

VÉRONIQUE CZÁKA

HISTOIRE SOCIALE ET GENRÉE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE EN SUISSE ROMANDE

(Milieu du xix^e siècle - début du xx^e siècle)

2

SPORT ET
SCIENCES SOCIALES




EDITIONS
ALPHIL
PRESSES
UNIVERSITAIRES
SUISSES

**HISTOIRE SOCIALE ET GENRÉE
DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE
EN SUISSE ROMANDE**

(MILIEU DU XIX^e SIÈCLE-DÉBUT DU XX^e SIÈCLE)

COLLECTION SPORT ET SCIENCES SOCIALES

Devenu un fait social total, le sport contemporain révèle singulièrement les dynamiques de notre époque et constitue un prisme très puissant pour comprendre les transformations de notre monde. Parfois comparé à une religion ou à une drogue, le sport est incontestablement devenu l'un des lieux rassemblant le plus largement les individus, par-delà toutes les barrières sociales ou politiques.

La collection *Sport et sciences sociales* se propose d'explorer les différentes facettes et les différents enjeux sociaux, politiques, institutionnels, économiques ou culturels du phénomène sportif. Cette collection accueille ainsi des travaux d'histoire, mais aussi de sociologie ou d'anthropologie, sans imposer de frontières disciplinaires.

DANS LA MÊME COLLECTION

1. QUIN Grégory, VONNARD Philippe, JACCOUD Christophe (dir.), *Des réseaux et des hommes*

VÉRONIQUE CZÁKA

**HISTOIRE SOCIALE ET GENRÉE
DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE
EN SUISSE ROMANDE**

(MILIEU DU XIX^e SIÈCLE-DÉBUT DU XX^e SIÈCLE)

ÉDITIONS ALPHIL-PRESSES UNIVERSITAIRES SUISSES

© Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2021

Case postale 5

2002 Neuchâtel 2

Suisse

www.aphil.ch

Alphil Diffusion

commande@aphil.ch

DOI: 10.33055/ALPHIL.03167

ISBN papier: 978-2-88930-331-1

ISBN PDF: 978-2-88930-332-8

ISBN EPUB: 978-2-88930-333-5

Publié avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Cette publication a bénéficié du soutien de la Société académique vaudoise.

Les Éditions Alphil bénéficient d'un soutien structurel de l'Office fédéral de la culture pour les années 2021-2024.

Illustration de couverture: Anonyme, *Enfants suivant l'école au soleil à Arzier*, photographie, 1920. © Musée historique Lausanne/IHM, tous droits réservés.

Ce livre est sous licence :



Ce texte est sous licence Creative Commons : elle vous oblige, si vous utilisez cet écrit, à en citer l'auteur, la source et l'éditeur original, sans modifications du texte ou de l'extrait et sans utilisation commerciale.

Responsable d'édition et de production : Sandra Lena

*À la mémoire de ma grand-mère,
Hélène Meyer, née Clerc (1924-2010)*

Remerciements

Cet ouvrage est issu d'une thèse de doctorat soutenue en juin 2017 à l'Université de Lausanne. C'est le résultat d'un long travail solitaire, soutenu par une multitude de personnes.

Pour l'appui, l'apport intellectuel et l'intérêt porté à mon travail, je remercie le prof. Hans Ulrich Jost (UNIL), qui m'a donné le goût de l'histoire suisse, la prof. Rita Hofstetter (UNIGE), dont l'aide m'a été particulièrement précieuse tout au long de la construction et de la rédaction de ce manuscrit, et Joëlle Droux, maître d'enseignement et de recherche, dont les recherches sur l'histoire de la jeunesse m'ont donné envie de sortir du champ strictement scolaire. Je remercie la prof. Rebecca Rogers (Université Paris Descartes) et la prof. Nelly Valsangiacomo (UNIL) d'avoir accepté de faire partie du jury de thèse et d'avoir partagé avec moi commentaires et conseils avisés. Merci à Danièle Périsset (HEP Valais), au prof. Dave Lüthi (UNIL) et à Véronique Hasler (HESAV) d'avoir répondu à mes questions dans leur domaine d'expertise respectif.

Les travaux et réflexions menés par mes collègues de l'Équipe de recherche en histoire sociale de l'éducation (ERHISE) de l'Université de Genève, ainsi que leur bienveillant appui, m'ont permis de progresser en tant que chercheuse, mais aussi en tant que personne. Un immense merci à Mathilde, Selma, Valérie L. B., Béatrice, Frédéric, Blaise, Sylviane, Marie-Élise et au prof. Bernard Schneuwly.

Pour leur soutien, tant affectif que matériel, tout au long de cette aventure pleine de hauts et de bas, je souhaite rendre hommage à mes parents, Marie-Paule et István Czáká-Meyer, ma sœur Anne, mon frère Thomas, ma belle-sœur Nathalie, mon beau-frère Lionel, et à ma famille de cœur, Karin, Ingrid, Jérôme, Laurent, Orest, Nathalie B. et Ana.

Pour le fastidieux travail de relecture, ma gratitude va à Karin, Orest, Béatrice, Nancy, Valérie D. et Dave.

Pour m'avoir accueillie chez eux afin de faciliter mes recherches et avoir montré de l'intérêt pour celles-ci tout au long de ces années, je remercie Florence, Jean-Luc, Catherine et Claes.

Pour leur accueil professionnel, et généralement bienveillant, je remercie les employé-e-s des archives des communes de La Chaux-de-Fonds, Estavayer-le-Lac, Fribourg, Lausanne, Montreux, Neuchâtel, Vevey et Yverdon-les-Bains; des bibliothèques de La Chaux-de-Fonds et de Genève, de la BCU Fribourg, de la BPU Neuchâtel, de la BCU Riponne, à Lausanne, et de la Bibliothèque nationale suisse, à Berne; de la direction des écoles des villes de La Chaux-de-Fonds et de Fribourg; des archives des cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel et Vaud et des Archives fédérales, à Berne.

La réalisation de cette thèse a été rendue possible par mes engagements professionnels en tant qu'assistante, puis collaboratrice FNS au sein de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE) de l'Université de Genève et grâce au soutien indéfectible de la prof. Rita Hofstetter et de Joëlle Droux, MER, qui n'ont eu de cesse de me trouver des soutiens financiers et de me fournir des moments de liberté propices à la rédaction. Un merci particulier à Elphège Gobet, archiviste aux Archives Institut J.-J. Rousseau, à Genève, qui m'a attribué un mandat lors d'une période financièrement difficile.

Liste des abréviations

Archives et Bibliothèques

ACELL	Archives de la commune d'Estavayer-le-Lac
ACM	Archives communales de Montreux
ACV	Archives cantonales vaudoises
ADECF	Archives de la Direction de l'école obligatoire de La Chaux-de-Fonds
ADEVF	Archives de la Direction des écoles de la ville de Fribourg
AEF	Archives de l'État de Fribourg
AEG	Archives de l'État de Genève
AEN	Archives de l'État de Neuchâtel
AF	Archives fédérales, Berne
AVCF	Archives de la Ville de La Chaux-de-Fonds
AVF	Archives de la Ville de Fribourg
AVL	Archives de la Ville de Lausanne
AVN	Archives de la Ville de Neuchâtel
AVV	Archives communales de Vevey
AVY	Archives de la Ville d'Yverdon-les-Bains
BCU	Bibliothèque cantonale et universitaire
BPU	Bibliothèque publique et universitaire

Entités

- ASEJS Association suisse pour l'éducation physique, les jeux et sports (pendant alémanique: SVJW)
- ASGF Association suisse de gymnastique féminine
- BFS Bureau fédéral de la statistique
- CDIP Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique
- CE Conseil d'État
- CFG Commission fédérale de gymnastique
- DIP Département de l'instruction publique (GE, NE), Direction de l'instruction publique (FR) ou Département de l'instruction publique et des cultes (VD)
- DIPC Département de l'instruction publique et des cultes (VD)
- DMF Département militaire fédéral
- DFI Département fédéral de l'intérieur
- EdG École de gymnastique de Genève
- ESSJF École secondaire et supérieure de jeunes filles (Genève)
- LGT Ligue genevoise contre la tuberculose
- LVT Ligue vaudoise contre la tuberculose
- SCVG Société cantonale vaudoise de gymnastique
- SFG Société fédérale de gymnastique
- SIR Société des instituteurs romands (ultérieurement: SPR)
- SLV Schweizerische Lehrerverein (Société suisse des instituteurs)
- SPR Société pédagogique romande (précédemment: SIR)
- SSHS Société suisse d'hygiène scolaire
- SSMG Société suisse des maîtres de gymnastique
- SVJW Schweizerische Vereinigung für Jugendspiel und Wandern (section romande: ASEJS)

Lieux

AG	Argovie
AI	Appenzell Rhodes-Intérieures
AR	Appenzell Rhodes-Extérieures
BE	Berne (canton)
BL	Bâle-Campagne
BS	Bâle-Ville
CH	Suisse
F	France
FR	Fribourg (canton)
Fr	Fribourg (ville)
GE	Genève (canton)
Ge	Genève (ville)
GL	Glaris (canton)
GR	Grisons
Lsne	Lausanne
LU	Lucerne (canton)
NE	Neuchâtel (canton)
Ne	Neuchâtel (ville)
NW	Nidwald
OW	Obwald
SG	Saint-Gall (canton)
SH	Schaffhouse (canton)
SO	Soleure (canton)
SZ	Schwytz (canton)
TG	Thurgovie
TI	Tessin
UR	Uri

VD Vaud

VS Valais

ZG Zoug (canton)

ZH Zurich (canton)

Autres

CC Comité central

CR Compte rendu

CT Commission technique

IP Instruction (militaire) préparatoire

IPA Instruction préparatoire avec armes

IPG Instruction gymnastique préparatoire

JT Cours pour jeunes tireurs

MF Manuel fédéral de gymnastique destiné aux garçons, édité par le DMF

MS Manuel suisse de gymnastique destiné aux filles, édité par le DIP zurichois et la SSMG

Introduction

L'éducation physique, ou plutôt la «gym» comme on l'appelle encore communément en Suisse romande, fait partie des disciplines scolaires enseignées depuis plus d'un siècle, voire un siècle et demi selon les cantons, mais elle semble rester une branche «à part» sous divers aspects.

Malgré une législation de niveau national, unique pour une discipline scolaire en Suisse, les dotations horaires définies par la loi ne sont pas toujours respectées par les autorités scolaires cantonales ou locales en ce début de XXI^e siècle. De manière générale, la tendance peut être résumée ainsi : plus le niveau de scolarité augmente, plus la dotation horaire légale risque de ne pas être observée. En d'autres termes, les élèves des niveaux enfantin et primaire sont les mieux lotis en matière d'éducation physique, alors que celles et ceux en formation professionnelle sont les moins gâtés¹. La faute est souvent rejetée sur le manque d'infrastructures à disposition, argument récurrent depuis les débuts de cet enseignement comme nous le verrons, mais parfois il s'agit d'enjeux économiques ou peut-être d'un problème de légitimité de cette branche, considérée comme accessoire. Ce problème de légitimité semble aussi toucher les enseignant-e-s d'éducation physique, peut-être en raison de l'absence, jusqu'à la fin du XX^e siècle en Suisse romande du moins, de discipline académique de référence², productrice de savoirs savants, à l'instar d'autres disciplines scolaires comme l'histoire ou les

¹ C'est une tendance générale, à nuancer selon les cantons, comme le montrent par exemple les résultats de l'«Enquête 2014/15: informations générales sur les systèmes éducatifs cantonaux», menée par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Les résultats concernant spécifiquement l'éducation physique sont disponibles sur <http://www.ides.ch/dyn/28110.php> (consulté le 6 août 2016).

² La création des instituts ou départements universitaires en sciences du mouvement ou du sport remonte à la fin du XX^e siècle en Suisse romande, par exemple 1997 à l'Université de Lausanne, où il existait jusqu'alors un centre de formation pour maîtres d'éducation physique.

mathématiques, pour légitimer leurs compétences. Cette lacune explique en partie un processus de professionnalisation, et donc de reconnaissance, beaucoup plus long que pour les enseignant-e-s spécialistes d'autres disciplines scolaires. Une spécificité de l'éducation physique, qui retiendra tout spécialement notre attention dans ce travail, est ses enjeux de genre particulièrement visibles et largement étudiés ces dernières décennies: l'échec relatif des filles dans cette discipline³, leur désengagement ou encore leur tendance à la sous-performance, consciente ou inconsciente, lors des cours d'éducation physique⁴.

Dans ce travail nous ambitionnons d'historiciser ces mécanismes et réalités, en mettant en évidence la construction, l'intégration scolaire et la démocratisation de la discipline éducation physique, les enjeux de genre et de matérialité spécifiques à cet enseignement, ainsi que la professionnalisation des enseignant-e-s spécialisés. Cette approche sur le long terme est primordiale pour comprendre les enjeux passés et actuels de cette discipline scolaire.

État de la recherche

L'histoire de l'éducation physique se trouve à la croisée de divers domaines de la recherche: histoire du sport, de l'éducation, de l'enfance, du corps, du genre, de la médecine, de l'architecture, de la mode et du vêtement ou encore histoire militaire. Nous avons fait le choix délibéré de ne pas présenter de manière exhaustive l'ensemble des travaux de ces différents champs, nous contentant de mettre en évidence ceux qui nous ont le plus apporté dans la construction de notre travail.

Les travaux fondateurs de Louis Burgener⁵ demeurent une référence en ce qui concerne l'histoire événementielle et institutionnelle de la gymnastique scolaire suisse au niveau fédéral. Mais les méthodes historiques privilégiées, quelque peu datées, et l'approche du sujet, avant tout par les discours ou les textes législatifs, ne permettent cependant pas d'y observer les subtils enjeux entre niveaux locaux, cantonaux et nationaux de l'introduction concrète de cette nouvelle discipline scolaire. Toujours à un niveau d'histoire institutionnelle, les travaux plus récents

³ Entre autres, pour le cas français: VIGNERON Cécile, «Les inégalités de réussite en EPS entre filles et garçons: déterminisme biologique ou fabrication scolaire?», *Revue française de pédagogie*, 154, 2006, p. 111-124.

⁴ COCKBURN Claudia, CLARKE Gill, «“Everybody’s looking at you!” Girls negotiating the “feminist deficit” they incur in physical education», *Women’s Studies International Forum*, 25, 2002, p. 651-665; FAGRELL Brigitta, LARSSON Håkan, REDELIUS Karin, «The game within the game: girls’ underperforming in Physical Education», *Gender and Education*, 24, 2012, p. 101-118.

⁵ BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, La Chaux-de-Fonds: chez l'auteur, 1952, 2 vol.

de Lutz Eichenberger⁶ apportent des éclairages complémentaires sur certains aspects de la politique sportive de la Confédération, tout en réfléchissant plus largement à l'impact de cette politique. Nous ne pouvons que saluer son traitement systématique de la discipline féminine dans son ouvrage sur la Commission fédérale de sport, alors que celle-ci ne fait généralement l'objet que de quelques pages perdues au milieu d'une histoire soi-disant neutre-universelle, mais masculine dans les faits. L'ouvrage tiré de la thèse de Jean-Claude Bussard⁷ renouvelle la recherche sur l'éducation physique scolaire suisse, en étudiant plus concrètement l'enseignement effectif de cette discipline, en utilisant des exemples cantonaux et communaux pour illustrer l'un ou l'autre aspect de cette introduction, et en faisant une large place à l'analyse, sur plus d'un siècle, des objectifs et des méthodes de gymnastique et d'éducation physique. Notre travail peut être perçu comme complémentaire de celui de Bussard, puisque nous avons choisi de ne pas mettre l'accent sur l'évolution des méthodes par exemple, largement traitée dans son ouvrage. En revanche, nous avons fait le choix d'englober tant les écoliers que les écolières dans notre travail, alors que Bussard relègue ces dernières à une place marginale sous la forme de trois brefs sous-chapitres. Des associations impliquées dans le développement de la gymnastique scolaire comme la Société suisse des maîtres de gymnastique⁸ (SSMG), la Société fédérale de gymnastique⁹ (SFG), la Société cantonale vaudoise de gymnastique¹⁰ (SCVG) ont fait l'objet de publications grand public à l'occasion d'anniversaires, certes riches en informations factuelles mais généralement peu critiques. Une exception est à signaler : l'ouvrage collectif bilingue édité sous l'égide de la SFG et du Musée du sport de Bâle et consacré aux fêtes fédérales de gymnastique qui renferme un nombre impressionnant de données factuelles, mais aussi de courts articles thématiques critiques, très éclairants sur l'histoire des sociétés de gymnastique¹¹.

Un nombre important de travaux de fin d'études universitaires, d'envergure très inégale, ont été consacrés à la gymnastique de société ou aux débuts de l'éducation physique. Le recours à ces études est incontournable, puisqu'elles sont

⁶ EICHENBERGER Lutz, *Die Eidgenössische Sportschule Magglingen 1944-1994*, Macolin, 1994; *Die Eidgenössische Sportkommission 1874-1997: ein Beitrag zur Sportpolitik des Bundes*, Thoune: Ott Verlag + Druck, [1999].

⁷ BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité (1800-1930)*, Paris: L'Harmattan, 2007.

⁸ HOTZ Arturo (éd.), *125 anni al servizio dell'educazione fisica nella scuola / 125 ans au service de l'éducation physique scolaire / 125 Jahre im Dienste des Schulturnens 1858-1983 (Sporterziehung in der Schule 1983, 3/4)*, Stäfa: Th. Gut & Co, 1983.

⁹ SFG, *150 ans: 1832-1982*. [Sion]: SFG, 1981.

¹⁰ MARTIN Jean-François, *Histoire illustrée de la gymnastique vaudoise: 1858-2008*, [Le Mont-sur-Lausanne]: ACVG, 2008.

¹¹ TRIET Maximilian, SCHILDKNECHT Peter (éd.), *Die Eidgenössischen Turnfeste 1832-2002: Streiflichter auf ein nationales Ereignis = Les fêtes fédérales de gymnastique 1832-2002: coup d'œil sur un événement national*, Olten: Weltbild Verlag, 2002.

souvent les seules existantes sur un contexte particulier¹². En effet, la majorité de celles sur l'éducation physique scolaire portent sur un canton spécifique, comme celui de Fribourg qui a fait l'objet de plusieurs monographies¹³ dont l'apport est incontestable, mais qui ne permettent pas de mettre en évidence les différentes dynamiques locales ou cantonales ayant présidé à l'introduction de la gymnastique scolaire dans les écoles, faute de comparaison avec d'autres contextes.

Malgré la qualité des travaux évoqués ci-dessus, il reste de profondes lacunes historiographiques dans le domaine. Celles-ci résultent sans doute de la relative marginalité de la sociologie et de l'histoire de l'éducation physique, des activités corporelles et du sport dans le paysage académique suisse, même si les deux dernières décennies ont vu la publication d'un certain nombre de travaux dans le champ, tant en Suisse romande qu'en Suisse alémanique, qui semble montrer une tendance plus réjouissante.

En ce qui concerne l'histoire du sport féminin, il convient de signaler quelques publications ponctuelles, tout particulièrement sur les sociétés de gymnastique féminine¹⁴, un colloque sur l'image de la femme sportive organisé à Lausanne en 2003¹⁵, etc. De même, des sujets comme la gymnastique ou d'autres pratiques sportives sont désormais analysés sous l'angle de la construction de la masculinité¹⁶ ou ce phénomène est analysé à travers la pratique sportive¹⁷. Ces travaux restent néanmoins peu nombreux dans le domaine suisse par rapport à d'autres pays européens ou nord-américains¹⁸.

¹² Par exemple BENEY Eddy, *Histoire de l'éducation physique scolaire en Valais de 1874 à 1942*, Institut d'éducation physique et de sport de l'Université de Berne, travail pour l'obtention du diplôme II de maître d'éducation physique, 1984.

¹³ KLEISLI Eva, *L'éducation féminine et la gymnastique à Fribourg entre 1848 et 1930*, mémoire de licence, Université de Fribourg, 1994; BUSSARD Jean-Claude, *1830-1930: un siècle d'éducation physique à l'école fribourgeoise*, mémoire de licence, Université de Fribourg, 1988; ZOSSO André, *Anfänge des Schulturnens im Kanton Freiburg*, Diplomarbeit, Universität Bern, 1984.

¹⁴ WIND Regula, *Reine Töchter – starke Mütter: die katholische Turnerinnenbewegung der Schweiz zwischen 1931 und 1973*, Fribourg: Academic Press Fribourg, 2008; MANIDI Marie-Josée, *Nos mères et nos grands-mères allaient à la gym: mais qu'y faisaient-elles? = Unsere Mütter und Grossmütter gingen zum Turnen: was machten sie doch? Association suisse de gymnastique féminine*, Lausanne: Réalités sociales, 2002; HERZOG Eva, « *Frisch, frank, fröhlich, frau* »: *Frauenturnen im Kanton Basel-Landschaft: ein Beitrag zur Sozialgeschichte des Breitensports*, Liestal: Verlag des Kantons Basel-Landschaft, 1995.

¹⁵ GUIDO Laurent, Haver Gianni (dir.), *Images de la femme sportive aux XIX^e et XX^e siècles*, Genève: Georg, 2003.

¹⁶ Par exemple KERN Stefan, *Turnen für das Vaterland und die Gesundheit: der Eidgenössische Turnverein und seine Ansichten vom Schulturnen, dem freiwilligen Vorunterricht und dem Vereinsturnen 1900-1930*, Munich: Grin, 2009.

¹⁷ RAUCH André, « Le défi sportif et l'expérience de la virilité », in CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges (dir.), *L'histoire de la virilité. T 2: Le triomphe de la virilité – le XIX^e siècle*, Paris: Éditions du Seuil, 2011, p. 255-303.

¹⁸ La production sur ces thématiques est trop importante pour être citée en détail ici, *The International Journal of the History of Sport*, la revue *Sport in History* de la British Society of Sports History, entre autres, présentent un large choix d'articles et de numéros spéciaux sur ces approches.

Concernant la combinaison éducation physique/sport et genre, qui est l'approche que nous avons retenue ici, elle est plus clairement établie dans les pays anglo-saxons¹⁹, en France²⁰ ou en Allemagne²¹, même si elle commence à apparaître en Suisse, particulièrement en sociologie, comme l'illustre la publication d'un ouvrage collectif réunissant des contributions de chercheuses et de chercheurs français et suisses²², ou en didactique²³. Nous soulignerons néanmoins que l'étiquette genre est parfois accolée abusivement à des études se concentrant principalement sur les femmes et passant par conséquent à côté de l'articulation entre les catégories sociales de sexe et les rapports de pouvoir qui en découlent.

Dans une perspective plus large, soulignons les apports et les questionnements originaux émanant du champ de recherche éclectique qu'est l'histoire du corps. Celui-ci s'est développé, dans le monde francophone, à la suite des travaux de Michel Foucault. Le corps, qu'il soit individuel ou collectif, est désormais un objet de recherche historique à part entière. Parmi ces travaux, citons les publications spécialement consacrées à la prise en charge du corps des enfants et de ses enjeux pédagogiques et hygiéniques : *Le corps redressé* de Vigarello²⁴, traite de la période du XVII^e au XIX^e siècle, et « *Tiens-toi droit!* » de Heller²⁵, traite du cas de l'école vaudoise au XIX^e siècle. Ces deux ouvrages restent particulièrement pertinents en termes d'originalité du sujet et de finesse d'analyse.

Des études sur l'histoire de la médecine scolaire²⁶, de la santé publique et plus spécifiquement de la lutte contre la tuberculose²⁷ dans les différents cantons

¹⁹ Par exemple, le volume spécial de la revue *Sport in History* intitulé : *Gender and British climbing histories* 33/4, 2013.

²⁰ Comme l'illustre le succès du carrefour d'histoire du sport dédié au thème *Sport et genre*, organisé à Lyon en 2004, dont les actes ont été publiés sous la forme de quatre volumes ; TERRET Thierry *et al.* (dir.), *Sport et genre*, Paris : L'Harmattan, 2005, 4 vol.

²¹ Tout particulièrement les nombreux travaux publiés par Gertrud Pfister depuis les années 1980, dont quelques-uns sont cités en bibliographie.

²² ACETI Monica, JACCOUD Christophe (dir.), *Sportives dans leur genre ? Permanences et variations des constructions genrées dans les engagements corporels et sportifs*, Berne : Peter Lang, 2012.

²³ COUCHOT-SCHIEX Sigolène, DERIAZ Daniel, « Égalité en classes mixtes en éducation physique : quels arrangements pour les enseignant-e-s ? », *Formation et pratiques d'enseignement en questions : La revue des Hautes écoles pédagogiques et institutions assimilées de Suisse romande et du Tessin*, 16, 2013, p. 111-127.

²⁴ VIGARELLO Georges, *Le corps redressé : histoire d'un pouvoir pédagogique*, Paris : Armand Colin, 2001 (1^{re} éd. 1978).

²⁵ HELLER Geneviève, « *Tiens-toi droit!* » *L'enfant à l'école au 19^e siècle : espace, morale et santé. L'exemple vaudois*, Lausanne : Éditions d'En bas, 1988.

²⁶ ZOTTOS Éléonore, *Santé jeunesse! Histoire de la médecine scolaire à Genève 1884-2004*, Genève : Service de santé de la jeunesse, 2004 ; BOSSON Alain, « La mortalité infantile et la prévention en milieu scolaire dans le canton de Fribourg (1900-1950) : stratégies et actions médicales », *Bulletin de la Société fribourgeoise des sciences naturelles*, 90, 2001, p. 110-114 ; HELLER Geneviève, « *Tiens-toi droit!* »... ; COUTAZ Gilbert, « Le centenaire du Service médical des écoles de la Ville de Lausanne (1883-1983) », in *Médecine scolaire et service médical des écoles de la Ville de Lausanne : 1883-1983*. Lausanne : Service médical des écoles, 1983, p. 5-20.

²⁷ PERNET Pascal, *Prière de ne pas cracher! La lutte contre la tuberculose dans le canton de Fribourg (1900-1973)*, Fribourg : ASTP – Aux sources du temps présent, 2014 ; HELLER Geneviève, *Charlotte Olivier : la lutte contre la tuberculose dans le canton de Vaud*, Lausanne : Éditions d'En bas, 1992.

romands nous ont permis de mieux comprendre le processus de prise en charge globale du corps et de la santé des élèves par l'État, via l'École et d'autres institutions parapubliques ou privées.

Les spécialistes des études genre ont de leur côté consacré au corps un nombre important de recherches, dans le but de déconstruire les mécanismes de naturalisation et de bicatégorisation sexuée des corps. Les travaux menés dans cette perspective dans les domaines de la biologie²⁸, de la sociologie et de l'histoire des sciences²⁹ et de l'histoire de la médecine³⁰ ont été des apports décisifs pour la construction de notre objet de recherche.

Complétons cet état de la recherche par le domaine de l'histoire de l'éducation, où les chercheuses et chercheurs suisses tentent depuis plusieurs décennies de dépasser les frontières cantonales et linguistiques, par le biais d'ouvrages collectifs ou d'études comparatives. Divers thèmes ont été traités: la mise en place des systèmes d'instruction publique³¹, la formation des enseignant-e-s primaires³² ou secondaires³³. Ces travaux ont permis d'enrichir notre approche et nos outils méthodologiques que ce soit pour l'analyse des différents niveaux en jeu lors de la construction des systèmes éducatifs, ou encore, pour identifier les enjeux du développement d'une discipline scolaire et de la formation des enseignant-e-s. À un niveau plus international, les champs de la sociologie et de l'histoire de l'éducation ont fourni de multiples études de qualité sur l'histoire des enseignantes³⁴, voire des

²⁸ FAUSTO-STERLING Anne, *Sexing the body: gender politics and the construction of sexuality*, New York: Basic Books, 2000, qui a été traduit en français sous le titre: *Corps en tous genres: la dualité des sexes à l'épreuve de la science*, Paris: La Découverte, 2012.

²⁹ PEYRE Évelyne, WIELS Joëlle (dir.), *Mon corps a-t-il un sexe? Sur le genre, dialogues entre biologies et sciences sociales*, Paris: La Découverte, 2015; GARDEY Delphine, LÖWY Ilana (dir.), *L'invention du naturel. Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin*, Paris: Éditions des archives contemporaines, 2000; PUIG DE LA BELLACASA Maria, «Les corps des pratiques: politiques féministes et (re)construction de "la nature"», in ROUCH Hélène, DORLIN Elsa, FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL Dominique (dir.), *Le corps, entre sexe et genre*, Paris: L'Harmattan, 2005, p. 13-38.

³⁰ LAQUEUR Thomas, *La fabrique du sexe: essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris: Gallimard, 1992 pour la traduction française, original en anglais paru sous le titre: *Making sex: body and gender from the Greeks to Freud*, Cambridge Mass. & Londres: Harvard University Press, 1990.

³¹ HOFSTETTER Rita, MAGNIN Charles, CRIBLEZ Lucien, JENZER Claude (éd.), *Une école pour la démocratie: naissance et développement de l'école primaire publique en Suisse au 19^e siècle*, Berne: Peter Lang, 1999; CRIBLEZ Lucien (éd.), *Bildungsraum Schweiz: historische Entwicklung und aktuelle Herausforderungen*, Berne: Haupt, 2008.

³² CRIBLEZ Lucien, HOFSTETTER Rita (dir.), avec la collaboration de Danièle Périsset Bagnoud, *La formation des enseignant(e)s primaires: histoire et réformes actuelles*, Berne: Peter Lang, 2000.

³³ LUSSI BORER Valérie, *Formations à l'enseignement et sciences de l'éducation: analyse comparée des sites universitaires de Suisse romande (fin du 19^e – première moitié du 20^e siècle)*, thèse de doctorat, Université de Genève, 2008.

³⁴ ROGERS Rebecca, «Le professeur a-t-il un sexe? Les débats autour de la présence d'hommes dans l'enseignement secondaire féminin, 1840-1880», *Clio. Histoire, femmes et société*, 4, 1996 [article électronique: <http://clio.revues.org/idenx455.html>]; «Les enseignantes religieuses et laïques au XIX^e siècle: vocation ou activité professionnelle», in CAUSER Jean-Yves, PFEFFERKORN Roland, WOHL Bernard (dir.), *Métiers, identités professionnelles et genre*, Paris: L'Harmattan, 2007, p. 33-50.

maîtres³⁵ et/ou des maîtresses de gymnastique³⁶, qui nous ont permis de développer notre questionnement sur les liens entre genre et profession enseignante. Les études de la matérialité et de l'espace scolaire ont été un apport fondamental pour notre propos. Particulièrement en ce qui concerne le domaine de l'architecture³⁷ et de la création d'un espace et d'un temps scolaires spécifiques³⁸.

Contexte, problématique et hypothèses

Le XIX^e siècle voit les révolutions industrielles, politiques et démographiques changer complètement et irrévocablement le visage des sociétés occidentales. La perception et le statut de l'enfant évoluent tout au long du siècle; d'utile, l'enfant devient précieux³⁹. Au début du XIX^e siècle, la survie des familles des classes populaires dépend de la participation économique de l'ensemble de ses membres⁴⁰. Dans les villes, les enfants, parfois très jeunes, sont employés dans les manufactures. L'impact de ces emplois sur leur développement et leur santé font naître débats et premières réglementations, même si celles-ci sont difficiles à appliquer. Le développement technique, l'augmentation des salaires des adultes, entre autres permettront une mise au travail retardée des enfants. L'enfance

³⁵ En France par exemple, l'histoire des professeur-e-s d'éducation physique fait l'objet de recherche depuis plusieurs décennies, cf. entre autres SZERDAHELYI Loïc, «Les enseignant-e-s d'EP, éléments pour une histoire sociale et sexuée depuis la fin du XIX^e siècle», in OTTOGALLI-MAZZACAVALLO Cécile, LIOTARD Philippe (dir.), *L'éducation du corps à l'école : mouvements, normes et pédagogies, 1881-2011*, Clapiers : AFRAPS, 2012, 2^e édition, p. 63-74; MICHON Robert, «Esquisse d'une histoire sociale de la formation des enseignants en E.P.S.», in ARNAUD Pierre, CLÉMENT Jean-Paul, HERR Michel, *Éducation physique et Sport en France 1920-1980*, Clermont-Ferrand : Association francophone pour la recherche sur les A.P., 1989, p. 199-211; MEUNIER René, «Histoire d'une profession : du moniteur militaire au professeur de gymnastique», in HISPANICA, *VII^e congrès international, Paris 28 mars-2 avril 1978. T. 1 : communications en français*, INEP, p. 271-279.

³⁶ PFISTER Gertrud, «Die Entwicklung des Mädcheturnens und des Turnlehrerinnenberufes (1880-1920)», in DITHMAR Reinhard, SCHULTZ Hans-Dietrich (éd.), *Schule und Unterricht im Kaiserreich*, Ludwigsfelde : Ludwigsfelder Verlaghaus, 2006, p. 265-295; «Physical Education – From Male Domain to a Female Profession. The Controversy over Women as Physical Educators in Germany (1880-1914)», in TRANGBÆCK Else, KRÜGER Arnd (éd.), *Gender & Sport from European Perspectives*, Copenhague : CESH, 1999, p. 69-71; POULSEN Anne Lykke, «Female Physical Education Teachers in Copenhagen, 1900-1940: A Collective Biography», *The International Journal of the Sport History*, 21, 2004, p. 16-33.

³⁷ HELLER Geneviève, FARNET Marianne, *La Cage dorée : de la chambre d'école au groupe scolaire deux siècles d'architecture vaudoise*, Chapelle sur Moudon : Éditions Ketty & Alexandre, 1997; LÜTHI Dave (dir.), *Lausanne – les écoles*, Berne : Société d'histoire de l'art en Suisse, 2012.

³⁸ VIÑAO FRAGO Antonio, «L'espace et le temps scolaires comme objets d'histoire», *Histoire de l'éducation*, 78, 1998, p. 89-108.

³⁹ Pour reprendre l'heureuse formulation de PRAZ Anne-Françoise, *De l'enfant utile à l'enfant précieux : filles et garçons dans les cantons de Vaud et Fribourg (1860-1930)*, Lausanne : Antipodes, 2005.

⁴⁰ Sur le travail infantile : TUTTLE Carolyn, «Economy», in HEYWOOD Colin (éd.), *A Cultural History of Childhood and Family. Vol. 5: In the Age of Empire*, Oxford & New York : Berg, 2010, p. 55-72; HEYWOOD Colin, *A History of Childhood: Children and Childhood in the West from Medieval to Modern Times*, Cambridge : Polity, 2001, et plus particulièrement le chapitre 8 : «Children at Work», p. 121-144.

devient un temps à part destiné à l'apprentissage et à la formation et cela pour toutes les classes sociales⁴¹. La mise en place des systèmes d'instruction publique, qui s'étend sur tout le siècle, et l'avènement de l'État enseignant font de l'enfant un écolier ou une écolière, dans lequel investissent non seulement les parents mais la société en général. La mise en place des systèmes politiques démocratiques et/ou la construction des États-nations nécessitent une meilleure prise en charge des jeunes générations. Leur formation et leur santé deviennent des enjeux sociétaux majeurs. Il s'agit de garantir stabilité sociale et prospérité économique, sans pour autant remettre en question les inégalités de classe et de genre⁴².

Le travail juvénile perdure jusqu'au xx^e siècle, que ce soit dans les campagnes, où le calendrier scolaire est adapté aux besoins de l'agriculture et de l'élevage, ou dans les villes, où les enfants travaillent en dehors des heures scolaires, mais la prise en charge de l'enfance par l'État est sans précédent au tournant du xx^e siècle et l'École occupe désormais une place centrale dans la vie des enfants et des familles.

Parallèlement à ces évolutions, le xix^e siècle se caractérise par la montée en puissance des médecins en tant qu'experts, non seulement de la santé des individus mais surtout de celle de la société⁴³. Les problèmes de santé publique, telles que l'insalubrité des logements, la mortalité infantile ou la «dégénérescence de la race», sont tour à tour au centre des préoccupations et le corps des médecins se positionne en première ligne de cette lutte. La santé physique et morale des enfants fait l'objet de toutes les attentions, des autorités, des philanthropes, etc. Au tournant du xx^e siècle, la lutte contre les fléaux que sont la tuberculose et l'alcoolisme ne fait qu'inscrire encore plus profondément l'emprise médicale sur les individus et la société.

En Suisse, la gymnastique, ancêtre de l'éducation physique, se développe à la fois dans le contexte scolaire et le contexte associatif dans la première moitié du xix^e siècle. Outre-Sarine, comme en Allemagne, les premières sociétés de gymnastique masculines voient le jour au début du xix^e siècle dans les milieux estudiantins. Ce courant gymnastique, à forte connotation patriotique, se propage rapidement en dehors des milieux académiques et franchit une étape décisive en 1832 avec l'organisation de la première Fête fédérale de gymnastique à Aarau et la fondation de la Société fédérale de gymnastique (SFG). En léger décalage, la Suisse romande suit le mouvement avec la création de plusieurs sections dans les années suivantes : 1835 à Lausanne, 1843 à Genève, 1846 à La Chaux-de-Fonds et 1848 à Fribourg.

⁴¹ HOFSTETTER Rita, «La transformation de l'enfant en écolier (du 19^e au milieu du 20^e siècle): les "eurêkas" des sciences de l'homme naissantes, entre scientisme et romantisme: un "naturalisme" de l'enfance», *Paedagogica Historica*, 48, 2012, p. 32-35.

⁴² SANDIN Bengt, «Education», in HEYWOOD Colin (éd.), *A Cultural History ...*, p. 91-110.

⁴³ JORLAND Gérard, *Une société à soigner: hygiène et salubrité publique en France au xix^e siècle*, Paris: Gallimard, 2010.

Parallèlement à ce développement associatif, la pratique de la gymnastique entre plus ou moins rapidement dans les programmes scolaires alors que se mettent en place les systèmes cantonaux d'instruction publique. En Suisse romande, son enseignement ne concerne, dans les deux premiers tiers du XIX^e siècle, que la minorité aisée de la population scolaire fréquentant les instituts privés ou certains établissements secondaires publics (collège, école moyenne et école industrielle de garçons; école secondaire de jeunes filles). Dans certains cantons ou communes, des tentatives pour étendre l'enseignement de la gymnastique aux classes primaires ont lieu dès les années 1860-1870, mais c'est en 1874 que la gymnastique devient une branche scolaire obligatoire pour l'ensemble des garçons suisses âgés de dix ans et plus. C'est par le biais d'une réorganisation militaire que cette nouvelle branche est introduite dans les programmes. En effet, la Constitution et la nouvelle loi militaire⁴⁴ attribuent à l'État fédéral le droit de légiférer dans le domaine militaire, jusque-là très peu centralisé. La Confédération obtient par la même occasion le droit de contrôler l'application des nouvelles lois par les cantons. De ce fait, la gymnastique, présentée comme une instruction paramilitaire, devient la seule branche scolaire réglemantée directement par la Confédération, et plus précisément par le Département militaire fédéral (DMF), alors que son application reste du ressort des cantons.

Cette situation singulière justifie en partie qu'en ce qui concerne les écolières, il faille attendre l'article constitutionnel d'encouragement à la gymnastique et aux sports de 1970 et la loi fédérale de 1972 pour obtenir l'égalité de traitement dans les textes de loi au niveau national. Cela ne signifie pas que les filles ne bénéficient d'aucune éducation physique scolaire jusqu'à cette date, mais que cette dernière dépend d'initiatives lancées par la Société suisse des maîtres de gymnastique ou d'autres associations et, au final, reste tributaire du bon vouloir des autorités cantonales, voire communales.

Ces circonstances particulières expliquent l'apparente facilité d'envisager l'étude de l'histoire de la gymnastique scolaire, du moins celle pratiquée par les garçons, au niveau suisse. Dans les faits, les dates mentionnées ci-dessus ne sont que des jalons parmi d'autres et leur portée réelle ne doit pas être surestimée, comme le souligne Eichenberger⁴⁵, puisque dates et processus d'institutionnalisation de la gymnastique scolaire varient fortement d'un canton à l'autre. Ce constat est d'ailleurs aussi valable pour les systèmes cantonaux d'instruction publique eux-mêmes qui se développent à des rythmes différents tout au long du XIX^e siècle. Il est néanmoins admis qu'à la fin du XIX^e siècle, il

⁴⁴ Adoptée en novembre 1874, elle entre en vigueur le 19 février 1875.

⁴⁵ EICHENBERGER LUTZ, « Mise en place et développement des institutions du sport suisse (XIX^e et XX^e siècles) », in JACCOUD Christophe, BUSSET Thomas (dir.), *Sports en formes. Acteurs, contextes et dynamiques d'institutionnalisation. Actes de la journée d'études « L'institutionnalisation du sport » organisée à Neuchâtel le 18 février 2000 par le Centre international du sport et le comité « Sociologie du sport » de la Société suisse de sociologie*, Lausanne : Antipodes, 2001, p. 83.

existe dans tous les cantons suisses un réseau d'écoles primaires, plus ou moins développé ou abouti⁴⁶.

C'est dans ce contexte de changement de vision et d'investissement de l'enfance que s'insère ce travail. Nous verrons comment l'éducation physique s'inscrit dans le processus de construction des systèmes d'instruction publique, tout en questionnant la place qui lui est accordée, selon le contexte et la population scolaire concernée. Nous nous intéresserons particulièrement aux objectifs assignés à cette discipline et à leur évolution. Pour ce faire, nous nous demanderons si l'éducation physique est la même pour tous et toutes et qui en sont les promoteurs et promotrices au niveau local, cantonal ou national.

De plus, nous nous attacherons à étudier la matérialité du sujet, en premier lieu les corps, ici soumis à l'apprentissage de techniques spécifiques, mais aussi les conditions matérielles nécessaires (infrastructures, habillements) au développement de ces nouvelles pratiques corporelles.

L'objectif de ce travail est donc, en se basant sur les travaux cités précédemment, de compléter les études existantes sur le sujet «éducation physique» en adoptant une approche pluridisciplinaire et comparative plus systématique, et en englobant, autant que possible, les divers niveaux de gestion de l'enseignement de l'éducation physique, soit le communal, le cantonal et le national. Notre ambition est aussi d'intégrer l'histoire de la gymnastique de manière plus marquée dans le contexte scolaire de l'époque, caractérisé entre autres par la mise en place des structures de formation des enseignant-e-s. À côté de la préparation des enseignant-e-s primaires à l'enseignement de la gymnastique, nous allons nous pencher tout particulièrement sur la naissance d'un nouveau type d'enseignant-e, celui de professeur-e de gymnastique. Dans ce but, nous adopterons une approche mêlant prosopographie et biographies individuelles sur une population de 84 individus ayant enseigné la gymnastique, à un moment ou à un autre de leur carrière, dans une des localités étudiées.

Dans le but de limiter notre recherche, nous avons fait le choix de travailler uniquement sur les établissements publics d'instruction recevant les enfants pour la période de scolarité obligatoire⁴⁷, avec quelques dépassements vers la catégorie d'âge plus élevée des quinze/dix-neuf ans. En revanche, nous nous sommes intéressée à des formes de prises en charge de la santé ou des corps des enfants d'âge scolaire organisées en dehors du strict cadre scolaire. En effet, de multiples initiatives sont prises dans un cadre et un temps que nous qualifierions aujourd'hui

⁴⁶ CRIBLEZ Lucien, HOFSTETTER Rita, MAGNIN Charles, «Introduction», in HOFSTETTER Rita, MAGNIN Charles, CRIBLEZ Lucien, JENZER Claude (éd.), *Une école pour la démocratie : naissance et développement de l'école primaire publique en Suisse au 19^e siècle*, Berne : Peter Lang, 1999, p. 1.

⁴⁷ Nous ne traitons donc pas du niveau infantin ou froebélien, pour reprendre la terminologie de l'époque, même si les jeux et les rondes y sont pratiqués dès l'origine.

de péri ou de parascolaire et nous en avons identifié les enjeux spécifiques et les acteurs impliqués, individuels ou collectifs, privés ou publics.

La dernière originalité de notre approche est de traiter de l'éducation physique destinée tant aux écolières qu'aux écoliers, sans séparer ces deux domaines, comme le font nombre des études précitées, et d'englober aussi bien les populations scolaires issues des élites que des classes moyennes et populaires.

Notre principale hypothèse de travail, découlant de notre formation aux études genre, est que les objectifs et les méthodes d'éducation physique destinée à l'une des catégories de sexe, garçons ou filles, ne peuvent être analysés et compris sans référence à l'autre, puisque les catégories sociales «hommes» et «femmes» se construisent principalement par opposition l'une à l'autre. Ce processus se construit prioritairement sur la perception de corps masculins et féminins «naturellement» différents, voire antagonistes. On ne peut donc travailler sur les rôles et les objectifs assignés à l'éducation physique, sans tenir compte du fait que les corps auxquels celle-ci s'adresse sont sexués, entendu ici comme attribués à l'une des deux catégories sociales de sexe. Le corps n'est pas une donnée «naturelle», c'est une construction sociale et il doit être pensé comme «*l'objet, l'enjeu et le produit de la socialisation, [...] à la fois le lieu de la représentation et de la reproduction non seulement des individus, mais aussi des identités sexuées et sociales*»⁴⁸.

Soulignons qu'il y a non seulement division, mais aussi hiérarchisation entre les catégories sociales de sexe «hommes» et «femmes». Le genre, compris ici comme relations sociales entre les sexes, doit donc être appréhendé comme un rapport de pouvoir, le groupe des hommes étant le groupe dominant. La perspective genre postule finalement que les groupes femmes et hommes n'étant pas homogènes, l'analyse du genre ne peut se faire indépendamment des autres rapports de pouvoir (classe sociale, «race», âge, etc.) qui traversent la société⁴⁹ et que des rapports de domination peuvent exister au sein même d'une catégorie de sexe. Dans notre cas précis, les catégories d'analyse «classe sociale», «âge» et «confession» seront interrogées pour compléter l'analyse genrée. Dans ce but, nous ferons dans la mesure du possible la distinction entre les pratiques ayant cours dans les écoles secondaires et celles dans les écoles primaires, puisque les deux ordres d'enseignement ne reçoivent pas la même population en termes d'origines socio-économiques, jusque dans la deuxième moitié du xx^e siècle, et constituent alors deux filières parallèles, plutôt que successives, comme le connaît le système actuel d'instruction publique. Cette approche permettra de mieux appréhender le phénomène de démocratisation de l'éducation physique. Démocratisation que

⁴⁸ DETREZ Christine, *La construction sociale du corps*, Paris : Seuil, 2002, p. 18.

⁴⁹ BERENI Laure et al., *Introduction aux Gender Studies : Manuel des études sur le genre*, Bruxelles : De Boeck, 2008, p. 6-7.

nous utilisons ici au sens d'accessibilité à tous les individus, indépendamment de leur appartenance de classe et de sexe.

Terminologie et rédaction épïcène

De la partie théorique précédente découle le besoin de définir l'usage de certains termes et concepts. Quand il s'agit du domaine interdisciplinaire des études genre, le français apparaît particulièrement pauvre⁵⁰. Les adjectifs « masculin » et « féminin » renvoient, dans le langage courant, à tout ce qui relève des hommes, pour le premier, et des femmes, pour le second ; or, dans le domaine scientifique des études genre, ces adjectifs renvoient « *au genre et à la construction des masculinités* »⁵¹ et des féminités. Féminité/féminin, masculinité/masculin, voilà les seuls termes dont nous disposons en français, alors qu'ils recouvrent différents concepts et usages⁵². De ce fait, nous avons décidé d'utiliser les termes gymnastique féminine ou masculine dans le sens communément accepté pour ces adjectifs : soit la gymnastique pratiquée par des femmes ou par des hommes, et non comme se rattachant à des normes ou à des valeurs reliées à un modèle de féminité ou de masculinité. Lorsque nous utilisons ces termes dans leur acception scientifique, soit comme relatif à un ensemble de traits ou de comportements socialement rattachés à l'une ou l'autre catégorie de sexe, « hommes » ou « femmes », nous le précisons.

Au vu de notre position théorique personnelle, nous ne faisons pas de distinction entre un éventuel « sexe social » qui serait distinct d'un « sexe biologique », soi-disant naturel. Nous considérons comme artificielle la bicatégorisation des individus en hommes et en femmes selon des critères biologiques ou naturels qui seraient fixés définitivement et applicables à l'ensemble des individus⁵³. Dans notre texte, nous utilisons donc de manière indifférenciée les termes « catégorie de sexe » et « sexe », puisque les deux sont des constructions sociales.

Toujours dans une perspective genre, nous avons fait le choix d'une écriture non épïcène. Par exemple, nous spécifions, en toutes circonstances, lorsque l'on parle d'un groupe de personnes, s'il s'agit d'un groupe mixte ou composé uniquement de femmes ou d'hommes. Nous n'utilisons donc pas le masculin pluriel comme une forme générique. Par exemple, les enseignant-e-s font référence à un groupe mixte, les enseignantes à un groupe composé de femmes

⁵⁰ « Mots, concepts, usages », in SOHN Anne-Marie (dir.), *Une histoire sans les hommes est-elle possible ? Genre et masculinités*, Lyon : ENS éditions, 2013, p. 30.

⁵¹ « Mots, concepts, usages »...

⁵² En anglais, le champ lexical est beaucoup plus riche avec entre autres : *male, female, manhood, womanhood, masculinity, femininity*, etc.

⁵³ FAUSTO-STERLING Anne, *Sexing the body*...

et les enseignants à un groupe composé uniquement d'hommes. Les élèves, sans indication complémentaire, sont un groupe mixte, alors que les élèves du Collège ou de l'école secondaire de jeunes filles regroupent uniquement des garçons dans le premier cas et des filles dans le second.

Un autre aspect terminologique qu'il nous paraît essentiel d'éclaircir est l'usage synonyme que nous faisons dans notre texte des termes «gymnastique» et «éducation physique», un choix discutable, que nous assumons. L'éducation physique telle que nous l'entendons au XX^e et au XXI^e siècle correspond plus ou moins à l'acception du terme gymnastique scolaire du XIX^e siècle⁵⁴. Celui-ci englobe un ensemble, non clairement limité, d'activités corporelles telles que des marches, des mouvements corporels libres, des exercices aux engins de gymnastique, des sauts, des pas de danse, des rondes, des jeux, des exercices de course, de lancer, la lutte, la natation, etc. Précisons encore que la gymnastique pratiquée en société englobe de même des pratiques corporelles diverses, en encore plus grand nombre que son pendant scolaire et, finalement, que le terme éducation physique est parfois utilisé dans le contexte du XIX^e siècle, mais dans un sens beaucoup plus large, puisqu'il peut englober tout apprentissage corporel comme les travaux manuels, l'hygiène, la gymnastique, les exercices militaires, le chant, le dessin, etc.⁵⁵

Le terme gymnastique utilisé au XVIII^e et au XIX^e siècle est progressivement remplacé par l'expression éducation physique (ou culture physique) au début du XX^e siècle, en lien avec le développement de nouvelles méthodes qui se veulent scientifiques. Le terme gymnastique étant encore couramment utilisé par les élèves, leurs parents et la population suisse romande en général, pour parler de l'éducation physique dans le cadre scolaire, nous avons fait le choix de l'utiliser parallèlement au terme éducation physique. Dans notre travail, nous utilisons donc indifféremment ces termes.

Limites spatiales

Sur la base de ces objectifs et de ces questions de recherche nous avons choisi de travailler sur quatre cantons de Suisse occidentale: Fribourg (FR), Genève (GE), Neuchâtel (NE) et Vaud (VD). Ces cantons ont en commun de faire partie de la même aire linguistique: francophone (constat à nuancer pour le canton de Fribourg bilingue, mais à claire majorité francophone)⁵⁶. Ils présentent en revanche

⁵⁴ Nous ne parlons pas ici de méthodes ou de doctrines spécifiques, mais avant tout de la discipline scolaire.

⁵⁵ Cf. entre autres: DAGUET Alexandre, «Manuel de pédagogie ou d'éducation: chapitre III. De l'Éducation physique», *L'Éducateur*, 1, 1865, p. 305-310, 321-325; NE CR CE 1891, p. 118-120.

⁵⁶ 69 % de la population du canton de Fribourg est francophone en 1880; par contraste le canton bilingue de Berne n'a pas été envisagé comme objet d'étude car majoritairement germanophone (82 % de la population en 1900).

des profils extrêmement variés en termes de topographie, de démographie, d'économie, de confession, etc.

À la fin du XVIII^e siècle, les quatre «régions» étudiées, puisqu'on ne peut pas encore parler de cantons pour trois d'entre elles, présentent des régimes et des situations politiques extrêmement variés, mais néanmoins certaines similitudes en matière socio-économique⁵⁷. Le pays de Vaud et le canton de Fribourg se caractérisent par une économie essentiellement agricole, basée sur la production de céréales, la culture de la vigne et l'élevage de bétail, principalement pour le marché local. La principauté de Neuchâtel et la République de Genève connaissent en revanche une proto-industrie florissante (horlogerie, indienne) qu'elles exportent loin à la ronde, tout en participant au niveau international, au négoce et à la finance⁵⁸.

Le canton de Fribourg est la seule entité étudiée à détenir le statut de canton suisse au début du XIX^e siècle, puisqu'entré dans la Confédération en 1481. Bastion du catholicisme⁵⁹, malgré sa longue tradition de coopération avec son voisin réformé bernois, le canton de Fribourg se caractérise à la fin de l'Ancien Régime par un régime politique profondément inégalitaire dirigé par un patriciat urbain⁶⁰. Le XIX^e siècle est principalement dominé par les conservateurs au niveau politique, malgré un bref intermède radical suite à la guerre du Sonderbund (1847). Quant à l'économie, elle reste essentiellement agraire jusque tard dans le XX^e siècle⁶¹. Seul canton bilingue de notre étude, le canton de Fribourg est majoritairement francophone, à l'exception des districts de la Singine et du Lac. Le chef-lieu cantonal, Fribourg, retenu pour notre étude, est situé sur une boucle de la Sarine, rivière qui marque la frontière linguistique. La ville, bilingue, voit une augmentation de la part de la population francophone, qui devient clairement majoritaire dès la fin du XIX^e siècle. Nous avons retenu comme deuxième cas d'étude, le chef-lieu de district de la Broye, Estavayer-le-Lac, en raison de sa situation au bord du lac de Neuchâtel⁶².

Après s'être affranchi en douceur de la domination bernoise en 1798, le Pays de Vaud, de tradition protestante, devient canton en 1803, avant de rejoindre officiellement la Confédération en 1815. Comme d'autres nouveaux cantons, Vaud est un bastion radical dans la seconde moitié du XIX^e siècle, fournissant

⁵⁷ HUMAIR Cédric, *1848 Naissance de la Suisse moderne*, Lausanne : Antipodes & Société d'histoire de la Suisse romande, 2009, p. 14-16.

⁵⁸ HUMAIR Cédric, *1848 Naissance de la Suisse moderne...*, p. 15.

⁵⁹ À l'exception de la région du Moratois, germanophone et protestante, incorporée au canton de Fribourg en 1803.

⁶⁰ ANDREY Georges, «Fribourg (canton)», in *Dictionnaire historique de la Suisse* [version électronique], Hauterive : Gilles Attinger, 2002-2014, abrégé désormais : *e-DHS*, consulté le 4 juillet 2016 sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7379.php>

⁶¹ L'agriculture occupe 53 % des actifs en 1910; DORAND Jean-Pierre, «Fribourg (canton)», in *e-DHS*, consulté le 4 juillet 2016, sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7379.php>

⁶² À l'exception de La Chaux-de-Fonds, l'ensemble des cités étudiées sont situées à proximité d'un lac ou d'une rivière, ce qui nous a permis d'étudier d'autres types de pratique corporelle, comme la natation.

nombre de conseillers fédéraux à la Suisse, ce qui ne l'empêche pas de s'opposer, comme les autres cantons romands, à toute tentative de centralisation jugée excessive. De tradition agricole, le canton voit se développer des industries dans ses principales localités. Nous avons fait le choix d'étudier trois localités vaudoises, plutôt que deux, en raison du poids démographique (fig. I-1) du canton. Nous avons retenu, à côté du chef-lieu cantonal, Lausanne, les cités de Vevey et d'Yverdon. Vevey, située sur les bords du Léman, est la deuxième ville du canton en termes de population à cette époque. Elle connaît un essor industriel, commercial et touristique qui atteint son apogée au tournant du ^{xx}^e siècle⁶³. Yverdon, cité thermale située sur la rive sud du lac de Neuchâtel, a la particularité de rester en mains libérales-conservatrices pendant presque tout le ^{xix}^e siècle⁶⁴. Idéalement placée sur les premières lignes de chemin de fer, Yverdon connaît une relative expansion dans la seconde moitié du ^{xix}^e siècle avec l'installation, entre autres, des ateliers de réparation des chemins de fer et la création de manufactures.

La principauté de Neuchâtel est une propriété personnelle du roi de Prusse⁶⁵ du début du ^{xviii}^e siècle à la révolution de 1848. Cette situation n'empêche pas le Pays de Neuchâtel d'être lié depuis le Moyen Âge à plusieurs cantons et villes suisses par des traités de combourgeoisie⁶⁶. Sous l'influence de Berne, qui lui envoie le prédicateur français Guillaume Farel (1489-1565), Neuchâtel se convertit à la religion réformée en 1530⁶⁷.

Occupée par la France entre 1806 et 1814, la principauté de Neuchâtel devient un canton et entre dans la Confédération en 1815, tout en gardant des liens avec le roi de Prusse, qu'elle ne coupera définitivement qu'en 1857.

Le canton de Neuchâtel est traditionnellement partagé entre haut et bas. En haut, dans les Montagnes, se trouvent les districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Au ^{xix}^e siècle, cette région est dominée par l'industrie horlogère qui attire de la main-d'œuvre de tout le pays, au point que les Confédérés représentent 48 % de la population chaux-de-fonnière en 1914⁶⁸. La Chaux-de-Fonds, en tant que ville la plus peuplée du canton (fig. I-2), s'est imposée d'elle-même comme localité à investiguer dans le cadre de notre recherche.

⁶³ SALVI Elisabeth, « Vevey (commune) », in *e-DHS*, consulté le 4 juillet 2016, sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F2620.php>

⁶⁴ AUDERSET Patrick, « Yverdon-les-Bains », in *e-DHS*, consulté le 4 juillet 2016, sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F2659.php>

⁶⁵ Pour les enjeux et les détails de cette attribution, cf. HENRY Philippe, *Histoire du canton de Neuchâtel. T. 2 : Le temps de la monarchie. Politique, religion et société de la Réforme à la Révolution de 1848*, Neuchâtel : Alphil, 2011, p. 40-43.

⁶⁶ BARTOLINI Lionel, « Neuchâtel (canton) », in *e-DHS*, consulté le 16 février 2015 sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7397.php>

⁶⁷ HENRY Philippe, *Histoire du canton de Neuchâtel. T. 2...*, p. 19.

⁶⁸ BARRELET Jean-Marc, *Histoire du canton de Neuchâtel. T. 3 : La création d'une république, de la Révolution de 1848 à nos jours*, Neuchâtel : Alphil, 2011, p. 51.

La ville de Neuchâtel, située « en bas », au bord du lac du même nom, ne développe pas de tissu industriel à proprement parler au XIX^e siècle, la fabrique de chocolat Suchard étant la principale entreprise à s'installer sur le territoire communal durant cette période (1826)⁶⁹. Depuis le XVIII^e siècle, les activités en ville de Neuchâtel tournent en effet principalement autour du négoce et de la banque⁷⁰.

	1850	1860	1870	1880	1888	1900	1910	1920
Suisse	2 392 740	2 510 494	2 655 001	2 831 787	2 917 754	3 315 443	3 753 293	3 880 320
FR	99 891	105 523	110 409	114 994	119 155	127 951	139 654	143 055
VD	199 575	213 157	229 588	235 349	247 655	281 379	317 457	317 498
NE	70 753	87 369	95 425	102 744	108 153	126 279	133 061	131 349
GE	6 146	82 876	88 791	99 712	105 509	132 609	154 906	171 000

Fig. I-1: Population résidente par canton étudié⁷¹.

		1850	1860	1870	1880	1888	1900	1910	1920
FR	Estavayer-le-Lac	1 323	1 383	1 413	1 478	1 555	1 636	1 958	2 125
	Fribourg*	9 065	10 454	10 581	11 410	12 195	15 794	20 293	20 649
VD	Lausanne*	17 108	20 515	25 845	29 356	33 340	46 732	64 446	68 533
	Vevey	5 201	6 494	7 540	7 475	7 925	11 781	13 664	12 768
	Yverdon	3 619	4 986	5 782	5 940	6 275	7 985	8 634	8 865
NE	LaChaux-de-Fonds	12 638	17 940	20 847	23 617	26 933	35 968	37 751	37 708
	Neuchâtel*	7 901	10 634	12 934	15 675	16 565	21 195	24 171	23 592
GE	Genève*	37 724	54 009	60 004	70 355	75 709	97 359	115 243	126 626

*Fig. I-2: Population résidente par commune étudiée, *chef-lieu cantonal.*

⁶⁹ BARRELET Jean-Marc, *Histoire du canton de Neuchâtel. T. 3...*, p. 47-60.

⁷⁰ HENRY Philippe, *Histoire du canton de Neuchâtel. T. 2...*, p. 122.

⁷¹ Source : Bureau fédéral de statistique, *Recensement fédéral de la population, 1^{er} décembre 1950. Vol. 1: Population résidente des communes: 1850-1950*, Berne, Eidgenössisches Statistisches Amt, 1951 ; abrégé désormais : BFS.

Située au bout du lac Léman, Genève, république indépendante depuis l'adoption de la Réforme en 1536, connaît un XVIII^e siècle troublé sur le plan politique. Cela aboutit au renversement du gouvernement aristocratique en 1792, puis à l'annexion de Genève par la France en 1798. Après le départ des troupes françaises en 1813, Genève est décidée à garder son indépendance et la solution d'un rattachement à la Confédération helvétique est la solution idéale pour la garantir⁷². En 1814, Genève entre officiellement dans la Confédération, alors que la République n'a aucune frontière commune avec celle-ci. Le Congrès de Vienne permet de corriger cette situation et en 1815, puis 1816, des territoires français, puis sardes (Carouge) peuplés de catholiques, lui sont attribués.

La Fabrique (horlogerie), fleuron de l'économie genevoise, traverse le XIX^e siècle, même si sa forme de production évolue de l'artisanat vers une production mécanisée. Les secteurs bancaire et touristique connaissent un essor important, alors que des industries liées à l'hydromécanique et à l'électrotechnique se développent dans la seconde moitié du siècle⁷³. Démographiquement, le canton du bout du lac attire nombre de Confédérés et d'étrangers, au point que ces derniers forment 38,7 % de la population en 1914⁷⁴. Du point de vue confessionnel, le protestantisme perd tellement de terrain tout au long du XIX^e siècle que ses adeptes ne représentent plus que la moitié de la population en 1900.

Dans le cas de Genève, nous n'avons pas établi de séparation stricte entre la commune et le canton lors de nos recherches, pour deux raisons principales. Premièrement, en 1900, 73 % de la population cantonale résident sur le territoire de la ville de Genève et de ses « banlieues » (communes des Eaux-Vives, de Plainpalais et du Petit-Saconnex)⁷⁵, ce qui aurait rendu difficile de traiter séparément canton et agglomération genevoise vu l'importance de celle-ci. Deuxièmement, la création précoce (1847) d'un Département de l'instruction publique laisse à disposition de l'historien-ne un grand nombre d'archives, facilement accessibles, relatives à l'ensemble des écoles du canton.

Nous aurions pu adjoindre aux quatre cantons retenus celui du Valais afin d'avoir une représentation presque complète du développement de l'éducation physique en Suisse romande. Après quelques recherches préliminaires, nous avons renoncé à inclure ce canton dans notre recherche, car celui-ci se trouve chronologiquement en décalage avec les autres cantons romands. Ce décalage concerne tant le processus de mise en place du système d'instruction publique

⁷² PERROUX Olivier, *Histoire de Genève. T. 3 : De la création du canton en 1814 à nos jours*, Neuchâtel : Alphil, 2014, p. 9.

⁷³ PERROUX Olivier, *Histoire de Genève. T. 3...*, p. 38-48, 64-68.

⁷⁴ PERROUX Olivier, *Histoire de Genève. T. 3...*, p. 54.

⁷⁵ Celles-ci sont d'ailleurs rattachées à la commune de Genève en 1930.

que l'introduction de l'éducation physique scolaire⁷⁶. En effet, au XIX^e siècle, la gymnastique est essentiellement enseignée dans les collèges de garçons du canton (Sion, Brigue, Saint-Maurice) et ne semble pas s'étendre à d'autres établissements à l'exception de l'École normale de garçons, où la gymnastique est introduite en 1878 dans le plan d'études, en raison de la loi militaire fédérale de 1874, mais sans qu'une dotation horaire précise ne lui soit accordée.

L'éducation physique apparaît en 1935 au programme de l'École normale des jeunes filles⁷⁷ et c'est aussi à partir de cette date que cet enseignement est donné dans une perspective didactique à l'École normale⁷⁸. En 1941, la gymnastique devient une branche obligatoire pour l'ensemble des écoliers et écolières, à raison de deux heures par semaine pour les premiers et d'une heure pour les secondes. Ces différents éléments nous ont décidée à écarter le canton du Valais de notre champ d'investigation. Nous donnerons néanmoins des informations relatives à la situation valaisanne au cas par cas.

Bornes chronologiques et structure de l'étude

La période au cœur de cette recherche s'étend de la moitié du XIX^e siècle à la Première Guerre mondiale. Le choix de la décennie 1860 comme première borne de notre travail avait comme objectif de mettre au jour ce qui existait en matière d'éducation physique dans les différents cantons et localités avant l'intervention de la Confédération en 1874. La Première Guerre mondiale marque l'autre borne chronologique de notre étude, l'entre-deux-guerres étant caractérisé par la mise en place de nouvelles formes d'éducation physique, largement inspirées par les sports qui jusque-là étaient restés partiellement exclus de l'enseignement scolaire, et des premières formations pour enseignant-e-s de gymnastique à l'Université, en Suisse alémanique du moins⁷⁹.

Cependant, les premiers résultats de notre recherche ont mis en évidence l'importance du XVIII^e siècle et des Lumières dans le développement des premiers projets d'éducation corporelle et cela dans plusieurs pays européens. De même, le choix de travailler principalement à l'échelle des cantons et des communes, a mis

⁷⁶ Les informations relatives au Valais sont tirées de BENEY Eddy, *Histoire de l'éducation physique scolaire en Valais...*; PÉRISSET BAGNOUD Danièle, «Les sciences de l'enfance dans les formations à l'enseignement: des Écoles normales aux Hautes écoles pédagogiques, l'histoire d'une discrétion certaine. Le cas du Valais (Suisse)», Communication faite au 21^e congrès d'ISCHE, 22-28 août 2010, Amsterdam, p. 5 de la version écrite aimablement fournie par l'auteure que nous remercions.

⁷⁷ Pour faire une comparaison un peu facile, nous pouvons signaler que la gymnastique est introduite en 1847 dans le programme de l'École normale des jeunes filles du canton de Vaud.

⁷⁸ PÉRISSET BAGNOUD Danièle, «Les sciences de l'enfance dans les formations à l'enseignement...», p. 5.

⁷⁹ À l'Université de Bâle en 1920; la première formation francophone est offerte à l'Université de Lausanne à partir de 1942-1943.

au jour des premières tentatives de concrétisation d'exercices corporels pour la jeunesse remontant aux premières décennies du XIX^e siècle. Ces constatations nous ont poussée à consacrer le premier chapitre de ce travail à la période allant de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle. Cette décision explique la différence de nature de ce chapitre. Il est en effet construit de manière chronologique, couvre une aire géographique bien plus large que la seule Suisse romande et s'appuie plus largement que le reste du travail sur des études existantes et des sources publiées.

À l'exception du premier chapitre, la présente étude se compose de chapitres plus thématiques que chronologiques. Nous avons en effet fait le choix de mettre l'accent sur des thèmes qui, à des époques données, ont plus particulièrement marqué le domaine de l'éducation physique et son évolution. De même, nous avons décidé de mêler approche comparative et étude de phénomènes propres à une ou plusieurs localités ou régions. Le chapitre 2 est consacré aux liens entre préparation militaire et éducation physique des garçons et le chapitre 3 au processus menant à la création d'une éducation physique destinée aux filles. Le chapitre 4 interroge les enjeux et les acteurs de la prise en charge du corps et de la santé des enfants, mais aussi les éventuels obstacles à la concrétisation de l'enseignement de la gymnastique. Le chapitre 5 se penche sur des pratiques en lien avec l'hygiène, tout particulièrement la natation et d'autres activités, comme l'héliothérapie organisées dans le cadre parascolaire. Le chapitre 6 est consacré à la formation du corps enseignant primaire et aux professeur-e-s de gymnastique ; le 7 à l'analyse des programmes et des discours, afin d'identifier les mécanismes mis en œuvre pour (re)produire le genre dans le cadre de l'éducation physique. Finalement, le chapitre 8 explore la problématique de l'espace et des infrastructures où se déroulent les cours d'éducation physique.

Sources

Les fonds d'archives que nous avons investigués et les sources que nous avons dépouillées reflètent notre perspective de recherche qui consiste à travailler du niveau communal au niveau national et sur les différents acteurs collectifs ou individuels identifiés comme actifs dans le domaine de l'éducation physique.

Au niveau des localités, nous avons privilégié les procès-verbaux des commissions scolaires⁸⁰, ceux-ci rapportant les discussions et les décisions relatives à la gestion des écoles de la commune. En fonction de nos besoins et des documents disponibles, nous avons dépouillé des rapports annuels et des programmes de cours d'établissements scolaires (manuscrits ou imprimés), et des

⁸⁰ Leur nom varie selon le lieu et la période : comité des études, commission des études, commission des écoles, commission scolaire, etc.

documents (correspondance, procès-verbaux de séances, rapport de gestion...) produits par l'organe exécutif de la commune (Municipalité ou Conseil communal selon les cantons).

Au niveau des cantons, nous avons toujours débuté nos recherches par un dépouillement exhaustif des comptes rendus des départements cantonaux de l'instruction publique, avant de travailler sur les fonds en relation avec l'instruction publique.

Nous avons été confrontée à divers problèmes liés au fait de travailler sur plusieurs cantons et communes. La disparité de la quantité et du type de traces produites par les différentes instances et organes diffère parfois considérablement d'un lieu à un autre. Par exemple, le degré de détails des informations publiées dans les comptes rendus annuels des départements de l'instruction publique varie d'un canton et d'une période à l'autre. Les comptes rendus neuchâtelois sont particulièrement succincts, alors que les genevois sont extrêmement détaillés. Problèmes auxquels il faut rajouter la diversité des pratiques en matière d'archivage et donc de conservation des sources, largement liées aux politiques cantonales en la matière. Ce dernier écueil a pu être partiellement contourné en sollicitant directement certains organes producteurs, comme les directions des écoles à Fribourg et à La Chaux-de-Fonds, qui ont conservé la majeure partie de leurs archives *in situ*⁸¹.

Au niveau de la Confédération, nous avons travaillé sur les archives du Département militaire et du Département de l'intérieur en privilégiant les thématiques qui nous intéressaient plus particulièrement: cours normaux, manuels de gymnastique, etc. Nous avons surtout largement utilisé les rapports annuels du DMF qui présentent des synthèses, ainsi que des données statistiques, sur les rapports cantonaux sur l'enseignement de la gymnastique, l'instruction préparatoire, les écoles de recrues pour instituteurs, etc.

En ce qui concerne les différentes associations et sociétés de niveau local, cantonal ou national, nous avons fait le choix de dépouiller leurs organes de presse, qui rapportent leurs activités, leurs réunions annuelles, leur liste de membres, etc. Dans ce domaine particulier, nous avons visé très large puisque nous avons englobé le champ militaire, médical et hygiénique, pédagogique, gymnastique (de société et discipline scolaire) et dépouillé plus d'une vingtaine de périodiques. Dans le cas de la Société cantonale vaudoise de gymnastique, nous avons pu travailler en profondeur puisque ses archives sont à disposition aux Archives cantonales vaudoises. Nous avons sollicité à plusieurs reprises l'Association cantonale neuchâteloise de gymnastique afin de consulter ses archives, mais nous

⁸¹ Les démarches, pour que nous puissions consulter ces documents, ont été faites par les archivistes locaux que nous remercions ici.

INTRODUCTION

nous sommes heurtée à de multiples refus, qui nous ont convaincue d'abandonner la voie des fonds d'archives privés non déposés.

Les dernières catégories de sources consultées englobent, d'une part, tous les manuels et programmes de gymnastique publiés en français en Suisse entre 1860 et 1920 et destinés à un public scolaire, et, d'autre part, la presse quotidienne romande. En effet, grâce aux importants travaux de numérisation qui ont été effectués ces dernières années, nous avons largement sollicité les organes de presse locaux (*Journal de Genève, Feuille d'Avis de Neuchâtel...*), par exemple pour collecter des informations pour notre base de données prosopographique ou encore pour trouver les échos d'un événement particulier.

Chapitre 1

Former des êtres humains complets

Le processus d'institutionnalisation de la gymnastique scolaire s'étend sur plus d'un siècle et connaît des chronologies et des étapes variées selon les lieux. Avant de nous pencher plus particulièrement sur la période 1860-1920 au cœur de ce travail, il nous semble nécessaire d'examiner les premiers projets d'instruction publique comprenant une forme ou l'autre d'éducation corporelle, ainsi que les idées à leur origine et pour ce faire, remonter au XVIII^e siècle, période des Lumières et des Révolutions⁸². L'exploration d'autres aires géographiques, plus ou moins proches, permettra de mieux appréhender les idées, alors dans l'air du temps, en matière d'éducation corporelle et d'observer le développement des premières méthodes d'éducation physique, qui auront une influence durable sur le contexte suisse et romand. De même, la Révolution française, puis le Consulat et l'Empire influencent en profondeur et durablement la situation helvétique⁸³, aussi nous intéresserons-nous aux projets d'instruction publique développés lors de la période révolutionnaire et de la République helvétique, même si ceux-ci restent, dans l'ensemble, sans lendemain.

Nous nous pencherons ensuite sur les premières tentatives, concrétisées ou non, de mettre sur pied un enseignement d'éducation physique sur le territoire suisse. Ce sera l'occasion de questionner le cadre dans lequel elles se développent, de

⁸² Pour un aperçu de l'histoire des pratiques corporelles depuis l'Antiquité, cf. entre autres : ULMANN Jacques, *De la gymnastique aux sports modernes: histoire des doctrines de l'éducation physique*, Paris : Vrin, 1997, 3^e éd.; BANCEL Nicolas, GAYMAN Jean-Marc, *Du guerrier à l'athlète: éléments d'histoire des pratiques corporelles*, Paris : PUF, 2002.

⁸³ WALTER François, *Histoire de la Suisse. T. 3: Le temps des révolutions (1750-1830)*, Neuchâtel: Alphil, 2013, 3^e éd., p. 7-9.

se demander qui les organise et pour qui, enfin d'interroger les liens éventuels qui unissent les premières sociétés de gymnastique patriotiques et la gymnastique scolaire. Nous attacherons un intérêt tout particulier aux contextes dans lesquels ces premiers essais se déroulent. Les premières décennies du XIX^e siècle sont en effet spécialement agitées dans la majorité des cantons suisses et les changements de gouvernement et de tendance politique majoritaire ne manquent pas. Ce type d'événements a de plus en plus d'influence sur l'instruction puisque celle-ci vit une phase de transition, passant des mains confessionnelles à celles de l'État, qui va progressivement devenir son principal garant. Ce changement mènera, entre autres, à l'adoption de l'instruction obligatoire et au développement de réseaux d'établissements primaires et secondaires publics dans les différents cantons romands, selon des modalités et des temporalités variées sur lesquelles nous reviendrons en détail. De même l'étude des débuts de la gymnastique scolaire dans différents cantons et localités permettra de mettre au jour des enjeux ou des développements communs ou au contraire singuliers selon les contextes et de révéler des processus pas forcément linéaires.

Enfin, nous questionnerons le profil et le parcours des premiers individus engagés pour enseigner la gymnastique, ainsi que les objectifs visés à travers la pratique de cette dernière en fonction des publics concernés.

1.1 Projets des Lumières et de la Révolution⁸⁴

Commençons par présenter quelques éléments et faits relatifs aux exercices corporels au XVIII^e et au début du XIX^e siècle, afin de mieux comprendre l'origine des conceptions de l'éducation corporelle présidant au déploiement de celle-ci tout au long du XIX^e siècle. Nous optons à cet égard pour la présentation d'une sélection d'écrits, de projets ou de réalisations concernant l'éducation corporelle ou la gymnastique rédigés par des pédagogues (au sens large du terme) et des politiques que nous jugeons significatifs pour la suite de notre propos⁸⁵.

De nouvelles conceptions de l'éducation sont développées au temps des Lumières et connaissent un rayonnement et une large reconnaissance qui influenceront les projets d'instruction de l'époque révolutionnaire et les méthodes et pratiques mises en place au XIX^e siècle. L'idée d'une formation complète de l'être humain à travers une éducation prenant en compte ses différentes dimensions intellectuelle, morale et physique est au cœur de ces nouvelles théories

⁸⁴ Ce premier sous-chapitre, comme d'autres parties de ce travail, doit beaucoup aux idées de la professeure Rita Hofstetter développées dans ses cours à l'Université de Genève, que j'ai eu l'occasion de suivre entre 2011 et 2014. Qu'elle reçoive ici toute ma reconnaissance.

⁸⁵ Pour une présentation exhaustive, cf. ULMANN Jacques, *De la gymnastique aux sports modernes...*, p. 125-271.

de l'éducation. Les pédagogues des Lumières dénoncent les pratiques ayant cours jusque-là qui, selon eux, se caractériseraient par une absence totale d'attention à l'éducation corporelle. Tant dans l'*Émile* (1762) que dans les *Considérations sur le gouvernement de la Pologne* (1771), Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) souligne l'importance du développement physique, par le biais d'exercices corporels et de gymnastique, «*ce développement du corps étant articulé à la constitution d'une autonomie de l'individu, à une éducation des sens, à une formation du jugement*»⁸⁶.

À la même période, du côté de l'éducation physique à proprement parler, les exercices se systématisent, tout comme l'utilisation du terme «gymnastique»⁸⁷. De véritables «*systèmes d'exercices*» sont construits et expérimentés dans différents pays. En Allemagne, dans le sillage des théories de Johann Basedow (1723-1790) et de son mouvement du philanthropinisme, proche des théories de Rousseau, Johann Christoph Friedrich GutsMuths (1759-1839) réunit différentes pratiques et exercices en une seule méthode systématique, que l'on peut qualifier d'éclectique, qui paraît sous le titre de *Gymnastik für die Jugend: Enthaltend eine prakt. Anweisung zu Leibesübungen* (1793)⁸⁸. À la même période, un autre pédagogue philanthropiniste, Gerhard Ulrich Anton Vieth⁸⁹ (1763-1836) publie une vaste encyclopédie des exercices physiques, qui n'a néanmoins pas autant «*d'ampleur théorique*» que celle de GutsMuths⁹⁰.

En France, selon Bancel et Gayman, il n'y a aucun apport décisif à la théorie ou à la pratique de la gymnastique comparable à celui de GutsMuths à la fin de l'Ancien Régime, même si l'exercice physique est cité dans les ouvrages généraux d'éducation⁹¹. En revanche, la période révolutionnaire foisonne d'idées et de débats relatifs à l'éducation et à l'instruction qui intègrent plus ou moins largement l'éducation corporelle. Plusieurs projets d'instruction publique sont présentés devant les instances révolutionnaires au début de la décennie 1790. Selon Hesse, les révolutionnaires instruits sont tous familiers avec les écrits de Rousseau⁹², ce qui explique qu'on en trouve maintes références, plus ou moins explicites, dans les discours et les projets de l'époque⁹³. Tout en revendiquant l'héritage des Lumières,

⁸⁶ NEGRONI Barbara de, «Éducation privée et éducation publique: la politique du précepteur et la pédagogie du législateur», in ROBER Thiéry (éd.), *Rousseau, l'Émile et la Révolution. Actes du colloque international de Montmorency*, Paris: Universitas, 1992, p. 122.

⁸⁷ DEFANCE Jacques, *L'excellence corporelle: la formation des activités physiques et sportives modernes 1770-1914*, Rennes: Presses universitaires de Rennes 2, 1987, p. 13.

⁸⁸ DEFANCE Jacques, *L'excellence corporelle...*, p. 20; «Guts Muths, Johann Christoph Friedrich», in *Deutsche Biographie*, consulté le 25 février 2013, sur <http://bsnbdn.bsb.lrz-muenchen.de/sfz24816.html>

⁸⁹ VIETH Gerhard Ulrich Anton, *Versuch einer Encyclopädie der Leibesübungen*, 3 tomes, Berlin: 1794, 1795, Leipzig: 1818; «Vieth, Gerhard Ulrich Anton», in *Deutsche Biographie*, consulté le 25 février 2013, sur <http://www.deutsche-biographie.de/sfz83762.html>

⁹⁰ BANCEL Nicolas, GAYMAN Jean-Marc, *Du guerrier à l'athlète...*, p. 122, 125.

⁹¹ BANCEL Nicolas, GAYMAN Jean-Marc, *Du guerrier à l'athlète...*, p. 125-126.

⁹² HESSE Carla, «Lire Rousseau sous la Révolution française», *Lumières*, 15, 2010, p. 22.

⁹³ NEGRONI Barbara de, «Éducation privée et éducation publique»..., p. 130.

ces projets veulent faire table rase du passé et adapter les idées pédagogiques aux besoins nouveaux⁹⁴. Selon Baczko, il s'agit en effet moins à cette période de se revendiquer de tel auteur ou de telle œuvre que «*de la transmission de l'élan pédagogique qui traverse les Lumières*» afin de former des hommes nouveaux, des citoyens⁹⁵. Il s'agit de régénérer l'être humain dans son entier, tant dans sa dimension morale, intellectuelle que physique.

Sans vouloir analyser de manière exhaustive l'ensemble des projets, rapports et autres discours relatifs à l'instruction, relevons la place plus ou moins importante qu'ils accordent aux exercices corporels. Dans la partie introductive de son *Rapport sur l'instruction publique* lu en septembre 1791 à l'Assemblée nationale, Charles-Maurice de Talleyrand (1754-1838) souligne que l'instruction doit s'étendre aux trois dimensions, physique, intellectuelle et morale, de l'être humain, puis il s'interroge sur le peu de place fait au corps dans les programmes d'éducation contemporains. Selon lui, les exercices de gymnastique doivent devenir «*un objet capital de l'instruction*», puisqu'ils permettent de préserver la santé et d'augmenter la force et l'adresse des individus, bénéfiques dont profite l'ensemble de la société⁹⁶. Dans les divers chapitres de son rapport, il passe en revue le programme pour les différents niveaux d'instruction, pour les écoles primaires: «*des exercices propres à conserver, à fortifier, à développer le corps [...]*»⁹⁷, pour les écoles de districts (sorte d'écoles moyennes): «*des exercices qui supposent et donnent à la fois de la force et de l'agilité, tels que la natation, l'équitation et même la danse*»⁹⁸.

La pratique d'exercices corporels est parfois juste mentionnée de manière incidente, comme dans le *Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique* de Nicolas de Condorcet (1743-1794) d'avril 1792⁹⁹. Il en va autrement de Louis-Michel Lepeletier (1760-1793), dont le *Plan d'éducation nationale* est présenté de façon posthume par Maximilien de Robespierre (1758-1794) en juillet 1793 à la Convention. Pour lui, le «*perfectionnement de l'être physique*» est un des objets les plus essentiels de l'éducation¹⁰⁰. Le projet de Lepeletier est particulièrement extrême. Il propose que l'ensemble des enfants

⁹⁴ BACZKO Bronislaw, « Introduction », in BRONISLAW Baczko (éd.), *Une éducation pour la démocratie : textes et projets de l'époque révolutionnaire*, Genève : Droz, 2000, 2^e éd., p. 10, 26.

⁹⁵ BACZKO Bronislaw, « Introduction »..., p. 20.

⁹⁶ « Rapport sur l'instruction publique, fait au nom du Comité de constitution, à l'Assemblée nationale les 10, 11 et 19 septembre 1791 », in BRONISLAW Baczko (éd.), *Une éducation pour la démocratie...*, p. 118.

⁹⁷ « Rapport sur l'instruction publique... », p. 128.

⁹⁸ « Rapport sur l'instruction publique... », p. 131.

⁹⁹ « Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique. Présentés à l'Assemblée nationale au nom du Comité d'Instruction publique, les 20 et 21 avril 1792 », in BRONISLAW Baczko (éd.), *Une éducation pour la démocratie...*, p. 186.

¹⁰⁰ « Plan d'éducation nationale présenté à la Convention nationale par Maximilien Robespierre le 13 juillet 1793 », in BRONISLAW Baczko (éd.), *Une éducation pour la démocratie...*, p. 350.

soient placés en internat entre l'âge de cinq et douze ans afin de bénéficier de l'éducation nationale, celle-ci ayant comme objectif principal de former les futurs citoyens plus que de les instruire à proprement parler. La deuxième phase appelée d'instruction serait réservée à un nombre restreint d'enfants âgés de plus de douze ans. Lepeletier préconise des exercices gymnastiques, à côté d'autres moyens, pour contribuer à l'éducation physique des enfants, ici comprise dans un sens très large: développer leurs forces, mais aussi les endurcir contre la fatigue, les intempéries, et enfin « *les plier au joug d'une discipline salutaire* ». Ce régime semble être prévu tant pour les filles que pour les garçons, puisqu'il est précisé qu'en plus de ces exercices, les garçons seront formés au maniement des armes¹⁰¹. Ce régime éducatif sans doute inspiré de la Sparte antique ne sera jamais concrétisé, pas plus que les précédents projets présentés ici. En effet, le contexte de guerre, puis celui du Directoire et de l'Empire, ne permettent pas la réalisation d'un quelconque projet d'instruction populaire¹⁰². Cependant, le XIX^e siècle héritera de ces idéaux révolutionnaires, comme de ceux des Lumières, et les concrétisera en partie lors de la mise en place des systèmes d'instruction publique¹⁰³.

Sur le (futur) territoire helvétique

À Genève, alors cité indépendante, mais alliée de longue date de certains cantons suisses¹⁰⁴, le XVIII^e siècle est particulièrement agité sur le plan politique et est témoin de nombreux débats sur le plan scolaire¹⁰⁵. La Société des catéchumènes développe un premier réseau d'écoles privées destinées aux enfants des deux sexes des classes populaires, alors que le besoin de réformer le Collège, institution publique fondée en 1559 comprenant des classes de garçons équivalant aux niveaux primaire et secondaire actuels, se fait sentir dès les années 1770. Une commission est instituée en 1788 pour réformer les règlements de ce dernier. Elle présente un projet complet de remaniement de l'instruction publique en 1792, comprenant la nomination d'instances de contrôle et d'une caisse académique chargée de pourvoir aux besoins de l'instruction et entre autres à l'établissement d'« *une gymnastique* »¹⁰⁶. Ce projet semble être le premier à prévoir l'installation d'équipements pour la pratique de la gymnastique par les collégiens en ville

¹⁰¹ « Plan d'éducation nationale... », p. 378.

¹⁰² NEGRONI Barbara de, « Éducation privée et éducation publique »..., p. 133.

¹⁰³ HOFSTETTER Rita, *Les lumières de la démocratie : histoire de l'école primaire publique à Genève au XIX^e siècle*, Berne : Peter Lang, 1998, p. 3.

¹⁰⁴ Située entre trois puissants voisins: la France, la Savoie (qui devient royaume de Sardaigne en 1720) et les cantons suisses (traités de combourgeoisie avec Berne et Zurich), Genève réussit à rester indépendante jusqu'en 1798.

¹⁰⁵ HOFSTETTER Rita, *Les lumières de la démocratie...*, p. 23-42.

¹⁰⁶ VULLIÉTY H., « Le Collège pendant les troubles révolutionnaires et l'époque française », in DIP (éd.), *Histoire du Collège de Genève*, Genève : Impr. Wyss & Duchêne, 1896, p. 235-238.

de Genève, mais il ne sera jamais mis en œuvre. L'agitation politique des deux dernières décennies du XVIII^e siècle aboutit à la fin de l'Ancien Régime en décembre 1792.

L'adoption de la nouvelle Constitution le 5 février 1794 institue la séparation des pouvoirs, la souveraineté populaire et une forme de démocratie directe (droit de réquisition)¹⁰⁷. Un projet de loi sur l'éducation et l'instruction est arrêté par l'Assemblée nationale (Constituante) le 25 février de la même année. Dans ce projet, qui rend l'instruction obligatoire tant pour les filles que pour les garçons et a pour principal objectif de former les futurs citoyens¹⁰⁸, il est souligné que les parties civique et morale, mais aussi « *la partie de l'Education qui tend à fortifier le corps & à développer ses facultés* »¹⁰⁹ ont été jusqu'alors peu développées, voire négligées pour la dernière partie. Ainsi le projet prévoit d'engager :

*« un Maître de Gymnastique pour exercer tous les jeunes Citoyens depuis l'âge de dix ans, à des jeux propres à les fortifier, & sur-tout [sic] à les préparer au service Militaire, de manière à ce qu'ils soient entièrement formés à dix-huit ans, après en avoir rempli successivement tous les grades. »*¹¹⁰

L'aménagement d'un lieu pour l'apprentissage de la natation « *sans péril* » et de places de récréation attenantes aux écoles primaires est également prévu dans la rubrique « *des exercices du corps* ». En complément à ces articles, la loi précise qu'il y aura des prix pour « *les exercices du corps* » qui seront attribués durant la fête de la jeunesse, envisagée tous les ans en septembre¹¹¹, et que le traitement du maître de gymnastique se situera entre 2 500 et 3 500 florins¹¹². Ce projet ne sera en définitive pas adopté en raison des troubles du moment et sera renvoyé pour examen à une Commission¹¹³. Rien ne se concrétise du point de vue de l'instruction publique, Genève étant annexée à la France d'avril 1798 à décembre 1813, avant d'être finalement rattachée à la Confédération helvétique en 1814. C'est donc sous la Restauration que seront repris débats et initiatives, publics et privés, sur les écoles, à l'ombre de la nouvelle rivalité entre catholiques et réformés¹¹⁴.

¹⁰⁷ DUFOUR Alfred, *Histoire de Genève*, Paris : PUF, 1997, p. 87-88.

¹⁰⁸ Séance du 25 février 1794, *Recueil des procès-verbaux de l'Assemblée nationale de Genève, depuis l'ouverture de ses séances, le 25 Février 1793, l'an 2^{me} de l'égalité*, Genève : Pellet, 1794, vol. 3, p. 225.

¹⁰⁹ Séance du 25 février 1794, *Recueil des procès-verbaux de l'Assemblée nationale de Genève...*, p. 226.

¹¹⁰ Séance du 15 février 1794, *Recueil des procès-verbaux de l'Assemblée nationale de Genève...*, p. 167.

¹¹¹ Séance du 15 février 1794, *Recueil des procès-verbaux de l'Assemblée nationale de Genève...*, p. 171, 174.

¹¹² Un traitement supérieur à celui envisagé pour les maîtres des écoles primaires et plutôt situé dans la fourchette de ceux prévus pour les régents du Collège. Séance du 22 février 1794, *Recueil des procès-verbaux de l'Assemblée nationale de Genève...*, p. 212-215.

¹¹³ VULLIÉTY H., « Le Collège pendant les troubles révolutionnaires et l'époque française »..., p. 256.

¹¹⁴ HOFSTETTER Rita, *Les lumières de la démocratie...*, p. 44-53.

Les troubles politiques ne concernent pas uniquement Genève. Suite aux mouvements révolutionnaires dans certains cantons (Bâle, Vaud) et à l'invasion des troupes françaises, l'ancienne Confédération est remplacée par la République helvétique dont la Constitution entre en vigueur le 12 avril 1798, soit quelques semaines avant la chute des dernières poches de résistance en Suisse centrale¹¹⁵. Une nation unie, basée sur une administration centralisée, et l'idée de l'égalité de droits et de souveraineté populaire définissent la nouvelle entité. Suite à sa nomination au poste de ministre des Arts et des Sciences de la République helvétique en 1798, Philipp Albert Stapfer (1766-1840) développe un projet de loi scolaire extrêmement ambitieux. Celui-ci laisse entrevoir la sympathie de Stapfer pour le mouvement révolutionnaire, sans doute suite au voyage entrepris à la fin de ses études qui l'a amené en Angleterre puis à Paris en 1791¹¹⁶. Ce projet du 25 octobre 1798 propose la mise sur pied d'écoles élémentaires pour garçons et pour filles sur tout le territoire avec, à leur tête, des instituteurs et des institutrices formés dans des écoles normales. Les buts énoncés dans l'article 1 de la troisième partie du texte, dédiée aux objets et aux méthodes d'enseignement dans les écoles élémentaires, illustrent bien l'idéal qui sous-tend le projet :

«Art. 1 L'éducation donnée par la nation aux enfants de la République dans les écoles élémentaires aura pour triple but : 1° de procurer aux élèves les connaissances nécessaires pour s'acquitter de leurs devoirs ; 2° de développer leurs forces intellectuelles et physiques et le germe des facultés industrielles que chacun perfectionnera ensuite dans la carrière dans laquelle il sera placé par les circonstances et ses besoins ou entraîné par son inclination ; 3° d'inspirer enfin à leurs jeunes âmes l'amour de la vertu et des principes républicains. Elle embrasse en un mot l'homme entier, et le livre à la société tel que celle-ci ose lui confier dans l'exercice des droits politiques ses plus chers intérêts.»¹¹⁷

À côté des idéaux démocratiques et républicains pour lesquels l'éducation doit former les futurs citoyens, on trouve l'idée chère aux Lumières du développement de l'être humain dans son entier, soit de ses capacités intellectuelles, morales et physiques. En conséquence, il est fait mention de jeux utiles à la santé pour les élèves de la première classe (âgés de moins de huit ans) et de jeux favorisant l'accroissement des forces des élèves de la deuxième classe (entre huit et douze ans). En ce qui concerne les garçons fréquentant la troisième classe (âgés

¹¹⁵ FANKHAUSER Andreas, «République helvétique», in *e-DHS*, consulté le 26 novembre 2012, sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F9797.php>.; CAPITANI François de, «Vie et mort de l'Ancien Régime 1648-1815», in ANDREY Georges et al., *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne : Payot, 1986, 2^e éd., p. 481-493.

¹¹⁶ LUGINBÜHL Rodolphe, *Philippe-Albert Stapfer ancien ministre des arts et sciences et ministre plénipotentiaire de la République helvétique 1766-1840*, Paris : Librairie Fischbacher, 1888, p. 28-29.

¹¹⁷ Cité dans LUGINBÜHL Rodolphe, *Philippe-Albert Stapfer...*, p. 378. Le projet de loi est cité en intégralité dans l'appendice de l'ouvrage, p. 375-388.

de treize ans et plus), ils « continueront à être instruits dans les exercices les plus propres à entretenir la santé et à développer la force et l'agilité du corps »¹¹⁸ et pratiqueront en plus des exercices militaires et de natation, si la situation le permet. Il est même prévu de publier des instructions précises pour la pratique de la gymnastique, basées sur les livres de GutsMuths et de Veitz [sic]¹¹⁹. En ce qui concerne les filles entre dix et quinze ans, elles sont censées fréquenter une sorte d'école ménagère où elles apprendront principalement l'économie domestique et « les travaux propres aux femmes »¹²⁰, sans aucune mention d'exercice physique au programme. Nous pouvons supposer qu'aux écolières plus jeunes s'appliquera le même programme qu'aux écoliers, soit des jeux en adéquation avec leur âge, puisque la catégorie de sexe des élèves des deux premières classes n'est pas précisée. Enfin, est envisagé qu'un médecin inspecte les élèves et leurs exercices de gymnastique plusieurs fois par année¹²¹.

Accompagné d'un message de Stapfer, le projet, traduit en allemand et revu par le Bâlois Pierre Ochs (1752-1821), membre du Directoire, est soumis au Grand Conseil le 1^{er} décembre 1798. Dans ce projet de loi modifié, les exercices physiques, comme d'autres disciplines, disparaissent du catalogue des branches obligatoires. Il est prévu qu'elles soient offertes si les circonstances locales le permettent¹²². Le Grand Conseil n'ayant pas l'occasion de discuter de ce second projet de loi, il est soumis à la Commission pour l'éducation et l'Institut national (*Kommission für Erziehung und Nationalinstitut*) qui en tire une troisième version, complètement refondue, dont les détails ne nous sont pas parvenus. Cette troisième version est discutée et remaniée au Grand Conseil avant d'être soumise au Sénat. Cette fois-ci le projet ne contient plus que huit paragraphes et ne fait que mentionner brièvement, dans le second paragraphe, les minima en termes de contenu : lire, écrire et compter¹²³. Le Sénat rejette ce projet de loi pourtant bien loin de l'ambitieux projet de Stapfer, le 2 janvier 1800. Quelques jours plus tard, le 7 janvier, le gouvernement est renversé, Stapfer démissionne et ainsi s'achèvent les efforts de la République helvétique en matière de politique scolaire¹²⁴.

En 1803, les cantons suisses retrouvent la majeure partie de leur souveraineté, dont leurs prérogatives en matière scolaire, lors de l'instauration de l'Acte de Médiation. Seuls les conseils d'instruction publique cantonaux subsistent de l'œuvre de Stapfer. Il est cependant légitime de voir dans l'ambitieux projet

¹¹⁸ Art. 5, 7, 12-14.

¹¹⁹ Art. 15; lire ici sans doute le nom mal orthographié de Gerhard Vieth.

¹²⁰ Art. 9.

¹²¹ Art. 22.

¹²² BÜTIKOFER Anna, «Das Projekt einer nationalen Schulgesetzgebung in der Helvetischen Republik (1798-1803)», in CRIBLEZ Lucien (dir.), *Bildungsraum Schweiz: historische Entwicklung und aktuelle Herausforderungen*, Berne : Haupt, 2008, p. 45.

¹²³ BÜTIKOFER Anna, «Das Projekt einer nationalen Schulgesetzgebung...», p. 49.

¹²⁴ Les différentes versions et étapes du projet de loi sont présentées en détail dans BÜTIKOFER Anna, «Das Projekt einer nationalen Schulgesetzgebung...», p. 33-55.

de Stapfer, porteur à la fois des idées des Lumières, telle la prise en compte de l'être humain dans toutes ses dimensions, tant physique, morale qu'intellectuelle, et des idéaux de la Révolution française, comme l'établissement d'une école démocratique, un projet visionnaire qui se concrétisera en grande partie dans les systèmes cantonaux d'instruction publique mis en place au long du XIX^e siècle en Suisse¹²⁵.

Au tournant du XIX^e siècle, de nouvelles formes de pédagogie sont développées et mises en œuvre dans le cadre d'institutions particulières telles que celles dirigées par Johann Heinrich Pestalozzi (1746-1827), successivement à Birrfeld (AG), à Stans (NW), à Burgdorf/Berthoud (BE) et à Yverdon (VD). L'hygiène et les exercices corporels, sous la forme de jeux libres ou de natation, font partie du programme suivi par les élèves confiés à Pestalozzi. À l'Institut d'Yverdon, qu'il dirige entre 1804 et 1825, les exercices corporels, les jeux ou les exercices militaires sont quotidiens à raison d'une heure avant le repas de midi et une autre avant le goûter¹²⁶. Les activités varient au fil des saisons: natation et excursion en été, patinage et luge en hiver. Selon Burgener, il ne s'agit pas à proprement parler d'«*entraînement corporel systématique, mais d'exercices spontanés*»¹²⁷ et les leçons de danse ou d'escrime, prisées pour l'éducation des jeunes gens issus des classes les plus aisées, ce qui est le cas des élèves d'Yverdon, n'apparaissent pas au programme de l'Institut. En revanche, les exercices militaires réunissent les élèves chaque semaine pour les exercer au maniement des armes et à d'autres manœuvres militaires. Dans le cadre de sa méthode, Pestalozzi reprend l'idée déjà évoquée par Rousseau d'une formation des trois dimensions, intellectuelle, physique et morale, de l'être humain. Il consacre d'ailleurs un mémoire spécifique à l'éducation corporelle¹²⁸ publié courant 1807 dans la revue de l'Institut et qui présente entre autres une méthode de gymnastique élémentaire (articulaire) dont l'objectif est l'harmonie et l'autonomie de l'individu¹²⁹.

L'établissement de Philipp Emanuel von Fellenberg (1771-1844)¹³⁰ à Hofwil (BE), composé d'une exploitation agricole modèle (dès 1807), d'une école pour les enfants des classes aisées (dès 1808), etc., ou encore l'Institut du pasteur Samuel Gottlieb Zehender (1756-1840) à Gottstatt (BE), où Phokion Heinrich Clais (1782-1854) enseigne dans les années 1811-1812, sont d'autres exemples

¹²⁵ OSTERWALDER Fritz, «Schule denken: Schule als linear gegliederte, staatliche und öffentliche Institution», in BADERTSCHER Hans, GRUNDER Hans-Ulrich (éd.), *Geschichte der Erziehung und Schule in der Schweiz im 19. und 20. Jahrhundert*, Berne: Haupt, 1997, p. 237-277.

¹²⁶ BURGNER Louis, *L'éducation corporelle selon Rousseau et Pestalozzi*, Paris: Librairie philosophique J. Vrin, 1973, p. 55.

¹²⁷ BURGNER Louis, *L'éducation corporelle selon Rousseau et Pestalozzi...*, p. 56.

¹²⁸ *Über Körperbildung als Einleitung auf den Versuch einer Elementargymnastik, in einer Reihenfolge körperlicher Übungen.*

¹²⁹ BURGNER Louis, *L'éducation corporelle selon Rousseau et Pestalozzi...*, p. 72.

¹³⁰ GRUNDER Hans-Ulrich, «Fellenberg, Philipp Emanuel von», in *e-DHS*, consulté le 11 juin 2013, sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F9019.php>

d'instituts qui font une large place aux exercices du corps et à la gymnastique, à nouveau dans l'idée d'un développement harmonieux et complet de l'individu¹³¹.

Modèles étrangers : « Turnen » allemand, gymnastique suédoise et sport britannique¹³²

Avant de clore cette première partie consacrée au tournant du XIX^e siècle, il faut encore citer trois mouvements d'éducation ou de pratiques corporelles, nés à cette période, qui auront une influence primordiale sur l'éducation physique pratiquée en Suisse.

Le *Turnen* de Friedrich Ludwig Jahn (1778-1852) est sans conteste le modèle ayant la plus forte influence sur les pratiques corporelles suisses tout au long du XIX^e siècle. La proximité géographique et la communauté de langue expliquent en partie ce phénomène, mais il faut y ajouter l'activité des nombreux gymnastes allemands réfugiés en Suisse, tant alémanique que romande, après les répressions de 1819¹³³ et de 1848. Certains d'entre eux, tels Adolf Spiess (1810-1858) ou Friedrich Wilhelmi (1826-1909), seront évoqués au fil des pages de ce travail.

Le mouvement du *Turnen* est inséparable des idéaux nationalistes et démocratiques qui prospèrent au début du XIX^e siècle sur le territoire allemand¹³⁴. Jahn ouvre en 1811 la première place de *Turnen* à Berlin, sur la base du modèle de GutsMuths, et publie en 1816 *Die Deutsche Turnkunst*. Le *Turnen* se compose de différents types d'exercices aux engins, de jeux et de pratiques « traditionnelles » telles que la course, le saut, la lutte, la natation... Cependant, Pfister souligne avec raison que le *Turnen* de Jahn diffère fondamentalement de la gymnastique et des sports modernes, tant en matière d'idéaux, de valeurs et d'objectifs, qu'en matière d'idéal corporel¹³⁵. L'idée de performance mesurable lui est par exemple totalement étrangère. L'exercice physique n'est pas une fin en soi. Il a comme objectif de développer le corps, afin que celui-ci soit le plus utile et le plus apte possible dans le contexte militaire¹³⁶.

Cependant, le *Turnen* ne s'arrête pas aux seuls exercices corporels mais englobe d'autres pratiques patriotiques tels que les discours, les chansons ou encore les

¹³¹ STRUPLER Ernst, *Die Anfänge der modernen Leibesübungen in der Schweiz bis 1833*, Winterthur: Verlag P. G. Keller, 1955, p. 31-32.

¹³² Cette partie tire l'essentiel de sa substance de l'article de Pfister Gertrud, « Cultural confrontations : German *Turnen*, Swedish Gymnastics and English Sport – European diversity in physical activities from a historical perspective », *Culture, Sport, Society: Cultures, Commerce, Media, Politics*, 6/1, 2003, p. 61-91, consulté le 30 juin 2015 sur <http://dx.doi.org/10.1080/14610980312331271489>

¹³³ Les disciples de Jahn et du mouvement du *Turnen* étant favorables à l'unité allemande, le *Turnen* est interdit en Allemagne entre 1819 et 1842.

¹³⁴ PFISTER Gertrud, « Cultural confrontations... », p. 65.

¹³⁵ PFISTER Gertrud, « Cultural confrontations... », p. 66.

¹³⁶ PFISTER Gertrud, « Cultural confrontations... »

excursions¹³⁷. Des éléments que l'on retrouvera dans les pratiques des sociétés de gymnastique suisses qui se développeront dans le premier tiers du XIX^e siècle. Les gymnastes suisses auront en revanche la chance de voir leur vœu d'unité nationale se réaliser en 1848, soit bien avant celui de leurs camarades allemands.

L'autre méthode d'éducation physique créée au début du XIX^e siècle, la gymnastique de Ling ou gymnastique suédoise, aura une influence plus tardive en Suisse. C'est durant son séjour à Copenhague (1799-1804), que Per Henrik Ling (1776-1839), le créateur de la gymnastique suédoise, s'initie aux exercices corporels : l'escrime, mais aussi la gymnastique basée sur les concepts développés par GutsMuths dans le cadre de l'école fondée par le « père de la gymnastique danoise », Franz Nachtegall (1777-1847)¹³⁸.

Rentré au pays, Ling enseigne entre autres l'escrime et développe sa propre méthode d'éducation physique, qu'il souhaite basée sur les connaissances scientifiques du moment (avant tout anatomiques et physiologiques) et pour laquelle il fait plusieurs emprunts à GutsMuths et à Nachtegall. Ling conçoit une théorie plus personnelle en ce qui concerne les objectifs de son système. Le but est d'équilibrer les aspects spirituel et matériel du corps afin de favoriser un développement harmonieux du corps et de l'individu. À côté de ce pan philosophique, la pensée de Ling est fortement imprégnée par le mouvement nationaliste de célébration du passé nordique et des Vikings (*gothianism*), combiné à des valeurs modernes, comme la maîtrise de soi, et martiales, comme le courage et l'endurance¹³⁹. Pfister résume le système suédois à trois principes : simplicité des exercices, implication du corps dans son entier et possibilité donnée à tout un chacun de pratiquer¹⁴⁰. Une grande différence avec le *Turnen* est que la gymnastique suédoise peut être pratiquée par tout le monde, quel que soit son état de santé, et peut même servir de moyen curatif au besoin. Elle se caractérise de plus par une certaine monotonie des mouvements et des enchaînements que certains de ses adversaires ne manqueront pas de lui reprocher dès la fin du XIX^e siècle. En revanche, comme pour le *Turnen*, la notion de performances mesurables ou comparables est totalement absente. Ling est le premier directeur de l'Institut central royal de gymnastique qui est fondé sur son impulsion en 1813 à Stockholm¹⁴¹ et qui va perpétuer et élargir sa méthode pendant

¹³⁷ PFISTER Gertrud, « Cultural confrontations... », p. 67.

¹³⁸ PFISTER Gertrud, « Cultural confrontations... », p. 68.

¹³⁹ LJUNGGREN Jens, « The Masculine Road through Modernity: Ling Gymnastics and Male Socialisation in Nineteenth-Century Sweden », in MANGAN J. A. (éd.), *Making European Masculinities: Sport, Europe, Gender*, Londres & Portland : Frank Cass, 2000, p. 87-90, 93-94.

¹⁴⁰ PFISTER Gertrud, « Cultural confrontations... », p. 69.

¹⁴¹ Actuellement : École suédoise des sciences du sport et de la santé, le plus ancien établissement de formation en éducation physique encore en activité, Lundvall Suzanne, « From Ling Gymnastics to Sport Science : the Swedish School of Sport and Health Sciences, GIH, from 1813 to 2013 », *The international Journal of the History of Sport*, 32/6, 2015, p. 789-799, consulté le 1^{er} juillet 2015 sur <http://dx.doi.org/10.1080/09523367.2015.1023191>

plus d'un siècle¹⁴². Pour Ling, la gymnastique relève de quatre domaines : militaire, pédagogique, médical et esthétique¹⁴³. Lui-même ne publie que très peu sur la gymnastique, la majorité de ses écrits étant de nature poétique, et ne traite que le premier aspect de son vivant. Ses successeurs se chargent des autres pans : son ami de longue date et successeur à la tête de l'institut, Lars Gabriel Branting (1799-1881), la gymnastique médicale, une de ses filles, Hildur Ling (1825-1884), qui devient professeure à l'Institut en 1848, la gymnastique féminine dans une certaine mesure¹⁴⁴. Dès l'origine, Ling, contrairement à Jahn, prône aussi une éducation corporelle pour les filles, et c'est surtout son fils, Hjalmar Ling (1820-1886), qui conçoit et formalise celle-ci¹⁴⁵, ainsi que la gymnastique pédagogique. Ljunggren taxe le modèle de gymnastique de Hjalmar d'unisexisme, en se référant aux travaux de Laqueur¹⁴⁶, c'est-à-dire que les différences de constitution entre hommes et femmes sont vues comme minimales et se résument à une force et à une vitesse moindre des secondes par rapport aux premiers¹⁴⁷. Par conséquent, l'objectif de la pratique de la gymnastique est identique pour les deux catégories de sexes : un corps harmonieusement développé. En termes d'exercices, Hjalmar réserve quelques mouvements plus esthétiques aux femmes et plus difficiles aux hommes.

Le dernier modèle que nous souhaitons évoquer brièvement est celui du sport, traditionnellement associé à la Grande-Bretagne et à ses *public schools*, réservées aux classes aisées de la population masculine. Il se développe plus tardivement que la gymnastique de Ling ou de Jahn, mais connaîtra le succès que l'on sait. Entre 1850 et 1890, les sports et les jeux deviennent obligatoires dans les plus prestigieuses *public schools*. Comme Pfister le rappelle, le sport moderne se caractérise par son objectif de performance, de compétition et de records¹⁴⁸. De plus, ce qui fait d'une activité physique un sport, c'est moins un mouvement spécifique que les principes et les intentions sous-jacents¹⁴⁹. Par exemple, le *fair-play*, terme qui englobe un certain nombre de comportements, est au cœur de l'activité sportive et doit permettre le développement du contrôle de soi, de l'esprit de compétition et du désir de vaincre. Tout comme le *Turnen*, le sport est à l'origine pratiqué uniquement par des hommes et un des principaux lieux

¹⁴² Ouverture de l'Institut aux étudiantes dès 1864 pour les cursus de gymnastique médicale et pédagogique.

¹⁴³ Le domaine esthétique sera le moins développé par les successeurs de Ling ; LJUNGGREN Jens, «The Masculine Road through Modernity...», p. 106.

¹⁴⁴ MCINTOSH P[eter] C[hisholm], «Therapeutic exercise in Scandinavia», in DIXON J. G., MCINTOSH P. C., MUNROW A. D., WILLETTS R. F., *Landmarks in the History of Physical Education*, Londres : Routledge, 2007 (1^{re} éd. 1957), p. 95.

¹⁴⁵ LJUNGGREN Jens, «The Masculine Road through Modernity...», p. 96.

¹⁴⁶ LAQUEUR Thomas, *La fabrique du sexe...*

¹⁴⁷ LJUNGGREN Jens, «The Masculine Road through Modernity...», p. 96.

¹⁴⁸ PFISTER Gertrud, «Cultural confrontations...», p. 70.

¹⁴⁹ PFISTER Gertrud, «Cultural confrontations...», p. 71.

de construction d'une certaine masculinité moderne¹⁵⁰. La masculinité comprise comme un ensemble de comportements et de normes socialement construit attribué à la catégorie de sexe «hommes».

Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur ces différents systèmes d'éducation ou d'activité corporelle tout au long de cet ouvrage, puisqu'ils auront tous une influence sur le développement des méthodes et des pratiques en Suisse.

1.2 Prémices de la gymnastique scolaire

Au début du XIX^e siècle, les premiers essais de mise sur pied d'exercices corporels en Suisse ne se limitent pas aux seuls instituts privés tels celui de Pestalozzi ou de Fellenberg. En ville de Berne, des *Abendlektionen*¹⁵¹ payantes comprenant des cours de natation, de danse, d'escrime, d'exercices avec armes, puis des travaux manuels sont proposées aux écoliers, gymnasiens et étudiants fréquentant les établissements de la ville dès 1805¹⁵². Quelques années plus tard, en 1812, Clias, après son passage dans l'institut du pasteur Zehender, s'installe à Berne où il entreprend des démarches fructueuses afin d'obtenir la bourgeoisie d'Aarberg¹⁵³. Durant la période troublée qui suit l'abandon de l'Acte de Médiation (décembre 1813), Clias se retrouve officier à la tête d'un régiment d'infanterie dans la région d'Interlaken (BE) et à cette occasion fait régulièrement pratiquer à ses hommes des exercices tels que la lutte, la natation, etc. qui attirent l'attention des autorités. De retour à Berne, il reprend son activité de maître de gymnastique et enseigne aux garçons de l'orphelinat ainsi qu'à ceux de l'institut de Fellenberg à Hofwil, puis à partir de l'été 1815 aux écoliers et aux gymnasiens de la ville dans le cadre des *Abendlektionen*. C'est à cette période que Clias publie son premier manuel de gymnastique¹⁵⁴ qui connaîtra un certain succès puisqu'il a été traduit en français en 1819, puis en anglais en 1822. Ces cours aux écoliers et gymnasiens bernois sont une réussite : en effet, un cinquième de la population scolaire masculine fréquente les cours de gymnastique durant l'été 1817 selon Strupler¹⁵⁵. Les étudiants de l'Académie qui fréquentent les cours de gymnastique s'organisent en société patriotique de gymnastique (*vaterländische Turngemeinde*), mais s'émancipent rapidement de la tutelle de Clias et se tournent vers la méthode et les engins préconisés

¹⁵⁰ MOSSE George L., *L'Image de l'homme : l'invention de la virilité moderne*, Paris : Éditions Abbeville, 1997 (1996 pour l'original en anglais).

¹⁵¹ Littéralement «leçons du soir».

¹⁵² STRUPLER Ernst, *Die Anfänge der modernen Leibesübungen...*, p. 33-43.

¹⁵³ Toutes les informations relatives aux activités de Clias à Berne sont tirées du chapitre 4 de STRUPLER ERNST, *Die Anfänge der modernen Leibesübungen...*, p. 44-74.

¹⁵⁴ *Die Anfangsgründe der Gymnastik oder Turnkunst*, Berne : J. J. Burgdorfer, 1816.

¹⁵⁵ STRUPLER ERNST, *Die Anfänge der modernen Leibesübungen...*, p. 55.

par l'Allemand Jahn¹⁵⁶. En 1818, Clias est nommé directeur des exercices de gymnastique de l'Académie et reprend à la même période la direction des exercices militaires des écoliers. Aux débuts des années 1820, le nombre d'inscriptions baisse sensiblement et Clias, après une première tentative avortée à Paris en 1819, part retenter sa chance à l'étranger. Il rencontre une certaine réussite en Angleterre où il réside entre 1822 et 1827 et où il a l'occasion de s'intéresser à la question de la gymnastique féminine. Il rentre en Suisse pour raison de santé, mais il n'abandonne pas pour autant ses activités puisqu'il publie en 1829 un premier manuel consacré à la seule gymnastique féminine¹⁵⁷.

Nous achevons ici ce long mais indispensable aparté sur les activités de Clias durant les années 1810-1820. Indispensable vu le rôle que Clias joue, par l'entremise de son enseignement, de ses écrits et de ses anciens élèves, dans l'expansion de la gymnastique, tant scolaire que de société, en Suisse. Par exemple, le premier maître de gymnastique à Bâle, le Zurichois d'origine Heinrich Weilenmann (1792-1856), enseigne dès 1819 selon la méthode de Clias, qu'il a soit découvert à travers le manuel de celui-ci, soit plus vraisemblablement selon Strupler en étant un de ses élèves¹⁵⁸. Weilenmann est aussi l'instigateur de la création de la première société de gymnastique de la ville rhénane en 1819, composée dès le départ d'étudiants et de non-étudiants, situation unique à cette époque. Cette société, tout comme celle de Berne, se tourne dans les années 1820 vers la pratique et les engins du *Turnen* de Jahn. En ce qui concerne la jeunesse masculine d'âge scolaire, une section destinée aux jeunes garçons de dix à dix-sept ans est fondée dès 1825. Il est même question à la même époque de créer une section pour les filles, mais la condition de trouver du personnel féminin ne peut être remplie et le projet est rapidement abandonné¹⁵⁹. En ville de Zurich, c'est aussi la gymnastique de Clias qui est pratiquée dans un premier temps, avant d'être remplacée par celle de Jahn, dans la nouvelle société de gymnastique composée d'étudiants, fondée en 1820¹⁶⁰. La situation est différente à l'école cantonale d'Aarau où les leçons de gymnastique sont introduites en 1818 par un professeur allemand, Ludwig Bischoff (1794-1867), qui aurait fréquenté le *Turnplatz* de Jahn à Berlin, et poursuivies dès 1820 par un autre professeur allemand, ce qui explique que dès l'origine les engins et les exercices du *Turnen* y sont pratiqués.

¹⁵⁶ STRUPLER ERNST, *Die Anfänge der modernen Leibesübungen...*, p. 94-95.

¹⁵⁷ [CLIAS Phokion-Heinrich], *Kalistenie oder Übungen zur Schönheit und Kraft für Mädchen*, Berne : C.A. Jenni, 1829.

¹⁵⁸ STRUPLER ERNST, *Die Anfänge der modernen Leibesübungen...*, p. 100-101.

¹⁵⁹ STRUPLER ERNST, *Die Anfänge der modernen Leibesübungen...*, p. 114.

¹⁶⁰ STRUPLER ERNST, *Die Anfänge der modernen Leibesübungen...*, p. 129-130.

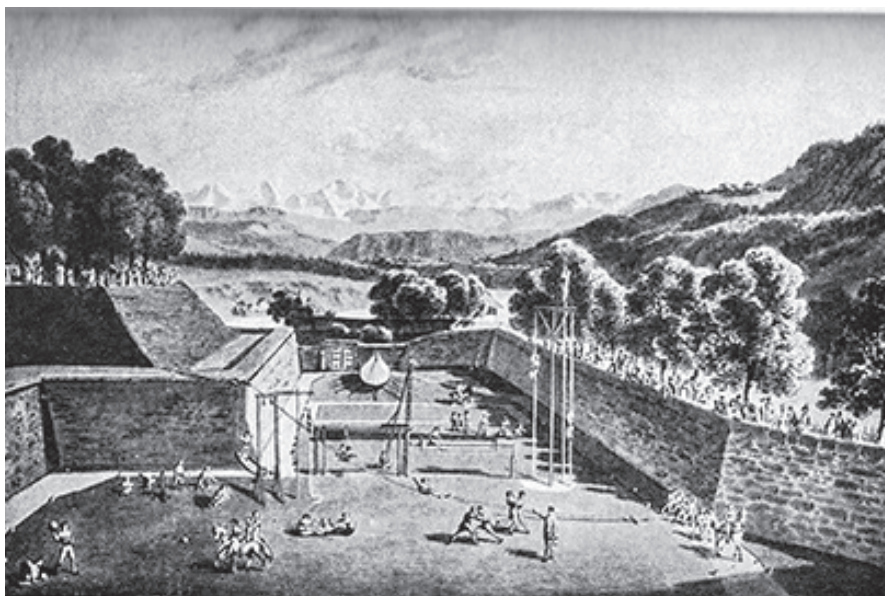


Fig. 1-1: Place de gymnastique de Clias à Berne, vers 1820, aquarelle de Franz Niklaus König.

Premières écoles de gymnastique romandes

Après avoir tracé les grandes lignes des débuts de la gymnastique scolaire et de société dans quelques villes suisses alémaniques en soulignant les deux principales «écoles», celle de Clias et celle de Jahn, franchissons la Sarine pour voir ce qu'il en est du côté francophone du pays à la même période. Les autorités vaudoises, bientôt suivies des genevoises, saisissent elles aussi la nécessité d'offrir à la jeunesse masculine qui fréquente leurs établissements d'instruction un lieu pour pratiquer la gymnastique, sous l'œil avisé d'un maître compétent. Lausanne en 1818 ainsi que Genève quelques années plus tard voient la création sur leur sol d'une «École de gymnastique» rattachée à l'Académie, où se rendent les collégiens et les étudiants, puis plus tardivement certaines jeunes filles, pour recevoir des cours de gymnastique prodigués par le directeur ou le maître de gymnastique. C'est dans le local lausannois que la première société de gymnastique romande, celle des étudiants de l'Académie, s'exerce à partir de 1837.

Lors de la séance du 23 mai 1818 du Grand Conseil vaudois, le Conseil d'État présente «un projet de décret, pour l'autoriser à faire un essai d'enseignement

gymnastique dans le collège [sic] académique»¹⁶¹. Celui-ci est adopté par le Grand Conseil le 30 mai. Le nouvel objet d'enseignement s'inscrit dans le cadre de la préparation militaire des élèves du Collège académique puisqu'il est précisé que cet «*essai se rattachera au petit établissement militaire des écoliers, et contribuera à son perfectionnement*»¹⁶². En effet, depuis 1807, les élèves du Collège académique sont astreints à des exercices militaires, dans un premier temps seulement durant les semaines précédant les promotions, puis à partir de la réorganisation de 1818 et l'adoption du *Réglement [sic] pour les exercices des écoliers du Collège [sic] académique*, durant toute l'année, deux heures tous les mardis et samedis après-midi. Les exercices de gymnastique et les jeux «*propres à développer leur physique [des écoliers], en les rendant robustes et agiles*»¹⁶³ ont lieu, quant à eux, les mercredis, jeudis et vendredis de 18 heures à 20 heures dans le local affecté à la gymnastique, un ancien magasin à bois réaménagé. Selon un inventaire de 1818, un certain nombre d'engins pour la pratique de la gymnastique y sont installés : cordes, échelles, balançoire, poutres, poteaux, cheval, etc.¹⁶⁴ Les cours, ouverts aux collégiens des trois premières classes et aux étudiants de Belles-Lettres¹⁶⁵, sont facultatifs et payants : 10 batz¹⁶⁶ par mois pour la première catégorie et 20 pour la seconde, mais cette taxe ne semble pas avoir été réclamée afin d'encourager la participation des élèves¹⁶⁷. La surveillance et la direction des leçons échoient au chef-inspecteur en charge de la direction des exercices militaires, Louis Lacombe (?-?) qui occupe ce poste une décennie. En guise de préparation, ce dernier est envoyé à Berne au printemps 1818 afin de se former auprès de Clias. Son séjour ne semble pas avoir duré plus de quelques semaines entre mars et avril et Lacombe admet qu'en matière de gymnastique il est plus compétent du point de vue théorique que pratique :

«Je me suis principalement occupé de voir la chose dans son tout, afin de pouvoir former un plan. Deux auteurs allemands m'ont fourni à peu près tout ce que je pouvais désirer : l'un est Jahn imprimé en 1816 et l'autre Guths Muths dont il a déjà paru 3 éditions dont la dernière est de 1817. À l'aide de ces ouvrages et des leçons de Mr. Clias j'ai pu me faire une bonne théorie. [...]

¹⁶¹ *Gazette de Lausanne*, 26 mai 1818, p. 2.

¹⁶² *Gazette de Lausanne*, 2 juin 1818, p. 2.

¹⁶³ ACV, Fonds DIPC, KXIII 79, article 5 du *Réglement [sic] pour les exercices des écoliers du Collège académique [sic]* du 29 juillet 1818.

¹⁶⁴ PAYOT Édouard, KOHLER André, *Histoire du collège cantonal de Lausanne*, Lausanne: Impr. J. Couchoud & Cie, 1896, p. 164.

¹⁶⁵ Les trois premières classes comprennent les enfants âgés de dix à quatorze ans environ et l'Auditoire de Belles-Lettres ceux de quatorze à seize ans environ; Collège classique cantonal Lausanne (éd.), *Quatrième centenaire 1537-1937*, Lausanne: Éditions de la Concorde, 1937, p. 24-25.

¹⁶⁶ Pour rappel, 10 batz = 1 franc; pour comparaison, un artisan qualifié gagne environ 12 batz par jour à Lausanne au début du XIX^e siècle (15 batz vers 1840); NICOD Françoise, «Lausanne capitale (1803-1845)», in BIAUDET Jean-Charles (dir.), *Histoire de Lausanne*, Lausanne: Payot, 1982, p. 284.

¹⁶⁷ ACV, Fonds DIPC, KXIII 79, rapport sur la gymnastique 1820.

Quant à la pratique je n'ai pas encore eu assez de tems [sic] pour développer mon corps de manière à pouvoir faire tous les exercices, mais j'ai la certitude qu'avec le tems [sic] nécessaire j'y parviendrai. Je peux faire maintenant ceux qui sont le plus nécessaires et cela suffit quant à présent.»¹⁶⁸

Malgré son optimisme, Lacombe ne semble pas avoir acquis davantage d'aisance pratique puisqu'en 1821, il a encore recours à un «*modèle*» qu'il doit rétribuer pour «*la démonstration des tours*»¹⁶⁹ devant les élèves.

Les débuts de l'École de gymnastique sont modestes: 30 collégiens et 15 étudiants participent aux exercices de gymnastique au début de l'année scolaire 1818-1819 dont il ne reste que 15 collégiens quelques mois plus tard¹⁷⁰. Ce dernier effectif représente à pleine plus d'un collégien sur huit, 126 élèves étant inscrits au Collège académique en 1819¹⁷¹. La situation ne va que légèrement s'améliorer: on dénombre environ 30 étudiants et le même nombre de collégiens fréquentant l'établissement en 1820. Dans un but d'émulation, des examens et des prix de gymnastique sont organisés annuellement; il n'empêche que la gymnastique facultative reste pratiquée par une très faible portion de la population scolaire lausannoise masculine de l'époque.

À la même période, la question de rendre la gymnastique obligatoire afin d'attirer plus d'élèves est soulevée, même si elle est rapidement écartée car considérée comme dépassant la compétence des autorités:

«L'autorité publique peut commander à l'autorité paternelle dans la partie morale de l'éducation, parce qu'il y a un grand intérêt pour la société à n'avoir pas dans son sein des hommes immoraux & dangereux; mais s'il ne s'agit que de donner au Corps de l'enfant plus de force & de souplesse, l'intérêt social cesse ou du moins n'est pas assez grand pour donner à l'autorité publique vocation à s'en mêler, c'est aux parens [sic] seuls à juger de ce qui leur convient de faire sur ce point.»¹⁷²

Il est intéressant de noter les limites définies ici en matière de prise en charge des enfants par l'école et la société, limites qui évolueront au cours du XIX^e siècle parallèlement à la mise en place de l'État enseignant et qui tendront vers toujours plus de contrôle exercé sur le corps des enfants.

¹⁶⁸ ACV, Fonds DIPC, KXIII 79, lettre du 5 avril 1818 de Louis Lacombe au Landammann Henri Monod.

¹⁶⁹ ACV, Fonds DIPC, KXIII 79, lettre du 16 avril 1821 du Landammann Auguste Pidou au Conseil Académique.

¹⁷⁰ ACV, Fonds DIPC, KXIII 79, Rapport fait à la vénérable Académie sur les exercices gymnastiques et militaires, par le chef-inspecteur, à la fin d'avril 1819, p. 1.

¹⁷¹ PAYOT Édouard, KOHLER André, *Histoire du collège cantonal de Lausanne...*, p. 182-183.

¹⁷² ACV, Fonds DIPC, KXIII 79, Rapport sur la gymnastique 1820.

L'enseignement à l'École de gymnastique est suspendu courant 1828 suite à «*diverses circonstances*»¹⁷³. En fait, il s'agit plus d'une disparition passagère que d'une suspension, puisqu'aucun cours de gymnastique n'est donné pendant près d'une décennie, l'École de gymnastique ne reprenant son activité que le 18 décembre 1837¹⁷⁴. L'origine de cette décennie sans gymnastique semble autant liée à des raisons d'ordre pratique qu'aux changements politiques des années 1830. Le rétablissement d'une école de gymnastique fait en effet l'objet de plusieurs discussions au Grand Conseil. Au printemps 1833, les intervenants s'accordent sur l'utilité d'un tel établissement pour le développement des forces physiques et morales de la jeunesse masculine. Le député Louis Rodolphe Pellis (1791-1891) souligne cette nécessité en expliquant qu'il a, tout comme d'autres parents, retiré son fils du Collège pour le scolariser à grands frais dans un institut privé des environs de la capitale, «*à cause du manque d'harmonie entre l'éducation physique et l'éducation morale et intellectuelle*» qui règne au Collège, faute de gymnastique¹⁷⁵. Cependant, le problème est moins de réunir les suffrages des députés du Grand Conseil que de trouver un lieu propice au rétablissement de l'institution.

Le choix l'emplacement adéquat pour l'école de gymnastique est au cœur des débats du Grand Conseil au printemps 1833. Mis en cause, le Conseil d'État rétorque qu'il s'est occupé du problème et qu'il a fait deux propositions, mais celles-ci ont été repoussées par le Conseil académique et l'Académie. La première localisation était une cave sombre accompagnée d'une terrasse soumise aux intempéries; la seconde proposition était de construire une «*baraque en bois*» dans la cour même du collège, solution tout aussi inacceptable car elle aurait privé les collégiens d'espace pour leur «*amusement*»¹⁷⁶. La solution est finalement trouvée en 1836 avec l'achat de 400 toises de terrain au-dessous du Chemin Neuf¹⁷⁷ et la construction d'«*un simple hangar, couvert en tuile*»¹⁷⁸.

À côté de la gymnastique, des cours d'équitation et des cours d'escrime sont proposés facultativement aux collégiens. Ces deux disciplines corporelles sont «*la clé de voûte*»¹⁷⁹ de la formation des jeunes gens de l'élite, soit des futurs gentilshommes depuis le xvii^e siècle. Leur présence souligne le modèle de

¹⁷³ «Compte rendu par le Conseil d'État dès le 1^{er} octobre 1827 au 30 septembre 1828», *Gazette de Lausanne*, 10 juillet 1829, p. 3.

¹⁷⁴ VD, CR CE 1837, Département de l'intérieur, p. 28.

¹⁷⁵ VD, Bulletin des séances du Grand Conseil printemps 1833, séance du 26 juin 1833, p. 462.

¹⁷⁶ VD, Bulletin des séances du Grand Conseil printemps 1833..., p. 461-462.

¹⁷⁷ Le Chemin Neuf était situé entre l'actuelle rue de l'Université et la place du Tunnel; NEUENSCHWANDER FEIHL Joëlle, BARBEY Gilles, GERMANN Georg, GUBLER Jacques, «Lausanne», in *Inventaire suisse d'architecture 1850-1920: villes*, volume 5, Zurich: Orell Füssli, 1990, p. 369, abrégé désormais INSA Lausanne.

¹⁷⁸ VD, Bulletin des séances du Grand Conseil printemps 1836, séance du 27 mai 1836, p. 275.

¹⁷⁹ DRÉVILLON Hervé, «Des virilités guerrières à la masculinité militaire (France, xvii^e-xviii^e siècles)», in SOHN Anne-Marie (dir.), *Une histoire sans les hommes est-elle possible? Genre et masculinités*, Lyon: ENS éditions, 2013, p. 250.

masculinité quasi aristocratique qui subsiste au début du XIX^e siècle et basé sur la maîtrise de soi, le courage, l'honneur et l'élégance¹⁸⁰.

À Genève, l'établissement d'une école de gymnastique et également la réalisation, aux frais de l'État, du bâtiment chargé de l'abriter à la mauvaise saison engendrent moult débats au sein du Conseil représentatif¹⁸¹ et de multiples courriers au *Journal de Genève*. Une école de gymnastique est établie en 1823 «dans l'enceinte des fortifications, près de la porte de Rive»¹⁸² par Christian Rosenberg¹⁸³ (1797-1865), mais cette première installation ne s'est pas faite sans discussion si l'on en croit le compte rendu de la séance du Conseil représentatif¹⁸⁴. Pour que Genève puisse se prétendre «un lycée en Europe», elle se doit de réunir des professeurs dans tous les domaines selon Jean-Louis Mallet-Butini¹⁸⁵ (1757-1832), défenseur du projet, et il rappelle que deux professeurs de gymnastique, venus à Genève dans l'idée d'établir un enseignement de gymnastique, sont déjà repartis faute de soutien. Il en appelle au souvenir des vainqueurs de Morgarten et de Sempach¹⁸⁶ et argumente en faveur du développement physique, mais aussi du courage et du patriotisme par la gymnastique. Un opposant, le professeur Augustin-Pyramus de Candolle¹⁸⁷ (1778-1841), quant à lui, ne renie pas ces nobles objectifs, mais conteste le moyen de les atteindre: selon lui, seule la gymnastique militaire «peut donner des défenseurs à la Suisse», toute autre gymnastique n'étant qu'«un art d'agrément» dont on ne connaît pas les effets réels.

Malgré ces avis partagés, une première école de gymnastique voit finalement le jour. Dirigée par Rosenberg et installée en plein air, elle ne fonctionne d'abord que durant la belle saison. En 1827, des exercices militaires commandés par un major Fournier y sont proposés comme compléments aux exercices gymnastiques: «Cette innovation, aussi utile qu'agréable, ne pourra qu'ajouter au plaisir des élèves, et développer encore mieux leur adresse et leur agilité. Nos jeunes concitoyens se prépareront ainsi peu à peu aux exercices plus pénibles du campement.»¹⁸⁸

¹⁸⁰ DRÉVILLON Hervé, «Des virilités guerrières à la masculinité militaire...», p. 249-250.

¹⁸¹ Organe législatif cantonal.

¹⁸² *Journal de Genève*, 30 mars 1826, p. 2.

¹⁸³ Parfois orthographié Rosemberg ou Rosenberger, Bavaïois, directeur de l'École de gymnastique, puis professeur d'allemand au Collège de Genève (1845-1862).

¹⁸⁴ *Gazette de Lausanne*, 28 février 1825, p. 3.

¹⁸⁵ Avocat de formation, juge au tribunal de l'audience (1814-1832) et membre du Conseil représentatif (1814-1823 et 1826-1831), il est aussi connu pour ses textes historiques et littéraires. Cossy Valérie, «Mallet, Jean-Louis», in *e-DHS*, consulté le 4 février 2013, sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F15898.php>

¹⁸⁶ Les batailles de Morgarten (1315) et de Sempach (1386), opposant Autrichiens et Confédérés, tournèrent à l'avantage des seconds. Ces batailles et le sacrifice de la figure mythique de Winkelried à Sempach symbolisent, dans une vision traditionnelle voire mythique de l'histoire suisse, les victoires fondatrices des Confédérés pour le maintien de leur liberté et de leur indépendance face aux Habsbourg.

¹⁸⁷ Botaniste internationalement reconnu, professeur de botanique et de zoologie à l'Académie de Genève. SIGRIST René, «Candolle, Augustin-Pyramus de», in *e-DHS*, consulté le 4 février 2013, sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F15882.php>

¹⁸⁸ *Journal de Genève*, 29 mars 1827, p. 4.

Désireux que la gymnastique puisse se pratiquer tout au long de l'année, Rosenberg sollicite en 1827 un local auprès du Conseil municipal. Aucun bâtiment communal ne convient au projet et la seule solution envisageable est celle de la construction d'un bâtiment spécifique sur le terrain des fortifications, sous condition d'obtenir l'autorisation du Conseil militaire¹⁸⁹. Ce projet est relayé par le député Louis Rilliet (-de Constant) qui fait une proposition individuelle au Conseil représentatif lors de la séance du 7 janvier 1828. Il demande qu'un fonds destiné à la construction d'une salle pour l'enseignement de la gymnastique soit alloué à la ville de Genève¹⁹⁰.

Plusieurs éléments de la vie de Rilliet expliquent son action en faveur de la gymnastique à Genève. Louis Rilliet (1794-1856) a été formé à l'école militaire de Saint-Germain-en-Laye avant de participer aux campagnes d'Allemagne et de France (1813-1814) en qualité de sous-lieutenant. Au moment où il fait sa proposition, Rilliet est membre du Conseil représentatif depuis sept ans et officier supérieur dans les milices genevoises. Par la suite, il deviendra colonel fédéral et participera à la campagne contre la coalition du Sonderbund à la tête de la 1^{re} division des troupes confédérées. Député radical au Grand Conseil (1842-1846), il sera membre du gouvernement provisoire en 1846, puis conseiller d'État (1847-1848)¹⁹¹. De plus, son expérience sur les champs de bataille l'a amené à côtoyer des disciples du mouvement du *Turnen* de Jahn, comme il le relate dans une correspondance de 1829 à la *Tribune de Genève*¹⁹².

La proposition de Rilliet reçoit un accueil positif du Conseil représentatif et du Conseil d'État et une commission est nommée pour la mettre à exécution, mais sa concrétisation attendra plusieurs années et suscitera de nouveaux débats. En mars 1830, la Commission des budgets propose de supprimer, au moins temporairement, la somme de 30 000 florins allouée à la création de l'école de gymnastique. Quatre raisons sont évoquées pour justifier cette mesure : difficulté de trouver un emplacement adéquat ; importance de la dépense par rapport à l'utilité réelle de l'édifice ; désir de ne pas augmenter les charges de l'État ; absence de preuve de l'utilité de la pratique hivernale de la gymnastique et des conditions d'accès à cet établissement qui seront fixées par le maître de gymnastique. Il est toutefois précisé que la décision a été prise sans tenir compte des doutes de certains des membres de cette même commission sur l'utilité et la dangerosité de la gymnastique, ce qui paraît quelque peu douteux¹⁹³. Les raisons officielles et officieuses de cette suppression d'allocation peuvent être classées en deux catégories, les raisons d'ordre

¹⁸⁹ RIPOLL David, « Une architecture pour la forme : les salles de gymnastique à Genève (1830-1914) », *Monuments vaudois* 2, 2011, p. 61.

¹⁹⁰ « Conseil représentatif Séance du lundi 7 janvier », *Journal de Genève*, 10 janvier 1828, p. 2.

¹⁹¹ COET Philippe, « Rilliet [-de Constant], Louis », in *e-DHS*, consulté le 30 octobre 2012, sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F6799.php>

¹⁹² RILLIET Louis, « Correspondance », *Journal de Genève*, 19 février 1829, p. 33.

¹⁹³ GE, Mémorial des séances du Conseil représentatif, séance du 26 mars 1830, p. 724.

pragmatique (finances, emplacement) et celles liées au doute concernant l'utilité, l'efficacité voire la dangerosité de la gymnastique.

Rilliet est à nouveau en première ligne pour soutenir la cause de la gymnastique devant le Conseil représentatif et met en avant le bien du plus grand nombre. Il rappelle que le manège, utilisé principalement pour compléter «*l'éducation libérale*» d'étrangers et de quelques riches Genevois, a coûté la bagatelle de 150 000 florins à l'État, sans compter la contribution annuelle de 5 000 florins pour son entretien¹⁹⁴. Comptabilisant 12 élèves à ses débuts, l'école de gymnastique en compte désormais 200, signe de l'engouement durable pour cette pratique et de son accessibilité à une part non négligeable de la population. Le député Jean Bellamy (1791-1852) rejoint Rilliet dans son argumentaire: se présentant comme issu de la «*classe moyenne*», catégorie de la population qu'on aurait oubliée dans ce débat selon lui, il affirme que c'est à cette partie de la société justement que l'établissement serait le plus utile. Cet argument démocratique, qui est inédit dans le contexte lausannois où l'école de gymnastique est avant tout destinée aux jeunes gens des classes aisées, semble particulièrement cher à certains citoyens de la République genevoise puisqu'il revient sous la plume d'un journaliste du *Journal de Genève* toujours dans le cadre des débats de mars 1830:

«Le manège n'est que la partie aristocratique de la gymnastique, celle que des frais majeurs rendent inaccessibles aux 7/8 des Genevois; cependant nos budgets lui allouent une somme assez considérable, et certes nous en faisons plutôt l'objet d'une observation que d'une critique, car nous sentons que l'équitation est le complément indispensable de l'éducation soignée que notre ville doit offrir aux étrangers; mais alors, pourquoi vouloir expulser cette gymnastique populaire, dont les heureux résultats peuvent se répandre sur toutes les classes de la société indistinctement ?»¹⁹⁵

Nous voyons donc s'affronter là deux modèles de masculinité, l'un destiné aux élites qui inclut l'apprentissage de l'équitation, et sans aucun doute de l'escrime, et celui de la «*classe moyenne*», qui passerait par la pratique de la gymnastique.

Cet argument du «*manège du pauvre*» est mis à mal par le professeur de Candolles pour qui le tarif envisagé, 6 francs par mois¹⁹⁶, ne le rendra accessible qu'aux plus fortunés. Il rejette aussi l'idée d'un établissement financé entièrement par la collectivité; pour lui, l'établissement doit avant tout être financé par des particuliers, l'État intervenant éventuellement avec une aide complémentaire.

¹⁹⁴ GE, Mémorial des séances du Conseil représentatif, séance du 26 mars 1830, p. 727.

¹⁹⁵ «De la gymnastique», *Journal de Genève*, 25 mars 1830, p. 47.

¹⁹⁶ Pour comparaison, à cette période un maçon travaillant dans une des grandes villes romandes (Genève, Lausanne, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds) gagne 2 francs par jour; GRUNER Erich, *Die Arbeiter in der Schweiz im 19. Jahrhundert: soziale Lage, Organisation, Verhältnis zu Arbeitgeber und Staat*, Berne: Francke Verlag, 1968, p. 124.

Rilliet quant à lui met aussi en avant un des arguments que l'on croise tout au long du XIX^e siècle, celui de l'utilité de la gymnastique comme complément, voire contrepoids à l'étude, puisqu'elle est une possibilité de délassement sain, par opposition à d'autres passe-temps plus frivoles, voire pernicieux. D'autres députés, comme le professeur des Roches, interviennent dans ce sens en évoquant la nécessité de développer « *les facultés de l'esprit* », mais aussi « *d'exercer les forces du corps et de les développer* »¹⁹⁷. D'Ivernois¹⁹⁸ va plus loin puisque selon lui la jeunesse masculine du moment est certes studieuse et appliquée mais également beaucoup plus tranquille et « *efféminée* » que celle de son temps¹⁹⁹. Il évoque aussi brièvement l'utilisation de la gymnastique comme favorable à la carrière militaire, mais cet argument reste anecdotique dans ce débat du Conseil représentatif.

Comme en 1823, le professeur de Candolle est le plus virulent adversaire du projet. Pour lui, la gymnastique ne produit pas de meilleurs résultats du point de vue de la santé que les jeux ou les promenades et a, au contraire, pour conséquence négative de priver les enfants de liberté. Elle peut même être dangereuse avec ses « *tours* » qui rendent les enfants téméraires ou, tout particulièrement en hiver, en les faisant transpirer avant une exposition au froid extérieur. De manière générale, le professeur de Candolle doute de l'utilité de la gymnastique et considère qu'il ne s'agit que d'une mode passagère à laquelle il ne faut pas céder²⁰⁰.

Les partisans du projet font appel aux modèles étrangers, par exemple celui du Danemark évoqué par le professeur André Puerari (1774-1837), qui a lui-même étudié dans ce pays, ou ceux de l'Angleterre et de l'Allemagne mentionnés par D'Ivernois, qui craint que la jeunesse étrangère ne se détourne de Genève pour ses études faute d'offre adéquate relative à la gymnastique. Rilliet finit son plaidoyer par une dernière pique, puisqu'il attise la concurrence entre cantons lémaniques en déclarant que si le canton de Vaud, avant tout rural selon lui, arrive à investir 100 louis par an pour la gymnastique, le canton de Genève dont la majorité de la population s'occupe à des tâches plus sédentaires ne devrait plus ajourner cet investissement²⁰¹.

L'émulation induite par la concurrence entre les cantons est un levier très efficace et régulièrement utilisé par la Confédération et d'autres instances pour influencer les politiques cantonales ou communales. La même stratégie a cours du côté vaudois lors d'un débat postérieur sur la gymnastique. Alors que la création de l'École de gymnastique à Lausanne n'avait pas suscité de réelle discussion, c'est le projet de loi sur l'Académie et les Collèges classiques qui prévoit d'introduire

¹⁹⁷ GE, Mémorial des séances du Conseil représentatif, séance du 26 mars 1830, p. 733.

¹⁹⁸ Sans doute François (1757-1842).

¹⁹⁹ GE, Mémorial des séances du Conseil représentatif, séance du 29 mars 1830, p. 742.

²⁰⁰ GE, Mémorial des séances du Conseil représentatif, séance du 26 mars 1830, p. 731-732.

²⁰¹ GE, Mémorial des séances du Conseil représentatif, séance du 26 mars 1830, p. 729.

la gymnastique obligatoire pour les collégiens qui va voir, comme dans la cité de Calvin, s’opposer adversaires et partisans de cette nouvelle discipline. Cette loi²⁰² est le produit de la Régénération et de la réorganisation de l’ensemble de l’instruction publique qui en découle. Le Collège académique gagne son indépendance face à l’Académie et devient Collège cantonal. Il accueille désormais les écoliers âgés de neuf à dix-huit ans, contre huit à quatorze ans précédemment. Dans l’exposé des motifs des deux projets de loi soumis au Grand Conseil en 1836, puis en 1837 suite au refus du premier projet, les raisons invoquées en faveur de l’introduction de la gymnastique parmi les branches obligatoires sont variées. Il y a tout d’abord un argument que l’on pourrait qualifier d’hygiénique. Le travail intellectuel et la vie sédentaire auxquels sont astreints les collégiens nécessiteraient d’être contrebalancés par la pratique d’exercices physiques. L’opinion que cette dernière permettrait aussi un meilleur contrôle du corps par l’esprit et donc une sorte d’indépendance morale et intellectuelle, qu’empêcherait un physique défaillant, se situe dans le même ordre d’idées. Un autre argument favorable à l’éducation corporelle est que celle-ci offre la possibilité d’acquérir des compétences utiles au quotidien. Il est aussi fait mention des exercices militaires, présentés comme complémentaires aux exercices de gymnastique, qui devraient être conservés car convenant *«particulièrement dans un pays où tout citoyen est soldat»*²⁰³. Lors des débats sur le projet de 1836, le député R. Simonin remet en cause l’utilité de la gymnastique pour les élèves du Collège cantonal, et propose d’amender l’article de la manière suivante: *«On accorde une dispense des exercices gymnastique à tous les élèves qui se portent bien»*²⁰⁴, car selon lui :

*«Ce ne sont pas des acrobates que nous voulons former. À quoi bon gêner et compasser tous les mouvements de nos jeunes élèves; laissons-les courir et se mouvoir à leur guise. S’ils veulent faire un saut, ils n’ont pas besoin qu’on leur enseigne de combien de semelles ils doivent se tirer en arrière pour prendre leur élan. Des exercices de gymnastique sont nécessaires peut-être pour la population pâle et faible des grandes villes; ils ne le sont point pour la nôtre. Le célèbre M. de Candolle voyait plus d’un inconvénient à les conserver à Genève.»*²⁰⁵

Passons en revue ces éléments qui ont l’intérêt d’être représentatifs des arguments régulièrement invoqués par les adversaires de la gymnastique scolaire. L’accusation selon laquelle la gymnastique viserait à former des acrobates n’est pas totalement infondée et se rencontre surtout dans la première moitié du XIX^e siècle, puisqu’un type de gymnastique «acrobatique» utilisant des engins

²⁰² Loi du 21 décembre 1837.

²⁰³ VD, Bulletin séances du Grand Conseil 1836, p. 249.

²⁰⁴ VD, Bulletin séances du Grand Conseil 1836, p. 420.

²⁰⁵ VD, Bulletin séances du Grand Conseil 1836, p. 419.

tels que le trapèze et plus proche de pratiques que l'on trouve actuellement dans un cirque est fréquent dans certains gymnases et salles de gymnastique privés à cette époque²⁰⁶. Selon Francisco Amoros y Ondeano (1770-1848), un des premiers promoteurs de l'éducation physique en France (et concurrent direct de Clias), la gymnastique se divise en quatre types : civile et industrielle, militaire, médicale, scénique ou funambulesque. C'est cette dernière catégorie, qu'Amoros traite de «*frivole*» et qui a pour but l'amusement et les tours de force, à laquelle on fait référence ici.

L'idée de ne pas entraver les jeux et les mouvements naturels propres aux enfants en leur imposant une éducation corporelle rigoureuse sous la forme d'exercices rigides fait partie des arguments utilisés par le professeur de Candolle et repris par Simonin dans la dernière partie de son intervention. Cet argument sera entendu par les promoteurs de la gymnastique à la fin du XIX^e siècle, puisqu'à cette époque se développeront des pratiques et des programmes, tout particulièrement pour les enfants de moins de dix ans, laissant une grande part aux jeux et aux mouvements tels que la course, le saut, etc. exécutés sans consigne ou objectif particulier. Enfin, le dernier élément mentionné postule que seuls les individus résidant dans une grande ville, ce que n'est pas Lausanne sous-entend l'orateur²⁰⁷, auraient besoin de pratiquer des exercices physiques afin de pallier les conséquences d'une vie dans un environnement malsain. Cette idée, largement reprise jusqu'au XX^e siècle, fera les beaux jours des opposants à l'introduction de la gymnastique obligatoire dans les écoles situées dans les régions rurales du pays. En effet, selon eux les enfants qui fréquentent ces établissements pratiquent maintes activités physiques au quotidien, sous la forme de travaux agricoles par exemple, tout en vivant dans des meilleures conditions que les enfants résidant dans les quartiers populaires urbains.

À Genève, le rétablissement du budget de 30 000 florins est finalement adopté lors de la séance du 29 mars 1830, mais il faudra encore attendre quelques années avant la réalisation du projet. En effet en 1832, des «*dépenses extraordinaires*» de l'État font encore ajourner une année la construction du bâtiment de l'école de gymnastique²⁰⁸. En attendant le local projeté, Rosenberg «*donne ses leçons dans le bâtiment en planchet construit sur la plaine de Plainpalais*»²⁰⁹, connu sous le nom de «*cirque olympique*», après y avoir fait quelques frais²¹⁰.

²⁰⁶ AMOROS [Francisco], *Nouveau manuel complet d'éducation physique, gymnastique et morale*, Paris : Librairie encyclopédique de Roret, 1848, p. VIII.

²⁰⁷ Environ 15 000 habitants à Lausanne en 1831, (Biaudet Jean-Charles (dir.), *Histoire de Lausanne*, Lausanne : Payot, 1982, p. 261); à titre de comparaison Genève en compte environ 27 000 en 1834 (*e-DHS*).

²⁰⁸ GE, CR CE 1832, p. 60.

²⁰⁹ GE, CR CE 1832, p. 60.

²¹⁰ *Journal de Genève*, 24 octobre 1832, p. 364.

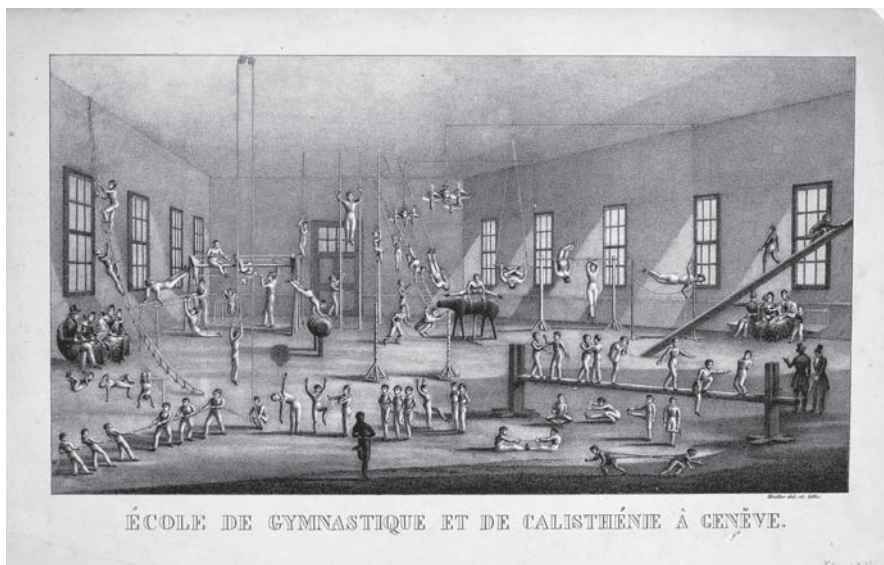


Fig. 1-2 : Genève, vue de l'intérieur de la première salle de gymnastique, s. d.

Le bâtiment tant attendu voit en définitive le jour en 1833. Situé «*sur une courtine de la ceinture fortifiée, à côté de la porte de Rive et proche de la prison pénitentiaire*»²¹¹, il s'agit d'un simple hangar en bois démontable, sans chauffage ni plancher, d'environ 25 m sur 12,5 m. Une gravure (fig. 1-2) présente l'intérieur du local, assez peu réaliste du point de vue des proportions mais qui a le mérite de montrer l'ensemble des engins et des exercices pratiqués sous les yeux des spectateurs et spectatrices, d'âges variés, installés en habits de ville sur les côtés. Certains engins sont familiers des salles polysportives actuelles, tels la poutre, l'installation pour le saut en hauteur, le cheval d'arçons, les barres parallèles, d'autres moins comme le triangle ou l'échelle de corde. Soulignons que le public est mixte, alors que tous les participants semblent être des garçons ou des jeunes gens. Remarquons au premier plan le professeur, qui nous tourne le dos, en train de faire la démonstration d'un exercice libre, imité par plusieurs élèves.

Signalons que la construction de ce premier bâtiment ne signifie pas l'arrêt des exercices en plein air durant les mois d'été, ceux-ci se déroulant toujours dans les fossés des fortifications. Traditionnellement, la pratique de la gymnastique tout

²¹¹ RIPOLL David, «Une architecture pour la forme: les salles de gymnastique à Genève (1830-1914)»..., p. 62.

comme les démonstrations et autres fêtes se déroulent en plein air, pour autant que les conditions atmosphériques le permettent.

Hormis l'édification de la première salle de gymnastique, la décennie 1830 est le témoin d'autres changements relatifs à l'organisation de cet enseignement à Genève. La nouvelle loi sur l'instruction publique du 27 janvier 1834 fait de l'École de gymnastique un établissement rattaché à l'Instruction publique, placé sous la surveillance d'une commission spéciale, et la loi sur les collèges du 4 avril 1836 contient un article visant à en favoriser l'accès aux élèves du Collège même si rendre obligatoire cet enseignement pour les collégiens n'est pas envisagé²¹².

Les collégiens forment le principal groupe d'élèves de l'École de gymnastique. Les classes publiques, moins coûteuses que les cours particuliers, leur sont spécialement destinées, ainsi qu'aux étudiants. Les jeunes gens issus des nombreuses institutions privées d'éducation qui existent à Genève et dans ses environs sont quant à eux enrôlés soit dans les cours particuliers, soit dans les classes publiques quand l'affluence permet de les accueillir. À partir de 1838, les jeunes filles se mettent aussi à fréquenter l'École de gymnastique. Dans le rapport annuel, cette nouveauté est présentée sous un jour très favorable et comme pouvant contribuer à lutter contre les effets néfastes des «*habitudes sociales actuelles*» et au développement des «*forces*». Les habitudes sociales évoquées par l'auteur concernent sans doute le peu d'activité physique auquel ont accès les jeunes filles des classes moyennes et supérieures. L'auteur conclut en mentionnant les bienfaits que cette pratique pourrait impliquer pour la société en général à la condition que certaines règles soient observées :

*«Tout porte à croire qu'envisagée comme moyen d'hygiène, la gymnastique peut exercer une influence sur la santé publique, et que ces exercices pris avec prudence et modération, prépareront à la patrie une génération plus robuste qu'on n'aurait dû peut-être attendre de l'extrême culture donnée à l'esprit.»*²¹³

Les jeunes filles s'exercent sous la direction de Rosenberg et «*sous les yeux de leurs mères*»²¹⁴. Il est en effet impensable que les jeunes filles soient laissées seules en présence d'un enseignant masculin. Dans le Règlement pour le Maître de Gymnastique du 2 janvier 1849, l'article 16 précise d'ailleurs que «*dans les leçons publiques données aux jeunes filles, le maître doit toujours se faire assister par une surveillante dont la désignation est soumise à l'approbation du Département*». Cette convention sociale ne s'applique pas uniquement aux cours de gymnastique. Dans le cadre des écoles secondaires de jeunes filles, qui voient le jour

²¹² «Rapport fait au Conseil représentatif par M. le professeur Macaire-Prinsep au nom de la commission nommée pour l'examen du projet de loi sur les collèges de Genève et de Carouge, lu dans la séance du 14 mars 1836», GE, Mémorial des séances du Conseil représentatif, 1836, p. 904.

²¹³ GE, CR CE 1838, p. 72.

²¹⁴ GE, CR CE 1838, p. 72.

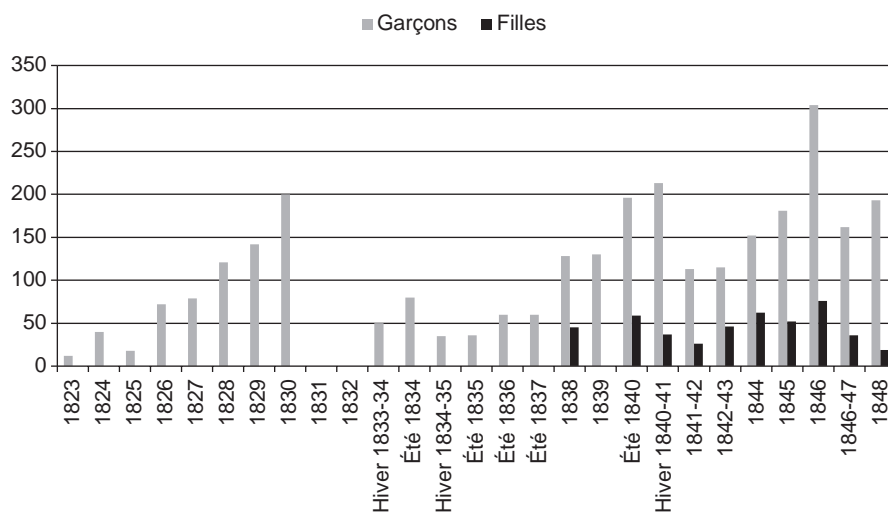


Fig. 1-3: Élèves de l'École de gymnastique de Genève par catégorie de sexe (N = 3 350)²¹⁵.

dans les années 1847-1850 en Suisse romande, les cours sont donnés par des professeurs masculins mais toujours en présence d'une surveillante ou d'une maîtresse de classe. Durant les premières années, les cours offerts aux jeunes filles semblent être des cours particuliers, la mention de la première «*classe publique*» réunissant dix-neuf jeunes filles apparaît dans le compte rendu de 1840²¹⁶. Les filles restent largement sous-représentées par rapport aux élèves masculins, leur nombre ne dépassant jamais le tiers de l'effectif total (fig. 1-3), mais cette pratique de la gymnastique par des fillettes et des jeunes filles dans un établissement public est néanmoins particulièrement précoce puisqu'antérieure de près d'une décennie à la création de l'école secondaire et supérieure des jeunes filles (ESSJF) de Genève en 1847 qui l'offrira comme discipline facultative à son programme.

En ce qui concerne les effectifs, leur progression n'est linéaire pour aucune des deux catégories de sexe. Les fluctuations des tarifs de cours semblent partiellement les influencer, mais ne peuvent tout éclairer. Le compte rendu de 1847 explique par exemple la baisse des effectifs de cette année-là par un accident dont l'issue a été faussement déclarée fatale pour un enfant dans la presse²¹⁷. Relation de cause à effet qui ne peut être vérifiée.

²¹⁵ Sources : Rilliet in GE, Mémorial des séances du Conseil représentatif, séance du 26 mars 1830, p. 728 pour les années 1823-1830; GE, CR CE pour les années 1833-1848; années 1832 et 1833 non renseignées; année 1839 non renseignée pour l'effectif féminin.

²¹⁶ GE, CR CE 1840, p. 79.

²¹⁷ GE, CR CE 1847, p. 115-116; *Journal de Genève*, 5 février 1847 pour l'annonce du décès de l'enfant.

	1833	1835	1843	1845	1849
Finance annuelle garçons	6 florins par an + 3 florins par mois [=19,33 frs] ²¹⁸	12 frs	[Baisse de la finance d'inscription pour les élèves des établissements d'instruction publique]	6 frs pour élève <seize ans ; 12 frs pour élève >seize ans	5 frs pour collégiens ; 12 frs pour cours particuliers aux étudiants de l'Académie ; 5 frs pour élèves des écoles primaires
Finance annuelle filles	—	—	—	12 frs quel que soit l'âge ²¹⁹	7 frs pour élèves de l'ESSJF ; 12 frs pour cours particuliers aux élèves de l'ESSJF

*Fig. 1-4: Tarifs annuels des cours à l'École de gymnastique de Genève*²²⁰.

Concernant les tarifs (fig. 1-4), notons que les tarifs les plus avantageux sont réservés aux garçons de moins de seize ans. Cela signifie qu'au plan financier l'État favorise davantage la participation des collégiens et des écoliers primaires que celle des fillettes en général, y compris les élèves de l'ESSJF. Une des explications à cette différence de tarif pourrait être les frais plus élevés des cours réservés aux jeunes filles puisque s'y ajoute le salaire ou le défraiement de la surveillante dont la présence est indispensable.

Débuts de l'éducation physique dans le canton de Fribourg et la principauté de Neuchâtel

Dans le canton de Fribourg, la tentation d'un retour à l'Ancien Régime, déjà visible sous la Médiation (1803-1813), se concrétise durant la période suivante²²¹. Le 10 mai 1814 la nouvelle Constitution cantonale, proclamée malgré les protestations de la Gruyère et du Moratois²²², rétablit le droit du patriciat²²³. Fribourg se retrouve donc dans le camp des cantons les plus intransigeants, comme Berne qui réclame le retour de ses anciens bailliages.

²¹⁸ Conversion réalisée sur la base du taux de 2 florins + 2 sous = 1 franc en 1838. LESCAZE Bernard, *Genève, sa vie et ses monnaies aux siècles passés*, Genève : Crédit suisse, 1981, p. 92.

²¹⁹ À titre de comparaison, à cette période un maçon travaillant dans une des grandes villes romandes (Genève, Lausanne, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds) gagne 2,45 francs par jour; GRUNER Erich, *Die Arbeiter in der Schweiz im 19. Jahrhundert...*, p. 124.

²²⁰ Sources : GE, CR CE 1833, 1835, 1843, 1845 et Règlement pour le Maître de Gymnastique du 2 janvier 1849.

²²¹ WALTER François, *Histoire de la Suisse, T. 3...*, p. 94-95.

²²² WALTER François, *Histoire de la Suisse, T. 3...*, p. 101-102.

²²³ WALTER François, *Histoire de la Suisse, T. 3...*, p. 102.

En ce qui concerne l'établissement où se forment les élites masculines du canton depuis plusieurs siècles, le Collège Saint-Michel, sa situation est quelque peu différente de celle des institutions existant à Lausanne ou à Genève. Le Collège se trouve non pas sous la direction des autorités cantonales ou communales, mais sous celle des jésuites, fondateurs de l'établissement en 1582. Renvoyés en 1773 suite à la suppression de l'ordre par le pape Clément XIV, les jésuites sont rappelés à la tête de l'école en 1818, grâce au rétablissement de leur Compagnie en 1814²²⁴. Pour Walter, il s'agit de signifier le retour à l'ordre de l'avant-révolution²²⁵. Le Collège Saint-Michel et tout particulièrement son nouveau pensionnat connaissent entre 1827 et 1847 deux décennies de prospérité, qui s'achèvent par la dissolution de la seconde institution le 11 novembre 1847²²⁶ suite à l'avancée des troupes fédérales lors de la campagne militaire menée contre les cantons du Sonderbund. Ce sont ces deux décennies d'existence du pensionnat du Collège Saint-Michel qui vont nous intéresser ici.

Inauguré le 1^{er} novembre 1827, le pensionnat accueille des jeunes gens d'origine étrangère issus de familles extrêmement aisées, en majorité de l'aristocratie française²²⁷. Dans le cadre des cours du Collège, ils côtoient les fils des familles aisées locales, mais il semble exister une claire division entre les deux catégories de jeunes gens²²⁸. Les pensionnaires se voient offrir, contre rétribution supplémentaire, des cours de maniement d'armes (épées, canne, bâton, armes à feu) et des cours d'équitation²²⁹. Comme nous l'avons vu dans le cas du Collège situé à Lausanne, ce type de cours est considéré comme indispensable pour la formation des jeunes gens de l'élite. L'historien de l'éducation physique Bussard a recensé pas moins d'une vingtaine d'activités physiques ou récréatives offertes aux pensionnaires de Saint-Michel, qu'elles le soient de manière occasionnelle ou régulière, entre autres : la marche, la course à pied et les excursions, la natation, le plongeon et la navigation sur le lac, la gymnastique, divers jeux de balle, etc.²³⁰ Nous n'avons pas trouvé d'informations sur les activités pratiquées par les collégiens non-pensionnaires, soit les Fribourgeois. Nous ne pouvons qu'émettre l'hypothèse que les cours d'équitation et d'escrime leur étaient aussi accessibles contre rétribution, contrairement aux cours de natation par exemple

²²⁴ BISCHOF Franz Xaver, « Jésuites », in *e-DHS*, consulté le 29 octobre 2012, sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F11718.php>

²²⁵ WALTER François, *Histoire de la Suisse*, T. 3..., p. 129.

²²⁶ ASHE Kathleen, *The Jesuit Academy (Pensionnat) of Saint-Michel in Fribourg 1827-1847*, Fribourg : Éditions universitaires, 1971, p. 37-39.

²²⁷ MURITH Jean-Denis, ROSSETTI Georges, *Le Collège Saint-Michel*, Fribourg : Éditions Saint-Paul, 1980, p. 51.

²²⁸ MURITH Jean-Denis, ROSSETTI Georges, *Le Collège Saint-Michel...*, p. 52.

²²⁹ BUSSARD Jean-Claude, « Les exercices physiques au Pensionnat jésuite de Saint-Michel à Fribourg (1827-1847) : éducation physique ou récréation ? », *Schweizer Beiträge zur Sportgeschichte = Contribution suisse à l'histoire des sports*, 2, 1990, p. 57.

²³⁰ BUSSARD Jean-Claude, « Les exercices physiques au Pensionnat jésuite de Saint-Michel... », p. 60.

qui se déroulaient dans le bassin du Château du Bois, résidence à la campagne du Pensionnat située à Belfaux, où certains pensionnaires passaient leurs vacances d'été. Le Collège Saint-Michel de par sa forte proportion d'élèves étrangers se distingue clairement des collèges de Lausanne et de Genève.

C'est hors de l'établissement historique de Saint-Michel que le canton de Fribourg présente un cas précoce d'introduction de la gymnastique dans les programmes scolaires. À Morat, chef-lieu du district du Lac, la gymnastique est introduite au programme des garçons de la classe supérieure à raison de deux heures par semaine dès 1829²³¹. Cet enseignement est étendu de manière facultative à certaines classes de filles en 1848 et de manière obligatoire aux classes de garçons des trois degrés supérieurs en 1850²³². Pour Bussard, l'introduction précoce de cet enseignement ne relève pas du hasard. Rattachée, contre le gré de ses habitants germanophones et protestants, au canton de Fribourg plutôt qu'à celui de Berne en 1798, la ville se montre fermement opposée au régime conservateur²³³. D'esprit libéral, comme l'illustre la fondation d'une société de gymnastique dès 1825, elle n'hésite pas à afficher sa différence par rapport au reste du canton majoritairement catholique et conservateur.

La montée du mouvement libéral et les événements de juillet 1830 à Paris déclenchent des réactions de différentes ampleurs en Suisse, amenant à la « Régénération » d'une dizaine de cantons et marquant la fin de toute domination des villes sur les campagnes²³⁴. Dans le canton de Fribourg, une nouvelle constitution cantonale d'inspiration libérale est rédigée en janvier 1831, ce qui n'empêche pas les conservateurs de garder une influence certaine, comme le prouve l'adhésion du canton au Sonderbund fin 1845²³⁵. La décennie 1830 est encore marquée par la création par les libéraux de l'École moyenne de Fribourg (1836), alternative moins coûteuse que le Collège Saint-Michel. Sur l'initiative de son directeur Louis-Valentin Prat (1796-1868) et avec l'accord du Conseil d'éducation, un premier enseignement de gymnastique est organisé début 1848 dans cet établissement²³⁶. Ce premier essai ne dure que quelques mois, puisque cette école est ensuite rattachée à l'École cantonale, création des radicaux qui ouvre ses portes à l'automne 1848, et dont nous reparlerons.

La ville de Neuchâtel ne reste pas à l'écart de toute émulation autour des exercices corporels pour la jeunesse, mais ceux-ci ne font pas l'objet d'un soutien financier et actif des autorités comme à Genève et à Lausanne. Ainsi, un certain

²³¹ FLÜCKIGER Ernst, *Die Stadschulen von Murten*, Morat, 1950, p. 79.

²³² FLÜCKIGER Ernst, *Die Stadschulen von Murten...*, p. 150, 154.

²³³ BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse...*, p. 39.

²³⁴ WALTER François, *Histoire de la Suisse. T. 3...*, p. 147.

²³⁵ Les autres cantons, tous catholiques et de tendance conservatrice, membres de l'alliance sont Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug et le Valais.

²³⁶ BUSSARD Jean-Claude, *1830-1930: Un siècle d'éducation physique à l'école fribourgeoise...*, p. 40-41.

Bernard Vermuth d'Hofwyl demande l'autorisation aux autorités d'établir une école de gymnastique en ville de Neuchâtel en décembre 1820. Cette demande est acceptée à une faible majorité par la Commission d'éducation, sans que nous sachions si elle s'est concrétisée²³⁷. Une société de gymnastique d'étudiants a quant à elle laissé quelques traces dans les manuels du Conseil général de 1825 et de 1827, ce qui prouve une première activité gymnastique aux bords du lac de Neuchâtel²³⁸, même si celle-ci ne s'est pas maintenue. Signalons enfin l'existence de l'établissement privé de gymnastique de Charles Junod (?-1862). Celui-ci est un disciple de Clias qui a enseigné la gymnastique à Paris dans les années 1820²³⁹ puis à Londres, avant de s'installer à Neuchâtel et d'y ouvrir une salle privée de gymnastique vers 1835²⁴⁰. Il sera aussi le premier maître de gymnastique des établissements secondaires de la ville après l'introduction de cette branche de manière obligatoire en 1852. Avant cette date, il n'est fait aucune mention d'un enseignement de la gymnastique dans les programmes du Collège latin²⁴¹.

Avant de passer à l'éducation physique sous les régimes radicaux, rappelons que différents types d'intégration de l'exercice physique se côtoient dans la première moitié du XIX^e siècle. Le cas de Genève montre une prise en charge précoce de l'enseignement de la gymnastique par les autorités, désireuses d'en faire profiter (en théorie) une large part de la population, alors que dans le canton de Vaud, les autorités cantonales organisent un enseignement destiné uniquement aux collégiens et aux étudiants des établissements cantonaux d'instruction, et il n'y a aucune tentative d'extension de cet enseignement au reste de la population enfantine. Cela révèle donc clairement une vision plus élitiste et masculine de la pratique de la gymnastique qu'à Genève. Dans le cas du pensionnat du Collège Saint-Michel à Fribourg, on a l'exemple d'une institution privée réservée à de jeunes étrangers issus des élites, qui offre une éducation tant intellectuelle que physique en accord avec les exigences traditionnelles de cette classe sociale. Finalement, à Neuchâtel, l'éducation physique tant des jeunes gens que des jeunes filles est laissée à l'appréciation des parents et se déroule uniquement dans des établissements privés si elle a lieu. Ce type d'établissements existe par

²³⁷ Procès-verbaux de la Commission d'éducation, cités par QUINCHE C. « Histoire de la société de gymnastique "Ancienne" de Neuchâtel », *Bulletin de la Société fédérale de gymnastique Ancienne Neuchâtel*, 4, décembre 1937, p. 15.

²³⁸ Procès-verbaux de la Commission d'éducation...

²³⁹ DEFANCE Jacques, JOSELEAU Yves, « Phokion-Heinrich Clias (1782-1854) », in ARNAUD Pierre (dir.), *Le Corps en mouvement : précurseurs et pionniers de l'éducation physique*, Toulouse : Privat, 1981, p. 179.

²⁴⁰ ACV, Fonds DIPC, KXIII 79, lettre du 8 avril 1843 de Charles Junod au Conseil de l'instruction publique.

²⁴¹ *Programme des leçons qui seront données dans les différentes classes du Collège [sic] de Neuchâtel pendant l'année scolaire...* dépouillé entre 1836-1837 et 1852-1853, sauf 1849-1851 manquant.

ailleurs aussi dans d'autres localités, comme à Genève où Clais donne des cours particuliers de gymnastique durant les dernières années de sa vie²⁴².

1.3 Impulsion et extension sous le régime radical

L'arrivée au pouvoir des radicaux dans les cantons de Vaud, Genève et Fribourg, ainsi que l'avènement de la République neuchâteloise, marquent un tournant dans le développement des systèmes cantonaux d'instruction publique. Cela ne signifie pas que rien n'a été fait jusqu'alors en matière scolaire, surtout durant la période de la Régénération, mais l'avènement de régimes plus démocratiques nécessite la mise sur pied de systèmes éducatifs contrôlés par l'État et englobant l'ensemble des enfants. Il s'agit de former ceux-ci à leur futur rôle de citoyens éclairés, en leur inculquant l'instruction de base, mais aussi des valeurs telles que le patriotisme. Ce n'est donc pas une réelle surprise si, à Neuchâtel, l'obligation de l'instruction primaire apparaît dans la première *Constitution de la République et canton de Neuchâtel* du 25 avril 1848, avant de faire l'objet d'une loi spécifique au début de l'année 1850²⁴³. Il est décidé que tous les enfants, filles et garçons, âgés de sept à seize ans doivent s'instruire, le financement des écoles incombant aux communes et aux parents jusqu'à la Constitution du 21 novembre 1858 qui rend la fréquentation de l'école primaire gratuite. À Fribourg, les radicaux se retrouvent au pouvoir sans avoir été élus, suite à la guerre du Sonderbund, et adoptent rapidement une loi (23 septembre 1848) qui place l'instruction publique sous le seul contrôle de l'État, éliminant toute ingérence de l'Église jusqu'alors très présente²⁴⁴. Cette loi réaffirme l'obligation de fréquenter l'école et introduit la gratuité de celle-ci. La reprise du pouvoir par les conservateurs-libéraux en 1856 ne remet pas en cause ces deux principes, mais place à nouveau l'Église au sein de la Direction de l'instruction publique²⁴⁵. À Genève, après la révolution radicale d'octobre 1846, les nouveaux dirigeants vont faire «*de l'extension et de l'amélioration du réseau primaire une priorité*»²⁴⁶, celui-ci ayant été jusque-là laissé majoritairement aux initiatives privées, et plus particulièrement religieuses. La suppression de l'écolage

²⁴² Entre 1852 et 1854, année de son décès, d'après les annonces parues dans la presse locale (*Journal de Genève*).

²⁴³ JEANNERET Anne-Françoise, «Introduction», in Université de Neuchâtel (éd.), *Histoire de l'Université de Neuchâtel. Tome 2: La seconde Académie 1866-1919*, Hauterive: Gilles Attinger, 1994, p. 8.

²⁴⁴ WEBER Marie-Thérèse, «L'école fribourgeoise: application des principes de gratuité, d'obligation et de laïcité», in HOFSTETTER Rita, MAGNIN Charles, CRIBLEZ Lucien, JENZER Carlo, *Une école pour la démocratie...*, p. 180.

²⁴⁵ WEBER Marie-Thérèse, «L'école fribourgeoise...», p. 182.

²⁴⁶ HOFSTETTER Rita, «Laïcité, gratuité, obligation et démocratie; les ambitions unificatrices et égalisatrices de l'État enseignant: l'exemple genevois 1798-1886», in HOFSTETTER Rita, MAGNIN Charles, CRIBLEZ Lucien, JENZER Carlo, *Une école pour la démocratie...*, p. 155.

pour le niveau primaire est décrétée dans la nouvelle Constitution de 1847²⁴⁷, alors que l'obligation de l'instruction ne sera adoptée qu'en 1872. Dans le canton de Vaud, le changement de pouvoir s'accompagne aussi d'une nouvelle loi scolaire (12 décembre 1846) qui déclare obligatoire la fréquentation de l'école primaire, qui reste néanmoins payante, et confirme l'existence des Écoles normales. Ces législations ne suffisent pas à assurer la fréquentation régulière de l'école par l'ensemble des enfants, et la lutte contre l'absentéisme est un combat de longue haleine durant la seconde moitié du XIX^e siècle, qui nécessitera la prise d'autres mesures, contre le travail des enfants par exemple, dont nous reparlerons.

Tandis que le « printemps des peuples » embrase l'Europe, le changement politique majeur en Suisse est le passage d'une confédération à un État fédéral²⁴⁸. Une constitution fédérative remplace le Pacte fédéral, éliminant les douanes cantonales, garantissant le droit d'établissement de chaque Confédéré n'importe où sur le territoire suisse, etc., mais son acceptation nécessite certaines concessions : l'instruction reste presque entièrement en mains cantonales, le service militaire obligatoire est adopté mais non appliqué, la préparation de l'infanterie est laissée aux cantons, alors que la Confédération se charge de la formation des grades supérieurs²⁴⁹. La défense, qui participe à la création d'un sentiment d'appartenance nationale, reste néanmoins une des tâches principales des autorités fédérales, comme c'était le cas précédemment pour la Diète²⁵⁰.

La création de la « Suisse moderne » est propice au développement des sociétés de gymnastique qui soutiennent les mêmes valeurs que le parti radical majoritaire. La gymnastique fleurit en Suisse romande, des sociétés se créant dans nombre de bourgades et de villes²⁵¹. C'est une véritable épidémie de fondation, marquant la naissance du mouvement associatif de gymnastique masculine en Suisse romande. Le premier tiers du siècle avait vu celui-ci se développer dans certaines localités suisses alémaniques, impulsion qui avait abouti à une première étape déterminante : la fondation de la Société fédérale de gymnastique en 1832, mais les quelques tentatives d'établir des sociétés similaires de ce côté-ci de la Sarine n'avaient pas connu le même succès, à l'exception de la société de Morat (1825) et de celle des étudiants de Lausanne (1835). Ce premier mouvement est suivi plus ou moins rapidement par la création de groupements cantonaux, la société cantonale vaudoise de gymnastique (SCVG) en 1858, la fribourgeoise en 1867, la genevoise

²⁴⁷ Constitution de la République et Canton de Genève, 24 mai 1847, titre XI article 131, cité dans HOFSTETTER Rita, *Les lumières de la démocratie...*, p. 172.

²⁴⁸ RUFFIEUX Roland, « La Suisse des Radicaux », in ANDREY Georges *et al.*, *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses...*, p. 600-603.

²⁴⁹ SENN Hans, « Armée », in *e-DHS*, consulté le 3 octobre 2014, sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8683.php>

²⁵⁰ STREIT Pierre, *Histoire militaire suisse*, Gollion : Infolio, 2006, p. 91.

²⁵¹ À Lausanne et Genève en 1845, La Chaux-de-Fonds 1846, Fribourg 1848, Neuchâtel 1849, Yverdon 1850, Vevey 1855, Carouge 1858...

en 1873 et la neuchâteloise en 1874. Dans un premier temps, la gymnastique en société est étroitement liée au patriotisme voire à un certain nationalisme, si l'on ose utiliser ce terme pour parler de l'espace helvétique, favorable à l'État fédéral et aux valeurs radicales²⁵². Dans un second temps, de nouvelles sociétés de gymnastique avec des profils très différents apparaissent : conservateur/catholique ou ouvrier alors que les sociétés de gymnastique « traditionnelles » restent des partisans convaincus de l'État fédéral.

Développement des établissements du secondaire

À côté des collèges cantonaux « historiques » offrant aux garçons des cursus classiques axés sur les langues anciennes, de nouveaux types d'écoles secondaires sont créés sous l'impulsion libérale puis radicale, afin de répondre aux besoins des communautés locales dans les domaines du commerce et de l'industrie. Ces nouveaux établissements (écoles industrielles dans le canton de Neuchâtel, écoles moyennes dans le canton de Vaud) ressemblent plus à des classes supérieures d'écoles primaires qu'à de réelles formations secondaires, car elles offrent des cursus de deux-trois ans avec une palette de disciplines quelque peu élargie (qui comprend la gymnastique) ne permettant pas nécessairement d'accéder à une formation supérieure de niveau gymnasial ou académique. Dans les cantons de Neuchâtel et de Vaud, elles peuvent être jumelées à une école de filles, voire devenir mixtes par la suite, ce qui permet de diminuer les frais à la charge des communes, sans signifier pour autant que les programmes soient identiques pour les élèves filles et garçons.

Les premières écoles secondaires féminines sont mises sur pied rapidement après l'arrivée au pouvoir des radicaux dans les différents cantons, parfois sur le modèle d'établissements privés déjà existants (à Lausanne, école fondée par Alexandre Vinet en 1837). Fondées dans les chefs-lieux ou les principales villes des cantons, puis ultérieurement dans des villes de moindre taille, ces écoles proposent des cursus différents de ceux offerts aux garçons puisque généralement exempts de langues classiques mais avec des disciplines dites féminines, comme les ouvrages du sexe²⁵³. La fréquentation de ces écoles secondaires ne débouche pas sur l'accès aux études académiques et constitue généralement une fin en soi. Une de leurs raisons d'être consiste néanmoins à préparer les jeunes filles à l'enseignement, puisque seul le canton de Vaud possède une École normale de filles au milieu du XIX^e siècle. Cependant, il s'agit avant tout non pas d'y

²⁵² KERN Stefan, *Turnen für das Vaterland und die Gesundheit...*, p. 19.

²⁵³ Terme nébuleux qui englobe toute activité manuelle considérée comme devant être accomplie par les femmes au sein de l'espace domestique soit ordinairement la couture, le raccommodage, le tricot, etc. auxquels s'ajouteront, généralement dans un second temps, des disciplines comme l'hygiène et les soins aux enfants, la cuisine, etc. sous le terme d'économie domestique.

former des «*femmes savantes mais des femmes instruites, dénuées de préventions ou de préjugés sociaux, des femmes capables de bien comprendre, de diriger même au besoin les affaires de leurs époux, de surveiller l'éducation de leurs enfants*»²⁵⁴. En ce qui concerne le cas spécifique de la gymnastique, cette branche est généralement introduite, dès la création des établissements féminins, comme branche facultative ou obligatoire, avec ou sans débat.

Les radicaux, arrivés au pouvoir à Fribourg suite à l'échec du Sonderbund, créent une véritable rupture en matière d'instruction qu'ils réorganisent entièrement. Du côté de l'enseignement féminin, c'est presque sans discussion qu'est décidée la création d'une école secondaire cantonale de jeunes filles. Son objectif est non seulement d'offrir une formation complémentaire à celle du niveau primaire mais aussi de former de futures institutrices laïques, un enjeu particulièrement important dans ce canton catholique. Le principe de cette école est facilement adopté, seuls quelques points, dont l'emplacement de l'établissement et l'adéquation d'un enseignement de gymnastique aux jeunes filles, provoquent des discussions au sein du Grand Conseil. Le député Jean Berchtold (1789-1860), médecin et radical de la première heure²⁵⁵, «*ne comprend pas qu'on puisse enseigner la gymnastique aux filles*». Thurler répond à cette interrogation en mentionnant qu'«*il connaît plusieurs pensionnats de demoiselles où l'on fait des exercices gymnastiques; seulement il faut savoir que pour les filles il y a d'autres exercices que pour les garçons*»²⁵⁶. Nicolas Glasson (1817-1864), alors président du tribunal de la ville de Fribourg et futur juge fédéral²⁵⁷, renchérit en citant l'exemple de l'école de gymnastique de Porrentruy où des jeunes filles pratiquent des exercices physiques, ce qui clôt la discussion. La gymnastique étant aussi introduite dans l'École cantonale de garçons, «*version radicale du Collège St-Michel*»²⁵⁸ créée en 1848 à Fribourg, et dans les classes primaires de garçons du même lieu, c'est la solution d'une école de gymnastique, comme il en existe déjà à Lausanne et à Genève, qui est retenue pour le chef-lieu fribourgeois.

Dans la capitale vaudoise, deux établissements s'offrent aux jeunes filles désireuses de poursuivre leurs études. Pour celles qui souhaitent devenir institutrices, une École normale provisoire ouvre ses portes fin 1836. La durée des études est fixée à deux, puis trois ans à partir de 1841. La gymnastique est ajoutée au plan d'études en 1849, lors de l'institution définitive des Écoles

²⁵⁴ Rapport à l'appui du projet de loi générale sur l'instruction publique présenté par le Conseil d'État au Grand Conseil, 1848, p. 48-49, cité dans HOFSTETTER Rita, *Les Lumières de la démocratie...*, p. 170.

²⁵⁵ TERRAPON-SCHWEIZER Marianne, «Berchtold, Jean-Nicolas Elisabeth», in *e-DHS*, consulté le 20 juin 2013, sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F3907.php>

²⁵⁶ FR, Bulletin des séances du Grand Conseil du canton de Fribourg 1848, p. 676.

²⁵⁷ GENOUD François, «Glasson, Nicolas», in *e-DHS*, consulté le 20 juin 2013, sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F3927.php>

²⁵⁸ GASSER Bernard, «L'historique», in GASSER Bernard, MURITH-DESCLOUX Christine, MURITH Jean, SCHNETZER Patrick, *Jolimont 1849-1999: l'histoire d'une école*, Fribourg: Fragnière SA, 1999, p. 30.

normales. Cet ajout s'inscrit dans l'air du temps puisque contemporain à la création des premières écoles secondaires de jeunes filles (Genève 1847, Lausanne et Fribourg 1849) qui proposent la gymnastique comme branche d'enseignement facultative ou obligatoire, dès leur fondation. De plus, dans les faits, la gymnastique est déjà enseignée aux futures institutrices à titre d'essai depuis 1846. En effet, Adèle Delafontaine (?-?), née Hugot, professeure de gymnastique à Vevey, offre à cette date ses services, qui sont chaleureusement accueillis par Louise Guignard (1819-1890), surveillante de l'École normale des institutrices²⁵⁹. Les autorités cantonales donnent leur aval à cet essai, tout en précisant que Mlle Guignard doit assister à toutes les leçons et que le concierge de l'École de gymnastique ne doit en aucune façon assister à celles-ci²⁶⁰. Dans le cas genevois, nous avons relevé l'obligation d'une présence féminine lors de l'enseignement aux fillettes et aux jeunes filles; dans celui de l'École normale lausannoise, cela va plus loin, puisque l'on exclut toute présence masculine lors des cours aux futures institutrices. À partir de 1849, c'est Louise Guignard elle-même qui donne les cours de gymnastique, sous la direction du maître de l'école de gymnastique, Claude Reigner (?-1863). L'expression «*sous la direction*» ne révèle pas si Reigner assiste aux cours ou s'il se contente d'en préparer le contenu avec Mlle Guignard; toujours est-il que celle-ci va enseigner à l'École normale des institutrices cette discipline, pour laquelle elle n'a a priori aucune formation spécifique, pendant trente-huit ans²⁶¹. Précisons que cette situation est unique en Suisse romande, vu que les femmes ne commencent à accéder aux postes de maîtresses de gymnastique qu'au tournant du xx^e siècle²⁶².

L'autre établissement lausannois destiné aux jeunes filles, l'école secondaire, ouvre ses portes en mai 1849. Tout comme à Fribourg ou à l'école normale, la gymnastique figure parmi les objets d'études obligatoires au moment de son ouverture, mais son statut change en 1857 lors de la réorganisation de l'école. Dès lors, la gymnastique devient facultative et nécessite un paiement spécifique; cette disposition durera jusqu'en 1870, date à laquelle elle redeviendra discipline à part entière. En 1867, dans le canton de Vaud, seule l'école secondaire de jeunes filles de Vevey propose la gymnastique à son programme. En 1872, la situation a légèrement évolué puisque le nombre d'établissements offrant cet enseignement est passé à trois: Lausanne, Vevey et Montreux. Ce type de variation du statut de la gymnastique se rencontre aussi à l'école secondaire de Fribourg, où

²⁵⁹ ACV, Fonds DIPC, KXIII 79, lettre du 17 mai 1847 d'Adèle Delafontaine au Conseil de l'instruction publique; lettre du 28 mai 1847 de Louise Guignard au Conseil de l'instruction publique. L'École normale des garçons est dirigée par un directeur et celle des filles par une surveillante.

²⁶⁰ ACV, Fonds DIPC, KXIII 79, note datée du 9 juin 1847 au verso de la lettre du 28 mai 1847 du Conseil de l'instruction publique au Département de l'intérieur.

²⁶¹ Son successeur, Louis Brun, est nommé le 25 avril 1887 au poste de maître de gymnastique. MAYOR Henri, JAYET Lucien, GUEX François, *Notice historique sur les écoles normales du canton de Vaud des origines à 1895*, Lausanne: Impr. Victor Fatio, 1896, p. 132.

²⁶² Cf. chap. 6.2.

l'enseignement de la gymnastique va jusqu'à disparaître totalement pendant une certaine période. Après la chute du régime radical en 1856 et l'arrivée au pouvoir d'une coalition libérale-conservatrice, l'École secondaire et normale des filles du canton de Fribourg ferme ses portes pour rouvrir en janvier 1858 en tant qu'École secondaire des filles de la ville de Fribourg²⁶³. Alexandre Daguët (1816-1894), le nouveau directeur, doit revoir le programme en fonction du nouveau statut et surtout des moyens financiers à disposition. Selon Murith-Descloux et Murith, il y en effet un clair décalage entre l'éducation féminine idéale selon Daguët et le programme établi lors de la réouverture de l'école²⁶⁴. La gymnastique fait partie des branches supprimées tout comme la physique et l'arithmétique, au profit d'un recentrage sur les apprentissages de base²⁶⁵. La situation financière de l'école s'aggrave après le retrait de tout soutien cantonal à l'établissement entre 1867 et 1874. La gymnastique revient de manière facultative au programme de l'école en 1874, soit la même année que son essai d'introduction dans les classes primaires de filles de degré supérieur de la ville²⁶⁶. L'École normale d'Hauterive fondée par le gouvernement libéral-conservateur en 1859 est un exemple masculin du même phénomène: introduite dès la fondation de l'établissement, la gymnastique n'est plus enseignée entre 1868 et 1874. Ces exemples servent à illustrer le fait que l'enseignement de la gymnastique, peut-être encore plus que d'autres disciplines scolaires, n'est jamais acquis sur le long terme, tant pour les établissements destinés aux filles qu'aux garçons, et qu'il peut dépendre du contexte politique ou économique du moment ou, plus pragmatiquement, de l'absence ou de la disparition d'infrastructures adéquates ou d'enseignant-e qualifié.

Parmi les différents exemples et cas présentés jusqu'à maintenant, nous avons vu que la gymnastique peut être introduite de manière facultative ou obligatoire suite à l'adoption d'une nouvelle législation. Il est difficile de savoir si l'introduction d'abord facultative de la gymnastique favorise le succès de cet enseignement une fois qu'il devient obligatoire. Dans le cas de Genève pour lequel nous disposons de données chiffrées sur une longue période, nous constatons que jusqu'à l'introduction de l'obligation, l'enseignement de gymnastique ne touche qu'une très faible proportion des élèves fréquentant les établissements secondaires publics, et cela même si l'École de gymnastique a été installée et est soutenue de longue date par les autorités. Dans le cas de l'École secondaire et supérieure de jeunes filles de Genève, le taux de participation des élèves aux cours de gymnastique ne dépasse jamais le quart de l'effectif total, à l'exception du second

²⁶³ GASSER Bernard, «L'historique»..., p. 29.

²⁶⁴ MURITH-DESCLOUX Christine, MURITH Jean, «Deuxième partie : les comptes rendus annuels, miroirs des directions», in GASSER Bernard, MURITH-DESCLOUX Christine, MURITH Jean, SCHNETZER Patrick, *Jolimont 1849-1999*, p. 239-241.

²⁶⁵ GASSER Bernard, «L'historique»..., p. 33.

²⁶⁶ AVF, Protocoles du Conseil communal 1874, vol. 72, séances du 28 octobre et du 11 novembre 1874, p. 329, 341.

semestre de 1856 (fig. 1-5). La légère augmentation perceptible à partir du second semestre 1865 s'explique par le fait que les cours ont désormais lieu dans le bâtiment de l'ESSJF et non plus à l'École de gymnastique, rendant la participation des élèves plus facile d'un point de vue pratique puisque ne nécessitant pas de déplacement spécifique²⁶⁷.

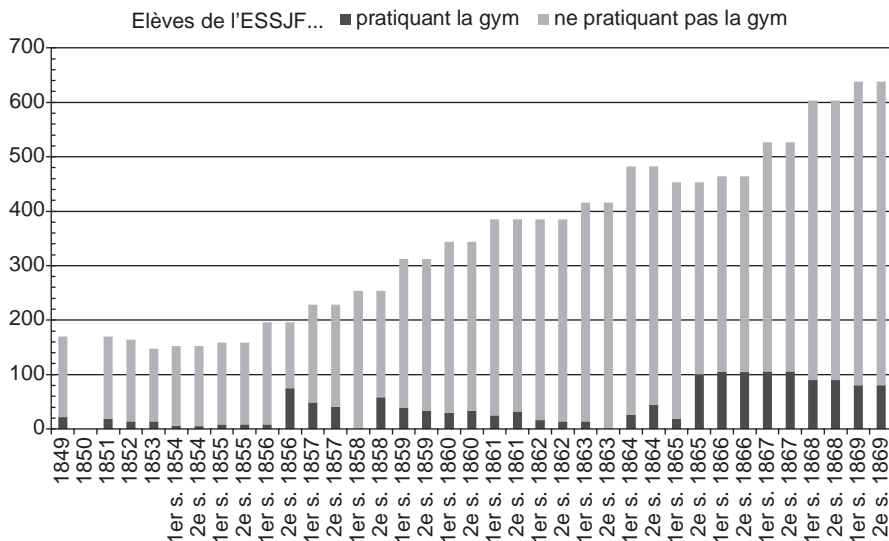


Fig. 1-5: Pratique de gymnastique des élèves de l'École secondaire et supérieure de jeunes filles (ESSJF) de Genève (N = 12 648)²⁶⁸

Cette constatation se révèle aussi vraie pour les élèves masculins du Collège. Le taux de fréquentation des cours de gymnastique ne dépasse jamais le tiers du total des effectifs (fig. 1-6). La hausse du second semestre de 1864 – 43% des collégiens fréquentent l'école de gymnastique durant cette période – s'explique sans doute par l'attrait exercé par l'ouverture du nouveau bâtiment de gymnastique²⁶⁹. Le taux de participation ne décolle réellement qu'à partir de 1870, date à laquelle cet enseignement devient obligatoire pour les élèves des deux sexes fréquentant les écoles secondaires genevoises.

²⁶⁷ GE, CR CE 1864, p. 87; 1865, p. 118.

²⁶⁸ Sources : GE, CR CE 1849-1869; année 1850 non renseignée; pas d'enseignement de gymnastique au 1^{er} semestre 1858 et au 2^e semestre 1863 faute de local.

²⁶⁹ GE, CR CE 1864, p. 102.

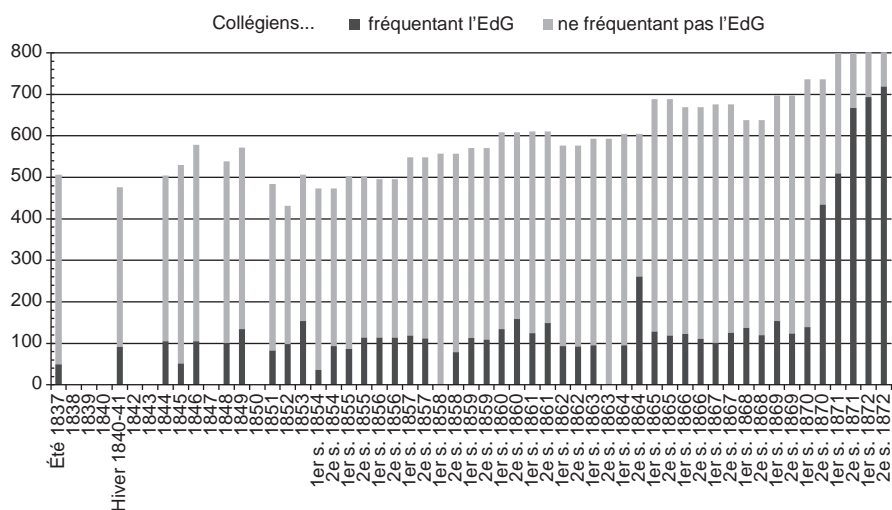


Fig. 1-6: Collégiens fréquentant ou non l'École de gymnastique de Genève (N = 28 825)²⁷⁰.

Et les élèves du niveau primaire ?

Dans plusieurs cantons, les premiers essais d'extension de l'enseignement de la gymnastique aux classes primaires, tant de filles que de garçons, ont lieu peu de temps après la mise en place des régimes radicaux. Un précédent extrêmement bref a existé à Lausanne où les garçons de l'École modèle, ouverte en 1837 et rattachée à l'École normale, ont fréquenté l'École de gymnastique du chef-lieu vaudois la première année après sa réouverture, soit en 1837-1838²⁷¹. Cette expérience était possible parce que l'École modèle, tout comme l'École de gymnastique, dépendait directement des autorités scolaires cantonales et non de la ville de Lausanne, sur le territoire de laquelle elle était située. Cet essai ne semble pas s'être prolongé au-delà de cette première année, sans que nous en connaissions les raisons.

À Fribourg, la réorganisation complète de l'instruction publique sous l'impulsion radicale comprend la création d'une École de gymnastique destinée aux élèves de l'École cantonale de garçons et de l'École secondaire et normale des filles. Il est décidé d'en faire aussi profiter les écoliers des classes primaires de la ville de Fribourg. Cet enseignement survit à la chute des radicaux en 1856 et au départ

²⁷⁰ Sources : GE, CR CE 1837-1872 ; années 1838-1840, 1843-1843, 1847 et 1850 non renseignées ; pas d'enseignement de gymnastique au 1^{er} semestre 1858 et au 2^e semestre 1863 faute de local.

²⁷¹ VD, CR CE 1837, Département de l'intérieur, p. 28.

du maître de gymnastique Johannes Hängärtner (1830-1886). Sa direction est confiée en 1858 à Jean Helfer (1837-1881), qui enseigne aussi la gymnastique aux élèves du Collège Saint-Michel et à ceux de l'École normale d'Hauterive à partir de 1859.

À Genève, des écoliers et des écolières des classes primaires se mettent à fréquenter l'École de gymnastique à partir de 1851. En ce qui concerne les écolières, cette nouveauté, qui reste confidentielle en termes d'effectifs, ne semble pas durer: 2 élèves en 1851, 6 en 1852, 4 en 1853, à nouveau 6 au premier semestre 1854 et 5 au second²⁷², puis leur mention disparaît des rapports annuels. Du côté des écoliers, l'essai se concrétise même si les effectifs concernés restent largement moindres que ceux des collégiens (fig. 1-7). Rappelons que les cours ont lieu en supplément des heures de classe et sont payants. Ce dernier critère semble particulièrement peser sur la participation des écoliers puisque les effectifs s'envolent, passant de 38 à 450 participants, lorsque l'enseignement devient gratuit en 1869²⁷³. Au début de cette année-là, l'afflux de nouveaux élèves est tel que les leçons sont doublées pour tous les degrés. Afin de garantir une certaine stabilité dans les effectifs, nécessaire à un enseignement régulier, il est établi que tout participant qui manque plus de trois fois le cours sans motif valable sera renvoyé²⁷⁴. Signalons encore que durant une courte période, entre le 1^{er} semestre 1869 et le début du 2^e semestre 1870, au moment où la gymnastique devient obligatoire pour les collégiens, l'effectif des écoliers fréquentant l'École de gymnastique dépasse celui des collégiens.

Du côté du Collège de Carouge, établissement secondaire des Nouveaux territoires²⁷⁵ et donc traditionnellement majoritairement fréquenté par les catholiques, une école de gymnastique est créée en 1860 à l'intention des collégiens mais aussi des écoliers des classes primaires de la localité. Cette école ne fonctionne dans un premier temps qu'à la belle saison, faute de local²⁷⁶. Un local temporaire, décrit comme exigü et défectueux, accueille les élèves les années suivantes et permet la création de cours féminins en 1864²⁷⁷. Durant l'année 1865, le nouveau local érigé spécialement pour l'école de gymnastique ouvre ses portes aux élèves des deux sexes, et Jean-Baptiste David (1840-1911), jusqu'alors maître provisoire, est nommé par la Municipalité de Carouge pour en prendre la direction²⁷⁸.

²⁷² GE, CR CE 1851, p. 92; 1852, p. 82; 1853, p. 82; 1854, p. 88.

²⁷³ GE, CR CE 1869, p. 190-191.

²⁷⁴ GE, CR CE 1869, p. 191.

²⁷⁵ Nom donné aux territoires annexés à Genève en 1816 et peuplés majoritairement de catholiques.

²⁷⁶ GE, CR CE 1860, p. 83.

²⁷⁷ GE, CR CE 1864, p. 89.

²⁷⁸ GE, CR CE 1865, p. 121.

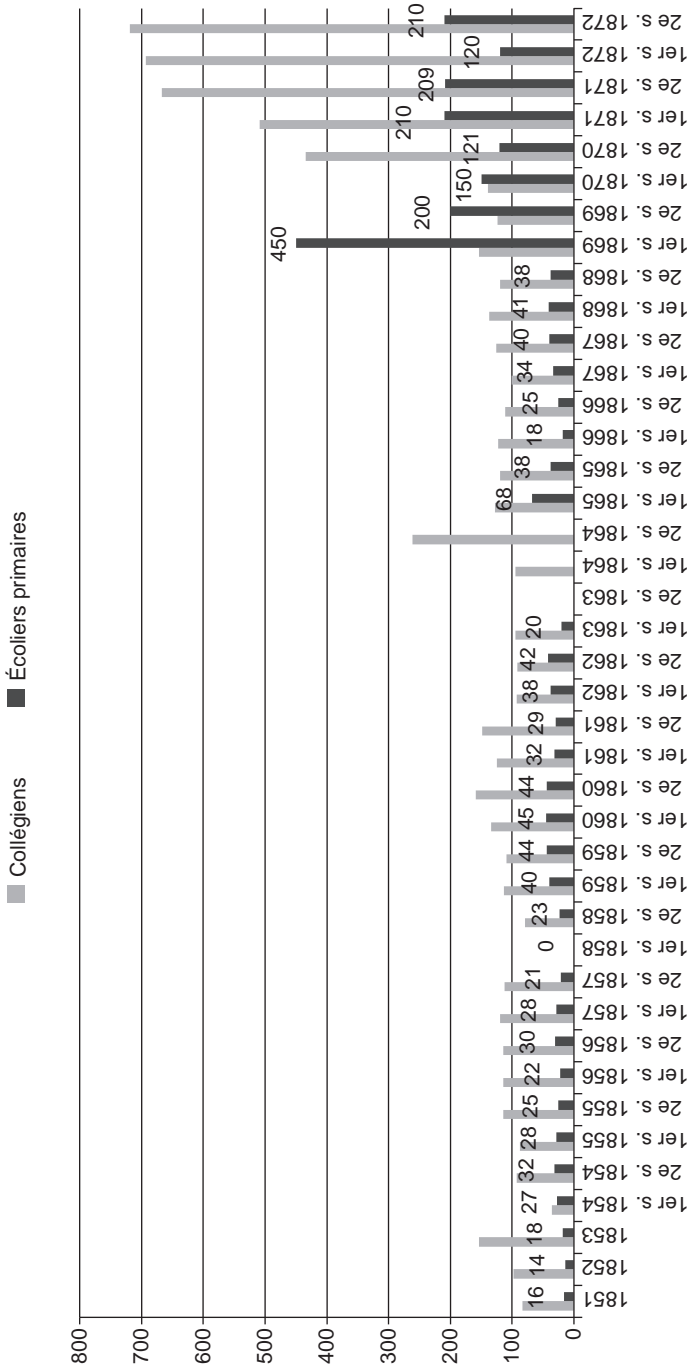


Fig. 1-7: Écoliers primaires fréquentant l'École de gymnastique (EdG) de Genève, en comparaison avec les collégiens (N = 9 622)²⁷⁹. Remarque : seuls les effectifs des écoliers primaires sont indiqués en valeurs chiffrées.

²⁷⁹ Sources : GE, CR CE 1851-1872 ; année 1864 non renseignée pour les écoliers primaires ; pas d'enseignement de gymnastique au 1^{er} semestre 1858 et au 2^e semestre 1863 faute de local.

Dans le reste du canton, un essai d'enseignement facultatif de la gymnastique est couronné de succès dans les écoles primaires en 1869, au point que l'introduction définitive de cette nouvelle discipline a été demandée, si l'on en croit le compte rendu du Conseil d'État²⁸⁰.

Dans le canton de Neuchâtel, la ville du Locle ouvre précocement les portes des leçons de gymnastique aux écolières et écoliers des trois premières classes du primaire, soit les élèves les plus âgés. En 1857, ce sont au total 40 garçons et 65 filles, des classes industrielles²⁸¹ et primaires, qui fréquentent les cours de gymnastique, mais comme le constate Johannes Niggeler (1816-1887), alors maître de gymnastique en cette ville: «*Ces chiffres sont beaucoup plus petits que le nombre des enfants fréquentant les écoles publiques.*»²⁸² Niggeler relève, dans le même paragraphe, qu'il est regrettable qu'à La Chaux-de-Fonds les cours de gymnastique restent réservés aux élèves, des deux sexes, de l'école industrielle. Dans cette dernière localité, la plus peuplée du canton, c'est à partir de 1866 que les garçons des deux premières classes primaires participent aux leçons de gymnastique, suivis l'année suivante par les premières classes de filles²⁸³. Le rapport de 1869 indique que les élèves des premières aux quatrièmes classes primaires de filles et de garçons profitent d'un enseignement de gymnastique et que seuls les élèves les plus jeunes (cinquième classe) ne sont pas encore inclus²⁸⁴. Signalons que cet enseignement ne concerne que les classes urbaines de La Chaux-de-Fonds et qu'aucune «*école de quartier*»²⁸⁵ ne bénéficie de cours de gymnastique au début de la décennie 1870²⁸⁶. Cette différence de traitement entre classes urbaines et rurales d'une même commune n'est pas l'apanage de La Chaux-de-Fonds, elle se retrouvera aussi à Lausanne par exemple.

Dans le canton de Vaud, la situation s'avère quelque peu différente puisque la possibilité d'introduire la gymnastique obligatoire dans les écoles primaires de garçons est discutée dans le cadre de la nouvelle loi sur l'instruction primaire de 1865, alors que dans les faits aucun enseignement de ce type n'est donné au niveau primaire dans les principales agglomérations du canton (Lausanne,

²⁸⁰ GE, CR CE 1869, p. 164.

²⁸¹ Le terme d'école industrielle désigne à cette date une sorte d'école primaire supérieure d'une durée de deux ou trois ans, ouverte aux filles et aux garçons les plus âgés désirant compléter leur formation primaire. Les écoles industrielles deviendront par la suite écoles secondaires.

²⁸² NIGGELER J[ohannes], *Un mot sur la nécessité de la gymnastique dans la jeunesse*, La Chaux-de-Fonds: Impr. du National suisse, 1857, p. 10.

²⁸³ Collège [sic] de La Chaux-de-Fonds, *Rapport général de la Commission d'Education adopté le 3 juillet 1866, et lu publiquement le 7, jour des promotions, année scolaire 1865-1866*, La Chaux-de-Fonds: Impr. du National suisse, 1866, p. 26.

²⁸⁴ Collège [sic] de La Chaux-de-Fonds, *Rapport général de la Commission d'Education adopté le 30 juin, année scolaire 1868-1869*, La Chaux-de-Fonds: Impr. du National suisse, 1869.

²⁸⁵ Le terme école de quartier désigne, dans les localités neuchâteloises, les classes situées en dehors du tissu urbain, dans un hameau par exemple.

²⁸⁶ Collège [sic] de La Chaux-de-Fonds, *Rapport général de la Commission d'Education, année scolaire 1870/1871*, La Chaux-de-Fonds: Impr. L. Genton, 1871.

Yverdon, Vevey...), à l'exception de Morges²⁸⁷. Jusque-là la gymnastique paraît clairement faire partie des branches scolaires réservées aux seuls garçons fréquentant les écoles secondaires du canton. L'initiative, dans le cas vaudois, semble donc venir des autorités scolaires cantonales, plutôt que communales, comme dans les autres cantons.

Un des éléments d'explication de cette tentative d'imposition par le haut est selon nous l'intense travail de *lobby* exercé par les milieux de la gymnastique. Ceux-ci commencent en effet à s'organiser et à connaître une relative montée en puissance. Au niveau national, la Société fédérale de gymnastique (SFG), fondée en 1832, lance son organe la *Schweizerische Turnzeitung* en 1858, afin de relayer opinions et informations auprès des milieux intéressés par la question de la gymnastique. La Société suisse des maîtres de gymnastique (SSMG) est créée en 1858 suite à un appel lancé par Niggeler²⁸⁸, alors en poste à Zurich et rédacteur de la susmentionnée *Schweizerische Turnzeitung*. Parmi la dizaine de membres fondateurs, signalons deux Romands d'adoption : Johannes Hängärtner, Bernois, successeur de Niggeler comme maître de gymnastique à La Chaux-de-Fonds et au Locle, après avoir enseigné à Fribourg, et Friedrich dit Ferdinand Wilhelmi (1826-1909), réfugié allemand originaire du Palatinat, maître de gymnastique aux écoles de Vevey et à l'origine de la création de la Société cantonale vaudoise de gymnastique (SCVG). D'abord concentrées dans la partie germanophone du pays, les activités de la SSMG s'étendront aux autres régions linguistiques dans les années 1890. En 1858, le canton de Vaud est le premier en Suisse romande à voir s'établir une société cantonale de gymnastique, réunissant l'ensemble des sections locales existantes²⁸⁹. L'année suivante voit la création du périodique *Le Gymnaste*, qui deviendra l'organe francophone de la SFG et à la tête duquel « régnera » de longues années Fritz Dufresne (1837?-1892), d'abord à Genève, puis à Vevey lorsqu'il succède à Wilhelmi au poste de maître de gymnastique des écoles.

En 1860, Wilhelmi engage le comité central de la SCVG « à faire tous ses efforts pour la propagation de la gymnastique dans le canton et dans celui du Valais »²⁹⁰, mais les ambitions de la SCVG ne s'arrêtent pas à la gymnastique de société. En 1862, à la demande de Jean-Louis Lochmann (1812-1889), membre-fondateur de la société de gymnastique de Morges et maître de gymnastique dans les écoles de cette même ville, le comité central accepte de contacter les autorités cantonales compétentes afin de leur soumettre la proposition d'introduire l'enseignement de la

²⁸⁷ AVV, I3/2, Registre de la Commission des Écoles, séance du 6 novembre 1865, p. 356.

²⁸⁸ MÜLLER J[ohann] J[kob], *Geschichte des Schweiz. Turnlehrervereins 1858-1908*, Zurich : Orell Füssli, 1910, p. 9.

²⁸⁹ Soit six sections : Lausanne, Vevey, Yverdon, Morges, Nyon et Sainte-Croix, comptabilisant 130 membres actifs et 50 honoraires ; *Histoire de la société cantonale vaudoise de gymnastique 1858-1908*, Yverdon : Impr. E. L'Eplattenier, 1908, p. 4.

²⁹⁰ *Histoire de la société cantonale vaudoise de gymnastique...*, p. 10.

gymnastique dans les écoles primaires vaudoises²⁹¹. Dans ce but, Lochmann rédige un mémoire qu'une délégation transmet à Jules Eytel (1817-1873), conseiller d'État en charge de l'Instruction publique et des Cultes. L'entrevue et l'accueil fait au manuscrit sont jugés positifs par les gymnastes, «*la seule objection qui leur ait été faite portait sur la difficulté de trouver dans le corps enseignant des connaissances suffisantes sur la gymnastique*»²⁹². Le mémoire est aussi soumis à la Société pédagogique vaudoise, qui réunit les instituteurs primaires du canton depuis 1856, et publié dans les colonnes du *Gymnaste*. Confirmant que la question de la gymnastique est dans l'air du temps, un cours normal de gymnastique est organisé à l'intention des régents en été 1863 par le Conseil d'État sur recommandation du Département militaire fédéral, afin «*de voir si l'enseignement de la gymnastique pourrait être introduit dans les écoles primaires*»²⁹³. D'une durée d'une semaine, il est dirigé par Lochmann et réunit 87 instituteurs primaires vaudois. Le cours, dont le contenu «*a porté essentiellement sur les exercices de gymnastique libre d'après le manuel adopté par le département militaire fédéral*»²⁹⁴, rédigé par Niggeler²⁹⁵, est qualifié d'expérience concluante par les autorités. Durant l'été 1864, alors que la nouvelle loi sur l'instruction primaire est au programme de la session d'automne du Grand Conseil, Lochmann écrit au conseiller d'État en charge de l'Instruction publique afin d'attirer l'attention de ce dernier «*sur l'urgence de l'introduction de la gymnastique dans les écoles*»²⁹⁶. Le comité central de la SCVG va même jusqu'à faire remettre à l'ensemble des députés du Grand Conseil une brochure intitulée *Influence des exercices corporels dans l'enseignement primaire*, extrait d'un ouvrage plus général sur l'éducation de Frédéric Gauthey (1795-1864), ancien directeur de l'École normale de Lausanne (1834-1845), paru sous forme d'articles dans *Le Gymnaste* courant 1861. La vocation pastorale de Gauthey apparaît clairement dans son propos même si les objectifs à atteindre grâce à l'éducation corporelle ne sont pas si éloignés de ceux de Rousseau :

«Les facultés physiques, comme toutes les autres, doivent être étendues et perfectionnées; ne s'inquiéter que du développement de l'esprit et négliger celui du corps, serait séparer ce que Dieu a joint, violer les lois fondamentales de notre nature et diviser l'homme contre lui-même. [...] Le perfectionnement

²⁹¹ ACV, Fonds SCVG, PP 468/125, Procès-verbaux [des séances du comité central cantonal] du 6 mai 1858 au 7 juin 1863, séance du 14 février 1862.

²⁹² ACV, Fonds SCVG, PP 468/125, Procès-verbaux ..., séance du 26 mars [1862].

²⁹³ VD, CR CE 1863, p. 23.

²⁹⁴ VD, CR CE 1863, p. 23.

²⁹⁵ Publié en français en 1862 sous le titre de *Manuel pour l'enseignement de la gymnastique aux troupes fédérales*.

²⁹⁶ ACV K XIII 215/1, Lettre du 12 août 1864 de Jean-Louis Lochmann de Morges à Pierre Joly, chef du DIPC.

physique n'est pas moins nécessaire pour assurer le plein développement des facultés de l'âme elle-même.

Le corps est l'enveloppe de l'âme; si le corps souffre, l'âme souffre aussi [...]. »²⁹⁷

Dans le second chapitre, Gauthey traite spécialement de la gymnastique comme «*système d'exercices gradués propres à développer le corps, à le fortifier et à l'assouplir*»²⁹⁸ mais aussi comme activité propre à occuper utilement le temps libre et donc à éviter toute oisiveté moralement dangereuse. Le troisième et dernier chapitre est consacré à une description d'exercices préliminaires²⁹⁹, d'exercices «*naturels*»: marche, saut, course, etc., puis l'auteur conclut en soulignant l'importance des jeux, tout particulièrement pour les enfants.

Il est difficile d'estimer la portée réelle de ce petit opuscule et de ces démarches en général. Lors du second débat sur la nouvelle loi, en janvier 1865, la question de la gymnastique se résume avant tout à une discussion entre quelques députés sur son utilité dans les écoles rurales, qui forment alors la grande majorité des établissements primaires du canton, sur le coût financier qu'impliquerait son introduction et l'obstacle que constitue l'absence de formation des enseignants³⁰⁰. Le rapporteur, David Bachelard (1815-1866), rétorque à ces questionnements :

«qu'il n'est pas question pour des régents âgés, de faire des sauts et des tours de force devant leurs élèves, cela n'est pas nécessaire; non, il s'agit seulement d'apprendre à nos petits agriculteurs à se servir de leurs membres [...]. On a remarqué que les troupes qui sont exercées à la gymnastique militaire sont bien supérieures aux autres troupes dont la force physique est peut-être plus grande. Cette gymnastique militaire consiste simplement en mouvements bien entendus des membres, et elle n'exige aucun engin compliqué ni local spécial, on peut même la faire dans la salle d'école si on veut. C'est cette gymnastique-là que le projet a surtout en vue, et que je voudrais voir introduire dans nos écoles.»³⁰¹

Le conseiller d'État Pierre Isaac Joly (1818-1901) réfute, quant à lui, l'argument du manque de formation des instituteurs en rappelant que la gymnastique est de longue date au programme de l'École normale et que «*[m]ême les filles en reçoivent des leçons à l'école normale, et rien ne les empêchera, quand elles*

²⁹⁷ GAUTHEY F[rançois]-F[rédéric], *Influence des exercices corporels dans l'enseignement primaire*, Lausanne: Impr. L. Vincent, 1863, p. 3.

²⁹⁸ GAUTHEY F[rançois]-F[rédéric], *Influence des exercices corporels ...*, p. 5.

²⁹⁹ Les exercices préliminaires ou libres (*d'engin*) consistent en des mouvements simples ou combinés des différentes parties du corps, généralement exécutés de manière simultanée par les pratiquant-e-s, sur l'ordre et selon un rythme impulsé par l'enseignant-e.

³⁰⁰ VD Bulletin des séances du Grand Conseil du Canton de Vaud, reprise de la session ordinaire de novembre 1864, Lausanne: Impr. A. Larpin, 1865, séance du 25 janvier 1865, p. 516.

³⁰¹ VD Bulletin des séances du Grand Conseil du Canton de Vaud..., p. 524.

seront régentes, de l'enseigner si elles le veulent»³⁰². Il précise encore que le DMF demande aux cantons de donner un enseignement de gymnastique aux écoliers. Les députés adoptent finalement l'amendement faisant de la gymnastique élémentaire une branche facultative. L'article suivant du projet de loi précise que les filles sont dispensées de la gymnastique, comme de la géométrie et de l'instruction civique³⁰³. L'exclusion des jeunes filles de tout enseignement de gymnastique n'interpelle aucun député, contrairement à celle de l'instruction civique à laquelle s'oppose Desponds (?-?). Ce dernier n'est pas suivi et, au final, l'article 19 est adopté tel que présenté dans le projet³⁰⁴.

Malgré cet échec relatif, la SCVG ne cesse pas pour autant ses efforts en faveur de l'essor de la gymnastique. En 1867, une nouvelle pétition, revêtue de 929 signatures³⁰⁵, est adressée sur son initiative au Grand Conseil vaudois. Ce texte demande premièrement l'introduction de la gymnastique obligatoire dans les écoles primaires de filles et de garçons du canton; deuxièmement l'ajout de la gymnastique militaire aux exercices du dépôt³⁰⁶; troisièmement le soutien aux associations participant au développement des jeunes hommes entre quinze et vingt ans, soit entre la sortie de l'école et l'école de recrues³⁰⁷. Cette nouvelle tentative rencontre une réussite partielle: le Grand Conseil se prononce négativement sur la première proposition, mais favorablement sur la deuxième, soit l'introduction de la gymnastique dans les exercices de la milice³⁰⁸. Ce n'est pas la dernière intervention de la SCVG en faveur de l'éducation physique de la jeunesse scolaire des deux sexes, comme nous le verrons dans la suite de ce travail.

Qui sont les premiers enseignant-e-s de gymnastique ?

Pour revenir sur les motivations des membres de la SCVG, il ne faut pas croire qu'elles soient totalement désintéressées et ne visent que le développement de la santé physique et du patriotisme des futurs citoyens. En effet, qui dit garçons pratiquant la gymnastique à l'école dit potentiels futurs gymnastes de société, comme le confirme un des arguments utilisés dans la pétition de 1867 :

«Les sections de gymnastique[,] si fortes dans certains cantons, se recrutent difficilement chez nous, parce que le jeune homme qui commence seulement

³⁰² VD Bulletin des séances du Grand Conseil du Canton de Vaud..., p. 532.

³⁰³ VD Bulletin des séances du Grand Conseil du Canton de Vaud, séance du 10 janvier 1865, p. 36.

³⁰⁴ VD Bulletin des séances du Grand Conseil du Canton de Vaud, séance du 25 janvier 1865, p. 537.

³⁰⁵ VD, CR CE 1867, p. 21.

³⁰⁶ Comprendre ici exercices militaires des recrues; le dépôt correspondant à la caserne actuelle.

³⁰⁷ Texte de la pétition cité dans *Histoire de la société cantonale vaudoise de gymnastique...*, p. 32-33.

³⁰⁸ *Histoire de la société cantonale vaudoise de gymnastique...*, p. 33-34.

à pratiquer à 16 ans n'a déjà plus l'assurance que donne l'habitude, ni la souplesse qu'il aurait acquise par des exercices commencés de bonne heure. »³⁰⁹

Cet extrait illustre un aspect des liens presque symbiotiques entre éducation physique scolaire et gymnastique de société qui se créent à partir des années 1850-1860. D'un côté, les sociétés de gymnastique ont besoin de lieux où pratiquer ; or, dans les premières décennies de leur existence, beaucoup de sections doivent se contenter d'un emplacement extérieur où sont installés quelques engins. Cette situation présente l'inconvénient d'empêcher toute pratique pendant la saison hivernale et cette pause forcée peut s'avérer fatale pour une jeune société. La construction ou l'aménagement de locaux pour la pratique de la gymnastique scolaire sont donc des aubaines pour les sections locales. Ces lieux leur sont généralement prêtés ou loués par les autorités scolaires, mais parfois l'édification d'un local de gymnastique peut être réalisée conjointement par les autorités et les sociétés locales³¹⁰. D'un autre côté, les autorités scolaires ont besoin de personnes compétentes pour enseigner la gymnastique, spécimens extrêmement rares avant la création des premières sociétés de gymnastique comme nous allons le voir.

Nous avons précédemment mentionné le cas du premier maître de l'École de gymnastique de Lausanne, Lacombe, qui est envoyé auprès de Cliais à Berne pour acquérir les bases indispensables à un enseignement élémentaire. De même, lors de la création de l'École de gymnastique de Fribourg, en 1848, se pose la question de trouver un maître compétent à engager. Il est finalement décidé d'envoyer Antoine Fasel (?-?), le candidat retenu pour le poste (et le seul à avoir postulé), se former cinq mois dans le canton voisin de Berne, à l'École normale de Münchenbuchsee sous la direction de Niggeler³¹¹. Choix malheureux puisque Fasel ne donnera jamais satisfaction dans ses fonctions de maître de gymnastique et sera finalement remercié en 1851. Dans d'autres cas, les autorités scolaires compétentes ne semblent pas se soucier de fournir une formation à l'enseignant à qui échoit cette branche, parmi d'autres.

Dans le cas de Genève, le maître de gymnastique compétent précède la création de l'École et en est même à l'origine. Christian Rosenberg, d'origine bavaroise, enseigne la gymnastique pendant vingt-cinq ans, avant de devoir démissionner en 1848 en raison de l'incompatibilité de ce poste avec sa charge de maître d'allemand au Collège de Genève³¹². Rosenberg semble avoir été considéré comme extrêmement compétent par ses contemporains, puisque les Vaudois essaient de le débaucher pour leur propre établissement de gymnastique

³⁰⁹ *Histoire de la société cantonale vaudoise de gymnastique...*, p. 33.

³¹⁰ Comme dans le cas de la commune du Sentier (VD), *1851-1951 Centenaire de la Société fédérale de Gymnastique Sainte-Croix*, Sainte-Croix, [1951], p. 9.

³¹¹ KLEISLI EVA, *L'éducation féminine et la gymnastique à Fribourg...*, p. 11.

³¹² MÜTZENBERG Gabriel, *Genève 1830: Restauration de l'école*, Lausanne: Éditions du Grand-Pont, 1974, p. 326; GE, CR CE 1849, p. 118.

en 1828, mais sans succès, leur offre n'étant pas à la hauteur des exigences du maître du bout du lac³¹³. D'autres gymnastes d'origine allemande savent faire profiter de leurs compétences les écoles suisses, les plus célèbres d'entre eux sont Adolf Spiess, le *Turnvater* de la gymnastique scolaire suisse, et Alfred Maul. Du côté romand, citons Friedrich Wilhelmi, originaire du Palatinat, réfugié à Vevey suite aux événements de 1848-1849³¹⁴, qui joue un rôle non négligeable pour promouvoir la gymnastique tant scolaire que de société à Vevey et dans l'ensemble de la Suisse romande.

La Suisse alémanique, en avance par rapport à la partie francophone du pays en matière de gymnastique, fournit plusieurs recrues de choix, au gré des soubresauts politiques qui agitent certains cantons. Le Bernois Niggeler, obligé de quitter son canton en 1852 après son licenciement par les nouvelles autorités conservatrices, se voit proposer un poste à plein temps dans les Montagnes neuchâteloises, où il dessert tant les établissements scolaires de La Chaux-de-Fonds que du Locle. Il est appelé à Zurich en 1857 avant de pouvoir retourner enseigner à Berne en 1863, le vent politique y ayant tourné³¹⁵. Johannes dit Jean Hängärtner, instituteur bernois et élève de Niggeler, est engagé à Fribourg alors même qu'il ne parle pas français, pour succéder à Fasel en 1851. Ayant appris le français, il remplit ses fonctions à la grande satisfaction des autorités radicales mais suivra celles-ci dans leur chute en 1857. Il succède la même année à Niggeler au double poste offert par les cités des Montagnes neuchâteloises, jusqu'à son départ pour un poste plus prestigieux à Zurich en 1863. Il sera à son tour remplacé par un autre Bernois, Hans dit Jean Weber (?-?), qui prendra sa place à La Chaux-de-Fonds.

La charge de maître de gymnastique étant rarement à plein temps, en dehors des postes de directeur d'école de gymnastique comme à Lausanne ou à Genève ou du double poste de La Chaux-de-Fonds/Le Locle, certaines autorités locales sollicitent un individu déjà actif dans ce secteur, officiant par exemple comme employé ou propriétaire de gymnase privé. C'est le cas de l'ancien élève de Clias, Charles Junod, à Neuchâtel et de Henri Villard à Lausanne, ce dernier mettant même à disposition son local personnel pour les leçons aux collégiens après la démolition du local cantonal en 1863. À Estavayer-le-Lac, c'est le médecin officiel de la ville, le Dr Georges Vollmar (1830-1919), de Berne, qui y a effectué ses études de médecine³¹⁶ et sans doute acquis son expérience de gymnaste, qui

³¹³ ACV K XIII 79, Lettre du 29 novembre 1828 de l'Académie de Lausanne au Conseil académique et en annexe: «Rapport fait à l'Académie sur les moyens d'organiser une école de gymnastique»; Lettre du 18 décembre 1828 du Département de l'intérieur au Conseil académique.

³¹⁴ Fédération suisse de gymnastique Vevey-Ancienne, *1855-2005 150 ans de gymnastique*, Vevey, 2006, p. 8.

³¹⁵ GERBER Hans-Dieter, «Niggeler, Johannes», in *e-DHS*, consulté le 8 mars 2013, sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16337.php>

³¹⁶ BOSSON Alain, *Docteur! Dictionnaire biographique des médecins fribourgeois (1311-1960)*, Société cantonale d'histoire de Fribourg, 2009, p. 648.

enseigne, dès 1860 et pendant près de vingt ans, la gymnastique et la natation aux élèves de l'école secondaire régionale de garçons fondée en 1859³¹⁷. Ce cas reste cependant atypique à notre connaissance, les autorités scolaires se tournent en effet plutôt vers les sections de gymnastique locales. Elles vont être d'autant mieux accueillies que c'est une solution qui s'avère gagnante pour les deux parties en présence, comme l'illustre cet extrait de rapport de la SCVG :

*« Quelques sections, entre autres Orbe, Nyon et Sainte-Croix, où la gymnastique est rendue obligatoire pour les élèves du collège, se sont chargées de donner des leçons aux jeunes gens des écoles et à ceux qui n'ont pas l'âge voulu pour entrer dans la Société. Ce bon exemple devrait être suivi par toutes les sections même par celles des localités où la gymnastique ne fait pas partie de l'enseignement obligatoire; il n'est pas, croyons-nous, de meilleur moyen que celui-ci pour rendre la gymnastique populaire et préparer de bonnes recrues aux sections. »*³¹⁸

Ces pratiques ne semblent pas durer et les autorités vont, dans les écoles secondaires du moins, progressivement «normaliser» la situation en engageant, après concours et contre rémunération, des gymnastes expérimentés, souvent moniteurs, qui formeront dans la seconde moitié du XIX^e siècle l'embryon d'un nouveau corps professionnel, celui des professeur-e-s de gymnastique.

Objectifs et publics-cibles de l'éducation physique

Cette période des années 1850-1860 qui connaît les premières tentatives d'extension de l'enseignement de la gymnastique à l'ensemble des écoles des zones urbaines et l'augmentation, toute relative, des postes de maîtres de gymnastique, voit aussi la parution des premiers manuels, périodiques et autres écrits sur la gymnastique rédigés en français par des Suisses, qu'ils soient médecins, pédagogues, maîtres de gymnastique ou simples gymnastes.

Adolf Spiess, maître de gymnastique allemand, professant dans le canton de Berne puis de Bâle, fixe les bases de la gymnastique qui sera pratiquée tout au long du XIX^e siècle en Suisse, dans ses quatre volumes de *Die Lehre von der Turnkunst* (1840-1846)³¹⁹. L'œuvre de Spiess reste inédite en français, malgré son rôle fondateur, contrairement à celle de son élève, le *Turnvater* Johannes Niggeler. Ce dernier cite abondamment Spiess dans son ouvrage de référence, *Turnschule für den Knaben und Mädchen* (1860-1861) qui est traduit en 1866 par deux

³¹⁷ BRODARD François-Xavier, *Chronique de l'école secondaire de la Broye 1859-1959*, S. I., s. d., p. 26.

³¹⁸ SCVG, *Rapport du Comité Central pour 1863-1865*, Lausanne, 1866, p. 25.

³¹⁹ Destiné aux deux sexes, chaque tome est consacré à un type d'exercices : libres, en suspension, en appui et combinés.

professeurs de gymnastique enseignant dans le canton de Vaud³²⁰. Dans la préface de la version française, les traducteurs, Jean-Louis Lochmann et Fritz Dufresne, expliquent leur démarche :

« Si nous avons entrepris la publication de ce guide, ce n'est certainement pas l'ambition de faire un livre qui a été notre mobile, mais c'est bien plutôt la nécessité de combler une lacune vivement sentie, car parmi les manuels pour les écoles, il n'existe à notre connaissance aucun ouvrage en langue française traitant de la gymnastique, qui cependant est généralement admise aujourd'hui au nombre des branches d'enseignement dans les écoles. [...] Nous avons choisi, de préférence à beaucoup d'autres, l'ouvrage de Monsieur Niggeler, comme étant celui qui répondait le mieux aux besoins de nos écoles, ouvrage adopté dans plusieurs cantons de Suisse allemande, et qui a reçu l'approbation d'hommes capables et compétents. Nous n'y avons apporté des changements que dans la partie qui traite des jeux. »³²¹

L'absence de manuels à disposition n'est pas spécifique à la discipline gymnastique, puisque selon Vallotton ceux-ci restent rares jusqu'en 1866³²². Mentionnons néanmoins au milieu du siècle, la 6^e édition du *Traité de gymnastique rationnelle* (1853) de Clias que celui-ci publie peu de temps avant sa mort et qui présente la version aboutie de ses méthodes de gymnastique destinées à un large public en termes d'âge et de sexe³²³.

Modeste, la *Terminologie*³²⁴ (1860) de Wilhelmi, maître de gymnastique allemand alors installé à Vevey, ne compte qu'une vingtaine de pages, mais a le mérite d'essayer de fournir un début de solution à un obstacle majeur à

³²⁰ NIGGELER J[ohannes], *Manuel de gymnastique pour les écoles de garçons et de filles*. Traduit par J.-L. Lochmann et F. Dufresne, Vevey: Impr. Loertscher, 1866. Cette version française servira de base à la traduction russe publiée la même année; WILDT KLEMENS Carl, *Daten zur Sportgeschichte. Teil II: Europa von 1750 bis 1894*, Schorndorf bei Stuttgart: Verlag K. Hofmann, 1972, p. 291.

³²¹ LOCHMANN Jean-Louis, DUFRESNE Fritz, «Préface des traducteurs», in NIGGELER J[ohannes], *Manuel de gymnastique...*, p. VI-VII.

³²² VALLOTTON François, *L'édition romande et ses acteurs 1850-1920*, Genève: Slatkine, 2001, p. 141.

³²³ Clias est reconnu pour avoir développé des méthodes d'éducation physique destinées spécifiquement aux jeunes enfants et aux femmes. DOMARD Jean, «Phokion-Heinrich Clias (1782-1854). Callisthénie ou somascétique naturelle appropriée à l'éducation physique des jeunes filles. Un texte sans antécédent?», in VIGARELLO Georges (dir.), *Anthologie commentée des textes historiques de l'éducation physique et du corps*, Paris: Éditions Revue EPS, p. 56-58.

³²⁴ WILHELMI Ferdinand, *Terminologie d'après l'école moderne de gymnastique, pour servir de Guide de gymnastique contenant les exercices préliminaires et ceux aux engins arrangés systématiquement. Dédié aux sections de la Suisse française, et pouvant aussi servir à l'enseignement de cet art dans les écoles*, Vevey: Impr. Ch.-F. Recordon, 1860.

l'extension de la gymnastique en Suisse romande, l'absence de terminologie francophone³²⁵ :

*« En composant ce petit travail, l'auteur n'a pas eu en vue d'écrire un ouvrage sur la gymnastique, mais plutôt de faire des tableaux d'exercices bien gradués d'après la méthode moderne de gymnastique, et en même temps de fixer une terminologie dans l'enseignement de la gymnastique, puisque jusqu'à présent, dans la Suisse française, les différents exercices n'ont pas eu de noms bien déterminés, mais ont varié suivant les lieux et les individus. »*³²⁶

Ce problème est aussi soulevé par les traducteurs de Niggeler qui s'excusent du choix de certaines expressions et vont jusqu'à solliciter l'aide des lecteurs :

*« Une traduction littérale de la terminologie allemande était chose très difficile ; aussi avons-nous dû en quelque sorte créer notre terminologie et souvent admettre des expressions qui étaient loin de nous satisfaire, et cela dans le seul but d'être mieux compris par les personnes auxquelles ce guide est destiné. [...] Nous recevrons avec reconnaissance les observations qu'on voudra bien nous communiquer, afin que par la suite nous puissions rectifier les erreurs que nous pouvons avoir commises, et arriver peu à peu à une terminologie bien arrêtée, claire et précise. »*³²⁷

Le cas romand n'est pas unique, le maître de gymnastique fribourgeois Léon Galley (1849-1922), grand promoteur de la gymnastique dans le Nord de la France, où il professe dans les années 1880, publie une *Terminologie gymnastique*³²⁸ à l'intention des sociétés locales de gymnastique. La fédération belge de gymnastique va même jusqu'à organiser à Bruxelles un congrès « international », réunissant des représentants de Belgique, de France et de Suisse en avril 1887, pour fixer une terminologie de base commune aux régions francophones³²⁹.

Les problèmes de traduction et d'établissement de terminologie se posent tout au long de la période étudiée ici, puisque la gymnastique pratiquée en Suisse alémanique est la discipline de référence, même si elle perd un peu de sa primauté en faveur de la gymnastique suédoise au tournant du xx^e siècle, puis des « écoles françaises » (Georges Demenÿ, puis Philippe Tissié) dans les premières décennies du xx^e siècle.

³²⁵ La Société cantonale vaudoise de gymnastique en envoie d'ailleurs un exemplaire à chaque société de gymnastique du canton ; ACV, Fonds SCVG, cote PP468/34, Rapport du Comité cantonal de Vevey durant la période 1858-1860, p. 4.

³²⁶ WILHELMI Ferdinand, « Préface », in *Terminologie...*, 1860.

³²⁷ LOCHMANN Jean-Louis, DUFRESNE Fritz, « Préface des traducteurs », in NIGGELER J[ohannes], *Manuel de gymnastique...*, p. [V], VII.

³²⁸ GALLEY Léon, *Terminologie gymnastique*, Arras : Impr. de Vve E. Bradier, s. d.

³²⁹ Marc Senglet et Ulysse Matthey-Gentil, tous deux traducteurs de publications de gymnastique d'allemand en français, forment la délégation suisse, le premier comme représentant de la SSMG et le second de la SFG. MATTHEY-GENTIL U[lysse], SENGLER-WEISS Marc, « Rapport sur le Congrès de terminologie française de gymnastique tenu à Bruxelles les 10, 11, 12 avril 1887 », *La Gymnastique*, 6, 1887, p. 95-97, 105-109.

La production de «discours» sur la gymnastique par différents individus émanant des milieux intéressés de Suisse romande est l'occasion de revenir sur les raisons et les objectifs invoqués pour l'introduction de cette nouvelle branche scolaire et qui n'ont été, jusqu'à maintenant, mentionnés qu'incidemment.

À l'exception d'un courrier quelque peu ambigu d'un instituteur vaudois reproduit dans *Le Gymnaste*³³⁰, nous n'avons trouvé aucun texte clairement opposé à l'éducation physique scolaire dans la presse pédagogique et gymnastique dépouillée. En revanche, il est parfois fait mention dans les textes en faveur de l'éducation physique d'oppositions formulées par des parents, des membres d'autorités locales ou du clergé, mais ceux-ci ne semblent s'exprimer, s'ils le font, que sous forme de courrier aux autorités scolaires et non pas dans la presse. À côté des nouvelles relatives aux sociétés ou aux fêtes de gymnastique, les colonnes du *Gymnaste*, organe francophone de la SFG, publient des articles dédiés spécifiquement à la gymnastique scolaire rédigés de la plume de maîtres de gymnastique ou de gymnastes. La majorité des textes est clairement engagée en faveur d'une propagation des exercices corporels dans les écoles, et la société en général, comme l'illustrent certains titres: *des moyens de populariser la gymnastique en Suisse, de la nécessité de la gymnastique pour la jeunesse scolaire*, ou encore, *quels obstacles rencontre encore l'enseignement obligatoire de la gymnastique et comment pourraient-ils être levés de la manière la plus sûre?* Certains partisans de l'éducation physique ne se contentent pas d'articles et publient des brochures de plusieurs dizaines de pages sur le sujet, comme les maîtres de gymnastique Niggeler et Villard, espérant ainsi sans doute toucher un public plus large que le lectorat des gymnastes déjà acquis à leur cause.

L'Éducateur, organe de la Société des instituteurs romands (SIR), qui paraît à partir de 1865, publie quantitativement moins d'articles dédiés à l'éducation physique que *Le Gymnaste*, mais lorsque ce sujet est traité, il l'est par son illustre rédacteur, Alexandre Daguet, ou encore sous la forme d'un long article de Xavier Ducotterd sur l'utilité de la gymnastique dans les campagnes qui marque durablement les esprits³³¹. Il ressort de l'analyse des réponses à la question de la nécessité de la gymnastique scolaire posée aux membres de la SIR en 1872, en prévision du Congrès pédagogique de Genève, que le corps enseignant primaire exprime une opinion globalement positive au sujet de cet enseignement. Cette opinion favorable perdurera même lors des débats de 1869 et de 1874 sur les projets

³³⁰ «Un résultat du cours de gymnastique», *Le Gymnaste*, 5, nov. 1863, p. 13-14.

³³¹ DUCOTTERD Xavier, «De la nécessité de la gymnastique dans les écoles de campagne», *L'Éducateur*, 1866, p. 9-12, 32-34, 49-51. Cité dans plusieurs mémoires rédigés par les sociétés pédagogiques locales afin de répondre à la question sur la gymnastique soumise au congrès de la Société des instituteurs romands de 1872 à Genève. GUERNE Eugène, «Seconde question: l'enseignement de la gymnastique est-il nécessaire dans les villes et dans les campagnes?», in *Rapports sur les trois questions mises à l'étude par le Comité central des instituteurs de la Suisse romande*, Genève: Impr. Taponnier & Studer, 1872, p. 51-87.

de loi militaire, où les représentants du corps pédagogique, tout en s'opposant au service militaire des instituteurs et à l'introduction de toute formation militaire dans les écoles, maintiendront leur soutien à la gymnastique³³².

Du côté du corps médical romand, l'intérêt pour l'éducation physique n'en est encore qu'aux prémices en termes de publications mais un des précurseurs en la matière n'est autre que le Dr Louis Guillaume (1833-1924), que l'on peut qualifier de fondateur de l'hygiène scolaire suisse. En 1864, il consacre le quinzième et dernier chapitre de son ouvrage *Hygiène scolaire*, qui deviendra une référence dans le domaine, à la gymnastique et aux exercices militaires, en concluant que les seconds peuvent rester facultatifs si la première est pratiquée méthodiquement et obligatoirement dans les écoles³³³.

Après ce bref aperçu des auteurs s'exprimant sur le sujet passons à l'analyse du discours qu'ils tiennent. Certains éléments apparaissent presque systématiquement, comme la référence à l'Antiquité et à ses pratiques corporelles, l'accent étant tout particulièrement mis sur la civilisation grecque, comme «âge d'or» de l'éducation physique de la jeunesse, y compris féminine avec l'exemple de Sparte. La maxime de Juvénal *mens sana in corpore sano* est ainsi fréquemment citée. Celle-ci est aussi souvent associée à la notion d'un développement «harmonique» indispensable des différentes dimensions de l'être humain : intellectuelles, morales et corporelles. On retrouve l'idée que l'éducation traditionnelle surinvestit l'esprit au détriment de l'âme et du corps. Risque contre lequel Rousseau mettait déjà en garde ses contemporains au siècle précédent. De là, il n'y a qu'un pas à franchir pour déclarer les conditions de vie sédentaires et malsaines des villes modernes coupables de l'annihilation des forces physiques et psychiques de la population, dont découle l'idée commune, déjà évoquée lors des débats au sein des Grands Conseils genevois et vaudois, que la gymnastique est avant tout une pratique nécessaire dans le contexte urbain. Les enfants sont au premier rang des victimes potentielles, obligés qu'ils sont de passer leurs journées sur des bancs d'école inadaptés dans une atmosphère à l'air vicié. La gymnastique serait, selon Dr Guillaume, un moyen efficace de lutter contre les effets de ces conditions déplorables en attendant leur amélioration. Puis, il précise dans le même paragraphe que :

«Les jeunes filles, plus encore que les jeunes garçons, ont besoin de jeux gymnastiques rationnellement dirigés, propres à fortifier le corps, tout en donnant de la souplesse et de la grâce à ses mouvements. [...] Car, disons-le, les jeunes filles ne trouvent pas suffisamment de compensation dans les jeux

³³² Cf. chapitre 2.1.

³³³ GUILLAUME Louis, *Hygiène scolaire: considérations sur l'état hygiénique des écoles publiques présentées aux autorités scolaires, aux instituteurs et aux parents*, Genève & Paris: Cherbuliez, 1864, p. 121, 128.

de récréation, et d'ailleurs leurs parents ne leur permettent en général pas, surtout depuis l'âge de 13 à 14 ans, de s'ébattre librement, comme elles seraient tentées de le faire, si elles pouvaient suivre leurs penchants naturels. Pour satisfaire aux exigences de l'étiquette, on ne leur accorde bientôt plus que la promenade, et ce genre de récréation, joint à la surexcitation nerveuse de l'école, ne fait souvent que développer en elles cette sentimentalité romanesque et cette extrême sensibilité qui sont les parasites d'un corps et d'un esprit maladiés.»³³⁴

Il conclut son aparté relatif aux filles avec le fait qu'elles seront, après tout, les mères de demain et que le souci de garantir leur santé devrait être un argument suffisant pour inciter les autorités à introduire la gymnastique dans toutes les écoles. Le Dr Guillaume n'est pas le seul à distinguer pratiques et besoins selon le sexe. La moitié des textes environ mentionne explicitement la nécessité d'introduire la gymnastique tant pour les garçons que pour les filles. L'autre moitié des auteurs ne précise pas le sexe des pratiquants auxquels elle fait référence, ce qui peut sans risque être interprété comme signifiant qu'elle ne traite que de la pratique masculine. Lorsque la gymnastique féminine est mentionnée, elle occupe généralement moins de pages ou de lignes que celles consacrées à la gymnastique générale, sous-entendue masculine. Prenons l'exemple des brochures publiées par Niggeler et Villard qui traitent de manière assez complète, chacune à sa manière, des différents types de gymnastique selon les besoins ou l'âge des pratiquant-e-s. Niggeler, dans *Un mot sur la nécessité de la gymnastique dans l'enseignement de la jeunesse*³³⁵, organise son propos selon l'âge et le lieu de pratique : écoles primaires, écoles moyennes, écoles normales, universités puis sociétés de gymnastique pour les individus adultes, auxquels il ajoute ensuite deux pages intitulées «*La gymnastique du sexe féminin*». Si l'on se souvient que les filles fréquentent aussi bien que les garçons les écoles primaires, secondaires et normales cette organisation paraît surprenante mais elle est en fait très significative. Dans ses *Quelques mots sur la gymnastique*³³⁶, Villard organise son propos en fonction du type de gymnastique : pédagogique, militaire, médicale et orthopédique, hygiénique³³⁷, puis finalement, «*des dames*». Ce second exemple confirme qu'en matière de gymnastique, la pratique des femmes semble uniquement définie par leur appartenance «*au sexe*», alors qu'en ce qui concerne les hommes, celle-ci dépend de leur âge, du lieu où ils l'effectuent ou encore des objectifs visés.

³³⁴ GUILLAUME Louis, *Hygiène scolaire...*, p. 124-125.

³³⁵ NIGGELER J[ohannes], *Un mot sur la nécessité de la gymnastique...*, 29 p.

³³⁶ VILLARD H[enri], *Quelques mots sur la gymnastique considérée dans ses diverses applications, à la pédagogie, à l'art militaire, à l'hygiène, à l'orthopédie, etc., etc.*, Lausanne : Impr. L. Vincent, 1866.

³³⁷ Hygiénique compris ici comme préventive, l'idée étant de préserver la santé par la gymnastique, par opposition à la pratique médicale et orthopédique qui utilise la gymnastique comme outil curatif.

Deux autres thématiques sont récurrentes dans les discours sur la gymnastique scolaire. Tout d'abord l'idée que la gymnastique est un moyen de préparer les jeunes hommes au service militaire tout en développant leur patriotisme. La tournure que prend cette préparation militaire est variée : par exemple, améliorer leur santé afin d'éviter tout risque de réforme pour raison médicale au moment du recrutement ; parfaire les qualités physiques et morales indispensables pour être de bons soldats, comme la force, l'agilité, le courage ou encore la confiance en soi et l'habitude d'être commandé ; pratiquer des exercices, de marches ou de tir, semblables à ceux de l'école du soldat, afin que les jeunes gens aient déjà intégré une partie de la matière de base qu'ils auraient sinon à acquérir durant les premières semaines de leur école de recrues. Comme nous le verrons plus en détail ultérieurement, tout le monde n'est pas du même avis sur le lien entre gymnastique et préparation militaire. L'autre thème abordé à plusieurs reprises durant cette période est la question de l'introduction de la gymnastique dans les écoles rurales. Pour résumer, on peut dire que jusqu'alors on considérait que les enfants vivant dans les régions agricoles du pays n'avaient pas besoin d'exercices de gymnastique puisqu'ils pratiquaient une « *gymnastique naturelle* », tout en profitant de l'air pur des campagnes, grâce à leur part prise aux travaux agricoles. Nous avons vu que cet argument était toujours évoqué en 1865 lors de la discussion sur l'introduction de la gymnastique obligatoire dans les écoles primaires de garçons du canton de Vaud, canton éminemment rural à l'époque tout comme celui de Fribourg, et surtout que cet argument a été suffisant pour faire échouer l'adoption de cet article. À la même période, cette thèse commence à être contestée par les partisans d'une extension de l'éducation physique à l'ensemble de la population scolaire. Dans un article, abondamment repris et cité par la suite, intitulé « *De la nécessité de la gymnastique dans les écoles de campagne* »³³⁸, le fribourgeois Xavier Ducotterd démontre que, s'il est vrai que les enfants des campagnes ont l'occasion de développer (trop) précocement leur force physique, cela ne suffit pas à garantir leur développement corporel sous d'autres aspects. Sur la base de son expérience d'instituteur dans la campagne fribourgeoise, Ducotterd décrit des enfants à la limite du handicap, victimes de l'ignorance de leur entourage :

« Ces enfants qui n'ont vu jusqu'ici que le foyer paternel, et qui n'ont eu d'autre entourage que celui des leurs, ces enfants-là vous arrivent excessivement timides, roides [sic], gauches et gênés dans leurs mouvements ; leur tenue et leur démarche sont quelquefois défectueuses et vicieuses [...] Nous nous rappelons qu'étant instituteur à la campagne, nous avons dans notre école des garçons de douze à quinze ans qui marchaient déjà courbés comme des vieillards ; ils avaient le cou rentré et penché en avant ; leurs mouvements et leur démarche annonçaient une rusticité trop précoce qui ne convient à aucun

³³⁸ DUCOTTERD Xavier, « De la nécessité de la gymnastique... ».

âge d'ailleurs: conséquences uniques des travaux pénibles auxquels des parents ignorants et cupides soumettent tyranniquement leurs enfants.»³³⁹

Les filles ne sont pas épargnées :

«[...] on profite des garçons, même des filles qui vont à l'école, pour leur faire porter le lait à la fromagerie, ce qui affaisse le corps de l'enfant, lui courbe le dos et lui efface la poitrine. D'autres exemples de ce genre abondent et on peut les voir tous les jours dans nos campagnes. Et on nomme cela de la gymnastique naturelle !»³⁴⁰

Au vu de cette situation qu'il décrit comme catastrophique, Ducotterd appelle les instituteurs à combattre les abus infligés aux enfants en termes de travail et à introduire l'éducation physique au programme scolaire en privilégiant les exercices libres, de marches, populaires (saut, course, lutte...) et les jeux, afin de développer non seulement les corps mais aussi les sentiments. L'introduction effective de la gymnastique dans les écoles rurales rencontrera de multiples obstacles, et la gymnastique ne s'y généralisera réellement que dans la seconde moitié du xx^e siècle.

1.4 Conclusion

La conjonction des nouvelles conceptions de l'éducation issues des Lumières et des idéaux révolutionnaires tend à promouvoir une instruction pour tous et toutes, organisée par l'État, mais dont la concrétisation va prendre tout le xix^e siècle. L'éducation corporelle, comme complément à l'éducation morale et intellectuelle, trouve sa place dans la majorité des projets d'instruction publique élaborés dans la foulée des changements de régimes politiques de la fin du xviii^e et de la première moitié du xix^e siècle. Cette tendance, tout comme les premières méthodes et systèmes de gymnastique, transcende les frontières nationales et linguistiques. Cependant la notion même de gymnastique reste suffisamment floue pour susciter parfois craintes et oppositions, tout particulièrement dans les zones rurales où on ne voit aucun intérêt à faire pratiquer ce type d'exercices corporels aux enfants. D'ailleurs, les objectifs et les publics cibles des différents systèmes varient fortement: le *Turnen* de Jahn à forte connotation patriotique et militaire s'adresse clairement aux seuls individus masculins, alors que la gymnastique de Clias ou celle de Ling se veut adaptable à l'âge, à la catégorie de sexe ou aux particularités physiques de ses pratiquant-e-s.

³³⁹ DUCOTTERD Xavier, «De la nécessité de la gymnastique...», p. 10-11.

³⁴⁰ DUCOTTERD Xavier, «De la nécessité de la gymnastique...», p. 11.

Les premiers essais d'introduction effective d'un enseignement de la gymnastique dans des établissements publics d'instruction en Suisse concernent prioritairement les garçons et jeunes hommes des classes sociales favorisées. Cet enseignement vise avant tout à offrir un délassément sain aux collégiens et aux étudiants, afin de contrer les effets pernicieux de leurs études menées dans un environnement urbain. La gymnastique comme préparation militaire n'est qu'un objectif parmi d'autres et pas toujours prioritaire comme on l'a vu dans le cas genevois. Les enjeux moraux et sanitaires semblent privilégiés dans la pratique scolaire de la gymnastique, comme le prouvent les tentatives d'extension de cet enseignement aux filles fréquentant les écoles secondaires, puis à l'ensemble de la population scolaire. Les modalités d'inscription de la gymnastique comme objet d'étude dans les lois scolaires cantonales varient grandement. À Genève, la gymnastique devient une branche obligatoire pour l'ensemble des écoliers et écolières du primaire et du secondaire à la même date, alors que dans le canton de Vaud, la gymnastique est d'abord introduite pour les seuls garçons du Collège, puis des écoles secondaires et enfin facultativement pour les écoliers du primaire; les filles ne voient cette discipline incluse dans la liste d'objet d'études qu'ultérieurement.

Les essais d'introduction ou d'extension de l'enseignement de la gymnastique aux différents types d'école sont parfois éphémères, en fonction des autorités en place ou, plus pragmatiquement, de l'existence d'infrastructures adéquates ou d'individus formés. Ces derniers sont en effet peu nombreux, majoritairement d'origine allemande ou alémanique ou alors instruits à l'étranger. Ils jouent généralement aussi un rôle dans la création de sections de gymnastique, destinées aux étudiants ou aux hommes adultes, qui fleurissent dès le milieu du XIX^e siècle en Suisse romande et dont les moniteurs constitueront par la suite le premier vivier d'enseignants romands de gymnastique.

Chapitre 2

La gymnastique masculine comme préparation militaire

1874 est une date symbolique tant pour l'histoire de l'instruction que pour celle de la gymnastique scolaire. La nouvelle Constitution fédérale, adoptée cette année-là, inscrit au niveau national l'obligation d'instruction pour toutes et tous. Cette dernière doit être gratuite et accessible à tous les enfants, quelle que soit leur confession, dans les écoles publiques organisées par les cantons et les communes. L'article 27 entérine ainsi une obligation déjà en vigueur dans l'immense majorité des cantons suisses à cette date. Les cantons gardent cependant presque toutes leurs prérogatives en matière d'instruction publique, que ce soit pour fixer l'âge de l'entrée à l'école, la durée de l'obligation scolaire, le contenu des programmes, etc. La même année voit l'adoption de l'obligation d'enseigner la gymnastique, sous l'appellation d'instruction militaire préparatoire, à l'ensemble des garçons suisses âgés de dix à vingt ans. Cette introduction ne se fait pas par le biais de l'article 27 de la Constitution, mais par celui de la nouvelle loi militaire qui bouleverse radicalement l'organisation militaire suisse. L'armée devient un domaine de compétence fédérale, même si certains aspects restent de la compétence cantonale (habillement et équipement personnel du soldat).

Lorsque la Confédération intervient dans le domaine de la gymnastique, l'introduction de cette discipline est déjà en cours dans un certain nombre de cantons, ou au moins dans les localités d'une certaine importance. Cette rencontre entre deux processus pilotés par des instances différentes va spécialement nous intéresser. Nous allons voir de quelle manière les autorités scolaires, cantonale et locales, mais aussi les sociétés d'instituteurs, de gymnastes et d'officiers vont réagir

à cette immixtion de l'État fédéral dans les affaires cantonales et si la perspective «militariste» de la gymnastique fédérale va remettre en cause les objectifs visés jusque-là par la gymnastique scolaire. Nous allons tout particulièrement suivre le processus de concrétisation de ce nouvel enseignement et ses obstacles, spécifiques ou non à certains contextes, et montrer comment la Confédération va soutenir ce processus, en assurer le suivi et vouloir en mesurer la réussite, entre autres en soumettant les conscrits à un examen d'aptitudes physiques.

À côté de ces questions très ciblées, nous allons nous interroger de manière plus générale sur la problématique de la préparation militaire des futurs citoyens en nous penchant sur les diverses formes qu'elle prend tout au long du XIX^e siècle, rattachées ou non au contexte scolaire: corps de cadets, gymnastique scolaire, instruction militaire préparatoire, et voir ce que cela implique en termes de construction d'une certaine masculinité. Nous attacherons un intérêt tout particulier à identifier les acteurs, individuels ou collectifs, impliqués dans ces organisations, et à analyser les éventuelles concurrences, collaborations ou résistances qui se mettent en place.

2.1 La préparation militaire des futurs citoyens-soldats

Exercices militaires et corps de cadets

La préparation militaire des futures recrues s'invite dans toutes les écoles du pays sous la forme de l'introduction obligatoire de la gymnastique par le biais de la loi militaire de 1874. Cette préparation au rôle de soldat, fondement de l'identité du citoyen suisse, renforcée par la mise en place de structures démocratiques, n'est pas une idée nouvelle qui apparaîtrait dans le dernier tiers du XIX^e siècle. Comme nous l'avons vu dans le cas de Lausanne, des exercices dits militaires précèdent parfois l'introduction de la gymnastique comme première forme d'éducation corporelle masculine. Considérées généralement comme complémentaires à l'origine, ces deux formes d'exercices corporels se retrouvent en concurrence au fil du XIX^e siècle puisqu'on leur attribue des objectifs et des résultats partiellement communs: une préparation au service militaire. Dans cette partie, nous allons interroger le lien entre instruction militaire, corps de cadets, gymnastique et construction d'une certaine masculinité à travers l'identité du citoyen-soldat.

Pour mieux comprendre le rôle et l'importance du militaire dans l'introduction et le développement des cours de gymnastique masculine, nous allons remonter dans le temps afin de voir comment l'instruction militaire, à travers les corps des cadets, s'est fait une place, parfois précocement, dans la formation des enfants et des adolescents de certains cantons. Les contemporains présentent les corps de cadets, ou plutôt tout type de contingents de jeunes gens préparés militairement, comme une institution propre à la Suisse qui remonterait, sous des formes variées,

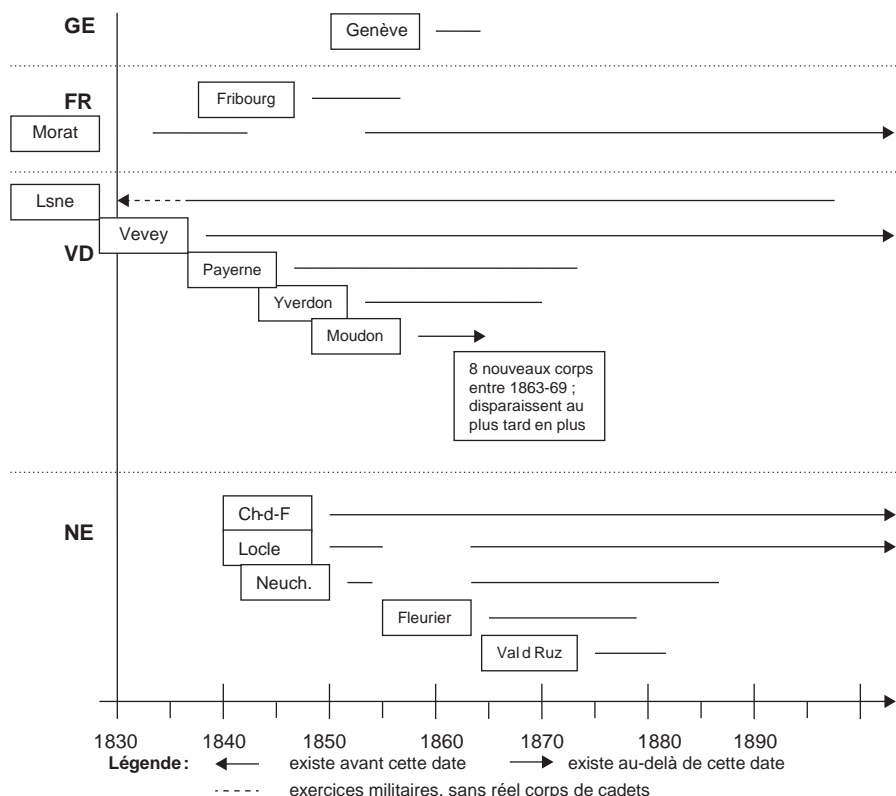


Fig. 2-1 : Récapitulatif des corps de cadets existant en Suisse romande entre 1830 et 1900³⁴¹.

au XVIII^e, voire au XVI^e siècle³⁴². Pour Burgener, la création de corps de cadets dans certaines villes suisses alémaniques date du milieu du XVIII^e siècle (Zurich 1787; Schaffhouse 1790), et se serait plutôt inspirée de modèles étrangers: écoles de cadets-gentilshommes sous Louis XIV (1643-1715), instituts de cadets en Prusse sous le règne de Frédéric II (1740-1786) ou encore «*Ritterakademien*» sous celui de Marie-Thérèse (1740-1780) en Autriche³⁴³.

³⁴¹ Réalisé par nous en utilisant les informations contenues dans CORNAZ-VULLIET C[harles], *Nos corps de Cadets*, Lausanne: S. Henchoz éd., 1904.

³⁴² «Des corps de cadets», *Revue militaire suisse*, 1856, p. 5; BACHELIN A[uguste], «Revue cantonale des cadets à Neuchâtel le 26 juin 1865», *Musée neuchâtelois*, 1865, p. 204.

³⁴³ BURGNER LOUIS, «Les cadets en Suisse», *Revue militaire suisse*, 1986, p. 574.

À Lausanne, les exercices militaires sont pratiqués occasionnellement par les collégiens dès 1807, puis régulièrement deux fois par semaine toute l'année à partir de la réorganisation de 1818 et l'adoption du *Règlement [sic] pour les exercices des écoliers du Collège [sic] académique*, sans que l'on ne parle toutefois de corps de cadets. Selon Clément, ce n'est qu'après la réorganisation de 1837 du Collège cantonal, impliquant la restructuration complète des exercices militaires et l'introduction d'un uniforme et de drapeaux, que l'on peut utiliser cette dénomination³⁴⁴. Toujours dans le canton de Vaud, l'exemple de l'Institut Pestalozzi à Yverdon est fréquemment cité comme exemple de lieu où les écoliers, dès l'âge de dix ans, pratiquent régulièrement des exercices militaires en corps et des exercices de tir entre 1810 et 1825³⁴⁵.

La Régénération puis l'avènement des régimes radicaux à la fin des années 1840 favorisent l'émergence de nouveaux corps de cadets. L'essor de ce mouvement patriotique semble étroitement lié à la victoire des radicaux contre les cantons du Sonderbund et à la création de l'État suisse moderne en 1848. Le canton de Neuchâtel et celui de Vaud sont les terres romandes les plus propices à l'épanouissement de ces corps, même s'ils restent loin derrière le champion suisse qu'est l'Argovie. Le fait que ces trois cantons soient des «nouveaux» cantons n'est pas une coïncidence. Dans les cantons de Vaud et d'Argovie, libérés en 1798, les premières formes d'exercices militaires de la jeunesse masculine se développent dès le début du XIX^e siècle³⁴⁶. À Neuchâtel, malgré la révolution et la proclamation de la république en 1848, il subsiste une forte opposition royaliste qui crée une certaine tension. Celle-ci culmine en 1856 avec une tentative de putsch, qui échoue suite à la marche sur le chef-lieu cantonal de plus d'un millier de volontaires armés. Les royalistes sont rapidement mis en déroute et ce bref épisode a pour principal mérite de resserrer les rangs des républicains³⁴⁷. Il s'achève définitivement l'année suivante avec la renonciation par le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, à tout droit sur l'ancienne principauté. Il paraît justifié d'affirmer que cet épisode a favorisé la mise sur pied des corps de cadets dans les écoles neuchâtelaises durant les décennies 1850-1860. À Fribourg, seul le corps de cadets de Morat, ville germanophone protestante, opposée au conservatisme, traverse le siècle. Celui de l'École centrale du chef-lieu cantonal ne vit que le temps du régime radical (1848-1857), alors que la tentative faite en 1868 par quelques élèves des écoles primaires auprès des autorités de la cité des Zähringen pour obtenir la création d'un corps de cadets armé tourne court sur décision de la commission des écoles. Celle-ci argumente ainsi :

«Les élèves sont trop jeunes pour qu'on puisse [sic] leur confier, sans danger, des armes à feu. Il est à prévoir qu'ils s'enthousiasmeront pour le maniement

³⁴⁴ CLÉMENT Yves, *Les Cadets de Vevey : un patrimoine social et culturel plus que centenaire*, Vevey : Association des anciens Cadets de Vevey, 2001, p. 5, 58.

³⁴⁵ BURGÈNER Louis, *L'éducation corporelle selon Rousseau et Pestalozzi...*, p. 57-58.

³⁴⁶ BURGÈNER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse...*, p. 61.

³⁴⁷ BARRELET Jean-Marc, *Histoire du canton de Neuchâtel...*, p. 39.

des armes, et qu'ils négligeront leurs études. Cette formation d'un corps de cadets armé de fusils, entraînerait la Ville dans des dépenses qu'elle ne peut pas faire.»³⁴⁸

Le canton du Valais ne connaît quant à lui aucun corps de cadets³⁴⁹.

À Genève, plusieurs tentatives pour établir un corps ont lieu, sans que celles-ci n'obtiennent de soutien décisif de la part des autorités. En 1821, la demande d'un député au Conseil représentatif de créer une école de cadets est rejetée par la Conseil d'État sous prétexte que les Genevois présentent suffisamment de «goûts» et de «dispositions militaires» en l'absence de cette institution et que celle-ci risquerait de nuire à l'éducation des jeunes gens et de trop en diriger vers la carrière militaire, ce qui pourrait s'avérer néfaste pour «*le bonheur et la prospérité de l'État*»³⁵⁰. Il est ultérieurement fait mention d'exercices militaires, comme compléments aux exercices gymnastiques, dirigés par le major Fournier en 1827 dans le cadre de l'École de gymnastique³⁵¹. Lors de la discussion de la loi sur les collèges de Genève et de Carouge en 1836, le député Bontems³⁵² aîné propose de «*réunir les élèves des collèges [sic] dans des exercices militaires*»³⁵³, en argumentant qu'il faut :

*«prendre des mesures propres à combattre cette fâcheuse disposition à la mollesse, qui se manifeste chez nos jeunes gens. Les exercices militaires auraient toutefois l'avantage de les accoutumer de bonne heure à l'ordre et à la discipline, qui manquent un peu à notre population.»*³⁵⁴

Pour Prevost-Vieusseux³⁵⁵, en introduisant trop précocement les exercices militaires «*on courrait aussi le risque que le service militaire ne leur inspirât plus que du dégoût lorsqu'il sera devenu pour eux [les garçons] une affaire sérieuse*»³⁵⁶. Seul le soutien au développement de l'enseignement de la gymnastique apparaît dans la version finale de la loi. C'est néanmoins dans le cadre de l'enseignement donné à l'École de gymnastique que des «*leçons de maniement d'armes*» sont introduites pour les collégiens dès l'année scolaire 1852-1853. Celles-ci perdurent jusqu'en 1856 au moins³⁵⁷, mais ne semblent pas se prolonger au-delà sans doute

³⁴⁸ AVF, Protocoles du Conseil communal, vol. 68, séance du 20 mai 1868, p. 103.

³⁴⁹ CORNAZ-VULLIET C[harles], *Nos corps de Cadets...*, p. 77.

³⁵⁰ AEG, R.C.R. 21, Registres du Conseil représentatif: réponses aux propositions individuelles 1821-1841, «Réponses aux propositions individuelles des membres du Conseil représentatif, faites dans la session ordinaire de mai 1821, n° 1».

³⁵¹ *Journal de Genève*, 29 mars 1827, p. 4.

³⁵² Sans doute Auguste François (1782-1864), colonel fédéral.

³⁵³ AEG, Mémorial des séances du Conseil représentatif, séance du 25 mars 1836, p. 863.

³⁵⁴ AEG, Mémorial des séances du Conseil représentatif, séance du 30 mars 1836, p. 928.

³⁵⁵ Sans doute Alexandre (1788-1876).

³⁵⁶ AEG, Mémorial des séances du Conseil représentatif, séance du 30 mars 1836, p. 928.

³⁵⁷ GE, CR CE 1852 p. 82; 1856, p. 63.

en raison de la disparition du bâtiment de gymnastique qui perturbe pendant plusieurs années l'enseignement. En 1860, un groupe d'individus, se présentant comme des parents d'élèves des collèges de Genève, soumet au Département de l'instruction publique un projet d'organisation d'un corps de cadets obligatoire accompagné d'une pétition³⁵⁸, sans qu'il y ait de suite. C'est finalement la section genevoise de la Société militaire fédérale qui met sur pied un corps de cadets en 1864, dont l'existence est éphémère puisqu'il disparaît moins de cinq ans plus tard. Les raisons de cet insuccès sont sans doute multiples mais nous pouvons en citer les principales: le caractère facultatif de l'appartenance au corps de cadets pour les collégiens, la direction de l'entreprise par une société privée et le désintérêt du public. Quelques mois après la dissolution de ce corps, Jean Pelletier (1836?-1879), alors régent à Chêne-Bourg, porte un jugement sévère et définitif sur cette expérience :

*«La population ne s'est jamais, en effet, que médiocrement intéressée aux parades et exercices de cette troupe de miliciens imberbes; et maintenant que l'institution est dissoute, personne ne la regrette et ne songe à la relever.»*³⁵⁹

Les contextes politiques particuliers, précédemment évoqués, expliquent les relatifs succès et longévité des corps de cadets dans les «nouveaux» cantons de Neuchâtel et de Vaud. Soulignons le caractère obligatoire de la fréquentation des exercices militaires par les collégiens dans ces deux cantons, allant ultérieurement jusqu'à son inscription dans les législations cantonales. Ces législations apparaissent alors que les premiers corps sont déjà bien installés. Dans le canton de Vaud, un règlement pour les exercices militaires des collèges et écoles moyennes est édicté le 30 septembre 1863. Dans le canton de Neuchâtel, c'est dans la loi sur l'enseignement secondaire et industriel du 27 juin 1872 que les exercices militaires apparaissent aux côtés de la gymnastique sous le numéro 13 de la liste des objets d'enseignement obligatoires, avec la mention qu'ils sont réservés aux seuls garçons.

Comme le montre le champ d'application de ces législations, les corps de cadets peuvent être caractérisés d'élitaires, voire d'élitistes, puisqu'ils concernent uniquement les élèves scolarisés dans les écoles secondaires, soit une très petite part de la population scolaire masculine de l'époque. Habituellement, il est rare que les écoliers les plus âgés des classes primaires puissent, facultativement ou obligatoirement, rejoindre le corps du lieu, même si cette possibilité semble plus présente dans le canton de Neuchâtel, comme l'illustrent les exemples de La Chaux-de-Fonds et de Fleurier. Généralement, il ne paraît vraiment pas possible d'envisager une extension de ces exercices à l'ensemble des écoliers. Le coût financier de l'uniforme, pour les parents, et de l'armement, pour les

³⁵⁸ «Faits divers», *Journal de Genève*, 12 septembre 1860, p. 3; «Avis», *Journal de Genève*, 2 octobre 1860, p. 4.

³⁵⁹ PELLETIER Jean, «Correspondance», *L'Éducateur*, 5, 1869, p. 106.

autorités scolaires, en est sans doute la raison principale, mais parfois celle-ci peut être plus triviale comme l'illustre l'exemple d'Yverdon. En 1859, suite à la demande d'un de ses membres, le Dr Adolphe Brière³⁶⁰ (?-?), la Commission des écoles yverdonnoise décide de réorganiser les exercices militaires des élèves du Collège-école moyenne de la ville. Un projet de règlement, préparé par une sous-commission, introduit l'obligation pour les élèves du Collège-école moyenne de participer aux exercices militaires (jusqu'à leur participation était facultative), ainsi que la possibilité pour les écoliers primaires les plus âgés d'intégrer ces exercices s'ils le souhaitent. Ce projet de règlement, composé de six articles, est adopté par la Commission le 5 mars 1859³⁶¹, mais remis en cause l'hiver suivant par le maître de gymnastique du lieu en charge de donner lesdits exercices. Celui-ci, un certain M. Vicat, s'oppose à la mise en vigueur du règlement car «*ses attributions de maître de gymnastique ne l'obligent pas à donner des leçons aux élèves des écoles primaires & que par conséquent il s'y refuse*»³⁶². La Commission donne d'autant plus facilement raison à M. Vicat qu'il lui paraît peu probable que des écoliers primaires sollicitent la possibilité qui leur est offerte de prendre part aux exercices.

La majorité des corps de cadets sont gérés par les autorités scolaires communales ou cantonales. Les instructeurs sont soit des membres du corps enseignant de l'établissement, par exemple le maître de gymnastique, soit des sous-officiers ou officiers qui sont défrayés spécifiquement pour cette instruction. En plus des exercices hebdomadaires, il y a généralement une inspection annuelle de chaque corps, voire des réunions cantonales (ou intercantionales³⁶³) de cadets. Dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel, les réunions régionales ou cantonales sont plus particulièrement organisées durant la décennie 1865-1875, qui est aussi celle de l'apogée des cadets romands³⁶⁴. Les comptes rendus des fêtes cantonales de 1865 à Neuchâtel et à Lausanne contrastent avec le jugement négatif cité précédemment à propos du corps genevois. Comme une véritable armée, les cadets marchent, contre-marchent, manœuvrent, sont passés en revue et «*jouent à la petite guerre*» au son des canons pour la plus grande joie du public. Les participants mêlent qualités enfantines et viriles, ce qui soulève l'enthousiasme des spectatrices et spectateurs :

«Les cadets de Neuchâtel plus âgés, plus grands et d'un uniforme plus sérieux, paraissent être les vétérans de ces jeunes légionnaires, surtout

³⁶⁰ Porteur du grade de major à cette date; *Nouvelliste vaudois et journal national suisse*, 6 août 1859, p. 3.

³⁶¹ AVY, CN 207/3, Protocole de la Commission des Écoles d'Yverdon, séance du 5 mars 1859, p. 33-34.

³⁶² AVY, CN 207/3, Protocole de la Commission des Écoles d'Yverdon, séance du 3 mars 1860, p. 66.

³⁶³ Celle de Zurich en septembre 1856 semble tout particulièrement marquer les esprits des contemporains. Elle réunit 25 corps et près de 3 600 cadets qui «*rejouent*» la bataille de Zurich ayant opposé Autrichiens et Français en 1799. CLÉMENT Yves, *Les Cadets de Vevey...*, p. 29.

³⁶⁴ CORNAZ-VULLIET C[harles], *Nos corps de Cadets...*, p. 100.



Fig. 2-2 : Défilé des cadets à Vevey en 1890.

auprès de certaines sections de recrues du Locle non encore armées, soldats microscopiques qui firent naître bien des sourires et reçurent bien des baisers malgré l'uniforme et la dignité militaire³⁶⁵.

Voyez cette jeunesse. Admirez l'aplomb de ces officiers imberbes ; la crânerie des uns, la tenue irréprochable des autres ; le pas correct et ferme de la troupe, la bonne mine du petit tambour de Moudon, si mignon, si brave ; et surtout le chic impayable du tapin d'Aubonne. Ah ! mais quelle est cette dernière colonne, plus forte que les précédentes, avec artillerie et musique... et deux jolis sapeurs, deux sapeurs à croquer... Ce sont les Veveysans... »³⁶⁶

Ces rassemblements sont l'occasion de véritables fêtes patriotiques autour des futurs citoyens en armes :

«Hier, Lausanne était en fête. Il a voulu voir et encourager par sa présence, cette troupe d'écoliers armés et équipés comme de vieux troupiers, que les

³⁶⁵ BACHELIN A[uguste], «Revue cantonale des cadets à Neuchâtel le 26 juin 1865»..., p. 210.

³⁶⁶ «Réunion des corps de cadets vaudois à Lausanne», *Revue militaire suisse*, 1865, p. 460, souligné par l'auteur.

collèges de toutes les parties du canton envoyaient pour fraterniser entre eux, se livrer aux exercices militaires qui doivent fortifier leurs corps, les habituer à l'ordre et à la discipline et jeter dans leurs âmes le germe de cet ardent patriotisme que la Suisse attend de tous ces fils, quels que soient leur âge et leur condition sociale.»³⁶⁷

Arrêtons-nous sur les objectifs de ces exercices militaires de la jeunesse et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Parmi les objectifs, le premier identifié est celui de l'apprentissage de techniques corporelles telles que l'école de soldat, de peloton, de compagnie, et de savoir-faire plus techniques, tels que le maniement d'une arme, généralement un fusil, voire d'une pièce d'artillerie de campagne, comme l'illustre l'exemple veveysan (fig. 2-2). L'autre objectif principal est l'apprentissage de la discipline militaire, sous-entendant entre autres pour le cadet de «*s'accoutumer à l'ordre et à la subordination*»³⁶⁸, au respect de la hiérarchie, au port de l'uniforme et de se soumettre à un appareil punitif militaire en cas de transgression. Finalement, à un niveau plus élevé, il s'agit de développer dans le cœur des jeunes gens le sentiment d'appartenance et d'identification à une nation particulière, dans ce cas la Suisse, et à ses valeurs républicaines et démocratiques. Les exercices militaires et l'appartenance à un corps de cadets contribuent donc à la construction d'un certain modèle de masculinité fondé sur la double qualité de soldat et de citoyen. Il s'agit en fait ici surtout d'une masculinité en devenir puisque les cadets mêlent des caractéristiques enfantines et viriles antinomiques : garçonnet à la fois «*mignon*» et «*brave*», soldats certes mais dont la petite taille émeut et fait sourire et donne envie aux spectatrices de les «*croquer*». Précisons que cette «*exhibition*» de masculinité en devenir ne concerne pas l'ensemble de la jeunesse masculine suisse. La dernière phrase de la citation ci-dessus ne se réalise en fait pas puisque la majorité des jeunes Suisses, en raison de leur «*condition sociale*» justement, sont exclus des corps de cadets et n'assistent qu'en tant que spectateurs à ces rassemblements patriotiques. Cette réalité exclut l'idée d'égalité entre (futurs) citoyens, d'où le qualificatif d'antidémocratique³⁶⁹ décerné parfois aux corps de cadets. Cela va même plus loin selon certains auteurs, qui sous-entendent que le statut d'ancien cadet est une condition pour devenir officier³⁷⁰, excluant d'office la majeure partie des conscrits de toute possibilité de carrière.

L'institution des cadets est, dès les années 1860-1870, soumise à de multiples critiques de la part de membres des autorités scolaires ainsi que du corps enseignant. Elle est, de plus, confrontée à des obstacles très concrets comme

³⁶⁷ *Gazette de Lausanne*, 15 septembre 1865, p. 3.

³⁶⁸ «*Règlement pour les exercices des écoliers du Collège [sic] académique de Lausanne*», 29 juin 1818, art. 6.

³⁶⁹ BACHELIN Napoléon, «*La gymnastique scolaire et le corps des cadets en Suisse*», *Le Gymnaste*, 1877, p. 4.

³⁷⁰ «*Des corps de cadets*», *Revue militaire suisse*, 1856, p. 6.

l'évolution de l'armement. C'est aussi à cette période que la gymnastique se profile de plus en plus comme sa concurrente potentielle, alors que jusque-là les deux types d'activités corporelles se présentaient souvent comme complémentaires. Les promoteurs de la gymnastique scolaire se retrouvent en conséquence dans une position périlleuse lorsque cette concurrence se dessine plus clairement. Si la préparation militaire de la jeunesse masculine sous la forme d'exercices militaires et de corps de cadets prend l'avantage, la progression de la gymnastique scolaire pourrait être radicalement stoppée et les professeurs de gymnastique perdre leur poste dans les établissements d'instruction au profit de sous-officiers ou d'officiers. Alors que Niggeler prône en 1857 l'introduction des « *exercices avec armes, même s'il n'y a que des armes en bois; le tir à l'arbalète et à l'arc* »³⁷¹ dans les écoles primaires et la création de corps de cadets dans les écoles moyennes, Villard, le maître de gymnastique au Collège de Lausanne, juge sévèrement, une décennie plus tard, les résultats des corps de cadets face à ceux de la gymnastique :

« Mais les véritables fruits de ces exercices [de cadets] se réduisent à bien peu de chose. Il y a même des personnes compétentes qui les accusent d'être une école de désordre, d'indiscipline, d'orgueil et d'immoralité.

Chez nous, l'habit militaire a été nommé l'habit de scandale, parce qu'en effet, le citoyen-militaire ne sait pas l'endosser sans changer complètement de caractère: c'est alors qu'il fume, qu'il boit, qu'il jure, qu'il se permet toutes sortes de propos dont il rougirait dans le costume bourgeois. Et le cadet, d'imiter scrupuleusement, avec amplification même, le bel exemple de crânerie qui lui est offert. [...]

*La pensée qui a présidé à l'organisation des corps de cadets était une pensée noble et généreuse: on voulait donner à la jeunesse studieuse un exercice physique tout en développant chez elle le sentiment national et le goût du service militaire; mais puisque chez nous les résultats n'ont point répondu à cette attente et que ces exercices, qui sont au fond très coûteux et peu aimés des élèves sauf dans les grandes réunions, sont plus nuisibles qu'avantageux, il n'y aurait rien de plus simple que de les remplacer par des exercices gymnastiques qui remplissent toutes les conditions désirables, tant sous le rapport du développement physique que sous celui de la morale, sans avoir aucun de ces graves inconvénients attachés aux exercices des corps de cadets. »*³⁷²

Cet exercice de style est plus périlleux que l'on ne pourrait le croire puisque l'auteur doit démontrer la supériorité de la gymnastique sur les corps de cadets tout

³⁷¹ NIGGELER J[ohannes], *Un mot sur la nécessité de la gymnastique...*, p. 12.

³⁷² VILLARD H[enri], *Quelques mots sur la gymnastique...*, p. 35-36.

en mettant en évidence la valeur et l'intérêt de la gymnastique comme préparation à l'école de recrues :

« Et maintenant, je le demande, croit-on qu'après six semaines d'école militaire, un jeune homme que l'on aurait tiré de son bureau, de son atelier ou de son champ, puisse être transformé en un troupier accompli, capable de fournir une marche forcée, de supporter les rigueurs d'un bivouac, de soutenir un assaut, de résister à la force et au nombre, de vaincre enfin l'ennemi et tous les obstacles qui se présenteront à lui ? Non, ce serait beaucoup trop présumer de ses forces. [...]

Aussi, on a compris, qu'outre le maniement des armes, il fallait donner au soldat de la souplesse, de la force corporelle, de l'agilité, de la résistance à la fatigue et du sang-froid ; il fallait qu'il apprît à courir, à sauter, à grimper, à escalader, etc., etc. C'est pourquoi, depuis quelques années, on a introduit la gymnastique dans le programme de l'instruction militaire et on a bien fait. »³⁷³

Mais l'auteur conclut que six semaines de pratique gymnastique même quotidienne ne suffisent pas pour atteindre ces objectifs et que seul un long apprentissage commencé pendant la croissance peut garantir un développement « convenable » des corps³⁷⁴.

La Société suisse des maîtres de gymnastique (SSMG) traite, dans le cadre de ses assemblées annuelles de 1862, 1873, 1874 et 1881, des relations entre cadets, gymnastique et préparation au service militaire³⁷⁵. En 1862, le Dr Sträuli³⁷⁶ attaque violemment les corps de cadets auxquels il compare la gymnastique scolaire, à l'avantage de cette dernière naturellement. Celle-ci serait une école de courage, d'égalité, etc. alors que les cadets développeraient fierté et pédanterie entre autres qualités négatives³⁷⁷. Sträuli propose néanmoins des mesures à prendre pour améliorer l'institution des cadets : relation entre enseignement des cadets et école, punitions scolaires plutôt que militaires, plus d'instruction méthodique, pas d'officiers attirés parmi les élèves, simplification de l'uniforme et finalement création d'une chaire de sciences militaires et de gymnastique à l'École polytechnique fédérale de Zurich afin de former du personnel enseignant compétent pour les cadets et la gymnastique. Lors de l'assemblée de 1873, Sturzeneger porte un jugement plus positif sur les exercices militaires dans les corps de cadets, mais est contré par les grandes figures présentes : Alfred Maul, Johannes Niggeler, etc.

³⁷³ VILLARD H[enri], *Quelques mots sur la gymnastique...*, p. 40.

³⁷⁴ VILLARD H[enri], *Quelques mots sur la gymnastique...*, p. 41.

³⁷⁵ MÜLLER J[ohann] J[akob], *Geschichte des Schweiz. Turnlehrervereins...*, p. 41.

³⁷⁶ Heinrich Emil Sträuli (1834-1894), docteur en droit, juge au tribunal de district de Winterthour (1861), maître de gymnastique au gymnase de Winterthour (1856-1865), cofondateur de la société zurichoise de gymnastique (1860). BAERTSCHI Christian, « Sträuli, Heinrich Emil », in *e-DHS*, consulté le 19 février 2013, sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F13525.php>

³⁷⁷ MÜLLER J[ohann] J[akob], *Geschichte des Schweiz. Turnlehrervereins...*, p. 42.

Après de longs débats, la SSMG penche clairement en faveur de la gymnastique comme seule éducation corporelle pour les jeunes gens d'âge scolaire et adopte des résolutions qui visent le remplacement des exercices des corps de cadets, jugés insuffisants, par des exercices de gymnastique, l'investissement prioritaire de l'État au profit du développement de l'enseignement de la gymnastique et le report de la préparation militaire, s'il doit y en avoir une, à l'âge post scolaire³⁷⁸.

Ce n'est pas une coïncidence si des résolutions très tranchées et favorables à la gymnastique sont adoptées en 1873 puisque la concurrence entre gymnastique et exercices militaires s'exacerbe avec l'immixtion de la Confédération dans le domaine de l'éducation corporelle masculine.

La Confédération entre en scène³⁷⁹

C'est dans un contexte général d'engouement pour les corps de soldats en herbe, tout particulièrement dans la partie alémanique du pays, que s'inscrit le projet d'instruction militaire scolaire et post scolaire du conseiller fédéral Emil Welti (1825-1899).

Le projet de loi dit «Welti», du nom de son auteur alors à la tête du DMF, prévoit une réorganisation militaire complète basée sur une centralisation de l'armée et la création d'une véritable armée suisse, aboutissement d'un long processus qui a débuté après la défaite de 1798 face aux troupes françaises³⁸⁰. L'armée de milice et la neutralité armée constituent deux des trois «*traits distinctifs*» de l'histoire militaire suisse selon Streit³⁸¹. Le principe de l'obligation de servir, qui sous-tend le système de milice, remonte aux origines de la Suisse (XIII^e siècle), mais n'apparaît explicitement que dans la première Constitution fédérale en 1848³⁸². Dans les faits, elle n'est pas réalisée même après cette date³⁸³.

Ce projet est présenté le 30 novembre 1868 au Conseil fédéral, puis soumis aux autorités cantonales et aux sociétés militaires des différents cantons. Quatre articles concernent directement la préparation militaire des jeunes gens d'âge scolaire et post scolaire. Le contenu des articles (fig. 2-3) peut se résumer par une entrée en force de l'instruction militaire dans les programmes des écoles de garçons complétée par

³⁷⁸ *Le Gymnaste*, 1873, p. 103.

³⁷⁹ L'ouvrage tiré de la thèse de doctorat de Louis Burgener reste, de nos jours encore, le plus détaillé sur cette intervention; BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse...*

³⁸⁰ STREIT Pierre, *Histoire militaire de la Suisse*, Gollion: Infolio, 2006, p. 13.

³⁸¹ Le troisième étant la géographie. STREIT Pierre, *Histoire militaire...*, p. 29.

³⁸² STREIT Pierre, *Histoire militaire...*, p. 30.

³⁸³ STREIT Pierre, *Histoire militaire...*, p. 35.

la pratique d'exercices militaires obligatoires jusqu'au recrutement³⁸⁴ pour les jeunes gens ayant achevé leur scolarité, le tout donné par les instituteurs qui reçoivent, dans ce but, une formation militaire équivalente à celle d'un officier. Ce projet est très mal accueilli en Suisse romande, tant par les militaires que les pédagogues, mais obtient largement plus de soutien du côté suisse alémanique³⁸⁵. Il n'aboutit pas en raison de la mobilisation de l'armée en juillet 1870, et Welti propose une nouvelle mouture au printemps 1874. Même si seulement cinq années séparent les deux projets, le second s'inscrit dans un tout autre contexte sociopolitique. Tout d'abord, la mobilisation de l'armée suisse durant le conflit de 1870-1871 a montré «*qu'une armée mosaïque de vingt-cinq contingents cantonaux, dont l'instruction et les obligations militaires sont disparates, ne peut remplir sa mission*»³⁸⁶. Ensuite, Sadowa (1866), puis Sedan (1871) ont eu pour conséquence l'unification d'une Allemagne jusque-là morcelée. L'Empire d'Autriche et la France vaincus, le nouvel Empire allemand devient la première puissance du continent, sa position dominante étant renforcée par son poids démographique grandissant³⁸⁷ et l'irrésistible développement de son industrie³⁸⁸.

En Suisse, la nouvelle Constitution qui consolide l'État fédéral entre en vigueur le 29 mai 1874, après un refus de la première mouture par le peuple en 1872³⁸⁹. L'article 27 de la nouvelle Constitution suisse marque la première intrusion du pouvoir fédéral dans les affaires scolaires cantonales puisqu'il introduit l'instruction obligatoire et gratuite, dans les établissements publics, attribuant en outre un droit de contrôle à la Confédération en matière d'instruction.

Dans la seconde version du projet de loi militaire, le niveau de formation des instituteurs n'est plus aussi clairement défini et la Confédération se charge, plutôt que les cantons, d'édicter les mesures nécessaires à l'instruction militaire des écoliers. Cette répartition des tâches signifie une ingérence directe de la Confédération dans l'instruction publique, domaine de compétence des cantons. Après une série de débats aux Chambres fédérales entre août et novembre 1874³⁹⁰,

³⁸⁴ Fixée à dix-neuf ans, l'école de recrues se faisait généralement à vingt ans, mais pouvait être repoussée d'un ou deux ans selon le développement physique du conscrit.

³⁸⁵ Passage en revue des positions des différentes sociétés militaires suisses alémaniques dans BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse...*, p. 86-90.

³⁸⁶ WECK Hervé de, «Le système de milice en Suisse (1815-1990), efficacité et crédibilité. Un facteur d'évolution dans la politique intérieure et extérieure», in JAUFFRET Jean-Charles (dir.), *Le devoir de défense en Europe aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris: Economica, 2002, p. 59.

³⁸⁷ De 35 millions d'individus en 1850, la population allemande passe à 57 millions en 1900, en comparaison la France affiche 36 millions d'habitants en 1850 et 39 millions en 1900; DUPÂQUIER Jacques, «Introduction», in BARDET Jean-Pierre, DUPÂQUIER Jaques (dir.), *Histoire des populations de l'Europe. Tome II: La révolution démographique 1750-1914*, [Paris]: Fayard, 1998, p. 17.

³⁸⁸ CHALINE Jean-Pierre, «Une Europe transformée», in BARDET Jean-Pierre, DUPÂQUIER Jaques (dir.), *Histoire des populations de l'Europe. Tome II: La révolution démographique...*, p. 19-36.

³⁸⁹ La première version de la Constitution fédérale prévoyait entre autres une forte centralisation militaire, jusque-là ce domaine était du ressort des cantons.

³⁹⁰ Présentés en détail dans BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse...*, p. 92-102.

la version finale de la loi sur l'organisation militaire est adoptée le 13 novembre. La Confédération possède désormais le pouvoir de légiférer en matière militaire et celui de contrôler l'application desdites lois par les cantons³⁹¹. Du point de vue de l'instruction militaire, la loi est considérablement allégée puisque ce terme disparaît au profit de « *cours de gymnastique préparatoire au service militaire* » ou d'« *exercices de gymnastique* », ne restant à connotation plus guerrière que les exercices de tir pour les jeunes gens d'âge postsecondaire. Il est précisé que l'enseignement de la gymnastique dans le cadre scolaire concerne les garçons dès dix ans jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de la fin de la scolarité obligatoire, et qu'il sera donné par les instituteurs. Ces derniers perdent l'exemption militaire dont ils profitaient dans la plupart des cantons jusque-là, puisque le système des contingents cantonaux est aboli et la conscription pour tous les citoyens suisses réellement introduite. En Europe, depuis 1815, la majorité des armées étaient fondées sur le volontariat ou sur l'appel d'une partie seulement des conscrits, pour des engagements de longue durée³⁹². Or la défaite en 1870 de la France face à la Prusse et ses immenses effectifs a largement mis en évidence l'insuffisance de cette organisation. La mise en lumière de cette réalité pousse, dans les décennies suivantes, la majorité des pays, dont la Suisse, à imposer une réelle conscription à l'ensemble de ses citoyens, le nombre de combattants devenant l'aune à laquelle est mesurée la puissance militaire d'un État³⁹³. Ce contexte explique pourquoi l'article 81 prévoit, en plus d'une instruction militaire durant la scolarité, que les jeunes gens d'âge postsecondaire suivent des exercices de gymnastique organisés pas les cantons jusqu'à l'âge de vingt ans, soit jusqu'à l'école de recrues. Cette longue préparation corporelle et militaire, de près de dix ans, pourrait compenser la très courte durée de l'école de recrues en Suisse: quarante-cinq jours pour l'infanterie, cinquante jours pour les sapeurs, pontonniers et pionniers et cinq semaines pour les troupes sanitaires³⁹⁴. En comparaison, la durée du service militaire est de cinq ans en France dès 1872³⁹⁵ et de un à trois ans suivant le statut de la recrue et l'arme dans laquelle elle sert, en Allemagne³⁹⁶.

³⁹¹ SENN Hans, « Armée », in *e-DHS*, consulté le 7 février 2013, sur www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8683.php

³⁹² CHALINE Jean-Pierre, « Une Europe transformée »..., p. 36.

³⁹³ CHALINE Jean-Pierre, « Une Europe transformée »...

³⁹⁴ Organisation militaire du 13 novembre 1874, art. 103, 120 & 125; la durée de l'école de recrues pour l'infanterie et le génie passera à 65 jours en 1907; Organisation militaire du 12 avril 1907, art. 118.

³⁹⁵ Puis réduite à deux ans en 1905 et à nouveau rallongée à trois ans en 1913; SOHN Anne-Marie, « *Sois un homme!* » *La construction de la masculinité au XIX^e siècle*, Paris: Seuil, 2009, p. 216; ROYNETTE Odile, « La construction du masculin de la fin du 19^e siècle aux années 1930 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 75, 2002, p. 95.

³⁹⁶ FREVERT Ute, « Citoyenneté, identités de genre et service militaire en Allemagne (XIX^e-XX siècle) », *Clio, femmes, genre, histoire*, 20, 2004, §36 de la version électronique consultée le 11 mai 2015, sur <https://clio.revue.org/1420>

«Projet Welti» 1868-1869	Projet du 13.6.1874	Loi du 13.11.1874
Art. 90 Les cantons sont tenus de donner aux jeunes gens astreints à fréquenter les écoles l'instruction militaire qui peut être réunie aux exercices gymnastiques.	Art. 79 Les cantons sont tenus de donner aux jeunes gens astreints à fréquenter les écoles primaires l'instruction militaire préparatoire qui peut être jointe aux exercices gymnastiques. Cette instruction sera plus développée dans les écoles supérieures. La Confédération a le droit d'édicter des prescriptions générales à cet égard et d'en surveiller l'exécution. La Confédération pourvoit à ce que les maîtres d'école soient en état de donner cette instruction.	Art. 81 ³⁹⁷ Les cantons pourvoient à ce que les jeunes gens de dix ans , et jusqu'à l'époque de leur sortie de l'école primaire, qu'ils la fréquentent ou non, reçoivent des cours de gymnastique préparatoire au service militaire. Dans la règle ces cours sont donnés par les régents. Ceux-ci reçoivent dans les écoles de recrues de la Confédération et dans les séminaires des cantons l'instruction nécessaire pour donner cet enseignement. Les cantons pourvoient en outre à ce que les exercices de gymnastique préparatoire au service militaire soient suivis par tous les jeunes gens depuis l'époque de leur sortie de l'école primaire jusqu'à l'âge de vingt ans. Dans les deux dernières années, la Confédération pourra organiser des exercices de tir. La Confédération donnera à cet effet les directives nécessaires aux cantons.
Art. 91 Dès que quatre années se sont écoulées depuis la promulgation de la présente loi, on ne pourra appeler à remplir pour la première fois les fonctions de maître d'une école populaire que ceux qui posséderont l'instruction militaire prescrite pour un officier d'infanterie. L'instruction militaire de ces maîtres d'école sera donnée par la Confédération.	Art. 80 Les jeunes gens sortis de l'école sont tenus de continuer ces exercices (art. 79) pendant quinze demi-journées au moins par an, jusqu'au moment où commencera pour eux l'obligation de servir.	
Art. 92 Les jeunes gens sortis des écoles populaires sont astreints à des exercices militaires pendant quinze demi-journées au moins chaque année, jusqu'au moment où commencera pour eux l'obligation de servir.	Art. 81 La Confédération édictera les prescriptions nécessaires à l'exécution de ces mesures ³⁹⁹ .	
Art. 93 Les mesures nécessaires à prendre en exécution de ces prescriptions sont abandonnées aux cantons ³⁹⁸		

Fig. 2-3: Articles concernant l'instruction préparatoire, la formation militaire des instituteurs et la gymnastique dans les différents projets et la version finale de la loi fédérale sur l'organisation militaire; en gras les principales différences entre les deux projets et la version finale de la loi.

L'adoption de la loi du 13 novembre 1874 signifie par ailleurs que la gymnastique, pratiquée par les garçons du moins, devient la première et unique discipline scolaire directement régie par la Confédération. Cette étape est cruciale dans un pays où jusqu'alors l'instruction publique relevait uniquement de la compétence des cantons et des communes. Ce changement ne s'est pas réalisé sans rencontrer des oppositions parfois virulentes de la part des différentes parties intéressées. C'est principalement par le biais de la presse militaire, pédagogique et gymnastique romande que nous allons étudier les réactions des différents

³⁹⁷ Dans la version finale de la loi, l'article porte le n° 81 et non plus 79. BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse...*, p. 102.

³⁹⁸ *Projet d'organisation militaire pour la confédération suisse. Rapport du Département militaire fédéral au Conseil fédéral*, Berne: Impr. J. Allemann, 1869, cité dans BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse...*, p. 84.

³⁹⁹ Cité dans BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse...*, p. 92.

groupes d'acteurs en commençant par le corps enseignant puisque ses membres sont les plus directement touchés par la nouvelle loi. *L'Éducateur*, organe de la Société des instituteurs romands, sert de tribune aux opposants aux projets de réorganisation militaire de 1869 et de 1874 et tout particulièrement à son rédacteur, Alexandre Daguët. Ce dernier ainsi que des membres du corps enseignant y exposent longuement les inconvénients de la nouvelle organisation telle qu'elle est prévue. Leurs détracteurs leur répondent parfois dans les colonnes d'autres revues pédagogiques⁴⁰⁰. Deux affrontements directs entre Romands et Alémaniques ont lieu lors des Congrès scolaires de Bâle en 1869⁴⁰¹ et de Winterthour en 1874⁴⁰². À ces occasions, Daguët se livre, en vain, à de véritables plaidoyers contre les projets de loi face à plusieurs centaines d'enseignants alémaniques, majoritairement partisans de la nouvelle organisation.

La question du service militaire des instituteurs est celle qui divise le plus. Pour les Romands, les positions d'instituteur et de soldat sont totalement incompatibles, l'expérience de la caserne risquant d'influencer négativement le comportement de l'instituteur :

«Le soldat-instituteur serait tenté de confondre la discipline de l'école avec la discipline de la caserne. Il s'irritera, il s'impatientera. Parfois il se croira même obligé d'apostropher sa classe avec une voix de stentor, dans une harangue belliqueuse et bien sentie, assaisonnée d'épithètes énergiques, renforcée de gestes expressifs, et tout cela pour obtenir de l'âge sans pitié un instant de silence et d'attention. Il s'imaginera volontiers que la maison d'école est une annexe de la caserne et qu'il est tout au moins capitaine. Aussi s'appliquera-t-il à faire régner une discipline matérielle inflexible, le silence parfait et l'immobilité dans les rangs. Au lieu d'élever les esprits et les cœurs, il mâtera [sic] les corps [...] On ne peut donc pas associer les devoirs de la paternité intellectuelle avec l'exercice des armes de précision, pas plus que la parole avec l'épée, les palmes et les lauriers de la gloire militaire avec l'olivier de la paix.»⁴⁰³

D'un point de vue plus pragmatique, les absences des enseignants pour cause d'obligations militaires risqueraient de perturber la marche des écoles et l'obligation d'avoir un niveau de formation équivalant à celle d'un officier, tel que prévu dans l'article 91 du projet Welti, ou la simple obligation d'effectuer le service

⁴⁰⁰ D[AGUËT] A[lexandre], «Projet de loi pour l'instruction militaire et pour celle de la jeunesse suisse en particulier», *L'Éducateur*, 5, 1869, p. 83.

⁴⁰¹ «Congrès des instituteurs suisses à Bâle, les 11 et 12 octobre», *L'Éducateur*, 5, 1869, p. 345-350; «Discours de M. Daguët au Congrès de Bâle», *L'Éducateur*, 5, 1869, p. 351-355.

⁴⁰² «Le congrès scolaire de la Suisse allemande à Winterthur (6, 7 et 8 septembre)», *L'Éducateur*, 10, 1874, p. 300-305.

⁴⁰³ B[OURQU] Alexis, «L'instituteur doit-il être astreint au service militaire? En cas d'affirmation quel est le mode d'exécution le plus convenable?», *L'Éducateur*, 4, 1868, p. 245.

militaire aurait pour effet d'écartier des gens capables d'enseigner mais inaptes au service militaire, ce qui à nouveau ne pourrait être que dommageable pour l'École. Un autre argument présent dans les messages accompagnant les projets de réorganisation mérite d'être relevé. Il sous-entend que l'instituteur, n'étant pas soldat, n'est pas considéré comme un « citoyen complet » (« *Vollbürger* ») par ses compatriotes et que, par conséquent, seul le service militaire peut le rétablir dans ses droits civiques et sa dignité. Il s'agirait donc de réparer une injustice faite aux instituteurs. Cet argument est farouchement combattu par les hommes d'école romands, qui citent maints exemples de fonctions publiques respectées dispensées de service⁴⁰⁴ ou y voient le risque inverse, comme le Genevois Jean Pelletier, pour qui la dignité de l'instituteur serait au contraire rabaisée par le service militaire⁴⁰⁵. Sans compter que : « *Chaque commune suisse aurait dans une même personne l'éducateur de la jeunesse pour la paix et pour la guerre.* »⁴⁰⁶ Or, de par sa vocation, l'instituteur semble, pour beaucoup d'opposants au projet, occuper une position particulière dans la société. L'idée de l'enseignement vu comme un sacerdoce revient à plusieurs reprises sous la plume des adversaires du projet de loi⁴⁰⁷. L'instituteur servirait sa patrie d'une manière spécifique comme le prêtre et le magistrat. Au fond, les questions soulevées ici sont : comment sert-on sa patrie, comment est-on un bon citoyen et, par extension, un « véritable » homme ? N'y a-t-il qu'une seule façon d'être socialement reconnu comme citoyen pour un homme suisse, le service militaire, ou est-il possible que le devoir envers la patrie puisse être rempli de différentes manières selon les individus ? Deux modèles de masculinité s'affrontent ici : celui des hommes d'école romands pour qui l'instituteur est une sorte d'érudit pacifiste dont le métier est une vocation et même un sacerdoce, qui entretient une relation bienveillante, voire paternelle, avec ses élèves et celui de la majorité des instituteurs suisses allemands et du DMF, que l'on pourrait qualifier de plus « viril », dominant à cette époque⁴⁰⁸, pour qui les instituteurs, en tant qu'hommes et citoyens d'un État démocratique, doivent remplir leurs devoirs, à l'instar de tous leurs mâles compatriotes. De son côté, Streit souligne l'importance de la mise sur pied d'une armée fédérale, passant par une conscription généralisée et donc la réalisation pleine et entière du concept de citoyen-soldat, qui participerait à la construction d'une identité nationale⁴⁰⁹.

⁴⁰⁴ Membres du clergé, conseillers d'État, conseiller fédéraux, etc. CHÂTELAIN Ch., « Considérations nouvelles sur le projet fédéral relatif à l'obligation du service militaire pour tout instituteur », *L'Éducateur*, 5, 1869, p. 114.

⁴⁰⁵ PELLETIER Jean, « Correspondance », *L'Éducateur*, 5, 1869, p. 106.

⁴⁰⁶ « Avant-projet d'organisation militaire suisse. (Suite.) », *Revue militaire suisse*, 14 (supplément n° 18), 1869, p. 505.

⁴⁰⁷ B[OURQUI] Alexis, « L'instituteur doit-il être astreint au service militaire ?... », p. 243 ; « Discours de M. Daguet au Congrès de Bâle »... p. 351.

⁴⁰⁸ FREVERT Ute, « Citoyenneté, identités de genre et service militaire en Allemagne (XIX^e-XX^e siècle) »..., § 17-19 plus particulièrement ; ROYNETTE Odile, « La construction du masculin de la fin du 19^e siècle aux années 1930 »..., p. 88-93.

⁴⁰⁹ STREIT Pierre, *Histoire militaire*..., p. 13.

L'autre volet du projet, la formation militaire des écoliers, est aussi largement combattu par les pédagogues romands pour qui l'École, dans une démocratie, doit avant tout développer l'amour de la patrie, par le biais de l'instruction civique et de l'histoire, afin de former des citoyens car «*les soldats suisses sont citoyens avant d'être soldats*»⁴¹⁰ et non développer le militarisme. Certains mettent en gardent contre le risque de résultats contre-productifs d'un entraînement militaire trop précoce :

«*On espère former ainsi de meilleurs soldats et préparer à la patrie de vaillants défenseurs. Ce but est louable, sans contredit, mais est-il bien sûr qu'on l'atteigne par le moyen proposé? Il est permis d'en douter, parce que l'obéissance passive, exigée du soldat sur les rangs, ne sied nullement à nos turbulents écoliers; parce que cette contrainte, qui leur est imposée, contraste péniblement avec la vivacité de leur âge, et qu'ils n'éprouveront bientôt que de la lassitude et du dégoût pour des exercices auxquels on les aura astreints si intempestivement.*»⁴¹¹

Comme solution de compromis, plusieurs pédagogues se prononcent en faveur de la gymnastique, plus adéquate dans le cadre scolaire. Daguet regrette d'ailleurs que l'on n'ait pas pris le temps de généraliser cette discipline avant de vouloir y adjoindre des exercices militaires⁴¹² et, lors du congrès scolaire de 1874, propose d'amender le projet du DMF dans le sens d'une instruction gymnastique préparatoire plutôt que d'exercices militaires⁴¹³. Cette position rejoint celles des enseignants vaudois⁴¹⁴ et genevois qui se prononcent officiellement en faveur de l'enseignement de la gymnastique en lieu et place d'exercices militaires. La Société pédagogique genevoise esquisse l'idée d'une préparation corporelle plus large des jeunes gens, développant l'ensemble des qualités nécessaires à leur vie future de travailleur, le service militaire n'en étant qu'une partie⁴¹⁵.

Cet avis est partagé par le *Bulletin pédagogique*, organe de la société fribourgeoise d'éducation dans un article au titre sans concession: «*Le service militaire à 10 ans*»⁴¹⁶. Pour son auteur⁴¹⁷, l'adjonction de la gymnastique au programme scolaire ne pose pas de problème en soi, même s'il prévoit que cela va être difficile de concrétiser cet enseignement en raison de l'absence de compétence en la matière

⁴¹⁰ CHÂTELAIN Ch., «*Considérations nouvelles sur le projet fédéral relatif à l'obligation du service militaire pour tout instituteur*», *L'Éducateur*, 5, 1869, p. 117.

⁴¹¹ PELLETIER Jean, «*Correspondance*»..., p. 107.

⁴¹² D[AGUET] A[lexandre], «*L'instituteur doit-il être un soldat?*», *L'Éducateur*, 5, 1869, p. 19.

⁴¹³ «*Le Congrès scolaire de la Suisse allemande à Winterthour (6, 7 et 8 septembre)*»..., p. 304.

⁴¹⁴ «*Réunion des instituteurs vaudois le 2 octobre 1874*», *L'Éducateur*, 10, 1874, p. 336.

⁴¹⁵ «*Vœux exprimés par la Société pédagogique genevoise*», *L'Éducateur*, 10, 1874, p. 348.

⁴¹⁶ «*Le service militaire à 10 ans*», *Bulletin pédagogique*, 3, 1874, p. 161-164.

⁴¹⁷ Sans doute l'abbé Raphaël Horner (1842-1904), rédacteur du *Bulletin pédagogique* et professeur à l'École normale d'Hauterive à cette date. WEBER Marie-Thérèse, «*Horner, Tobie-Raphaël*», in *e-DHS*, consulté le 11 février 2013, sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F9683.php>

du corps enseignant. Ce qui en revanche paraît insupportable à l'auteur fribourgeois, c'est l'ingérence des «*instructeurs fédéraux*» dans les écoles et le cercle familial. Cet aspect de la nouvelle législation, à savoir l'immixtion directe de la Confédération dans les affaires scolaires, domaine de compétence des cantons, n'est étonnamment pas dénoncé dans les colonnes de *L'Éducateur*, mais fait l'objet de tirades violentes dans celles du *Bulletin pédagogique*. Rappelons que la Société fribourgeoise d'éducation est née en 1871, suite au retrait des Fribourgeois de la Société des instituteurs romands. *Le Bulletin pédagogique*, son organe qui paraît depuis 1872 sous la direction de l'abbé Horner, tient une ligne rédactionnelle en accord avec la tendance politique catholique conservatrice et fédéraliste, alors dominante dans le canton de Fribourg. Après l'adoption de la nouvelle Constitution fédérale en début d'année, malgré l'opposition des cantons catholiques dont Fribourg, la nouvelle loi militaire témoigne d'une nouvelle victoire contre le fédéralisme qui explique sans doute la prophétie funeste qui clôt l'article : «*Dès que la botte de quelque caporal aura franchi ce seuil [de l'école et de la famille], l'éducation de l'enfance appartiendra à l'État et nous tombons [sic] dans le paganisme, la servitude et l'abjection de l'empire romain.*»⁴¹⁸

D'autres cercles réagissent fortement à ce qui est vu comme une attaque contre le fédéralisme, et parmi eux, les sociétés militaires romandes. L'instruction militaire de la jeunesse n'est qu'une toute petite partie du projet soumis en 1869 aux départements cantonaux et aux sociétés d'officiers et de sous-officiers, mais suscite un certain nombre de réactions, alors même que des indices laissent présager depuis quelques années la préparation d'un projet liant plus étroitement école et armée. Le dépouillement de la *Revue militaire suisse*⁴¹⁹ en laisse entrevoir quelques-uns. En 1862, la Société militaire fédérale soumet à ses membres les questions suivantes :

*«Comment et dans quelles directions l'instruction militaire peut-elle être associée à l'éducation populaire ? À côté de cette question il est laissé faculté au concurrent de traiter en même temps la suivante : Quelle doit être la tâche de la gymnastique militaire, et comment la gymnastique civile peut-elle être mise en harmonie avec la première ? »*⁴²⁰

Dix mémoires sur le sujet sont examinés par le jury du concours et quatre d'entre eux, dont un travail de Niggeler, sont récompensés⁴²¹. Malgré des différences,

⁴¹⁸ «Le service militaire à 10 ans»..., p. 164.

⁴¹⁹ Bimensuel, puis mensuel, destiné à servir d'«*organe de liaison entre les officiers suisses romands*», fondé par Ferdinand Lecomte en 1856 qui le dirigera jusqu'en 1895. WÜST Marie-Claude, «*Vie et histoire de la "Revue militaire suisse" de 1856 à 2001* : 1. De 1856 à 1914», article électronique, consulté le 12 février 2013, sur <http://www.revuemilitairesuisse.ch/historique>

⁴²⁰ «Société militaire fédérale», *Revue militaire suisse*, 7, 1862, p. 29.

⁴²¹ «Assemblée générale du 18 août 1862 dans la cathédrale de Berne», *Revue militaire suisse*, 8, 1863, p. 216.

les quatre lauréats s'accordent sur l'importance de l'éducation physique et de l'instruction en général comme préparation au service militaire et sur la nécessité d'une plus grande ingérence de la Confédération dans ce domaine⁴²². L'année suivante, sur le conseil du DMF, une autre question relative à l'instruction militaire est posée aux membres de la Société militaire fédérale, avant d'être finalement retirée: «*Serait-il convenable d'introduire dans les établissements d'instruction supérieure et dans les gymnases un enseignement militaire théorique, et dans ce cas jusqu'où cet enseignement pourrait-il être poussé ?*»⁴²³

Courant 1864, la *Revue militaire suisse* reproduit, en le commentant positivement, un mémoire du lieutenant-colonel Girard communiqué à la Société jurassienne d'émulation. Celui-ci est intitulé *L'instruction publique et l'armée suisse* et propose entre autres choses l'introduction obligatoire de la gymnastique et des exercices militaires ainsi que la création de corps de cadets dans l'ensemble des écoles du Jura bernois⁴²⁴, projet assez semblable à celui de Welti mais à une échelle cantonale.

La décennie 1860, qui voit fleurir les premières idées et débats sur les liens entre instruction scolaire et militaire, est aussi celle du zénith des corps de cadets, même si leur existence s'étale tout au long du XIX^e siècle, voire jusqu'au XX^e siècle pour certains d'entre eux. Il est surprenant de voir dans ce contexte favorable la profondeur du rejet des articles 90 à 93 exprimé par la majorité des officiers, sous-officiers et autorités militaires de Suisse romande, auxquels le projet Welti est soumis en 1869. Tout comme dans le cas du corps enseignant, les réactions au projet mettent en évidence une profonde divergence de position d'un côté et de l'autre de la Sarine.

Dans sa réponse au DMF, la direction militaire du canton de Fribourg rejette d'un bloc les articles 90 à 93 sur la base de l'incompatibilité entre le statut de maître d'école et celui de soldat⁴²⁵. L'appel sous les drapeaux des instituteurs qui pourrait se faire à n'importe quel moment désorganiserait les écoles et serait préjudiciable à l'enseignement en général; de plus, les instituteurs sont difficiles à recruter en raison des faibles revenus liés à leurs fonctions: les obliger à servir, c'est supprimer un des seuls avantages attachés à leur position, ce qui risquerait d'aggraver la pénurie à laquelle fait déjà face le canton. Finalement, il est fait mention des mauvaises habitudes qui pourraient être prises à la caserne, argument également évoqué par les membres du corps enseignant dans les colonnes de *L'Éducateur*.

⁴²² BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse...*, p. 69.

⁴²³ «Société militaire fédérale», *Revue militaire suisse*, 8, 1863, p. 210.

⁴²⁴ «L'instruction publique et l'armée suisse», *Revue militaire suisse*, 9, 1864, p. 40-43.

⁴²⁵ «Sur l'avant-projet de loi militaire fédérale», *Revue militaire suisse*, 14, 1869, p. 454-455.

Du côté des officiers et sous-officiers vaudois, l'opposition est tout aussi claire mais se fonde sur un autre argument : l'immixtion de la Confédération dans les questions d'instruction et donc dans les affaires cantonales est jugée inacceptable⁴²⁶. Le projet de former militairement les instituteurs est quant à lui taxé de « *ridicule* » par le commandant du IV^e arrondissement militaire, Colomb, à Saint-Prex⁴²⁷. Même le rapport de minorité de la Commission vaudoise des officiers chargée de préavis sur le projet de réorganisation militaire, globalement favorable à celui-ci, s'oppose à l'introduction généralisée d'une instruction militaire dans les écoles, qui se ferait au détriment de l'instruction, et se prononce en faveur de l'introduction de la gymnastique et des corps de cadets où cela est nécessaire au bien-être des écoliers, soit dans les seules écoles urbaines⁴²⁸.

Le point de vue des directions militaires ou des officiers genevois et neuchâtelois ne nous est pas parvenu en détail ; nous savons néanmoins que la Société genevoise des officiers s'est prononcée à l'unanimité contre le projet Welti⁴²⁹. De plus, nous avons à disposition le point de vue personnel et détaillé d'un officier genevois, celui de l'ingénieur John Moschell (1833-1880), qui porte plusieurs casquettes puisqu'il est non seulement major fédéral du génie, mais aussi membre de la section de gymnastique de Genève-ville. Il rédige un mémoire sur le sujet de l'instruction militaire de la jeunesse en réponse à la question posée par la Société militaire fédérale à ses membres en 1868 : « *Doit-il y avoir à côté de l'instruction populaire une instruction militaire et sous quelle forme ?* »⁴³⁰ Moschell, qui est le seul à avoir envoyé un mémoire, se voit allouer une récompense de 65 francs pour son travail⁴³¹. Pour l'auteur, cette question de l'articulation entre instruction scolaire et militaire est légitime « *dans un pays où le titre de citoyen est presque synonyme de celui de soldat* »⁴³². Toujours selon Moschell, les qualités qui font un bon soldat sont les suivantes : « *1° Bonne conformation du corps et fonctionnement normal de tous les organes vitaux ; 2° Agilité, force et résistance à la fatigue ; 3° Intelligence et instruction au moins primaire ; 4° Instruction militaire.* »⁴³³

⁴²⁶ « Résumé des rapports parvenus au département militaire vaudois relativement au projet de loi sur la réorganisation militaire fédérale », *Revue militaire suisse*, 14, 1869, p. 472-477.

⁴²⁷ « Résumé des rapports... », p. 475. Il s'agit sans doute du lieutenant-colonel et syndic de Saint-Prex (1869-1893) Jules Colomb (1816-1893), LEONARDIS Patrick de, « Colomb Jules », in *e-DHS*, consulté le 26 septembre 2013 sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/II/F4293.php>

⁴²⁸ « Rapport de la minorité de la commission », *Revue militaire suisse*, 14, 1869, p. 541-542.

⁴²⁹ [MOSCHELL John], « Doit-il y avoir, à côté de l'instruction populaire, une instruction militaire et sous quelle forme ? », *Revue militaire suisse*, 15, 1870, p. 327.

⁴³⁰ « Société militaire fédérale. Assemblée générale ordinaire dans l'église de St-Oswald, à Zug [sic], le 31 août 1868 (procès-verbal) (suite) », *Revue militaire suisse*, 14, 1869, p. 4.

⁴³¹ « Société militaire fédérale. Assemblée générale de la Société militaire fédérale tenue à l'hôtel de ville de Neuchâtel, le 16 juillet 1870, à 7 heures du soir », *Revue militaire suisse*, 15, 1870, p. 323.

⁴³² [MOSCHELL John], « Doit-il y avoir, à côté de l'instruction populaire, une instruction militaire et sous quelle forme ? »... , p. 326.

⁴³³ [MOSCHELL John], « Doit-il y avoir, à côté de l'instruction populaire, une instruction militaire et sous quelle forme ? »... , p. 329.

Or, à l'exception de la dernière, celles-ci ne peuvent s'acquérir en quelques semaines, dans le cadre d'une école de recrues par exemple. Il conclut donc que l'obtention de bons soldats passe avant tout par le développement physique et moral des enfants et des adolescents. Les moyens pour atteindre cet objectif sont l'amélioration de «*l'hygiène des écoles*»⁴³⁴ (mobilier, bâtiments, etc.) et l'introduction de la gymnastique préférable aux exercices militaires, car «*plus favorable au développement normal de tout le corps que les manœuvres et les évolutions militaires et surtout que le maniement du fusil, dont le travail, en ne se répartissant pas également entre les deux bras, tend à nuire à la symétrie de l'individu*»⁴³⁵. La gymnastique a certes acquis sa place dans l'instruction des recrues, «*[m]ais il est évident que la souplesse, l'agilité et, jusqu'à un certain point, la force, ne peuvent être convenablement acquises que pendant l'enfance et l'adolescence. [...] La recrue doit donc posséder une instruction gymnastique suffisante, longtemps avant de revêtir l'uniforme, car, vouloir apprendre à sauter, par exemple, à des hommes faits, c'est tout simplement impossible.*»⁴³⁶

En résumé, l'opinion de Moschell et des autres officiers romands est en faveur de l'introduction de la gymnastique dans le but d'un développement global et harmonieux des corps et de l'exemption des instituteurs de tout service militaire, position semblable à celle des hommes d'école paraissant dans les colonnes de *l'Éducateur*. Le second projet de réorganisation militaire de 1874 ne suscite étonnamment aucune réaction dans la *Revue militaire suisse*, hormis de brefs comptes rendus des réunions et discussions du corps enseignant⁴³⁷. Peut-être peut-on voir là un effet de la mobilisation «*peu convaincante*» de l'armée suisse pendant la guerre franco-allemande ?

Du côté des milieux de la gymnastique, nous avons vu que la SSMG se prononce en 1873 contre les exercices de cadets et en faveur de l'enseignement de la gymnastique à l'école. L'année suivante, le périodique romand *Le Gymnaste* publie les détails des débats aux Chambres fédérales sur l'introduction de la gymnastique. Le titre du premier article⁴³⁸ de la série résume bien les enjeux du point de vue des partisans de la gymnastique : *Instruction militaire ou gymnastique dans les écoles ?* En guise de préambule aux débats sur le sujet, l'auteur – sans doute le rédacteur du journal, Fritz Dufresne, professeur de gymnastique aux

⁴³⁴ [MOSCHELL John], «Doit-il y avoir, à côté de l'instruction populaire, une instruction militaire et sous quelle forme ? »..., p. 354.

⁴³⁵ [MOSCHELL John], «Doit-il y avoir, à côté de l'instruction populaire, une instruction militaire et sous quelle forme ? »..., p. 354.

⁴³⁶ [MOSCHELL John], «Doit-il y avoir, à côté de l'instruction populaire, une instruction militaire et sous quelle forme ? »..., p. 354.

⁴³⁷ «Discussion de l'article 79 au congrès scolaire de Winterthur», *Revue militaire suisse*, 19, 1874, p. 390-392, par exemple.

⁴³⁸ *Le Gymnaste*, octobre 1874, p. 144.

écoles de Vevey – expose clairement ses souhaits, c’est-à-dire voir l’enseignement de la gymnastique prendre le pas sur les exercices militaires :

« Nous voulons franchement exposer notre manière de voir : nous trouvons que les instituteurs, soit secondaires, soit primaires, ont déjà bien assez à faire dans l’école sans qu’on ait besoin de leur octroyer encore l’enseignement de l’art militaire.

En obligeant les instituteurs à être en même temps instructeurs militaires, on risquerait fort que l’enseignement s’en ressentit [sic] et que certaines expressions énergiques employées à profusion par les instructeurs militaires trouvaissent aussi leur application dans les cours de l’instruction pédagogique. Ne poussons pas trop loin la manie du militarisme ; mais saluons, en revanche, l’idée d’introduire la gymnastique dans toutes les écoles sans distinction. »⁴³⁹

Cet exemple illustre à nouveau bien la position délicate dans laquelle se trouvent les gymnastes et les maîtres de gymnastique : ils ne peuvent être que favorables à l’introduction de l’obligation de pratiquer des exercices corporels dans les écoles au niveau national, à condition que ces nouvelles pratiques soient gymnastiques et non militaires.

Cette concurrence réelle contribuera en partie à la disparition de certains corps de cadets dans la seconde moitié du XIX^e siècle, comme l’illustrent deux exemples issus de cantons, Neuchâtel et Vaud, historiquement propices aux cadets.

À Cernier dans le Val-de-Ruz, le corps de cadets, créé en même temps que l’école secondaire en 1875, est dissout courant 1881 en raison de « *la grande difficulté du recrutement et son remplacement pour les élèves de l’école secondaire par des cours de gymnastique* »⁴⁴⁰.

À Yverdon, lors de l’adoption d’un nouveau règlement sur l’organisation du Collège en 1870, les exercices militaires sont supprimés au profit de la gymnastique, de même que l’uniforme afin d’« *éviter toute distinction sociale entre les enfants* »⁴⁴¹. Vingt ans plus tard, un projet de reconstitution du corps de cadets est soumis à la commission des écoles du lieu. C’est l’occasion pour le directeur du collège de garçons, Daniel Payot (1854-1931), d’exposer de manière détaillée son avis sur la question, par le biais d’une comparaison entre exercices gymnastiques et militaires en tant que préparation au service militaire et en tant que moyen d’éducation. Selon le directeur, la gymnastique, comme prévue dans le manuel fédéral, est déjà une préparation militaire puisqu’elle contient la base des manœuvres de la troupe ainsi que le maniement du fusil (exercices avec cannes)

⁴³⁹ Souligné par l’auteur. [DUFRESNE Fritz], « Instruction militaire ou gymnastique dans les écoles ? », *Le Gymnaste*, octobre 1874, p. 144-145.

⁴⁴⁰ AEN, CP 33/265, Manuel du Conseil d’État, séance du 26 septembre 1884, p. 883.

⁴⁴¹ AVY, CN 207/6, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séance du 25 mars 1890.

et un corps de cadets n'amènerait rien de significatif en plus. Comme moyen éducatif plus large, la gymnastique permettrait l'acquisition de qualités, telles que la ponctualité, l'esprit d'obéissance et la patience, et de sentiments, comme la sympathie, la solidarité et l'égalité. À nouveau, un corps de cadets pourrait développer certaines de ces qualités chez les enfants, sans pour autant apporter plus au final. En revanche, il pourrait favoriser des comportements indésirables, que l'on peut qualifier d'antidémocratiques, qui lui sont propres :

« Un corps de cadets développe la vanité & cela par l'uniforme que les enfants revêtent. On prétendra le contraire ; on dira que tous les élèves portant le même costume, les différences individuelles s'effacent. Oui & non. Oui les différences individuelles s'effacent, les élèves du collège ne se compareront plus les uns avec les autres, mais ils ne sont pas toute la jeunesse d'Yverdon & à l'égard des enfants des autres écoles il y a place pour la vanité, l'adoration de soi à cause de l'uniforme & le dédain pour les autres. Parlerons-nous de l'envie de ceux qui ne peuvent pas le porter : n'est-ce pas séparer les classes alors que l'on devrait tout faire pour les rapprocher ? Convient-il de favoriser entre écoles primaires & écoles secondaires un antagonisme qui ne devrait pas être, mais qui existe souvent ? »⁴⁴²

Il est intéressant de constater que Payot démontre que la gymnastique surpasse les exercices militaires, en dehors de toute considération sur le développement corporel des enfants.

La montée en puissance de la gymnastique n'est pas le seul facteur expliquant la disgrâce frappant les cadets. L'évolution de l'armement de milice (réduction du calibre, adoption du canon rayé, du système de culasse et du mécanisme de répétition) nécessite le changement des fusils utilisés par les corps de cadets, si ceux-ci veulent conserver leur rôle de préparation à l'armée⁴⁴³. Le prix des nouveaux fusils est tellement élevé que des dizaines de corps de cadets disparaissent faute de pouvoir se les offrir et seuls survivent les corps cantonaux ou ceux aux effectifs élevés⁴⁴⁴.

En 1888, le corps de cadets de la ville de Neuchâtel disparaît. Dans le canton de Vaud, le corps de cadets des établissements cantonaux (collège et écoles industrielle et commerciale) est supprimé en septembre 1897 par décision du Grand Conseil⁴⁴⁵. Selon la *Feuille d'Avis*, la proposition de suppression du corps de cadets avait précédemment « été accueillie avec faveur par la grande majorité des députés, dont plusieurs ont même exprimé leur sentiment par des bravos »⁴⁴⁶.

⁴⁴² AVY, CN 207/6, Procès-verbaux des séances de la Commission des Écoles, séance du 25 mars 1890.

⁴⁴³ CLÉMENT Yves, *Les Cadets de Vevey...*, p. 32.

⁴⁴⁴ CLÉMENT Yves, *Les Cadets de Vevey...*, p. 32.

⁴⁴⁵ VD, CR CE 1897, p. 112.

⁴⁴⁶ « Corps de cadets », *Feuille d'avis de Lausanne*, 7 septembre 1897, p. 10.

Opinion partagée par le député Panchaud pour qui «*l'institution visée est antidémocratique et constitue un privilège en faveur des enfants dont les parents sont assez riches pour leur payer un uniforme*»⁴⁴⁷.

Au tournant du xx^e siècle, les corps des cadets de La Chaux-de-Fonds, du Locle, de Morat et de Vevey sont les seuls survivants en Suisse romande. La gymnastique, incarnation des valeurs démocratiques et patriotiques, a gagné, tout du moins dans le cadre scolaire. Cela ne signifie toutefois pas que la préparation militaire des garçons disparaît, elle va seulement se reporter sur les membres de la classe d'âge postobligatoire (environ 16-19 ans) désireux d'y prendre part et sera organisée par les sociétés de sous-officiers, de gymnastique, etc., soit strictement en dehors du cadre scolaire, sous l'œil bienveillant du DMF et grâce à ses subventions.

2.2 Concrétiser la gymnastique sous l'œil de la Confédération

L'adoption de la loi militaire introduisant l'obligation de la gymnastique préparatoire au service militaire pour tous les garçons de dix à vingt ans ne signifie pas que les freins à l'extension de cet enseignement évoqués précédemment disparaissent brusquement. La Confédération édicte des ordonnances sur le nombre d'heures de gymnastique à donner, sur les engins à installer, les locaux et préaux à aménager et organise, dans un premier temps du moins, la formation des instituteurs par le biais d'écoles de recrues spéciales. Elle va de plus publier des manuels de gymnastique destinés à fournir une unité de méthodes et de pratiques à l'enseignement de la gymnastique. Malgré ces directives et ces supports, la concrétisation de cet enseignement reste un véritable casse-tête pour la majorité des autorités scolaires locales.

La difficile mise en œuvre des ordonnances et programmes fédéraux

Un premier projet d'ordonnance fédérale pour l'enseignement de la gymnastique, élaboré par la Commission fédérale de gymnastique⁴⁴⁸ (CFG), est soumis pour consultation aux autorités cantonales par le DMF durant le premier semestre 1877.

⁴⁴⁷ «Grand Conseil. Séance du 10 septembre 1897», *Gazette de Lausanne*, 11 septembre 1897, p. 3.

⁴⁴⁸ Organe de compétence de la Confédération en matière de gymnastique, actuelle Commission fédérale de sport. Instituée en 1874, elle a comme premier mandat «*d'élaborer les bases légales nécessaires et un manuel de gymnastique scolaire, ainsi que de conseiller le Conseil fédéral pour toutes les questions qui se rapportaient au domaine de l'éducation physique*». EICHENBERGER Lutz, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 9.

Le DIPC vaudois soumet ce document au Comité central de la Société cantonale vaudoise de gymnastique «avec prière de [le] faire examiner par des personnes compétentes»⁴⁴⁹. Celui-ci s'exécute en le transmettant pour examen et rapport à Fritz Dufresne⁴⁵⁰, maître de gymnastique à Vevey et rédacteur de la revue *Le Gymnaste*. Le maître veveysan ne mâche pas ses mots en ce qui concerne ce projet dans les colonnes de sa revue. Il parle ironiquement de l'«*excellent français fédéral*», dans lequel est rédigé le document qui promet, selon lui, «*de procurer quelques moments d'hilarité aux lecteurs de [son] journal*»⁴⁵¹. En amuse-bouche, Dufresne reproduit un article paru dans le *Conteur vaudois*⁴⁵² du 16 juin 1877. L'auteur dudit article raille le projet dans lequel on retrouve «*les élucubrations qui rendirent si célèbre le projet Welti en 1868*» en précisant que la «*théorie du régent-instructeur-commis d'exercice est encore en grande faveur dans la ville fédérale*»⁴⁵³. L'accent est mis sur l'aspect excessivement détaillé du projet d'ordonnance qui fixe le nombre d'heures de leçons, d'élèves dans la classe... et même les dimensions du local de gymnastique, mais aussi sur les inspections fédérales qui pourraient avoir lieu, ce que l'auteur qualifie d'«*immixtion en règle du pouvoir central dans nos affaires d'école*». Le dernier paragraphe est consacré à ridiculiser la liste extrêmement précise des causes possibles d'exemptions partielles ou totales de cet enseignement pour raison médicale.

Un lecteur lausannois du *Gymnaste*, après avoir salué le principe d'introduction de la gymnastique obligatoire dans les écoles, identifie deux principaux problèmes dans le projet d'ordonnance⁴⁵⁴. Premièrement, celui-ci prévoit que les jeunes gens de dix à seize ans, qu'ils fréquentent l'école ou non, suivent cet enseignement. Or, beaucoup d'adolescents quittent l'école à quinze ans et l'auteur de s'étonner qu'on doive les obliger à parfaire leur développement physique, au lieu par exemple de trouver un moyen pour compléter leur formation intellectuelle. Les efforts des autorités cantonales et communales visent encore à améliorer la fréquentation régulière des écoles qui est loin d'être réalisée partout; alors l'idée d'établir et de surveiller des cours d'éducation physique pour les jeunes gens sortis de l'école n'est pas une réelle priorité. Le deuxième aspect problématique identifié par le correspondant lausannois est moins anecdotique et s'avérera être l'un des principaux freins à la concrétisation de l'enseignement de la gymnastique: il s'agit du coût des infrastructures. Les articles 11 et 12 du projet prévoient dans chaque localité l'installation d'une place extérieure et la construction d'un local fermé pour

⁴⁴⁹ [DUFRESNE Fritz], «Projet d'ordonnance pour l'enseignement obligatoire de la gymnastique», *Le Gymnaste*, 18, 1877, p. 69.

⁴⁵⁰ ACV, Fonds SCVG, PP 468/128, «Procès-verbaux», séance du comité central du 2 juin 1877.

⁴⁵¹ [DUFRESNE Fritz], «Projet d'ordonnance pour l'enseignement obligatoire de la gymnastique»..., p. 70.

⁴⁵² *Conteur vaudois: journal de la Suisse romande*, hebdomadaire créé en 1863.

⁴⁵³ *Conteur vaudois*, 15, 16 juin 1877, [p. 1-2].

⁴⁵⁴ Ls Ch., «Projet d'ordonnance pour l'enseignement obligatoire de la gymnastique (correspondance)», *Le Gymnaste*, 18, 1877, p. 77-81.

l'enseignement de la gymnastique, ainsi que l'achat de plusieurs engins. L'auteur de la missive évalue le tout à un investissement d'environ 6 000 CHF pour les infrastructures et 160 CHF pour les engins, chiffres à multiplier par le nombre de communes devant s'équiper, soit 368⁴⁵⁵. Le coût total, estimé à 2 266 880 CHF pour le seul canton de Vaud, devrait être pris en charge par les communes et le canton, faute d'aide de la Confédération, ce qui est irréalisable vu les moyens financiers réels dont disposent les communautés publiques. En comparaison, la somme dépensée par le DIPC en 1877 pour l'ensemble de l'instruction⁴⁵⁶ (sans les cultes) à la charge du canton se monte à 776 532 CHF⁴⁵⁷. L'auteur du courrier conclut qu'il ne pense pas que «*de leur côté, les cantons consentent à laisser l'autorité fédérale s'ingérer dans leurs affaires d'une manière aussi brutale que péremptoire*»⁴⁵⁸ et préconise par conséquent de laisser l'initiative aux cantons et aux communes de concrétiser cet enseignement en évitant toute réglementation fédérale «*outrée*».

Du côté des gymnastes vaudois, la question du projet d'ordonnance fédérale est soulevée lors de l'assemblée des délégués de la SCVG du 29 juin 1877. À cette occasion, Lucien Vincent «*émet le vœu que le Comité central veuille faire son possible pour faire modifier, sinon rejeter, les propositions [...] relatives à l'introduction obligatoire de la gymnastique dans les écoles*»⁴⁵⁹. Sa proposition est appuyée par Rochat, Lochmann et Dufresne, mais ne peut être adoptée par l'ensemble des délégués présents, ceux-ci n'ayant pas encore pris connaissance en détail du projet. Les délégués des différentes sections n'auront jamais l'occasion de s'exprimer à ce sujet: relancé fin juillet par le DIPC qui réclame son préavis, le Comité central de la SCVG se prononce contre le projet d'ordonnance, suivant l'avis exprimé par Dufresne dans son rapport et le jugement formulé par Rochat, Lochmann et Vincent lors de l'assemblée des délégués du mois de juin⁴⁶⁰.

Le rapport de Dufresne, reproduit dans *Le Gymnaste* d'août 1877, est précédé d'une introduction rédigée d'une plume acérée⁴⁶¹. Pour Dufresne, il est certain que le projet d'ordonnance ne rencontrera aucune sympathie en Suisse romande, en raison de la forte immixtion fédérale dans les affaires scolaires qu'il prévoit. Dufresne continue en attaquant directement la Commission fédérale de gymnastique, instance à l'origine

⁴⁵⁵ Sur 388, l'auteur considérant que les 20 communes possédant une école secondaire sont déjà pourvues des infrastructures nécessaires, ce qui est une vision particulièrement optimiste de la situation selon nous.

⁴⁵⁶ Académie, Collège cantonal, Écoles normales, bibliothèque cantonale, collèges communaux, etc.

⁴⁵⁷ VD, CR CE 1877, p. 53.

⁴⁵⁸ LsCh., «*Projet d'ordonnance pour l'enseignement obligatoire de la gymnastique (correspondance)*»..., p. 80.

⁴⁵⁹ ACV, Fonds SCVG, PP 468/128, Procès-verbaux, assemblée des délégués de la Société cantonale vaudoise de gymnastique du 29 juin 1877.

⁴⁶⁰ ACV, Fonds SCVG, PP 468/128, Procès-verbaux, séance du Comité central du 2 août 1877.

⁴⁶¹ DUFRESNE F[ritz], «*Au sujet du projet d'ordonnance pour l'enseignement de la gymnastique*», *Le Gymnaste*, 18, 1877, p. 98-100.

du projet. Il reproche à ses membres d'être des «*centralisateurs de la plus fine espèce*»⁴⁶² et au DMF de s'être bien gardé d'y intégrer un représentant romand⁴⁶³. Il achève son texte sur une remarque acerbe: «*Probablement qu'on a jugé superflu de s'enquérir des idées et opinions qui existent à cet égard dans les cantons romands; il eut été dommage de consulter dans cette question quelques personnes au courant des affaires!*» Le rapport lui-même est rédigé sur un ton moins virulent et Dufresne fait une distinction claire entre le «*fond*» et la «*forme*» du projet qu'il traite en deux temps. Il se déclare tout d'abord favorable à toute action permettant la généralisation des exercices corporels «*salutaires et bienfaisants*»⁴⁶⁴ et comme certains cantons ne s'en préoccupent pas, il salue «*une intervention des autorités fédérales*» pour y remédier. Cependant, la forme que prend cette introduction de la gymnastique tant au niveau scolaire que post-scolaire ne lui convient pas, surtout en ce qui concerne le cas vaudois. Ce canton est assurément fort propice au développement de la gymnastique, comme le prouve la situation du moment selon lui. Tout réglementer et ordonner aux communes des investissements financiers énormes pour cet enseignement ne ferait que desservir la cause de la gymnastique en montant l'opinion publique contre elle. Dufresne conclut en souhaitant que l'introduction de la gymnastique soit laissée aux autorités scolaires locales et cantonales et que l'on évite toute «*centralisation exagérée*» contraire à l'esprit vaudois⁴⁶⁵.

Les arguments de Dufresne, charges financières hors de proportion et réglementation excessive risquant de déclencher des oppositions, sont repris par le Conseil d'État vaudois pour fonder son préavis négatif transmis au DMF⁴⁶⁶.

Dans le canton de Neuchâtel, c'est le département militaire cantonal qui soumet le projet d'ordonnance fédérale aux autorités scolaires locales. Le Comité des Études de La Chaux-de-Fonds, que l'on ne peut pas qualifier d'opposant à l'éducation corporelle au vu des efforts fournis depuis plusieurs années en faveur de cet enseignement dans la cité horlogère, trouve «*exagérées*» les trois heures hebdomadaires préconisées, attendu que les programmes scolaires sont déjà bien chargés, et conclut que le temps consacré aux exercices des cadets devrait être comptabilisé comme heures de gymnastique puisqu'il s'agit après tout de gymnastique militaire⁴⁶⁷. En ville de Neuchâtel, les positions sont assez similaires: la Commission d'éducation se prononce en faveur de deux heures hebdomadaires de gymnastique et souhaite que les «*exercices de cadets soient considérés comme*

⁴⁶² DUFRESNE F[rütz], «*Au sujet du projet d'ordonnance...*», p. 99.

⁴⁶³ En 1877, la CFG est composée de cinq membres, tous suisses alémaniques: Johann Jakob Egg, Johannes Niggeler, Carl August Rudolf, Karl Schoch, Felix Schenk. Le premier membre romand fera son entrée en 1884, en la personne du Vaudois Paul Jaccottet. EICHENBERGER LUTZ, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 52.

⁴⁶⁴ DUFRESNE F[rütz], «*Au sujet du projet d'ordonnance...*», p. 99.

⁴⁶⁵ DUFRESNE F[rütz], «*Au sujet du projet d'ordonnance...*», p. 100.

⁴⁶⁶ VD, CR CE 1877, p. 32-33.

⁴⁶⁷ ADECF, Procès-verbaux du Comité des Études, séance du 19 juin 1877.

des exercices de gymnastique militaire»⁴⁶⁸. De plus, elle demande que les classes d'apprentis soient dispensées de cet enseignement et que l'on se contente de locaux et d'emplacements de gymnastique moins vastes que ceux prévus dans l'ordonnance. La Commission conclut que, moyennant ses observations, elle est en mesure depuis plusieurs années d'exécuter l'ordonnance.

Selon Burgener, la grande majorité des réponses des cantons sont dans la même veine que la réponse vaudoise. Il ne semble y avoir aucun clivage entre régions linguistiques, mais plutôt entre cantons urbains et ruraux. De nombreuses autorités cantonales exposent des difficultés liées à la préparation insuffisante des enseignants, à une scolarité trop courte, à la suspension des cours durant la belle saison, à l'absentéisme des élèves et au manque de soutien de la population et de moyens financiers⁴⁶⁹.

Après la consultation et les prises de position des cantons, le projet d'ordonnance fédérale est modifié⁴⁷⁰: par exemple, la limite d'âge supérieure pour l'enseignement de la gymnastique scolaire est fixée à quinze ans au lieu de seize, ce qui correspond à l'organisation en place dans beaucoup de cantons. L'ordonnance, adoptée le 13 septembre 1878, fixe en quatorze articles les bases légales de l'introduction de la gymnastique scolaire dont voici les points principaux :

- les autorités cantonales ont un délai de trois ans à partir du 1^{er} mai 1879 pour introduire la gymnastique obligatoire pour tous les garçons de 10 à 15 ans, que ceux-ci fréquentent ou non l'école (art. 1 & 2);
- une libération de cet enseignement se fait uniquement sur dispense médicale pour les élèves de nationalité suisse (art. 4);
- l'enseignement se fait sur la base du manuel fédéral publié en 1876 (art. 5);
- le nombre d'élèves ne doit pas dépasser 50 pour la leçon de gymnastique (art. 6);
- la dotation horaire hebdomadaire de l'éducation physique doit être de 2 heures pour les garçons de 10 à 12 ans et de 1,5 à 2 heures pour ceux de 13 à 15 ans (art. 7);
- les cantons ou les communes se chargent d'installer un emplacement de gymnastique (idéalement un local fermé) dans la proximité immédiate du bâtiment de l'école et doivent y installer les engins suivants: perches et cordes; poutre d'appui (barre fixe) avec tremplin; appareil à sauter avec corde et trempilins; cannes (art. 9 & 10);
- la Confédération s'enquerra de manière appropriée de l'état de l'enseignement de la gymnastique et les cantons devront rapporter annuellement sur celui-ci (art. 12 & 13).

⁴⁶⁸ AVN, Procès-verbaux de la Commission d'éducation, séance du 22 juin 1877, p. 257.

⁴⁶⁹ BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse...*, p. 128.

⁴⁷⁰ EICHENBERGER LUTZ, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 100-101.

Ces directives sont complétées par une ordonnance relative à la formation des instituteurs et de prescriptions concernant les dispenses de gymnastique, datées du même jour, et ultérieurement par le manuel fédéral de 1876 (1883 pour la traduction française). Y seront ajoutées les instructions du 16 juillet 1879 relatives aux emplacements et aux engins de gymnastique.

Les autorités cantonales transmettent aux communes les directives fédérales, même si elles semblent conscientes qu'il y aura des difficultés à surmonter pour les concrétiser. Dans son rapport annuel, le DIPC vaudois relate avoir envoyé une circulaire aux autorités locales rappelant la fin de la perception des écolages au 29 mai 1879 suite à l'adoption de la nouvelle Constitution fédérale et de constater que «*pendant que les communes voyaient ainsi diminuer leurs ressources, le Département devait, d'autre part, leur annoncer que de nouveaux sacrifices allaient leur être imposés, pour satisfaire à d'autres prescriptions fédérales*»⁴⁷¹, celles relatives à l'introduction de la gymnastique. Pour le DIPC, il est clair que les exigences en termes de personnel, de locaux et de places seront difficiles à satisfaire. L'immixtion directe de la Confédération au cœur de l'organisation scolaire semble extrêmement irritante et on peut lire, en filigrane, la crainte que ce précédent ne laisse la porte ouverte à d'autres ingérences fédérales à l'avenir⁴⁷².

Du côté de Fribourg, l'optimisme semble être de mise. Le Conseil d'État publie un arrêté le 17 février 1879 composé de douze articles dont les contenus proposent des compléments d'information et des solutions concrètes afin de faciliter la mise en œuvre de l'ordonnance fédérale⁴⁷³. Outre les recommandations habituelles de réunir plusieurs classes, voire écoles, en cas d'incapacité d'un enseignant-e pour raison d'âge, d'infirmité ou de sexe, cet arrêté fixe l'indemnité annuelle (40 frs) que toucheront les instituteurs qui se chargeront de ce nouvel enseignement (art. 11). Il annonce par la même occasion que des notes et mentions spécifiques sur cette discipline apparaîtront dans les rapports des inspecteurs scolaires et des directeurs d'établissements secondaires (art. 10). Par ailleurs, des cours de gymnastique seront donnés dans le cadre des cours de répétition des instituteurs organisés annuellement à l'École normale d'Hauterive afin d'instruire les enseignants qui n'auraient pas reçu de formation préalable dans ce domaine (art. 12). L'auteur d'un article qui présente cet arrêté applaudit chaleureusement cette initiative et ne semble pas douter du succès de ce nouvel enseignement en terres fribourgeoises. Il fait néanmoins remarquer que rien n'est dit concernant l'instruction préparatoire des jeunes gens d'âge postscolaire et que celle-ci sera

⁴⁷¹ VD, CR CE 1879, p. 21.

⁴⁷² VD, CR CE 1879, p. 22.

⁴⁷³ Ordonnance citée intégralement dans un article du *Journal de Fribourg* paru le 15 mars 1879 et repris dans *Le Gymnaste*, 20, 1879, p. 36-38.

sans doute difficile à concrétiser dans un canton qui ne compte que quatre sections de gymnastique⁴⁷⁴.

Dans les cantons de Genève et de Neuchâtel, l'envoi de l'ordonnance fédérale n'a laissé aucune trace dans les rapports annuels des DIP, peut-être en partie parce que la gymnastique y est alors déjà une discipline obligatoire pour l'ensemble des élèves, tant filles que garçons. Cela ne signifie naturellement pas que l'enseignement de la gymnastique est une réalité dans l'ensemble des établissements scolaires de ces cantons, mais plutôt que cette ordonnance ne fait que préciser ou modifier les conditions d'un enseignement qui est déjà censé exister. C'est ce dernier cas que l'on rencontre à La Chaux-de-Fonds, où l'enseignement de la gymnastique est en place depuis plusieurs années, mais la dotation horaire ne remplit pas les quotas fédéraux et ne concerne pas tous les garçons de la classe d'âge des dix/quinze ans. Le Comité des Études du lieu mentionne un total de 23 heures de gymnastique à rajouter au programme hebdomadaire du maître, sans compter les cours à donner aux apprentis⁴⁷⁵. Afin de réduire ce chiffre impressionnant, le comité décide que les heures passées à effectuer les exercices militaires, le corps de cadets accueillant tant les écoliers du primaire que du secondaire de la commune, seront comptées comme heures de gymnastique et que l'on se contentera de 1,5 heure hebdomadaire pour la catégorie des douze/quinze ans, puisque cette dotation correspond au minimum requis par l'ordonnance. En 1882, le Comité reprend la question de la gymnastique car cet enseignement dans la localité ne remplit toujours pas les exigences fédérales au niveau primaire : le maître spécial devrait donner 55 heures par semaine pour cela, sans même parler des apprentis qui n'ont toujours aucun enseignement de ce type⁴⁷⁶. Il est finalement décidé de garder le *statu quo* en attendant la publication de la version française du manuel fédéral de gymnastique⁴⁷⁷. Après réaménagement des heures de cours, le Comité des Études de La Chaux-de-Fonds constate que cet enseignement remplit les conditions moins exigeantes posées par la seconde ordonnance sur la gymnastique de 1883, à l'exception de quelques engins encore manquants dans les écoles dites de quartier⁴⁷⁸ et de deux ou trois garçons non scolarisés dans les établissements d'instruction publique qui ne suivent pas encore cet enseignement⁴⁷⁹. La situation de La Chaux-de-Fonds n'est cependant pas représentative de celle de l'ensemble du canton. Les rapports annuels sur la situation de la gymnastique adressés au DMF sont l'occasion pour le DIP neuchâtelois de se rendre compte que cet enseignement est loin d'être une réalité dans beaucoup de communes⁴⁸⁰. Plusieurs

⁴⁷⁴ Cité dans *Le Gymnaste*, 20, 1879, p. 38.

⁴⁷⁵ ADECF, Procès-verbaux du Comité des Études, séance du 19 mars 1879.

⁴⁷⁶ ADECF, Procès-verbaux du Comité des études, séance du 15 avril 1882.

⁴⁷⁷ ADECF, Procès-verbaux du Comité des études, séance du 19 juin 1882.

⁴⁷⁸ Soit les écoles situées en dehors du tissu urbain, équivalentes aux écoles foraines lausannoises.

⁴⁷⁹ ADECF, Procès-verbaux du Comité des études, séance du 21 mai 1883.

⁴⁸⁰ AEN, Fonds DIP, C77 136, Circulaire du 31 janvier 1884 du DIP aux Commissions d'éducation.

circulaires du DIP prouvent le manque de collaboration et d'action de certaines Commissions d'éducation en matière de gymnastique. L'une d'elles va jusqu'à menacer «*de proposer au Conseil d'État et au Grand Conseil des mesures spéciales propres à mettre un terme à la négligence ou à la mauvaise volonté des Commissions d'Education qui n'auraient pas pris les mesures nécessaires*»⁴⁸¹.

Dans le cas vaudois, la gymnastique était jusqu'alors une branche facultative pour les garçons du degré primaire. Une série de réponses de communes aux diverses circulaires envoyées permet de passer en revue un large éventail de réactions⁴⁸². Certaines localités accueillent ces directives sans émoi puisque l'enseignement de l'éducation physique a déjà cours dans leurs écoles. Celui-ci surpasserait même les minimums fédéraux dans certains cas. C'est du moins ce que déclare la Commission des écoles d'Yverdon qui se vante de pratiquer dans ses établissements un art gymnastique qui dépasse la simple préparation militaire telle que préconisée par la Confédération :

«La Commifision [sic] constate que sa tâche a été facile à tous égards, car le programme de nos écoles supérieures et primaires répond, depuis de longues années, aux exigences que formule aujourd'hui la Confédération et les dépasse même dans une mesure assez large :

Ainsi la gymnastique est enseignée

a) dans toutes les classes du Collège et de l'école supérieure des jeunes filles

b) dans les trois classes supérieures des écoles primaires, garçons et filles.

*[...] La question des locaux et installations paraît à la Commifision [sic] avoir été résolue pour nos écoles, non seulement selon les prescriptions fédérales mais d'après les besoins d'un art plus perfectionné que celui d'une simple préparation aux exercices militaires. La Commune possède un grand bâtiment, haut, bien aéré et éclairé, entouré d'une place d'exercices assez spacieuse pour permettre les exercices des marches, des courses et les jeux à toutes les classes réunies. Dans le bâtiment se trouvent, disposés de la manière la plus rationnelle, tous les engins indiqués jusqu'à ces jours comme nécessaires à l'enseignement relevé et complet de la gymnastique. La méthode suivie jusqu'à présent pour l'enseignement de la gymnastique est celle pratiquée dans la Société fédérale. Lorsque le nouveau manuel fédéral aura paru la Commifision [sic] s'empressera de le mettre entre les mains de personnes chargées de l'enseignement de cette branche du programme scolaire.»*⁴⁸³

⁴⁸¹ AEN, Fonds DIP, C77 136, Circulaire du 31 janvier 1884 du DIP aux Commissions d'éducation.

⁴⁸² ACV, Fonds DIPC, KXIII 215/1.

⁴⁸³ ACV, Fonds DIPC, K XIII 215/1, «Rapport de la Commifision [sic] d'inspection des écoles d'Yverdon concernant la mise à exécution des lois et ordonnances fédérales pour l'enseignement de la gymnastique à la jeunesse masculine de 10 à 20 ans du 17 novembre 1879».

Mais pour la grande majorité des communes, surtout les communes rurales, cette ordonnance nécessite de mettre sur pied, à partir de rien, un enseignement qui nécessite des infrastructures et des compétences spécifiques. Certaines autorités ou commissions scolaires font preuve de bonne volonté, sans pour autant être capables d'assurer la réussite du nouvel enseignement. D'autres réclament au DIPC des consignes et des moyens supplémentaires, comme Puidoux, où les différentes écoles situées sur le territoire communal sont éloignées les unes des autres et les divers membres du corps enseignant inaptés, pour raison d'âge ou de sexe, à enseigner cette nouvelle discipline⁴⁸⁴. La Commission des écoles de Sainte-Croix⁴⁸⁵ va plus loin dans sa demande d'aide aux autorités cantonales et à leurs représentants, puisque les obstacles à aplanir ne sont pas uniquement pratiques mais aussi financiers et politiques :

«S'il faut bâtir dans six lieux différents des halles couvertes, pour satisfaire aux prescriptions de l'Ordonnance fédérale, la dépense sera énorme & hors de proportion avec les ressources [sic] communales. Comme nous ne pouvons pas introduire cet enseignement pour l'hiver prochain, nous espérons que le Département viendra nous aider dans cette innovation & qu'il fournira un plan architectural afin d'établir de l'uniformité dans les bâtisses [sic]. Nous espérons, en particulier, que Monsieur l'Inspecteur scolaire, muni d'instructions, viendra au printemps sur les lieux pour donner l'impulsion & les directions nécessaires [sic]. Les commissions [sic] d'école, subordonnées aux Municipalités qui les nomment, n'ont pas toujours l'influence & l'autorité suffisantes pour faire exécuter les ordres du Département surtout dans les questions de dépenses importantes.»⁴⁸⁶

Il est parfois fait mention du peu de bienveillance avec laquelle le nouvel enseignement est accueilli par la population locale. Les autorités scolaires de Treytorrens⁴⁸⁷ exposent au DIPC comment, en raison de son zèle, leur nouvel instituteur se retrouve dans une position difficile face aux parents de ses élèves :

«En vertu de plusieurs circulaires survenues pendant l'année passée, tendant à introduire l'enseignement de la gymnastique dans les Écoles, nous venons vous informer que cette mesure a été mise à exécution depuis le 1^{er} Novembre 1883 époque ou [sic] est entré en fonctions notre nouvel Instituteurs Mr Royay.

⁴⁸⁴ ACV, Fonds DIPC, KXIII 215/1, Lettre du 20 décembre 1879 de la Municipalité et la Commission des écoles de Puidoux au DIPC.

⁴⁸⁵ À l'époque, commune du district de Payerne (actuellement du Jura-Nord vaudois), connue au XIX^e siècle pour sa production horlogère, puis de boîtes à musique et de mécanique de précision, 5 163 habitant-e-s en 1880, BFS.

⁴⁸⁶ ACV, Fonds DIPC, KXIII 215/1, lettre du 5 novembre 1879 de la Municipalité et de la Commission des écoles de Ste-Croix au DIPC.

⁴⁸⁷ Commune du district de Payerne, actuellement de la Broye-Vully, population de 182 individus en 1880; BFS.

Nous prenons la liberté dans la présente, de vous faire remarquer que cette mesure n'est pas encore appliquée dans toutes les localités, principalement dans notre paroisse et que cette différence cause un mécontentement sensible de la part des parents qui voient en général l'enseignement de la gymnastique d'un mauvais œil; et pour peu que cet état de choses continue la position de notre Régent deviendra insoutenable.

En conséquence nous venons vous prier d'avoir égard à notre demande consistant à être autorisés à supprimer cet enseignement dans notre école ou que cet enseignement soit généralisé dans toutes les écoles.»⁴⁸⁸

D'autres communes, comme Sédeilles⁴⁸⁹, montrent peu d'empressement à résoudre la multitude de problèmes que pose l'introduction de ces cours et en renvoient la responsabilité aux autorités supérieures, cantonales et fédérales⁴⁹⁰. Et finalement plusieurs commissions scolaires ne voient pas comment un tel enseignement pourrait être donné toute l'année alors que le public cible, les garçons les plus âgés, est dispensé d'école en été. Cette réalité est évoquée par la Commission des écoles de l'Abbaye⁴⁹¹ dont les élèves les plus âgés travaillent comme fromagers à l'alpage pendant l'été. Les membres de la Commission soulèvent par ailleurs la question déjà largement débattue de l'utilité de la pratique de la gymnastique dans les campagnes, en tout cas sous la forme proposée par l'ordonnance. De simples jeux dirigés leur semblent bien suffisants pour les enfants de leurs écoles et, tout en ne s'opposant pas ouvertement à la loi, ils annoncent qu'ils ne pensent pas qu'un enseignement conforme aux prescriptions puisse être organisé⁴⁹².

La situation semble encore plus difficile dans les cantons alpins comme le Valais. L'année scolaire y dure seulement cinq mois et dix-huit jours et se déroule pendant la mauvaise saison⁴⁹³. Les écoles sont disséminées dans des vallées encaissées ou des villages de montagne, il est donc impossible de réunir les élèves de plusieurs écoles, alors que certains parcourent déjà de grandes distances matin et soir pour fréquenter l'école, ou encore d'employer un maître de gymnastique itinérant⁴⁹⁴.

⁴⁸⁸ ACV, Fonds DIPC, KXIII 215/2, lettre du 13 novembre 1884 de la Municipalité et de la Commission des écoles de Treytorrens au DIPC.

⁴⁸⁹ À l'époque, commune du district à Payerne, affichant une population de 187 personnes au recensement de 1880; BFS.

⁴⁹⁰ ACV, Fonds DIPC, KXIII 215/1, lettre du 13 novembre 1879 de la Municipalité et de la Commission des écoles de Sédeilles au DIPC.

⁴⁹¹ Commune du district de la Vallée (massif du Jura), situé sur la rive orientale du lac de Joux, comptant 1 078 habitant-e-s en 1880; BFS.

⁴⁹² ACV, Fonds DIPC, KXIII 215/1, lettre du 15 décembre 1879 de la Commission des écoles de l'Abbaye au DIPC.

⁴⁹³ Pour l'année 1872-1873, BENEY Eddy, *Histoire de l'éducation physique scolaire en Valais...*, p. 19.

⁴⁹⁴ Rapport du Conseil d'État du canton de Valais sur sa gestion. Département de l'instruction publique, 1878, cité dans BENEY Eddy, *Histoire de l'éducation physique scolaire en Valais...*, p. 29.

Les conclusions adoptées par la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP) lors de sa séance du 10 juin 1882 semblent à l'origine d'une révision de l'ordonnance fédérale l'année suivante⁴⁹⁵. La nouvelle ordonnance affiche des ambitions plus modestes que celles de 1878⁴⁹⁶. Les principales différences sont la dotation horaire de la gymnastique qui, d'hebdomadaire (2 heures), devient annuelle (60 heures) et la baisse des exigences relatives aux engins : seuls le sautoir et les cannes restent obligatoires pour les deux degrés. La poutre d'appui avec planche d'assaut n'est indispensable que pour les élèves du deuxième degré (treize/quinze ans), alors que le portique de perches n'est plus que recommandé⁴⁹⁷.

À côté des ordonnances qui règlent les questions d'horaire, de dispenses ou d'infrastructures, la Confédération publie des manuels fédéraux de gymnastique à l'intention des membres du corps enseignant. Ces ouvrages ont fait l'objet de nombreuses études⁴⁹⁸, parfois au détriment du reste des publications du domaine. En effet, la publication par le DMF, dès 1876, de manuels destinés à fournir une unité de méthode et de pratiques à l'enseignement de la gymnastique scolaire masculine, est un fait singulier dans un pays où l'instruction publique est avant tout de la responsabilité des cantons et des communes. Ce phénomène doit néanmoins être relativisé en termes d'impact concret au vu des défaillances dans la diffusion de ces supports didactiques et du manque, voire de l'absence, de préparation des enseignant-e-s à leur utilisation⁴⁹⁹. Tirailés entre impératifs militaires et pédagogiques, entre courants traditionnels et novateurs de l'éducation physique, ces manuels, fruits de consensus, ne présentent qu'un aspect « officiel » et restreint de la gymnastique de leur temps.

Peu de temps après l'adoption de la nouvelle organisation militaire de 1874, le conseiller fédéral Welti confie à la toute nouvelle Commission fédérale de gymnastique le mandat d'élaborer un manuel⁵⁰⁰. Celui-ci, rédigé en allemand, est approuvé par le Conseil fédéral le 1^{er} septembre 1876. Ce premier « *règlement ne renferme qu'un minimum d'exigence, mais ce minimum est exécutable partout* »⁵⁰¹.

⁴⁹⁵ « Circulaire du Conseil fédéral à tous les états confédérés concernant l'instruction de la gymnastique pour la jeunesse masculine et les écoles de recrues d'instituteurs du 16 avril 1883 ».

⁴⁹⁶ EICHENBERGER LUTZ, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 102.

⁴⁹⁷ « Confédération suisse », *Le Gymnaste*, 24, 1883, p. 88.

⁴⁹⁸ BURGNER LOUIS, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse...*, p. 125 et suiv., 210 et suiv. ; EICHENBERGER LUTZ, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 166-179 ; BUSSARD Jean-Claude, « Rôles et finalités de l'éducation physique dans les manuels suisses (1876-1996) », in BERNARD XAVIER René (dir.), *À quoi sert l'éducation physique et sportive ?*, Paris : Éditions Revue EPS, 1997, p. 284-290 ; « Les manuels fédéraux et l'institutionnalisation de l'éducation physique », in JACCOURD Christophe, BUSSET Thomas (dir.), *Sports en formes...*, p. 51-61 ; *L'éducation physique suisse...*, p. 95-108, 219-230.

⁴⁹⁹ EICHENBERGER LUTZ, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 172-174.

⁵⁰⁰ EICHENBERGER LUTZ, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 9.

⁵⁰¹ *École de gymnastique pour l'instruction militaire préparatoire de la jeunesse suisse dès l'âge de 10 à 20 ans*, Berne : Impr. R.-F. Haller-Golschach, 1883, p. 1 ; souligné par les auteurs.

En porte-à-faux entre tendances pédagogiques et militaires, cette première *École de gymnastique* fédérale est critiquée de toutes parts⁵⁰² et qualifiée de «*pas en arrière par rapport aux idées éducatives de l'époque*»⁵⁰³.

Les polémiques concernant la traduction s'apaisent avec la troisième version française publiée en 1883. Par exemple, Henri Gobat⁵⁰⁴ (1853-1921), inspecteur scolaire et contributeur régulier de *L'Éducateur*, qui avait qualifié de «*détestable*»⁵⁰⁵ la version française du manuel parue en 1876, se montre satisfait de la dernière version produite par le colonel August Rudolf⁵⁰⁶ (1834-1901), les maîtres de gymnastique Albert Gelzer (1841?-1926) et Ulysse Matthey-Gentil (1855-1938) et le major Samuel-Auguste Salquin⁵⁰⁷ (?-1892)⁵⁰⁸. La version italienne, elle aussi retardée en raison de problèmes de traduction et de terminologie, paraît finalement en 1884⁵⁰⁹.

Les lacunes théoriques et méthodologiques de ce premier manuel fédéral sont néanmoins une réalité, qu'aucune traduction ne peut effacer. D'autres manuels continuent donc à être publiés les années suivantes afin de fournir de meilleurs outils aux enseignants. Par exemple, celui d'Eduard Balsiger (1845-1924), alors enseignant à l'école normale de Rorschach (SG), dont l'objectif est clairement annoncé dans le sous-titre: «*Guide pour l'application de "l'école fédérale de gymnastique"*»⁵¹⁰. L'utilité de ce support méthodologique, qui comble les manques du manuel fédéral, est saluée par Galley lors de sa publication en français par le Genevois Marc Senglet (1838-1908):

«L'excellent ouvrage de M. Balsinger [sic] est destiné spécialement aux instituteurs, auxquels il sera d'un grand secours car la méthode de ce cours est basée sur les principes d'une bonne organisation de la matière. Il a pour but de leur faciliter l'enseignement de la gymnastique élémentaire, car le manuel École fédérale de gymnastique est non seulement peu clair, mais il offre certaines difficultés d'interprétation et a donné lieu à d'assez vives et justes critiques. [...]

⁵⁰² EICHENBERGER LUTZ, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 172.

⁵⁰³ EICHENBERGER LUTZ, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 172, traduit et cité par BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse...*, p. 100.

⁵⁰⁴ À ne pas confondre avec le conseiller d'État bernois Charles-Albert Gobat en charge de l'Instruction publique (1882-1912).

⁵⁰⁵ GOBAT H[enri], «Réunion des maîtres de gymnastique dans la ville fédérale», *L'Éducateur*, 19, 1883, p. 356.

⁵⁰⁶ Président de la Commission fédérale de gymnastique de 1875 à 1897.

⁵⁰⁷ Secrétaire au DMF.

⁵⁰⁸ GOBAT H[enri], «Bibliographie. L'école de gymnastique à l'usage de la jeunesse suisse», *L'Éducateur*, 20, 1884, p. 23-24.

⁵⁰⁹ En italien, il n'existe alors aucune terminologie pour la gymnastique. EICHENBERGER LUTZ, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, note 659, p. 314.

⁵¹⁰ BALSIGER Ed[uard], *Cours pratique de gymnastique élémentaire pour garçons. Traduit sur la 2^e édition par Marc Senglet*, Zurich : Orell Fussli, 1889.

Les exercices sont très bien gradués, groupés d'une façon méthodique et très intelligente, de sorte que ce manuel est bien supérieur au Manuel fédéral, et consacre un progrès notable sur les publications similaires.»⁵¹¹

Certaines autorités scolaires cantonales, voire communales, publient leur propre programme détaillé de gymnastique dans le but de simplifier, d'adapter aux besoins locaux ou de compléter la matière proposée dans les manuels fédéraux.

«Pour encourager l'enseignement de la gymnastique, la Direction de l'instruction publique du canton de Berne a fait élaborer un programme de travail basé sur le manuel fédéral, qui devra être parcouru dans l'année scolaire. L'inspection sera faite partout sur la base de ce programme.»⁵¹²

Le canton de Berne n'est pas un cas isolé; la DIP fribourgeoise publie régulièrement, dès 1905, un programme de gymnastique annuel dans les colonnes du *Bulletin pédagogique* à l'intention des membres de son corps enseignant. Dans le canton de Vaud, l'introduction de la nouvelle loi cantonale sur l'instruction publique primaire de 1889, étendant l'obligation de la gymnastique aux écolières et à l'ensemble des degrés de la scolarité primaire, nécessite la publication de programmes appropriés aux élèves des deux sexes dès l'âge de sept ans⁵¹³. À Genève, l'inspecteur cantonal de gymnastique John Thorin propose un recueil de leçons-types afin «*de simplifier la tâche parfois difficile du corps enseignant et à [sic] lui venir en aide pour une branche qui ne lui est pas toujours très familière*»⁵¹⁴, ou encore des «*plans de leçons*»⁵¹⁵ pour les classes mixtes du canton. Ces ouvrages proposent des leçons «prêtes à l'emploi», alors que la matière des manuels fédéraux est classée par âge des élèves et type d'exercice, la composition des leçons étant laissée à l'enseignant-e.

Deux autres manuels fédéraux paraissent avant la Première Guerre mondiale, en 1898 et en 1912, soit approximativement un manuel par génération comme le fait remarquer Eichenberger, spécialiste de l'histoire de la CFG⁵¹⁶. Les

⁵¹¹ GALLEY Léon, «Ed. Balsinger – Cours pratique de gymnastique élémentaire pour garçons...», *Bulletin pédagogique*, 18, 1889, p. 254-255.

⁵¹² *L'Éducateur*, 41, 1905, p. 199.

⁵¹³ Au niveau de la Ville de Lausanne: HARTMANN Ernest, *Programme de gymnastique des classes primaires*, Lausanne: Impr. Charles Pache, 1896; au niveau du canton de Vaud: REISSER Gustave, MICHEL Adolphe, *Programme de gymnastique pour enfants de 7 à 10 ans (garçons et filles)*, Lausanne: Impr. J. Couchoud, 1899.

⁵¹⁴ THORIN John, *Leçons-types pour l'enseignement de la gymnastique aux garçons de l'école primaire et de la classe complémentaire du canton de Genève*, Genève, [s. n.], 1913, p. 6.

⁵¹⁵ THORIN John, *Plans de leçons (sans engins) pour l'enseignement des exercices physiques dans les classes mixtes (filles et garçons) des écoles primaires rurales du Canton de Genève et à l'usage des classes de garçons des écoles primaires (ville et banlieue) pour les leçons en plein air*, [Genève: DIP], 1918.

⁵¹⁶ EICHENBERGER LUTZ, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 166.

travaux préparatoires de la deuxième édition durent près d'une décennie. Une première version, publiée en 1896, pourtant préparée par un comité de maîtres de gymnastique reconnus, suscite tellement d'oppositions, particulièrement de la part de la SSMG, qu'elle est renvoyée à la CFG pour une refonte complète⁵¹⁷. Dans la version finalement parue en 1898 en allemand et en 1899 en français⁵¹⁸ figurent des nouveautés comme le football et le handball, ainsi que le plan normal d'une leçon de gymnastique inspiré de la gymnastique suédoise. Une série d'illustrations, présentée sous forme de fascicule séparé, est prévue pour faciliter la compréhension et l'utilisation par les enseignants.

Les travaux de préparation du manuel fédéral suivant sont beaucoup plus courts, puisque décidés fin 1908, ils aboutissent en 1912 pour l'édition allemande et en 1914 pour la version française. Une des nouveautés est que le manuel couvre l'ensemble des degrés de la scolarité obligatoire (élèves de sept à quinze ans), en conformité avec la loi militaire du 12 avril 1907 et l'ordonnance du 2 novembre 1909 qui étendent l'obligation de la gymnastique aux garçons dès l'âge de sept ans, contre dix ans précédemment. Une douzaine de maîtres de gymnastique, tous membres de la SSMG, dont quatre Romands⁵¹⁹, se chargent des études préliminaires. Plusieurs groupes sont ensuite formés pour revoir les versions dans les différentes langues, les illustrations, etc. La formulation «*instruction militaire préparatoire*» disparaît de l'intitulé au profit d'«*enseignement obligatoire de la gymnastique*», et la «*jeunesse suisse*» est remplacée par «*dans les écoles suisses*»⁵²⁰. Ce manuel, qui conserve l'héritage de la gymnastique allemande, tout en incorporant certains principes de la gymnastique suédoise et de l'éducation physique scientifique de Georges Demenÿ (1850-1917), est un réel progrès, ce qui ne l'empêche pas de subir quelques critiques lors de sa parution⁵²¹.

Surveiller, rapporter et inspecter

L'article 12 de l'ordonnance fédérale de 1878 confère le droit à la Confédération de s'assurer de la marche et du résultat de l'enseignement de la gymnastique, alors que l'article 13 oblige les cantons à rapporter annuellement sur le sujet par le biais d'un formulaire envoyé par le DMF. La circulaire qui accompagne cette ordonnance donne des précisions sur la nécessité de ce suivi et les moyens qui

⁵¹⁷ BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse...*, p. 134.

⁵¹⁸ *Manuel de gymnastique pour l'instruction militaire préparatoire de la jeunesse suisse de 10 à 16 ans. Approuvé par le Conseil fédéral le 6 mai 1898*, Lausanne: Imp. L. Vincent, 1899; abrégé désormais Manuel fédéral 1898/99.

⁵¹⁹ Les Lausannois O. Duruz, E. Hartmann et A. Michel et le Neuchâtelois U. Matthey-Gentil. BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse...*, p. 214.

⁵²⁰ *Manuel fédéral pour l'enseignement obligatoire de la gymnastique dans les écoles suisses*, Berne: Commissariat central des guerres, 1914, abrégé désormais Manuel fédéral 1912/14.

⁵²¹ BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse...*, p. 221 et suiv.

pourront être utilisés pour celui-ci. La préparation uniforme des futurs défenseurs de la patrie est le principal argument avancé pour justifier l'ingérence de la Confédération dans la gestion d'ordinaire cantonale des affaires scolaires⁵²². En plus des rapports annuels des cantons et des inspections par les experts du DMF, cette circulaire annonce la possibilité d'introduire à moyen terme des évaluations lors du recrutement, sur le modèle des examens pédagogiques de recrues introduits en 1875 pour évaluer l'instruction de base des jeunes citoyens suisses. Pour le domaine de l'éducation physique, cette procédure se concrétisera dans la première décennie du xx^e siècle.

À partir de 1880, les cantons sont priés chaque année de remplir et de renvoyer au DMF un questionnaire extrêmement détaillé, élaboré par la CFG, sur la situation de la gymnastique masculine dans l'ensemble de leurs communes. Les premiers résultats récoltés par le biais des questionnaires remplis pour l'année 1880 sont largement incomplets: dix cantons n'ont fourni soit aucune donnée statistique, soit des données insuffisantes⁵²³. Un léger progrès est signalé dans le rapport de l'année 1884, puisque l'ensemble des cantons a rendu des données statistiques sur l'enseignement de l'éducation physique masculine cette année-là, mais seuls quinze d'entre eux ont répondu à l'ensemble des questions contenues dans le formulaire⁵²⁴. En 1892, soit plus d'une décennie après l'introduction de l'obligation de rapporter, le DMF constate encore :

*«[qu']il est nécessaire que l'on obtienne de tous les cantons qu'ils remplissent exactement et complètement le formulaire actuel. Il arrive encore que les rapports de certains cantons présentent des lacunes ou contiennent des données qui ne concordent pas et qui doivent être rectifiées à l'aide des rapports des années précédentes; certains rapports même ne donnent que des résultats approximatifs et ne peuvent par conséquent prétendre à une exactitude rigoureuse. Ce qui le prouve surtout, c'est que les données statistiques varient beaucoup d'une année à l'autre.»*⁵²⁵

Et même si l'année suivante, le DMF se félicite que pour la première fois, depuis 1880, *«tous les cantons ont répondu dans leur rapport annuel à toutes les rubriques du questionnaire»*, l'exactitude de certaines données reste sujette à caution⁵²⁶. De fait, les résultats d'une année à l'autre sont souvent contradictoires. S'agit-il d'un signe de négligence ou du désir de cacher les défauts et retards dans

⁵²² « Circulaire du Conseil fédéral suisse à tous les États confédérés du 13 septembre 1878 », accompagnant l'ordonnance sur l'introduction de l'enseignement de la gymnastique, l'ordonnance sur la formation des instituteurs et les prescriptions concernant les dispenses de l'instruction de la gymnastique, p. 14-15.

⁵²³ *Rapport présenté à l'assemblée fédérale par le Conseil fédéral suisse sur sa gestion pendant l'année 1880. Département militaire*, p. 188, abrégé désormais : Rapport DMF.

⁵²⁴ Rapport DMF 1884, p. 326.

⁵²⁵ Rapport DMF 1892, p. 719.

⁵²⁶ Rapport DMF 1893, p. 483.

l'application des ordonnances fédérales ? Il est difficile d'en juger. À la décharge des départements cantonaux de l'instruction publique, soulignons qu'il ne s'agit pas nécessairement de mauvaise volonté de leur part et que pour la majorité d'entre eux, le processus de mise sur pied de systèmes de collecte de données statistiques scolaires fiables est encore loin d'être abouti à cette date⁵²⁷.

Cette situation explique la tendance, dans certains cantons du moins, à organiser des inspections régulières de l'enseignement de l'éducation physique par du personnel qualifié. En Suisse romande, le canton de Genève est le premier à créer un poste permanent et officiel d'inspecteur pour la gymnastique masculine en 1888⁵²⁸. Dans les cantons de Vaud et Fribourg, ce type d'inspection sera réalisé pendant plusieurs décennies par des inspecteurs « officieux », avant que ces postes ne deviennent officiels dans l'immédiat après Première Guerre mondiale. En Valais, l'inspection cantonale de gymnastique est créé en 1917⁵²⁹.

C'est également dans un souci d'amélioration de la qualité des informations relatives à l'état de l'enseignement de l'éducation physique que la Confédération va procéder à des enquêtes sur le terrain, sous forme d'inspections. Les Écoles normales et autres établissements préparant les futurs instituteurs dans des sections pédagogiques font l'objet de quatre inspections : en 1883-1885, en 1894-1898, en 1901-1902 et en 1920-1921. Les membres de la CFG se chargent de ces visites. L'objectif est sans doute d'avoir un maximum d'impact en un minimum d'inspections, basé sur l'idée que la formation des enseignants est un des principaux facteurs de réussite de ce nouvel enseignement. Cette préparation du corps enseignant se déroule surtout durant leur formation pédagogique, même si elle est complétée par les écoles de recrues spéciales pour instituteurs mises sur pied par la Confédération dès 1875, mais abandonnées moins de deux décennies plus tard faute de résultat probant. Soulignons la nature exceptionnelle de ces inspections : le DMF mandate des experts afin d'examiner et de rapporter sur la manière dont les cantons préparent leurs futurs instituteurs à l'enseignement de la gymnastique et les conditions dans lesquelles cette formation s'effectue. Or, cette ingérence de la Confédération dans le domaine de l'instruction, qui relève des seules prérogatives cantonales, est tout à fait unique. Effectivement, malgré l'adoption de la Constitution de 1874 et du fameux article 27 sur l'instruction, les autorités fédérales ont constamment échoué à étendre leur contrôle sur l'instruction publique toujours exclusivement en mains cantonales. Le large refus populaire (non à 64,9%), le 26 novembre 1882, du projet de « bailli scolaire », soit la création d'un poste de secrétaire fédéral à l'instruction publique, chargé

⁵²⁷ Sur l'histoire des statistiques scolaires en Suisse : CZÁKA Véronique, FREYMOND Mathilde, LUSSI BORER Valérie, « "A Necropolis of Numbers": data production in Switzerland's decentralised education system », in LAWN Martin, LUSSI BORER Valérie (éd.), *Governing Education Systems by Shaping Data*, [special issue] *European Educational Research Journal*, 12, 2013, p. 99-112.

⁵²⁸ Article 17 du Règlement de l'enseignement primaire dans le canton de Genève du 3 juillet 1888.

⁵²⁹ BENEY Eddy, *Histoire de l'éducation physique scolaire en Valais...*, p. 41.

entre autres de rapporter sur la situation de l'instruction dans les cantons⁵³⁰, ne laisse à la Confédération que les examens pédagogiques de recrues comme moyen de pression sur les cantons en cette fin de XIX^e siècle. Les inspections directes effectuées par les experts fédéraux de gymnastique dans les établissements scolaires constituent donc un phénomène totalement inédit, d'autant plus qu'elles semblent rencontrer l'entière coopération des autorités cantonales⁵³¹.

Peu de temps après sa deuxième tournée d'inspection des établissements pédagogiques, le DMF annonce, dans une circulaire datée du 4 janvier 1895, vouloir s'occuper de l'enseignement de la gymnastique à « l'école populaire »⁵³² et justifie sa démarche par le bilan de la situation dressé par la CFG sur la base des rapports cantonaux. Dans celui-ci, la CFG s'étonne tout d'abord des résultats mitigés de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles secondaires, alors que ces dernières touchent un large bassin de population et emploient généralement plusieurs enseignants⁵³³.

La situation encore plus catastrophique de l'enseignement de la gymnastique dans les établissements primaires pousse la CFG à se questionner sur les obstacles à l'introduction de ce nouvel enseignement et voudrait que ceux-ci soient identifiés afin de pouvoir être levés :

« Un si fâcheux état de choses ne saurait être, sans doute, entièrement imputé à l'indifférence, à l'ignorance ou même au mauvais vouloir; la pauvreté, les circonstances locales et économiques y contribuent pour une large part, encore qu'il soit difficile de l'apprécier exactement. C'est des différences entre la ville et la campagne, la plaine et la montagne, l'industrie et l'agriculture ou l'économie alpestre et aussi des différences de confession et de langue que proviennent les divergences que l'on constate dans le degré inférieur de l'école populaire. De là vient que l'enseignement de la gymnastique – cette branche nouvelle encore et, pour cette raison, vue souvent d'assez mauvais œil – n'est point acceptée partout avec la même facilité. Il serait donc fort à propos, en vue, déjà, de la révision de notre ordonnance sur cet objet, qu'on réclame de divers côtés, que les cantons voulussent bien faire une étude spéciale des facteurs qui s'opposent à l'application des prescriptions édictées jusqu'ici et, ensuite de cet examen, faire connaître les mesures qui auront été prises, dans

⁵³⁰ CRIBLEZ Lucien, « L'article sur la formation de la Constitution fédérale de 1874 », in HOFSTETTER Rita, MAGNIN Charles, CRIBLEZ Lucien, JENZER Claude (éd.), *Une école pour la démocratie: naissance et développement de l'école primaire publique en Suisse au 19^e siècle*, Berne: Peter Lang, 1999, p. 279.

⁵³¹ Nous basons cette affirmation sur le bon déroulement des inspections faites par A. Michel en 1898 à l'École normale d'Hauterive, puis en 1900 dans quatre écoles secondaires fribourgeoises, canton réticent à toute ingérence fédérale, AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1888-1907 ».

⁵³² Comprenez ici: école primaire; « Circulaire du Conseil fédéral suisse à tous les États confédérés concernant l'enseignement de la gymnastique dans l'école populaire (Du 4 janvier 1895) », p. 1.

⁵³³ « Circulaire du Conseil fédéral suisse à tous les États confédérés concernant l'enseignement de la gymnastique dans l'école populaire (Du 4 janvier 1895) », p. 1-2.

un délai déterminé, pour provoquer enfin un début là où jusqu'à présent rien encore n'a été fait et pour réaliser des améliorations là où, à bien des égards, l'enseignement dont il s'agit laisse beaucoup à désirer.»

Finalement, le DMF invite les cantons à prendre les mesures nécessaires afin d'améliorer la situation et annonce son intention de procéder à de nouvelles inspections, d'abord dans les écoles secondaires en 1895-1896, puis dans les écoles primaires dès 1897. Le premier projet d'inspection est en définitive reporté à 1900 car «une nouvelle École de gymnastique⁵³⁴ était en préparation et qu'il y avait lieu d'attendre jusqu'à ce qu'elle fût promulguée» et est fortement limité puisqu'un nombre restreint d'établissements secondaires sont visités (quatre dans les cantons de Neuchâtel et Fribourg, cinq dans celui de Genève et six dans le canton de Vaud⁵³⁵). Le raisonnement selon lequel seules les écoles secondaires présenteraient une image réaliste de l'état de l'enseignement de la gymnastique nous paraît quelque peu bancal. En effet, la grande majorité de la population scolaire d'alors ne profite que de l'instruction primaire. Cependant, ces institutions ont le mérite d'avoir un enseignement de la gymnastique ce qui n'est généralement pas le cas des écoles primaires, et peuvent donc fournir des informations sur le type et la qualité de l'enseignement existant⁵³⁶. Il est toutefois précisé dans le point 6 de la circulaire que l'enquête se fera tant auprès des établissements secondaires où l'enseignement est bien implanté qu'auprès de ceux où ce n'est pas encore le cas.

Les résultats de l'enquête ne donnent pas lieu à la publication d'un rapport détaillé ou d'un quelconque classement par canton. Le DMF publie une simple circulaire relevant cinq points relatifs à cette inspection, notamment: l'effet positif sur l'enseignement de l'éducation physique d'inspections régulières par des personnes qualifiées ou encore l'importance d'avoir à disposition un local de gymnastique, condition garantissant d'atteindre les 60 heures annuelles prescrites⁵³⁷. Chaque Département en charge de l'Instruction reçoit en outre une copie du rapport de l'expert concernant ses propres établissements. Seuls les rapports relatifs au canton de Fribourg nous sont parvenus. Rédigés de la main d'Adolphe Michel (1862-1939), maître de gymnastique au Collège de Lausanne et membre de la Commission fédérale de gymnastique, ils présentent une situation peu brillante: à Estavayer-le-Lac, seules 16 heures de gymnastique ont eu lieu cette année faute de local; à Châtel-Saint-Denis «en 1898 il a été donné 20 leçons,

⁵³⁴ Comprenez ici: manuel de gymnastique.

⁵³⁵ Circulaire du DMF du 8 juin 1900: «Inspection de l'enseignement de la gymnastique aux écoles moyennes».

⁵³⁶ Circulaire du DMF du 8 juin 1900: «Instruction concernant les inspections à effectuer dans le courant de l'année 1900 relativement à l'enseignement de la gymnastique dans les écoles secondaires et dans les classes correspondantes des autres écoles moyennes».

⁵³⁷ Circulaire du DMF du 8 mars 1901: «Inspection de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles moyennes».

en 1899 18 leçons et en 1900 17 leçons!»⁵³⁸ pour les mêmes raisons ; au Collège Saint-Michel, en ville de Fribourg, l'existence d'un local permet un enseignement de 1,5 à 2 heures par semaine ; à Romont, les leçons «*n'ont pas été jusqu'ici organisées d'une façon régulière*» et pour l'expert : «*Tout est à faire dans cette localité : une halle convenable, un préau bien aménagé et un emplacement pour les jeux sont à créer.*»⁵³⁹ Guillaume Sterroz (1855-1925), maître de gymnastique au Collège Saint-Michel et homme de confiance du conseiller d'État Georges Python (1856-1927) en matière de gymnastique, ne peut que constater :

*«Les rapports de M^r Michel concernant l'inspection fédérale de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles moyennes et secondaires de Châtel-St-Denis, Estavayer, Collège St-Michel et Romont, se passent de commentaires. Il est inutile, en effet, de contester l'infériorité de cet enseignement et de vouloir nier qu'il reste encore beaucoup à faire, tant au point de vue du personnel, du matériel que des places de gymnastique ou de jeux, pour arriver au niveau constater [sic] dans d'autres cantons.»*⁵⁴⁰

Pour lui, seule la mise en place d'un suivi et d'une direction par le biais d'un ou deux inspecteurs, soutenus par les autorités cantonales, peut remédier à cet état de choses. Vœux partiellement entendus par le chef de la DIP puisque, dans les années suivantes, des examens annuels de gymnastique seront organisés dans chaque école et Sterroz servira d'examineur.

Les rapports annuels à l'intention du DMF remplis par les cantons fournissent des données comparables (annexe 2-1). Gardons à l'esprit que ces données chiffrées présentent sans doute des résultats plus flatteurs que la réalité et peuvent au mieux nous indiquer des tendances que nous exposons ici par canton. Le canton de Vaud paraît avoir fourni un effort considérable pour introduire le nouvel objet d'étude, jusque-là facultatif, puisqu'il est passé de près de trois quarts de jeunes gens n'ayant aucun enseignement de la gymnastique en 1881 à moins d'un écolier sur dix en 1900. Une des principales difficultés semble être d'assurer les cours tout au long de l'année. Cette problématique est étroitement liée à celle des locaux de gymnastique, comme l'illustre le cas fribourgeois qui montre une absence presque totale de locaux en dehors des quelques localités abritant une école secondaire et qui, par conséquent, échoue à étendre cet enseignement. Les cantons de Neuchâtel et de Genève font figure de premiers de la classe, tant en comparaison avec les autres cantons romands qu'avec la moyenne nationale. Le principal enjeu pour ces deux

⁵³⁸ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton «1888-1907», «RAPPORT concernant les informations recueillies et les inspections effectuées dans le canton de Fribourg relativement à l'enseignement de la gymnastique dans les écoles moyennes» signé [Adolphe] Michel, octobre 1900.

⁵³⁹ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton «1888-1907», «RAPPORT...».

⁵⁴⁰ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton «1888-1907», lettre du 12 avril 1901 de Guillaume Sterroz, maître de gymnastique, à Georges Python, chef de la DIP fribourgeoise.

cantons, où la gymnastique faisait déjà partie des branches obligatoires au moment de la promulgation de l'ordonnance fédérale, s'avère moins d'avoir à introduire cet enseignement que de réussir à l'étendre à l'ensemble de l'année scolaire. Or même cette extension ne suffit pas à remplir l'ultime objectif fixé par l'ordonnance fédérale de 1883, soit les 60 heures annuelles d'éducation physique (annexe 2-2). Par exemple, Neuchâtel indique que 99,5 % des garçons âgés de dix à quinze ans ont des cours d'éducation physique durant toute l'année, alors que près d'une école sur cinq (42 sur 229) annonce ne pas atteindre les 60 heures d'enseignement par an. De même à Genève, 94,5 % des écoliers bénéficient de cours de gymnastique tout au long de l'année, mais moins d'une école sur deux respecte la dotation minimale de 60 heures (31 sur 65). Nuançons notre propos en précisant que les classes rurales, parfois mixtes et à plusieurs niveaux, comptent généralement moins d'élèves garçons entre dix et quinze ans que les classes urbaines qui, au bénéfice de meilleures infrastructures, peuvent prétendre atteindre le minimum légal d'heures. Remarquons encore que dans les cantons de Neuchâtel et de Vaud, il y a une évidente différence entre écoles primaires et secondaires, ces dernières atteignant toutes ce quota de 60 heures. Cette distinction paraît moins nette du côté de Genève et s'explique sans doute par la nature très différente de certaines des écoles secondaires du canton du bout du lac : les écoles secondaires dites rurales doivent plutôt être qualifiées de classes primaires supérieures. Elles offrent la possibilité aux élèves, filles et garçons, les plus âgés du primaire de poursuivre leur formation dans le cadre d'un programme restreint en termes d'heures et de disciplines, dans lequel la gymnastique n'a que peu de place comme en témoigne ce courrier de 1892 du chef du DIP genevois, Eugène Richard (1843-1925) au DMF :

« En réponse à votre office du 4 courant j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la note transmise dans le rapport sur l'enseignement de la gymnastique dans notre canton concernant les écoles secondaires rurales n'est pas rigoureusement exacte.

La gymnastique est en effet au programme de ces écoles, mais par suite de l'extension considérable donnée ces dernières années à l'enseignement agricole, le temps accordé aux exercices du corps est très restreint.

Ces écoles étant fréquentées le matin par les jeunes gens, l'après-midi par les jeunes filles, le temps nécessaire pour les études est très limité et nous sommes dans l'obligation d'organiser nos horaires d'une façon telle, que la gymnastique n'y occupe, nous le reconnaissons, qu'une place très secondaire.

Il est juste toutefois de remarquer que les élèves des écoles secondaires rurales étant occupés une partie de la journée aux travaux des champs[,] cette lacune a moins d'inconvénient que si elle se produisait dans les écoles de la Ville ou de la banlieue. »⁵⁴¹

⁵⁴¹ AEG, Cj 1, copies de lettres du DIP pour les affaires fédérales, lettre du 8 avril 1892 d'Eugène Richard, chef du DIP, à Emil Frey, conseiller fédéral en charge du département militaire, p. 18-19.

Cet exemple d'organisation scolaire à mi-temps met en évidence les situations diverses dans lesquelles peuvent se trouver les adolescents. La loi sur les fabriques de 1877 interdit le travail seulement aux enfants âgés de moins de quatorze ans. De plus, au moment de la promulgation de l'ordonnance de 1878, dix-huit cantons ont une législation scolaire qui prévoit une fréquentation scolaire obligatoire pour les garçons jusqu'à l'âge de quinze ans au moins, alors que dans les huit autres cantons, l'obligation scolaire s'arrête entre douze et quatorze ans⁵⁴². Ces cantons, tout comme ceux qui autorisent les libérations scolaires anticipées afin de permettre aux jeunes d'entrer en apprentissage, sont tenus, en théorie du moins, d'organiser un enseignement d'éducation physique pour les adolescents âgés de quinze ans ou moins qui ne sont plus scolarisés, puisque celui-ci est indépendant de la sortie de l'école. Alors qu'introduire des cours de gymnastique aux conditions fixées par la Confédération pour les garçons scolarisés constitue un défi pour la majorité des communes et des cantons, les dispenser aux jeunes gens en apprentissage ou travaillant déjà est du domaine de l'impossible. Nous avons relevé quelques tentatives éparses, par exemple à La Chaux-de-Fonds⁵⁴³ et à Neuchâtel⁵⁴⁴, qui introduisent cet enseignement dans leurs classes d'apprentis, mais cela semble au mieux avoir concerné une partie des écoles professionnelles gérées par les autorités scolaires, comme l'école secondaire professionnelle des garçons de Fribourg⁵⁴⁵ et certaines écoles de commerce.

L'entrée en scène de la Confédération fait sortir l'enseignement de la gymnastique des quelques localités et/ou établissements secondaires dans lesquels il se cantonnait jusqu'alors. Dans beaucoup de cantons, il s'agit de la première législation contraignante relative à cette branche englobant l'ensemble de la population masculine suisse de dix à seize (puis quinze) ans. Dans le cas des écoles de campagne, parfois mixtes dans certains cantons (Neuchâtel, Vaud) et où diverses catégories d'âge se côtoient sur les bancs d'une même classe, introduire ces leçons relève de la gageure. Alors que les institutrices sont exclues d'office de cet enseignement en raison de sa connotation militaire, l'immense majorité des instituteurs n'ont, de leur côté, aucune connaissance ou expérience de cette discipline. Les infrastructures (engins, emplacement extérieur, local) sont inexistantes et nécessiteraient des investissements conséquents de la part des communes pour lesquelles la construction puis l'entretien du ou des bâtiments scolaires et le salaire du ou des enseignant-e-s représentent souvent déjà une

⁵⁴² « Circulaire du Conseil fédéral suisse à tous les États confédérés du 13 septembre 1878 », accompagnant l'ordonnance sur l'introduction de l'enseignement de la gymnastique, l'ordonnance sur la formation des instituteurs et les prescriptions concernant les dispenses de l'instruction de la gymnastique, p. 5.

⁵⁴³ ADECF, Procès-verbaux du Comité des études, séance du 13 octobre 1890.

⁵⁴⁴ AVN, Procès-verbaux de la Commission d'éducation, séance du 2 mars 1883, p. 455.

⁵⁴⁵ L'école est créée en 1885 et la gymnastique y est introduite en 1887, à notre connaissance. AVF, Protocoles du Conseil communal, vol. 84, séance du 26 octobre 1887, p. 245; ADEVF, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séance du 19 novembre 1887, p. 226.

lourde charge. Dans les villes d'une certaine importance, comme nous l'avons illustré avec La Chaux-de-Fonds et Yverdon, cette nouvelle législation signifie principalement une adaptation des horaires, plus ou moins coûteuse en personnel ou en infrastructures supplémentaires, mais réalisable. Ces observations nous amènent à affirmer que l'histoire de l'éducation physique scolaire est multiple, en fonction de la catégorie de sexe de ses pratiquant-e-s, de leur degré de scolarisation (primaire/secondaire), ainsi que de leur lieu de scolarisation (ville/campagne; région catholique/protestante). Les chronologies et les enjeux de ces histoires parallèles peuvent considérablement varier, sans néanmoins exclure les proximités, les similitudes ou les chevauchements.

2.3 Évaluer et améliorer l'impact de la gymnastique sur le(s) corps de la Nation

L'idée d'évaluer l'impact de l'introduction de la gymnastique obligatoire sur la condition physique des conscrits apparaît dès l'origine. Eichenberger, l'historien de la CFG, relate que cette question est soulevée dès la deuxième session de la toute nouvellement créée CFG, le 20 mars 1875⁵⁴⁶. La même année, la CFG pousse même plus avant ce projet: les recrues ayant échoué à l'examen d'aptitude physique devraient suivre un cours préparatoire de «rattrapage» pour combler leurs lacunes avant d'intégrer l'école de recrues. Ce programme est étroitement lié à celui des examens pédagogiques de recrues, lancé dès le début de 1875⁵⁴⁷, et qui légalement s'appuie sur l'article 27 de la nouvelle Constitution donnant à l'autorité fédérale le droit de veiller à ce que l'instruction primaire fournie par les cantons soit suffisante. Les autorités militaires renoncent au projet de la CFG pour deux raisons: tout d'abord celui-ci pourrait, aux yeux de certains, outrepasser leur mandat, ensuite et surtout, il risquerait d'être mal accueilli par les cantons dont l'instruction publique se trouve déjà scrutée par le biais des examens pédagogiques⁵⁴⁸.

Plusieurs tentatives suivent ce premier essai. En 1881, la SSMG reprend l'idée lors de son assemblée annuelle et souligne l'intérêt d'une telle épreuve dans le but d'obtenir une vue précise de la qualité de l'enseignement de la gymnastique scolaire. Le Conseil fédéral reconnaît le bien-fondé de la proposition, mais repousse son introduction à une date ultérieure, arguant du fait que les recrues n'ont de toute façon pas profité d'une préparation adéquate (tout particulièrement

⁵⁴⁶ EICHENBERGER Lutz, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 212.

⁵⁴⁷ Un premier règlement est adopté le 13 avril 1875, communiqué aux autorités cantonales le 19 avril, et les premiers examens sont menés, avec quelques couacs, lors du recrutement de la même année, LUSTENBERGER Walter, *Les examens pédagogiques des recrues: une contribution à l'histoire de l'école en Suisse*, Coire & Zurich: Ruegger, 1997, p. 41-49.

⁵⁴⁸ EICHENBERGER Lutz, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 213.

en termes d'instruction préparatoire)⁵⁴⁹ et qu'il vaut mieux laisser encore un temps d'adaptation aux examens pédagogiques⁵⁵⁰. La CFG reprend le sujet en 1899 sur l'initiative d'un de ses membres, le Dr Felix Schenk (1850-1900), qui trouve l'examen sanitaire de recrutement insuffisant pour évaluer les capacités physiques des recrues. Schenk propose de compléter l'inspection sanitaire avec quatre épreuves physiques, dont une marche de cinq kilomètres. À nouveau, le DMF s'y oppose car «[c]ette proposition produirait nécessairement une augmentation du personnel chargé du recrutement, des jours de recrutements et des frais»⁵⁵¹.

En 1902, les deux sujets à l'ordre du jour de la réunion annuelle de la SSMG à Winterthour sont la gymnastique du degré préparatoire⁵⁵² et les examens d'aptitudes physiques des conscrits. Le rapporteur du second point n'est autre que Johann Jakob Müller (1850-1931), maître de gymnastique à l'École cantonale de Zurich, rédacteur en chef des *Monatsblätter für das Schulturnen* et major à l'armée⁵⁵³. Dans ses cinq thèses, il rappelle que tout le monde s'accorde sur le principe de l'utilité de ces examens en mettant en évidence le peu d'importance des inconvénients de leur organisation par rapport aux bienfaits que l'on peut en attendre⁵⁵⁴. Il propose un nombre réduit d'épreuves à «*caractère national*», ne nécessitant pas d'infrastructure particulière : course (60 m) ; lever et jet d'une pierre (10-12 kg) et saut en longueur.

La même année, la SFG et la SSMG, appuyées par la Société fédérale des officiers et celle des sous-officiers, reviennent à la charge en demandant au Conseil fédéral de solliciter une nouvelle analyse de la proposition par le DMF, qui accepte et décide de tester la faisabilité du projet⁵⁵⁵.

Examiner les aptitudes physiques des conscrits

En 1904, le DMF se livre à titre d'essai à une première série d'examens des aptitudes physiques des recrues⁵⁵⁶. Ce premier essai concerne cinq localités dans chaque district des huit divisions de recrutement. Ces localités ont été choisies de manière à présenter des profils variés : situées dans une région urbaine ou

⁵⁴⁹ Comprendre ici, le III^e degré prévu par la loi de 1874, soit la préparation physique postscolarité obligatoire pour les jeunes gens de seize à dix-neuf ans.

⁵⁵⁰ EICHENBERGER Lutz, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 213.

⁵⁵¹ Rapport DMF 1901, p. 293.

⁵⁵² Comprendre ici : pour les élèves âgés de moins dix ans.

⁵⁵³ BUSSARD Jean-Claude, «Müller, Johann-Jakob», in *e-DHS*, consulté le 26 mars 2016 sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16327.php>

⁵⁵⁴ «Examens des aptitudes physiques lors du recrutement», *Monatsblätter für das Schulturnen*, 13, 1902, p. 137.

⁵⁵⁵ GOBAT H[enri], «L'examen des aptitudes physiques des recrues suisses», *Annuaire de l'instruction publique*, 4, 1913, p. 139.

⁵⁵⁶ Rapport DMF 1904, p. 288.

rurale, plutôt industrialisée ou agricole. Dans son rapport, le DMF constate que cette épreuve supplémentaire, qui se rajoute à l'examen médical et à l'examen pédagogique des recrues, ne prolonge que très légèrement la procédure de recrutement et pourra donc sans problème être généralisée dès 1905⁵⁵⁷. Les épreuves sont au nombre de trois : le saut en longueur, la course de 80 mètres et le lever de poids, le dernier exercice consistant à soulever le plus grand nombre de fois un poids de 17 kilos avec un bras, puis l'autre.

La présentation des résultats de ce premier essai distingue les individus ayant un entraînement particulier, compris ici comme la pratique de la gymnastique ou d'un sport en société, ou le fait d'avoir suivi des cours militaires préparatoires⁵⁵⁸. Les analyses mettent en évidence la supériorité des «*jeunes gens qui se livrent aux exercices corporels*»⁵⁵⁹, mais le DMF se garde de donner une appréciation globale de l'essai. Délicatesse que n'a pas la *Revue militaire suisse*, qui rapporte que les résultats «*ont beaucoup déçu les experts*»⁵⁶⁰ et que, plus grave encore, «*[les] jeunes gens font preuve d'une surprenante insuffisance gymnastique. Le développement de la force musculaire des bras, entre autres, est loin de répondre aux illusions que d'aucuns nourrissaient.*»

Pour Ernest Hartmann, maître de gymnastique à Lausanne et membre du comité central de la SFG, le bilan de ce premier essai prouve que la «*jeunesse a besoin d'exercices*»⁵⁶¹. Il rédige un rapport en faveur d'une éducation physique préparatoire des futures recrues en vue dudit examen physique et le présente le 5 novembre 1904 dans le cadre d'une réunion de la SFG⁵⁶² à Bienne. Dans la présentation d'Hartmann se dessinent certains enjeux. Tout d'abord la concurrence entre les exercices corporels pratiqués dans les sociétés de gymnastique et les cours d'instruction militaire préparatoire (IP) organisés par les sociétés de sous-officiers ou de tir, mais aussi la concurrence avec les activités des clubs sportifs, même si l'allusion à ces derniers reste vague. En effet, au tournant du xx^e siècle, la montée en puissance des pratiques sportives porte un coup aux sociétés de gymnastique, qui voient leur recrutement diminué. Cette concurrence se retrouve aussi dans le domaine de l'éducation

⁵⁵⁷ Rapport DMF 1904, p. 288.

⁵⁵⁸ Rapport DMF 1904, p. 288-289.

⁵⁵⁹ Rapport DMF 1904, p. 288.

⁵⁶⁰ «Chronique suisse», *Revue militaire suisse*, 49, 1904, p. 720.

⁵⁶¹ HARTMANN E[rnest], *L'éducation préparatoire des futurs soldats en vue de l'examen de leurs capacités physiques*, Lausanne : Impr. James Regamey, 1905, p. 3.

⁵⁶² Il s'agit d'une réunion des directeurs de cours pour les moniteurs de la SFG. Le rapport fait l'objet de comptes rendus dans plusieurs revues : «chroniques suisses», *Revue militaire suisse*, 50, 1905, p. 209 ; «L'éducation préparatoire des futurs soldats en vue de l'examen de leurs capacités physiques», *Monatsblätter für das Schulturnen*, 1905, p. 57 et d'un tiré à part : HARTMANN E[rnest], *L'éducation préparatoire des futurs soldats...*

physique scolaire⁵⁶³. Hartmann affirme que la pratique d'une gymnastique « *raisonnée, récréative quoique méthodique, attrayante quoique scientifique* » en société est idéale car elle est l'occasion pour les futurs soldats d'acquérir non pas une préparation militaire, qu'ils auront bien le temps d'apprendre lors de leur service militaire, mais « *cette force, cette adresse, ce courage si nécessaire et si précieux, ce patriotisme calme et résolu, cet esprit de discipline et d'abnégation qui fait accepter les plus grands sacrifices* »⁵⁶⁴. Hartmann ne le précise pas, mais il est facile de comprendre que, selon lui, ces qualités ne peuvent être développées dans le cadre d'un club sportif, le sport ayant la réputation, d'après ses détracteurs, de favoriser l'esprit de compétition et l'individualisme. D'ailleurs pour le maître lausannois, si les jeunes gens se tournent si souvent vers ces clubs, c'est à cause de certaines contraintes qui pèsent sur les membres de sociétés de gymnastique, telles que la participation aux fêtes, aux soirées, aux courses, etc. qui seraient incompatibles avec les salaires modestes des apprentis ou des jeunes travailleurs⁵⁶⁵. Argument inédit et peu convaincant selon nous, la désaffection des jeunes gens pour les sociétés de gymnastique s'expliquant plutôt par des pratiques rigides en comparaison des pratiques sportives et tout particulièrement du football qui enthousiasme déjà nombre de supporters et de pratiquants en ce début de xx^e siècle. Cette hypothèse est confirmée par le gymnaste lausannois Fritz Woelfli (?-1942) qui déclare en 1913 :

*« Notre programme gymnastique, tel que nous le suivons aujourd'hui, est trop sévère, trop exclusif. C'est ce qui rebute tant de jeunes gens, à la sortie de l'école, et c'est pourquoi on les voit s'inscrire dans les sociétés de football, lesquelles ont l'attrait du plein air, d'une discipline moins rigoureuse et qui permettent à l'individualité de se distinguer plus rapidement que dans la gymnastique, où il faut un entraînement de plusieurs années, parfois, jusqu'à la couronne, ambition suprême du gymnaste. »*⁵⁶⁶

Pour Hartmann, la solution serait de créer des sections spéciales pour les jeunes gens de seize à dix-neuf ans souhaitant se préparer aux fameux examens. Ces groupes spécifiques permettraient de proposer une occupation saine aux jeunes gens durant une époque de leur vie, où ils sont particulièrement sensibles aux mauvaises influences. Le goût de l'exercice physique leur éviterait « *de prendre le*

⁵⁶³ La concurrence entre gymnastique et sports et ses répercussions sur le domaine de l'éducation physique forment le fil rouge de la deuxième partie de l'ouvrage de BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse...*, p. 137-303.

⁵⁶⁴ HARTMANN E[rnest], *L'éducation préparatoire des futurs soldats...*, p. 6-7.

⁵⁶⁵ HARTMANN E[rnest], *L'éducation préparatoire des futurs soldats...*, p. 7-8.

⁵⁶⁶ W[OELFLI] F[ritz], « Football et Gymnastique », *Bulletin mensuel de la Bourgeoise, Section de la Société fédérale de gymnastique Lausanne*, 6, 1913, p. 58.

chemin de l'assommoir»⁵⁶⁷ et endiguerait les funestes fléaux populaires que sont l'alcoolisme et la tuberculose.

L'enjeu du recrutement de nouveaux membres dans les sociétés de gymnastique au détriment des clubs sportifs est bien réel, mais ce n'est pas le seul évoqué. Les enjeux d'ordre financier semblent tout aussi importants. Hartmann appelle à l'encouragement des sociétés de gymnastique par les autorités publiques de tous niveaux, puisqu'aucune institution officielle n'existe pour remplir le mandat de développer les capacités physiques des futures recrues. Finalement, Hartmann s'oppose à la création de cours d'IP coûteux puisqu'il suffit d'utiliser les structures de la SFG déjà existantes.

Cette prise de position de la SFG, alors que le projet de nouvelle loi militaire est en discussion, en tant que seul acteur légitime de la préparation des jeunes gens de seize à dix-neuf ans aux examens physiques de recrues, n'est pas un hasard. Les débats dont fera l'objet le domaine de l'IP jusqu'à la Seconde Guerre mondiale le confirment⁵⁶⁸. Avant de développer le sujet de l'organisation de l'IP, revenons à son principal déclencheur, les examens physiques de recrues.

La facilité avec laquelle s'est déroulé l'essai de 1904 permet la généralisation des examens de capacité physique à l'ensemble des conscrits dès l'année suivante. Une instruction datée du 20 mai 1905 règle les premières épreuves au niveau national : tout individu ayant subi l'examen pédagogique, puis passé avec succès la visite sanitaire, doit effectuer les épreuves d'aptitudes physiques. De plus, un questionnaire est rempli par les recrues, afin de connaître leur pratique antérieure en matière d'exercices corporels. Les jeunes hommes y indiquent s'ils ont reçu un enseignement régulier de la gymnastique à l'école, s'ils s'entraînent dans le cadre d'une société et s'ils ont pris part à des cours militaires préparatoires.

Les épreuves restent les mêmes : saut en longueur, lever d'haltère et course de vitesse puisqu'elles ont l'avantage selon le DMF de « *pouvoir se faire partout et permettre de porter dans un laps de temps très court un jugement sur l'endurance, la force et l'adresse des hommes soumis au recrutement* »⁵⁶⁹. Remarquons que les dimensions force et adresse sont évaluées dans une certaine mesure par ces épreuves, mais que celles-ci sont inadéquates pour juger de l'endurance des recrues. De plus, le saut en longueur étant plus une épreuve technique et de coordination⁵⁷⁰ que d'adresse, les conscrits n'ayant jamais eu l'occasion de le

⁵⁶⁷ W[OELFLI] F[ritz], « Football et Gymnastique »..., p. 5.

⁵⁶⁸ GIULIANI Markus, « *Starke Jugend – Freies Volk* » *Bundesstaatliche Körpererziehung und gesellschaftliche Funktion von Sport in der Schweiz (1918-1947)*, Berne : Peter Lang, 2001, voir tout particulièrement le chapitre 4. « Bundesstaatliche Leibeserziehung in der Schweiz: Das Vorunterrichtswesen (1874-1947) », p. 481 et suiv.

⁵⁶⁹ Rapport DMF 1906, p. 99.

⁵⁷⁰ La réussite du saut en longueur dépend de la vitesse de la course d'élan, de l'utilisation de la jambe d'appel pour le bond, de la capacité à prolonger la suspension en l'air et à se réceptionner.

pratiquer se trouveront particulièrement désavantagés. Ce choix d'épreuves reste mystérieux, surtout comparé aux examens pédagogiques de recrues, et l'on ne peut s'empêcher de se demander en quoi leurs résultats seraient informatifs, puisqu'ils ne sont pas utilisés pour répartir les recrues entre les différentes armes. Les examens pédagogiques, quant à eux, ont pour objectif de contrôler d'une part les capacités de bases telles que la lecture, l'écriture, le calcul, et d'autre part des connaissances plus « patriotiques » telles que la géographie, l'histoire suisse et l'instruction civique. Le choix des disciplines évaluées dans le premier groupe paraît pertinent dans une démocratie directe comme la Suisse, où les citoyens sont régulièrement amenés à voter et à élire leurs représentants ; le second grand domaine examiné est plus fortement lié à la construction d'un sentiment d'appartenance à la nation suisse et au devoir civique.

Pour le premier examen de l'ensemble des recrues en 1905, un barème de notation de 1 à 3 est fixé pour chaque épreuve, 1 correspondant à un résultat considéré comme bon, 2 à un résultat « médiocre »⁵⁷¹ et 3 à un faible résultat. Dès l'année suivante le barème s'étale de 1 à 5, comme celui des épreuves pédagogiques. Les résultats de ces épreuves sont transmis pour traitement et publication au Bureau fédéral de la statistique (BFS) et celui-ci n'hésite pas à rapprocher examen pédagogique et physique de recrues :

*« De même que par l'examen pédagogique on cherche à s'orienter sur l'état de l'instruction populaire, l'examen des aptitudes physiques doit fournir l'image de l'état de l'enseignement de la gymnastique. Une éducation générale de notre jeunesse est tout aussi de l'intérêt de la santé publique que de celui de l'aptitude au service militaire. Tandis que partout on voue une grande attention à la culture intellectuelle, on néglige encore trop aujourd'hui, en maints endroits, le développement physique, malgré toutes les prescriptions. Il est notoire que l'examen pédagogique des recrues a influé considérablement sur le développement de l'école populaire dans tous les cantons. L'examen des capacités physiques attirera de même l'attention des autorités et de la population sur la nécessité d'un développement physique rationnel de la jeunesse et sur le devoir de la favoriser. »*⁵⁷²

L'atteinte des objectifs énoncés par le BFS (état de la situation de la gymnastique scolaire et influence favorable sur le développement de cet enseignement) grâce à cette nouvelle procédure est largement discutable. Ce nouvel examen souffre des mêmes biais que son pendant pédagogique : il a lieu plusieurs années après la fin de la scolarité obligatoire et ne fournit donc qu'une image décalée de l'état

⁵⁷¹ Traduction malheureuse du « *mittelmässig* » allemand, qui ici correspond plutôt à « moyen », que l'on trouve dans la présentation des résultats publiée dans le Rapport DMF 1906, p. 99-100.

⁵⁷² BFS, « Rapport sur l'examen de la capacité physique des jeunes gens astreints au recrutement en 1905 », cité dans Rapport DMF 1906, p. 98, souligné par l'auteur.

de l'enseignement de la gymnastique; de plus, il ne permet en aucune façon d'évaluer les résultats de cet enseignement, puisque la condition physique d'un individu dépend d'une pratique récente et régulière et non pas d'exercices qu'il aurait exécutés trois ou quatre ans plus tôt. La seule nuance à ce constat peut concerner la compétence technique acquise dans le cadre d'une pratique scolaire, par exemple dans le cas du saut en longueur, où un individu ayant déjà pratiqué ce type d'exercice aura sans doute de meilleurs résultats qu'un individu effectuant un saut pour la première fois de son existence.

En ce qui concerne le second objectif, soit l'influence que pourrait avoir la publication des résultats sur le développement de cet enseignement, il est à craindre que celle-ci soit du même type que celle exercée sur les matières évaluées lors de l'examen pédagogique, amenant à la création de cours de «bachotage», dans les mois précédents le recrutement, ce qui serait objectivement peu constructif. Reste l'espoir d'une influence sur les individus eux-mêmes: «*Cet examen exercera certainement à l'avenir une influence considérable sur les jeunes gens, qui cultiveront avec plus d'activités la gymnastique avant d'atteindre l'âge de faire leur service.*»⁵⁷³

L'article 103 de la nouvelle loi militaire du 12 avril 1907 permet au DMF d'introduire officiellement les examens d'aptitudes physiques de recrues qui jusque-là faisaient l'objet d'instructions renouvelées d'année en année⁵⁷⁴. Celles-ci sont donc remplacées en 1908 par un règlement, qui reprend dans l'ensemble les prescriptions antérieures en les détaillant ou les modifiant (échelle de notation pour la course) et en ajoutant quelques éléments comme le fait que les «*notes de l'examen des aptitudes physiques sont inscrites dans les états destinés aux cantons et dans le livret de service*»⁵⁷⁵, tout comme les notes obtenues aux examens pédagogiques⁵⁷⁶.

Les résultats de 1905 et de 1906 ne font pas l'objet de publication par canton, comme c'est le cas des examens pédagogiques, mais par arrondissement de recrutement et par type de préparation physique préalable, mais cela change dès 1907. Le BFS met en garde contre le risque qu'il y aurait à faire des comparaisons superficielles entre les résultats des cantons, au mieux faudrait-il le faire sur la base de résultats de plusieurs années consécutives⁵⁷⁷. La tentation est cependant très forte de passer outre ce conseil, d'autant plus que les cantons

⁵⁷³ Rapport DMF 1905, p. 86.

⁵⁷⁴ GOBAT H[enri], «L'examen des aptitudes physiques des recrues suisses»..., p. 147.

⁵⁷⁵ Article 9 du Règlement concernant l'examen des aptitudes physiques des jeunes gens lors du recrutement du 30 mai 1908.

⁵⁷⁶ Dès 1879, pour les notes de l'examen pédagogique; LUSTENBERGER Walter, *Les examens pédagogiques des recrues...*, p. 62.

⁵⁷⁷ BFS, «Résultats de l'examen de capacité physique des recrues en automne 1906», *Journal de statistique suisse*, 44, 1908, p. 273-274.

ont l'habitude d'être classés depuis des décennies sur la base des résultats des examens pédagogiques de recrues.

Le BFS publie des rapports exhaustifs sur les examens de 1905 à 1912, le rapport des examens de 1913 ne fait l'objet que de comptes rendus plus courts en raison du début de la Première Guerre mondiale. Le recrutement est interrompu le 1^{er} août 1914 pour cause de mobilisation; il reprend à la mi-août mais sans examens pédagogique et gymnastique, afin d'en accélérer le déroulement⁵⁷⁸. Les examens d'aptitudes physiques des recrues, réintroduits en 1931, existent toujours de nos jours. Le choix des épreuves et les tabelles de performances ont naturellement évolué au fil des décennies⁵⁷⁹.

Nous n'allons pas passer en revue l'ensemble des analyses réalisées par le BSF sur les examens d'aptitudes physiques des recrues, mais nous intéresser aux plus utiles pour notre propos, à commencer par les résultats fournis par le formulaire rempli par chaque recrue. Celui-ci contient un certain nombre de questions relatives au dernier établissement scolaire fréquenté et au niveau d'instruction de l'individu, sa préparation physique, ainsi que des rubriques où indiquer ses résultats aux trois épreuves physiques et le résultat de sa visite médicale. Une première version de cette fiche d'information est créée pour les examens de l'automne 1905 (fig. 2-4), puis modifiée les deux années suivantes afin de procurer des informations plus précises. La version utilisée dès 1907 (fig. 2-5) a l'avantage de pouvoir être en plus reliée à la fiche d'information remplie par chaque recrue lors de l'examen pédagogique, ce qui permet de croiser les données recueillies lors des deux épreuves.

En dehors des rubriques sur le lieu et le niveau de scolarité, toutes les questions sont relatives aux expériences de la recrue dans les domaines de la gymnastique scolaire, de la gymnastique de société, du sport et de l'instruction préparatoire (IP), ainsi que les durées de chacune d'entre elles. Il s'agit donc d'évaluer plutôt les pratiques réalisées hors du cadre scolaire, que la gymnastique scolaire elle-même. Cette dernière est liquidée avec une seule question: «*L'enseignement de la gymnastique vous a-t-il été donné régulièrement à l'école ?*» Formulation pour le moins vague, qui aurait mérité d'être précisée ou complétée par d'autres questions si le but du formulaire était vraiment d'évaluer la situation de la gymnastique scolaire. Il nous semble que cette enquête a surtout pour but de déterminer quelles sont les pratiques corporelles des jeunes Suisses de seize à dix-neuf ans et d'identifier lesquelles ont le plus d'effet positif sur les aptitudes physiques.

⁵⁷⁸ Rapport DMF 1914, p. 701.

⁵⁷⁹ BURGNER Louis W., «L'examen physique des conscrits suisses (1900-1950)», in BURGNER Louis et al. (éd.), *Sport und Kultur = Sports et civilisations, Vol. 3, Freiburg-Fribourg 1981*, Berne & Francfort-sur-le-Main [etc.]: Peter Lang, 1985, p. 38-42.

I. Renseignements personnels.

1. Nom de famille:
 Prénom:

2. Commune d'origine: Canton:

3. Année de naissance: 18.....

4. Domicile: Canton:

5. Profession:

6. Dernière école primaire fréquentée:
 Eventuellement, école supérieure fréquentée:

7. L'enseignement de la gymnastique vous a-t-il été
 donné régulièrement à l'école? (oui ou non)

8. Pratiquez-vous des exercices physiques quelconques
 dans une société? (oui ou non).....
 Si oui, dans quelle société?

Combien de temps?.....

9. Avez-vous suivi l'enseignement militaire prépa-
 ratoire? (oui ou non)

Si oui, où?

Combien de temps?.....

II. Epreuves physiques.

1. Saut en longueur: mètres.

2. Lever: gauche fois, droite fois.

3. Course de vitesse: secondes.

Cause de dispensation:

III. Visite sanitaire.

Apte au service.* — Renvoyé.* — Réformé.*

NB. *Souligner* la mention vraie portant un *.

Fig. 2-4: Formulaire de 1905.

Feuille d'examen de capacités physiques.

Nom : Prénom : Profession :

Ecole fréquentée : Degré	Lieu	District	Canton
a)			
b)			
c)			
d)			

L'enseignement de la gymnastique vous a-t-il été donné régulièrement à l'école? Oui.* Non.*

Avez-vous pratiqué des exercices physiques dans une société? Oui*. Non*.

Si oui: a) Dans une société de gymnastique? Oui*. Non.*
Si oui: combien de temps? années; mois.

b) Dans une société sportive? Oui.* Non.* Si oui:
Combien de temps? années; mois.

c) Dans les cours d'instruction milit. préparat.?
Oui.* Non.* Si oui: Dans combien?

Epreuves physiques:	Note
1. Saut en longueur: mètres
2. Lever: gauche fois; droite fois
3. Course de vitesse: secondes

A été dispensé entièrement* partiellement* de l'examen,
pour cause de

Résultat de la visite sanitaire:

Apte au service.* Renvoyé.* Réformé.*

Si l'homme est „ajourné“ ou „réformé“, donner le numéro de la „désignation des motifs de réforme du service“ (voir Instruction sur l'appréciation sanitaire des militaires du 2 sept. 1887, pag. 118). Motif de réforme du service: N°

Fig. 2-5: Formulaire utilisé dès 1907.

		I. Aucun exercice corporel méthodique	II. Seulement l'enseignement scolaire régulier de la gym	III. Membres de société de gym ou sportive, ou anciens élèves d'un cours d'IP	Total des recrues	Total des examinés ayant reçu, à l'école, un enseignement régulier de la gym
1905	n	7 406	12 029	6 842	26 277	18 026
	%	28	46	26	100	69
1906	n	6 269	12 852	7 415	26 536	19 705
	%	24	48	28	100	74
1907	n	6 242	12 451	7 822	26 515	19 759
	%	24	47	29	100	74
1908	n	6 194	12 633	8 653	27 480	20 718
	%	23	46	31	100	75
1909	n	6 431	11 379	8 071	25 881	18 859
	%	25	44	31	100	73
1910	n	6 015	12 248	9 424	27 687	20 929
	%	22	44	34	100	76
1911	n	5 849	12 016	9 578	27 443	20 656
	%	21	44	35	100	75
1912	n	5 502	12 431	10 019	27 952	21 652
	%	20	44	36	100	77

Fig. 2-6: Préparation corporelle des recrues et proportion de recrues ayant eu des cours de gymnastique scolaire⁵⁸⁰.

Dans le premier tableau récapitulatif, nous avons choisi de présenter les pratiques réalisées dans et hors du cadre scolaire (fig. 2-6). La part des recrues n'ayant jamais pratiqué d'exercice corporel «*méthodique*» baisse de huit points entre 1905 et 1912, pour arriver à un individu sur cinq à cette date. La proportion de recrues ayant pratiqué uniquement la gymnastique dans le cadre scolaire reste plus ou moins stable entre 44 et 48 %, alors que celle des pratiquants de gymnastique ou de sport en société ou ayant suivi des cours d'instruction préparatoire présente une augmentation marquée, passant de 26 à 36 %. La dernière colonne présente la proportion de recrues ayant pratiqué «*régulièrement*» la gymnastique dans le cadre scolaire. Le remarquable manque de précision de cette question ne nous permet pas de porter un quelconque jugement sur ces pourcentages, si ce n'est que deux tiers puis trois quarts des jeunes gens ont un jour ou l'autre pratiqué des exercices physiques à l'école.

⁵⁸⁰ Sources : Rapports du BFS publiés dans le *Journal suisse de statistiques* entre 1906 et 1914.

Si l'on observe les mêmes résultats en tenant compte de la dernière école suivie par les recrues, on constate une forte différence entre catégories sociales: en 1906, les jeunes gens n'ayant fréquenté que l'école primaire sont 30 % à déclarer n'avoir jamais pratiqué d'exercice corporel dans ou hors du cadre scolaire, contre 9 % pour ceux ayant fréquenté une école moyenne ou secondaire (annexe 2-3). Le même écart est visible en ce qui concerne la participation à une société de gymnastique, de sport ou à des cours d'instruction préparatoire: 22 % des jeunes gens issus de l'école primaire déclarent y avoir eu accès contre 41 % de ceux issus des écoles moyennes et secondaires. Le premier écart est toujours significatif en 1912: 26 % des recrutables ayant fréquenté l'école primaire n'ont jamais pratiqué d'exercices corporels, contre 6 % de ceux issus des classes secondaires. Dans la 3^e catégorie, en revanche, l'écart se resserre puisque la part des jeunes gens issus des classes primaires qui sont membres d'une société ou ont pris part à des cours d'IP passe de 22 à 31 %, soit une augmentation de neuf points contre seulement six points pour la seconde catégorie de jeunes gens (41 à 47 %).

Une différence du même type apparaît lorsqu'on observe le taux de recrues déclarées aptes à servir⁵⁸¹. Si l'on reprend les chiffres de 1906, on voit que 53 % des jeunes gens ayant fréquenté l'école primaire sont déclarés aptes, contre 60 % de ceux sortant des écoles moyennes et secondaires; le taux d'ajournés⁵⁸² est plus ou moins le même (13 % et 14 %), c'est donc au niveau des réformés que l'écart se retrouve: 34 % pour la première catégorie contre 26 % pour la seconde. Dans son rapport pour les examens de 1906, le BFS déclare que cet écart est uniquement dû à la différence de préparation corporelle des individus⁵⁸³, son commentaire passant totalement sous silence l'impact des conditions de vie très différentes que connaissent les classes populaires et les classes moyennes/supérieures de la société. L'année suivante, le rapport nuance son premier constat, puisqu'il mentionne que les élèves ayant fréquenté des écoles supérieures «*sont issus, en général, de couches populaires qui ont moins à lutter avec les nécessités de la vie*»⁵⁸⁴. Cela explique en partie leurs résultats plus favorables lors de la visite sanitaire, tout en soulignant qu'il faut aussi tenir compte du fait que la durée de leur scolarité est plus longue «*et, par conséquent, les exercices de gymnastique bien plus féconds*»⁵⁸⁵. Affirmation partiellement erronée pour la Suisse romande du moins, puisque l'éducation physique disparaît des programmes des classes

⁵⁸¹ Sources : Rapports du BFS publiés dans le *Journal suisse de statistiques* entre 1906 et 1914.

⁵⁸² Jeunes hommes considérés comme insuffisamment matures et dont l'enrôlement est repoussé d'une ou plusieurs années.

⁵⁸³ BFS, «Résultats de l'examen de capacité physique des recrues en automne 1906», *Journal de statistique suisse*, 44, 1908, p. 267.

⁵⁸⁴ BFS, «Résultats de l'examen des aptitudes physiques des recrues en automne 1907», *Journal de statistique suisse*, 45, 1909, p. 735.

⁵⁸⁵ BFS, «Résultats de l'examen des aptitudes physiques des recrues en automne 1907», *Journal de statistique suisse*, 45, 1909, p. 744.

supérieures des gymnases et des écoles supérieures, à l'exception de ceux des filières pédagogiques. Le taux de recrues aptes au service augmente sensiblement entre 1906 et 1912, et l'écart entre jeunes gens ayant fréquenté les écoles primaires et les écoles secondaires tend à diminuer. En 1912, 78 % de la première catégorie de jeunes gens sont déclarés aptes contre 82 % pour la seconde ; 11 % de la première catégorie sont réformés contre 7 % de la seconde. La part de recrues «ajournées» reste semblable pour les deux catégories : 11 %.

En quittant le niveau suisse pour nous intéresser aux données relatives aux cantons étudiés, nous constatons au premier coup d'œil d'énormes disparités. Genève caracole en tête avec près de neuf recrues sur dix à avoir bénéficié d'un enseignement de gymnastique à l'école, alors qu'à l'autre extrême, un tiers environ des recrues fribourgeoises déclarent avoir suivi de tels cours en 1908 (fig. 2-8). Nous ne nous expliquons pas vraiment le taux de 50 % affiché en 1906 par les Fribourgeois. Peut-être s'agit-il des recrues ayant un jour ou l'autre pratiqué des exercices physiques à l'école sans que ceux-ci ne soient donnés chaque année ou durant toute l'année. Nous savons que durant les décennies 1900-1910, la majorité des écoliers fribourgeois pratiquent la gymnastique entre deux et six mois par an, soit durant la belle saison⁵⁸⁶. Les taux beaucoup plus bas de 1907 et de 1908 englobent peut-être seulement les élèves des localités les plus importantes (Fribourg, Morat, Bulle...) où une salle de gymnastique permet une pratique pendant toute l'année.

Les cantons de Vaud et Neuchâtel se situent au-dessous de la moyenne nationale pour la pratique de la gymnastique scolaire ; pour la part de recrues n'ayant jamais pratiqué aucun exercice corporel, ils sont au-dessus de la moyenne nationale (fig. 2-7). Fribourg se situe en queue de peloton avec près de deux tiers des conscrits annonçant n'avoir jamais pratiqué aucun exercice physique régulier.

Les résultats des examens d'aptitudes physiques sont largement repris dans les revues pédagogiques (*L'Éducateur*), d'éducation physique (*Monatsblätter für das Schulturnen*), de gymnastique (*Gymnaste suisse*) et administratives (*Bulletin du Département de l'instruction publique*) ainsi que dans la presse quotidienne. Ce sont dans ces publications⁵⁸⁷ qu'apparaissent les classements par canton, établis sur la note moyenne obtenue par les recrues, et non pas dans les rapports du BFS qui se contentent de présenter les résultats dans l'ordre traditionnel des cantons, soit Zurich et Berne en tête et Neuchâtel et Genève en fin de liste. Voici un classement par note moyenne pour les examens de l'automne 1907 (fig. 2-9), qui se présente de manière très semblable à ce qui se fait pour les résultats des examens pédagogiques de recrues.

⁵⁸⁶ AEF, DIP Gymnastique 1223, rapports annuels de Guillaume Sterroz sur la gymnastique.

⁵⁸⁷ Par exemple : «Résultats de l'examen des aptitudes physiques des recrues en automne 1907», *Monatsblätter für das Schulturnen*, 20, 1909, p. 37, pour les examens de 1907 ; *Journal de Genève*, 21 avril 1910, p. 2 pour ceux de 1908 ; 10 janvier 1911, p. 2 pour ceux de 1909, etc.

	FR	VD	NE	GE	CH
1906	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	23,6 %
1907	61,3%	36,6%	29,0%	9,5%	23,5%
1908	71,0%	36,9%	31,5%	5,9%	22,5%
1909	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	24,8 %
1910	72,1%	24,2%	30,1%	5,7%	21,7%
1911	69,4%	22,6%	26,0%	12,7%	21,3%
1912	64,4%	23,4%	25,4%	12,8%	19,7%

Fig. 2-7: Part des recrues n'ayant jamais fait d'exercices corporels méthodiques (= pas de gym scolaire, gym ou sport en société ou IP). (n. r. = non renseigné)

	FR	VD	NE	GE	CH
1906	50,0%	58,4%	70,0%	85,0%	74,3%
1907	38,0%	60,3%	67,8%	89,5%	74,5%
1908	27,4%	60,7%	63,0%	91,0%	75,4%

Fig. 2-8: Part des recrues déclarant avoir eu des cours réguliers de gymnastique à l'école.

Durchschnittsnote (notes moyennes totales).				
A. Territoire de recrutement:		Canton.	(1907).	
1.	Baselstadt	6.08	13. Bern	7.37
2.	Zürich	6.58	14. Waadt	7.44
3.	Genf	6.72	15. St. Gallen	7.51
4.	Baselland	6.78	16. Graubünden	7.85
5.	Glarus	6.91	17. Obwalden	7.85
6.	Schaffhausen	6.91	18. Tessin	7.91
7.	Thurgau	6.92	19. Nidwalden	7.99
8.	Zug	6.94	20. Schwyz	8.20
9.	Neuenburg	7.03	21. Freiburg	8.28
10.	Appenzell A.-Rh.	7.19	22. Luzern	8.30
11.	Solothurn	7.25	23. Uri	8.83
12.	Aargau	7.27	24. Wallis	9.28
		25. Appenzell L.-Rh.	9.49.	

Fig. 2-9: Classement des cantons par notes moyennes des résultats des examens d'aptitudes physiques des recrues à l'automne 1907.

Le classement sur la base des notes moyennes obtenues aux trois épreuves physiques est plus que discutable. Il pourrait par exemple se faire sur la base du pourcentage de conscrits jugés aptes au service, ce qui aurait plus de sens si on se souvient que la gymnastique est avant tout présentée comme un moyen de développer optimalement le physique des jeunes gens en prévision de leur futur devoir militaire. Le classement serait alors très différent, comme l'illustre la figure 2-10, établie par nous, où l'on voit le canton de Vaud occuper la première place, contre la quatorzième dans le classement sur les notes moyennes, et Genève se retrouver en seconde partie de classement.

1.	VD	72,9 %	8.	VS	63,7 %	14.	AI	61 %	21.	SZ	53,8 %
2.	SH	70,2 %	9.	AR	63,1 %	15.	BE	60,7 %	22.	GL	53,4 %
3.	BS	67,6 %	10.	TG	62,9 %	16.	AG	59,9 %	23.	UR	53,3 %
4.	SO	67,5 %	11.	NE	62,7 %	17.	BL	59,3 %	23.	FR	53,3 %
5.	ZH	67,2 %	12.	ZG	62,4 %	17.	SG	59,3 %	25.	LU	50,3 %
6.	TI	66,4 %		CH	62,2 %	19.	GE	57,5 %			
7.	GR	64,5 %	13.	NW	62,1 %	20.	OW	54,3 %			

Fig. 2-10: Classement des cantons par pourcentage de recrues jugées aptes au service après les examens d'aptitudes physiques à l'automne 1907⁵⁸⁸.

Ces classements, ainsi que les résultats généraux des examens physiques et du recrutement, font l'objet de commentaires parfois durs dans la presse spécialisée. Gustave Chaudet (1883-1956), rédacteur de la partie francophone de l'organe de la SFG et détenteur d'une plume acerbe, s'émeut à plusieurs reprises de ces résultats. Selon lui, le pourcentage des conscrits reconnus inaptes physiquement à dix-neuf ans (25 %) ne peut aller qu'en s'aggravant avec l'âge, cela signifie que si l'on englobe l'ensemble de la société, «une bonne moitié de notre humanité est tarée corporellement»⁵⁸⁹. Pour lui, aucun doute, les autorités scolaires sont responsables de la situation, faute d'investir suffisamment en faveur de l'enseignement de la gymnastique, que l'on traite encore trop souvent dans les écoles comme branche négligeable.

Henri Gobat, inspecteur scolaire jurassien, essaie d'être plus positif dans son article rétrospectif, malgré la réalité des résultats⁵⁹⁰. «Jusqu'ici la nouvelle institution [les examens] n'a eu, il faut le reconnaître, que peu d'influence sur l'introduction de la gymnastique dans le programme de toutes les écoles. Mais elle a contribué à une amélioration constante des résultats de l'examen fédéral»⁵⁹¹ et de relever la diminution des mauvaises notes, ainsi que l'amélioration des résultats moyens dans les trois disciplines examinées. Il conclut son article en émettant le vœu que le BFS publie les résultats sous la même forme que pour les examens pédagogiques, soit «une carte indiquant par teintes les résultats bons ou mauvais des cantons»⁵⁹², ce qui permettrait d'atteindre un public plus nombreux et donc d'avoir plus d'impact sur l'enseignement de la gymnastique.

⁵⁸⁸ Classement établi par nous sur la base de BFS, «Résultats de l'examen des aptitudes physiques des recrues en automne 1907», *Journal de statistique suisse*, 45, 1909, p. 740.

⁵⁸⁹ CH[AUDET] G[ustave], «Nos recrues», *Gymnaste suisse*, 56, 1913, p. 111.

⁵⁹⁰ GOBAT H[enri], «L'examen des aptitudes physiques des recrues suisses»..., p. 139-166.

⁵⁹¹ GOBAT H[enri], «L'examen des aptitudes physiques des recrues suisses»..., p. 153.

⁵⁹² GOBAT H[enri], «L'examen des aptitudes physiques des recrues suisses»..., p. 166.

De leur côté, les autorités scolaires cantonales reçoivent des résultats bien plus détaillés que ceux qui paraissent dans la presse, puisqu'ils sont du niveau des districts et des communes de leur ressort. Leurs réactions face à ces résultats sont variées, comme leur classement.

En ce qui concerne Genève, qui occupe généralement une place plus qu'honorable dans le classement, nous avons trouvé un seul commentaire à ce sujet dans le rapport de gestion du DIP de 1910 : l'enseignement de la gymnastique aux garçons a fait de sensible progrès dans les classes de la ville et de la banlieue mais « [à] la campagne, l'utilité de cette branche ne semble pas encore appréciée partout, certaines communes ne lui sont pas assez favorables. Là est la cause principale qui nuit dans notre canton aux résultats des examens de recrues en ce qui concerne les aptitudes physiques. »⁵⁹³

Comme nous le verrons dans la suite de ce travail, Genève suit son propre agenda en matière d'éducation physique tant masculine que féminine et la nomination d'un nouvel inspecteur de gymnastique, fin 1911, amène un renouvellement complet de la méthode et du programme de gymnastique pour les classes primaires de garçons en 1912. Cette modernisation de l'enseignement corporel semble satisfaire les attentes du DIP dans ce domaine et il n'est plus jamais fait mention dans ses comptes rendus des résultats, pourtant excellents, des recrues genevoises aux examens d'aptitudes physiques⁵⁹⁴.

Le canton de Vaud affiche des résultats très moyens⁵⁹⁵, comme le relève le DIPC dans ses rapports de gestion pour les années 1908 et 1910⁵⁹⁶. Comme dans le cas genevois, la faute est rejetée sur « les localités rurales surtout où l'on considère comme une dépense inutile l'acquisition des quelques appareils nécessaires à ces leçons »⁵⁹⁷, tout autant que sur « l'apathie sinon l'antipathie du personnel enseignant ». Le DIPC constate que la gymnastique est une branche obligatoire depuis plus de trente ans mais que les prescriptions la concernant restent lettre morte dans certaines communes. Le DIPC décide « donc [d'] insister à nouveau auprès des autorités communales et scolaires et auprès du personnel enseignant pour que cette branche occupe enfin la place que lui attribuent depuis si longtemps les programmes »⁵⁹⁸ et de lancer une vaste enquête sur l'enseignement de la gymnastique dans le canton.

Les résultats de l'enquête, publiés l'année suivante, sont peu brillants : trois garçons sur cinq (écoles primaires et secondaires confondues) ne reçoivent pas

⁵⁹³ GE, CR CE 1910, p. 524.

⁵⁹⁴ Genève est classé 3^e aux examens de 1907, 2^e à ceux de 1908 et 1909, 1^{er} à ceux de 1912.

⁵⁹⁵ 14^e aux examens de 1907, 15^e à ceux de 1908 et 11^e à ceux de 1909 dans le classement par notes moyennes des résultats des examens d'aptitudes physiques des recrues.

⁵⁹⁶ VD, CR CE 1908, p. 132; 1910, p. 114-115.

⁵⁹⁷ VD, CR CE 1910, p. 115.

⁵⁹⁸ VD, CR CE 1910, p. 116.

les leçons prévues dans les plans d'études, faute d'infrastructures adéquates principalement. Malgré les demandes réitérées du DIPC de remédier à ce problème, « *la grande majorité [des communes] a fait la sourde d'oreille* »⁵⁹⁹. Ce rapport conclut que la situation restera la même « *aussi longtemps que les autorités communales refuseront de reconnaître l'importance de cet utile enseignement* »⁶⁰⁰, mettant ainsi en évidence l'impuissance du gouvernement cantonal face aux communes. Désireux d'agir dans la mesure de ses moyens, le DIPC introduit en 1912 un examen annuel de gymnastique noté pour tous les garçons de dix à seize ans, ainsi que pour les classes de filles où cet enseignement est donné⁶⁰¹.

Le DIP neuchâtelois publie chaque année dans son bulletin les résultats détaillés, par district et commune, des examens d'aptitudes physiques des recrues neuchâtelaises, en précisant que les commissions scolaires des différentes localités peuvent obtenir, sur demande, la « *communication des bulletins d'examen des recrues de leur ressort* »⁶⁰². À côté de cette position purement informative, le DIP semble peu soucieux de prendre des mesures concrètes pour améliorer ces résultats; tout au plus informe-t-il les autorités scolaires locales et le corps enseignant qu'il attend d'eux qu'à l'avenir ils « *[f]a]ssent tout leur possible pour que la jeunesse masculine soit aussi bien préparée à l'examen concernant ses aptitudes physiques qu'à l'examen pédagogique. Le premier ne portant que sur le saut en longueur, le lever d'haltère et la course, les exercices nécessaires pourront être exécutés partout sans difficulté.* »⁶⁰³

Léon Latour, l'inspecteur cantonal qui signe les comptes rendus du *Bulletin*, commente brièvement la variation des résultats des recrues neuchâtelaises, mais l'on note chez lui une certaine incompréhension, voire une touche de fatalisme. Devant la part élevée de mauvaises notes au lever de l'haltère en 1907, il constate qu'« *on ne peut obliger une recrue, si elle est mal disposée, à faire preuve de bonne volonté et à réaliser un effort dont elle est susceptible* »⁶⁰⁴, tout en espérant que la publication des résultats provoquera une saine émulation, comme pour les examens pédagogiques, et que cela poussera les jeunes Neuchâtelois à vouloir « *se montrer aussi habiles et aussi endurants que leurs confédérés* ». Face aux résultats des années 1910 et 1911, Latour exprime sa confiance envers les « *experts spéciaux* »⁶⁰⁵ et les « *maîtres*

⁵⁹⁹ VD, CR CE 1911, p. 116.

⁶⁰⁰ VD, CR CE 1911, p. 117.

⁶⁰¹ Circulaire du 5 février 1912, citée et commentée dans « Le pas est fait », *Gymnaste suisse*, 55, 1912, p. 76.

⁶⁰² LATOUR Léon, « Examen de la capacité physique des recrues neuchâtelaises en 1907 », *Bulletin du Département de l'instruction publique*, janvier 1908, p. 13.

⁶⁰³ *Bulletin mensuel du Département de l'instruction publique*, septembre 1910, p. 82.

⁶⁰⁴ LATOUR Léon, « Examen de la capacité physique des recrues neuchâtelaises en 1907 »..., p. 13.

⁶⁰⁵ LATOUR Léon, « Nos recrues en 1911 », *Bulletin mensuel du Département de l'instruction publique*, janvier 1912, p. 5.

de gymnastique»⁶⁰⁶ pour remédier au recul ou à l'infériorité des résultats des recrues neuchâteloises aux examens physiques. La baisse des résultats de 1912 amène notre inspecteur à se poser la question de son origine : «*Nos jeunes gens deviendraient-ils moins forts et moins endurants depuis qu'un si grand nombre d'entre eux délaissent le travail de la terre où ils peuvent acquérir au grand air force et santé ? La question est posée.*»⁶⁰⁷ Les résultats mitigés des conscrits neuchâtelois ne semblent pas particulièrement inquiéter le DIP. Celui-ci compte peut-être sur les initiatives prises par des tiers (sociétés de sous-officiers, de gymnastique ou de tir) pour améliorer la situation en s'occupant d'instruction préparatoire ; la question reste ouverte.

Du côté des Fribourgeois, qui occupent généralement une place dans la seconde moitié du classement, les réactions sont d'une tout autre ampleur. À partir de 1906, 2 heures de gymnastique sont introduites au programme du cours de perfectionnement que suivent les jeunes hommes afin de se mettre à niveau pour les épreuves du recrutement. Faute de résultat probant, le nombre d'heures consacrées à la gymnastique dans ce cadre est doublé en 1909⁶⁰⁸. À côté de ces solutions, que l'on peut qualifier de dérisoires, il y a surtout une remise en question de la procédure d'examen et de la présentation des résultats par Guillaume Sterroz, l'inspecteur officieux de gymnastique fribourgeois. Malgré le ton quelque peu vindicatif utilisé par Sterroz et quelques affirmations invérifiables, celui-ci n'a pas entièrement tort, comme nous allons le voir.

Sa première cible est le maître de gymnastique servant d'expert pour les examens des conscrits fribourgeois : le Neuchâtelois Ulysse Matthey-Gentil, membre de la CFG (1898-1911). Nous avons connaissance d'une certaine inimitié antérieure de Sterroz envers Matthey-Gentil qui semble ici se raviver et se confirmer⁶⁰⁹. Selon Sterroz, Matthey-Gentil n'hésiterait pas à modifier la réponse des conscrits fribourgeois à la première question du formulaire : «*Avez-vous reçu un enseignement régulier de gymnastique à l'école ?*» La raison en serait que pour Matthey-Gentil, pratiquer la gymnastique nécessiterait obligatoirement l'exécution d'exercices aux engins, condition irréalisable au vu de la quasi-absence d'infrastructures dans le canton⁶¹⁰. Cette manipulation

⁶⁰⁶ LATOUR LÉON, «Nos recrues en 1911»..., p. 10.

⁶⁰⁷ LATOUR LÉON, «Nos recrues en 1912», *Bulletin mensuel du Département de l'instruction publique*, janvier 1913, p. 8.

⁶⁰⁸ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton «1906-1919», «Circulaire de la Direction de l'instruction publique aux conseils communaux, aux inspecteurs scolaires et au corps enseignant du canton de Fribourg» du 28 mai 1909.

⁶⁰⁹ Entre autres : AEF, DIP Gymnastique 1223, carton «1888-1907», lettre de Georges Python, chef de la DIP du 10 décembre 1901 à Guillaume Sterroz, maître de gymnastique ; carton «1906-1919», lettre de Guillaume Sterroz du 8 mai 1912 à Georges Python, chef de la DIP.

⁶¹⁰ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton «1906-1919», STERROZ Guillaume, «Comparaisons et réflexions concernant les résultats de l'examen des aptitudes physiques des recrues en automne 1910» du 29 décembre 1911, rédigé à l'intention de Georges Python, chef de la DIP.

exercée par l'expert expliquerait le 23^e rang du canton en ce qui concerne l'enseignement de la gymnastique scolaire en 1910. Les notes obtenues par les conscrits aux trois épreuves contrediraient ce premier résultat, puisqu'elles placent le canton au 14^e ou 15^e rang. Matthey-Gentil, ou un autre expert, a-t-il sciemment modifié les réponses des conscrits fribourgeois ? Impossible de se prononcer, mais il est certain que ce sont les experts qui posent oralement les différentes questions aux conscrits sur leur pratique antérieure et leur préparation corporelle et remplissent le questionnaire, ce qui leur laisse une marge d'interprétation personnelle⁶¹¹.

Sterroz impute également à Matthey-Gentil le déroulement inéquitable des épreuves⁶¹². Matthey-Gentil biaiserait les résultats : au saut en longueur, en exigeant systématiquement 20 cm de plus que le barème officiel, par exemple un saut d'au moins 3,7 m au lieu de 3,5 m, pour attribuer la note maximale de 1 ; au soulever de l'haltère, en mettant fin à l'épreuve à la moindre secousse ; à la course, en lançant le chronomètre à la première syllabe du mot « *par...tez!* »⁶¹³, ce qui ferait perdre une à deux secondes au coureur. Affirmations difficilement vérifiables, même si Sterroz affirme avoir pu le faire. Il est néanmoins clair que les techniques de mesure à disposition restent rudimentaires. En ce qui concerne le saut en longueur, tout repose sur l'acuité visuelle de l'expert, faute de fosse de sable :

*« Une bande de toile blanche, de cinq centimètres de largeur environ, tendue en travers sur le sol, marque un point d'où le saut doit s'effectuer. Une latte divisée en décimètres, couchée sur le sol dans la direction du saut, sert à en apprécier la longueur. Le sol choisi pour cet exercice doit être mou ; s'il est trop dur, une couche de sciure, égalisée après chaque saut sert à amortir la chute. À l'appel de son nom, le jeune homme choisit la distance qui lui convient, prend la pose qu'il veut et part au commandement de l'expert. Celui-ci lit sur la latte la longueur du saut effectué, après avoir tenu compte éventuellement des corrections nécessitées par la pose irrégulière du pied devant la bande de toile blanche. »*⁶¹⁴

En ce qui concerne la course de 80 mètres, l'intervention de plusieurs individus rallonge la mesure du temps de la performance. Un sous-officier, placé sur la ligne d'arrivée, abaisse le bras lorsque celle-ci est franchie par le conscrit et, suite à ce signe, l'expert contrôle le temps affiché par le « *chronographe* »⁶¹⁵.

⁶¹¹ GOBAT H[enri], « L'examen des aptitudes physiques des recrues suisses »... , p. 146.

⁶¹² STERROZ Guillaume, « Comparaisons et réflexions concernant les résultats de l'examen des aptitudes physiques des recrues... ».

⁶¹³ STERROZ Guillaume, « Comparaisons et réflexions concernant les résultats de l'examen des aptitudes physiques des recrues... ».

⁶¹⁴ GOBAT H[enri], « L'examen des aptitudes physiques des recrues suisses »... , p. 146.

⁶¹⁵ GOBAT H[enri], « L'examen des aptitudes physiques des recrues suisses »... , p. 147.

Toujours selon Sterroz, Matthey-Gentil permettrait aux recrutables des villes de Fribourg, de Morat et de Bulle de porter des chaussures légères pour les épreuves, alors que les jeunes campagnards n'en possèdent pas et qu'il est expressément précisé dans le règlement que les épreuves se disputent avec des chaussures normales, la seule concession vestimentaire prévue étant d'enlever sa veste⁶¹⁶.

Un autre reproche paraît totalement crédible, même si cette situation ne handicape sûrement pas que les conscrits fribourgeois. Rappelons que le jour de recrutement est, dans les campagnes du moins, un jour empreint d'une certaine solennité, marquant le passage à l'âge adulte pour les jeunes hommes⁶¹⁷, pour autant qu'ils soient déclarés aptes à servir naturellement. Après la visite médicale dénudée, certainement perturbante pour nombre de jeunes conscrits⁶¹⁸, la démonstration des aptitudes physiques en public est une étape supplémentaire dans l'éprouvant processus de recrutement. En effet, ces épreuves, réalisées en plein air, semblent attirer quantité de spectateurs, difficulté supplémentaire s'il en est, comme le souligne Sterroz :

« Les experts devraient interdire tous les attroupements. En effet, et je ne l'apprends à personne, courir et sauter au travers d'une haie de spectateurs est une difficulté et un obstacle. – Comment veut-on que des jeunes gens se présentent pour la première fois en public, courent, sautent et lèvent l'haltère entourés de tous leurs camarades et des curieux. C'est difficile et l'insuccès est la règle. »

Même si l'échec relatif aux examens pédagogiques et physiques n'est pas un motif d'exemption, il suit les recrues tout au long de leur vie de soldat puisqu'inscrit dans leur livret de service. De plus, on peut imaginer qu'un échec flagrant aux épreuves physiques réalisées devant un public composé, en partie peut-être, de personnes connues, peut être une source de mortification pour un jeune homme de dix-neuf ans.

Finalement, Sterroz remet en cause la pertinence du choix de ces trois épreuves afin de déterminer l'état de santé, la force et la résistance des jeunes conscrits, problème que nous avons déjà soulevé, et force est d'admettre qu'il a raison.

Le dernier aspect que nous souhaitons relever concernant la prise de position de Sterroz, est que ces épreuves ne seraient selon lui que *« le moyen de tomber l'un ou l'autre Canton. De préparer une ingérence dans le domaine de l'école, etc.*

⁶¹⁶ STERROZ Guillaume, « Comparaisons et réflexions concernant les résultats de l'examen des aptitudes physiques des recrues... ».

⁶¹⁷ FUHRER Hans Rudolf, HALTINER Karl W., « Recrutement », in *e-DHS*, consulté le 14 juillet 2015 sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F24637.php>

⁶¹⁸ ROYNETTE Odile, *« Bons pour le service » l'expérience de la caserne en France à la fin du XIX^e siècle*, Paris : Belin, 2000, p. 192-195.

– C'est, sans aucun doute, le cas voulu, cherché pour le Canton de Fribourg.»⁶¹⁹
 À nouveau apparaît le sentiment, largement répandu parmi les cantons catholiques depuis la création de l'État fédéral en 1848, que le pouvoir central, porteur de valeurs radicales et protestantes, voire laïques, veut s'immiscer dans les affaires internes, afin d'affaiblir et de remettre en cause les bases mêmes de la société profondément ancrée dans le catholicisme⁶²⁰.

Malgré la forte réaction de l'inspecteur fribourgeois de gymnastique, les résultats des examens d'aptitudes physiques de recrues paraissent peu interpellier les DIP, peut-être parce que ceux-ci ne se sentent pas directement concernés par ces épreuves. En effet, le lien entre gymnastique scolaire et préparation militaire ne semble plus aussi direct (s'il l'a jamais été) pour les autorités communales ou cantonales en charge de l'instruction. Comme nous l'avons vu précédemment, l'argument militaire n'est qu'un élément parmi d'autres à l'origine de l'introduction de la gymnastique dans les villes au milieu du XIX^e siècle ou dans les législations cantonales, tout particulièrement dans les cantons de Genève et de Neuchâtel. La préparation militaire n'est pas à proprement parler du domaine scolaire, qui vise plus large. L'ambition de l'École est de former des individus certes capables de lire, écrire, compter, courir ou sauter, mais surtout de jouer leur rôle de citoyen utiles dans un pays démocratique.

De plus, la manière dont se déroulent ces épreuves met plus en évidence la supériorité physique des conscrits pratiquant une activité physique régulière, dans le cadre d'une société de gymnastique, d'un club sportif ou d'un cours d'IP, que celle des jeunes hommes ayant eu des cours de gymnastique dans le cadre scolaire. Les gymnastes n'hésitent d'ailleurs pas à souligner la supériorité physique des leurs lors du recrutement que ce soit pour les examens physiques ou sanitaires⁶²¹. Ces examens vont donc, avant tout, donner un coup de pouce décisif à la concrétisation de l'instruction militaire préparatoire (IP), plutôt qu'influencer réellement la pratique scolaire.

Instruction préparatoire au service militaire

Dans sa conférence, précédemment mentionnée, tenue en 1904, Hartmann a clairement mis en évidence le lien qui, selon lui, devait se développer entre examens d'aptitudes physiques des recrues et cours d'instruction militaire

⁶¹⁹ STERROZ Guillaume, « Comparaisons et réflexions concernant les résultats de l'examen des aptitudes physiques des recrues... », souligné par l'auteur.

⁶²⁰ ALTERMATT Urs, *Le catholicisme au défi de la modernité: l'histoire sociale des catholiques suisses aux XIX^e et XX^e siècles*, Lausanne: Payot, 1994.

⁶²¹ MESSERLI Fr[ancis], « Militaire, Gymnastique et Sports », *Bulletin mensuel de la Bourgeoise, Section de la Société fédérale de gymnastique Lausanne*, 4, 1911, p. 213-215, MESSERLI Fr[ancis], « Gymnastique et militaire », *Bulletin mensuel de la Bourgeoise, Section de la Société fédérale de gymnastique Lausanne*, 7, 1914, p. 89-90.

préparatoire. Dans la loi militaire de 1874, il était déjà prévu que les jeunes gens en âge post scolaire suivent des cours d'exercices corporels et de tir jusqu'au recrutement. Vu les difficultés d'introduction d'un enseignement de gymnastique dans le cadre scolaire, cet enseignement, dit alors du III^e degré, resta lettre morte dans la majorité des cantons et des localités, tout particulièrement en Suisse romande, où nous n'avons identifié qu'une tentative à Genève en 1886⁶²².

Les premiers cours d'IP sont donc organisés sur initiatives privées. La société des officiers de Zurich met sur pied un premier cours en 1884, auquel participent environ 500 jeunes hommes, sous la direction de 65 officiers, sous-officiers, instituteurs et moniteurs de sociétés de gymnastique⁶²³. Organisés grâce à divers subsides, privés et publics, l'existence de ces cours est régulièrement menacée faute de ressources financières suffisantes⁶²⁴, ce qui pousse la Confédération à s'engager financièrement bien plus que prévu dans l'article 81 de la loi de 1874, qui ne citait que les coûts de l'instruction au tir, afin de supporter ces initiatives. La fin des années 1880 et le début des années 1890 voient le nombre de cours d'IP se multiplier en Suisse alémanique: de 660 élèves recensés en 1884, les effectifs atteignent 6 900 en 1895⁶²⁵.

Le projet de révision des articles militaires de la Constitution fédérale aurait permis d'ancrer l'obligation de l'IP dans la Constitution⁶²⁶, mais il est massivement rejeté par le peuple et les cantons suisses le 3 novembre 1895. Et le Conseil fédéral de conclure qu'«[i]l ne reste plus qu'à continuer de suivre la voie de l'initiative privée et préparer ainsi le terrain pour régulariser plus tard, par voie légale, cette importante branche de l'instruction militaire»⁶²⁷.

Ce développement de l'IP touche la Suisse romande dans les toutes premières années du xx^e siècle. Comme l'illustre le tableau ci-dessous (fig. 2-12), quelques cours voient le jour à cette période. À Genève, les cours de 1901 et de 1902 sont organisés par la section locale de la Société fédérale

⁶²² Cours d'IP organisés par la société militaire locale en 1886, «Militaire», *Journal de Genève*, février 1886, p. 3, «Correspondance», *Journal de Genève*, 18 mars 1887, p. 3.

⁶²³ 592 élèves au début de cours, 433 à la fin; Rapport du DMF 1884, p. 330.

⁶²⁴ «Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la modification et le complément de quelques dispositions de l'organisation militaire du 13 novembre 1874. (Du 22 mai 1896)», *Feuille fédérale*, 1896, p. 476.

⁶²⁵ «Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale...», p. 477.

⁶²⁶ Le projet de réorganisation militaire prévoyait trente jours de cours obligatoires à effectuer avant l'entrée à l'école de recrues, en cas d'IP cantonale insuffisante; GIULIANI Markus, «Starke Jugend – Freies Volk»..., p. 484.

⁶²⁷ «Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la modification et le complément de quelques dispositions de l'organisation militaire du 13 novembre 1874. (Du 22 mai 1896)», *Feuille fédérale*, 1896, p. 477.

des sous-officiers⁶²⁸, il en est de même en ville de Fribourg en 1902⁶²⁹. Ces tentatives semblent avoir été éphémères. Il est intéressant de relever que ces cours connaissent en revanche un relatif succès et une certaine pérennité dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel, soit les mêmes cantons romands qui avaient vu fleurir les corps de cadets au siècle précédent. Ce n'est sans doute pas un hasard, puisque du côté suisse alémanique les cantons de Zurich et d'Argovie, terrains fertiles pour les cadets, se distinguent particulièrement par leur zèle dans le domaine de l'IP⁶³⁰.

Organisés par les sociétés de sous-officiers de la ville de Neuchâtel (1901-1904⁶³¹, puis 1906-1909) et de La Chaux-de-Fonds (1902), les cours s'adressent aux jeunes gens de dix-sept à dix-neuf ans et sont consacrés aux exercices de tir, aux marches et à la gymnastique. Dans le canton de Vaud, ce sont les sections lausannoises des sociétés d'officiers et de sous-officiers qui mettent sur pied le premier cours en 1901⁶³². Dès l'année suivante, des cours ont lieu en dehors de la capitale : à Morges, Sainte-Croix et Bex ; en 1903 à Morges, Sainte-Croix, Vevey et Le Sentier ; en 1904 à Morges, Bex et Vallorbes-Vaulion... En 1907 apparaît le premier cours organisé par une section de gymnastique, la Bourgeoise de Lausanne.

Le rejet de 1895 n'a pas enterré le projet de réviser l'organisation militaire suisse et dès 1903 un nouveau projet est soumis à discussion par le DMF aux sociétés d'officiers et autres parties intéressées. Après l'approbation par le peuple de la nouvelle loi sur l'organisation militaire de 1907 et l'adoption de l'ordonnance fédérale du 2 novembre 1909 sur l'instruction préparatoire, les cours d'IP s'organisent désormais en trois variantes :

1. l'instruction gymnastique préparatoire (IPG), comprenant 50-80 heures d'exercices annuels, mis sur pied principalement par les sociétés de gymnastique ;
2. l'instruction préparatoire avec armes (IPA), combinant exercices de gymnastique et de tir, plutôt dirigés par des officiers ou des sous-officiers ;
3. les cours de jeunes tireurs (JT), pour les jeunes hommes de dix-huit à vingt ans, coordonnés en principe par des sociétés de tir⁶³³.

⁶²⁸ « Société fédérale des sous-officiers », *Journal de Genève*, 1^{er} mai 1901, p. 2 ; « Avis aux jeunes gens : préparation au service militaire », *Journal de Genève*, 6 avril 1902, p. 2.

⁶²⁹ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1888-1907 », lettre du 21 décembre 1902 de Georges Python, chef de la DIP à la Direction militaire du canton de Fribourg.

⁶³⁰ « Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la modification et le complément de quelques dispositions de l'organisation militaire du 13 novembre 1874. (Du 22 mai 1896) », *Feuille fédérale*, 1896, p. 479 ; Rapport du DMF 1919, p. 387.

⁶³¹ L'ensemble des renseignements provient des comptes rendus annuels du département militaire neuchâtelois, 1901-1913, contenus dans les CR CE NE.

⁶³² « Instruction militaire préparatoire », *Gazette de Lausanne*, 2 avril 1902, p. 2.

⁶³³ EICHENBERGER Lutz, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 193.

	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909
FR	1	1			2 ⁶³⁴	1 ⁶³⁵						1JT
VD				1	4	5	4		2	3	X	1JT; 1IP
NE				1	2	1	1	*	1	1	X	1IP
GE				1	1							

Fig. 2-11 : Cours d'instruction préparatoire (IP) 1898-1909 ;

JT : jeunes tireurs ; X : nbre de cours organisés non précisés⁶³⁶

***cours non donnés en raison de la Fête fédérale des sous-officiers à Neuchâtel⁶³⁷.**

Notons que la Confédération continue de déléguer la mise en œuvre de l'IP, qui devient officiellement facultative⁶³⁸, à des organismes de droit privé : sociétés d'officiers, de tir, de gymnastique ou de sport, qu'elle subventionne et qui doivent lui rendre des comptes sous forme de rapports annuels⁶³⁹. Elle garde néanmoins un certain contrôle sur les contenus des cours pour lesquels elle publie des règlements obligatoires. Ce choix à trois variantes attisera cependant rapidement la rivalité entre les différents types de sociétés en charge de l'organisation des cours, qui se retrouvent en concurrence pour toucher la manne financière que représentent les subsides fédéraux⁶⁴⁰.

Dans le canton de Neuchâtel, des cours de jeunes tireurs sont organisés de 1910 à 1913 par des sociétés de tir. Indépendamment des cours de tirs, des cours d'instruction préparatoire sans armes sont mis sur pied, cette fois-ci, par le comité de l'Association cantonale neuchâteloise de gymnastique en 1911 et 1912. Ceux-ci n'incluent pas d'exercices de tir mais visent avant tout :

« le développement physique du jeune homme, par des exercices rationnels, comprenant : la marche, la course, le saut, les exercices préliminaires, le lever et le jet de poids, le passage d'obstacles, les jeux et les exercices populaires. Ils constituent en quelque sorte un enseignement post-scolaire de la gymnastique et ont également pour objet de préparer les jeunes gens à l'examen des aptitudes physiques du recrutement. »⁶⁴¹

⁶³⁴ Le second cours est organisé à Romont ; rapport du DMF 1902, p. 175.

⁶³⁵ Aucun cours en ville de Fribourg, mais un cours à Guin ; rapport du DMF 1903, p. 237.

⁶³⁶ Sources : rapports du DMF.

⁶³⁷ Rapport du DMF 1906, p. 106.

⁶³⁸ Malgré l'avis contraire de la CFG : EICHENBERGER LUTZ, *Die Eidgenössische Sportkommission...*

⁶³⁹ GIULIANI Markus, « *Starke Jugend – Freies Volk* »..., p. 493.

⁶⁴⁰ Rappelons que le subside dépend du nombre de participants aux cours : EICHENBERGER LUTZ, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 194.

⁶⁴¹ « Cours préparatoires de gymnastique », *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 18 mars 1913, p. 7.

	FR			VD			NE			GE		
	IPG	IPA	JT	IPG	IPA	JT	IPG	IPA	JT	IPG	IPA	JT
1910			724		2 240	276			344			57
1911		220	434		1 759	43	641		226		138	
1912		354	113		1 360	94	336		142		191	1
1913		370	130		1 069	168		685	47		279	11

Fig. 2-12 : Effectifs moyens des cours d'instruction préparatoire (IP) 1910-1913⁶⁴².

En 1913, le Comité cantonal neuchâtelois des cours militaires préparatoires et l'Association cantonale de gymnastique décident d'organiser ensemble les cours d'IP. En effet, les deux entités «*ont reconnu sans peine que deux organisations parallèles, poursuivant le même but, se nuiraient forcément l'une à l'autre et qu'il était dans l'intérêt de l'entreprise d'unir toutes les forces disponibles*»⁶⁴³. Le nouveau programme comprend 30 heures d'instruction militaire et 30 heures de gymnastique, combinant ainsi assouplissement et développement des corps et initiation au maniement du fusil.

L'éclatement de la Première Guerre mondiale et la mobilisation de l'armée suisse désorganisent les cours d'IP qui se trouvent privés d'armes, de munitions et souvent d'instructeurs⁶⁴⁴. De plus, 1914 est aussi marqué par une baisse sensible des subventions fédérales pour ces cours⁶⁴⁵. C'est l'occasion rêvée pour les sociétés de gymnastique de reprendre la main sur l'organisation de l'IP. En mars 1915, le Comité central et le Comité technique de la SFG lancent un appel aux jeunes Suisses afin qu'ils rejoignent les cours de gymnastique préparatoire. Cet appel est soutenu par le commandant de corps d'armée Theophil Sprecher (1850-1927), alors chef de l'État-major, et le colonel divisionnaire Friedrich Brügger (1854-1930), adjudant général⁶⁴⁶. Un constat accablant fait pencher la balance en faveur de l'IP : après quelques mois de mobilisation, certains milieux constatent qu'une grande partie des soldats ne semble pas posséder une condition physique suffisante⁶⁴⁷. D'ailleurs des cours de gymnastique sont introduits dans plusieurs divisions de l'armée courant 1915⁶⁴⁸. Par conséquent, l'entraînement physique semble bien devoir être la priorité de

⁶⁴² Sources : rapports du DMF.

⁶⁴³ «*Instruction militaire préparatoire*», *Revue militaire suisse*, 58, 1913, p. 389.

⁶⁴⁴ «*Chronique suisse*», *Revue militaire suisse*, 61, 1916, p. 189-490.

⁶⁴⁵ HARTMANN E[rnest], «*Des cours préparatoires de gymnastique*», *Gymnaste suisse*, 58, 1915, p. 110.

⁶⁴⁶ HARTMANN E[rnest], «*Des cours préparatoires de gymnastique*»...

⁶⁴⁷ CH[AUDET] G[ustave], «*L'aveu*», *Gymnaste Suisse*, 58, 1915, p. 50-51.

⁶⁴⁸ THORIN J[ohn], «*La Gymnastique dans l'Armée*», *Gymnaste suisse*, 58, 1915, p. 184-185, 191-192.

l'IP, plus que l'école de soldat ou de section⁶⁴⁹. Un autre argument exposé par Hartmann, infatigable défenseur des cours préparatoires de gymnastique, est la modicité des coûts de ceux-ci par rapport aux cours armés, enjeu non négligeable en période de conflit et de rationnement.

Cependant cet appel patriotique ne résonne pas de la même manière dans tous les cantons. À Genève, la société de gymnastique «Genève-Ville», qui a organisé un premier cours en 1913⁶⁵⁰, ne semble pas y donner suite, malgré son succès⁶⁵¹. À Neuchâtel, des cours préparatoires de gymnastique sont organisés en 1915 et en 1916, mais ne peuvent être poursuivis en 1917. Le Comité d'initiative en faveur des cours préparatoires de gymnastique explique cet abandon par le manque de coopération de certains officiers qui refusent les congés nécessaires aux moniteurs et aux sous-moniteurs⁶⁵², mais il semblerait que les cours rencontrent une forte opposition de la part des socialistes⁶⁵³. Dans le canton de Vaud, la Société cantonale de gymnastique (SCVG) coopère avec le Comité cantonal en faveur de l'instruction préparatoire avant même le début de la guerre, mais devient la pièce maîtresse de l'organisation lorsque celle-ci éclate. En effet, le 2 mai 1915, l'assemblée de la SCVG vote pour la mise sur pied de cours préparatoires de gymnastique⁶⁵⁴. Le comité technique de la SCVG et le major Charles-Albert Moret (1867-1946), président administratif du Comité cantonal pour l'instruction préparatoire, prennent en main leur réalisation. En 1915, 52 sections, comprenant 85 moniteurs, sont annoncées pour le cours de moniteurs d'IP. Sur ce total, 45 sont des sociétés de gymnastique, les quelques autres étant organisées sous la direction d'officiers ou d'instituteurs⁶⁵⁵. L'initiative est publiquement soutenue par les conseillers d'État en charge du Département de l'instruction publique, Ernest Chuard (1857-1942), et du Département militaire, Eugène Fonjallaz (1853-1917), qui demandent aux autorités communales de faciliter la tenue des cours⁶⁵⁶. En 1916, les cours réunissent 1 200 élèves, répartis en 43 sections⁶⁵⁷. En 1917, le

⁶⁴⁹ HARTMANN E[rnest], «Des cours préparatoires de gymnastique»..., p. 110.

⁶⁵⁰ «Cours pour futures recrues», *Le gym genevois: organe de la section fédérale de gymnastique «Genève-ville», de la société de gymnastique d'hommes et de leurs sous-sections*, 4, 1913, p. 198; «Notre cours préparatoire au recrutement»..., 4, 1913, p. 218-219; «Recrutement»..., 4, 1913, p. 231.

⁶⁵¹ [Société fédérale de gymnastique, Procès-verbal de l'assemblée des délégués, 13/14 octobre 1917], *Gymnaste suisse*, 61, 1918, p. 38.

⁶⁵² «Neuchâtel», *Gymnaste suisse*, 60, 1917, p. 190.

⁶⁵³ [SFG] «Procès-verbal de l'assemblée des délégués, 13/14 octobre 1917», *Gymnaste suisse*, 49, 1918, p. 38.

⁶⁵⁴ ACV, Fonds SCVG, PP 468/65, Procès-verbaux des Assemblées de Délégués cantonaux, assemblée du 31 octobre 1915.

⁶⁵⁵ «Instruction militaire préparatoire», *Gazette de Lausanne*, le 1^{er} août 1915, p. 6; ACV, Fonds SCVG, PP 468/65, Procès-verbaux des Assemblées de Délégués cantonaux, assemblée du 31 octobre 1915.

⁶⁵⁶ A[MSTUTZ] H[enri], «Vaud. – Cours d'enseignement préparatoire de gymnastique», *Gymnaste suisse*, 59, 1916, p. 31.

⁶⁵⁷ «Vaud. – les cours d'enseignement préparatoire de gymnastique en 1917», *Gymnaste suisse*, 60, 1917, p. 17.

major Moret présente des résultats moins satisfaisants et met en avant le manque à gagner qu'implique le comportement peu enthousiaste de certaines sections :

« Sur 40 sections, représentées par 68 moniteurs au cours d'organisation et d'instruction, 29 sections seulement avec une moyenne de 21 élèves ont organisé un cours, 3 d'entre elles ont abandonné le travail à peine commencé et 25 sections ont terminé complètement le cours. Il [major Moret] met en parallèle le canton de Berne qui, sur 126 sections de gymnastique, en a 110 qui forment des cours préparatoires alors que dans notre canton sur 73 sections, 25 seulement ont un cours; trop de sections chez nous n'en comprennent pas la valeur et ne savent pas en profiter, car c'est une somme totale de 10 000 francs accordée annuellement à notre canton par le Département militaire et la majorité de nos sections en fait malheureusement fi tout en ne perdant aucune occasion de critiquer le subside de l'État de Vaud que l'on trouve trop minime. »⁶⁵⁸

Les cours d'IP continuent néanmoins à avoir lieu dans le canton de Vaud mais marquent un clair fléchissement en 1919 au point que la poursuite de leur organisation par les sections de gymnastique est discutée lors de l'assemblée des délégués de la SCVG en novembre de la même année. La question est renvoyée aux deux comités, central et technique, de la société pour étude⁶⁵⁹. L'année suivante, le major Alphonse Huguenin, alors maître de gymnastique à Lausanne et président du Comité cantonal de l'enseignement de la gymnastique préparatoire, prend la défense de ces cours et encourage les sections à poursuivre leur organisation⁶⁶⁰. Le canton de Vaud semble être le seul canton romand où les cours d'IP (si l'on ne tient pas compte des cours de jeunes tireurs) sont organisés annuellement dans l'immédiat après-guerre, les autres cantons romands présentant une fréquence plus aléatoire⁶⁶¹.

Complétons ce panorama consacré à l'instruction préparatoire avec le canton de Fribourg, où les choses se passent encore différemment. Réagissant à l'appel lancé par la SFG début 1915 tendant à ce que les sections de gymnastique prennent en charge l'organisation des cours d'IP, l'Association cantonale des gymnastes fribourgeois décide de mettre sur pied des cours durant la belle saison 1916.

⁶⁵⁸ ACV, Fonds SCVG, PP 468/65, Procès-verbaux des Assemblées de Délégués cantonaux, assemblée du 18 novembre 1917.

⁶⁵⁹ ACV Fonds SCVG, PP 468/65, Procès-verbaux des Assemblées de Délégués cantonaux, assemblée du 23 novembre 1919.

⁶⁶⁰ ACV Fonds SCVG, PP 468/65, Procès-verbaux des Assemblées de Délégués cantonaux, assemblée du 22 février 1920.

⁶⁶¹ Vaud est le seul canton romand à recevoir des subsides de la Confédération pour les cours d'IP en 1920, *Annuaire statistiques de la Suisse*, 1921, p. 356-357; Vaud et Genève touchent des subsides en 1921, *Annuaire statistiques de la Suisse*, 1922, p. 384-385; Fribourg, Vaud, Valais et Genève en 1922, *Annuaire statistiques de la Suisse*, 1923, p. 402; à partir de 1923, les subsides pour cours de jeunes tirs et d'IP sont fondus en une seule catégorie.

Elle interpelle le Conseil d'État afin d'obtenir le soutien des autorités pour concrétiser ce projet⁶⁶². Le Conseil d'État décline la proposition de l'Association sous prétexte que les cours d'IP ne sauraient avoir lieu sans la collaboration du corps enseignant, dont beaucoup de membres sont mobilisés, ce qui reporte leur concrétisation à l'après-guerre⁶⁶³. Lors de leur deuxième tentative, les gymnastes jouent principalement la carte de la concurrence entre les cantons. Dans un premier temps, ils indiquent que le canton de Fribourg et deux petits cantons (sans doute de Suisse centrale) sont les seuls à ne rien avoir mis sur pied en termes d'IP⁶⁶⁴. Ils précisent que même le canton du Valais, canton catholique bilingue comme Fribourg, s'est investi dans ce domaine, avant de porter l'estocade finale :

*« Nous sommes également certains que nos Autorités fribourgeoises ne voudront pas que notre Canton continue à faire tache au milieu de tous nos confédérés, en matière d'éducation physique de la jeunesse, ce qui constitue une œuvre essentiellement patriotique, à laquelle Fribourg ne peut pas se dérober. »*⁶⁶⁵

Ces arguments ne font cette fois pas mouche. Ce courrier, tout comme le premier, est soumis par Python à Sterroz qui met celui-ci en garde. Pour le maître de gymnastique, il est clair que les gymnastes cherchent par ce biais « à s'immiscer à l'école »⁶⁶⁶, afin d'influencer les membres du personnel enseignant. Il en résulterait que « celui ou ceux qui subiraient cette influence modifieraient leur mentalité ou quitteraient l'enseignement ». Sterroz conseille à Python d'écarter les gymnastes des cours d'IP et de confier l'organisation et la direction de ceux-ci à des instituteurs ayant une expérience militaire en tant que soldat, sous-officier ou officier. Une dernière tentative des gymnastes en février 1917⁶⁶⁷ se solde par une réponse sans appel du Conseil d'État : les cours d'IP « ne sauraient être mieux établis que sur le terrain scolaire et obligatoire de l'école de perfectionnement »⁶⁶⁸, alors que les sociétés de gymnastique « visent au développement artistique en même temps qu'à l'augmentation de l'endurance et de l'agilité dans la jeunesse », ce qui

⁶⁶² AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1918-1923 », lettre de l'association cantonale des gymnastes fribourgeois du 5 avril 1916 au Conseil d'État.

⁶⁶³ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1918-1923 », « Extrait du protocole du Conseil d'État (séance du 19 juin 1916) 819. Association cantonale des gymnastes fribourgeois ».

⁶⁶⁴ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1918-1923 », lettre de l'association cantonale des gymnastes fribourgeois du 20 novembre 1916 à Georges Python, chef de la DIP.

⁶⁶⁵ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1918-1923 », lettre de l'association cantonale des gymnastes fribourgeois du 20 novembre 1916 à Georges Python, chef de la DIP.

⁶⁶⁶ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1918-1923 », lettre de Guillaume Sterroz, maître de gymnastique du 4 décembre 1916 à Georges Python, chef de la DIP.

⁶⁶⁷ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1918-1923 », lettre de l'association cantonale des gymnastes fribourgeois du 26 février 1917 à Georges Python, chef de la DIP ; lettre de l'association cantonale des gymnastes fribourgeois du 26 février 1917 au Conseil d'État.

⁶⁶⁸ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1918-1923 », « Extrait du protocole du Conseil d'État (séance du 24 mai 1918) 733. Gymnastes, association cantonale ».

est un tout autre objectif. Il semble en effet que les autorités cantonales préfèrent l'absence d'IP plutôt qu'une IP organisée par les sections de gymnastique.

Ce désir de limiter l'influence des sections de gymnastique ne constitue pas une nouveauté. Sterroz l'exprime clairement dès 1904 dans une lettre à Georges Python, dans le contexte des discussions relatives au projet de nouvelle loi militaire⁶⁶⁹. Alors que l'on discute d'une éventuelle obligation de l'introduction de l'IP, qui ne se concrétisera pas dans le projet adopté, Sterroz propose à Python de confier ces cours aux enseignants, comme cela se fait dans certains cantons de Suisse alémanique, afin d'éviter toute ingérence ou influence non souhaitée. Il apporte une précision à ce propos dans son courrier en soulignant que le but est d'«*évincer l'immixtion des sections de gymnastique dans ce domaine*»⁶⁷⁰.

Depuis 1848, la SFG et ses sections apportent un soutien sans faille à l'État fédéral et à la construction d'une «*nation*» suisse⁶⁷¹, ce qui heurte frontalement les valeurs des cantons catholiques conservateurs et leur positionnement face à la nouvelle organisation qu'ils considèrent comme trop centralisatrice. En ville de Fribourg, la société Freiburgia, fondée en 1884 et à l'origine de laquelle se trouvent Sterroz et Python, est la première, et pendant longtemps la seule, à se profiler résolument comme catholique conservatrice. Cette prépondérance des valeurs de l'opposition sur le terrain de la gymnastique de société et ses possibles influences sur les jeunes Fribourgeois incite Sterroz à mettre en garde Python en 1891 : les conservateurs doivent agir pour les contrer, comme ils l'ont fait dans d'autres domaines (société de musique, de tir, etc.), et promouvoir une pratique au sein de sociétés défendant les valeurs dominantes de la société fribourgeoise.

«Puis, pourquoi les conservateurs fribourgeois n'opposeraient-ils pas et ne formeraient-ils pas des Sections de gymnastique dans quelques importantes localités [?] Par exemple à Matran, Neyruz, Belfaux, Arconciel, Ependes, Treyvaux, Praroman, Marly, Tavel, Guin, Heitenried et quelques Communes catholiques du district du Lac. Ces sections n'auraient-elles qu'un but aguerir [sic] et grouper les jeunes gens pour la défense énergique, active et de nos institutions catholiques-conservatrices et de nos Autorités Eclésiastiques [sic] et Civiles [?] Défense qui se traduirait, non par des paroles, mais par des actes virils. Ceux-ci ne pourraient-ils remplir le rôle définit [sic], il y a quelques années, par un membre influent du Reichsrath autrichien, le 27 novembre 1867: "Élevons, disait-il[,] une pléiade de jeunes gymnastes, par cela nous créerons une garde pour notre constitution, pour nos institutions

⁶⁶⁹ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton «*1888-1907*», lettre de Guillaume Sterroz du 17 mai 1904 à Georges Python, chef de la DIP.

⁶⁷⁰ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton «*1888-1907*», lettre de Guillaume Sterroz...

⁶⁷¹ KERN Stefan, *Turnen für das Vaterland und die Gesundheit...*, p. 19.

*catholiques-conservatrices, une garde qui ne se rendra jamais et qui restera toujours jeune” ? »*⁶⁷²

Python envoie deux courriers en 1898 concernant la création à Châtel-Saint-Denis d'une société de gymnastique, sous la direction d'un moniteur vaudois. Dans le premier adressé au préfet du district de la Veveysse⁶⁷³, il rappelle « *que c'est par la gymnastique que nos adversaires font le plus grand nombre de recrues à Fribourg et empoisonnent en particulier nombre de jeunes gens venus de la Suisse allemande* » et lui demande par conséquent de s'emparer « *tout de suite de cette société, soit en y faisant entrer nos jeunes gens les meilleurs, soit en y faisant entrer nos amis comme membres passifs ou honoraires. Il faut que la section de Châtel existe, mais il faut qu'elle soit conservatrice.* » Python regrette par ailleurs que rien n'ait été fait dans ce sens à Estavayer-le-Lac et à Romont, malgré ses demandes, et que certains conservateurs ne comprennent pas l'importance de ne pas laisser le champ libre aux radicaux sur ce terrain. Un courrier rédigé dans le même sens est adressé au curé de Châtel-Saint-Denis⁶⁷⁴.

Ces différentes démarches dans le domaine de la gymnastique de société, puis de l'instruction préparatoire pour contrer toute influence radicale et fédérale, illustrent bien les enjeux que représente la formation de la jeunesse masculine pour les autorités cantonales fribourgeoises. Aucune préparation physique même à objectif patriotique et militaire ne vaut la peine de prendre le risque de voir les jeunes gens influencés dans leur vision de la société. Cette mise à l'écart des sociétés de gymnastique perdure et c'est dans un autre contexte, celui de la Seconde Guerre mondiale, que l'IP verra le jour dans le canton de Fribourg sur l'impulsion du Conseil d'État, suite à l'adoption de l'ordonnance fédérale sur l'IP du 1^{er} décembre 1940⁶⁷⁵.

Alors qu'à Fribourg, l'entrave à l'introduction des cours d'IP est plus une question de savoir qui « contrôlera » les corps et les esprits des futurs citoyens, d'autres types d'opposition s'expriment ailleurs. De manière générale, les membres du clergé sont opposés à cette instruction, non pas pour ce qu'elle est mais parce qu'elle se déroule généralement le dimanche matin, ce qui nuirait à la fréquentation des services religieux⁶⁷⁶. Dans le canton de Neuchâtel et tout

⁶⁷² AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1888-1907 », lettre du 20 août 1891 de Guillaume Sterroz à Georges Python, chef de la DIP.

⁶⁷³ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1888-1907 », lettre du 13 janvier 1898 de Georges Python, chef de la DIP, à [Tobie Oberson], préfet du district de la Veveysse.

⁶⁷⁴ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1888-1907 », lettre du 13 janvier 1898 de Georges Python, chef de la DIP, à l'abbé Cornut, curé de Châtel-Saint-Denis.

⁶⁷⁵ PHILIPONA ROMANENS Anne, « Épanouissement des corps et préparation militaire : l'enseignement post-scolaire de la gymnastique », in *Fribourg et l'État fédéral : intégration politique et sociale 1848-1998. Colloque interdisciplinaire 17-18 avril 1998*, [Fribourg], Fribourg : Éditions universitaires, 1999, p. 229-241.

⁶⁷⁶ « Chronique suisse », *Revue militaire suisse*, 59, 1914, p. 508.

particulièrement à La Chaux-de-Fonds, une partie de l'opinion publique, des «*antimilitaristes*»⁶⁷⁷, s'oppose violemment à cette instruction à travers la presse locale. Le cours organisé en 1902 par la société locale des sous-officiers semble être le premier à se concrétiser. En 1903, après l'annonce de la mise sur pied d'un second cours, *La Sentinelle*, journal des organisations ouvrières, publie à la Une l'appel signé «*un groupe de socios du chef-lieu*»⁶⁷⁸, enjoignant aux jeunes hommes de ne pas céder à l'attrait de l'uniforme et à se méfier des officiers qui chercheraient à mettre le grappin sur les adolescents «*qui ne comprennent pas encore l'horreur du métier de tueur d'hommes*».

En 1914, la Société des sous-officiers de La Chaux-de-Fonds lance un nouvel appel aux jeunes hommes pour qu'ils s'inscrivent aux cours d'instruction militaire préparatoire. *La Sentinelle*, désormais quotidien socialiste, répond en priant les jeunes gens «*de n'en rien faire. Sous prétexte de gymnastique, de culture physique et de sport du tir (voilà que le tir est un sport maintenant) ce cours n'est en réalité qu'une plate préparation pour l'école de recrues.*»⁶⁷⁹ La situation dans les Montagnes neuchâteloises est très différente de celle du «Bas» du canton. En effet, le mouvement socialiste s'y développe et s'y affirme au tournant du xx^e siècle⁶⁸⁰. Un socialiste entre à l'exécutif du Locle en 1894 et un autre à celui de La Chaux-de-Fonds en 1903. Avec comme figure de proue l'ancien ouvrier horloger devenu avocat Charles Naine (1874-1926), le parti socialiste des Montagnes neuchâteloises se présente comme clairement antimilitariste et pacifiste et, ainsi que le souligne Barrelet, l'occupation par l'armée de La Chaux-de-Fonds lors d'une grève des maçons en 1904 ne contribue pas à assainir les relations entre population et militaires⁶⁸¹.

À Lausanne, les opposants présentent différents types de profil : «les antimilitaires», des personnes qui s'insurgent contre le non-respect du dimanche chômé et enfin, des anonymes qui publient des annonces dans la presse locale pour dissuader les jeunes hommes de prendre part à ces cours⁶⁸². À l'annonce de l'organisation du premier cours en 1901, la réaction du *Grutli*, hebdomadaire romand de la Société du Grütli, est virulente et pour le moins sarcastique, puisque la revue propose de ne pas «*s'arrêter en si bon chemin*»⁶⁸³ et de développer l'amour de la patrie dès le plus jeune âge :

«*I° À la naissance de tout enfant mâle, la Confédération allouera aux parents une subvention pour achat de langes, avec cocarde nationale.*»

⁶⁷⁷ «Chronique suisse», *Revue militaire suisse*, 47, 1902, p. 309.

⁶⁷⁸ «Une école dangereuse», *La Sentinelle*, 1^{er} avril 1903, p. 1.

⁶⁷⁹ «Cours d'instruction militaire préparatoire», *La Sentinelle*, 27 mars 1914, p. 3.

⁶⁸⁰ BARRELET Jean-Marc, *Histoire du canton de Neuchâtel...*, p. 86-90.

⁶⁸¹ BARRELET Jean-Marc, *Histoire du canton de Neuchâtel...*, p. 90.

⁶⁸² «Chronique suisse», *Revue militaire suisse*, 47, 1902, p. 309.

⁶⁸³ «La pâtrie [*sic*] est sauvée», *Le Grutli*, 31 mai 1901, p. 2.

2° Dès l'âge de 1 ½ ans, les enfants ne seront promenés qu'avec fusil sur l'épaule et revolver à la ceinture.

3° À 5 ans tout enfant connaîtra le montage et le démontage d'un canon Krupp.

4° Chaque année les garçons de 6 ans feront des grandes manœuvres de huit semaines.

5° Les garçons de 7 ans seront tous versés dans l'élite; ils formeront la supra-élite.

6° Il va bien sans dire que tout le sexe fort ne portera plus que l'uniforme fédéral. [...]»

Le synode de l'Église vaudoise, plus soucieux de trouver une solution de compromis, propose en 1910 que les cours aient lieu soit le dimanche après-midi, soit durant un jour ouvrable. Souhait partiellement entendu puisque les cours vaudois s'arrangeront désormais généralement pour finir avant le début du culte⁶⁸⁴. Mais certaines tendances religieuses n'adhèrent tout simplement pas au principe même de l'IP, comme l'illustre l'exemple du bimensuel romand *L'Essor*⁶⁸⁵, qui s'inscrit dans le mouvement du christianisme social. Son point de vue est relayé, sans aucune sympathie, par la *Revue militaire suisse*. Le rédacteur de cette publication reproche à *L'Essor* son pacifisme à outrance qui pousserait le bimensuel à faire la «*guerre à la défense nationale*»⁶⁸⁶. Accusation que l'on peut interpréter comme une remise en cause du patriotisme des rédacteurs de *L'Essor*, qui préféreraient à la Suisse le mouvement pacifiste, par essence international. Le rédacteur de la *Revue militaire* ne peut comprendre que *L'Essor* s'oppose à une militarisation précoce des adolescents en dénonçant le risque d'«*un fatal envahissement*», une «*œuvre destructrice de la vie spirituelle de la jeunesse*»⁶⁸⁷. Il finit par balayer cette opposition en rappelant que le christianisme social n'est qu'un «*christianisme sans épithète*», contrairement au compréhensif et patriotique «*christianisme organisé*».

Après l'éclatement du premier conflit mondial, de nouveaux types d'opposants apparaissent: «*Des soldats revenant de la frontière se sont efforcés de dissuader des jeunes gens d'entrer dans une section de cours préparatoire.*»⁶⁸⁸ Dans le canton de Neuchâtel, l'opposition des socialistes et le manque d'instructeurs disponibles ont raison des cours d'IP dès 1917⁶⁸⁹. La même année les troupes envahissent une nouvelle fois La Chaux-de-Fonds, afin de contrer les manifestations induites par l'emprisonnement du socialiste Ernest-Paul Graber (1875-1956) en raison d'un

⁶⁸⁴ «Chronique suisse», *Revue militaire suisse*, 59, 1914, p. 508-509.

⁶⁸⁵ Fondé en 1905 par des pasteurs de l'Église évangélique libre.

⁶⁸⁶ «Chronique suisse», *Revue militaire suisse*, 59, 1914, p. 509.

⁶⁸⁷ Cité dans «Chronique suisse», *Revue militaire suisse*, 59, 1914, p. 509.

⁶⁸⁸ [SFG] «Procès-verbal de l'assemblée des délégués, 13/14 octobre 1917», *Gymnaste suisse*, 49, 1918, p. 38.

⁶⁸⁹ [SFG] «Procès-verbal de l'assemblée des délégués, 13/14 octobre 1917»...

article prenant fait et cause pour un soldat face à son officier⁶⁹⁰. Les Montagnes neuchâteloises restent fermement antimilitaristes.

Du côté des partisans de l'IP, le début de la Première Guerre mondiale est vu comme l'occasion d'inscrire cette formation de manière pérenne et obligatoire. Suite à une motion déposée par Niklaus Michel (1850-1930), professeur de gymnastique à Winterthur et membre de la CFG (1906-1921), la SFG nomme en 1916 un comité chargé d'étudier la possibilité d'introduire l'obligation de l'IP dans la loi, et si oui, sous quelle forme⁶⁹¹. La SFG avait déjà demandé en vain l'introduction de l'obligation lors de la préparation de la nouvelle loi militaire en 1904⁶⁹². Cette fois, la SFG va chercher et obtenir l'appui de tous les acteurs intéressés par la préparation corporelle de la jeunesse masculine⁶⁹³, quitte à faire des concessions⁶⁹⁴. Il est intéressant de relever que lors de la soumission de la résolution finale aux délégués de la SFG, deux d'entre eux au moins, Rudolf Spühler (1868-1944) et John Thorin, demandent que l'obligation de la pratique des exercices corporels soit étendue aux filles⁶⁹⁵. Pour R. Spühler, vice-président du comité technique de la SFG, le point de vue militaire n'est pas le plus important, il s'agit avant tout de «*former une race robuste, capable de supporter le combat de la vie qui devient de plus en plus pénible*»⁶⁹⁶ et donc d'y préparer aussi bien les filles que les garçons. J. Otto Frischknecht (1861-?), vice-président du comité central de la SFG, s'oppose à cette suggestion de peur qu'elle ne fasse échouer l'adoption de la résolution concernant les garçons et offre d'approuver une résolution distincte relative à l'éducation corporelle facultative des filles. L'inspecteur genevois, Thorin, trouve cette proposition insuffisante, mais celle-ci est adoptée telle quelle à l'unanimité par l'assemblée, tout comme la résolution relative aux garçons. Une démarche complémentaire est entreprise auprès de la CDIP pour l'introduction de la gymnastique dans les branches d'examens de la maturité, de manière à favoriser la pratique de la gymnastique par les jeunes hommes, âgés de plus de quinze ans, fréquentant les collèges et les gymnases.

Les cours d'IP facultatifs se poursuivent pendant la période de l'entre-deux-guerres, avec un certain succès. L'éclatement de la Seconde Guerre mondiale donne l'occasion au Conseil fédéral de faire adopter par les Chambres une modification des articles 103 et 104 de la loi sur l'organisation militaire relatifs à l'IP et rendant

⁶⁹⁰ BARRELET Jean-Marc, *Histoire du canton de Neuchâtel...*, p. 97.

⁶⁹¹ HARTMANN Ernest, « Les cours préparatoires gymnastiques », *Gymnaste suisse*, 49, 1916, p. 403.

⁶⁹² HARTMANN Ernest, « Les cours préparatoires gymnastiques »...

⁶⁹³ DMF, CFG, SLV, SSMG, Société suisse pour l'hygiène populaire [SSHS ?], Société fédérale de tir, Société suisse des officiers, Société suisse des sous-officiers, Association suisse de football, Association suisse d'athlétisme, Société fédérale de lutte.

⁶⁹⁴ [SFG] « Procès-verbal de l'assemblée des délégués, 13/14 octobre 1917 », *Gymnaste suisse*, 49, 1918, p. 52.

⁶⁹⁵ [SFG] « Procès-verbal de l'assemblée des délégués, 13/14 octobre 1917 »..., p. 53.

⁶⁹⁶ [SFG] « Procès-verbal de l'assemblée des délégués, 13/14 octobre 1917 »...

celle-ci obligatoire pour l'ensemble de la jeunesse masculine⁶⁹⁷. Les opposants⁶⁹⁸ à cette nouvelle loi, adoptée le 8 juin 1940, réunissent le quorum de signatures pour un référendum en un temps record, puisque celui-ci aboutit le 13 septembre 1940. Selon Burgener, les opposants sont clairement minorisés durant la campagne face à « *la presque totalité des journaux et des revues, les appuis officiels ou indirects des autorités, les grands partis, les puissantes fédérations sportives, militaires et patriotiques* »⁶⁹⁹. Les citoyens suisses, appelés aux urnes le 1^{er} décembre 1940, refusent la nouvelle loi par 55,7 % des voix, avec un taux de participation de 63,61 %⁷⁰⁰. Cela n'empêchera pas les cours facultatifs d'IP de se maintenir jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le sport en 1972 et leur remplacement par les activités de la nouvelle institution « Jeunesse et Sport ».

Cet aperçu des débuts de l'IP en Suisse romande confirme les constats tirés plus haut et relatifs aux examens physiques des recrues : les autorités scolaires se sentent peu concernées, à l'exception de la DIP fribourgeoise, par la préparation militaire des jeunes hommes en vue du recrutement. À Genève, ce type de formation ne semble pas vraiment s'enraciner, illustrant la pérennité du dédain de la cité du bout du lac face à toute tentative de militarisation de la jeunesse hors ou dans le cadre de l'instruction publique. Dans le canton de Neuchâtel, la présence du mouvement socialiste et la persistance des idéaux pacifistes, tout spécialement dans les Montagnes, n'offrent pas un terrain favorable à l'armée en général et à ce type de formation en particulier. Le canton de Vaud est peut-être le seul canton romand où les autorités, militaires et scolaires, soutiennent les initiatives en matière d'IP, mais celles-ci semblent plus que satisfaites de déléguer la concrétisation de cette instruction aux sociétés de gymnastique ou d'officiers. À Fribourg, le Conseil d'État paraît peu soucieux de développer ce type de formation, mais ne souhaite en revanche pas en laisser l'initiative à d'autres, d'où un *statu quo* qui durera plusieurs décennies.

2.4 Conclusion

L'introduction de la gymnastique, présentée comme une instruction militaire préparatoire pour tous les futurs citoyens suisses, s'inscrit indubitablement dans le processus de création des États-nations de la seconde moitié du XIX^e siècle. La Confédération et le DMF semblent loin du discours sur l'idéal d'une éducation

⁶⁹⁷ Le texte adopté par les Chambres est une version largement édulcorée du projet du Conseil fédéral ; sur la genèse de cette loi : GIULIANI Markus, « *Starke Jugend – Freies Volk* »..., p. 593-636.

⁶⁹⁸ Le comité référendaire est composé majoritairement d'enseignants et de pasteurs ; GIULIANI Markus, « *Starke Jugend – Freies Volk* »..., p. 648-649.

⁶⁹⁹ BURGNER Louis, « 1940, un référendum surprenant », *Revue suisse d'histoire*, 19, 1969, p. 185.

⁷⁰⁰ Répertoire chronologique des votations, consulté le 6 avril 2016, sur le site de la Chancellerie fédérale : <https://www.admin.ch/ch/f/pore/va/19401201/det133.html>

complète prônée dans le sillage des Lumières. Cette vision reste néanmoins privilégiée par les enseignants romands qui se prononcent en faveur d'un développement corporel et intellectuel des individus plutôt qu'en faveur de l'apprentissage de l'école du soldat dans le cadre scolaire. L'introduction de la gymnastique, en tant que discipline scolaire, n'est donc pas combattue par les membres du corps enseignant qui, en revanche, s'opposent à toute idée de militarisation de l'école et surtout à l'obligation de servir qu'on leur impose. Même des cantons, tels que Vaud et Neuchâtel, dotés d'une tradition plus ou moins longue de formation militaire des collégiens dans les corps de cadets voient l'opinion publique et leurs autorités pencher du côté de la gymnastique. Celle-ci est considérée comme un enseignement plus complet que l'apprentissage des marches et du maniement des armes des cadets, et surtout pouvant être offert à tous les écoliers, quelle que soit leur origine sociale, car ne nécessitant pas de coûteux équipements.

Les débats sur le type de gymnastique ou d'instruction militaire préparatoire à l'école et sur l'introduction du service militaire pour les enseignants mettent en évidence la différence fondamentale de vision entre Alémaniques et Romands concernant le rôle des enseignants et de l'école. Les Romands s'opposent vigoureusement à toute « militarisation » excessive des programmes et de l'espace scolaires et font une claire distinction entre patriotisme et armée. De plus, qu'ils soient officiers ou enseignants, catholiques ou protestants, ils persistent à s'opposer résolument à toute ingérence de la Confédération dans les affaires cantonales, comme ils l'ont fait précédemment et le feront par la suite lors de l'affaire du « bailli scolaire »⁷⁰¹.

Faute d'infrastructures, de personnel formé et d'aide financière de la Confédération, la concrétisation de l'enseignement de la gymnastique reste lettre morte dans la majorité des écoles de campagne et cela pour des décennies. La première ordonnance fédérale fixant une ambitieuse dotation horaire de 2 heures hebdomadaires pour la gymnastique ne peut même pas être concrétisée dans des localités ayant déjà cet enseignement au programme. La dotation annuelle de 60 heures n'y changera pas grand-chose, faute de locaux et de personnel suffisants. Comment les communes pourraient-elles investir dans une salle et des engins spécifiques pour la gymnastique, alors que la majorité d'entre elles en sont encore à essayer d'améliorer la fréquentation et les bâtiments scolaires? La Confédération a-t-elle réellement cru pouvoir introduire cet enseignement en l'absence de tout personnel qualifié, d'infrastructures et de soutiens financiers de sa part? Elle semble en tout cas avoir largement sous-estimé le temps et les investissements nécessaires, comme l'illustre parfaitement l'échec des écoles de recrues spéciales pour instituteurs.

⁷⁰¹ Évoquée p. 134.

Les tentatives de suivi de l'introduction de la gymnastique scolaire, qu'elles prennent la forme d'inspections puis d'examens physiques de recrues, montrent aussi les limites de l'ingérence fédérale dans le domaine scolaire. L'étude des examens physiques de recrues a révélé que ces épreuves permettent avant tout de mettre en évidence la supériorité physique des jeunes hommes pratiquant une activité physique régulière (gymnastique ou sport) ou ayant suivi des cours d'instruction préparatoire, et non pas les éventuelles réussites de l'enseignement de la gymnastique dans le cadre scolaire. Dans les faits, ces examens vont stimuler la mise en œuvre de nouveaux lieux et temps de pratiques corporelles pour les jeunes gens d'âge postsecondaire et attiser la concurrence entre les différents groupes ou individus qui souhaitent s'y investir. En ce début de xx^e siècle, les tentatives de militarisation ou en tout cas de mainmise sur les corps des jeunes hommes se jouent donc particulièrement à l'âge postsecondaire, où on voit s'affronter, plus ou moins durement, militaires, gymnastes, pacifistes et socialistes, d'où l'intérêt pour les deux premiers de s'unir : ils le feront dès les années 1910, alors que les autorités scolaires restent largement en retrait.

Chapitre 3

De la nécessité de créer une gymnastique féminine

La dernière décennie du XIX^e siècle, qui voit la fin de la longue dépression économique⁷⁰², est une période de profondes restructurations sociales et économiques. Mouvement de population, déclassement et reclassement social, nouvelles formes de pauvreté, etc. touchent les classes dites moyennes alors que s'organise le mouvement ouvrier. Les jeunes filles issues de ces classes se trouvent souvent confrontées à la nécessité de trouver un emploi rémunéré, dans l'attente ou à défaut d'un mari. La «question sociale» est au cœur des débats et la lutte contre la pauvreté et ses corollaires – alcoolisme, prostitution, puis tuberculose au début du XIX^e siècle – occupent les philanthropes des deux sexes, mais tout particulièrement les femmes instruites des classes moyennes et supérieures, qui commencent à s'organiser dès les années 1870⁷⁰³. Les décennies 1880-1890 marquent une première phase de structuration de ces groupements féminins et féministes qui deviennent plus visibles dans l'espace public.

⁷⁰² Cette crise s'installe dès 1873 et dure jusqu'au milieu des années 1890 avec des reprises momentanées. RUFFIEUX Roland «La Suisse des Radicaux», in ANDREY Georges *et al.*, *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses...*, p. 641.

⁷⁰³ Entre autres : Association des femmes suisses pour l'œuvre du relèvement moral, fondée à Genève en 1877 ; Association internationale des amies de la jeune fille, à Neuchâtel, la même année et création d'une section suisse en 1886. «Le mouvement féministe du début du siècle à la première guerre mondiale», in Commission fédérale pour les questions féminines (éd.), *Femmes Pouvoir Histoire : événements de l'histoire des femmes et de l'égalité des sexes en suisse de 1848 à 1998. Partie I*, 1998, p. 5.

Au vu des difficultés du temps, il s'agit de préparer au mieux les jeunes filles pour qu'elles puissent assurer leur futur rôle, idéalement celui de mère et d'épouse ou, à défaut, de pouvoir gagner leur vie en exerçant une activité rémunérée. Dans cette optique sont créées les premières écoles professionnelles et ménagères (Carouge 1893, La Chaux-de-Fonds 1896, Neuchâtel 1894 et 1899 pour la section ménagère, Genève 1897, Lausanne 1898). Ces établissements répondent à cette double attente: la formation aux métiers de la confection, de la lingerie, etc. dans les classes professionnelles et la préparation aux futures tâches de mère et d'épouse dans les cours ménagers. Un intérêt grandissant et constant est désormais accordé à l'instruction et à la formation des jeunes filles, y compris à leur éducation corporelle. Alors que l'enseignement de la gymnastique scolaire pour les garçons est encore loin d'être concrétisé sur le territoire suisse, cette fin de siècle voit l'amorce d'un mouvement tangible et durable en faveur du développement de l'éducation physique féminine, tant dans le domaine scolaire qu'associatif. En toute logique, cette impulsion au niveau national ne sera pas donnée par le DMF, alors qui peut légitimement s'en occuper? Des actrices ou acteurs existant ou de nouveaux venus qui vont se saisir de cet enjeu spécifique? Quelles modalités pourraient permettre à l'éducation physique féminine de sortir des quelques localités où elle était pratiquée pour devenir un objet d'attention de niveau national? Et finalement, se pose la question de la nécessité de créer ou d'importer une éducation physique spécifiquement destinée aux filles et aux femmes, différente de celle des garçons.

3.1 La jeunesse féminine au cœur des préoccupations

Lors de sa réunion annuelle en novembre 1890 à Bienne, la Société suisse des maîtres de gymnastique (SSMG) traite de la création d'un cours normal de gymnastique féminine. L'intervention de Wilhelm Weber (?-?), de Liestal (BL), qui a pour objectif de présenter ce projet à l'assemblée, est l'occasion de faire le point sur la situation de la gymnastique scolaire féminine en Suisse⁷⁰⁴. Malgré l'engagement de la SSMG en faveur de l'introduction de cette discipline scolaire, rares sont les écolières qui en profitent à ce jour. Selon l'orateur, il semblerait même qu'il y ait une certaine stagnation dans le domaine depuis quelques années et, alors que tous les garçons âgés de dix ans et plus doivent recevoir des cours de gymnastique, cette branche n'apparaît au programme des classes de filles que rarement en ville et encore moins à la campagne⁷⁰⁵. Le conférencier souligne que tous les efforts, que ce soit dans les écoles normales ou les écoles de recrues, se sont

⁷⁰⁴ «Die XXXVII. Jahresversammlung des schweizerischen Turnlehrervereins in Biel», *Monatsblätter für das Schulturnen*, 1, 1890, p. 86-89.

⁷⁰⁵ «Die XXXVII. Jahresversammlung des schweizerischen Turnlehrervereins in Biel»..., p. 86.

concentrés, jusqu'alors, sur la préparation des instituteurs à l'enseignement de la gymnastique masculine. Ce constat nous permet de soulever la question suivante : à quel point l'investissement de l'ensemble des efforts et des ressources en faveur de la gymnastique masculine afin de remplir les exigences de la Confédération en la matière a prétérité le développement de la gymnastique scolaire féminine ? W. Weber continue en soulignant que le but affiché de préparer les jeunes gens au service militaire a largement profité à la gymnastique masculine, mais que ce type de soutien ne peut être espéré en ce qui concerne la gymnastique féminine. L'orateur aborde ici un autre point : si la Confédération ne s'occupe pas, au niveau national, de l'éducation physique féminine, qui va s'en charger ? Toujours selon W. Weber, le moyen principal pour gagner la sympathie des autorités et des parents et ainsi encourager le développement de cette branche scolaire est de former des enseignant-e-s compétents.

Le comité de la SSMG se propose donc d'organiser sur une base régulière des cours normaux. Ceux-ci seront aussi l'occasion de montrer aux participant-e-s la richesse et la diversité des exercices de gymnastique féminine, qui ne se résument pas aux seules rondes comme pourraient le laisser croire les démonstrations habituelles⁷⁰⁶. Ce projet se concrétise rapidement et le premier cours en langue allemande se déroule à Bâle l'année suivante et en français, à Lausanne, en octobre 1892. Ce premier cours en français suit immédiatement l'assemblée annuelle de la SSMG qui se déroule pour la première fois en terres romandes. À cette occasion, l'orateur principal est le Dr Louis-Hyppolite Yersin⁷⁰⁷ (?-1909), médecin et gymnaste du Sentier (VD), qui présente une communication intitulée : «*De l'utilité de la gymnastique aux jeunes filles*» devant une soixantaine de maîtres de gymnastique romands et suisses alémaniques. Pour débiter, Yersin explique en quoi l'éducation et l'habillement actuels des filles sont néfastes à leur développement, entravant leur puberté et produisant des problèmes à l'âge adulte lors de l'accouchement. Puis il passe en revue plus d'une trentaine de pathologies induites plus ou moins directement selon lui par le surmenage intellectuel et l'inaction musculaire. Cette liste va du goître scolaire à la neurasthénie, en passant par la tuberculose, l'obésité et les déviations de la colonne vertébrale et du bassin⁷⁰⁸. Par conséquent, il souhaite que la gymnastique, tant pour les filles que pour les garçons, soit placée au premier rang des branches scolaires plutôt qu'à la dernière place. L'autre priorité est de vaincre les préjugés à l'égard de l'éducation corporelle féminine, résultant de la morale et de la bienséance, d'une part, et de l'idée que la constitution physique plus délicate des femmes est incompatible avec tout exercice physique, d'autre part. Dépasant le cadre scolaire, Yersin propose

⁷⁰⁶ «Die XXXVII. Jahresversammlung des schweizerischen Turnlehrervereins in Biel»..., p. 88.

⁷⁰⁷ Vice-président du comité central de la SCVG entre 1886 et 1887, nommé membre honoraire en 1888. *Histoire de la société cantonale vaudoise de gymnastique*..., p. 107, 120.

⁷⁰⁸ YERSIN [Louis-Hyppolite], *De l'utilité de la gymnastique aux jeunes filles*, Bâle : Impr. M. Werner-Riehm, 1893, p. 4.

aussi la création de sociétés de gymnastique féminine sous le patronage des sociétés cantonales existantes, afin que la vue «*de la jeune fille gymnaste au teint rosé, à l'œil vif et au maintien droit, souple, gracieux et dégagé*»⁷⁰⁹ puisse détruire par l'exemple toute réticence dans le public et créer une véritable impulsion en faveur de la gymnastique féminine et de son but éminemment patriotique.

Une discussion animée suit cette présentation. Les membres présents de la SSMG décident de reproduire *in extenso* le travail de Yersin dans l'organe de la société, les *Monatsblätter für das Schulturnen*, d'en envoyer des exemplaires gratuits à l'ensemble des autorités cantonales et au Conseil fédéral, ainsi qu'aux organes de presse appropriés, et de charger le nouveau comité de la SSMG de préparer des programmes et des plans d'étude pour l'enseignement de la gymnastique féminine, tant pour les écoles urbaines que rurales⁷¹⁰. Décisions qui semblent avoir été partiellement concrétisées puisqu'une version écrite du travail de Yersin est publiée dans les *Monatsblätter für das Schulturnen* en janvier 1893⁷¹¹ et dans *Le Gymnaste suisse*, organe romand de la SFG en février-mars de la même année⁷¹². En revanche, aucune revue pédagogique romande ne paraît l'avoir relayée auprès de son lectorat⁷¹³.

Le travail présenté par Yersin à la SSMG en 1892 est en grande partie le fruit des préoccupations d'un autre acteur collectif, rencontré précédemment, la Société cantonale vaudoise de gymnastique. Celle-ci a fait de multiples démarches pour favoriser l'introduction de la gymnastique dans les programmes scolaires vaudois. Cet objectif est atteint en 1889 lorsque la gymnastique est ajoutée au programme des classes de filles, mais cela ne signifie pas que plus rien ne reste à faire. Comme nous l'avons déjà vu, une distinction doit être faite entre l'introduction de l'éducation physique dans les textes législatifs ou les programmes et la concrétisation de cet enseignement. Lors de l'assemblée des délégués du 14 février 1892, la SCVG décide de renvoyer à une commission la proposition de Léon Rochat «*tendant à charger la Société cantonale de s'occuper de l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles*»⁷¹⁴. Cette commission est composée d'A. Michel et de Léon Rochat, à Lausanne, d'Alphonse Gaud (1854-1932)⁷¹⁵, à Montreux, de Constant Diday

⁷⁰⁹ YERSIN [Louis-Hyppolite], *De l'utilité de la gymnastique aux jeunes filles...*, p. 9.

⁷¹⁰ «Protokoll über die XXXIX. Jahresversammlung des Schweizerischen Turnlehrervereins in Lausanne den 1. und 2. Oktober 1892», *Monatsblätter für das Schulturnen*, 3, 1892, p. 115-117.

⁷¹¹ YERSIN [Louis-Hyppolite], «De l'utilité de la Gymnastique aux jeunes filles», *Monatsblätter für das Schulturnen*, 4, 1893, p. 3-10.

⁷¹² YERSIN [Louis-Hyppolite], «De l'utilité de la Gymnastique aux jeunes filles», *Le Gymnaste suisse*, 34, 1893, p. 65-67, 73-75, 80-83, 89-90.

⁷¹³ Aucune trace dans *L'Éducateur*, *L'Ami des instituteurs*, *L'École* ou *Le Bulletin pédagogique*.

⁷¹⁴ SCVG, *Rapport de gestion du Comité central pour la période de 1891-1893*, Lausanne: Impr. Lucien Vincent, 1894, p. 3.

⁷¹⁵ Instituteur de formation, il enseigne la gymnastique aux collèges classique et scientifique de garçons et à l'école supérieure des jeunes filles de Montreux entre 1880 et 1907; MAILLARD F.-B., «Notice historique», in *Le Collège et l'École supérieure de Montreux*, [Montreux]: Société de l'imprimerie et lithographie de Montreux, 1922, p. 29.

(?-1929)⁷¹⁶, à Nyon, et du Dr Yersin⁷¹⁷. À l'exception de ce dernier, tous les autres occupent ou ont occupé (Rochat) un poste de maître de gymnastique dans un établissement scolaire public de la localité où ils résident. De plus, A. Michel, Diday et Gaud composent à eux trois à cette date la Commission technique de la SCVG⁷¹⁸, ce qui implique par exemple qu'ils sont chargés de diriger les cours de moniteurs au niveau cantonal. Ajoutons encore un dernier élément explicatif au bon accueil fait à la proposition de Rochat: Paul Jaccottet⁷¹⁹ (1848-1896), premier membre romand (1884-1896) de la Commission fédérale de gymnastique et, de ce fait, très sensible à la problématique de l'éducation physique scolaire, préside à la destinée de la SCVG entre 1891 et son décès en 1896.

Après avoir été présenté à la SSMG en octobre, le rapport de Yersin est soumis à l'assemblée des délégués de la SCVG le mois suivant, accompagné des conclusions de la commission⁷²⁰. Cette dernière se prononce en faveur de la proposition de Rochat mais constate qu'elle n'est pour l'instant pas réalisable faute de locaux et d'individus qualifiés pour enseigner la gymnastique aux jeunes filles. Pour pallier ces lacunes, le Comité central de la SCVG a sollicité avec succès auprès du Canton des subsides pour les participants au cours normal de gymnastique pour jeunes filles organisé à Lausanne en 1892 et a envoyé à ses frais 300 exemplaires de la brochure du Dr Yersin sur l'utilité de la gymnastique aux jeunes filles aux sections de gymnastique et aux commissions scolaires du canton⁷²¹.

À cette date, la SCVG n'est donc pas en mesure à elle seule d'introduire durablement la pratique de la gymnastique féminine, mais elle continue son intense travail de communication et d'information auprès des autorités scolaires. De plus, elle cherche sans cesse à lever les obstacles pratiques à cette concrétisation puisqu'en 1894, elle interpelle à nouveau le DIPC vaudois afin qu'il institue un brevet spécial pour l'enseignement de la gymnastique sur le modèle de ce qui se fait de longue date dans les cantons de Neuchâtel et de Berne⁷²². Cette nouveauté aurait comme bénéfice d'unifier et de garantir les connaissances pratiques et théoriques des futurs maîtres spéciaux de gymnastique, début de solution au manque structurel d'enseignants qualifiés.

⁷¹⁶ Il enseigne la gymnastique au collège de garçons et à l'école supérieure des jeunes filles de Nyon dès 1881, VD, CR CE 1881, p. 54; à côté de la gymnastique, il enseigne les mathématiques et les sciences naturelles au collège de garçons; «Constant Diday», *La Revue*, 2 mai 1929, p. 5.

⁷¹⁷ *Histoire de la société cantonale vaudoise de gymnastique...*, p. 127.

⁷¹⁸ *Histoire de la société cantonale vaudoise de gymnastique...*, p. 126.

⁷¹⁹ Moniteur puis président de la section de gymnastique Bourgeoise de Lausanne, directeur de la Caisse populaire d'épargne et de crédit, membre du Conseil communal de Lausanne, député radical au Grand Conseil vaudois; «M. Paul Jaccottet», *Gazette de Lausanne*, 28 avril 1896, p. 2.

⁷²⁰ Basées entre autres sur une enquête faite auprès des sections vaudoises de gymnastique sur le nombre et l'état des locaux à disposition pour la pratique de la gymnastique.

⁷²¹ SCVG, *Rapport de gestion du Comité central pour la période de 1891-1893*, Lausanne, 1894, p. 8.

⁷²² *Histoire de la société cantonale vaudoise de gymnastique...*, p. 141.

Cette demande, que soutiendra la SCVG malgré la longueur de sa concrétisation, aboutira en 1910⁷²³.

La SCVG a une longue tradition de «*lobbying*» en faveur de la gymnastique en général et de la gymnastique scolaire en particulier⁷²⁴. Cependant, l'arrivée d'acteurs collectifs agissant sur le plan national au profit de la gymnastique féminine est une nouveauté des années 1890. La SSMG était déjà active dans ce domaine depuis sa création, mais ses activités concernaient avant tout la région germanophone du pays. La création de son organe de presse en 1890, qui s'ouvre timidement à des contributions en français dès 1892, la tenue de quatre assemblées annuelles en terres romandes et une en Suisse italienne entre 1892 et 1901, ainsi que la mise sur pied de cours normaux en alternance entre région germanophone et francophone sont autant d'indices marquant la montée en puissance et en influence au niveau national de cette association professionnelle. Du côté de la gymnastique masculine, ce phénomène s'observe plus précocement avec l'entrée en scène de la Confédération dans les années 1870, suivie par la SFG dès 1889⁷²⁵. Toutefois, les deux champs de la gymnastique, masculine et féminine, ne sont pas imperméables et leurs acteurs collectifs pas étrangers les uns aux autres. En effet, lorsque l'on observe la composition des comités ou la liste des membres de ces diverses entités, on se rend compte que l'on rencontre sans cesse les mêmes individus. Par exemple, A. Michel, d'origine bernoise, maître de gymnastique au Collège cantonal (1889-1925) à Lausanne, que nous croisons en 1892 au sein de la commission de la SCVG dédiée à la gymnastique féminine, est codirecteur des cours normaux de gymnastique masculine (1890, 1894, 1896-1900) organisés par la SFG, codirecteur des cours normaux de gymnastique féminine (1898, 1903)⁷²⁶ organisés par la SSMG, président du Comité technique (1895-1897), puis membre du Comité central (1898-1900) de la SFG et finalement membre de la CFG (1898-1911)⁷²⁷. Ajoutons encore qu'il soutient activement le développement de la gymnastique de société en Valais⁷²⁸, qu'il est le premier rédacteur francophone des *Monatsblätter für das Schulturnen*, organe de la SSMG⁷²⁹, et le co-auteur

⁷²³ CZÁKA Véronique, «Société de gymnastique, éducation physique et politique: contribution aux débuts de l'histoire de la gymnastique dans le canton de Vaud», *Revue historique vaudoise*, 116, 2008, p. 34.

⁷²⁴ Cf. chap. 1.3.

⁷²⁵ À partir de cette date, la SFG met sur pied des cours normaux de gymnastique masculine, subventionnés par le DMF, d'abord complémentaires des écoles de recrues spéciales où étaient formés les instituteurs, puis uniques formations organisées au niveau national après l'abandon définitif de ces dernières en 1892.

⁷²⁶ Il est prévu qu'A. Michel codirige le cours dès 1895, mais il est finalement remplacé par Édouard Audétat.

⁷²⁷ Cf. le tableau récapitulatif des fonctions des membres de la CFG de 1874 à 1922 dans EICHENBERGER Lutz, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 58-59.

⁷²⁸ Association valaisanne de gymnastique/Walliser Turnverband, *1899-1999 100 ans*, Sion: Impr. Gessler, 1999, p. 19-20.

⁷²⁹ Entre 1892 et 1903, avec principalement des contributions pour la partie pratique, mais aussi avec des articles de fond sur la gymnastique suédoise, la formation des maîtres de gymnastique, etc.

d'un manuel de gymnastique mixte pour les premiers degrés des écoles primaires vaudoises. Se dessine l'exemple d'un individu engagé tant dans le domaine de la gymnastique scolaire masculine et féminine que dans celui de la gymnastique de société et intervenant à tous les échelons : local, cantonal, «transrégional»⁷³⁰ et national. Pour cette période, l'autre exemple d'une personne coiffant de multiples casquettes est celui du Neuchâtelois Ulysse Matthey-Gentil⁷³¹, mais ce type de profil «polyvalent» n'est pas spécifique à la Suisse romande et se retrouve aussi outre-Sarine avec notamment le Bernois Johannes Niggeler. Il y a donc au niveau national des associations (SFG, SSMG, etc.) et des instances (CFG) s'occupant spécifiquement de l'une ou l'autre gymnastique, mais elles sont majoritairement animées par les mêmes individus cumulant ou enchaînant les fonctions au sein des unes et des autres⁷³². Ce constat ne semble *a priori* pas s'appliquer à l'administration fédérale, car l'on voit mal comment le DMF ou un autre département pourrait se mêler de gymnastique féminine en l'absence de toute base légale. Eichenberger, spécialiste de politique fédérale en matière d'éducation physique et des sports, relève que l'on a souvent reproché à la Confédération de s'être exclusivement occupée de l'éducation physique masculine jusqu'à la révision constitutionnelle de 1970-1972, alors que le tableau est à nuancer⁷³³. Nous le rejoignons sur ce point. Le Département fédéral de l'intérieur subventionne les cours normaux de gymnastique féminine dès 1893 suite à la sollicitation de la SSMG. Certes, cette contribution financière est inférieure à celle perçue par la SFG pour les cours normaux masculins, mais elle a le mérite d'exister en l'absence de toute base ou obligation légale.

De plus, les résultats du chapitre précédent ont mis en évidence que dans les villes et localités d'une certaine importance, l'éducation physique féminine n'a que peu ou pas du tout souffert de la pression exercée par les rapports, les inspections puis les examens physiques des recrues. La situation est sans doute quelque peu différente dans les écoles rurales où aucun enseignement de gymnastique n'existait avant l'intervention de la Confédération et où, si effort il y a eu en faveur de cette nouvelle discipline, il s'est fait uniquement au bénéfice de l'enseignement aux garçons. Il faut encore ajouter que les avancées de la gymnastique masculine ont souvent un

⁷³⁰ «Transrégional» est le terme utilisé ici pour caractériser les individus qui, grâce à leurs compétences linguistiques, servent d'intermédiaires entre les principales communautés culturelles suisses : germanophone, francophone et italophone.

⁷³¹ Membre du Comité central et de la Commission technique de la SFG (1880-1888) ; directeurs des cinq premiers cours de gymnastique féminine francophone organisés par la SSMG entre 1892 et 1908 ; vice-président (1895-1904) puis président (1905-1908) de la SSMG ; membre de la CFG (1898-1911), etc.

⁷³² Cf. le tableau récapitulatif des fonctions des membres de la CFG de 1874 à 1922 dans EICHENBERGER LUTZ, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 58-59.

⁷³³ EICHENBERGER LUTZ, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 125-133 ; EICHENBERGER LUTZ, «Mise en place et développement des institutions du sport suisse (XIX^e et XX^e siècles)», in JACCOUD Christophe, BUSSET Thomas (dir.), *Sports en formes...*, p. 79-92.

effet positif sur celle des filles. Par exemple, l'amélioration des infrastructures⁷³⁴ et l'engagement de personnel compétent profitent tant aux écolières qu'aux écoliers. D'autres faits et projets au niveau cantonal et local confirment que la décennie 1890 marque une étape majeure dans le domaine de la gymnastique scolaire, et tout particulièrement dans l'enseignement donné aux filles. Dans le canton de Neuchâtel, les exercices physiques à l'école primaire font l'objet de la première question soumise aux membres du corps enseignant primaire lors de sa conférence générale des 14-15 septembre 1891 tenue à l'Aula de l'Académie⁷³⁵. Par exercices physiques, il faut comprendre ici l'ensemble des activités sollicitant une quelconque activité corporelle de la part des enfants, ce qui englobe cinq domaines selon les enseignant-e-s : gymnastique ; exercices militaires ; jeux, courses, natation ; exercices d'évaluation de longueur, de poids, chant, dessin ; travaux manuels. Relevons, parmi les conclusions adoptées, celles se rapportant plus directement à la gymnastique scolaire telle que nous l'entendons dans cette étude. Après un rappel de l'influence bénéfique des exercices physiques sur le développement général des enfants, le corps enseignant neuchâtelois demande que l'enseignement de la gymnastique soit donné par des maîtres spéciaux itinérants, ce qui permettrait de garantir une certaine homogénéité à cette discipline, et que des salles et des préaux de gymnastique soient aménagés dans chaque localité, avec un soutien financier de la Confédération. Plus généralement, il est souhaité que chaque occasion soit saisie pour effectuer en classe des mouvements de bras, de jambes, etc., et en dehors, des exercices militaires, de la marche et de la course, de la natation, etc.

Moins de six mois plus tard, tous les maîtres de gymnastique du canton sont réunis en commission spéciale sur invitation du DIP⁷³⁶. Celui-ci est en effet désireux de les entendre s'exprimer sur la réorganisation de l'enseignement de la gymnastique. Après cette réunion, deux souhaits sont émis par les professeurs : premièrement, l'enseignement de la gymnastique devra de préférence être confié à des maîtres spéciaux, itinérants au besoin ; deuxièmement, les Commissions scolaires ne se tiendront pas à la dotation horaire prévue par le programme officiel pour l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles⁷³⁷, celle-ci étant largement insuffisante. Suite à cette réunion, une enquête met au jour que cet enseignement se donne de manière satisfaisante uniquement dans les plus grandes localités et qu'il est quasiment nul dans les classes mixtes, par indifférence ou ignorance des enseignant-e-s. À cela s'ajoutent l'absence ou le mauvais état du matériel et le manque de salles de gymnastique⁷³⁸.

⁷³⁴ Cf. chap. 8.

⁷³⁵ NE, CR CE 1891, p. 118-120.

⁷³⁶ Le 20 février 1892 ; AEN, Fonds DIP, C 76 n° 349, Enseignement primaire : procès-verbaux de la Commission d'État, XXIV^e session – séance des 7 et 8 décembre 1892, p. 250.

⁷³⁷ Une heure hebdomadaire.

⁷³⁸ AEN, Fonds DIP, C 76 n° 349, Enseignement primaire : procès-verbaux de la Commission d'État, XXIV^e session – séance des 7 et 8 décembre 1892, p. 250.

Matthey-Gentil est chargé de rédiger un rapport et des propositions qu'il présente à la Commission consultative cantonale pour l'enseignement primaire début décembre 1892⁷³⁹. Ses conclusions l'amènent à proposer deux variantes comme solutions à l'échec constaté de cet enseignement : l'engagement de maîtres spéciaux de gymnastique itinérants ou, à défaut, l'organisation de cours normaux pour les membres du corps enseignant. Au vu des opinions exprimées et comme le résume bien Léon Latour, inspecteur cantonal pour les écoles primaires : « Sans doute, qu'en théorie, tous les membres de la Commission sont partisans d'un enseignement rationnel et scientifique de cette branche et que les nouveaux exercices esthétiques seraient excellents pour les jeunes filles »⁷⁴⁰, cependant reste à trouver une solution financièrement réaliste. L'idéal de l'instituteur universel évoqué par Paul Dubois, directeur des écoles primaires du Locle, ne résiste pas à la réalité des faits, et Ernest Bille va jusqu'à déclarer qu'« un bon instituteur n'est pas généralement un bon maître de gymnastique »⁷⁴¹. Durant les discussions, les cours normaux de Bâle et de Lausanne de la SSMG sont mentionnés, ainsi que la méthode de gymnastique « hygiénique et esthétique ». Les maîtres spéciaux neuchâtelois qui y ont participé la mettent désormais en pratique. La concrétisation et la qualité de cet enseignement constituent clairement une priorité puisque la Commission décide finalement la création de postes de maîtres spéciaux itinérants, détenteurs du brevet d'aptitude pour la gymnastique, uniquement pour l'enseignement aux filles. Cette mesure ambitieuse semble ne jamais s'être concrétisée, mais l'autre proposition de Matthey-Gentil, qui vise à publier un « manuel-guide pour l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles ; ce manuel dans lequel entreraient les nombreux exercices enseignés aux cours normaux de Bâle et de Lausanne »⁷⁴², verra le jour en 1896 et servira de manuel de référence dans les cantons de Neuchâtel et de Vaud jusqu'à la parution du premier manuel suisse de gymnastique féminine en 1916. Ces mesures concernant plus spécifiquement la gymnastique féminine sont accompagnées de la décision de mettre sur pied des cours normaux facultatifs à l'intention des membres du corps enseignant, ouverts aux moniteurs et aux membres des sociétés de gymnastique.

Lors des débats, Latour et son collègue inspecteur, Henri Blaser⁷⁴³ (1856-1913) mettent en évidence le véritable problème, qui n'est pas mentionné dans le rapport de Matthey-Gentil : l'absence d'infrastructures (salles et engins) en

⁷³⁹ Le rapport lui-même ne nous est pas parvenu, nous nous basons donc ici sur les discussions dont il a fait l'objet dans le cadre de la séance de la Commission consultative cantonale pour l'enseignement primaire.

⁷⁴⁰ AEN, Fonds DIP, C 76 n° 349, Enseignement primaire : procès-verbaux de la Commission d'État, XXIV^e session – séance des 7 et 8 décembre 1892, p. 252.

⁷⁴¹ AEN, Fonds DIP, C 76 n° 349..., p. 251.

⁷⁴² AEN, Fonds DIP, C 76 n° 349..., p. 255.

⁷⁴³ Instituteur, puis rédacteur du *Réveil*. Inspecteur des écoles primaires du canton de Neuchâtel (1891-1912) pour les districts du Locle, de La Chaux-de-Fonds et du Val-de-Ruz, directeur de l'École normale cantonale, à Neuchâtel (1912-1913) ; « † Henri Blaser », *L'Éducateur*, 49, 1913, p. 134.

dehors des principales localités. Néanmoins, leur point de vue n'est suivi que par un membre de la Commission, Arnold Kolly, qui relève que les instituteurs formés «*seraient aussi embarrassés qu'auparavant s'il ne leur est pas fourni les engins suffisants et s'ils n'ont pas une halle pour abriter ces engins et enseigner pendant [les] cinq grands mois d'hiver*»⁷⁴⁴. À cette date, la Commission consultative ne discute d'aucune solution et n'adopte aucune mesure en vue de régler ce problème matériel, mais la justesse de l'analyse des inspecteurs scolaires poussera rapidement les autorités cantonales à agir dans ce domaine. La construction d'une salle de gymnastique sera désormais une condition *sine qua non* pour l'acceptation et le financement des projets d'établissements scolaires dans le canton⁷⁴⁵.

Durant la décennie 1890, nous voyons apparaître de nouveaux acteurs collectifs au niveau régional ou national qui essaient de stimuler le développement de la gymnastique scolaire féminine, en comblant des lacunes dans la formation normale, en interpellant l'opinion publique ou les autorités scolaires locales ou cantonales. Un certain nombre d'individus, coiffant de multiples casquettes dans le milieu associatif ou pédagogique, n'hésitent pas à multiplier les interventions, utilisant toutes les tribunes qui leur sont accessibles, non sans succès comme nous le verrons.

3.2 La gymnastique suédoise, LA méthode adaptée aux corps féminins ?

La gymnastique dite suédoise ou de Ling⁷⁴⁶ fait une apparition remarquée en Suisse romande au début des années 1890 par l'entremise de médecins genevois. Dans le cas romand, ce transfert touche simultanément les domaines de la gymnastique pédagogique et médicale, alors qu'en Suisse alémanique seule la gymnastique suédoise médicale est diffusée dès les années 1850⁷⁴⁷. Après un séjour à Stockholm, le Dr Camille Reymond (1857-1905) ouvre en 1890 un Institut orthopédique au boulevard James Fazy à Genève (fig. 3-1), où il propose entre autres le «*traitement d'affections médicales par la gymnastique suédoise*»⁷⁴⁸. Le Dr Reymond communique régulièrement sur son sujet de prédilection : il donne une conférence sur la gymnastique suédoise le 6 octobre 1892 aux participants

⁷⁴⁴ AEN, Fonds DIP, C 76 n° 349, Enseignement primaire : procès-verbaux de la Commission d'État, XXIVe session – séance des 7 et 8 décembre 1892, p. 254.

⁷⁴⁵ Cf. chap. 8.2.

⁷⁴⁶ Du nom de son inventeur, Per Henrik Ling (1776-1839), le fondateur de l'Institut royal central de gymnastique (Kungliga Gymnastiska Central institutet), situé à Stockholm ; cf. chap. 1.1.

⁷⁴⁷ KABA Mariama, *Malades incurables, vieillards infirmes et enfants difformes : histoire sociale et médicale du corps handicapé en Suisse romande (XIX^e-début XX^e siècle)*, thèse de doctorat, Université de Lausanne, 2011, p. 583.

⁷⁴⁸ « Institut orthopédique », *Journal de Genève*, 4 janvier 1891, p. 4.

Institut Orthopédique
du Docteur C. REYMOND
 2, Boulevard James-Fazy, GENEVE
 Orthopédie, massage, gymnastique médicale. Traitement spécial des difformités et des maladies chroniques de l'appareil locomoteur (déviation de la taille, pieds bots, genoux cagneux, mal vertébral, etc.), des affections articulaires, musculaires et névralgiques. — Traitement d'affections médicales par la gymnastique suédoise. Salles de massage et de gymnastique. Atelier pour la prothèse orthopédique. — Consultations à 9 h. et à 2 h., dimanche excepté. —
Téléphone 553
 Consultations gratuites le samedi de 1 à 2 heures. 28x

Fig. 3-1: Annonce parue dans le Journal de Genève, janvier 1891.

INSTITUT CENTRAL
 DE
GYMNASTIQUE SUÉDOISE
 6, RUE BARTHOLOMY, 6
 sous la direction supérieure de MM. les docteurs
A. JENTZER U. VAUTHIER M. BOURCART
 Ex-prof. de la Fac. de Médec. Prof. adjoint à la Faculté de Médecine.
COURS DE
GYMNASTIQUE PÉDAGOGIQUE
 pour les enfants et les jeunes filles
 BOUQUÉES PAR
 MM^{ES} S. ET G. BERONIUS ET A. EKELÖF
 Ex-centres d'Écoles de l'Institut Royal de Stockholm
 Ouverture des cours dès le 1^{er} octobre. Inscriptions pour les différentes classes tous les jours de 3 à 4 h. Rue Bartholomy, 4. 0101

Fig. 3-2: Annonce parue dans le Journal de Genève, septembre 1893.

du premier cours normal francophone de gymnastique féminine organisée par la SSMG à Lausanne⁷⁴⁹. En septembre de l'année suivante, il fait une présentation relative au même sujet, mais d'un point de vue plus thérapeutique, devant les membres de la société médicale de Genève, durant laquelle il présente plusieurs cas tirés de son expérience pratique⁷⁵⁰. En avril 1896, devant la même assemblée, Reymond fait une communication sur les résultats de traitement avec la gymnastique médicale sur l'amplitude thoracique de patient-e-s atteints de divers troubles (asthme, bronchite, scoliose...) ⁷⁵¹. Par la suite, il ouvrira un institut médico-mécanique et orthopédique, basé sur le système Zander, du nom du médecin suédois Gustav Zander (1835-1920), qui a développé des appareils reproduisant certains mouvements de la méthode de Ling, remplaçant ainsi le travail du thérapeute humain par celui de machines⁷⁵².

Reymond n'est pas le seul médecin genevois à s'intéresser à la gymnastique suédoise; le Dr Alcide Jentzer (1849-1907) va lui aussi beaucoup s'investir pour

⁷⁴⁹ GAUD A[phonse], «Compte rendu du 2^e cours destiné aux maîtres enseignant la gymnastique aux jeunes filles», *Monatsblätter für das Schulturnen*, 4, 1893, p. 36-37.

⁷⁵⁰ REYMOND C[amille], «Gymnastique médicale», *Revue médicale de la Suisse romande*, 13, 1893, p. 685-695, 737-753.

⁷⁵¹ REYMOND [Camille], «Gymnastique respiratoire et amplitude thoracique. Communication à la Société médicale de Genève le 1^{er} avril 1896», *Revue médicale de la Suisse romande*, 16, 1896, p. 254-261.

⁷⁵² KABA Mariama, *Malades incurables, vieillards infirmes et enfants difformes...*, p. 601, 608.

la diffusion de cette méthode en Suisse. Contrairement à Reymond, A. Jentzer n'est pas orthopédiste, mais gynécologue. Il se forme à Stockholm chez Mårten Thure Brandt (1819-1895), inventeur du massage et de la gymnastique gynécologiques, en compagnie de son assistant Maurice Bourcart (1864-1931)⁷⁵³. En 1891, A. Jentzer et Bourcart publient ensemble un volume consacré à cette technique, qui sera par la suite traduit en allemand⁷⁵⁴. En 1893, les deux hommes ouvrent, en compagnie d'un troisième médecin, Ulysse Vauthier (1855-1914), l'Institut central de gymnastique suédoise à Genève (fig. 3-2), où ils s'adjoignent les services de trois professeuses de gymnastique formées à Stockholm: les sœurs Stina (?-?) et Greta Béronius (?-?) et A. Ekelöf (?-?), qui se chargent des cours pédagogiques donnés aux enfants et aux jeunes filles⁷⁵⁵. En 1895, l'Institut central de gymnastique suédoise est repris par les sœurs Béronius, tandis que le Dr Bourcart ouvre son propre institut où Mlle Ekelöf s'occupe d'enseigner la gymnastique pédagogique suédoise⁷⁵⁶. La même année, A. Jentzer et Stina Béronius traduisent en français la seconde édition du manuel de gymnastique scolaire de Carl Harald Liedbeck (1851-1920), alors en usage dans les écoles primaires suédoises, qui connaîtra deux rééditions et sera adopté par les DIP genevois et neuchâtelois⁷⁵⁷. Ce manuel servira de base à l'enseignement de la gymnastique féminine dans les écoles genevoises durant plusieurs décennies. Ces éléments expliquent que lorsqu'en 1891, le DIP genevois cherche à réformer l'enseignement de la gymnastique scolaire, les docteurs A. Jentzer et Reymond sont sollicités pour faire partie de la sous-commission chargée du projet, aux côtés des instituteurs Jean Sigg⁷⁵⁸ (1865-1922) et Lucien Baatard⁷⁵⁹ (?-?) et de l'inspecteur de gymnastique Jean-Baptiste David⁷⁶⁰. Cette commission produit trois

⁷⁵³ «Le Dr M. Bourcart», *Journal de Genève*, 18 janvier 1931, p. 4.

⁷⁵⁴ JENTZER A[lcide], BOURCART M[aurice], *Gymnastique gynécologique et traitement manuel des maladies de l'utérus et de ses annexes. méthode de Thure-Brandt*, Genève: H. Georg, 1891; traduit en allemand par Max Dolega sous le titre: *Die Heilgymnastik in der Gynaekologie und die mechanische Behandlung von Erkrankungen des Uterus und seiner Adnexe nach Thure Brandt*, Leipzig: J. A. Barth, 1895.

⁷⁵⁵ *Journal de Genève*, 19 septembre 1893, p. 4.

⁷⁵⁶ *Journal de Genève*, 24 août 1895, p. 4.

⁷⁵⁷ LIEDBECK C[arl] H[arald], *Manuel de gymnastique suédoise à l'usage des écoles primaires*, traduit sur la 2^e édition suédoise par le Dr Jentzer et Stina Béronius, Genève & Paris: Stapelmohr & C. Delagrave, 1895.

⁷⁵⁸ Jean Sigg est instituteur à Genève entre 1883 et 1898, puis secrétaire romand du Secrétariat ouvrier suisse. Il est membre actif de la Société de gymnastique Genève-ville depuis 1883 et en est le président en 1891; ROTH Hansjörg, «Sigg, Jean», in *e-DHS*, consulté le 16 janvier 2015, sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F3892.php>; DUSTOUR Justin, *Notice historique sur la section de Genève de la société fédérale de gymnastique 1843-1893*, Genève: Georg & Cie, 1893, p. 158.

⁷⁵⁹ À côté de ses activités pédagogiques, Lucien Baatard est membre de la Société de gymnastique Genève-ville; il obtient la 1^{re} couronne au concours des jeux nationaux lors de la fête cantonale de 1889, DUSTOUR Justin, *Notice historique sur la section de Genève...*, p. 89.

⁷⁶⁰ AEG, Instruction publique, OI, dossier gymnastique, rapport manuscrit: «Éducation physique, rapport de minorité, présenté par Mr. J. B. David, le 6 octobre 1891».

rappports⁷⁶¹ : un sur l'éducation physique des jeunes filles, rédigé par le régent Sigg, un sur celle des garçons, écrit par Baatard, et un rapport minoritaire, qui émane de David, soutenu par le Dr A. Jentzer. Sigg et Baatard sont tous deux régents et ont une expérience de la gymnastique de société, mais l'on voit clairement se dessiner un décalage entre les disciplines traitées dans leur rapport respectif. Pour Sigg, qui s'occupe de la gymnastique féminine, tout est à créer sur une base scientifique, en tenant compte des connaissances hygiéniques et médicales du moment :

«Les exercices physiques comme tous les autres agents de l'hygiène doivent être soumis dans leur application à des règles rationnelles à un contrôle scientifique. L'empirisme grossier qui a régné jusqu'à maintenant doit disparaître. [...] L'enseignement de la gymnastique dans les classes de filles serait soumis au contrôle scientifique d'un docteur gymnaste, contrôle dont l'importance ne peut être méconnue, ni même discutée.»⁷⁶²

Baatard souligne aussi l'importance de l'hygiène et de la pédagogie et prône une gymnastique «rationnelle»; cependant pour lui la gymnastique suisse, accompagnée des «jeux nationaux»⁷⁶³, est sans discussion la meilleure méthode. Il prêche d'ailleurs l'introduction de la lutte libre dans les écoles primaires. Cette discipline développerait, selon lui, des qualités morales, comme «le courage, la persévérance, le sang-froid, la présence d'esprit», par le biais de «mouvements naturels» et d'«efforts instinctifs», tout en ayant le mérite «d'être en Suisse un jeu éminemment national».

La gymnastique masculine telle qu'elle est décrite par Baatard se trouve dans une situation ambiguë. Soucieuse de tenir compte des apports de l'hygiène et de la médecine, elle reste fortement attachée à la tradition patriotique/militaire et aux pratiques de la gymnastique traditionnelle suisse de société. La gymnastique féminine qui, en cette fin de XIX^e siècle, est d'une certaine manière encore à créer va quant à elle s'ancrer dans la modernité et se développer sur les connaissances scientifiques et plus particulièrement hygiéniques du moment.

En ce qui concerne le niveau primaire, un questionnement distinct se fait selon le sexe des enseignant-e-s. Les membres de la commission s'accordent sur l'idée que l'enseignement aux garçons peut être donné par les instituteurs, quitte à offrir à ceux-ci quelques cours normaux et conférences sur le sujet afin de compléter

⁷⁶¹ AEG, Instruction publique, O1, dossier gymnastique, rapports manuscrits : «Éducation physique à l'École primaire et à l'École secondaire et supérieure des jeunes filles, Rapport présenté par Mr Sigg, le 6 octobre 1891», «Éducation physique à l'École primaire et au Collège, Rapport présenté par Mr Baatard, le 6 octobre 1891», «Éducation physique. Rapport de minorité présenté par Mr. J. B. David, le 6 octobre 1891».

⁷⁶² AEG, Instruction publique, O1, dossier gymnastique, «Éducation physique à l'École primaire et à l'École secondaire et supérieure des jeunes filles, Rapport présenté par Mr Sigg, le 6 octobre 1891».

⁷⁶³ Comprendre ici, la lutte, la course, les sauts, etc.

d'éventuelles lacunes. Dans le cas des institutrices, la réponse paraît moins évidente. Certaines d'entre elles ne sont en effet pas aptes à enseigner la gymnastique en raison de leur âge ou de leur méconnaissance de la discipline, d'autres s'y refusent arguant du fait que cela serait contraire à leur « *dignité personnelle* »⁷⁶⁴, auxquelles s'ajoutent encore les institutrices en charge de classes de garçons. Ces dernières ont averti le chef du DIP l'année précédente, par le biais d'une pétition, que « *cet enseignement est au-dessus de [leurs] forces* »⁷⁶⁵ et demandent, pour des raisons telles que leur physiologie, le caractère trop militaire de cet enseignement et la différence de salaire entre régentes et régents pour remplir les mêmes fonctions, que ces cours soient donnés par un maître spécial dans leurs classes. C'est donc sur l'amélioration de la formation des institutrices et sur la nomination d'une maîtresse spéciale que vont se porter les efforts du DIP dans les années suivantes. Le Dr Reymond semble avoir été, dans un premier temps du moins, sollicité pour assurer cette formation⁷⁶⁶, mais c'est finalement le Dr A. Jentzer qui en assure la direction. Un premier cours normal de gymnastique suédoise facultatif, qui débute en novembre 1893, réunit vingt-six femmes du corps enseignant genevois, principalement des stagiaires⁷⁶⁷. Il comprend quarante-six séances donc chacune se compose d'une partie théorique, donnée par Vauthier et A. Jentzer, et d'une partie pratique, dirigée par Stina Béronius. Il paraît probable que ces séances se déroulent à l'Institut central de gymnastique suédoise, dirigé par A. Jentzer, Vauthier et Bourcart, qui a ouvert ses portes quelques semaines avant le début du cours, puisqu'aucune salle scolaire de gymnastique ne contient l'équipement nécessaire à la pratique de la gymnastique suédoise (bomme⁷⁶⁸, espalier, banc, etc.) à cette date. « *Ce premier cours ayant eu d'excellents résultats, il en fut immédiatement après organisé un second de même durée et suivi par 29 dames sous-régentes et régentes pour la plupart* »⁷⁶⁹, toujours sous la direction de A. Jentzer, Vauthier et S. Béronius. Le DIP tire un bilan très positif de ces premiers cours qui ont été suivis « *avec beaucoup de bonne volonté et d'intérêt* » par les (futurs) enseignantes qui « *en ont emporté le sentiment que la gymnastique ainsi comprise et enseignée, non seulement offre un réel attrait, mais encore doit avoir une heureuse influence sur la santé des enfants* »⁷⁷⁰. Mme Joséphine Ballet-Guibentif (1860-1931), institutrice en ville de Genève, et sans nul doute participante à l'un des deux premiers cours normaux, est à la même époque « *appelée à donner l'enseignement de la*

⁷⁶⁴ AEG, Instruction publique, O1, dossier gymnastique, «Éducation physique, rapport de minorité, présenté par Mr. J. B. David, le 6 octobre 1891 », p. 13-14.

⁷⁶⁵ AEG, Instruction publique, O1, dossier gymnastique, lettre du 17 mars 1890 signée par plus de cinquante institutrices à Marc-Eugène Richard, chef du DIP.

⁷⁶⁶ AEG, Instruction publique, O1, dossier gymnastique, divers lettres datées de mars 1893, du Dr Camille Reymond à Marc-Eugène Richard, chef du DIP.

⁷⁶⁷ BALLET [Joséphine], *De la gymnastique suédoise: son introduction en Suisse, organisation et programme de cet enseignement à l'École primaire*, Genève: Impr. J. Studer, 1896, p. 11 et suiv.

⁷⁶⁸ Agrès similaire à la poutre.

⁷⁶⁹ BALLET [Joséphine], *De la gymnastique suédoise...*, p. 12.

⁷⁷⁰ GE, CR CE 1894, p. 56.

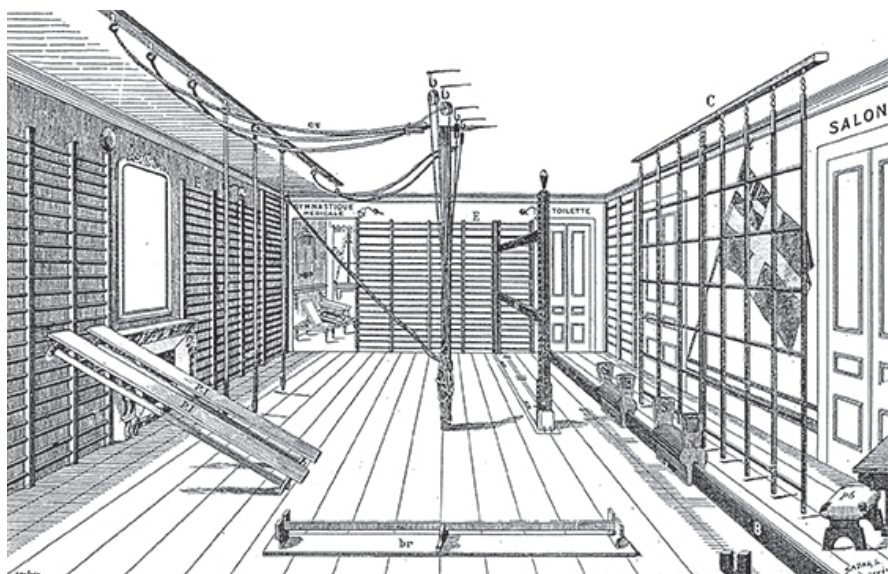


Fig. 3-3 : Genève, vue de la salle de gymnastique de l'Institut central de gymnastique suédoise.

gymnastique dans les classes primaires où la maîtresse ordinaire ne pouvait se charger de ces leçons»⁷⁷¹. La bonne volonté des autorités scolaires ne s'arrête pas là puisqu'une salle de gymnastique suédoise, sur la base de plans élaborés par le Dr A. Jentzer, est installée à l'école de Malagnou au printemps 1895. Elle contient l'ensemble des engins suédois construits sur le modèle de ceux de l'Institut central de gymnastique suédoise de Genève (fig. 3-3).

Les maîtres de gymnastique d'autres cantons romands s'intéressent aussi de plus en plus à la méthode venue de Scandinavie. Au printemps 1893, le Lausannois A. Michel fait paraître un compte rendu détaillé du rapport de mission du Français Georges Demenÿ publié sous le titre: *L'éducation physique en Suède*⁷⁷². Il achève son exposé en faisant sienne la proposition de Demenÿ, soit envoyer une délégation suivre une formation complète à l'Institut royal central de gymnastique de Stockholm, afin que de retour au pays, ses membres puissent ensuite transmettre leurs connaissances. L'été suivant, A. Michel codirige le sixième cours normal de gymnastique masculine, organisé par la SFG à Genève.

⁷⁷¹ BALLET [Joséphine], *De la gymnastique suédoise...*, p. 12.

⁷⁷² MICHEL A[dolphe], « L'Éducation physique en Suède », *Monatsblätter für das Schulturnen*, 4, 1893, p. 60-62.

C'est l'occasion pour lui et les vingt-quatre participants d'en apprendre un peu plus sur la gymnastique suédoise, par le biais d'une conférence de René Senglet⁷⁷³, professeur de gymnastique relatant un séjour à l'Institut central de Stockholm, et de visiter l'institut orthopédique de Reymond et l'institut de gymnastique suédoise de A. Jentzer, où ils assistent à une leçon dirigée par l'une des professeurs suédoises de gymnastique⁷⁷⁴.

En janvier 1895, A. Michel et le Neuchâtelois Ulysse Matthey-Gentil contactent le DMF afin d'obtenir une aide financière pour un voyage d'étude en Allemagne et en Suède qu'ils projettent de faire au printemps. Dans leur demande revient l'idée de créer, à terme, un lieu de formation pour les enseignant-e-s de gymnastique qui rendrait des services comparables à ceux de l'Institut royal central de Stockholm. Ils mentionnent le rapport de Demenÿ sur la gymnastique suédoise, qu'ils considèrent comme destiné aux autorités donc «*trop général pour être utile aux maîtres*» vu qu'il «*manque de données pratiques*»⁷⁷⁵. Toujours selon eux, l'absence de traduction en français de manuels suédois nécessite de se rendre sur place pour observer la méthode et constater *de visu* ses résultats. Les deux hommes précisent qu'ils ne rejettent pas la «*méthode allemande dite de Jahn-Spiess*» utilisée jusqu'à maintenant en Suisse, mais qu'il serait sans doute avantageux de combiner au mieux ces deux méthodes, raison pour laquelle ils ont prévu de s'arrêter pour des visites dans plusieurs villes allemandes sur le chemin de la Suède, où ils retrouveront le Dr A. Jentzer. Ils concluent par la présentation d'un budget prévisionnel de 1 500 CHF par personne en précisant que leur DIP respectif leur a d'ores et déjà accordé à chacun une somme de 500 CHF. Appuyée par le président de la Commission fédérale de gymnastique, le colonel August Rudolf⁷⁷⁶, cette demande aboutit à l'octroi d'une subvention du DMF de 500 CHF par personne courant mars⁷⁷⁷ et au départ des deux hommes le mois suivant⁷⁷⁸. Leur périple les amène à faire un véritable tour de l'empire allemand : Karlsruhe, Hanovre, Berlin, Dresde, Munich. Dans la capitale du Grand-Duché de Bade, ils visitent le *kaiserliche Turnlehrerbildungsanstalt* (Institut impérial

⁷⁷³ Fils de Marc Senglet, professeur de gymnastique à l'École secondaire et supérieure de jeunes filles de Genève.

⁷⁷⁴ GAUDER H., «Rapport du VIème cours fédéral pour maîtres de gymnastique à Genève du 9 au 28 juillet 1894», *Monatsblätter für das Schulturnen*, 6, 1895, p. 27-28.

⁷⁷⁵ AF, DMF, E 27 8555, lettre du 5 janvier 1895 d'Ulysse Matthey-Gentil et Adolphe Michel au chef du DMF, Emil Frey.

⁷⁷⁶ AF, DMF, E 27 8555, lettre du 14 mars 1895 d'August Rudolf au chef du DMF, Emil Frey.

⁷⁷⁷ AF, DMF, E 27 8555, «Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Schweizerischen Bundesrates» du 19 mars 1895.

⁷⁷⁸ Les informations relatives à ce voyage sont tirées de: MICHEL Ad[olphe], *Rapport présenté au Département de l'instruction publique du Canton de Vaud par Ad. Michel, maître de gymnastique, après son voyage d'études fait en Allemagne, dans le Danemark et en Suède en Avril et Mai 1895*, Lausanne: Impr. Charles Pache, 1895; MATTHEY Ulysse, «Rapport présenté au Département de l'instruction publique par M. Ulysse Matthey après son voyage d'études en Allemagne, au Danemark et en Suède, en avril et mai 1895», in NE, CR CE 1895, p. 324-355.

de formation des maîtres de gymnastique) dirigé par Alfred Maul (1828-1907), maître de gymnastique formé par Spiess à Darmstadt⁷⁷⁹. Maul est bien connu des gymnastes et des maîtres de gymnastique suisses puisqu'il a enseigné à Bâle entre 1856 et 1869, est à l'origine de la fondation de la société des maîtres de gymnastique dudit canton et a activement participé aux activités de la SFG, dont il est un membre honoraire, durant son séjour suisse. Auteur de plusieurs manuels de gymnastique féminine et masculine, il est resté en contact avec ses anciens collègues après sa nomination à Karlsruhe, par exemple en prenant part à certaines réunions annuelles de la SSMG.

Après leur départ de Karlsruhe, les deux enseignants romands se trouvent confrontés à un obstacle inattendu à Hanovre et à Berlin, leurs deux destinations suivantes : un arrêté ministériel interdit aux étrangers (y compris aux personnes venant des autres États allemands) d'assister aux leçons de gymnastique s'ils ne sont pas porteurs d'une autorisation spéciale. Soulignons que cet arrêté, valable pour l'ensemble de la Prusse, concerne donc, à cette date, la plus grande partie du territoire de l'empire allemand. À Hanovre, l'inspecteur de gymnastique des écoles de la ville, un certain Böttcher, les reçoit et leur fournit toutes sortes d'informations, remédiant ainsi partiellement au problème, contrairement à Berlin où les deux maîtres suisses n'obtiennent aucun renseignement. Ils ont plus de chance dans les royaumes de Saxe et de Bavière où ils peuvent visiter le lieu de formation des maîtres et maîtresses de gymnastique, à Dresde, et celui des instituteurs et institutrices, à Munich.

Leur séjour en Allemagne étant raccourci faute de visite possible à Berlin, Matthey-Gentil et A. Michel demeurent plus longuement que prévu à Copenhague⁷⁸⁰. Ils y sont particulièrement bien accueillis et ont l'occasion de visiter plusieurs institutions : l'École militaire située dans la capitale danoise formant des moniteurs, qui enseignent dans les écoles primaires et à l'armée, et des maîtres de gymnastique, qui enseignent dans les écoles supérieures, ainsi qu'un institut privé (*Institut for dansk Kvindegymnastik*), fondé en 1878 et dirigé par le « père de la gymnastique féminine »⁷⁸¹ Paul Petersen (1845-1906), qui forme des maîtresses de gymnastique⁷⁸². Les deux enseignants romands relèvent que la méthode suivie dans ces écoles « a subi les influences des pays voisins, la Suède, l'Allemagne et l'Angleterre », soit les principaux pays de référence en matière d'éducation corporelle en cette fin de XIX^e siècle, et que « sans reposer sur des données aussi physiologiques que la méthode suédoise, elle [leur] a paru néanmoins présenter

⁷⁷⁹ BUSSARD Jean-Claude, « Maul, Alfred », in *e-DHS*, consulté le 9 octobre 2013, sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16306.php>

⁷⁸⁰ MICHEL Ad[olphe], *Rapport présenté au Département de l'instruction publique...*, 1895, p. 14.

⁷⁸¹ TRANGBÆK Else, « Danemark », in RIORDAN James, KRÜGER Arnd, TERRET Thierry (éd.), *Histoire du sport en Europe*, Paris : L'Harmattan, 2004, p. 156.

⁷⁸² Cet institut, ouvert aux deux sexes, existe encore aujourd'hui, cf. <http://paulpetersen.dk/>

de grandes qualités»⁷⁸³. En fait, l'éducation physique scolaire au Danemark est en pleine évolution entre la fin des années 1880 et les premières années du xx^e siècle. Cette période voit «*l'avènement de nouvelles conceptions*» de la gymnastique clairement orientées vers «*la physiologie et la santé*» et la gymnastique suédoise, qui se concrétisent par un nouveau manuel qui paraît en 1899 et la mise en place d'une nouvelle formation pour les professeur-e-s de gymnastique en 1898⁷⁸⁴.

Le mois suivant, en mai 1895, Matthey-Gentil et A. Michel rejoignent Mme Ballet et le Dr A. Jentzer à Stockholm. Ce dernier leur sert de guide et les introduit auprès «*des personnes qui pouvaient le mieux [les] initier au système [qu'ils] venaient étudier*»⁷⁸⁵. Il s'agit principalement des professeurs de l'Institut royal central de gymnastique de Stockholm⁷⁸⁶: Lars Mauritz Törngren (1839-1912), directeur de l'Institut depuis 1887⁷⁸⁷; Viktor Gustav Balck (1844-1928), professeur principal de gymnastique militaire (1887-1909) et futur successeur de Törngren à la tête de l'Institut (1907)⁷⁸⁸; Carl Adolf Silow (1846-1932), professeur en second de gymnastique pédagogique (1883-1906)⁷⁸⁹; le Dr Murray (?-?); Nils Fredrik Sellén⁷⁹⁰ (1859-1932), alors professeur suppléant de gymnastique et d'escrime et futur successeur de Balck à la tête de l'Institut en 1909; Ivar Enoch Forssling (1867-1942). Les Suisse-sse-s ont l'occasion de visiter l'Institut, où ils assistent vraisemblablement à l'examen annuel public qui se déroule chaque année le 15 mai, ainsi qu'à un certain nombre de cours de gymnastique dans des écoles. Mme Ballet séjourne cinq semaines en Suède à cette occasion, mais elle y retournera à au moins une reprise, en 1900⁷⁹¹, afin de compléter sa formation.

L'époque à laquelle Ballet, Matthey-Gentil et A. Michel visitent l'Institut correspond au début d'une période de remise en question et d'évolution du système de gymnastique de Ling. Tout d'abord un questionnement de la scientificité du système suédois, affirmée par Ling au début du xix^e siècle, mais jamais réellement explorée, qui aboutit à la proposition de créer des postes de professeurs en physiologie, en anatomie, etc., à l'Institut en 1910⁷⁹².

⁷⁸³ MICHEL Ad[olphe], *Rapport présenté au Département de l'instruction publique...*, 1895, p. 13.

⁷⁸⁴ TRANGBÆK Else, «*Danemark*»..., p. 154-155.

⁷⁸⁵ BALLET [Joséphine], *De la gymnastique suédoise...*, p. 14.

⁷⁸⁶ MICHEL Ad[olphe], *Rapport présenté au Département de l'instruction publique...*, p. 37.

⁷⁸⁷ LEONARD Fred Eugen, MACKENZIE Robert Tait, *A guide to the history of physical education*, Philadelphie: Lea & Febiger, 1927, 2^e édition revue, p. 163-164.

⁷⁸⁸ http://fr.wikipedia.org/wiki/Viktor_Balck consulté le 6 juillet 2015.

⁷⁸⁹ LEONARD Fred Eugene, MACKENZIE Robert Tait, *A guide to the history of physical education...*, p. 164.

⁷⁹⁰ <http://runeberg.org/nfce/0033.html> consulté le 6 juillet 2015.

⁷⁹¹ AEG, Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.1, lettre du 22 décembre 1900 de Joséphine Ballet à Georges Favon, chef du DIP.

⁷⁹² Un poste de professeur de physiologie du mouvement et de l'hygiène est finalement créé en 1938; LUNDVALL Suzanne, «*From Ling Gymnastics to Sport Science...*», p. 791.



Fig. 3-4: Cours de gymnastique féminine 1893-1894, Institut royal central de gymnastique, Stockholm.

D'autre part une différenciation grandissante entre méthodes pratiquées par les hommes et par les femmes, qui aboutit à une certaine sportivisation de la discipline masculine sous l'impulsion de Gustaf Nyblaeus et de Viktor Balck, tour à tour à la tête de la section militaire de l'Institut, et à la « création » d'une méthode féminine de gymnastique spécifique basée sur l'esthétique⁷⁹³. Rappelons que la gymnastique féminine suédoise a été développée à l'origine par le fils, Hjalmar, et la fille, Hildur, de Ling, après le décès de ce dernier, mais qu'il s'agit dans l'ensemble du même système que celui pratiqué par les garçons à l'exception des exercices de gymnastique militaire⁷⁹⁴. Dans la première moitié du XIX^e siècle, les hommes étaient censés pratiquer des pas de danse et d'autres mouvements esthétiques dans le but de s'exprimer pleinement, mais ce type de gymnastique change de sexe à la fin du XIX^e siècle comme le souligne Ljunggren⁷⁹⁵. Désormais, une gymnastique

⁷⁹³ LJUNGGREN Jens, « The Masculine Road through Modernity... », p. 96-102.

⁷⁹⁴ Cf. chap. 1.1.

⁷⁹⁵ LJUNGGREN Jens, « The Masculine Road through Modernity... », p. 102.

féminine basée sur l'esthétique, la danse et la rythmique va se développer, malgré certaines résistances initiales⁷⁹⁶.

Suite à leur voyage d'étude, tant A. Michel, Matthey-Gentil que Mme Ballet vont largement diffuser le témoignage de ce qu'ils ont pu observer : Mme Ballet dans la revue pédagogique *L'Éducateur*, sous la forme de deux articles, l'un consacré à la gymnastique en Suède et l'autre aux travaux manuels dans ce même pays⁷⁹⁷. Nous attribuons sans hésitation à A. Michel et à Matthey-Gentil l'article en français relatif à la gymnastique féminine en Suède, qui paraît, signé M. M., en mai 1895 dans la revue de la SSMG⁷⁹⁸. Le mois suivant, ils cosignent un article sur la gymnastique au Danemark dans le même organe⁷⁹⁹, alors que le rapport présenté par A. Michel au DIPC vaudois fait l'objet d'un tiré à part⁸⁰⁰. Les deux tiers du rapport sont consacrés à la Suède. Le maître lausannois passe en revue les différents aspects de la gymnastique suédoise : but, leçon et exercices types, formation des enseignant-e-s, résultats dans les écoles, infrastructures et matériel, etc. L'image qui en ressort est celle d'une réussite à tous les niveaux, le seul bémol étant les résultats moins brillants obtenus dans les écoles primaires en raison d'une préparation moindre du corps enseignant⁸⁰¹. A. Michel ne tarit pas d'éloges sur la méthode suédoise qui, basée sur la physiologie et l'anatomie, se présente avant tout comme scientifique, ce qui lui permet, au passage, de faire le procès des pratiques suisses. L'accessibilité et la nature « démocratique » de la gymnastique de Ling, qui peut être pratiquée par tout un chacun quel que soit son âge, son sexe ou sa condition physique, sont largement mises en avant. Un des résultats est, selon A. Michel, qu'il y a très peu d'enfants complètement dispensés d'éducation corporelle et que « [I]es enfants de constitution faible sont ceux qui font le plus de gymnastique en Suède ». Une situation bien différente de celle qui existe en Suisse où, selon le maître lausannois, le système en cours nécessite de réelles qualités athlétiques, excluant ainsi de la pratique les individus plus faibles dont les enfants, qui de plus n'en tirent ni avantage ni plaisir⁸⁰². A. Michel va plus loin puisque, selon lui, une méthode raisonnée a été développée et seulement ensuite introduite dans l'ensemble des écoles suédoises, garantissant ainsi une unité de pratique, alors qu'en Suisse la situation serait inverse : « *Nous pratiquons la gymnastique en cherchant une méthode en rapport avec ce qui existe déjà et*

⁷⁹⁶ LUNDVALL Suzanne, « From Ling Gymnastics to Sport Science... », p. 792-793.

⁷⁹⁷ BALLET [Joséphine], « De la gymnastique suédoise », *L'Éducateur*, 1895, p. 186-188, 205-207 ; « À propos des travaux manuels en Suède », *L'Éducateur*, 1895, p. 222.

⁷⁹⁸ M. M., « La gymnastique des femmes en Suède », *Monatsblätter für das Schulturnen*, 6, 1895, p. 70-71.

⁷⁹⁹ MATTHEY [Ulysse], MICHEL [Adolphe], « La gymnastique dans le Danemark », *Monatsblätter für das Schulturnen*, 6, 1895, p. 89-90.

⁸⁰⁰ MICHEL Ad[olphe], *Rapport présenté au Département de l'instruction publique...*

⁸⁰¹ MICHEL Ad[olphe], *Rapport présenté au Département de l'instruction publique...*, p. 30.

⁸⁰² MICHEL Ad[olphe], *Rapport présenté au Département de l'instruction publique...*, p. 36.

répondant à nos mœurs et coutumes. »⁸⁰³ Critique acerbe lorsque l'on pense qu'elle sort de la plume d'un maître de gymnastique reconnu et, qui plus est, codirecteur depuis leur première édition des cours normaux de gymnastique masculine en langue française organisés par la SFG⁸⁰⁴.

Cette « année suédoise » continue lors de la séance annuelle de la SSMG qui se déroule le week-end des 5 et 6 octobre à Neuchâtel. Une démonstration de gymnastique suédoise, exécutée par les collégiens de première latine, sous la direction de Matthey-Gentil, est présentée le samedi aux participants⁸⁰⁵. Mme Ballet, qui semble avoir assisté à cette exhibition, la commente de manière élogieuse :

*« On ne pouvait mieux faire connaître la méthode ; et la bonne exécution de cette leçon a frappé l'ensemble. En 35 minutes une classe de jeunes gens a exécuté des préliminaires, des exercices de chacun des groupes, de la suspension fléchie aux échelles, du grimper aux cordes, des sauts divers, des exercices respiratoires, donnant ainsi une juste idée de ce que recherche le plan de Ling, travail harmonique du corps, travail d'ensemble autant que possible. »*⁸⁰⁶

Le lendemain, le même Matthey-Gentil présente son rapport du voyage accompli avec A. Michel durant le printemps et A. Jentzer clôture la journée avec une intervention sur la gymnastique suédoise⁸⁰⁷. A. Jentzer prend quelques précautions oratoires dans l'introduction de sa communication aux maîtres de gymnastique puisqu'il précise qu'il n'est pas là pour combattre la gymnastique nationale mais l'améliorer grâce à la méthode de Ling⁸⁰⁸, ce qui ne l'empêche pas en fait d'être lui aussi extrêmement critique envers les pratiques suisses. Après avoir souligné le caractère scientifique, correctif et accessible de la gymnastique de Ling, A. Jentzer démontre que le système suisse présente des caractéristiques inverses : un manque total de connaissance sur les effets physiologiques des exercices et des engins pratiqués et par conséquent des enchaînements souvent contreproductifs : *« Il peut arriver qu'un exercice fait au reck, par exemple, et bon au point de vue thoracique, soit suivi d'un autre exercice qui détruira l'effet salutaire du premier. »*⁸⁰⁹ Le résultat de cette pratique peut être un développement déséquilibré du corps, voire de véritables déformations. A. Jentzer cite l'exemple

⁸⁰³ MICHEL Ad[olphe], *Rapport présenté au Département de l'instruction publique...*, p. 29.

⁸⁰⁴ A. Michel codirige les sept cours de la SFG qui ont lieu en français entre 1890 et 1900.

⁸⁰⁵ « Leçon de fin d'année », *Monatsblätter für das Schulturnen*, 6, 1895, p. 131.

⁸⁰⁶ BALLET [Joséphine], *De la gymnastique suédoise...*, p. 14.

⁸⁰⁷ « Protokoll der XLII. Jahresversammlung des Schweizerischen Turnlehrervereins vom 5. und 6. Oktober 1895 in Neuchâtel », *Monatsblätter für das Schulturnen*, 6, 1895, p. 160.

⁸⁰⁸ JENTZER [Alcide], *Quelques réflexions sur la gymnastique suédoise présentées à la réunion des maîtres de gymnastique de la Suisse à Neuchâtel, le 5 octobre 1895*, Genève : Stapelmohr, 1895, p. 4.

⁸⁰⁹ JENTZER [Alcide], *Quelques réflexions sur la gymnastique suédoise...*, p. 6.

du «*relèvement des épaules avec voussure du dos*»⁸¹⁰ des pratiquants de reek, mais aussi celui «*des amusements au "pas de géant" qui accentuent les cas de scoliose à leur début*»⁸¹¹ chez les filles. Il considère ces dernières comme présentant «*une plus grande gracilité, une plus grande délicatesse*» et souligne leurs risques accrus de développer des déformations de la colonne vertébrale. Ces constatations penchent en faveur d'une gymnastique garantissant un «*effet correctif*» pour les écolières. Finalement, si A. Jentzer accorde à la méthode suisse plus d'élégance dans les mouvements exécutés aux engins, il rappelle que ceux-ci sont généralement techniquement inaccessibles à la grande majorité des élèves et dangereux, voire mortels, pour les gymnastes qui les pratiquent en prenant parfois des risques inconsidérés⁸¹².

Toujours en 1895, le Dr A. Jentzer publie, en collaboration avec Stina Béronius, professeure diplômée de gymnastique suédoise pratiquant à Genève, une première traduction de la seconde édition du manuel de Carl Harald Liedbeck⁸¹³, alors en usage dans les écoles primaires suédoises⁸¹⁴. L'engouement pour la méthode suédoise, tout particulièrement dans le canton de Genève et, dans une moindre mesure, celui de Neuchâtel, explique sans doute que cette version française rencontre un relatif succès puisqu'elle connaît deux rééditions en 1901 et en 1905, ainsi qu'une publication sous forme d'extraits préfacée par Matthey-Gentil et destinée aux classes primaires neuchâteloises ne possédant pas d'installations de gymnastique en 1898.

Cette irruption de la méthode suédoise sur la scène suisse de l'éducation physique ne se fait pas sans heurt, ni réaction. L'historien de l'éducation physique Jean-Claude Bussard parle de «*véritable fronde contre l'enseignement traditionnel*»⁸¹⁵ où les promoteurs et promotrices d'une gymnastique moderne et scientifique vont affronter les partisans de la gymnastique suisse (ou plutôt allemande). Les adversaires les plus virulents se trouvent outre-Sarine et parmi eux Jakob Bollinger-Auer (1848-1918), un des «*pères*» de la gymnastique féminine

⁸¹⁰ JENTZER [Alcide], *Quelques réflexions sur la gymnastique suédoise...*

⁸¹¹ JENTZER [Alcide], *Quelques réflexions sur la gymnastique suédoise...*, p. 10.

⁸¹² JENTZER [Alcide], *Quelques réflexions sur la gymnastique suédoise...*, p. 8.

⁸¹³ Liedbek est le fils du Dr Per Jacob Liedbek (1802-1876), promoteur de l'homéopathie, et de la fille de Ling, Henrietta dite Jetta. Il se forme à l'Institut central de gymnastique de Stockholm (1871), puis enseigne dans les écoles et à l'Institut central avant de se tourner vers la physiothérapie.

⁸¹⁴ LIEDBEK Carl Harald, *Gymnastiska Dagöfningar för Folksskolan*, Stockholm: P. A. Norstedt & Söner, 1881. La deuxième édition ayant servi de base à l'édition française paraît en 1891. Cet ouvrage connaît aussi une édition allemande en 1907 (*Das schwedische Schulturnen*, Marburg: N. G. Elwert). Ce manuel sera remplacé dans les écoles suédoises par le manuel de Lars Mauritz Tömgren en 1905 (*Lärobok i Gymnastik för Folksskollärare- och Folksskollärarinneseminarier*, Stockholm: P. A. Norstedt & Söner, 1905). LEONARD Fred Eugene, MACKENZIE Robert Tait, *A guide to the history of physical education...*, p. 164, 175.

⁸¹⁵ BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse...*, p. 109.

suisse⁸¹⁶. Pour Bussard, il s'agit néanmoins clairement de la première brèche faite par les médecins et les tenants d'une gymnastique scientifique et hygiénique dans le domaine de la gymnastique scolaire masculine et cette intrusion sera visible dans la deuxième édition du manuel fédéral de gymnastique, publié en 1898⁸¹⁷. Il nous paraît cependant évident que les médecins et les hygiénistes feront, dans un premier temps du moins, surtout main basse sur la gymnastique féminine, puisque la concurrence avec d'éventuelles anciennes pratiques est inexistante dans ce champ particulier.

À Genève, il ne s'agit pas de privilégier une méthode étrangère au détriment d'une méthode nationale mais d'obtenir des résultats, comme l'explique le DIP dans son compte rendu pour l'année 1894: «*Le Département n'a pas de préférence pour un système plutôt que pour un autre; ce qu'il veut, c'est que les leçons de gymnastique données dans nos écoles contribuent réellement au développement corporel et à l'éducation physique des enfants.*»⁸¹⁸

Toujours à Genève, l'année 1895 voit Mme Ballet être chargée de l'enseignement de la gymnastique aux douze classes de filles de l'école de Malagnou, où a été aménagée une salle de gymnastique suédoise (fig. 3-5). En septembre, l'enseignante est à l'origine de la création d'une première société de gymnastique féminine, composée d'institutrices. Soulignons que cette société de gymnastique ouverte aux seules membres féminins du corps enseignant genevois précède d'une décennie la fondation des premières sociétés de gymnastique féminine ouvertes à toutes et met en évidence le rôle de pionnier joué par l'instruction publique pour la propagation des exercices corporels féminins, non seulement pratiqués par des écolières, mais aussi par des femmes adultes, phénomène donc inverse à celui observé pour la gymnastique masculine.

L'Exposition nationale tenue en 1896 à Genève est l'occasion de présenter à un large public les efforts et les progrès réalisés en faveur de l'éducation corporelle féminine dans la cité du bout du lac. Un modèle réduit de la salle de gymnastique suédoise à l'échelle 1:100 est exposé par le DIP genevois⁸¹⁹ et Mme Ballet, à qui est désormais confiée la formation normale des futures institutrices dans le domaine de la gymnastique, rédige un travail d'une trentaine de pages consacré à la gymnastique suédoise et à son introduction en Suisse⁸²⁰.

⁸¹⁶ Pour une présentation détaillée des adversaires de la gymnastique suédoise et de leurs argumentaires cf. BURGNER Louis, «L'introduction de la gymnastique suédoise en Suisse», in BURGNER Louis, KIPFER Kurt, SCHEIDEGGER Gerhard, PFÄNDLER Otto (éd.), *Sport und Kultur = Sports et civilisations Bern 1983/B*, vol. 7, Berne: Peter Lang, 1986, p. 53-54.

⁸¹⁷ BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse...*, p. 110.

⁸¹⁸ GE, CR CE 1894, p. 56.

⁸¹⁹ «La gymnastique suédoise», *Journal de Genève*, 13 juillet 1896, p. 2.

⁸²⁰ BALLET [Joséphine], *De la gymnastique suédoise...*; publié sous forme d'article dans la revue pédagogique *L'Ami des instituteurs*, 5, 1897, p. 43 et suiv.

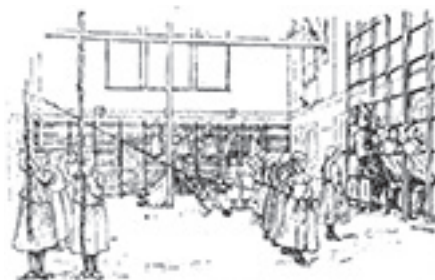


Fig. 3-5: Leçon de gymnastique suédoise à l'école de Malagnou en 1896. Reproduction, d'après une photographie de Noblet, parue dans le Journal de Genève, juillet 1896.

À Genève, la pratique de la gymnastique suédoise dans les classes urbaines de filles a désormais acquis droit de cité et sa légitimité ne sera plus remise en cause, même s'il semble que cela prenne plus de temps dans les écoles de campagne, comme l'illustre l'exemple de Genthod⁸²¹. En juin 1900, l'inspecteur de gymnastique Jean-Baptiste David demande qu'un espalier et une bomme soient installés dans la salle de gymnastique communale afin de permettre la pratique d'exercices suédois par les écolières. Il s'est en effet mis d'accord avec la régente, Mlle Martin, fraîchement formée dans les cours de Mme Ballet, pour que celle-ci dirige désormais les cours de gymnastique des deux classes de filles. Le maire de Genthod, Naville, n'obtempère pas et demande au contraire que le programme de gymnastique pour les jeunes filles soit réduit, car celles-ci sont peu nombreuses et cet enseignement n'est pas aussi nécessaire pour les jeunes filles de la campagne que pour celles des villes⁸²². Consulté sur cette demande par le DIP, David réplique : la loi prévoit l'enseignement de la gymnastique pour les deux sexes et ceci dans toutes les écoles. De pus, le DIP a contribué financièrement à la construction de la grande salle de Genthod à la condition que celle-ci serve, avant tout, de salle de gymnastique, et le nombre restreint d'élèves rend l'enseignement d'autant plus profitable. Face à l'argument récurrent de l'inutilité de la gymnastique pour les petits campagnard-e-s, il rétorque : *« Si la gymnastique est utile aux jeunes filles de la Ville, en vue de fortifier leurs constitutions délicates et leurs tempéraments débiles, elle est tout aussi indispensable aux jeunes filles de la campagne pour*

⁸²¹ Commune située sur la rive droite du Léman, entre Bellevue et Versoix, et peuplée de 380 habitant-e-s en 1900. PIGUET Martine, « Genthod », in *e-DHS*, consulté le 6 janvier 2015, sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F2904.php>

⁸²² AEG, Terrassière, SG DIP 1900/09, 1985 va 5 carton 5.3.1, lettre du 12 septembre 1900 de Jean-Baptiste David à Georges Favon, chef du DIP.

leur donner une meilleure tenue, plus de légèreté dans leur démarche et plus d'assurance dans leurs mouvements. »⁸²³

David conclut en répétant l'importance d'installer les engins prévus et en rejetant la demande de réduction de programme, prédisant la désorganisation de cet enseignement «*si son uniformité n'est pas strictement observée dans toutes nos écoles et si cet enseignement est laissé aux caprices de nos Fonctionnaires.*»

Malgré l'éclatante entrée en scène de la gymnastique suédoise sur le territoire romand, et tout particulièrement genevois, cela ne signifie pas encore la fin de la traversée du désert pour la gymnastique féminine qui reste toujours dépendante de la bonne volonté des autorités scolaires locales et largement négligée dans les écoles situées à la campagne.

3.3 Une école de gymnastique suisse pour les filles

Les deux premières décennies du xx^e siècle sont, du côté de la gymnastique masculine, marquées par l'adoption de la nouvelle organisation militaire de 1907, qui entre autres étend l'obligation de la gymnastique scolaire à tous les écoliers dès l'âge de sept ans. Les autorités scolaires cantonales et locales, tout comme les acteurs de niveau national, tentent encore et toujours d'étendre l'éducation physique à l'ensemble de la population scolaire, afin que garçons et filles puissent profiter de ses bienfaits dès leur plus jeune âge. Cette période est marquée par le développement de la gymnastique féminine tant de société que scolaire et par la place toujours grandissante occupée par les sports, que ce soit comme activité de la jeunesse masculine d'âge scolaire ou comme événements relayés par les médias.

Dans les années 1890, la SSMG s'est emparée du dossier de la gymnastique scolaire féminine en mettant sur pied des cours normaux pour les enseignant-e-s. Une décennie plus tard, un nouvel acteur d'envergure nationale entre en jeu : la Société suisse d'hygiène scolaire (SSHS). Fondée fin 1899, la SSHS s'intéresse, comme son nom l'indique, à tout ce qui a trait aux conditions et aux infrastructures dans lesquelles les enfants sont scolarisés⁸²⁴. Selon ses statuts, son but premier est «*de faciliter l'échange d'opinion sur les questions concernant l'hygiène scolaire, et de favoriser les progrès de celle-ci en Suisse*»⁸²⁵. Essentiellement masculins⁸²⁶,

⁸²³ AEG, Terrassière, SG DIP 1900/09, 1985 va 5 carton 5.3.1, lettre du 12 septembre 1900...

⁸²⁴ ZOLLINGER Friedrich, «1. Die Gründung der Schweizerischen Gesellschaft für Schulgesundheitspflege», *Annales de la Société suisse d'hygiène scolaire*, 1, 1900, p. 1-15.

⁸²⁵ Article 1, «Statuts de la Société suisse d'hygiène scolaire», *Annales de la Société suisse d'hygiène scolaire*, 1, 1900, p. 222.

⁸²⁶ Berne, Genève et Zurich sont les seuls cantons à avoir des femmes membres de la SSHS en 1900. On peut ajouter les cantons des Grisons et de Neuchâtel, qui ont chacun un membre féminin en 1912; «Verzeichnis der Mitglieder der schweiz. Gesellschaft für Schulgesundheitspflege», *Annales de la Société suisse d'hygiène scolaire*, 1, 1900, p. 225-239; 13, 1912, p. 617-646.

ces membres individuels (412 en 1900; 767 en 1912) comptent quantité de médecins, de personnes issues des administrations scolaires communales et cantonales, d'inspectrices et d'inspecteurs scolaires, de directeurs et directrices d'établissements scolaires, d'enseignant-e-s, mais également des architectes et des ingénieurs, et parmi ses membres collectifs, des départements cantonaux de l'instruction publique, des directions scolaires, des commissions scolaires, des commissions sanitaires, etc.⁸²⁷

Lors de son assemblée annuelle en 1905 à Lucerne, la SSHS consacre une large place à l'éducation physique qui fait l'objet de deux communications le dimanche après-midi⁸²⁸. La première est faite par Robert Flatt (1863-1955), professeur et recteur de l'école réale supérieure de Bâle et membre de la CFG, et la seconde par Johannes Spühler (1855-1931), responsable de la formation en éducation physique des futures institutrices à l'école supérieure de jeunes filles de Zurich et rédacteur de l'organe de la SFG, *Le Gymnaste suisse*. À l'origine le sujet traité, discussion sur la nouvelle organisation militaire et l'IP oblige, est la culture des exercices corporels à l'âge de la postscolarité obligatoire⁸²⁹ et concerne uniquement les jeunes hommes. Cependant, lors du débat qui suit, le cas de la gymnastique des filles est soulevé par un médecin, le Dr Friedrich Schmuziger (?-?) d'Aarau. Celui-ci propose à la SSHS d'adopter deux motions :

«I. La Société suisse d'hygiène scolaire, en tenant compte de l'importance de la gymnastique des filles, concentre ses efforts sur la publication aussi tôt que possible d'un manuel de gymnastique fédéral pour les filles, qui devrait être la norme pour l'éducation physique donnée aux filles d'âge scolaire et post scolaire.

II. La Société suisse d'hygiène scolaire cherche à définir clairement l'état actuel de la gymnastique des filles :

a) en compilant les dispositions légales,

b) en menant une enquête pour savoir à quel point celles-ci sont appliquées à l'heure actuelle.»⁸³⁰

Le conférencier J. Spühler abonde dans le sens de la proposition de Schmuziger tout en relevant la difficulté qu'il y aurait à créer un manuel fédéral de gymnastique pour les filles, car la Confédération n'en a légalement pas le mandat.

⁸²⁷ «Verzeichnis der Mitglieder der schweiz. Gesellschaft für Schulgesundheitspflege», *Annales de la Société suisse d'hygiène scolaire*, 1, 1900, p. 225-239.

⁸²⁸ «Bericht über die VI. Jahresversammlung der schweizerischen Gesellschaft für Schulgesundheitspflege, Sonntag den 14. und Montag den 15. Mai 1905 in Luzern», *Annales de la Société suisse d'hygiène scolaire*, 6, 1905, p. 110-112.

⁸²⁹ «Die Pflege der Leibesübungen im nachschulpflichtigen Alter».

⁸³⁰ «Bericht über die VI. Jahresversammlung der schweizerischen Gesellschaft für Schulgesundheitspflege, Sonntag den 14. und Montag den 15. Mai 1905 in Luzern», *Annales de la Société suisse d'hygiène scolaire*, 6, 1905, p. 112, traduit librement de l'allemand par nous.

Le Dr Alfred Steiger (?-?) de Lucerne quant à lui soutient les propositions de Schmuziger en demandant que plus d'attention soit accordée à l'éducation physique des filles et que cette branche soit aussi rendue obligatoire. Son intérêt ne concerne qu'en partie les filles elles-mêmes; l'attention est en effet clairement portée sur leur future fonction sociale⁸³¹. Selon Steiger, une fois devenues mères, les jeunes femmes seraient, de par leur propre expérience, dûment informées de l'importance de la gymnastique et en feraient profiter leur progéniture. Édouard Clerc (1849-1924), directeur des écoles primaires de La Chaux-de-Fonds, puis directeur de l'École normale cantonale de Neuchâtel dès 1905, n'apparaît pas dans le procès-verbal des discussions ayant suivi la présentation de Flatt et J. Spühler, mais il en publie un compte rendu dans *L'Éducateur*, accompagné de commentaires personnels particulièrement éclairants. Pour le Neuchâtelois, réclamer l'IP obligatoire pour les jeunes hommes d'âge postscolaire, c'est clairement mettre la charrue avant les bœufs. La priorité doit être l'amélioration de l'enseignement de l'éducation physique dans le cadre scolaire et tout spécialement dans les écoles de filles où le temps réservé aux exercices corporels reste congru. Ce fait est dû, selon lui, à une mauvaise orientation de la gymnastique scolaire qui *«provient de ce qu'[elle] a son point de départ essentiellement dans un article de la loi fédérale sur l'organisation militaire. Oubliant qu'on ne peut avoir de vaillants défenseurs de la patrie que si les femmes sont robustes, on ne se préoccupe guère que des garçons, parce que ce sont les futurs soldats.»*⁸³²

Selon E. Clerc, c'est à l'école de «débaiser» cette situation, surtout si l'on tient compte *«qu'une fois passé l'âge de sauter à la corde»*, les filles et jeunes filles n'ont quasiment plus l'occasion de «bouger» en dehors du cadre scolaire et il appelle donc à ce :

«Que l'école organise pour elles non seulement des leçons rationnelles de gymnastique, mais des jeux de plein air, des promenades et des courses où elles auront le bienfaisant et salutaire contact avec la nature. Qu'elle veille soigneusement [...] à ce que les leçons de gymnastique soient bien une réaction contre l'excès de travail intellectuel, et non pas une cause de surmenage de plus.»

L'article d'E. Clerc est repris en intégralité dans l'organe des maître-sse-s de gymnastique par Gustave Bubloz qui souscrit entièrement au point de vue clairement hygiénique défendu⁸³³. Bubloz complète néanmoins cette prise de position par rapport au rôle de l'école en demandant que l'enseignement de la gymnastique soit

⁸³¹ «Bericht über die VI. Jahresversammlung der schweizerischen Gesellschaft für Schulgesundheitspflege, Sonntag den 14. und Montag den 15. Mai 1905 in Luzern»..., p. 114.

⁸³² CLERC Éd[ouard], «Société suisse d'hygiène scolaire», *L'Éducateur*, 41, 1905, p. 357.

⁸³³ B[UBLOZ] G[ustave], «La Société suisse d'hygiène scolaire et la gymnastique», *Monatsblätter für das Schulturnen*, 16, 1905, p. 89-90.

en plus intégré aux cursus des écoles professionnelles des deux catégories de sexe, car c'est à cet âge, l'adolescence, que garçons et filles auraient le plus besoin de mouvement et de plein air, alors qu'ils passent leurs journées enfermés⁸³⁴.

Après ce détour du côté d'opinions romandes, et plus particulièrement neuchâteloises, sur les débats de la SSSH en matière d'éducation physique, reprenons le fil des actions de cette société. Les propositions de Schmuziger sont adoptées lors de l'assemblée de mai 1905 et renvoyées au Comité pour leur mise en œuvre. Ce dernier sollicite le DFI pour l'aider à concrétiser l'enquête demandée sur l'état de l'enseignement de la gymnastique féminine en Suisse⁸³⁵. Suite à l'approbation de principe de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), lors de sa séance du 8 mai 1906, le DFI lance un questionnaire avec un délai de réponse au 15 juillet 1907⁸³⁶. J. Spühler présente les résultats de cette enquête lors de l'assemblée annuelle de la SSSH à Soleure, le 19 juin 1908, et les détails de ceux-ci sont publiés l'année suivante dans l'organe de la société. Tous les cantons ont renvoyé le questionnaire, mais tous n'ont pas répondu à l'ensemble des questions, ni donné le même niveau de détails.

C'est principalement dans les cantons alpins, à l'exception relative du Valais et de Lucerne, que l'on ne trouve aucune base légale pour la gymnastique féminine (annexe 3-1). Plusieurs cantons laissent le choix aux communes d'introduire ou non cet enseignement, alors que celui-ci dépend parfois tout simplement de l'existence d'un enseignant-e qualifié. La colonne «complément/remarques» met en évidence le fait que la présence de la gymnastique parmi les branches scolaires obligatoires est interprétée différemment selon les cantons: parfois on considère que lorsqu'elle est mentionnée parmi les disciplines, elle ne concerne d'office que les écoliers ou au contraire qu'elle concerne tant les écolières que les écoliers.

Regardons de manière plus détaillée les informations fournies par les quatre cantons investigués, tout en gardant à l'esprit que la situation peut varier d'une commune à l'autre et qu'il s'agit plutôt de tendance. Premier constat: la gymnastique n'est pas nécessairement enseignée durant toute la scolarité obligatoire. Fribourg annonce que cette discipline est enseignée aux filles dès l'âge de dix ans en ville de Fribourg, Morat et Bulle; le canton de Neuchâtel prévoit la même disposition; dans le canton de Vaud, l'enseignement commence dès la première année (soit sept ans pour le primaire et dix ans pour le secondaire);

⁸³⁴ B[U]BLO[Z] G[ustave], «La Société suisse d'hygiène scolaire et la gymnastique»..., p. 90.

⁸³⁵ La pétition demande aussi que le Conseil fédéral examine la possibilité de publier un manuel pour l'enseignement de la gymnastique aux filles, proposition qui ne semble pas avoir eu de suite, sans doute en raison du manque de base légale. «Pétition de la Société suisse d'hygiène scolaire au DFI, à Berne, concernant les exercices gymnastiques des jeunes filles», *Schweizerische Blätter für Schulgesundheitspflege und Kinderschutz = Feuilles suisses d'hygiène scolaire et revue de la protection de l'enfance*, 4, 1906, p. 40.

⁸³⁶ SPÜHLER J[ohannes], «Ergebnisse der Erhebung über den Stand des Mädchenturnens in der schweizerischen Schulen», *Annales de la Société suisse d'hygiène scolaire*, 10, 1909, p. 74.

idem à Genève où les cours débutent vers six/sept ans. Cet enseignement dure généralement jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, voire plus longtemps dans les écoles secondaires et supérieures. Ajoutons encore que la gymnastique devient facultative ou disparaît tout simplement dans les degrés les plus élevés des écoles secondaires et supérieures de jeunes filles, à l'exception des sections pédagogiques. Ce même phénomène s'observe dans les établissements secondaires de garçons.

La dotation horaire est de 2 heures par semaine dans les écoles secondaires vaudoises et neuchâteloises, contre 1 ou 2 heures pour les écoles primaires neuchâteloises et 1 heure pour les écoles primaires vaudoises et les écoles fribourgeoises. À Genève, la dotation horaire est de 1 h 30 hebdomadaire répartie sur l'ensemble de la semaine pour les degrés inférieurs et de trois leçons d'une demi-heure pour les degrés supérieurs du primaire; à l'école secondaire les élèves ont deux leçons de 45 minutes par semaine. D'autres thématiques comme l'inspection, la préparation des enseignant-e-s et les infrastructures, sont passées en revue dans cette enquête mais nous ne nous y attardons pas, ces sujets étant traités ailleurs dans cette étude.

Passons maintenant aux démarches et aux moyens à mettre en place pour soutenir le développement de la gymnastique des filles proposés par les différents acteurs, collectifs et individuels. Du côté des directions cantonales de l'instruction publique, certaines souhaitent une augmentation de l'aide financière de l'État fédéral pour le développement des infrastructures, d'autres émettent le vœu que l'obligation de la gymnastique pour les filles d'âge scolaire soit introduite au niveau national par la Confédération, accompagnée des instructions nécessaires, avec par exemple la publication d'une annexe au manuel fédéral pour la jeunesse masculine, destinée spécifiquement à la pratique féminine⁸³⁷. En dehors de ces propositions assez attendues, arrêtons-nous sur celles plus originales formulées par les deux rapporteurs, J. Spühler et Bubloz.

Pour J. Spühler, l'exclusion des filles des cours de gymnastique, dans les classes mixtes où les élèves ne sont pas âgés de plus de douze ans, n'est pas nécessaire et se pratique uniquement en raison de l'idée, erronée selon lui, que la gymnastique scolaire est composée d'exercices provenant du domaine militaire et n'est donc ni favorable ni envisageable pour les écolières⁸³⁸. J. Spühler ajoute que s'il n'est pas possible de donner des leçons séparées par catégorie de sexe, les cours de gymnastique des élèves de dix/douze ans peuvent être mixtes, si l'on exerce une certaine retenue en ce qui concerne les exercices aux engins pour les filles. Il conclut en précisant que passé l'âge limite de douze ans, le développement différencié des garçons et des filles nécessite un enseignement séparé, le biologique prenant ainsi le pas sur toute autre considération. Pour Bubloz, le malentendu est encore plus

⁸³⁷ SPÜHLER J[ohannes], «II. Behandlung der Erhebung durch die Schweiz. Gesellschaft für Schulgesundheitspflege auf der Jahresversammlung vom 19. Juni 1908 in Solothurn. A. Zusammenfassendes Referat», *Annales de la Société suisse d'hygiène scolaire*, 10, 1909, p. 104-105.

⁸³⁸ SPÜHLER J[ohannes], «II. Behandlung der Erhebung durch die Schweiz...», p. 105.

fondamental et concerne la méthode et les objectifs de la gymnastique scolaire⁸³⁹. Pour le maître de La Chaux-de-Fonds, il faut définitivement abandonner ce qu'il appelle la « *gymnastique d'application* », qui vise les « *tours* » et les « *exercices* », en faveur d'une « *gymnastique éducative* », une « *méthode scientifique* » dont les exercices sont des moyens de développement intégral du corps et non un but en soi⁸⁴⁰. Pour illustrer son propos, il interpelle l'auditoire avec plusieurs exemples :

« *Or, je vous le demande, à quoi peut bien servir dans la vie pratique à un jeune homme de savoir tourner en appui autour d'une barre fixe, ou à une jeune fille ces marches et contremarches en croix, en carré, en diagonale, ces longues séries de préliminaires en cadence, ces rondes compliquées qu'elle s'empressera d'ailleurs d'oublier sitôt l'examen terminé ? Évidemment à rien.* »⁸⁴¹

Les changements effectués jusqu'alors dans les méthodes destinées aux garçons et aux filles n'ont pas apporté de réelles améliorations selon lui. Il faut donc changer radicalement la gymnastique scolaire, en éliminant tout ce qui ne vise qu'« *au coup d'œil* », et adopter comme fil rouge le développement complet et « *harmonique* » de l'être humain. La méthode ainsi comprise aurait comme avantage de pouvoir être pratiquée dans des classes mixtes, comme le préconise J. Spühler. Bubloz achève son intervention en proposant l'adoption de son rapport, ainsi que des conclusions de celui de J. Spühler. Ces dernières suggèrent à la SSHS de faire appel au DFI afin qu'il augmente ses subventions pour les cours normaux de gymnastique pour filles et qu'il publie un manuel fédéral de gymnastique féminine⁸⁴². De plus J. Spühler souhaite solliciter les cantons dans le but de développer les bases légales et réglementaires relatives à cette branche scolaire, d'aménager le temps scolaire afin de réserver à tous les niveaux le temps nécessaire pour la pratique des exercices corporels et d'accorder plus d'attention à la préparation de base et à la formation continue du corps enseignant dans cette discipline.

Il est intéressant de relever que les deux derniers articles composant la partie du volume des *Annales de la Société suisse d'hygiène scolaire* dédiée à « *l'encouragement de la gymnastique féminine dans les écoles suisses par la Confédération et les cantons* »⁸⁴³ sont des communications faites par Niklaus Michel et Jakob Bollinger-Auer, à l'assemblée annuelle de la SSMG les 5 et 6 octobre 1907 à La Chaux-de-Fonds et consacrées à l'élaboration d'un manuel fédéral de gymnastique pour filles⁸⁴⁴. Le thème de la gymnastique scolaire féminine n'est en fait

⁸³⁹ BUBLOZ G[ustave], « B. Co-rapport », *Annales de la Société suisse d'hygiène scolaire*, 10, 1909, p. 109-116.

⁸⁴⁰ BUBLOZ G[ustave], « B. Co-rapport »..., p. 111-113.

⁸⁴¹ BUBLOZ G[ustave], « B. Co-rapport »..., p. 112.

⁸⁴² SPÜHLER J[ohannes], « II. Behandlung der Erhebung durch die Schweiz... », p. 106-107.

⁸⁴³ « Förderung des Mädchenturnens in den schweizerischen Schulen durch Bund und Kantone ».

⁸⁴⁴ MICHEL N[iklaus], « III. Programm für eine Eidgen. Turnschule für Mädchen. A. Referat, gehalten in der Versammlung des Schweiz. Turnlehrervereins vom 5. und 6. Oktober 1907 zu Chaux-de-Fonds »,

pas seulement à l'agenda de la SSSH, mais reste toujours au cœur des préoccupations de la SSMG. Le sujet est à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle de ladite société en 1906. La communication principale de la réunion, faite par Karl Fricker (1877-1933), professeur de gymnastique à l'École normale de Wettingen (AG) à cette date, est réservée aux «*bases d'un manuel de gymnastique pour filles*»⁸⁴⁵. Passons en revue les quatre thèses défendues par Fricker⁸⁴⁶ en résumant son intervention⁸⁴⁷ :

1. L'introduction obligatoire de l'éducation physique féminine à tous les niveaux des écoles primaires et secondaires est une nécessité urgente.
2. Les cantons doivent apporter un solide soutien à la gymnastique féminine en introduisant l'obligation de cette discipline ; en organisant des cours pour le corps enseignant ; en incluant des leçons de gymnastique féminine dans le programme des classes supérieures des sections pédagogiques / Écoles normales et en augmentant en conséquence le nombre de cours hebdomadaires de gymnastique ; finalement, en organisant un inspectorat spécifique pour cet enseignement.
3. L'introduction obligatoire de la gymnastique féminine dans les écoles revêtant une importance nationale, le Conseil fédéral devrait montrer son soutien en publiant un manuel fédéral de gymnastique pour la jeunesse féminine et en continuant, voire en augmentant, son appui aux cours normaux de gymnastique féminine.
4. Les principes généraux devant servir de base à l'élaboration du manuel de gymnastique pour les filles sont les suivants :
 - l'éducation physique féminine vise des buts hygiénique, éducatif et esthétique ;
 - la matière comprend des exercices d'ordre⁸⁴⁸ et de marches, des exercices libres⁸⁴⁹ avec ou sans petits engins, des exercices aux engins et des jeux ;
 - le manuel doit couvrir toute la durée de la scolarité obligatoire et comprendre des leçons-types et des illustrations ;
 - la terminologie gymnastique utilisée doit être la même que celles des manuels fédéraux de garçons.

Annales de la Société suisse d'hygiène scolaire, 10, 1909, p. 117-132 ; BOLLINGER-AUER J[akob], «*B. Korreferat*», *Annales de la Société suisse d'hygiène scolaire*, 10, 1909, p. 133-146.

⁸⁴⁵ «*Über die Anlage einer eidgen. Turnschule für Mädchen*».

⁸⁴⁶ «*Thesen zum Referat von Seminarturnlehrer Fricker*», *Monatsblätter für das Schulturnen*, 17, 1906, p. 150-151, traduites de l'allemand et synthétisées par nous.

⁸⁴⁷ Pour l'intégralité de la communication de Fricker Cf. : «*Über die Anlage einer eidgen. Turnschule für Mädchen. Referat vom Seminarturnlehrer K. Fricker, gehalten an der schweiz. Turnlehrerversammlung in Baden*», *Monatsblätter für das Schulturnen*, 18, 1907, p. 2-5, 17-21, 33-37, 49-52.

⁸⁴⁸ Les exercices d'ordre consistent en des déplacements ou des conversions par rang ou par colonne de groupes d'élèves, voire de la classe entière, assez semblable aux mouvements d'une troupe.

⁸⁴⁹ Les exercices libres signifient libres d'engin et consistent en des mouvements simples ou combinés des différentes parties du corps, généralement exécutés de manière simultanée par les enfants, sur l'ordre et le rythme impulsés par l'enseignant-e.

Le manque de temps ne permet pas de discuter de l'ensemble des thèses de Fricker et des éclaircissements doivent encore être amenés concernant les exercices aux engins. Le sujet de la gymnastique des filles est donc reporté à l'année suivante⁸⁵⁰. Dans son compte rendu, J. Spühler rapporte qu'une autre suggestion est émise durant cette séance⁸⁵¹. La proposition faite par Auer⁸⁵², de Schwanden, est d'ancrer les bases légales de la gymnastique féminine dans la nouvelle organisation militaire, en remplaçant dans les textes «la gymnastique de la jeunesse masculine» par la formule «la gymnastique de la jeunesse suisse». Cette proposition «osée» est renvoyée aux comités de la SSMG pour examen.

Lors de l'assemblée annuelle de 1907 qui se déroule à La Chaux-de-Fonds, N. Michel et Bollinger-Auer présentent donc un plan pour un manuel fédéral de gymnastique féminine. N. Michel commence son intervention en rappelant que la motion déposée devant l'Assemblée fédérale par un élu favorable aux idées de la SSMG, en vue de créer une base légale pour une gymnastique obligatoire de la jeunesse féminine suisse suite à la proposition faite en 1906 par Auer, a été rejetée⁸⁵³.

La majeure partie de la communication de N. Michel consiste à passer en revue de manière détaillée les différentes parties qu'il propose d'inclure dans le futur manuel, soit⁸⁵⁴:

1. une introduction,
2. des instructions concernant la méthode et des plans normaux,
3. des exemples de leçons pour différents degrés et types de classes,
4. des exercices pour la 1^{re} à la 3^e année d'école (écolières sept/neuf ans env.),
5. des exercices pour la 4^e à la 6^e année d'école (écolières de dix/douze ans env.),
6. des exercices pour la 7^e à la 9^e année d'école (écolières de treize/quinze ans env.),
7. des exercices pour les classes supérieures de filles, soit âgées de plus de seize ans, et éventuellement pour les sociétés de gymnastique de dames.

Remarquons que la matière pour les trois premières années d'école est une nouveauté par rapport au manuel fédéral pour les garçons, dont le programme

⁸⁵⁰ SPÜHLER Joh[annes], «Eine eidgen. Turnschule für Mädchen», *Schweizerische Blätter für Schulgesundheitspflege und Kinderschutz*, 4, 1906, p. 148.

⁸⁵¹ SPÜHLER Joh[annes], «Eine eidgen. Turnschule für Mädchen»..., p. 147.

⁸⁵² Certainement, l'enseignant du secondaire Johann Conrad Auer (1863-1911), de Schwanden (GL), fondateur entre autres de la Société de gymnastique des enseignants de Glaris en 1900; KNOBEL Frid., «Johann Konrad Auer», *Schweizerische pädagogische Zeitschrift*, 23, 1913, p. 137-153.

⁸⁵³ MICHEL N[iklaus], «III. Programm für eine Eidgen...», p. 117.

⁸⁵⁴ MICHEL N[iklaus], «III. Programm für eine Eidgen...», p. 119-131.

concerne uniquement les écoliers âgés de dix à quinze ans⁸⁵⁵. N. Michel exprime le souhait que ce niveau soit intégré dans le programme aussi bien pour les garçons que pour les filles et qu'idéalement les exercices proposés pour cette classe d'âge puissent être pratiqués dans toutes les classes (classes de filles, de garçons, mixtes)⁸⁵⁶. L'autre groupe de pratiquantes ciblé est celui des sociétés de gymnastique de femmes adultes. Ce n'est pas un hasard : N. Michel a dirigé en 1906 le premier cours de formation pour la direction de ce type de groupement⁸⁵⁷ et ce mouvement est en plein essor à cette période avec la création de l'Association suisse de gymnastique féminine (ASGF) en 1908 et de nombreuses sociétés à travers le pays⁸⁵⁸.

En ce qui concerne la matière contenue dans le manuel, elle est semblable à celle proposée par Frick l'année précédente : des exercices d'ordre, de marche et de pas de danse ; des exercices libres (ou préliminaires) ; des exercices aux engins et des jeux. Nous n'allons pas passer plus de temps sur ces points et plutôt nous intéresser au discours qui les accompagne. Tout d'abord pour N. Michel, les objectifs que l'on cherche à atteindre avec la pratique d'une gymnastique pour les filles sont les mêmes que ceux de la gymnastique des garçons, soit des objectifs sanitaires et éducatifs. Se référant à Maul, il précise que la gymnastique n'est pas seulement un moyen de préserver et d'améliorer la santé dans un sens étroit du terme ou un simple antidote à la sédentarité et au manque d'exercices, mais qu'elle est le moyen de développer et d'éduquer le corps juvénile afin d'en faire un « outil » (« *Werkzeug* ») puissant et sans faille, prêt à soutenir et à élever l'esprit et l'âme, pour le bénéfice de l'individu, mais également de la communauté et de l'État auxquels il appartient⁸⁵⁹. De ces assertions, N. Michel déduit que la gymnastique des garçons est donc adéquate pour les filles, à la condition de tenir compte de leur physique spécifique et de leur vie mentale et émotionnelle particulière. D'autre part, il faut aussi tenir compte, selon lui, des opinions dominantes en matière de convenance et de mœurs, ainsi que malheureusement de la mode, ce dernier point pouvant être facilement réglé par l'introduction généralisée d'un vêtement spécifique pour la pratique de la gymnastique. Malgré ces précautions, N. Michel revendique une gymnastique féminine plus vigoureuse (« *kraftvoller* ») que celle actuellement pratiquée.

Dans son co-rapport, Bollinger-Auer reprend et approfondit certains des points soulevés par N. Michel : la nécessité d'utiliser un vêtement spécifique pour la pratique de la gymnastique, l'utilité des exercices aux engins pour les jeunes filles, les exercices du degré préparatoire (1^{re}-3^e année d'école), etc. En guise

⁸⁵⁵ MICHEL N[i]klaus], « III. Programm für eine Eidgen... », p. 121.

⁸⁵⁶ MICHEL N[i]klaus], « III. Programm für eine Eidgen... », p. 122.

⁸⁵⁷ ASGF, MANIDI Marie-José, *Nos mères et nos grands-mères allaient à la gym...*, p. 32.

⁸⁵⁸ Plus particulièrement dans la région alémanique du pays, les sociétés romandes se développent avec un décalage de quelques années.

⁸⁵⁹ MICHEL N[i]klaus], « III. Programm für eine Eidgen... », p. 118.

de conclusion, il soutient la publication d'un manuel de gymnastique féminine, mais rappelle que sans un corps enseignant suffisamment formé, cet outil ne sera d'aucune réelle utilité et il revient à une proposition souvent discutée au sein de la SSMG, à savoir la nécessité de créer un centre suisse de formation pour les maîtres de gymnastique⁸⁶⁰.

Deux comptes rendus aux contenus clairement distincts relatent les discussions qui ont suivi ces présentations. L'un est le compte rendu officiel extrêmement « lisse », paru dans l'organe de la SSMG et l'autre, plus polémique, est issu d'une plume genevoise non identifiée (sans doute celle de Mme Ballet) et publié dans *L'Éducatrice*. La manière dont est rapportée l'intervention de Mme Ballet devant la centaine de membres présents nous intéresse plus particulièrement. Selon le compte rendu officiel, Mme Ballet se réjouit tout d'abord à l'idée que la Confédération soit rendue attentive à la question de l'éducation physique féminine, mais se prononce pour le report de la publication d'un manuel fédéral, puisqu'il existe, selon elle, à l'heure actuelle différents points de vue sur la méthode à utiliser⁸⁶¹. Mme Ballet s'insurge aussi contre l'idée d'imposer aux cantons un manuel fédéral obligatoire, qui, dans le cas de Genève, signifierait la remise en cause des efforts menés depuis une quinzaine d'années dans le domaine de l'éducation physique féminine et donc la remise en question de la méthode suédoise. Le troisième élément de son intervention concerne la composition de la commission chargée de rédiger ce manuel : elle souhaite que celle-ci soit mixte. Le comité lui répond que le manuel ne saurait en aucune manière être rendu obligatoire et ne doit être vu que comme un guide pour le développement de la gymnastique féminine⁸⁶². L'assemblée de la SSMG se prononce ensuite à une grande majorité contre la demande de report de publication de Mme Ballet et à l'unanimité en faveur de la nomination d'une commission mixte pour la rédaction du manuel⁸⁶³.

Dans le second compte rendu de la séance publié dans *L'Éducatrice*, apparaît un autre aspect complètement passé sous silence dans le premier, il s'agit d'une discussion animée concernant la méthode à adopter pour l'éducation physique féminine, en d'autres termes, d'un débat entre supporters de la méthode allemande et supporters de la méthode suédoise⁸⁶⁴. L'auteur du compte rendu, qui défend la seconde, s'émeut d'entendre des arguments maintes fois invoqués contre celle-ci : « monotone », « ennuyeuse », ou encore inadaptée au « tempérament » suisse,

⁸⁶⁰ BOLLINGER-AUER J[akob], « B. Korreferat »..., p. 144-145.

⁸⁶¹ « [Schweizerischer Turnlehrerverein. Protokolle der 54. Jahresversammlung 5. und 6. Oktober 1907 in La Chaux-de-Fonds.] III. Zweite Hauptversammlung », *Monatsblätter für das Schulturnen*, 18, 1907, p. 161.

⁸⁶² « [Schweizerischer Turnlehrerverein. Protokolle der 54. Jahresversammlung 5. und 6. Oktober 1907 in La Chaux-de-Fonds.]... », p. 162.

⁸⁶³ « [Schweizerischer Turnlehrerverein. Protokolle der 54. Jahresversammlung 5. und 6. Oktober 1907 in La Chaux-de-Fonds.]... », p. 162, 164.

⁸⁶⁴ « Chronique scolaire. Gymnastique », *L'Éducatrice*, 43, 1907, p. 655-656.

et s'étonne que des engins, désavoués selon elle lors de congrès internationaux par les grands noms de la physiologie et de l'éducation physique scientifique (Dr Fernand Lagrange, Dr Angelo Mosso, Dr Philippe Tissié, Dr Jean Philippe et Georges Demenÿ), se maintiennent en Suisse.

Finalement l'assemblée se prononce: «*Que la matière du manuel soit puisée dans les diverses méthodes, que les exercices suédois exécutés à l'aide des bancs et de l'espalier [soient] pris aussi, mais que la plus grande partie de la matière [soit] tirée de la méthode allemande*»⁸⁶⁵. L'auteure du compte rendu conclut que, «*comme il est difficile de demander à un ancien ouvrier de s'assimiler de nouveaux procédés dans sa profession, il est des pédagogues ayant de la peine à changer leur méthode*». Cette discussion est particulièrement révélatrice selon nous. Tout d'abord, elle met en évidence un décalage certain entre Romands (ou peut-être plus précisément Genevoises) et Alémaniques en matière d'éducation corporelle féminine, notamment en termes de références: francophones et internationales pour les premiers, germanophones et traditionnelles pour les seconds. Cela s'explique sans doute par le fait qu'à Genève, les enseignantes de gymnastique de filles sont toutes des femmes, formées sur la base de la méthode suédoise, non issues des sociétés de gymnastique et par conséquent non «entravées» par l'héritage de la gymnastique allemande. Ensuite, ce débat met en évidence la conviction profonde qui anime Mme Ballet. L'inspectrice genevoise n'hésite pas à prendre la parole devant une assemblée d'une centaine d'individus, majoritairement composée d'hommes, afin de défendre une méthode d'origine étrangère, tout en sachant qu'elle a face à elle un certain nombre de détracteurs de ladite méthode, et de revendiquer une participation active des femmes dans l'élaboration d'un manuel qui les concerne directement. Mme Ballet n'obtient certes pas gain de cause au sujet de la méthode et de la mixité de la commission, (adoptée par l'assemblée, la mixité ne sera pas réalisée), cependant sa prise de parole et son attitude démontrent qu'elle revendique clairement une position d'experte en matière d'éducation physique féminine, au même titre que d'autres présentes dans le public auquel elle s'adresse. Il s'agit d'une action inédite en ce début de xx^e siècle: elle doit être d'autant plus soulignée qu'elle est passée sous silence dans le compte rendu officiel.

Sur la base des thèses adoptées par la SSMG en 1907, une commission non mixte, composée de J. Spühler, N. Michel, Bubloz et R. Spühler⁸⁶⁶, élabore le manuel dans le détail⁸⁶⁷. Sollicités, respectivement en 1909 et en 1912, les départements fédéraux concernés (DMF et DFI), refusent de prendre en charge la publication faute de bases légales. À la même période (1909-1911) est conçu le nouveau manuel fédéral de gymnastique pour les garçons qui sort en 1912 en

⁸⁶⁵ «Chronique scolaire. Gymnastique»..., p. 656.

⁸⁶⁶ Professeur de gymnastique au séminaire (École normale) de Küsnacht (ZH).

⁸⁶⁷ EICHENBERGER LUTZ, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 128.

version originale allemande et en 1914 en version française. On retrouve comme principaux collaborateurs pour ce travail : J. Spühler, N. Michel, Gelzer, Matthey-Gentil et A. Michel, tous membres de la CFG, celle-ci ayant été élargie de sept à neuf membres pour l'occasion⁸⁶⁸. Le DMF soutient l'ouvrage destiné aux filles, d'une manière détournée, en autorisant l'utilisation gratuite du texte du manuel masculin de 1912 comme base pour l'édition féminine. Cette offre largement utilisée par les auteurs du manuel pour filles ainsi que le fait que J. Spühler soit à la tête des deux comités de rédaction expliquent la grande proximité en termes de construction et de contenu des deux ouvrages. Le premier manuel « fédéral » de gymnastique féminine voit le jour en 1916, soit près d'une décennie après le début des discussions et des travaux à son propos. Il est publié sous les auspices de la SSHS, de la SSMG et de la *Schweizerische Lehrerverein* (SLV), le financement et la diffusion étant pris en charge par le Département de l'instruction publique du canton de Zurich⁸⁶⁹. Ce manuel devient rapidement obligatoire pour tous les cours normaux de gymnastique féminine organisés par la SSMG⁸⁷⁰. Précisons néanmoins qu'il ne sera pas adopté par le canton de Genève, dont les maîtresses de gymnastique resteront fidèles à la méthode suédoise⁸⁷¹.

3.4 Conclusion

Après un premier investissement dans le domaine de la gymnastique scolaire des garçons, sous la houlette du Département militaire, les professionnel-le-s de l'éducation et de la gymnastique se tournent vers l'éducation physique féminine, discipline à l'état embryonnaire en cette fin de XIX^e siècle. Des acteurs de niveau national, tels que la SSMG ou la toute nouvellement créée SSHS, montent en puissance en investissant ce champ particulier. Par le biais de la gymnastique féminine, la SSMG va émerger comme un acteur incontournable et un interlocuteur privilégié des autorités, fédérales et cantonales, en matière d'éducation physique scolaire. À côté des enseignant-e-s de gymnastique, les médecins se profilent de plus en plus comme des experts d'une éducation physique qui se veut toujours plus rationnelle et scientifique. Désormais, certain-e-s enseignant-e-s de gymnastique n'hésitent plus à franchir les frontières suisses pour voir ce qui se fait ailleurs et à remettre en cause, non sans résistance, les méthodes traditionnellement utilisées en Suisse. Cette possibilité semble tout particulièrement appropriée dans le cas de

⁸⁶⁸ EICHENBERGER LUTZ, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 174.

⁸⁶⁹ EICHENBERGER LUTZ, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 128.

⁸⁷⁰ « Extrait du procès-verbal de la séance du comité-directeur, des 15-16 janvier 1916 à Zurich », *Monatsblätter für die physische Erziehung der Jugend*, 27, 1916, p. 15.

⁸⁷¹ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.99, lettre d'Eugénie Valencien, inspectrice de gymnastique, du 16 avril 1917 à William Rosier, chef du DIP.

l'éducation physique féminine encore en devenir et sur laquelle ne pèsent pas des décennies de traditions ancrées dans un imaginaire patriotique.

La tactique employée par les supporters et supportrices de la gymnastique féminine au niveau national est de se dissocier des objectifs militaires de son pendant masculin, tout en cherchant à obtenir une égalité de traitement entre éducation physique féminine et masculine. Imiter la discipline masculine semble néanmoins périlleux et en contradiction avec les traditions suisses en matière d'instruction. Demander l'inscription de l'obligation de cet enseignement dans la législation fédérale ou encore produire un manuel à vocation nationale sont des pratiques inusitées en dehors du domaine de la gymnastique masculine, et donc *a priori* vouées à l'échec puisque l'instruction publique ne fait pas partie des prérogatives de la Confédération, contrairement au domaine militaire. Cela explique d'ailleurs le résultat mitigé de cette stratégie.

À Genève, l'approche est tout autre puisque l'éducation physique féminine va désormais rimer avec gymnastique suédoise et se développer comme un champ indépendant. Méthode, local, matériel et formation des enseignantes sont dès lors pensés spécifiquement pour la pratique des exercices corporels par les jeunes filles, ce qui, grâce au soutien du DIP, va favoriser le développement et l'essor d'une école genevoise d'éducation physique féminine, clairement détachée des pratiques de la gymnastique suisse traditionnelle et orientée vers les pratiques scandinaves.

Concluons cette synthèse en soulignant l'apparition d'acteurs individuels, qui cumulent les mandats dans les domaines de la gymnastique scolaire et de société et qui commencent à prendre une place non négligeable en qualité d'expert-e-s auprès des autorités locales, cantonales, voire fédérales.

Chapitre 4

Concurrences et enjeux autour des corps juvéniles

Dans le dernier tiers du XIX^e siècle s'amorcent ou se confirment des changements démographiques majeurs et irréversibles : la transition démographique, durant laquelle la population augmente considérablement, et l'urbanisation⁸⁷², qui voit le déplacement d'une large part de la population des campagnes vers les villes, désormais centres de la production économique. Le taux de mortalité infantile connaît une baisse rapide et pérenne à cette période, ce qui amène la Suisse, qui montrait antérieurement un taux spécialement élevé, dans le peloton de tête des pays européens à la veille de la Première Guerre mondiale⁸⁷³. Du côté de la natalité, la Suisse se place déjà vers 1875 parmi les pays européens affichant un des taux les plus faibles⁸⁷⁴. Avec un décalage de quelques décennies par rapport à celui de la mortalité, le taux de natalité amorce une forte baisse dès 1900, la disparité entre cantons catholiques, à fort taux de fécondité, et protestants se creusant même en raison d'un déclin plus précoce chez les seconds. Ces évolutions ne sont pas le fruit du hasard. Le regard sur l'enfance évolue et les enfants sont plus que jamais au cœur des préoccupations des politiques publiques qu'elles soient éducatives ou

⁸⁷² En 1800, seuls 10% de la population suisse vivaient dans une ville, contre 45% en 1950; EISINGER Angelus, «Urbanisation», in *e-DHS*, consulté le 1^{er} mars 2016, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7876.php>

⁸⁷³ PERRENOUD Alfred, «Mortalité», in *e-DHS*, consulté le 3 octobre 2014, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7976.php>

⁸⁷⁴ PERRENOUD Alfred, «Natalité», in *e-DHS*, consulté le 3 octobre 2014, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7973.php>

protectionnelles⁸⁷⁵. La santé, et par conséquent les corps des jeunes générations, attire la mise en œuvre de toute une série de mesures préventives ou curatives, tout particulièrement dans le cadre scolaire et parascolaire⁸⁷⁶. En effet, l'État, en tant que complément ou suppléant de la famille et des parents, se donne les moyens de prendre en charge le développement physique et moral des enfants par le biais de l'école publique et de ses nouvelles annexes, mais cela ne signifie pas que certains parents ou d'autres acteurs ne tentent pas de remettre en cause, partiellement au moins, ce quasi-monopole dans le processus de socialisation et d'éducation des jeunes générations.

Nous allons donc nous intéresser aux résistances de certains parents, mais aussi d'autres acteurs tels que les médecins ou les autorités scolaires locales à la pratique de la gymnastique scolaire. D'éventuelles concurrences pour la mainmise sur le corps des garçons et des adolescents seront aussi explorées. De même, nous nous demanderons si garçons et filles sont logés à la même enseigne, en ce qui concerne les entraves morales ou matérielles (vestimentaires) à la concrétisation de l'enseignement de l'éducation physique. Enfin, nous nous intéresserons aux tentatives d'introduction d'un enseignement mixte d'éducation physique comme moyen d'extension de cette discipline à toute la population scolaire, en relevant les contraintes et les freins qui pèsent sur celles-ci. Pour investiguer ces différents aspects, bien loin des enjeux prescriptifs ou du niveau national, nous privilégierons des exemples concrets et des études de cas particuliers.

4.1 Prise en charge des corps et de la santé des élèves

Le phénomène d'augmentation et de concentration de la population dans les zones urbaines s'accompagne d'une hausse du nombre d'enfants d'âge scolaire. Dans le cas de Lausanne, on constate la multiplication par quatre de la population de la ville entre 1850 et 1920, mais l'augmentation de la population scolaire est proportionnellement encore plus importante. En effet, le nombre d'enfants fréquentant les classes primaires est multiplié par 4,5 entre 1870 et 1910⁸⁷⁷. Genève, qui affiche une croissance naturelle quasiment nulle dès le début du XIX^e siècle en raison d'un contrôle des naissances précoce, attire dès cette date beaucoup de non Genevois, Confédérés et étrangers, pour des séjours de courte

⁸⁷⁵ DROUX Joëlle, avec la collaboration de Martine Ruchat, *Enfances en difficultés. De l'enfance abandonnée à l'action éducative (Genève 1892-2012)*, Genève: Éd. FOJ/SRO Kundig, 2012, p. 11-25.

⁸⁷⁶ HELLER Geneviève, «Tiens-toi droit!»,..., pour le cas vaudois; PALANDELLA Liliane, *Vive le parascolaire! Entre l'école et la famille à Genève depuis 1886*, Genève: GIAP, 2006.

⁸⁷⁷ Sources: Recensement fédéraux pour la population (sauf 1890); Lausanne, Rapport de gestion, pour les effectifs d'élèves et le nombre d'habitant-e-s en 1890.

ou longue durée⁸⁷⁸. Cependant, sa croissance ne s’amorce réellement qu’à partir du moment où la ville commence à se libérer de ses fortifications en 1851, avec deux phases de croissance particulièrement élevée de la population dans les années 1850-1860 et 1895-1914. On observe en parallèle une claire augmentation des effectifs des écoles primaires publiques du canton : 5 298 élèves inscrits en 1864, 7 513 au printemps 1874, puis environ 8 000 durant les années 1880, avec une accélération de l’accroissement à partir des années 1890 qui porte le nombre d’élèves à 9 800 en 1900⁸⁷⁹, 13 018⁸⁸⁰ en 1910 et 12 703 en 1920⁸⁸¹. Pour l’historienne genevoise Hofstetter, les raisons de cette augmentation sont multiples : la suppression des écoles tenues par les congrégations religieuses dans les années 1870, l’affaiblissement du réseau d’écoles privées et, naturellement, la croissance démographique liée principalement à l’immigration. La Chaux-de-Fonds est aussi confrontée à un problème d’immigration induite par la prospérité de l’industrie horlogère. Les Confédérés représentent 48 % de la population chaux-de-fonnière en 1914⁸⁸². Cette situation explique en partie l’énorme investissement fait par les autorités de la cité horlogère en matière d’instruction. Il faut, d’une part, former des nouvelles générations d’ouvrières et d’ouvriers qualifiés par le biais, entre autres, d’écoles professionnelles, et d’autre part, intégrer les enfants germanophones issus des familles alémaniques venues s’installer dans la région, attirées par les réjouissantes perspectives économiques.

L’augmentation de la population dans les centres urbains nécessite dans un premier temps l’adaptation des infrastructures scolaires. Les premiers « palais scolaires » sont construits dès les années 1870-1880 pour abriter, dans des conditions hygiéniques optimales, les petits citoyen-ne-s d’âge scolaire. Ils seront suivis par un nombre important de bâtiments scolaires, de plus ou moins grande taille, édifiés au tournant du siècle comme à Genève (école des Cromptes en 1901), La Chaux-de-Fonds (collège de l’Ouest en 1900), Lausanne (collège de Beaulieu en 1891, de la Croix-d’Ouchy en 1894), Nyon (école primaire des garçons en 1908), Vevey (idem en 1909)⁸⁸³. Ces dernières décennies du siècle voient aussi la mise sur pied de nouveaux équipements et services « parascolaires » tels que les médecins ou les cuisines scolaires. Comme l’ont montré les travaux de plusieurs historien-ne-s, l’investissement dans la jeunesse déborde largement le cadre de la seule instruction⁸⁸⁴. L’École et ses services connexes deviennent le terrain de la lutte contre les maladies et le lieu de prévention des maux qui pourraient prétexter

⁸⁷⁸ REMUND Adrien, « Croissance urbaine et durée des épisodes migratoires : l’exemple de Genève au 19^e siècle », *Revue Quetelet/Quetelet Journal*, 1, 2013, p. 33-49, consulté le 1^{er} mars 2016 sur <https://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/demo/documents/RQV01n1avril2013Remund.pdf>

⁸⁷⁹ HOFSTETTER Rita, *Les lumières de la démocratie...*, p. 297.

⁸⁸⁰ GE, CR CE 1910, tableau situé entre les pages 506 et 507.

⁸⁸¹ GE, CR CE 1920, p. 260.

⁸⁸² BARRELET Jean-Marc, *Histoire du canton de Neuchâtel...*, p. 51.

⁸⁸³ Cf. chap. 8.2 pour une présentation détaillée des bâtiments scolaires.

⁸⁸⁴ Entre autres : HELLER Geneviève, « *Tiens-toi droit!* »... ; PALANDELLA Liliane, *Vive le parascolaire!*...

le développement, tant moral que physique, des enfants, allant jusqu'à pallier les lacunes ou les défaillances de l'encadrement familial.

Ces nouvelles offres de prises en charge prennent différentes formes et apparaissent dans divers espaces et temps. Les colonies de vacances, généralement fondées et financées par des philanthropes, sont les premières initiatives à voir le jour (Genève 1879⁸⁸⁵, Neuchâtel 1880, Lausanne 1882, Vevey 1892, La Chaux-de-Fonds 1898, Montreux 1902, Le Locle & Fribourg 1906). Elles permettent d'envoyer à la campagne ou à la montagne, pendant une partie des vacances d'été, des petits citoyen-e-s issus des classes populaires, choisis sur la base de leur état de santé. Ces séjours se passent sous la forme de placement soit dans des familles, soit dans des internats réunissant plusieurs dizaines d'enfants dans un bâtiment préexistant ou construit spécifiquement dans ce but.

Certaines initiatives philanthropiques concernent plus directement la prise en charge des enfants pendant la période scolaire. Les cuisines ou soupes scolaires offrent un repas chaud aux enfants, gratuitement ou contre une modeste rétribution selon la situation financière familiale, généralement pendant la période hivernale. La ville de La Chaux-de-Fonds est la première en Suisse romande à ouvrir un tel service durant l'hiver 1884-1885. Son exemple est suivi par les autres métropoles romandes : Genève dès 1887 et Lausanne dès 1889 (fig. 4-1).

Les classes gardiennes sont l'autre infrastructure prenant en charge les enfants en dehors du strict temps scolaire. Leur but est de sortir de la rue et d'encadrer les enfants laissés sans surveillance ou dont les parents travaillent. L'objectif est donc philanthropique et éducatif, mais il s'agit surtout d'exercer un certain contrôle sur les enfants des classes ouvrières des villes. La première classe gardienne de Suisse romande est créée à Genève en 1888 sur l'impulsion du DIP⁸⁸⁶. L'article 2 de la loi du 28 avril 1888 sur les classes gardiennes prévoit la possibilité de rendre obligatoire la fréquentation de ces classes⁸⁸⁷. Cet article est durci dans la loi du 26 octobre 1895 qui prévoit que :

«La fréquentation des classes gardiennes est obligatoire pour les enfants âgés de moins de treize ans⁸⁸⁸ qui sont désignés au Département de l'Instruction

⁸⁸⁵ Colonie de vacances de la communauté réformée suisse allemande fondée en 1876 par le pasteur Steiger, puis Comité genevois pour le placement des enfants malades à la montagne qui deviendra Société des colonies de vacances de Genève-ville en 1879, de la Rive-Gauche en 1893, etc. PESSON Ch., « Les colonies de vacances et les écoles de plein air », in DIP (éd.), *L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire à Genève*, Genève : Atar, 1914, p. 241-242.

⁸⁸⁶ C'est à Saint-Gall que, sur initiative privée, s'ouvre la première classe gardienne de Suisse en 1886 ; HELLER Geneviève, « *Tiens-toi droit!* »..., p. 198.

⁸⁸⁷ TRABOLD Emile, « Les cuisines scolaires », in DIP (éd.), *L'enseignement primaire...*, p. 169.

⁸⁸⁸ À Genève, à cette date, l'instruction obligatoire concerne les enfants jusqu'à l'âge de treize ans ; la limite sera relevée à quatorze ans en 1911.



Fig. 4-1 : Henri Gross, *Réfectoire du collège de la Barre, photographie, vers 1905, Lausanne.*

publique par les Communes, par la Commission centrale de l'Enfance abandonnée ou par leurs parents.

Les dispositions pénales concernant l'instruction obligatoire [...] leur sont applicables en cas d'infraction.»⁸⁸⁹

Vevey puis Lausanne (1895) suivent l'exemple genevois, mais sans l'obligation de fréquentation. À La Chaux-de-Fonds, instituées dans un premier temps durant les périodes de vacances (1890), les classes gardiennes seront organisées pendant l'année scolaire à partir de 1904⁸⁹⁰.

À côté de ces créations, souvent dues à l'initiative et au financement privés, les pouvoirs publics vont quant à eux investir principalement dans les domaines de l'hygiène et de la santé. À la fin du XIX^e siècle, les premières enquêtes

⁸⁸⁹ Citée dans TRABOLD Émile, «Les cuisines scolaires»..., p. 172.

⁸⁹⁰ LATOUR Léon, «Philanthropie scolaire dans le canton de Neuchâtel», in DIP (éd.), *L'hygiène scolaire dans le canton de Neuchâtel*, Neuchâtel: L.-A. Borel, 1906, p. 87-88.

sanitaires sont menées dans les écoles afin de dépister les maladies dites scolaires : myopie, goitre, déviation de la colonne vertébrale⁸⁹¹. La création des postes de médecins des écoles (Lausanne 1883, La Chaux-de-Fonds 1892, Neuchâtel 1895, Fribourg 1911), puis de véritables services médicaux scolaires (Neuchâtel 1906, Lausanne 1907) sont généralement le fruit d'initiatives et de financements publics. Ces premières infrastructures sont par la suite complétées par la création d'un service dentaire scolaire (Genève 1911, Lausanne 1915, Neuchâtel 1921) et l'engagement d'infirmières scolaires (Lausanne 1914, Genève 1918), chargées de faire de la prévention, du dépistage et de l'information directement dans les classes⁸⁹².

Les médecins scolaires se voient assigner des tâches plus ou moins nombreuses selon les localités, dont certaines sont parfois directement liées à la gymnastique. Ces dernières consistent la plupart du temps en deux tâches bien distinctes : la lutte contre les dispenses médicales de confort ou de complaisance et, plus rarement, une expertise en matière d'éducation corporelle.

La gymnastique n'est pas la seule discipline scolaire pour laquelle les dispenses se multiplient, mais c'est sans conteste la plus concernée. Les localités sont diversement touchées par cette problématique, mais aucune n'y échappe totalement et il semble presque y avoir parfois un effet de mode, comme le fait remarquer H. Godet, directeur de l'école secondaire de jeunes filles de Vevey : «*Les dispenses de gymnastique, surtout dans certaines classes, nous paraissent aussi quelquefois être accordées avec une facilité excessive et prendre un caractère épidémique.*»⁸⁹³ De même, en ville de Neuchâtel, les autorités ont «*dressé sous ce rapport une petite statistique de laquelle il ressort que l'anémie en particulier paraît être devenue endémique dans plusieurs classes de jeunes filles où une dizaine d'élèves sur 40 se trouvaient dispensées des leçons d'ouvrages, de dessin ou de gymnastique*»⁸⁹⁴. La toute-puissance du certificat établi par un médecin est l'obstacle infranchissable auquel se heurtent enseignant-e-s et autorités scolaires et celui-ci est trop souvent fourni pour complaire aux parents et sans problème médical avéré, selon le Chaux-de-fonnier Bubloz⁸⁹⁵. Les autorités scolaires de la ville de Neuchâtel, quant à elles, n'accusent pas aussi ouvertement

⁸⁹¹ À Lausanne par exemple (liste non-exhaustive) : étude de la vision en 1883, du goitre dit scolaire en 1884, de la courbe de croissance des élèves en 1886, enquête sur les maux de tête et les saignements de nez en 1890, sur la dentition en 1892, sur les déviations de la colonne vertébrale en 1899, etc. COUTAZ Gilbert, «*Le centenaire du Service médical des écoles de la Ville de Lausanne*»..., p. 19-20.

⁸⁹² Sur les services médicaux scolaires, entre autres : ZOTTOS Éléonore, *Santé jeunesse!...*; COUTAZ Gilbert, «*Le centenaire du Service médical des écoles de la Ville de Lausanne*»..., p. 5-20; HELLER Geneviève, «*Tiens-toi droit!*»..., p. 159-180.

⁸⁹³ AVV, 83.10, «*Rapport au Département sur la marche du Collège et de l'École supérieure en 1911, [p. 11]*».

⁸⁹⁴ Écoles communales de Neuchâtel, *Rapports sur l'année scolaire 1893-1894*, p. 31.

⁸⁹⁵ BUBLOZ G[ustave], «*Les dispenses médicales*», *Monatsblätter für das Schulturnen*, 15, 1904, p. 49-50.

les médecins, mais considèrent que les parents accordent trop de crédit aux doléances de leurs enfants et fournissent ainsi des informations erronées aux médecins⁸⁹⁶. Elles regrettent néanmoins que les déclarations médicales ne donnent généralement aucune indication sur la gravité et la nature de la maladie, mais par chance « *bon nombre de ces malades ne couraient aucun danger sérieux, la nature de leur affection consistant généralement dans un amour un peu trop enthousiaste de la liberté. [...] Plusieurs jeunes gens, auxquels des attestations médicales interdisaient la gymnastique, pouvaient fort bien, d'autre part, jouer au foot-ball, faire de longues courses en bicyclette ou jouir avec bonheur, au village, de certains après-midi devenus disponibles. Enfin, phénomène plus remarquable encore, il se trouva que plusieurs élèves[,] qui s'étaient fait réprimander pour leur indolence ou leur désobéissance, devenaient tout à coup malades et ne paraissaient plus à certaines leçons par ordre du médecin.* »⁸⁹⁷

En ville de Neuchâtel, l'épidémie de dispenses médicales est donc présentée comme un problème majeur par la Commission scolaire, à laquelle il faut trouver une solution « *soit en instituant un médecin des écoles, comme on l'a déjà fait dans d'autres localités du canton, soit en guérissant par d'autres moyens certaines maladies fantaisistes dont nos collèges semblent être devenus les foyers* »⁸⁹⁸.

Pour lutter contre ces mystérieuses maladies, la Commission scolaire décide de créer un poste de médecin scolaire. Dans un premier projet de règlement pour ce poste, il est prévu que ces deux principales tâches seront de « *veiller à l'amélioration de l'hygiène générale des établissements scolaires et délivrer les attestations médicales motivant les dispenses totales ou partielles de la fréquentation* »⁸⁹⁹. Pour ménager la susceptibilité des médecins de famille de la place, qui ne doivent pas ressentir la création de ce poste comme un aveu de défiance de l'autorité scolaire à leur égard⁹⁰⁰, il est décidé que le médecin scolaire servira d'« *intermédiaire entre les médecins de famille et les parents d'un côté, et l'autorité scolaire de l'autre* ». Le projet finalement adopté est donc moins ambitieux puisque le médecin des écoles « *reçoit ou délivre, si on l'en requiert, les attestations médicales à l'appui des demandes de dispenses partielles ou totales de la fréquentation* », ce qui n'enlève pas la compétence aux médecins de famille de rédiger des dispenses pour raisons médicales.

Plusieurs démarches sont faites auprès des médecins du lieu afin de les amener à mieux collaborer avec les autorités scolaires. Il leur est par exemple demandé d'indiquer la nature de la maladie et la durée de la dispense⁹⁰¹. Durant l'année

⁸⁹⁶ Écoles communales de Neuchâtel, *Rapports sur l'année scolaire 1893-1894*, p. 31.

⁸⁹⁷ Écoles communales de Neuchâtel, *Rapports sur l'année scolaire 1894-1895*, p. 18.

⁸⁹⁸ Écoles communales de Neuchâtel, *Rapports sur l'année scolaire 1893-1894*, p. 31.

⁸⁹⁹ AVN, Procès-verbaux de la Commission d'éducation, séance du 5 juillet 1895, p. 415.

⁹⁰⁰ AVN, Procès-verbaux de la Commission d'éducation, séance du 4 novembre 1895, p. 448-452.

⁹⁰¹ AVN, Procès-verbaux de la Commission d'éducation, séance du 24 mai 1895, p. 415-416.

scolaire 1898-1899, Georges de Montmollin⁹⁰², médecin scolaire, submergé de dispenses présentées par les élèves pour les leçons de gymnastique, convoque trente-cinq médecins de Neuchâtel et environs pour qu'ils viennent se rendre compte par eux-mêmes du déroulement des leçons de gymnastique. Quatre médecins seulement se présentent, et de Montmollin de regretter « *que notre corps médical ne s'intéresse pas davantage à cet enseignement, si bien donné chez nous* » et d'ajouter de manière optimiste qu'il est « *persuadé qu'en connaissance de cause, les demandes de dispense diminueraient d'une façon notable* »⁹⁰³.

L'année suivante, le médecin scolaire neuchâtelois constate que les dispenses « *continuent à être très recherchées* »⁹⁰⁴, mais que leur nombre demeure stable. La gymnastique reste la branche la plus concernée par ce phénomène et les dispenses sont proportionnellement plus fréquentes dans les établissements secondaires que primaires.

En ce qui concerne les indispositions passagères des jeunes filles ayant atteint l'âge de la puberté, évoquées dans le cadre de plusieurs commissions scolaires⁹⁰⁵, elles doivent être prises en compte par les professeurs de gymnastique, mais ne semblent pouvoir justifier une dispense totale des leçons de gymnastique. Tout au plus, une dispense ponctuelle peut être accordée ou le programme de la leçon aménagé pour l'élève concernée, qui aura préalablement informé sa maîtresse de classe.

À Lausanne, où le poste de médecin des écoles est créé en 1883, le praticien ne s'occupe pas, dans un premier temps du moins, des dispenses de gymnastique⁹⁰⁶, mais est plutôt sollicité comme expert en matière d'exercices corporels. Ainsi en 1887, le Dr François Joël⁹⁰⁷ (1821?-1893) obtient, après avoir assisté à une série de leçons de gymnastique, que les exercices de saut soient rayés des programmes pour les jeunes filles de l'école secondaire et des écoles primaires pour des raisons de sécurité⁹⁰⁸. Ce point de vue est appuyé par Marc Senglet, professeur de gymnastique à l'école secondaire des jeunes filles de Genève, sollicité par la

⁹⁰² Le prénom Georges est extrêmement répandu dans la famille de Montmollin qui a fourni beaucoup de médecins au canton de Neuchâtel. Ici, il s'agit sans doute de Georges-Arthur de Montmollin (1859-1920).

⁹⁰³ « Rapport du médecin des écoles, année scolaire 1898-1899 », in *Écoles communales de Neuchâtel, Rapports sur l'année scolaire 1898-1899*, p. 85.

⁹⁰⁴ « Rapport du médecin des écoles, année scolaire 1899-1900 », in *Écoles communales de Neuchâtel, Rapports sur l'année scolaire 1899-1900*, p. 108.

⁹⁰⁵ ADECF, Procès-verbaux de la Commission d'éducation, séance du 26 novembre 1909, p. 248 ; ACM, PA 9 1914-1921, Procès-verbaux de la Commission scolaire de Montreux, séances du 31 mars 1915, p. 55 et du 7 mars 1916, p. 151.

⁹⁰⁶ Mais cela change rapidement puisqu'en 1896, dans son rapport, le Dr Combe précise avoir « *institué depuis quelques années une visite annuelle de tous les enfants désirant être dispensés de la gymnastique* », Lausanne, Rapport de gestion 1896, p. 100.

⁹⁰⁷ Premier médecin des écoles lausannoises, il occupe le poste entre 1883 et 1887.

⁹⁰⁸ AVL, RF 19/8, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séance du 6 octobre 1887, p. 202 ; cf. chap. 7.1 pour une étude approfondie de la problématique du saut.

Commission scolaire lausannoise pour un second avis. En 1894, le successeur du Dr Joël, le Dr Adolphe Combe⁹⁰⁹ (1859-1917), obtient l'interdiction du port du corset pour les leçons de gymnastique⁹¹⁰. En effet, une enquête réalisée à la demande du médecin a révélé que la presque totalité des élèves des classes du degré supérieur portent un corset pendant les cours de gymnastique, ce qui peut provoquer des contusions dans «*la région de l'estomac et des parois costales*» et «*blesser gravement la poitrine si délicate des jeunes filles*»⁹¹¹. Ce fait était déjà connu du praticien qui l'avait précédemment signalé, en vain, aux maîtres spéciaux de gymnastique, Henri Fatio (1855-1915) et Louis Brun (1856-1925)⁹¹². À l'occasion, Combe, comme Joël au sujet du saut, donne son avis sur les choix effectués par les maîtres spéciaux en matière d'exercices et d'engins. Ainsi, dans le courrier ci-dessous adressé à Fatio et à Brun suite à une démonstration faite dans le cadre de la réunion annuelle de la Société suisse des maîtres de gymnastique (SSMG) à Lausanne en 1892, il note :

*«Tous deux, vous avez cherché à rendre ces exercices plus attrayants et plus gracieux en vous servant d'instruments nouveaux. Le cerceau et la massue comblent une lacune qui se faisait sentir. Ils complètent les exercices avec la canne tout en y joignant plusieurs avantages. Ils sont plus gracieux, les mouvements de la canne sont anguleux, ceux du cerceau et de la massue sont arrondis. Ce fait est important quant [sic] il s'agit de jeunes filles. Ils sont plus légers, ce qui évite une fatigue inutile. Comme la canne, ils peuvent se combiner avec les mouvements de toutes les articulations. Mais tandis que la canne exerce seulement les grandes articulations (épaule et coude), la massue et le cerceau exercent les petites articulations, le poignet et les mouvements de pronation et de supination si nécessaires pour obtenir une main droite et agile. Je ne puis donc que vous engager à conserver ces deux instruments et à les introduire définitivement dans vos exercices.»*⁹¹³

Ce type d'intervention du médecin des écoles directement dans les programmes de gymnastique reste peu courant, mais semble néanmoins augmenter au fil du temps. Par exemple à Fribourg, lorsqu'il s'agit de former et de nommer une nouvelle professeure de gymnastique pour les écoles de filles en 1912, il est précisé que «*le programme de gymnastique devra être approuvé par le médecin scolaire*»⁹¹⁴, dont le poste vient d'être créé l'année précédente. Dans la commune de Montreux, le

⁹⁰⁹ Médecin des écoles entre 1887 et 1900, chef du service de pédiatrie de l'Hôpital cantonal dès 1887. Professeur extraordinaire (1898), puis ordinaire (1916) de pédiatrie à l'Université de Lausanne ; «*Le Dr Adolphe Combe*», *Feuille d'Avis de Lausanne*, 16 mars 1917.

⁹¹⁰ La problématique du corset est étudiée au chap. 4.4.

⁹¹¹ Lausanne, Rapport de gestion 1894, p. 53.

⁹¹² Lettre du Dr Combe à MM. Fatio et Brun publiée dans *Le Gymnaste suisse*, 33, 1892, p. 357.

⁹¹³ Lettre du Dr Combe à MM. Fatio et Brun, p. 356-357.

⁹¹⁴ ADEVF, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séance du 22 juillet 1912, p. 216.

poste de médecin des écoles est établi précocement (1891) et occupé de nombreuses années (1891-1915) par le Dr Châtelanat⁹¹⁵. Le praticien n'hésite pas à s'exprimer sur l'aménagement des salles de gymnastique (installation de parquet, de patères pour suspendre les vêtements des enfants...) ou sur les exercices adéquats pour les jeunes filles de l'École supérieure⁹¹⁶. Son successeur, le Dr Paul Vuilleumier (1915-1918), qui exerce à Territet, est appelé à trancher en tant qu'expert en 1915, des parents d'élèves ayant émis des plaintes sur la nature des exercices pratiquées par les élèves les plus âgées de l'École supérieure⁹¹⁷. Les exercices incriminés sont extrêmement novateurs pour l'époque, puisque pratiqués couchés sur le ventre au sol, le visage à quelques centimètres du parquet. Pour les parents, cette proximité avec un plancher pas toujours parfaitement propre est un danger potentiel pour la santé de leurs enfants. À la demande de la Commission scolaire, le Dr Vuilleumier rédige un rapport sur la question «*après un très savant exposé de la question qu'il a étudiée sur place et en s'entourant de tous renseignements utiles*» et il «*conclut en affirmant que les minces inconvénients que peuvent présenter les exercices en question sont amplement balancés par le bénéfice que peuvent en retirer les élèves qui les exécutent, filles et garçons*»⁹¹⁸. Cette expertise sans équivoque, accompagnée de l'assurance que le local de gymnastique est toujours immaculé, clôt l'affaire.

Il est intéressant de relever que les médecins scolaires semblent sollicités avant tout lorsqu'il s'agit d'expertiser des programmes et des exercices exécutés par des filles et des jeunes filles. Le nombre de cas limités que nous avons pu identifier ne nous permet pas de tirer des conclusions générales, mais laisse néanmoins présager d'un lien plus prégnant ou plus précoce entre médecine et éducation corporelle en ce qui concerne les filles.

L'École ne se préoccupe pas uniquement de la salubrité et de la propreté des locaux scolaires, mais aussi de l'hygiène corporelle des enfants qui lui sont confiés. Les enseignant-e-s ont de longue date été chargés de surveiller la propreté des mains et des visages des enfants lors de leur entrée en classe, mais désormais ce souci passe à un niveau supérieur. Afin de suppléer au manque d'installations sanitaires dans les habitations de l'époque et d'inculquer des habitudes d'hygiène aux enfants, et indirectement à leur famille, des douches sont installées au cœur même des établissements d'instruction primaire: à l'école de la rue Necker à Genève en 1894, au collège Saint-Roch à Lausanne en 1896⁹¹⁹, dans le nouveau

⁹¹⁵ Premier médecin des écoles de la commune de Montreux (1891-1915). Sans doute Alfred Châtelanat (1857-1921), qui assume aussi les fonctions de syndic de Veytaux pendant une longue période.

⁹¹⁶ ACM, PA 6 1896-1901, Procès-verbaux Commission scolaire de Montreux, séances du 16 février 1899, p. 194 et du 10 janvier 1901, p. 378, PA 7 1901-1908, séance du 18 février 1902, p. 22.

⁹¹⁷ ACM, PA 9 1914-1921, Procès-verbaux Commission scolaire de Montreux, séance du 22 juillet 1915, p. 74-75

⁹¹⁸ ACM, PA 9 1914-1921, Procès-verbaux Commission scolaire de Montreux, séance du 28 novembre 1916, p. 215-217.

⁹¹⁹ Grâce à une donation de 1 000 CHF faite en 1895 par le Dr A. Combe, médecin des écoles de la ville; COUTAZ Gilbert, «Le centenaire du Service médical des écoles de la Ville de Lausanne»..., p. 14.

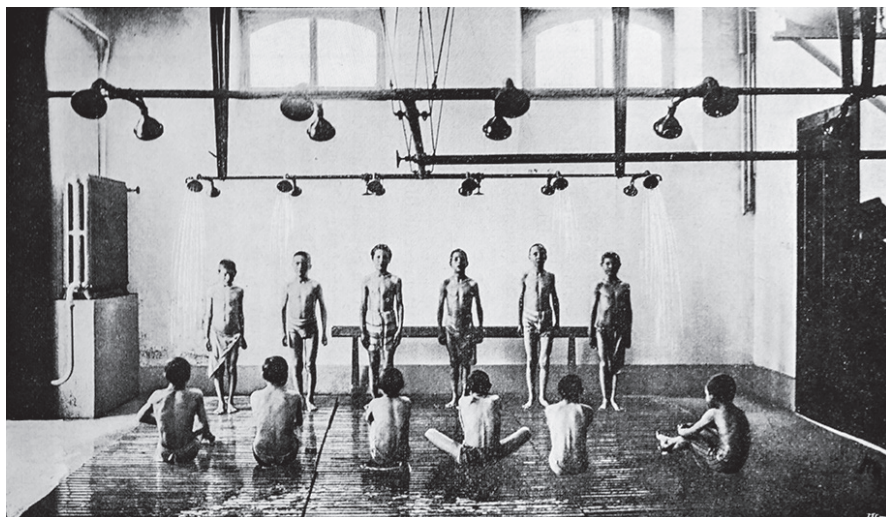


Fig. 4-2 : Douches scolaires au Collège de l'Ouest, à La Chaux-de-Fonds, vers 1906.

collège de l'Ouest à La Chaux-de-Fonds en 1901 (fig. 4-2), etc. Il est intéressant de relever qu'à l'origine ces installations de douches ne sont pas établies à proximité des infrastructures pour la gymnastique, contrairement à ce qui se fait à l'heure actuelle. Dans un même ordre d'idées, certaines autorités scolaires facilitent l'accès des écolières et des écoliers aux installations de bains de la localité⁹²⁰.

Ces infrastructures nécessitent de gros moyens financiers, qu'ils soient privés ou publics, et surtout la volonté d'agir au niveau politique. L'absence de l'un ou l'autre de ces critères peut être un frein à la concrétisation des installations. En ville de Fribourg, le Conseil communal crée un poste de médecin des écoles en 1911, mais renonce l'année suivante à étendre son offre de prise en charge plus globale des enfants, faute de moyens financiers à disposition :

«Au vu du préavis de la Commission des Écoles, le Conseil décide de renoncer pour le moment à l'installation de douches gratuites pour les enfants des écoles et aux bains à prix réduits à l'usage du corps enseignant, ainsi qu'à la création de classes gardiennes et classes du jeudi. Ces innovations sont donc renvoyées à des temps meilleurs, vu l'insuffisance du budget.»⁹²¹

⁹²⁰ Cf. chap. 5.1.

⁹²¹ AVF, Protocoles du Conseil communal, vol. 109, séance du 3 décembre 1912, p. 258.

Au niveau des autorités cantonales fribourgeoises, l'hygiène et la santé, qu'elles soient publiques ou scolaires, restent des domaines presque totalement délaissés en cette fin de XIX^e siècle. Les bâtiments scolaires demeurent vétustes et insalubres durant la première moitié du XX^e siècle, à quelques exceptions près. L'adoption du principe d'inspection sanitaire des écoles par le Conseil d'État le 20 janvier 1900 reste lettre morte jusque dans les années 1920 et même à cette période, les inspections sont entravées par un important absentéisme des enfants en raison de la réticence de nombreux parents⁹²².

Ces constatations nous amènent à la question des conceptions différentes de la santé et de la maladie selon la confession. Pour y répondre, nous reprenons la fine analyse réalisée par Praz à l'occasion d'une étude comparative entre les cantons de Vaud et de Fribourg sur le lien entre culture religieuse et mortalité infantile⁹²³. Pour la période qui nous concerne ici, soit la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle, l'historienne émet l'hypothèse qu'il faut s'intéresser avant tout aux institutions étatiques⁹²⁴. L'État cantonal, qui monte en puissance tout au long du XIX^e siècle, accroît son influence et son contrôle sur la société au détriment parfois des structures religieuses, par exemple dans les domaines de l'instruction et de la santé. Cela ne signifie pas que l'État se détache des valeurs et des normes religieuses, il va au contraire les utiliser à son avantage: les élites conservatrices pour maintenir leur influence sur la population, les élites progressistes pour impulser des changements basés sur une culture religieuse familière à la majorité de la population.

Profitons de cette digression pour rappeler quelques différences de base entre doctrine protestante et catholique concernant les enfants et la maladie. Les parents protestants qui s'investissent dans l'élevage et l'éducation de leurs enfants se perçoivent comme des «*collaborateurs*» de Dieu, limitant le nombre de naissances afin de pouvoir accorder une attention suffisante à leur progéniture, alors que du côté catholique la procréation est essentiellement «*quantitative et fataliste*», la Providence se chargeant ou non d'amener les enfants à l'âge adulte⁹²⁵.

Toujours selon Praz, un autre facteur d'importance serait une conception différente de la maladie et des réactions à avoir face à celle-ci. Pour les catholiques, la maladie serait une fatalité, la conséquence de quelque volonté divine et pour y remédier, ils vont faire appel tant aux rebouteux qu'aux actes de foi, tels les pèlerinages, car les progrès scientifiques seraient peu ou point connus et sources

⁹²² BOSSON Alain, «La mortalité infantile et la prévention en milieu scolaire dans le canton de Fribourg (1900-1950)»..., p. 110-114.

⁹²³ Pour l'ensemble de ces paragraphes: PRAZ Anne-Françoise, «Infant mortality and religious culture: A comparative approach of two Swiss states (1860-1930)», in BELLAMY Pierre, MONTPETIT Guarin (éd.), *Religion: Beliefs, theories and societal effects*, New York: Nova Science Publishers, 2012, p. 1-31; consulté le 5 avril 2015 sur <http://doc.rero.ch/record/29624>

⁹²⁴ PRAZ Anne-Françoise, «Infant mortality...», p. 6.

⁹²⁵ PRAZ Anne-Françoise, «Infant mortality...», p. 13.

de suspicion, tout comme leurs propagateurs, les médecins. La culture protestante serait plus ouverte à l'idée que les êtres humains peuvent et doivent utiliser leurs capacités pour améliorer leur situation. Ses membres seraient par conséquent plus enclins à suivre les progrès scientifiques, d'autant que les principes d'hygiène et la révolution pastorienne leur seraient déjà familiers à la fin du XIX^e siècle⁹²⁶.

Ne tombons néanmoins pas dans le cliché d'une population catholique rétrograde et une autre protestante éclairée. Cela fait plusieurs décennies que les historien-ne-s n'interprètent plus le développement de la médecine sous un angle uniquement positiviste. Pour Faure : « *La réussite sociale et politique des médecins, le prestige de la médecine ne sont pas la conséquence de leur efficacité technique, ni le résultat de l'expansion de leur pratique. Celle-ci n'a en effet rien de linéaire ni de triomphal* »⁹²⁷ et de souligner que, pendant très longtemps, ils sont fort peu nombreux dans les campagnes. Pour l'historien de la médecine, c'est avant tout la capacité des praticiens de s'organiser en corps de métier parlant d'une voix unique qui a contribué à leur succès, tout autant que l'accueil qui leur est fait par certaines élites et tranches de la population. Ces derniers vont les accueillir d'autant plus volontiers qu'ils les pensent capables de contribuer à la résolution de nombreux enjeux de société, comme la lutte contre la dégénérescence de la race⁹²⁸, tout en participant au projet sociétal de normalisation des corps et des comportements de la population.

Au tournant du XX^e siècle, les médecins sont concentrés en zone urbaine et quasi absents dans les campagnes. Dans le canton de Fribourg, on compte un médecin pour 3 254 habitant-e-s en 1889, un pour 3 892 habitant-e-s en 1917 ; aux mêmes dates à Genève, il y a un médecin pour 992 habitant-e-s, puis un pour 672 habitant-e-s⁹²⁹. Dans le canton et la ville de Fribourg, la pénurie de médecins dure près d'un siècle selon Bosson qui en date la fin dans les années 1960⁹³⁰.

Ce décalage entre cantons urbains et ruraux explique en partie pourquoi les cantons protestants de notre étude, avec à leur tête des élites que l'on peut qualifier de progressistes, mènent des politiques de santé publique proactives, en lien avec les initiatives privées, alors que du côté du canton de Fribourg, on constate un retard de l'intervention publique dans ce domaine⁹³¹. Dans ce dernier canton, ce sont principalement les autorités religieuses ou des acteurs privés qui prennent des initiatives à ce sujet.

⁹²⁶ PRAZ Anne-Françoise, « Infant mortality... », p. 13-14.

⁹²⁷ FAURE Olivier, « Vingt ans d'histoire de la santé », *Revue historique vaudoise*, 103, 1995, p. 319.

⁹²⁸ Cf. p. 451.

⁹²⁹ Source : *Annuaire statistique de la Suisse*, 1917, p. 308.

⁹³⁰ BOSSON Alain, « Santé et médecine en ville de Fribourg, de 1800 à nos jours », in PYTHON Francis (dir.), *Fribourg une ville aux XIX^e et XX^e siècles*, Fribourg : Éditions La Sarine, 2007, p. 214.

⁹³¹ Nous y reviendrons lorsque nous parlerons de la lutte contre la tuberculose, chapitre 5.2.

4.2 Concurrence autour des pratiques corporelles des écoliers

Les liens qui se nouent dès l'origine entre sociétés de gymnastique et gymnastique scolaire ont été précédemment relevés, tout comme l'intérêt pour lesdites sociétés de voir les garçons pratiquer précocement la gymnastique, favorisant ainsi leur inclination à rejoindre les rangs sociétaires une fois sortis de l'école⁹³². Une méthode plus directe pour recruter des gymnastes dès leur plus jeune âge consiste à les enrôler dans des classes d'élèves, d'externes ou de pupilles⁹³³. Ces classes, qui apparaissent parfois très peu de temps après la fondation de la section pour adultes, connaissent des fortunes diverses⁹³⁴. Les activités de la section d'élèves fondée en 1857 à Vevey sont compromises en 1859, après l'interdiction faite aux élèves du Collège d'y participer. La société de gymnastique de Vevey persévère dans son idée d'enrôler les écoliers et se voit remettre à l'ordre à plusieurs reprises (1875, 1884), la commission scolaire du lieu lui rappelant que le règlement des écoles interdit aux élèves de faire partie d'une quelconque association⁹³⁵.

À partir des années 1890, le phénomène des classes d'élèves repart de plus belle, l'existence de ces sections juvéniles dépendant toujours du bon vouloir des autorités scolaires locales. L'importance du soutien accordé par celles-ci est soulignée comme facteur principal de réussite par le comité de la section genevoise de Plainpalais à la fin de 1887, à côté d'une faible cotisation et d'une discipline sans faille⁹³⁶.

Dans les faits, l'ouverture d'une section d'élèves est souvent l'enjeu de négociations entre société de gymnastique et autorités scolaires, ces dernières posant généralement des règles très strictes quant au fonctionnement et à la surveillance de la section. Reprenons l'exemple de Vevey, où la société locale de gymnastique obtient finalement la possibilité d'ouvrir une classe d'externes en 1891 sous certaines conditions. Après en avoir référé au DIPC, la commission scolaire du lieu autorise l'admission des jeunes gens de treize à seize ans dans la société de gymnastique à condition que leurs cours soient strictement séparés des entraînements des membres plus âgés et contre l'assurance que les jeunes élèves

⁹³² Cf. chapitre 1.3.

⁹³³ Le terme « classe d'élèves » est utilisé dès le milieu du XIX^e siècle mais tombera en désuétude au profit du terme « pupilles » qui apparaît dans les dernières décennies du XIX^e siècle et se généralise au XX^e siècle, tout comme sa déclinaison féminine, « pupillettes », qui apparaît dans l'entre-deux-guerres.

⁹³⁴ Création d'une classe d'élèves à Yverdon en 1852, à Sainte-Croix en 1853, à Nyon en 1860 et à Romont en 1877, mais elles survivent rarement plus de quelques années.

⁹³⁵ AVV, I3/2, Registre de la commission des Écoles, séance du 18 novembre 1859; I3/3, Registre de la commission des Écoles, séance du 15 septembre 1875, p. 278; 80.01, Commission des Écoles de Vevey procès-verbaux N°IV, séance du 10 mars 1884, p. 77.

⁹³⁶ « Nouvelles et communications [...] Genève », *La Gymnastique*, 6, 1887, p. 246.



Fig. 4-3 : Pupilles de la Société Fribourg Ancienne, détail d'une carte postale de la fête cantonale de gymnastique à Fribourg, août 1910.

ne prendront part à aucune manifestation publique (concours, spectacle, etc.). La dernière condition posée est «*que la Commission se réserve le droit de suspendre ces cours si des inconvénients se faisaient sentir*»⁹³⁷. Les mêmes règles seront imposées à la société Jeunes Patriotes de Vevey lors de la création de sa classe de pupilles en 1904⁹³⁸.

À Yverdon, c'est un véritable bras de fer auquel se livrent les sociétés de gymnastique locales et la commission scolaire concernant les classes d'élèves. Dans le dernier tiers du XIX^e siècle, la commission scolaire du lieu interdit à plusieurs reprises la participation des collégiens aux sociétés d'adultes, mesure étendue aux élèves de l'ordre primaire en 1892⁹³⁹. La société de gymnastique locale demande sans succès que cette interdiction soit levée en 1894⁹⁴⁰. Cette réglementation semble quelque peu tomber dans l'oubli puisqu'en 1902, la question des élèves membres de la société de gymnastique, redevenue réalité, est remise à l'ordre du jour des débats de la commission scolaire qui réaffirme l'interdiction de cette

⁹³⁷ AVV, 80.01, Commission des Écoles de Vevey procès-verbaux N° IV, séance du 10 septembre 1891, p. 207.

⁹³⁸ AVV, 80.01, Commission des Écoles de Vevey procès-verbaux N° 5, séance du 9 mai 1904, p. 33.

⁹³⁹ AVY, CN 207/4, Registre de la Commission d'inspection des Écoles, séance du 6 octobre 1879, CN207/6, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séances du 25 octobre et du 1^{er} novembre 1892.

⁹⁴⁰ AVY, CN 207/7, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séances du 27 avril et 22 mai 1894.

participation⁹⁴¹. S'ensuivent des échanges réguliers entre commission scolaire et sociétés de gymnastique concernant les conditions d'enrôlement des garçons d'âge scolaire, les autorités allant jusqu'à interdire l'entrée du local de gymnastique à la société des Amis-Gymnastes pendant une semaine pour n'avoir pas respecté les consignes relatives aux horaires des répétitions de la section d'élèves, en vain⁹⁴². Cela a pour conséquence une nouvelle suppression de la classe d'élèves, décision contre laquelle les Amis-Gymnastes font appel en sollicitant l'appui du comité de la Société cantonale vaudoise de gymnastique et de la société Lausanne-Bourgeoise, sans effet immédiat, et le bras de fer continue encore quelque temps⁹⁴³.

À Neuchâtel, le premier réflexe est aussi l'interdiction de toute participation des élèves aux activités des sections locales de gymnastique. La commission scolaire revient cependant rapidement sur sa décision, après avoir reçu une pétition des sociétés de gymnastique locales (Ancienne et Amis-Gymnastes) et s'être renseignée sur les pratiques ayant cours dans différentes villes (La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Fleurier, Genève et Lausanne)⁹⁴⁴. Elle pose néanmoins plusieurs conditions et établit des règles draconiennes : stricte séparation entre enfants et adultes, direction des leçons par un moniteur compétent, transmission au directeur des écoles des noms des élèves participants, couvre-feu à 21 h 30 pour les élèves les soirs de spectacles⁹⁴⁵.

En ville de Fribourg, la commission des écoles est plus conciliante, mais n'hésite pas à rappeler les sections à l'ordre en cas d'abus, par exemple lors de rentrée tardive ou d'absence des élèves en classe⁹⁴⁶. De plus, les leçons ne doivent en aucun cas empêcher la participation des enfants à la messe dominicale⁹⁴⁷. À La Chaux-de-Fonds, au printemps 1905, le Comité des études apprend que des écoliers de moins de dix ans fréquentent les leçons de pupilles. Il s'en inquiète, jugeant « *que l'influence que reçoivent ces enfants peut nuire à leur éducation* »⁹⁴⁸. Il interpelle à ce sujet le Conseil communal qui décide d'appliquer le règlement en vigueur concernant l'utilisation des salles de gymnastique qui prévoit qu'aucun enfant âgé de moins de quatorze ans ne peut fréquenter les salles en soirée⁹⁴⁹.

⁹⁴¹ AVY, CN 207/8, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séances du 19 mars et 20 octobre 1902.

⁹⁴² AVY, CN 207/8, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séances du 14 décembre 1905, du 3 janvier et du 22 février 1906.

⁹⁴³ AVY, CN 207/8, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séances du 22 février 1906 et du 5 mars 1907 ; AVY, AH 54, correspondance reçue 1907, lettre n° 87 du 24 janvier 1907 du Comité central de la SCVG à la Municipalité d'Yverdon, entre autres.

⁹⁴⁴ AVN, Procès-verbaux du Bureau de la Commission scolaire, séances du 20 février 1907, p. 153, du 6 mars 1907, p. 167 et du 19 novembre 1907 ; Procès-verbaux de la Commission scolaire, séances du 15 et du 29 novembre 1907.

⁹⁴⁵ AVN, Procès-verbaux de la Commission scolaire, séance du 29 novembre 1907, p. 96.

⁹⁴⁶ ADEVF, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séances du 23 mars et du 13 juin 1898.

⁹⁴⁷ ADEVF, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séances du 19 et du 27 janvier 1913.

⁹⁴⁸ ADECF, Procès-verbaux du Comité des études, séance du 11 avril 1905.

⁹⁴⁹ ADECF, Procès-verbaux du Comité des études, séance du 22 septembre 1905.



Fig. 4-4: Pupilles de la Société Freiburgia, détail d'une carte postale de la fête cantonale de gymnastique à Fribourg, août 1910.

En résumé, la tendance semble être qu'après une réticence initiale parfois forte, les commissions scolaires s'inclinent face aux demandes des sociétés de gymnastique et des parents, tout en fixant un cadre réglementaire plus ou moins élaboré pour la participation des écoliers, généralement: un âge minimum d'entrée, pas de contact avec les membres adultes et par conséquent l'organisation de cours strictement séparés pour les enfants, l'interdiction ou la limitation de la participation de ces derniers aux spectacles et aux concours.

Ces différents exemples permettent de nuancer l'affirmation de notre collègue historien Bussard, selon laquelle la SFG n'a aucun intérêt pour la formation gymnastique des garçons d'âge scolaire dans le cadre de sections spécifiques et n'aurait lancé de premières initiatives au niveau national que pour contrer l'influence grandissante des sociétés sportives et d'autres mouvements de jeunesse, tels que le scoutisme dans les années 1910⁹⁵⁰. Il semble surtout qu'avant le début du xx^e siècle, les sociétés de gymnastique locales n'ont tout simplement pas accès à cette catégorie de garçons, soumis à l'autorité des directions et des commissions scolaires locales, dont beaucoup édictent des règlements qui dépassent largement les strictes frontières du temps et de l'espace scolaires, et qu'il n'y avait donc rien à envisager au niveau national, faute de niveau local ou cantonal préexistant.

⁹⁵⁰ BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse...*, p. 153.

Nous constatons en effet que les membres des commissions scolaires, mais aussi les enseignant-e-s, sont préoccupés par la mauvaise influence que peut avoir sur les enfants la fréquentation de sociétés en dehors du temps scolaire. À Yverdon, on affirme que les collégiens qui fréquentent les sociétés d'adultes y «*perdent le respect qu'ils doivent à leurs maîtres, et l'habitude du travail*»⁹⁵¹ ou encore que, les cours se prolongeant jusqu'à 21 heures voire 22 heures, «*[I]es enfants rentrent trop tard chez eux, et contractent de ce chef de mauvaises habitudes*»⁹⁵². Une enquête menée par la Direction des écoles de la Ville de Lausanne en 1897 permet de mieux cerner ces craintes et ces réticences⁹⁵³. Septante⁹⁵⁴ questionnaires sur la participation des écolières et des écoliers des classes primaires lausannoises aux diverses sociétés locales sont remplis par les institutrices et instituteurs et renvoyés à la Direction des écoles. Ce corpus est l'occasion de recueillir les opinions personnelles, pas systématiquement autocensurées au vu de la véhémence de certaines réponses, des membres du corps enseignant. Pour cela, nous allons nous intéresser aux réponses données aux questions suivantes :

«*3° Quelle influence exercent-elles [les réunions des sociétés] sur la fréquentation, la conduite & le travail des élèves ? (Pouvez-vous fournir quelques renseignements particuliers sur ce point ?)*

4° Quelle est votre opinion au sujet de cette participation tolérée ou réclamée des enfants ? »

Les opinions exprimées par les enseignant-e-s diffèrent s'ils sont à la tête de classes de filles ou de garçons. Cette situation s'explique par le fait que les fillettes ne fréquentent que deux sortes de sociétés en dehors de l'école, celles de tempérance ou d'abstinence et celles de chant. Sur 140 écolières membres d'une société, 131 (94%) font partie de l'Espoir⁹⁵⁵, de la Croix bleue ou de l'Avenir⁹⁵⁶ (sociétés d'abstinence) et 9 (6%) de l'Étoile (société de chant). Cela s'explique très simplement : à cette date, il n'existe aucune société de gymnastique féminine à Lausanne, que ce soit pour des enfants ou des adultes. Du côté des garçons, l'éventail de sociétés fréquentées est plus large : gymnastique et sport (vélo) : 60 membres (26%) ; musique et chant : 12 membres (5%) ; Espoir, Croix-Bleue, Bons Templiers⁹⁵⁷ (abstinence) : 123 membres (53%) ;

⁹⁵¹ AVY, CN 207/6, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séance du 25 octobre 1892.

⁹⁵² AVY, CN 207/8, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séance du 22 février 1906.

⁹⁵³ AVL, Fonds de la Direction des Écoles, C32 N° 3, C N° 1798, 1896, Enquête de la Direction des écoles sur la fréquentation par les élèves de sociétés (gymnastique, musique) et de son influence sur leur conduite.

⁹⁵⁴ En fait septante-deux, mais deux questionnaires ne contiennent aucune réponse faute d'expérience de l'enseignant-e.

⁹⁵⁵ Lors de sa fondation en 1892, la société l'Espoir s'adjoint les sections jeunesses de la Croix-Bleue. Cette société promeut en effet l'abstinence auprès des enfants et des jeunes ; *Le livre du jubilé 1877-1927 : histoire des cinquante premières années de la Croix-Bleue*, Lausanne : agence de la Croix-Bleue, [1927], p. 116.

⁹⁵⁶ L'Avenir est la société d'abstinence de l'Église nationale vaudoise.

⁹⁵⁷ L'Ordre indépendant des Bons Templiers a été fondé en 1852 aux États-Unis. Il se développe en Suisse à partir de 1892. Dans un but de réforme sociale, les Bons Templiers ont à cœur de supprimer tout

Union cadette des jeunes gens, Union chrétienne des jeunes ouvriers, Armée du Salut (sociétés à fondement religieux): 35 membres (15 %); Société suisse des commerçants, Société industrielle & commerciale: 2 membres (1 %).

Seule une minorité, cinq parmi les enseignant-e-s des classes de filles et huit parmi ceux des classes de garçons, s'oppose totalement à l'adhésion des enfants à des sociétés, celle-ci perturbant le travail en classe des enfants :

«Elles [les écolières membres d'une société] apportent avec elles en classe leurs préoccupations, elles ne savent presque jamais leurs leçons, sont les deux dernières de la classe, et leur attention aux leçons est difficile à fixer. Il est de toute évidence que ces réunions, une demi-heure après la sortie des élèves de la classe, les enlèvent à leur travail, à leur famille, en leur donnant des idées d'indépendance un peu prématurées.»⁹⁵⁸

«[...] Depuis nombre d'années les classes du degré supérieur que j'ai dû diriger ont marché à mon entière satisfaction durant le semestre d'été. Durant l'hiver, catéchisme, séances et réunions de toutes sortes dissolvent l'esprit de classe et détournent l'enfant de son devoir: tâches moins bien faites, leçons moins bien apprises, émancipation prématurée, diplomatie de mauvais aloi, haute opinion de soi-même et dédain pour les autres.»⁹⁵⁹

Mais l'argument récurrent est le suivant: la place de l'enfant se trouve soit à l'école soit dans sa famille et toute appartenance à une société est une perte de temps et une source de distraction⁹⁶⁰.

La grande majorité du corps enseignant est soit sans avis, si la participation aux réunions ne provoque aucune perturbation de la scolarité et que celles-ci ont lieu à des heures correctes (fin d'après-midi, plutôt qu'en soirée), soit favorable à la participation des écoliers et écolières s'il s'agit de sociétés de tempérance ou religieuses, comme l'illustrent les extraits suivants :

«Je crois que l'on doit encourager chez les élèves la participation à des sociétés qui ont, comme "l'Espoir", une base religieuse. La douceur et la ferme volonté de leur caractère, ainsi que l'amour du travail, ne pourront qu'y gagner.»⁹⁶¹

usage d'alcool et de narcotiques. FOREL Auguste, *L'Ordre des Bons Templiers. (Independent Order of Good Templars). Un réformateur social*, Bâle: F. Reinhardt, [s. d.].

⁹⁵⁸ AVL, Fonds de la Direction des écoles, C32 N° 3, C N° 1798, 1896, Enquête de la Direction des écoles sur la fréquentation par les élèves de sociétés (gymnastique, musique) et de son influence sur leur conduite, extrait du questionnaire rempli par L. Maillard, à la tête d'une classe de filles de 1^{re}.

⁹⁵⁹ AVL, Fonds de la Direction des écoles, C32 N° 3, C N° 1798, 1896, Enquête de la Direction des écoles..., extrait du questionnaire rempli par E. Belet, à la tête d'une classe de garçons de 1^{re}.

⁹⁶⁰ AVL, Fonds de la Direction des écoles, C32 N° 3, C N° 1798, 1896, Enquête de la Direction des écoles..., extrait du questionnaire rempli par H. Amiel, à la tête d'une classe de garçons de 1^{re}.

⁹⁶¹ AVL, Fonds de la Direction des écoles, C32 N° 3, C N° 1798, 1896, Enquête de la Direction des écoles..., extrait du questionnaire rempli par E. Gardel, à la tête d'une classe de filles de 5^e.

«Étant donné les conditions actuelles de la lutte pour l'existence et les tentations qui assaillent la jeunesse et l'enfance, j'estime que les sociétés pour enfants, telles que l'Espoir, l'Union cadette, qui ont pour but le développement intellectuel et moral de leurs membres, et dont les séances sont distinctes de celles des aînés, ne peuvent nuire au travail de l'école.»⁹⁶²

En revanche, une catégorie de sociétés ne recueille que des avis défavorables : les sociétés de gymnastique. Tous les avis exprimés à leur sujet sont négatifs, alors que les gymnastes ne représentent que le quart des écoliers membres d'une société. Ce ne sont pas tant les chutes ou les accidents que redoutent les enseignant-e-s que les atteintes à la morale. En effet, la proximité avec des adultes semble être la porte ouverte à toutes sortes d'influences indésirables, que ce soit en matière de langage ou de comportement :

«Où l'influence me paraît le plus fâcheuse, c'est dans le domaine moral : les élèves s'habituent à sortir le soir et bientôt la maison ne leur plaît plus, il faut sans cesse chercher des distractions au dehors. En outre en attendant l'ouverture des séances ou des leçons, les enfants prennent le pli de rôder dans les rues, de faire du tapage et des mauvaises manières, de pousser des cris et des propos malsonnants : ceci je puis l'affirmer ayant été à même d'en juger surtout devant le local de gymnastique du Bugnon. L'association d'élèves aux sociétés de la ville présente encore l'inconvénient des : sorties, fêtes, réceptions, etc. ; or ces occasions sont de véritables orgies et j'ai eu des élèves qui le lendemain de ces occasions ont rejeté en pleine classe.»⁹⁶³

Enfin, les élèves gymnastes deviendraient vaniteux et profiteraient des leçons de gymnastique à l'école pour faire valoir leur supériorité, particulièrement aux engins, *«sur leurs camarades qui les admirent béatement»⁹⁶⁴*. Le risque de développer un comportement vaniteux inapproprié ne concerne pas uniquement les garçons, comme en témoigne cette remarque à propos d'écolières fréquentant la société de tempérance l'Espoir : *«Je crois que cela habitue les enfants à courir le soir ; en tout cas, elles en tirent vanité, se croyant meilleures que leurs compagnes.»⁹⁶⁵* Il est intéressant de constater que, parmi les valeurs que souhaite transmettre l'école d'alors, la modestie, ou le respect de la norme, semble avoir une place importante, en tout cas pour les élèves des classes primaires.

⁹⁶² AVL, Fonds de la Direction des écoles, C32 N° 3, C N° 1798, 1896, Enquête de la Direction des écoles..., extrait du questionnaire rempli par De Riaz, à la tête d'une classe de garçons de 5^e.

⁹⁶³ AVL, Fonds de la Direction des écoles, C32 N° 3, C N° 1798, 1896, Enquête de la Direction des écoles..., extrait du questionnaire rempli par H. Amiel, à la tête d'une classe de garçons de 1^{re}, souligné par l'auteur.

⁹⁶⁴ AVL, Fonds de la Direction des écoles, C32 N° 3, C N° 1798, 1896, Enquête de la Direction des écoles..., extrait d'un questionnaire non signé.

⁹⁶⁵ AVL, Fonds de la Direction des écoles, C32 N° 3, C N° 1798, 1896, Enquête de la Direction des écoles..., extrait du questionnaire rempli par J. Maccon, à la tête d'une classe de filles de 4^e.

Un dernier aspect de l'opposition de certains membres du corps enseignant est à relever. Il s'agit de l'idée que les sections de gymnastique pour enfants sont redondantes, voire concurrentes ou préjudiciables à la gymnastique pratiquée à l'école.

« Cette gymnastique-là [pratiquée en société] aura pour effet de retarder encore de longtemps l'avènement de la vraie gymnastique scolaire, d'une gym. simple, en rapport avec l'âge et les aptitudes de la généralité des élèves, de cette gymnastique qui doit avoir la part quotidienne de l'horaire des leçons et qui doit pouvoir être donnée par le maître de classe au même titre que les autres branches d'enseignement. »⁹⁶⁶

La gymnastique pratiquée dans le cadre scolaire est présentée comme spécifiquement adaptée aux besoins et aux capacités des enfants, et sans doute aussi aux buts de l'instruction publique. Cela confirme le processus d'autonomisation que connaît la gymnastique scolaire, par rapport à la gymnastique pratiquée par les adultes en société.

Il y a donc deux oppositions, étroitement liées, à la participation des écoliers aux classes d'élèves des sections de gymnastique: une principale d'ordre moral, relative aux mauvaises influences et habitudes auxquelles pourraient être confrontés les enfants, et une secondaire, concernant les exercices pratiqués dans ce cadre, jugés inadéquats.

Cependant, la gymnastique n'est pas la seule activité physique qui rencontre des adversaires parmi le corps enseignant. Le football, comme incarnation de tous les défauts, excès et dérives du mouvement sportif, devient une cible privilégiée, parfois même dans le cadre scolaire. Ainsi à Lausanne, il est décidé en 1901 de *« mettre un frein au jeu de foot-ball qui est devenu la passion de l'écolier lausannois. Ce jeu est trop fatigant et trop excitant pour pouvoir être pratiqué pendant les heures d'études. Il n'est donc point en faveur auprès de la majorité des parents. »*⁹⁶⁷

La même année, ce sont les jeunes filles de l'école secondaire d'Yverdon qui se voient privées de football pendant les leçons de gymnastique⁹⁶⁸. Quelques années plus tard, les collégiens de la même ville échappent de justesse à cette sentence, mais le club de football, que plusieurs d'entre eux fréquentaient en dehors du cadre scolaire, est dissous par la Commission des écoles en raison des comportements inadéquats de joueurs après un match dans la localité voisine de Grandson⁹⁶⁹.

⁹⁶⁶ AVL, Fonds de la Direction des écoles, C32 N° 3, C N° 1798, 1896, Enquête de la Direction des écoles..., extrait du questionnaire rempli par JE. Freymond, à la tête d'une classe de garçons de 2°.

⁹⁶⁷ Lausanne, Rapport de gestion 1901, p. 31.

⁹⁶⁸ AVY, CN 207/7, Procès-verbaux des séances de la Commission des Écoles d'Yverdon, séance du 8 mai 1901.

⁹⁶⁹ AVY, CN 207/8, Procès-verbaux des séances de la Commission des Écoles d'Yverdon, séance du 14 décembre 1905.

Pour l'historien des activités physiques, Bussard, les inquiétudes exprimées par les parents et les autorités scolaires ne sont pas totalement infondées puisque les règles d'alors permettent beaucoup plus de contacts physiques entre les joueurs qu'aujourd'hui⁹⁷⁰.

À la même période, en ville de Berne, la commission scolaire du Gymnase interdit aux gymnasiens d'intégrer les clubs de football par le biais d'une circulaire qui justifie cette mesure de la manière suivante :

*« Si nous ne sommes pas sans reconnaître [...] l'influence heureuse que le jeu de football peut exercer sur le développement physique et la santé du joueur, nous devons, par contre, condamner d'autant plus énergiquement le "football sport" auquel se livrent les clubs. Ce sport peut avoir facilement des conséquences fâcheuses en causant des affections du cœur et des blessures de toute espèce, en entraînant les jeunes gens à boire lors des "matches" dans différentes villes. Il y a même des élèves qui finissent par être tellement absorbés par le jeu qu'ils n'ont plus aucun intérêt à leurs études et restent en arrière de leurs camarades. »*⁹⁷¹

À La Chaux-de-Fonds, la réaction du Comité des études est plus tempérée puisque l'instance renonce à interdire aux gymnasiens l'appartenance à un club de football, malgré la demande du directeur de l'établissement L. Cellier, qui constate que « [d]'excellents élèves, autrefois très studieux, sont à présent distraits, déroutés, n'ont plus que le jeu de foot-ball en tête »⁹⁷². Il est en revanche décidé de contacter les parents en cas de relâchement du travail de leur enfant afin que ceux-ci puissent prendre les mesures nécessaires.

Ces réticences vont s'atténuer durant l'entre-deux-guerres qui verra la création de groupes de pupillettes pour les filles dans les sections de gymnastique⁹⁷³ et l'explosion de sociétés sportives. Cependant, ce n'est pas encore le cas en ce tournant de xx^e siècle, période durant laquelle l'État exerce un pouvoir presque absolu, à côté de celui des parents, sur la population enfantine dans le but de la protéger de toute atteinte à sa santé morale et physique. Le sport et ses valeurs de compétition et de surpassement individuel sont bien loin de correspondre aux valeurs véhiculées par l'école populaire. En ce qui concerne les sociétés de gymnastique, c'est moins les pratiques corporelles qui posent problème que la sociabilité dans laquelle elles s'inscrivent. Les sociétés désirant capter une partie de cette population n'ont donc d'autre choix que de se plier aux exigences

⁹⁷⁰ BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse...*, p. 193.

⁹⁷¹ « Berne », *L'Éducateur*, 40, 1904, p. 647.

⁹⁷² ADECF, Procès-verbaux du Comité des études, séance du 22 janvier 1901.

⁹⁷³ À Fribourg, une première tentative de création d'un groupe de pupillettes en 1917 par l'enseignante de gymnastique a rapidement avorté suite au veto posé par la commission scolaire. ADEVF, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séance du 11 décembre 1917, p. 100.

imposées par les autorités scolaires, faute de quoi elles se voient enlever toute possibilité d'enrôler des enfants et des adolescents dans leurs activités. Concernant la participation des filles et des jeunes filles, les enjeux et les conditions cadres sont encore plus complexes, ce qui explique en grande partie le décalage chronologique de ces nouvelles pratiques corporelles entre les deux catégories de sexe. Ces aspects-là sont traités dans la suite de ce chapitre.

4.3 La gymnastique féminine fribourgeoise entre enjeux politiques et moraux

Nous avons vu que l'éducation physique des enfants et des adolescents suscite de nombreuses convoitises. Autorités scolaires, sociétés de gymnastique, de tir, autant que médecins, parents, se disputent la mainmise sur les jeunes corps de la Nation. Cependant, l'éducation physique peut aussi être l'enjeu d'affrontement de forces politiques divergentes ou de points de vue moraux différents, ce dernier cas tout particulièrement en ce qui concerne les filles et les jeunes femmes.

Faute de cadre légal contraignant, la gymnastique féminine connaît une introduction tardive dans le canton de Fribourg, les deux principales exceptions étant le chef-lieu cantonal et Morat. Rappelons brièvement qu'en ville de Fribourg, l'enseignement de la gymnastique féminine expérimente plusieurs épisodes de plus ou moins longue durée, durant la seconde moitié du XIX^e siècle, à l'École secondaire et à l'École primaire. À l'origine d'une des multiples suppressions de cet enseignement: le départ du professeur titulaire, Léon Galley, en 1877, et son remplacement par Guillaume Sterroz. En effet, le directeur de l'École secondaire, l'abbé Jean-Marie Caillat (1822-1895), se plaint en 1881 auprès de la commission scolaire locale du comportement du nouveau professeur envers les élèves: «*Mr Sterroz n'a pas avec elles tous les ménagements voulus; sa tenue est mauvaise, les exprefsiions [sic] dont il se sert sont peu convenables*», et il souhaite par conséquent la suppression de ces leçons. La Commission ne suit pas immédiatement la proposition de Caillat, mais finira quand même par supprimer tout enseignement de gymnastique féminine en raison de l'inadéquation du professeur⁹⁷⁴. Après une décennie passée dans le Nord de la France, Galley rentre au pays en 1887. Son retour coïncide avec le renouvellement du mandat de maître de gymnastique aux écoles publiques de la ville de Fribourg, ce qui lui permet de postuler à son ancien poste. Lors de la procédure de nomination, il obtient huit voix contre une pour le titulaire sortant,

⁹⁷⁴ La date exacte de cette suppression ne nous est pas connue, mais nous savons qui en est la cause, Sterroz, et qu'elle a lieu avant 1887. AVF, Protocoles du Conseil communal, vol. 84, séance du 25 novembre 1887, p. 277.

Sterroz⁹⁷⁵. Le choix de Galley, effectué au niveau communal, doit encore être avalisé par la Direction de l'instruction publique cantonale, à la tête de laquelle se trouve, depuis l'année précédente, Georges Python. Avant de ratifier cette nomination, la DIP demande au Conseil communal de justifier ce changement de personnel. Il est répondu que Galley, qui a fait de la gymnastique sa profession, est largement supérieur à Sterroz en termes d'enseignement. De plus, ce dernier a donné lieu à de nombreuses plaintes au fil des ans pour voies de fait sur élèves, négligence et manque de ponctualité. Le dernier argument invoqué soutient que Sterroz est la cause de la suppression de l'enseignement aux filles qui, grâce à la nomination de Galley, pourra être réintroduit⁹⁷⁶. L'argumentaire est imparable, la nomination est ratifiée, mais l'affaire ne s'arrête pas là puisque l'enseignement de Galley a à peine le temps de commencer que la Préfecture envoie une lettre ordonnant l'arrêt immédiat des cours de gymnastique aux filles sous prétexte qu'ils n'ont pas été autorisés par la DIP⁹⁷⁷. En se basant sur le fait que ces cours ont précédemment existé, la Commission scolaire demande la réalisation de sa décision de les réintroduire auprès de l'inspecteur scolaire du IV^e arrondissement, Alexandre Perriard (1846?-1915)⁹⁷⁸. Arguant que cet enseignement n'est pas prévu par la loi, celui-ci se déclare incompetent pour se prononcer et renvoie la demande à la DIP⁹⁷⁹ qui ne semble pas y donner suite. En 1890, une nouvelle tentative en faveur de la réintroduction de la gymnastique féminine est faite par les autorités scolaires de la ville de Fribourg. Elle aboutit pour l'école secondaire des jeunes filles, où cet enseignement est (ré) introduit en 1891 mais de manière camouflée puisque « [l]e nom de gymnastique pouvant effaroucher quelques parents, il sera remplacé par les mots : exercices hygiéniques »⁹⁸⁰. En 1903, le Conseil général⁹⁸¹ de la ville émet le vœu « que des leçons de gymnastique, soit de tenue et de maintien, se donnent désormais à l'école primaire des filles »⁹⁸². Une nouvelle demande dans ce sens est donc soumise à la DIP qui, cette fois, l'accueille favorablement⁹⁸³. À partir de cette date, la gymnastique est donnée dans les classes primaires de filles des trois niveaux supérieurs⁹⁸⁴, puis étendue aux classes du niveau inférieur en 1912⁹⁸⁵. Après de multiples faux départs, la gymnastique féminine a désormais acquis un droit de cité permanent dans le chef-lieu fribourgeois.

⁹⁷⁵ AVF, Protocoles du Conseil communal, vol. 84, séance du 9 novembre 1887, p. 253-254.

⁹⁷⁶ AVF, Protocoles du Conseil communal, vol. 84, séance du 25 novembre 1887, p. 277.

⁹⁷⁷ AVF, Protocoles du Conseil communal, vol. 84, séance du 9 décembre 1887, p. 287-288.

⁹⁷⁸ ADEVF, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séance du 16 janvier 1888, p. 230.

⁹⁷⁹ ADEVF, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séance du 23 février 1888, p. 231.

⁹⁸⁰ ADEVF, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séance du [?] juillet 1891, p. 318.

⁹⁸¹ Nom donné au parlement communal de Fribourg, créé en 1865.

⁹⁸² ADEVF, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séance du 2 janvier 1903, p. 353.

⁹⁸³ AVF, Protocoles du Conseil communal, vol. 100, séance du 27 janvier 1903, p. 48.

⁹⁸⁴ ADEVF, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séance du 24 avril 1903, p. 372.

⁹⁸⁵ ADEVF, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séance du 9 septembre 1912, p. 227.

Après cet exposé des faits, prenons un peu de recul et essayons de comprendre comment la gymnastique féminine est devenue l'enjeu d'un bras de fer entre ville et canton. Il faut selon nous examiner prioritairement deux aspects : les relations entre la commune et le canton de Fribourg en cette fin de XIX^e siècle⁹⁸⁶ et le profil des deux maîtres de gymnastique impliqués. Au niveau cantonal, le pouvoir de tendance libérale-conservatrice, en place depuis la chute des radicaux, passe résolument aux mains des conservateurs suite aux élections de 1881. Du côté de la ville de Fribourg, le pouvoir connaît un déplacement inverse en 1882 puisqu'il passe d'une majorité conservatrice aux mains d'une coalition composée de radicaux et de modérés⁹⁸⁷. Cela signifie qu'en 1882, la ville se retrouve dans l'opposition face au pouvoir cantonal conservateur et cette situation va perdurer jusqu'en 1907, année qui verra le retour des conservateurs à la tête de la ville. Durant ce quart de siècle, il y a une vraie rivalité canton-ville et conservateurs-opposition dont découlent de multiples affrontements dans divers domaines, comme le développement urbanistique de Fribourg⁹⁸⁸. Voilà donc un contexte propice à un conflit, mais la personnalité des deux enseignants de gymnastique est sans aucun doute l'élément déclencheur dans cet épisode particulier⁹⁸⁹. Léon Galley⁹⁹⁰ est issu de la famille d'imprimeurs du même nom, fondée par son père Boniface (1817-1884). Celui-ci, auquel le frère de Léon, Arthur (1841-1917), succédera, est l'éditeur du *Journal de Fribourg* (1859-1907) de tendance radicale modérée⁹⁹¹. Ajoutons encore en ce qui concerne Arthur Galley qu'il sera aussi membre du Conseil communal de Fribourg, dans les rangs du parti radical, entre 1895 et 1903. Léon Galley est membre (dès 1865) puis moniteur de la Société de gymnastique de Fribourg (future *Ancienne*, fondée en 1848) avant son départ pour la France. Gymnaste particulièrement brillant, il finit troisième du concours de gymnastique artistique lors de la fête fédérale de gymnastique de Liestal en 1871, puis deuxième l'année suivante à La Chaux-de-Fonds, avant de finalement décrocher la première couronne de laurier en 1873, lors de la fête fédérale organisée à Fribourg⁹⁹².

⁹⁸⁶ Nos informations sur ce sujet sont prioritairement tirées de GEX Nicolas, «Entre face à face et lutte de façade : l'opposition à Fribourg (1879-1906)», in PYTHON Francis (dir.), *Fribourg : une ville aux XIX^e et XX^e siècles...*, p. 61-71.

⁹⁸⁷ Du parti dit du *Bien public* du nom de son organe de presse.

⁹⁸⁸ GEX Nicolas, «Entre face à face et lutte de façade : l'opposition à Fribourg (1879-1906)»..., p. 61.

⁹⁸⁹ Eva Kleisli relève plusieurs épisodes où les deux hommes s'affrontent personnellement ; KLEISLI Eva, *L'éducation féminine et la gymnastique à Fribourg...*, p. 41-43.

⁹⁹⁰ CLARAZ F., «Léon Galley», *Le Gymnaste suisse*, 1, 8 septembre 1922 ; «M. Léon Galley», *Nouvelles étreintes fribourgeoises*, 56, 1923, p. 95-97.

⁹⁹¹ Les informations sur la famille Galley sont tirées de CHARRIÈRE Michel, «Galley», in *e-DHS*, consulté le 28 mai 2013 sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F21088.php>

⁹⁹² Arthur Galley est aussi membre de la Société fribourgeoise de gymnastique et se classe régulièrement lui aussi, certes de manière moins brillante que son frère, lors des fêtes fédérales de gymnastique. Entre autres : «Fête fédérale de gymnastique à Fribourg 1873», *Le Gymnaste*, 14, 1873, p. 122-123.

Guillaume Sterroz est un gymnaste moins brillant que Léon Galley⁹⁹³, cela ne l'empêche pas de devenir l'homme de confiance en matière de gymnastique de Python, avec qui il partage de solides convictions catholiques⁹⁹⁴, et le principal promoteur de cette discipline dans le canton de Fribourg durant les deux premières décennies du xx^e siècle. Il débute également sa carrière de gymnaste comme membre et moniteur (1879)⁹⁹⁵ de la Société de gymnastique de Fribourg, avant d'être un des instigateurs de la scission, soutenue par Python, qui amène à la création d'une nouvelle société de gymnastique de tendance conservatrice (*Freiburgia*) en 1884⁹⁹⁶, dont il est le premier moniteur. La gymnastique de société présente en effet un enjeu politique certain, tout particulièrement dans un canton conservateur, comme nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises dans ce livre.

Nous ne souhaitons pas diaboliser la figure de Sterroz et le présenter comme étant prêt à renier ses convictions personnelles pour contrer l'influence de Galley. Sterroz fera, en effet, tout ce qui est en son pouvoir pendant près de quinze ans pour favoriser l'introduction de la gymnastique féminine dans les écoles du canton de Fribourg. L'enquête lancée par la SSSH sur l'enseignement de la gymnastique féminine est l'occasion pour lui de présenter au conseiller d'État Python la piètre situation dans laquelle se trouve l'enseignement de l'éducation physique aux écolières dans le canton de Fribourg⁹⁹⁷. Après une enquête officieuse menée de mai à juillet 1906, Sterroz constate que la gymnastique se donne uniquement dans les établissements primaires et secondaires publics des villes de Morat et de Fribourg et dans les établissements secondaires privés, soit les différents pensionnats des Ursulines et des Visitandines en ville de Fribourg, les pensionnats des Sœurs d'Ingenbohl à Estavayer-le-Lac (Institut du Sacré-Cœur) et à la Gauglera, celui des Sœurs de Menzingen à Bulle (Institut Sainte-Croix) et l'Institut Villard à Châtel-Saint-Denis. Dans son rapport, Sterroz va jusqu'à écrire que l'éducation corporelle des jeunes filles mérite une plus grande attention et a une plus grande valeur que celle des garçons. Enfin, il propose différents moyens afin de propager cet enseignement : introduction de l'éducation physique parmi les branches du brevet de capacité pour l'enseignement primaire et secondaire pour les institutrices, introduction de cours normaux de gymnastique pour les aspirantes au brevet et de cours de perfectionnement pour les institutrices déjà en poste,

⁹⁹³ Par exemple, 214^e aux concours artistique et national réunis à la fête fédérale de 1878. « Résultat des concours à la Fête fédérale de Gymnastique à St-Gall, 1878 », *Le Gymnaste suisse*, 19, 1878, p. 98 ; 12^e du concours artistique lors de la fête cantonale fribourgeoise de gymnastique à Bulle en 1881. « Résultat des concours », *Le Gymnaste*, 22, 1881, p. 195.

⁹⁹⁴ Sterroz est qualifié de « chrétien de foi solide et de pratique régulière » dans sa notice nécrologique. « ... M. Guillaume Sterroz », *Bulletin pédagogique*, 54, 1925, p. 14-15.

⁹⁹⁵ [GALLEY Léon] *Histoire de la société fédérale de gymnastique L'Ancienne de Fribourg de 1848 à 1898*, Fribourg : Impr. Delaspre & Fils, 1898, p. 39.

⁹⁹⁶ KLEISLI Eva, *L'éducation féminine et la gymnastique à Fribourg...*, p. 40.

⁹⁹⁷ AEF, DIP, Gymnastique 1223, carton « 1888-1907 », lettre du 17 août 1906 de Guillaume Sterroz à Georges Python, chef de la DIP.

soutien à la publication d'un manuel fédéral de gymnastique pour les filles. Nous rejoignons Kleisli pour dire que l'enquête menée par Sterroz à l'intention de la SSHS marque le début d'«*un essor réjouissant*»⁹⁹⁸ pour la gymnastique féminine fribourgeoise, qui sera malheureusement freiné par l'éclatement de la Première Guerre mondiale et la mobilisation.

Une circulaire envoyée par la DIP début 1909 à l'ensemble des inspecteurs scolaires du canton de Fribourg annonce une réorganisation de l'enseignement de la gymnastique qui désormais doit se faire sous forme de leçons de 20 minutes quotidiennes tout au long de l'année. La circulaire précise ensuite :

«*Nous [la DIP] désirons que, dans la mesure du possible, les filles soient appelées à faire les exercices qui peuvent convenir à leur sexe, et nous comptons, pour cela, sur la prudence et la délicatesse des membres du corps enseignant. Les institutrices, en particulier, devront se mettre à cet enseignement.*»⁹⁹⁹

Après l'envoi de cette circulaire, interprétée par les inspecteurs comme une introduction obligatoire de la gymnastique pour les filles¹⁰⁰⁰, même si légalement ce n'est pas le cas, plusieurs initiatives sont prises en faveur de la nouvelle discipline. En mai 1909, Sterroz donne une conférence, suivie d'exercices pratiques aux institutrices du district de la Glâne, réunies à Romont¹⁰⁰¹. Début 1910, le programme annuel de gymnastique, rédigé par Sterroz et publié comme d'habitude dans *Le Bulletin pédagogique*, s'adresse, pour la première fois, aux garçons et aux filles¹⁰⁰². Les exercices de la première catégorie d'âge (sept/neuf ans) leur sont communs. Dans les deux catégories d'âge plus élevées, des exercices spécifiques pour les jeunes filles (pas de danse, exercices à la longue corde, etc.) sont proposés, alors que d'autres sont réservés aux seuls garçons (saut en profondeur, saute-mouton, etc.). Le programme conclut avec des exercices destinés aux garçons d'âge post-scolaire fréquentant les cours complémentaires. Les programmes annuels suivants s'adresseront tant aux filles qu'aux garçons, jusqu'en 1914 compris. La guerre interrompt leur publication qui reprend fin 1917, désormais à l'intention des seules classes de garçons¹⁰⁰³.

⁹⁹⁸ KLEISLI EVA, *L'éducation féminine et la gymnastique à Fribourg...*, p. 62.

⁹⁹⁹ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton «1906-1919», Extrait de la circulaire du 18 février 1909 aux inspecteurs scolaires du canton de Fribourg.

¹⁰⁰⁰ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton «1906-1919», lettre des inspecteurs scolaires du canton de Fribourg du 28 septembre 1910 à Georges Python, chef de la DIP.

¹⁰⁰¹ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton «1906-1919», Sterroz, Guillaume, «Gymnastique scolaire – Rapport général année 1909», Fribourg, le 5 décembre 1909.

¹⁰⁰² «Gymnastique scolaire : programme pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles du canton de Fribourg, année 1910», *Bulletin pédagogique*, 39, 1910, p. 180-183.

¹⁰⁰³ «Programme des écoles primaires du Canton de Fribourg année scolaire 1917-1918», publié comme supplément du *Bulletin pédagogique*, 46, 1917, p. 19-20 pour la gymnastique.

Toujours en 1910, Sterroz est mandaté par Python afin d'élaborer un projet de programme et d'introduire la gymnastique comme branche d'examen pour l'obtention du brevet de capacité des institutrices¹⁰⁰⁴. Ce projet ne se concrétisera que plusieurs années plus tard, sans doute à cause du conflit mondial¹⁰⁰⁵.

Dès 1910, les classes de filles qui le souhaitent peuvent se présenter à l'examen annuel de gymnastique dirigé par Sterroz. La participation des classes de filles est moindre que celle des garçons, pour lesquelles cette épreuve est obligatoire depuis plusieurs années, mais marque une certaine progression jusqu'à la rupture de 1914 (fig. 4-5).

Arrondissement District (Chef-lieu)	Nombre d'écoles (classes)					Nombre d'élèves						
	garçons		filles			garçons			filles			
	1913	1912	1913	1912	1911	1914	1913	1912	1914	1913	1912	1911
I ^{er} Broye (Estavayer)	44	38	11	9			1000	814		302	202	
II ^e Lac (Morat)	61	63	41	35			1197	1068		882	632	
III ^e Singine (Tavel)	-	23	-	-			-	725		-	-	
IV ^e Sarine (Fribourg)	46	44	8	-			1221	1167		242	-	
V ^e Gruyère (Bulle)	47	47	14	18			1335	1366		508	651	
VI ^e Glâne (Romont)	46	45	16	16			966	900		361	410	
VII ^e Veveys (Châtel-St-D.)	31	31	17	12			717	826		558	463	
Total	275	291	107	92	64	1515	6436	6756	1039	2853	2369	1474

Fig. 4-5: Tableau récapitulatif des écoles (classes) et des élèves ayant subi un examen annuel de gymnastique dans le canton de Fribourg¹⁰⁰⁶.

Remarque: en 1914, les examens ont été interrompus par l'éclatement de la guerre.

¹⁰⁰⁴ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton «1906-1919», lettre de Georges Python, chef de la DIP, du 11 août 1910 à Guillaume Sterroz.

¹⁰⁰⁵ En 1921, AEF, DIP Gymnastique 1223, carton «1918-1923», lettre de Guillaume Sterroz du 28 juin 1921 à Georges Python, chef la DIP.

¹⁰⁰⁶ Sources: pour les données de 1912 et 1913: AEF, DIP Gymnastique 1223, carton «1906-1919», Sterroz Guillaume, «Gymnastique scolaire – Rapport général année 1913», Fribourg, 12 décembre 1913; pour les chiffres de 1911: AEF, DIP Gymnastique 1223, carton «1906-1919», lettre de Guillaume Sterroz, maître de gymnastique, du 31 mars 1913 à Georges Python, chef de la DIP; pour les données de 1914: AEF, DIP Gymnastique 1223, carton «1906-1919», Sterroz Guillaume, «Gymnastique scolaire – Rapport sur les inspections et visites partielles de l'année 1914», Fribourg, 12 octobre 1914.

Deux districts se détachent clairement : celui la Singine et celui de la Sarine. Le premier semble particulièrement imperméable à la gymnastique, qu'elle soit pour les garçons ou les filles¹⁰⁰⁷. Le fait que Sterroz ne pratique pas couramment l'allemand paraît avoir sérieusement compliqué ses relations avec les membres du corps enseignant de ce district germanophone. La majorité des classes de garçons ne se soumettant pas à l'examen annuel de gymnastique, c'est sans surprise que nous constatons qu'il en est de même pour les filles.

En ce qui concerne le second, les visites des classes de filles sont organisées pour la première fois en 1913¹⁰⁰⁸, mais rencontrent un certain nombre d'oppositions. Le président de la Commission scolaire de Vuisternens-en-Ogoz, le doyen E. Bise, s'indigne, dans un courrier à l'inspecteur scolaire Risse, que l'on convoque les écolières « à une inspection de gymnastique [...] tout comme des soldats à une revue militaire » et que des « femmes, des Religieuses même devront faire des exercices qui ne conviennent pas à leur sexe, et dirigés par un homme », le tout sur la place publique, à proximité de l'auberge, lieu de toutes les tentations pour les enfants¹⁰⁰⁹. Le doyen Bise envoie un second courrier à Python où il explicite ses réticences et ses propositions. Tout d'abord, il explique avoir interdit aux écolières de se rendre à l'inspection puisque celle-ci n'était pas obligatoire, puis dans un second temps déclare qu'il est favorable à l'idée de donner des leçons « de bonne tenue »¹⁰¹⁰ aux filles dans le cadre de l'enseignement pratique de l'hygiène. Celles-ci devraient se dérouler à l'intérieur, dans la salle de classe ou un local ad hoc, et seraient contrôlées par l'inspectrice lors de sa visite annuelle. Sans doute Bise parle-t-il ici de l'inspectrice des ouvrages domestiques puisqu'il n'y a aucun autre poste d'inspection occupé par des femmes à l'époque. Dans un second temps, il passe en revue ce qu'il considère comme « inconvenant et dangereux » dans l'organisation, puis conclut qu'on essaie d'imposer la gymnastique aux écolières, alors que cette branche n'est pas prévue dans le programme officiel, et ceci sans consulter les commissions scolaires, ce qui est au demeurant vrai.

Pour le doyen Bise, il y a ici clairement un risque de perturbation ou de dissolution du genre et de la stricte séparation entre les catégories de sexe. Il fait le lien entre inspection de gymnastique et revue militaire, la première risquant ainsi de transformer les écolières en amazones courant la campagne. L'inspection, par un homme, des exercices corporels pratiqués par les écolières est la porte ouverte à

¹⁰⁰⁷ Par exemple, AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1888-1907 », lettre de Guillaume Sterroz, maître de gymnastique, du 3 février 1906 à Georges Python, chef de la DIP.

¹⁰⁰⁸ Elles n'englobent pas les classes de la ville de Fribourg, sans que nous en connaissions la raison ; AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1906-1919 », Sterroz Guillaume, « Gymnastique scolaire – Rapport général année 1913 », Fribourg, 12 décembre 1913.

¹⁰⁰⁹ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1906-1919 », Lettre du doyen E. Bise, président de la Commission scolaire de Vuisternens-en-Ogoz du 21 septembre 1913 à l'inspecteur scolaire du district de la Sarine, Risse.

¹⁰¹⁰ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1906-1919 », lettre du doyen E. Bise, président de la Commission scolaire de Vuisternens-en-Ogoz du 4 octobre 1913 à Georges Python, chef de la DIP.

l'inversion de la hiérarchie et des normes de genre, peur ou fantasme que le doyen exprime en imaginant une femme «*instructeur militaire*» et donc en position de donner des ordres à des hommes.

Dans le courrier envoyé par la Commission scolaire de Farvagny, le principal problème évoqué en défaveur de cette inspection est qu'elle se déroulerait sur la place publique et non pas dans un local fermé à l'abri des regards¹⁰¹¹. Il en est de même dans le courrier de la Commission scolaire de Grandvillard (Gruyère) qui déclare qu'«*il n'est pas convenable pour la Rde Sœur et ainsi que pour les jeunes filles de gesticuler sur une place publique*»¹⁰¹². La pratique d'exercices corporels par des filles dans l'espace public est considérée comme un spectacle contrevenant à la bienséance¹⁰¹³.

4.4 Du vêtement au mouvement

Les entraves à la pratique gymnastique induites par la bienséance et d'autres règles, explicites ou implicites, régissant les comportements des individus se combinent parfois avec des contraintes d'ordre matériel, comme l'habillement.

En 1913, le Fribourgeois Sterroz se trouve donc confronté à une véritable fronde de certaines autorités communales et/ou scolaires contre la gymnastique féminine et plus particulièrement contre les examens annuels de cette discipline auxquels sont soumises les écolières. Parmi les récriminations de ces autorités, on trouve la mention à plusieurs reprises du vêtement porté par les petites villageoises, considéré comme inadéquat pour ce type de pratique corporelle, surtout exécutée à la vue de tous¹⁰¹⁴.

Dans sa véhémence réponse, Sterroz démonte les arguments des opposants un par un¹⁰¹⁵. En ce qui concerne les vêtements, sa réponse se compose de deux parties, l'une relative au corset et à la mode féminine en général et l'autre, plus surprenante, relative au «*costume villageois*». Sans trop de surprise, il affirme :

«Le corset et le costume féminin ont aussi leur part dans la déchéance physique de la femme; ils restreignent les mouvements respiratoires, compriment la

¹⁰¹¹ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton «1906-1919», lettre du 20 septembre 1916 de la Commission scolaire de Farvagny à l'inspecteur scolaire du district de la Sarine, Risse.

¹⁰¹² AEF, DIP Gymnastique 1223, carton «1906-1919», lettre du 23 octobre 1913 de Jos. Borcan, président de la commission scolaire de Grandvillard, à Guillaume Sterroz, maître de gymnastique.

¹⁰¹³ Cette problématique, spécifique à la pratique de la gymnastique par les jeunes filles, est explorée dans le chap. 8.3.

¹⁰¹⁴ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton «1906-1919», lettre du 2 octobre 1913 de E. Bise, président de la Commission scolaire de Vuisternens-en-Ogoz, à Georges Python, chef de la DIP; AEF, DIP Gymnastique 1223, carton «1906-1919», lettre du 20 septembre 1913 de la Commission scolaire de Farvagny, à l'inspecteur scolaire du IV^e arrondissement (District de la Sarine), Risse.

¹⁰¹⁵ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton «1906-1919», lettre du 30 décembre 1913 de Guillaume Sterroz, professeur de gymnastique, à Georges Python, chef de la DIP.

poitrine et le ventre; une jeune fille entourée de cette cuirasse extérieure se trouve presque dans l'impossibilité de lever les bras ou de se baisser.»¹⁰¹⁶

Ce type d'attaque contre le corset et la mode féminine n'est pas nouveau, même s'il est toujours très présent en ce début de xx^e siècle. L'autre réponse, de par ce qu'elle révèle des habitudes vestimentaires des petites Fribourgeoises de l'époque, et de bien de leurs contemporaines, s'avère plus inattendue :

«Mais, l'enseignement de la gymnastique aurait-il pour seul résultat que de faire porter à toutes les jeunes filles et fillettes le vêtement de dessous (pantalou) que ce serait une chose excellente. – La bienséance, les convenances et l'hygiène ne peuvent qu'y gagner.»

En effet, le port de sous-vêtement, sous forme de caleçon ou de pantalon, était traditionnellement réservé aux fillettes de moins de dix ans. Pour les jeunes filles et les femmes adultes, le pantalon du dessous, ouvert puis fermé, commence à se répandre dans la seconde moitié du xix^e siècle, mais n'est pas encore généralisé au début du xx^e siècle, surtout dans les régions rurales¹⁰¹⁷. Voilà une situation qui explique en partie certaines réticences des autorités scolaires et des parents, mais soulève aussi des questions qui traversent l'histoire de l'éducation physique féminine du xix^e au xx^e siècle : est-il possible de concilier les contraintes de genre en matière d'habillement et l'éducation physique ? Le mouvement doit-il s'adapter au vêtement ou le vêtement peut-il s'adapter au mouvement ?

Dans un premier temps, il semble bien que le vêtement, et donc les normes sociales, prime et détermine les mouvements¹⁰¹⁸. L'habillement est un enjeu important en raison de son rôle fondamental dans la construction et la représentation du masculin et du féminin. La tenue vestimentaire informe et permet d'identifier le statut social d'un individu, tout comme son appartenance à l'une ou l'autre catégorie de sexe¹⁰¹⁹. Cette classification sexuée par l'apparence est primordiale dans l'organisation de la société, qu'elle soit d'Ancien Régime ou du xix^e siècle, et toute remise en cause est perçue comme une remise en question possible de la position et de la hiérarchie entre le groupe des hommes et celui des femmes.

¹⁰¹⁶ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton «1906-1919», lettre du 30 décembre 1913 de Guillaume Sterroz, professeur de gymnastique, à Georges Python, chef de la DIP.

¹⁰¹⁷ JUNKER Almut, STILLE Eva, *Zur Geschichte der Unterwäsche 1700-1960*, Francfort-sur-le-Main : Historisches Museum Frankfurt, 1988, p. 170 ; PELLEGRIN Nicole, «Le genre et l'habit. Figures du transvestisme féminin sous l'Ancien Régime», *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 10, 1999, article électronique consulté le 12 mars 2016 sur <http://clio.revues.org/252>

¹⁰¹⁸ Affirmation faite par Wilhelm Jenny dans une présentation sur la gymnastique féminine à l'école primaire («Das Mädchenturnen in der allgemeinen Volksschule») lors de la réunion annuelle de la SSMG en 1881, rapportée dans MÜLLER J[ohann] J[akob], *Geschichte des Schweiz. Turnlehrervereins...*, p. 35-36.

¹⁰¹⁹ PELLEGRIN Nicole, «Le genre et l'habit. Figures du transvestisme féminin sous l'Ancien Régime»...

Le port du pantalon (du dessus) par les femmes reste transgressif dans la société du XIX^e siècle, voire interdit et passible de sanction comme à Paris¹⁰²⁰. Pour Bard, le pantalon est « *le marqueur du sexe/genre le plus important pour l'histoire occidentale* »¹⁰²¹ des XIX^e et XX^e siècles et incarne tout à la fois l'ordre bourgeois et patriarcal qui les régent. Jamain et Bazoge ont par ailleurs démontré qu'il est le signe d'une masculinisation bien plus dérangeante pour l'ordre social, dans la première décennie du XX^e siècle, que le dénuement relatif accompagnant les premiers maillots de bain, même de compétition¹⁰²². D'où une plus virulente et commune réaction contre les femmes cyclistes et leurs culottes bouffantes, surtout portées en l'absence de toute bicyclette alibi, que contre les nageuses. La gymnastique n'échappe pas au tabou du pantalon comme nous allons le voir, alors même que cette discipline ne veut en rien subvertir le genre.

La caractéristique principale de l'habillement féminin au XIX^e siècle peut être définie comme l'exacerbation des caractéristiques sexuelles féminines, grâce au corset essentiellement. Celui-ci permet d'accentuer les courbes dites féminines : poitrine, hanches larges et fesses saillantes¹⁰²³, tandis que la pudeur fait entièrement disparaître les jambes sous de longues jupes, le tout entravant grandement la mobilité des jeunes filles et des femmes. Pellegrin parle même du caractère « *mortifère du costume féminin* » dénoncé dès le XVIII^e siècle par certains médecins¹⁰²⁴, dénonciation qui se poursuit au XIX^e siècle durant lequel le corset devient la cible principale des attaques du corps médical.

Les filles de moins de dix ou douze ans sont a priori mieux loties avec des jupes plus courtes, un pantalon fermé en guise de sous-vêtement et point de corset¹⁰²⁵. Cela explique en partie que c'est avant tout l'habillement des jeunes filles, fréquentant les classes supérieures des écoles primaires ou secondaires, qui est le plus évoqué dans nos sources.

Les premières mentions trouvées dans notre corpus relatives à l'habillement porté par des écolières, surtout les plus âgées, lors des leçons de gymnastique datent des années 1870-1880. À Vevey, première ville du canton de Vaud à introduire durablement l'enseignement de la gymnastique dans ses écoles de filles, un père demande en 1876 « *que sa fille soit dispensée de porter le*

¹⁰²⁰ Une ordonnance de la Préfecture de police de Paris du 7 novembre 1800 interdit aux femmes le port d'habits d'hommes ; BARD Christine, *Une histoire politique du pantalon*, Paris : Seuil, 2010, p. 81.

¹⁰²¹ BARD Christine, *Une histoire politique du pantalon...*, p. 21.

¹⁰²² JAMAIN Sandrine, BAZOGE Natalia, « Le paradoxe du maillot de bain d'avant-guerre, entre pudeur et émancipation », in MUNOZ Laurence, *Usages corporels et pratiques aquatiques du XVIII^e au XX^e siècle*, Paris : L'Harmattan, 2008, tome II, p. 141-152.

¹⁰²³ JUNKER Almut, STILLE Eva, *Zur Geschichte der Unterwäsche*, ..., p. 146.

¹⁰²⁴ PELLEGRIN Nicole, « Le genre et l'habit. Figures du transvestisme féminin sous l'Ancien Régime »...

¹⁰²⁵ Selon Junker et Stille, il est cependant fréquent que les filles portent un corset dès l'âge de neuf/douze ans ; JUNKER Almut, STILLE Eva, *Zur Geschichte der Unterwäsche...*, p. 171.

costume adopté pour les leçons de gymnastique»¹⁰²⁶. Cette demande est refusée, ce qui a pour conséquence que la jeune Sophie quitte définitivement les leçons de gymnastique à la fin du mois, sur présentation d'une dispense médicale¹⁰²⁷. Nous n'avons pas plus d'information sur ce fameux costume, mais il ne semble pas suffisamment problématique pour provoquer des désertions massives des leçons de gymnastique. Dans le rapport pour l'année scolaire 1878-1879 de la Commission d'éducation de La Chaux-de-Fonds, il est fait mention «*que le costume des jeunes filles, des aînées surtout, se prête peu à certains exercices des plus utiles ; elles sont gênées dans leurs mouvements et perdent l'avantage de quelques-uns d'entre eux d'une importance réelle pour leur développement physique*»¹⁰²⁸. Il s'agit sans aucun doute d'un problème de corset dans ce cas précis. L'affaire est renvoyée pour discussion à la Commission d'éducation, sans suite semblerait-il. En 1886, à Lausanne, le maître de gymnastique à l'école secondaire de jeunes filles, Louis Brun, est confronté au même problème. La Commission scolaire du lieu décide «*que, tant que les élèves ne disposeront pas d'une halle de gymnastique bien aménagée et de costumes spéciaux, le maître aura l'obligation d'éviter tout exercice violent et tout mouvement trop prononcé du torse*»¹⁰²⁹.

Nous avons évoqué dans la première partie de ce chapitre comment la problématique du corset est remise à l'ordre du jour par le médecin des écoles lausannoises, Dr Combe, en 1894, suite à une petite enquête qui confirme le port généralisé du corset par les écolières des classes supérieures¹⁰³⁰. Sollicités, les maîtres de gymnastique Fatio et Brun proposent soit de faire donner des conférences sur les risques induits par le port du corset pour le premier, soit de faire porter une blouse spéciale pour la gymnastique pour le second. Solution certes idéale pour permettre une plus grande liberté de mouvement aux jeunes filles, mais difficilement réalisable selon Combe, tout d'abord en raison du coût de ladite blouse, 4,50 CHF¹⁰³¹, que l'on ne peut imposer aux parents, et surtout en raison du temps et des problèmes pratiques qu'induirait l'enlèvement et la remise du corset avant et après chaque leçon. Le médecin précise que «*ce changement de corset pour une heure présente des difficultés ; il prend du temps et surtout nécessite un arrangement spécial dans la toilette au point de vue des attaches des jupons et des bas*»¹⁰³². En

¹⁰²⁶ AVV, I3/3, Registre de la Commission des écoles, séance du 11 septembre 1876, p. 306.

¹⁰²⁷ AVV, I3/3, Registre de la Commission des écoles, séance du 25 septembre 1876, p. 308.

¹⁰²⁸ Collège de La Chaux-de-Fonds, *Rapport général de la Commission d'Éducation, année scolaire 1878-1879*, Chaux-de-Fonds: Impr. du National suisse, 1879, p. 98.

¹⁰²⁹ AVL, RF 19/8, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séance du 22 avril 1886, p. 135.

¹⁰³⁰ Lausanne, Rapport de gestion 1894, p. 53-55.

¹⁰³¹ Pour se faire un ordre d'idées: une institutrice lausannoise est payée par an 1 600 CHF pour 33 h de cours hebdomadaires à cette date. Cette blouse lui coûterait l'équivalent d'un peu moins 5 heures de travail; AVL, RF 19/9, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séance du 10 février 1893, p. 125.

¹⁰³² Lausanne, Rapport de gestion 1894, p. 54.

effet, en cette fin de XIX^e siècle, les bas ne sont plus retenus par des jarretières, mais sont attachés par des jarretelles fixées au corset. De même, les jupons sont directement liés au corset, normalement à l'aide de boutons. Il est finalement décidé d'interdire aux jeunes filles de venir à l'école « en corset » les jours des leçons de gymnastique.

Mme Ballet doit affronter la même problématique à Genève. Elle interpelle ses collègues enseignant-e-s de gymnastique à ce sujet dans les colonnes de l'organe de la SSMG, afin d'obtenir des témoignages¹⁰³³. Dans le cadre de cet article, elle soulève, entre autres, la question de la légitimité et des limites de l'intervention des enseignant-e-s en matière d'habillement des élèves. Elle y a elle-même été confrontée: «*Avez-vous le droit, nous a-t-on dit, de presser vos exigences dans le vêtement; les parents ne peuvent-ils vêtir leurs enfants comme bon leur semble? Qui le leur conteste? Nous occupons-nous du vêtement en dehors des leçons?*»¹⁰³⁴ Pour la Genevoise, l'intervention est légitime puisqu'en tant qu'enseignante, elle doit s'assurer que ses cours soient le plus profitables possible à ses élèves. Les méthodes utilisées dans d'autres disciplines scolaires jugées dépassées et inadaptées ont été remplacées. Il doit en être de même pour l'éducation physique. Ces enjeux ne concernent d'ailleurs pas que les écolières, mais aussi les écoliers, même s'il paraît clair pour l'enseignante que le principal danger à combattre est le port du corset. Elle relate avoir obtenu dans un premier temps que ses élèves, des filles, enlèvent leur tablier pour les leçons de gymnastique, non sans objection des parents, puis que soit établie une réglementation spécifique sur l'habillement pour les leçons de gymnastique dans le cadre de l'établissement primaire où elle enseigne (sans-doute l'école de Malagnou) qui lui «*a permis d'arriver au résultat idéal*»¹⁰³⁵. Elle conclut en sollicitant l'appui des médecins pour obtenir des autorités scolaires leur soutien dans la lutte contre le corset en édictant par exemple «*un règlement sur l'hygiène du vêtement pour la leçon de gymnastique*».

L'autre grand promoteur de la gymnastique suédoise à Genève, le Dr A. Jentzer, ne consacre pas moins de sept pages à ce sujet, sur un total de quarante, dans la préface de sa traduction du manuel de Liedbeck publiée en 1895¹⁰³⁶. Il accompagne son propos de plusieurs figures anatomiques illustrant les impacts physiologiques du port du corset, même s'il prend une position modérée à ce sujet. L'abandon du corset ne règle néanmoins pas le problème de l'inadéquation du vêtement féminin pour la pratique de la gymnastique de manière générale. Une claire tendance se

¹⁰³³ BALLET [Joséphine], «Du vêtement dans la leçon de gymnastique», *Monatsblätter für das Schuturnen*, 10, 1899, p. 28-32. Cet article est, à notre connaissance, le premier article d'une plume féminine publié dans la revue de la SSMG.

¹⁰³⁴ BALLET [Joséphine], «Du vêtement dans la leçon de gymnastique»..., p. 31.

¹⁰³⁵ BALLET [Joséphine], «Du vêtement dans la leçon de gymnastique»..., p. 32.

¹⁰³⁶ JENTZER [Alcide], «Préface», in LIEDBECK C[arl] H[arald], *Manuel de gymnastique suédoise...*, 1895, p. XXIII-XIX.

dessine en ce tournant de siècle : le vêtement doit s'adapter aux mouvements. J. J. Müller va même jusqu'à affirmer en 1910 que désormais on ne choisit plus les exercices en fonction de l'habillement, mais l'habillement en fonction des nécessités de l'exercice, affirmation quelque peu prématurée si l'on observe les faits¹⁰³⁷. L'idée de porter un vêtement spécifique pour les cours de gymnastique est en effet de plus en plus souvent évoquée. Dans un de leurs articles sur la gymnastique suédoise, A. Michel et Matthey-Gentil consacrent une large place au vêtement afin de montrer ce qui se passe hors de Suisse :

« Le corset, cet attribut dont on a tant de peine à se dessaisir chez nous, même pour les leçons de gymnastique, est joyeusement sacrifié par les jeunes filles [suédoises] et remplacé par un costume spécial qui comprend une jupe de flanelle très ample et courte à corsage bouffant, toujours de couleur foncée, noir ou bleu le plus souvent ; une culotte et de grands bas de même couleur que le corsage et la jupe complètent le costume. La chaussure est aussi spéciale, c'est un petit soulier bas, sans talon, avec semelle de cuir. L'ensemble de la tenue n'a rien d'excentrique, la jeune fille n'a pas l'air de s'être déguisée en garçon et peut, sans se sentir mal à l'aise, faire sa gymnastique devant un public masculin. On a réussi à conserver à la tenue une décence parfaite sans lui ôter son caractère féminin. »¹⁰³⁸

De même A. Jentzer donne une description détaillée du vêtement porté par les jeunes Suédoises pour les leçons de gymnastique, en soulignant comme Matthey-Gentil et A. Michel, qu'« ainsi vêtue, la jeune fille n'a pas l'air d'un garçon » et qu'il n'y a « [d]ans cette tenue rien d'excentrique, rien qui puisse froisser la décence »¹⁰³⁹.

En Suisse, la situation dans la pratique est bien différente comme on peut le constater en feuilletant les pages d'un des manuels de gymnastique féminine du Bâlois Bollinger-Auer traduits en français¹⁰⁴⁰. Les jeunes filles servant de modèles portent des vêtements du quotidien sans aucune modification, par exemple en termes de longueur, pour faciliter les mouvements (fig. 4-6 à gauche). Certaines semblent même, au vu de leur taille marquée, porter un corset (fig. 4-6 au milieu et à droite).

Dans son article, Mme Ballet déclare que les chaussures ou le costume spécial ne peuvent être exigés, pour des raisons principalement économiques, dans les

¹⁰³⁷ MÜLLER J[ohann] J[akob], *Geschichte des Schweiz. Turnlehrervereins...*, p. 37, traduit librement de l'allemand par nous.

¹⁰³⁸ M. M., « La gymnastique des femmes en Suède », *Gymnaste suisse* 36, 1895, p. 193-194.

¹⁰³⁹ JENTZER [Alcide], « Préface »..., p. XXIII.

¹⁰⁴⁰ BOLLINGER-AUER J[akob], *La gymnastique des jeunes filles. Exercices libres, exercices avec haltères et exercices de cannes*, traduit librement sur la deuxième édition par Auguste Jaquet, Zurich : Orell Füssli, 1897.



Fig. 4-6: Figures 61, 43, 44, tirées de BOLLINGER-AUER J[akob], La gymnastique des jeunes filles. Exercices libres, exercices avec haltères et exercices de cannes, traduit librement sur la deuxième édition par Auguste Jaquet, Zurich: Orell Füssli, 1897.

écoles primaires ou secondaires de filles¹⁰⁴¹. À Bâle, la tentative d'introduire un costume spécial de gymnastique à l'école secondaire de jeunes filles en 1900 tourne court, faute de pouvoir trouver un modèle remplissant tous les critères attendus, c'est-à-dire d'être «*bénéfique et agréable à porter par les enfants, que le temps soit froid, doux ou chaud*»¹⁰⁴².

Les premiers vêtements de gymnastique féminins sont des déclinaisons du costume marin, premier habit créé spécifiquement pour les enfants des deux sexes. Le costume marin, s'inspirant des tenues portées par les enfants de la famille royale britannique, puis impériale allemande, se développe dans la seconde moitié du XIX^e siècle, d'abord à l'intention des garçons puis des filles¹⁰⁴³. Il reste très à la mode même pour les adolescent-e-s dans la première moitié du XX^e siècle (fig. 4-7). En ce qui concerne le vêtement de gymnastique, il est clair pour Pfister que le style marin indique que la gymnastique, les sports et les jeux sont des amusements d'enfants et que les

¹⁰⁴¹ BALLET [Joséphine], «Du vêtement dans la leçon de gymnastique»..., p. 29.

¹⁰⁴² Die Redaktion, «Turnerinnenkleidung», *Monatsblätter für das Schulturnen*, 11, 1900, p. 47; traduit librement de l'allemand par nous.

¹⁰⁴³ Dès 1870-1875 pour les garçons, 1880 pour les filles; les informations relatives au costume marin sont tirées des articles électroniques publiés entre le 30 mars et le 9 juin 2003, consultés le 12 avril 2016 sur le site : <http://les8petites8mains.blogspot.ch/2009/06/costume-marin-pour-en-savoir-plus.html>



Fig. 4-7: Neuchâtel, classe de 2^e année secondaire de Mlle Houriet en course d'école, 1916.

femmes abandonnent leur statut d'adulte en portant ce costume¹⁰⁴⁴. Constat que confirme également la pratique de la gymnastique en société qui se développe durant les premières décennies du xx^e siècle. Les jeunes femmes qui en sont membres sont généralement des célibataires, qui quittent la société au moment de leur mariage, habitude que l'on ne retrouve pas du côté des gymnastes hommes à notre connaissance.

Examinons en détail en quoi consiste ce fameux vêtement de gymnastique de style marin. Les illustrations du manuel d'Hartmann publié en 1913 en donnent un bon aperçu (fig. 4-8).

La tenue se compose d'une chemise agrémentée du fameux col marin (« *grand col carré dans le dos, ouvert en V sur le devant [...] traditionnellement orné de*

¹⁰⁴⁴ PFISTER Gertrud, « Vom langen Rock zum Bodystocking – Die Turn- und Sportkleidung der Mädchen und Frauen », in *Sportswear: zur Geschichte und Entwicklung der Sportkleidung: eine Ausstellung des Deutschen Textilmuseums Krefeld*, Krefeld: Deutsches Textilmuseum, 1992, p. 26.

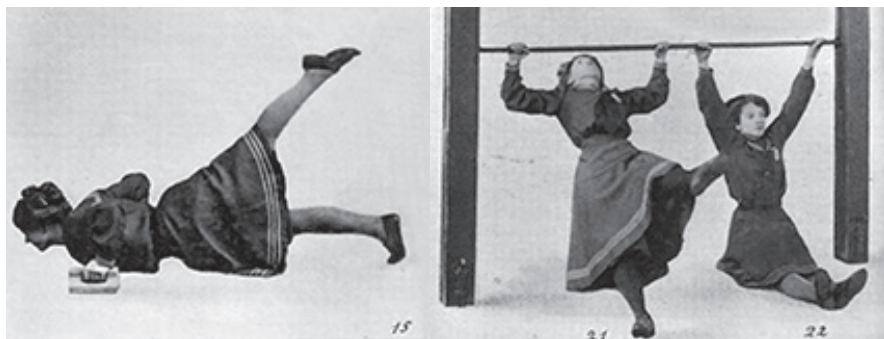


Fig. 4-8: Illustrations 15, 21 et 22 tirées de HARTMANN Ernest, *Gymnastique féminine, l'influence de la gymnastique sur la constitution physique de la jeune fille et de la femme, Lausanne: Rouge, 1913.*

trois bandes galonnées blanches)¹⁰⁴⁵, d'un plastron qui remplit la partie en V et d'un ruban noué autour du col. L'ample jupe arrive, au plus court, à hauteur de genou et se porte par-dessus des knickerbockers (culottes légèrement bouffantes maintenues au niveau du genou). La tenue est complétée par des bas de couleur foncée et de légères chaussures plates. La jupe est parfois amovible, afin d'être enlevée juste avant et remise juste après les exercices, afin d'en faciliter l'exécution. Remarquons que les prises illustrant le manuel d'Hartmann ne montrent jamais la jupe remontée et découvrant les culottes bouffantes portées en dessous qu'on ne fait que deviner (fig. 4-8 au milieu), même si la position pourrait s'y prêter (fig. 4-8 à gauche). Ces jupes courtes qui peuvent potentiellement se soulever semblent provoquer un certain émoi parmi les spectateurs, comme l'illustre cet extrait du rapport rédigé par Matthey-Gentil en tant que président du jury lors du Premier congrès suisse d'éducation physique féminine¹⁰⁴⁶ organisé à Lugano en 1910:

«Le Costume. – Le costume devrait pouvoir être rendu obligatoire dans la gymnastique féminine. L'hygiène et les bonnes mœurs l'exigent. Celui adopté par la plupart des sociétés était pratique et élégant, mais pourquoi conserver cette jupe encombrante, je dirais même presque indécente pendant le travail.

¹⁰⁴⁵ «Le costume marin (3)», article électronique du 14 avril 2009, consulté le 12 avril 2016 sur <http://les8petites8mains.blogspot.ch/2009/04/costume-marin-3.html>

¹⁰⁴⁶ Il s'agit en fait d'un concours auquel participent plusieurs sociétés de gymnastique féminine tessinoises et italiennes et une société lausannoise; GAMBAZZI Felice, *Primo Congresso Svizzero di Educazione fisica femminile indetto dalla società luganese per l'educazione fisica femminile, Lugano, 21-22 Maggio 1910*, Lugano: C. Traversa, 1910.

Dans la plupart des mouvements et des attitudes cette jupe qui vole et se soulève est beaucoup plus inconvenante que le pantalon franchement porté, même pour celui qui sent qu'il est porté sous la jupe. Voyons, Mesdames, un dernier bon mouvement, portez simplement le grand pantalon bouffant pendant les exercices et remettez la jupe, pour les allées et venues du concours. Vous serez beaucoup plus à l'aise pour travailler et encore plus convenables et jolies dans vos beaux exercices.»¹⁰⁴⁷

Dans un premier temps, l'ensemble de la tenue est foncé, les couleurs claires et le blanc, surtout pour la jupe et les bas, apparaissant seulement après la Première Guerre mondiale¹⁰⁴⁸. Précisons cependant que le modèle marin est loin d'être uniforme et unique et que les couleurs, formes et combinaisons des vêtements portés pour pratiquer la gymnastique sont très éclectiques en ce début de xx^e siècle, comme nous allons le voir.

Les sources, écrites et iconographiques, nous permettent de constater une première pénétration des costumes spéciaux dans certaines écoles de filles de Suisse romande dès les premières années du siècle. Sur la figure 4-9, qui date de l'année scolaire 1904-1905, nous constatons que les filles fréquentant l'école secondaire de Neuchâtel portent différents types de vêtements pour la leçon de gymnastique: vêtement du quotidien (au premier plan et à gauche), costume marin (à l'arrière-plan) et peut-être même pantalons bouffants foncés de style cycliste (à l'extrême droite).

Une série de photos publiée dans un ouvrage sur l'enseignement public à Genève, sans doute à l'occasion de l'Exposition nationale de 1914, nous offre un aperçu des tenues portées dans les cours de gymnastique de filles. Au degré primaire, le port d'un vêtement spécifique n'est pas généralisé (4-10 et 4-11), même si un certain nombre de filles portent des culottes légèrement bouffantes accompagnées de bas foncés (fig. 4-10).

À l'école secondaire et supérieure, le port d'un costume spécial est en revanche obligatoire à cette date, tout comme dans les écoles ménagères du canton¹⁰⁴⁹. Il se compose des vêtements suivants: «*pantalon bouffant, bleu foncé jusqu'aux genoux; maillot en laine ou coton bleu foncé, sans col, et pantoufles légères appelées chaussons suisses*»¹⁰⁵⁰ (fig. 4-12).

¹⁰⁴⁷ MATTHEY-GENTIL Ulisse [sic], «Rapport sur le concours de gymnastique féminine de Lugano en mai 1910», in GAMBazzi Felice (éd.), *Primo Congresso Svizzero di Educazione fisica femminile indetto dalla società luganese per l'educazione fisica femminile, Lugano, 21-22 Maggio 1910*, Lugano: C. Traversa, 1910, p. 20; souligné par l'auteur; cet extrait est repris dans *Gymnaste suisse*, 54, 1911, p. 14.

¹⁰⁴⁸ HERZOG Eva, *Frisch, frank, fröhlich, frau...*, p. 329-330.

¹⁰⁴⁹ À Carouge et à Genève, DIP (éd.), *L'enseignement primaire...*, p. 320.

¹⁰⁵⁰ À Carouge et à Genève, DIP (éd.), *L'enseignement primaire...*, p. 324.



Fig. 4-9: Neuchâtel, élèves de trois classes de 3^e secondaire en cours de gymnastique avec M. Richème, année 1904-1905.



Fig. 4-10: Genève (Servette), classe primaire de 6^e et 7^e années au cours de gymnastique donnée par la maîtresse de classe, vers 1914.



Fig. 4-11 : Genève, leçon de didactique à l'école primaire, vers 1914.



Fig. 4-12 : Genève, leçons de gymnastique à l'ESSJF, vers 1914.



Fig. 4-13 : Genève, jeux en plein air à l'ESSJF, vers 1914.

Notons que ce costume particulièrement léger et près du corps ne semble porté qu'à l'intérieur de la salle de gymnastique et non pas lors des séances de jeux à l'extérieur, durant lesquelles l'habit de ville reste de rigueur (fig. 4-13). Les futures institutrices de l'École normale de Lausanne, photographiées en 1915 lors d'une démonstration dans le cadre d'un cours normal pour moniteur et monitrices de gymnastique féminine, ne portent quant à elles pas de vêtement uniforme ou aussi révolutionnaire que les Genevoises pour les cours d'éducation physique. Cependant, la majorité d'entre elles arborent une large vareuse à col marin, portée sur la jupe, même si quelques-unes affichent une taille fine suspecte, due peut-être à un corset traditionnel ou hygiénique (fig. 4-14 à l'extrême droite).

Ces exemples semblent néanmoins plus être des exceptions que la règle et même dans une ville comme La Chaux-de-Fonds, qui a près d'un demi-siècle d'expérience de l'enseignement de la gymnastique aux filles, la question de l'adoption du pantalon obligatoire ne paraît pas être une évidence en 1915¹⁰⁵¹. Les

¹⁰⁵¹ ADECF, Procès-verbaux de la Commission scolaire, séance du 8 juin 1915, p. 371.



Fig. 4-14: Lausanne, élèves d'E. Hartmann à l'École normale au cours de gymnastique, en 1915.

deux arguments avancés en faveur du pantalon par Marc Linder (?-?), membre de la Commission scolaire du lieu, sont: la liberté de mouvement et la décence. Julien Dubois (1885-1958), maître de gymnastique, estime quant à lui qu'on a déjà exigé le port de chaussures spéciales; alors on pourrait continuer avec le pantalon, surtout que celui-ci serait utilisable dans d'autres circonstances, comme la pratique des sports d'hiver. Edouard Wasserfallen (1865-1955), directeur des écoles primaires, est d'accord sur le principe mais «*il craint que beaucoup de mamans n'aient pas la même notion de décence et qu'on ne profite de cette obligation pour dispenser des fillettes des leçons de gymnastique*»¹⁰⁵².

Le côté «usage multiple» du costume spécial de gymnastique est aussi utilisé comme argument en faveur de son adoption par les rédacteurs du premier manuel «fédéral» de gymnastique féminine¹⁰⁵³. Ceux-ci proposent même une solution

¹⁰⁵² ADECF, Procès-verbaux de la Commission scolaire, séance du 8 juin 1915...

¹⁰⁵³ *Manuel fédéral pour l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles*, Zurich: Direction de l'instruction publique, 1916, p. 1; abrégé désormais: Manuel suisse 1916.

idéale à sa concrétisation : l'achat d'étoffe « en gros » et la confection du costume par les élèves elles-mêmes durant leurs leçons d'ouvrage à l'école.

Précisons enfin que le port du pantalon est peut-être admis dans le cadre strictement délimité de la pratique gymnastique mais qu'il n'en est pas de même en dehors, où il reste l'apanage des hommes, comme le rappelle Henri-Louis Bory (1876-1932), rédacteur du *Gymnaste vaudois* :

*« Nous lisons dans un “extrait de protocole” d'une assemblée de dames tenue au Schweizerhof d'Oten: “Les dames gymnastes sont priées de ne pas se promener en rue en costume de gymnastique (en culottes) et de ne pas se joindre dans ce costume aux cortèges ou courses de gymnastes hommes.” Ce libelle est contresigné de deux noms masculins. Voila qui rappellera une fois pour toutes – espérons-le! – à ces dames qu'il ne leur appartient pas de porter la culotte!... »*¹⁰⁵⁴

Le port du pantalon par des jeunes filles et des femmes reste un enjeu important et ne semble pouvoir être accepté que dans un cadre strictement délimité, toute présence de femmes en pantalon dans l'espace public étant vu comme une intrusion et une remise en cause de la hiérarchie et de la distinction entre les catégories de sexe même après la Seconde Guerre mondiale¹⁰⁵⁵.

Du côté des garçons, les enjeux d'habillement sont plus d'ordre pratique et hygiénique que moral et de manière générale attirent moins l'attention. Nous n'avons trouvé que quelques rares mentions à ce sujet dans notre corpus, principalement dans les manuels de gymnastique. En 1869, J.-B. David, alors professeur de gymnastique à Carouge, précise qu'il faut « *exiger que les boucles de ceinture soient placées derrière, car sur le ventre ou sur le côté, elles occasionnent de légères blessures et gênent dans les flexions du corps* »¹⁰⁵⁶. En 1873, Alfred Junod et Marc Senglet demandent que les élèves enlèvent les « *parties de l'habillement qui pourraient gêner ou serrer* » et privilégient le port de « *vêtements amples, légers, pouvant se prêter à la variété des mouvements sans surcharger le corps d'un excès calorique; point de liens, point de compression qui puissent gêner le jeu des muscles et le cours du sang* »¹⁰⁵⁷. Dans le deuxième manuel fédéral, il est précisé :

« Il est nécessaire d'avoir les mouvements absolument libres pour se livrer aux exercices gymnastiques. Le premier soin du maître est donc de contrôler

¹⁰⁵⁴ BORY H[enri]-L[ouis], « Le costume des dames », *Le gymnaste vaudois*, 7, 1919, p. 212.

¹⁰⁵⁵ BARD Christine, *Une histoire politique...*, p. 337-344.

¹⁰⁵⁶ DAVID J[ean]-B[aptiste], *Gymnastique élémentaire à l'usage des garçons*, Genève: Carey frères, 1867, p. 11-12.

¹⁰⁵⁷ JUNOD [Alfred], SENGLLET [Marc-François], *Gymnastique populaire raisonnée à l'usage des écoles primaires, secondaires et supérieures ainsi que pour tous les âges*, Paris & Neuchâtel: Sandoz & Fischbacher et J. Sandoz, 1873, p. 81.

si ses élèves se sont bien débarrassés, au commencement de la leçon, de tous les vêtements qui peuvent les gêner; il doit veiller surtout à ce que le cou, les articulations, le ventre et la poitrine ne soient pas comprimés.»¹⁰⁵⁸

En 1899, dans l'article précédemment évoqué, Mme Ballet émet le vœu que les garçons enlèvent leur «*habit*»¹⁰⁵⁹ (veste, tablier) «*et travaille[nt] en manches de chemise ou en maillot*» afin d'avoir la plus grande liberté de mouvement possible. Il ressort clairement de ces divers extraits qu'aucun vêtement spécial n'est nécessaire pour les leçons de gymnastique des garçons et qu'il suffit simplement d'«*alléger*» la tenue du quotidien. Cela est peu surprenant, puisque, comme nous l'avons déjà évoqué, la mode masculine a fait sa révolution au tournant du XIX^e siècle, passant d'un vêtement d'apparence, aristocratique ou non, à un habillement bourgeois. Dans les années 1820, l'ensemble des hommes ont adopté le pantalon long et, de manière générale, un vêtement plus sobre et «*pratique*», même si ce dernier terme reste «*dépendant de multiples variables d'appréciation*», comme le rappelle Bard¹⁰⁶⁰. La principale distinction entre le vêtement masculin d'adulte et d'enfant est alors la longueur du pantalon.

Sur la figure 4-15, qui semble être mise en scène spécialement pour la photographie, les élèves portent justement leurs vêtements habituels, tablier, veste, etc., qui entraveraient leurs mouvements s'ils étaient réellement en train de faire des exercices corporels.

D'autres sources iconographiques confirment notre hypothèse concernant la figure 4-15 et présentent une réalité un peu différente. En 1901, les élèves de l'école industrielle de Lausanne pratiquent leur leçon de gymnastique à l'extérieur en chemise, maillot ou «*tricot*» (fig. 4-16). Ces derniers, souvent rayés, ont été popularisés par la pratique de sports, comme le football dans les années 1880-1890¹⁰⁶¹. Ils présentent l'avantage d'être particulièrement souples et de n'entraver aucunement les mouvements, même s'ils sont portés près du corps. À Genève, en 1914, les tricots sont aussi très présents dans une classe primaire d'écoliers de onze ou douze ans (fig. 4-17), mais totalement absents de la classe de l'école professionnelle regroupant des élèves de treize à quinze ans, endossant tous une chemise (fig. 4-18). Peut-être peut-on interpréter cette différence comme le signe que le tricot, vêtement de sport, à une période où contenus du vestiaire et du placard ne se mélangent pas encore, est porté comme habit de tous les jours par les garçons de moins de treize ou quatorze ans, mais n'est plus adéquat pour

¹⁰⁵⁸ Manuel fédéral 1898, p. XXXV.

¹⁰⁵⁹ BALLET [Joséphine], «Du vêtement dans la leçon de gymnastique»..., p. 29.

¹⁰⁶⁰ BARD Christine, *Une histoire politique*..., p. 19.

¹⁰⁶¹ NAUL Roland, «Zur Geschichte der Schulturnkleidung: von Leinenhemd und Wäscherock, deutschen Turnhosen und amerikanischen Trikots», in *Sportswear: zur Geschichte und Entwicklung der Sportkleidung: eine Ausstellung des Deutschen Textilmuseums Krefeld*, Krefeld: Deutsches Textilmuseum, 1992, p. 20.



Fig. 4-15: Genève, salle de gymnastique de l'école des Crotettes s. d. [après 1901].



Fig. 4-16: Lausanne, élèves de l'école industrielle, vers 1901.

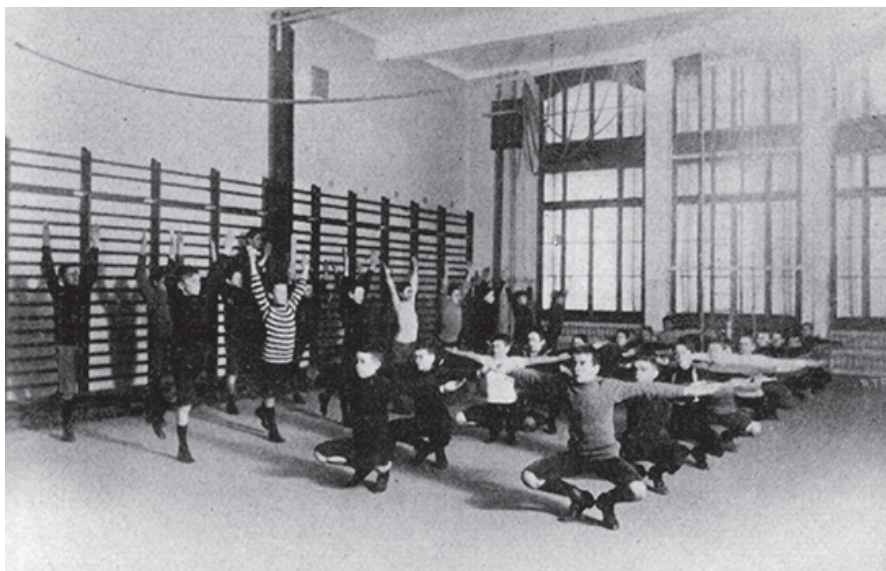


Fig. 4-17: Genève, écoliers de 5^e année primaire (onze à douze ans), vers 1914.

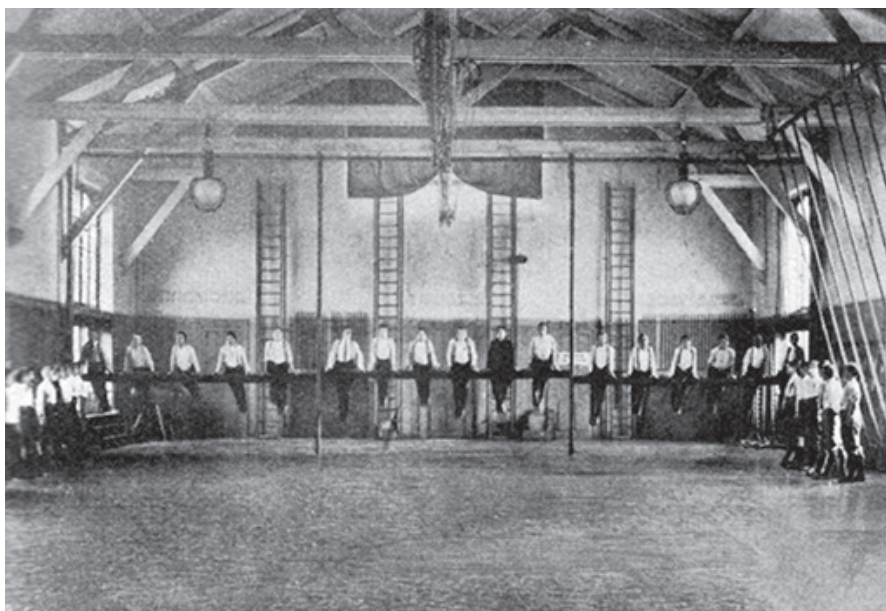


Fig. 4-18: Genève, élèves de l'école professionnelle (treize/quinze ans), vers 1914.



Fig. 4-19: André Kern, Leçon de gymnastique pour garçons, photographie, vers 1925, Lausanne.

les adolescents et jeunes hommes plus âgés qui adoptent la chemise au quotidien. Hypothèse que nous laissons ouverte faute de ressources iconographiques supplémentaires pour la confirmer.

L'évolution de la tenue des garçons pour les leçons de gymnastique ira vers un dénuement partiel; comme nous le verrons dans le chapitre 5.2, la pratique torse nu, en plein air si la météo le permet, devenant courante, au moins dans les villes de Lausanne (fig. 4-19) et de Genève à la fin des années 1910¹⁰⁶².

¹⁰⁶² Naul fait le même constat pour l'Allemagne du début du xx^e siècle; NAUL Roland, «Zur Geschichte der Schulturnkleidung...», p. 22.

4.5 Un enseignement mixte d'éducation physique est-il possible ?

Début 1918, John Thorin, inspecteur de gymnastique pour les écoles primaires urbaines et rurales genevoises, rédige un rapport à l'intention du DIP afin d'introduire l'enseignement de la gymnastique pour les filles dans les écoles de la campagne, ce qui correspond à environ quatre-vingts classes¹⁰⁶³. Sa proposition ne consiste pas, comme on pourrait s'y attendre, à la création d'un poste de maîtresse spéciale de gymnastique itinérante, mais à l'introduction d'un enseignement mixte de gymnastique. Comme en dehors des localités d'une certaine importance, les classes sont généralement mixtes, à l'exception de celles du canton de Fribourg, on peut se demander pourquoi on n'y a pas pensé plus tôt. Organiser des cours mixtes, comme la majorité des leçons proposées dans ces classes, semble être la solution pour offrir à l'ensemble de la population scolaire un enseignement de gymnastique. La concrétisation de cette option se heurte cependant à certains obstacles ou limites que nous allons explorer.

Après approbation par la Conférence des inspecteurs, le DIP charge Thorin en mars 1918 d'effectuer une tournée auprès des maires des communes rurales genevoises pour exposer son projet, en exécutant des démonstrations de leçons-types afin d'affaiblir d'éventuelles réticences ou préjugés¹⁰⁶⁴. Il doit de plus collaborer avec l'inspectrice de couture, Mme Rueg, puisque ce nouvel enseignement aura pour effet de modifier les horaires des leçons de couture, discipline que pratiquent traditionnellement les écolières pendant que les écoliers suivent leur leçon de gymnastique. Les programmes différenciés selon la catégorie de sexe des élèves posent un problème non négligeable ; ainsi, à Neuchâtel aussi, gymnastique pour les garçons rime parfois avec couture pour les filles. Les leçons d'ouvrages y retardent l'introduction de cet enseignement dans les classes de filles, comme, l'explique Mme Ischer¹⁰⁶⁵, membre de la Commission scolaire, qui voudrait voir cette situation modifiée¹⁰⁶⁶. En effet, les garçons reçoivent des cours de gymnastique dès l'âge de sept ans, soit dès la première année d'école primaire (VI^e classe), alors que les fillettes doivent attendre d'être en IV^e classe pour bénéficier de cet enseignement. Le directeur des écoles primaires et enfantines, Félix Béguin¹⁰⁶⁷ (1880-1958), répond que cette différence est due d'une part aux

¹⁰⁶³ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.92, lettre non signée [d'Albert Malche ?] du 14 décembre 1918 à William Rosier, chef du DIP.

¹⁰⁶⁴ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.92, lettre du DIP du 26 mars 1918 à John Thorin, inspecteur de gymnastique.

¹⁰⁶⁵ Sans doute, Mme Jeanne-Louise (dite Jane) Ischer, née Pelletier (1882-1865), membre socialiste de la Commission scolaire de Neuchâtel pendant les années 1910-1920.

¹⁰⁶⁶ AVN, Procès-verbaux de la Commission scolaire, séance du 29 mai 1914, p. 5-6.

¹⁰⁶⁷ Docteur ès sciences ; directeur des écoles primaires et enfantines de la ville de Neuchâtel (1907-1919), directeur de l'École normale cantonale, à Neuchâtel (1919-1946) ; *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 27 février 1958 ; 4 mars 1958.

exigences fédérales relatives à l'éducation physique des garçons¹⁰⁶⁸ et d'autre part à la place occupée par les leçons d'ouvrages dans le programme des fillettes qui ne permet pas à ces dernières, dans les classes mixtes, d'avoir en plus des leçons de gymnastique.

Afin de concrétiser le projet de Thorin, le DIP genevois souligne l'importance de s'adresser directement et successivement à chaque maire de localité concernée avant d'envisager l'introduction de ce nouvel enseignement. Pour préparer le terrain, le Département adresse aux maires une lettre expliquant que malgré la présence de la gymnastique parmi les branches d'enseignement obligatoire, celle-ci n'est pas donnée aux jeunes filles dans les écoles des communes rurales¹⁰⁶⁹. Or cette situation inquiète les autorités pédagogiques et médicales qui souhaitent y remédier, afin d'améliorer la santé de tous les élèves, filles comme garçons. Le fait de passer par les maires des communes dans le but d'étudier la mise en pratique de cet enseignement, et non pas de l'imposer « par le haut » sans aucune consultation, semble porter ses fruits, même si le maire de Confignon¹⁰⁷⁰, Auguste Berthier (1865 ?-1932), rappelle que la gymnastique est, selon lui, moins indispensable à la campagne qu'en ville, puisque les enfants des deux sexes participent activement aux travaux agricoles¹⁰⁷¹. Il reconnaît néanmoins qu'une gymnastique « scientifique et méthodique »¹⁰⁷² possède une valeur ajoutée certaine en termes de développement physique par rapport aux jeux ou aux travaux des champs. L'introduction de la gymnastique pour les jeunes filles, que ce soit sous la forme d'un enseignement spécifique ou mixte, ne se fait pas sans rencontrer des obstacles et des oppositions, comme à Troinex¹⁰⁷³, où les autorités semblent s'y opposer dans un premier temps du moins¹⁰⁷⁴.

Afin d'assurer le succès de son entreprise, Thorin rédige un manuel¹⁰⁷⁵ spécifiquement destiné à l'enseignement mixte et en plein air de la gymnastique dans les communes rurales, généralement dépourvues de local ou d'engins pour la pratique de la gymnastique. Celui-ci est publié fin 1918 et s'adresse aux écoles rurales, mais aussi aux écoles urbaines de garçons où la pratique en plein air

¹⁰⁶⁸ À cette date, l'enseignement obligatoire de la gymnastique concerne les écoliers dès l'âge de sept ans au niveau national.

¹⁰⁶⁹ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.92, lettre du DIP du 26 mars 1918 au maire de la commune de Bernex.

¹⁰⁷⁰ Commune de la rive gauche du Rhône, qui conserve son caractère agricole jusque dans les années 1960 ; 378 habitant-e-s en 1920 ; e-DHS.

¹⁰⁷¹ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.92, lettre d'A. Berthier, maire de Confignon du 8 avril 1918 à William Rosier, chef du DIP.

¹⁰⁷² AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.92, lettre d'A. Berthier...

¹⁰⁷³ Commune située sur la rive gauche de l'Arve, rattachée à Genève en 1816, 441 habitant-e-s en 1920 ; e-DHS.

¹⁰⁷⁴ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.92, lettre du DIP du 7 mai 1918 au maire de la commune de Troinex.

¹⁰⁷⁵ THORIN John, *Plans de leçons (sans engins)*...

commence à être à l'honneur¹⁰⁷⁶. Les objectifs de ce programme sont modestes, mais reflètent les préoccupations hygiéniques de l'époque: des exercices visant «*au développement thoracique, poumon, cœur, ainsi qu'à l'assouplissement général des muscles*»¹⁰⁷⁷.

L'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles fréquentant les écoles rurales est introduit à titre d'essai au début de l'automne 1918 et une commission, composée d'Albert Malche, directeur de l'enseignement primaire, de Vignier¹⁰⁷⁸ et d'Eugénie Valencien, inspectrice de gymnastique, est chargée de présenter un rapport en novembre 1918¹⁰⁷⁹. Cette première inspection est concluante si l'on en croit le courrier rédigé à l'intention du chef du DIP, William Rosier¹⁰⁸⁰. Celui-ci souligne que l'ensemble des communes rurales ont adhéré à cette nouveauté et que cet enseignement ne pose aucun problème puisque les élèves des classes concernées ont l'habitude de suivre la majorité de leurs cours et leurs récréations ensemble. La missive conclut:

«*Grâce à l'introduction de cet enseignement régulier dans les classes mixtes des écoles primaires rurales, notre Canton sera l'un de ceux, très rares en Suisse, qui appliquent intégralement leur programme de gymnastique et qui savent le faire passer du papier dans la réalité.*»¹⁰⁸¹

Il est difficile d'évaluer la réussite de cette nouveauté sur le long terme, mais Genève n'est pas le seul canton à se confronter à la réalité des classes mixtes et à chercher des solutions pour y faire pratiquer la gymnastique à l'ensemble des élèves, même si le programme des écoliers et des écolières n'est pas identique¹⁰⁸². Dans le canton de Vaud, le DIPC tente également à plusieurs reprises d'introduire un enseignement partiellement mixte dans les classes rurales afin de favoriser la pratique de la gymnastique par les écolières. Lors de la parution de la troisième édition du manuel fédéral de gymnastique pour garçons (MF 1912/14), il envoie une circulaire aux commissions scolaires et au personnel enseignant rappelant que la gymnastique est obligatoire pour tous les élèves dès l'âge de sept ans et que pour le degré inférieur (sept/neuf ans), cet enseignement peut être mixte puisqu'un programme unique est proposé pour les écolières et les écoliers dans le nouveau

¹⁰⁷⁶ Cf. chap. 5.2.

¹⁰⁷⁷ THORIN John, *Plans de leçons (sans engins...*, p. [3].

¹⁰⁷⁸ Sans doute Charles Vignier, inspecteur des écoles primaires à Genève à cette période.

¹⁰⁷⁹ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.92, lettre du DIP du 11 novembre 1918 à John Thorin, inspecteur de gymnastique.

¹⁰⁸⁰ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.92, lettre non signée [d'Albert Malche ?] du 14 décembre 1918 à William Rosier, chef du DIP.

¹⁰⁸¹ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.92, lettre non signée...

¹⁰⁸² Et le restera dans la majorité des cantons jusque dans les dernières décennies du xx^e siècle; CHAPONNIÈRE Martine, *Devenir ou redevenir femme: l'éducation des femmes et le mouvement féministe en Suisse, du début du siècle à nos jours*, Genève: Société d'histoire et d'archéologie, 1992, p. 134-137.

manuel fédéral¹⁰⁸³. En fait, le texte du dernier manuel officiel en date n'est pas aussi explicite, puisqu'il se contente de mentionner une fois «*les garçons et les fillettes*»¹⁰⁸⁴ dans l'introduction du programme du 1^{er} degré et cela suffit pour que tout le monde en tire la conclusion que cette partie du programme fédéral s'adresse aux deux catégories de sexe.

Pour les élèves de plus de dix ans, le DIPC préconise en revanche un enseignement séparé pour les filles et les garçons. Il est donc prévu que l'instituteur donne les deux heures ou les quatre demi-heures hebdomadaires de gymnastique aux garçons pendant que les filles sont au cours de travaux à l'aiguille et que celles-ci reçoivent leur heure ou leurs deux demi-heures hebdomadaires¹⁰⁸⁵ «*à la suite des leçons d'ouvrages, quitte à compenser ce temps aux élèves filles en les libérant d'une heure de la branche dont elles reçoivent le plus de leçons*»¹⁰⁸⁶, le tout donné par la maîtresse en charge de la classe inférieure.

En 1920, le DIPC lance un projet un peu plus ambitieux en termes de mixité. Dans une circulaire datée du 20 mai, il regrette pour commencer «*l'état peu réjouissant de l'enseignement de la gymnastique*»¹⁰⁸⁷, puis traite de la nouvelle organisation à appliquer, dès la rentrée, dans toutes les écoles primaires du canton : dans toutes les classes ne possédant pas de salle de gymnastique suffisante, «*il devra être donné chaque jour 20 minutes de gymnastique aux garçons et trois fois par semaine 20 minutes aux filles*». Ces cours devront idéalement avoir lieu en plein air ou à l'intérieur en cas de mauvais temps. Le DIPC a établi trois programmes différents pour ces leçons : programmes A et B donnés en alternance aux écoliers du degré intermédiaire et supérieur (dix ans et plus) ; le programme A est aussi prévu pour les filles du même âge et consiste en des marches, courses, exercices respiratoires et correctifs du dos et de l'abdomen et en des jeux. Le programme B réservé aux garçons contient des exercices préliminaires, aux engins et populaires («*lancer, lever, tirer, pousser*»), des sauts en longueur et en hauteur. Le programme C est prévu pour être exécuté à l'intérieur en cas de pluie.

«Les filles pourront donc éventuellement recevoir cet enseignement avec les garçons, tous les deux jours, soit lors de l'application du programme A. [...] les classes mixtes à trois degrés appliqueront les programmes A et B alternativement, les filles ne suivant que les leçons A et les élèves du degré inférieur exécutant le même programme que leurs aînés avec des exercices simplifiés.»

¹⁰⁸³ Circulaire d'avril 1914 citée intégralement dans «La gymnastique à l'école», *Gymnaste vaudois*, 2, 1914, p. 66-67.

¹⁰⁸⁴ MF 1912/14, p. 9.

¹⁰⁸⁵ Rappelons que la dotation horaire de gymnastique n'est que d'une heure par semaine pour les écolières du primaire depuis l'introduction de l'obligation de cet enseignement en 1889.

¹⁰⁸⁶ «La gymnastique à l'école», *Gymnaste vaudois*, 2, 1914, p. 67.

¹⁰⁸⁷ Circulaire citée intégralement dans «La gymnastique à l'école primaire», *Gymnaste vaudois*, 8, 1920, p. 98-100.

La solution choisie diffère légèrement du cas genevois, puisque le programme n'est que partiellement mixte: le programme basique à visée essentiellement hygiénique est mixte, alors que les exercices aux engins et les sauts restent réservés aux seuls garçons. C'est une solution qui semble idéale puisque respectueuse de la dotation horaire, tout comme du programme, différenciés entre filles et garçons en matière de gymnastique.

Nous avons précédemment évoqué l'opinion d'enseignants en faveur d'un enseignement mixte de l'éducation physique jusqu'à un certain âge afin de favoriser son extension¹⁰⁸⁸ et venons de voir comment cette proposition est mise en œuvre avec plus ou moins de facilité dans les années 1910-1920. Se pose maintenant la question de la limite d'âge posée pour la pratique mixte: quelle est-elle, qui la fixe et sur quelle base? Que signifie-t-elle en termes de relation entre genre et âge? Plusieurs auteurs de manuels utilisés en Suisse romande fixent une limite d'âge à un programme ou à une pratique mixte. Celle-ci est quelquefois chiffrée et parfois non. Le Fribourgeois Sterroz s'exprime au moins à deux reprises sur le sujet en fixant un âge limite, ou plutôt une tranche d'âge. En 1910, il déclare: «*Jusqu'à 11 à 12 ans environ l'éducation physique des jeunes filles ne diffère pas de celle des garçons*»¹⁰⁸⁹, et en 1913 «*[I]es exercices doivent être les mêmes pour les deux sexes, jusqu'à l'âge de 12 ou 13 ans*»¹⁰⁹⁰. Pour le Dr A. Jentzer: «*La gymnastique doit être la même pour les deux sexes jusqu'à l'âge de douze ans approximativement*»¹⁰⁹¹. Lors de sa conférence sur les résultats de l'enquête sur la situation de la gymnastique féminine en Suisse donnée devant la SSHS en 1908, J. Spühler prône une éducation physique mixte jusqu'à l'âge de douze ans¹⁰⁹².

Dans les manuels plus anciens de Niggeler¹⁰⁹³ et de Villard¹⁰⁹⁴, destinés tant aux filles qu'aux garçons, aucune barrière d'âge n'est strictement définie. Nous constatons cependant que la part des exercices réservés uniquement aux garçons augmente parallèlement à l'âge des pratiquant-e-s. Pour Niggeler, un peu plus d'un tiers des exercices destinés à la classe d'âge des «*13 ans et plus*» ne convient pas aux jeunes filles. Chez Villard, un peu moins d'un cinquième des exercices sont réservés aux seuls garçons pour la tranche d'âge neuf/douze ans, contre plus de la moitié pour ceux destinés aux douze/seize ans.

¹⁰⁸⁸ Cf. chap. 3.3.

¹⁰⁸⁹ [STERROZ Guillaume], «Gymnastique scolaire: programme pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles du canton de Fribourg, année 1910», *Bulletin pédagogique*, 39, 1910, p. 182.

¹⁰⁹⁰ [STERROZ Guillaume], *Gymnastique scolaire: programme pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles du Canton de Fribourg*, Fribourg: Direction de l'instruction publique, 1913, p. 37.

¹⁰⁹¹ LIEBBECK C[arl] H[arald], *Manuel de gymnastique suédoise*..., p. XXX.

¹⁰⁹² SPÜHLER J[ohannes], «II. Behandlung der Erhebung durch die Schweiz. Gesellschaft für Schulgesundheitspflege auf der Jahresversammlung vom 19. Juni 1908 in Solothurn. A. Zusammenfassendes Referat»..., p. 105.

¹⁰⁹³ NIGGELER J[ohannes], *Manuel de gymnastique*...

¹⁰⁹⁴ VILLARD H[enri], *Manuel de gymnastique à l'usage des Écoles de garçons & de filles*, Lausanne: Impr. Jaquenod & Cie, 1869, p. V.

Ces différents exemples tendent à fixer autour de douze ou treize ans la limite d'une pratique mixte ou en tout cas de programmes largement similaires pour les deux catégories de sexe. Selon nous, cette limite s'explique par la puberté et plus particulièrement la puberté féminine qui est vue comme une étape de vie spécialement périlleuse pour les femmes, tout comme la ménopause¹⁰⁹⁵. Elle correspond au passage de l'enfance à l'adolescence et donc à des changements physiques tant chez les filles que chez les garçons. Pour appuyer notre hypothèse, précisons que la tranche d'âge des douze/treize ans correspond à l'âge moyen de la ménarche dans les pays européens à la fin du xx^e siècle, mais pas à celui de la fin du xix^e siècle puisque les données à disposition permettent d'identifier une claire baisse de l'âge de la ménarche sur les deux derniers siècles¹⁰⁹⁶. Au milieu du xix^e siècle, l'âge des premières règles se situe plutôt entre seize et dix-sept ans avec des variations selon le pays¹⁰⁹⁷, cet âge baissant de trois ou quatre mois par décennie sur un siècle¹⁰⁹⁸ pour aboutir à une stabilisation dans les dernières décennies du xx^e siècle. Nous n'avons pas trouvé de données concernant l'évolution de l'âge de la ménarche en Suisse remontant au xviii^e ou au xix^e siècle, mais le même constat de diminution durant le xx^e siècle a pu être fait¹⁰⁹⁹, l'âge actuel de la ménarche se situant à treize ans.

Si l'on examine les différentes étapes de la puberté féminine, on constate une période de deux ans entre le déclenchement de celle-ci, dont les premiers signes sont le début du pic de croissance et du développement mammaire, et l'apparition des premières règles¹¹⁰⁰. Si nous émettons l'hypothèse que ce laps de temps n'a pas significativement évolué au fil des ans¹¹⁰¹, nous pouvons fixer l'apparition des premiers signes de puberté entre l'âge de douze ans et demi et quatorze ans chez les Européennes en 1900. La valeur la plus basse de cette fourchette

¹⁰⁹⁵ VERTINSKY Patricia A., *The Eternally Wounded Woman. Women, Doctors, and Exercise in the Late Nineteenth Century*, Urbana & Chicago: University of Illinois Press, 1994 (1989), p. 39-68; LE NAOUR Jean-Yves, VALENTI Catherine, « Du sang et des femmes. Histoire médicale de la menstruation à la Belle Époque », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 14, 2001, p. 207-229, consulté le 20 septembre 2015 sur <http://clio.revues.org/114>; TILLIER Annick, « Un âge critique. La ménopause sous le regard des médecins des xviii^e et xix^e siècles », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 21, 2005, p. 269-280, consulté le 20 septembre 2015 sur <http://clio.revues.org/1471>

¹⁰⁹⁶ SUSANNE Charles *et al.*, « Changements séculaires de la croissance et du développement en Europe », *Anthropo*, 0, 2001, p. 71-90, consulté le 20 septembre 2015 sur www.didac.ehu.es/antropo/Volumen00.htm; MALINA Robert M., « Secular trends in growth, maturation and physical performance: A review », *Przegląd Antropologiczny – Anthropological Review*, 67, 2004, p. 3-31, consulté le 20 septembre 2015 sur <http://www.staff.amu.edu.pl/~anthro/pdf/paar/vol067/01malina.pdf>

¹⁰⁹⁷ MALINA Robert M., « Secular trends in growth, maturation and physical performance: A review »..., p. 13.

¹⁰⁹⁸ SUSANNE Charles *et al.*, « Changements séculaires de la croissance et du développement en Europe »..., p. 76.

¹⁰⁹⁹ ZEMP Elisabeth, DRATVA Julia, « Santé sexuelle: variabilités en Suisse et en Europe », *Revue médicale Suisse*, 2010, p. 1433-1437.

¹¹⁰⁰ DE LA ROCHEBROCHARD Élise, « Les âges de la puberté des filles et des garçons en France. Mesures à partir d'une enquête sur la sexualité des adolescents », *Population*, 54, 1999, p. 954-955.

¹¹⁰¹ Cet aspect n'est pas discuté dans la littérature secondaire consultée.

coïncide approximativement avec la limite fixée par nos auteurs pour séparer définitivement pratique féminine et masculine d'éducation physique. Ce long développement nous permet d'aboutir à l'hypothèse que la séparation stricte des filles et des garçons en matière d'éducation physique se fait dès les tout premiers signes visibles de puberté (croissance et développement de la poitrine) chez les filles les plus précoces et n'attend donc pas la ménarche. La puberté des garçons, même si elle n'est quasiment pas étudiée dans une perspective historique, s'avère généralement plus tardive que celle des filles et ne semble n'avoir aucun impact sur cette séparation.

Cependant, la limite marquant le début de pratiques strictement séparées et différenciées entre garçons et filles ne paraît pas toujours liée à des changements physiques chez les élèves. Elle peut être liée à des réalités bassement organisationnelles. Pour Gustave Reisser et A. Michel, qui rédigent un manuel destiné aux écolières et écoliers vaudois de sept à dix ans¹¹⁰², il est clair que jusqu'à dix ans le programme unique s'impose¹¹⁰³, mais ils ne spécifient pas que ce n'est plus le cas pour les élèves dès onze ans. Ils ne sont pas amenés à se prononcer sur le sujet puisque leur programme vise à compléter le manuel fédéral de l'époque qui s'adresse uniquement aux élèves garçons âgés de dix ans et plus. En outre, Reisser et A. Michel, tout comme Hartmann et son programme pour les écoles primaires lausannoises¹¹⁰⁴, sont influencés par la composition des classes auxquelles s'adressent leurs programmes. Ils précisent d'ailleurs que les classes auxquelles est destiné leur programme sont généralement mixtes. Vu qu'à Lausanne, comme dans la majorité des villes d'une certaine importance, les classes sont séparées par sexe précocement, Hartmann propose un programme différencié selon la catégorie de sexe des élèves dès l'âge de huit ans, soit dès la deuxième année primaire, degré à partir duquel les élèves sont répartis dans des classes non-mixtes dans la capitale vaudoise. Selon nous, la législation fédérale et les manuels fédéraux de gymnastique ont aussi joué un rôle durable dans la séparation des programmes par sexe à un âge précoce, en l'occurrence dix ans, et cela sans aucun argument physiologique. Nous émettons l'hypothèse que l'introduction de la gymnastique comme préparation militaire pour l'ensemble des garçons à partir de dix ans dans le dernier tiers du XIX^e siècle impacte durablement les esprits. Lorsque cet enseignement est étendu aux classes d'âge les plus jeunes en 1907, la CFG profite de l'occasion pour intégrer les filles au programme destiné à la nouvelle catégorie des sept/neuf ans, mais ne peut en faire de même pour la catégorie des dix/douze ans. Nous ne savons pas si cette possibilité a été explorée mais il est certain qu'il aurait été difficile d'expliquer l'apparition des écolières dans un programme qui les excluait jusqu'alors; elles auraient été concernées par

¹¹⁰² REISSER Gustave, MICHEL Adolphe, *Programme de gymnastique...*

¹¹⁰³ REISSER Gustave, MICHEL Adolphe, *Programme de gymnastique...*, p. 8.

¹¹⁰⁴ HARTMANN Ernest, *Programme de gymnastique...*

un enseignement connoté comme au mieux masculin, au pire militaire, et donné par un enseignant¹¹⁰⁵. Cette séparation à l'âge de dix ans, définie par le manuel fédéral de 1912-1914, se perpétue dans les manuels fédéraux suivants jusque dans les années 1970¹¹⁰⁶.

Organiser un enseignement mixte d'éducation nécessite un certain nombre de prérequis favorables ou indispensables : un programme pouvant être pratiqué tant par les écolières que les écoliers, et donc de préférence basique avec une forte visée hygiénique ; l'organisation des cours de couture pour les écolières sur un autre créneau horaire que celui de la gymnastique et un public d'enfants plutôt que d'adolescent-e-s.

La mixité en éducation aujourd'hui encore n'est pas nécessairement une évidence, surtout dans le domaine de l'éducation physique. La mixité n'est d'ailleurs pas une réalité pour cette branche dans un certain nombre de pays occidentaux. En Finlande, par exemple, la tradition d'une stricte séparation entre les sexes se maintient au degré secondaire, y compris en ce qui concerne le sexe de l'enseignant-e puisque l'éducation physique est enseignée aux écoliers par des hommes et aux écolières par des femmes¹¹⁰⁷. La Suisse laisse à voir une situation moins tranchée que dans la plupart des pays européens¹¹⁰⁸ puisque la mixité obligatoire n'a pas été adoptée au niveau national. Le pays connaît donc des situations variées selon les régions, le niveau scolaire, voire les établissements. Dans les cantons de Genève et de Vaud par exemple, la tendance est à la mixité au niveau primaire et à des classes non mixtes au niveau secondaire¹¹⁰⁹, comme si la dimension corporelle de cette discipline empêchait, aujourd'hui encore, de transcender la pseudo-différence biologique fondamentale entre catégories de sexe.

4.6 Conclusion

Le tournant du xx^e siècle est marqué par l'apogée de l'État enseignant et la multiplication des offres de prise en charge des enfants dans et hors de l'école, avec un fort accès mis sur leur santé. Ces offres concernent tout particulièrement les

¹¹⁰⁵ Traditionnellement, dans les écoles situées à la campagne, les classes mixtes réunissant les élèves les plus jeunes sont dirigées par des femmes et celles composées des élèves les plus âgés, par des hommes.

¹¹⁰⁶ CZÁKA Véronique, « Corps et genre : analyse historique de manuels suisses d'éducation physique », in COLLET Isabelle, DAYER Caroline (éd.), *Former envers et contre le genre*, Bruxelles : De Boeck, 2014, p. 109-126.

¹¹⁰⁷ BERG Päivi, LAHELMA Elina, « Gendering processes in the field of physical education », *Gender and Education*, 22, 2010, p. 31-46, consulté le 22 septembre 2013 sur <http://dx.doi.org/10.1080/09540250902748184>

¹¹⁰⁸ L'enseignement de l'éducation physique est mixte à tous les niveaux aux Pays-Bas, en Suède, en France, etc.

¹¹⁰⁹ COUCHOT-SCHIEX Sigolène, DERIAZ Daniel, « Égalité en classes mixtes en éducation physique : quels arrangements pour les enseignant-e-s ? »...

enfants des classes populaires fréquentant les écoles primaires. Il s'agit de prendre soin d'eux en les nourrissant, en les lavant, en dépistant d'éventuelles maladies ou carences, mais il s'agit aussi de leur inculquer des comportements jugés adéquats par les classes supérieures de la société, même si elles se retrouvent parfois en contradiction avec ceux de leur milieu d'origine. Les enfants n'appartiennent désormais plus à la seule sphère privée familiale, mais représentent l'avenir et la force de la Nation, dans lesquels l'ensemble de la société va investir. Même leurs activités extrascolaires sont soumises au contrôle des autorités scolaires. Nous avons cependant vu des tentatives de remise en cause de ce monopole par certains, comme les sociétés de gymnastique ou tout simplement les parents. Ces derniers apparaissent en effet à plusieurs reprises en filigrane dans les études de cas présentées ici. Nous n'avons pas directement accès à leur point de vue mais nous les voyons faire en sorte de dispenser leurs enfants des cours de gymnastique, grâce à la complicité de leur médecin de famille et parfois s'opposer à la pratique de la gymnastique par leurs filles ou au contrôle sanitaire scolaire.

La corporation des médecins accède à un niveau jamais atteint précédemment en termes de reconnaissance. Les praticiens se présentent désormais comme des experts, non seulement du strict champ de la médecine, mais aussi capables de guérir certains maux de la société et ils font une entrée remarquée dans le domaine scolaire. La gymnastique des filles semble d'ailleurs être un terrain idéal où imposer leur caution médicale et cet investissement dans le domaine de la santé des corps juvéniles ne va pas arrêter là, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

Soulignons une tendance qui se confirme : l'autonomisation de la gymnastique scolaire face au domaine de la gymnastique de société. L'école, les enseignant-e-s et, au besoin, les médecins scolaires se profilent comme les seuls garants et responsables de cet enseignement et de ses contenus.

Les études de cas nous ont aussi permis de mettre en évidence comment l'éducation physique peut devenir l'otage d'enjeux politiques, mais surtout comment la pratique effective de la gymnastique par les filles et les jeunes filles est confrontée à des obstacles spécifiques, qu'ils soient matériels, comme l'habillement, ou moraux. Ceux-ci sont induits par les possibilités restreintes, en termes de comportement ou d'habillement, offertes aux filles et aux femmes par la société d'alors. La mise en évidence des réticences de certains membres des autorités scolaires locales à voir la gymnastique enseignée aux écolières confirme que le processus de légitimation de cette discipline n'est pas encore abouti, tout particulièrement dans le contexte rural. Cela explique sans doute aussi pourquoi les tentatives d'introduction d'un enseignement mixte d'éducation physique, qui auraient dû logiquement faire progresser la cause de la gymnastique féminine, connaissent un succès mitigé.

Chapitre 5

Air, eau, soleil et exercices physiques

Nous avons précédemment mentionné que la seconde moitié du XIX^e siècle voit apparaître l'hygiène scolaire et le souci de fournir aux écoliers et écolières des structures et une organisation scolaire ne nuisant pas à leur santé, tant physique que morale, voire participant à leur amélioration. La mise en place, par les autorités scolaires ou sur l'initiative de groupements privés, des premières colonies de vacances, des médecins scolaires, mais aussi des « cuisines » et des douches scolaires, dénote un souci de prise en charge globale de la population enfantine fréquentant les écoles primaires. Plus globalement, les premières décennies du XX^e siècle sont marquées par l'expansion de la lutte contre les « fléaux sociaux » que sont la tuberculose et l'alcoolisme.

Faute de traitement efficace un effort spécifique est mis sur la prévention et le dépistage précoce de la tuberculose. La recherche médicale ayant mis en évidence que les enfants des classes populaires des milieux urbains étaient spécialement menacés d'une contagion précoce, le contexte scolaire et parascolaire va devenir un des principaux champs de bataille de la lutte menée contre le bacille de Koch. Nous allons voir quelles offres inédites de prises en charge sont développées à l'intention des enfants diagnostiqués fragiles ou malades et à quelle place et sous quelle forme la gymnastique va y contribuer. Nous observerons les actrices et acteurs, tant du domaine public que privé, à l'œuvre dans ce nouveau champ et comment ils se répartissent les tâches organisationnelles et les charges financières induites par ces offres innovantes.

Finalement, nous attacherons un intérêt tout particulier à l'utilisation de thérapies novatrices utilisant des adjuvants naturels (héliothérapie par ex.) et aux

nouvelles tendances de l'éducation physique (jeux par ex.), ainsi qu'à leur impact sur les pratiques de la gymnastique scolaire.

Les relations au corps et à la nature évoluent radicalement en ce début de siècle. Cependant, avant de nous interroger sur les éventuels impacts de mouvements plus radicaux, tels que le naturisme, sur les corps des enfants, nous allons d'abord observer le développement des premiers enseignements de natation à destination du public d'âge scolaire. Nous allons voir comment baignades et natation peuvent potentiellement s'inscrire tant dans une perspective d'hygiène corporelle que d'activité physique, voire sportive. Nous passerons en revue les objectifs et les méthodes d'apprentissage, ainsi que les publics visés par ces nouvelles pratiques, tout en questionnant les freins ou les facilitateurs de leur mise en œuvre avec un accent particulier sur le cadre matériel dans lequel elles s'inscrivent. L'étude de la natation permettra aussi d'examiner les similitudes ou les différences que son introduction présente avec celle de la gymnastique scolaire.

5.1 Enseigner la natation

Les principales cités du Plateau suisse sont situées au bord des nombreuses rivières et lacs qui émaillent le territoire. Une position qui s'avère utile au fil du temps, tant pour des raisons commerciales que stratégiques. Au cours du XIX^e siècle, elle facilite l'apparition de nouvelles «*pratiques de baignade*»¹¹¹⁰, pour reprendre l'expression «englobante» de Vernex, dont le développement va s'accélérer dans les premières décennies du XX^e siècle. Ces pratiques s'inscrivent plus particulièrement dans le contexte urbain, surtout en ce qui concerne la natation. Selon Vernex, «*le monde rural se baigne à la rigueur, il ne nage pas encore*»¹¹¹¹ en ce début de siècle. Par conséquent, alors qu'à ce moment, on en est encore à essayer d'introduire un enseignement régulier de la gymnastique dans les campagnes; dans certaines villes, on envisage d'offrir aux élèves l'accès à ces nouvelles pratiques, la baignade et surtout la natation.

Aux prémices de l'enseignement de la natation

Avant de nous focaliser sur le développement de la natation dans le cadre scolaire urbain, faisons un retour en arrière pour en retrouver les origines. La

¹¹¹⁰ VERNEX J.-C., «Les débuts de la natation dans les lacs de Savoie et de Suisse voisine : l'émergence d'une nouvelle territorialité de l'eau», in *Actes du 116^e congrès national des sociétés savantes (Chambéry, 1991). Section d'histoire moderne et contemporaine. Jeux et sports dans l'histoire tome II : pratiques sportives*, Paris : Éditions du CTHS, 1992, p. 303.

¹¹¹¹ VERNEX J.-C., «Les débuts de la natation dans les lacs de Savoie et de Suisse voisine...», p. 309.

baignade « sauvage », surtout pratiquée par les hommes, est attestée de longue date dans nos contrées, que ce soit dans les cours d'eau ou, plus tardivement, dans les plans d'eau. Cette pratique va s'institutionnaliser dès le milieu du XIX^e siècle avec la création de bains fermés et l'établissement de réglementations, avant tout pour des raisons de protection de la pudeur publique, les baigneurs ne se préoccupant pas particulièrement de celle-ci lors de leurs ébats aquatiques en tenue d'Adam.

La pratique de la natation proprement dite, comprenez ici la brasse, est encore peu répandue, même si c'est une connaissance jugée utile. Rappelons que la natation est évoquée dans les projets d'instruction de la période révolutionnaire¹¹¹² et pratiquée par les élèves de l'Institut de Pestalozzi à Yverdon (1804-1825). À Berne, Clias fonde un établissement de bain et de natation au Marzili vers 1821¹¹¹³. Au pensionnat du Collège Saint-Michel (1827-1847) à Fribourg, la natation et le plongeon sont des activités offertes, parmi bien d'autres, aux jeunes pensionnaires, issus majoritairement de l'aristocratie française¹¹¹⁴. Charles Junod, l'ancien disciple de Clias précédemment évoqué, qui ouvre à Neuchâtel une salle privée de gymnastique en 1835, propose également des leçons de natation pour les jeunes gens parmi son offre de cours¹¹¹⁵. Au XIX^e siècle, la natation se place plutôt parmi les activités corporelles, comme l'escrime ou l'équitation, dont l'apprentissage est réservé à une certaine élite masculine ou au contraire à des professionnels, issus de milieux plus modestes. Du côté des sociétés de gymnastique, la natation fait l'objet de compétitions lors de certaines fêtes si la localisation le permet, mais pas de manière systématique. Dans le cadre des fêtes fédérales de gymnastique, une première épreuve de natation dans l'Aar est signalée en 1861 à Soleure, à laquelle une cinquantaine de gymnastes prennent part¹¹¹⁶.

Au niveau des établissements publics d'instruction, nous avons trouvé les premières mentions de cours de natation vers 1860. À Yverdon, les divers projets de règlement pour l'enseignement de la gymnastique et des exercices militaires au collège, élaborés en 1859 et 1860¹¹¹⁷, prévoient des leçons de natation en été. Lors du recrutement du nouveau professeur de gymnastique en 1864, il est précisé que celui-ci devra donner des cours de natation aux collégiens¹¹¹⁸. La natation ne fait par la suite plus jamais l'objet de discussion lors de séances de la commission scolaire du lieu. Soit parce que cet enseignement est entré dans le programme usuel des élèves du collège et de l'école moyenne et ne nécessite plus

¹¹¹² Projet genevois du 25 février 1794; projet de loi de Stapfer de 1798, ... Cf. chap. 1.1.

¹¹¹³ GMÜR Thomas, « Clias, Phokion Heinrich », in *e-DHS*, consulté le 13 janvier 2016 sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F14009.php>

¹¹¹⁴ Cf. chap. 1.2.

¹¹¹⁵ *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 16 juillet 1835, [p. 2].

¹¹¹⁶ TRIET Maximilian, SCHILDKNECHT Peter (éd.), *Die Eidgenössischen Turnfeste 1832-2002...*, p. 127.

¹¹¹⁷ AVY, CN 207/3, Protocoles de la Commission des Écoles d'Yverdon, séance du 5 mars 1859, p. 34; séance du 3 mars 1860, p. 66.

¹¹¹⁸ AVY, CN 207/3, Protocoles de la Commission des Écoles d'Yverdon, séance du 6 avril 1864, p. 165.

d'être mentionné, soit parce que sa concrétisation est abandonnée au profit d'une amélioration et d'une extension de l'enseignement de la gymnastique à l'ensemble de la population scolaire de la ville.

À Estavayer-le-Lac, situé tout comme Yverdon sur les bords du lac de Neuchâtel, l'école secondaire rurale de garçons¹¹¹⁹, créée en 1859, met dès 1861 au programme des cours de gymnastique et de natation. Ceux-ci sont donnés par le Dr Georges Volmar (1830-1919) entre 1861 et 1882, année où ce dernier démissionne « *en raison de son grand âge* »¹¹²⁰. En 1861, le programme hebdomadaire contient 2 heures de gymnastique durant l'année scolaire et 2 heures de natation durant les mois de juin, juillet et août¹¹²¹. Selon Brodard, les écoliers des classes primaires ont pu aussi profiter de cet enseignement, dans un premier temps du moins, ce que semble confirmer le préfet du district de la Broye, François Ducrest (?-?), qui dans son rapport de 1861 déclare :

*« En effet, quoiqu'Estavayer fut sur les bords d'un lac, il était rare de rencontrer des enfants qui susses [sic] nager. Aujourd'hui, il n'en est plus de même ; à peu près tous les enfants qui fréquentent les écoles d'Estavayer connaissent [sic] cet art si utile à l'homme, non seulement sous le rapport de la santé, mais encore, parfois, sous celui de la conservation. »*¹¹²²

Les rapports de 1867 et de 1868 évoquent encore les leçons de gymnastique et de natation¹¹²³, puis nous n'avons plus trouvé de notes liées à l'enseignement de la natation. L'introduction de la gymnastique obligatoire et la publication des manuels fédéraux de gymnastique, dont les deux premières éditions ne mentionnent pas la natation, ont peut-être contribué à l'abandon de cette pratique dans le cadre scolaire.

À Vevey, l'accès régulier à un établissement de bains et la possibilité d'apprendre à nager sont contemporains des deux exemples précédents et semblent avoir été de réels sujets de préoccupation pour les autorités locales. Au début de l'été 1860, la commission des écoles avertie que le professeur de gymnastique F. Wilhelmi remplace de temps à autre les leçons de gymnastique par des cours de natation pour les élèves dont les parents autorisent la baignade, l'encouragement dans cette voie à condition que celui-ci prenne toutes les précautions

¹¹¹⁹ Ce type d'école existe uniquement pour les garçons. La durée des études y est de deux ans et l'âge d'admission est fixé à douze ans. La fréquentation d'une école secondaire rurale ne permet pas d'accéder directement à un établissement d'instruction supérieure.

¹¹²⁰ ACELL, Procès-verbaux du Conseil communal d'Estavayer, 1017, séance du 22 septembre 1882, p. 421.

¹¹²¹ BRODARD François-Xavier, *Chronique de l'École secondaire de la Broye...*, p. 25.

¹¹²² AEF, Rapports annuels des préfets 1861, Broye, p. 9. Remarque : la série des rapports conservée aux AEF est loin d'être complète.

¹¹²³ AEF, Rapports annuels des préfets 1867, Broye, p. 15 ; 1868, Broye, p. 10.

d'usage¹¹²⁴. En 1862, des bains publics sont érigés à Entre-Deux-Villes sur le territoire de la commune voisine de La Tour-de-Peilz¹¹²⁵. Subventionnant le projet réalisé et administré par un comité privé (Comité des Bains du lac), Vevey obtient en contrepartie le libre accès des installations pour les élèves de la commune à certaines tranches horaires¹¹²⁶. Les Bains d'Entre-Deux-Villes n'ont pas été conçus pour pouvoir être utilisés simultanément par les deux catégories de sexe ; hommes et femmes y ont donc accès en alternance, selon des horaires bien précis. Par conséquent les écolières les fréquentent de 11 heures à midi et les écoliers de 16 heures à 18 heures Afin d'assurer la sécurité et l'ordre durant les deux heures de baignade quotidiennes des garçons, le successeur de Wilhelmi au poste de professeur de gymnastique des écoles de la ville, Fritz Dufresne, est engagé comme surveillant contre une rétribution de 200 CHF par année, produit d'une finance payée par les enfants : 2 CHF pour ceux de l'école moyenne et 1 CHF pour ceux des classes primaires. Ce coût, assez élevé pour les bourses de l'époque¹¹²⁷, semble également concerner les filles des classes primaires, même si Dufresne ne paraît pas chargé de surveiller leurs baignades¹¹²⁸. Cet arrangement financier est étendu en 1867 aux jeunes filles fréquentant l'école supérieure, qui sont soumises au même tarif que les élèves de l'école moyenne¹¹²⁹. Cette offre d'accéder aux bains pour l'ensemble de la population scolaire veveysane est clairement une disposition hygiénique, puisqu'elle donne la possibilité aux enfants de toutes les classes sociales de se laver régulièrement. En effet, les autorités municipales sont très soucieuses d'améliorer les structures de la ville sous cet aspect-là et en 1863, elles commandent un projet de buanderie et de bains, semblable à la Buanderie Haldimand de Lausanne, ouverte en 1854¹¹³⁰. Ce projet ne se concrétise qu'en 1881 dans une version restreinte¹¹³¹. Il était prévu à l'origine d'y intégrer une piscine, mais l'idée est abandonnée. L'objectif hygiénique semble être le but premier poursuivi par les autorités veveysanes, mais cela ne signifie pas que la pratique de la natation n'est pas soutenue. Plusieurs tentatives sont faites pour introduire cet enseignement : par exemple lors de la réorganisation de l'enseignement de la gymnastique en 1866-1867, qui voit celui-ci s'étendre aux jeunes filles fréquentant

¹¹²⁴ AVV, I3/2, Registre de la Commission des Écoles, séance du 2 juillet 1860, p. 181.

¹¹²⁵ NEUENSCHWANDER FEIHL Joëlle, « Vevey », in *Inventaire suisse d'architecture 1850-1920 : villes, volume 9*, Zurich : Orell Füssli, 2003, p. 462, abrégé désormais : INSA Vevey.

¹¹²⁶ AVV, I3/2, Registre de la Commission des Écoles, séance du 30 juin 1862, p. 229-230.

¹¹²⁷ Pour comparer, cela équivaut au salaire d'une heure de cours pour un enseignant de l'école secondaire de Vevey, puisque payé 1,50 CHF l'heure en 1865 ; AVV, I3/2, Registre de la Commission des Écoles, séance du 6 novembre 1865, p. 357.

¹¹²⁸ Les mères ou les sœurs plus âgées sont priées d'accompagner les écolières lors de leur baignade, alors qu'en ce qui concerne les heures des garçons, « une surveillance directe et constante est reconnue nécessaire » et sera exercée par Dufresne, annonce parue dans la *Feuille d'avis de Vevey*, 8 juillet 1862, citée dans BALLIF Laurent, *Les bains de Vevey : cent ans de « Bains Payes »*, Yens-sur-Morges : Cabédita, 1997, p. 30.

¹¹²⁹ AVV, I3/3, Registre de la Commission des Écoles, séances du 4 juin et du 1^{er} juillet 1867, p. 12-13.

¹¹³⁰ INSA Vevey, p. 461.

¹¹³¹ Pour les différentes versions du projet de buanderie et de bains publics, cf. INSA Vevey, p. 461-462.

l'école supérieure entre autres¹¹³². Dans ce cas, l'augmentation du nombre d'heures de gymnastique données par Dufresne, et celle de son traitement qui en est la conséquence, ne permettent pas d'ajouter des cours de natation à son cahier des charges. Une nouvelle proposition du Comité des Écoles pour introduire des cours de natation «*aux jeunes filles de [ses] écoles*» faite à la Municipalité en 1868 est repoussée¹¹³³. En contrepartie, le Comité obtient l'assurance que le gardien des bains se tiendra «*à portée pendant que les jeunes filles prennent leur bain, afin de pouvoir répondre au premier appel de secours qu'il entendrait*»¹¹³⁴. Prévoir un homme pour porter secours aux jeunes filles, plutôt que d'apprendre à celles-ci les bases de la natation est un raisonnement symptomatique de la société du XIX^e siècle.

Achevons cette partie dédiée aux premiers essais d'introduction de la natation auprès des enfants d'âge scolaire, en interrogeant les objectifs attribués, au milieu du XIX^e siècle, à cet exercice corporel spécifique.

Clias, dans son dernier manuel publié en 1853, soit très peu de temps avant sa mort, consacre quelques pages à l'intérêt et à l'importance de l'apprentissage de la natation. Il commence par déclarer qu'il s'agit d'un des exercices corporels les plus utiles puisqu'il favorise le développement du corps, de la capacité pulmonaire et des forces, ainsi que la conservation de la santé¹¹³⁵. De plus, il contribue à la propreté du corps tout en agissant, tels les bains froids thérapeutiques, comme remède fortifiant. À ces différents avantages, il ajoute encore l'effet «*conservateur*», à comprendre ici comme la capacité à conserver la vie en échappant à la noyade, voire à sauver autrui. Clias soutient par conséquent que les enfants devraient être initiés à la natation dès leur plus jeune âge¹¹³⁶ et qu'il n'y a aucune raison que les femmes soient exclues «*d'une chose aussi salutaire, et de la plus grande utilité [...] en prenant toutefois les précautions qu'exigent leur constitution*»¹¹³⁷. Clias, fervent partisan de la pratique de la gymnastique par les femmes pour lesquelles il a développé une méthode spécifique (la callisthénie), reste donc fidèle à ses convictions en soutenant que les femmes ont autant de bienfaits à tirer que les hommes de l'apprentissage et de la pratique de la natation.

Pour résumer, la natation est présentée par Clias comme un exercice corporel bénéfique à la santé, contribuant à une bonne hygiène corporelle et permettant de sauver sa vie, ou celle d'autrui, en cas de situation périlleuse. Il s'agit maintenant

¹¹³² AVV, I3/2, Registre de la Commission des Écoles, séances du 21 décembre 1866, p. 401 ; du 7 janvier 1867, p. 402 ; du 5 février 1867, p. 403-404 ; du 7 mars 1867, p. 405 ; AVV, I3/2, Registre de la Commission des Écoles..., I3/3, séance du 4 juin 1867, p. 11.

¹¹³³ AVV, I3/3, Registre de la Commission des Écoles, séance du 4 juin 1868, p. 39.

¹¹³⁴ AVV, I3/3, Registre de la Commission des Écoles, séance du 4 juin 1868, p. 39.

¹¹³⁵ CLIAS P[hokion]-H[einrich], *Traité élémentaire de gymnastique rationnelle, hygiénique et orthopédique*, Genève : Joël Cherbuliez, 1853, 6^e édition, p. 187.

¹¹³⁶ CLIAS P[hokion]-H[einrich], *Traité élémentaire de gymnastique rationnelle...*, p. 191.

¹¹³⁷ CLIAS P[hokion]-H[einrich], *Traité élémentaire de gymnastique rationnelle...*, p. 192.

d'observer si c'est toujours la même liste d'objectifs qui est attribuée à cette pratique lors de son introduction plus systématique dans les programmes scolaires de certains centres urbains au tournant du XX^e siècle ou si d'autres enjeux viennent s'y greffer.

L'essor de la natation scolaire... et sportive

La natation ne fait pas l'objet de publications spécifiques dans les périodiques de gymnastique ou de pédagogie dans la seconde moitié du XIX^e siècle¹¹³⁸, mais cela change au tournant du XX^e siècle. Courant 1898, le professeur fribourgeois de gymnastique Léon Galley publie deux articles sur la natation dans la revue de la SSMG¹¹³⁹. Le premier, après une brève introduction, est consacré aux exercices préparatoires à effectuer hors de l'eau et le second à la pratique effective de la natation, soit dans un milieu aquatique. Pressé par ses collègues enseignants de gymnastique, Galley produit un tiré à part de ces articles, enrichi d'illustrations (fig. 5-1), sous la forme d'une brochure de onze pages à 40 ct l'exemplaire¹¹⁴⁰. Dans la partie introductive, Galley souligne également l'utilité de la natation puisqu'elle permet « *de sauver sa vie et celles des autres* »¹¹⁴¹. Pour lui, la natation devrait être le premier des sports pratiqués en Suisse en raison du grand nombre de lacs et de cours d'eau qui se trouvent sur le territoire, or c'est peut-être le sport le moins répandu. Pour y remédier, il revendique une place pour la natation dans tout programme d'éducation physique. L'affirmation de Galley selon laquelle la natation serait le sport le moins répandu en Suisse est naturellement une exagération, mais il faut reconnaître qu'il s'agit d'une compétence moins bien courante qu'actuellement. Nous n'avons pas de statistiques fiables pour l'époque, mais le Dr Guillaume, lors d'une séance du Conseil général de la ville de Neuchâtel en 1888, assure que seuls 13 % des fillettes de dix à quinze ans de la ville et 27 % des garçons de la même catégorie d'âge savent nager¹¹⁴². Dans un courrier, publié dans *La Feuille d'Avis de Neuchâtel* en 1891, le garde-bains chef des Bains du Port de Neuchâtel, François Picco (1843-1907), affirme qu'« *il y a peut-être le tiers des habitants qui [savent] nager* »¹¹⁴³ et que c'est une véritable « *anomalie* »

¹¹³⁸ Un seul article identifié : GRUAZ Jules, « L'art de la Natation », *Le Gymnaste*, 2, 1861, p. 100-102, qui après une brève introduction se contente de citer des passages du manuel de CLIAS P[hokion]-H[einrich], *Traité élémentaire de gymnastique rationnelle...*

¹¹³⁹ GALLEY Léon, « Exercices de natation », *Monatsblätter für das Schulturnen*, 9, 1898, p. 74-78, 93-95.

¹¹⁴⁰ GALLEY Léon, *Traité des exercices de natation à l'usage des écoles*, Bâle : Impr. M. Werner-Riehm, 1898 ; AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1888-1907 », lettre du 8 février 1899 de Léon Galley, professeur de gymnastique, à Georges Python, chef de la DIP.

¹¹⁴¹ GALLEY Léon, *Traité des exercices de natation...*, [p. 3].

¹¹⁴² « Conseil général. Séance du vendredi 27 juillet 1888 », *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 28 juillet 1888, p. 4.

¹¹⁴³ PICCO F[r François], « La natation », *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 28 août 1891, p. 4.

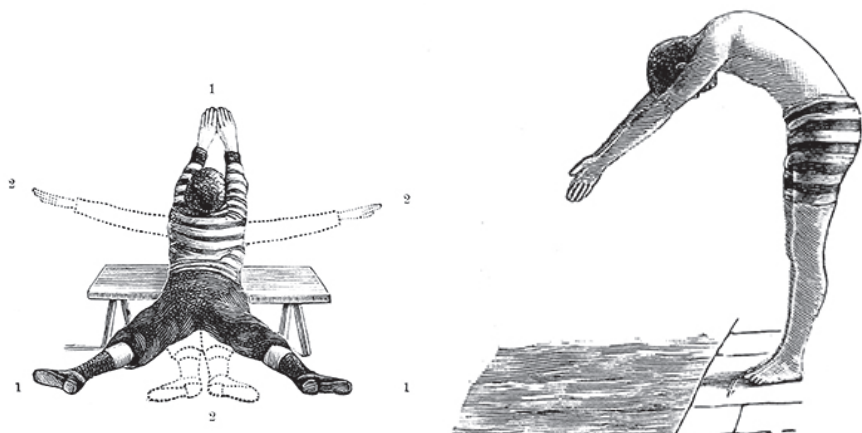


Fig. 5-1 : Illustrations tirées du *Traité des exercices de natation à l'usage des écoles* de Léon Galley, publié en 1898.

pour une population habitant au bord d'un lac. Il se demande « *comment il se fait qu'il y ait un aussi grand nombre de personnes des deux sexes ne sachant pas nager* » avant de démythifier l'apprentissage de la natation :

«S'il s'agissait, pour acquérir cette connaissance, d'études compliquées, d'exercices pratiques très pénibles, il serait encore excusable de ne pas savoir nager; mais la natation consiste tout simplement à se maintenir sur l'eau au moyen d'un mouvement simultané des bras et des jambes: voilà tout le résumé de cette science.»¹¹⁴⁴

Il réclame donc son introduction dans les écoles et dans les cours d'instruction militaire, comme branche de la gymnastique.

Picco rappelle en préambule que le lac de Neuchâtel fait de nombreuses victimes chaque année et il est vrai que la presse quotidienne du XIX^e siècle fait régulièrement mention de décès par noyade. Ces noyades, qu'elles se déroulent dans un lac, une rivière, une fontaine ou ailleurs, constituent une importante cause de décès au XIX^e siècle en Suisse : 539 cas recensés en 1876, année particulièrement sombre, 349 en moyenne entre 1877 et 1900¹¹⁴⁵. Il est évident que le fait de savoir nager ne garantit pas d'échapper à tout risque de mort par noyade, mais il le diminue certainement.

¹¹⁴⁴ PICCO F[rançois], «La natation»...

¹¹⁴⁵ Source : Office fédéral de la statistique : Livraisons statistiques - Mouvement de la population, vol. 1876-1984.

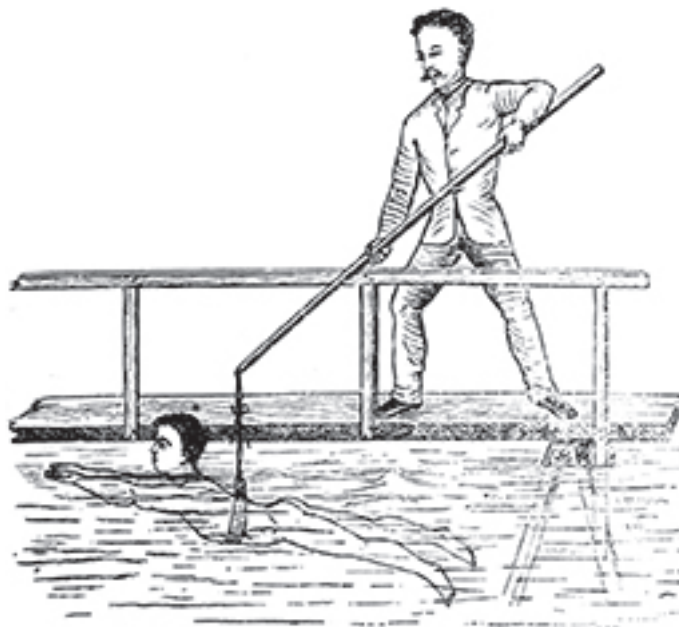


Fig. 5-2: Enseignement individuel de la natation par le biais d'une ceinture à boucle et d'une perche, vers 1895.

Galley diffuse entre 1898 et 1899 un certain nombre d'exemplaires de sa brochure auprès des DIP genevois, neuchâtelois, vaudois et fribourgeois¹¹⁴⁶, qui les distribuent à leurs instituteurs et plus spécialement à ceux dont les écoles sont situées à proximité de plans ou de cours d'eau.

Le traité de Galley est la seule publication romande de la période étudiée ici qui explique clairement comment passer de l'apprentissage «à sec» à une réelle mise en pratique «à l'eau» et qui décrit d'autres types de mouvements (la «planche») ou de style de natation dont on peut faire l'apprentissage lorsque l'on maîtrise la technique de base, soit la brasse. Dans le manuel de gymnastique suédoise adopté pour les écoles de filles de Genève à la même période¹¹⁴⁷, une série d'exercices «à sec» prépare la mise à l'eau que l'auteur propose ensuite de

¹¹⁴⁶ Environ cinquante pour le canton de Fribourg, AEF, DIP, Gymnastique 1223, carton «1888-1907», diverses lettres de préfetures ou de préfets des districts de la Broye, de la Gruyère et de la Sarine à Georges Python, chef de la DIP, datées de fin octobre à début novembre 1899.

¹¹⁴⁷ LIEBBECK C[arl]-H[arald], *Manuel de gymnastique suédoise...*, p. 139-143.

faire par le biais d'une ceinture, mise autour de la taille de l'élève, munie d'une boucle à laquelle est accrochée une corde qui est elle-même suspendue à une perche maniée par le professeur (fig. 5-2). Solution peu économique puisqu'elle impose un enseignement individualisé. Dans son petit manuel, avant de passer à proprement parler à l'exécution des mouvements de natation, Galley préconise que l'apprenant-e fasse quelques exercices dans l'eau, à un endroit où il a pied, afin d'appriivoiser l'élément liquide : aller chercher au fond de l'eau une pierre ou un autre objet dans le but de s'accoutumer à avoir le visage sous l'eau, s'habituer à avoir le corps immergé jusqu'à hauteur du menton. C'est seulement après que l'élève peut « *essayer de perdre pied en exécutant les mouvements réguliers de la brasse* »¹¹⁴⁸, puis lorsqu'il est à l'aise avec le mouvement des bras, tenter d'ajouter le mouvement des jambes.

Comme nous l'avons vu, l'apprentissage de la brasse, la nage par excellence à cette époque, se fait par étapes : d'abord à sec, on s'entraîne à pratiquer le mouvement des bras, puis des jambes, puis la combinaison des mouvements bras-jambes (fig. 5-1). Dans les manuels d'éducation physique publiés dans les années 1910¹¹⁴⁹, qui comprennent entre autres un manuel fédéral pour garçons et le premier manuel suisse de gymnastique féminine, l'apprentissage de la natation s'arrête là, c'est-à-dire à l'exécution des mouvements combinés des bras et des jambes, couché sur un banc suédois¹¹⁵⁰, aucune mise en pratique en conditions réelles n'étant proposée. Cependant comme le relève Sterroz, « *[I]a natation est certainement d'une grande utilité ; mais il ne suffit pas d'étudier les dits exercices, il faut encore pouvoir les mettre en pratique* »¹¹⁵¹ ; or les bains et les écoles de natation – on ne parle que rarement de piscine à l'époque – sont encore une denrée rare. Dans son mémoire de licence, Perler Antille recense dix-neuf établissements de bains en Suisse romande, créés entre 1830 et 1900, dont près de la moitié à Genève et les autres à Lausanne, à Vevey et à Fribourg¹¹⁵². De son côté, Terret souligne que la mise à l'eau des élèves et leur gestion « *dans un espace non balisé* »¹¹⁵³ est extrêmement difficile à réaliser pour un enseignant-e, contrairement

¹¹⁴⁸ GALLEY Léon, *Traité des exercices de natation...*, p. 7.

¹¹⁴⁹ Des exercices préparatoires à la natation sont proposés dans : THORIN John, *Leçons-types...*, p. 85-86 ; [STERROZ Guillaume], *Gymnastique scolaire : programme pour l'enseignement...*, p. 34-35.

¹¹⁵⁰ Manuel fédéral 1912/14, p. 131 ; Manuel suisse 1916, p. 140.

¹¹⁵¹ AEF, DIP, Gymnastique 1223, carton « 1888-1907 », commentaire de Guillaume Sterroz daté du 11 février 1899 à l'intention de Georges Python, chef de la DIP, rédigé sur le verso de la lettre de Léon Galley du 8 février 1899.

¹¹⁵² Chiffre à prendre comme une estimation minimum puisque les différents bains construits en ville de Neuchâtel et aux alentours ne sont pas comptabilisés, « Annexe X : Liste provisoire des établissements de bains en Suisse », in PERLE ANTILLE Laurence, *En tout bain... tout honneur : les Bains de la Motta, théâtre de l'évolution des mentalités en ville de Fribourg 1866-1945*, mémoire de licence, Université de Fribourg, 2004, p. 206-207.

¹¹⁵³ TERRET Thierry, « Des palmes pour l'école : histoire de la natation scolaire », in NOURRISSON Didier (dir.), *Éducation à la santé XIX^e-XX^e siècle*, Rennes : Éditions ENSEP, 2002, p. 120.

à la surveillance qui doit être exercée lors de la pratique des différents exercices préparatoires à sec dans un local scolaire¹¹⁵⁴.

Cette réalité explique pourquoi de tous les enseignant-e-s de gymnastique qui pratiquent à cette époque en Suisse romande, ce soit Galley qui publie ce petit traité en 1898. Il est en effet, depuis une décennie, à la tête des Bains du Boulevard (du Pensionnat) dans le quartier de l'Alt, à Fribourg, après avoir dirigé un établissement similaire à Arras (F)¹¹⁵⁵. L'ouverture des Bains du Boulevard en 1888 est l'aboutissement de plus de deux décennies de démarches et de projets avortés. Nous avons identifié le dépôt d'une première (?) motion en 1861 demandant d'étudier la possibilité de construire des bains publics et une école de natation en ville de Fribourg¹¹⁵⁶. Ce ne fut que le premier essai d'une très longue série¹¹⁵⁷, avant l'ouverture des Bains du Boulevard, financés par souscription.

Dans un premier temps, les Bains du Boulevard sont constitués d'une «*piscine divisée en deux bassins, séparés par une clôture en bois et fil de fer. Le premier, de 35 m de long sur 15 de large, allant d'une profondeur graduée de 0m40 à 1m30 avec un fond planchéié, est destiné aux personnes ne sachant pas nager. [...] Le bassin des nageurs, qui fait suite, mesure 30 m de long sur 15 de large, et compte de 1m30 à 2m20 de profondeur d'eau. Le fond est tapissé de sable et de gravier.*»¹¹⁵⁸

Une douche d'eau froide, utilisée par les habitués avant de se mettre à l'eau, est installée entre les deux bassins et l'ensemble est entouré d'un «*trottoir situé en bordure devant les cabines*»¹¹⁵⁹, celles-ci étant une quarantaine. Un maître-nageur surveille en permanence les bassins. «*Les jours et heures d'ouverture des bains sont combinés de manière à permettre à chaque sexe d'utiliser à tour de rôle ces hygiéniques bassins.*»¹¹⁶⁰ Cette séparation des catégories de sexe se perpétuera jusqu'à la fermeture des Bains du Boulevard, comme le montrent les illustrations (fig. 5-3), et se retrouvera aux Bains de Motta (1923) jusqu'en 1945¹¹⁶¹.

Les magnifiques photographies¹¹⁶² réalisées par Prosper Macherel (1861-1936) suscitent quelques commentaires. Toutes deux représentent des enfants,

¹¹⁵⁴ TERRET Thierry, « Des palmes pour l'école... », p. 119-120.

¹¹⁵⁵ *La Liberté*, 17 mai 1887, p. 3.

¹¹⁵⁶ AVF, Protocoles du Conseil communal, vol. 62, séance du 5 juillet 1861, p. 226.

¹¹⁵⁷ Pour les détails des différents projets : PERLER ANTILLE Laurence, *En tout bain... tout honneur...*, p. 13-22.

¹¹⁵⁸ « Les Bains de Fribourg (École de natation) », *Nouvelles étrennes fribourgeoises*, 23, 1889, p. 102.

¹¹⁵⁹ « Les Bains de Fribourg (École de natation) », *Nouvelles étrennes fribourgeoises...*, p. 103.

¹¹⁶⁰ « Les Bains de Fribourg (École de natation) », *Nouvelles étrennes fribourgeoises...*, p. 103-104.

¹¹⁶¹ C'est suite à une décision du Tribunal fédéral que la mixité sera introduite aux Bains de la Motta en 1945 ; PERLER ANTILLE Laurence, *En tout bain... tout honneur...*, p. 7.

¹¹⁶² Cette série, appartenant au fonds Prosper Paul Macherel, conservé à la BCU de Fribourg, se compose de cinq clichés (deux représentent des garçons et trois des filles). Nous avons fait le choix de vous en présenter deux.

majoritairement d'âge scolaire, aux bains. À l'heure des filles, deux ou trois enfants semblant beaucoup plus jeunes accompagnent l'une ou l'autre fillette, peut-être des membres d'une même fratrie (fig. 5-3 en bas). Aucune des fillettes ne paraît avoir atteint la puberté, alors que sur la photo prise le jour des garçons figure un certain nombre d'adolescents (fig. 5-3 en haut). Hasard ou choix délibéré de ne pas exposer des corps d'adolescentes, nous ne sommes pas en mesure de trancher.

L'ensemble des garçons, à l'exception du maître-nageur, portent de simples caleçons de bain s'arrêtant au milieu de la cuisse. Les filles présentent une plus grande variété d'habillement : combinaisons de diverses teintes et longueurs, avec ou sans manches, décolletées ou avec un col fermé. Elles portent leurs cheveux attachés ou tressés, plus rarement recouverts d'un foulard ou d'un bonnet. Deux adultes habillés de pied en cap, une femme et le maître-nageur, apparaissent à leurs côtés. Ce dernier tient une perche finissant par une boucle, outil déjà évoqué et destiné à l'apprentissage de la natation. Une des fillettes, debout sur le «*trottoir*», tient en mains une corde attachée à la taille d'une autre enfant qui se trouve dans l'eau. À l'arrière-plan, une fillette semble prête à s'élancer du plongoir les bras joints et la tête en avant. Plusieurs fillettes ont les mains jointes devant elles, comme si elles se préparaient à entamer un mouvement de brasse. Ces détails et le côté «*posé*» de la photo, normal pour l'époque, mettent l'accent sur l'apprentissage de la natation. L'impression est différente lorsqu'on observe la photo des garçons, dont l'utilisation du bassin semble plus ludique et naturelle, surtout avec les membres du groupe en arrière-plan qui s'accrochent au plongoir ou en sautent.

Les installations du Boulevard sont complétées fin 1889 par «*un établissement de bains chauds et d'hydrothérapie*»¹¹⁶³. Des cabines individuelles pourvues de baignoires, et parfois de douches, alimentées en eau froide et chaude, permettent d'offrir une large gamme de soins hygiéniques et thérapeutiques : «*bains de son, d'amidon, de soude, d'eau mère*¹¹⁶⁴, *de sel marin, parfumé, etc., jusqu'aux bains sulfureux, de Barèges et autres préparations médicamenteuses, dans des cabines spéciales*»¹¹⁶⁵. À cela s'ajoute une piscine chaude de 30 000 litres, ouverte au public deux jours par semaine en hiver.

En 1888 et 1889, au moins, les enfants des écoles de la ville de Fribourg peuvent fréquenter gratuitement les bains froids du complexe du Boulevard, en contrepartie d'une subvention de 300 CHF versée par la ville à Galley¹¹⁶⁶. Il

¹¹⁶³ «*Bains du Boulevard*», *La Liberté*, 14 novembre 1889, p. 3.

¹¹⁶⁴ «*Eaux-mère : Eaux dans lesquelles s'est opérée la cristallisation d'une substance*», LAROUSSE Pierre (dir.), *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, 1866-1877.

¹¹⁶⁵ «*Bains du Boulevard*», *La Liberté*, 14 novembre 1889, p. 3.

¹¹⁶⁶ AVF, Protocoles du Conseil communal, vol. 85, séance du 24 octobre 1888, p. 292 ; vol. 86, séance du 24 septembre 1889, p. 242.



Fig. 5-3: Fribourg, Bains du Boulevard (quartier de l'Alt) à l'heure des hommes (haut) et des femmes (bas), vers 1900-1918.

n'y a, en revanche, pas de volonté de la part des autorités de prendre en charge l'organisation de cours de natation pour les élèves, pas plus que de favoriser le développement de l'hygiène, puisque la politique de l'accès à prix abordable pour les classes populaires ne semble pas avoir duré. En effet, Perler Antille mentionne qu'en 1905, «*L'Union ouvrière de Fribourg demande au conseil communal de construire des "bains populaires à bon marché"*»¹¹⁶⁷, sans doute parce que les prix pratiqués par les Bains du Boulevard ne sont plus accessibles à toutes les bourses. Faute de moyens pour rénover les bains devenus vétustes, Galley ferme son établissement en 1918 et les Fribourgeois-es se contenteront de baignades dans la Sarine jusqu'à l'ouverture des bains de la Motta en 1923.

La ville de Neuchâtel, située sur les rives du lac du même nom, est bien mieux lotie que la cité des Zähringen en matière d'équipements balnéaires. Il faut souligner que les autorités de la Ville y attachent une grande importance et ne lésinent pas sur les investissements financiers pour garantir leur bon fonctionnement, tout au long du XIX^e siècle¹¹⁶⁸. En 1857, les autorités lancent un programme de renouvellement des installations balnéaires qui aboutit à la construction des Bains du Port (1858), de l'Évole (1858-1859) et du Crêt (1858-1859)¹¹⁶⁹. Ces établissements sont de simples constructions en bois destinées à un public non-mixte: aux hommes les Bains du Port et du Crêt, aux femmes ceux de l'Évole. Diverses interventions humaines (comblement du lac, corrections des eaux du Jura) ont pour conséquence de mettre à sec nombre d'infrastructures (ports, bains, égouts, quais)¹¹⁷⁰. Cette nouvelle réalité pousse les autorités à lancer la construction d'une nouvelle série de bains au début des années 1890, qui seront complétés par des installations de plus petites dimensions (Bains des femmes 1896, des hommes 1897) à Serrières¹¹⁷¹.

Les nouveaux Bains du Port (fig. 5-4), de l'Évole et du Crêt conservent leurs noms d'origine, mais leurs infrastructures, conçues en forme de fer à cheval afin de préserver l'intimité des baigneuses ou des baigneurs, sont désormais édifiées avec des matériaux pérennes: structures métalliques, pierre, brique, même si le bois reste présent. Le bain des dames à l'Évole offre aux regards un programme ornemental original de type orientalisant avec des toits en forme de bulbe¹¹⁷²

¹¹⁶⁷ AVF, Protocoles du Conseil communal, vol. 102, séance du 28 février 1905, p. 89-90, cité dans PERLER ANTILLE Laurence, *En tout bain... tout honneur...*, p. 28.

¹¹⁶⁸ Toutes les informations concernant la politique de la Ville de Neuchâtel relatives aux établissements de bains sont tirées de PIGUET Claire, BARBEY Gilles, «Neuchâtel», in *Inventaire suisse d'architecture, 1850-1920: villes, vol. 7*, Zurich: Orell Füssli, 2000, p. 174-179, abrégé désormais: INSA Neuchâtel.

¹¹⁶⁹ INSA Neuchâtel, p. 179.

¹¹⁷⁰ INSA Neuchâtel, p. 174-175.

¹¹⁷¹ À l'époque, Serrières est un village situé à l'ouest de Neuchâtel; aujourd'hui il en est l'un des quartiers.

¹¹⁷² Le bain de l'Évole est ouvert aux femmes et aux enfants et est le seul bain à avoir échappé à la démolition, INSA Neuchâtel, p. 249.



Fig. 5-4: Anonyme, Neuchâtel vu du lac, carte postale, éditée par Polygraphische Institut, vers 1895. Au premier-plan, les Bains du Port.

(fig. 5-5), alors que le bain des femmes du Crêt, édifié entre 1903 et 1907, est orné d'un pavillon central de style Art nouveau¹¹⁷³.

Bien qu'il existe une excellente infrastructure balnéaire, nous avons vu que la natation est loin d'être pratiquée par une majorité de la population neuchâteloise. Fréquenter les bains ne signifie pas automatiquement savoir nager. De plus, il semble que les établissements de bains tels qu'ils sont conçus et localisés ne sont pas nécessairement considérés comme adéquats pour l'apprentissage de la natation, ainsi que plusieurs initiatives le laissent penser. En 1885 la société d'hygiène de Neuchâtel, affiliée à la Société d'utilité publique, décide de s'occuper de la création d'un bassin de natation, suite à un exposé du Dr Guillaume¹¹⁷⁴. Lors de son intervention devant le Conseil général de la Ville en 1888, le même Dr Guillaume demande l'établissement d'un bassin de natation fermé pour que les jeunes gens et les jeunes filles puissent y nager en toutes saisons, car selon lui les établissements de bains situés au bord du lac sont peu propices à cet apprentissage¹¹⁷⁵. Aucune de

¹¹⁷³ INSA Neuchâtel, p. 222.

¹¹⁷⁴ « Chronique locale », *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 24 janvier 1885, p. 4.

¹¹⁷⁵ « Conseil général. Séance du vendredi 27 juillet 1888 », *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 28 juillet 1888, p. 4.

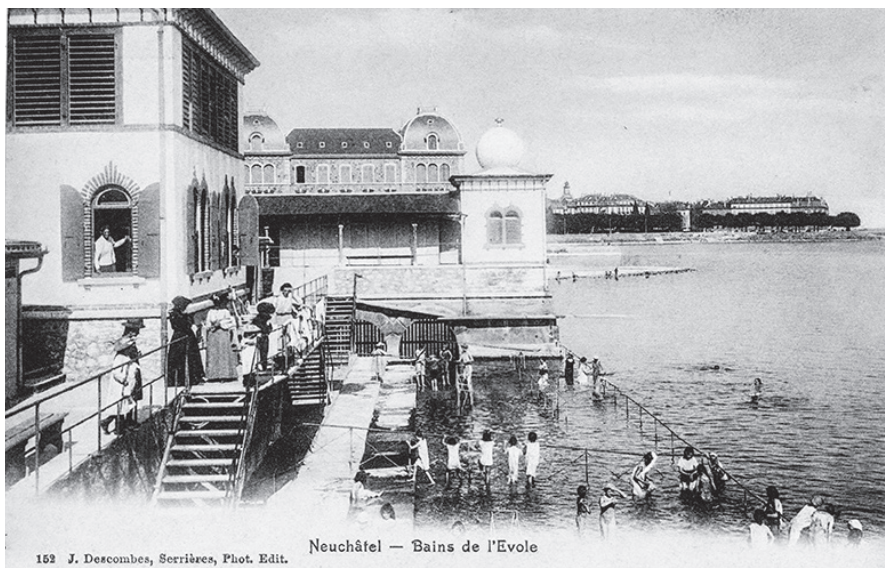


Fig. 5-5: Bains de l'Évole à Neuchâtel, carte postale éditée par Jeanne Descombes, vers 1910.

ces démarches n'aboutit, pas plus que le projet de construire une piscine fermée et chauffée à La Chaux-de-Fonds, évoqué en août 1889 lors de l'assemblée générale de la Société de patinage et bains publics du lieu¹¹⁷⁶.

À côté des discussions sur les infrastructures adéquates pour l'apprentissage de la natation, la proposition de son introduction dans les écoles, tant secondaires que primaires, revient régulièrement dans les débats de la Commission d'éducation de Neuchâtel. En août 1893, tandis que la réorganisation et la répartition des heures de gymnastique sont à l'ordre du jour, (Paul?) Châtelain déclare qu'il «verrait, par exemple, avec plaisir la création de cours de natation»¹¹⁷⁷. En 1895, Paul-Frédéric Reuter (1853-1902), négociant de son état, dépose une motion tendant à faire donner des leçons de natation dans le cadre de l'enseignement de la gymnastique, tout du moins aux élèves garçons¹¹⁷⁸. Cette motion est envoyée à l'étude du Bureau sans succès, puisque Reuter demande des nouvelles de sa proposition en mai 1896 et que celle-ci est à nouveau renvoyée au Bureau de la

¹¹⁷⁶ «Chronique neuchâteloise», *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 14 août 1889, p. 4.

¹¹⁷⁷ AVN, Procès-verbaux de la Commission d'éducation, séance du 11 août 1893, p. 294-295.

¹¹⁷⁸ AVN, Procès-verbaux de la Commission d'éducation, séance du 10 juillet 1895, p. 433.

Commission¹¹⁷⁹. Au printemps 1898, le sujet de l'enseignement de la natation déclenche enfin un long débat au sein de la Commission scolaire où l'on parle même de créer des infrastructures spéciales au bord du lac afin d'envisager cet apprentissage «*sur une plus grande échelle*»¹¹⁸⁰. Le directeur des écoles primaires et enfantines est chargé de rédiger et de présenter un rapport sur la question. Le mois suivant, le document est communiqué et ses conclusions discutées¹¹⁸¹. Il est intéressant de relever que le directeur traite des douches scolaires et de la natation dans le même travail, montrant bien le lien entre hygiène corporelle et natation pour les acteurs de l'époque. La remarque sur le besoin «*de mettre en contact plus fréquemment [les] écoliers avec l'eau dont ils n'apprécient pas assez la valeur au point de vue de l'hygiène du corps humain*» souligne les multiples avantages que produirait l'introduction de la natation. En raison d'aménagements plus urgents à effectuer, il est décidé de confier au Bureau l'établissement des devis nécessaires pour ces deux objets, mais de remettre à plus tard les demandes de subvention et donc leur réalisation. Tous les membres de la Commission ne semblent pas satisfaits de ce nouvel ajournement. Jean de Pury (1857-1929) propose «*que les instituteurs soient chargés de conduire les élèves aux bains les après-midi de congé, soit à Marin ou à tout autre endroit propice dans lequel la natation pourrait leur être enseignée à peu de frais*»¹¹⁸². Cela aurait l'avantage de combiner hygiène et possibilité d'apprendre à nager, mais la proposition est à nouveau renvoyée sans suite au Bureau.

Après toutes ces propositions et tergiversations, l'enseignement de la natation est finalement introduit successivement au programme de l'école secondaire de garçons, puis à celui du Collège classique durant la décennie 1900. En revanche, il n'y a aucune mention de natation dans les programmes de l'école secondaire ou de l'école supérieure de filles¹¹⁸³.

En ce qui concerne les classes primaires de garçons, les leçons de gymnastique sont remplacées pendant deux mois durant l'été 1911 par des leçons de natation dans les deux degrés supérieurs. Albert Richème (1872-1945), le professeur de gymnastique en charge de ces cours, trouve les résultats obtenus très encourageants puisque plus de la moitié des élèves du premier degré (79 sur 126) ayant suivi les cours et un peu moins de la moitié de ceux du second degré (54 sur 122) savent nager et il exprime le souhait que les exercices de natation soient introduits pour les jeunes filles¹¹⁸⁴. Dans son rapport pour l'année scolaire suivante, le directeur

¹¹⁷⁹ AVN, Procès-verbaux de la Commission d'éducation, séance du 1^{er} mai 1896, [p. 478].

¹¹⁸⁰ AVN, Procès-verbaux de la Commission scolaire, séance du 16 avril [1898], p. 89-90.

¹¹⁸¹ AVN, Procès-verbaux de la Commission scolaire, séance du 13 mai [1898], p. 99-101.

¹¹⁸² AVN, Procès-verbaux de la Commission scolaire, p. 101.

¹¹⁸³ Programmes annuels des cours consultés aux AVN jusqu'à l'année scolaire 1920-1921.

¹¹⁸⁴ Cité dans le «Rapport du Directeur des écoles primaires et enfantines sur l'année scolaire 1911-1912», in *Écoles communales de Neuchâtel, Rapport sur l'année scolaire 1911-1912*, Neuchâtel: Impr. Wolfrath & Sperlé, 1912, p. 77.



Fig. 5-6: Jeanne Descombes, Marthe [à droite] et Cécile Robert aux Bains de l'Évole, tirage sur papier aristotype, juillet 1904.

des écoles primaires, Félix Béguin, exprime lui aussi le désir que l'enseignement de la natation soit étendu aux écolières, en concluant qu'«[i]l ne serait sans doute pas difficile de trouver à Neuchâtel une dame professeur à qui confier cet enseignement»¹¹⁸⁵. Supposition exacte puisqu'au début du xx^e siècle, Neuchâtel compte parmi ses habitant-e-s deux nageuses émérites exerçant aux Bains de l'Évole comme professeuses de natation et concourant avec succès dans des compétitions nationales et internationales de natation, Marthe (1888-?) et Cécile¹¹⁸⁶ (1885-?) Robert, filles du garde-bain des Bains de l'Évole, Henri Robert (fig. 5-6).

Marthe, et dans une moindre mesure Cécile, cumulent les exploits (pionnières de la traversée du lac de Neuchâtel)¹¹⁸⁷ et les participations aux compétitions internationales

¹¹⁸⁵ « Rapport du Directeur des écoles primaires et enfantines sur l'année scolaire 1912-1913 », in Écoles communales de Neuchâtel, *Rapport sur l'année scolaire 1912-1913*, Neuchâtel: Impr. Wolfrath & Sperlé, 1913, p. 65.

¹¹⁸⁶ Cécile Robert se marie en 1908; nous ne savons pas si elle continue à enseigner après cette date, en tout cas elle ne participe plus aux compétitions de natation.

¹¹⁸⁷ « Chronique locale », *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 22 août 1904, p. 3.

(traversées de Paris à la nage)¹¹⁸⁸ durant la décennie 1900. Les deux sœurs semblent avoir exercé leur activité de professeure de natation à côté d'une autre activité professionnelle principale: couturière pour Cécile et ouvrière d'horlogerie pour Marthe¹¹⁸⁹. Faute de piscine fermée et chauffée, l'activité de professeur-e de natation ne peut être que saisonnière à cette époque. Après le mariage de Cécile en 1908¹¹⁹⁰, Marthe continue, seule désormais, à participer aux compétitions et donne des leçons de natation jusqu'à son départ pour les États-Unis en 1920¹¹⁹¹.

À l'été 1917, un fait divers tragique amène à la publication d'un entrefilet dans la presse locale demandant l'introduction de cours de natation dans les écoles de filles et de garçons de Neuchâtel, comme cela se fait dans d'autres localités¹¹⁹². Le maître de gymnastique Richème répond par le même organe que c'est déjà une réalité depuis plusieurs années¹¹⁹³. Cette affirmation suscite la réaction d'une mère de famille anonyme qui rectifie les informations fournies par le professeur, en précisant que cet enseignement ne concerne que les garçons... et elle demande l'engagement d'une maîtresse de gymnastique et de natation pour les filles¹¹⁹⁴. Ce fait divers semble confirmer la nécessité que ce soit une femme qui apprenne à nager aux filles et aux jeunes filles. Plusieurs questions se posent à nous: pourquoi les autorités scolaires de la ville de Neuchâtel ne font-elles pas appel à Marthe Robert ou à une autre nageuse pour enseigner la natation aux écolières? Est-ce en raison des coûts supplémentaires qu'engendrerait l'engagement d'une personne extérieure au corps enseignant? Cette question ne se pose pas pour les garçons puisque ce sont les professeurs de gymnastique, tous des hommes à cette date en ville de Neuchâtel, qui donnent les cours de natation en remplacement de ceux de gymnastique et donc sans coût supplémentaire. Est-ce pour des raisons d'ordre pratique, telle que l'impossibilité de demander aux écolières d'investir dans l'achat d'un costume de bain? Marthe Robert, elle-même, nous confirme que l'immense majorité des filles et des femmes se baignent alors en simple chemise de jour et ne possèdent pas de maillot de bain à cause de leur prix¹¹⁹⁵. Cela n'aurait

¹¹⁸⁸ « Sports », *Gazette de Lausanne*, 30 juillet 1906, p. 3; « Natation: la traversée de Paris », *Journal de Genève*, 22 juillet 1907, p. 3.

¹¹⁸⁹ Cette information est tirée de VELEZ Anne, « La Belle Époque des premières nageuses », in MUNOZ Laurence (éd.), *Usages corporels et pratiques sportives aquatiques du XVIII^e au XX^e siècle*, tome 2, Paris: L'Harmattan, 2008, p. 160.

¹¹⁹⁰ Cécile Robert, couturière, épouse Gustave-Robert Noverraz, typographe d'origine vaudoise, le 4 avril 1908, « État-civil de Neuchâtel », *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, le 7 avril 1908, p. 5.

¹¹⁹¹ Un article du *Journal de Genève* annonce la participation de Marthe Robert et de « plusieurs de ses meilleures élèves » à un concours de natation organisé le 20 juin 1920 à Genève, « Natation », *Journal de Genève*, 1^{er} juin 1920, p. 6. À propos du séjour de Marthe Robert aux États-Unis et de sa vie en général: R. Bx., « Mlle Marthe Robert a évoqué pour nous sa première traversée du lac de Neuchâtel », *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 19 juillet 1960, p. 1, 4.

¹¹⁹² « Apprenons à nager », *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 31 juillet 1917, p. 3.

¹¹⁹³ « Natation », *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 1^{er} août 1917, p. 6.

¹¹⁹⁴ « Natation », *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 3 août 1917, p. 3.

¹¹⁹⁵ R. Bx., « Mlle Marthe Robert a évoqué pour nous sa première traversée du lac de Neuchâtel »... p. 1.

sans doute pas été un obstacle pour la plupart des élèves de l'école secondaire des filles, dont on a vu dans le chapitre précédent qu'elles possédaient un vêtement spécial pour la gymnastique, mais cela aurait certainement posé problème aux écolières du primaire. À nouveau, cet aspect matériel n'est pas un enjeu pour les écoliers qui se baignent en simple caleçon. Un dernier élément peut expliquer que le nom de Marthe Robert ne soit jamais évoqué durant les discussions menées par la commission des écoles de Neuchâtel. Il s'agit de la stricte séparation que l'on voit clairement apparaître entre pratique hygiénique de la natation, telle qu'envisagée dans le cadre scolaire, et natation sportive, voire d'exhibition, destinée à drainer les foules et dont les résultats font la une de la presse, pratiquée par Marthe et sa sœur. Impossibilité matérielle, financière, morale ou combinaison des trois ? Nous ne trancherons pas ici, faute d'information complémentaire sur les raisons réelles qui empêchent les petites Neuchâteloises d'apprendre à nager dans le cadre scolaire à la veille du premier conflit mondial.

À Lausanne, la situation en termes d'infrastructures lacustres est très différente de celle de Neuchâtel et le reste jusque dans l'entre-deux-guerres¹¹⁹⁶. L'absence presque totale d'infrastructures n'empêche pas que les collégiens bénéficient de cours de natation en été dès 1893. En 1899, c'est au tour des élèves de l'École industrielle de profiter d'une leçon hebdomadaire en été et d'une par quinzaine en hiver¹¹⁹⁷. Ces cours se déroulent à la piscine de la Buanderie Haldimand (reconstruite et agrandie en 1893) qui propose, à côté du service de buanderie proprement dit, bains, douches, étuves à désinfecter et un bassin pour la natation¹¹⁹⁸. Ce bassin, accessible au grand public, est quasi unique en Suisse romande à cette époque. Les autres piscines existant dans la région de la Riviera vaudoise, entre autres, font généralement partie d'infrastructures hôtelières ou privées¹¹⁹⁹. La superficie du bassin de Lausanne est d'au moins 135 m²¹²⁰⁰, sa contenance de 200 m³ et « sa profondeur va de 1 m. 10 à 2 m. 80. L'eau (fournie par la buanderie) est de 20 à 22 degrés en été, de 28 (centigrades) en hiver. »¹²⁰¹ Cette piscine publique chauffée restera unique en Suisse romande jusque dans les années 1960¹²⁰².

¹¹⁹⁶ Pour une présentation détaillée cf. HELLER Geneviève, « *Propre en ordre* ». *Habitation et vie domestique 1850-1930: l'exemple vaudois*, Lausanne: Éditions d'En bas, 1979, p. 70-72.

¹¹⁹⁷ VD, CR CE 1899, p. 89-90.

¹¹⁹⁸ HELLER Geneviève, « *Propre en ordre* »..., p. 58.

¹¹⁹⁹ Le Grand Hôtel de Territet et le Grand Hôtel des Bains, à Montreux, offrent des bassins couverts dans les dernières décennies du XIX siècle. BALLI Laurent, *Les bains de Vevey*..., p. 95.

¹²⁰⁰ Nous avons trouvé des informations contradictoires concernant la superficie du bassin : 135 m² selon FALK, « Lausanne », *Le Gymnaste suisse*, 41, 1900, p. 406 ; 150 m² selon HELLER Geneviève, « *Propre en ordre* »..., p. 58.

¹²⁰¹ FALK, « Lausanne »..., p. 406.

¹²⁰² BALLIF Laurent, « Histoire de la Fédération suisse de natation », *Revue historique vaudoise*, 116, 2008, p. 86-87.

Voici la description d'un cours de natation aux élèves de l'école industrielle en 1900 :

«Avant d'entrer au bain tous les élèves passent par une chambre de douche (froide ou chaude), à l'effet – très judicieux – de ne pas aller sâler [sic] l'eau du bassin commun.

Les leçons sont naturellement graduées ; les premiers principes sont donnés à la leçon de gymnastique (mouvements divers de natation) ; puis le maître (et son aide) secondent [sic] les élèves, ces derniers, cas échéant, munis de ceintures. L'entraînement est intense et promptement on va jusqu'au "plongeon". Celui-ci s'effectue à diverses hauteurs et à submersion parfois très longue. J'en ai vu qui ont presque fait le tour du bassin.

M. Duruz et ses élèves vont jusqu'à jouer une sorte de football, dans l'eau. De cela je vous en reparlerai quand je l'aurai vu.»¹²⁰³

Remarquons que l'aspect hygiénique est toujours clairement souligné, auquel s'ajoute ici la description de performances physiques et d'activités plus ludiques.

Avec une installation chauffée et à l'abri des regards des passants, nous pourrions supposer que cet enseignement tellement utile est aussi offert aux jeunes filles fréquentant l'école secondaire de jeunes filles communale, mais nous n'en avons trouvé aucune mention. Le fait que le professeur de gymnastique de ladite école soit un homme, Louis Brun, explique peut-être partiellement cette lacune.

À l'initiative de Jules Cottier, maître spécial de gymnastique fraîchement nommé aux écoles primaires de la ville de Lausanne, les écoliers les plus âgés (1^{er} degré primaire) peuvent suivre des cours de natation, en plus des cours de gymnastique, durant l'année 1900. Ce nouvel enseignement est introduit d'une manière un peu détournée puisque Cottier le donne gratuitement et que les élèves qui le suivent doivent payer de leur poche les 10 ct que coûte l'entrée à la piscine. Les trois maîtres spéciaux alors en poste¹²⁰⁴ proposent à la Commission scolaire d'introduire officiellement cet enseignement pour tous les élèves garçons du 1^{er} degré¹²⁰⁵. L'instance charge un de ses membres, Lucien Vincent, ardent promoteur de la gymnastique, d'étudier cette suggestion. En novembre, sur la base d'un projet proposant une heure de leçon hebdomadaire par classe du 1^{er} degré à la piscine, Vincent arrive à un coût de 1 392 CHF par année. Il propose que les cours aient lieu en dehors des heures ordinaires de classe et soient donnés sur la base du manuel de natation de Léon Galley. *«La Commission est*

¹²⁰³ FALK, «Lausanne»..., p. 406.

¹²⁰⁴ Henri Fatio, Ernest Hartmann et Jules Cottier.

¹²⁰⁵ AVL, RF 19 octobre, Procès-verbaux de la Commission scolaire, séance du 13 septembre 1900, p. 77.

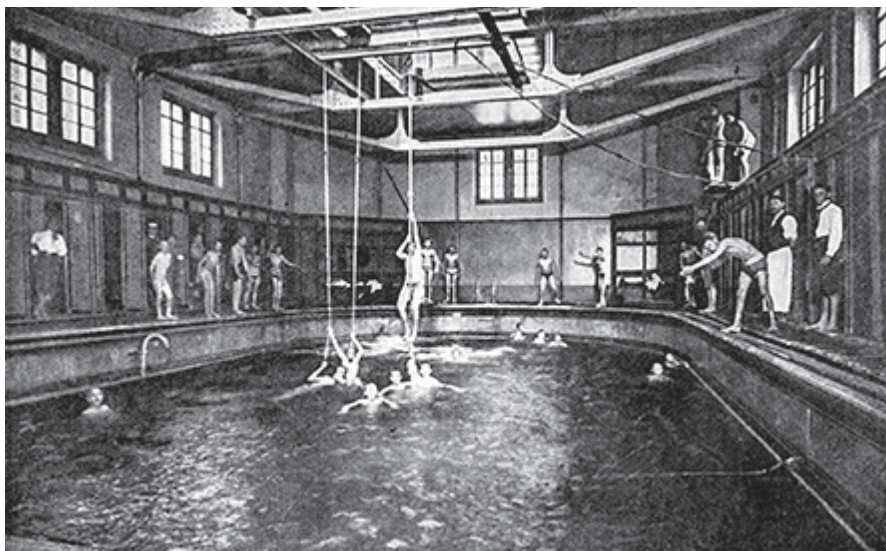


Fig. 5-7: Lausanne, élèves de l'école industrielle au cours de natation à la piscine de la Buanderie Haldimand, vers 1901.

*sympathique à ce projet*¹²⁰⁶, mais doit en reporter la concrétisation pour des raisons financières, l'installation de douches scolaires étant prioritaire à cette période¹²⁰⁷. C'est finalement en septembre 1902 que des cours de natation sont offerts facultativement aux élèves des I^{er} et II^e classes de garçons de la ville. Les élèves du I^{er} degré bénéficient par groupe d'une dizaine de personnes d'un cours de dix leçons, contre cinq pour ceux du II^e degré¹²⁰⁸. Ces cours connaissent un succès certain dès leur ouverture : durant le premier hiver, plus de 90% des élèves des I^{er} et II^e classes les fréquentent¹²⁰⁹; durant l'hiver 1905-1906, 180 élèves du I^{er} degré sur un effectif total de 207 écoliers, suivent un cours et 116 d'entre eux savent nager à sa clôture; au II^e degré, 223 élèves sur 270 prennent des leçons de natation et 95 d'entre eux sont considérés comme nageurs à la fin de celles-ci¹²¹⁰. Le taux d'absentéisme est extrêmement bas, les élèves appréciant énormément la fréquentation de la piscine au point que celle-ci reçoit souvent plusieurs groupes d'écoliers en même temps, « *ce qui est un inconvénient pour la bonne marche des*

¹²⁰⁶ AVL, RF 19 octobre, Procès-verbaux de la Commission scolaire, séance du 29 novembre 1900, p. 95-96.

¹²⁰⁷ AVL, RF 19 octobre, Procès-verbaux de la Commission scolaire, séance du 6 décembre 1901, p. 128.

¹²⁰⁸ Lausanne, Rapport de gestion 1905, p. 47.

¹²⁰⁹ AVL, Fonds de la Direction des Écoles, C32 n° 7.

¹²¹⁰ Lausanne, Rapport de gestion 1905, p. 47.

leçons»¹²¹¹. Cet engouement ne se dément pas, jusqu'à la suspension des leçons pour raison d'économie en août 1914¹²¹².

En ce qui concerne un éventuel élargissement de cet enseignement aux filles : «*La question est renvoyée*»¹²¹³, cela signifie concrètement qu'il s'agit là d'un tout autre problème, nécessitant une réflexion spécifique, qui n'aboutira à une solution que beaucoup plus tardivement. Comme pour l'école secondaire, la raison est peut-être l'absence de femmes enseignant la gymnastique dans les écoles primaires lausannoises à cette époque.

La natation est introduite au programme de l'École normale des garçons en 1901. Elle est donnée par Oscar Duruz (1866-1929), toujours à la piscine de la Buanderie Haldimand, par section de trente-cinq élèves¹²¹⁴, ce qui vu la taille limitée de la piscine, ne doit pas simplifier la tâche de l'enseignant. Les élèves-régents lausannois sont, en 1902, les premiers et les seuls à bénéficier de cet enseignement en Suisse, dans le cadre d'une École normale¹²¹⁵. Dans le programme révisé pour les Écoles normales du canton de Vaud du 2 mars 1910, la natation fait partie du programme des élèves-régents tout au long des leurs quatre ans de formation, mais n'apparaît à aucun moment dans celui des futures institutrices. En Suisse alémanique, on trouve une tendance plus marquée d'introduction de la natation dans les programmes de formation des enseignant-e-s. Une enquête, non exhaustive, sur l'état de l'enseignement de la natation en Suisse alémanique publiée en 1911, montre en effet que plusieurs «*séminaires*¹²¹⁶» l'ont introduit : pour les élèves-institutrices à Aarau et pour les élèves-instituteurs à Küsnacht, à Muristalden et à Zoug¹²¹⁷.

L'agglomération genevoise dispose d'une situation idéale pour encourager baignade et natation, puisqu'elle est non seulement située au bord du Léman, mais aussi traversée par deux cours d'eau, le Rhône et l'Arve. Les établissements de «*bains froids*» se succèdent au fil de l'aménagement des rives et du développement de la ville au XIX^e siècle¹²¹⁸. Les rives du lac, mais aussi le Rhône et l'Arve accueillent une série d'établissements, généralement édifiés sur initiative privée. Ceux-ci se multiplient dans la seconde moitié du XIX^e siècle, mais aucun n'est uniquement dédié aux femmes, ces dernières n'ayant accès que de manière

¹²¹¹ Lausanne, Rapport de gestion 1909, p. 40.

¹²¹² AVL, RF 19/11, Procès-verbaux de la Commission scolaire, séance du 31 août 1914, p. 233.

¹²¹³ AVL, RF 19/10, Procès-verbaux de la Commission scolaire, séance du 17 juillet 1902, p. 173.

¹²¹⁴ «*Chronique scolaire-Vaud*», *L'Éducateur*, 37, 1901, p. 361.

¹²¹⁵ Selon le rapport d'inspection fédérale de la CFG ; AF, DMF, E27 8463, Inspection de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles normales 1901-1902.

¹²¹⁶ Comprendre ici Écoles normales.

¹²¹⁷ H[ENCHOZ] L[ouis], «*Enseignement de la natation en Suisse*», *L'Éducateur*, 47, 1911, p. 620-621.

¹²¹⁸ Plus d'informations : NYDEGGER François, BALMER Jean-Pierre, BRULHART Armand, *Genève-les-Bains : histoire des bains à Genève, de l'Antiquité aux Bains des Pâquis*, Genève : AUBP, 1996.

très limitée et tardive à ce type d'infrastructures¹²¹⁹. Aux Pâquis (rive droite), une école de natation est ouverte en 1854¹²²⁰ sur l'initiative de Max Daffner (?-1859), ingénieur et maître de gymnastique, reprenneur de la salle de gymnastique de Cliaz. Malgré le décès accidentel de Daffner en septembre 1859¹²²¹, l'occupation du site des Pâquis semble se prolonger. Des travaux de comblement obligent en 1872 le déplacement des bains sur la jetée des Pâquis, elle-même édiflée en 1857¹²²². Les bains restent en mains privées jusqu'en 1889, puis sont démolis par les autorités de la ville, qui en reconstruisent de nouveaux pour la saison 1890.

Un établissement de bains aux Eaux-Vives (rive gauche) voit le jour en 1862, ces Bains Mermilliod (ou Bains du Brise-Lame) résistent jusqu'à la Première Guerre mondiale, période à laquelle ils seront remplacés par Eaux-Vives-Plage ouverte en 1916. Sur le Rhône, les Bains de «La Colle», puis ceux «flottants» de la Coulouvrenière ne vivent que quelques années, disparaissant lors de la construction de l'usine des Forces Motrices dans les années 1880. Les Bains du Rhône (1889-1918) situés à proximité du Pont de la Machine (fig. 5-9) leur succèdent sur le fleuve. Tout comme dans les autres villes, des établissements de bains chauds et des buanderies sont construits en différents lieux. Contrairement à la capitale vaudoise, le projet de piscine rattachée aux Bains de Hesse (1903), réalisation de la Société d'utilité publique genevoise, ne voit finalement pas le jour, faute d'argent¹²²³.

Le lancement d'un enseignement durable de la natation aux enfants des deux sexes est dû à l'initiative de la Société de natation, émanation de la Société d'utilité publique du lieu, créée en mai 1904¹²²⁴. Nous avons trouvé trace d'un précédent, unique à notre connaissance, sous l'égide du DIP lui-même. En 1856, ce dernier organise des cours de natation pour les élèves garçons les plus âgés des classes primaires de la ville. Ceux-ci, gratuits pour les élèves, se déroulent de 18 heures à 19 heures durant trois mois (mi-juin à mi-septembre) à l'école de natation de Max Daffner, aux Pâquis¹²²⁵. Les élèves qui le souhaitent y sont emmenés par leur enseignant. Cet essai, concluant selon le compte rendu annuel du DIP¹²²⁶, ne semble cependant pas avoir été renouvelé.

Revenons-en à la Société de natation fondée en 1904. Il est intéressant de remarquer que l'inspectrice de gymnastique, Joséphine Ballet, et Eugénie Valencien,

¹²¹⁹ Seulement «quelques heures hebdomadaires à partir de 1890» aux Bains des Pâquis selon, NYDEGGER François, BALMER Jean-Pierre, BRULHART Armand, *Genève-les-Bains...*, p. 23, 130-132.

¹²²⁰ *Journal de Genève*, 30 juin 1854, p. 3; 14 juillet 1854, p. 4.

¹²²¹ «Faits divers», *Journal de Genève*, 18 septembre 1859, p. 3.

¹²²² NYDEGGER François, BALMER Jean-Pierre, BRULHART Armand, *Genève-les-Bains...*, p. 127-132.

¹²²³ NYDEGGER François, BALMER Jean-Pierre, BRULHART Armand, *Genève-les-Bains...*, p. 104.

¹²²⁴ La Société de natation et de sauvetage est créée lors de la séance du 11 mai 1904 de la Société d'utilité publique; «Société d'utilité publique», *Journal de Genève*, 15 mai 1904, p. 2.

¹²²⁵ «Faits divers», *Journal de Genève*, 15 juin 1856, p. 3.

¹²²⁶ GE, CR CE 1856, p. 59.

maîtresse spéciale de gymnastique aux écoles primaires des filles, y sont impliquées dès l'origine. La Société ne tarde pas à atteindre ses objectifs puisqu'elle annonce l'ouverture des cours pour le 15 juin, soit un mois à peine après sa création¹²²⁷. Les cours, se déroulant parallèlement aux Bains du Rhône et aux Bains des Pâquis, débutent finalement le lundi 20 juin 1904. Aux Bains du Rhône, les leçons ont lieu six soirs par semaine de 18 heures à 19 h 30, trois soirs étant réservés aux femmes et les trois autres aux hommes ; aux Bains des Pâquis, la même répartition équitable entre les sexes s'organise sur la base de quatre leçons par semaine¹²²⁸. Le succès est immédiat : 300 cartes pour l'accès aux cours sont distribuées les deux premiers jours, ce qui nécessite la mise sur pied de séries de dix leçons par personne, afin d'éviter « l'encombrement aux bains »¹²²⁹. La nouvelle série de leçons, lancée le 8 août, est aménagée un peu différemment aux Bains des Pâquis, où des cours séparés pour les garçons et les hommes sont prévus¹²³⁰. Cette distinction ne s'applique pas aux jeunes filles et aux femmes adultes. Le bilan de cette première saison, tiré par Alfred Testuz¹²³¹ (1844-1914), estime qu'environ cinquante enfants ont appris à nager, mais qu'il faudrait créer à Genève une piscine « d'eau tiède » pour réellement donner une impulsion décisive à cette discipline¹²³².

L'expérience concluante de 1904 est reconduite l'année suivante sur le seul site des Bains du Rhône, mais il est décidé que désormais les jeunes filles et les femmes se verront enseigner la natation par des maîtresses et non des maîtres. Pour ce faire, Eugénie Valencien est envoyée à Berne afin d'étudier en détail la méthode et l'organisation de cet enseignement donné tant dans les écoles primaires que secondaires par une dizaine de maîtresses. Une professeure bernoise, Mlle Reinhardt, directrice de la plus grande école de natation pour dames de la capitale fédérale, est invitée à venir donner des cours à Genève durant le mois de juillet¹²³³. Selon le rapport de Mme Ballet, la venue de Mlle Reinhardt est un franc succès puisqu'elle introduit une nouvelle méthode d'apprentissage, très semblable à celle décrite dans le manuel de gymnastique suédoise (fig. 5-2) : la maîtresse reste au sec sur le pont longeant le bassin et soutient l'élève grâce à une perche. « *Les mouvements appris au préalable et hors de l'eau doivent*

¹²²⁷ « Leçons de natation », *Journal de Genève*, 3 juin 1904, p. 3

¹²²⁸ « Leçons gratuites de natation », *Journal de Genève*, 18 juin 1904, p. 2.

¹²²⁹ « Leçons gratuites de natation », *Journal de Genève*, 22 juin 1904, p. 3.

¹²³⁰ « Natation », *Journal de Genève*, 11 août 1904, p. 2.

¹²³¹ D'origine vaudoise, ancien pasteur et homme de lettres : directeur de *La Semaine illustrée* de 1884 à 1886, rédacteur au journal *La Paix* et fondateur en 1913 de la *Revue suisse des Sciences psychiques* ; notice de la Bibliothèque de Genève (BGE), département des manuscrits et archives privées, consulté le 29 avril 2016 sur [http://w3public.ville-ge.ch/bge/odyssee.nsf/Attachments/testuz_augusteframeset.htm/\\$file/testuz_augusteframeset.htm?OpenElement](http://w3public.ville-ge.ch/bge/odyssee.nsf/Attachments/testuz_augusteframeset.htm/$file/testuz_augusteframeset.htm?OpenElement)

¹²³² « Société d'utilité publique », *Journal de Genève*, 30 novembre 1904, p. 2.

¹²³³ « Encouragement à la natation », *Journal de Genève*, 4 juin 1905, p. 2 ; « Société d'utilité publique », *Journal de Genève*, 20 novembre 1905, p. 3 ; B[UBLO]Z G[ustave], « Cours de natation », *Monatsblätter für das Schulturnen*, 17, 1906, p. 111-112.

être exécutés très régulièrement, en mesure et en comptant.»¹²³⁴. L'élève, un peu plus expérimentée, est ensuite pourvue de lièges¹²³⁵ et peut continuer son apprentissage de manière autonome.

La Société de natation ne s'arrête pas en si bon chemin et soumet une pétition, le 28 décembre 1905, aux autorités de la Ville, propriétaire des Bains des Pâquis, demandant l'agrandissement desdits bains par l'adjonction d'une structure réservée aux femmes¹²³⁶. Lors de la séance du 17 avril 1906 du Conseil communal, le rapporteur, Ami-Émile Pricam (1844 ?-1919)¹²³⁷, explique que l'affectation alternative à l'un et l'autre sexe de l'établissement de bains donne lieu à des frictions, malgré de nombreuses modifications d'horaires. De plus, Mme Ballet, inspectrice de gymnastique, a rédigé un rapport à l'intention du DIP «*faisant ressortir l'insuffisance des heures réservées aux jeunes filles des écoles en vue d'un enseignement méthodique de la natation*»¹²³⁸. Sensible au bien-fondé de la demande, le Conseil municipal suit le rapporteur, qui propose de créer deux établissements de bains distincts, mais contigus, un pour chaque sexe, et ouvre un crédit de 32 000 CHF «*pour la création d'un établissement de bains publics contigu à celui de la jetée des Pâquis*»¹²³⁹. Commencés à l'automne 1906, les travaux de construction sont achevés au printemps 1907¹²⁴⁰. Les Bains des Pâquis offrent désormais une structure double, le plus grand bassin étant destiné aux baigneurs et le nouveau bassin, plus petit, aux baigneuses (fig. 5-8).

Après ce succès, Mme Ballet continue sa campagne en faveur de l'enseignement de la natation dans les écoles de filles de Genève. Dans une lettre de février 1907, elle demande l'extension de cet enseignement et qu'en parallèle les jeux prennent une part plus importante dans l'éducation physique scolaire¹²⁴¹. Difficile de prétendre que cette lettre en soit la seule cause, mais à partir de l'été 1907, les cours de natation aux élèves des écoles primaires sont désormais organisés sous l'égide du DIP¹²⁴². Cependant Mme Ballet n'est pas encore satisfaite de la situation, comme le prouve sa présentation du 12 mars 1908 devant les membres

¹²³⁴ B[UBLO]Z G[ustave], «Cours de natation»..., p. 111.

¹²³⁵ Sans doute sous la forme d'une ceinture.

¹²³⁶ *Mémorial des séances du Conseil municipal de la ville de Genève*, vol. 63, 1906, séance du 17 avril 1906, p. 814-816.

¹²³⁷ Membre du parti démocratique, conseiller administratif de la ville de Genève (1902-1910) en charge de l'état civil, cimetière, voiries, bains publics, etc. ; aussi conseiller municipal (1890-1914) et député au Grand Conseil (1898-1913).

¹²³⁸ *Mémorial des séances du Conseil municipal de la ville de Genève*, vol. 63, 1906, séance du 17 avril 1906, p. 815.

¹²³⁹ *Mémorial des séances du Conseil municipal de la ville de Genève*, vol. 63, 1906, séance du 17 avril 1906, p. 816.

¹²⁴⁰ Ville de Genève, *Compte rendu de l'administration municipale pendant l'année 1907*, p. 37.

¹²⁴¹ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.1, lettre du 4 février 1907 de Joséphine Ballet, inspectrice de gymnastique, à William Rosier, chef du DIP.

¹²⁴² GE, CR CE 1907, p. 331.



Fig. 5-8: Genève, jetée des Pâquis - août 1933, Frank Henri Jullien.

de la Société pédagogique genevoise (SPG). De retour d'un voyage en Belgique, elle présente la situation de l'enseignement primaire et de la natation dans ce pays et en profite pour faire des comparaisons avec la situation genevoise. Cela déclenche une discussion entre les membres de la Société qui aboutit à l'adoption des vœux suivants à l'intention du DIP :

«I° Les établissements de natation sont insuffisants à Genève. Il est désirable que l'autorité coopère au développement des établissements existants et favorise la création de piscines à eau tiède.

II° Un cours normal de natation pour instituteurs et institutrices devrait rencontrer l'appui du Département de l'Instruction publique. En encourageant ce sport, l'État pourra disposer d'un personnel suffisant pour développer, pendant les vacances, l'enseignement de la natation parmi les enfants de nos écoles publiques.

III° La Société pédagogique genevoise prie respectueusement le Département de bien vouloir examiner s'il n'y aurait pas lieu d'exiger des membres futurs du corps enseignant primaire la connaissance de la natation et d'inscrire cette



Fig. 5-9: Pont de la Machine et Bains du Rhône, auteur inconnu.

branche au programme soit des sections pédagogiques, soit des cours aux stagiaires.»¹²⁴³

Vœux extrêmement ambitieux dont aucun ne se concrétisera dans les années suivantes, malgré leur adéquation avec l'air du temps. Une étape supplémentaire est néanmoins franchie en 1912, puisque la natation fait officiellement son entrée dans le programme des écoles primaires et complémentaires du canton de Genève pour la période 1913-1920¹²⁴⁴. La natation figure au programme de gymnastique des garçons et dans celui des filles de la 4^e année aux classes complémentaires, soit de l'âge de dix à quatorze ans.

Cet enseignement n'est néanmoins pas obligatoire car il a lieu durant les vacances scolaires d'été. Les élèves des écoles primaires prennent leurs cours aux Bains des Pâquis, mais peuvent aussi profiter des Bains du Rhône pour se baigner, soit gratuitement, soit pour 3 ou 5 CHF la saison, suivant leur situation financière,

¹²⁴³ BALLET J[oséphine], «L'école populaire en Belgique et l'enseignement de la natation», *Bulletin de la société pédagogique genevoise*, avril 1908, p. 17.

¹²⁴⁴ «Programme de l'enseignement dans les écoles primaires et la classe complémentaire du canton de Genève. Adopté par le Département de l'instruction publique pour les années 1913 à 1920. (Du 21 octobre 1912)».

et cela du mois de juin à la fin de la saison, généralement en septembre, durant des tranches horaires bien définies. Il y a donc une double offre à leur intention : baignade (pour tous les élèves du primaire) durant la belle saison et cours de natation (pour les élèves plus âgés) durant les vacances.

Du personnel des deux sexes, issu du corps enseignant, est engagé spécifiquement chaque année, soit pour surveiller la baignade aux Bains du Rhône, soit pour enseigner la natation aux Bains des Pâquis. Pour le premier poste, la connaissance de la natation n'est pas requise du moins jusqu'en 1916¹²⁴⁵ et le traitement prévu se monte à 2,50 CHF par séance. La maîtresse de natation, qui elle est en possession de compétences spécifiques, touche le même montant par cours donné aux fillettes aux Bains de Pâquis, contre 3 CHF par cours pour son *alter ego* masculin¹²⁴⁶. Mme Ballet réagit face à cette différence de traitement, non pas parce que le maître de natation est mieux payé que la maîtresse, mais parce que celle-ci est payée au même tarif que les simples surveillantes des Bains du Rhône qui n'ont aucune qualification particulière et dont la tâche de surveillance est « *très facilitée par l'exiguïté de l'établissement* ». En faveur d'un meilleur traitement pour les maîtresses de natation, Mme Ballet évoque leur rareté, le sérieux de leur travail et la lourde responsabilité qui repose sur leurs épaules. Selon elle, « *[l]e travail est relativement plus pénible pour une dame, les fillettes ne se livrant pas à la natation avec autant de courage que les garçons* »¹²⁴⁷. Argument qui parvient à valoriser la compétence et l'engagement des enseignantes, tout en niant tout courage aux écolières, reflétant une complète assimilation de la pensée dominante de l'époque qui voudrait que les filles et les femmes soient dépourvues de courage physique. Ballet propose donc que les surveillantes soient payées 2 CHF, les surveillants 2,50 CHF, les maîtresses de natation 3 CHF et les maîtres de natation 3,50 CHF. Finalement, surveillantes et surveillants restent à 2,50 CHF par séance de baignade collective et maître et maîtresse de natation aux Bains des Pâquis sont mis sur un pied d'égalité à 3 CHF par cours¹²⁴⁸.

Les enfants ne pouvant accéder qu'une heure par jour aux Bains du Rhône, cela implique un respect sans faille des instructions par les surveillant-e-s. Les enfants entrent dans l'eau un quart d'heure après leur arrivée; le temps de baignade est limité: vingt minutes, sauf s'il fait particulièrement froid, il est alors réduit à dix minutes. Les surveillant-e-s doivent veiller à ce que les enfants se trempent entièrement dans l'eau, sans doute pour garantir l'efficacité

¹²⁴⁵ En 1916, il est précisé que « *la préférence sera donnée aux personnes sachant nager* »; AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.73, lettre du 16 mai 1916 du Conseil administratif de la ville de Genève à William Rosier, chef du DIP.

¹²⁴⁶ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.40, lettre du 14 juin 1912 de Joséphine Ballet, inspectrice de gymnastique, à William Rosier, chef du DIP.

¹²⁴⁷ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.40, lettre du 14 juin 1912 de Joséphine Ballet...

¹²⁴⁸ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.47, circulaire annonçant l'ouverture des postes de surveillant-e-s et de maître-esse-s de natation [mai 1913].

du bain, tout en s'assurant qu'ils sortent de l'eau s'ils présentent des signes d'hypothermie¹²⁴⁹. Il est de plus spécifié que les fillettes doivent porter «*un costume spécial ou un maillot*».

Devant le succès rencontré par les cartes d'accès aux Bains du Rhône distribuées gratuitement aux élèves des écoles primaires (1 600 en 1915) et l'affluence d'enfants que cela produit, puisqu'ils n'y ont accès qu'une heure par jour¹²⁵⁰, Eugénie Valencien, inspectrice de gymnastique, propose en 1916 d'exclure les écolières de 1^{re} année (sept/huit ans) de cette offre¹²⁵¹. Celles-ci profiteraient de toute façon peu du bain selon elle puisque «*malhabiles à se dévêtir & à se rhabiller, elles ont à peine quelques minutes pour se baigner; en outre, celles qui viennent des quartiers éloignés sont souvent incapables de reconnaître le chemin de la maison*»¹²⁵². Cette demande est agréée et étendue aux écoliers de 1^{re} année¹²⁵³. Le succès ne se dément pas, même si les chiffres baissent légèrement¹²⁵⁴: 1 458 cartes (648 pour les jeunes filles, 810 pour les garçons) sont distribuées en 1917¹²⁵⁵, 1 396 en 1918, dont 626 pour les jeunes filles¹²⁵⁶. Cette offre disparaît avec la destruction des Bains du Rhône fin 1918. Le site des Eaux-Vives (fig. 5-10) va partiellement compenser cette disparition. En 1920, il accueille 525 garçons des classes primaires, contre 621 pour le site des Pâquis le même été¹²⁵⁷.

Du côté des cours de natation aux Pâquis, les effectifs sont nettement moins élevés: en 1915, 33 écolières apprennent à nager; en 1917, 30; en 1918, 25; en 1919, 45; en 1920, 40¹²⁵⁸. Remarquons que ces chiffres ne concernent que les jeunes filles réputées savoir nager à la fin du cours et non l'ensemble des participantes. L'inspectrice de gymnastique explique ces faibles résultats par le manque de personnel enseignant qualifié, la saison des bains trop courte sous nos latitudes, la situation excentrée des Bains des Pâquis (rive droite) et l'exiguïté de ceux du

¹²⁴⁹ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.92, document dactylographié: «Instruction pour la surveillance aux Bains du Rhône», daté à la main: 16 mai 1918.

¹²⁵⁰ De 16 h 30 à 17 h 30 en période scolaire (juin et septembre) et de 15 heures à 16 heures pendant les vacances (juillet et août), AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.73, circulaire du 23 mai 1916 aux régents concernant les cartes gratuites d'accès aux bains du Rhône.

¹²⁵¹ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.73, lettre du 3 mai 1916 d'Eugénie Valencien, inspectrice de gymnastique à William Rosier, chef du DIP.

¹²⁵² AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.73, lettre du 3 mai 1916 d'Eugénie Valencien...

¹²⁵³ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.73, circulaire du 23 mai 1916 aux régents concernant les cartes gratuites d'accès aux bains du Rhône.

¹²⁵⁴ L'ouverture des Eaux-Vives en 1917 draine sans doute une partie de la population scolaire qui jusqu'alors fréquentait les Bains du Rhône; CR CE 1917, p. 629.

¹²⁵⁵ GE, CR CE 1917, p. 630.

¹²⁵⁶ GE, CR CE 1918, p. 649.

¹²⁵⁷ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.105, «Rapport sur l'enseignement des exercices physique dans les écoles primaires du canton de Genève, pendant l'année 1920», rédigé par John Thorin, inspecteur de gymnastique.

¹²⁵⁸ GE, CR CE 1915, p. 540; 1917, p. 630; 1918, p. 649; 1919, p. 370; 1920, p. 254.



Fig. 5-10: Genève, Eaux-Vives-Plage en été 1919.

Rhône¹²⁵⁹. Elle tempère ce jugement en précisant que «[c]e cours est très apprécié des fillettes; il constitue pour beaucoup d'entre elles la principale distraction de vacances»¹²⁶⁰. Pour remédier aux obstacles mentionnés, l'inspectrice propose la création d'une piscine «à eau tempérée» et la création d'un prix de natation pour les élèves de la filière pédagogique de l'école secondaire de jeunes filles¹²⁶¹.

Nous n'avons pas de chiffres concernant la participation des écoliers aux cours de natation durant les vacances, mais dès 1918 cet enseignement est intégré aux horaires des classes de garçons de 4^e, 5^e et 6^e années de l'école de la rue de Berne qui se rendent aux Bains des Pâquis, situés à peu de distance, durant les mois de juin et de septembre¹²⁶². La même année, un service de bains et de cours de natation pour les élèves est organisé à Eaux-Vives-Plage sur la rive gauche¹²⁶³. Cette nouvelle infrastructure pour la baignade et la natation sera fréquentée par les élèves de certaines écoles primaires situées à proximité et par ceux du Collège, même si à cette époque les élèves y suivent surtout des cures de soleil et d'éducation physique, plutôt que des cours de natation¹²⁶⁴.

¹²⁵⁹ GE, CR CE 1913, p. 518; 1915, p. 540.

¹²⁶⁰ GE, CR CE 1919, p. 370.

¹²⁶¹ GE, CR CE 1913, p. 518.

¹²⁶² GE, CR CE 1918, p. 648; 1919, p. 1919.

¹²⁶³ GE, CR CE 1918, p. 648.

¹²⁶⁴ LESCAZE Bernard, *Au bonheur de l'eau : histoire de Genève-Plage*, Genève : Slatkine, 2007, p. 48-53.

Du côté des écoles secondaires (école professionnelle, division inférieure du Collège et de l'école secondaire des jeunes filles, école ménagère de Genève et de Carouge), les cours de natation ont lieu, dans un premier temps du moins, aux Bains du Rhône pour des raisons entre autres de proximité. La carte d'entrée pour la saison aux Bains du Rhône est à la charge des élèves de ces établissements. Dans le cas de l'école secondaire de jeunes filles, nous savons avec certitude que les cours se déroulent durant la période scolaire, en juin et en septembre, et qu'ils sont donnés par les enseignantes de gymnastique de l'établissement (fig. 5-11). Intégrer la natation à l'horaire hebdomadaire ne se fait pas sans difficulté. Le principal problème est l'absence d'une piscine chauffée, qui implique l'obligation de fréquenter les Bains du Rhône quand la température de l'eau est souvent trop basse, soit «*pendant les premières et les dernières semaines de l'année scolaire, c'est-à-dire pendant les seules où peuvent s'organiser les bains*»¹²⁶⁵. En 1919, la situation se complique encore pour les élèves de l'école secondaire de jeunes filles puisque la destruction des Bains du Rhône l'automne précédent les laisse sans lieu pour pratiquer. Kitty Jentzer (1881-1965), professeure de gymnastique, demande la construction d'une piscine à la rue Voltaire, soit à proximité de l'école, soit la construction de nouveaux bains sur le Rhône, les Bains des Pâquis étant trop éloignés pour être utilisés¹²⁶⁶. Les autorités cantonales interpellent les autorités de la ville de Genève afin d'étudier la possibilité de créer de nouveaux bains flottants sur le Rhône, directement en aval du Pont de la Coulouvrenière¹²⁶⁷. Cette proposition est repoussée par la Ville, car de nouveaux bains risqueraient de ralentir le débit du fleuve et donc de préjudicier le fonctionnement de l'usine hydraulique de la Coulouvrenière¹²⁶⁸.

L'existence d'une piscine d'eau tiède, pour reprendre l'expression de l'époque, semble être la condition indispensable pour ancrer durablement l'enseignement de la natation aux écoliers et écolières de la ville de Genève. Elle rendrait entre autres possible la pratique de la natation tout au long de l'année et non plus uniquement durant la période estivale, ce qui permettrait de l'intégrer au temps scolaire, sans plus la relayer à la période des vacances. La nécessité de cette construction est invoquée à plusieurs reprises et par plusieurs actrices et acteurs durant ces premières décennies du XX^e siècle, mais le projet tardera à se concrétiser, puisque la première piscine publique couverte et chauffée, celle des Vernets, sera inaugurée le 19 novembre 1966¹²⁶⁹.

¹²⁶⁵ GE, CR CE 1918, p. 713-714.

¹²⁶⁶ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.101, lettre du 14 janvier 1919 de Kitty Jentzer, professeure de gymnastique, à Henri Duchosal, directeur de l'école secondaire et supérieure de jeunes filles.

¹²⁶⁷ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.101, lettre du 18 juin 1919 de Jules Mussard, chef du DIP au Dr Louis Viret, président du Conseil administratif de la Ville de Genève.

¹²⁶⁸ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.101, lettre du 13 novembre 1919 du Dr Hugues Oltramare, conseiller administratif délégué au Service des travaux à Perrenoud, conseiller d'État en charge du Département des travaux publics.

¹²⁶⁹ «Genève a inauguré sa belle piscine», *Journal de Genève*, 21 novembre 1966, p. 9.



Fig. 5-11 : Élèves de l'école secondaire de jeunes filles au cours de natation aux Bains du Rhône, vers 1914.

Conclusion

Les débuts de l'enseignement de la natation scolaire présentent plusieurs similitudes avec ceux de la gymnastique. Les premiers cours sont facultatifs, parfois payants, ont lieu en dehors du strict temps scolaire, sont organisés parfois sur impulsion d'un ou de plusieurs individus, avant que les autorités ne sanctionnent leur existence ou en reprennent l'organisation et les inscrivent dans les programmes scolaires. Le problème du manque d'infrastructures adéquates, et dans une moindre mesure d'enseignant-e-s formés, fait aussi écho au cas de la gymnastique scolaire.

Nous approuvons les remarques de nos prédécesseurs¹²⁷⁰ : l'introduction de la natation est étroitement liée aux objectifs hygiéniques alors promus dans les écoles et n'a, en ce début de xx^e siècle, aucune prétention sportive. Cependant, tandis que

¹²⁷⁰ Entre autres : VERNEX J.-C., « Les débuts de la natation dans les lacs de Savoie et de Suisse voisine... » ; LOVE Christopher, « State Schools, Swimming and Physical Training », *The International Journal of the History of Sport*, 24, 2007, p. 654-666.

pour l'éducation physique l'objectif hygiénique semble avoir été primordial pour le développement d'une pratique par les filles et les adolescentes, cela ne paraît pas toujours avoir été suffisant dans le cas de la natation, dans un premier temps du moins. Nous allons voir, dans la suite de ce chapitre, que les autres nouveautés parascolaires à but hygiénique seront en revanche très vite étendues à l'ensemble de la population scolaire sans distinction de sexe (au niveau primaire du moins).

Nous pouvons émettre l'hypothèse que l'aspect utilitaire de cet enseignement, soit la capacité de se sauver ou de secourir autrui en cas de chute involontaire dans l'eau, est peut-être plus marqué pour les garçons que pour les filles, même si nous n'avons pas d'élément clair pour l'étayer. Peut-être que la raison de l'exclusion des filles à Neuchâtel et à Lausanne n'est due qu'à un manque de personnel féminin qualifié, à des obstacles pratiques (nécessité d'un costume spécial) ou moraux plus importants pour les filles que pour les garçons, que les autorités scolaires n'ont pas souhaité ou su surmonter. Les données en notre possession ne nous permettent pas de trancher définitivement.

5.2 Innovations hygiéniques (para)scolaires

Le souci accordé à la santé, morale et physique, des écoliers et des écolières ne se dément pas en ce début de xx^e siècle, surtout dans les centres urbains, dont la population continue d'augmenter. La gymnastique, dont les bienfaits en termes d'hygiène sont vantés de longue date, se voit assigner une nouvelle utilité : elle devient un auxiliaire de l'arsenal préventif et curatif dans la lutte contre la tuberculose, et de manière générale, contre les méfaits induits par les conditions de vie insalubres dans lesquelles demeure une partie de la population urbaine. Une gymnastique qualifiée de respiratoire, voire de médicale, apparaît au programme des nouvelles structures parascolaires mises en place sur initiative privée ou publique pour accueillir les enfants fragiles ou à risque, avant de faire son entrée dans les classes ordinaires.

Écoles en plein air¹²⁷¹

Les nouveautés telles que les cures d'air sont généralement le produit d'initiatives privées menées par des organisations déjà actives dans le domaine parascolaire, comme les comités de colonies de vacances, de cuisines scolaires

¹²⁷¹ La terminologie n'est pas fixe à l'époque : on utilise sans distinction l'école à la forêt ou dans la forêt, l'école en plein air ou de plein air ; nous faisons de même.

ou, plus récemment créées, les ligues cantonales contre la tuberculose¹²⁷². Ces fondations se font généralement, dans un premier temps, avec le soutien logistique et même parfois financier des autorités scolaires. Dans un second temps, qui varie de quelques années à plusieurs décennies après la création, la gestion et le financement de certaines de ces structures sont intégralement repris par les autorités scolaires. D'autres initiatives ou structures, moins nombreuses, sont dues à la seule initiative publique ; c'est le cas de la première école en plein air de Suisse romande par exemple. Se référant au précédent des *Waldschulen* de Charlottenburg (1904) et de Mulhouse (1906), visitées par une délégation, la ville de Lausanne ouvre une première « École de la forêt » suisse en 1908¹²⁷³, donnant suite à une décision du Conseil communal du 1^{er} octobre 1907¹²⁷⁴. Cette nouveauté d'origine prussienne s'inscrit dans le programme de lutte contre la tuberculose que développent les pays occidentaux au tournant du xx^e siècle. Elle offre les bénéfices de la cure d'air, seule pratique connue à cette date pour lutter contre la tuberculose pulmonaire¹²⁷⁵, tout en permettant aux enfants d'âge scolaire de ne pas prendre trop de retard dans leur scolarité. Pour ses premiers promoteurs, son objectif est donc avant tout hygiénique, même si l'introduction précoce de certaines pratiques (jardinage¹²⁷⁶ et divers travaux manuels) offre de nouvelles perspectives en termes pédagogiques.

Cette première école à la forêt romande est installée au lieu-dit « en Étavez »¹²⁷⁷, sur une propriété de la commune de Lausanne, située sur le territoire du Mont, à laquelle on accède à l'époque après un trajet de vingt-cinq minutes en tramway depuis la capitale vaudoise. L'école, ou plutôt la classe, est ouverte de mai à octobre, afin de prolonger au maximum les bienfaits du grand air. L'idée est aussi de compléter l'offre des colonies de vacances qui n'a cours que durant les cinq semaines de vacances estivales. Le public cible est composé d'enfants jugés trop faibles de constitution pour suivre l'horaire et le rythme d'une classe normale, sans néanmoins être malades¹²⁷⁸. Les élèves sont issus des classes primaires

¹²⁷² Ligue neuchâteloise contre la tuberculose fondée en 1904; ligue vaudoise (LVT) et ligue fribourgeoise fondées en 1906; ligue genevoise (LGT) fondée en 1912.

¹²⁷³ H[ENCHO]Z L[ouis], « Les écoles dans la forêt », *Revue suisse d'hygiène scolaire et de protection de l'enfance*, 8, juin 1908, p. 5.

¹²⁷⁴ SCHNETZLER A[ndré], « Waldschulen und Walderholungsstätten für Schulkinder: c) Rapporteur français », *Annales de la société suisse d'hygiène scolaire*, 9, 1908, p. 28-30.

¹²⁷⁵ Le traitement par voie médicamenteuse de la tuberculose ne verra le jour qu'à la fin des années 1940 avec l'apparition des antibiotiques. Avant cette date, les médecins ne proposent pas de réel traitement, mais un régime hygiénique : cure d'air, de soleil et nourriture abondante.

¹²⁷⁶ L'existence de jardins scolaires est mentionnée dès 1908 pour l'école à la forêt de Charlottenburg ; CHÂTELET Anne-Marie, *Le souffle du plein air : histoire d'un projet pédagogique et architectural novateur (1904-1952)*, Genève : Metis Presses, 2011, p. 25.

¹²⁷⁷ Altitude : 706 m.

¹²⁷⁸ La population d'enfants fréquentant les écoles de la forêt varie d'un établissement à l'autre ; par exemple à Charlottenburg il s'agit d'enfants malades, la perspective est donc plus thérapeutique que sanitaire, contrairement au cas lausannois où il est précisé qu'aucun enfant qui la fréquente n'est considéré comme malade ; CHÂTELET Anne-Marie, *Le souffle du plein air...*, p. 35.



Fig. 5-12: Anonyme, École [à la forêt], photographie, vers 1910, domaine des Étevaz (Le Mont-sur-Lausanne).

lausannoises et composent une seule classe mixte dirigée par une institutrice. Il est intéressant de s'arrêter sur l'organisation matérielle de cette école telle qu'elle apparaît sur la figure 5-12: les bancs, les pupitres et le tableau noir sont installés dans la forêt, mais respectent en tout point l'organisation spatiale d'une classe traditionnelle. Les élèves sont vêtus normalement, alors que l'institutrice arbore un imposant couvre-chef, socialement indispensable puisqu'elle se trouve photographiée en extérieur. Il ne semble pas y avoir, pour le temps des leçons du moins, une recherche d'exposition au soleil des enfants, ceux-ci profitant au contraire de l'ombre projetée par les arbres. Au vu du climat de nos contrées, on peut imaginer que l'atmosphère ambiante se caractérise par une certaine humidité. Après les premières expériences d'écoles à la forêt, particulièrement en Prusse, les vertus curatives de la forêt sont rapidement nuancées comme le signale Châtelet en citant les opinions des Alsaciens Karl König, inspecteur scolaire, et Bienstock, médecin scolaire. Selon eux la forêt composée de résineux est la plus favorable à ce type d'installation car plus sèche, alors que la forêt de feuillus empêche la pénétration du soleil en été, favorise une atmosphère humide en automne en raison

des feuilles à terre et doit donc être évitée lors du choix de l'emplacement d'une future école de la forêt¹²⁷⁹.

La classe de Lausanne ne donne pas lieu à des constructions spécifiques, contrairement aux écoles similaires ouvertes à travers la Prusse à cette époque, qui se caractérisent par des édifices pavillonnaires¹²⁸⁰. Elle est située à proximité d'un bâtiment préexistant où se trouve, entre autres, la cuisine et où les élèves et l'enseignante peuvent se réfugier en cas de mauvais temps. Cette école de la forêt fonctionne sur ce modèle pendant près d'une décennie avant d'être fermée en 1919. Une école dite de plein air, située cette fois à proximité immédiate du lac, sera ouverte en 1925, dans un bâtiment construit spécifiquement pour cet usage¹²⁸¹.

Suivant l'exemple vaudois, des classes de plein air sont ouvertes en 1912 pour les élèves genevois et en 1913 pour celles et ceux de la ville de Neuchâtel. Ces classes s'inspirent en partie de l'expérience lausannoise, mais aussi d'autres essais en Suisse et à l'étranger.

À Neuchâtel, l'école «*est située dans une clairière de la forêt du Plan-des-Faouls sur Peseux, à quelques kilomètres de la ville et à proximité d'une ligne de tramway*»¹²⁸². Comme à Lausanne, elle est organisée sous forme d'externat, les enfants y venant tous les matins et rentrant chez eux tous les soirs. Elle est le fruit d'une initiative conjointe de la Société des colonies de vacances de Neuchâtel et des autorités scolaires communales. La Société prend en charge l'ensemble des frais d'entretien de la classe, alors que les autorités scolaires assument le salaire de l'institutrice¹²⁸³. Durant la première période de fonctionnement¹²⁸⁴, la classe est composée de vingt-cinq élèves, filles et garçons, tous issus de classes primaires inférieures, soit âgés de sept/huit ans. La classe est dirigée par une institutrice qui, selon le rapport de Félix Béguin, directeur des écoles primaires de la ville de Neuchâtel, «*a su dès le début inculquer à tout son petit monde l'idée qu'on n'allait*

¹²⁷⁹ CHÂTELET Anne-Marie, *Le souffle du plein air...*, p. 34.

¹²⁸⁰ À l'exception de l'école de Mulhouse qui elle aussi est installée dans un bâtiment préexistant, aménagé selon les besoins (douches au sous-sol, etc.); CHÂTELET Anne-Marie, *Le souffle du plein air...*, p. 33.

¹²⁸¹ L'histoire de l'école de la forêt puis de plein air de Lausanne a fait l'objet de plusieurs études: VAUCHER Matthieu, «*Une école sans murs à Lausanne*» (1907-2014). *Analyse des discours de légitimation d'une expérience de plein air*, mémoire de maîtrise, Université de Genève, 2014; HELLER Geneviève, «*La cure intensive d'hygiène en Suisse: les écoles de plein air au début du XX^e siècle*», in CHÂTELET Anne-Marie, LERCH Dominique, NOËL Jean-Luc (éd.), *L'école de plein air: une expérience pédagogique et architecturale dans l'Europe du XX^e siècle*, Paris: Éditions recherches, 2003, p. 211-221.

¹²⁸² Article repris de la *Patrie suisse*, «*L'école en plein air de la ville de Neuchâtel*», *Revue suisse romande d'hygiène scolaire et de protection de l'enfance*, 2, octobre 1914, p. 25.

¹²⁸³ Écoles communales de Neuchâtel, *Rapport sur l'année scolaire 1912-1913...*, p. 64.

¹²⁸⁴ Du 17 juin au 8 septembre 1913, ce qui inclut une période de vacances. Ce fait n'a pas empêché la présence quotidienne d'une vingtaine d'élèves tout au long de l'été; Écoles communales de Neuchâtel, *Rapport sur l'année scolaire 1912-1913...*



Fig. 5-13 : Neuchâtel, école en forêt au Plan-les-Faouls à l'heure des jeux, 1913.

pas au Plan des Faouls uniquement pour s'amuser»¹²⁸⁵. Le programme de la journée, très semblable à celui de l'école lausannoise, se compose de deux leçons de trois quarts d'heure le matin et d'une leçon l'après-midi; le reste du temps est occupé par des jeux (fig. 5-13), des promenades, des exercices respiratoires et une sieste sur chaise longue (fig. 5-14), le tout en plein air¹²⁸⁶. Il ne semble pas y avoir d'aménagements spécifiques réalisés pour cette école en dehors de la mise à disposition de planches et de tréteaux, qui rendent les tables facilement transportables, de bancs et de chaises longues, un bâtiment préexistant servant de refuge en cas de mauvais temps.

Dans son rapport, le médecin des écoles, le Dr André Morel¹²⁸⁷ (1876-1954), compare l'enfant à une «*plante délicate*» qu'on sort d'un milieu malsain pour «*la transporter au soleil, au grand air et lui fournir tout ce qui est nécessaire à son développement*»¹²⁸⁸. Selon lui, l'école en plein air n'agit pas seulement sur la

¹²⁸⁵ Écoles communales de Neuchâtel, *Rapport sur l'année scolaire 1912-1913...*, p. 63.

¹²⁸⁶ Écoles communales de Neuchâtel, *Rapport sur l'année scolaire 1912-1913...*, p. 81.

¹²⁸⁷ Médecin des écoles de 1907 à 1914.

¹²⁸⁸ Écoles communales de Neuchâtel, *Rapport sur l'année scolaire 1912-1913...*, p. 82.



Fig. 5-14: Neuchâtel, école en forêt au Plan-les-Faouls à l'heure de la sieste, 1913.

santé et le corps des enfants, mais aussi sur leur santé morale en les éloignant des «*mauvais exemples de la rue*», danger qui guette tout particulièrement les petits citadin-e-s des classes populaires.

En 1915, l'école de la forêt s'installe au lieu-dit Pierre-à-Bot¹²⁸⁹ dans des infrastructures commanditées par la Société des colonies de vacances de la Ville et spécifiquement érigées pour elle. Celles-ci se composent d'une salle de classe et d'un réfectoire, utilisés en cas de météo défavorable, d'une cuisine et d'une longue galerie ouverte réunies dans un seul bâtiment en bois sur un socle en béton¹²⁹⁰. Cette construction principale (fig. 5-15) est complétée par un petit pavillon contenant les installations sanitaires. Il est précisé que la galerie ouverte est «*très ensoleillée*», ce qui met en évidence la place désormais primordiale accordée à la cure de soleil, même s'il est précisé que les cours et les jeux se déroulent dans la forêt attenante en cas de beau temps, la galerie étant sans doute réservée au repos de l'après-midi.

¹²⁸⁹ Situé 200 m au-dessus de la ville de Neuchâtel à environ 650 m d'altitude.

¹²⁹⁰ «Neuchâtel. – L'école de plein air de Pierre-à-Bot», *Bulletin mensuel du Département de l'instruction publique*, 17, 1915, p. 80.



Fig. 5-15: Neuchâtel, école en plein air de la Pierre-à-Bot, vers 1924.

Dans son rapport annuel, le directeur des écoles primaires et enfantines de la ville déclare avec raison que «*Neuchâtel peut être fière de son école de plein air, qui est certainement un modèle du genre en Suisse*»¹²⁹¹, même si celle-ci est entièrement financée par la Société des colonies de vacances, à l'exception du salaire de l'institutrice payée par la commune. Le nouvel établissement répond aux besoins en matière de cure d'air et de soleil que l'on considère à l'époque comme particulièrement efficace pour fortifier la santé des enfants afin de prévenir tout développement de la tuberculose à l'âge adulte. Cette classe est totalement gratuite pour les participant-e-s recrutés prioritairement parmi les classes les moins aisées de la population. Soulignons néanmoins les limites de cette initiative philanthropique : la classe – il semble difficile de parler d'école au vu de sa taille restreinte – accueille une trentaine d'élèves, soit moins de 1,5 % des élèves des classes primaires de la commune de Neuchâtel dont les effectifs s'élèvent à 2 441 enfants au 1^{er} avril 1916¹²⁹².

À Genève, deux formes d'école en plein air existent à la veille de la Première Guerre mondiale : la première est un internat non-mixte et la seconde une école de jour ou externat mixte. Charles Pesson (1861 ?-1942), à la fois inspecteur scolaire et président du Comité des colonies de Saint-Gervais, est l'instigateur de la première

¹²⁹¹ Écoles communales de Neuchâtel, *Rapport sur l'année scolaire 1915-1916*, Neuchâtel: Impr. Wolfrath & Sperlé, 1916, p. 53.

¹²⁹² Écoles communales de Neuchâtel, *Rapport sur l'année scolaire 1915-1916...*, p. 58.

école ouverte en 1912¹²⁹³. Le Comité des colonies de Saint-Gervais est en effet en possession d'un bâtiment tout neuf, dont la construction a été subventionnée en partie par l'État, situé sur le territoire de la commune vaudoise de la Rippe¹²⁹⁴, au lieu-dit «En Vendôme». L'idée est d'utiliser ce bâtiment, en dehors des vacances scolaires estivales, pour accueillir un certain nombre d'écoliers.

L'école de la forêt de la Rippe ouvre ses portes, le 9 mai 1912, à trente garçons issus des classes primaires genevoises¹²⁹⁵. Ce premier contingent passe cinquante et un jours à l'école, redescendant le 28 juin en ville de Genève. L'année suivante, ils sont trente-deux à séjourner soixante jours à la Rippe¹²⁹⁶. La première année, deux enseignants, puis dès 1913, un enseignant et une enseignante, engagés par le DIP, sont chargés de l'enseignement aux élèves répartis, selon l'âge, en deux classes. Le DIP procure en outre le matériel et les fournitures scolaires. Le Comité des colonies de vacances de Saint-Gervais s'occupe de la gestion matérielle de l'école. Le prix de la pension est de 1 CHF par jour en 1912, 1,20 CHF en 1913¹²⁹⁷ et 3 CHF à la fin des années 1920¹²⁹⁸.

Afin de proposer la même offre aux écolières, le Comité des colonies de Carouge, propriétaire d'un bâtiment (la «Ferme de Vendôme») situé à quelques minutes à peine de celui des colonies de Saint-Gervais, est sollicité. Comme il manque un local pour installer une salle d'étude dans ce bâtiment, une annexe est construite grâce à l'aide financière de l'État, et l'école de la forêt de la Rippe accueille ses premières pensionnaires en mai 1919.

L'école en plein air du Bois de la Bâtie¹²⁹⁹, qui débute en mai 1913 sous les auspices de la jeune ligue genevoise pour la lutte contre la tuberculose (LGT), est beaucoup plus novatrice, puisque, comme l'École de la Pierre-à-Bot qui est ouverte à Neuchâtel en 1915, elle est pensée et construite *ex nihilo* pour répondre aux besoins spécifiques d'une classe en plein air. Le bâtiment (fig. 5-16) consiste en une longue galerie couverte, fermée sur trois côtés et ouverte du côté sud-est. Celle-ci est divisée en trois parties: au centre le réfectoire, qui sert de salle de classe si les conditions atmosphériques sont mauvaises, flanqué de chaque côté par les «*dortoirs*», un pour les filles et un pour les garçons, contenant les chaises longues pour la sieste¹³⁰⁰. «*En arrière du corps central, la cuisine, une chambre pour le gardien, les dépendances*»¹³⁰¹ où se trouvent vraisemblablement

¹²⁹³ MARTI Ad[olphe], *École de la Forêt: notice*, Carouge: Impr. J. Moret, [1929], p. 4.

¹²⁹⁴ Commune du Jura vaudois, située à environ 500 m d'altitude, limitrophe de la France et distante d'une vingtaine de kilomètres de Genève.

¹²⁹⁵ PESSON Ch[arles], «Les colonies de vacances et les écoles de plein air», in DIP (éd.), *L'enseignement primaire...*, p. 249-250.

¹²⁹⁶ PESSON Ch[arles], «Les colonies de vacances et les écoles de plein air»..., p. 251.

¹²⁹⁷ PESSON Ch[arles], «Les colonies de vacances et les écoles de plein air», p. 252.

¹²⁹⁸ MARTI Ad[olphe], *École de la Forêt...*, p. 14.

¹²⁹⁹ Situé sur le territoire de la commune de Genève, sur la rive gauche de l'Arve, à proximité de la Jonction.

¹³⁰⁰ PESSON Ch[arles], «Les colonies de vacances et les écoles de plein air»..., p. 252.

¹³⁰¹ PESSON Ch[arles], «Les colonies de vacances et les écoles de plein air»..., p. 253.



Fig. 5-16 : Genève, école en plein air du Bois de la Bâtie. Carte postale de la LGT, vers 1913.

les installations sanitaires. Chaque enfant se voit octroyer une petite parcelle du terrain alentour pour cultiver un petit jardin¹³⁰².

La première année, l'école accueille quarante enfants, filles et garçons de neuf/dix ans, sélectionnés sur des critères médicaux. Une contribution financière est demandée aux parents : 0,25 CHF par jour. Les enfants, organisés en deux classes, suivent le programme scolaire ordinaire sous la direction d'une enseignante et d'un enseignant mis à la disposition de la LGT par le DIP. Les leçons sont données en plein air, dans les bois environnants, si les conditions météorologiques le permettent. Dans ce but, les élèves sont équipés chacun d'un « *pupitre pliant, avec siège* »¹³⁰³ facilement transportable sur le dos grâce à des bretelles. Modèle proche voire identique à celui développé par le Dr Auguste Rollier pour son « école au soleil », ouverte à Cergnat (VD) en 1910 (fig. 5-17).

De manière générale, l'école en plein air du Bois de la Bâtie paraît fortement influencée par les établissements du Dr Rollier¹³⁰⁴ et même si l'ouvrage les présentant n'est publié qu'en automne 1915, les travaux de Rollier sont déjà amplement diffusés

¹³⁰² « L'école en plein air », *Journal de Genève*, 23 mai 1913, p. 4.

¹³⁰³ PESSON Ch[arles], « Les colonies de vacances et les écoles de plein air »... p. 254.

¹³⁰⁴ Une différence néanmoins : les deux écoles ouvertes par Rollier, des internats, ne sont pas mixtes, contrairement à l'école en plein air du Bois de la Bâtie (externat).



Fig. 5-17: Cergnat (VD), classe mobile de l'école au soleil, vers 1915.

dans les milieux médicaux¹³⁰⁵, et rapidement aussi auprès d'un plus large public¹³⁰⁶. Le Dr Alec Cramer¹³⁰⁷ (1880-1955), qui s'occupe de mettre sur pied l'école en plein air du Bois de la Bâtie¹³⁰⁸, en a sûrement connaissance puisqu'il occupe les fonctions de secrétaire général de la LGT. À côté du temps scolaire proprement dit, les enfants, garçons et filles, font des travaux manuels, du jardinage, des jeux et de la gymnastique respiratoire, dont le cours est donné quotidiennement par le Dr Léon Weber-Bauler¹³⁰⁹ (1870-1956). Ce programme alliant activités scolaires, manuelles et physiques, réalisées dans la nature par un public scolaire mixte, fait écho à celui de certains promoteurs et promotrices de l'Éducation nouvelle¹³¹⁰.

¹³⁰⁵ Par exemple, trois articles d'Auguste Rollier sur l'héliothérapie comme moyen de traiter différents types de tuberculose publiés dans la *Revue médicale de la Suisse romande* entre 1909 et 1912.

¹³⁰⁶ Entre autres : G., « L'école au soleil », *L'Éducateur*, 52, 1916, p. 177-181.

¹³⁰⁷ Dr Maurice Alexandre Cramer, dit Alec.

¹³⁰⁸ PESSON Ch[arles], « Les colonies de vacances et les écoles de plein air »..., p. 252.

¹³⁰⁹ Codirecteur de l'Institut Zander [institut médico-mécanique fondé par le Dr C. Reymond en 1898] de 1905 à 1910, cofondateur du premier institut de physiothérapie à la Policlinique de Genève avec les Drs P.M. Besse et A. Brissard en 1911, puis d'une clinique psychothérapique à Chêne-Bougeries ; « Le Docteur Weber-Bauler », *Journal de Genève*, 2 février 1956, p. 6.

¹³¹⁰ Nous pensons particulièrement ici aux « Trente points » d'Adolphe Ferrière (1879-1960), établis à partir de 1911 et diffusés dès 1915, qui listent les caractéristiques d'une École nouvelle ; HOFSTETTER Rita, RATCLIFF Marc, SCHNEUWLY Bernard, *Cent ans de vie 1912-2012*, Chêne-Bourg : Médecine et Hygiène Georg, 2012, p. 138.



Fig. 5-18: Genève, école en plein air du Bois de la Bâtie. Carte postale de la LGT, vers 1913.

Signalons un autre aspect particulier à cette école du Bois de la Bâtie, par rapport aux autres exemples présentés : l'habillement unisexe et minimaliste des enfants qui la fréquentent (fig. 5-18) :

«Sauf quand le temps était trop inclément, les enfants étaient presque toute la journée vêtus simplement d'un caleçon de bain, ce qui leur a permis de jouir de l'action bienfaisante du soleil et de s'aguerrir contre les changements de température.»¹³¹¹

Dès 1916, deux nouvelles écoles en plein air sont organisées, cette fois-ci directement par le DIP, l'une au parc des Eaux-Vives et l'autre à Varembe¹³¹² ; l'année suivante c'est une école organisée sur la rive droite, près du parc de l'Ariana, qui est mentionnée pour la première fois¹³¹³. En 1919, s'y ajoute encore l'école de plein air de Genollier, dans le bâtiment des colonies de vacances de Genève-ville. Palandella en recense encore un certain nombre, créées en plaine ou en altitude dans les années d'entre-deux-guerres¹³¹⁴.

¹³¹¹ Dr R[ILLIET] F[rédéric], «L'école genevoise de plein air», *Revue suisse romande d'hygiène scolaire et de protection de l'enfance*, 2, juin 1914, p. 19.

¹³¹² GE, CR CE 1916, p. 420.

¹³¹³ L'école des Eaux-Vives n'est en revanche plus mentionnée ; GE, CR CE 1917, p. 640.

¹³¹⁴ PALANDELLA Liliane, *Vive le parascolaire!*..., p. 63.

Au printemps 1919, la LGT sollicite le DIP afin qu'il reprenne l'École du Bois de la Bâtie «*estimant que la question des écoles de plein air était suffisamment éclaircie pour que les initiatives privées cèdent le pas aux institutions officielles*»¹³¹⁵. La LGT souhaite que cette école soit rattachée aux autres écoles en plein air mises sur pied et gérées par l'État, afin qu'elle puisse consacrer ses ressources «*à créer ou favoriser la création d'autres œuvres nécessaires au mouvement antituberculeux*»¹³¹⁶. La donation se concrétise au printemps suivant, l'État s'engageant, pour quinze ans, à rétrocéder les installations à la LGT si celles-ci ne sont plus exploitées en tant qu'école en plein air¹³¹⁷.

La place occupée par la gymnastique dans les programmes quotidiens des classes en plein air reste peu claire dans les cas lausannois et neuchâtelois, où les jeux et les rondes sont régulièrement mentionnés¹³¹⁸, mais les exercices respiratoires plus rarement. Aucune intervention de spécialiste n'est signalée, l'ensemble des activités physiques semblant être dirigé par les institutrices. À Genève, un médecin «*spécialiste du mouvement*», le Dr L. Weber-Bauler, vient donner quotidiennement les cours de gymnastique respiratoires à l'École du Bois de la Bâtie. Les divers articles¹³¹⁹ sur le sujet des écoles en plein air rédigés par le Dr Frédéric Rilliet (1878-1952), médecin-inspecteur chef des écoles du canton de Genève (1908-1948), confirment cependant le rôle capital qu'il attribue à la gymnastique dans l'amélioration de la santé des enfants amenés à fréquenter ces classes en favorisant le «*développement de la cage thoracique et [le] renforcement des muscles de l'abdomen et du dos*»¹³²⁰. C'est d'ailleurs par la pratique régulière d'exercices de gymnastique respiratoire que le Dr Rilliet explique l'accroissement du périmètre de la cage thoracique observé chez la quarantaine d'enfants ayant profité de l'école en plein air du Bois de la Bâtie en été 1913¹³²¹. L'augmentation du périmètre thoracique, du poids et de la taille est en effet l'étalon d'appréciation de la réussite des séjours en école de plein air ou en colonies de vacances. Ces mesures sont soigneusement relevées au début et à la fin du séjour par les médecins en charge du suivi des enfants.

¹³¹⁵ AEG Terrasière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.98, lettre de A[lfred] Archinard du 7 mai 1919 à Jules Mussard, chef du DIP genevois.

¹³¹⁶ AEG Terrasière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.98, lettre du comité de la LGT, signée par le président S. Fatio et le secrétaire, Dr A[lec] Cramer, du 27 octobre 1919 à Jules Mussard, chef du DIP genevois.

¹³¹⁷ AEG Terrasière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.98, extraits du registre du Conseil d'État du 21 mai 1920.

¹³¹⁸ H[ENCHO]Z L[ouis], «Les écoles dans la forêt», *Revue suisse d'hygiène scolaire et de protection de l'enfance*, 8, juin 1908, p. 6; article repris de la *Patrie suisse*, «L'école en plein air de la ville de Neuchâtel», *Revue suisse romande d'hygiène scolaire et de protection de l'enfance*, 2, octobre 1914, p. 25.

¹³¹⁹ R[ILLIET] F[rédéric], «L'organisation de l'école de plein air», *Revue suisse romande d'hygiène scolaire et de protection de l'enfance*, 2, mars 1914, p. 9-11.

¹³²⁰ R[ILLIET] F[rédéric], «Les écoles en plein air», *Revue suisse romande d'hygiène scolaire et de protection de l'enfance*, 6, mai 1918, p. 15.

¹³²¹ R[ILLIET] F[rédéric], «L'École genevoise de plein air», *Revue suisse romande d'hygiène scolaire et de protection de l'enfance*, 2, juin 1914, p. 18-19.



Fig. 5-19: Exercices de gymnastique respiratoire en plein air. Anonyme, enfants suivant l'école au soleil à Arzier (gauche) et à Begnins (droite), photographies, 1920.

Comme les exemples précédents le montrent, les classes de plein air se développent principalement à la lisière des villes (pour les externats) ou à la campagne et à la montagne (pour les internats) afin d'accueillir les écolières et écoliers présentant une condition physique fragilisée ou altérée. Il s'agit d'une offre destinée aux petits citoyen-e-s, issus des classes populaires et vivant dans un environnement parfois insalubre, où la promiscuité avec d'éventuels tuberculeux ne peut être évitée. Cependant, la tuberculose n'est pas une maladie qui touche uniquement les habitant-e-s des villes ; nous avons identifié un cas de classes en plein air développées à l'intention d'élèves de la campagne. C'est un médecin, le Dr William Francken (1889-1962), exerçant à Begnins (VD), qui est à l'origine de cette initiative. Arrêtons-nous un instant sur ce médecin de campagne un peu particulier. Après des études de médecine à Lausanne auprès du Dr César Roux (1857-1934), il s'installe à Begnins en 1914, avec son épouse Laure (dite Loly), née Fiaux, première Suisseuse licenciée ès sciences physiques et mathématiques de l'Université de Lausanne (1909)¹³²². Le Dr Francken fait partie de ces médecins qui ont une conception globale de la santé d'où l'importance qu'il accorde à une vie saine, proche de la nature, comme moyen de la préserver. Engagé dans la lutte contre la tuberculose et l'alcoolisme, il fonde en 1921 le Pavillon de La Côte (sanatorium) à Gilly (VD). S'appuyant sur une série de conférences faites aux villageois de la région sur l'importance de développer la résistance des individus à

¹³²² VOLET-JEANNERET Helena, « Notes sur les premières étudiantes suisses à l'Université de Lausanne (1890-1914) », *Revue historique vaudoise*, 96, 1988, p. 86-87.

la tuberculose dès le plus jeune âge, le Dr Francken se lance dans l'organisation de cures d'air pour enfants délicats¹³²³. Celles-ci se déroulent dès 1916 ou 1917 sous la forme d'après-midi en plein air passés, en maillot de bain, à se reposer, à jouer ou à faire de la gymnastique, essentiellement respiratoire, après avoir fréquenté la classe en matinée. Sélectionnés lors de la visite médicale par le Dr Francken lui-même puisqu'il occupe le poste de médecin des écoles, les curistes représentent près de 15 % des effectifs des élèves âgés de six à douze ans de dix villages situés dans la région de La Côte. Ils se répartissent en quatre lieux de cure, comprenant chacun quarante à cinquante enfants des deux sexes et une jeune femme, défrayée par la Ligue vaudoise contre la tuberculose (LVT), chargée de les diriger.

Après ces premiers succès, le Dr Francken convoque au printemps 1919 les membres du corps enseignant pour mettre sur pied une véritable école au soleil englobant l'ensemble de la population scolaire. Afin de rallier un maximum de partisans du projet, des « conférences agrémentées de projections lumineuses »¹³²⁴, de témoignages de parents de petits curistes et avec l'appui des enseignants sont organisées pour le grand public. Grâce au soutien des enseignant-e-s, des autorités villageoises et d'une partie de la population, neuf villages¹³²⁵ sur les dix ayant vécu l'expérience des cures d'air se lancent dans celle de l'école au soleil. Aucun matériel spécifique n'est acheté, les après-midi étant consacrés à des leçons orales ou à des leçons de chose (fig. 5-20), à la gymnastique et aux jeux, le tout en caleçon de bain. Idéalement, la classe se déroule dans un pré ensoleillé, voire un vallon pour être protégé du vent, bordé d'un cours d'eau. L'horaire de l'après-midi débute à 13 heures avec une demi-heure de leçon, puis une demi-heure de gymnastique, avant une autre leçon d'une demi-heure ; enfin le restant de l'après-midi est consacré à la douche, à la gymnastique et aux jeux¹³²⁶.

R. Henry, un des instituteurs impliqués dans cet essai, ne se contente pas de prôner l'éducation physique, mais nous donne un aperçu détaillé du type d'exercices corporels pratiqués par les élèves de sa classe¹³²⁷. Il s'agit avant tout d'exercices ayant un but correctif (fig. 5-19), soit en développant la cage thoracique, en augmentant l'amplitude respiratoire ou en redressant le tronc, sans pour autant exclure d'autres types d'exercice, comme les jeux qui permettraient selon lui le développement de l'esprit de camaraderie et de loyauté¹³²⁸.

¹³²³ FRANCKEN [William] Dr, « Un essai d'école au soleil dans l'enseignement public primaire à la campagne », *L'Éducateur*, 56, 1920, p. 230-236.

¹³²⁴ HENRY R., « L'école au soleil », *L'Éducateur*, 59, 1923, p. 3-4.

¹³²⁵ Begnins, Le Vaud, Bassins, Arzier, Coinsins, Vich et Gland (district de Nyon), Burtigny (district de Rolle), Marchissy (district d'Aubonne) ; HENRY R., « L'école au soleil II »..., p. 18.

¹³²⁶ HENRY R., « L'école au soleil »..., p. 5.

¹³²⁷ R. Henry parle à plusieurs reprises dans ses deux articles de l'exemple spécifique de Bassins sur lequel il possède des données et des informations détaillées, nous émettons donc l'hypothèse qu'il est l'instituteur desservant l'école de ce village.

¹³²⁸ HENRY R., « L'école au soleil II »..., 21.



Fig. 5-20: Leçon de l'après-midi en plein air. Anonyme, enfants suivant l'école au soleil à Burtigny, photographie, 1920.

L'exemple de Begnins et de ses villages voisins reste unique en Suisse romande à notre connaissance. Ce type d'école ne se multiplie pas en Suisse, même durant l'entre-deux-guerres qui marque l'apogée de ce mouvement au niveau international. Ces établissements de plein air restent principalement le fait de quelques chefs-lieux cantonaux et concernent une part infime de la population scolaire. Un recensement des établissements scolaires et parascolaires dans l'ensemble des cantons suisses, publié en 1932, permet de confirmer nos observations. À cette date, seules l'École du Bois de la Bâtie et de Varembe sont encore en activité à Genève; à Neuchâtel, il n'existe toujours qu'une école de ce type, celle de la Pierre-à-Bot¹³²⁹. Toujours en 1932, on recense cinq écoles de plein air sur le territoire vaudois: celle de Begnins, deux à Lausanne¹³³⁰, l'école au soleil du Dr Rollier à Leysin (Cergnat) et

¹³²⁹ «Organisation des öffentlichen Schulwesens in den Kantonen», *Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen*, 18, 1932, p. 14-214.

¹³³⁰ Une école est située au bord du lac, à Vidy, et une autre école dans les hauts de la ville sur le territoire de la commune d'Épalinges.

une dernière à Villars-sur-Bex¹³³¹. Aucune école de ce type n'est recensée pour le canton de Fribourg ou du Valais, ni pour la majorité des cantons suisses alémaniques, à l'exception des cantons de Zurich, Berne, Soleure et Bâle-Ville.

Cures d'air et de soleil

Comme nous l'avons vu, ces écoles quelque peu particulières ont rapidement quitté la forêt et l'ombre des arbres pour profiter pleinement du soleil qui, après des siècles d'évitement, est désormais recherché pour ses effets thérapeutiques, notamment dans le traitement de la tuberculose. Durant les décennies suivantes, on va donc en user, voire en abuser, dans le cadre des cures d'air et de soleil, où il ne s'agit plus d'organiser l'enseignement scolaire dans un autre cadre, mais de prendre en charge les enfants en dehors du cadre scolaire. La pratique de la gymnastique respiratoire et, dans la mesure du possible, des bains ou des douches va aussi prendre une place prépondérante dans ces programmes.

À Lausanne, à l'instigation de la Dr Charlotte Olivier-von Mayer (1864-1945), la LVT ouvre en 1911 à Sauvabelin une cure d'air rattachée à la Policlinique. Il s'agit d'offrir à une population de condition modeste, composée d'adultes et d'enfants des deux sexes, l'opportunité d'effectuer une convalescence ou tout simplement de se reposer à un prix modique et à proximité de son domicile¹³³². Cette cure est généralement ouverte en juillet et en août. Il s'agit d'une cure «diurne», les patient-e-s venant tous les matins de Lausanne grâce au tramway et rentrant chez eux tous les soirs par le même moyen.

Dès 1912, les enfants bénéficient de leur propre galerie construite un peu à l'écart. Les patient-e-s sont, au début surtout, envoyés par le Dispensaire antituberculeux¹³³³ ou par la direction des écoles pour les enfants. Selon Heller, il s'agit d'«*enfants mal nourris, scrofuleux; refusés par les colonies de vacances et par l'École de la forêt parce qu'ils sont trop délicats, ils nécessitent une surveillance médicale*»¹³³⁴. Le traitement consiste en une nourriture abondante, du repos, des douches, des bains d'air, de sable et de soleil pris en vêtements légers ou en caleçons de bain. À partir de 1916, une institutrice prend en charge les enfants les plus âgés le matin

¹³³¹ Il s'agit sans doute de l'école de plein air de Jean Dupertuis, fondateur du Bureau international des écoles de plein air; RUCHAT Martine, «Jean Dupertuis (1886-1951). Le Bureau international des écoles plein air en Suisse romande (1920-1926)», in CHÂTELET Anne-Marie, LERCH Dominique, NOËL Jean-Luc (éd.), *L'école de plein air...*, p. 261-269.

¹³³² Toutes les informations relatives à la cure d'air de Sauvabelin sont tirées de HELLER Geneviève, *Charlotte Olivier...*, p. 131-149.

¹³³³ Le Dispensaire antituberculeux est un service de la Policlinique médicale universitaire lausannoise créé en 1906, que Charlotte Olivier-von Mayer dirige entre 1911 et 1925. HELLER Geneviève, *Charlotte Olivier...*, p. 96-99.

¹³³⁴ HELLER Geneviève, *Charlotte Olivier...*, p. 143.



Fig. 5-21 : Lausanne, cure d'air de Sauvabelin, entre 1912 et 1917.

et «une demoiselle leur fait faire de la gymnastique deux fois par semaine»¹³³⁵. Le mouvement, que ce soit sous forme de jeux ou de gymnastique respiratoire (fig. 5-21), contribue donc aussi au traitement des petits curistes de Sauvabelin.

D'autres lieux destinés à améliorer ou à prévenir toute atteinte à la santé des enfants sont développés afin d'élargir l'offre à l'ensemble des besoins de la population d'âge scolaire. Il ne s'agit toujours pas ici de guérir mais plutôt de prévenir. La LVT organise, en collaboration avec les autorités scolaires lausannoises, deux nouvelles offres courant 1915. Toutes deux sont des créations du Dr Lucien Jeanneret (1887-1922), pédiatre, spécialiste de la tuberculose infantile et alors secrétaire de la section lausannoise de la Société suisse pour la jeunesse (future Pro Juventute).

La première que nous allons évoquer est la classe de *culture physique et de cure d'air et de soleil*¹³³⁶, organisée avec le soutien de la Municipalité de Lausanne, dans le jardin du service sanitaire des écoles dès septembre 1915 (fig. 5-22). Il s'agit d'une offre quotidienne courant sur toute l'année scolaire, contrairement

¹³³⁵ HELLER Geneviève, *Charlotte Olivier...*, p. 147.

¹³³⁶ Parfois appelée «classe pour enfants délicats».

aux écoles de plein air. Cette classe accueille des élèves des deux sexes dispensés d'école l'après-midi pour raison médicale. Les enfants fréquentent normalement leur classe le matin, puis passent l'après-midi au service sanitaire des écoles, à l'avenue d'Échallens, sous la surveillance d'une institutrice¹³³⁷. Le Dr Francis-Marius Messerli (1888-1975), titulaire du brevet vaudois pour l'enseignement de la gymnastique, se charge de donner quotidiennement des cours de gymnastique à la trentaine d'élèves bénéficiant de cette offre¹³³⁸. La majeure partie des frais sont pris en charge par la LVT qui «*paie un modeste loyer de cent francs par an, fournit les chaises longues et couvertures, donne aux enfants une petite collation à 4 heures et, enfin, rétribue la jeune institutrice chargée de la surveillance de cette classe*»¹³³⁹.

Cette organisation présente un avantage certain pour les autorités scolaires lausannoises, puisqu'elle leur permet de réagir contre l'abus de dispenses médicales et surtout «*de contrôler l'emploi du temps des élèves dispensés*»¹³⁴⁰. Destinée aux «*enfants anémiques, débiles ou atteints de déviation de la colonne vertébrale*»¹³⁴¹ ou à ceux qualifiés de «*déliçats*»¹³⁴², cette classe propose des exercices de gymnastique respiratoire, des jeux et des cures de chaise longue ou de soleil¹³⁴³, quotidiennement et en plein air si les conditions atmosphériques le permettent. Dès 1918, la gestion de la classe de culture physique est reprise par la commune de Lausanne¹³⁴⁴. Cette classe sera abandonnée définitivement en février 1925 au profit du site de Vidy¹³⁴⁵, lors de la réorganisation de l'école en plein air.

L'autre création du Dr Jeanneret touche un plus grand nombre d'enfants et connaît une plus longue vie, puisque lancée en mai 1915, avec le concours d'une certaine Blanche Ramuz et le soutien de la Dr Charlotte Olivier et de la LVT, elle perdure jusque dans les années 1960 au moins¹³⁴⁶.

La cure de soleil préventive, connue sous l'appellation d'Œuvre de Vidy-Plage, se base sur l'idée que presque tous les enfants sont contaminés¹³⁴⁷, à un moment

¹³³⁷ «*Contre la tuberculose*», *Gazette de Lausanne*, 3 novembre 1915, p. 3.

¹³³⁸ «*Contre la tuberculose*», *Gazette de Lausanne*, 1^{er} mars 1916, p. 4.

¹³³⁹ Lausanne, Rapport de gestion 1916, p. 37-38.

¹³⁴⁰ Lausanne, Rapport de gestion 1916, p. 38.

¹³⁴¹ Lausanne, Rapport de gestion 1916, p. 59.

¹³⁴² Lausanne, Rapport de gestion 1918, p. 11.

¹³⁴³ Lausanne, Rapport de gestion 1920, p. 50.

¹³⁴⁴ Lausanne, Rapport de gestion 1918, p. 11.

¹³⁴⁵ AVL, RF 19/11, Procès-verbaux de la Commission scolaire, séance du 19 février 1925, p. 453.

¹³⁴⁶ «*Cure d'air à Vidy-Plage*», *Gazette de Lausanne*, 12 juillet 1963, p. 9.

¹³⁴⁷ Nous avons trouvé différentes statistiques à ce sujet : 75 % des adolescent-e-s de quinze ans seraient infectés (*Petit guide de l'enseignement antituberculeux à l'usage du corps enseignant primaire du Canton de Vaud*, Lausanne : Impr. La Concorde, 1917, p. 15); en fait l'infection concernerait 95 % des enfants atteignant la puberté selon le Dr Jeanneret (JEANNERET Lucien, *Comment protéger l'enfance contre la tuberculose : la cure de soleil préventive, la gymnastique respiratoire*, Paris : O. Doin & fils éditeurs, Lausanne : Impr. E. Toso & Co, 1915, 3^e éd. revue et augmentée, p. 5); ou encore : 95 % des infections par le bacille de Koch auraient lieu durant la scolarité (HENCHOZ L[ouis], «*Hygiène scolaire*», *Annuaire de l'Instruction publique*, 10, 1919, p. 216).



Fig. 5-22 : Lausanne, classe de culture physique et de cure d'air et de soleil, service sanitaire scolaire, entre 1915 et 1917.

ou un autre, par le bacille de Koch. Pour éviter que la tuberculose ne se déclare, généralement à l'âge adulte, il faut leur fournir le moyen de combattre autant que possible cette première infection, afin qu'ils développent une résistance à long terme contre la maladie¹³⁴⁸. Le Dr Jeanneret souligne de plus que « *le moment, où l'enfant s'infecte pour la première fois est très important* »¹³⁴⁹. Selon lui, plus l'enfant est âgé lors de la contamination, mieux il se défendra contre la maladie sur le long terme. Or, les enfants ne seraient pas à égalité dans ce domaine selon leur condition sociale. « *L'enfant des milieux ouvriers se contamine plus tôt que l'enfant des classes aisées et campagnardes ; il est plus tôt en contact avec la*

¹³⁴⁸ JEANNERET Lucien, MESSERLI Francis, *Éducation physique de l'Enfant. Résumé des principes généraux et programme schématique de cure de soleil et de gymnastique spéciale institué pour l'« Œuvre de la Cure de soleil préventive » (Vidy-Plage) et pour les Classes d'enfants délicats du « Service auxiliaire scolaire » de Lausanne*, Lausanne : Th. Sack, 1917, 2^e éd., p. 1-2.

¹³⁴⁹ JEANNERET Lucien, *Comment protéger l'enfance contre la tuberculose...*, p. 7.

rue malsaine, ou avec des phtisiques dans des logements insuffisants.»¹³⁵⁰ Le résultat serait qu'à douze ans, 80 % des enfants de classes populaires seraient déjà contaminés contre 40 % de ceux des classes aisées ou vivant à la campagne, d'où un risque beaucoup plus élevé pour les premiers de devenir tuberculeux une fois adulte. À ce premier facteur s'ajoute celui des conditions matérielles défavorables dans lesquelles grandissent les enfants des classes populaires. Pour combattre le mal à la racine, il faut fortifier les enfants, idéalement avant la première infection, et leur donner les meilleures conditions possibles de développement. Pour Jeanneret, le raisonnement est à la fois simple et évident :

«Puisque le soleil guérit admirablement la tuberculose, appliquons-le avant que les ravages de cette maladie se soient fait sentir, utilisons-le pour prévenir l'éclosion de la maladie.

Plusieurs années d'expériences antérieures de l'héliothérapie nous avaient enseigné que le soleil n'est pas seulement efficace pour guérir la tuberculose, mais qu'il a sur l'organisme des enfants une action fortifiante remarquable, action qui s'exerce sur le sang qu'il vivifie, sur les muscles qu'il tonifie, sur la peau qu'il assainit. En un mot, le soleil représente le tonique par excellence de l'enfance, le fortifiant le plus sûr et le meilleur marché.»¹³⁵¹

L'idéal serait naturellement de faire entrer le soleil directement dans les habitations, même les plus pauvres, mais vu l'impossibilité d'assainir des quartiers entiers d'habitations insalubres, la solution est de faire sortir les résident-e-s afin de les exposer au soleil.

En juin 1915, Jeanneret lance via la presse locale un appel aux parents, leur conseillant d'amener leurs enfants sur les grèves du lac pendant les vacances scolaires. La direction des écoles relaye cet appel, «*si bien que tout l'été, d'Ouchy à Vidy, des milliers d'enfants ont bénéficié du soleil*»¹³⁵². L'œuvre de Vidy-Plage est créée afin de permettre aux enfants dont les parents ne sont pas disponibles de profiter des bienfaits du bord du lac¹³⁵³. L'idée est que ce service soit offert toute la semaine pendant les vacances et le samedi en période scolaire. Les enfants se retrouvent à un lieu de rendez-vous fixé dans leur quartier et des accompagnant-e-s bénévoles viennent les chercher pour les emmener au bord du lac. La distance à parcourir étant trop grande pour les plus petit-e-s (environ 30 minutes de marche), ceux-ci passent leurs après-midi en maillot de bain sur un emplacement sablé à leur intention dans un jardin public¹³⁵⁴. Jeanneret souligne le bon accueil fait à

¹³⁵⁰ JEANNERET Lucien, *Comment protéger l'enfance contre la tuberculose...*

¹³⁵¹ JEANNERET Lucien, «Le soleil médecin», *Gazette d'hygiène et de médecine de la Suisse romande*, 15 décembre 1916, p. 4.

¹³⁵² JEANNERET Lucien, *Comment protéger l'enfance contre la tuberculose...*, p. 22.

¹³⁵³ JEANNERET Lucien, *Comment protéger l'enfance contre la tuberculose...*, p. 23.

¹³⁵⁴ JEANNERET Lucien, «La cure de soleil préventive», *Revue médicale de la Suisse romande*, 36, 1916, p. 222.

ce groupe contre lequel aucune réclamation ne s'élève, malgré leur dénuement partiel. Pour lui, il s'agit d'un signe que la cause est désormais entendue et que « [l]e public admet sans peine la nudité enfantine. [...] Le public comprend qu'il ne s'agit pas d'une fantaisie, d'une mode, mais d'une mesure de santé publique. »¹³⁵⁵.

Le bord du lac est considéré comme idéal par Jeanneret et cela pour diverses raisons: « outre l'attrait qu'exerce le lac pour les enfants, nous y trouvons un vaste espace libre où le déshabillage est admis, le sable pour s'étendre, l'eau pour se débarbouiller, et surtout la réverbération spéciale qui double l'intensité solaire. »¹³⁵⁶ À Vidy, l'après-midi se passe entre repos, bains, jeux, gymnastique respiratoire et collation, le tout encadré par des jeunes hommes et jeunes femmes bénévoles.

Jeanneret tire un bilan extrêmement positif de cette première année: près de 200 enfants, garçons et filles, envoyés par des médecins, la Polyclinique, des instituteurs et institutrices, et des parents ont profité de l'offre et grâce aux nombreux bénévoles, les dépenses de mai à octobre 1915 ne s'élèvent qu'à 105,35 CHF¹³⁵⁷. Ce premier succès ne se dément pas puisqu'en 1916, 720 enfants en profitent, 800 en 1917¹³⁵⁸ et 720 en 1918¹³⁵⁹. Or, le nombre d'élèves fréquentant les classes primaires lausannoises durant la période 1915-1920 est d'environ 7 000 individus¹³⁶⁰. Cela signifie que dès 1916, 10% des élèves du niveau primaire passent une partie des après-midi estivaux au bord du lac. En comparaison, le nombre de petits Vaudois-es (et pas seulement Lausannois-es) partis en colonie de vacances en été 1913 s'élève à 514¹³⁶¹.

Dès 1916, le Dr Jeanneret est rejoint dans son entreprise par le Dr F. Messerli qui se charge, entre autres, de donner les cours de gymnastique respiratoire aux petits vacanciers et vacancières du bord du lac (fig. 5-23). Gymnaste actif de la Section bourgeoise de Lausanne, détenteur du brevet vaudois pour l'enseignement de la gymnastique, F. Messerli a des compétences que Jeanneret n'a pas; il étoffe et affine le programme de gymnastique proposé aux jeunes curistes¹³⁶². Dès 1917, au nom original de l'entreprise vient d'ailleurs s'adjoindre le terme gymnastique: « *Œuvre de la Cure préventive de soleil et de gymnastique* » (*Vidy-Plage*),

¹³⁵⁵ JEANNERET Lucien, « Tuberculose et école », *Gazette d'hygiène et de médecine de la Suisse romande*, 15 mars 1917, p. 6.

¹³⁵⁶ JEANNERET Lucien, « La cure de soleil préventive »..., p. 221.

¹³⁵⁷ JEANNERET Lucien, « La cure de soleil préventive »..., p. 222-223.

¹³⁵⁸ JEANNERET Lucien, MESSERLI Francis, *Éducation physique de l'Enfant*..., 2^e de couverture.

¹³⁵⁹ « Contre la tuberculose », *Gazette de Lausanne*, 15 février 1919, p. 4.

¹³⁶⁰ Source: Lausanne, Rapport de gestion 1915-1920.

¹³⁶¹ HENCHOZ L[ouis], « Hygiène scolaire: les Écoles de Plein air et les Colonies de vacances », *Annuaire de l'instruction publique*, 23, 1932, p. 179.

¹³⁶² JEANNERET Lucien, « Tuberculose et école (suite) », *Gazette d'hygiène et de médecine de la Suisse romande*, 1^{er} avril 1917, p. 8, note 1.



Fig. 5-23 : Lausanne, anonyme, cours de gymnastique de la cure d'air de l'Œuvre de Vidy, photographie, 1926.

soulignant ainsi la place prépondérante désormais accordée à la gymnastique respiratoire dans le programme.

Parallèlement à l'œuvre de Vidy-Plage, les rives du lac Léman sont envahies de baigneurs et de baigneuses à la belle saison. L'appel lancé en 1915 par Jeanneret avait eu comme effet d'attirer un public très large désireux de profiter des bienfaits du soleil au bord du lac. Cela déclenche une polémique relative à la décence de cette nouvelle pratique mixte des bains de soleil en tenue légère¹³⁶³. Le problème semble suffisamment récurrent pour que les directeurs prennent la peine de rassurer les parents des enfants qui leur sont confiés. Dans la seconde édition de la brochure consacrée à l'œuvre, publiée en 1917, il est précisé que le programme consiste « *en bains du lac et bains de soleil repos, puis gymnastique spéciale sur un vaste terrain clos, collation, jeux de développement. Groupes de 30-35 enfants sous la surveillance de deux monitrices. Les groupes de garçons et de fillettes sont séparés.* »¹³⁶⁴ Après une première saison mixte, comme le prouvent

¹³⁶³ JEANNERET Lucien, « Le soleil médecin »..., p. 5.

¹³⁶⁴ JEANNERET Lucien, MESSERLI Francis, *Éducation physique de l'Enfant...*, 2^e de couverture.



Fig. 5-24 : Lausanne, un groupe d'enfants sur la plage, œuvre de Vidy-plage, 1915.

les photographies prises en 1915 (fig. 5-24 et 5-25), les étés suivants voient donc les enfants répartis en groupes non-mixtes. De même, dès 1916 un terrain privé est mis à leur disposition gratuitement par Max Auckenthaler¹³⁶⁵ (1858-1932), évitant toute promiscuité inappropriée¹³⁶⁶. L'année suivante, le Conseil communal de Lausanne vote un crédit de 100 000 CHF pour acheter le terrain en question¹³⁶⁷. Des groupes payants, à effectif réduit, sont institués afin de financer l'accueil gratuit des enfants des classes populaires. Le terme « Vidy-Plage » est cependant désormais davantage associé au lieu qu'à l'œuvre, ce qui oblige de nouvelles mises au point pour éviter toute confusion ou mauvaise publicité¹³⁶⁸.

¹³⁶⁵ Sans doute le directeur de l'Institut de jeunes gens La Villa situé à Ouchy. Féru de sport, Auckenthaler fonde, entre autres, un des premiers clubs de football du canton, dans lequel joue Francis Messerli ; « Décès », *Gazette de Lausanne*, 27 décembre 1932, p. 4 ; MESSERLI Francis, « Ma première rencontre avec Pierre de Coubertin », *Revue olympique*, 1959, p. 34-35, consulté le 5 mai 2016 sur <http://library.la84.org/OlympicInformationCenter/RevueOlympique/1959/BDCF65/BDCF65ze.pdf>

¹³⁶⁶ NICOD Gustave], « La gymnastique mise au service d'une bonne cause », *Gymnaste suisse*, 59, 1916, p. 367.

¹³⁶⁷ « Conseil communal. Séance du mardi 27 novembre 1917 », *Feuille d'Avis de Lausanne*, 28 novembre 1917, p. 12.

¹³⁶⁸ « Programme général de l'institution de Vidy-Plage », *Gazette d'hygiène, de médecin et de sciences sociales de la Suisse romande*, 15 août 1917, p. 2.



Fig. 5-25: Lausanne, un groupe d'enfants pratiquant des exercices respiratoires, œuvre de Vidy-plage, 1915.

En 1919 encore, F. Messerli fait passer dans la presse locale une annonce précisant que l'œuvre de Vidy-Plage, considérée d'utilité publique et entièrement gratuite pour les enfants, n'a aucun rapport avec les «*entreprises à but intéressé*» qui utilisent son nom¹³⁶⁹. Il faut souligner qu'un intense travail de communication est réalisé autour de l'entreprise de Jeanneret et F. Messerli. Cela explique peut-être l'utilisation parfois abusive du terme «Vidy-Plage». Des articles sont publiés dans divers types de revues et de journaux, y compris dans la *Gazette d'hygiène et de médecine de la Suisse romande* lancée par F. Messerli et Jeanneret en 1916, des brochures présentant le programme de gymnastique sont vendues au profit de l'œuvre et un film, tourné durant l'été 1916¹³⁷⁰, est projeté au cinéma¹³⁷¹ ou lors de soirées de la LVT ou de récoltes de fonds. Ce dernier fait l'objet d'un compte rendu, signé Fritz Woelfli, dans la revue de la Section bourgeoise de Lausanne¹³⁷². Après avoir salué l'œuvre humanitaire de F. Messerli et de Jeanneret, tous deux membres de la Section bourgeoise, Woelfli souligne l'intérêt d'utiliser le cinématographe comme moyen de promotion, chose encore nouvelle

¹³⁶⁹ MESSERLI [Francis], «Œuvre de Vidy-plage», *Feuille d'avis de Lausanne*, 26 juin 1919, p. 8.

¹³⁷⁰ À notre connaissance, la Cinémathèque suisse posséderait une copie de ce film, mais nous n'avons pas eu l'occasion de le vérifier par un visionnement; *Liste des films restaurés, tirés ou sauvegardés par la Cinémathèque suisse 1991-2000*, p. 4, consulté le 5 mai 2016 sur http://www.cinematheque.ch/fileadmin/user_upload/Collections/Service_du_film/Helvetica/1991-2000.pdf

¹³⁷¹ «Royal Biograph S.A.», *Feuille d'Avis de Lausanne*, 13 octobre 1916, p. 11.

¹³⁷² WOELFLI F[ritz], «Bonne besogne», *Bulletin mensuel de la Bourgeoise, Section de la Société fédérale de gymnastique Lausanne*, 9, 1916, p. 166-168.

pour l'époque, «*car rien ne parle à la raison, rien n'est aussi convaincant que la démonstration animée d'une doctrine que l'on essaie en vain de faire pénétrer dans les masses par d'autres moyens*»¹³⁷³. De plus, ce procédé permet de toucher un plus grand nombre de personnes que les seuls habitué-e-s des bords du lac ou les partisans de la gymnastique.

En résumé, aucun individu intéressé par la problématique de l'hygiène infantile ou la lutte contre la tuberculose en Suisse romande ne peut ignorer l'existence de l'œuvre de Vidy-Plage et beaucoup sont intéressés à la reproduire. La LVT, par le biais de son secrétaire général le Dr Eugène Olivier¹³⁷⁴ (1868-1955), lance un appel en février 1918 à tout membre intéressé à se former dans cette perspective¹³⁷⁵. Un cours de quatre jours, dirigé par Jeanneret et F. Messerli, est offert aux délégués des différentes sections du canton. Cet appel remporte un tel succès que deux sessions de cours, réunissant environ 140 personnes, sont organisées au printemps 1918¹³⁷⁶. Les leçons théoriques se déroulent au Collège de Montriond, prêté par la commune de Lausanne, et les exercices pratiques sur le terrain de Vidy-Plage. Un participant au cours, instituteur de son état, publie un compte rendu de son expérience dans la revue de la Société pédagogique romande. Il y souligne la forte proportion de femmes, 50 sur 60 inscrit-e-s, et la variété de leurs profils, même si un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices sont présents. Les participants ont rencontré quelques difficultés avec «*quelques positions, mouvements et commandements qui sont en conflit avec les prescriptions du manuel fédéral*»¹³⁷⁷ et de relever que la gymnastique médicale n'est pas la gymnastique militaire. Le rapporteur anonyme conclut en appelant ses collègues enseignants à introduire cinq à dix minutes par jour d'exercices de gymnastique respiratoire et corrective entre deux leçons de la matinée, tout particulièrement pour les écolières de la campagne «*qui n'ont presque nulle part des leçons de gymnastique*»¹³⁷⁸. Vu le succès rencontré, la LVT renouvelle l'expérience en 1919 en offrant un cours pour débutant-e-s et un cours de perfectionnement¹³⁷⁹, et une autre session est organisée en avril 1920¹³⁸⁰.

Le décès prématuré du Dr Jeanneret en février 1922 ne remet pas en cause l'existence de l'œuvre de Vidy-Plage, dirigée alors depuis quelques années par un comité, dont F. Messerli restera l'un des principaux animateurs. L'entreprise perdure sur une base privée, avec le soutien des autorités, jusqu'en 1956, année où

¹³⁷³ WOELFLI F[ritz], «*Bonne besogne*»..., p. 167.

¹³⁷⁴ Époux de la Dr Charlotte Olivier-von Mayer, le secrétaire général de la LVT de 1913 à 1926.

¹³⁷⁵ «*Ligue vaudoise contre la tuberculose*», *Gazette d'hygiène, de médecine et de sciences sociales de la Suisse romande*, 9 mars 1918, p. 5-6.

¹³⁷⁶ «*Cours de cure d'air, de soleil et gymnastique spéciale*», *Gazette d'hygiène, de médecine et de sciences sociales de la Suisse romande*, 25 mai 1918, p. 6-7.

¹³⁷⁷ «*Cures d'air, cures de soleil et gymnastique spéciale*», *L'Éducateur*, 54, 1918, p. 275.

¹³⁷⁸ «*Cures d'air, cures de soleil et gymnastique spéciale*»...

¹³⁷⁹ «*Cours de directeurs et directrices de cures d'air et gymnastiques spéciales à Vidy-plage, avril 1919*», *Gazette d'hygiène, de médecine et de sciences sociales de la Suisse romande*, 10 mars 1919, p. 1.

¹³⁸⁰ «*Cours de directeurs et directrices de cures d'air à Lausanne, du 14 au 17 avril 1920*», *Gazette d'hygiène, de médecine et de sciences sociales de la Suisse romande*, 10 février 1920, p. 4.

l'organisation et la gestion de l'œuvre de Vidy-Plage est reprise par la direction des écoles de la ville de Lausanne¹³⁸¹.

La publicité autour des pratiques de Rollier à Leysin et de Vidy-Plage semble avoir inspiré des membres du corps enseignant de Montreux et de la section locale de la LVT, le rapport de la direction des écoles primaires du lieu pour l'année 1917-1918 relevant :

«Les classes de Clarens et Chailly ont été admises à utiliser en juin et septembre 1917 les bains du Basset à Clarens. Les élèves garçons y ont été conduits chaque semaine par leurs instituteurs, et les jeunes filles deux fois par mois par les institutrices des groupes scolaires respectifs. Au bain succédaient des exercices de gymnastique. Quelques instituteurs ont initié leurs élèves aux mystères de la natation. Dans l'une des classes, à la fin de l'été, la quasi-unanimité des élèves savaient nager. Ces visites aux bains du lac ont été très appréciées. Si les classes de Vernex n'ont pu être mises au bénéfice de la même faveur que celles de Chailly et Clarens, les enfants délicats de ce groupe, ainsi que ceux des Vuarens, des Planches, de Collonge et de Veytaux, ont été admis en juin, juillet, août et septembre, à jouir des avantages d'une cure d'air, de soleil, de bains du lac et de gymnastique respiratoire sur la place des Grangettes, près de Villeneuve. Cette œuvre, humanitaire au premier chef, a été entreprise par la section de Montreux de la Ligue vaudoise contre la tuberculose.»¹³⁸²

La section de Montreux de la LVT n'est pas la seule à prendre l'initiative d'organiser des cures d'air, de soleil et de bains du lac pour les enfants du lieu comme l'illustre la carte postale ci-après (fig. 5-26).

À Genève, un premier essai de cure de plein air, de soleil et de gymnastique est réalisé durant l'été 1915 avec un groupe de garçons par le pasteur Charles Muller (1875-1924), alors chapelain des écoles primaires et du collège. Muller relate cette première expérience tenue sur les bords de l'Arve dans un opuscule intitulé *Un essai*¹³⁸³. Alors que Jeanneret et F. Messerli font référence à des médecins français (Bonnet, Poncet¹³⁸⁴, Bernhard¹³⁸⁵) et suisses (Rollier) comme bases de

¹³⁸¹ «L'œuvre de Vidy-Plage», *Gazette de Lausanne*, 15 juillet 1959, p. 4.

¹³⁸² Cité dans HENCHOZ L[ouis], «Brève chronique d'hygiène scolaire en Suisse romande 1917-1918», *Annuaire de l'instruction publique en Suisse*, 9, 1918, p. 220-221.

¹³⁸³ MULLER Charles, *Un essai*, Genève: Impr. & lith. Sonor S.A., [1916].

¹³⁸⁴ Bonnet Amédée (1809-1858), chirurgien-major à l'Hôtel-Dieu de Lyon, pionnier de la chirurgie orthopédique; Poncet Antonin (1848-1913), chirurgien-major à l'Hôtel-Dieu de Lyon, spécialiste notamment de la polyarthrite tuberculeuse. Selon Villaret, l'école lyonnaise de médecine, sous l'impulsion entre autres du prof. Poncet, se profile à la fin du XIX^e siècle «comme le centre névralgique de la recherche expérimentale portant sur l'héliothérapie», VILLARET Sylvain, *Naturisme et éducation corporelle: des projets réformistes aux prises en compte politiques et éducatives (XIX^e-milieu XX^e siècle)*, Paris: L'Harmattan, 2005, p. 75.

¹³⁸⁵ Nous n'avons pas pu identifier le médecin en question.



Fig. 5-26 : J. Rossi & fils, *Cure d'air d'Yverdon, carte postale, 1919.*

leur démarche héliothérapique dans le cadre de Vidy-Plage, qu'ils inscrivent distinctement dans le cadre de la prévention de la tuberculose, le pasteur Muller cite à plusieurs reprises, dans son livret, un des ouvrages¹³⁸⁶ du médecin français Francis Heckel (1872-?) pour appuyer ses propos relatifs aux bienfaits de la cure d'air et de soleil. Le Dr Heckel a élaboré à partir de 1903 «*un système de traitement [médical] naturel basé sur la culture physique*»¹³⁸⁷. Quelques années plus tard, Heckel témoigne d'un grand intérêt pour la «*méthode naturelle*» développée par Georges Hébert (1875-1957), dont il parle dans son ouvrage de 1913, cité précédemment. D'ailleurs, il rejoint Hébert dans son Collège d'Athlètes, à Reims, à la veille de la Première Guerre mondiale¹³⁸⁸. En faisant référence à Heckel, Muller s'inscrit plus clairement dans la lignée du mouvement naturiste¹³⁸⁹ qui s'est déployé au XIX^e siècle dans les contrées germanophones, avant de toucher la France au début du XX^e siècle. Ce mouvement n'est pas uniquement le fait des médecins, au contraire les pionniers germanophones tels que Vinzenz Priessnitz

¹³⁸⁶ *Culture physique et cures d'exercices (myothérapie)*, Paris: Masson, 1913.

¹³⁸⁷ VILLARET Sylvain, *Naturisme et éducation corporelle...*, p. 98.

¹³⁸⁸ VILLARET Sylvain, *Naturisme et éducation corporelle...*, p. 119-120.

¹³⁸⁹ À ne pas restreindre à la pratique de la nudité intégrale comme on l'entend parfois aujourd'hui ; VILLARET Sylvain, DELAPLACE Jean-Michel, «La Méthode Naturelle de Georges Hébert ou "l'école naturiste" en éducation physique (1900-1939)», *Staps*, 63, 2003, p. 30.

(1799-1851), Sebastian Kneipp (1821-1897) et le Suisse Arnold Rikli¹³⁹⁰ (1823-1906) sont des empiristes sans aucune formation médicale¹³⁹¹. D'abord thérapie, basée sur la diététique et les agents naturels (air, lumière, soleil, eau), le naturisme devient, au début du xx^e siècle, un mode de vie qui prône un certain retour à la nature en réaction à l'urbanisation, par le biais de pratiques telles que la dénudation, le végétarisme, l'éducation physique, etc.¹³⁹²

Le pasteur genevois s'inscrit dans ce courant de pensée puisqu'il précise qu'il n'est pas compétent dans le domaine médical et ne souhaite pas s'y immiscer. Il évoque en passant Rollier, mais le mot tuberculose n'apparaît jamais dans son texte. L'objectif de sa démarche est «*de tonifier [l'] organisation physique et psychique [des enfants] par l'exercice au grand air, les bains de soleil et l'hydrothérapie*»¹³⁹³. Muller, en s'adressant par courrier à ses paroissiens, recrute une trentaine de garçons âgés de huit à quatorze ans qui, fréquentant l'école primaire des Pâquis, sont voués à passer leurs vacances d'été en ville. De juillet à septembre, les enfants se rendent, trois après-midi par semaine, des Pâquis à Champel au lieu-dit du «Bout-du-monde», situé dans une boucle de l'Arve. Sur cet emplacement, ils peuvent profiter des installations de plein air de l'École de culture physique de Genève. Le directeur de celle-ci, Julien Anex (1877-1952), va jusqu'à offrir gracieusement ses services de professeur de culture physique pour encadrer les enfants¹³⁹⁴.

Arrêtons-nous un instant sur le parcours du professeur Anex : ancien champion de lutte et de «force» (poids et haltères), il se forme à Chicago, en Suède, puis à Paris, auprès de Georges Demenÿ¹³⁹⁵ et sans doute d'Edmond Desbonnet (1868-1953), puisqu'à son retour à Genève, il ouvre une succursale de l'école d'E. Desbonnet en octobre 1906. Desbonnet est un précurseur de la forme commerciale de l'activité physique¹³⁹⁶ et un des pères de la «culture physique», une méthode «*qui se distingue des autres pratiques gymniques par l'utilisation des haltères et par une forte dominante hygiénique et esthétique*»¹³⁹⁷. Le nom

¹³⁹⁰ Teinturier de formation, il ouvre un établissement de traitement naturel à Veldes (aujourd'hui Bled en Slovénie) vers 1855. Il y pratique une cure à base de bains de lumière, de soleil et d'air, d'hydrothérapie et d'exercices physiques (marche, gymnastique, jeux), le tout pratiqué dans un habillement minimal, VILLARET Sylvain, *Naturisme et éducation corporelle...*, p. 47-52.

¹³⁹¹ VILLARET Sylvain, *Naturisme et éducation corporelle...*, plus particulièrement le chapitre 2 «L'ébauche d'une éducation physique naturiste en Allemagne (fin XIX^e siècle)», p. 39-61.

¹³⁹² VILLARET Sylvain, DELAPLACE Jean-Michel, «La *Méthode Naturelle* de Georges Hébert...», p. 30.

¹³⁹³ MULLER Charles, *Un essai...*, p. 2.

¹³⁹⁴ En ce qui concerne les liens entre les deux hommes, nous savons juste qu'Anex et Muller sont des membres très actifs de la section genevoise du Club alpin suisse (CAS) à cette période.

¹³⁹⁵ «Mort de M. Julien Anex», *Journal de Genève*, 11 mars 1952, p. 5.

¹³⁹⁶ À part Genève, des écoles Desbonnet existent à Paris, Bordeaux, Lyon et Bruxelles. VILLARET Sylvain, *Naturisme et éducation corporelle...*, p. 98.

¹³⁹⁷ ANDRIEU Gilbert, «La gymnastique commerciale», in ARNAUD Pierre (dir.), *Les athlètes de la République : gymnastique, sport et idéologie républicaine 1870/1914*, Paris : L'Harmattan, 1997 (1987), p. 168.

de Desbonnet disparaît du nom de l'établissement d'Anex fin 1907, ce qui n'empêche pas celui-ci de prospérer et de déménager dans de plus vastes locaux, rue Sénebier 4, en 1909¹³⁹⁸, et d'ouvrir une succursale à Lausanne en 1919¹³⁹⁹. Signalons encore qu'Anex est précocement impliqué dans le développement du premier institut de physiothérapie fondé à Genève en 1911, et sera formateur à l'Institut universitaire de physiothérapie de l'Hôpital cantonal de Genève dans l'entre-deux-guerres¹⁴⁰⁰.

Revenons au programme appliqué trois après-midi par semaine lors de cet essai en 1915, tout d'abord la marche pour se rendre au Bout-du-Monde et retour, soit un total de 90 minutes ; des exercices à mains libres dirigés par et selon la méthode de J. Anex (fig. 5-27) ; des exercices dits « *utilitaires* » : course de vitesse, saut en longueur et en hauteur, grimper à la corde et des jeux : tir à la corde, saute-mouton, etc. Le tout se pratique en caleçon afin d'avoir un maximum de surface de peau au contact de l'air et du soleil. Un court bain dans l'Arve¹⁴⁰¹ suit immédiatement la fin des exercices et précède le goûter (pain et chocolat) et le retour à la maison.

Le pasteur Muller documente les résultats de son expérience en mesurant¹⁴⁰² les enfants au début et à la fin des huit semaines et en commentant les changements psychiques observés : entrain, joie et même développement du sentiment de responsabilité puisqu'il les a amenés au « *self government* » pour les trajets¹⁴⁰³. Il a de plus évalué l'amélioration des capacités physiques des enfants en mesurant leurs performances, au début et à la fin de l'été, sur une course de 100 m, le saut en hauteur et en longueur et le grimper à la corde¹⁴⁰⁴.

Muller et Anex réitèrent l'expérience en 1916 dans les mêmes conditions, comme le rapporte Muller devant la Société pédagogique genevoise le 17 janvier 1917¹⁴⁰⁵. La principale nouveauté réside dans la création d'une œuvre similaire destinée aux filles, pour laquelle Muller a pu compter sur la collaboration de Mlle Gaby Drivet (?-?), professeure de culture physique¹⁴⁰⁶. Sa communication est bien accueillie par les membres de la SPG, dont certains se demandent si l'État ne devrait pas se charger de « *la direction administrative et technique de*

¹³⁹⁸ « Culture physique », *Journal de Genève*, 1^{er} mars 1909.

¹³⁹⁹ « Les sports », *Gazette de Lausanne*, 16 décembre 1919, p. 2.

¹⁴⁰⁰ HASLER Véronique, « Émile Kunz ou la physiothérapie "synthèse des branches paramédicales, éducatives et sportives" (1948-1986) », in QUIN Grégory, BOHUON Anaïs, *Les liaisons dangereuses de la médecine et du sport*, Paris : Éditions Glyphe, 2015, p. 275.

¹⁴⁰¹ Température de l'eau entre 12 et 15°C. MULLER Charles, *Un essai...*, p. 9.

¹⁴⁰² Quinze paramètres sont retenus, dont la taille, le tour du cou, des épaules, le périmètre thoracique, les pulsations cardiaques au repos et en exercices, la capacité pulmonaire (spiromètre), le poids, etc. ; MULLER Charles, *Un essai...*, tableau en annexe.

¹⁴⁰³ MULLER Charles, *Un essai...*, p. 7-8.

¹⁴⁰⁴ MULLER Charles, *Un essai...*, p. 11.

¹⁴⁰⁵ MULLER Charles, « Enfants au soleil », *Bulletin de la Société pédagogique genevoise*, 1916-1917, p. 27-30.

¹⁴⁰⁶ MULLER Charles, « Enfants au soleil »..., p. 29.



Fig 5-27: Genève, Bout-du-Monde, leçon de gymnastique sous la direction de J. Anex (à gauche), vers 1915-1916, L.L. Pricam, photographie.

semblables groupements»¹⁴⁰⁷. Muller s'oppose à cette idée, préférant que l'État continue d'agir indirectement à l'aide de subsides financiers, tout en laissant l'entière liberté de direction aux initiateurs des cures. Cette option perdurera.

La même année que le premier essai de Muller apparaît une «Association genevoise pour le développement des bains d'eau, d'air et de soleil, avec exercices physiques»¹⁴⁰⁸. Son premier président n'est autre que le Dr Pierre-Marie Besse (1877-1948), médecin attiré de l'École de culture physique d'Anex, mais surtout créateur du service de physiothérapie de la polyclinique médicale avec le Dr Alexis Brissard (1878-1950), le Dr L. Weber-Bauler et les massothérapeutes Michel Dentz (?-?) et J. Anex en 1911¹⁴⁰⁹. Besse est aussi un spécialiste de la crénothérapie¹⁴¹⁰ et de la climatothérapie, qui occupera dès 1934 la chaire nouvellement créée à l'Université de Genève de diététique, de physiothérapie, d'hydrologie et climatologie médicales¹⁴¹¹. Le président honoraire de cette

¹⁴⁰⁷ MULLER Charles, «Enfants au soleil»..., p. 30.

¹⁴⁰⁸ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.64, lettre du 9 octobre 1915 du Dr P. M. Besse invitant les personnes intéressées à l'assemblée du 13 octobre 1915 de l'Association genevoise pour le développement de bains d'eau, d'air et de soleil, avec exercices physiques.

¹⁴⁰⁹ WALTHARD Karl-M., «Pierre-Marie Besse», *Actes de la Société helvétique des sciences naturelles*, 128, 1948, p. 314.

¹⁴¹⁰ Thérapie par les eaux thermales et minérales.

¹⁴¹¹ WALTHARD Karl-M., «Pierre-Marie Besse»..., p. 314-315.

association est le Dr Albert Mayor (1853-1931), ancien recteur de l'Université de Genève (1912-1914), alors professeur de thérapeutique¹⁴¹² (dès 1897) et directeur de la Polyclinique (1899-1917). Mayor donne une conférence à l'Aula les 24 et 26 novembre 1915 sur la lutte contre la tuberculose, qu'il achève en annonçant la création d'une association «la Vie au soleil, *qui se propose l'installation de solariums sur les toits ou à la campagne et en un mot de tous les moyens solaires pour lutter contre la tuberculose*»¹⁴¹³. Dans les faits, Mayor semble surtout avoir patronné l'entreprise de Besse pour assurer son succès. L'Association genevoise pour le développement des bains d'eau, d'air et de soleil, avec exercices physiques garde cet intitulé, mais est refondée¹⁴¹⁴ officiellement en 1916 sous le nom de «La Vie au soleil», toujours sous la présidence de Besse. Son objectif est de «*grouper les initiatives surgies à Genève et dans les communes suburbaines pour développer les bienfaits des cures d'air, d'eau, de soleil et de la culture physique, organiser des terrains et des installations à cet effet, et les mettre à la disposition et à la portée de toute la population*»¹⁴¹⁵.

Des sections locales de La Vie au soleil voient rapidement le jour. En 1918, elles sont au nombre de cinq et ont des terrains aménagés: au bord du lac aux Eaux-Vives, au bord de l'Arve à Carouge, aux Vernayes à Plainpalais, sur la Vieille route d'Onex au Petit-Lancy, au Chemin Vermont (Varembé) au Petit-Saconnex¹⁴¹⁶. Nous allons nous intéresser plus particulièrement aux initiatives de Plainpalais et des Eaux-Vives.

La section de Plainpalais est constituée le 19 mai 1916. Deux membres du nouveau comité nous sont déjà familiers: J. Anex et J. Thorin, auxquels s'ajoutent: J. Fontana, Dr Ernest Louys¹⁴¹⁷, Ad. Guyonnet, Ami Rousset président de l'Association des intérêts de Plainpalais, Charles Mégard, président des colonies de vacances de Plainpalais, Louis Schmidely, H. Dalphin, Ad. Beurret, L. Baffrey et Fred. Vaucher¹⁴¹⁸.

¹⁴¹² «*Partie de la médecine qui a pour objet le traitement des maladies*», LITTRÉ Émile, *Dictionnaire de la langue française*, Paris: Louis Hachette, 1873-1874.

¹⁴¹³ «Les conférences de l'Aula: la lutte contre la tuberculose», *Journal de Genève*, 24 décembre 1915, p. 7, souligné par l'auteur.

¹⁴¹⁴ On ne sait pas avec certitude s'il s'agit d'une nouvelle dénomination ou de la fondation d'une nouvelle association avec d'autres objectifs.

¹⁴¹⁵ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.89, lettre du 26 juin 1918 du Dr Jacques Mégevand, président de «La Vie au soleil», au Conseil d'État genevois afin d'appuyer une demande de subside de 8 000 CHF.

¹⁴¹⁶ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.89, lettre du 26 juin 1918...

¹⁴¹⁷ Vice-président du Comité des colonies de vacances de Plainpalais à cette date; «Colonies de Vacances», *Journal de Genève*, 10 juillet 1916, p. 5.

¹⁴¹⁸ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.71, «Société de Plainpalais «La Vie au soleil» - Premier exercice - été 1916 - Rapport du comité», signé par les membres du comité: J. Anex, Dr E. Louys, Burillon, Eug. Henssler et Fred. Vauche, s. d.

Le premier rapport annuel de la section de Plainpalais¹⁴¹⁹ nous apprend que les bains de soleil sont organisés sur une propriété (anciennes Vernaies) dans le quartier des Acacias (rive gauche de l'Arve), prêtée par l'actuel locataire. Un certain nombre d'installations y sont aménagées : couvert pour les habits, sable, douches, le tout réglé par les subventions des comités de La Vie au soleil et de l'Association des intérêts de Plainpalais ou offert par la Mairie de Plainpalais. Malgré la proximité de l'Arve, les curistes n'y ont pas un accès direct et se contentent de douches ; du sable est amené spécialement pour leurs jeux. Cette installation n'a donc pas grand-chose à voir avec celle de Vidy-Plage ou celle des Eaux-Vives que nous allons découvrir, mais est assez semblable à ce qui se met en place au chemin Vermont par exemple.

L'offre n'est pas mixte : trois jours par semaine sont réservés aux garçons, les trois autres aux filles. Le premier été, le DIP fournit un stagiaire, Ravel, pour la surveillance du groupe des garçons (environ trente enfants) et Thorin s'occupe d'organiser et de diriger les jeux et les exercices physiques. Le groupe des filles, plus restreint, est composé d'une douzaine de participantes, placé sous la surveillance d'une professeure de gymnastique de l'École de culture physique d'Anex, Mlle Champrenaud (?-?). Le goûter, composé du traditionnel pain et chocolat, est fourni par le Comité des cuisines scolaires de Plainpalais.

La surveillante du groupe de filles relève l'inadéquation de la tenue (trop couvrante) de la majorité des petites participantes.

« Pour obtenir le maximum de résultat des cures au soleil, il est nécessaire d'exposer le plus possible le corps aux rayons solaires, et il est à désirer que les parents des fillettes, à défaut de leur permettre le simple costume masculin (caleçon de bain), de beaucoup le plus propice, les munissent d'un costume aussi court que possible, en tissu très léger et de couleur blanche, afin de permettre aux rayons de soleil de le traverser aisément. »¹⁴²⁰

Cette remarque démontre que le dénuement des corps, même juvéniles, reste une nouveauté qui ne va pas de soi et peut même heurter les sensibilités, surtout lorsqu'il est pratiqué en dehors de lieux considérés comme adéquats (bords de lac ou de rivière). Dans le cas lausannois, le Dr Jeanneret affirme en 1917 que le public a désormais compris l'effet bénéfique du dénuement pour la santé des enfants, mais certaines réticences semblent persister puisque ce sujet revient régulièrement dans les rapports et les programmes des partisans des cures de soleil.

¹⁴¹⁹ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.71, « Société de Plainpalais « La Vie au soleil »... »

¹⁴²⁰ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.71, « Société de Plainpalais « La Vie au soleil »... »

Dans un document, destiné aux membres du corps enseignant primaire genevois et présentant le projet de l'association La Vie au soleil, le député jeune radical A. Emery fils (?-?) met en garde contre les protestations qui pourraient s'élever face à ce type de pratique : selon lui, celles-ci ne doivent pas être des obstacles à la mise sur pied des bains de soleil :

«Car nous avons à lutter contre l'ignorance de certains parents, contre l'indifférence des autres, enfin, contre les préjugés de plusieurs.

Le fait, par exemple, de mettre les écoliers nus au soleil heurtant les usages courants, ne manquera pas de susciter les protestations. Comment habituer les parents à cette nudité en plein air.[sic] C'est une question de convention qui se résoudra peu à peu par l'accoutumance. Rien n'est plus décent qu'un corps d'enfant bronzé par le soleil. Pourquoi s'offusquerait-on de voir des écoliers en caleçons de bain s'ébattre sur l'herbe, alors que personne n'est choqué si ces enfants, aussi peu vêtus jouent ou se chauffent au soleil sur les plages de notre lac.[sic]

Au point de vue pratique, aucune opposition.

Comme installation, il faudra très peu de chose. Un terrain découvert, abrité de la bise; les garçons en caleçons de bain, les fillettes en combinaison, une piscine et de la bonne volonté.»¹⁴²¹

Le mouvement de dénuement en est encore à ces prémices en ce début de xx^e siècle, mais on voit déjà apparaître un facteur qui va traverser le siècle : celui de l'importance du contexte dans lequel le dévêtement a lieu pour son acceptation sociale. Les bords de lacs, de rivières, de mer ou de piscines sont clairement les premiers lieux considérés comme appropriés à ce genre de pratique. Les Bains des Eaux-Vives, de par leur localisation sur une plage, directement au bord du lac, bénéficient d'un emplacement idéal pour voir se développer une pratique balnéaire à grande échelle, sans pour autant échapper totalement aux plaintes des riverain-e-s et des promeneurs et promeneuses¹⁴²².

Par exemple dans le canton de Fribourg, le dévêtement partiel des individus des deux sexes semble provoquer une réaction de rejet particulièrement virulente du côté des autorités scolaires. Sterroz, homme de confiance du conseiller d'État Georges Python en matière d'éducation physique, s'inquiète du « modernisme » qui s'invite dans le domaine de l'éducation corporelle et fait part de son inquiétude au

¹⁴²¹ AEG, Terrassière, fonds SG DIP, cote 1985 va 5 carton 5.3.71, document dactylographié intitulé « Aux membres du corps enseignant primaire. Aux autorités médicales scolaires » ; le document n'est pas daté mais accompagné d'une lettre du 4 avril 1916, signée par A. Emery et destinée à William Rosier, chef du DIP.

¹⁴²² LESCAZE Bernard, *Au bonheur de l'eau...*, p. 49.

chef de la DIP dans un courrier d'avril 1919¹⁴²³. Il réagit à l'annonce pour le cours de la *Schweizerische Vereinigung für Jugendspiel und Wandern* (SVJW) en août sur l'Île Saint-Pierre (Bienne), qui affiche au programme bains de soleil et costume de bain¹⁴²⁴, en dénonçant la tentative de propagation des idées des initiateurs de cette association, dont font partie le Vaudois F. Messerli et le Genevois Thorin qu'il cite nominale. Il les accuse d'être des «*centralisateurs*» et des «*athés*» [*sic*] (peut-être les pires accusations pouvant être formulées par un Fribourgeois), qui non seulement veulent promouvoir la nudité dans le domaine de l'éducation physique, mais aussi «*la promiscuité des sexes*», soit la mixité. «*Que ce système se pratique, nudité et promiscuité, dans les sanatorium [sic], c'est un mal possible. Mais vouloir l'introduire dans les leçons scolaires et sur les emplacements publics, c'est fort.*» Sterroz dénonce au passage la participation d'un Fribourgeois à ce «*complot*», sans le nommer, même s'il est facile d'identifier Léon Chappuis¹⁴²⁵, puis il s'inquiète du jour où ce mouvement touchera le canton de Fribourg, en craignant qu'il ne soit plus très éloigné, et surtout de la réaction des «*autorités ecclésiastique et civile ainsi que [des] populations fribourgeoises le jour où cette tendance se ferait jour dans notre Canton*». Finalement, il enjoint à Python de s'opposer à tout soutien financier à cette association.

L'histoire des Bains de soleil et du lac des Eaux-Vives est une *success story* qui amènera à la création d'Eaux-Vives-plage, puis de Genève-plage (1932). Tout commence avec une conférence, donnée par le Dr Besse le 22 juin 1916 à la Salle de réunions des Eaux-Vives¹⁴²⁶, suivie par la décision de créer un comité local, vœu qui se concrétise le 10 juillet.

Paul Eberhardt (1873-1962), coutelier de profession, en est le premier président et sera le moteur principal du Comité des Bains de soleil et du lac¹⁴²⁷. Eberhardt est à cette date déjà engagé dans l'œuvre des cuisines scolaires des Eaux-Vives¹⁴²⁸ et membre de la Société de gymnastique des Eaux-Vives¹⁴²⁹. Le reste du comité est constitué uniquement d'hommes, comme pour la section de Plainpalais. Deux d'entre eux sont aussi investis dans l'œuvre des cuisines scolaires des

¹⁴²³ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton «1918-1923», lettre du 11 avril 1919 de Guillaume Sterroz, professeur de gymnastique, à Georges Python, chef de la DIP.

¹⁴²⁴ Cf. chap. 6.1.

¹⁴²⁵ Chappuis a codirigé le cours de 1918 de la SVJW avec Messerli, alors qu'il a été de longues années le moniteur-chef de la société de gymnastique catholique et conservatrice *La Freiburgia*, dont Sterroz a été un des fondateurs.

¹⁴²⁶ «Conférences et réunions», *Journal de Genève*, 22 juin 1916, p. 6.

¹⁴²⁷ LESCAZE Bernard, *Au bonheur de l'eau...*, p. 44.

¹⁴²⁸ Dans le comité de 1916-1917, il occupe le poste d'économiste. Son nom est rattaché à cette entreprise jusqu'en 1936 au moins ; «Cuisines scolaires des Eaux-Vives», *Journal de Genève*, 30 novembre 1936, p. 5.

¹⁴²⁹ Il est président de la Société de gymnastique d'hommes des Eaux-Vives entre 1923 et 1926 ; Société fédérale de gymnastique Section Eaux-Vives, *Un Siècle au service du sport 1884-1984*, consulté le 13 mai 2016 sur <http://www.fsg-eaux-vives.ch/>

Eaux-Vives : John Grobet¹⁴³⁰ (?-?), et Ed. Schoeffler (?-?), comptable, qui servent respectivement de secrétaire et de trésorier¹⁴³¹, tout comme dans le nouveau comité des Bains de soleil et du lac.

Les postes de vice-président sont occupés par :

Eugène Ritzchel (1856-1931), député au Grand Conseil de 1895 à 1913 ; plusieurs fois conseiller national au tournant du xx^e siècle, il renonce à tout mandat politique dès 1914 pour reprendre l'exercice du barreau¹⁴³² ;

Camille Rochette (1867-1943), officier de carrière (jusqu'en 1913), député au Grand Conseil de 1907 à 1919, adjoint au maire des Eaux-Vives dès 1909, puis conseiller administratif (exécutif) de la commune des Eaux-Vives de 1918 à la fusion avec Genève (1931)¹⁴³³.

Édouard Menu (1861-1938), enseignant primaire aux Eaux-Vives dès 1900, puis directeur de l'école du lieu jusqu'à sa retraite en 1926 fonctionne comme second secrétaire¹⁴³⁴ ; Maxime Pittard (1876-1969), futur architecte de Genève-Plage comme second trésorier. Les autres membres du comité sont John Jotterand (?-?), négociant¹⁴³⁵, Louis Panchaud (1862-1940), secrétaire communal à la Mairie des Eaux-Vives (1882-1931), et Philippe Domp martin (1865-1918), entrepreneur¹⁴³⁶. Ces différents individus semblent faire partie d'un réseau dense et bien ancré « dans le terreau eaux-vivien »¹⁴³⁷ pour reprendre l'expression de Lescaze. À côté de l'Œuvre des cuisines scolaires, on retrouve une partie d'entre eux engagée dans le Comité de conférences des Eaux-Vives : en 1914-1915, Ritzchel en est le président, Eberhardt le vice-président, John Jotterand le trésorier et John Grobet l'un des adjoints¹⁴³⁸. Il est intéressant de noter la complète absence de femmes dans ces divers comités, même ceux clairement philanthropiques comme les cuisines scolaires ou les bains de soleil. Il est vrai qu'on trouve des franc-maçons à l'origine de plusieurs des cuisines scolaires genevoises. C'est le cas aux Eaux-Vives, mais cela remonte à plusieurs dizaines d'années déjà¹⁴³⁹ et ne nous

¹⁴³⁰ Nous avons recueilli des informations contradictoires sur sa profession : secrétaire de mairie selon LESCAZE Bernard, *Au bonheur de l'eau...*, p. 73 ; ou agent de commerce à la rue du Rhône 30, selon divers articles du *Journal de Genève*, entre autres : « Exposition eaux-vivienne », 26 juillet 1915, p. 5 ; « Cuisines scolaires des Eaux-Vives », 21 janvier 1915, p. 4. Personnellement, nous penchons pour la deuxième option.

¹⁴³¹ « Les cuisines scolaires des Eaux-Vives », *Journal de Genève*, 1^{er} décembre 1916.

¹⁴³² J. M., « Eugène Ritzchel », *Journal de Genève*, 28 février 1931, p. 3.

¹⁴³³ J. M., « Camille Rochette », *Journal de Genève*, 14 septembre 1943, p. 4.

¹⁴³⁴ LESCAZE Bernard, *Au bonheur de l'eau...*, p. 73-74.

¹⁴³⁵ Selon Lescaze, p. 75, ou « industriel » dans « Exposition eaux-vivienne », *Journal de Genève*, 26 juillet 1915, p. 5, les deux dénominations restant vagues.

¹⁴³⁶ LESCAZE Bernard, *Au bonheur de l'eau...*, p. 74-75.

¹⁴³⁷ LESCAZE Bernard, *Au bonheur de l'eau...*, p. 76.

¹⁴³⁸ « Conférences et bienfaisances aux Eaux-Vives », *Journal de Genève*, 1^{er} mai 1914, p. 5.

¹⁴³⁹ Les « soupes économiques » existent dès 1884 aux Eaux-Vives ; PALANDELLA Liliane, *Vive la parascolaire!*..., p. 29.

paraît pas pouvoir expliquer l'absence de femmes en cette décennie 1910, alors que le champ philanthropique est devenu le principal terrain d'action des femmes. Dans le cas de Vidy-Plage, nous notons dès l'origine la présence de femmes, en raison entre autres de la connexion très claire entre cette entreprise et la Ligue vaudoise contre la tuberculose.

Un certain nombre de personnes, en dehors du comité, sont impliquées dans le projet de bains du lac et de soleil, des professeurs de culture physique : H. Lauer et E. Kung, chargés de l'encadrement « technique » des hommes ; un médecin, le Dr Blanck, H. Lance et F. Gentet. Mme Elmer¹⁴⁴⁰, Mlle Daisy Seidel (1893-1982), enseignante primaire, et Mlle Mary Seidel s'occupent de l'encadrement de la population féminine. Ces diverses personnes apparaissent de manière éphémère ou durable parmi les collaborateurs de l'entreprise.

L'ouverture des Bains de soleil et du lac a lieu moins d'un mois après la création du comité. Le vendredi 4 août 1916, l'établissement situé sur le quai des Eaux-Vives est inauguré en présence, entre autres, de Jules Mussard, vice-président du Conseil d'État. Après les discours, « *un groupe de jeunes garçons a exécuté quelques exercices de culture physique, sous la direction de MM. Lance et Kung* »¹⁴⁴¹ (fig. 5-28).

Cette première saison est courte, puisqu'elle s'achève le 20 septembre, mais l'initiative est un succès. Il faut dire que dès le départ, cette entreprise se veut ouverte à toutes et tous, adultes comme enfants. L'accès aux installations (extrêmement retraits la première année) est payant, sauf pour les écoliers et les écolières et cette première saison se solde par la vente de 4 000 billets et 35 000 entrées¹⁴⁴².

Pour la saison 1917, le comité décide l'installation d'« *un système de clôture formant cabine et de dresser une tente pour les dames* »¹⁴⁴³, qui, semblerait-il, disposent des installations pour elles seules les jeudis et vendredis, le reste de la semaine étant mixte. Cette saison 1917 est un véritable succès : 80 000 entrées dont 25 925 payantes. En 1918, cinquante cabines fermées sont installées ainsi qu'une installation de douches ; les entrées payantes s'élèvent à 45 000, s'y ajoutent les élèves des écoles primaires et du collège qui bénéficient toujours de la gratuité. En 1919, divers travaux sont réalisés pour améliorer « *le côté dames* » de la plage, et les entrées payantes rapportent près de 100 000 CHF. Dès 1920, l'affaire se professionnalise, puisqu'Eberhardt est engagé comme directeur, poste qu'il continuera d'occuper après la construction de Genève-Plage au Port-Noir en 1932.

¹⁴⁴⁰ Lescaze l'a identifiée comme Mme J. Elmer, épouse d'un électricien ; LESCAZE Bernard, *Au bonheur de l'eau...*, p. 76. Il s'agit peut-être d'Alice Elmer-Stœssel, institutrice et épouse de Jacques Elmer, décédée en 1917.

¹⁴⁴¹ « Bains de soleil et du lac », *Journal de Genève*, 5 août 1916, p. 6.

¹⁴⁴² LESCAZE Bernard, *Au bonheur de l'eau...*, p. 45-46.

¹⁴⁴³ LESCAZE Bernard, *Au bonheur de l'eau...*, p. 48.



Fig. 5-28 : Genève, Eaux-Vives-Plage, le jour de son inauguration, le 4 août 1916.

Lescaze ne donne que peu d'informations dans son étude sur l'organisation des cours de culture physique aux Bains du lac et de soleil. Ceux-ci ne semblent pas avoir lieu régulièrement faute d'investissement du professeur Henri Lance¹⁴⁴⁴. Lescaze s'étonne néanmoins qu'il s'agisse plus de cours de gymnastique que de natation, alors que la grande majorité des usagères et usagers des installations se contentent de barboter, à défaut de savoir nager. Ce constat ne nous surprend pas et nous conforte dans l'idée que ces Bains du lac et de soleil s'inscrivent, dans un premier temps du moins, davantage dans le mouvement de cure d'air et de soleil impulsé par la prévention de la tuberculose et les premiers courants naturistes que dans la mode balnéaire. Celle-ci, en tant qu'activité de sport et de loisir, connaîtra son véritable essor dans les années de l'entre-deux-guerres, comme l'illustre la construction de complexes monumentaux, tels Genève-Plage (1932) et Bellerive-Plage à Lausanne (1937).

La pratique d'exercices physiques en plein air, parfois partiellement dénudé, ne reste pas l'apanage de l'extrascolaire. Le cadre scolaire est aussi touché par les courants hygiénistes, voire naturistes, et en premier lieu par l'introduction

¹⁴⁴⁴ LESCAZE Bernard, *Au bonheur de l'eau...*, p. 52-53.

d'exercices de gymnastique respiratoire. Dans son projet de programme pour l'année 1905-1906 qu'il soumet à Python pour approbation avant publication, le Fribourgeois Guillaume Sterroz propose l'introduction de la gymnastique respiratoire comme « *moyen direct pour développer la poitrine et favoriser la fonction du poumon* »¹⁴⁴⁵. Cette gymnastique a de plus l'avantage de ne nécessiter aucune infrastructure particulière et de pouvoir être exécutée en tout lieu. À partir de cette date, ces exercices apparaîtront dans tous les programmes annuels fribourgeois. En 1912, la gymnastique respiratoire est officiellement introduite dans toutes les classes primaires du canton de Genève, pour donner suite à une demande déposée auprès du DIP par un groupe de médecins¹⁴⁴⁶. Il est prévu que les exercices respiratoires se fassent quotidiennement pendant deux ou trois minutes dans la salle de classe¹⁴⁴⁷, soit en dehors des leçons de gymnastique proprement dites. Pour s'y préparer, les membres du corps enseignant sont invités à suivre une conférence donnée par les médecins promoteurs du projet. À Lausanne, la gymnastique respiratoire est étendue aux classes enfantines dès 1919 à la demande du médecin des écoles, Auguste Weith¹⁴⁴⁸ (1858-1942)¹⁴⁴⁹.

Certains membres du corps médical soutiennent non seulement la gymnastique respiratoire, mais promeuvent aussi l'éducation corporelle en plein air. En mai 1907, le Dr Georges Perusset (1866-1944), membre de la commission scolaire d'Yverdon, demande que les leçons de gymnastique soient données à l'extérieur « *en cas de beau temps* »¹⁴⁵⁰. Certaines parties de la leçon de gymnastique s'exécutent de plus en plus fréquemment en plein air, si les conditions matérielles et atmosphériques le permettent. C'est le cas de la course, des mouvements respiratoires et des jeux dans les classes primaires de jeunes filles à Genève, comme le signale le rapport de l'inspectrice en 1913¹⁴⁵¹. À l'école secondaire des jeunes filles, les jeux se pratiquent systématiquement à l'extérieur au printemps si le temps le permet¹⁴⁵² (fig. 4-20). Du côté des classes de garçons, les leçons dehors deviennent réalité en 1915, après avoir été retardées en raison du début du conflit mondial¹⁴⁵³. L'inspecteur de gymnastique Thorin, fervent adepte des pratiques de

¹⁴⁴⁵ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton 1888-1907, lettre du 20 janvier 1906 de Guillaume Sterroz à Georges Python, chef de la DIP.

¹⁴⁴⁶ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1988 va 22 carton 22.15.9, circulaire de mars 1912 de William Rosier, chef du DIP, au corps enseignant primaire genevois.

¹⁴⁴⁷ DIP (éd.), *Enseignement primaire et secondaire...*, p. 319.

¹⁴⁴⁸ Médecin des écoles de la Ville de Lausanne de 1904 à 1931 ; privat-docent à l'Université ; enseigne l'hygiène à l'école supérieure des jeunes filles pendant quinze ans (jusqu'en 1928) et la puériculture dans les classes primaires supérieures ; membre de la Société de gymnastique Bourgeoise de Lausanne (dès 1876), fondateur de la Société de gymnastique des hommes à Sainte-Croix (1885) ; « Le Dr August Weith tué par un train », *La Nouvelle revue de Lausanne*, 5 août 1942, p. 4.

¹⁴⁴⁹ Lausanne, Rapport de gestion 1919, p. 45 ; 1920, p. 40.

¹⁴⁵⁰ AVY, CN 207/8, Procès-verbaux de la Commission scolaire, séance du 2 mai 1907.

¹⁴⁵¹ GE, CR CE 1913, p. 517.

¹⁴⁵² DIP (éd.), *Enseignement primaire et secondaire...*, p. 321.

¹⁴⁵³ GE, CR CE 1915, p. 538-539.

plein air, fait des démonstrations dans les préaux des différentes écoles afin de convertir les enseignant-e-s.

L'expérience va encore plus loin en ce qui concerne les garçons dès l'année suivante. Les exercices hors les murs et torse nu sont introduits pendant la belle saison 1916 au Collège classique à Lausanne par A. Michel. « *Cette expérience [...] a été suivie avec intérêt par plusieurs membres du corps médical et a donné de bons résultats.* »¹⁴⁵⁴ À Genève, la même année, les cours donnés à l'extérieur sont en pleine extension et dans quelques classes les élèves « *se sont exercés en plein air avec le torse nu, joignant ainsi aux avantages de l'éducation physique les bienfaits des bains d'air et de soleil* »¹⁴⁵⁵. L'année suivante, quelques enseignants de classes rurales « *ont fait exercer leurs élèves torse nu [sic], leur permettant ainsi de bénéficier des avantages du soleil* »¹⁴⁵⁶. Afin de favoriser ce mouvement global, l'inspecteur et l'inspectrice de gymnastique réclament des préaux scolaires¹⁴⁵⁷ ou des « *plaines de jeux* »¹⁴⁵⁸ propices aux pratiques de plein air.

L'autre grande tendance de l'immédiat après-guerre est l'introduction de la leçon quotidienne de gymnastique. Nous avons précédemment évoqué l'essai fait dans les classes rurales du canton de Vaud en 1920. À Genève, la leçon journalière de 30 minutes de gymnastique est introduite dans les classes primaires de garçons dès 1919¹⁴⁵⁹, rapidement suivies par les classes de filles. Cette leçon est complétée par un après-midi par semaine consacré aux jeux, si la météo le permet, entre avril et octobre. L'après-midi de jeux ne concerne que les écoles urbaines car à la campagne « *on croit encore que le temps consacré aux jeux est du temps perdu* »¹⁴⁶⁰. En ville de Neuchâtel, l'idée d'introduire une demi-heure de gymnastique quotidienne réalisée dans la cour de l'école ne convainc pas en raison des difficultés de l'intégrer au programme hebdomadaire, d'un manque de préparation des enseignant-e-s et des réticences d'une partie du corps enseignant¹⁴⁶¹. Il est finalement décidé de laisser le choix à chaque enseignant-e de pratiquer ou non cette demi-heure de gymnastique.

Ce passage en revue des écoles de plein air et de cures d'air et de soleil nous a permis de mettre en évidence que leur création est souvent due à une initiative privée, combinée avec le soutien des autorités publiques et qu'elles se développent principalement dans un contexte urbain. Il a beaucoup été question des cantons

¹⁴⁵⁴ VD, CR CE 1916, p. 46.

¹⁴⁵⁵ GE, CR CE 1916, p. 432.

¹⁴⁵⁶ GE, CR CE 1917, p. 629.

¹⁴⁵⁷ GE, CR CE 1916, p. 432 ; 1917 p. 628-629 ; 1918, p. 647.

¹⁴⁵⁸ GE, CR CE 1913, p. 518.

¹⁴⁵⁹ GE, CR CE 1919, p. 368.

¹⁴⁶⁰ GE, CR CE 1919, p. 369.

¹⁴⁶¹ « Culture physique – rapport présenté au bureau de la Commission scolaire le 11 octobre 1920 » par M. Borel, directeur des écoles primaires ; AVN, Procès-verbaux du Bureau de la commission scolaire, séance du 11 octobre 1920, p. 46-47.

de Vaud et de Genève, et dans une moindre mesure de Neuchâtel. L'absence du canton de Fribourg s'explique non pas par un manque d'informations, mais par une absence d'initiatives et de concrétisation de projets dans le domaine de la lutte contre la tuberculose avant la période de l'entre-deux-guerres, comme l'a clairement mis en évidence Pernet dans son mémoire de master¹⁴⁶².

Dans un canton qui reste majoritairement agricole, la tuberculose est perçue comme le résultat de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'immigration, symboles d'une modernité qui mettrait en péril les racines mêmes de la société fribourgeoise catholique traditionnelle¹⁴⁶³. La situation est particulièrement tragique en ville de Fribourg, où le taux de mortalité reste le plus élevé des principales villes suisses, alors que durant la décennie 1900, la population de la ville augmente de 28 %¹⁴⁶⁴. Cette surmortalité en ville de Fribourg n'est pas uniquement due à la tuberculose, puisque sous cet aspect-là, la cité des Zähringen n'est pas la plus touchée des villes suisses, mais sa situation reste peu glorieuse¹⁴⁶⁵.

Contrairement à ce que les élites voudraient faire croire, les campagnes ne sont pas épargnées par la tuberculose et les familles paysannes connaissent des conditions de vie tout aussi insalubres que celles résidant en ville¹⁴⁶⁶. Dans la première décennie du xx^e siècle, le canton de Fribourg apparaît clairement comme «*un mauvais élève en matière de lutte contre la tuberculose*»¹⁴⁶⁷ et les autorités vont laisser aux initiatives privées le soin de s'occuper du problème. Rappelons que le non-investissement des autorités cantonales en matière hygiénique et médicale n'est pas nouveau dans le canton de Fribourg et ne concerne de loin pas que la lutte contre la tuberculose.

Au niveau de l'hygiène scolaire, le service médical, chargé des inspections sanitaires dans les écoles, est mis en place tardivement (années 1920). Il est par la suite abandonné entre 1934 et 1948 pour des raisons budgétaires. Pernet relève aussi l'exemple du balayage des classes par les élèves qui perdure jusqu'en 1951, alors qu'il est interdit dans la plupart des cantons et des localités suisses au début du xx^e siècle, car considéré comme nocif pour la santé des enfants et pouvant favoriser une contamination par le bacille de Koch¹⁴⁶⁸.

¹⁴⁶² PERNET Pascal, *Prière de ne pas cracher!...*

¹⁴⁶³ PERNET Pascal, *Prière de ne pas cracher!...*, p. 18-22.

¹⁴⁶⁴ 15 794 en 1900 et 20 293 en 1910, soit une augmentation de 28,5 %.

¹⁴⁶⁵ Dans un classement des dix-huit principales villes suisses, par ordre décroissant de leur mortalité tuberculose moyenne, établi pour la période 1906-1909, Fribourg occupe le 5^e rang, suivi par La Chaux-de-Fonds, Vevey, Neuchâtel et Lausanne, Genève occupant la première place de ce triste classement avec 35,3 décès dus à la tuberculose pour 10 000 habitants, *Annuaire statistique de la Suisse*, 1911, p. 175.

¹⁴⁶⁶ PERNET Pascal, *Prière de ne pas cracher!...*, p. 24-26.

¹⁴⁶⁷ PERNET Pascal, *Prière de ne pas cracher!...*, p. 27.

¹⁴⁶⁸ PERNET Pascal, *Prière de ne pas cracher!...*, p. 40-41.

5.3 Conclusion

Dans ce chapitre plein de soleil, nous avons décrit la création de nouveaux espaces, autorisant des comportements corporels inédits, tels que le déshabillage partiel ou la pratique des bains de soleil et d'eau. Ces nouveaux lieux, clairement délimités d'un point de vue matériel et symbolique, offrent aussi la possibilité de pratiquer une gymnastique délivrée de (presque) toute contrainte vestimentaire, tant pour les filles que pour les garçons. Il est cependant intéressant de noter que les exercices qui y sont pratiqués sont limités et spécifiques. Les agrès n'y ont, par exemple, aucune place, tout comme la compétition. Cette gymnastique dite respiratoire se veut avant tout prophylactique et/ou curative et vise prioritairement le développement de l'amplitude thoracique et, dans une moindre mesure, d'une posture rectiligne. Elle est un outil parmi les autres de l'arsenal hygiéniste, que sont: le repos; le grand air, présenté comme un fortifiant naturel; le bain et la douche qui fortifient et tonifient, tout en familiarisant les enfants avec l'élément aquatique et les habitudes d'hygiène; les jeux qui visent à répondre au besoin de mouvement et de récréation des enfants, tout en permettant une forte dépense énergétique et enfin le bain de soleil. L'utilisation simultanée de ces agents physiques vise essentiellement à développer des corps et des esprits juvéniles sains.

Il est intéressant de souligner que la création de ces entreprises a lieu presque uniquement dans un contexte urbain et que leur gestion est surtout le fait d'initiatives privées, peu ou prou soutenues par les autorités scolaires. Aux côtés des sociétés philanthropiques créées dans le dernier tiers du XIX^e siècle, comme les comités de colonies de vacances ou de cuisines scolaires, nous voyons apparaître de nouveaux acteurs collectifs: les ligues contre la tuberculose, et individuels: des médecins autres que scolaires, ainsi que des professeur-e-s de gymnastique actifs dans des contextes autres que les sociétés de gymnastique et la SFG.

Les nouveaux rapports à l'eau que nous avons évoqués dans ce chapitre sont essentiellement d'ordre hygiénique et sanitaire, en ce qui concerne les douches et les bains en eau libre. La natation soulève en revanche, selon nous, d'autres enjeux. Tout d'abord, nous constatons que son enseignement se retrouve rapidement lié au cadre scolaire dans les contextes urbains situés à proximité de plans d'eau. Cependant, il n'est offert qu'à une part restreinte de la population scolaire. Des chercheurs ont précédemment mis en évidence que cet apprentissage dans le cadre scolaire n'est pas lié au développement sportif de la discipline qui se déroule simultanément, mais principalement à l'apprentissage de l'hygiène¹⁴⁶⁹. Dans le cas des villes de Suisse romande, il semble que ce propos doit être

¹⁴⁶⁹ TERRET Thierry, «Des palmes pour l'école...», p. 118-120; VERNEX J.-C., «Les débuts de la natation»..., p. 305-306.

nuancé. La natation est avant tout offerte aux garçons et, à Genève du moins, aux jeunes filles fréquentant l'école secondaire, alors que les pratiques purement hygiéniques que sont les douches et les bains sont mises à la disposition de tous les écoliers et écolières des classes primaires. La natation est, selon nous, bien plus qu'une simple pratique hygiénique, il s'agit d'une technique corporelle dont l'apprentissage est, dans un premier temps du moins, réservé aux garçons. Il faut donc plutôt appréhender l'histoire de la natation comme celle de la gymnastique : une pratique corporelle réservée à l'origine aux seuls garçons, plutôt qu'une pratique hygiénique offerte à tous et toutes, même si la pratique scolaire de la natation ne suit pas le modèle sportif alors en plein essor.

Chapitre 6

Enseigner la gymnastique

La réelle généralisation de l'enseignement de la gymnastique passe par l'existence d'un personnel enseignant qualifié, or cette condition tardera longtemps à être remplie. La difficulté de préparer correctement le corps enseignant primaire est, à côté du manque d'infrastructures et d'équipements adéquats, un des principaux freins à l'introduction effective de cette nouvelle discipline scolaire¹⁴⁷⁰.

Une des caractéristiques de l'école primaire, telle qu'elle se met en place au cours du XIX^e siècle, est la présence d'un enseignant-e généraliste qui donne l'ensemble des branches scolaires, à quelques exceptions près comme les leçons d'ouvrages ou de religion. La gymnastique n'est pas toujours une branche totalement nouvelle pour les institutrices et les instituteurs qui l'ont parfois pratiquée, de manière plus ou moins régulière, durant leurs années de formation. Il s'avère néanmoins, si l'on se fie aux sources de l'époque, que cela reste souvent insuffisant. Les autorités locales ou cantonales sont conscientes de cette situation et lorsqu'elles décident d'introduire cette nouvelle discipline, elles organisent généralement des formations,

¹⁴⁷⁰ Des éléments et des résultats partiels de ce chapitre ont fait l'objet de publications antérieures : CZÁKA Véronique, «Le prof de gym peut-il être une femme? Parcours d'enseignant.e.s romands, 1860-1920», in ACETI Monica, JACCOUD Christophe (éd.), *Sportives dans leur genre? Permanences et variations des constructions genrées dans les activités sportives et de loisirs*, Berne: Peter Lang, 2012, p. 113-126; «Qui peut enseigner la gym à l'école? Profils et formations des enseignant-e-s de gymnastique en Suisse romande du milieu du 19^e siècle aux années 1920», in *Actualité de la Recherche en Éducation et Formation (AREF)*, 13-16 septembre 2010, Université de Genève, 2011 (article électronique) <https://plone2.unige.ch/aref2010/communications-oraux/premiers-auteurs-enc/Qui%20peut%20enseigner%20la%20gym.pdf/view>; «Le bon genre en gymnastique: le corps enseignant à Lausanne (1870-1914)», *Revue historique vaudoise*, 112, 2004, p. 11-28.

occasionnelles ou régulières, à l'intention des membres du corps enseignant primaire. Avec l'entrée en scène de la Confédération en 1874 apparaissent de nouveaux lieux d'apprentissage ou de perfectionnement. Dans la première partie de ce chapitre, nous identifierons les différents lieux de formation du corps enseignant primaire, puis les considérerons en termes de public, de compétences véhiculées et surtout d'efficacité.

Au vu des difficultés rencontrées pour former efficacement institutrices et instituteurs, de nouveaux postes sont créés et occupés par des spécialistes. Les maître-sse-s de gymnastique voient leurs possibilités de vivre de leur activité se multiplier au fil des ans. En attendant les progrès de la formation normale, les autorités scolaires des principales localités font effectivement de plus en plus souvent appel à eux. Simples praticien-ne-s à l'origine, les maître-sse-s de gymnastique vont acquérir une certaine visibilité qui va les pousser à essayer d'obtenir une véritable reconnaissance de leurs compétences et de leur statut de spécialistes.

Dans le reste de ce chapitre, nous nous pencherons sur les profils et les parcours de quatre-vingt-quatre de ces maîtresses et maîtres de gymnastique, en utilisant une approche de type prosopographique. Dans ce cadre, nous privilégierons une analyse des aspects en lien avec la professionnalisation des maître-sse-s d'éducation physique, comprise ici comme le processus par lequel une activité devient une profession reconnue¹⁴⁷¹, couplée avec une analyse des enjeux de genre. En effet, la division et la hiérarchisation entre les catégories sociales «hommes» et «femmes» forment la base du genre, entendu comme rapports sociaux de sexe, dont une des principales caractéristiques est la division sexuée du travail. Le genre est donc un enjeu fondamental lors de la constitution d'un nouveau champ professionnel, mais aussi dans tout champ professionnel déjà existant, de par sa nature mouvante, en perpétuelle «reconstruction». Les frontières et les modalités de cette division sexuée, loin d'être figées, varient au fil du temps et de l'espace.

Les métiers de l'enseignement forment un champ particulièrement sensible aux rapports sociaux de sexe. Au niveau primaire, hommes et femmes se retrouvent précocement en concurrence, en Suisse romande du moins¹⁴⁷². Dans le cas de la gymnastique, les enjeux sont peut-être d'autant plus grands que le champ est en pleine construction; il en est donc de même pour le processus de définition et de répartition des postes entre enseignantes et enseignants. L'étude du parcours de quatre-vingt-quatre individus enseignant la gymnastique, à un moment ou un autre de leur carrière, nous permettra notamment d'examiner leur(s) profil(s) et les postes qu'ils occupent. L'objectif est d'observer de quelle manière se constitue ce nouveau champ professionnel et de voir si ce processus est homogène dans toute la Suisse romande ou, au contraire, connaît des variations locales.

¹⁴⁷¹ WITORSKI Richard, «La professionnalisation», *Savoirs*, 17, 2008, p. 12.

¹⁴⁷² Ce processus est plus tardif dans certains cantons suisses alémaniques particulièrement réfractaires à l'entrée des femmes dans la profession (par exemple Zurich).

6.1 Former le corps enseignant primaire

La mise en place des systèmes cantonaux d'instruction publique s'accompagne d'une institutionnalisation de la formation des enseignant-e-s du primaire, dans un premier temps, puis du secondaire dans un second temps. Le modèle retenu pour la préparation pédagogique du futur corps enseignant primaire varie au fil du XIX^e et du XX^e siècle, en fonction du canton et du sexe de l'enseignant-e¹⁴⁷³. Les premières formations se composent de cours, de conférences et de mises à disposition de bibliothèques, auxquelles succèdent les écoles normales. La première d'entre elles voit le jour à Aarau (AG) en 1822, suivie par Küsnacht (ZH) en 1832 et Münchenbuchsee (BE) en 1833. Ce type d'institution connaît un immense succès tant dans les cantons protestants que catholiques, et le XIX^e siècle le voit se répandre à travers tout le pays¹⁴⁷⁴. Vaud est le premier canton romand à mettre sur pied une école normale à Lausanne pour former, sous l'égide de l'État, les futurs régents dès 1833, puis les futures institutrices dès 1836.

À Fribourg, la solution adoptée pour préparer les enseignant-e-s dépend de leur sexe : les futurs instituteurs fréquentent la section pédagogique de l'École cantonale sous le régime radical (1848-1857), puis, après le retour au pouvoir des conservateurs, l'École normale d'Hauterive dès 1859. Les cours de répétition à l'intention des enseignants en fonction, datant des années 1820, continuent d'exister en parallèle¹⁴⁷⁵. Les futures institutrices laïques francophones sont formées à l'école secondaire et normale des filles, créée par les radicaux en 1849. Fermée en 1857 pour raisons économiques et politiques, celle-ci rouvre ses portes en 1858 sous la dénomination d'école secondaire des filles de la ville et du canton de Fribourg et, malgré son nom, est désormais un établissement communal géré et financé par la ville de Fribourg¹⁴⁷⁶. Cet établissement public sera le seul à former des institutrices en terres fribourgeoises jusqu'à l'ouverture des portes de l'École normale des instituteurs aux filles en 1975, puisque les quatre autres établissements de ce type sont privés et dirigés par des congrégations religieuses¹⁴⁷⁷.

Dans le canton de Neuchâtel, la solution qui s'instaure durant la seconde moitié du XIX^e siècle est beaucoup plus décentralisée. Les conférences annuelles

¹⁴⁷³ CRIBLEZ Lucien, HOFSTETTER Rita, PÉRISSET BAGNOUD Danièle, «En guise d'introduction: la formation des enseignants primaires en mutation», in CRIBLEZ Lucien, HOFSTETTER Rita (dir.), avec la collaboration de Danièle Périsset Bagnoud, *La formation des enseignant(e)s primaires: histoire et réformes actuelles*, Berne: Peter Lang, 2000, p. 37-44.

¹⁴⁷⁴ CRIBLEZ Lucien, «Das Lehrerseminar – Zur Entwicklung eines Lehrerbildungskonzeptes», in CRIBLEZ Lucien, HOFSTETTER Rita (dir.), avec la collaboration de Danièle Périsset Bagnoud, *La formation des enseignant(e)s primaires...*, p. 307-309.

¹⁴⁷⁵ BARRAS Jean-Marie, *Au temps de l'École normale: d'Hauterive à Fribourg: chronique, contexte et témoignages*, Avry-sur-Matran: J.-M. Barras, 2005, p. 16 et suiv.

¹⁴⁷⁶ GASSER Bernard, «L'historique»..., p. 29-30.

¹⁴⁷⁷ L'école de la Providence à Fribourg dès 1862 (Sœurs de Saint Vincent de Paul); Pensionnat de Sainte-Agnès à Fribourg dès 1876 (Ursulines); Institut Sainte-Croix à Bulle dès 1899 (Sœurs de Menzingen); Institut du Sacré-Cœur à Estavayer-le-Lac dès 1905 (Sœurs d'Ingenbohl); BARRAS Jean-Marie, *Au temps de l'École normale...*, p. 151-152.

des institutrices, organisées par la commission d'État pour l'éducation publique entre 1832 et 1848, sont la seule formation « continue » offerte aux institutrices en fonction à cette époque¹⁴⁷⁸. L'instauration de la République ne modifie pas cet état de fait. Institué en 1850, le brevet d'aptitude primaire est obligatoire pour enseigner dans les établissements publics du canton, mais sa préparation reste une affaire privée¹⁴⁷⁹. Une section de pédagogie à l'intention des futurs institutrices est instaurée en 1867 lors de la création d'un établissement d'enseignement supérieur dans le chef-lieu cantonal. Une section destinée aux jeunes filles s'ouvre lors de la réorganisation de celui-ci en 1882, complétée par une section d'enseignement froebelien¹⁴⁸⁰ en 1890. Parallèlement à cette école normale cantonale qui se constitue dans le chef-lieu du canton au début du xx^e siècle¹⁴⁸¹, plusieurs autres lieux de préparation aux examens du brevet pédagogique continuent d'exister. Il s'agit des sections pédagogiques des établissements secondaires fondés dans la seconde moitié du xix^e siècle et situés à Fleurier, Cernier, Boudry-Cortaillod, La Chaux-de-Fonds et Le Locle¹⁴⁸².

Le cas de Genève est encore plus atypique que le cas neuchâtelois puisque la ville du bout du Lac ne met sur pied aucune institution spécifique (école normale ou séminaire) pour former les enseignant-e-s¹⁴⁸³. En effet, durant la majeure partie du xix^e siècle, la préparation des enseignant-e-s se fait sous la forme d'un apprentissage, mais la durée de celui-ci peut grandement varier et il n'y a aucune garantie d'obtenir à terme un poste de régent-e¹⁴⁸⁴. Le dernier tiers du siècle voit la création d'une section pédagogique d'abord pour les garçons au niveau du gymnase en 1872, puis pour les filles à l'école secondaire et supérieure en 1886. Le complément obligatoire de ces formations pour pouvoir postuler à un poste de (sous-)régent-e est un stage en école de trois mois, puis de un à deux ans dès 1898. À partir de cette date, les stagiaires doivent en plus suivre des cours normaux dans les différentes disciplines enseignées durant leur année de stage.

¹⁴⁷⁸ Réservées aux seuls enseignants dans un premier temps, les conférences s'ouvrent aux institutrices en 1889; EVARD Maurice, « La République et l'école primaire: la formation des maîtres et la mise en place de l'école normale dans la seconde moitié du xix^e siècle », *Musée neuchâtelois*, 6, 1994, p. 131.

¹⁴⁷⁹ EVARD Maurice, « La République et l'école primaire... », p. 124.

¹⁴⁸⁰ Niveau enfantin, qui précède le primaire, du nom du pédagogue allemand Friedrich Fröbel (1782-1852).

¹⁴⁸¹ L'établissement prend ce nom en 1904.

¹⁴⁸² QUARTIER-LA-TENTE Éd[ouard], « L'enseignement pédagogique », in [QUARTIER-LA-TENTE Édouard et al.], *Histoire de l'instruction publique dans le canton de Neuchâtel, de l'origine à nos jours*, Neuchâtel: Attinger Frères, 1914, p. 552, 560.

¹⁴⁸³ HOFSTETTER Rita, SCHNEUWLY Bernard, « L'universitarisation de la formation des enseignants et l'émergence des sciences de l'éducation (1870-1933): l'exception genevoise? », in CRIBLEZ Lucien, HOFSTETTER Rita (dir.), avec la collaboration de Danièle Périsset Bagnoud, *La formation des enseignant(e)s primaires...*, p. 269.

¹⁴⁸⁴ Le poste d'élève-régent-e pouvait être occupé dès l'âge de quatorze ans, celui d'aide-régent-e dès dix-huit ans; ceux de sous-régent-e et régent-e nécessitaient d'avoir vingt ans révolus. « Dans la hiérarchie: aide-régent, sous-régent, régent, aucune limite de durée n'était fixée pour le passage d'une classe à l'autre. De plus la liberté avait été laissée au Conseil d'État d'appeler aux fonctions de régents des personnes n'ayant pas franchi les stades préalables et même n'ayant fait aucun stage. » DOTRENS Robert, « Les études pédagogiques à Genève », *Annuaire de l'instruction publique*, 24, 1933, p. 45, 50.

La gymnastique dans la formation normale des futurs enseignant-e-s

Les écoles normales et autres sections pédagogiques en tant qu'établissements secondaires offrent généralement précocement la gymnastique à leurs programmes¹⁴⁸⁵. Il faut cependant nuancer l'impact de cette offre sur les capacités des futurs instituteurs et institutrices à enseigner cette branche. En 1896, A. Michel dénonce l'inadéquation entre les exigences réelles d'un bon enseignement et la formation normale¹⁴⁸⁶. Le maître de gymnastique lausannois accuse certains types d'exercices enseignés aux élèves-régents, comme la boxe française, d'être totalement superflus. Selon lui, les futurs enseignants connaissent de manière très superficielle beaucoup de matières à la fin de leurs études, au lieu de maîtriser un programme plus restreint mais facilement utilisable dans le cadre de leur métier.

De plus, le nombre d'heures consacrées à cette branche est généralement modeste: une ou deux, plus rarement trois heures hebdomadaires. La dotation horaire est souvent moindre dans les programmes des futures institutrices que dans ceux des futurs instituteurs, ces derniers étant soumis, en théorie du moins, à la réglementation fédérale. Si l'on prend l'exemple de l'école normale cantonale, située en ville de Neuchâtel, nous voyons une évolution de la place accordée à l'éducation physique dans la préparation des futurs enseignant-e-s (fig. 6-1 et 6-2).

1875-1883	1883-1899	1899-1905	1905-1909	1909-1912	Dès 1912
2 h hebdo. pendant les 3 ans de formation	2 h hebdo. pendant les 2 ans de formation	3 h hebdo. pendant les 2 ans de formation	2 h hebdo. pendant les 3 ans de formation	2 h hebdo. en 1 ^{re} et 2 ^e années ; 1 h en 3 ^e	2 h hebdo. pendant les 3 ans de formation
les cours sont donnés aux 3 niveaux réunis	les cours sont donnés aux 2 niveaux réunis	les cours sont donnés aux 2 niveaux réunis	les cours sont donnés aux 3 niveaux réunis	<i>Non renseigné</i>	<i>Non renseigné</i>

Fig. 6-1 : Dotation horaire hebdomadaire et organisation des cours de gymnastique pour les élèves instituteurs du gymnase cantonal, puis école normale cantonale de Neuchâtel¹⁴⁸⁷.

¹⁴⁸⁵ Signalons l'exception valaisanne: l'éducation physique n'apparaît qu'en 1935 au programme de l'école normale des filles; PÉRISSET BAGNOUD Danièle, « Les sciences de l'enfance dans les formations à l'enseignement... »...

¹⁴⁸⁶ MICHEL Ad[olphe], *Le développement physique à l'école. Rapport présenté à l'Assemblée générale des Maîtres secondaires*, Lausanne: Impr. Charles Pache, 1896, p. 21-22.

¹⁴⁸⁷ Sources: Gymnase cantonal de Neuchâtel, puis École normale cantonale dès 1906, *Programme des cours*, 1874-1918.

1883-1896	1896-1905	1905-1912	Dès 1912
1 h hebdo. pendant l'année de formation	2 h hebdo. pendant les 2 ans de formation	2 h hebdo. en 1 ^{re} et 2 ^e années; 1 h en 3 ^e	2 h hebdo. pendant les 3 ans de formation
–	les cours sont donnés aux 2 niveaux réunis	les cours sont donnés aux élèves de 1 ^{re} et 2 ^e année réunis	<i>Non renseigné</i>

Fig. 6-2 : Dotation horaire hebdomadaire et organisation des cours de gymnastique pour les élèves institutrices du gymnase cantonal, puis école normale cantonale de Neuchâtel¹⁴⁸⁸.

Remarquons que la réunion des élèves de plusieurs niveaux en une classe unique pour les cours de gymnastique est courante¹⁴⁸⁹, mais ne permet sans doute pas une gradation du contenu des enseignements durant les deux ou trois ans de formation normale.

Les cours de gymnastique sont généralement à l'origine de simples lieux de pratique, sans contenu ou formation didactique. C'est d'ailleurs un des reproches qui leur est fait par le DMF¹⁴⁹⁰. Cela semble évoluer au tournant du xx^e siècle dans certains lieux de formation du moins. Au gymnase de La Chaux-de-Fonds, Albert Villars (1845-1929), le maître de gymnastique qui y enseigne entre 1887 et 1910, soumet les futurs instituteurs à des «*exercices de commandement*», comprenez d'enseignement mutuel, à côté de la «*théorie et pratique des exercices du règlement fédéral*» durant leurs deux dernières années d'études¹⁴⁹¹. Avec la nomination de Bubloz au poste d'Albert Villars en 1910, la préparation didactique commence dès la 5^e année avec des cours théoriques «*sur la méthode et les buts de la gymnastique scolaire*»¹⁴⁹² et sur la manière de commander les exercices. En 6^e et 7^e années, les élèves étudient tant la théorie que la pratique du manuel fédéral de gymnastique, le «*plan physiologique d'une leçon de gymnastique*», la «*composition d'exercices*» et pratiquent l'enseignement mutuel¹⁴⁹³. Le programme théorique s'étoffe avec la publication du nouveau manuel fédéral en 1914¹⁴⁹⁴.

¹⁴⁸⁸ Sources: Gymnase cantonal de Neuchâtel, puis École normale cantonale dès 1906; le gymnase cantonal ouvre les portes de sa section pédagogique aux jeunes filles en 1883.

¹⁴⁸⁹ À l'École normale d'Hauterive (FR), les élèves des trois divisions sont réunis pour cet enseignement dans les années 1870-1880; en 1895, les élèves de 1^{re} et 2^e années sont réunis pour leur cours hebdomadaire, tout comme les élèves de 3^e et 4^e années; *Catalogue des élèves qui ont fréquenté Hauterive pendant l'année scolaire 1874-1875*, p. 10; 1895, p. 32.

¹⁴⁹⁰ Rapport DMF 1884, p. 331.

¹⁴⁹¹ Gymnase de La Chaux-de-Fonds, *Rapport annuel: année scolaire 1900-1901*, Chaux-de-Fonds: Imprimerie du National suisse, p. 30, 35; abrégé désormais: Gymnase de La Chaux-de-Fonds, *Rapport annuel*.

¹⁴⁹² Gymnase de La Chaux-de-Fonds, *Rapport annuel 1910-1911*, p. 34.

¹⁴⁹³ Gymnase de La Chaux-de-Fonds, *Rapport annuel 1910-1911*, p. 41, 48.

¹⁴⁹⁴ Gymnase de La Chaux-de-Fonds, *Rapport annuel 1914-1915*, p. 30, 36, 41.

Occupant un poste semblable à l'école supérieure des jeunes filles dès 1910, Bubloz propose un semblant de préparation didactique aux futures enseignantes durant leurs deux dernières années d'études avec une étude théorique et pratique du programme en vue des examens pour le brevet d'enseignement, ainsi que de l'enseignement mutuel¹⁴⁹⁵. Dès 1913, l'enseignement théorique s'étoffe tout en s'étendant désormais sur les trois dernières années de formation¹⁴⁹⁶. À partir de 1916, l'enseignement, tant théorique que pratique, se fait sur la base du premier manuel fédéral de gymnastique pour filles.

En 1917, la section pédagogique du gymnase et les classes supérieures de l'école de jeunes filles sont réunies pour former l'école normale de La Chaux-de-Fonds. Il est prévu dès lors de distinguer les cours théoriques d'éducation physique, donnés conjointement aux élèves des deux sexes à raison d'une heure hebdomadaire, de ceux pratiques qui restent séparés par catégorie de sexe¹⁴⁹⁷.

La formation pédagogique des futurs enseignant-e-s n'est pas l'unique responsable des manquements, elle n'est en effet que l'ultime maillon d'un cursus scolaire qui souvent accorde une place insuffisante, voire nulle, aux cours d'éducation physique, tout particulièrement dans le contexte rural. Trop souvent, les élèves entrant à l'école normale n'ont que peu pratiqué cette discipline durant leur formation antérieure. Cette situation n'est pas limitée aux premières années de l'introduction de la gymnastique. En 1915, soit un quart de siècle après le début des cours obligatoires pour les filles dans le canton de Vaud, Hartmann, alors maître de gymnastique à l'école normale des filles de Lausanne, constate que la majorité de ses élèves n'a jamais suivi de leçons de gymnastique durant la scolarité¹⁴⁹⁸.

Le dernier aspect à soulever est l'introduction de la gymnastique au programme du brevet d'enseignement primaire. Il paraît évident qu'une branche d'examen sera plus investie par les élèves et les enseignant-e-s qu'une discipline sans examen. Dans le cas des futures institutrices, cette branche est introduite parfois très tardivement. À Neuchâtel, la gymnastique est inscrite au programme du brevet primaire pour les institutrices en 1908 ; à Fribourg, la première épreuve de gymnastique pour les candidates au brevet a lieu en 1921.

¹⁴⁹⁵ Gymnase de La Chaux-de-Fonds, Rapport annuel 1910-1911, p. 72, 74.

¹⁴⁹⁶ Gymnase de La Chaux-de-Fonds, Rapport annuel 1913-1914, p. 67, 70, 73.

¹⁴⁹⁷ Gymnase de La Chaux-de-Fonds, Rapport annuel 1917-1918, p. 13.

¹⁴⁹⁸ Cité par B[ONARD] A[lbert], «Gymnastique féminine», *La Patrie suisse*, 22, 1915, p. 264.

La Confédération et la préparation des (futurs) instituteurs

En 1874, les autorités fédérales sont conscientes que la préparation du personnel enseignant est un des principaux obstacles à surmonter pour réaliser l'introduction de la gymnastique et prévoient, dès l'origine, une double formation : dans les écoles de recrues et dans les écoles normales¹⁴⁹⁹. Elles pèchent cependant par optimisme lorsqu'elles affirment que trois ans suffiront pour matérialiser cette préparation¹⁵⁰⁰, alors qu'elles sont lucides sur les problèmes que la profession, le sexe ou l'âge du personnel enseignant peuvent poser :

«Il est probable que les instituteurs religieux, et notamment ceux du clergé régulier, seront à peine capables d'enseigner la nouvelle branche. Quant aux institutrices, on ne peut pas en général les déclarer incapables d'enseigner la gymnastique, si elles ont été préparées à donner cette instruction; en revanche, elles seront à peine qualifiées pour se charger de la gymnastique que l'“École de gymnastique” réclame également du premier degré.»¹⁵⁰¹

Mais ces catégories d'individus seraient quantité négligeable si l'on suit le raisonnement développé dans la circulaire. Les enseignants religieux représentent moins de 2% de l'ensemble des instituteurs en 1871 et ne poseront problème que dans les rares cantons où ils composent une fraction importante du corps enseignant. Les institutrices, religieuses et laïques confondues, sont un peu plus nombreuses : 23% du corps enseignant primaire au niveau national. Une moitié d'entre elles enseigne dans des classes de filles, «en sorte qu'il n'y a pas lieu d'en tenir compte ici»¹⁵⁰². L'autre moitié est tout aussi expéditivement écartée : «Sur les 860 autres institutrices, il est possible que la majeure partie n'enseigne que dans des classes tout à fait jeunes, en sorte qu'il n'y a pas d'avantage lieu de s'en occuper.» Dans ce cas précis, la situation est très variable selon les cantons et en matière de proportion d'enseignantes, les cantons romands sont largement au-dessus de la moyenne nationale (fig. 6-3). En effet, la part des femmes dans la profession augmente tout au long du XIX^e siècle, pour aboutir à un renversement de situation, le nombre d'institutrices dépassant celui des instituteurs dans les cantons de Genève et de Neuchâtel dans les années 1890 et dans le canton de Vaud, puis de Fribourg durant les décennies 1900-1910¹⁵⁰³. Cela pose un problème certain, puisque les institutrices sont considérées comme inaptes à enseigner la gymnastique aux garçons, considérée comme une préparation militaire.

¹⁴⁹⁹ Loi sur l'organisation militaire de la confédération suisse (13 novembre 1874), art. 81.

¹⁵⁰⁰ Circulaire accompagnant les ordonnances fédérales du 13 septembre 1878, *Feuilles fédérales*, 30, 1878, p. 704.

¹⁵⁰¹ Circulaire accompagnant les ordonnances fédérales du 13 septembre 1878..., p. 713.

¹⁵⁰² Circulaire accompagnant les ordonnances fédérales du 13 septembre 1878...

¹⁵⁰³ LUSSI BORER Valérie, *Formations à l'enseignement et sciences de l'éducation...*, p. 324-325.

	1871/72 ¹⁵⁰⁴	1881/82	1891/92	1902	1912
Suisse	23 %	30 %	33 %	37 %	39 %
FR	26 %	43 %	43 %	47 %	50 %
VD	28 %	44 %	48 %	50 %	50 %
NE	54 %	69 %	70 %	72 %	68 %
GE	39 %	57 %	59 %	66 %	68 %

Fig. 6-3 : Pourcentage d'institutrices dans le corps enseignant primaire¹⁵⁰⁵.

Le dernier facteur problématique identifié est l'âge des enseignants car « *il paraît de toute équité de n'astreindre que les instituteurs qui n'ont pas dépassé l'âge de 45 à 50 ans, à acquérir les connaissances nécessaires pour l'enseignement de la gymnastique* ». Si l'on regarde les chiffres: 37,5% des enseignants ont plus de quarante ans et 17% plus de cinquante ans, ce qui ne constitue pas une quantité totalement négligeable.

L'intervention de la Confédération dans le domaine de l'éducation physique modifie la situation des établissements formant les futurs enseignants. L'ordonnance du 13 septembre 1878 déclare la gymnastique obligatoire dans l'ensemble des écoles normales et autres lieux de formation pédagogique. Ces établissements font l'objet d'inspections par des experts, membres de la CFG en 1883-1885, en 1895-1898, en 1901-1902 et en 1920-1921, démarche inédite dans le cas suisse.

À côté des écoles normales sous responsabilité cantonale, la Confédération, dans un premier temps du moins, s'impliquera directement dans la formation gymnastique des instituteurs dans le cadre du service militaire. Les instituteurs sont désormais astreints au service comme l'ensemble de leurs concitoyens. Ils sont donc appelés à effectuer leur école de recrues dans des écoles qui leur sont spécialement destinées, mises sur pied dès 1875.

L'école de 1875, qui réunit tous les instituteurs âgés de moins de vingt-cinq ans, fait l'objet de plusieurs publications, tant dans la presse quotidienne que dans les revues pédagogiques¹⁵⁰⁶. Plusieurs témoignages parus dans le *National suisse*¹⁵⁰⁷ sont repris dans des revues¹⁵⁰⁸ et des quotidiens¹⁵⁰⁹. Les témoignages varient sur

¹⁵⁰⁴ Source: KINKELIN Hermann, *Statistik des Unterrichtswesens in der Schweiz im Jahre 1871. Zweiter Theil: Statistik der Primarschulen und Ergänzungen zum ersten Theil*, Bâle & Genève & Lyon: H. Georg Verlag, 1875.

¹⁵⁰⁵ Source: *Jahrbuch des Unterrichtswesens in der Schweiz*, sauf mention contraire.

¹⁵⁰⁶ « Après le service militaire de Lucerne », *Bulletin pédagogique*, 4, 1875, p. 185-187; 34.

¹⁵⁰⁷ Le *National suisse* est un quotidien publié à La Chaux-de-Fonds.

¹⁵⁰⁸ « École de recrues des instituteurs », *Revue militaire suisse*, 20, 1875, p. 491-493; « École de recrues des instituteurs à Lucerne », *Le Gymnaste*, 17, 1876, p. 5-6.

¹⁵⁰⁹ « Militaire », *Nouvelliste vaudois et journal national suisse*, 1^{er} octobre 1875, p. 1-2.

certains points en fonction de l'intérêt que leur auteur a trouvé aux exercices effectués et aux formations reçues lors des quarante-cinq jours de l'école. En revanche, ils sont unanimes sur l'intérêt des cours de gymnastique et des cours de cartographie, très utiles pour l'enseignement.

Les écoles de recrues pour instituteurs sont renouvelées les années suivantes, mais ne touchent qu'un nombre restreint d'enseignants par canton (fig. 6-4). Les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances. Dans les rapports du DMF, la faute en est rejetée sur le manque de préparation des instituteurs à leur entrée à l'école de recrues, dû aux lacunes des écoles normales¹⁵¹⁰. Il s'avère impossible de bien les former en quarante-cinq jours, d'autant plus que la gymnastique n'est qu'un objet d'études parmi d'autres au programme. La dernière école de ce type a lieu en 1891.

À partir de 1892, les instituteurs sont intégrés aux écoles de recrues normales et, dès 1893, sont astreints à des examens de gymnastique pour évaluer leurs compétences dans le domaine¹⁵¹¹. Si elles sont jugées inaptes, les recrues sont appelées l'année suivante à un cours de rattrapage, rapidement surnommé «*cours de punition*»¹⁵¹² dans les milieux pédagogiques. Un cours est organisé à Zurich en 1895, à Lausanne et à Coire en 1896 et à Lucerne en 1897¹⁵¹³. Ces cours tout comme l'examen de gymnastique sont supprimés à la demande de la SLV et de la SSMG et surtout faute de base légale¹⁵¹⁴.

Désormais la formation dans le domaine de la gymnastique se déroule dans d'autres cadres que l'école de recrues. L'organisation des cours au niveau national, permettant le perfectionnement et la mise à jour des connaissances et des méthodes, est déléguée à des associations (SFG, SSMG) et subventionnée par le DMF pour la gymnastique masculine et le DFI pour la gymnastique féminine¹⁵¹⁵. Ce type de «délégation» par le pouvoir fédéral à des associations n'est pas unique. L'interventionnisme croissant de l'État fédéral, après 1848, associé à son manque de structures, fait que les sociétés deviennent des relais pour l'État central et le remplace pour l'exécution de certaines tâches¹⁵¹⁶. Ce phénomène se retrouve aussi à d'autres niveaux : cantonal et communal, les sociétés jouant le rôle d'intermédiaire entre citoyens et autorités.

¹⁵¹⁰ Rapport DMF 1880, p. 189.

¹⁵¹¹ Rapport DMF 1893, p. 504.

¹⁵¹² M., «Cours militaire de gymnastique», *L'Éducateur*, 32, 1896, p. 165.

¹⁵¹³ Rapport DMF 1895, p. 613; 1896, p. 618; 1897, p. 687.

¹⁵¹⁴ Rapport DMF 1898, p. 509; «Chronique scolaire», *L'Éducateur*, 33, 1897, p. 244.

¹⁵¹⁵ À l'exception des cours organisés par la CFG en 1899, 1903, 1912, 1921.

¹⁵¹⁶ Sur le rôle de la sociabilité et des faits associatifs dans le paysage politique helvétique et, de manière générale, dans le processus de constitution de la société bourgeoise des XVIII^e-XX^e siècles, Cf. JOST Hans Ulrich, «Sociabilité, faits associatifs et vie politique en Suisse au 19^e siècle», in JOST Hans Ulrich, TANNER Albert (éd.), *Geselligkeit, Sozietäten und Vereine*, Zurich, 1991 (Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte, Heft 9), p. 7-29.

	1875	1876	1877	1878	1879	1880	Total
CH	999	193	189	165	205	220	1971
FR	37	5	4	3	6	11	66
VD	80	15	27	8	14	16	160
NE	23	2	6	8	4	9	52
GE	10	7	2	4	2	2	27

Fig. 6-4: Nombre d'instituteurs ayant suivi l'école de recrues spéciales pour instituteurs entre 1875 et 1880¹⁵¹⁷.

Cours normaux organisés par la SFG et la SSMG

En 1889, la SFG lance des cours destinés à former les enseignants à la gymnastique scolaire masculine. Antérieurement, elle admettait déjà des instituteurs à certains de ses cours pour moniteurs de sections de gymnastique¹⁵¹⁸, mais à partir de cette date elle met sur pied des cours spécifiques. Selon Eichenberger, historien de la CFG, un homme, placé en position centrale du champ gymnastique, est à l'origine de l'organisation de ces formations. Alors maître de gymnastique à Aarau, Heinrich Wäffler (1843-1917) cumule en 1888 les fonctions de membre de la CFG, où il a remplacé Niggeler décédé l'année précédente, de président de la SFG et de président de la SSMG. Il est le principal artisan du lancement de cette nouvelle formation et va jusqu'à diriger le premier cours organisé en 1889, malgré ses multiples mandats et fonctions¹⁵¹⁹.

Soutenus financièrement par le DMF, quarante cours de trois semaines ont lieu entre 1889 et 1910 et accueillent 1 386 participants au total, essentiellement des instituteurs et des maîtres de gymnastique¹⁵²⁰. Durant cette période, les femmes ne sont pas admises dans ces cours de gymnastique masculine, car elles sont considérées comme inaptes à donner cet enseignement. Les premières années, les cours sont mis sur pied alternativement en Suisse alémanique et romande, puis à partir de 1896 les cours en allemand deviennent annuels et ceux en français ont lieu chaque année ou tous les deux ans, selon la demande. Entre 1890, date du premier cours en français organisé à Lausanne, et 1910, quinze cours normaux de gymnastique masculine en langue française sont proposés par la SFG¹⁵²¹.

¹⁵¹⁷ Rapport DMF 1880, p. 190.

¹⁵¹⁸ HOTZ Arthur, *Die Turnlehre-Ausbildung in der Schweiz 1874-1922*, Lizenziatsarbeit, [s.l.] 1969, p. 95.

¹⁵¹⁹ EICHENBERGER Lutz, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 143.

¹⁵²⁰ HOTZ Arturo, «Die Schweizerischen Turnlehrer-Bildungskurse in den Jahren 1889-1910», in HOTZ Arturo (éd.), *125 anni al servizio dell'educazione fisica nella scuola...*, p. 135-137.

¹⁵²¹ Quatorze ont lieu en Suisse romande et un à Lugano en 1908. Signalons qu'aucun cours uniquement en italien n'est organisé par la SFG ou la SSMG.

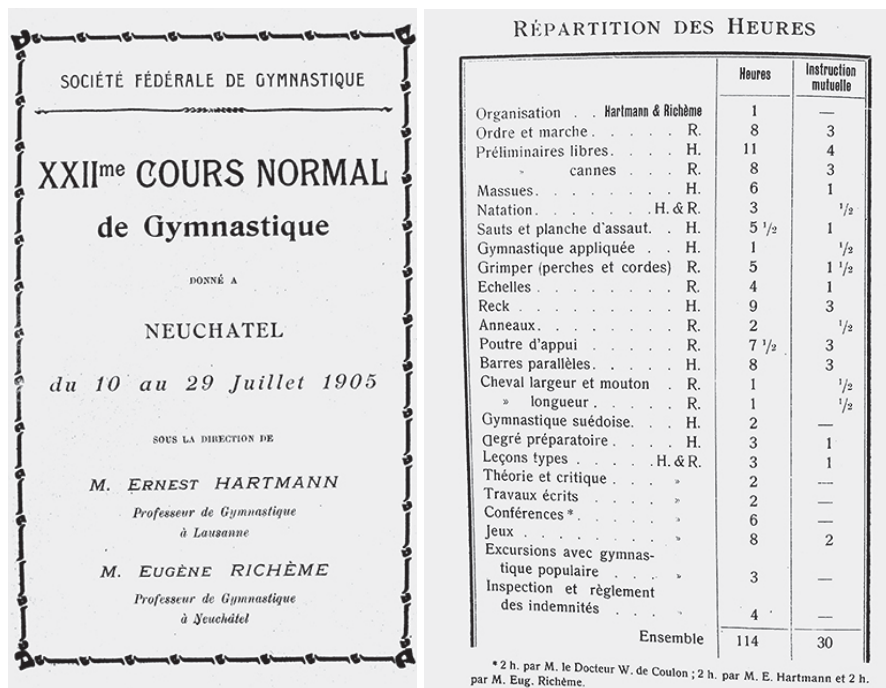


Fig. 6-5: Première de couverture et page 4 du livret du XXII^e cours normal de gymnastique pour garçons, organisé par la SFG à Neuchâtel en 1905.

D'une durée de trois semaines, les cours normaux laissent une large place à la pratique et à l'enseignement mutuel qui occupent la majeure partie des journées, certaines soirées étant quant à elles consacrées à des conférences. Avec près de 150 heures à disposition, ces cours offrent une durée de formation bien supérieure à celle des écoles de recrues pour instituteurs qui allouaient environ 50 heures à la gymnastique¹⁵²². Le programme des exercices pratiques est basé principalement sur le contenu des manuels fédéraux de gymnastique.

La figure 6-5 à droite présente la répartition des heures par type d'activités pour le cours de Neuchâtel en 1905. Elle confirme la primauté de la pratique, puisque celle-ci (y compris les jeux et la gymnastique populaire) occupe 96 heures sur un total de 144, ce qui équivaut à deux tiers du temps à disposition. Elle est suivie par l'enseignement mutuel avec 30 heures ; l'étude des leçons types, de la théorie

¹⁵²² EICHENBERGER LUTZ, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 144.

et la rédaction de travaux écrits 7 heures ; les conférences 6 heures et les parties organisationnelle et administrative du cours 5 heures.

En ce qui concerne les conférences, elles sont généralement données par les directeurs de cours et par un ou deux conférenciers externes, dont au moins un médecin en général. Si l'on prend l'exemple du cours normal organisé à Genève en 1894, on constate que les deux directeurs tiennent chacun une conférence, l'un (François Ducommun) sur le squelette et l'autre (A. Michel) sur l'histoire de la gymnastique. Les participants peuvent en outre suivre toute une série de conférences données par des maîtres de gymnastique ou des médecins sur divers sujets : la gymnastique suédoise par René Senglet, les premiers secours en cas d'accident par le Dr Adrien Wyss, la circulation, la respiration, le système nerveux, la musculature et la coordination par le Dr Camille Reymond, et finalement les sports par Fatio¹⁵²³. L'offre dans le cadre de ce cours particulier est extrêmement riche : en général le nombre de conférences s'élève à trois ou quatre. Les thèmes les plus courants sont liés aux méthodes et à l'histoire de la gymnastique, à l'anatomie, à la physiologie et aux premiers secours. Plus rarement et en fonction des « ressources locales », sont invités des orateurs dont le domaine d'expertise n'est pas forcément directement lié à l'éducation physique, comme le professeur de pédagogie de l'Université de Lausanne et directeur d'écoles normales, François Guex (1861-1918), qui donne une conférence sur « *l'éducation de la volonté* » en 1897 à Payerne¹⁵²⁴.

Les participants sont évalués et notés et reçoivent un diplôme attestant leur participation à la formation et leur réussite. Les trois semaines de cours s'achèvent par une inspection par les représentants de la SFG, du DMF et parfois des autorités scolaires cantonales et locales.

Grande promotrice de la gymnastique scolaire féminine, la SSMG lance des cours normaux destinés aux enseignant-e-s de gymnastique féminine dès 1891¹⁵²⁵. Ceux-ci, organisés annuellement, sont les premiers, en dehors des cours mis sur pied ponctuellement par certaines autorités scolaires locales ou cantonales, auxquels peuvent accéder les femmes. D'une durée de deux ou trois semaines¹⁵²⁶, ils présentent davantage un caractère de perfectionnement (« *Fortbildungskurse* ») que de formation au métier de maître-sse de gymnastique, selon Hotz¹⁵²⁷. Ils ont lieu en alternance entre Suisse romande et alémanique. Les deux premiers cours

¹⁵²³ GAUDER H., « Rapport du VI^e cours fédéral pour maîtres de gymnastique à Genève du 9 au 28 juillet 1894 », *Monatsblätter für das Schulturnen*, 6, 1895, p. 24-29.

¹⁵²⁴ GUEX F[rançois] « L'éducation de la volonté », *Monatsblätter für das Schulturnen*, 8, 1897, p. 151-155 ; 168-173.

¹⁵²⁵ Le premier cours en allemand a lieu en 1891 à Bâle et en français en 1892 à Lausanne.

¹⁵²⁶ Deux semaines puis trois semaines à partir de 1896, puis à nouveau deux pour des raisons financières. EICHENBERGER LUTZ, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 147-148.

¹⁵²⁷ HOTZ A[rturo], « Von den Anfängen des STLV-Kurswesens (1891-1922) », in HOTZ A. (éd.), *125 anni al servizio dell'educazione fisica nella scuola...*, p. 171.

(Bâle 1891, Lausanne 1892) comptent uniquement des participants masculins, mais dès le troisième, en 1893, des femmes profitent aussi de cette opportunité de formation. À partir de 1892¹⁵²⁸, le DFI subventionne les cours, mais dans une moindre mesure que ne le fait le DMF en faveur de l'enseignement masculin¹⁵²⁹. Entre 1892 et 1920, onze cours normaux de gymnastique féminine sont organisés en Suisse romande par la SSMG.

Les types de contenu des cours sont semblables à leur pendant masculin : large place à la pratique et, dans une moindre mesure, à l'enseignement mutuel, aux conférences, aux cours de samaritains, etc. La liste ci-après présente la répartition des heures pour le cours de 1896 organisé à Neuchâtel :

<i>« Exercices d'ordre & rondes</i>	<i>10 heures</i>
<i>Exercices de marche</i>	<i>13 «</i>
<i>Exercices préliminaires sans et avec canne</i>	<i>11 ½ «</i>
<i>Exercices aux engins</i>	<i>14 ½ «</i>
<i>Jeux</i>	<i>16 ½ «</i>
<i>Total pour l'étude de la matière :</i>	<i>65 ½ heures</i>
<i>Leçons d'essai & leurs critiques</i>	<i>27 ½ «</i>
<i>Cours de samaritains</i>	<i>9 «</i>
<i>Exercices finaux et inspection</i>	<i>3 «</i>
<i>Total des heures de cours [...] :</i>	<i>105 heures»¹⁵³⁰</i>

Il n'est pas fait mention d'éventuelles conférences dans le cadre de ce cours spécifique, mais il est habituel que deux ou trois communications soient faites par les codirecteurs ou des conférenciers invités comme dans les cours consacrés à la gymnastique masculine. Par exemple lors du premier cours francophone organisé à Lausanne en octobre 1892, deux médecins s'en chargent : le Dr C. Reymond s'exprime sur le thème de la gymnastique suédoise et le Dr César Roux¹⁵³¹ (1857-1934), professeur à l'Université de Lausanne, fait une intervention sur « *l'influence*

¹⁵²⁸ « XL. Jahresversammlung des Schweizerischen Turnlehrervereins in Zürich », *Monatsblätter für das Schulturnen*, 4, 1893, p. 116.

¹⁵²⁹ C'est à partir de 1920 que le DMF subventionne, à la même hauteur, les cours normaux féminins et masculins. EICHENBERGER Lutz, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 127.

¹⁵³⁰ AF E27 8465, lettre du Comité central de la SSMG au Conseil fédéral du 30 septembre 1896, p. 2, traduit de l'allemand par nous.

¹⁵³¹ Spécialiste de chirurgie gastrique, premier professeur ordinaire de chirurgie et de gynécologie (1891-1926) de la Faculté de médecine de l'Université de Lausanne. KABA Mariama, « Roux, César », in *e-DHS*, consulté le 3 août 2016, sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F14606.php>

des exercices physiques sur le développement et la santé des jeunes filles»¹⁵³². Le titre de cette communication, comme ceux des conférences tenues à l'occasion du cours de 1914 à Delémont: «*l'utilité et le genre de l'éducation physique de la jeune fille et de l'influence de l'exercice sur son état psychique*» par Hartmann et «*la technique des exercices physiques suivant l'âge et le sexe*» par le Dr F. Messerli¹⁵³³, mettent en évidence la pseudo-spécificité de la gymnastique féminine, discipline sexuée, contrairement à la gymnastique «neutre» pratiquée par les garçons¹⁵³⁴.

Cette répartition des tâches entre SFG et SSMG ne va pas sans remise en question. En 1897, à l'occasion d'une demande d'augmentation de la subvention fédérale pour ses cours normaux, la SSMG interpelle le Conseil fédéral sur une éventuelle régulation de la question des cours normaux pour les deux sexes et émet le souhait d'être chargée en intégralité de leur organisation¹⁵³⁵. La SSMG considère que les cours normaux de gymnastique doivent être logiquement confiés à l'association des maîtres de gymnastique et remarque, de plus, que l'ensemble des directeurs de cours de la SFG ayant officié à ce jour sont membres de la SSMG¹⁵³⁶. Suivant la même logique, la SFG doit conserver l'organisation de la formation des moniteurs de société. Devant le refus du Comité central de la SFG de renoncer à la mise sur pied des cours masculins, la SSMG est obligée de retirer sa proposition tout en maintenant sa demande d'obtenir la même subvention pour les cours normaux de gymnastique féminine que celle attribuée aux cours masculins¹⁵³⁷.

Eichenberger relève, à partir de 1906, de multiples critiques concernant les formations organisées par la SFG dans les procès-verbaux de séances de la CFG¹⁵³⁸. L'image qu'elles transmettent est que les cours sont plus conçus selon les intérêts de la SFG que ceux des enseignants. Nous avons noté précédemment le processus de différenciation et d'autonomisation de la pratique scolaire par rapport à la pratique en société, constat qui est ici confirmé. Cette perte de confiance coïncide avec la révision des bases légales relatives à l'enseignement de l'éducation physique. L'article 102 de la législation militaire de 1907 attribue,

¹⁵³² GAUD A[lphonse], «Compte rendu du 2^e cours destiné aux maîtres enseignant la gymnastique aux jeunes filles»,..., p. 36-37.

¹⁵³³ «Cours de gymnastique du degré supérieur pour filles à Delémont», *Monatsblätter für das Schulturnen*, 25, 1914, p. 140-141, article repris du *Gymnaste suisse*.

¹⁵³⁴ Dans le même ordre d'idées, lorsqu'ils sont annoncés, rapportés, etc., les cours de gymnastique masculine s'intitulent simplement «cours de gymnastique» et non pas «cours de gymnastique masculine».

¹⁵³⁵ BOLLINGER-AUER J[akob] «Der Vorstand des Schweizerischen Turnlehrervereins an den hohen Bundesrat in Bern», *Monatsblätter für das Schulturnen*, 8, 1897, p. 102.

¹⁵³⁶ EICHENBERGER LUTZ, *Die Eidgenössische Sportkommission*..., p. 144.

¹⁵³⁷ BOLLINGER-AUER J[akob], «Der Vorstand des Schweizerischen Turnlehrervereins an den hohen Bundesrat in Bern»..., p. 102.

¹⁵³⁸ BOLLINGER-AUER J[akob], «Der Vorstand des Schweizerischen Turnlehrervereins an den hohen Bundesrat in Bern»..., p. 145.

entre autres, la possibilité à la Confédération d'établir des cours pour former les maîtres de gymnastique, alors que l'article 104 institue le subventionnement des organisations qui contribuent à l'instruction préparatoire des jeunes gens, légalisant ainsi une pratique à bien plaisir ayant cours depuis des décennies. Après cette révision, la SFG se voit confier l'organisation de cours d'instruction préparatoire à l'intention des jeunes gens qui ont dépassé l'âge de la scolarité obligatoire, tandis que la SSMG prend en charge la direction des cours normaux de gymnastique, tant féminine que masculine, sur la base du règlement du 16 mai 1911 établi par la CFG.

Cours mixtes ou non-mixtes ?

Ces changements organisationnels et législatifs ont pour conséquence l'ouverture des portes des cours de gymnastique masculine aux femmes dès 1911. Entre 1911 et 1920, douze cours normaux de gymnastique masculine sont organisés en Suisse romande par la SSMG. Précisons que seuls les cours de niveaux I et II (élèves de sept à douze ans) sont ouverts aux femmes, le niveau III (élèves de treize à quinze ans) restant réservé aux hommes. La consultation d'un important corpus de sources¹⁵³⁹ nous a permis de récolter des données sur le sexe, l'origine et, dans une moindre mesure, l'activité professionnelle des participant-e-s aux différents cours. Le graphique ci-après présente les effectifs des participant-e-s par catégorie de sexe aux cours organisés par la SFG entre 1890 et 1910, puis la SSMG dès 1911.

Résultat de cette réorganisation, nous constatons l'apparition de participantes au cours de Fribourg en 1912 (fig. 6-6). Entre cette date et 1917, cinq cours mixtes ont lieu. La part des femmes reste tenue lors de trois d'entre eux (Fribourg, Vevey et Bienne) ; seuls les cours organisés à La Chaux-de-Fonds montrent une répartition équilibrée entre hommes et femmes. Dans le cas du cours de 1914, cet équilibre s'explique par la présence d'un contingent de huit institutrices du Jura bernois, accompagné de trois Neuchâteloises, les seize participants provenant quant à eux de l'ensemble des cantons romands et du Tessin¹⁵⁴⁰. La participation purement masculine aux cours de Genève 1916 et Lausanne 1918 s'explique par le fait que ces cours proposent un programme couvrant les trois degrés d'enseignement, soit destiné aux écoliers de sept à quinze ans.

¹⁵³⁹ Rapports publiés dans *Monatsblätter für das Schulturnen, Gymnaste suisse, L'Éducateur, Bulletin pédagogique* ; programmes de cours et listes de participant-e-s conservés dans les fonds d'archives des DIP cantonaux (AEG, AEF, AEN).

¹⁵⁴⁰ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5.3.57, Liste des participants au cours normal de gymnastique pour jeunes filles, du 12 au 25 juillet 1914, à Delémont.

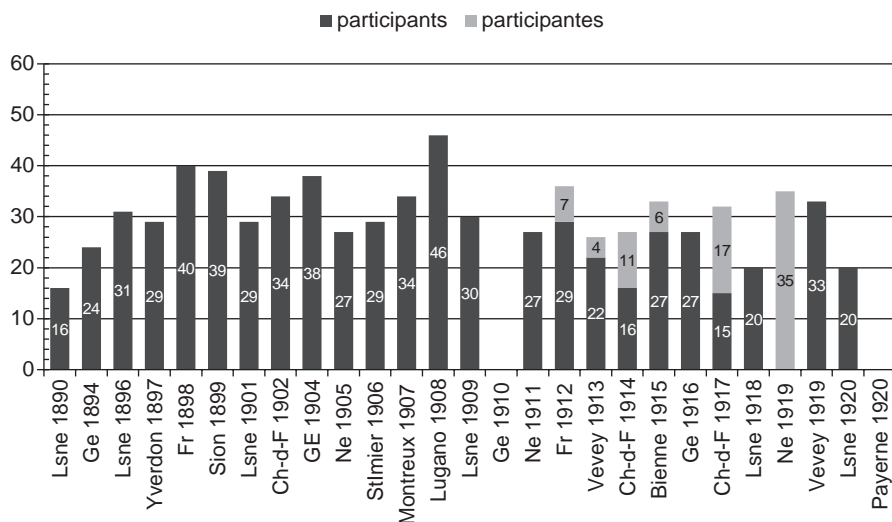


Fig. 6-6: Participant-e-s aux cours normaux de gymnastique pour garçons francophones (1890-1920) par sexe (25 cours renseignés sur 27¹⁵⁴¹, N = 762).

Ces cours mixtes de gymnastique masculine connaissent une existence éphémère puisqu'ils sont remplacés, dès 1919, par des cours réservés à l'un ou l'autre sexe, au contenu différencié :

«Le Comité [de la SSMG] décide d'établir une distinction dans les cours de gymnastique pour garçons des I^{er} et II^e degrés. Les uns seront accessibles aux dames seules, tandis que les autres seront réservés aux messieurs. Dans les premiers, on pratiquera essentiellement la gymnastique du 1^{er} degré [sept/ neuf ans]; dans les seconds, par contre c'est la gymnastique du II^e degré [dix/ douze ans] qui formera l'objet principal du programme d'enseignement.»¹⁵⁴²

Avant de discuter plus avant la question de la mixité et de la non-mixité dans les formations normales, observons les effets de cette décision avec l'exemple du cours de Neuchâtel en 1919. Tout d'abord la participation : trente-cinq institutrices

¹⁵⁴¹ Aucune information n'a pu être trouvée en ce qui concerne les participant-e-s des cours de Genève 1910 et de Payerne 1920; nous pouvons néanmoins préciser que le cours de Payerne était réservé aux enseignantes. Il est possible que ces cours n'aient finalement pas eu lieu faute de participant-e-s car nous n'avons trouvé aucun compte rendu à leur sujet.

¹⁵⁴² «Extrait du procès-verbal de la Séance du Comité central des 11 et 12 mai 1918, à Zurich», *Monatsblätter für die physische Erziehung*, 29, 1918, p. 79.

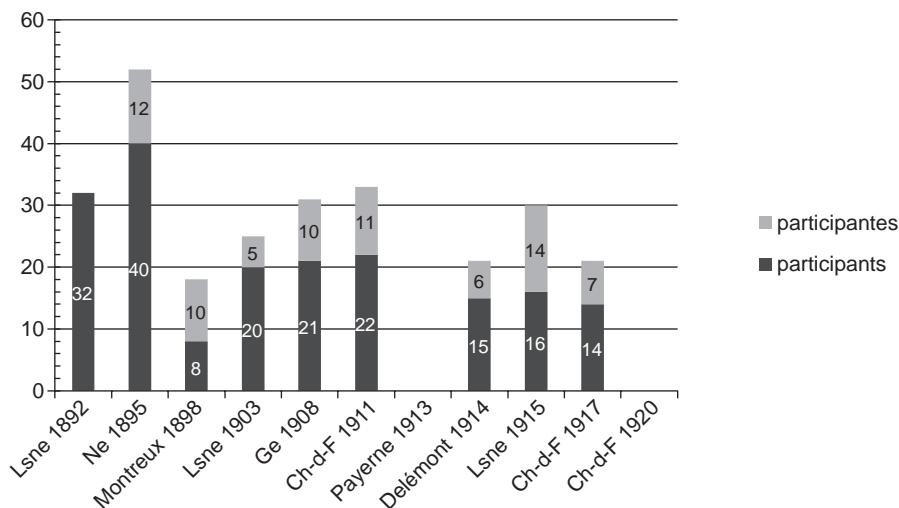


Fig. 6-7: Participant-e-s aux cours normaux de gymnastique pour filles francophones (1892-1920) par sexe (9 cours renseignés sur 11, N = 263).

et maîtresses de gymnastique sont formées en un cours contre quarante-cinq en cinq cours étalés sur le même nombre d'années précédemment. La provenance géographique des participantesses retient aussi notre attention: elle est bien plus variée que lors des cours précédents où Neuchâteloises et Bernoises formaient le plus gros des effectifs. L'ensemble des cantons romands sont représentés à l'exception du Valais, alors que le Tessin fournit un contingent de dix institutrices à lui tout seul¹⁵⁴³. Cette nouvelle formule semble avoir des conséquences positives sur la participation des enseignantes.

Nous avons réalisé le même graphique par catégorie de sexe pour les participant-e-s aux cours normaux de gymnastique féminine organisés par la SSMG entre 1892 et 1920 et pour lesquels nous avons trouvé des informations chiffrées (fig. 6-7).

À l'exception du premier cours de 1892, comme le premier cours en langue allemande organisé l'année précédente, tous les cours accueillent un public mixte, la part des participantesses variant de 1/5 à 1/3 du total. Le cours de Montreux en 1898 et celui de Lausanne en 1915 sont des exceptions puisque la gent féminine représente environ la moitié des participant-e-s: dix dames pour huit

¹⁵⁴³ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton «1918-1923», Liste des participants au cours normal de gymnastique pour garçons, du 3 au 16 août 1919, à Neuchâtel.

hommes à Montreux et quatorze pour seize à Lausanne. Nous constatons que, comme pour les cours normaux de gymnastique pour garçons, les participant-e-s sont majoritairement des hommes.

Arrêtons-nous pour questionner les enjeux et les conséquences de l'ouverture des cours normaux de gymnastique masculine aux enseignantes. L'extension de l'obligation de l'enseignement de la gymnastique aux garçons de sept à neuf ans en est l'une des raisons. Les institutrices doivent être formées puisqu'elles se voient confiées de plus en plus souvent les classes de garçons des degrés inférieurs : premièrement, elles coûtent moins cher que les instituteurs, deuxièmement, on les considère comme plus aptes à s'occuper d'enfants aussi jeunes et troisièmement, elles sont disponibles en grand nombre alors que la tendance à une diminution du nombre d'hommes intéressés par la profession se poursuit.

Il est légitime de se demander néanmoins pourquoi la mixité des cours de gymnastique masculine est si rapidement remise en question, alors qu'il n'en est pas de même pour ceux de gymnastique féminine. La seule opposition clairement exprimée à l'encontre de ces cours mixtes trouvée dans le corpus de sources émane de Gustave Bubloz, alors simple participant et rapporteur du deuxième cours francophone de gymnastique féminine tenu à Neuchâtel en 1895. Il s'agit du premier cours francophone à recevoir des femmes, le premier qui a eu lieu à Lausanne en 1892 n'ayant compté que des participants masculins. Bubloz n'explique pas les raisons de son opposition :

« Encore un dernier point : si j'avais à donner mon appréciation sur les cours mixtes, je déclarerais catégoriquement que j'en suis un adversaire convaincu, et pour plusieurs bonnes raisons qui sortent du cadre de mon travail et que je tairai pour cela. »¹⁵⁴⁴

On peut imaginer que comme les hommes ont l'habitude de fréquenter des lieux de sociabilité exclusivement masculins et de s'y comporter selon certains codes, une partie d'entre eux ressent la présence de femmes comme une intrusion qui les oblige à adapter leur comportement. Quoi qu'il en soit, la mixité dans ce cadre-là n'est plus jamais remise en cause. Une des explications serait que le problème ne réside pas dans la mixité elle-même, mais dans la légitimité de la présence des femmes dans tel ou tel cours. Les institutrices sont engagées, par défaut d'une certaine manière, pour enseigner aux petites classes de garçons, mais il faut leur rappeler qu'elles ne peuvent pas briguer d'autres postes dans l'enseignement masculin. Il s'agit de clairement délimiter les postes auxquels elles peuvent légitimement prétendre, d'où leur exclusion des cours destinés au public scolaire plus âgé, chasse gardée des enseignants. En revanche, la légitimité de la

¹⁵⁴⁴ BUBLOZ G[ustave], « Rapport sur le cours de gymnastique pour filles donné à Neuchâtel en octobre 1895 », *Monatsblätter für das Schulturnen*, 7, 1896, p. 50.

présence et donc de la compétence masculine pour l'ensemble des niveaux et des catégories de sexe n'est jamais remise en question.

Profils et origines des participant-e-s

Les listes de participant-e-s et les comptes rendus parus dans la presse spécialisée nous ont permis d'identifier l'occupation des participant-e-s de dix-huit cours normaux de gymnastique masculine sur les vingt-sept organisés. Par souci de simplification, les membres du corps enseignant primaire et secondaire, ainsi que les aspirant-e-s ou stagiaires à l'enseignement primaire, sont regroupés sous la dénomination «enseignant-e-s»; les aspirants maître-sse-s de gymnastique sont de même regroupés avec les maître-sse-s de gymnastique et les moniteurs avec les moniteurs-chefs (fig. 6-8).

L'écrasante majorité des participant-e-s (83 %) sont issus des corps enseignants primaire et secondaire, la part des maître-sse-s de gymnastique et celle des moniteurs, à peu près équivalentes, représentant un peu moins de 10 % du total chacune. Les participant-e-s aux cours forment souvent des publics très hétérogènes en termes d'âge, mais aussi d'expérience et de compétences en gymnastique. H. Gauder, régent secondaire à Versoix et participant au cours de Genève en 1894, fait une description piquante des différents types de participants :

«Entre tous bien vite on distinguait court vêtu le “gym” souple et robuste laissant avec complaisance admirer des biceps d'acier, branches vigoureuses sortant d'un tronc puissant que décore plus ou moins bien une bonne trogne joviale.

De loin, l'on entendait comme une fanfare, la voix tonitruante du moniteur, au regard doux et assuré, à la démarche martiale de quelqu'un qui se sent chez soi.

Il y avait encore l'instituteur, plus fort en grammaire qu'en biceps; pas de culotte moulant une cuisse nerveuse, ni de maillot, mais un lorgnon décorant un nez très sérieux, venu lui aussi pour apprendre.»¹⁵⁴⁵

La réalité n'est pas aussi pittoresque pour certains participants, particulièrement les instituteurs les plus âgés (de rares participants affichent cinquante voire soixante ans) ou les moins entraînés, dont les corps peinent à suivre le rythme imposé. Les journées d'exercices sont longues, s'alignent pendant près de trois semaines et contrastent grandement avec le quotidien habituel d'un instituteur. Les directeurs du cours de Fribourg en 1898 relatent par exemple qu'un tiers

¹⁵⁴⁵ GAUDER H., «Rapport du VI^e cours fédéral pour maîtres de gymnastique à Genève du 9 au 28 juillet 1894»..., p. 24-25.

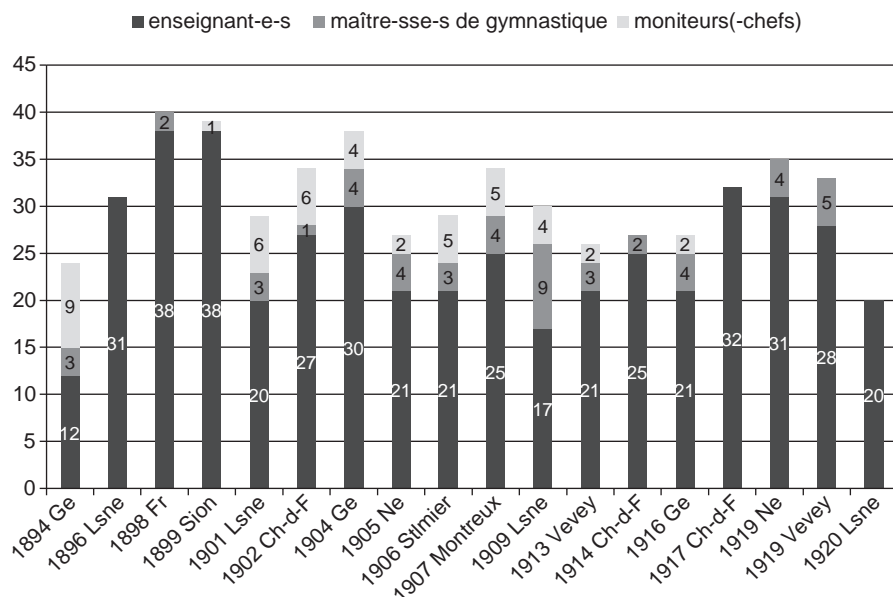


Fig. 6-8: Participant-e-s aux cours normaux de gymnastique pour garçons francophones (1894-1920) par occupation (18 cours renseignés sur 27, N = 555).

des participants, trop âgés ou manquant d'entraînement, ont empêché le bon déroulement du cours¹⁵⁴⁶.

Les participants sont donc parfois amenés à se surpasser pour suivre l'enseignement, mais cela ne suffit pas toujours et ils renoncent en cours de route. Pour d'autres instituteurs, ces semaines passées hors de la classe semblent au contraire être une libération :

«Il y a de par le monde un certain nombre de collègues qui se sentent fatigués, surmenés, parfois découragés et que la neurasthénie guette. Je crois que le meilleur remède que l'on puisse leur prescrire, c'est la participation à l'un de ces cours. Quand ils auront, comme nous, travaillé sept heures par jour torse et pieds nus, qu'ils auront vécu cette vie à la fois disciplinée et libre, qu'ils auront goûté cette exquisite camaraderie, qu'ils auront parcouru le chemin de la place d'exercice en chantant à pleine gorge, ils auront fait la meilleure cure

¹⁵⁴⁶ AF E27 8466, MICHEL A[dolphe], GELZER A[lbert], «Rapport sur le cours de perfectionnement de gymnastique pour instituteurs et moniteurs de la Suisse romande, donné à Fribourg du 11 au 30 juillet 1898» du 30 juillet 1898.

qu'ils puissent faire, car, comme le montre si bien M. Pierre de Coubertin dans ses Essais de Psychologie sportive, le repos ne consiste pas tant à ne rien faire qu'à faire autre chose, à faire surtout le contraire de ce que l'on fait d'ordinaire. Or à nous qui commandons, rien ne nous est plus salubre que d'obéir; nous qui enseignons, rien ne nous repose comme de nous refaire élèves; nous qui sommes des sédentaires et qui vivons entre les quatre murs d'une classe, rien ne nous fait plus de bien que cette vie active au grand air et au grand soleil.»¹⁵⁴⁷

Il aurait été intéressant de pouvoir comparer ce témoignage à d'autres récits personnels, mais ce type de document reste extrêmement rare.

Pour les cours normaux de gymnastique féminine, les informations sur les occupations professionnelles des participant-e-s sont plus lacunaires, mais méritent néanmoins d'être mentionnées à titre de comparaison (fig. 6-9).

Les informations recueillies concernent un tiers des cours, mais nous pouvons tout de même en tirer des constatations générales. La part des enseignant-e-s est moins importante que dans le cas des cours normaux de gymnastique masculine, néanmoins elle dépasse la moitié des participant-e-s (env. 59%); les maître-sse-s de gymnastique quant à eux représentent un quart des participant-e-s (env. 26%);

Cours		asp. instituteur/-trice	instituteur/-trice	maître secondaire	asp. maître gym	maître-sse de gym	inspecteur de gym	moniteur/-trice(-chef)	médecin	autre	non renseigné-e	total
Lausanne 1903	participants		6	5		2		6			1	20
	participantes		4								1	5
Genève 1908	participants	1	6	4		5		4		1		21
	participantes	1	3			4		1			1	10
Delémont 1914	participants		1	6	1	5	1		1			15
	participantes		5			1						6
Lausanne 1915	participant-e-s		21		5	4						30

Fig. 6-9: Participant-e-s aux cours normaux de gymnastique pour filles francophones (1903-1914) par occupation (4 cours renseignés sur 11).

¹⁵⁴⁷ CHESSEX Albert, « À propos d'un cours de gymnastique », *Monatsblätter für die physische Erziehung der Jugend*, 28, 1917, p. 178-179, souligné par l'auteur.

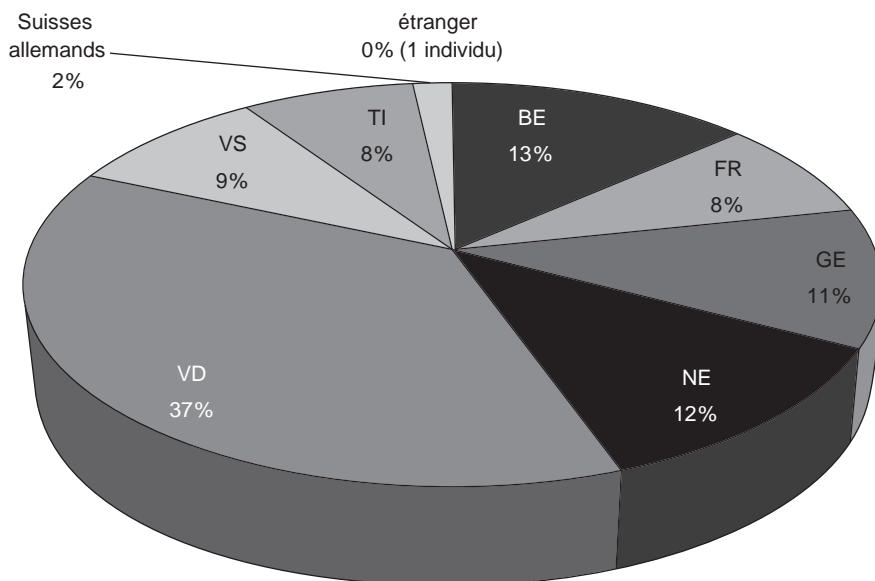


Fig. 6-10: Participant-e-s (726) aux cours normaux de gymnastique pour garçons francophones (1894-1919) par canton de domicile en % (23 cours renseignés sur 27).

le restant (env. 15 %) regroupe les moniteurs et monitrices et les individus exerçant d'autres types d'occupation ou n'ayant pas annoncé d'activité.

Après cet aperçu des participant-e-s en termes de catégorie de sexe, nous nous intéressons maintenant à leur lieu de résidence. Concernant l'origine géographique, nous constatons une présence importante des Vaudois-es, qui constituent plus du tiers des participant-e-s, suivis par les Bernois-es, venant généralement du Jura bernois, les Neuchâtelois-es et les Genevois-es (fig. 6-10).

Affinons l'information fournie par la représentation graphique en précisant que les Fribourgeois-es et les Valaisan-ne-s participent principalement aux cours se déroulant dans leur canton respectif, soit en 1898 et en 1912 pour les premiers et en 1899 pour les seconds, alors que les représentant-e-s des autres cantons participent quel que soit le lieu du cours. Dans le cas du canton de Vaud, le fait que la moitié des cours (13 sur 28) ait lieu sur son sol explique partiellement la forte participation des personnes du cru, mais une autre explication est à chercher du côté de la généreuse politique de subventionnement du DIPC vaudois. Le DIPC, tout comme le DIP neuchâtelois, subventionne systématiquement les membres de corps enseignant qui expriment le souhait de participer à l'une ou l'autre formation normale. Cette

politique extrêmement généreuse ne se retrouve pas dans le canton de Fribourg où la DIP préfère privilégier la formation de quelques spécialistes via ce type de cours, afin qu'ils puissent par la suite faire bénéficier les autres enseignant-e-s de leurs compétences dans le cadre de cours locaux. Ainsi, après le cours de 1898 organisé à Fribourg, le rapport de la DIP constate que les vingt-quatre participants fribourgeois pourront diriger les cours régionaux d'introduction au nouveau manuel fédéral¹⁵⁴⁸.

L'argument financier semble être une des causes de cette politique, mais ce n'est pas la seule comme nous le révèle Sterroz dans un courrier rédigé à l'occasion du cours normal de 1912. Celui-ci dénonce les accointances qui existeraient entre Matthey-Gentil et Galley, deux individus contre lesquels il a déjà à plusieurs reprises exprimé des griefs. Le premier, désigné comme directeur du cours de 1912 avec Hartmann, s'est en effet désisté à la dernière minute en faveur du second. Pour Sterroz, le but de la manœuvre est clair :

« Sans doute, MMrs Mathey et Galley croient que leur désir est une réalité. Qu'ils peuvent tenter, par ce moyen, une pénétration auprès des membres du corps enseignant fribourgeois, pénétration recherchée depuis longtemps, mais que [sic] l'Autorité Cantonale n'a que faire. – Je le répète. L'organisation du cours de 1912, à Fribourg, n'a pas pour seul but la cause de la gymnastique. – Non. – Le mobile vrai, espéré et voulu est : Imposer au Canton de Fribourg un ordre d'idée et une manière de faire que l'on n'a pas pu, jusqu'à ce jour, introduire ; [...] Tenter, par ce moyen, d'introduire des éléments dissolvants qui pourraient nuire à l'unité des membres du corps enseignant fribourgeois. »¹⁵⁴⁹

La mise en garde prononcée par Sterroz n'empêche pas un certain nombre d'instituteurs fribourgeois de participer à ce cours, mais met à nouveau en évidence les relations complexes existant entre conservateurs et radicaux, fédéralistes et centralisateurs ainsi que la peur de toute immixtion de l'État fédéral et des valeurs radicales dans la société fribourgeoise.

Passons, après cet aparté fribourgeois, aux participant-e-s des cours de gymnastique féminine. Neuchâtel dépasse de peu le canton de Vaud comme canton le plus représenté, les personnes domiciliées dans ces deux cantons composent à elles seules plus de la moitié des participant-e-s aux cours (fig. 6-11). La part des Bernois-es reste inchangée (14%), alors que celles des cantons de Genève, de Fribourg et surtout du Valais baissent au profit des Suisses alémaniques.

La localisation des cours – cinq dans le canton de Vaud et quatre dans le canton de Neuchâtel sur un total de onze – explique partiellement la surreprésentation

¹⁵⁴⁸ FR, CR CE 1898, p. 79.

¹⁵⁴⁹ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1906-1919 », lettre du 31 mai 1912 de Guillaume Sterroz, maître de gymnastique, à Georges Python, chef de la DIP.

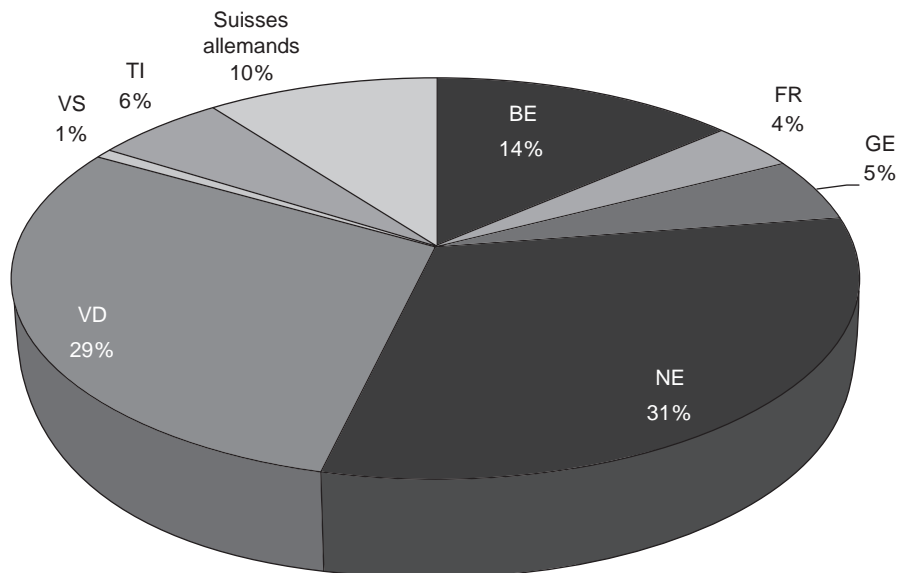


Fig. 6-11 : Participant-e-s (279) aux cours normaux de gymnastique pour filles francophones (1895-1919) par canton de domicile en % (9 cours renseignés sur 11).

des ressortissant-e-s de ces deux cantons. La présence plus importante de participant-e-s d'outre-Sarine reflète le fait que les cours de gymnastique féminine sont organisés alternativement dans l'une ou l'autre région linguistique. Ce phénomène est moins présent du côté des cours de gymnastique masculine, puisque leur offre est plus étoffée. Un cours francophone et un cours germanophone sont organisés annuellement dès 1898 si le nombre de participants est suffisant.

La faible participation des Fribourgeois-es est due, comme pour les cours masculins, par le manque de soutien financier de la DIP aux enseignant-e-s qui souhaiteraient suivre ce type de formation, accentué par l'absence d'obligation légale à enseigner la gymnastique aux écolières dans le canton. Cette hypothèse est confirmée par Georges Python, chef de la DIP fribourgeoise, dans sa réponse à une demande de subvention d'Alfred Brasey, instituteur et maître de gymnastique à Estavayer-le-Lac, pour le cours de Payerne en 1913: «*Les crédits dont nous disposons pour la formation des maîtres de gymnastique sont très limités et, pour le moment, nous préférons favoriser les cours destinés aux garçons.*»¹⁵⁵⁰ Précisons que le refus d'un subside cantonal ne signifie pas nécessairement que

¹⁵⁵⁰ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1888-1907 », lettre du 26 mai 1913 de Georges Python, chef de la DIP à Alfred Brasey.

l'enseignant-e concerné renonce à son projet de formation. Dans ce cas précis, nous savons qu'Alfred Brasey a pris part au cours même sans aide financière cantonale.

La faible représentation des Genevois-e-s s'interprète d'une tout autre manière : les autorités scolaires genevoises font le choix d'introduire un programme spécifique de gymnastique féminine basé sur la méthode suédoise dans les dernières années du XIX^e siècle ; les enseignantes de ce canton sont donc préparées à cette méthode spécifique par des professeuses dont certaines ont été formées directement en Suède¹⁵⁵¹.

Directeurs des cours

L'examen des personnes chargées de diriger ces cours met en évidence une certaine continuité (fig. 6-12). En effet, dix-huit individus se partagent les septante-huit postes de codirecteurs des cours organisés entre 1890 et 1920¹⁵⁵². Ce sont tous des hommes : cinq d'entre eux dirigent tant des cours de gymnastique féminine que masculine, trois dirigent un ou plusieurs cours de gymnastique féminine et dix uniquement des cours de gymnastique masculine. Tous les directeurs exercent une activité d'enseignant de gymnastique, de façon principale ou secondaire (ex. Bubloz, Reisser), à l'exception de Thorin qui occupe uniquement le poste d'inspecteur cantonal de gymnastique à Genève à cette période et ne commence à enseigner, parallèlement à cette activité, qu'en 1920.

En termes de diversité cantonale, les maîtres enseignant à Neuchâtel sont les plus nombreux (5), suivis des Vaudois (4), des Genevois (3) et des Tessinois (2). Le canton de Fribourg et le Jura bernois sont représentés par un seul enseignant.

La présence des deux Suisses allemands Bollinger-Auer et Gelzer n'est pas le fait du hasard. Tous les deux interviennent dans les premières années : Bollinger-Auer dirige le premier cours de gymnastique féminine en compagnie du Neuchâtelois Matthey-Gentil en 1892. L'année précédente, il était à la tête du premier cours en Suisse alémanique. Gelzer codirige six des sept premiers cours de gymnastique masculine avec le Vaudois A. Michel entre 1890 et 1900. Ayant vécu plusieurs années à Yverdon, où il a travaillé comme professeur de gymnastique, il a l'avantage de parler couramment le français¹⁵⁵³. De plus, il a plusieurs années d'expérience dans la formation à l'enseignement de la gymnastique dans le cadre des écoles de recrues pour les instituteurs.

¹⁵⁵¹ Cf. chap. 3.2.

¹⁵⁵² Total de trente-neuf cours organisés entre 1890 et 1920, avec à chaque fois deux directeurs à leur tête.

¹⁵⁵³ Enderlin, « Protokoll über die XXXIX. Jahresversammlung des Schweizerischen Turnlehrervereins in Lausanne den 1. und 2. Oktober 1892. », *Monatsblätter für das Schulturnen*, 3, 1892, p. 121.

Directeurs	Canton	Cours SSMG de gym féminine (1892-1920)	Cours SFG de gym masculine (1890-1910)	Cours SSMG de gym masculine (1911-1920)	Total cours SSMG et/ou SFG dirigés
Audétat, Edouard	NE	1			1
Bollinger-Auer, Jakob	BS	1			1
Bornand, Charles	GE		1	6	7
Bubloz, Gustave	NE	2		5	7
Ducommun, François	GE		1		1
Galley, Léon	FR			1	1
Gambazzi, Felice	TI	1	1		2
Gelzer, Albert	LU		5		5
Guinand, Louis	TI	5		1	6
Hartmann, Ernest	VD	5	9	2	16
Huguenin, Alphonse	VD			2	2
Matthey-Gentil, Ulysse	NE	5			5
Michel, Adolphe	VD	2	6		8
Montandon, William	BE			1	1
Reisser, Gustave	VD			1	1
Richème, Eugène	NE		5	3	8
Thorin, John	GE			2	2
Zbinden, Ernest	NE		2		2

Fig. 6-12: Liste des directeurs des cours de gymnastique scolaire féminine et masculine organisés par la SFG et la SSMG entre 1890 et 1920 en Suisse romande
Remarque: Le canton mentionné est celui où travaille le directeur au moment où il dirige le(s) cours.

Le record de direction de cours est détenu par le Lausannois Hartmann, qui enseigne tant la gymnastique masculine que féminine. Soulignons qu'il se profile comme un expert de la gymnastique féminine avec sa nomination à l'école secondaire et à l'école normale de jeunes filles de Lausanne¹⁵⁵⁴, ainsi que la publication de plusieurs manuels de gymnastique. En effet, le croisement entre auteurs de manuels et directeurs de cours normaux apporte des informations permettant d'élargir notre perspective. Bollinger-Auer, auteur d'un manuel de gymnastique féminine¹⁵⁵⁵ maintes fois remanié et réédité en allemand et traduit

¹⁵⁵⁴ Il y succède à Louis Brun en 1913.

¹⁵⁵⁵ BOLLINGER-AUER Jakob, *Handbuch für den Turnunterricht in Mädchenschule*, Zurich: Orell Füssli, 1890.

deux fois en français¹⁵⁵⁶, est le directeur du premier cours normal de gymnastique féminine en français, cours qui est codirigé par Matthey-Gentil, premier traducteur dudit manuel. La version française du manuel de Bollinger-Auer sert d'ailleurs « *de base au travail pratique* »¹⁵⁵⁷ pour les cours postérieurs de gymnastique féminine conduits par Matthey-Gentil. Hartmann, qui est à la tête de pas moins de seize cours normaux entre 1901 et 1920, est l'auteur d'un programme de gymnastique pour les écoles lausannoises et de trois manuels de gymnastique féminine¹⁵⁵⁸, alors qu'A. Michel, auteur d'un programme de gymnastique pour enfants de sept à dix ans¹⁵⁵⁹, gère neuf cours normaux entre 1890 et 1903. Reisser¹⁵⁶⁰ et Thorin¹⁵⁶¹ cumulent quant à eux les fonctions d'inspecteurs de gymnastique, d'auteurs de manuels et de directeurs de cours normaux. On constate de même que plusieurs d'entre eux sont membres, à un moment ou à un autre de leur carrière, de la CFG, organe de référence de la Confédération en matière d'éducation physique, chargée entre autres choses de la rédaction des manuels fédéraux de gymnastique masculine. C'est le cas de Matthey-Gentil (1898-1911), A. Michel (1898-1911), Hartmann (1913-1919) et Thorin (1923-1930)¹⁵⁶².

Nous constatons donc qu'un nombre restreint d'individus rédigeant non seulement les manuels et les programmes de gymnastique, mais dirigent aussi les cours normaux. Ce constat confirme l'observation précédemment faite de la domination exercée par les maîtres de gymnastique, et donc par les représentants des sociétés de gymnastique, sur l'éducation physique scolaire en Suisse jusqu'au début du xx^e siècle au moins.

¹⁵⁵⁶ BOLLINGER-AUER J[akob], *Manuel de gymnastique pour l'enseignement dans les écoles de jeunes filles, traduit et complété par Ulysse Matthey-Gentil*, Neuchâtel: Borel, 1896; *La gymnastique des jeunes filles...*

¹⁵⁵⁷ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.1, lettre non datée [1903], de la SSMG au DIP genevois annonçant la tenue du cours annuel normal de gymnastique féminine à Lausanne, sous la direction d'Adolphe Michel et Ulysse Matthey-Gentil.

¹⁵⁵⁸ HARTMANN Ernest, *Programme de gymnastique...*; *Gymnastique féminine: l'influence de la gymnastique sur la constitution physique de la jeune fille et de la femme*. Lausanne: F. Rouge & Cie, 1913; *Guide pratique pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de jeunes filles*, Lausanne: Impr. Geneux et Amstutz, [1914]; *Culture physique féminin: quelques conseils*, Lausanne: Impr. T. Geneux, [1922].

¹⁵⁵⁹ REISSER Gustave, MICHEL Adolphe, *Programme de gymnastique...*

¹⁵⁶⁰ REISSER Gustave, MICHEL Adolphe, *Programme de gymnastique...*

¹⁵⁶¹ THORIN John, *Leçons-types...*, 1913; *Plans de leçons (sans engins)...*; *La culture physique son but et son application*, Lausanne & Genève: Payot, 1919.

¹⁵⁶² Entre parenthèses: dates d'appartenance à la CFG; EICHENBERGER Lutz, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 52.

Autres cours normaux

Cours normaux locaux et cantonaux

Le plus grand nombre de cours normaux sont cependant organisés au niveau des cantons. C'est d'ailleurs généralement la première mesure prise par les autorités cantonales ou locales lorsqu'elles décident d'introduire ou de tester l'enseignement de la gymnastique. Nous avons déjà mentionné le cours donné par Lochmann à quatre-vingt-sept instituteurs vaudois en été 1863, soit avant même l'introduction facultative de cette discipline au programme des écoles primaires de garçons. Dans le canton de Neuchâtel, après l'adoption de la loi de 1872 introduisant l'obligation de la gymnastique au niveau primaire, des cours normaux sont organisés dans tous les districts¹⁵⁶³. Fin 1872, la Municipalité de Lausanne se prononce en faveur de l'introduction de la gymnastique dans l'ensemble des classes primaires. Afin de concrétiser cette décision, deux cours d'une quinzaine d'heures sont organisés sous la direction de Lochmann, alors professeur de gymnastique à l'école secondaire et supérieure de jeunes filles¹⁵⁶⁴. L'un pour les régents et l'autre pour les régentes, ils sont donnés entre novembre et décembre¹⁵⁶⁵. Les possibilités de formation ne s'arrêtent pas à cette première série de cours. À la demande du cercle des régents de Lausanne, un nouveau cours normal de gymnastique d'une douzaine d'heures est organisé durant l'été 1876, toujours sous la direction de Lochmann¹⁵⁶⁶. Celui-ci donne à nouveau une quinzaine d'heures de cours aux institutrices pendant l'hiver 1881-1882¹⁵⁶⁷.

Les enseignant-e-s se voient régulièrement offrir des formations afin de s'initier à de nouvelles méthodes ou contenus d'enseignement. Au tournant des années 1880, la gymnastique fait partie des branches abordées dans le cadre des cours de répétition annuels ayant lieu à l'École normale d'Hauterive pour les instituteurs primaires¹⁵⁶⁸. La parution d'une nouvelle version du manuel fédéral de gymnastique devient rapidement l'occasion d'une mise à niveau de l'ensemble des instituteurs. À Fribourg, la parution de la deuxième édition du manuel fédéral de gymnastique offre l'opportunité de mettre sur pied des cours dédiés spécifiquement à la gymnastique : à Gruyère en 1895, à Hauterive en 1896, à Fribourg, à Morat et à Châtel-Saint-Denis en 1897¹⁵⁶⁹.

¹⁵⁶³ NE, CR CE 1872, p. 240.

¹⁵⁶⁴ AVL, RF 19/6, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séance du 28 septembre 1872, p. 282.

¹⁵⁶⁵ AVL, RF 19/6, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séance du 11 décembre 1872, p. 292.

¹⁵⁶⁶ AVL, RF 19/7, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séances du 27 mai 1876, p. 92 et du 9 juin 1876, p. 95.

¹⁵⁶⁷ AVL, RF 19/7, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séance du 10 mars 1882, p. 340.

¹⁵⁶⁸ FR, CR CE 1879, p. 23 ; 1880, p. 22 ; 1881, p. 130.

¹⁵⁶⁹ FR, CR CE 1896, p. 83 ; 1897, p. 88.

Dans les premières décennies du xx^e siècle, des cours normaux de durée variable ont lieu dans tous les cantons. Ils sont dirigés par les inspecteurs de gymnastique lorsqu'ils existent ou par les maîtres spéciaux de gymnastique des établissements cantonaux d'instruction. La participation à ces formations se fait généralement de manière volontaire, à l'exception des démonstrations organisées dans les conférences d'instituteurs, ce qui limite le nombre d'individus formés.

Dans le canton de Vaud, des cours d'une semaine, dirigés par Reisser et A. Michel, sont organisés à Aigle et à Yverdon en 1900 et à Rolle en 1905¹⁵⁷⁰. Il s'agit dans ces cas précis de former les instituteurs à l'enseignement de la gymnastique aux plus jeunes élèves, âgés de sept à dix ans, sans doute sur la base du manuel publié par les deux maîtres de gymnastique en 1899. Il est intéressant de souligner que le DMF prend en charge une partie des frais même si la tranche d'âge des élèves n'est pas concernée par la réglementation fédérale.

À Genève, la nomination de Thorin en qualité d'inspecteur de gymnastique en janvier 1912 est l'occasion de rénover en profondeur l'enseignement de la gymnastique dans les classes de garçons. Thorin publie un manuel, inspecte régulièrement les classes où il donne à chaque fois une leçon type dans le but de former les enseignants, et met sur pied des cours normaux pour instituteurs. Ceux-ci ont tendance à attirer les enseignants motivés, qui parfois reviennent d'une année à l'autre. L'inspecteur ne peut que regretter que ces cours ne soient pas obligatoires et que les enseignants qui en auraient le plus besoin n'y participent pas¹⁵⁷¹.

Depuis les années 1890 au moins, la moitié des frais des cours normaux établis par les DIP sont pris en charge par la DMF. Ajoutons encore que la majorité de ces cours sont dédiés à la gymnastique des garçons et que nous n'avons trouvé aucune trace de cours normaux organisés sur une base régulière et consacrés à la gymnastique des filles.

Sociétés de gymnastique d'instituteurs et d'institutrices

Signalons encore un autre lieu d'acquisition et d'entraînement des compétences dans le domaine de la gymnastique qui s'offre aux membres du corps enseignant. Il s'agit des sociétés de gymnastique qui leur sont spécifiquement destinées. Elles sont beaucoup moins courantes en Suisse romande qu'en Suisse alémanique, mais nous en avons néanmoins identifié quelques-unes. Une société de gymnastique

¹⁵⁷⁰ VD, CR CE 1900, p. 146-147; 1905, p. 104.

¹⁵⁷¹ AEG Terrassière. Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.57, « Rapport sur la marche de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles primaires et secondaires rurales du canton de Genève pendant l'année scolaire 1913-1914 » rédigé par John Thorin, inspecteur de gymnastique, daté du 3 juillet 1914.

pour les élèves-régents est fondée en 1886 au sein de l'école normale de garçons de Lausanne¹⁵⁷². Elle est dirigée par le maître spécial de gymnastique de l'établissement. Nous n'en avons pas trouvé d'autres en Suisse romande. Hotz indique l'existence de huit sociétés de ce type fondées entre 1862 et 1911 dans des écoles normales alémaniques¹⁵⁷³.

Du côté des institutrices, une société de gymnastique qui leur est spécialement consacrée est créée en 1898 à Lausanne¹⁵⁷⁴. Joséphine Ballet fonde une société féminine d'éducation physique destinée aux institutrices genevoises en 1902¹⁵⁷⁵. Finalement, une société de gymnastique des institutrices de La Chaux-de-Fonds devient membre collectif de la SSMG en 1914¹⁵⁷⁶. En 1918, elle compte vingt-huit membres et est présidée par une des institutrices brevetées pour l'enseignement de la gymnastique, Anna Moenig (1876-1955)¹⁵⁷⁷.

Autres cours normaux

Après l'abandon des écoles de recrues pour instituteurs et des cours de gymnastique de rattrapage, le DMF inaugure un nouveau type de cours qui lui permet de toucher directement la formation des futurs instituteurs. Il s'agit des cours normaux à l'intention des maître-sse-s de gymnastique des écoles normales, organisés par la CFG en 1899, 1903, 1912 et 1921. L'idée semble être d'uniformiser les pratiques et les méthodes inculquées au corps enseignant primaire durant sa formation normale. Les cours de 1899 et 1912 ont pour objet la présentation du nouveau manuel fédéral de gymnastique. Ils mêlent éléments théoriques et pratiques. Celui de 1903 est plus atypique puisque construit autour d'une série de conférences données par le Français Demeny et destiné à fournir des connaissances scientifiques de base sur l'éducation physique.

La dernière organisation qui offre des formations aux enseignant-e-s que nous souhaitons signaler ici est la *Schweizerische Vereinigung für Jugendspiel und Wandern*¹⁵⁷⁸ (SVJW). Fondée en 1908, elle réunit les partisans alémaniques des jeux, des sports et des activités en plein air, opposés à la gymnastique

¹⁵⁷² MAYOR Henri, JAYET Lucien, Guex François, *Notice historique sur les écoles normales du canton de Vaud...*, p. 192.

¹⁵⁷³ HOTZ Arthur, *Die Turnlehre-Ausbildung in der Schweiz 1874-1922...*, p. 62.

¹⁵⁷⁴ Lausanne, Rapport de gestion 1900, p. 34-35.

¹⁵⁷⁵ «Éducation physique féminine», *Journal de Genève*, 28 septembre 1930, p. 9.

¹⁵⁷⁶ «Extrait du procès-verbal de la séance du comité [de la SSMG] des 16 et 17 mai 1914, à l'Hôtel Rütli, à Lucerne», *Monatsblätter für das Schulturnen*, 25, 1914, p. 96.

¹⁵⁷⁷ «Extrait du procès-verbal de la Séance du Comité central [de la SSMG] des 11 et 12 mai 1918, à Zurich», *Monatsblätter für die physische Erziehung der Jugend*, 29 1918, p. 80.

¹⁵⁷⁸ Littéralement : l'Association suisse pour les jeux de la jeunesse et la randonnée.

traditionnelle¹⁵⁷⁹. Son pendant romand est fondé en 1917 sous l'intitulé d'Association suisse pour l'éducation physique, les jeux et sports (ASEJS) par le Dr F. Messerli, moins dissident que désireux de «*fédérer les forces qui militent en faveur d'une éducation physique sportive*»¹⁵⁸⁰, selon l'historien Bussard. Des cours de culture physique et de jeux de plein air sont organisés à l'intention des enseignant-e-s dès l'été 1918, sous la direction de F. Messerli, de Thorin, de Chappuis, etc. Le programme de l'été 1919 met en évidence les liens entre ces cours et les tendances hygiénistes développées entre autres par F. Messerli et Jeanneret dans leurs cures de soleil à Vidy, puisqu'il promet que :

*«Les cours seront consacrés à l'étude d'un programme d'éducation physique scolaire simplifié. À la gymnastique utilitaire et naturelle, aux jeux de grands mouvements et aux bains d'air, de soleil et d'eau. L'importance de ces derniers agents n'étant plus discutée; ils constituent une partie de l'éducation physique et de l'hygiène générale que nos maîtres de gymnastique, pédagogues, etc. doivent connaître.»*¹⁵⁸¹

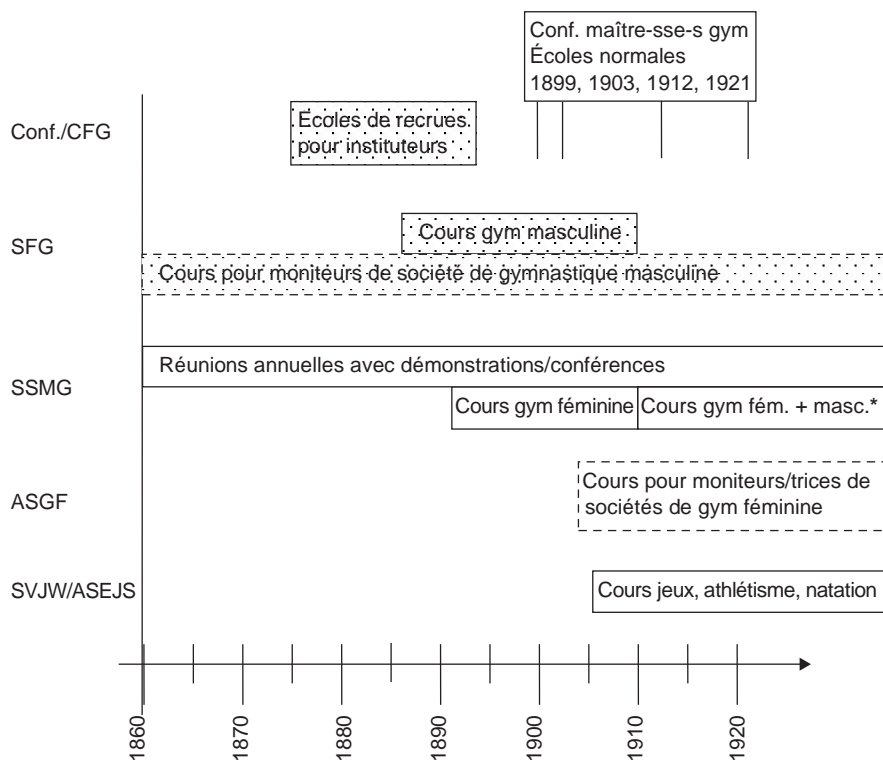
SVJW et ASEJS deviennent Pro Corpore en 1919, qui s'affirme de plus en plus comme le principal concurrent de la SSMG. Désireux de limiter ce conflit peu favorable à l'éducation physique, la CFG va demander à Pro Corpore d'abandonner l'organisation de ses cours normaux et cette association fusionnera finalement avec la SSMG en 1923.

Dans le but de synthétiser les éléments présentés dans ce chapitre, nous avons réalisé un schéma regroupant l'ensemble des formations, hors écoles normales, accessibles aux enseignant-e-s désireux de se former à la gymnastique (fig. 6-13).

¹⁵⁷⁹ Toutes les informations de ces paragraphes sont tirées de BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse...*, p. 207-217.

¹⁵⁸⁰ BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse...*, p. 210.

¹⁵⁸¹ «Pro Corpore» Association suisse pour l'éducation physique. Programme des cours d'été 1919», *Gazette d'hygiène, de médecine et de sciences sociales de la Suisse romande*, 10 juillet 1919, p. 5.



*Seuls les cours de degrés I et II (7-12 ans) sont ouverts aux femmes

- Formations accessibles seulement aux hommes
- Formations accessibles aux hommes et aux femmes
- Formations pour gymnastique en sociétés (adultes)

CFG : Commission fédérale de gymnastique

SSMG : Société suisse des maîtres de gymnastique

SFG : Société fédérale de gymnastique

ASGF : Associations suisses de gymnastique féminine

SVJW/ASEJS : Association suisse pour les jeux et les excursions (devient Pro Corpore en 1919)

Figure 6-13: Formations organisées au niveau national (1860-1921)¹⁵⁸².

¹⁵⁸² Repris de HOTZ Arthur, *Die Turnlehre-Ausbildung in der Schweiz 1874-1922...*, p. 103 et complété par nous.

6.2 Devenir professeur-e de gymnastique

Le manque de qualifications dans le domaine de la gymnastique des enseignant-e-s primaires, auquel s'ajoutent parfois des enjeux d'âge ou d'appartenance de sexe, est un problème chronique qui entrave durablement la concrétisation de cet enseignement. Comme précédemment évoqué, les autorités scolaires font parfois appel à des spécialistes du domaine pour pallier cette lacune. Les procédures de recrutement de ces spécialistes varient d'une localité ou d'un canton à l'autre : des leçons d'essai avec des élèves, parfois combinées avec une épreuve écrite ou orale sont généralement utilisées pour départager les candidat-e-s. Parfois le manque de personnes intéressées oblige les autorités à engager le seul candidat-e à se présenter. L'absence de formation institutionnalisée permettant d'acquérir des compétences pratiques et didactiques dans le domaine de la gymnastique est à l'origine de ce type de situation. Cette réalité ne commence à changer que durant l'entre-deux-guerres, en Suisse alémanique du moins, avec la création de la première formation rattachée à une université suisse¹⁵⁸³, préparant à l'examen d'obtention du diplôme fédéral I de maître de gymnastique.

L'introduction de l'enseignement de la gymnastique précède donc clairement la mise en place de cursus de formation spécialisés ou de procédures d'évaluation et de sanction des qualifications des aspirants maître-sse-s de gymnastique¹⁵⁸⁴, ce qui soulève plusieurs questions : qui engage-t-on pour occuper ces postes de spécialistes ? Quelle expérience ces gens ont-ils de l'enseignement de cette discipline et où l'ont-ils acquise ? Maîtres et maîtresses de gymnastique présentent-ils des parcours d'entrée dans la profession puis des carrières similaires ? Voit-on se dessiner un processus de féminisation, compris comme une progression de la participation féminine – même limitée¹⁵⁸⁵ – à cet enseignement, au fil du temps ?

Pour répondre à ces questions, une des options aurait été de comparer les parcours des différents enseignant-e-s rencontrés au cours de ce travail. Cependant, le choix de traiter uniquement des individus sortant singulièrement de leur « simple » rôle d'enseignant-e aurait biaisé nos résultats et donc les réponses à nos questions de recherche. Pour atténuer ce biais, nous avons opté pour une double démarche biographique, à la fois collective et individuelle¹⁵⁸⁶. Une approche

¹⁵⁸³ Celle de Bâle. Le premier cursus francophone est offert à l'Université de Lausanne à partir de l'année académique 1942-1943.

¹⁵⁸⁴ À l'exception du canton de Neuchâtel, comme nous le verrons ultérieurement dans cette section.

¹⁵⁸⁵ CACOUAULT-BITAUD Marlaïne, « La féminisation d'une profession est-elle le signe d'une baisse de prestige ? », *Travail, genre et sociétés*, 1, 2001, p. 93.

¹⁵⁸⁶ Sur l'intérêt de cette double analyse, cf. entre autres : MARIANI Francesca, PILOTTO Andrea, « Entre histoire et sciences sociales : la biographie dans l'étude des élites cantonales et nationales », in KAENEL Philippe, MEIZOZ Jérôme, ROSSET François, VALSANGIACOMO Nelly (éd.), « *La vie et l'œuvre* ? Recherches sur le biographique. Actes du colloque de relève organisé à l'Université de Lausanne les 8-9 novembre 2007 par la formation doctorale interdisciplinaire », Université de Lausanne : 2008, p. 27-36.

prosopographique permet en effet la production de données quantitatives et donc d'esquisser des tendances ou des évolutions plus générales, alors que des données qualitatives, plus micro-historiques, permettent d'analyser le parcours exemplaire ou au contraire singulier d'un individu ou d'un groupe d'individus, appartenant à la population investiguée.

Comme la démarche prosopographique l'exige¹⁵⁸⁷, nous avons commencé par établir des critères pour la sélection des personnes qui allaient composer la population soumise à analyse. Dans notre cas, le critère est extrêmement simple : tous les individus qui enseignent la gymnastique entre 1860 et 1920¹⁵⁸⁸ dans les établissements publics d'instruction (primaires, secondaires ou normaux) d'une des villes de notre sélection, soit Estavayer-le-Lac et Fribourg (FR), La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel (NE), Lausanne, Vevey et Yverdon (VD) et des villes du canton de Genève, auxquels se sont rajoutés les enseignants de l'École normale d'Hauterive¹⁵⁸⁹, qui forme les instituteurs fribourgeois, et celles et ceux en charge des cours normaux¹⁵⁹⁰ d'éducation physique à Genève. La population comprend donc tant les individus qui se consacrent uniquement à la gymnastique que ceux qui l'enseignent à côté d'autres branches ou d'une autre activité professionnelle ; aussi bien les personnes nommées que celles qui enseignent de manière provisoire. Ces profils multiples expliquent en partie la forte variation de la charge d'enseignement d'une personne à l'autre (de 2 à plus de 30 heures par semaine) et la durée de la carrière dans l'enseignement de la gymnastique (quelques mois à plus de cinquante ans). Ce choix d'un critère « très large » a été fait en raison d'un présupposé : les femmes sont un peu plus susceptibles que les hommes de faire des carrières de courte durée ou encore d'occuper des postes provisoires. Cette hypothèse s'est partiellement confirmée.

Ajoutons encore un commentaire sur cet essai d'étude prosopographique : les individus étudiés n'étant ni des personnes illustres ni des membres d'une quelconque élite, notre tâche a été sérieusement compliquée au moment de récolter les données biographiques. L'identification des individus et quelques informations de base, comme le lieu et les périodes d'enseignement, ont été relevées dans les archives des autorités et des directions scolaires. Des fiches ou des courriers relatifs à l'un ou l'autre enseignant-e ou encore la documentation concernant la mise au concours d'un poste particulier nous ont permis de compléter partiellement ces

¹⁵⁸⁷ KEATS-ROHAN Katharine S. B., « Biography, Identity, and Names : Understanding the Pursuite of the Individual in Prosopography », in KEATS-ROHAN Katharine S. B. (éd.), *Prosopography, Approaches and Applications : a Handbook*, University of Oxford : 2007, p. 143-144.

¹⁵⁸⁸ Cf. chap. 1.3 pour la présentation des professeur-e-s de gymnastique de la première moitié du XIX^e siècle.

¹⁵⁸⁹ Ceux-ci apparaissent sous la catégorie « Fribourg ».

¹⁵⁹⁰ Genève ne connaît pas d'École normale. À partir de 1898, les futur-e-s enseignant-e-s issus des sections pédagogiques du Collège et de l'école secondaire de jeunes filles sont astreints à suivre des cours normaux dont des cours d'éducation physique, donnés respectivement par l'inspecteur et l'inspectrice de gymnastique.

données. Le dépouillement de revues pédagogiques et gymnastiques, ainsi que de la presse quotidienne, a fourni des informations plus détaillées grâce à des notices biographiques ou nécrologiques, mais l'ensemble des informations restent d'inégale valeur selon les cas, ce qui nous a obligée à adapter nos questions de recherche et nos analyses.

Profils et parcours de professeur-e-s de gymnastique romands

Sur la base des critères précédemment explicités, nous avons établi une liste de quatre-vingt-quatre individus, qui se répartissent de la manière suivante, selon le sexe et le(s) lieu(x) d'enseignement :

	Estavayer-le-Lac	Fribourg	La Chaux-de-Fonds	Neuchâtel	Lausanne	Vevey	Yverdon	Canton Genève	Total
F	0	2	4	1	3	0	0	8	18
H	1	9	12	9	16	4	7	9	*66
Total	1	11	16	10	19	4	7	17	84

Fig. 6-14: Maître-esse de gymnastique par sexe et lieu d'enseignement (N = 84).

** A. Huguenin enseigne dans deux localités couvertes par l'enquête, il apparaît donc à deux reprises, sous Yverdon et Lausanne, mais une seule fois dans le total.*

Malgré une majorité écrasante d'hommes (plus des trois quarts de la population), la part des femmes évolue sensiblement. En effet, si l'on observe à quelle date les maîtresses débutent leur carrière dans l'enseignement de la gymnastique, on constate que quatorze d'entre elles, soit plus des trois quarts du total, commencent après 1900. Les quatre autres enseignantes sont clairement plus « isolées ». La « pionnière » Louise Guignard enseigne la gymnastique à l'École normale (1849; 1851-1887) et à l'école secondaire de jeunes filles (1850; 1870-1871) de Lausanne. La décennie 1890 voit trois femmes chargées d'enseignement de gymnastique, dont deux de manière provisoire: Joséphine Messerli-Humbert enseigne la gymnastique dans les écoles primaires lausannoises entre 1893 et 1895, avant d'être remerciée au profit d'Hartmann; Alice Matthey supplée son père Ulysse Matthey-Gentil pour l'enseignement d'une quinzaine d'heures par semaine dans les classes primaires de filles de Neuchâtel entre 1896 et 1901, année de son mariage. La troisième enseignante à débiter sa carrière durant la dernière décennie du XIX^e siècle est Joséphine Ballet, à Genève, qui a déjà été largement évoquée dans ce livre. Elle enseigne aux classes primaires des filles de la ville en cas

d'incapacité de la maîtresse titulaire, puis à l'école professionnelle et ménagère de Genève dès 1898, tout en se chargeant des cours normaux de gymnastique pour les stagiaires régentes depuis 1895. Elle est la première à occuper le poste d'inspectrice de gymnastique pour les classes de filles de la ville de Genève.

L'état civil ne semble avoir aucun impact sur la carrière des enseignants, dont 38 au moins sur 66 sont mariés. Il n'en est pas de même pour les maîtresses, surtout selon l'endroit où elles enseignent. Sur les 18 enseignantes que compte notre population, 10 restent célibataires et de ce fait, font une longue carrière dans l'enseignement. Joséphine Ballet, veuve précoce et sans enfant, fera de même. En ville de Fribourg, comme dans le reste du canton, une enseignante doit obligatoirement être célibataire ou éventuellement veuve pour enseigner et lorsque l'une d'entre elles annonce son prochain mariage, elle est d'office considérée comme démissionnaire. Cette politique touche directement deux enseignantes de la cité des Zähringen. La même politique est pratiquée à La Chaux-de-Fonds, même si elle ne concerne aucune enseignante de notre population, toutes célibataires. Dans le cas de Joséphine Messerli-Humbert, à Lausanne, il semble que son statut de femme mariée et de mère a largement contribué à son éviction. En effet, elle ne peut défendre le poste qu'elle occupait jusque-là de manière temporaire, car elle n'est pas encore relevée de couches lorsque celui-ci est mis au concours. Marcelle Jentzer à Genève et Alice Matthey à Neuchâtel, quant à elles, semblent faire le choix de quitter l'enseignement au moment de convoler en justes noces ou peu de temps après dans le cas de Marcelle Schnell-Jentzer. À Genève, les femmes mariées peuvent enseigner et représentent une part non négligeable des régentes en fonction au tournant du xx^e siècle. Jeanne Sick (1878-1937), mère de deux enfants, joue un rôle de premier plan dans la fondation et la propagation de la gymnastique féminine de société dans la cité de Calvin, tout en y enseignant la gymnastique dans les écoles primaires de filles entre 1914 et 1936. De même, Madeleine Hornung-Stoessel (1886?-1980), mariée et mère de famille, enseigne la gymnastique entre 1908 et 1944 dans divers établissements de la ville sans que son état civil n'écourte sa carrière.

L'analyse des carrières des enseignant-e-s de gymnastique met en évidence la longévité de celles-ci, tant chez les femmes que chez les hommes. Plus de trois quarts des hommes (48 sur 61 individus renseignés) et plus de la moitié des femmes (8 sur 14 individus renseignés) font une carrière de dix ans ou plus dans l'enseignement de la gymnastique.

Chez les hommes, deux individus dépassent les cinquante ans de carrière, il s'agit du Neuchâtelois Ulysse Matthey-Gentil et du Fribourgeois Léon Galley. Le premier commence sa carrière aux écoles du Locle en 1876 et l'achève en 1928, à l'âge de septante-trois ans, au Gymnase cantonal de Neuchâtel. Le second débute aux écoles de la ville de Fribourg en 1871, à l'âge de vingt-trois ans, et, après une décennie passée dans le nord de la France, revient y enseigner jusqu'à

l'année de son décès à septante-quatre ans. Parmi les femmes, c'est la Genevoise Jeanne Dunand (1894-1973) qui effectue la plus longue carrière d'enseignante de gymnastique, quarante et un ans, puisqu'elle débute l'année de ses vingt ans et quitte son poste à l'école secondaire des jeunes filles en 1955, à soixante et un ans.

Qualifications pédagogiques

Un autre aspect du profil semble distinguer enseignantes et enseignants de gymnastique, il s'agit de leurs qualifications pour l'enseignement. Plus de la moitié des maîtresses de gymnastique (11 sur 18) détiennent un brevet pédagogique ou sont qualifiées pour l'enseignement primaire et/ou enfantin, contre 1 maître sur 5 (13 sur 66). Cette faible représentation d'instituteurs ou d'enseignants secondaires parmi les professeurs de gymnastique distingue clairement les Romands de leurs voisins Alémaniques, qui ont en majorité une première formation pédagogique.

En ce qui concerne les autres maîtres de notre population, nous connaissons la formation initiale de 19 d'entre eux : 6 ont fait un apprentissage dans le domaine de l'horlogerie/petite mécanique ; 6 sont typographes ou imprimeurs ; 4 sont ouvriers ou artisans qualifiés (serrurier, sellier, etc.) ; 1 employé de commerce ; 1 commis et 1 médecin, le Dr Volmar, qui enseigne la gymnastique aux élèves de l'école secondaire d'Estavayer-le-Lac à côté de sa pratique en cabinet. Nous n'avons pas d'informations relatives à la formation initiale de l'autre moitié (34 sur 66) des maîtres de gymnastique, mais nous émettons l'hypothèse qu'ils sont en majorité soit ouvriers, soit employés dans le tertiaire (employés de commerce, représentants, etc.)¹⁵⁹¹.

En ce qui concerne une formation spécifique pour l'enseignement de la gymnastique, beaucoup d'hommes et de femmes fréquentent les cours normaux organisés par la SFG ou la SSMG, soit en préparation ou pendant qu'elles et ils donnent leurs propres cours, mais seules les sœurs Kitty et Marcelle Jentzer sont au bénéfice d'un diplôme sanctionnant un cursus spécialisé au moment de commencer leur enseignement, dans le cas présent obtenu à l'Institut central de Stockholm. Eugène Richème (1871-1935) et Hartmann semblent avoir fréquenté un des cours supérieurs d'éducation physique donnés par Demeny à Paris¹⁵⁹² : en 1907 pour le premier et en 1913 pour le second, soit plusieurs années après leurs débuts dans l'enseignement, respectivement à Neuchâtel et à Lausanne.

Pour compléter le profil des maîtres de gymnastique, signalons que 11 d'entre eux sont officiers et 2 sous-officiers, il y a donc moins de 1 maître sur 5 avec

¹⁵⁹¹ Notre hypothèse est étayée par l'étude de la composition des sociétés de gymnastique de l'époque.

¹⁵⁹² Ceux-ci durent un mois et sont organisés pendant les vacances d'été ; MEUNIER René, « Histoire d'une profession : du moniteur militaire au professeur de gymnastique », ..., p. 275.

des galons. Cette faible représentation des gradés dans les rangs des professeurs de gymnastique s'explique partiellement par le fait que les instituteurs étaient dispensés de service militaire jusqu'en 1875, puis ne pouvaient généralement pas grader par la suite¹⁵⁹³. Mais surtout parce que c'est avant tout dans les sociétés de gymnastique que se forment les professeurs suisses de cette époque, comme nous allons tout de suite le voir, et que le DMF ne joue qu'un rôle marginal dans leur préparation, celui de financier dans les premiers cours normaux organisés au niveau régional ou national. Ce fait distingue la Suisse d'autres pays comme la France ou la Suède, où les militaires ont un quasi-monopole sur les postes de professeurs de gymnastique au XIX^e siècle. En France, l'École normale militaire de gymnastique de Joinville ouvre ses portes en 1852. Destinée à former des maîtres de gymnastique pour l'armée, elle reste l'unique lieu de formation de ce type jusqu'au début du XX^e siècle. En 1868, le rapport Hillairet confirme la surreprésentation des militaires parmi les professeurs de gymnastique du secondaire : 60 militaires et 63 anciens militaires sur 174 enseignants¹⁵⁹⁴.

L'armée suisse n'est pas un lieu où peuvent être acquises de réelles compétences en gymnastique comme nous l'avons précédemment vu. Cependant, elle sait utiliser à bon escient les compétences des rares professeurs de gymnastique officiers, qui cumulent les mandats en son sein. Gelzer, A. Michel, Matthey-Gentil, entre autres, fonctionnent comme professeurs de gymnastique aux écoles de recrues d'instituteurs et aux cours de rattrapage dans les années 1895-1899, sont membres de la CFG et experts aux examens physiques de recrues ou pour les inspections aux écoles normales et secondaires.

Lieux de formation

Passons maintenant en revue les lieux, formels ou informels, permettant l'acquisition de compétences dans le domaine de la gymnastique avant la mise en place de formations institutionnalisées. Les sociétés de gymnastique sont les principaux lieux pour les enseignants : 47 sur 66 sont ou ont été membres d'une section de gymnastique, dont 29 moniteurs. Ces chiffres sont à prendre comme des minima, vu que la période des années 1860-1880 est mal documentée.

Concernant les maîtresses de gymnastique, le constat est différent. En effet, les premières sociétés de gymnastique féminine ouvertes à toutes apparaissent seulement à la veille de la Première Guerre mondiale en Suisse romande¹⁵⁹⁵, soit

¹⁵⁹³ Cela varie d'un canton à l'autre.

¹⁵⁹⁴ Cité dans SZERDAHELYI Loïc, « Les enseignant-e-s d'EP, éléments pour une histoire sociale et sexuée depuis la fin du XIX^e siècle »..., p. 65.

¹⁵⁹⁵ Genève en 1907, pour la section féminine de Genève-ville, et Lausanne en 1909, pour la section féminine de la Lausanne-Bourgeoise.

plus d'un demi-siècle après les sections masculines, et c'est seulement durant l'entre-deux-guerres qu'elles connaissent un véritable essor. Les premières aspirantes maîtresses de gymnastique ont donc peu de possibilités d'acquérir des compétences dans le cadre associatif. Nous avons croisé une seule femme qui est monitrice de gymnastique et sans qualification pédagogique à ses débuts dans l'enseignement : il s'agit de la Genevoise Jeanne Sick, épouse de Charles Sick¹⁵⁹⁶, fondatrice (1907) et monitrice (depuis 1911) de la section féminine de la Société de gymnastique Genève-ville¹⁵⁹⁷. Au moment de son engagement, le jury chargé de l'évaluer relève d'ailleurs son manque d'expérience dans l'enseignement aux enfants¹⁵⁹⁸. En revanche, plusieurs enseignantes de gymnastique soit sont à l'origine de la création de société de gymnastique féminine, soit deviennent monitrices des sections féminines créées dans les sociétés locales de gymnastique. Relevons encore un élément qui semble avoir échappé aux chercheurs et chercheuses ayant travaillé sur la gymnastique féminine de société : les premiers groupements créés en Suisse romande sont destinés aux seules enseignantes, comme nous l'avons mentionné précédemment, Lausanne en 1898 et Genève en 1902. Une tendance contraire se dessine : les professeurs de gymnastique viennent des sociétés lorsqu'ils entrent dans l'enseignement alors que la situation est généralement inverse, dans une plus faible proportion il est vrai, pour les maîtresses de gymnastique.

Les cours normaux organisés par la SFG et la SSMG sont l'autre type de formation accessible à celles et ceux qui souhaitent entamer une carrière de professeur-e de gymnastique. Neuf maîtresses de gymnastique sur les 17 ayant débuté leur carrière après 1880 ont participé à un ou plusieurs cours normaux de gymnastique organisés par la SSMG. La même proportion se retrouve chez les maîtres de gymnastique puisqu'ils sont 17 sur les 34 ayant débuté leur carrière après 1880 à avoir suivi un ou plusieurs cours normaux de gymnastique organisés par la SFG ou la SSMG. La différence se trouve plutôt dans le choix des cours : les maîtresses participent majoritairement à des cours de gymnastique féminine (6 sur 9), plus rarement à des cours pour filles et pour garçons (2 individus), alors qu'une seule maîtresse a pris part à un seul cours normal de gymnastique masculine. Chez les maîtres de gymnastique, une grande partie prend part à des cours pour filles (7 sur 17), alors qu'ils sont le même nombre (5) à suivre des cours normaux pour filles et garçons ou seulement pour garçons. Selon nous, cette différence s'appuie sur deux facteurs : l'ouverture retardée (1911) des cours normaux de gymnastique pour garçons aux enseignantes d'une part ; le fait que les

¹⁵⁹⁶ Membre de la Société de gymnastique Genève-ville depuis 1895.

¹⁵⁹⁷ AEG Terrassière. Fonds DG DIP, 1985 va 5 carton 5.3. 47, lettre du 25 août 1913 d'Édouard Magnenat, président de la Société de gymnastique Genève-ville au DIP.

¹⁵⁹⁸ AEG Terrassière. Fonds DG DIP, 1985 va 5 carton 5.3. 47, Concours pour la nomination d'une maîtresse de gymnastique – Rapport de la commission de préavis qui a fonctionné comme jury, daté du 15 novembre 1913.

enseignantes savent qu'elles sont destinées avant tout à enseigner aux filles et se forment en conséquence d'autre part. Du côté des professeurs, il est intéressant de constater que la tendance consiste surtout à se former à la discipline généralement la moins connue, soit la gymnastique féminine. À nouveau, il semble y avoir deux raisons à cela: d'une part, les professeurs se sentent sans doute suffisamment compétents dans le domaine de la gymnastique masculine sans ressentir le besoin de s'y former; d'autre part, ils savent que nombre de postes de professeur de gymnastique comprennent l'enseignement aux filles et aux garçons et qu'ils doivent donc pouvoir fournir la preuve de compétences pour les deux catégories d'élèves.

Activités professionnelles

L'observation des activités professionnelles des maîtres de gymnastique fait apparaître que l'enseignement dans les établissements d'instruction n'est souvent pas la seule occupation rémunérée exercée. En effet, durant la majeure partie du XIX^e siècle, la carrière de maître de gymnastique n'est pas facile à embrasser et peu de personnes, à l'exception des directeurs des rares gymnases privés et des écoles de gymnastique publiques, peuvent se vanter de gagner leur vie grâce à elle. Le nombre de postes dans les écoles est limité et les charges d'enseignement sont souvent trop légères pour pouvoir en tirer un revenu suffisant. Les enseignants sont donc parfois obligés de déménager dans une autre localité, un autre canton, voire un autre pays pour exercer leur activité de professeur de gymnastique. Si les maîtres ont un poste, mais doté d'un nombre insuffisant d'heures, et qu'ils n'enseignent pas d'autres disciplines, ils se trouvent généralement contraints de multiplier les activités lucratives, par exemple en enseignant dans plusieurs établissements, publics et privés, dans différentes localités, etc. La situation s'améliore partiellement avec l'extension de la gymnastique aux classes primaires et la création de postes à plein temps dans les principales localités, en 1868 à La Chaux-de-Fonds et en 1884 à Lausanne par exemple, même si de telles places sont rares, les charges d'enseignement dans les seules écoles secondaires ou dans les plus petites localités restant généralement insuffisantes pour vivre.

Les cours privés individuels ou collectifs sont une des pratiques les plus largement répandues parmi les enseignants de gymnastique. Ils se donnent dans les salles de gymnastique scolaires (surtout au XIX^e siècle, cette pratique disparaissant au début du XX^e siècle), dans des écoles privées ou dans des gymnases ou instituts de gymnastique privés, parfois propriétés des professeurs de gymnastique eux-mêmes.

Louis Brun, à Lausanne, et les frères Richème, à Neuchâtel, sont ainsi les propriétaires de gymnases privés ayant pignon sur rue. L'offre de ces salles

EDUCATION PHYSIQUE
GYMNASTIQUE, CALLISTHÉNIE, DANSE ET ESCRIME
Grande Salle du Casino-Théâtre de LAUSANNE

L. BRUN, Professeur aux Ecoles supérieures, **assisté de Dames et Messieurs**

<p>GYMNASTIQUE SUÉDOISE Gymnastique système Muller et Desbonnet.</p> <p style="text-align: center;">CALLISTHÉNIE</p> <p>GYMNASTIQUE HYGIÉNIQUE ET MÉDICALE sur ordre de MM. les Docteurs.</p> <p>Cours et Leçons particulières pour Dames, Demoiselles, Messieurs, Jeunes gens et Enfants. Exercices appropriés à chaque âge et tempérament.</p>	<p style="text-align: center;">DANSE</p> <p>Cours inférieurs et supérieurs. Leçons en salle et à domicile, données par M. Brun, diplômé de l'Académie Internationale des Professeurs de Danse, à Paris.</p> <p>Maintien. - Danses classiques, nouvelles et anciennes.</p> <p style="text-align: center;">ESCRIME</p> <p>Cours d'escrime au Fleuret, Sabre Français et Allemand, Rapier, Canne, Boxe Française et Anglaise.</p>
--	---

MAGASIN SPÉCIAL pour la vente de Costumes de Gymnastique et Escrime. Fournitures pour Lawn-Tennis, etc. — Vente d'appareils de Gymnastique en tous genres. — Installation complète de salles de gymnastique. — **LIVRE DE DANSE, BON TOM, CALLISTHÉNIE**, par L. BRUN.

Fig. 6-15: Publicité pour la salle de Louis Brun, parue dans la revue *Lausanne-plaisirs*, 1912.

dépasse largement les seuls cours d'éducation physique. Brun tient entre 1883 et 1924, année de sa vente pour cause de faillite, une salle située dans le bâtiment du Théâtre à Lausanne.

Dans sa «*Grande salle de gymnastique et d'escrime*», Brun propose dans un premier temps des leçons de gymnastique pour adultes et enfants des deux sexes, ainsi que des cours de canne et de boxe¹⁵⁹⁹. Rapidement il ajoute à son activité d'enseignement la vente de vêtements et de matériel de gymnastique, puis de

¹⁵⁹⁹ Selon les annonces parues dans la presse lausannoise en septembre 1883, entre autres: *Nouvelliste vaudois et journal national suisse*, 10 septembre 1883, p. 4.

sport. Des cours de danse sont proposés à la Grande salle dès 1899. Brun et sa fille Louise vont jusqu'à se former tout spécialement dans ce domaine, à l'Académie internationale des auteurs et des professeurs de danse, tenue et maintien, à Paris¹⁶⁰⁰. Les années suivantes, Brun continue d'adapter son offre aux nouvelles tendances: gymnastique suédoise, culture physique Desbonnet, etc. (fig. 6-15). Brun reste à la tête de sa salle de gymnastique plusieurs années après s'être retiré de l'enseignement public. Dans ce cas précis, l'enseignement à l'école secondaire et supérieure (1885-1912) et l'école normale (1887-1913) de jeunes filles de Lausanne, vu le faible nombre d'heures que cela représentait, était plus l'activité accessoire que principale de Brun. En revanche, cela lui permettait de se présenter comme professeur aux écoles supérieures de jeunes filles de la ville, carte de visite non négligeable pour le succès de son affaire commerciale.

Les frères Eugène et Albert Richème, associés à Louis Sullivan (1872?-1960), ancien moniteur de gymnastique genevois formé en Suède, ouvrent un institut d'éducation physique en 1908 à la rue du Pommier, à Neuchâtel. À cette date, les deux frères sont les principaux professeurs de gymnastique œuvrant dans les écoles de la ville: pour Eugène, école de commerce et collège classique du côté des garçons, école secondaire et école supérieure du côté des filles, alors qu'Albert enseigne aux écoles primaires et à l'école ménagère et professionnelle de jeunes filles. Cette mainmise des deux frères sur la gymnastique scolaire et commerciale ne semble pas être du goût de tout le monde et lorsqu'un poste de maître de gymnastique aux écoles primaires de la ville est mis au concours en 1911, plusieurs membres de la Commission scolaire souhaitent écarter leur associé Sullivan, candidat pourtant compétent et possédant le brevet nécessaire, afin d'éviter d'avoir «*l'air de favoriser l'association de la rue du Pommier, ce qui pourrait faire crier le public*»¹⁶⁰¹. À l'issue du concours présidé par des experts extérieurs à la ville, Sullivan arrive en tête *ex aequo* avec Alexis Zutter, mais c'est ce dernier qui est choisi par la Commission scolaire¹⁶⁰². Candidat malheureux, Sullivan monte son propre institut de gymnastique à la rue de l'Orangerie en 1914 et remplacera finalement Zutter, comme professeur de gymnastique, après sa démission pour raison de santé fin 1923¹⁶⁰³. Il mène ces deux activités en parallèle jusqu'en 1930 ou 1931, date de fermeture de son institut et de sa démission de son poste de maître de gymnastique. L'institut des frères Richème quant à lui prospère plusieurs décennies: il est repris par la génération suivante, offrant cours de danse et de maintien.

Les enseignantes de gymnastique ne semblent pas présenter le même genre d'activités professionnelles. Cette différence s'explique sans doute par leur besoin

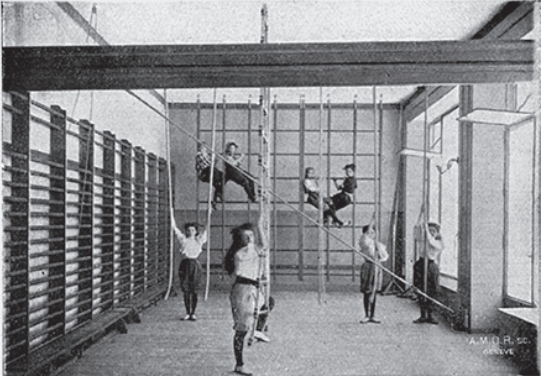
¹⁶⁰⁰ «Danse», *La Tribune de Lausanne et Estafette*, 2 septembre 1904, p. 2.

¹⁶⁰¹ AVN, Procès-verbaux du Bureau de la Commission scolaire, séance du 8 septembre 1911.

¹⁶⁰² AVN, Procès-verbaux de la Commission scolaire, séance du 11 novembre 1911.

¹⁶⁰³ «Neuchâtel», *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 4 octobre 1923, p. 6.

INSTITUT GENEVOIS D'ORTHOPÉDIE
ET DE
GYMNASTIQUE SUÉDOISE
2, RUE ST-OURS * TÉLÉPHONE 5028



DOUCHES **DOUCHES**

COURS DE GYMNASTIQUE
pour dames, demoiselles, jeunes filles, cours mixte pour enfants
Dirigés par M^{lle} Kitty JENTZER
*diplômée de l'Institut royal de Stockholm
professeur à l'École secondaire et supérieure de jeunes filles de Genève*
Réception de 2 à 3 heures, jeudi excepté
Les cours commencent le 15 Octobre et durent jusqu'à Pâques
—*—
DIRECTION MÉDICALE
D^r J. FAUCCONNET, chirurgien-orthopédiste
Consultations de 11 h. à midi
ORTHOPÉDIE, GYMNASTIQUE MÉDICALE, MASSAGE, ÉLECTRISATION

Fig. 6-16: Publicité pour les cours de gymnastique donnés par Kitty Jentzer, 1910.

financier moindre, qu'elles soient célibataires ou mariées, mais aussi par le fait que les enseignantes de gymnastique occupent généralement des postes à plein-temps. Elles sont soit maîtresses spéciales de gymnastique et donnent plus de 20 heures de cours par semaine (Joséphine Messerli-Humbert à Lausanne et les maîtresses spéciales genevoises et fribourgeoises), soit enseignantes diplômées et cumulent direction de classe primaire

ou enseignement secondaire, et enseignement de gymnastique (Louise Guignard à Lausanne et les institutrices de La Chaux-de-Fonds). Signalons encore le cas des inspectrices de gymnastique genevoises, Joséphine Ballet et Eugénie Valencien, qui partagent leur temps entre enseignement primaire, cours normaux et inspection. Ketty Jentzer, quant à elle, semble être la seule à avoir enseigné en institut privé de gymnastique (fig. 6-16) pendant plusieurs années, à côté de son enseignement dans les écoles secondaires genevoises pour jeunes filles et à l'Institut Jean-Jacques Rousseau.

Éléments de professionnalisation

Nous allons passer en revue différentes dimensions et mesures illustrant la volonté des maître-sse-s de gymnastique de s'organiser et se faire reconnaître socialement en tant que groupe professionnel, détenteur de savoirs et de compétences spécifiques. Les dimensions que nous allons investiguer sont : la qualification des compétences à enseigner la gymnastique par l'État, les tentatives de mise sur pied de formations institutionnalisées et d'associations professionnelles.

La mise en place des systèmes cantonaux d'instruction publique, qui s'étend sur l'ensemble du XIX^e siècle, va de pair avec celle de la formation des enseignant-e-s. Un brevet d'enseignement devient indispensable pour être nommé dans une école publique primaire, et parfois aussi secondaire, selon les cantons. Dans ce processus, la gymnastique est assimilée aux autres disciplines scolaires dans deux cantons romands, Neuchâtel dès le milieu du XIX^e siècle, puis Vaud à la veille de la Première Guerre mondiale.

Brevet neuchâtelois pour l'enseignement de la gymnastique

Dans le canton de Neuchâtel, la loi du 15 décembre 1853 établit la liste des disciplines, dont la gymnastique fait partie, enseignées dans les écoles industrielles (secondaires) du canton. Pour enseigner dans ces établissements, il est nécessaire de réussir un examen théorique et pratique ou de fournir des «titres» jugés suffisants dans la discipline visée. Des brevets pour l'enseignement de la gymnastique sont donc délivrés dès les années 1850, mais de manière irrégulière puisque les examens¹⁶⁰⁴ ne sont organisés que lors d'une vacance de poste, nécessitant une nomination. La loi de 1872 induit un changement de paradigme car des épreuves pour l'obtention de brevets pour l'enseignement secondaire sont proposées annuellement. Ce changement

¹⁶⁰⁴ Les épreuves du brevet sont constituées d'une partie théorique (histoire de la gymnastique ; physiologie et anatomie) et d'une partie pratique (enseignement), évaluées par un jury composé d'un médecin et d'un ou plusieurs professeurs, dont au moins un de gymnastique. AEN, CP 33/238, Manuels du Conseil d'État, 1863, p. 996, 1081-1083.

signifie que les candidat-e-s peuvent obtenir un titre en prévision de leur future carrière d'enseignant-e de gymnastique et non plus seulement lors de la mise au concours d'un poste particulier. Entre 1857 et 1920, soixante-cinq candidats et onze candidates obtiennent le brevet de gymnastique neuchâtelois¹⁶⁰⁵.

Afin de mieux cerner les attentes des autorités scolaires en matière de compétences des futures enseignant-e-s de gymnastique, nous avons identifié vingt-deux des thèmes soumis aux candidat-e-s entre 1863 et 1920 pour la partie «composition écrite» de l'examen. La problématique de la différence entre les sexes dans la pratique de l'éducation corporelle est présente jusqu'au tournant du xx^e siècle. Entre 1863 et 1903, la question des buts de la gymnastique et des modifications à apporter à son enseignement en fonction du sexe des élèves apparaît six fois. La composition rédigée par Frédéric Émile Guyot (1858-?) à ce sujet, lors de la session de juillet 1881, nous permet de plonger au cœur des représentations que se fait un futur maître de gymnastique des distinctions qui doivent être faites lors de la pratique de la gymnastique par les filles ou par les garçons. Sans surprise nous retrouvons l'idée d'une plus grande faiblesse et fragilité des filles par rapport aux garçons, plus forts physiquement :

«Les différences à apporter aux exercices selon les sexes. I. Les garçons étant plus musculeux; les exercices seront plus énergiques suivant les âges et les constitutions. De 7 à 12 ans, on fera des exercices d'ordre des formations de rang et des jeux afin qu'en quittant la leçon qu'ils [sic] leur reste un bon souvenir. De 12 à 18 ans les exercices seront plus compliqués on fera outre les exercices d'ordre et d'ensemble un peu de travail aux appareils tels que le reck, barres parallèles, etc [sic]: sans toutefois ne pas sortir des règles de l'hygiène et ne pas oublier la prudence.

Pour les filles les constitutions étant plus faibles et plus impressionnables on s'abstiendra des exercices violents tels que de trop grands sauts – exercices aux appareils. En plus on fera des exercices d'ordre des jeux avec accompagnement de chant. Enfin on s'abstiendra de tout ce qui n'est pas conforme aux lois de la nature.»¹⁶⁰⁶

Pour Édouard Zbinden¹⁶⁰⁷ (1862-1916), il faut privilégier une gymnastique scolaire «*progressive et modérée*»¹⁶⁰⁸ tout particulièrement pour les enfants et

¹⁶⁰⁵ AEN, CP 33/232-307, Manuels du Conseil d'État, 1857-1920.

¹⁶⁰⁶ La composition datée du 6 juillet 1881 a été conservée. AEN, DIP C 74 563, «Examens de capacité: rapports sur lesdits, 1873-1887».

¹⁶⁰⁷ Brillant gymnaste, Zbinden succède à Matthey-Gentil comme maître de gymnastique aux écoles du Locle en 1894, où il enseigne jusqu'à son décès en 1916. «Neuchâtel. Edouard Zbinden †», *Gymnaste suisse*, 59, 1916, p. 257.

¹⁶⁰⁸ La composition datée du 21 septembre 1885 a été conservée. AEN, DIP C 74 563, «Examens de capacité: rapports sur lesdits, 1873-1887».

les jeunes filles. Pour ces dernières, il s'agit d'éviter tout mouvement violent notamment durant la période de la puberté :

«Les leçons appropriées au sexe féminin différeront peu quant à la forme de celles données aux garçons, cependant on évitera ici les mouvements violents, secs, cassés. Il faut à la jeune fille des mouvements gracieux, des inflexions douces qui rendent ses membres souples, en développant sa poitrine et en fortifiant l'organisme. Pour les demoiselles de 14 à 18 ans principalement, les lancés de jambes, les flexions du torse en avant et en arrière, en un mot tous les mouvements trop fortement accentués, ne seront employés qu'avec la plus grande prudence.»

En 1886, Louis-Auguste Dubois (?-?), professeur à l'école secondaire de Boudry-Cortailod¹⁶⁰⁹, se voit poser une question d'examen encore plus pointue : *Utilité de la gymnastique dans les classes secondaires de jeunes filles (élèves de 14 à 17 ans) Ses inconvénients*¹⁶¹⁰. L.-A. Dubois obtient la note maximale de dix pour sa composition qui s'appuie largement sur son expérience personnelle. Pour lui, l'exercice de la gymnastique à l'école secondaire ne pose aucun problème pour les jeunes filles, même en pleine puberté, si elles l'ont pratiquée précédemment.

«Si au contraire il se présente à nous comme cela arrive si souvent dans les écoles secondaires une jeune fille n'ayant jamais exécuté de mouvements gymnastiques on peut hésiter suivant les cas à l'incorporer dans le groupe de ses camarades plus développées sous ce rapport. En effet, si d'une manière naturelle l'élève possède un développement musculaire suffisant, il sera facile de la faire arriver au niveau de ses camarades en s'occupant plus spécialement d'elle.»

Mais cela n'est pas toujours possible et L.-A. Dubois cite l'exemple d'une jeune fille présentant une constitution tellement faible qu'il n'y a eu d'autre choix que de la dispenser complètement d'exercices corporels. Dans la dernière partie de son travail, L.-A. Dubois traite des inconvénients de cet enseignement puisque, selon lui, la tranche d'âge quatorze/dix-sept ans est particulièrement critique chez les jeunes filles qui deviennent à ce moment des femmes. Ce passage nécessite donc de prendre certaines précautions :

«La transition qui s'opère en elle [la jeune fille] et qui est plus ou moins brusque peut être gênée par des exercices gymnastiques incompris. Les mouvements vifs, rapides et même violents, qui sont l'apanage des petites filles

¹⁶⁰⁹ Il y enseigne les mathématiques et les sciences de 1884 à 1891 et la gymnastique de 1885 à 1891. MOUCHET Jean-Pierre. *L'école secondaire de Boudry-Cortailod Grandchamp 1876-1967* Boudry : La Baconnière, 1967, p. 50-51. Puis il est nommé à l'école secondaire et au Gymnase cantonal à Neuchâtel ; CR CE NE 1891, p. 37.

¹⁶¹⁰ La composition datée du 17 juillet 1886 a été conservée. AEN, DIP C 74 563, «Examens de capacité : rapports sur lesdits, 1873-1887».

aussi bien que des garçons ne peuvent plus être recommandés. On exigera une certaine fermeté dans l'exécution mais surtout de la grâce de l'élégance et de l'ensemble et on cherchera à ne pas trop fatiguer.

Cette même époque de transition chez les jeunes filles est souvent accompagnée de malaises passagers, de faiblesses subtiles et de lassitude qui réclameront une dispense momentanée de l'élève aux exercices gymnastiques. La dispense peut être accordée à la jeune fille sur sa demande. Cette démarche est quelquefois gênante pour elle. Cet inconvénient est évité dans notre école de Grandchamp par exemple où les élèves s'adressent directement à leur maîtresse surveillante.»

En conclusion, L.-A. Dubois se prononce en faveur de la pratique de la gymnastique par les jeunes filles à l'adolescence, sauf en cas de contre-indication médicale, tout en soulignant la nécessité d'un corps enseignant plein de tact pour garantir la réussite de cet enseignement.

Le but ou la place que doit occuper la gymnastique dans l'éducation sont les thèmes d'examen les plus présents, du milieu de XIX^e siècle à l'après Première Guerre mondiale. La question relative à la différence entre les sports et la gymnastique scolaire n'apparaît qu'au début du XX^e siècle¹⁶¹¹, signe d'une nouvelle problématique qui traverse le champ de l'éducation corporelle à cette époque et qui trouvera une résolution partielle dans les années 1920.

La décennie 1890 se caractérise par des changements significatifs en matière de formation des enseignant-e-s de gymnastique, comme l'illustre la mise sur pied des cours normaux par la SFG, puis la SSMG. À Neuchâtel, les experts, dont Matthey-Gentil, en charge de l'examen pour l'obtention du brevet de gymnastique relèvent cette évolution et signalent en 1894 que le niveau de l'examen pour le brevet, jugé trop facile, devrait être revu à la hausse.

«[I]l nous semble nécessaire aujourd'hui de serrer davantage les mailles du filet, de façon à ne laisser passer que des candidats ayant plus de culture générale, plus d'étude de toute la partie pédagogique de cet enseignement, ayant une préparation suffisante pour la combinaison des différents exercices à enseigner spécialement dans les écoles de jeunes filles de même qu'il est nécessaire aussi que les candidats soient des gymnastes pratiquants éprouvés, en résumé nous estimons qu'il y aurait lieu de soumettre à une révision les règlements concernant l'obtention du brevet de maître pour l'enseignement de la gymnastique dans le sens d'une augmentation des épreuves exigées.»¹⁶¹²

¹⁶¹¹ Question posée en 1900 et 1909. AEN, DIP C74 564, «Brevets secondaires et spéciaux: procès-verbaux 1896-1900»; AEN, DIP C74 566, «Brevets secondaires et spéciaux: procès-verbaux 1906-1914».

¹⁶¹² AEN, DIP C 74 562, Enseignement secondaire: commission consultative pour l'enseignement secondaire (plumitif), 1881 – septembre 1925, «Rapport du Jury chargé de l'examen d'un candidat

Ce vœu de voir augmenter le niveau des futurs brevetés est réitéré l'année suivante¹⁶¹³ et l'accent semble particulièrement mis sur les compétences à enseigner la gymnastique aux filles. Trois candidats sur quatre sont en effet priés de suivre un cours normal de gymnastique pour filles s'ils souhaitent obtenir leur brevet, leurs connaissances dans ce domaine ayant été qualifiées d'insuffisantes¹⁶¹⁴. Cette tendance se confirme les années suivantes puisque cinq candidats sont astreints à suivre un cours normal de gymnastique pour les filles entre 1897 et 1910, comme condition à l'obtention de leur brevet¹⁶¹⁵. Par la suite, le passage préalable par un ou plusieurs cours normaux de gymnastique organisés par la SFG ou la SSMG avant de se présenter aux examens du brevet de gymnastique devient la norme, même s'il n'est pas explicitement obligatoire. Le programme de l'examen est modifié en 1902 et une dictée de niveau de sortie de l'école secondaire est ajoutée¹⁶¹⁶, dans le but de vérifier le niveau général de formation des candidat-e-s. Cela vise particulièrement les candidat-e-s sans formation pédagogique préalable reconnue puisque dans la pratique, les titulaires d'un brevet d'enseignement sont exemptés de dictée.

C'est en novembre 1903 qu'une première femme, Jeanne Clerc (?-?), brigue et obtient un brevet pour l'enseignement de la gymnastique¹⁶¹⁷, après avoir suivi le cours normal de gymnastique pour filles organisé à Lausanne du 21 septembre au 10 octobre de la même année¹⁶¹⁸. Il faut ensuite patienter une décennie pour que son exemple fasse des émules, en quantité, puisqu'entre 1911 et 1920, c'est exactement la moitié (10 sur 20) des brevets de gymnastique délivrés dans le canton qui le sont à des femmes (fig. 6-17)¹⁶¹⁹.

Tous les maître-sse-s de gymnastique ayant enseigné en ville de Neuchâtel et dans le reste du canton, après 1853, sont en possession de ce brevet, mais ils ne sont pas les seul-e-s. Neuchâtel est, jusqu'au début du xx^e siècle, le seul canton romand à proposer un diplôme attestant la capacité de son détenteur ou de sa détentrice

au brevet spécial de gymnastique le 9 juillet 1894», signé par E[rnest] Bille, [Ulysse] Matthey-Gentil, Robert Veuve et Dr Arthur Cornaz, p. 174.

¹⁶¹³ AEN, DIP C 74 562, Enseignement secondaire: commission consultative pour l'enseignement secondaire (plumitif), 1881 – septembre 1925, «Rapport du Jury sur les examens de gymnastique du 4 juillet 1895», signé par Ernest Bille, Dr Stauffer, Edvard Audétat, [Ulysse] Matthey-Gentil, p. 183.

¹⁶¹⁴ AEN, DIP C 74 562, Enseignement secondaire: commission consultative pour l'enseignement secondaire (plumitif), 1881 – septembre 1925, «Rapport du Jury...», p. 182.

¹⁶¹⁵ AEN, DIP C 74 564, «Brevets secondaires et spéciaux: procès-verbaux 1896-1900»; AEN, DIP C 74 565 «Brevets secondaires et spéciaux: procès-verbaux 1901-1906»; AEN, DIP C 74 566, «Brevets secondaires et spéciaux: procès-verbaux 1906-1914».

¹⁶¹⁶ Règlement et programmes des examens de capacité pour l'enseignement dans les écoles secondaires du canton de Neuchâtel du 3 novembre 1902.

¹⁶¹⁷ AEN, CP 33/290, Manuel du Conseil d'État, séance du 6 novembre 1903.

¹⁶¹⁸ Imprimé de la liste des participant-e-s au cours normal pour les maîtres et maîtresses chargés de l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles à Lausanne, 1903, conservé aux AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.1

¹⁶¹⁹ AEN, CP 33/290-307, Manuels du Conseil d'État, 1903-1920.

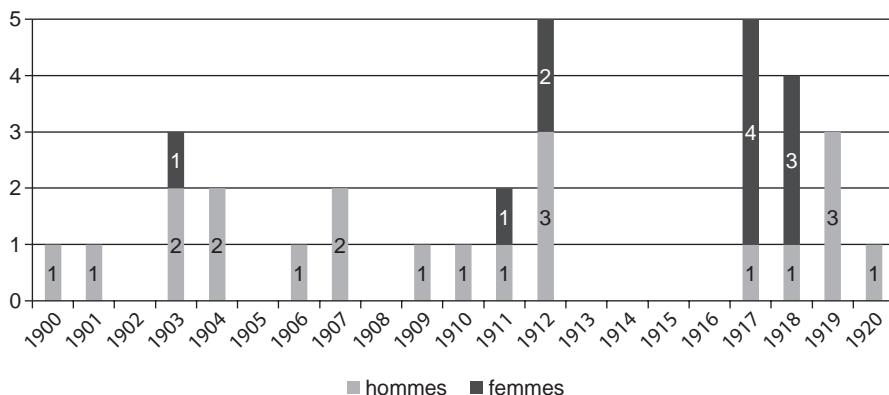


Fig. 6-17: Nombre de brevets pour l'enseignement de la gymnastique neuchâtelois délivrés entre 1900 et 1920 selon la catégorie de sexe du candidat-e.

à enseigner la gymnastique à l'école, puisque Vaud n'introduira un tel diplôme qu'en 1911. Trois maîtres lausannois n'hésitent pas, alors même qu'ils sont déjà nommés, à passer l'examen neuchâtelois pour décrocher le brevet: A. Michel (1893)¹⁶²⁰, Hartmann (1897)¹⁶²¹ et Jules Cottier (1899)¹⁶²². Le premier reçoit la note finale de 9^{4/5} sur 10, alors que les deux autres obtiennent d'excellentes notes à la partie pratique (9 sur 10), mais un peu moindres à la partie théorique.

Vers un brevet vaudois pour l'enseignement de la gymnastique

Dans le cas du canton de Vaud, sur la proposition d'Henri Kramer (1856-1940) de la section de gymnastique d'Yverdon, il est décidé lors de la séance du 1^{er} avril 1894 du Comité central de la Société cantonale vaudoise de gymnastique de demander au DIPC d'introduire un brevet pour l'enseignement de la gymnastique comme cela existe déjà dans les cantons de Neuchâtel et de Berne¹⁶²³. Cette demande est bien accueillie par le DIPC qui sollicite la SCVG pour lui fournir un rapport sur ce qui se fait déjà à ce sujet dans d'autres cantons suisses, avant tout chose¹⁶²⁴. A. Michel, président de la Commission technique de la SCVG, est

¹⁶²⁰ AEN, DIP C 74 562, Enseignement secondaire: commission consultative pour l'enseignement secondaire (plumitif), 1881 – septembre 1925, p. 162.

¹⁶²¹ AEN, DIP C 74 564, Brevets secondaires et spéciaux: procès-verbaux 1896-1900.

¹⁶²² AEN, DIP C 74 564, Brevets secondaires et spéciaux: procès-verbaux 1896-1900.

¹⁶²³ ACV, Fonds SCVG, PP 468/133, Procès-verbaux du Comité central, séance du 1^{er} avril 1894.

¹⁶²⁴ ACV, Fonds SCVG, PP 468/133, Procès-verbaux du Comité central, séance du 8 juillet 1894.

chargé d'établir le rapport demandé. Le maître de gymnastique lausannois obtient les programmes et règlements des brevets neuchâtelois et bernois auprès des DIP concernés, ainsi que le programme pour le même type d'examen en Belgique¹⁶²⁵. Il ne se contente pas de rédiger une simple synthèse des informations recueillies, mais propose un projet complet pour l'examen du futur brevet vaudois. Divisé en trois parties, celui-ci devrait attester les connaissances des candidat-e-s dans les domaines suivants : pédagogique et historique ; anatomique, physiologique et hygiénique (y compris premiers secours) ; pratique. Le brevet concerne tant l'enseignement aux filles qu'aux garçons puisqu'il est précisé que la dernière partie de l'examen, la pratique, se base sur le manuel fédéral de gymnastique pour l'enseignement aux garçons et le manuel de Bollinger-Auer pour l'enseignement aux filles et qu'il se compose d'une leçon pratique à une classe de filles ou de garçons, en plus de la démonstration des aptitudes physiques et techniques personnelles du candidat ou de la candidate.

Le projet d'A. Michel, soumis au Comité central de la SCVG, est approuvé et remis au DIPC le 24 octobre 1894, mais celui-ci ne se presse pas de donner suite, malgré le bon accueil réservé au rapport par le chef du Département¹⁶²⁶, le radical Marc Ruchet (1853-1912).

Dans les années qui suivent, A. Michel profite de plusieurs tribunes qui lui sont ouvertes pour présenter son projet de maîtres de gymnastique « *intérimaires* »¹⁶²⁷ ou « *itinérants* »¹⁶²⁸ pour les établissements secondaires. Selon le maître lausannois, les personnes enseignant la gymnastique dans les écoles secondaires, souvent recrutées dans les sociétés de gymnastique locales, n'ont généralement reçu aucune formation préalable, leur seule compétence, largement insuffisante, étant d'être des gymnastes « *apte[s] à exécuter quelques tours à effet aux engins* »¹⁶²⁹. Il va même plus loin en déclarant que « *le plus souvent, chez les records du reck, du cheval ou des barres parallèles, la culture intellectuelle ne marche pas de pair avec le développement physique* »¹⁶³⁰. Déclaration étonnante de la part d'un maître de gymnastique sans aucune formation pédagogique antérieure, mais qui met en évidence la tendance, qui s'exacerbe à cette période, à vouloir placer le statut d'enseignant-e de gymnastique sur un pied d'égalité avec celui des enseignant-e-s d'autres disciplines et à se démarquer à tout prix de l'image du gymnaste peu cultivé. Cela se confirme dans la suite de la proposition d'A. Michel, puisqu'il

¹⁶²⁵ ACV, Fonds SCVG, PP 468/30, lettre d'Adolphe Michel, président de la CT, à Paul Jaccottet, président du CC du 6 septembre 1894.

¹⁶²⁶ SCVG, *Rapport de gestion du Comité central pour la période 1894-1896*. Yverdon : Impr. Aug. Kramer, 1897, p. 26-27.

¹⁶²⁷ MICHEL Ad[olphe], « De l'enseignement de la gymnastique dans les écoles secondaires ; maîtres intérimaires », *Monatsblätter für das Schulturnen*, 6, 1895, p. 125-127.

¹⁶²⁸ MICHEL Ad[olphe], *Le développement physique à l'école : rapport présenté à l'Assemblée générale des maîtres secondaires*, Lausanne : Impr. Charles Pache, 1896, p. 14-17.

¹⁶²⁹ MICHEL Ad[olphe], *Le développement physique à l'école...*, p. 15.

¹⁶³⁰ MICHEL Ad[olphe], « De l'enseignement de la gymnastique... », p. 126.

prêche en faveur d'un personnel enseignant «*parfaitement préparé et instruit*»¹⁶³¹ qui enseignerait l'éducation physique à plein temps, situation rare à l'époque, en desservant plusieurs établissements secondaires. La professionnalisation de ces enseignants permettrait ainsi à la gymnastique scolaire d'occuper une place équivalente aux autres disciplines scolaires. A. Michel n'est pas suivi par l'assemblée des maîtres secondaires réunis à Yverdon le 7 novembre 1896 qui, en lieu et place de sa proposition d'organiser des cours spéciaux et d'imposer des cours de répétition¹⁶³² aux enseignants de gymnastique, adopte une proposition plus légère visant à se préoccuper davantage des personnes en charge de cet enseignement entre autres en leur facilitant l'accès aux formations¹⁶³³.

Nous ne savons pas si la discussion du rapport d'A. Michel sur l'état de l'enseignement de la gymnastique dans le canton de Vaud et l'adoption de conclusions par la Société vaudoise des maîtres secondaires en novembre 1896 sont à l'origine de la décision du DIPC vaudois de reprendre le dossier de l'éducation physique, toujours est-il que début 1897, celui-ci nomme une commission de cinq membres pour s'occuper de l'enseignement de la gymnastique¹⁶³⁴. La commission est composée de Galley, à Fribourg, Matthey-Gentil, à Neuchâtel, Reisser, A. Michel et Louis Blanchard¹⁶³⁵, à Lausanne, tous enseignants de gymnastique à l'exception du dernier. Reisser porte quant à lui la triple casquette de secrétaire au DIPC, de gymnaste et de professeur de gymnastique. Nous n'avons aucun détail concernant les séances de cette commission si ce n'est qu'elle dépose ses conclusions et son projet pour le brevet dans le courant de l'année 1898¹⁶³⁶. Cependant en novembre 1900, le projet est à nouveau en veille en raison des changements à la tête du DIPC, comme l'explique Reisser à Kramer qui demande où en est le projet¹⁶³⁷. En effet, Ruchet, nommé conseiller fédéral début 1900, a quitté la direction du DIPC, reprise brièvement par Ferdinand Virieux (1855-1924) entre janvier 1900 et 1901, puis par Camille Decoppet (1862-1925) dès janvier 1901.

Le brevet vaudois voit finalement le jour en 1910, suite à l'adoption de la loi sur l'instruction publique secondaire du 25 février 1908 et du règlement concernant les brevets pour maîtresses secondaires et enseignements spéciaux du 4 février 1910. Dans le règlement en question, la gymnastique apparaît sous le numéro huit dans la liste des onze brevets spéciaux existant pour l'enseignement

¹⁶³¹ MICHEL Ad[olphe], «De l'enseignement de la gymnastique...»

¹⁶³² MICHEL Ad[olphe], *Le développement physique à l'école...*, p. 60.

¹⁶³³ «Les maîtres secondaires à Yverdon», *Gazette de Lausanne*, 9 novembre 1896, p. 2.

¹⁶³⁴ ACV, Fonds SCVG, PP 468/135, Procès-verbaux du Comité central, séance du 21 mars 1897.

¹⁶³⁵ Président de la SCVG entre 1896 et 1897.

¹⁶³⁶ ACV, Fonds SCVG, PP 468/135, Procès-verbaux du Comité central, assemblée des délégués du 11 novembre 1900.

¹⁶³⁷ ACV, Fonds SCVG, PP 468/135, Procès-verbaux du Comité central, assemblée des délégués du 11 novembre 1900.

au niveau secondaire. Elle est située entre le brevet de calligraphie et celui de travaux féminins. Finalement, l'éducation physique ne fait donc pas l'objet d'une réglementation particulière et, comme dans le cas neuchâtelois, est assimilée aux autres disciplines scolaires, signe d'une désormais réelle appartenance au monde scolaire.

Après approbation du règlement des brevets spéciaux, différents individus ou commissions sont chargés d'établir le programme détaillé pour chacun d'entre eux¹⁶³⁸. Reisser se voit confier celui de la gymnastique. Sa proposition est adoptée par le DIPC le 23 décembre 1910. Elle présente un grand nombre de similitudes avec le projet de 1894 d'A. Michel, qui lui a très certainement servi de base. Cependant, le programme de Reisser est beaucoup plus exigeant en matière de connaissances en physiologie et de capacité à adapter la matière à l'âge et au sexe des pratiquant-e-s. La partie pratique de l'examen où le candidat ou la candidate doit diriger une classe propose trois variantes, contre une seule en 1894, selon le brevet visé : pour l'enseignement aux filles et aux garçons, pour celui aux garçons ou pour celui aux filles¹⁶³⁹.

À l'exception du brevet spécial d'économie domestique et d'hygiène, où les candidates et leurs futures élèves appartiennent toutes à la catégorie de sexe femmes, le brevet de gymnastique est le seul à introduire plusieurs variantes en fonction du sexe du public scolaire auquel s'adresse l'enseignement, mais aussi du sexe du candidat-e même si cette dimension n'apparaît qu'en filigrane dans le descriptif du programme.

Une autre particularité du brevet pour l'enseignement de la gymnastique est que le candidat ou la candidate doit avoir suivi des cours organisés par la SSMG sous l'égide de la Confédération ou avoir enseigné la discipline pendant deux ans pour obtenir le brevet définitif. Cette reconnaissance des cours de la SSMG comme passage obligé pour la formation des enseignant-e-s de gymnastique se retrouve aussi dans le canton de Neuchâtel, même si cela n'est pas explicitement obligatoire, comme nous l'avons précédemment vu.

La première session d'examens pour l'obtention des brevets spéciaux vaudois se déroule en mai 1911. Ce ne sont pas moins de trente candidat-e-s qui se présentent pour l'obtention des différents brevets spéciaux¹⁶⁴⁰. Parmi les vingt brevets attribués à cette occasion, cinq le sont pour la gymnastique. Dans son compte rendu annuel, le DIPC précise qu'en ce qui concerne les brevets pour l'italien, la calligraphie, le dessin, la gymnastique ou la musique vocale, il ne prévoit pas d'organiser les épreuves sur une base annuelle mais plutôt tous les deux ou trois ans, comme l'article 1 du règlement du 4 février 1910 en laisse la

¹⁶³⁸ VD, CR CE 1910, p. 63-64.

¹⁶³⁹ Programme concernant les brevets spéciaux. Règlement du 4 février 1910.

¹⁶⁴⁰ VD, CR CE 1911, p. 62.

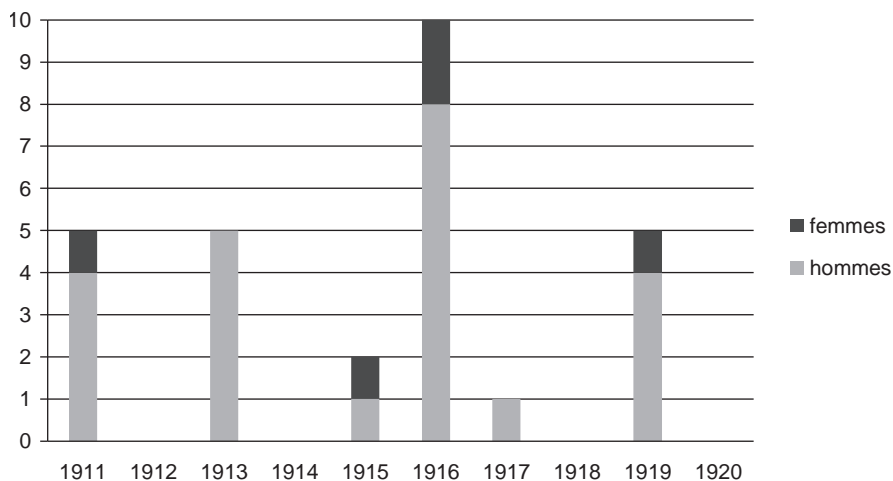


Fig. 6-18: Nombre de brevets pour l'enseignement de la gymnastique vaudois délivrés entre 1911 et 1920 selon la catégorie de sexe des candidat-e-s.

possibilité¹⁶⁴¹. En ce qui concerne la gymnastique, six sessions ont lieu entre 1911 et 1920, durant lesquelles vingt-trois hommes et cinq femmes obtiennent le fameux brevet (fig. 6-18). Dans le canton de Vaud, les femmes représentent moins d'un breveté-e sur cinq, alors que dans le canton de Neuchâtel elles constituent la moitié des breveté-e-s (10 sur 20) pour la même période.

Comme précédemment à Neuchâtel, des candidat-e-s se présentent pour obtenir le brevet vaudois même s'ils enseignent ou sont domiciliés dans d'autres cantons : le Fribourgeois Léon Chappuis (1916), deux maîtres enseignant au Tessin : Georges Eberlé¹⁶⁴² (1913) et Olimpio Pini (1916), Charles Bertrand¹⁶⁴³ (1913), maître de gymnastique à Monthey (VS), et une Genevoise, Anna Werthmann-Cartier (1916), qui enseigne à l'orphelinat de «la Pommière» à Genève au moment de l'obtention de son brevet¹⁶⁴⁴.

¹⁶⁴¹ VD, CR CE 1911.

¹⁶⁴² Ancien membre de la section Lausanne-Bourgeoise de gymnastique, il enseigne plusieurs années la gymnastique au Tessin.

¹⁶⁴³ «Pionnier de la gymnastique et des sports en Valais», il enseignera la gymnastique à Monthey pendant près de quarante ans. «Une belle carrière», *Gazette de Lausanne*, 17 mars 1949, p. 3.

¹⁶⁴⁴ BORY H[enry]-L[ouis], «Brevet de gymnastique», *Le Gymnaste vaudois*, 4, 1916, p. 86-89.

Créer des formations institutionnalisées

Les brevets cantonaux neuchâtelais et vaudois ne sont pas la certification à laquelle aboutirait une formation organisée dans le cadre d'un établissement d'instruction publique. L'éducation physique n'est pas la seule discipline scolaire dans ce cas, puisque les formations à l'enseignement secondaire ne commencent à s'institutionnaliser qu'entre la dernière décennie du XIX^e siècle et les deux premières du XX^e selon les cantons¹⁶⁴⁵; cependant, en ce qui la concerne, cela prendra plusieurs décennies de plus.

La SSMG réclame à diverses reprises la création d'un institut de formation pour les maître-sse-s de gymnastique¹⁶⁴⁶. Ce souhait est finalement réalisé à la sortie de la Seconde Guerre mondiale avec la création de l'école fédérale de sport de Macolin (1944), mais cela ne signifie pas que le dossier de la formation n'est pas à l'ordre du jour avant cela.

Après la création du brevet pour l'enseignement de la gymnastique en 1910, deux tentatives ont lieu à quelques années d'intervalle pour créer un établissement public de formation pour l'éducation physique dans le canton de Vaud. La première tentative est ambitieuse puisqu'il s'agit de profiter de la modification de la loi sur l'université de Lausanne alors en cours pour créer une faculté d'éducation physique ou un institut du même nom rattaché à la Faculté de médecine¹⁶⁴⁷. Cette proposition est faite en novembre 1915 par Hartmann et le Dr F. Messerli. Il ne semble pas y avoir eu de suite, tout comme à la motion que le Dr Lucien Jeanneret, alors député, dépose devant le Grand Conseil vaudois lors de la séance du 11 septembre 1917. Soutenu par vingt-sept députés, il demande «*la création d'une École d'éducation physique et de pédagogie médicale destinée aux candidats à l'enseignement primaire et secondaire, aux étudiants en médecine et plus spécialement aux futurs maîtres de gymnastique*»¹⁶⁴⁸. La commission, nommée pour examiner la motion, se prononce en faveur de celle-ci et la renvoie au Conseil d'État¹⁶⁴⁹, sans qu'il y soit donné suite.

Même s'il ne s'est pas concrétisé, il paraît intéressant de se pencher sur le projet du Dr Jeanneret¹⁶⁵⁰. Celui-ci est destiné à trois publics: les enseignant-e-s primaires et secondaires, les médecins et les futurs maître-sse-s de gymnastique. Pour la première catégorie, ce serait l'occasion de faire connaissance avec les

¹⁶⁴⁵ LUSSI BORER Valérie, *Formations à l'enseignement et sciences de l'éducation...*, p. 349.

¹⁶⁴⁶ Sujet à l'ordre du jour de la réunion annuelle de 1898 à Montreux, de celle de 1908 à Saint-Gall, etc.

¹⁶⁴⁷ WISARD François, *L'université vaudoise d'une guerre à l'autre*, Lausanne: Payot, 1998, p. 161.

¹⁶⁴⁸ «Développement de la motion du Dr Lucien Jeanneret, député demandant au Conseil d'État l'étude d'un projet d'École de culture physique et de pédagogie médicale», *Gazette d'hygiène et de médecine de la Suisse romande*, 15 septembre 1917, p. 1.

¹⁶⁴⁹ «Compte rendu de la séance du 20 novembre 1917 du Grand Conseil», *Gazette de Lausanne*, 21 novembre 1917, p. 2.

¹⁶⁵⁰ «Développement de la motion du Dr Lucien Jeanneret, député demandant au Conseil d'État l'étude d'un projet d'École de culture physique et de pédagogie médicale»..., p. 1-3.

enfants, en termes de physiologie, d'éventuelles déficiences, etc. afin de pouvoir contribuer au développement optimal de leur corps comme de leur esprit.

Pour les médecins, qui sont amenés de plus en plus souvent à intervenir dans le domaine scolaire selon l'auteur, il serait opportun de se familiariser avec les notions de normalité ou d'anormalité de l'enfant. Rappelons que les premières décennies du xx^e siècle voient la mise en place de classes spécialisées pour la prise en charge des enfants présentant des déficiences physiques ou psychiques. L'idée sous-jacente est d'offrir à chacune et chacun un programme à la mesure de ses capacités.

Finalement, concernant la troisième catégorie, les maître-sse-s de gymnastique, l'école serait leur lieu de formation, puisqu'il n'en existe alors aucun. Il s'agirait de préparer en deux semestres les candidat-e-s au brevet pour l'enseignement de la gymnastique. Jeanneret souligne que « *cette école donnerait enfin à l'enseignement de la gymnastique la place qu'elle doit prendre dans les programmes scolaires, elle donnerait à ses professeurs l'autorité morale dont ils sont dignes* »¹⁶⁵¹. Son ambition est donc clairement de mettre enfin l'éducation physique et ses enseignant-e-s sur un pied d'égalité avec les autres disciplines scolaires et leurs enseignants spécialisés. Cela passe par une formation, aboutissant à une qualification délivrée par l'État, qui permet ainsi de garantir une véritable reconnaissance sociale de la profession.

Durant l'entre-deux-guerres, une première formation pour les maître-sse-s d'éducation physique est créée à l'Université de Bâle (1922). Ce cursus permet de se préparer pour l'obtention du diplôme fédéral de gymnastique, délivré à partir de 1924 par la Confédération.

Impulsée par la CFG et le DIPC en 1938, la première institution de formation de ce type en Suisse romande ouvre ses portes à Lausanne en 1942¹⁶⁵². Rattaché à l'Université de Lausanne, le centre forme des candidat-e-s à l'obtention du brevet vaudois (délivré jusqu'en 1955) ou du diplôme fédéral.

Associations professionnelles

Le dernier indice de professionnalisation que nous souhaitons mentionner est celui de la réunion des enseignant-e-s de gymnastique en associations professionnelles. La Société suisse des maîtres de gymnastique a été fréquemment évoquée tout au long de ce livre. Elle offre la particularité d'être une des

¹⁶⁵¹ « Développement de la motion du Dr Lucien Jeanneret, député demandant au Conseil d'État l'étude d'un projet d'École de culture physique et de pédagogie médicale »... , p. 2.

¹⁶⁵² Université de Lausanne, Centre de formation des maîtres d'éducation physique, *40^e anniversaire, 1942-1982*, Lausanne : Centre de formation des maîtres d'éducation physique, 1982, p. 2.

premières associations d'enseignant-e-s de Suisse (1858). Elle apparaît à la même période que la *Schweizerische Lerherverein* qui réunit les enseignants primaires alémaniques, fondée en 1849, et la Société des instituteurs romands (1864). Dans un premier temps, la SSMG réunit des professeurs de gymnastique alémaniques avant de prendre une réelle envergure nationale dans les années 1890. À la même période, elle commence à publier son organe mensuel les *Monatsblätter für das Schulturnen* qui, uniquement germanophone au départ, ouvrira rapidement ses colonnes à des contributions en français.

Les associations de maître-sse-s de gymnastique connaissent un processus inverse à celui des sociétés d'instituteurs qui, d'abord créées au niveau cantonal, s'organisent dans un second temps au niveau régional ou national.

La SSMG se constitue grâce au réseau de la SFG qui se met en place dans la première moitié du XIX^e siècle en Suisse alémanique. Niggeler appelle d'ailleurs à sa fondation par le biais du nouvel organe de la SFG, la *Schweizerische Turnzeitung*¹⁶⁵³. Ces initiateurs sont tous germanophones. Notons cependant que deux d'entre eux enseignent en Suisse romande à cette date, Hänggärtner à La Chaux-de-Fonds et Wilhelmi à Vevey. Les objectifs déclarés de la SSMG sont d'«élever» («*heben*») la gymnastique scolaire suisse et d'encourager la formation des maîtres de gymnastique¹⁶⁵⁴. Ce premier mouvement semble motiver la création d'associations cantonales de maîtres de gymnastique, en Suisse alémanique du moins: Société bâloise des maîtres de gymnastique (1859), fondée par l'Allemand Alfred Maul (1828-1907), Friedrich Samuel Iselin (1829-1882) et Wilhelm Jenny (1832-1887); Société des maîtres de gymnastique de Zurich créé en 1862 par Niggeler.

En Suisse romande, l'organisation des maître-sse-s de gymnastique en association s'esquisse au début du XX^e siècle, même si la majorité d'entre eux sont déjà membres de la SSMG à titre individuel. Une Association vaudoise des maîtres de gymnastique est lancée le 10 février 1917¹⁶⁵⁵. Le comité est composé du Dr F. Messerli (président), de Reisser (vice-président), de Rochat (secrétaire), d'Edmée Vogt (caissière) et de Cottier (adjoint). Il s'agit d'une société mixte dont sont membres entre autres: Lina Duruz maîtresse de gymnastique à Lausanne, Scheibler, maître de gymnastique à Morges, Von der Aa, aspirant maître de gymnastique à Vevey. La presse nous renseigne sur une seconde séance, fin 1917, pendant laquelle deux thèmes sont traités: les terrains de jeux et le rapport de F. Messerli à ce sujet (en cours d'étude par une commission de la SSMG) et la motion du Dr Jeanneret sur la création d'une haute école de culture physique que celui-ci est venu présenter et que l'association décide d'appuyer¹⁶⁵⁶. Nous n'avons pas trouvé d'autre trace des activités de cette première association. Une seconde association vaudoise est créée en 1924. Le comité est composé

¹⁶⁵³ MÜLLER J[ohann] J[akob], *Geschichte des Schweiz. Turnlehrervereins 1858-1908...*, p. 6-10.

¹⁶⁵⁴ MÜLLER J[ohann] J[akob], *Geschichte des Schweiz. Turnlehrervereins 1858-1908...*, p. 10.

¹⁶⁵⁵ «Maîtres de gymnastique», *Gazette de Lausanne*, 24 mars 1917, p. 2.

¹⁶⁵⁶ «Maîtres de gymnastique», *Gazette de Lausanne*, 10 octobre 1917, p. 2.

de Charles Collins à Nyon, Constant Buchet à Bex, Édouard Bory à Lausanne, Alfred Prochet à Palézieux et Edmond Perrenoud, instituteur à Corsy. La commission technique comprend: Mlle Jeanne Hunziker, Hartmann, Reisser et Ernest Bory à Yverdon. D'après le compte rendu paru dans la presse, vingt et un maître-sse-s de gymnastique ont répondu présent à la soirée de fondation. Le but de l'association est de «*rendre la gymnastique encore plus populaire, plus appréciée, faire comprendre au public sa grande et belle tâche*»¹⁶⁵⁷. Il n'y a donc a priori pas de focalisation sur la formation des enseignant-e-s de gymnastique dans cette première phase.

À Fribourg, une Fédération cantonale des maîtres de gymnastique est fondée en 1920¹⁶⁵⁸; à Neuchâtel une Association cantonale neuchâteloise des maîtres de culture physique est créée en 1931; à Genève, l'Association genevoise des maîtres d'éducation physique voit le jour en 1934 avec un comité mixte à sa tête: Mmes Fauconnet, E. Valencien, J. Dunand et MM. Brechbuhl, Felber et L. Sauthier¹⁶⁵⁹; la même année est lancée l'Association des maîtres de gymnastique du Valais romand¹⁶⁶⁰.

Ces sociétés perdurent dans le temps, signe d'une reconnaissance de la profession de maître-sse de gymnastique ou en tout cas de la légitimité de la discipline scolaire éducation physique. Le décalage important entre les créations alémaniques et romandes peut sans aucun doute être interprété comme une reconnaissance différée du statut de maître-sse de gymnastique, mais peut être aussi dû au nombre plus restreint de maître-sse-s en activité dans les cantons romands et à leur plus faible capital social et culturel¹⁶⁶¹. Il serait intéressant de vérifier ces hypothèses en confrontant prosopographies de maître-sse-s alémaniques et romands.

Quel est le bon genre du prof de gym ?

Le genre est au cœur de la constitution du nouveau champ professionnel qu'est l'éducation physique. Rappelons qu'on ne se trouve pas dans un rapport égalitaire, mais hiérarchisé, entre les catégories sociales des hommes et des femmes. Cela signifie donc que premiers et secondes n'occupent généralement pas les mêmes places, et qu'il y a au contraire une redéfinition régulière des postes accessibles aux femmes et ceux réservés aux hommes et réciproquement. Dans cette dernière partie, nous allons voir comment et où se dessinent les frontières entre leurs activités professionnelles. Pour ce faire nous allons voir si l'appartenance à l'une ou l'autre catégorie de sexe est un critère déterminant lors d'une procédure de

¹⁶⁵⁷ «*Maîtres de gymnastique*», *Gazette de Lausanne*, 18 avril 1924, p. 4.

¹⁶⁵⁸ FR, CR CE 1920, p. 28, 32.

¹⁶⁵⁹ *Journal de Genève*, 15 juin 1934, p. 6.

¹⁶⁶⁰ BENEY Eddy, *Histoire de l'éducation physique scolaire en Valais...*, p. 46.

¹⁶⁶¹ Les maîtres de gymnastique dans les écoles secondaires alémaniques sont souvent qualifiés pour enseigner d'autres disciplines et donc porteurs de titres universitaires, cas bien plus rare en Suisse romande.

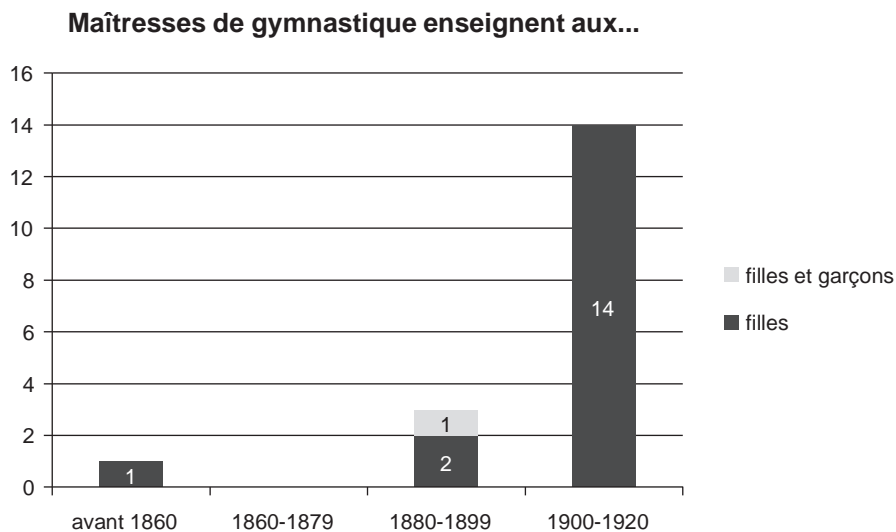


Fig. 6-19: Catégorie de sexe des élèves des maîtresses de gymnastique par période chronologique.

recrutement et si oui, quels arguments implicites ou explicites président au choix et ce qu'ils signifient en termes de normes de genre. Enfin, on observera s'il y a une évolution ou au contraire une permanence dans la manière dont sont répartis les postes entre maîtres et maîtresses de gymnastique.

Commençons par analyser la combinaison «catégorie de sexe des élèves et des enseignant-e-s».

La seule maîtresse de gymnastique de notre panel enseignant aux garçons et aux filles dans le cadre d'un établissement public d'instruction est Joséphine Messerli-Humbert, à Lausanne dans les années 1890. L'option d'une maîtresse enseignant uniquement aux garçons n'apparaît pas du tout.

Brun, à Lausanne, et M. Senglet, à Genève, sont les deux maîtres enseignant exclusivement à des classes de filles, en l'occurrence à l'école secondaire de jeunes filles de leur lieu de résidence. L'un et l'autre sont propriétaires d'une salle de gymnastique où ils donnent des cours tant aux adultes qu'aux enfants des deux sexes. L'enseignement à l'école publique ne représente donc qu'une part réduite de leurs activités qu'ils ne négligent néanmoins pas de mettre en avant pour promouvoir leurs cours privés.

Une petite majorité (34) des maîtres enseigne aussi bien aux filles qu'aux garçons, alors qu'ils sont vingt-six à enseigner uniquement à des classes de garçons.

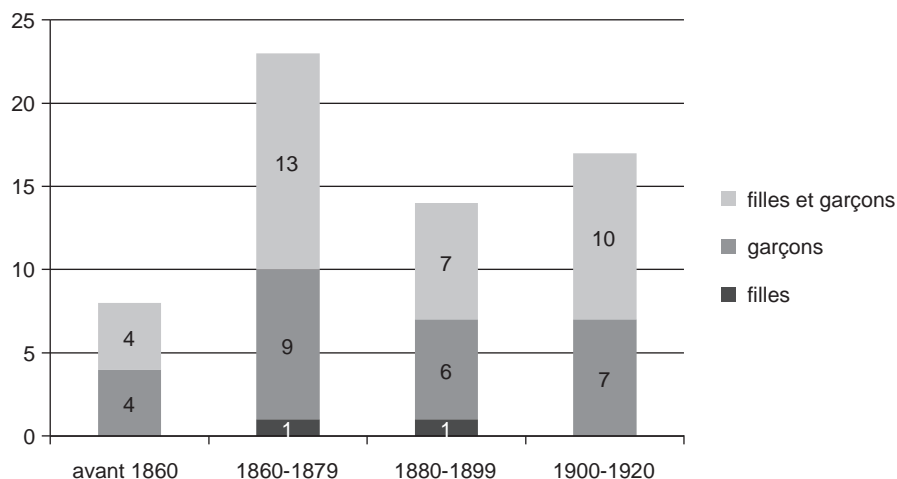
Maîtres de gymnastique enseignent aux...

Fig. 6-20: Catégorie de sexe des élèves des maîtres de gymnastique par période chronologique.

Après cette première observation très superficielle mais qui semble néanmoins indiquer une première différence dans les postes occupés selon la catégorie de sexe, nous allons observer en détail la situation dans les huit localités étudiées.

Tendances locales ou cantonales

Affinons notre perspective et examinons la combinaison « catégorie de sexe des élèves et des enseignant-e-s de gymnastique » selon le lieu, afin de voir si certaines tendances se dessinent.

Un premier groupe se détache, composé d'Estavayer-le-Lac, Vevey et Yverdon. La caractéristique de ces localités est d'employer uniquement des hommes comme enseignants spécialisés de gymnastique, que ceux-ci donnent des cours uniquement à des garçons ou à des classes de garçons et de filles. Remarquons que cette politique n'exclut nullement l'existence de cours de gymnastique donnés en parallèle par des instituteurs ou des institutrices, tout particulièrement dans les classes du niveau primaire ou de catégories d'âge inférieures. Ajoutons que ces trois localités sont les plus petites en termes d'habitant-e-s de notre échantillon et qu'elles n'ont qu'un seul poste de maître spécial de gymnastique chacune.

Neuchâtel ¹⁶⁶²	Avant 1860	1860-1879	1880-1899	1900-1920
Filles			1F	
Garçons		1H		
Filles et garçons	1H	4H		2H
Lausanne ¹⁶⁶³				
Filles	1F	1H	1H	1F
Garçons	1H	2H	2H	1H
Filles et garçons			1F/3H	2H

Fig. 6-21: Enseignant-e-s de gymnastique dans les villes de Neuchâtel et de Lausanne, par catégorie de sexe et période chronologique.

Le second groupe est formé par les villes de Neuchâtel et de Lausanne (fig. 6-21). Dans ces chefs-lieux, les enseignants restent clairement la norme pour l'enseignement de la gymnastique et cela pour les élèves des deux sexes. Les rares enseignantes apparaissant dans ces localités ont la particularité d'avoir été employées à titre provisoire malgré le désir exprimé par deux d'entre elles (Joséphine Messerli-Humbert et Lina Duruz à Lausanne) d'être nommées. La seule exception est Louise Guignard, la maîtresse de gymnastique de l'école normale de Lausanne entre 1849 et 1887, qui occupe parallèlement les fonctions de surveillante et de maîtresse d'ouvrages. Précisons que certains enseignants ont aussi été engagés à titre provisoire et que ce statut n'est pas réservé aux seules femmes.

Faisons un arrêt à Lausanne afin d'examiner le cas de Joséphine Messerli-Humbert. En 1892, la commission scolaire de la capitale vaudoise est à la recherche d'un deuxième maître spécial de gymnastique pour desservir ses classes primaires dont le nombre est en constante augmentation. Les hommes pressentis et contactés pour le poste ont tous décliné la proposition qui leur était faite¹⁶⁶⁴. Une femme, nouvellement arrivée en ville et détentrice du certificat français d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique, en plus d'un brevet pour l'enseignement primaire, fait une offre de service à ce moment-là. Elle est engagée à titre provisoire et entre en fonction à la rentrée suivante, en avril 1893¹⁶⁶⁵. Mme Messerli-Humbert se voit attribuer 27 heures d'enseignement dans les petites classes de garçons et de filles (moins de dix ans) et dans les classes de filles de dix-douze ans¹⁶⁶⁶. Le maître spécial déjà en place, Fatio, assume 33 heures d'enseignement aux garçons et aux filles les plus âgées.

¹⁶⁶² Un enseignant de gymnastique n'apparaît pas dans le tableau faute de renseignement.

¹⁶⁶³ Deux enseignants de gymnastique n'apparaissent pas dans le tableau faute de renseignement.

¹⁶⁶⁴ AVL, RF 19/9, Procès-verbaux de la Commission des écoles, séance du 4 octobre 1892, p. 90-91.

¹⁶⁶⁵ AVL, RF 19/9, Procès-verbaux de la Commission des écoles, séance du 10 février 1893, p. 125.

¹⁶⁶⁶ AVL, RF 19/9, Procès-verbaux de la Commission des écoles, séance du 17 avril 1893, p. 138.

Lors de la réorganisation de l'enseignement de la gymnastique à Lausanne, début 1895, le second poste de maître-esse de gymnastique est mis au concours. Onze candidats se présentent à l'épreuve, mais Mme Messerli-Humbert qui vient d'accoucher ne peut y prendre part. Arrivé en tête du concours, Hartmann est nommé à l'unanimité par la Commission des écoles¹⁶⁶⁷ et Mme Messerli-Humbert se retrouve sans emploi.

La troisième femme à enseigner la gymnastique à Lausanne se nomme Lina Duruz (?-?). Elle est titulaire du brevet vaudois pour l'enseignement de la gymnastique (1911) et la nièce du maître de gymnastique Oscar Duruz qui enseigne à l'école normale des garçons (1889-1922) et à l'école industrielle (1892-1922). Elle est candidate malheureuse au poste de l'école secondaire de filles en 1912, qu'obtient Hartmann. Elle est chargée provisoirement d'une partie de l'enseignement aux classes de Lausanne en 1915¹⁶⁶⁸. Malgré cette expérience, lors de la mise au concours du poste de Fatio l'année suivante, ses chances sont nulles dès le départ puisqu'elle se retire pour la leçon à donner aux garçons et ne peut donc espérer obtenir que la moitié des points attribués par le jury¹⁶⁶⁹. Cela n'empêche pas les autorités de la garder à titre provisoire¹⁶⁷⁰ en raison sans doute de l'absence du maître nouvellement nommé, Alphonse Huguenin, officier longuement mobilisé.

La seule maîtresse en ville de Neuchâtel a déjà été présentée, il s'agit d'Alice Matthey, institutrice et fille d'Ulysse Matthey-Gentil, qui supplée son père de manière officieuse dans certaines classes de filles de la ville jusqu'à son mariage.

Le troisième et dernier groupe est composé de la ville de Fribourg, de La Chaux-de-Fonds et du canton de Genève (fig. 6-22). Les résultats révèlent que les trois localités, contrairement aux précédentes, tendent à ajuster le sexe de l'enseignant-e de gymnastique à celui de leurs élèves au tournant du xx^e siècle. Cette constatation est confirmée par les propos des autorités scolaires concernées.

À Fribourg, la démission de Galley, titulaire depuis près de cinquante ans du poste de maître de gymnastique, donne l'occasion, en 1912, aux membres de la Commission scolaire du lieu de se poser la question du sexe du professeur-e de gymnastique. En effet, vu que ce professeur donne uniquement sa démission de l'enseignement aux filles, le président de la commission propose, comme une évidence, de nommer une femme à ce poste¹⁶⁷¹. Cette suggestion se concrétise et désormais des femmes se succèdent au poste de maîtresse de gymnastique des écoles primaires de filles et à l'école secondaire de filles de la ville.

¹⁶⁶⁷ AVL, RF 19/9, Procès-verbaux de la Commission des écoles, séance du 10 avril 1895, p. 268-269.

¹⁶⁶⁸ AVL, RF 19/11, Procès-verbaux de la Commission scolaire, séance du 4 novembre 1915, p. 252.

¹⁶⁶⁹ AVL, RF 19/11, Procès-verbaux de la Commission scolaire, séance du 18 février 1916, p. 258.

¹⁶⁷⁰ D'après l'*Annuaire de l'instruction publique*, Lina Duruz est maîtresse provisoire jusqu'en 1920.

¹⁶⁷¹ ADEVF, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séance du 22 juillet 1912, p. 215-216.

Fribourg	Avant 1860	1860-1879	1880-1899	1900-1920
Filles				2F
Garçons	1H	3H	1H	2H
Filles et garçons		2H		
La Chaux-de-Fonds				
Filles				4F
Garçons			1H	4H
Filles et garçons	1H	2H	2H	2H
Genève				
Filles		1H	1F	7F
Garçons			2H	2H
Filles et garçons	2H	1H		

Fig. 6-22 : Enseignant-e-s de gymnastique dans les villes de Fribourg, La Chaux-de-Fonds et Genève, par catégorie de sexe et période chronologique.

À La Chaux-de-Fonds, le processus diffère, mais le résultat est le même : en 1920, la majorité des heures de gymnastique féminine sont données par des femmes¹⁶⁷². Il ne s'agit pas dans ce cas-là d'une maîtresse spéciale nommée à plein temps mais de plusieurs institutrices primaires, titulaires du brevet de gymnastique, qui se partagent les diverses heures de gymnastique aux filles en plus de la direction de leurs classes primaires.

Il semblerait donc que la proposition du directeur des écoles primaires, E. Clerc, faite en 1899 ait été suivie. Face au désir affiché par le DIP d'introduire la gymnastique comme branche d'examen au brevet d'enseignement primaire des institutrices, E. Clerc avait réagi en disant : « *C'est aller trop loin que de vouloir que toutes les institutrices puissent enseigner la gymnastique ; il serait préférable d'en former quelques-unes ayant des aptitudes spéciales* »¹⁶⁷³, sous-entendant peut-être que toutes les futures institutrices n'étaient pas capables d'apprendre à enseigner cette discipline...

En ville de Genève, des postes de maîtresses spéciales de gymnastique sont créés dans les années 1900-1910 afin de s'occuper des classes primaires de filles

¹⁶⁷² Commune de La Chaux-de-Fonds, *Rapport de la Commission scolaire 1919-1920*, p. 4.

¹⁶⁷³ ADECF, Procès-verbaux du Comité des études, séance du 17 novembre 1899, p. 142.

dont les enseignantes ne sont pas aptes à enseigner cette branche. Au niveau de l'école secondaire de jeunes filles, le professeur de gymnastique est remplacé par une maîtresse au moment où il prend sa retraite en 1907. De même, l'enseignement de la gymnastique est confié à des mains féminines à l'école ménagère.

De ce premier tour d'horizon, nous pouvons affirmer que s'il n'y a qu'un seul poste de maître de gymnastique, comme à Estavayer-le-Lac, Vevey et Yverdon, celui-ci sera confié à un homme. Dans les plus grandes localités, où le nombre de postes a tendance à augmenter parallèlement au nombre de classes, la possibilité existe qu'une femme soit nommée pour un enseignement dans les classes de filles. Cela n'est cependant pas une évidence puisque, à Neuchâtel et à Lausanne, les maîtresses de gymnastique sont engagées en cas de carence d'enseignants.

À Fribourg, à La Chaux-de-Fonds et à Genève, il y a un désir assumé, puis concrétisé, de confier les cours d'éducation physique féminine à des femmes. Cela ne signifie pas que la question du sexe du professeur-e de gymnastique n'est pas discutée ailleurs. À Neuchâtel en 1893, un membre de la commission scolaire se prononce en faveur de l'engagement d'une maîtresse de gymnastique, tout particulièrement pour les classes supérieures de filles, pour des raisons de convenance¹⁶⁷⁴. En 1898, les membres de la commission scolaire se réjouissent d'ailleurs de l'expérience faite avec Mlle Matthey et souhaiteraient la voir s'étendre à l'ensemble des classes de filles¹⁶⁷⁵. Ces vœux ne se réalisent pas, puisqu'il faut attendre les années 1930 pour qu'une enseignante de gymnastique soit engagée aux écoles secondaires et supérieures de jeunes filles de Neuchâtel.

Discours et débats sur le bon genre du prof de gymnastique

Nous avons vu tout au long de cet ouvrage comment l'éducation physique féminine se développe et s'autonomise, au moins partiellement, par rapport à la discipline pratiquée par les hommes. Ce processus se base sur l'idée qu'il existe une différence fondamentale entre nature féminine et masculine, et qu'il faut par conséquent développer une éducation physique spécifique appropriée au corps féminin. En poussant la réflexion plus loin, certains pensent même que seule une femme, de par sa connaissance intime et personnelle de la nature féminine, peut enseigner la gymnastique aux filles. C'est un des arguments que Joséphine Messerli-Humbert utilise lorsqu'elle demande à être nommée définitivement et que lui soit confié l'enseignement à l'ensemble des classes de filles à Lausanne. Le choix d'une enseignante est d'autant plus pertinent pour les adolescentes, selon elle.

¹⁶⁷⁴ AVN, Procès-verbaux de la Commission d'éducation, séance du 11 août 1893, p. 295.

¹⁶⁷⁵ AVN, Procès-verbaux de la Commission scolaire, séance du 1^{er} avril 1898, p. 80.

«Il faut aussi considérer qu'il n'est pas aisé, pour un professeur homme, d'enseigner à des Jeunes Filles d'un certain développement physique et sans costume spécial, la plupart des exercices libres et aux engins, qui leur seraient nécessaires, il existe forcément une certaine contrainte, une certaine réserve entre maître et élèves qui nuit au bon enseignement de la Gymnastique et qui n'a plus de raison d'être avec un professeur dame.»¹⁶⁷⁶

Nous retrouvons cette problématique dans la composition rédigée par Louis-Auguste Dubois pour l'obtention du brevet de gymnastique neuchâtelois en 1886, où il mentionne qu'au moment de l'adolescence, les jeunes filles sont parfois indisposées et doivent demander une dispense de gymnastique. Dans le cas de l'école secondaire de Grandchamp où L.-A. Dubois enseigne, la jeune fille pour qui la *«démarche est quelquefois gênante»¹⁶⁷⁷* s'adresse non pas directement au maître de gymnastique, mais à sa maîtresse surveillante.

Ce type d'arguments: compétence spécifique des femmes et adéquation du sexe de l'enseignante pour des raisons de convenance sociale, est décisif dans certains contextes comme le relate Pfister pour la Prusse, où les autorités décident en 1894 de confier aux seules femmes l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de jeunes filles¹⁶⁷⁸. Au Danemark, un processus similaire de main mise sur l'enseignement de la gymnastique aux filles par des maîtresses de gymnastique, au tournant du xx^e siècle, est relevé par Poulsen¹⁶⁷⁹. Il en est de même au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Suède, etc. Aux Pays-Bas, van Essen relève qu'en plus les enseignantes d'éducation physique doivent être tout particulièrement *«féminines»¹⁶⁸⁰*. La prise en charge de l'éducation physique des filles par les seules enseignantes n'a pas cours en Suisse, ou du moins pas dans la majorité des cantons ou des localités. De ce constat découle la nécessité d'essayer de comprendre pour quelles raisons la situation n'a pas évolué de la même manière en Suisse que dans les pays cités ci-dessus.

Nous allons utiliser pour cela l'exemple de Lausanne, puisque cette ville engage provisoirement des femmes pour enseigner la gymnastique, sans jamais les stabiliser, et que les membres de la commission scolaire y ont des avis divergents

¹⁶⁷⁶ AVL, C32, carton 37 série C, n° 1832, lettre du 13 avril 1894 de Mme Messerli à la Commission des Écoles.

¹⁶⁷⁷ AEN, DIP C 74 563, «Examens de capacité: rapports sur lesdits, 1873-1887».

¹⁶⁷⁸ PFISTER Gertrud, «Die Entwicklung des Mädchenturnens und des Turnlehrerinnenberufes (1880-1920)»..., p. 276; «Physical Education – From Male Domain to a Female Profession. The Controversy over Women as Physical Educators in Germany (1880-1914)», in TRANGBÆCK Else, KRÜGER Arnd (éd.), *Gender & Sport from European Perspectives*, Copenhagen: CESH, 1999, p. 77.

¹⁶⁷⁹ POULSEN Anne Lykke, «Female Physical Education Teachers in Copenhagen, 1900-1940: A Collective Biography»..., p. 1920.

¹⁶⁸⁰ ESSEN Mineke van, «Pas de débat, pas de problème? La mixité en éducation physique dans l'enseignement secondaire aux Pays-Bas au xx^e siècle», in ROGERS Rebecca (dir.), *La mixité dans l'éducation. Enjeux passés et présents*, Lyon: ENS éditions, 2004, p. 137.

sur la question. Lorsque la possibilité d'engager Mme Messerli-Humbert est évoquée en 1892, trois opinions différentes sont exprimées¹⁶⁸¹. Lucien Vincent s'oppose à l'engagement d'une personne étrangère à la ville; deux membres se prononcent en faveur d'un enseignement aux jeunes filles par une femme pour des raisons de convenance (et non pas de compétence); le dernier avis soutient qu'une femme ne peut pas enseigner la gymnastique «*même chez les petits*». Nous interprétons ce dernier commentaire comme faisant référence aux petits garçons.

Lors de la discussion suivante¹⁶⁸², il devient clair que le problème de Vincent c'est que Mme Messerli-Humbert soit une femme. Cela impliquerait toute sorte d'inconvénients qu'il n'explique pas mais, pour lui, le cas est encore aggravé par le fait que l'enseignante soit mariée. Son dernier argument est plus difficilement compréhensible. En effet, il explique que si on l'engage et qu'elle se retrouve empêchée d'enseigner pour une raison ou une autre, il sera impossible de lui trouver une remplaçante car aucune Lausannoise n'a ce genre de qualification. Comme si une fois une femme nommée à un poste, celui-ci devenait nécessairement féminin. Pour Gaud, le problème réside avant tout dans les capacités physiques soi-disant moindres d'une femme par rapport à un homme. Il estime qu'une enseignante ne pourrait pas donner plus de 20 ou 25 heures d'enseignement par semaine contre 30, voire plus, pour un homme. Nous avons vu que finalement, la majorité des membres sont d'avis d'essayer de laisser une femme enseigner la gymnastique, et Mme Messerli-Humbert se voit attribuer 27 heures par semaine, pour un salaire standard d'institutrice, contre 33 heures pour Fatio. Il est intéressant de souligner que ce dernier garde l'enseignement aux adolescentes comme aux adolescents, ce qui paraît être curieux, à part s'il s'agit de lui réserver les enseignements considérés comme les plus exigeants et les plus prestigieux.

Lors de la réorganisation de l'enseignement de la gymnastique, en 1895, qui doit amener à la nomination définitive d'un professeur-e, la discussion reprend¹⁶⁸³. L'argument des capacités physiques moindres des femmes est à nouveau avancé. Il s'agit en effet d'un point de vue qu'on retrouve régulièrement dans les débats. N. Michel, ardent promoteur de la gymnastique féminine, l'utilise pour démontrer que les femmes ne peuvent assumer les fonctions de monitrices de société de gymnastique. Il précise en outre que «*les dames et les jeunes filles se soumettent plus volontiers à l'autorité d'un maître qu'au commandement d'une de leurs semblables*»¹⁶⁸⁴. Jugement sans doute moins pertinent dans le domaine de la gymnastique scolaire que dans celui-ci de la gymnastique de société. Finalement,

¹⁶⁸¹ AVL, RF 19/9, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séance du 4 octobre 1892, p. 90-91.

¹⁶⁸² AVL, RF 19/9, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séance du 27 octobre 1892, p. 96-67.

¹⁶⁸³ Lausanne, *Bulletin des séances du Conseil communal*, séance du 19 mars 1895, p. 165-166.

¹⁶⁸⁴ [MICHEL Niklaus], «La gymnastique pour dames et son application pratique dans les sociétés ou sous-sections respectives, Conférence faite par N. Michel, professeur de gymnastique à Winterthour, lors du 1^{er} cours pour directeurs et monitrices de sociétés de gymnastique pour dames», *Le Gymnaste suisse*, 48, 1907, p. 384.

la commission scolaire lausannoise trouve un raisonnement imparable pour remplacer Mme Messerli-Humbert par un homme: diviser l'enseignement par catégorie de sexe des élèves est impossible à Lausanne car les établissements primaires sont mixtes ou, plus précisément, abritent tant des classes de filles que de garçons, et sont éparpillés dans toute la ville. Une répartition des collèges entre les deux enseignant-e-s est donc la seule option, et comme une femme ne peut pas enseigner aux écoliers de la 1^{re} classe, alors qu'un homme peut enseigner aux écolières les plus âgées, la solution s'impose d'elle-même¹⁶⁸⁵.

Ajoutons encore un dernier élément pour bien comprendre les enjeux de ces débats: Lucien Vincent, imprimeur de son métier et membre de longue date de la Commission scolaire lausannoise, est aussi un gymnaste émérite, impliqué au niveau local et cantonal. Son opposition tranchée à toute ingérence féminine dans le domaine de l'enseignement de l'éducation physique n'est, selon nous, pas anodine et le commentaire de N. Michel sur le sexe adéquat du moniteur de société de gymnastique féminine s'inscrit dans la même veine protectionniste. S'agit-il ici de contrôler les pratiques des femmes en matière d'exercices corporels ou simplement d'assurer le monopole des postes de moniteurs et de professeurs de gymnastique aux hommes? Il est difficile de trancher, mais ces enjeux semblent bien réels. Avant de clore le débat lausannois des années 1892-1895, soulignons enfin la force de l'interdiction qui est faite aux femmes d'enseigner aux adolescents que ce soit la gymnastique ou une autre discipline scolaire. Les éventuels avantages d'avoir une femme pour enseigner la gymnastique aux jeunes filles sont largement insuffisants face au poids de cet interdit, sans doute parce que ceux-ci relèvent plus du domaine des conventions sociales que des compétences.

Après une rapide comparaison entre la situation suisse et celle des pays précédemment cités, il nous paraît qu'une des raisons qui empêchent les enseignantes suisses d'obtenir le monopole de l'enseignement de la gymnastique féminine réside dans l'absence de formation institutionnalisée. En Suède, au Danemark, au Royaume-Uni, en Allemagne, les jeunes femmes qui souhaitent devenir enseignantes de gymnastique peuvent se former dans des lieux qui leur sont réservés. En Suisse, nous avons déjà mis en évidence l'absence de lieu institutionnalisé de formation pour cette discipline. Cependant, il est intéressant de remarquer que lorsque la ville de Fribourg engage ses premières maîtresses de gymnastique, savoir enseigner cette discipline ne fait pas partie des critères de sélection. La Commission scolaire recrute des jeunes Fribourgeoises sortant de l'école secondaire de jeunes filles et les envoie se former dans des cours normaux ou auprès de professeurs reconnus en vue de pouvoir occuper le poste qu'elles se sont vues attribuer. Le choix est donc surtout basé sur les conventions sociales et l'idée qu'une femme sera par nature plus adéquate à ce poste. À Genève, la

¹⁶⁸⁵ AVL, RF 19/9, Procès-verbaux de la Commission des écoles, séance du 22 juin 1894, p. 222.

formation se fait dans le cadre de l'école secondaire de jeunes filles et dans les cours normaux donnés par Mme Ballet. À Lausanne, l'Union des femmes de la ville, qui a essayé en vain de faire nommer une femme au poste de l'école secondaire et de l'école normale des filles en 1912, incite «*l'École normale de Lausanne à mettre sur pied un cursus de maîtresse de gymnastique*»¹⁶⁸⁶ afin d'avoir à l'avenir des candidates compétentes.

L'autre raison est que le système de répartition sexuée, mis en place entre autres par la SSMG par le biais de ses cours normaux, ne paraît pas pouvoir être remis en question. Les femmes peuvent enseigner aux filles et éventuellement aux plus jeunes garçons, alors que les hommes sont légitimés à enseigner tant aux filles qu'aux garçons de tous les âges. Les seules postes que peuvent espérer obtenir les premières sont ceux des écoles secondaires ou professionnelles réservées aux jeunes filles, pour autant que les autorités scolaires préfèrent une candidature féminine.

6.3 Conclusion

Former efficacement les membres du corps enseignant primaire à l'enseignement de la gymnastique n'est pas une tâche aisée. Les futurs enseignant-e-s n'ont généralement que peu d'expérience personnelle de cette discipline avant leur entrée à l'école normale et cette branche nécessite des savoirs pour enseigner tout à fait spécifiques. Dans un premier temps, les méthodes d'enseignement, le commandement des exercices pour reprendre l'expression consacrée à l'époque, sont totalement absentes des formations aux écoles normales, tout comme le minimum de connaissances théoriques pour être apte à préparer le programme d'une leçon.

L'offre de formations occasionnelles se multiplie, au niveau local, cantonal ou régional. Après l'expérience peu concluante des écoles de recrues spéciales pour instituteurs, la Confédération prend de la distance avec ces nouvelles formations, qu'elle subventionne tout en transmettant leur organisation à des mains plus compétentes. C'est l'occasion pour la SFG et la SSMG de se profiler comme expertes de la formation normale. La SFG a de nombreuses années d'expérience dans ce domaine, puisqu'elle organise de longue date des cours de moniteurs. Les deux sociétés entrent néanmoins vite en concurrence, surtout qu'à cette période la SSMG tend à se présenter comme l'unique interlocutrice et spécialiste en matière de gymnastique scolaire. Elle obtient gain de cause après la réorganisation militaire de 1907, puisque la SFG est écartée de l'organisation des cours pour

¹⁶⁸⁶ VAUCHER Marc, «*Créer, organiser, durer*». *Naissance et développement de l'Union des Femmes de Lausanne (1896-1916)*, mémoire de licence, Université de Lausanne, 2003, p. 141.

enseignant-e-s, mais se retrouve rapidement confrontée à la concurrence du mouvement des sports et jeux en plein air.

Les autorités scolaires locales tentent de pallier les lacunes du corps enseignant en engageant des professeur-e-s spéciaux de gymnastique tant au niveau primaire que secondaire. Ces postes sont presque exclusivement occupés par des hommes au XIX^e siècle, les femmes faisant une timide entrée dans les premières décennies du XX^e siècle. Le nombre de postes reste limité, cela signifie qu'il y a bien plus d'appelé-e-s que d'élus-e-s.

Faute de lieux de formation, maîtres et maîtresses de gymnastique se forment au gré des opportunités : sociétés de gymnastique et cours normaux de la SFG et de la SSMG dès le tournant du siècle pour les hommes ; écoles normales et cours de la SSMG pour les femmes. Les brevets pour l'enseignement de la gymnastique institués à Neuchâtel et, plus tardivement, dans le canton de Vaud sont les seuls diplômes délivrés par l'État attestant les aptitudes du ou de la titulaire, avant la création du diplôme fédéral de gymnastique en 1924, mais ils ne garantissent toutefois pas de pouvoir obtenir un poste.

Hommes et femmes ne sont pas à égalité en termes de possibilité de carrière dans le domaine de l'éducation physique. Les hommes sont considérés comme aptes à enseigner à l'ensemble de la population scolaire, alors que les femmes ont accès à un public plus restreint : les filles et, éventuellement, les garçons les plus jeunes. Il est intéressant de constater que selon les lieux, les femmes se voient confier la totalité des heures d'enseignement aux classes de filles ou, au contraire, sont écartées, car réputées moins résistantes physiquement et inaptes à enseigner aux garçons. En Suisse romande, à l'exception de Genève, les maîtresses de gymnastique n'obtiennent pas le monopole de l'enseignement aux filles, les hommes réussissant de manière générale à conserver leur position hégémonique sur le champ professionnel alors en formation, contrairement à ce qui se passe en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et dans les pays scandinaves.

Chapitre 7

Discours et programmes à l'aune du genre

Tout au long de ce travail, nous avons suivi le processus d'institutionnalisation de l'éducation physique et mis en évidence les différences de modalités et de chronologies de celle-ci selon les contextes et les publics. Pour compléter ce point de vue, nous allons nous pencher sur les discours et les manuels qui accompagnent ce développement, en nous intéressant tout particulièrement au tournant du xx^e siècle. C'est sans surprise que nous constatons à cette période une multiplication des textes sur le thème des femmes et des exercices corporels dans les revues et les publications spécialisées. Jusqu'alors, le sujet de la gymnastique féminine faisait au mieux l'objet d'un ou deux paragraphes dans les publications consacrées à la gymnastique « neutre », soit masculine¹⁶⁸⁷. De plus, à la même période, des manuels de gymnastique dédiés spécifiquement aux pratiquantes font leur apparition¹⁶⁸⁸. Avant cette période, à côté de manuels rédigés à l'intention du seul public masculin, on trouvait uniquement des manuels « mixtes », soit destinés aux pratiquantes et aux pratiquants, qui proposaient un programme mixte, avec signalement des exercices, plus ou moins nombreux, inappropriés au public féminin¹⁶⁸⁹.

¹⁶⁸⁷ Cf. exemples présentés dans le chap. 1.3.

¹⁶⁸⁸ BOLLINGER-AUER J[akob], *Manuel de gymnastique...*; *La gymnastique des jeunes filles...*; HARTMANN Ernest, *Gymnastique féminine...*; *Guide pratique pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de jeunes filles*, Lausanne: Impr. Geneux & Amstutz, 1914; Manuel suisse 1916.

¹⁶⁸⁹ NIGGELER J[ohannes], *Manuel de gymnastique...*; NIGGELER J[ohannes], *Guide pour les exercices de gymnastique avec la barre de fer*. Traduction de H[enri] Gobat, Zurich & Berne: F. Schulthess & Huber et Cie, 1880; VILLARD H[enri], *Manuel de gymnastique...*

Ce glissement, que l'on identifie clairement dans les textes, d'une gymnastique féminine encore embryonnaire, simple sous-catégorie ou annexe de la gymnastique masculine, à un champ à part entière s'inscrit dans le processus de développement et de légitimation de cette discipline qui débute à la fin du XIX^e siècle. Désormais, le sujet de l'éducation physique féminine n'est plus toujours traité en même temps que celui de l'éducation physique masculine, même si les références à cette dernière restent généralement présentes.

À travers deux corpus distincts, le premier composé de manuels de gymnastique publiés en français en Suisse entre 1860 et 1920 et destinés à un public d'âge scolaire¹⁶⁹⁰, et le second de textes, principalement des articles issus de la presse spécialisée ou quotidienne romande et suisse, nous allons observer les mécanismes mis en œuvre pour créer une éducation corporelle féminine, tout en analysant les liens de celle-ci avec la discipline masculine. Nous allons mettre en évidence de quelle manière se développent des programmes et des manuels destinés aux seules filles et identifier les différences entre programmes et objectifs assignés à l'éducation corporelle des filles et à celle des garçons. Dans la seconde partie de ce chapitre, nous allons particulièrement observer l'argumentaire développé pour légitimer la pratique de la gymnastique par les filles et les jeunes femmes et comment, à travers celui-ci, l'éducation physique (et l'école en général) participe à la construction du genre, en prônant certains modèles de féminité et de masculinité en adéquation avec les valeurs sociales dominantes de l'époque.

7.1 Créer des éducations physiques sexuées à travers les manuels

L'analyse des manuels d'éducation physique n'a que peu attiré l'attention des chercheuses et des chercheurs, si l'on excepte leur utilisation comme sources pour étudier l'évolution des méthodes et des objectifs de l'éducation physique. Nous n'allons pas ici examiner le corpus du point de vue des méthodes proposées, pas plus que celui de leur évolution, par exemple l'intégration de la gymnastique suédoise, des sports ou des jeux. Pour une étude systématique de l'évolution des contenus et des méthodes des manuels suisses, nous renvoyons aux nombreux travaux publiés par Bussard¹⁶⁹¹. Nous ambitionnons ici d'analyser le contenu de manuels de gymnastique dans le but de nourrir notre réflexion sur les mécanismes

¹⁶⁹⁰ Cf. annexe 7-1 pour la liste des manuels retenus.

¹⁶⁹¹ Entre autres, BUSSARD Jean-Claude, «Rôles et finalités de l'éducation physique dans les manuels suisses (1876-1996)»... ; «Les manuels fédéraux et l'institutionnalisation de l'éducation physique»... ; «Gymnastique scolaire et représentation du corps féminin : les manuels suisses d'éducation physique du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle», in GUIDO Laurent, HAVER Gianni (dir.), *Images de la femme sportive aux XIX^e et XX^e siècles*, Chêne-Bourg : Georg, 2003, p. 187-203 ; *L'éducation physique suisse...*, p. 83-112, 219-271.

de construction du genre. Pour ce faire, nous allons voir comment les manuels d'éducation physique participent à l'élaboration d'éducatrices physiques sexuées et hiérarchisées.

Les manuels de gymnastique occupent une place à part dans le champ de l'édition scolaire de l'époque, puisqu'ouvrages à destination des seuls enseignant-e-s, ils connaissent de faibles tirages. Les auteur-e-s et les traducteurs sont majoritairement des acteurs et actrices incontournables du domaine de la gymnastique scolaire, mais aussi de la gymnastique de société : soit des inspecteurs et inspectrices de gymnastique, soit des maître-sse-s de gymnastique, à l'exception de quelques enseignants plus polyvalents qui publient des manuels dans différentes disciplines. Les médecins, qu'ils soient auteurs ou traducteurs de programme, sont quant à eux tous fortement impliqués dans la cause de l'éducation corporelle juvénile.

L'autre spécificité des manuels d'éducation physique est leur caractère sexué. En effet, comme mentionné en introduction, la catégorie d'utilisateurs « hommes » et/ou « femmes » ciblée par un manuel de gymnastique est clairement identifiée ou identifiable. Si l'on observe les dates de publication des manuels, on constate que les manuels « mixtes », ici compris comme contenant des exercices à l'intention des hommes et des femmes, que ceux-ci soient les mêmes ou non, existent tout au long de la période étudiée (1860-1920), à côté de manuels destinés spécifiquement aux garçons. Les manuels rédigés spécialement à l'intention de la gent féminine (ré)apparaissent¹⁶⁹² à la toute fin du XIX^e siècle, période qui coïncide avec la mise sur pied des premiers cours normaux de gymnastique scolaire féminine de la SSMG. Le premier cours de ce type en allemand a lieu en 1891 à Bâle¹⁶⁹³, sous la direction de Bollinger-Auer; l'équivalent en français ayant lieu l'année suivante à Lausanne sous la direction du même Bollinger-Auer, accompagné de Matthey-Gentil. Afin de faciliter la formation des participant-e-s aux cours francophones, dont il est chargé pendant plusieurs années, Matthey-Gentil publie une traduction, ou plutôt une adaptation française, de la première édition du *Handbuch für den Turnunterricht in Mädchenschule* de Bollinger-Auer¹⁶⁹⁴. Cette première version française est complétée l'année suivante par la traduction d'une partie de la deuxième édition du *Handbuch* de Bollinger-Auer par Auguste Jaquet (?-?), professeur à Porrentruy¹⁶⁹⁵. Relevons enfin que l'apparition d'ouvrages de gymnastique féminine ne signifie pas la disparition des manuels mixtes au profit

¹⁶⁹² Clais a publié plusieurs versions de son manuel de callisthénie destiné spécifiquement aux jeunes filles dans la première moitié du XIX^e siècle (en français et en allemand).

¹⁶⁹³ MÜLLER J[ohann] J[akob], *Geschichte des Schweiz. Turnlehrervereins...*, p. 35.

¹⁶⁹⁴ BOLLINGER-AUER Jakob, *Handbuch für den Turnunterricht in Mädchenschule*, Zurich : Orell Füssli, 1890. Adaptation française sous le titre : *Manuel de gymnastique pour l'enseignement dans les écoles de jeunes filles, traduit et complété par Ulysse Matthey-Gentil*, Neuchâtel : Borel, 1896. Matthey-Gentil y ajoute un plan de leçon basé sur la méthode suédoise et change l'ordre des exercices proposés.

¹⁶⁹⁵ BOLLINGER-AUER J[akob], *La gymnastique des jeunes filles. Exercices libres, exercices avec haltères et exercices de cannes, traduit librement sur la deuxième édition par Auguste Jaquet*, Zurich : Orell Füssli, 1897.

des seuls ouvrages «sexués». Par conséquent, le corpus de manuels soumis ici à analyse est composé tant d'ouvrages destinés spécifiquement aux garçons ou aux filles qu'à un public mixte¹⁶⁹⁶.

Les exercices et les engins de gymnastique ont-ils un sexe ?

Malgré la publication de manuels fédéraux pour la population scolaire masculine, les autorités scolaires cantonales, communales ou les professeur-e-s continuent de publier et d'utiliser d'autres programmes ou ouvrages, chargés de combler les lacunes ou de simplifier la matière des publications officielles. Ces divers ouvrages et programmes proposent des contenus très différents, que ce soit en termes de quantité, de types d'exercices ou d'engins utilisés.

La matière est organisée différemment suivant les manuels. Dans la plupart des cas, elle est classée par catégorie d'exercice, parfois associée à des exemples de leçons-types illustrant les combinaisons d'exercices possibles. Ce modèle de manuel est conçu comme un recueil dans lequel l'enseignant-e puise pour construire sa leçon et implique que celui-ci ou celle-ci soit capable d'établir un plan de leçon cohérent, idéalement basé sur les connaissances physiologiques du moment. Plus rarement, l'ouvrage est entièrement composé de leçons combinant les différents types d'exercices, simplifiant ainsi la tâche de l'enseignant-e qui n'a plus qu'à sélectionner une leçon puis à la donner en suivant son déroulement à la lettre.

Certains manuels proposent uniquement des exercices ne nécessitant aucun engin, comme les exercices d'ordre et de marche, les pas de danse, les rondes, les exercices libres, les sauts, les jeux, etc. alors que d'autres proposent un mélange d'exercices avec ou sans engins. Ces quelques informations sur les contenus ont pour objectif d'indiquer d'emblée les limites des comparaisons que l'on peut réaliser sur un corpus aussi hétérogène.

Nous avons examiné les catégories d'exercices et les engins apparaissant dans les différents manuels afin de voir si certains d'entre eux sont plus particulièrement pratiqués par les individus de l'une ou l'autre catégorie de sexe. Il ressort des analyses que les catégories d'exercices les plus fréquentes (exercices d'ordre, marches et courses, exercices libres, sauts, jeux) ne présentent pas de variation de fréquence significative par catégorie de sexe, contrairement à certains engins. La longue corde (à sauter), les pas de danse et les rondes sont plus fréquents dans les programmes destinés aux filles, alors que la corde à grimper et dans une moindre mesure le reck (barre fixe) sont plus fréquents dans ceux destinés aux garçons.

¹⁶⁹⁶ Douze pour les garçons, cinq pour les filles et seize pour les deux catégories de sexe.

Le cheval, peu courant¹⁶⁹⁷, est le seul engin réservé à une catégorie de sexe, en l'occurrence les garçons. La même analyse effectuée uniquement sur les manuels sexués (n = 17) révèle qu'ils ont tendance à accentuer la distinction entre les exercices et engins destinés à l'une ou à l'autre catégorie de sexe.

Attardons-nous sur le cas des anneaux qui, d'engins proposés aux seuls garçons durant les années 1860-1870, deviennent mixtes avant de n'être enseignés qu'aux filles dans les années 1900-1910. Pour A. Junod et M. Senglet les «*boucles*», comme ils appellent les anneaux, sont «*un appareil [qui] réclame des efforts et des mouvements assez violents*»¹⁶⁹⁸ permettant quatre catégories d'exercices : exercices de suspension immobile, exercices de suspension en balançant, exercices en station, exercices à l'appui. Les programmes féminins favorisent généralement les trois premières catégories qui nécessitent moins de force physique. Mais ils finissent par ne garder que les exercices de balancer¹⁶⁹⁹, tout particulièrement en accord avec les principes de rythme et de balancement qui sous-tendent la pratique féminine durant l'entre-deux-guerres¹⁷⁰⁰. Du côté des pratiques masculines, une prévention contre les anneaux semble exister chez certains enseignants. Thorin, inspecteur de gymnastique à Genève et accessoirement auteur de trois manuels du corpus, explique en 1913 dans une lettre au chef du DIP que les exercices aux anneaux déforment les épaules, raison pour laquelle ils ne sont plus enseignés dans les classes du canton¹⁷⁰¹. De nos jours, les anneaux «immobiles», dont la pratique nécessite une force physique conséquente, font partie de la gymnastique artistique masculine, alors que les anneaux «balançant», qui ne sont pas une discipline de compétition internationale, sont pratiqués en Suisse tant par les filles que les garçons, en compétitions individuelles ou en groupes.

Pour conclure, nous pouvons rappeler qu'à l'exception du cheval, aucun engin ou type d'exercices n'est réservé exclusivement à l'une ou à l'autre catégorie de sexe. Les types d'exercices les plus fréquents sont communs aux deux catégories de sexe, la distinction semblant plutôt se construire sur des engins/types moins fréquents ou au niveau des exercices pratiqués. En effet, utiliser les mêmes engins ou pratiquer un même genre d'exercices ne signifie pas exécuter les mêmes mouvements comme l'illustre l'exemple des anneaux.

¹⁶⁹⁷ Il apparaît dans quatre manuels destinés aux garçons et aucun manuel mixte.

¹⁶⁹⁸ JUNOD [Alfred], SENGLLET [Marc-François], *Gymnastique populaire raisonnée...*, p. 346.

¹⁶⁹⁹ *Manuel suisse pour l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles*, Zurich: Direction de l'instruction publique, 1930, 2^e édition, p. 129-130.

¹⁷⁰⁰ MANIDI Marie-José, *Nos mères et nos grands-mères allaient à la gym mais qu'y faisaient-elles ?...*, p. 90.

¹⁷⁰¹ AEG, Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5.3.47 (complément), Lettre du 7 juin 1913 de J. Thorin, inspecteur de gymnastique, à William Rosier, chef du DIP.

Sauter loin ou gracieusement, il faut choisir

Pour compléter cette analyse très générale des manuels, nous nous proposons de soumettre la catégorie d'exercices « saut » à une analyse approfondie, afin d'examiner les éventuelles différences qui existent au niveau des mouvements exécutés. Ce choix est basé sur quatre constatations : les sauts font partie des exercices les plus fréquemment proposés¹⁷⁰² ; ils présentent un nombre restreint de déclinaisons, contrairement aux exercices libres qui forment la base de la gymnastique à cette époque mais dont les variations de mouvements sont proches de l'infini ; ils peuvent être exécutés sans installation particulière ; finalement, la pratique des sauts semble présenter des enjeux particuliers pour les pratiquantes.

Nous avons retenu six types de saut : en hauteur, en longueur, en profondeur, combiné (longueur et hauteur), avec la planche d'assaut et avec la longue corde. Nous avons écarté le saut à la petite corde, à la perche et au mouton, trop anecdotiques dans les programmes. Rappelons encore que le saut en longueur est l'une des trois épreuves de l'examen physique auquel sont soumises les recrues suisses entre 1904 et 1914¹⁷⁰³.

Le passage en revue des vingt-cinq manuels proposant ce type d'exercices permet de mettre en évidence que les sauts en hauteur et en longueur sont largement préconisés tant pour les écolières que pour les écoliers. Il en va de même, dans une moindre mesure, pour le saut en profondeur. Les sauts combinés et sur la planche d'assaut sont moins fréquents, plus particulièrement pour les filles dans le second cas. En ce qui concerne l'utilisation de la longue corde pour des exercices de saut, elle est largement plus courante dans les programmes féminins.

Affinons l'analyse en prenant en compte les textes introductifs et les consignes rédigés par les auteurs des manuels. Le premier constat est que ceux-ci s'accordent sur l'utilité et l'importance de la pratique des sauts comme entraînement ou préparation à la vie quotidienne¹⁷⁰⁴. Le deuxième constat est qu'il faut cultiver l'intérêt des jeunes enfants pour le saut et leur apprendre la technique avant de fixer des objectifs chiffrés¹⁷⁰⁵. Certains auteurs préconisent des exercices de saut moins fréquents ou d'une moindre difficulté pour les écolières que pour les écoliers afin d'éviter tout risque de blessures internes qui guetterait plus spécifiquement

¹⁷⁰² Dans vingt-cinq des trente-trois manuels soumis à analyse.

¹⁷⁰³ Cf. chap. 2.3.

¹⁷⁰⁴ DAVID [Jean]-B[a]ptiste, *Gymnastique élémentaire...*, p. 54 ; JUNOD [Alfred], SENGLET [Marc-François], *Gymnastique populaire raisonnée...*, p. 241 ; Manuel suisse 1916, p. 126.

¹⁷⁰⁵ Manuel suisse 1916, p. 3 ; MF 1883, p. 47 ; REISSER Gustave, MICHEL Adolphe, *Programme de gymnastique...*, p. 59.

celles-ci¹⁷⁰⁶. La qualité de réalisation du saut, notamment son esthétique, devrait être l'objectif prioritaire pour les écolières.

Cette question de la pertinence du saut féminin semble être particulièrement discutée par les médecins et certains d'entre eux semblent nourrir des préjugés négatifs à l'encontre de cette pratique. À Lausanne, en 1887, le Dr Joël, médecin des écoles, s'émeut des exercices de saut effectués par les jeunes filles et demande que ceux-ci soient rayés des programmes ; la Commission scolaire lui donne raison¹⁷⁰⁷. La situation en ville de Bâle est moins tranchée comme le relate Bollinger-Auer dans son manuel. Dans la ville rhénane, les membres d'une commission sanitaire composée de plusieurs médecins ont fixé des hauteurs maximales à ne pas dépasser par les jeunes filles lors de la pratique du saut en hauteur. L'auteur relativise ces recommandations en faisant malicieusement remarquer que « ces messieurs n'ont pas fixé la hauteur que peuvent franchir au-dessus de la corde les jeunes filles qui aiment sauter »¹⁷⁰⁸. Le médecin genevois A. Jentzer, ardent promoteur de la gymnastique suédoise, est quant à lui partisan des exercices de saut pour les jeunes filles qu'il qualifie d'« excellent stimulant »¹⁷⁰⁹. Pour les médecins lausannois Jeanneret et F. Messerli, ce n'est pas tant le sexe des élèves que leur état de santé qui doit présider au dosage des sauts, qualifiés par ailleurs d'exercices d'assouplissement utiles¹⁷¹⁰.

L'âge semble être aussi un facteur autorisant ou freinant certaines pratiques féminines : pour Bollinger-Auer, les sauts en longueur et en hauteur ne se pratiquent pas au-delà de quatorze ou quinze ans¹⁷¹¹, alors que pour Sterroz le saut en profondeur doit être supprimé pour les jeunes filles âgées de plus de douze ou treize ans¹⁷¹². Ces limites nous ramènent aux enjeux liés à la puberté féminine précédemment évoqués¹⁷¹³.

Nous pouvons légitimement nous demander ce qui se cache derrière toutes ces mises en garde, d'autant plus que les manuels et programmes du corpus restent étrangement silencieux sur les raisons de celles-ci. Seul le manuel fédéral pour jeunes filles (1916) mentionne que les sauts « d'une certaine hauteur » peuvent provoquer « des désordres dans l'organisme féminin »¹⁷¹⁴. Un article du *Gymnaste français* issu de la plume d'un partisan du saut pour les fillettes nous apporte des éléments de réponse. Il préconise les exercices de saut réguliers et gradués pour les filles dès leur plus jeune âge, « pour habituer les organes de la conception à recevoir sans danger des chocs qui, sans

¹⁷⁰⁶ VILLARD H[enri], *Manuel de gymnastique...*, p. VII ; THORIN John, *La culture physique...*, 1919, p. 24 ; HARTMANN Ernest, *Gymnastique féminine...*, p. 25-26.

¹⁷⁰⁷ AVL, RF 19/8, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séance du 6 octobre 1887, p. 202-203.

¹⁷⁰⁸ BOLLINGER-AUER J[akob], *Manuel de gymnastique...*, p. 129.

¹⁷⁰⁹ JENTZER [Alcide], « Préface »..., p. XXX.

¹⁷¹⁰ JEANNERET Lucien, MESSERLI Francis, *Éducation physique de l'Enfant...*, p. 12.

¹⁷¹¹ BOLLINGER-AUER J[akob], *Manuel de gymnastique...*, p. 128-129.

¹⁷¹² [STERROZ Guillaume], *Gymnastique scolaire : programme pour l'enseignement...*, p. 37.

¹⁷¹³ Cf. chap. 4.5.

¹⁷¹⁴ Manuel suisse 1916, p. 213-214.

cette précaution, amèneraient toujours des désordres»¹⁷¹⁵. Pour preuve, il cite les filles de ferme, les contorsionnistes, les cavalières et les cyclistes, dont les organes auraient développé au fil du temps une résistance aux chocs et donc ne risqueraient ni déplacement ni perturbation dont pourraient souffrir les organes de femmes moins actives. Cet auteur anonyme, qui d'une certaine façon propose de soigner le mal par le mal, nous dévoile la menace que semble faire peser la pratique de certains exercices physiques trop intenses, et tout particulièrement les sauts, sur les organes reproducteurs des jeunes filles et, à terme, sur leur fécondité. Avec l'exemple du saut sont mises en évidence la pseudo-fragilité du corps féminin et sa propension aux troubles et aux dérèglements, sujet largement débattu dans les milieux gymnastique, éducatif voire médical, mais aussi les possibilités de renforcement qu'offre la gymnastique, que nous examinerons dans la seconde partie de ce chapitre.

Le dernier aspect lié aux sauts que nous aborderons est celui des objectifs énoncés sous forme de mesures, minimales ou maximales. En comparant les indications pour les écoliers et les écolières, une première constatation s'impose : les filles se voient moins systématiquement assigner des objectifs mesurables que les garçons ; lorsque c'est le cas, les mesures fixées sont généralement inférieures à celles des garçons¹⁷¹⁶ ou alors elles sont formulées sous forme de maxima à ne pas dépasser comme nous l'avons vu dans le cas bâlois¹⁷¹⁷.

Si l'on prend l'exemple du programme pour les écoles primaires de Lausanne d'Hartmann, on constate que certains types de sauts (combinés et pieds joints) sont pratiqués par les seuls écoliers. En ce qui concerne le saut en hauteur et en longueur, le début de leur pratique est « retardé » pour les écolières (4^e et 3^e degrés contre 5^e pour les garçons)¹⁷¹⁸ et les minima à atteindre sont moins élevés pour les filles que pour les garçons. Par exemple, l'objectif fixé (1,5 m) pour le saut en longueur aux écolières de la 1^{re} classe, soit les plus âgées, est identique à celui des garçons des 3^e et 4^e classes, contre 2 à 3,5 m pour les écoliers de 1^{re}¹⁷¹⁹.

Du côté des garçons, soulignons que ce sont les manuels fédéraux qui sont les plus prescriptifs en termes d'objectifs à atteindre en matière de sauts¹⁷²⁰. Dans les

¹⁷¹⁵ «L'utilité de la Gymnastique chez les Fillettes», *Schweizerische Turnzeitung*, 1912, p. 286-287, article non-signé, repris du *Gymnaste français*.

¹⁷¹⁶ NIGGELER J[ohannes], *Manuel de gymnastique...*, p. 141, 307 ; HARTMANN Ernest, *Programme de gymnastique...*

¹⁷¹⁷ BOLLINGER-AUER J[akob], *Manuel de gymnastique...*, p. 128-129 ; NIGGELER J[ohannes], *Manuel de gymnastique...*, p. 307.

¹⁷¹⁸ La numérotation des degrés est inversée, ainsi le 7^e degré correspond aux enfants les plus jeunes, soit âgés de sept/huit ans, le 6^e aux enfants de huit/neuf ans, le 5^e à ceux de neuf/dix ans, ainsi de suite jusqu'au 1^{er} degré comprenant les élèves de quatorze à seize ans, HARTMANN Ernest, *Programme de gymnastique...*, p. [3].

¹⁷¹⁹ HARTMANN Ernest, *Programme de gymnastique...*, p. 44, 67, 72.

¹⁷²⁰ Cette remarque n'est pas valable pour le manuel suisse 1916 pour les filles, où il est précisé : «*Les mesures [des sauts] doivent être généralement faibles afin qu'il n'en résulte aucun inconvénient pour les jeunes filles*», p. 128.

deux premiers manuels, les objectifs sont indiqués pour chaque année, à partir de la deuxième année de pratique, sous forme d'une mesure précise, alors que dans la version de 1912-1914, ceux-ci sont fixés sous forme de fourchettes par degré. Dans le cas du saut en longueur, la distance à franchir pour les élèves de treize à quinze ans est de 2 à 2,5 m avec 12 m d'élan¹⁷²¹, ce qui équivaut à une note de 3 ou 4 lors de l'examen physique des recrues¹⁷²². Il est cependant précisé que « [l]es mesures indiquées sont généralement faibles et peuvent être dépassées de beaucoup à la suite d'un bon enseignement »¹⁷²³. Les écoliers sont encouragés à se surpasser en dépassant les distances indiquées qui doivent en fait être vues comme des minima.

Le saut est « un moyen propre à développer la résolution et l'action courageuse »¹⁷²⁴, particulièrement utile dans la vie civile et militaire et exécutable en salle comme en plein air sur des obstacles naturels, raisons pour lesquelles il est très présent et encouragé dans les programmes des écoliers. En ce qui concerne les écolières, cette pratique, tout aussi souhaitable, nécessite la prise de certaines précautions et une modération en toutes circonstances, puisqu'il ne faut pas oublier qu'« [o]n doit donc attacher une importance beaucoup plus grande à la souplesse et à l'élégance du saut qu'à sa hauteur »¹⁷²⁵.

Les réserves du corps médical face à la pratique du saut par les filles et les femmes traversent tout le xx^e siècle puisque les femmes sont tardivement autorisées à pratiquer l'ensemble des disciplines de sauts¹⁷²⁶.

Manuels mixtes = pratiques identiques ?

Après ces premières constatations concernant l'ensemble des manuels du corpus et l'étude du saut, nous passons à un examen de la catégorie des manuels mixtes, soit seize manuels ou programmes. Ces documents présentent des organisations variées de la matière à enseigner. Plusieurs critères régissent cette organisation, principalement le type d'exercices ou d'engins utilisés, l'âge des pratiquant-e-s, etc. En prenant le filtre « catégorie de sexe », nous avons dégagé cinq types.

¹⁷²¹ MF 1912/14, p. 190.

¹⁷²² La note 1 étant la meilleure et la note 5 la moins bonne. Pour obtenir la première, il faut franchir 3,5 mètres ou plus et la seconde, moins de 2 mètres ; *Annuaire statistique de la Suisse*, 1908, p. 321.

¹⁷²³ MF 1912/14, p. 116.

¹⁷²⁴ NIGGELER J[ohannes], *Manuel de gymnastique*..., p. 306.

¹⁷²⁵ MATTHEY-GENTIL, « Introduction », p. 8-9, in Bollinger-Auer J[akob], *Manuel de gymnastique*...

¹⁷²⁶ Triple saut aux Championnats du monde d'athlétisme en 1993 et aux Jeux olympiques en 1996, saut à la perche respectivement en 1999 et 2000.

Type 1

Manuels contenant deux programmes distincts, l'un pour les filles, l'autre pour les garçons. Les deux programmes de ce type ont en commun d'avoir été rédigés à l'intention d'enseignant-e-s de classes primaires d'une localité définie, Neuchâtel dans le cas d'A. Junod¹⁷²⁷ et Lausanne dans celui d'Hartmann¹⁷²⁸. Précisons que dans ces deux villes, les classes primaires sont divisées par sexe et classe d'âge, à l'exception des écoles situées hors du tissu urbain qui réunissent généralement des enfants des deux sexes et de degrés variés. Les programmes reflètent donc l'organisation non mixte des classes.

Le programme proposé par A. Junod est composé de cinq leçons pour les classes de garçons et trois pour les classes de filles, sans distinction d'âge. Il s'agit de leçons destinées à être réalisées dans la salle de classe, donc composées uniquement d'exercices d'ordre, de marche et libres, complétés par une vingtaine de jeux pouvant être pratiqués dans la cour de l'école. Les différences entre programmes semblent mineures : pour les mouvements des jambes et des pieds, l'amplitude attendue est plus grande pour les mouvements des garçons (levers et flexions) que pour ceux des filles, qui en revanche, font des mouvements plus élégants avec les pieds en pointe et des levers de talon. Du côté des pas, le pas chassé est pratiqué par les écolières et les écoliers alors que celui d'escrime est proposé aux seuls garçons et l'éco-sais aux seules filles. Finalement, dix jeux sont proposés aux deux sexes, sept aux garçons et six aux filles.

Dans le manuel d'Hartmann, la distinction entre programme pour filles et pour garçons augmente avec l'âge des élèves concernés ; les filles s'exercent plus longtemps à des engins que les garçons délaissent après un ou deux ans (longue corde, poutrelles d'équilibre, bascule brachiale, pas volants), alors qu'elles n'ont jamais l'occasion d'utiliser d'autres engins (poutre d'appui, reck, cordes à grimper) ou commencent à s'y exercer plus tardivement que les garçons (barres parallèles, échelles, perches).

Selon nous, c'est l'organisation des classes dans les villes de Neuchâtel et de Lausanne qui rend évidente, voire peut-être indispensable, la rédaction des programmes différents selon la catégorie de sexe des élèves.

¹⁷²⁷ [JUNOD Alfred], *Enseignement de la gymnastique : écoles primaires : programme pour l'année 1872-1873*, Neuchâtel : 1872. L'exemplaire consulté à la BPU Neuchâtel est le manuscrit original, destiné à être imprimé et distribué aux enseignant-e-s des écoles de la Ville de Neuchâtel. Nous n'avons trouvé aucune trace d'exemplaires imprimés.

¹⁷²⁸ HARTMANN Ernest, *Programme de gymnastique...*

Type 2

Manuels contenant un programme de base commun aux deux catégories de sexe et des exercices (clairement signalés) réservés à l'une d'entre elles, en l'occurrence celle des garçons. Il s'agit des manuels de Niggeler et de Villard publiés dans les années 1860¹⁷²⁹. Les deux ouvrages, aux titres presque identiques, indiquent clairement le public auquel ils sont destinés : les écolières et les écoliers. La majorité des exercices présentés s'adressent donc aussi bien à des filles qu'à des garçons, alors qu'une minorité, marqués d'un astérisque, ne « *conviennent* » pas aux jeunes filles. Les raisons de cette inconvenance ne sont pas explicitées¹⁷³⁰.

Les premiers constats sont les suivants : plus les écoliers et écolières avancent en âge, plus il y a d'exercices réservés aux seuls garçons ; en revanche les jeux ne sont pas spécifiques à l'un ou à l'autre sexe. Certains engins ou catégories d'exercices semblent plus largement destinés aux garçons, voire totalement inappropriés pour les filles. Chez Niggeler, les exercices d'appui à la poutre, de grimper aux perches et de suspension/appui au reck sont l'apanage des garçons ; moins de la moitié des exercices d'appui aux barres parallèles et de suspension au reck peuvent aussi être pratiqués par les écolières ; les exercices à la corde, longue et courte, d'équilibre aux perches et à la poutre sont accessibles à l'ensemble des élèves. Le même type d'analyse peut être effectué sur le programme proposé par Villard : les exercices avec poids sont destinés aux seuls garçons ; moins de la moitié des exercices au mât d'équilibre peuvent aussi être effectués par les écolières, etc.

Plus de la moitié des engins sont accessibles tant aux écolières qu'aux écoliers. Cela ne signifie cependant pas que l'ensemble des exercices proposés le soit. Il semble que la nécessité d'établir un programme pour écolières et un autre pour les écoliers est clairement corrélée à l'âge des pratiquant-e-s. Il n'y a aucune distinction entre les enfants les plus jeunes des deux sexes, à qui on offre des exercices communs, de moindre difficulté. Plus le niveau de difficulté s'accroît, parallèlement à l'âge des pratiquant-e-s, plus la part des exercices interdits aux filles augmente. Il n'y a en revanche aucun exercice réservé spécifiquement aux filles, quel que soit leur âge et quel que soit l'engin.

¹⁷²⁹ NIGGELER J[ohannes], *Manuel de gymnastique...* ; VILLARD H[enri], *Manuel de gymnastique...*

¹⁷³⁰ NIGGELER J[ohannes], *Manuel de gymnastique...*, p. 9 ; VILLARD H[enri], *Manuel de gymnastique...*, p. VIII.

Type 3

Manuels contenant un programme de base commun aux deux catégories de sexe et des exercices spécifiques à chaque catégorie. Les manuels de ce type sont les plus courants, sans doute parce qu'ils sont très hétérogènes en termes de degré de différenciation des exercices selon la catégorie de sexe. Les cinq manuels analysés ici présentent tous un programme principal commun aux écoliers et aux écolières, avec des exercices plus ou moins nombreux destinés à l'une et à l'autre catégorie.

Le manuel de 1882 de Fritz Allemand, rédigé à l'intention des enfants des degrés enfantin et primaire, contient des marches et des rondes accompagnées ou non de chant et de jeux, soit un contenu ne présentant aucune difficulté technique. Il est destiné aux deux sexes, comme en témoignent les illustrations, et les rares mentions du sexe des pratiquant-e-s sont de type informatif, sans doute pour aiguiller l'enseignant-e dans ses choix¹⁷³¹ ou encore pour le rendre attentif au besoin d'adapter les paroles d'une chanson au sexe des exécutant-e-s : «*Lorsque la ronde est exécutée par des petits garçons, ils disent Petit Jean au lieu de Jeannette.*»¹⁷³² Ce type de remarques semble donc plus basé sur un désir de respecter les apparences et les normes sociales de genre que sur une nécessité de distinguer les pratiques, fondée sur une pseudo-différence physiologique entre garçons et filles.

Le cas du recueil de rondes accompagnées de chant de Joséphine Ballet est très semblable à celui du manuel d'Allemand, en grande partie en raison de son contenu. Les rondes font partie des programmes de gymnastique destinés aux enfants les plus jeunes et aux jeunes filles et ne présentent aucune difficulté technique. Sur les 103 proposées par Mme Ballet, 83 s'adressent à des « participants » sans autre mention particulière, 12 à un groupe de participant-e-s mixtes et 8 spécifiquement à un public féminin. À l'origine de cette dernière catégorie, l'on trouve des paroles de chansons destinées plus particulièrement à des jeunes filles, par exemple les n^{os} 39 et 40 qui toutes deux s'intitulent «*Cendrillon*» ou encore la n^o 45, «*Brossons souliers*», dont les paroles s'accordent parfaitement au rôle domestique traditionnellement attribué aux femmes¹⁷³³. Les rondes 94 et 96, toutes les deux portant le titre «*Chant de marche pour fillettes*», méritent une observation attentive car elles semblent transmettre un message plus complexe.

¹⁷³¹ ALLEMAND F[rütz], *Divertissements gymnastiques de l'enfance: jeux et ronde pour les écoles, les jardins d'enfants, les salles d'asile et les familles*, Lausanne: Imer & Payot, 1882, p. 81, 86, 89.

¹⁷³² ALLEMAND F[rütz], *Divertissements gymnastiques de l'enfance...*, p. 67.

¹⁷³³ BALLET [Joséphine], *Jeux et rondes populaires pour petits et grands*, Genève: Eug. Froreisen éd., 1910, p. 54-55.

«94. À la salle de gymnastique
 Chant de marche pour fillettes.
 À la salle de gymnastique,
 Nous arrivons joyeusement
 Car la fillette qui s'applique
 Y trouve plus d'un agrément.
 2 Mais veillons à notre toilette,
 Car pour entrer il faut avoir :
 Souliers brillants, robe proprette,
 Et dans la poche, le mouchoir.
 3 Là, nous faisons la promenade
 Deux à deux, en marquant le pas ;

«96. Sur deux rangs.
 Chant de marche pour fillettes, placées par paires.
 Sur deux rangs, soyons vite prêtes,
 Attention au commandement !
 En avant, que vives fillettes
 Avec gaieté disent ce chant.
 Quand chacune de nous s'applique,
 Il faut voir la belle leçon !
 Pour faire bien la gymnastique,
 Il n'y a pas que les garçons !

Et, pour jouer à l'Escalade,
 Les échelles ne manquent pas.
 4 Si d'un bal, nous avons envie,
 Formons les paires vivement.
 Une ritournelle jolie
 Sera notre accompagnement.
 5 Dans la grande salle, à notre aise,
 Ébattons-nous à qui mieux mieux,
 Et, pour que l'une à l'autre plaise,
 Soyons aimables dans nos jeux. [...]»

2
 Nous marchons d'une bonne allure,
 La tête haute et le corps droit,
 Du pas marquons bien la mesure,
 Toutes chantons à pleine voix.
 Quand chacune de nous s'applique,
 Il faut voir la belle leçon !
 Pour faire bien la gymnastique,
 Il n'y a pas que les garçons ! »¹⁷³⁴

D'un côté, l'application lors de la pratique de la gymnastique est requise pour les fillettes dans les deux chants. Dans le chant 94 s'y ajoute l'amabilité, ainsi qu'un rappel de l'importance de l'apparence, voire de la coquetterie. Les exercices mentionnés, marche, échelles, jeux, danse et chant, sont tout à fait dans la gamme d'exercices considérés comme adéquats pour les écolières.

D'un autre côté, même s'il n'est fait aucune mention d'engins traditionnels, tels que le reck ou les barres parallèles, qui permettraient de pratiquer des exercices plus exigeants du point de vue technique, le chant 94 s'achève avec l'idée que la salle de gymnastique offre un espace possible pour les ébats des fillettes, ce qui est loin d'être anodin. Dans le chant 96, il y a une sorte de revendication qui revient dans la seconde partie des couplets disant que les filles sont aussi aptes que les garçons à faire de la gymnastique, et même à faire de la « bonne » gymnastique.

Reisser et A. Michel exposent dans l'avant-propos de leur programme destiné aux classes vaudoises, publié en 1899, qu'un unique programme de gymnastique convient aux écolières et écoliers âgés de dix ans et moins¹⁷³⁵. Il est fait mention trois fois, tout au long des 64 pages de l'ouvrage, de spécificités de pratiques liées au sexe, mais au vu de leur contenu, celles-ci peuvent être qualifiées d'anecdotiques¹⁷³⁶. La première remarque¹⁷³⁷ est à classer dans la catégorie de

¹⁷³⁴ BALLET [Joséphine], *Jeux et rondes populaires pour petits et grands...*, p. 138, 140-141.

¹⁷³⁵ REISSER Gustave, MICHEL Adolphe, *Programme de gymnastique...*, p. 8.

¹⁷³⁶ REISSER Gustave, MICHEL Adolphe, *Programme de gymnastique...*, p. 13, 45, 51.

¹⁷³⁷ Les fillettes tiennent leur tablier pendant les exercices de marche.

différence basée sur «l'apparence», puisque l'exercice à réaliser est exactement le même pour les filles et les garçons; les deux autres relèvent davantage d'une exécution spécifique selon le sexe du même exercice que de mouvements propres à l'une ou à l'autre catégorie de sexe.

Dans le programme publié en 1893 à l'intention des écoles du canton de Berne¹⁷³⁸, la différenciation par catégorie de sexe des pratiquant-e-s apparaît uniquement dans le dernier type d'activités, celui des jeux. Une distinction par tranche d'âge se superpose à celle du sexe puisque les jeux proposés aux élèves du premier degré sont destinés tant aux écolières qu'aux écoliers, alors que ceux du degré moyen se répartissent en trois types: «*pour les garçons et les filles*», «*pour les garçons*» et «*pour les filles*», et ceux du degré supérieur en deux types: «*pour garçons et filles*» et «*pour garçons*»¹⁷³⁹.

Le dernier exemple de manuel de type 3 présente plusieurs traitements de la différence en matière d'exercices selon la catégorie de sexe. L'auteur, que nous avons identifié comme étant Guillaume Sterroz, professeur de gymnastique au Collège Saint-Michel et inspecteur officieux de gymnastique de la DIP fribourgeoise, a construit son programme sur la base du manuel fédéral de 1912-1914, alors en cours de traduction, et, dans une moindre mesure, sur celui de 1898. Plusieurs parties introductives ainsi que certaines descriptions d'exercices sont des extraits, repris mot pour mot ou légèrement reformulés, du manuel fédéral de 1912-1914, alors que l'auteur renvoie le lecteur au manuel de 1898 pour la description des exercices avec canne, reck, barres parallèles, poutre d'appui et de «*grimper*».

Pour l'auteur, les exercices doivent être sélectionnés par l'enseignant-e selon trois critères: «*l'âge, la force et le sexe des enfants*»¹⁷⁴⁰. Le programme du I^{er} degré, destiné aux enfants de sept à neuf ans, est commun aux écoliers et aux écolières. Il est précisé que certains exercices, marqués d'un astérisque, peuvent «*s'exécuter avec mouvements respiratoires*»¹⁷⁴¹. Cette première partie du programme ne propose aucune pratique aux engins en dehors d'exercices avec la longue corde, la petite balle et la poutre (posée au sol pour les exercices d'équilibre), les exercices libres, de marche et de course, ainsi que les jeux occupant la majeure place dans le programme.

Dans le programme du II^e degré, à l'intention des enfants de dix à douze ans, le contenu reste mixte, mais l'on voit apparaître des paragraphes intitulés «*Pour les jeunes filles*» dans certaines catégories d'activités. Le programme du III^e degré,

¹⁷³⁸ *Programme d'exercices gymnastique pour les écoles du canton de Berne*, Delémont: Impr. Boéchat, 1893.

¹⁷³⁹ *Programme d'exercices gymnastique pour les écoles du canton de Berne...*, p. 23-24.

¹⁷⁴⁰ [STERROZ Guillaume], *Gymnastique scolaire: programme pour l'enseignement...*, p. 3.

¹⁷⁴¹ [STERROZ Guillaume], *Gymnastique scolaire: programme pour l'enseignement...*, p. 5.

destiné aux jeunes filles et aux jeunes gens de treize à quinze ans, contient de même des paragraphes titrés «*Pour les jeunes filles*», mais aussi une remarque d'ouverture relative à la sexuation des pratiques pour cette tranche d'âge sous forme d'une note de bas de page :

«**Remarques.** – *L'éducation physique des filles ne se différencie pas de celle des garçons. Les exercices doivent être les mêmes pour les deux sexes, jusqu'à l'âge de 12 ou 13 ans. Après cet âge, chez les filles, certains mouvements doivent être faits avec modération (la course), ils revêtiront un caractère de grâce plus accentuée. Les sauts en profondeur seront supprimés ainsi que les exercices où la décence doit être observée.*»¹⁷⁴²

Les exercices précédés d'un astérisque sont réservés aux garçons¹⁷⁴³. L'intention de l'auteur reste cependant peu claire selon nous. L'existence de paragraphes «*Pour les jeunes filles*», décrivant des mouvements spécifiques pour les écolières dans certaines catégories d'exercices, signifie-t-elle que les autres activités proposées dans cette catégorie sont destinées aux seuls garçons ou aux élèves des deux sexes ? Impossible de trancher dans un sens ou dans l'autre, puisque les indices relevés sont contradictoires. Nous pouvons néanmoins relever la nuance faite dans la manière de définir les exercices spécifiques à l'une ou à l'autre catégorie de sexe : certains exercices «*sont réservés aux garçons*», sous-entendus interdits aux filles, et d'autres sont «*pour les filles*», formulation moins nette, n'impliquant aucune interdiction de pratique à l'encontre des garçons.

L'attribution de certains exercices ou pratiques à l'une ou l'autre catégorie de sexe l'est parfois pour des raisons très superficielles, par exemple en raison des paroles de la chanson accompagnant une ronde. Il est intéressant de remarquer qu'il ne paraît pas y avoir d'exercices interdits aux garçons, mais plutôt des exercices qu'il est préférable qu'ils ne fassent pas car considérés comme féminins. De l'autre côté, les exercices réservés aux garçons sont clairement interdits aux filles, ce qui semble être une formulation beaucoup plus contraignante.

Type 4

Manuels relevant, par exemple dans l'introduction, que les pratiques féminines et masculines doivent être partiellement différentes, mais laissant l'enseignant-e ou le pratiquant-e faire ses choix. Le corpus se compose de quatre ouvrages publiés entre 1880 et 1919, destinés tant aux écolières qu'aux écoliers, mais dont les auteurs précisent, en introduction généralement, que certains exercices ne

¹⁷⁴² [STERROZ Guillaume], *Gymnastique scolaire : programme pour l'enseignement...*, p. 37.

¹⁷⁴³ [STERROZ Guillaume], *Gymnastique scolaire : programme pour l'enseignement...*

conviennent pas aux filles ou que la manière de les exécuter doit être adaptée au sexe du pratiquant-e.

Dans l'introduction de son manuel d'exercices avec canne publié en 1880¹⁷⁴⁴, Niggeler est l'auteur qui donne les indications les plus précises à ce sujet, tout en déléguant une partie de la responsabilité de la sélection des exercices à l'enseignant-e et en justifiant son choix de ne pas proposer d'exercices spécifiques pour les écolières :

*«La plupart des exercices contenus dans ce livre peuvent être exécutés par les filles pour lesquelles d'ailleurs, ils sont recommandés avec raison. On pourrait, il est vrai, se demander si la barre de fer doit être employée par les filles dans les exercices de gymnastique. Pourquoi pas ? Cet engin est aussi utile dans les mains des jeunes personnes que dans celles des jeunes gens. Il est bien entendu qu'il faudra approprier le poids de la barre à la force des élèves. Les connaissances pédagogiques de l'instituteur lui suffiront pour reconnaître les exercices qu'il faut éliminer dans la gymnastique avec les jeunes filles. En tout cas, il devra laisser de côté les exercices qui ont une tendance militaire ainsi que la plupart de ceux du dernier groupe. J'aurais pu augmenter le nombre des exercices pour les filles ; mais j'ai craint de tomber dans la prolixité.»*¹⁷⁴⁵

Il est légitime de se demander quel exercice à la canne pourrait être suffisamment connoté féminin pour empêcher son exécution par des écoliers. Question sans réponse, puisque pas plus ici que dans d'autres manuels mixtes nous n'avons trouvé la mention de tels exercices. En revanche, il est clair que les exercices où les cannes sont utilisées comme substituts de fusil sont interdits aux filles.

Le manuel de 1885 d'A. Junod propose des exercices de marche, libres et avec petits engins (cannes, haltères, massues)¹⁷⁴⁶. L'auteur fait brièvement mention, en introduction, d'exercices spécifiques à l'un ou à l'autre sexe dans un passage dédié à la structure des cours :

«Puis d'autres exercices variés se rapportant à d'autres séries de leçons, tels que des exercices d'ordre avec cannes, combinés avec les mouvements militaires du port d'arme et le simulacre d'escrime à la baïonnette pour les garçons, ainsi que des mouvements de balancements latéraux et de développements transversaux avec la canne accompagnant la marche ordinaire

¹⁷⁴⁴ NIGGELER J[ohannes], *Guide pour les exercices de gymnastique avec la barre de fer*, traduction de H[enri] Gobat, Zurich & Berne : F. Schulthess & Huber et Cie, 1880.

¹⁷⁴⁵ NIGGELER J[ohannes], *Guide pour les exercices de gymnastique...*, p. V-VI.

¹⁷⁴⁶ JUNOD A[lfred], *Gymnastique pour tout le monde : exercices libres et préliminaires*, Genève : R. Burkhardt, 1885.

ou les marches combinées indiquées plus haut; puis des marches en chaîne en un cercle ou en deux, avec exercices de marches berçantes et leurs développements pour les filles; ainsi que des marches en carré, en croix et pirouette croisée, avec variations, accompagnées de chant, si cela est possible; comme aussi, pour les classes inférieures, de simples rondes avec exercices de bras et de jambes combinés avec des flexions du torse et des genoux à la portée des exécutants.»¹⁷⁴⁷

L'enseignant-e ou le pratiquant-e est ensuite laissé libre de faire ses propres choix.

Dans la première édition de la traduction de l'ouvrage de Liedbeck consacré à la gymnastique suédoise retenue ici¹⁷⁴⁸, c'est le traducteur et non l'auteur qui aborde, dans son introduction, la question de la pratique sexuée des exercices. Le Dr A. Jentzer est un fervent partisan de la gymnastique féminine et de la gymnastique suédoise, ce qui ne l'empêche pas de souligner que pratiques féminine et masculine ne doivent pas être totalement identiques pour des raisons physiologiques. Le médecin genevois décrit les jeunes filles comme plus délicates et fragiles, tant physiquement qu'émotionnellement. Il prône néanmoins la course, les sauts et les exercices aux engins pour elles, le tout savamment dosé et gradué¹⁷⁴⁹.

Le dernier ouvrage attribué au type 4 est une des publications de 1919 de John Thorin, inspecteur de gymnastique du canton de Genève. Consacré à la *culture physique*¹⁷⁵⁰, il est destiné à un large public aussi bien d'adultes que d'enfants: «*Elle [la culture physique] s'applique donc, dans des mesures réservées, aussi bien à des enfants, à des hommes, à des femmes, qu'aux êtres faibles ou forts.*»¹⁷⁵¹ Quelques remarques concernant l'adéquation entre exercices à privilégier et profils des pratiquant-e-s sont ensuite émises¹⁷⁵². La sélection des exercices adéquats à pratiquer est laissée au libre choix du professeur-e ou du pratiquant-e, puisqu'aucune autre indication n'apparaît dans le reste du document, tout comme dans les autres manuels.

L'analyse de ce type de manuels donne l'impression que la frontière entre exercices pour l'une ou l'autre catégorie de sexe reste imprécise et que les auteur-e-s ne veulent ou ne peuvent pas prendre la responsabilité de la définir plus précisément. Ce point de vue un peu flou, et finalement laissé à l'appréciation de l'enseignant-e, se retrouve dans les rédactions des candidats à l'obtention du brevet de gymnastique neuchâtelois, à qui la question des différences entre

¹⁷⁴⁷ JUNOD A[lfred], *Gymnastique pour tout le monde*..., p. IX, souligné par nous.

¹⁷⁴⁸ LIEDBECK C[arl]-H[arald], *Manuel de gymnastique suédoise*..., 1895.

¹⁷⁴⁹ JENTZER [Alcide], «Préface»..., p. XXIX-XXX.

¹⁷⁵⁰ THORIN John, *La culture physique*..., 1919.

¹⁷⁵¹ THORIN John, *La culture physique*..., p. 23.

¹⁷⁵² THORIN John, *La culture physique*..., p. 23-24.

gymnastique pour les filles et pour les garçons est régulièrement posée¹⁷⁵³. Pour Émile Guyot, il s'agit de s'abstenir « *de tout ce qui n'est pas conforme aux lois de la nature* »¹⁷⁵⁴; pour Paul Lebet, « *certaines exercices ne devront pas être exécutés par elles [les filles] et dans certains cas, le maître usera de son autorité pr [sic] les en empêcher* »¹⁷⁵⁵.

Type 5

Manuels proposant un seul programme pour les deux catégories de sexe. Ce type est le plus récent, s'adresse à un public spécifique (classes mixtes genevoises¹⁷⁵⁶) et s'inscrit dans un contexte de pratique particulier (dans la salle de classe¹⁷⁵⁷, cure d'air¹⁷⁵⁸). De plus, ces manuels proposent tous des programmes sans engins, basés principalement sur des exercices libres, des exercices respiratoires et des jeux. Il s'agit d'une matière assez basique, ne présentant pas de difficulté technique et presque totalement dépourvue d'exercices aux engins. Elle semble avant tout promouvoir une pratique hygiénique des exercices corporels et donc destinée tant aux filles qu'aux garçons.

Jeux et illustrations

Après cet examen typologique, penchons-nous sur les jeux, catégorie qui est présente dans onze manuels mixtes. Il ressort de l'analyse que dans un peu moins de la moitié des cas (5 sur 11), aucune distinction n'est faite selon la catégorie de sexe, que dans deux cas, la part de jeux sexués équivaut à 10 % ou moins des jeux, alors que pour les quatre manuels restant, la part de jeux mixte oscille autour de la barre des 50 %, entre 40 et 57 % pour être précise.

Au total, plus de trois quarts des jeux s'adressent tant aux garçons qu'aux filles, contre 13 % aux seuls écoliers et 9 % aux écolières. Nuancions cette dernière phrase, en précisant qu'un jeu proposé seulement aux garçons dans un certain manuel peut l'être aux écolières et aux écoliers dans un autre. Il n'y a donc pas

¹⁷⁵³ Cf. chap. 6.2.

¹⁷⁵⁴ AEN, DIP C 74 563, «Examens de capacité: rapports sur lesdits, 1873-1887», composition d'Émile Guyot, datée du 6 juillet 1881.

¹⁷⁵⁵ AEN, DIP C 74 563, «Examens de capacité: rapports sur lesdits, 1873-1887», composition de Paul Lebet, datée du 10 juillet 1884.

¹⁷⁵⁶ THORIN John, *Plans de leçons (sans engins)*..., 1918.

¹⁷⁵⁷ LIEDBECK C[arl]-H[arald], *Extrait du Manuel de gymnastique suédoise à l'usage des écoles primaires*, traduit de la seconde édition suédoise par M. le Dr Jentzer et Mlle Stina Béronius, préf. de M. Ulysse Matthey-Gentil, Genève: Stapelmohr, [1898].

¹⁷⁵⁸ JEANNERET Lucien, MESSERLI Francis, *Éducation physique de l'Enfant...*



Fig. 7-1: Une des seules illustrations du corpus présentant des garçons et des filles ensemble, tirée du manuel de rondes de Joséphine Ballet, 1910.

à proprement parler de jeux réellement strictement réservés à l'une ou à l'autre catégorie de sexe.

La dernière question que nous souhaitons aborder concerne les illustrations. Dix manuels mixtes contiennent des figures humaines (par opposition à des schémas de pas de danse, etc.). L'analyse des illustrations mettant en scène des garçons, des filles ou les deux en même temps permet de formuler quelques constatations :

- les deux manuels ne contenant aucune figure féminine sont publiés dans la décennie 1880 ;
- les illustrations montrant garçons et filles ensemble apparaissent au tournant du xx^e siècle, avec les manuels de gymnastique suédoise de Liedbeck (1895, 1898) ;
- le seul manuel¹⁷⁵⁹ ne présentant aucune figure masculine isolée propose un contenu, des rondes, jugé typiquement féminin ;
- les garçons sont surreprésentés dans les illustrations (73 % contre 25 % pour les filles ; les 2 % restant montrant des garçons et des filles ensemble – fig. 7-1).

Si l'on supprime les nombreuses illustrations contenues dans les deux manuels de gymnastique suédoise et qui totalisent plus de 76 % du total des figures, la part des représentations féminines baisse sensiblement en faveur des images présentant des garçons ou des garçons et des filles, puisqu'elle passe de 25 % à 16 %.

¹⁷⁵⁹ BALLET Joséphine, *Jeux et rondes populaires...*

Synthèse

Cette analyse approfondie des manuels mixtes du corpus permet de faire ressortir certains éléments particulièrement pertinents pour comprendre le mécanisme de construction d'éducatrices physiques sexuées. Dans un premier temps, seuls les garçons ont des exercices et des engins qui leur sont réservés ; par la suite une matière spécifiquement destinée aux filles est développée. Celle-ci est en revanche déconseillée aux garçons, non pas en raison des difficultés d'exécution mais plutôt des normes et des convenances sociales. Les exercices et les engins d'un niveau de difficulté élevé sont plus souvent interdits aux filles, tout comme les exercices à connotation militaire. Mais ces dernières pratiquent plus longtemps la matière ou les engins proposés au public scolaire le plus jeune. Il y a donc non seulement distinction entre la matière pour les jeunes filles et celles pour les jeunes gens, mais aussi hiérarchisation puisque les exercices et/ou les engins les plus difficiles sont strictement réservés à ces derniers. Lorsque la pratique est avant tout à but hygiénique, aucune distinction entre les catégories de sexe ne semble devoir être faite.

Le jeu de l'imitation ou comment reproduire la division sexuée du travail

Nous souhaitons présenter un dernier exemple que l'on pourrait considérer comme anecdotique, mais qui reflète d'une manière limpide comment se construisent des éducatrices physiques sexuées au début du xx^e siècle. Il s'agit du «*jeu de l'imitation*» proposé dans le manuel fédéral de 1912-1914 et le manuel suisse de 1916. C'est une activité destinée aux élèves du premier degré et qui devrait donc être identique pour les deux sexes, selon les critères énoncés ci-avant. Comme son nom l'indique, l'objectif du jeu est d'imiter les mouvements exécutés par l'enseignant-e. Plusieurs exemples sont détaillés, mais ils diffèrent d'un manuel à l'autre. Lessiver le linge, le battre, le repasser, pétrir la pâte, la rouler, cueillir des fleurs, etc. sont les activités proposées aux écolières tandis que les écoliers se voient offrir de scier, piocher, tourner la meule, frapper sur l'enclume, tendre des tuiles, sonner la grosse cloche, paver la rue, etc.¹⁷⁶⁰ Les seuls mouvements communs aux deux sexes sont : râtelier le foin et passer au crible. Ce jeu est déjà mentionné dans le manuel de Reisser et A. Michel destiné aux plus jeunes élèves des classes vaudoises publié à la fin du xix^e siècle¹⁷⁶¹,

¹⁷⁶⁰ Manuel suisse 1916, p. 58-59; MF 1912/14, p. 58-59.

¹⁷⁶¹ REISSER Gustave, MICHEL Adolphe, *Programme de gymnastique...*, p. 14-23 avec des activités uniquement masculines, excepté dévider une bobine ou une pelote.

mais dans cet ouvrage, il n'existe qu'en une seule version unisexe, ou plutôt masculine. Ce jeu est donc «féminisé» entre sa version de 1899 et celle de 1916. Cet exemple illustre comment l'éducation physique en se sexuait, même très superficiellement, permet d'intégrer la répartition des tâches entre les sexes. Les normes sociales sont respectées puisque le travail féminin se résume, en dehors de la cueillette des fleurs, aux tâches domestiques voire agricoles, alors que les garçons se voient offrir des activités dans divers domaines de l'artisanat, en plus du travail agricole.

Le manuel pour les filles de 1916 est en fait exemplaire de ce processus, puisqu'une majorité de son contenu est copiée intégralement du manuel fédéral pour les garçons de 1912-1914, mais quelques changements subtils sont suffisants pour le faire passer comme spécifique aux filles tout en étant semblable à celui des garçons, et donc légitime. En plus du jeu de l'imitation ou encore des objectifs différenciés en matière de saut¹⁷⁶², nous pourrions multiplier les exemples de ce phénomène, entre autres ceux qui essaient de distancier les pratiques des filles de toute connotation militaire de mauvais aloi. Hartmann rappelle d'ailleurs qu'il ne faut pas traiter une jeune fille comme un futur soldat¹⁷⁶³. Dans les manuels de 1912-1914 et de 1916, cela passe par la manière d'appeler les élèves («*Garde à vous – Fixe!*» pour les garçons et «*Attention! Fixe!*» pour les filles) en début de cours pour adopter exactement la même attitude (fig. 7-2) ou encore par une position de départ différente pour les exercices avec canne (fig. 7-3) afin que les filles ne donnent pas l'impression de porter un fusil.

La publication du premier manuel «fédéral» pour les filles en 1916 marque une étape décisive dans ce processus que nous pourrions qualifier de différenciation dans la similitude. Désireux de mettre l'éducation physique féminine sur un pied d'égalité avec celle des garçons, ses promoteurs n'hésitent pas à aller à l'encontre de toutes les traditions et habitudes suisses en publiant un ouvrage en trois langues et destiné à l'ensemble des cantons, imitant ainsi la discipline masculine. Ce choix éditorial, ainsi que le contenu du manuel, identique en grande partie à celui des garçons, s'expliquent par le désir et le besoin de se référer à la discipline légitime qu'est la gymnastique masculine. La «féminisation» superficielle des contenus essaie, quant à elle, d'établir la croyance en l'existence d'une éducation physique autre, adaptée aux pseudo-spécificités des corps féminins.

¹⁷⁶² Pour rappel, les garçons ont des minima à dépasser alors que les filles ne doivent pas faire de sauts excessifs pour éviter tout accident; cf. ci-avant, l'étude de cas du saut.

¹⁷⁶³ HARTMANN Ernest, *Guide pratique...*, p. 7.



Fig. 7-2: Position de départ pour exercices dans MS 1916 (gauche) et MF 1912 (droite).



Fig. 7-3: Position de départ pour exercices avec canne dans MS 1916 (gauche) et MF 1912 (droite).

7.2 Comment les discours construisent le genre

Après l'analyse du contenu des manuels et des programmes destinés à la pratique de l'éducation physique dans le cadre scolaire, nous allons nous intéresser aux discours de niveau plus général sur l'éducation physique, en nous penchant tout particulièrement sur les années 1890-1910, période d'émergence d'une discipline féminine distincte. Dans un premier temps, nous nous focaliserons sur les discours de légitimation de l'éducation corporelle féminine au tournant du ^{xx}e siècle, puis sur les buts assignés à l'éducation corporelle, tant des filles que des garçons, de manière à identifier leur éventuelle évolution par rapport au milieu du ^{xix}e siècle¹⁷⁶⁴. L'étape finale sera d'examiner ce que cela implique en termes de construction d'un ou de plusieurs modèles de féminité et de masculinité. «La masculinité» et «la féminité», compris comme un ensemble de comportements et de normes attribués à l'une et à l'autre catégorie de sexe, parfois dénommés rôles sociaux de sexe, ne sont pas des données «naturelles», mais des constructions sociales. Comme l'a démontré Connell dans ses travaux sur

¹⁷⁶⁴ Cf. chap. 1.3.

les masculinités¹⁷⁶⁵, plusieurs « modèles » se côtoient dans un même temps et un même lieu, avec généralement une prédominance de l'un ou de l'autre.

Les sources écrites analysées sont principalement produites par des maître-sse-s¹⁷⁶⁶ de gymnastique et par quelques médecins, certains, comme le Dr F. Messerli cumulant les deux titres. Les organes de presse de la SSMG (*Monatsblätter für das Schulturnen*, puis *Monatsblätter für die Physische Erziehung der Jugend*) et de la SFG (*Le gymnaste suisse*, puis *Gymnaste suisse*) fournissent la majorité des textes, complétés par des publications des milieux pédagogiques (*L'Éducateur*, *Bulletin pédagogique*), par la presse quotidienne et quelques monographies.

Dernière remarque avant de passer à l'analyse de contenu elle-même, les différentes revues étudiées relaient régulièrement des articles parus dans la presse étrangère (principalement française et belge) et des écrits de spécialistes étrangers. Parmi ces derniers, le plus publié est sans conteste le Français Georges Demenÿ qui s'est fait largement connaître tant en Suisse romande qu'alémanique en étant le conférencier principal du cours central pour les maîtres de gymnastique des écoles normales organisé par la CFG en 1903 et dont la conception de l'éducation physique a durablement influencé les participants.

Démontrer l'utilité et l'innocuité de la gymnastique des filles : un exercice périlleux ?

Nous avons vu dans les précédents chapitres que le tournant du xx^e siècle se caractérise par différents courants dans le domaine de l'éducation physique : la préparation physique des jeunes hommes d'âge postscolaire, le développement d'une éducation physique spécifiques pour les filles et les jeunes femmes, et la montée en puissance d'un discours plus hygiéniste sur l'éducation physique en lien, entre autres, avec la lutte contre la tuberculose.

Les débats concernant la réorganisation militaire et l'introduction d'une IP obligatoire ravivent sans aucun doute dans les esprits le lien entre gymnastique scolaire et armée, à l'origine de l'introduction obligatoire de cette discipline dans les écoles de garçons au niveau national, malgré la présence de nouveaux courants et discours relatifs à l'éducation corporelle. Le raccourci entre gymnastique et préparation militaire n'est pas l'apanage de l'opinion publique

¹⁷⁶⁵ CONNELL Robert W., *Masculinities*, Cambridge: Polity Press, 1995; CONNELL Robert W., MESSERSCHMIDT James W., « Hegemonic masculinity. Rethinking the concept », *Gender and Society*, 6, 2005, p. 829-859.

¹⁷⁶⁶ Dans les faits, la seule femme s'exprimant régulièrement sur le sujet est l'inspectrice de gymnastique genevoise Joséphine Ballet dans les colonnes de *L'Éducateur*.

en Suisse. Une correspondance reprise du journal français *Le Temps*, publiée par *La Tribune de Lausanne* en octobre 1901, en donne un bon exemple. Mme F. Dupain de Saint-André, qui signe ce courrier en se présentant comme une «*vieille maman*», commence par énoncer qu'elle comprend que c'est dans un but louable, puisqu'hygiénique, que l'on «*impose à nos filles, des exercices d'assouplissement copiés sur ceux des conscrits*», mais elle doute de leur efficacité et de plus «*estime qu'il devient nécessaire de réagir contre la tendance très marquée des jeunes filles à copier les attitudes et les gestes de leurs frères*»¹⁷⁶⁷. Elle termine en proposant les cours de danse comme éducation corporelle complète et socialement adéquate pour les jeunes filles. Dans le dernier paragraphe de l'article, *La Tribune de Lausanne* invite ses lecteurs et lectrices à lui communiquer leur avis sur la question. L'appel reçoit au moins une réponse d'une lectrice anonyme qui abonde dans le sens de Mme Dupain de Saint-André, en réclamant l'introduction de cours de danse et la suppression de la gymnastique pour les jeunes filles qui, selon elle, est «*une erreur*»¹⁷⁶⁸ contre laquelle elle a lutté sans succès il y a de cela quelques années. Ces opinions sont loin d'être uniques. Début 1902, toujours dans *La Tribune de Lausanne*, une autre correspondante anonyme écrit pour communiquer sa réprobation concernant l'abandon du balayage des classes par les élèves¹⁷⁶⁹ et son désir de voir les écolières de douze à seize ans s'en charger sous la direction de l'institutrice, afin de les habituer à tenir une maison toujours propre et rangée¹⁷⁷⁰. Elle conclut par ces mots :

«[On] parle beaucoup de gymnastique pour les jeunes filles. Quelle meilleure gymnastique peut-il y avoir que celle de balayer, d'épousseter, d'essuyer les vitres, etc. Un médecin de ma connaissance assure que le meilleur exercice pour une jeune fille est de décrotter le plancher, parce qu'il fait agir à la fois les bras et les jambes. Le balai est moins rude et suffira le plus souvent.»¹⁷⁷¹

Il n'est pas utile d'accumuler plus de points de vue négatifs sur l'éducation corporelle des jeunes filles pour mettre en évidence certaines problématiques, spécifiques ou non à cette discipline. Tout d'abord, comme pour l'éducation physique masculine, il faut prouver le besoin qu'ont les enfants d'âge scolaire de recevoir une véritable éducation corporelle, afin de garantir leur développement physique et cela que les enfants vivent en ville ou à la campagne. Si cela semble acquis pour les écoliers, l'argument de l'égalité de traitement peut être utilisé pour revendiquer le même enseignement pour les écolières. Cependant, un autre

¹⁷⁶⁷ «Danse ou gymnastique ?», *La Tribune de Lausanne*, 8 octobre 1901, p. 1.

¹⁷⁶⁸ X., «Danse ou gymnastique», *La Tribune de Lausanne*, 11 octobre 1901, p. 1.

¹⁷⁶⁹ Il s'agit d'éviter tout risque de propagation de microbes et plus particulièrement du bacille de Koch, responsable de la tuberculose, par le biais de la poussière soulevée lors du balayage.

¹⁷⁷⁰ H., «Pour le balayage», *La Tribune de Lausanne*, 25 janvier 1902, p. 1.

¹⁷⁷¹ H., «Pour le balayage»...

obstacle se dresse sur le chemin de l'éducation physique féminine, il s'agit de la distinguer de sa consœur masculine. Rappelons qu'en 1830, on arguait à Genève que la gymnastique était idéale pour développer la jeunesse masculine considérée comme efféminée. Ce type d'argument est particulièrement contre-productif dans le domaine de l'éducation physique féminine, puisque personne ne souhaite viriliser les filles grâce à la gymnastique. Il est donc indispensable de désamorcer ce type de crainte qui pourrait assaillir le grand public et surtout les parents. D'accord pour que les filles et les jeunes femmes pratiquent des exercices corporels, mais à la condition qu'elles ne se « *garçonnisent* » pas, pour reprendre une expression tirée d'un article de la revue française *L'Éducation physique*, reproduit dans le *Gymnaste suisse*¹⁷⁷² :

« [La femme] ne doit pas avoir de biceps comme l'homme, et tous les exercices violents qui tendent à lui en donner sont condamnables. Ils le sont au point de vue de l'esthétique et au point de vue de l'économie si fragile de l'organisme féminin, qu'un rien peut troubler. Tout ce qui virilise la femme à l'excès, tout ce qui chez elle est une manifestation de la force, nous apparaît comme un non-sens et comme un péché de lèse-beauté. »¹⁷⁷³

Il s'agit donc, pour les promoteurs et promotrices de l'éducation physique féminine, de démontrer que le développement corporel des jeunes filles obtenu grâce à la pratique d'exercices ne va pas les masculiniser, mais au contraire leur permettre de développer des qualités considérées comme typiquement féminines, telles que la grâce, la beauté, etc. Mais comment concilier cette position avec celle de l'égalité de traitement entre garçons et filles, celle-ci étant régulièrement évoquée pour justifier que les écolières bénéficient aussi des avantages liés à la pratique d'exercices corporels ? Les partisan-e-s de l'éducation physique féminine vont même jusqu'à s'appuyer sur l'idée que physiologiquement les corps féminins et masculins sont semblables, ce qui paraît hautement contradictoire avec l'idée commune de l'époque. En effet, dès le XVIII^e siècle, l'idée d'une nature fondamentalement différente entre hommes et femmes se développe¹⁷⁷⁴, au point par exemple que certains scientifiques affirment que l'anatomie du squelette est distincte entre les deux catégories de sexe, ce qui expliquerait entre autres l'infériorité intellectuelle des femmes, pourvues d'un crâne et donc d'un cerveau de plus petite taille que celui des hommes¹⁷⁷⁵.

¹⁷⁷² « La femme et les sports », *Gymnaste suisse*, 55, 1912, p. 194.

¹⁷⁷³ « La femme et les sports »..., p. 194-195.

¹⁷⁷⁴ LAQUEUR Thomas, *La fabrique du sexe...*

¹⁷⁷⁵ PEYRE Évelyne, « Le squelette a-t-il un sexe ? », in PEYRE Évelyne, WIELS Joëlle (dir.), *Mon corps a-t-il un sexe ? Sur le genre, dialogues entre biologie et sciences sociales*, Paris : La Découverte, 2015, p. 105-119.

Tout le monde n'adhère pas à l'idée de cette profonde et incommensurable différence entre corps féminins et masculins. C'est le cas de la Dr Alice Profé¹⁷⁷⁶ (1867-1946), médecin de nationalité allemande, qui passe toute sa vie à combattre les préjugés relatifs à la prétendue faiblesse corporelle des femmes et à militer en faveur de l'éducation physique et du sport féminin. Certains de ses propos sont cités pour étayer le point de vue de la «similarité» dans un article paru dans *La gymnastique scolaire*¹⁷⁷⁷ et repris dans le *Gymnaste suisse* en janvier 1907 :

*«En effet, aucun livre d'anatomie ne nous oblige à admettre que la "structure ou les besoins spéciaux" du corps féminin exigent une éducation physique spéciale. Il n'existe aucun traité scientifique d'anatomie qui étudie dans sa première partie la structure du corps masculin, dans sa seconde celle du corps féminin. Mais tous envisagent le corps humain en général et mentionnent çà et là les différences minimales que le sexe entraîne. Aucun livre de physiologie ne nous enseigne que la nutrition et le développement s'accomplissent chez la femme dans d'autres conditions que chez l'homme. Non, l'organisme humain est la première des considérations scientifiques sur lesquelles sont basées les lois d'un mode de vie en rapport avec les prescriptions de l'hygiène et celles-là sont les mêmes pour le garçon et la fillette, pour l'homme et pour la femme.»*¹⁷⁷⁸

Et l'auteur de l'article de poursuivre en soulignant les causes tout sauf naturelles de la pseudo-faiblesse des femmes, soit leur existence sédentaire et leur vêtement, avant de conclure que le «*caractère féminin naturel*» est si profondément ancré que ce n'est pas un saut ou un lancer de balle qui pourrait le modifier. Cette dernière affirmation n'est pas anodine, car la crainte d'un développement corporel excessif, principalement musculaire, des jeunes filles paraît rester présent de manière constante dans les esprits. L'idée sous-jacente semblant être que la pratique immodérée des exercices physique pourrait menacer la féminité, et donc la nature même des pratiquantes.

Ernest Hartmann, maître de gymnastique lausannois, reprend intégralement l'article de *La gymnastique scolaire* dans le chapitre 3 de son ouvrage sur la gymnastique féminine paru en 1913¹⁷⁷⁹. Il cite bien le nom de la Dr Alice Profé, mais pas les références de l'article lui-même. Ce genre de procédé est monnaie courante à l'époque et ce n'est pas ce plagiat qui nous intéresse ici, mais plutôt

¹⁷⁷⁶ Enseignante, puis médecin. Elle fait ses études universitaires en Suisse, puis à Strasbourg où elle obtient son diplôme de médecine, enfin son doctorat (1903). Installée à Berlin en 1905, elle est la première femme médecin à y pratiquer. PFISTER Gertrud, «Breaking Bounds: Alice Profé, Radical and Emancipationist», *The International Journal of the History of Sport*, 18, 2001, p. 98-118.

¹⁷⁷⁷ Revue belge publiée par la Fédération royale des propagateurs de la gymnastique scolaire entre 1878 et 1914.

¹⁷⁷⁸ «Éducation physique : Les exercices corporels sont-ils moins salutaires à la femme qu'à l'homme ?», *Le Gymnaste suisse*, 48, 1907, p. 31-32.

¹⁷⁷⁹ HARTMANN Ernest, *Gymnastique féminine...*, p. 27-28.

la relation entre le contenu de ce chapitre et celui du précédent chapitre de l'ouvrage d'Hartmann qui s'intitule «*Différence de constitution physique entre les deux sexes*». Une ou deux pages sont aussi «empruntées» sans référence à une publication antérieure¹⁷⁸⁰, mais le reste du chapitre semble être une production originale d'Hartmann. Celui-ci y développe une théorie qui n'est pas nouvelle¹⁷⁸¹ : les enfants, garçons et filles, ont des constitutions physiques identiques à d'infimes exceptions près : «*un corps plus grêle [sic], plus délicat, des muscles plus mous, plus flexibles, une peau plus blanche, plus fine*»¹⁷⁸² chez les filles. À cet âge, les différences seraient principalement d'ordre «moral» ou comportemental pour prendre un terme plus récent : les garçons se montreraient plus turbulents et les filles plus sédentaires et plus coquettes.

Cet état ne dure pas selon le maître lausannois et l'homme «*prend bientôt des traits et un caractère qui annoncent sa destination*»¹⁷⁸³, ses muscles se développent, sa voix devient plus forte et grave, sa taille corporelle et son assurance augmentent. La timidité de l'enfance fait place à la bravoure, voire à l'intrépidité : «*Il ne craint rien parce qu'un sang bouillant qui s'agite dans ses veines lui dit qu'il peut beaucoup.*» En revanche, la puberté amènerait moins de changements chez la jeune fille, puisqu'elle garde en grande partie «*sa constitution primitive délicate et tendre : elle conserve toujours quelque chose du tempérament propre aux enfants. La texture de ses organes ne perd pas toute sa mollesse originelle.*»¹⁷⁸⁴ Hartmann souligne ensuite que «*[l]a faiblesse ne vient donc pas chez la femme de son genre de vie, de son éducation, mais de son organisation primitive ; l'éducation et le genre de vie peuvent modifier avantageusement cette disposition.*» Cela est d'autant plus nécessaire que la «*ténuité des fibres qui composent [ses] muscles*», la plus grande délicatesse de ses organes et la finesse de ses tissus ont vite fait de la faire glisser vers un état maladif. Et de conclure que «*[c]e serait une grande erreur de regarder la femme comme ne différant de l'homme que par les fonctions particulières du sexe. [...] On ne peut donc douter de l'heureuse influence des exercices physiques pour remédier aux lacunes que présente parfois la constitution de la femme.*»¹⁷⁸⁵

Cette contradiction flagrante entre la démonstration du chapitre 2, stipulant que les femmes sont par nature faibles et différentes des hommes et doivent par conséquent améliorer leur potentiel originel par la pratique d'exercices corporels, et celle du chapitre 3, où Hartmann déclare que physiologiquement les hommes et les femmes ne diffèrent que d'une infime manière et que la faiblesse des femmes

¹⁷⁸⁰ Les pages 23 à 25 sont reprises de l'article [MICHEL Niklaus], «La gymnastique pour dames et son application pratique...», p. 378-379.

¹⁷⁸¹ LAQUEUR Thomas, *La fabrique du sexe...*

¹⁷⁸² HARTMANN Ernest, *Gymnastique féminine...*, p. 19.

¹⁷⁸³ HARTMANN Ernest, *Gymnastique féminine...*, p. 20.

¹⁷⁸⁴ HARTMANN Ernest, *Gymnastique féminine...*, p. 21.

¹⁷⁸⁵ HARTMANN Ernest, *Gymnastique féminine...*, p. 22-23.

est induite par les effets pernicieux de leur mode de vie et non par leur nature, illustre parfaitement l'ambivalence constante du discours relatif à l'éducation corporelle féminine.

Lors d'une conférence donnée dans le cadre d'un cours normal de gymnastique à Delémont en juillet 1914, le Dr F. Messerli tient un discours plus cohérent que celui d'Hartmann, même si certaines de ses affirmations manquent parfois de fondement clair et ne sont pas loin de se contredire, au moins partiellement¹⁷⁸⁶.

Dans sa démonstration, F. Messerli s'appuie avant tout sur l'idée qu'il y a une égalité physique entre les deux sexes :

« C'est à tort que l'on croit généralement que la femme est physiquement plus faible que l'homme et qu'elle est moins adaptée aux exercices corporels ; il n'y a pour s'en convaincre qu'à considérer la femme anglo-saxonne qui s'adonne à tous les sports ou même la Suédoise, qui [...] atteint un degré de développement identique à celui de ses compagnons masculins. On peut donc améliorer la valeur morphologique et fonctionnelle de la femme [...].

La femme peut parfaitement exceller dans les sports ; on a déjà vu des femmes anglaises prendre part à des championnats de course à pied et sortir en bon rang ; la traversée de Paris à la nage fut également disputée par des femmes, etc. Ce sont des preuves d'égalité physique des deux sexes. »¹⁷⁸⁷

Ne voulant sans doute pas heurter les sensibilités, il nuance son propos en avançant l'argument non pas de l'adéquation mais de l'utilité ou non de certains sports pour les femmes, en citant la marche, la natation, la bicyclette et le tennis comme exemples d'exercices utilitaires et la boxe et la lutte comme exemples de sports moins indispensables ou à déconseiller aux femmes¹⁷⁸⁸.

Tout comme Hartmann, F. Messerli considère que jusqu'à l'âge de douze ans, il n'y a pas de réelle différence à apporter entre l'éducation physique des garçons et des filles, mais tout change à ce moment-là. Il s'agit dès lors d'éviter que les jeunes filles ne développent certains troubles (« *dysménorrhée* ») et surtout de les aider à se préparer au mieux à leur rôle de future mère, car selon F. Messerli, « *rien ne facilitera autant la bonne évolution d'une grossesse et d'un accouchement qu'une sangle musculaire abdominale bien développée* »¹⁷⁸⁹. F. Messerli conseille aussi d'« *interrompre les exercices physiques pendant les périodes menstruelles,*

¹⁷⁸⁶ MESSERLI Fr[ancis], « La technique des exercices physiques suivant l'âge et le sexe », *Monatsblätter für das Schulturnen*, 26, 1915, p. 37-43.

¹⁷⁸⁷ MESSERLI Fr[ancis], « La technique des exercices physiques suivant l'âge et le sexe »..., p. 39-40.

¹⁷⁸⁸ MESSERLI Fr[ancis], « La technique des exercices physiques suivant l'âge et le sexe »..., p. 40.

¹⁷⁸⁹ MESSERLI Fr[ancis], « La technique des exercices physiques suivant l'âge et le sexe »..., p. 39.

celles-ci produisant fréquemment un degré d'affaiblissement et de fatigue chez la femme»¹⁷⁹⁰. Un point de vue qui aura la vie dure tout au long du xx^e siècle.

À côté de ces aspects physiologiques inhérents à la «nature féminine», F. Messerli voit dans les exercices corporels une solution à tous les maux : anémies, troubles gastro-intestinaux, anorexies, dyspepsies, neurasthénie et hystérie, qui toucheraient, selon lui, plus particulièrement les femmes en raison de leurs conditions de vie. Il est intéressant de noter que cette liste de maux typiquement féminins, censés pouvoir être combattus par la pratique de la gymnastique, ressemble grandement à celle faite par le Dr Yersin au début de son essai *De l'utilité de la gymnastique aux jeunes filles* présenté à la réunion annuelle de la SSMG en 1892. F. Messerli donne finalement comme prescription pour atteindre ces différents objectifs : vingt minutes d'exercices physiques par jour, dont la moitié consacrée aux muscles abdominaux et l'autre à diverses activités telles que les jeux, le tennis ou la bicyclette. Sa vision de l'exercice corporel féminin semble avant tout utilitaire, voire prophylactique ou curative. Il est intéressant de comparer cette recommandation avec celle qu'il fait pour les hommes âgés de dix-huit à trente-cinq ans :

*«Il n'est plus nécessaire d'épargner une partie de l'énergie en vue de la croissance corporelle; il n'est plus nécessaire, nous parlons de l'homme sain et ayant subi un développement méthodique par la gymnastique de formation, de chercher à "pousser" le développement de telle ou telle partie de son corps, ce dernier étant en stade de "forme". Il faut donc, chez l'adulte, chercher uniquement à activer les combustions vitales, ce qu'on obtiendra à l'aide d'exercices violents et d'efforts intenses.»*¹⁷⁹¹

D'un côté on voit donc se dessiner l'image d'une femme, dont la pratique corporelle est avant tout dirigée par certaines de ses fonctions biologiques et le risque, toujours présent pour elle, de passer de l'état de personne en bonne santé à celui de malade; de l'autre côté, la représentation d'un homme en pleine possession de ses fonctions physiques et à qui tous les efforts, voire les excès, sont permis. La vision de F. Messerli rejoint celle qui ressort des recherches de Vertinsky sur le contexte britannique. Les médecins de la fin du xix^e et du début du xx^e siècle se représentent les femmes comme des êtres «éternellement blessés» («*eternally wounded*») pouvant à tout moment voir perturber leur fragile équilibre¹⁷⁹². Cela est en particulier dû au fait qu'ils interprètent des fonctions naturelles comme les menstrues et la ménopause, dont le fonctionnement reste encore mystérieux à cette époque, comme des

¹⁷⁹⁰ MESSERLI Fr[ancis], «La technique des exercices physiques suivant l'âge et le sexe»...

¹⁷⁹¹ MESSERLI Fr[ancis], «La technique des exercices physiques suivant l'âge et le sexe», p. 40.

¹⁷⁹² VERTINSKY Patricia A., *The Eternally Wounded Woman*...

symptômes de maladie, nécessitant une prise en charge spécifique¹⁷⁹³. Ces deux représentations de l'exercice physique souhaitable exprimées par le médecin lausannois semblent bien loin de sa première affirmation selon laquelle il y aurait une réelle égalité physique entre les deux sexes.

Cette idée de présenter l'éducation physique féminine comme un moyen de lutter contre des troubles qui toucheraient spécifiquement cette population se retrouve régulièrement. Les conclusions des enseignant-e-s fribourgeois vont dans ce sens, puisque pour eux, le but principal de l'éducation physique pour les jeunes filles «*est dans la diminution de son irritabilité nerveuse*»¹⁷⁹⁴, alors que pour les garçons il s'agit de favoriser leur développement physique et moral optimal.

Ces exemples illustrent bien comment les promotrices et promoteurs de l'éducation physique féminine doivent constamment accomplir un exercice d'équilibre entre revendication de l'égalité de traitement entre les catégories de sexe, basée sur un besoin similaire de développement corporel, et respect, voire mise en évidence, des prétendues différences, tant physiologiques que sociales, entre les hommes et les femmes, considérées comme irréductibles à l'époque.

Ce concept que l'on pourrait qualifier d'égalité dans la différence est dans la droite ligne des revendications des mouvements féministes bourgeois majoritaires au tournant du xx^e siècle. Il s'agit de revendiquer une meilleure reconnaissance des qualités soi-disant naturelles spécifiques des femmes, différentes, mais complémentaires de celles des hommes et donc toutes aussi indispensables au bon fonctionnement de la société et de la famille. Cette tendance se dessine également dans le domaine scolaire et la formation professionnelle, où de nouvelles disciplines (hygiène, etc.) ou établissements (écoles ménagères) ciblent le public féminin.

Afin de lever toute suspicion et de gagner l'ensemble des acteurs et actrices – parents, enseignant-e-s, autorités, etc. – à la cause de l'éducation physique féminine, il faut donc réussir à remplir les attentes de l'égalité dans la différence. La construction de discours allant dans ce sens va jouer un rôle primordial dans ce processus, bien plus que le développement d'exercices corporels prétendument appropriés aux filles et aux femmes, puisque celui-ci reste superficiel comme nous l'avons vu dans la première partie de ce chapitre.

¹⁷⁹³ VERTINSKY Patricia A., *The Eternally Wounded Woman...*, p. 45-46.

¹⁷⁹⁴ GREMAUD Jos., «Rapport général sur la question mise à l'étude par le comité de la Société fribourgeoise d'éducation pour la réunion annuelle de 1901. Organisation des jeux scolaires, de l'enseignement de la gymnastique et du chant, envisagés au point de vue de l'hygiène», *Bulletin pédagogique* [supplément], 30, 1901, p. 7; BRASEY A[Ifred], «La femme et l'éducation physique», *Bulletin pédagogique*, 43, 1914, p. 393.

L'éducation physique comme remède à (presque) tous les maux

Dans les discours relatifs aux missions de la gymnastique scolaire, nous retrouvons des arguments anciens, déjà présents au XIX^e siècle, voire au XVIII^e. Tout d'abord l'idée que les élèves sont surmenés intellectuellement et que la gymnastique peut être un puissant dérivatif à la fatigue psychique, bien que pour Gustave Bubloz, la gymnastique ne puisse plus être envisagée comme un simple correctif « *des excès intellectuels* »¹⁷⁹⁵ mais est une partie essentielle de l'éducation. Ce commentaire rejoint un reproche souvent formulé : l'éducation est trop souvent uniquement intellectuelle et ne tient pas suffisamment compte des dimensions corporelle et morale des élèves. La faute n'en incombe pas toujours à l'école, puisque certains parents ne voient pas l'intérêt d'une éducation physique. Dans son long article consacré à l'éducation physique de la jeunesse, le Dr F.-A. Jaquet (?-?) relate comment, en sa qualité de médecin, il est régulièrement sollicité par des parents afin d'établir des dispenses de gymnastique pour leurs enfants uniquement parce qu'ils trouvent que c'est une perte de temps. Il refuse généralement et s'efforce « *au contraire de démontrer aux parents l'importance de l'éducation physique comme complément nécessaire de l'éducation intellectuelle, et de leur prouver que la gymnastique est la seule branche dont on ne devrait jamais dispenser les élèves sans nécessité absolue* »¹⁷⁹⁶.

L'institution scolaire elle-même déformerait les enfants qui lui sont confiés, en leur imposant de longues heures immobiles sur les bancs ou penchés sur les cahiers. La scoliose dite scolaire fait l'objet de nombreuses études de la part des spécialistes de l'hygiène et de la médecine scolaire, qui dénoncent les mauvaises postures dues à l'apprentissage de certains types d'écriture ou encore au mobilier scolaire inadapté¹⁷⁹⁷. Dès le dernier tiers du XIX^e siècle, une attention soutenue est accordée à l'aménagement des locaux scolaires afin de prévenir tout effet néfaste sur la santé et le développement des élèves, mais cela n'est pas toujours suffisant. Le rythme scolaire optimal, les horaires et les récréations sont étudiés et discutés par les pédagogues et les hygiénistes. Cependant les enfants ne passent pas tout leur temps à l'école et dans la catégorie des maux à combattre, on retrouve, tout particulièrement en ce qui concerne les écolières, les effets du mode de vie sédentaire qui leur est imposé en dehors du cadre scolaire. Les filles passent leur temps entre devoirs, travaux de couture et ménage, dans les

¹⁷⁹⁵ BUBLOZ G[ustave], « De l'indépendance dans le travail », *Monatsblätter für das Schulturnen*, 18, 1907, p. 165.

¹⁷⁹⁶ JAQUET F.-A., « L'éducation physique de la jeunesse », *Bibliothèque universelle et revue suisse*, 108, 1903, p. 6.

¹⁷⁹⁷ SCHOLDER Charles, WEITH Auguste, COMBE Adolphe, *Les déviations de la colonne vertébrale dans les écoles de Lausanne*, Zurich : Zürcher et Furrer, 1901 ; B[ALLET] J[oséphine], « Des déviations de la colonne vertébrale chez nos écoliers », *L'Éducateur*, 47, 1911, p. 65-69.

classes populaires, ou encore leçons de dessin et de piano, dans les classes les plus favorisées¹⁷⁹⁸. Au mieux les jeunes filles issues de ces dernières prennent-elles parfois un cours de danse.

Un autre danger, déjà largement dénoncé au XIX^e siècle¹⁷⁹⁹, guette plus particulièrement les filles et les jeunes filles, il s'agit de leur «*façon irrationnelle de se vêtir*»¹⁸⁰⁰ qui peut avoir des effets néfastes sur leur développement physique et notamment sur celui de leur thorax et de leur abdomen. La mode du corset, qui persiste en ce début du XX^e siècle même si elle touche moins les plus jeunes filles¹⁸⁰¹, est encore et toujours désignée comme un des principaux ennemis d'une bonne santé. Les partisan-e-s de l'éducation physique féminine condamnent, d'une part, l'utilisation de ce type d'accessoire de mode et, d'autre part, promeuvent l'éducation corporelle comme moyen de développer au mieux les organes respiratoires et l'abdomen des jeunes femmes, rendant ainsi le corset inutile.

L'éducation corporelle méthodique est appelée à affronter un problème de société plus global que la simple préparation au service militaire ou la lutte contre les maux scolaires. La gymnastique n'est plus le juste complément éducatif réservé à une petite élite masculine, mais s'adresse à l'ensemble de la population et tout particulièrement à ses éléments les plus faibles, car ceux-ci semblent nombreux et «*ils doivent être l'objet de l'attention spéciale de tout éducateur soucieux de la prospérité et de l'avenir du pays*»¹⁸⁰². De nouveaux concepts et représentations du corps apparaissent dans les discours : l'idée de lutte pour l'existence, tirée du darwinisme social, est récurrente, teintée parfois même d'une pointe d'eugénisme, et concerne tant les femmes que les hommes :

*«Dans la lutte pour la vie, la femme a besoin d'énergie physique, de vigueur morale, pour faire son chemin et pour faire valoir son droit à l'existence. Si elle est chétive, indécise, elle devra forcément céder le pas à celles possédant les qualités contraires.»*¹⁸⁰³

Pour le médecin neuchâtelois Émile Pâris (1853-1934), les éducateurs et la société en général se doivent «*de former une jeunesse saine et vigoureuse, capable de répondre aux exigences de la société, de ses luttes et de ses conquêtes*»¹⁸⁰⁴.

¹⁷⁹⁸ B[ALLET] J[oséphine], «Gymnastique», *L'Éducateur*, 37, 1901, p. 303.

¹⁷⁹⁹ Par exemple, NIGGELER J[ohannes], *Un mot sur la nécessité de la gymnastique...*, p. 9.

¹⁸⁰⁰ «Éducation physique: Les exercices corporels sont-ils moins salutaires à la femme qu'à l'homme?»,..., p. 33.

¹⁸⁰¹ Cf. chap. 4.4.

¹⁸⁰² MATTHEY-GENTIL Ulysse, «Les buts actuels de l'éducation physique», *Monatsblätter für das Schulturnen*, 16, 1905, p. 153.

¹⁸⁰³ SPÜHLER J[ohannes], «Préface», in HARTMANN Ernest, *Gymnastique féminine...*, p. 13.

¹⁸⁰⁴ PÂRIS [Émile], «Les Sports et la jeunesse scolaire», *Revue suisse romande d'hygiène scolaire et de protection de l'enfance* [Supplément de *L'Éducateur*], 3, 1915, p. 27.

Sinon, «*que devient l'être pensant dans un corps débile, le citoyen faible et malingre avec un organisme inerte et maladif dans la lutte sociale si âpre et si rude de nos temps ?*»

Sans surprise, on retrouve associé à ces idées le concept de dégénérescence, qui s'est développé et répandu dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Selon les médecins, les causes de ce phénomène, qui met en péril la santé mentale et morale des individus, sont multiples: l'alcoolisme, l'hérédité, de mauvaises habitudes personnelles, et les enfants en seraient les premières victimes: «*L'atavisme et l'alcoolisme amènent sur les bancs de l'école des élèves faibles de corps et d'esprit, tristes épaves des vices de la société.*»¹⁸⁰⁵ Les conditions de vie modernes, marquées par la vitesse (des nouveaux moyens de transport par exemple) sont aussi montrées du doigt. Le Dr Jaquet dénonce ainsi une «*existence affairée et nerveuse*» qui rend les individus plus vulnérables, aussi bien au niveau physique que moral¹⁸⁰⁶. Le leitmotiv du risque d'efféminement de la jeunesse masculine, et donc de l'effacement de la stricte séparation entre les catégories de sexe, est repris et amplifié¹⁸⁰⁷. Des maladies, telles que l'hystérie et le nervosisme, frapperaient largement et seraient à l'origine de la dégénérescence des individus et par conséquent de la race. Elles doivent être combattues tant pour le bien des individus que celui de la société, entre autres par la pratique d'exercices corporels méthodiques. De nombreuses jeunes filles souffriraient d'anémie et de nervosité¹⁸⁰⁸ alors qu'il faudrait leur assurer une bonne santé physique et mentale, d'autant plus importante qu'elles sont les futures mères de famille «*qui fourniront la génération future*»¹⁸⁰⁹ à la société et à la patrie.

Les liens entre force physique et force morale et entre santé physique, mentale et morale sont clairement tracés. Les individus qui s'adonnent aux exercices corporels seraient donc assurés de pouvoir remplir au mieux leur rôle dans la société et de ne point devenir, eux-mêmes ou leur descendant-e-s, des fardeaux pour celle-ci.

*«En effet, l'homme qui aime l'exercice corporel a généralement une horreur raisonnée de la débauche dans laquelle il voit sombrer les forces de ceux qui s'y adonnent. Il lui préfère les habitudes viriles qui améliorent et assurent sa santé. Il se prépare ainsi à rendre à la société de nombreux services, à perpétuer ses qualités chez ses descendants et se prépare une vieillesse exempte d'infirmités.»*¹⁸¹⁰

¹⁸⁰⁵ GREMAUD Jos., «Rapport général sur la question mise à l'étude par le comité de la Société fribourgeoise...», 1901, p. 4.

¹⁸⁰⁶ JAQUET F.-A., «L'éducation physique de la jeunesse»..., p. 17-18.

¹⁸⁰⁷ CH[AUDET] G[ustave], «L'enseignement de la gymnastique à l'école», *Gymnaste suisse*, 53, 1910, p. 437.

¹⁸⁰⁸ B[ALLET] J[oséphine], «Gymnastique»..., p. 303.

¹⁸⁰⁹ [MICHEL Niklaus], «La gymnastique pour dames et son application pratique...», p. 378.

¹⁸¹⁰ MATTHEY-GENTIL Ulysse, «Les buts actuels de l'éducation physique»..., p. 154.

Cet argument était déjà exploité au milieu du XIX^e siècle, même si le vocabulaire utilisé n'est pas tout à fait identique. Pour le *Turnvater* Niggeler, l'éducation physique seule peut garantir « *le bien-être de l'individu, de la famille et de l'État* », réduire le nombre de personnes atteintes dans leur santé, combattre l'indolence et la paresse et répandre l'amour du travail¹⁸¹¹.

Perspective nouvelle et en adéquation avec l'air du temps: la métaphore du corps, perçu comme une machine, dont le rendement doit être optimisé par une éducation corporelle rationnelle et scientifique pour le bénéfice de la société, est une représentation mentionnée à plusieurs reprises¹⁸¹². Elle illustre clairement l'influence des travaux de Georges Demenÿ sur les enseignant-e-s de gymnastique suisse de ce début de XX^e siècle, époque marquée par des conflits et des mouvements sociaux. Cette représentation du corps de Demenÿ fait écho à celle développée par l'Américain Frederick Winslow Taylor (1856-1915) dans le domaine de l'industrie¹⁸¹³. Il est du devoir de chaque individu de travailler à son perfectionnement. « *La valeur d'un homme se mesure à la part qu'il prend dans la réalisation du progrès social. C'est en donnant à chacun le plus de vigueur physique possible qu'on peut augmenter le rendement total en travail utile et contribuer ainsi à la marche du progrès.* »¹⁸¹⁴ L'amélioration du rendement économique du corps de chaque individu, grâce à une éducation corporelle scientifique, bénéficierait à l'ensemble de la Nation et contribuerait entre autres à un apaisement des relations de travail. Nous pouvons de plus mettre en lien cette idée de quantification de rendement des corps avec le besoin de quantifier les performances physiques des conscrits à travers les examens physiques lors du recrutement. Il y a clairement une même envie de mesurer les qualités ou les progrès physiques, afin de les optimiser pour un rendement maximal des individus et donc de la société dans laquelle ils s'inscrivent.

En ce début de XX^e siècle, l'éducation physique se voit donc assigner un rôle primordial dans la préparation de l'ensemble des individus, hommes et femmes, à la lutte pour l'existence dans un monde désormais caractérisé par des tensions sociales et la course au profit. Hommes et femmes doivent être moralement et physiquement prêts à assumer leurs multiples rôles dans la société: mère, éducatrice, travailleur, citoyen, soldat, etc.

Nous allons examiner maintenant quelles qualités précises, développées par la pratique de l'éducation corporelle, sont attendues des futurs citoyens et des futures mères de famille.

¹⁸¹¹ NIGGELER J[ohannes], *Un mot sur la nécessité de la gymnastique...*, p. 28.

¹⁸¹² Par exemple, MATTHEY-GENTIL Ulysse, « Les buts actuels de l'éducation physique »..., p. 154, 199.

¹⁸¹³ GLEYSE Jacques, BUI-XUÂN Gilles, PIGEASSOU Charles, « Demenÿ et Taylor: étude comparée de deux discours de la deuxième révolution industrielle », *Sport History Review*, 30, 1999, p. 165-185.

¹⁸¹⁴ MATTHEY-GENTIL Ulysse, « Les buts actuels de l'éducation physique »..., p. 154.

Quelle Femme et quel Homme veut-on façonner ?

Afin de déterminer quel(s) modèle(s) de masculinité et de féminité l'éducation physique souhaite produire, nous allons analyser les qualités qu'elle prétend développer et les objectifs qu'elle aspire à atteindre. Comme nous le verrons, certains objectifs perdurent depuis le début du XIX^e siècle, certains ont pris plus d'importance, d'autres en ont perdu, certains ont disparu et de nouveaux sont apparus.

Le but hygiénique est désormais le plus important, nous semble-t-il, l'éducation physique étant considérée comme un puissant outil tant prophylactique que curatif, en fonction des circonstances. Le but hygiénique peut être résumé par l'idée d'un développement optimal et «*harmonique*» du corps, que ce soit en termes de posture, de musculature et de fonctionnement des organes, cœur et poumons tout particulièrement, afin d'améliorer l'endurance, la résistance aux maladies et de manière plus générale, la conservation et le renforcement de la santé. Les qualités à développer en lien direct avec la condition physique sont la souplesse, l'adresse, l'endurance, la force, la dextérité et l'habileté, tant pour les garçons que les filles. Pour ces dernières, nous trouvons de plus la grâce, l'élégance et la légèreté, des qualités associées à la féminité.

Objectifs hygiénique et moral vont de pair, et le second est souvent considéré comme aussi voire plus important. Le maître de gymnastique genevois Charles Bornand¹⁸¹⁵ (1866-1954) va jusqu'à déclarer d'ailleurs que «*le but de la gymnastique est essentiellement moral, et si elle ne devait pas contribuer à développer le caractère, l'esprit et l'âme, elle ne mériterait pas un instant d'attention*»¹⁸¹⁶. L'étiquette «morale» est pour le moins vague et sert un peu de fourre-tout à toutes sortes d'aptitudes et de traits de caractère recherchés. Il est impossible de dresser une liste exhaustive des qualités morales soi-disant développées grâce à l'éducation physique masculine, mais voici les plus couramment citées: attention, volonté, esprit de décision, courage, audace, témérité, confiance en soi, persévérance, présence d'esprit, esprit d'initiative, tolérance à l'égard des autres, maîtrise de soi, vivacité, enthousiasme, droiture, franchise, discipline, obéissance, esprit de subordination, habitude d'ordre et d'exactitude, etc.

Cette liste regroupe des dispositions hétérogènes et multiples, qui semblent parfois antinomiques, comme l'esprit de subordination et l'esprit d'initiative et de décision. Il est intéressant de relever que, se basant sur la terminologie de Demeny, certains auteurs romands définissent la qualité globale visée grâce aux exercices

¹⁸¹⁵ Maître de gymnastique au Collège de Genève (1892-1929).

¹⁸¹⁶ BORNAND Ch[arles], «La gymnastique et les sports. – Effets et résultats», *Monatsblätter für das Schulturnen*, 26, 1915, p. 133.

moraux, comme étant la «virilité» et cela y compris pour les filles¹⁸¹⁷. Ici faut-il sans doute comprendre le terme virilité comme synonyme de qualités socialement attribuées aux hommes, soit la force et la vigueur, et non pas comme synonyme d'âge viril et par extension chez l'homme, capacité d'engendrer¹⁸¹⁸.

La majorité des qualités visées par l'éducation corporelle masculine sont également citées dans le cas de la discipline des filles : attention, volonté, habitude de la décision rapide, courage, assurance, confiance en soi, goût de l'effort, présence d'esprit, amabilité, caractère gai, égal et vif, initiation à l'ordre et à la discipline, précision, sens de la mesure, etc.

L'éducation physique féminine sert aussi à lutter contre certains traits de caractère présentés comme «typiquement» féminins, tels que la coquetterie, la paresse, la mollesse, le caprice et la fantaisie¹⁸¹⁹, ou encore «*ces poltronneries ridicules, que beaucoup de femmes trouvent encore intéressantes et dont elles nous donnent le spectacle dès qu'il s'agit de traverser un ruisseau sur une planche, ou de descendre d'une échelle – quand elles se sont risquées à y monter*»¹⁸²⁰. En revanche, on remarque que les qualités telles que l'audace, la témérité, l'esprit d'initiative, la droiture et la franchise ne semblent pas souhaitables pour les jeunes filles, peut-être par souci d'éviter de voir se développer une trop grande indépendance d'esprit chez elles. Dans un même souci, Hartmann, dans ses «*dix commandements pour demoiselles-gymnastes*», rappelle qu'«*un des buts de la gymnastique est d'inspirer du courage et de la confiance en soi-même*»¹⁸²¹, avant de mettre en garde ses élèves contre toute transgression des frontières du genre :

«*Tu n'oublieras pas que la femme, vu sa constitution plus délicate, doit s'interdire des exercices qui conviennent au sexe fort. La beauté et la grâce se feront valoir pendant les exercices ; l'adresse, l'habileté, pendant les jeux. L'audace et la force restent l'apanage de l'homme.*»¹⁸²²

Le sens de la mesure, le goût de la propreté et l'entretien des vêtements sont sans surprise des objectifs uniquement attribués à l'éducation physique féminine.

L'objectif «beauté» pour un homme et une femme ne se manifeste pas de la même manière. Pour Niklaus Michel, la beauté masculine se caractérise par «*une forme plutôt massive et bien campée*», tandis que «*le corps féminin pour pouvoir prétendre au titre de beau, doit plutôt avoir la forme élancée et cette élégance*

¹⁸¹⁷ HARTMANN Ernest, *Guide pratique...*, p. [9].

¹⁸¹⁸ Définitions tirées de LITRÉ Émile, *Dictionnaire de la langue française*, Paris: Louis Hachette, 1873-1874, version électronique consultée le 27 août 2015 sur <http://www.littre.org>

¹⁸¹⁹ HARTMANN Ernest, *Gymnastique féminine...*, p. 89; WILLY E., «Genève. Un anniversaire», *L'Éducateur*, 40, 1904, p. 7.

¹⁸²⁰ WILLY E., «Genève. Un anniversaire»..., p. 8.

¹⁸²¹ HARTMANN Ernest, *Gymnastique féminine...*, p. 89.

¹⁸²² HARTMANN Ernest, *Gymnastique féminine...*, p. 90.

qui caractérisent généralement la beauté féminine»¹⁸²³. Il précise plus loin que, comme «la constitution féminine, faite surtout de grâce et d'élégance, n'a que faire de larges épaules, il est permis de conclure que les exercices aux barres ne doivent pas occuper une place prépondérante dans la gymnastique féminine»¹⁸²⁴. On retrouve dans ce commentaire le souci de ne pas masculiniser les jeunes filles ou les femmes par l'éducation physique, auquel se rajoute celui de ne pas féminiser l'homme¹⁸²⁵.

Dans son ouvrage sur la masculinité, Mosse démontre comment le modèle grec classique est devenu la référence de beauté masculine à la fin du XVIII^e siècle et perdure encore aujourd'hui¹⁸²⁶. C'est donc sans surprise que certains auteurs invoquent la statuaire antique comme idéal esthétique, tant pour les hommes¹⁸²⁷, que pour les femmes. Le Neuchâtelois Bubloz, s'appuyant sur les travaux de Demenÿ et de son collaborateur le Dr Jean Philippe, remet toutefois en cause le modèle de «beauté classique, conforme aux règles de l'art grec»¹⁸²⁸. Pour lui, tout un chacun a en lui le potentiel d'atteindre une «beauté réelle et vivante» :

*«La vraie beauté ne dépend exclusivement, comme on l'écrit trop fréquemment, ni de la précision académique des formes, ni de la longueur classique du nez ou du modèle de la bouche : elle est plus réelle, plus solide et plus durable ; elle est le plein épanouissement du type normal de l'Homme donc chacun de nous apporte en naissant les éléments à développer par une croissance saine et bien dirigée.»*¹⁸²⁹

Cette position reste marginale à l'époque. Cependant, il faut préciser que la beauté est certes fixée comme but de l'éducation physique, tant masculine que féminine, mais n'est en fait que rarement définie. Nous avons constaté que l'idéal de beauté masculine concerne souvent plus la tenue et l'attitude générale que la plastique. Il est fréquemment mentionné que la démarche de l'homme doit être «nerveuse», «assurée», voire «rapide» et son teint coloré¹⁸³⁰.

Il est plus rarement fait mention d'attitude ou de démarche pour les jeunes filles en dehors de la grâce et de l'élégance qui doivent marquer tous leurs mouvements. Pour A. Michel, l'éducation physique doit «viser à donner à la jeune fille un

¹⁸²³ [MICHEL Niklaus], «La gymnastique pour dames et son application pratique...», p. 380.

¹⁸²⁴ [MICHEL Niklaus], «La gymnastique pour dames et son application pratique...», p. 383.

¹⁸²⁵ [MICHEL Niklaus], «La gymnastique pour dames et son application pratique...», p. 379.

¹⁸²⁶ MOSSE George L., *L'Image de l'homme...*

¹⁸²⁷ CHAUDET Gustave, «Rapport du XX^e cours fédéral de gymnastique pour instituteurs et moniteurs», *Le gymnaste suisse*, 45, 1904, p. 290.

¹⁸²⁸ B[UBLO]Z G[ustave], «IV de l'éducation physique», *Monatsblätter für das Physische Erziehung der Jugend*, 27, 1916, p. 20.

¹⁸²⁹ B[UBLO]Z G[ustave], «IV de l'éducation physique»...

¹⁸³⁰ CHAUDET Gustave, «Rapport du XX^e cours fédéral de gymnastique pour instituteurs et moniteurs»..., p. 291 ; MATTHEY-GENTIL Ulysse, «Les buts actuels de l'éducation physique»..., p. 153-155.

maintien correct, une démarche gracieuse, des allures dégagées et lui fait acquérir la beauté plastique qui est en quelque sorte un droit et un devoir pour le sexe dit faible»¹⁸³¹. Cependant, il ne faudrait pas que les jeunes filles tombent dans des excès inverses et les enseignant-e-s fribourgeois de souligner qu'elles doivent certes développer une «*démarche élégante*», mais «*sans affectation*»¹⁸³².

Il ressort clairement des sources que le devoir de beauté pèse tout particulièrement sur les filles et les femmes et certains auteur-e-s le rappellent sans ménagement. Dans son article «*Deux mots à ces dames...*», Chaudet prend à partie les femmes sans pitié aucune¹⁸³³. Il commence par les répartir en trois catégories : les «*Vénus terrestres*», les «*beautés éphémères*» et les «*disgracieuses et flasques*», avant de se moquer ouvertement des deux dernières catégories qui, selon lui, essaient de masquer leur manque de grâce et de beauté à coups d'artifices cosmétiques et vestimentaires qui ne trompent personne. Le rédacteur veveysan appelle les femmes à pratiquer «*une saine et rationnelle gymnastique*», afin d'obtenir «*un corps robuste et bien proportionné*» ou encore, citant Demeny, «*la forme pure et les contours bien définis d'une statue antique*». Un article belge, repris dans le *Gymnaste suisse*, n'hésite pas à affirmer :

*«Que de femmes échouent dans la vie, c'est-à-dire ne trouvent pas de mari, uniquement à cause de leur laideur et de leur faiblesse! Mais la laideur c'est un mot, et la faiblesse cela se corrige et s'atténue. Il n'y aura plus de femmes laides le jour où toutes seront harmonieusement développées, car l'impression de santé et de force qui émane d'un corps solide et robuste vaut bien l'éphémère agrément d'un joli visage.»*¹⁸³⁴

Matthey-Gentil va même plus loin puisque pour lui une femme pratiquant l'éducation physique est non seulement épousable, mais est la garantie d'un ménage et d'un mari heureux :

«Combien sera-t-elle [la femme] mieux apte à remplir ses multiples devoirs si, au lieu d'être faible, nerveuse, mal développée, surtout si le corset a pu accomplir ses méfaits, elle se présente, au début de sa carrière, femme forte, souple, endurante, au corps harmonieusement développé et au caractère toujours gai, égal et vif, grâce à sa bonne santé, ce qui n'est pas fait pour déplaire à son seigneur et maître et contribue certainement à faire de celui-ci un homme rangé, laborieux et heureux. Elle aura donc, elle aussi, contribué

¹⁸³¹ MICHEL Ad[olphe], «Danse ou gymnastique?», *Monatsblätter für das Schulturnen*, 13, 1902, p. 5.

¹⁸³² GREMAUD Jos., «Rapport général sur la question mise à l'étude par le comité de la Société fribourgeoise...», p. 7.

¹⁸³³ CH[AUDET] G[ustave], «Deux mots à ces dames...», *Gymnaste suisse*, 54, 1911, p. 159-160.

¹⁸³⁴ «Divers. Féminisme sportif.», *Gymnaste suisse*, 55, 1912, p. 163.

dans la mesure du possible à augmenter la richesse nationale tout en faisant le bonheur des siens. »¹⁸³⁵

L'éducation physique, malgré son potentiel de nouveauté et de changement, est avant tout présentée comme un moyen de préparer les filles et les jeunes femmes à remplir au mieux le rôle social dominant à l'époque, soit le modèle bourgeois de l'épouse et de la mère, au service de son mari, de sa famille et de sa patrie.

Concernant l'éducation physique des garçons, l'objectif de préparation militaire perd très nettement de l'importance dans les discours de cette époque. Dans les faits, cette éducation physique reste l'affaire du DMF, mais les maîtres de gymnastique essaient de se distancier du domaine militaire et de promouvoir une vision plus globale du développement à atteindre grâce à l'éducation physique. Pour le Neuchâtelois Bubloz :

*«Ne voir dans la gymnastique que le seul moyen de rendre le citoyen plus apte à la guerre, plus habile à manier les armes, plus résistant à parcourir les étapes réglementaires, c'est la considérer sous un angle tellement aigu qu'on n'en distingue plus que le but le moins noble.»*¹⁸³⁶

L'éclatement de la Première Guerre mondiale et la mobilisation de l'armée suisse ne semblent pas fondamentalement changer ce point de vue. L'accent est mis sur la préparation physique globale des (futurs) soldats en termes d'endurance, de force physique et morale, et non pas en termes d'école du soldat ou de maniement des armes. Une décennie après la déclaration citée ci-dessus, le même individu déclare :

*«Les qualités requises pour le métier militaire sont identiques à celles qui caractérisent le bon citoyen, le vrai père de famille. En effet, activité, énergie, volonté, jugement sain et droit, amour du travail, tempérance, ordre et propreté, discipline et décision sont-ce des vertus plus militaires que civiles ?»*¹⁸³⁷

La masculinité et la féminité idéales visées par l'éducation corporelle respectent les modèles dominants bourgeois de l'époque et n'offrent, dans le cadre scolaire du moins, aucune perspective de libération, d'appropriation de son propre corps. L'éducation physique féminine est clairement délimitée en termes de pratiques possibles et souhaitables, tout comme en termes de développement physique. Il en est de même, dans une moindre mesure, pour les garçons.

¹⁸³⁵ MATTHEY-GENTIL Ulysse, «Les buts actuels de l'éducation physique»..., p. 197.

¹⁸³⁶ B[UBLOZ] G[Gustave], «À propos de la nomination d'une commission», *Monatsblätter für das Schulturnen*, 16, 1905, p. 43.

¹⁸³⁷ B[UBLOZ] G[Gustave], «Instruction militaire préparatoire», *Monatsblätter für das Schulturnen*, 26, 1915, p. 97, 100.

7.3 Conclusion

La première partie de ce chapitre a permis de mettre au jour un processus de sexuation ou plutôt de féminisation de l'éducation physique à travers les manuels et les programmes. L'existence, dans un premier temps, de manuels mixtes et de manuels pour garçons, avant que n'apparaissent, dans un second temps, les premiers manuels destinés aux seules écolières, incarne parfaitement le mécanisme à l'œuvre. L'analyse de contenu des manuels a cependant mis en évidence la base commune des programmes qui s'adressent à l'une et à l'autre catégorie de sexe, seul un engin, le cheval, étant uniquement pratiqué par les garçons, sans doute car il est incompatible avec le vêtement féminin. Le processus de sexuation se déroule donc, selon nous, en deux parties : premièrement, au niveau des interdictions faites aux filles de pratiquer les exercices et les engins présentant les plus grandes difficultés techniques ou à connotation militaire, ou encore des injonctions qui leur sont faites à limiter les efforts et à éviter toute recherche de performances. L'autre aspect consiste à privilégier des exercices spécifiques (longue corde à sauter, rondes, pas de danse) censés développer ou entretenir certaines des caractéristiques soi-disant naturelles des femmes, comme la grâce ou l'élégance.

La peur de l'indifférenciation entre les hommes et les femmes qui pourrait résulter d'une pratique « excessive » des exercices physiques par les femmes, crainte déjà apparue en filigrane dans cette étude, semble être fondamentale pour comprendre pourquoi elle doit être limitée et contrôlée.

Deux tendances contradictoires sont en action : d'une part la spécification et l'autonomisation de la discipline féminine, d'autre part la référence permanente de celle-ci à la discipline masculine. La publication du premier manuel fédéral de gymnastique pour les filles en 1916 incarne parfaitement cette double tendance. Celle-ci se perpétue d'ailleurs tout au long du xx^e siècle avec la publication de manuels suisses d'éducation physique pour les filles, à côté des manuels fédéraux pour garçons et ne s'éteint pas avec le programme fédéral de 1975. En effet, même s'il inclut pour la première fois l'ensemble des écoliers et écolières, ce dernier perpétue la tradition d'exercices spécifiques selon la catégorie de sexe¹⁸³⁸.

L'étude du saut, mais encore plus l'analyse des discours dans la seconde partie du chapitre, font ressortir une certaine ambivalence des positions et des discours, même parmi les partisan-e-s de l'éducation physique féminine : la pseudo-faiblesse féminine pourrait être surmontée par un entraînement approprié ou, au contraire, « La Femme » serait par nature fragile, voire handicapée, et il faudrait prendre toutes les précautions utiles afin d'éviter d'aggraver son état. De même, la fragilité relative des femmes serait due à leur constitution naturelle ou, à l'inverse,

¹⁸³⁸ CZÁKA Véronique, « Corps et genre : analyse historique de manuels suisses d'éducation physique »...

constituerait le fruit des conditions de vie (vêtement, sédentarité) qu'on leur impose. Finalement, il serait légitime que les filles et les jeunes femmes puissent pratiquer l'éducation physique comme les garçons et les hommes, puisque leur anatomie et leurs besoins physiques sont semblables ou au contraire, femmes et hommes sont fondamentalement différents d'un point de vue physiologique et doivent par conséquent pratiquer des programmes différents. Nous avons vu que ces contradictions ne semblent gêner personne et que les promoteurs et promotrices de l'éducation physique féminine n'hésitent pas à les utiliser et à les combiner afin de vaincre les oppositions qui persistent.

De manière plus générale, l'éducation physique telle qu'elle est présentée et pratiquée dans le cadre scolaire paraît avant tout prôner l'acquisition de normes sociales défendues par les classes dominantes de la société, et cela tant pour les garçons que pour les filles. Les garçons sont destinés à devenir de bons travailleurs, des citoyens et des soldats, dotés d'une force physique et morale irréprochable, alors que les filles sont vouées à devenir des épouses et des mères, garantes du bonheur de leur mari et de l'éducation de leurs enfants.

Chapitre 8

Espaces et infrastructures

Le manque d'infrastructures comme frein à l'introduction effective de l'enseignement de l'éducation physique tout au long du XIX^e siècle a été relevé dans plusieurs études, consacrées tant à la Suisse qu'à des cas étrangers. Cependant, peu de chercheuses et de chercheurs se sont réellement penchés sur cet aspect de l'histoire matérielle de l'éducation physique¹⁸³⁹. L'étude des locaux d'éducation physique s'inscrit dans le contexte plus large d'une histoire de l'architecture, de la matérialité scolaire, mais également de l'histoire de l'espace et du temps scolaire. Des recherches antérieures dans ces domaines ont mis en lumière le processus qui fait passer de simples «chambres d'école», parfois situées dans un bâtiment communal ou chez un particulier au tournant du XIX^e siècle, aux groupes scolaires contemporains qui se caractérisent non seulement par une multiplication et une spécialisation des espaces scolaires, mais aussi par un lien étroit entre discipline particulière et espace et matériel spécifiques¹⁸⁴⁰. Ce même type d'évolution de l'espace scolaire est visible dans les infrastructures destinées à l'enseignement de l'éducation physique. Les

¹⁸³⁹ Pour le cas français, signalons l'étude de LE CŒUR Marc, «Couvert, découvert, redécouvert... L'invention du gymnase scolaire en France (1818-1872)», *Histoire de l'éducation*, 102, 2004, p. 109-135. Version électronique de l'article consultée le 3 mars 2013, sur <http://histoire-education.revues.org/705>; sur l'exemple genevois RIPOLL David, «Une architecture pour la forme : les salles de gymnastique à Genève (1830-1914)»...; «Histoire», in VILLE DE GENÈVE (éd.), *Salle de gymnastique, Vieux-Grenadiers 15*, Genève : Impr. genevoise S.A., [2001], p. 12-19.

¹⁸⁴⁰ Sur le cas vaudois : HELLER Geneviève, FARNET Marianne, *La Cage dorée...*; lausannois : LÜTHI Dave (dir.), *Lausanne – les écoles...*; genevois : BRIGGS Jeanne, *Un toit pour l'école : évolution de l'architecture scolaire de la Réforme à nos jours dans le canton de Genève*, mémoire de licence, Université de Genève, 2004.

établissements scolaires contemporains sont généralement pourvus de locaux et de matériel qui lui sont spécialement dédiés, parfois complétés par des emplacements extérieurs (pour la pratique de l'athlétisme, de sports collectifs, etc.), mais il n'en a pas toujours été ainsi.

L'espace scolaire n'est pas un lieu neutre où se déroulent des processus éducatifs. Dans son article de synthèse sur l'espace et le temps scolaires, Viñao Frago rappelle :

«[qu']il existe ainsi une étroite relation entre la distribution et l'usage de la classe, les objectifs visés et la méthodologie employée. Le fait qu'il y ait ou non des espaces spécifiques pour enseigner certaines matières, ainsi que leur disposition interne, reflète tout naturellement les conceptions que l'on a de ces mêmes matières. [...] La place de certaines fonctions ou tâches dans l'ensemble de l'espace scolaire nous indique la conception que l'on s'en fait et l'importance que l'on y accorde.»¹⁸⁴¹

En ce qui concerne les locaux destinés à l'éducation physique, nous allons mettre en évidence leur apparition et leur évolution, mais également leur absence. Nous interrogerons encore, idéalement en lien avec les autres espaces scolaires bâtis ou non bâtis, leur emplacement, leur dimension et leur enveloppe extérieure, qui sont autant d'éléments significatifs selon nous. Finalement, nous analyserons l'impact de ces constructions sur les pratiques de gymnastique des écolières et des écoliers et, de manière plus générale, les enjeux entre genre et espace.

8.1 Infrastructures insuffisantes ou absentes

Les données recueillies par le DMF dans les rapports annuels des cantons à partir de 1880, malgré leurs limites précédemment énoncées¹⁸⁴², permettent de tracer des tendances générales par canton et par ordre d'enseignement en matière d'infrastructures pour l'éducation physique (annexe 8-1). De la compilation des données pour les deux décennies suivant l'introduction de la gymnastique obligatoire pour les garçons, on constate qu'en ce qui concerne les établissements secondaires et supérieurs, les infrastructures (emplacement, local, engins) à disposition ne s'améliorent sensiblement que dans le canton de Vaud. Celui de Neuchâtel, où l'enseignement de la gymnastique est obligatoire dans les écoles secondaires depuis 1853, présente des infrastructures presque complètes dans l'ensemble des écoles dès le premier rapport de 1881. Dans les cantons de Genève et de Fribourg, les installations varient d'un établissement à l'autre, mais

¹⁸⁴¹ VIÑAO FRAGO Antonio, «L'espace et le temps scolaires comme objets d'histoire»..., p. 96.

¹⁸⁴² Cf. chap. 2.2.

dans l'ensemble, on ne note ni réelle progression, ni régression. Concernant les infrastructures à l'intention des écoles primaires, une première constatation valable pour trois cantons sur quatre peut être faite relativement aux engins. La part des communes ne possédant aucun engin diminue significativement dans les cantons de Vaud, de Neuchâtel et de Genève, mais cela ne signifie pas pour autant que tous les établissements possèdent l'ensemble des engins prescrits par les ordonnances fédérales. Un constat du même ordre peut être fait quant aux emplacements de gymnastique en plein air dans les cantons de Vaud et de Genève. La lacune la plus flagrante qui porte sur les infrastructures du primaire concerne les salles de gymnastique. Ce type d'équipement n'est à disposition que dans une commune sur dix dans le canton de Fribourg¹⁸⁴³ et une sur quatre pour Vaud. À Genève, la part des communes possédant un local, même insuffisant, augmente au fil des ans, tout comme à Neuchâtel, où le rapport passe de une commune sur trois à environ une sur deux. La politique de subvention mise en place par les autorités cantonales de ces deux cantons est peut-être un des éléments qui permet d'expliquer l'augmentation d'établissements primaires bénéficiant de salles de gymnastique au tournant du xx^e siècle. À Neuchâtel, l'article 114 de la loi sur l'instruction publique du 27 avril 1889 prévoit la prise en charge par l'État du quart du prix de toute nouvelle construction scolaire, y compris les halles de gymnastique. À Genève, puis dans le canton de Vaud, l'aide du pouvoir cantonal sous forme de subvention n'est pas aussi clairement établi dans les lois et dépend de la situation financière des communes requérantes.

Dans certaines communes, le petit nombre de garçons fréquentant l'école rend l'investissement financier que nécessiterait la création d'une salle, ou même d'un simple emplacement en plein air, complètement disproportionné aux yeux des autorités qui ne peuvent s'y résoudre. Des solutions de compromis semblent pouvoir être trouvées en accord avec les autorités cantonales. C'est le cas à Essert-sous-Champvent, commune du nord-vaudois, qui compte une centaine d'habitant-e-s¹⁸⁴⁴ :

*«Ensuite de correspondance entre la Commission d'École d'Essert et le Département, dans le courant de 9^{bre}. Et de X^{bre}. 1885, la Commission a été autorisée, vu son extrême pauvreté; le manque de local, et, en général, le peu d'élèves garçons; – il y en avait 10 alors, maintenant plus que 6, – à n'acheter que des cannes, ce qu'elle a fait immédiatement, et qui, avec les exercices préliminaires, constituent les leçons de gymnastique données.»*¹⁸⁴⁵

¹⁸⁴³ Il s'agit sans doute des locaux établis pour les écoles secondaires et également utilisés par les écoles primaires de garçons du lieu.

¹⁸⁴⁴ 124 habitant-e-s en 1870, 114 en 1900; BFS.

¹⁸⁴⁵ ACV, Fonds DIPC, KXIII 215/2, Enveloppe bleue «Enseignement de la gymnastique 1886», lettre du 8 décembre 1886 de J. Isely, instituteur, au DIPC.

Ces accommodements semblent parfois se prolonger dans le temps, comme le montre l'exemple de Cheseaux-Noréaz, commune limitrophe d'Yverdon. En 1885, les autorités de ce village obtiennent d'envoyer à Yverdon pour leurs leçons de gymnastique les quatre garçons âgés de dix à quatorze ans qui fréquentent leur école¹⁸⁴⁶. En 1890, la commission des écoles d'Yverdon propose d'accorder l'usage gratuit de son local et de ses engins pour l'enseignement à donner aux huit ou neuf garçons de Cheseaux-Noréaz, pour répondre à la demande des autorités de cette commune. Celles-ci sont priées de s'arranger avec le maître de gymnastique de la ville pour l'organisation de cet enseignement¹⁸⁴⁷. En 1919, la situation n'a pas réellement évolué puisque la Municipalité de Cheseaux-Noréaz sollicite à nouveau les autorités yverdonnoises afin que les garçons concernés (en moyenne six) puissent suivre l'enseignement de la gymnastique avec une des classes primaires d'Yverdon¹⁸⁴⁸. Cette requête est accueillie favorablement par le DIPC, qui autorise cet arrangement entre les deux communes voisines¹⁸⁴⁹.

Il est difficile de savoir si le canton de Vaud est particulièrement laxiste dans l'application des prescriptions fédérales en matière d'équipements et d'engins, mais il ne sert pas toujours de bon exemple à ses voisins, comme le révèle le rapport 1883-1884 de la DIP fribourgeoise à l'intention du DMF. Ce document donne en effet l'occasion à l'inspecteur scolaire de la Veveyse¹⁸⁵⁰ de se plaindre du fait que *«les Vaudois qui nous avoisinent n'ont encore rien fait pour la gymnastique. Nos engins seront usés et pourris que ces bons voisins tout aussi Confédérés que nous, n'auront pas encore songé à construire les leurs!»*¹⁸⁵¹

Prédiction peu encourageante qui se confirme puisque vingt plus tard, sur les *«754 classes renfermant des garçons de 10 à 15 ans»* dans le canton de Vaud en 1905, 230 (31 %) possèdent une installation complète d'engins de gymnastique ; 182 (24 %) ont une installation incomplète et 342 (45 %) ne comptent aucun engin ; 169 (22 %) disposent d'un local de gymnastique suffisant, 180 (24 %) d'un local insuffisant et 405 (54 %) d'aucun local¹⁸⁵². Cette situation peu réjouissante perdure puisqu'en 1911, *«77 établissements scolaires seulement sur 509 disposaient d'une salle de gymnastique suffisante ou, à ce défaut, d'un préau pourvu des engins nécessaires, tandis que 432 ne possédaient pas la place et les engins indispensables à l'application du programme»*¹⁸⁵³.

¹⁸⁴⁶ AVY, CN 207/5, Registre de la Commission d'inspection des Écoles, séance du 10 janvier 1885.

¹⁸⁴⁷ AVY, CN 207/6, Procès-verbaux des séances de la Commission des Écoles, séance du 20 août 1890.

¹⁸⁴⁸ AVY, Qd 4, Procès-verbaux de la Commission scolaire, séance du 23 décembre 1919.

¹⁸⁴⁹ AVY, Qd 4, Procès-verbaux de la Commission scolaire, séance du 29 janvier 1920.

¹⁸⁵⁰ District situé au sud du canton de Fribourg, voisin des districts vaudois de Vevey, de Lavaux et d'Oron.

¹⁸⁵¹ AF, DMF, E 27 8378, cité dans KLEISLI Eva, *L'éducation féminine et la gymnastique à Fribourg...*, p. 45.

¹⁸⁵² VD, CR CE 1905, p. 103-104.

¹⁸⁵³ VD, CR CE 1911, p. 116.

Fort de ce constat, le DIPC adresse à l'ensemble des communes n'ayant pas d'installation pour la gymnastique une circulaire accompagnée « *des prescriptions, plans et devis relatifs à la construction et à l'achat des engins* ». Sans grand succès semblerait-il : « *Quelques autorités se sont préoccupées dès lors de la question, mais la grande majorité a fait la sourde oreille.* »¹⁸⁵⁴ Les communes vaudoises ne sont pas les seules à se montrer récalcitrantes. Le canton de Genève, au territoire et au nombre de communes pourtant considérablement moins étendus que son voisin, peine de même à obliger les derniers réfractaires à installer les engins de gymnastique indispensables. L'inspecteur de gymnastique Jean-Baptiste David, qui fait le point de la situation à ce sujet en 1905, constate que les écoles d'Avusy, Collonge-Bellerive, Onex, Céligny et Corsier ne sont toujours pas équipées. Il conclut son courrier au chef du DIP en demandant une intervention financière de l'État : « *En ce qui concerne les trois premières, je crois que nous n'obtiendrons absolument rien de ces communes si l'État ou le Département de l'Instruction ne fait pas un léger sacrifice en fournissant à ces trois Écoles les engins indispensables.* »¹⁸⁵⁵

L'installation d'engins en plein air ne suffit malheureusement pas à garantir de bonnes conditions pour la pratique sur le long terme. En effet, les engins, exposés aux intempéries tout au long de l'année, se détériorent rapidement. Par exemple, à Lausanne en 1890, la Municipalité est invitée à faire réparer les installations de plein air situées dans les préaux des classes foraines établis à peine six ans plus tôt selon les normes fédérales¹⁸⁵⁶. Une halle de gymnastique fermée est donc l'unique solution pour garantir la pérennité du matériel. La construction d'un tel local représente un important coût financier pour les communes rurales, qui préfèrent, souvent en toute logique, investir ailleurs leurs moyens, parfois extrêmement limités.

La solution adoptée dans un certain nombre d'écoles rurales est tout simplement de pratiquer la leçon d'éducation physique à l'intérieur de la salle de classe durant la mauvaise saison. Sterroz, maître de gymnastique au Collège Saint-Michel et à l'École normale d'Hauterive et surtout personne de référence pour cet enseignement auprès de la DIP fribourgeoise, prône cette solution à défaut de mieux¹⁸⁵⁷.

Dans le même ordre d'idées, un manuel spécifique est édité à l'intention des classes rurales dépourvues d'installations, dans le canton de Neuchâtel en 1898¹⁸⁵⁸. Il propose des exercices pouvant être réalisés dans la salle de classe, en utilisant le mobilier

¹⁸⁵⁴ VD, CR CE 1911.

¹⁸⁵⁵ AEG Terrassière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.1, lettre du 30 août 1905 de Jean-Baptiste David à Alfred Vincent, chef du DIP.

¹⁸⁵⁶ Le terme « classes foraines » désigne les écoles situées dans les hameaux de la commune de Lausanne, soit en dehors du tissu urbain : Chalet-à-Gobet, Chailly, etc. AVL, RF 19/ 8, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séance du 22 août 1890, p. 336.

¹⁸⁵⁷ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1888-1907 », lettre du 30 janvier 1897 de Guillaume Sterroz à Georges Python, chef de la DIP.

¹⁸⁵⁸ LIEBBECK C[arl] H[arald], *Extrait du Manuel de gymnastique suédoise...*

scolaire comme substituts d'engins. À Genève, un manuel, publié en 1918 par l'inspecteur de gymnastique Thorin à l'intention des écoles rurales, propose une série de leçons à exécuter en plein air en utilisant des obstacles naturels comme engins¹⁸⁵⁹.

Pour les petites communes, la tendance, qui se dessine dès les premières années du xx^e siècle, est d'investir dans la construction d'une grande salle pouvant servir à plusieurs usages: salle des fêtes, de gymnastique, etc. Cependant, le problème du local de gymnastique, ou plutôt de son absence, perdurera parfois jusque dans la seconde moitié du siècle.

8.2 Des salles de gymnastique

Alors qu'il semble difficile d'équiper l'ensemble des écoles rurales d'infrastructures pour la gymnastique, la situation se présente quelque peu différemment dans les zones urbaines. Les exemples d'écoles de gymnastique, évoqués dans le premier chapitre de ce livre, illustrent bien les solutions les plus couramment employées dans les deux premiers tiers du xix^e siècle en matière de lieu d'exercice dans les principales localités. Avant d'évoquer les lieux fermés, soulignons encore une fois, qu'à ses débuts, la gymnastique se pratique habituellement sur des installations extérieures, du moins pour les garçons, quand les conditions météorologiques le permettent, les locaux fermés n'étant employés que lorsque cette option est impossible et cela quelle que soit l'importance de la localité¹⁸⁶⁰. Les premiers lieux fermés mis en place sont soit des constructions «légères», souvent qualifiées de «hangars» dans les sources, érigées spécifiquement pour la pratique de la gymnastique, soit des locaux ou bâtiments, dédiés originellement à un autre usage, aménagés postérieurement en local d'exercices. Précisons que quelle que soit l'alternative choisie, le local ne se situe pas nécessairement dans les environs du ou des établissements scolaires qu'il dessert. La proximité entre les différents espaces scolaires telle que nous la connaissons aujourd'hui n'a donc pas toujours été une évidence. Les écoles de gymnastique de Genève et de Lausanne illustrent bien le fait que différents groupes, et pas uniquement des enfants scolarisés, y pratiquent la gymnastique et par conséquent les autorités n'évoquent à aucun moment une quelconque nécessité de les édifier dans le voisinage des bâtiments scolaires, même si dans le cas de Genève, les premières écoles sont situées près du Collège¹⁸⁶¹. En termes de temporalité, soulignons qu'il y a là, comme en termes d'espace, une claire distinction entre la journée scolaire normale et la pratique de la gymnastique. Les enfants scolarisés se rendent en fin d'après-midi ou en soirée, soit après les heures de classe, à l'école de gymnastique. Au cours du siècle s'opéreront un

¹⁸⁵⁹ THORIN John, *Plans de leçons (sans engins)*...

¹⁸⁶⁰ Cf. la fig. 1-2 reproduisant l'installation extérieure aménagée par Clis à Berne.

¹⁸⁶¹ RIPOLL David, «Une architecture pour la forme: les salles de gymnastique à Genève (1830-1914)»..., p. 62-63.

rapprochement des lieux de pratique de l'espace scolaire et une intégration des cours d'éducation physique au temps scolaire «normal», mais ce processus se caractérise par des essais et des tâtonnements avant de se réaliser complètement.

Espace et emplacement

Le choix de construire un unique local de gymnastique dans lequel se rendent les élèves des différentes écoles de la localité pour y recevoir leurs leçons perdure, mais se raréfie clairement dans le dernier tiers du XIX^e siècle. C'est justement cette question de l'adéquation de l'emplacement qui est discutée au sein du Conseil communal de la ville de Fribourg en 1892 alors qu'il est question d'ériger une première salle de gymnastique¹⁸⁶². Joseph Brüllhart (1847-1923) est d'avis qu'il faut suivre ce qui se fait ailleurs, c'est-à-dire, selon lui, installer une salle de gymnastique au rez-de-chaussée d'un bâtiment scolaire, puisque *«l'enseignement de la gymnastique est un enseignement comme un autre et qu'il doit et peut trouver sa place dans un bâtiment scolaire»*¹⁸⁶³. Ses opposants, Xavier Schorderet (1848-1902) et Pierre-Auguste de Bourgknecht (1846-1923), *«estiment qu'un local d'exercices corporels dans une maison d'École troublerait l'enseignement et l'étude»*¹⁸⁶⁴. Le syndic, Paul Aeby (1841-1898), quant à lui, est favorable à la construction d'un bâtiment spécial pour la gymnastique et c'est cette solution qui va être retenue. Après de multiples discussions sur la localisation du nouveau local, la salle est finalement édiflée aux Grand'Places (fig. 8-1), où se trouvait déjà l'installation de gymnastique en plein air. Ce parti pris de concentrer en un seul lieu la pratique de la gymnastique explique sans doute que, lors de sa construction à Gambach en 1905, le nouveau bâtiment de l'école secondaire des filles¹⁸⁶⁵ soit doté d'un aménagement complet en termes de locaux spécialisés (ateliers de repassage, de coupe et de confection, cuisines, salle de dessin, etc.), à la pointe de l'hygiène scolaire (plancher en linoléum, douches, bancs Mauchain, etc.), mais d'aucune salle de gymnastique.

L'exemple de Fribourg permet de questionner le statut qu'occupe l'éducation physique parmi les disciplines scolaires à la fin du XIX^e siècle. Si on compare le choix fribourgeois à ce qui se passe à La Chaux-de-Fonds ou à Genève, il est tentant de le qualifier d'inadéquat, voire de dépassé. Cependant, nous émettons l'hypothèse que la place réelle, physique, accordée aux exercices corporels dans les bâtiments scolaires peut être utilisée comme indicateur du niveau d'intégration de ceux-ci en tant que discipline scolaire «ordinaire» et que cette place varie logiquement suivant les lieux, vu que l'introduction de cette discipline ne connaît

¹⁸⁶² Jusqu'à cette date, divers locaux et emplacements extérieurs avaient été aménagés puis utilisés pour l'enseignement de la gymnastique, mais aucun bâtiment n'avait spécifiquement été construit à cet usage.

¹⁸⁶³ AVF, Protocoles du Conseil communal, vol. 89, séance du 2 août 1892, p. 239-240.

¹⁸⁶⁴ AVF, Protocoles du Conseil communal, vol. 89, séance du 2 août 1892, p. 239.

¹⁸⁶⁵ Le bâtiment accueille aussi des classes primaires de filles; GASSER Bernard, «L'historique»..., p. 116-121.



Fig. 8-1: Fête de gymnastique et concours de lutte, Fribourg, début du xx^e siècle, à gauche, la salle de gymnastique des Grand'Places construite en 1895.

pas partout la même chronologie. Si l'on part de cette hypothèse, on constate que la salle des Grand'Places marque en fait le franchissement d'une étape dans ce processus d'intégration, puisqu'elle constitue le premier bâtiment conçu et édifié pour cette utilisation spécifique dans la cité des Zähringen qui, jusque-là, n'avait connu que des locaux loués ou achetés par les autorités et aménagés, après coup, du mieux possible pour un enseignement de gymnastique. La construction d'un local spécifique, quelle que soit sa localisation par rapport aux bâtiments scolaires qu'il dessert, est une sorte d'étape intermédiaire qui a lieu à différents moments selon le lieu. En suivant ce qui se passe dans diverses localités romandes, nous allons identifier les différentes étapes de ce processus de spécialisation de l'espace de pratique de l'éducation physique scolaire en observant tout particulièrement la localisation des salles de gymnastique par rapport au reste des infrastructures scolaires. Pour ce faire un corpus de quatre-vingt-huit établissements scolaires comprenant une salle de gymnastique (prévue dès l'origine ou ajoutée postérieurement) ou de salles de gymnastique indépendantes construites pour cet usage a été établi (annexe 8-2).

L'utilisation d'un local destiné originellement à d'autres fonctions et plus ou moins aménagé pour la pratique de la gymnastique constitue la première étape dans beaucoup de lieux. Celle-ci peut être très brève, par exemple à Genève où Rosenberg utilise «*le bâtiment en planchet construit sur la plaine de Plainpalais*»¹⁸⁶⁶, connu sous le nom de «*cirque olympique*», après y avoir fait quelques frais¹⁸⁶⁷ pendant l'hiver 1832 en attendant la construction de la première école de gymnastique genevoise qui ouvre ses portes l'année suivante. Cela peut durer plus longtemps, comme à Lausanne, où la première décennie d'éducation physique des collégiens se fait dans un bûcher réaménagé, avant de reprendre en 1837, après dix ans de suspension, grâce à la construction du premier «hangar» de gymnastique de la capitale vaudoise¹⁸⁶⁸. Dans le cas de Fribourg, cette solution est pratiquée pendant presque un demi-siècle. Kleisli a dénombré pas moins de six locaux différents servant à l'enseignement de la gymnastique entre 1848 et la construction de la salle des Grand'Places en 1895, dont la salle dite du Strambino (fig. 8-2) utilisée pendant près de vingt ans¹⁸⁶⁹. Les types de locaux convertis en salle de gymnastique sont extrêmement variés : bûcher, manège et grenette à Lausanne, salle de spectacles à Fribourg, stand de tir et local dans l'arsenal à Moudon¹⁸⁷⁰, également un stand de tir à Cossonay¹⁸⁷¹ et même une église à Châtel-Saint-Denis¹⁸⁷².

Parfois, l'enseignement transite directement du plein air à la salle de gymnastique à proximité du bâtiment scolaire, sans passer par un local temporaire, comme à Yverdon, où, après plus de quinze ans de demande, le directeur du Collège peut se réjouir en 1873 :

«Un bâtiment spacieux, commode et bien meublé, a été construit cette année, à quelque distance du château¹⁸⁷³, pour la gymnastique. Nos remerciements les plus sincères à l'autorité communale pour cette importante amélioration et cette nouvelle preuve de sollicitude.»¹⁸⁷⁴

¹⁸⁶⁶ GE, CR CE 1832, p. 60.

¹⁸⁶⁷ *Journal de Genève*, 24 octobre 1832, p. 364.

¹⁸⁶⁸ Cf. chap. 1.2 pour plus de détails sur les cas genevois et lausannois.

¹⁸⁶⁹ KLEISLI Eva, *L'éducation féminine et la gymnastique à Fribourg...*, p. 49.

¹⁸⁷⁰ ACV, Fonds DIPC, KXIII 215/2, questionnaire rempli par la direction du Collège de Moudon au DIPC, daté du 14 décembre 1886.

¹⁸⁷¹ HELLER Geneviève, FORNET Marianne, *La Cage dorée...*, p. 181.

¹⁸⁷² AEF, DIP Gymnastique 1223, carton «1888-1907», «Rapport concernant les informations recueillies et les inspections effectuées dans le canton de Fribourg relativement à l'enseignement de la gymnastique dans les écoles moyennes» signé [Adolphe] Michel, 26 octobre 1900.

¹⁸⁷³ À cette période, toutes les classes de la ville d'Yverdon sont logées au château, qui avait, au début du XIX^e siècle, hébergé l'institut dirigé par Pestalozzi. Cela change avec la construction du nouveau collège qui accueillera les écoles secondaires de filles et de garçons en 1897. Les derniers élèves quitteront le château en 1974. RAEMY Daniel de, AUDERSET Patrick, *Histoire d'Yverdon. Tome 3 : de la Révolution vaudoise à nos jours*, Yverdon-les-Bains : Schaer libraire et éditeur, 1999, p. 33-35.

¹⁸⁷⁴ AVY, CN 184/2, «Rapports annuels faits par le Directeur du Collège d'Yverdon à Mr l'Inspecteur des collèges», Collège d'Yverdon, année 1873.



Fig. 8-2: Fribourg, bâtiment «Strambino», utilisé comme salle de gymnastique dès 1874.

Au temps des «palais scolaires»

La période allant du dernier tiers du XIX^e siècle à la Première Guerre mondiale est centrale pour le développement des infrastructures d'éducation physique. Elle est en effet marquée par la construction d'un grand nombre de bâtiments scolaires, tout particulièrement dans les villes qui doivent faire face à de véritables explosions démographiques. Il ne s'agit plus seulement de construire un hangar de gymnastique pour un nombre restreint d'écoles existantes, mais de créer de tout nouveaux établissements et équipements scolaires pour répondre aux besoins accrus du moment. C'est au début de cette période que l'on voit apparaître les premiers bâtiments scolaires intégrant dès leur conception une salle dédiée à l'éducation physique. Par exemple, le nouveau collège industriel de La Chaux-de-Fonds, construit en 1876, et l'école secondaire et primaire de filles de Vevey (actuel collège du Clos), construite en 1877, qui contient une salle de gymnastique au rez-de-chaussée inférieur (fig. 8-3).

Cet équipement semble néanmoins dans un premier temps prioritairement destiné aux établissements secondaires ou logeant les deux types de classes, primaires et secondaires, sans doute parce que l'enseignement de la gymnastique y est précocement introduit. À Lausanne, le premier «palais scolaire», le collège

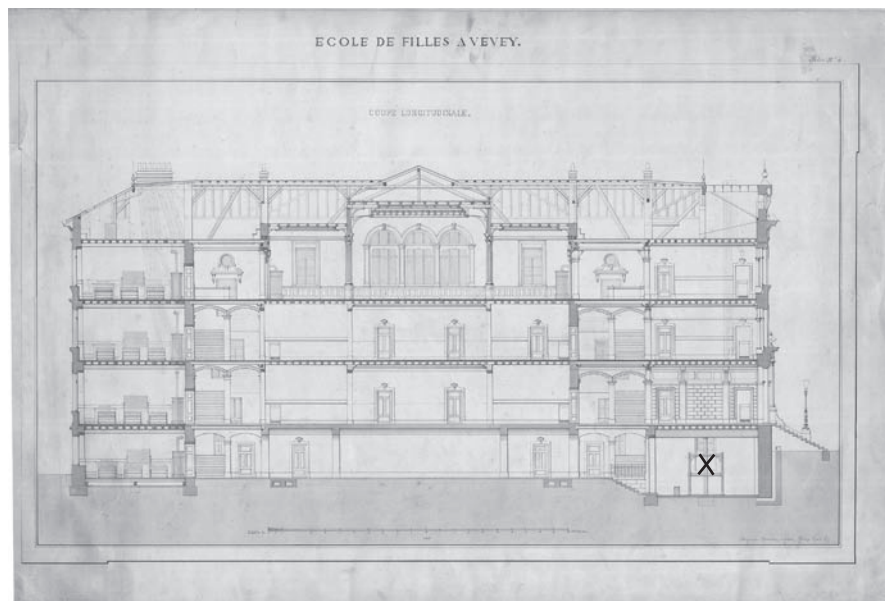


Fig. 8-3: Vevey, projet d'École de jeunes filles, coupe longitudinale, 1875. La salle de gymnastique est située à droite au sous-sol (X).

de Saint-Roch, destiné aux classes primaires est édifié sans salle de gymnastique en 1874. Les élèves de ce collège primaire ont des cours d'éducation physique mais ceux-ci se déroulent dans des locaux situés à une certaine distance (Manège Pelet à la Caroline, local du Bugnon construit en 1875) qui nécessitent un déplacement. Certains enseignants rechignant à faire les trajets avec leurs élèves tentent de donner cet enseignement sur le vaste palier des classes, mais l'espace est insuffisant pour que tous les écoliers puissent participer en même temps, ce qui pose un problème de discipline avec ceux restés en classe. La Commission des écoles les oblige à reprendre l'enseignement au Manège Pelet¹⁸⁷⁵. Une salle de gymnastique est rajoutée ultérieurement (1883) à proximité de l'établissement. Le collège suivant (Villamont-Dessus), édifié en 1887, comprend une salle de gymnastique, alors que le bâtiment dédié à l'école secondaire de jeunes filles (Villamont-Dessous), achevé en 1888, n'en comporte pas une, mais deux, situées de part et d'autre du bâtiment principal (fig. 8-4).

¹⁸⁷⁵ CZÁKA Véronique, *Éducation physique et genre: développement des gymnastiques scolaires masculines et féminines à Lausanne (1870-1914)*, mémoire de DEA en études genre, Universités de Lausanne et de Genève, 2004, p. 57.



Fig. 8-4: Lausanne, Anonyme, École supérieure de jeunes filles de Villamont, photographie, vers 1890. Les salles de gymnastique sont des constructions séparées, situées à l'avant, de part et d'autre de la cour (X).

À Genève, les écoles primaires de la rue Bautre (1864) et de l'actuelle rue Ferdinand Hodler, précédemment école dite de Malagnou (1872), sont également équipées après coup d'un local de gymnastique (1882 pour les deux établissements)¹⁸⁷⁶. Par la suite, les nouveaux établissements primaires situés dans les chefs-lieux lémaniques seront généralement pourvus d'office d'une salle de gymnastique (école des Crottes 1901, des Casemates 1902, de Chêne-Bourg 1904, du quai du Midi 1905, etc., toutes à Genève), si les conditions le permettent. Ce n'est pas le cas du Collège de la Barre à Lausanne où la salle de gymnastique, prévue dans le concours et les projets récompensés, n'est pas édifée en même temps que le bâtiment d'école, et ne peut être bâtie postérieurement en raison du prix élevé du terrain alentour¹⁸⁷⁷.

¹⁸⁷⁶ RIPOLL David, «Une architecture pour la forme: les salles de gymnastique à Genève (1830-1914)»..., p. 66.

¹⁸⁷⁷ *Bulletin officiel des séances du Conseil communal de Lausanne, année 1906*, Lausanne: Impr. Ch. Viret-Genton, 1906, séance du mardi 6 mars 1906, p. 337.

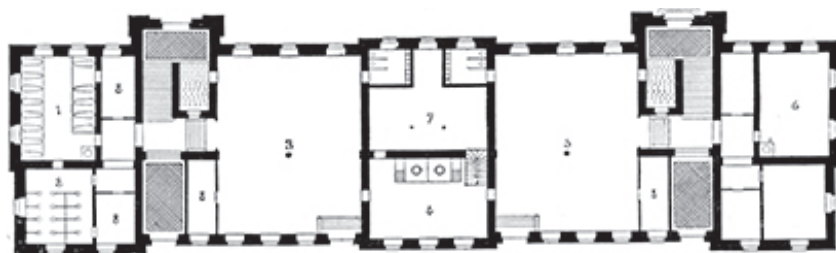


Fig. 472. — Plan du sous-sol. Echelle : 1/500.
 1. Bains. — 2. Douches. — 3 et 5. Salles de gymnastique. — 4. Chauffage central. — 6. Blancherie.
 7. Combustible. — 8. Vestiaires.

Fig. 8-5: La Chaux-de-Fonds, plan du sous-sol du collège de l'Ouest. Les chiffres 3 et 5 indiquent l'emplacement des salles de gymnastique.

La taille exceptionnelle de certains établissements implique une démultiplication des locaux. C'est le cas des écoles primaires de Beaulieu (1891) et de la Croix d'Ouchy (1894) à Lausanne, qui comportent chacune deux salles de gymnastique en annexe, et du collège de l'Ouest, érigé à La Chaux-de-Fonds en 1900. Ce dernier, un des plus grands bâtiments scolaires suisses de l'époque, est prévu pour accueillir 1 440 élèves de niveau enfantin et primaire et comprend deux salles de gymnastique au sous-sol (fig. 8-5) et deux salles de jeux pour les classes enfantines au rez-de-chaussée¹⁸⁷⁸.

Il est intéressant d'observer que ces premières salles de gymnastique prévues dans les plans originaux des nouveaux établissements sont généralement intégrées dans le bâtiment scolaire lui-même, principalement au sous-sol ou au rez-de-chaussée, plus rarement dans les étages¹⁸⁷⁹. Cette pratique se retrouve tant dans les établissements de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Genève que dans ceux des localités moins importantes comme les bourgades vaudoises de Sainte-Croix (collège de l'Auberson construit en 1886), Le Sentier (collège industriel construit en 1893¹⁸⁸⁰), Chexbres et Paudex¹⁸⁸¹. Seule exception à cette pratique, Lausanne, qui ne construit aucune salle de gymnastique intégrée aux bâtiments scolaires, choisissant dès l'origine de les placer en annexe. À partir du tournant du xx^e siècle, ce choix vient de plus en plus souvent concurrencer le plan « intégré », comme aux collèges de Montreux et d'Yverdon, achevés en 1897 et dont la salle de gymnastique est

¹⁸⁷⁸ BAUDIN Henry, *Les constructions scolaires en Suisse*, Genève: Éditions d'art et d'architecture, 1907, p. 467-469.

¹⁸⁷⁹ Sans doute pour des raisons constructives.

¹⁸⁸⁰ HELLER Geneviève, FÖRNET Marianne, *La Cage dorée...*, p. 58, 68.

¹⁸⁸¹ BAUDIN Henry, *Les constructions scolaires...*, p. 501, 507.

totallement indépendante du bâtiment d'école lui-même. Il faut dire que les locaux « intégrés » présentent certains inconvénients, par exemple en termes de bruit. À Vevey, Claude Reynold (1860-1935), professeur de gymnastique désireux d'apporter un accompagnement musical à ses leçons à l'école des filles, fait installer un piano dans la salle de gymnastique. Très rapidement, « on a constaté les inconvénients de cette musique gaie & sautillante pour les leçons données en classe au-dessus du local de gymnastique »¹⁸⁸² et ordre est donné de retirer l'instrument, un mois à peine après son installation, et ce malgré le fait que les spécialistes conseillent d'associer chant et musique à la pratique de la gymnastique féminine. Dans son premier ouvrage paru en 1907, Henry Baudin, architecte et auteur de deux recueils consacrés à l'architecture scolaire en Suisse au début du xx^e siècle, est opposé au choix du sous-sol comme localisation de la salle de gymnastique pour des raisons hygiéniques, un éclairage et une ventilation suffisants ne pouvant y être garantis selon lui¹⁸⁸³. Une décennie plus tard et suivant l'opinion de Friedrich Wilhelm Fissler (1875-1964), architecte de la ville de Zurich, Baudin penche finalement en faveur de l'intégration de la salle de gymnastique au bâtiment scolaire pour des raisons économiques (le coût de l'installation serait selon lui divisé par deux), à condition qu'elle ne soit pas au sous-sol¹⁸⁸⁴.

Malgré cela, nos observations indiquent que le choix de construire des salles en annexe semble prendre un léger avantage durant les premières décennies du xx^e siècle, surtout dans le cas des grands établissements urbains : collège des Crêtets à La Chaux-de-Fonds et école primaire de La Tour-de-Peilz (VD) en 1907, école primaire de garçons à Nyon en 1908, école primaire de garçons à Vevey en 1909 (fig. 8-6), collège de la Maladière à Neuchâtel en 1914, etc. Cette observation est confirmée, dans le cas du canton de Neuchâtel du moins, par un propos du conseiller d'État Édouard Quartier-la-Tente (1855-1925) dans l'ouvrage collectif sur l'instruction publique à Neuchâtel, publié pour l'Exposition nationale de 1914. Il y relate l'habitude d'intégrer, dès les années 1880, les salles de gymnastique dans les sous-sols des nouveaux bâtiments scolaires, mais précise qu'aujourd'hui celles-ci « sont abandonnées un peu partout pour les halles, construites généralement à côté du bâtiment scolaire, et qui répondent mieux aux besoins de l'enseignement. »¹⁸⁸⁵

¹⁸⁸² AVV, 80.01, Commission des Écoles de Vevey – procès-verbaux, vol. IV, séance du 13 février 1899, p. 344-345.

¹⁸⁸³ BAUDIN Henry, *Les constructions scolaires...*, p. 375-376.

¹⁸⁸⁴ BAUDIN Henry, *Les nouvelles constructions scolaires en Suisse*, Genève: Éditions d'art et d'architecture, 1917, p. 77-78.

¹⁸⁸⁵ QUARTIER-LA-TENTE Édouard, « Charge et moyens financiers », in [QUARTIER-LA-TENTE Édouard et al.], *Histoire de l'instruction publique...*, p. 215.

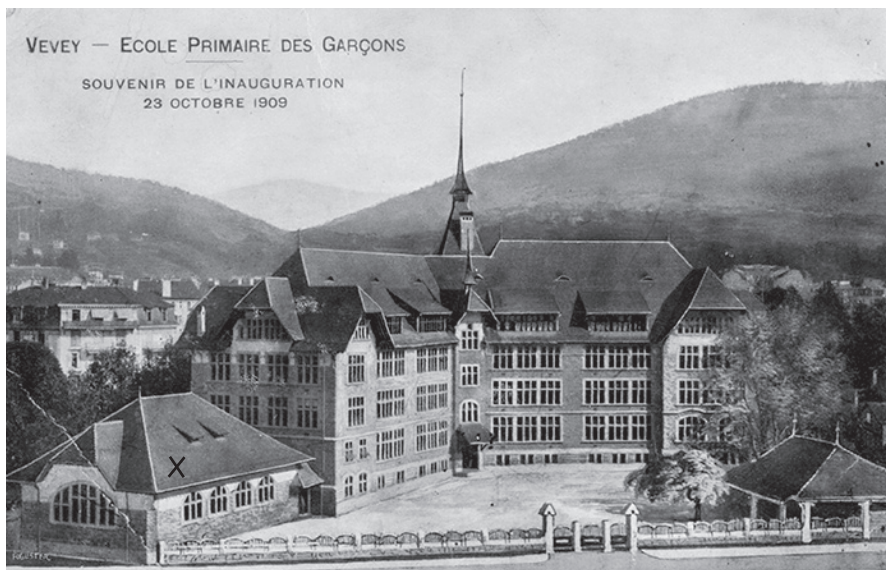


Fig. 8-6: Vevey, école primaire des garçons, carte postale, 1909. À gauche, la salle de gymnastique (X).

Dans son second ouvrage consacré à l'architecture scolaire suisse, Baudin cite les chiffres suivants, qui mettent en évidence les halles de gymnastique comme des équipements avant tout urbains :

«En 1911, on comptait, en Suisse, sur un nombre total d'environ 4 800 écoles primaires, moyennes et secondaires, 1 117 salles de gymnastique, dont 548 halles indépendantes, formant un bâtiment à part, 454 salles contenues dans les bâtiments d'école et, enfin, 115 halles ouvertes en plein air. Le 24 % des bâtiments scolaires possèdent donc une salle de gymnastique, mais comme beaucoup de ces locaux font partie de groupes scolaires urbains, ils atteignent, proportionnellement, un grand nombre d'enfants par rapport à la totalité des élèves. Dans les nouveaux bâtiments que j'ai publiés, la proportion de ceux qui ont une salle de gymnastique est de 64 %, atteignant le 82 % des élèves. On remarquera, en ce qui concerne l'emplacement des salles fermées, qu'il y a presque égalité entre le nombre de celles qui forment un bâtiment isolé (548) et de celles qui font partie intégrante du bâtiment scolaire (454).»¹⁸⁸⁶

¹⁸⁸⁶ BAUDIN Henry, *Les nouvelles constructions scolaires...*

La signification du traitement de l'espace dédié à l'éducation physique, comme bâtiment particulier ou comme espace intégré au bâtiment scolaire principal, doit être discutée.

Dans l'école de Chêne-Bourg (GE), édifée en 1904 (fig. 8-7 et 8-8), l'espace dédié à la gymnastique (identifié par le chiffre 3 sur le plan du rez-de-chaussée) fait partie intégrante du programme architectural, que l'on pourrait qualifier de global. Il n'est, visuellement du moins, pas discernable si l'on observe le bâtiment scolaire de l'extérieur. Seul l'accès (porche d'entrée 1, à gauche sur le plan du rez-de-chaussée) permet à un œil averti d'identifier cet espace comme spécifique puisqu'atteignable directement de l'extérieur, sans passer par les autres locaux scolaires.

Dans le cas de l'école primaire de Saint-Jean à Genève (fig. 8-9 et 8-10), érigée en 1915, le local de gymnastique et le préau couvert participent à la construction d'une imposante configuration en U grâce à leur positionnement symétrique, perpendiculaire à l'imposant bâtiment principal. On retrouve cette composition, même si le traitement en est moins monumental, dans certains collèges lausannois par exemple (école primaire de Beaulieu – fig. 8-19, école secondaire de jeunes filles – fig. 8-4). Plus généralement, le bâtiment de gymnastique est soit annexé à l'édifice principal (école de garçons de Vevey – fig. 8-6, école de Montriond à Lausanne), soit relié à celui-ci par un préau couvert (école de Pully (VD) – fig. 8-11, école secondaire de jeunes filles de la rue Voltaire à Genève – fig. 8-12, école de Prélaz à Lausanne – fig. 8-25, collège des Crétêts à La Chaux-de-Fonds) ou encore situé à quelque distance (école primaire de La Tour-de-Peilz – fig. 8-13), mais toujours traité en construction subalterne du bâtiment scolaire principal contenant les salles de classe.

Au début du xx^e siècle, l'espace dédié à la gymnastique se rapproche géographiquement des installations scolaires. Le local de gymnastique peut être soit intégré au bâtiment scolaire et perdre toute visibilité architecturale, signe paradoxal de son gain de légitimité en tant que discipline scolaire¹⁸⁸⁷, soit construit en annexe, sous la forme d'un édifice subordonné au bâtiment scolaire principal. Ces deux solutions peuvent être interprétées comme une réelle intégration de l'éducation physique comme branche scolaire, même si son statut à l'intérieur du catalogue des disciplines « oscille » encore entre : une discipline parmi d'autres qui se fonde dans l'espace scolaire ou une discipline suffisamment particulière pour nécessiter un espace spécifique identifiable visuellement au sein de l'espace scolaire.

Avant de creuser plus en détail les dimensions et le style architectural des locaux de gymnastique, prenons un peu de recul et embrassons près d'un siècle d'histoire d'installations pour l'enseignement de l'éducation physique. Les

¹⁸⁸⁷ RIPOLL David, «Une architecture pour la forme: les salles de gymnastique à Genève (1830-1914)»..., p. 66.

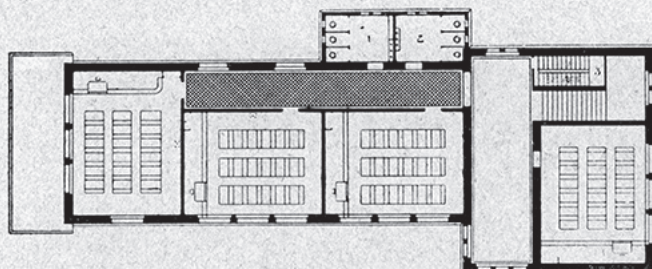
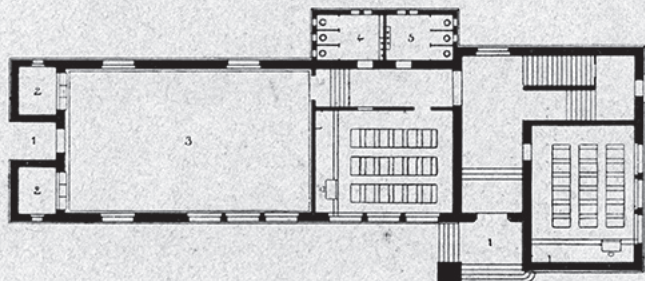


Fig. 446. — Plan du premier étage.

1. W.-C. des garçons. — 2. W.-C. des filles



Echelle : 1/500.

Fig. 447. — Plan du rez-de-chaussée.

1. Porches d'entrée. — 2. Vestiaires. — 3. Salle de gymnastique et réunions.
4. W.-C. des garçons. — 5. W.-C. des filles.

École primaire de Chêne-Bourg. (M. M. Camoletti,
architecte.)

Fig. 8-7 et 8-8: Chêne-Bourg (GE), école construite en 1904, vue et plans du bâtiment.

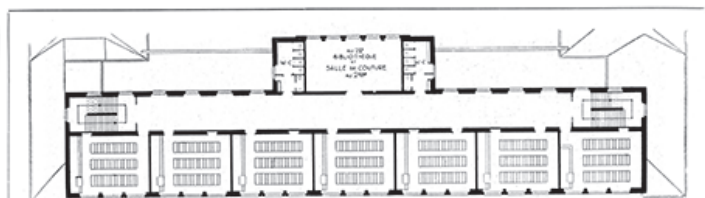


Fig. 208. — Plan du 1^{er} étage

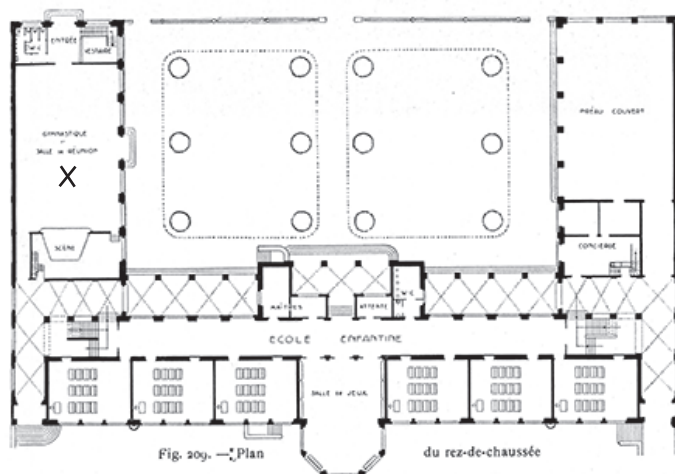


Fig. 209. — Plan du rez-de-chaussée

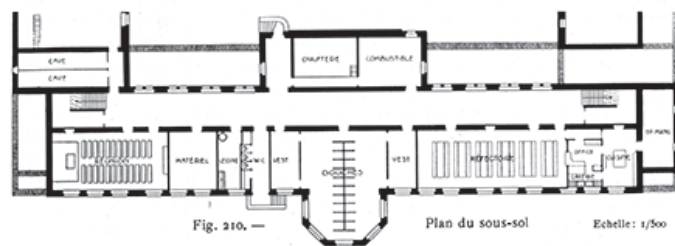


Fig. 210. — Plan du sous-sol Echelle: 1/500

ÉCOLE DE SAINT-JEAN, A GENÈVE

A. OLIVET, ARCH., ET ALEX. CAMOLETTI, ARCH. COLLAB., A GENÈVE

Fig. 8-9 et 8-10: Genève, école de Saint-Jean, vue et plan du bâtiment. La salle de gymnastique est marquée par un X.

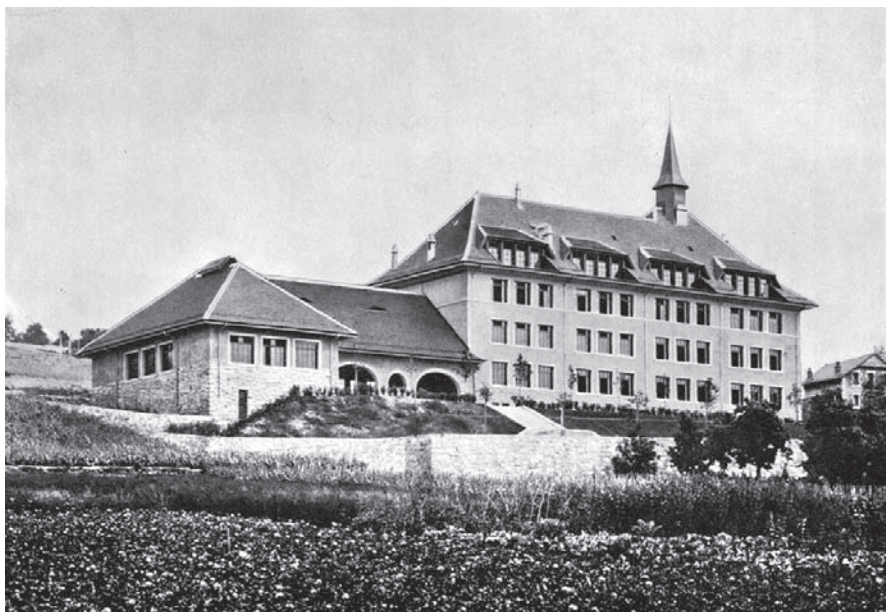


Fig. 8-11 : Pully (VD), à gauche, la salle de gymnastique et à droite, le bâtiment scolaire principal, reliés par un préau couvert.

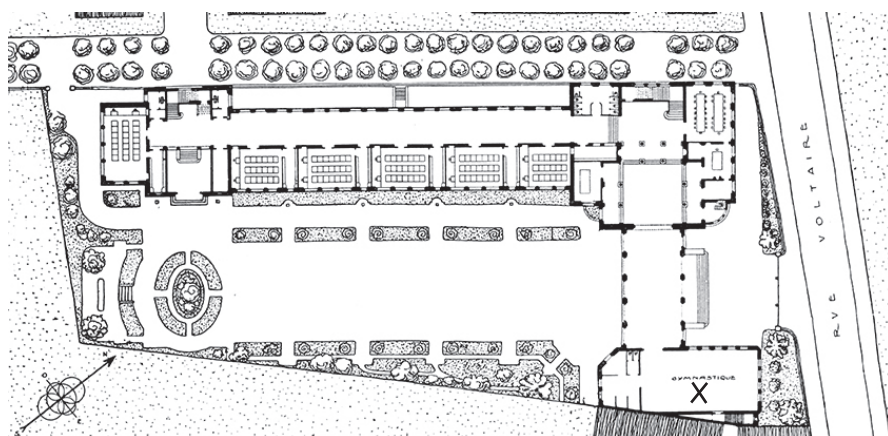
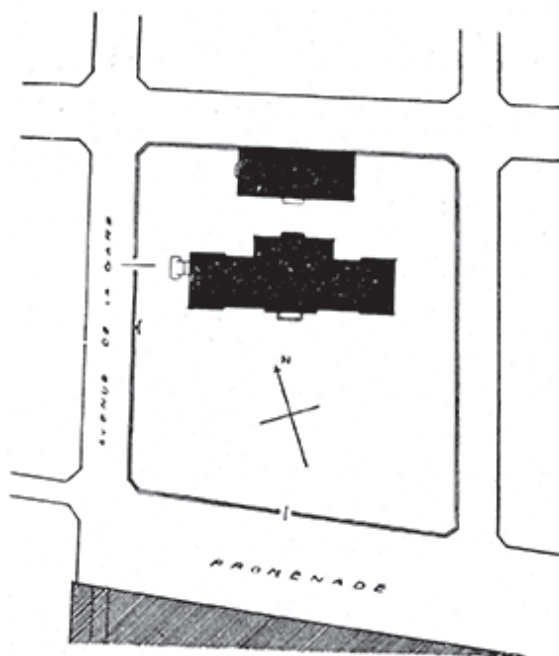


Fig. 8-12 : Genève, plan de l'école secondaire de jeunes filles située à la rue Voltaire. La salle de gymnastique est marquée par un X.



Echelle : 1/2.500.

Fig. 8-13: La Tour-de-Peilz, plan de situation de l'école primaire et de la salle de gymnastique.

différentes phases que nous avons pu identifier sur ce siècle sont : l'aménagement d'un local préexistant et originellement destiné à d'autres fonctions ; l'édification d'une construction spécifiquement vouée à la gymnastique, pas nécessairement à proximité des écoles qu'elle dessert ; une salle de gymnastique ajoutée à un bâtiment scolaire déjà existant ; une ou plusieurs salles de gymnastique prévues et intégrées dès l'origine dans le programme d'un nouvel établissement scolaire. Précisons que chaque commune ne franchit pas forcément chaque étape l'une après l'autre et peut passer directement de l'étape « aucune salle de gymnastique » à celle d'une salle de gymnastique intégrée dans le nouveau bâtiment scolaire, particulièrement dans les plus petites agglomérations et les communes rurales qui s'équipent plus tardivement. Ce processus en étapes successives s'observe néanmoins dans les localités de plus grande envergure, avec des décalages chronologiques. Il y a parfois des ruptures : une salle est détruite et n'est remplacée que plusieurs années plus tard, ce qui suspend l'enseignement. À Lausanne, dans

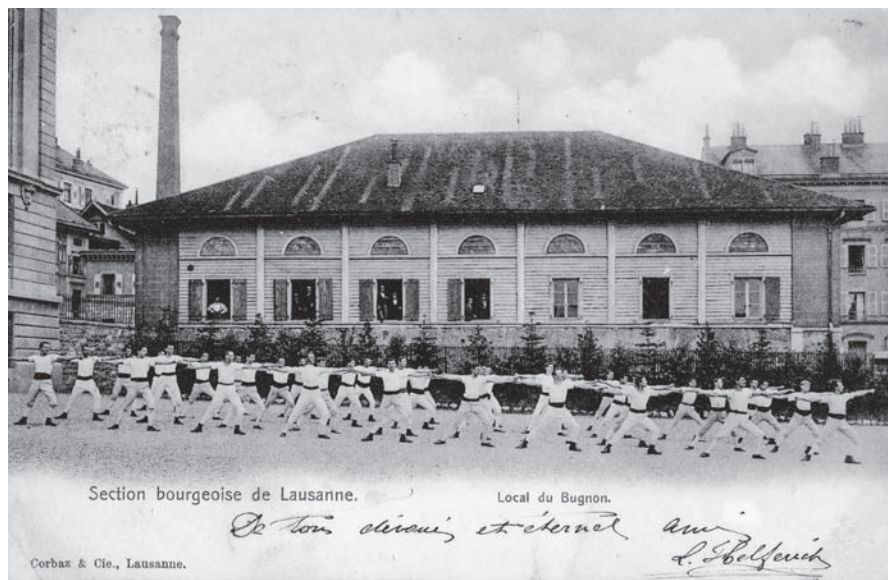


Fig. 8-14: Lausanne, anonyme, Section bourgeoise de Lausanne devant la salle de gymnastique du Bugnon, carte postale, vers 1900, à gauche on aperçoit l'angle du bâtiment de l'École normale.

la première décennie du xx^e siècle, on constate que plusieurs types d'aménagement peuvent coexister dans une même ville :

- une salle de gymnastique située à une certaine distance des établissements scolaires (salle du Bugnon, construite en 1876, fig. 8-14) ;
- un local aménagé et utilisé pour l'enseignement de la gymnastique même si destiné à d'autres fonctions (la Grenette, utilisée entre 1884 et 1903 pour diverses écoles, dont les classes logées au Musée Arlaud, remplacée par la suite par une autre salle détournée de ses fonctions initiales)¹⁸⁸⁸ ;
- une salle rajoutée ultérieurement (1883) à un établissement scolaire (Saint-Roch 1874) ;
- des collèges pourvus dès leur édification d'une ou deux salles de gymnastique en annexe (Villamont-Dessus 1887, école secondaire de jeunes filles 1888, Beaulieu 1891, Croix d'Ouchy 1894, Prélaz 1908) ;
- un local industriel reconverti en halle de gymnastique ultramoderne pour desservir les écoles environnantes (salle de Saint-Martin/Convaloup ouverte en 1906).

¹⁸⁸⁸ Lausanne, Rapport de gestion 1903, p. 31.

L'exemple lausannois éclaire très bien un processus fait de beaucoup d'essais et de solutions particulières même si se dessine déjà le modèle dominant au ^{xx}^e siècle, un local spécifiquement aménagé pour cet enseignement, intégré à l'espace scolaire composé des bâtiments abritant des salles de classe et d'autres salles spécialisées (travaux manuels, couture, douches, etc.) ainsi que d'autres lieux, par exemple non-bâti, comme les préaux.

Normes, modèles et dimensions

Parmi ses multiples tâches, la CFG est chargée de l'élaboration et de la publication de normes pour l'aménagement d'installation de gymnastique¹⁸⁸⁹. Dans l'ordonnance de 1878, il est précisé à l'article 9 qu'« *une place de gymnastique unie et sèche, située autant que possible immédiatement à proximité de la maison d'école, de 8 mètres carrés de surface au moins par élève* » doit être fournie par les communes. De plus, il est « *recommandé de construire un local fermé, où la ventilation soit possible, suffisamment élevé, clair et que l'on puisse chauffer au besoin, d'une surface de 3 mètres carrés par élève* »¹⁸⁹⁰. L'article suivant de l'ordonnance liste les engins nécessaires pour l'enseignement de la gymnastique : perches à grimper et cordes, poutre d'appui (barre fixe) avec tremplin, appareil à sauter avec corde et deux trempins, cannes de fer. Eichenberger, qui a écrit l'histoire de la CFG, observe que ces normes sont actualisées lors de la publication d'un nouveau manuel fédéral de gymnastique : il s'agit des normes du 22 septembre 1899, après la parution du manuel de 1898, et du 1^{er} août 1911, en lien avec le manuel de 1912¹⁸⁹¹.

Les « Instructions relatives à la construction des engins de gymnastique pour l'instruction militaire préparatoire des I^{er} et II^e degrés » du 22 septembre 1899 sont accompagnées de deux planches. Celles-ci sont intitulées « Types normaux d'engins de gymnastiques » et présentent des schémas d'engins (sautoir, reck, perches, poutre d'appui, barres parallèles), de halles et de places de gymnastique. Autant les esquisses des engins sont détaillées, autant celles des salles et des places de gymnastique sont rudimentaires. Le schéma de la salle en indique uniquement la longueur et la largeur (18 x 9 m), ainsi que le positionnement possible des différents engins à l'intérieur (fig. 8-15). De même, les instructions restent extrêmement laconiques concernant les halles et les places de gymnastique et cela malgré la conscience du manque de connaissance généralisé à ce sujet, comme l'énonce clairement le paragraphe introductif : « *Les exigences relatives aux halles et places de gymnastique sont*

¹⁸⁸⁹ EICHENBERGER LUTZ, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 180-181.

¹⁸⁹⁰ « Ordonnance sur l'introduction de l'enseignement de la gymnastique pour la jeunesse masculine dès l'âge de 10 à 15 ans su 13 septembre 1878 ».

¹⁸⁹¹ EICHENBERGER LUTZ, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 186.

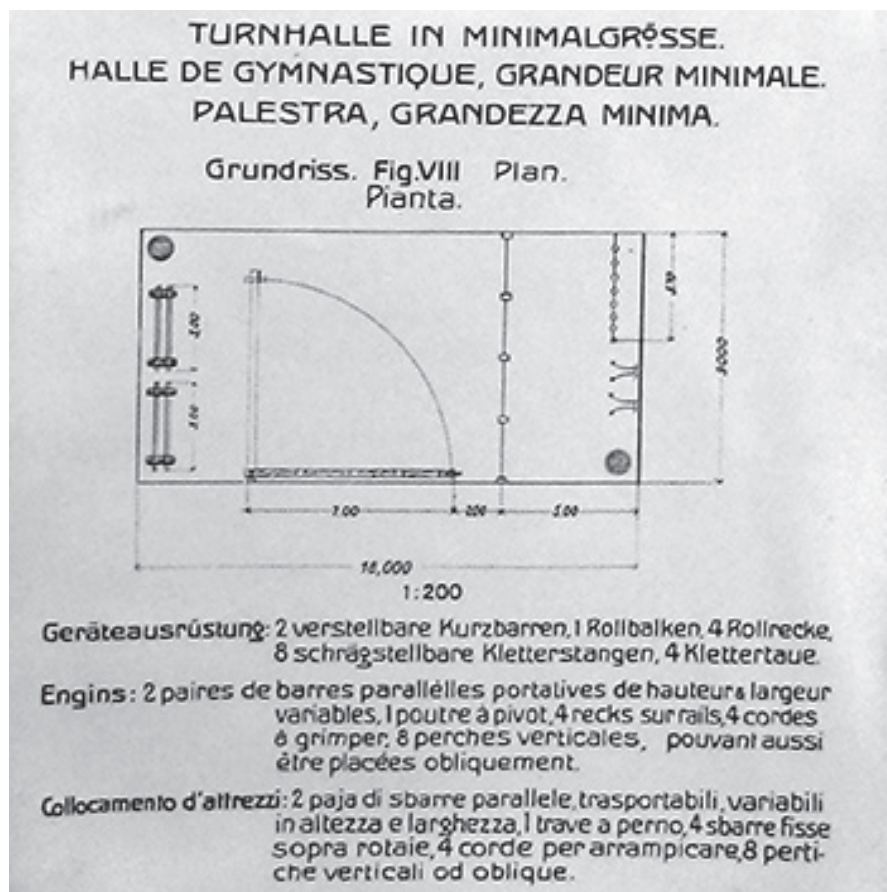


Fig. 8-15: Plan de salle de gymnastique proposé dans « Instructions relatives à la construction des engins de gymnastique pour l'instruction militaire préparatoire des I^{er} et II^e degrés » du 22 septembre 1899.

*encore si peu comprises dans beaucoup d'endroits, qu'il a paru nécessaire d'entrer ici dans quelques explications à ce sujet.»*¹⁸⁹² En ce qui concerne l'emplacement extérieur, l'espace minimal à prévoir par élève reste le même qu'en 1878: 8 m². Pour la salle, cet espace est revu à la hausse puisqu'il est au minimum de 4 à 5 m². Il est cependant précisé que cela reste insuffisant pour la pratique des jeux en intérieur.

¹⁸⁹² DMF, « Instructions relatives à la construction des engins de gymnastique pour l'instruction militaire préparatoire des I^{er} et II^e degrés » du 22 septembre 1899, p. 13.

En termes de surface, le minimum est de 300 m² pour un emplacement extérieur et de 160 m² pour un local fermé¹⁸⁹³. Il est encore indiqué qu'«*il est nécessaire de prévoir un placement pratique et rationnel des engins, afin de réserver le plus de place libre pour les évolutions*» et, en conclusion, que «*pour les installations importantes de halles ou de places de gymnastique il est toujours utile de recourir aux conseils d'hommes compétents*»¹⁸⁹⁴. Conseil judicieux s'il en est, vu l'absence d'indications, de modèle ou d'expérience en la matière, aussi bien des architectes que des autorités scolaires. La version du 1^{er} août 1911 des «Prescriptions concernant les engins pour l'enseignement de la gymnastique» n'apporte pas d'information supplémentaire puisque les paragraphes relatifs aux halles et places de gymnastique sont presque repris mot pour mot de la version de 1899. Il faut attendre les normes de 1931 pour trouver, à côté des traditionnels schémas d'engins, des esquisses plus complètes d'une halle de gymnastique comprenant vestiaires, toilettes et local pour ranger les engins, mais aussi d'installations pour l'athlétisme, la natation et le patin à glace¹⁸⁹⁵.

La majorité des cantons romands ne semble pas connaître de politique normalisante en matière de constructions scolaires, comme cela se fait parfois à l'étranger à cette époque. Dans le canton de Fribourg, la loi prévoit que l'autorité cantonale fournit un plan-type qui peut être modifié en fonction des spécificités du lieu¹⁸⁹⁶. Il en est de même dans le canton de Vaud (règlement du 12 avril 1890)¹⁸⁹⁷, mais c'est loin d'être une généralité dans le paysage architectural scolaire suisse¹⁸⁹⁸. Cela n'empêche pas certains individus, architectes officiels, membres de jury de concours, etc., de laisser leur empreinte particulière sur quelques bâtiments d'école. Des réglementations officielles pour les locaux scolaires apparaissent dans la première moitié du XIX^e siècle. Dans le canton de Vaud, la loi du 24 janvier et le règlement du 2 août 1834 formulent «*des exigences précises relatives à l'emplacement des salles d'école, à leurs dimensions, à leur aménagement intérieur*»¹⁸⁹⁹. La publication de l'ouvrage de référence du Dr Guillaume sur l'hygiène scolaire, en 1864, place ce sujet au cœur des préoccupations pour les décennies suivantes. Dans la seconde moitié du siècle, ce sont donc surtout les impératifs hygiéniques qui imprègnent les consignes concernant l'orientation des bâtiments, la taille et l'aménagement des salles de classe et des sanitaires, le choix du chauffage, etc. Les autorités cantonales prescrivent des règles, parfois extrêmement détaillées, pour les constructions scolaires; c'est le cas du règlement

¹⁸⁹³ DMF, «Instructions relatives à la construction des engins de gymnastique...», p. 13-14.

¹⁸⁹⁴ DMF, «Instructions relatives à la construction des engins de gymnastique...», p. 15.

¹⁸⁹⁵ EICHENBERGER LUTZ, *Die Eidgenössische Sportkommission...*, p. 184, 187.

¹⁸⁹⁶ «Loi du 28 novembre 1874, sur l'instruction primaire et secondaire», article 15; «Loi du 17 mai 1884, sur l'instruction primaire», article 46. Ces réglementations ne concernent pas les salles de gymnastique.

¹⁸⁹⁷ HELLER Geneviève, FARNET Marianne, *La Cage dorée...*, p. 59.

¹⁸⁹⁸ HELLER Geneviève, FARNET Marianne, *La Cage dorée...*, p. 16.

¹⁸⁹⁹ HELLER Geneviève, FARNET Marianne, *La Cage dorée...*, p. 12.

vaudois du 12 avril 1890 qui consacre seize articles aux bâtiments d'école. L'article 25 concerne plus particulièrement les infrastructures pour l'enseignement de l'éducation physique :

« Dans le voisinage immédiat du bâtiment d'école, un préau pour les récréations et un local pour les engins de gymnastique doivent être aménagés. La surface de ce local sera de 3,5 m² pour chaque élève d'une classe, et celle du préau découvert devra être calculée, d'après le nombre total des élèves de toutes les classes du bâtiment d'école, à raison de 5 m² par élève. »¹⁹⁰⁰

Dans le canton de Neuchâtel, il est prévu que les plans et devis de tout nouveau bâtiment scolaire ou halle de gymnastique projetés soient soumis pour approbation au Conseil d'État¹⁹⁰¹. Au début du xx^e siècle, les autorités neuchâteloises édictent un règlement spécial sur *« les normes des locaux et les limites dans lesquelles la subvention est accordée pour la construction des locaux scolaires ainsi que pour les halles de gymnastique »*¹⁹⁰². À la même période, d'autres cantons vont plus loin en matière de consignes pour les installations de gymnastique, comme celui de Saint-Gall¹⁹⁰³. Malgré cela, les autorités communales sont bien souvent démunies lorsqu'il s'agit de concrètement édifier et aménager un nouveau local pour l'éducation physique. Le conseil des « Exigences fédérales » de recourir à l'avis d'hommes compétents est généralement suivi : professeurs de gymnastique et membres de société de gymnastique sont régulièrement sollicités lors de l'établissement de plans pour une nouvelle construction. Une autre pratique en vogue est d'effectuer des voyages d'étude afin de voir ce qui a été réalisé dans d'autres localités. C'est ce que fait une délégation fribourgeoise, composée de deux conseillers communaux, Joseph Brühlhart, directeur de la Fonderie de Fribourg, et Adolphe Fraisse (1835-1900), architecte, et de membres de la société de gymnastique, qui se rend à Lausanne en 1894. L'architecte Fraisse est ébloui à la vue des « palais scolaires » récemment érigés dans la capitale vaudoise¹⁹⁰⁴.

En 1906, soit une décennie plus tard, les autorités lausannoises ne portent pas un jugement aussi positif sur leurs infrastructures, particulièrement celles consacrées à l'éducation physique qui ne sont pas à la hauteur de celles qu'on trouve désormais dans d'autres localités. Aucune nouvelle salle de gymnastique n'a été construite en

¹⁹⁰⁰ « Règlement pour les écoles primaires du canton de Vaud, du 12 avril 1890. »

¹⁹⁰¹ « Loi sur l'enseignement primaire du canton de Neuchâtel, du 27 avril 1889 », article 63.

¹⁹⁰² « Règlement général pour les écoles primaires du canton de Neuchâtel, du 3 septembre 1912 », article 100.

¹⁹⁰³ « Verordnung über die Durchführung des Turnunterrichtes für die Knaben an den Primar- und Sekundarschulen des Kantons St. Gallen, vom 18. November 1911 », articles 14-16.

¹⁹⁰⁴ AVF, Protocoles du Conseil communal, vol. 91, rapport d'Adolphe Fraisse cité dans la séance du 29 mai 1894, p. 301-302.

douze ans, malgré une importante augmentation de la population¹⁹⁰⁵. À cette date, la Commission scolaire lausannoise doit aménager une halle de gymnastique à la rue Saint-Martin, dans l'ancienne halle aux dynamos des tramways, et en construire une autre pour le nouvel établissement de Prélaz. Elle adopte la même démarche que les autorités fribourgeoises, mais à une plus grande échelle. Le directeur des écoles, André Schnetzler (1855-1911), l'architecte de la ville, Eugène Bron (1870-1945), et un des maîtres de gymnastique de la ville, Ernest Hartmann, font un véritable tour de Suisse¹⁹⁰⁶. Ils visitent en tout seize écoles et installations de gymnastique dans les villes de Zurich, Winterthour, Bâle, Lucerne, Berne, Neuchâtel, Genève et Payerne et font ensuite un rapport détaillé à la Municipalité¹⁹⁰⁷. La salle de gymnastique de l'école primaire Pestalozzi à Lucerne et celle de Payerne, inaugurée en 1903, impressionnent particulièrement les visiteurs par leur fonctionnalité et leur aménagement. Il est décidé, grâce aux témoignages positifs recueillis dans plusieurs villes, d'opter pour un recouvrement du sol en liège pour la nouvelle salle lausannoise, au détriment du plancher en bois dur prévu initialement. En revanche, les experts lausannois proposent de renoncer à intégrer des engins de gymnastique suédoise (ex. espaliers) puisque cette méthode n'est pas, pour l'instant du moins, en usage dans la capitale vaudoise¹⁹⁰⁸.

Le manque d'expérience ou de modèles largement diffusés s'exprime dans la diversité des emplacements choisis pour installer les locaux de gymnastique, mais est également clairement visible lorsqu'on observe la diversité en termes de dimension des installations. On peut d'ailleurs se demander si, au moment de concevoir la salle pour l'éducation physique, les architectes se basaient sur une quelconque norme ou référence comme ils le faisaient pour les bâtiments d'école ou si l'espace attribué à la gymnastique était établi par hasard, au gré des envies ou des besoins des commanditaires.

Reprenons l'échantillon de salle de gymnastique préalablement mentionné. Nous connaissons la surface de quarante-cinq des salles examinées précédemment et pour seize d'entre elles, nous avons de plus leur hauteur. Une caractéristique de ces premières halles de gymnastique est leur extrême diversité de taille. Les hauteurs de salles s'échelonnent de 2,8 à 7,7 m, avec une médiane à 6,6 m. La plus petite salle est celle de l'école des Hauts-Geneveys, dans le Val-de-Ruz (NE), construite en 1895. Située au sous-sol du bâtiment scolaire, elle mesure 9,5 m de longueur et 6 m de largeur, elle couvre donc une surface de 57 m². La plus grande salle de notre série est située à la rue des Vieux-Grenadiers, à Genève (fig. 8-16). Construit en 1903, cet imposant édifice, qui accueille aussi la fanfare de Plainpalais, est la plus spacieuse salle de gymnastique de Suisse romande de

¹⁹⁰⁵ *Bulletin officiel des séances du Conseil communal de Lausanne...*, séance du mardi 6 mars 1906, p. 329, 336.

¹⁹⁰⁶ Lausanne, Rapport de gestion 1905, p. 13.

¹⁹⁰⁷ *Bulletin officiel des séances du Conseil communal de Lausanne...*, séance du mardi 6 mars 1906, p. 328-336.

¹⁹⁰⁸ *Bulletin officiel des séances du Conseil communal de Lausanne...*, séance du mardi 6 mars 1906, p. 338.



Fig. 8-16: Genève, salle de gymnastique, rue des Vieux-Grenadiers, photographie, deuxième moitié du xx^e siècle.

l'époque¹⁹⁰⁹, avec 32 m de longueur et 15 m de largeur, soit 480 m². Pour donner un ordre de grandeur, précisons qu'il s'agit d'une des deux seules¹⁹¹⁰ salles de gymnastique qui pourraient accueillir un match de basket-ball¹⁹¹¹, ce sport nécessitant un terrain de 420 m². La salle de gymnastique de l'école primaire de La Tour-de-Peilz¹⁹¹², construite en 1905, est la salle médiane¹⁹¹³ de la série, avec une longueur de 20 m sur 10,1 m de largeur, soit une surface de 202 m². Cette surface est largement supérieure à la surface minimale de 160 m² fixée dans les consignes fédérales de 1899 et de 1911. Sur les quarante-cinq salles de gymnastique, douze se trouvent incorporées dans le bâtiment scolaire lui-même et occupent un espace au sous-sol, au rez-de-chaussée ou à un étage supérieur, trente et une sont des constructions indépendantes et deux n'ont pas pu être localisées de manière précise. On trouve toutes les salles intégrées dans un bâtiment scolaire, à deux exceptions près, dans la première moitié de la série, soit présentant une surface inférieure à 202 m². Les cinq plus petites salles sont logées au sous-sol ou au rez-de-chaussée d'un bâtiment scolaire.

Ces quelques chiffres permettent de mettre en évidence que les salles construites pour l'éducation physique avant la Première Guerre mondiale ont des tailles largement plus modestes que celles que l'on rencontre aujourd'hui, dimensionnées pour la pratique des sports collectifs. Cette remarque est particulièrement valable pour les locaux incorporés au bâtiment d'école lui-même, les halles de gymnastique construites en annexes ou totalement indépendantes des édifices scolaires offrant généralement de plus grandes surfaces. Signalons enfin qu'il n'y a pas de lien entre la date d'édification d'une salle et sa surface, et que l'on n'observe donc aucune augmentation systématique de surface au fil du temps.

Architecture, matériaux et décoration intérieure

Les premières constructions spécifiques dédiées à la gymnastique sont « légères » : la première école de gymnastique édifiée à Genève en 1833 est en bois¹⁹¹⁴, le bâtiment construit à Lausanne en 1837 est qualifié de « *simple hangar, couvert en tuile* »¹⁹¹⁵. La deuxième école de gymnastique genevoise (fig. 8-17),

¹⁹⁰⁹ RIPOLL David, « Une architecture pour la forme : les salles de gymnastique à Genève (1830-1914) »..., p. 68.

¹⁹¹⁰ L'autre salle offrant tout juste la surface nécessaire est celle du Bugnon à Lausanne.

¹⁹¹¹ Nous nous permettons cette comparaison quelque peu anachronique pour donner un point de repère aux lectrices et lecteurs.

¹⁹¹² BAUDIN Henry, *Les constructions scolaires...*, p. 373, 507-509, 512.

¹⁹¹³ La médiane d'une série statistique est le nombre qui sépare la série en deux groupes de même effectif.

¹⁹¹⁴ RIPOLL David, « Une architecture pour la forme : les salles de gymnastique à Genève (1830-1914) »..., p. 62.

¹⁹¹⁵ VD Bulletin des séances du Grand Conseil, séance du 27 mai 1836.



Fig. 8-17: Genève, salle de gymnastique, construite en 1864.

élevée en 1864, après la destruction du premier bâtiment en 1857, «est en “règle-mur”, ce qui signifie qu’elle se compose d’une structure en bois et d’un remplissage de brique»¹⁹¹⁶. L’école de gymnastique édifée à Carouge en 1865 est quant à elle «construite en pans de bois»¹⁹¹⁷ et «présent[e] une typologie assez floue, proche du hangar». La salle du Bugnon (fig. 8-14), bâtie en 1876 à Lausanne, confirme la constatation de Ripoll sur le fait que le bois reste alors «le matériau de prédilection pour ce type d’édifice»¹⁹¹⁸, même si dans ce cas-là le bâtiment s’élève sur une fondation en moellons et seul le remplissage est en bois.

Cette situation change dans les décennies suivantes et la période des années 1880-1890 voit apparaître des constructions plus pérennes, comme les salles de gymnastique de l’école secondaire de jeunes filles (1888), des écoles primaires de Beaulieu (1891) et de la Croix d’Ouchy (1894) à Lausanne, ou

¹⁹¹⁶ RIPOLL David, «Une architecture pour la forme: les salles de gymnastique à Genève (1830-1914)»..., p. 65.

¹⁹¹⁷ RIPOLL David, «Histoire»..., p. 12.

¹⁹¹⁸ RIPOLL David, «Une architecture pour la forme: les salles de gymnastique à Genève (1830-1914)»..., p. 65.

encore les locaux construits à proximité des écoles de la rue Bautre et de la rue Ferdinand-Hodler/Malagnou à Genève en 1882.

Nous sommes pourtant encore loin des majestueuses salles polysportives de la fin du ^{xx}^e siècle, comme l'illustre le cas de la salle construite aux Grands'Places à Fribourg: «*Les façades latérales sont d'une simple épaisseur de briques*»¹⁹¹⁹, alors que le local genevois de la rue Bautre est «*une construction mixte, en partie en maçonnerie, en partie en bois*»¹⁹²⁰.

Ripoll observe, dans le cas des deux annexes genevoises, un traitement particulier de la façade, dont la composition, une alternance de briques et de pierres blanches, forme une «*bichromie*» qui rattache ces bâtiments «*à l'architecture utilitaire, voire industrielle*»¹⁹²¹. Il est intéressant de constater qu'un appareil bichrome, même s'il est différent, se retrouve sur les façades des locaux de gymnastique lausannois presque contemporains de l'école secondaire de jeunes filles (fig. 8-4) et de l'école primaire de Beaulieu (fig. 8-18) et, dans une moindre mesure, sur celles de l'école primaire de la Croix d'Ouchy (fig. 8-19), trois ensembles scolaires conçus par le duo d'architectes, Louis Bezencenet (1843-1922) et Alexandre Girardet (1856-1906). La halle de gymnastique de Cernier, dans le Val-de-Ruz (NE), construite en 1896, présente pareillement un appareil bichrome au niveau des fenêtres, des chaînes d'angles, des piliers intermédiaires, des fenêtres et des cheminées (fig. 8-20). Ces bâtiments se caractérisent par l'utilisation d'un matériau industriel – la brique – économique, fonctionnel et rationnel.

À la même période, dans les années 1890, apparaît une autre tendance qui durera plusieurs décennies: la mise en relation de l'architecture de la salle de gymnastique avec l'architecture du bâtiment scolaire principal lorsque les deux édifices sont le produit d'un programme unique. Le lien peut être extrêmement léger comme dans le cas du collège de Boudry (NE) et de sa salle de gymnastique en annexe, construits en 1897 (fig. 8-21). Le petit bâtiment de gymnastique présente une architecture plus simple que le bâtiment principal, mais on retrouve la même couleur de façade et les bandeaux qui soulignent le haut et le bas des fenêtres.

Deux autres collèges neuchâtelois, édifiés dans les mêmes années, à Saint-Sulpice (1898-1899, fig. 8-23, fig. 8-24) et à Môtiers (1899, fig. 8-22) utilisent des vocabulaires architecturaux très différents, mais présentent une ressemblance plus frappante, en termes de traitement architectural, entre le bâtiment principal

¹⁹¹⁹ AVF, Protocoles du Conseil communal, vol. 91, séance du 29 mai 1894, p. 301.

¹⁹²⁰ RIPOLL David, «Une architecture pour la forme: les salles de gymnastique à Genève (1830-1914)»..., p. 66.

¹⁹²¹ RIPOLL David, «Une architecture pour la forme: les salles de gymnastique à Genève (1830-1914)»..., p. 66.



Fig. 8-18: Lausanne, Frédéric Mayor, Collège de Beaulieu, photographie, 1912.



Fig. 8-19: Lausanne, anonyme, École primaire de la Croix-d'Ouchy et clinique La Pensée, carte postale, vers 1905. La salle de gymnastique est marquée par un X.



Fig. 8-20: Cernier, Val-de-Ruz (NE), halle de gymnastique construite en 1896.

et la salle de gymnastique annexe. Les façades, les fenêtres ainsi que les toitures sont similaires même si la salle de gymnastique reste clairement une aile traitée en annexe, moins haute et plus simple que le bâtiment principal, et est moins ornementée de manière générale.

En ce qui concerne les locaux pour la gymnastique construits dans les premières décennies du xx^e siècle, nous rejoignons partiellement le constat fait par Ripoll pour l'exemple genevois, soit « *une diversification des partis architecturaux* »¹⁹²².

De plus, nous pouvons formuler quelques commentaires généraux. Le premier est que ce type de construction scolaire est encore clairement à la recherche d'une identité propre, tant en termes d'emplacement, comme nous l'avons vu précédemment, qu'en termes de style. Cependant, et c'est notre second

¹⁹²² RIPOLL David, «Une architecture pour la forme: les salles de gymnastique à Genève (1830-1914)»..., p. 66.

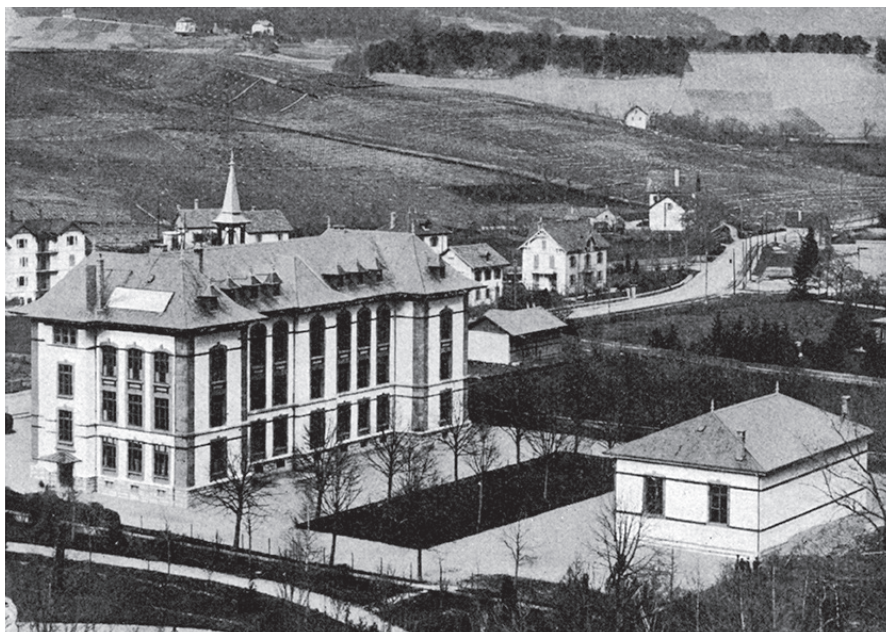


Fig. 8-21 : Boudry (NE), le collège et la salle de gymnastique construits en 1897.

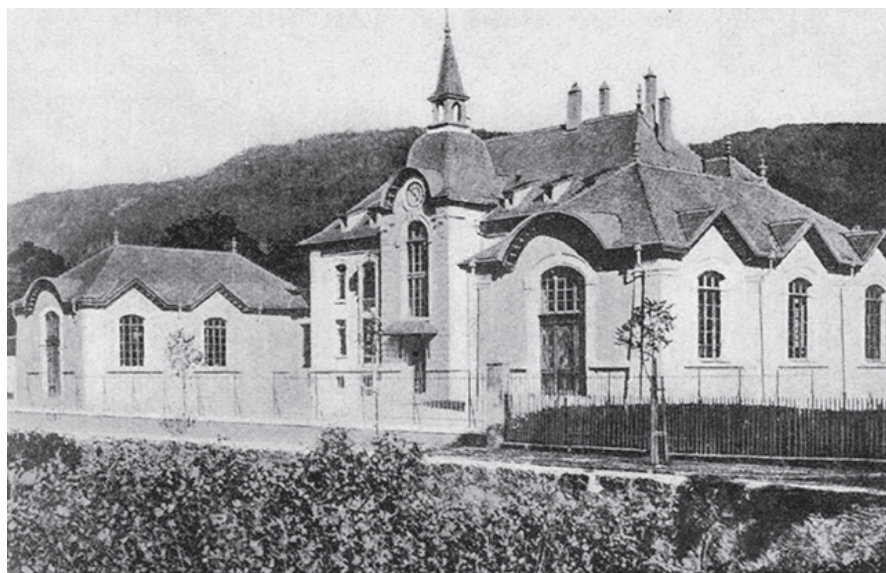


Fig. 8-22 : Môtiers (NE), le collège et la salle de gymnastique construits en 1899.



Fig. 8-23: Saint-Sulpice (NE), salle de gymnastique construite en 1899.



Fig. 8-24: Saint-Sulpice (NE), le collège construit en 1898.

commentaire, une tendance claire apparaît en ce qui concerne les locaux de gymnastique construits conjointement à une nouvelle école : un même traitement architectural est appliqué aux différents édifices composant l'établissement scolaire, même si les locaux de gymnastique reçoivent généralement un traitement simplifié par rapport au bâtiment principal, comme le montrent les exemples d'écoles *Heimatstil*. Celui-ci est le type architectural le plus significatif des deux premières décennies du ¹⁹²³ *XX*^e siècle dans le domaine de l'architecture scolaire¹⁹²³. Il se caractérise par une double composante moderne et traditionnelle¹⁹²⁴ : l'enveloppe extérieure des constructions *Heimatstil* renvoie à une architecture régionale et ancienne, alors que le plan et l'organisation interne des espaces sont fonctionnels, à la pointe de la modernité et de l'hygiène. En simplifiant quelque peu, nous pouvons dire que ce mélange de tradition et de rationalité est idéal pour les écoles primaires du début du *XX*^e siècle, puisqu'elles sont les lieux où les enfants font l'apprentissage aussi bien du patriotisme que de l'hygiène moderne. En ce qui concerne l'enveloppe extérieure des locaux de gymnastique, nous constatons que la composante *Heimatstil* est plus ou moins prononcée suivant les cas. La salle de gymnastique de l'école primaire de Prélaz, construite à Lausanne en 1908 (fig. 8-26), présente un traitement semblable au bâtiment principal concernant les fenêtres et le soubassement (bossage rustique), mais est pourvue d'un toit totalement plat, style précisément opposé à la toiture à la mansart couronnée d'un clocheton, typique du *Heimatstil*, du bâtiment principal¹⁹²⁵ (fig. 8-25). Ce toit plat renvoie en fait plutôt aux bâtiments scolaires des décennies 1870-1890 ou au contraire à un style moderne. L'exemple de l'école de garçons de Vevey (fig. 8-6) présente un traitement des deux bâtiments beaucoup plus proche, avec un appareil de pierre apparente sur la majeure partie de l'élévation des façades. Le style du toit de la salle de gymnastique prolonge celui du toit du bâtiment principal, en version simplifiée qui comprend néanmoins un avant-toit saillant, des lucarnes et des épis de faîtage, éléments que l'on retrouve sur la toiture de l'édifice principal.

La salle de gymnastique de Peseux (fig. 8-27), construite en 1913-1914, montre un programme *Heimatstil* particulièrement riche, surtout par contraste avec l'école primaire bâtie la même année (actuel collège des Guches, fig. 8-28). Cet exemple ne remet pas en cause la constatation que la salle de gymnastique est traitée comme un bâtiment subalterne et, de ce fait, reçoit un traitement plus modeste que la construction scolaire principale qu'elle accompagne, puisque dans le cas de Peseux, les deux bâtiments, quoique contemporains, n'ont pas été édifiés à proximité. Nous rejoignons donc l'avis de Piguet qui émet l'hypothèse

¹⁹²³ HELLER Geneviève, FORNET Marianne, *La Cage dorée...*, p. 75.

¹⁹²⁴ PIGUET Claire, « *Heimatstil* et art nouveau à Neuchâtel : des frères ennemis en quête de renouveau artistique », *Revue historique neuchâteloise : Musée neuchâtelois*, 143, 2006, p. 113-114.

¹⁹²⁵ MOREND Chloé, « 1900-1920 Les écoles *Heimatstil* : entre patriotisme et hygiénisme », in DAVE Lüthi (dir.), *Lausanne – les écoles...*, p. 64-65 ; « Collège de Prélaz », p. 202-203.



Fig. 8-25: Lausanne, anonyme, Collège de Prélaz, photographie, 1932. La salle de gymnastique est à gauche du bâtiment principal.

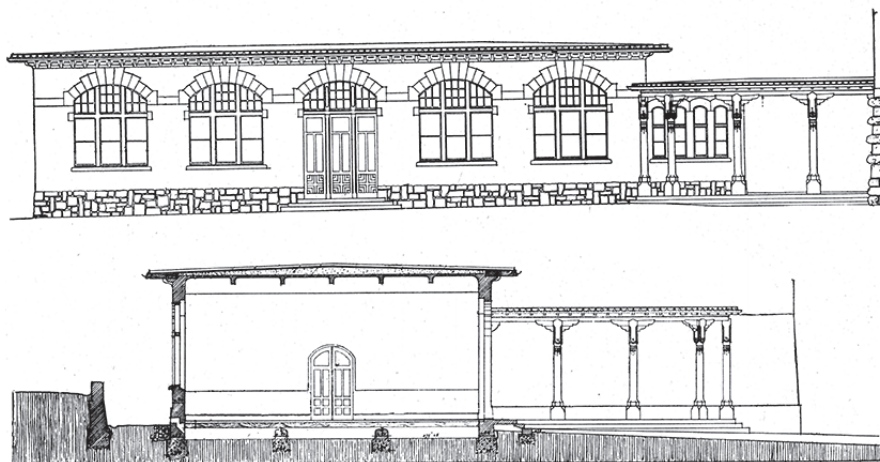


Fig. 297 et 298.

Echelle : 1/250.

Collège de Prélaz (Lausanne). Façade et coupe de la salle de gymnastique.

Fig. 8-26: Lausanne, face et coupe de la salle de gymnastique du collège de Prélaz.

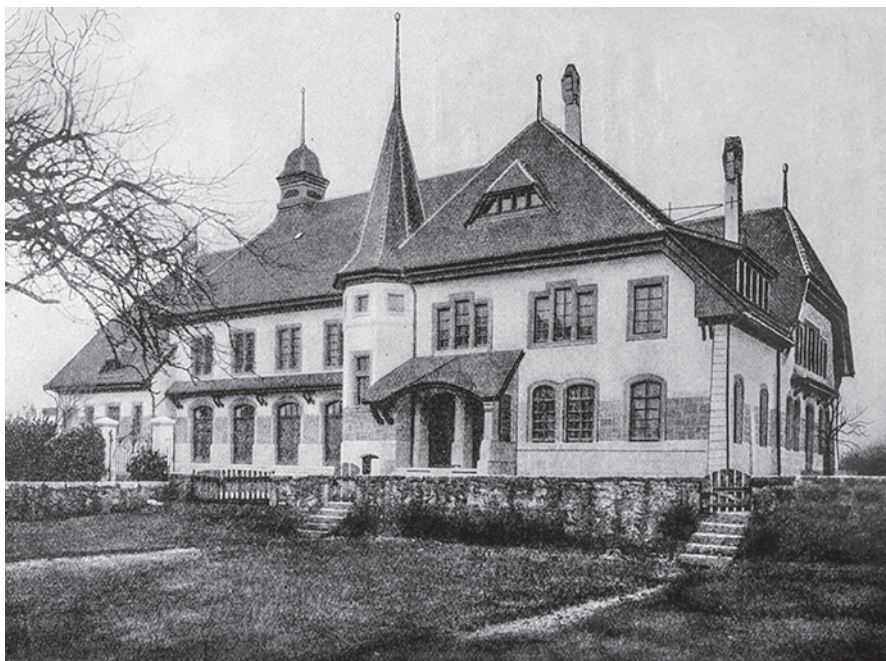


Fig. 8-27: Peseux (NE), grande salle - halle de gymnastique, construites en 1914.



Fig. 8-28: Peseux (NE), collège des Guches, construit en 1914.

que cet édifice public, comprenant une grande salle de 500 places assises¹⁹²⁶ et une salle de gymnastique, cherche à marquer l'espace public, au même titre que le nouveau collège¹⁹²⁷.

Sans vouloir passer en revue de manière détaillée toute la série de salles de gymnastique *Heimatsil* identifiées, nous pouvons préciser que nous en avons trouvé dans les trois cantons¹⁹²⁸ : Genève (école primaire du Sécheron 1911, du chemin des Asters vers 1912¹⁹²⁹, de Saint-Jean 1915, etc.), Neuchâtel (école de Coffrane 1907, collège des Vernes à Colombier 1908¹⁹³⁰, etc.) et Vaud (école primaire de La Tour-de-Peilz 1905, école primaire de Montriond à Lausanne 1915, école primaire de Vallorbe 1915, etc.).

Il semblerait que les locaux de gymnastique indépendants offrent une plus large palette de styles architecturaux que ceux faisant partie d'un établissement scolaire, comme l'illustrent deux exemples genevois étudiés par Ripoll. La salle de gymnastique construite en 1902-1903 à la rue des Vieux-Grenadiers (fig. 8-16), à Plainpalais, présente une façade particulièrement élaborée d'esprit académique qui accumule «frontons, corniches, allèges en briques vernissées et emblèmes de la commune»¹⁹³¹, bien loin du *Heimatsstil*. Un témoignage de l'époque souligne ce traitement soigné : «il convient donc de féliciter M. l'architecte van Leisen, qui, sortant de la banalité ordinaire, a donné à la construction un cachet d'élégance qu'on ne rencontre généralement pas dans les bâtisses abritant nos salles de gymnastique.»¹⁹³² Pour Ripoll, l'architecte est parvenu à donner à cette construction «une signification publique qu'aucune salle de gymnastique n'avait atteint jusque-là»¹⁹³³.

L'école de gymnastique (fig. 8-29), construite en 1908 à l'actuel boulevard Jaques-Dalcroze pour remplacer le bâtiment en bois de 1864 et destiné aux élèves du Collège, est un édifice public plutôt impressionnant, bien loin de la majorité de ses contemporaines genevoises invisibles puisqu'intégrées aux bâtiments scolaires. Ses murs en pierres apparentes l'associent aux «tendances naturalistes

¹⁹²⁶ *Les nouveaux édifices scolaires de Peseux*, Neuchâtel : Impr. Attinger frères, 1916, p. VIII.

¹⁹²⁷ PIGUET Claire, [Catalogue du canton de Neuchâtel], in CRETIAZ-STÜRZEL Elisabeth (dir.), *Heimatsstil: Reformarchitektur in der Schweiz 1896-1914*, Frauenfeld: Verlag Huber, 2005, vol. 2, p. 203.

¹⁹²⁸ Le canton de Fribourg possède aussi quelques écoles *Heimatsstil*, comme celle de Broc et de Tafers (Tavel) toutes deux achevées en 1910, mais aucune ne possède de salle de gymnastique en annexe à notre connaissance.

¹⁹²⁹ «Le collège du chemin des Asters, à Genève», *Bulletin technique de la Suisse romande*, 38, 1912, p. 10-11.

¹⁹³⁰ «Bâtiment scolaire de Colombier», *Bulletin technique de la Suisse romande*, 31, 1905, p. 119-121; PIGUET Claire, AUBERT Natacha, «Du clocheton d'école à la tour scolaire: la construction du collège des Vernes à Colombier (1901-1908)», *Revue historique neuchâteloise: Musée neuchâtelois*, 145, 2008, p. 165-193.

¹⁹³¹ RIPOLL David, «Une architecture pour la forme: les salles de gymnastique à Genève (1830-1914)»..., p. 68.

¹⁹³² «Plainpalais», *Journal de Genève*, 6 octobre 1903, p. 2.

¹⁹³³ RIPOLL David, «Histoire»..., p. 14.



Fig. 8-29 : Genève, salle de gymnastique construite en 1908.

du moment »¹⁹³⁴, alors que l'inscription «*école de gymnastique*» s'étale entre une rangée de fenêtres et les armes de Genève. Ces deux exemples de bâtiments de gymnastique, identifiés comme tels et particulièrement imposants qui marquent l'espace public, semblent préfigurer les prestigieux complexes polysportifs de la seconde moitié du xx^e siècle.

Les derniers exemples que nous souhaitons évoqués présentent des décorations intérieures tout à fait originales. La salle de gymnastique d'Onex (GE), construite en 1909 par l'architecte Maurice Braillard (1879-1965) et destinée à servir également de salle de fêtes, fait partie d'un édifice qui abrite également la mairie et une salle de couture. Hormis son plafond voûté en bois, l'aspect le plus remarquable de ce bâtiment est le décor peint (fig. 8-30) exécuté par Erich Hermès (1881-1871). Il se compose de dix panneaux répartis sur les deux longs côtés de la salle à l'aplomb des fenêtres et d'un onzième au-dessus de la porte d'entrée (annexe 8-3). Douze figures portant les traits de l'architecte Braillard, du décorateur Hermès et de dix jeunes Onésiens y sont représentées en gymnastes.

¹⁹³⁴ RIPOLL David, « Une architecture pour la forme : les salles de gymnastique à Genève (1830-1914) »..., p. 67.

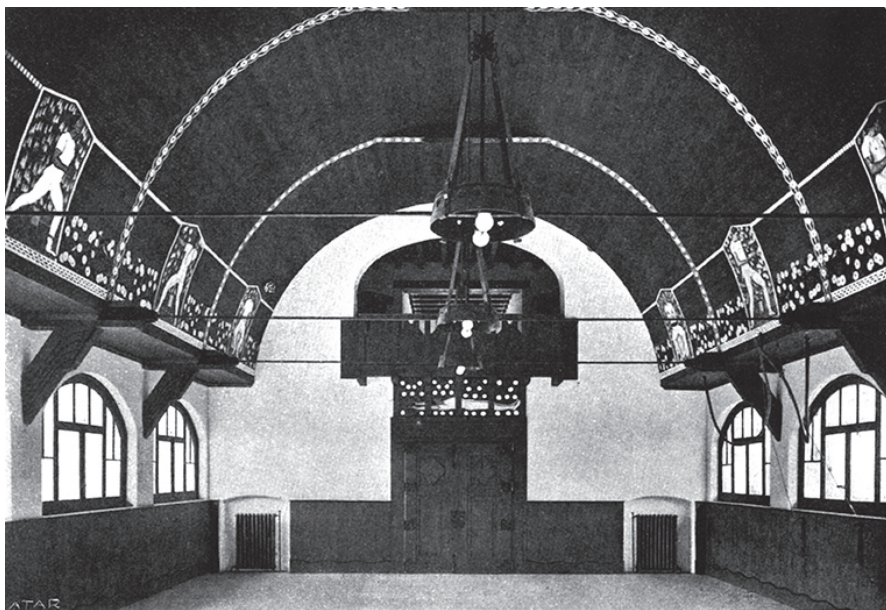


Fig. 8-30: Onex (GE), intérieur de la salle de gymnastique.

Une frise à motifs végétaux et animaux relie entre eux les panneaux latéraux¹⁹³⁵. Deux panneaux sont ornés de gymnastes pratiquant des exercices dits nationaux : jet de la pierre, lutte libre ; deux autres gymnastes exécutent des exercices avec canne ; un autre panneau présente un individu qui court alors que le dernier montre un gymnaste pratiquant une activité non identifiée ne nécessitant aucun engin (peut-être se prépare-t-il à lutter ou tout simplement à effectuer un saut, une course, etc.). Les quatre autres panneaux latéraux montrent des gymnastes assis : deux sont en train de se couronner (l'un avec une couronne en feuilles de chêne, l'autre en feuilles de laurier)¹⁹³⁶ alors que les deux autres (Maurice Braillard et Erich Hermès) sont déjà couronnés.

¹⁹³⁵ Pour le descriptif détaillé du décor, cf. l'article de l'historienne de l'art Leïla EL-WAKIL, « Art vs décor dans la salle Hermès-Braillard d'Onex », *Patrimoine et architecture*, 4, mars 1998, p. 28-31. En revanche, l'identification des activités des gymnastes nous est propre.

¹⁹³⁶ Lors des fêtes fédérales de gymnastique, les couronnes en feuilles de chêne récompensent les vainqueurs du concours de section ou du concours national (lever, jet de pierre, saut, lutte suisse, etc.) ; celles en feuilles de laurier les vainqueurs du concours artistique (exercices préliminaires, au cheval, au reck, aux barres parallèles, etc.). « Fêtes fédérales de gymnastique. Règlement du 29 mai 1881 », cité dans NIGGELER J[ohannes], *Histoire de la société fédérale de gymnastique*, Bienne : Impr. A. Schultzer, 1882, p. 167-179.

Le onzième panneau, placé horizontalement en surplomb de la porte d'entrée, représente un gymnaste couché, les bras au sol, tendus au-dessus de sa tête et portant un petit haltère dans chaque main. El-Wakil apparente cette position à la tradition du gisant mais se refuse à surinterpréter cette dernière partie de l'œuvre d'Hermès¹⁹³⁷.

Pour notre part, nous nous contenterons de signaler que l'haltère est l'engin ou le type d'exercice le plus « moderne » présent ici, les autres activités renvoyant quant à elles à des pratiques plus anciennes, et, qu'à cette époque du moins, la position couchée est peu courante en gymnastique. Les corps des gymnastes sont musclés, voire musculeux pour certains d'entre eux, les contours des figures sont précis, dans la veine de Ferdinand Hodler (1853-1918), une référence majeure d'Hermès à cette période. Il n'est pas question d'une représentation de la gymnastique scolaire, mais au contraire de celle pratiquée dans les sections de la Société fédérale de gymnastique. Le costume blanc à ceinture de couleur, accompagné de chaussures légères, porté par les figures, est d'ailleurs typique des gymnastes. Il s'agit sans doute plus précisément de représenter des gymnastes participant à une fête de gymnastique, événement populaire et patriotique majeur, comme l'indique la présence des individus couronnés.

Hermès décorera une seconde salle de gymnastique à Genève, celles des Pâquis, édifiée en 1913-1914. À côté de frises géométriques et végétales sur les poutres du plafond, l'ébrasement des fenêtres et les arcades de la tribune, le principal élément du décor est une frise figurative (fig. 8-31 et 8-32). Celle-ci se compose de six colonnes de quatre gymnastes de part et d'autre du motif central représentant cinq femmes. La position des gymnastes, vêtus entièrement de blanc à l'exception de leurs chaussures, fait penser aux exercices d'ensemble exécutés lors d'une fête ou d'une démonstration de gymnastique. Les exercices d'ensemble, ou exercices généraux, ne font pas à proprement parler partie des concours des fêtes de gymnastique, puisqu'il n'y a ni gagnant ni perdant. Ils se déroulent sur une matinée, lors des fêtes fédérales. Ils « ont la particularité de réunir sur un vaste terrain l'ensemble des sections de gymnastique présentes pour l'exécution de mouvements simples (sans engin) répétés au préalable. » Nous avons précédemment émis l'hypothèse que le but principal de cette mise en scène est d'impressionner les spectateurs grâce à l'effet de masse, accentué par la tenue uniforme blanche des gymnastes¹⁹³⁸. Cette hypothèse est étayée par ce témoignage de spectateur de la fête fédérale de 1909 à Lausanne :

« La plus vive imagination ne saurait donner une idée de ce tableau impressionnant de force et de beauté : dix mille hommes exécutant sur un simple signe, avec une extraordinaire simultanéité, les mêmes mouvements à la fois énergiques et gracieux. »

¹⁹³⁷ EL-WAKIL Leïla, « Art vs décor dans la salle Hermès-Braillard d'Onex »..., p. 30.

¹⁹³⁸ CZÁKA Véronique, « Images et mises en scène des corps en gymnastique au début du xx^e siècle », *Mémoire vive*, 17, 2008, p. 52.

– *C'est une mer humaine, entendait-on dire de toutes parts.*

Lorsqu'à certains moments, les gymnastes effectuaient une inflexion de leurs bras levés, il semblait que l'on eût sous les yeux un champ de blé dont le vent inclinait les épis.

Un tel spectacle aurait réjoui les cœurs des Grecs de la période héroïque. Si grand était-il qu'un regard ne suffisait pas à l'embrasser dans sa largeur. Les lignes blanches allaient d'une extrémité à l'autre de la vaste place. Le fond de la scène, c'étaient les Alpes, surgissant dans le ciel bleu comme une apparition magique. Le lac aussi brillait sous les rayons amoureux du soleil. Au fond, la ligne des bannières apparaissait comme un long rempart. On eût dit une forêt dont le souffle vivifiant animait cette belle jeunesse du patriotisme des aïeux.

Ce fut magnifique, inoubliable, empoignant. Tous ces hommes manœuvraient à la cadence d'airs patriotiques anciens, adaptés à la circonstance. Heureuse union de deux arts, celui qui élève les âmes et celui qui fortifie les corps!

Les exercices généraux furent, de toutes les manifestations de la Fête de gymnastique[,] celle qui laisse la plus profonde impression.»¹⁹³⁹

La filiation entre les ancêtres héroïques et l'«*armée*» des gymnastes est ici clairement établie ; elle identifie les seconds comme descendants et héritiers des premiers en tant que défenseurs de la patrie. Si l'on observe attentivement la représentation qu'Hermès donne des gymnastes, on constate une position des visages, yeux clos, tournés vers le haut, peu compatible avec la réalité de l'exécution des exercices généraux. Combinée avec la position des bras tendus à l'horizontal, paumes vers le haut, cette composition dégage une certaine ferveur religieuse. Cette combinaison de réalisme et de symbolisme, qui peut paraître quelque peu contradictoire, est en fait une des caractéristiques des œuvres d'Hermès selon Baudin¹⁹⁴⁰. Les cinq femmes présentes au centre de la frise (fig. 8-31), juste au-dessus de la porte de la salle, sont vêtues de longues tuniques claires et d'une sorte de cape, dont les plis rappellent les vêtements antiques. Ces personnages féminins sont peut-être des figures allégoriques ou, au contraire, sont elles aussi issues du répertoire des fêtes de gymnastique. Dans ce second cas, elles pourraient représenter les demoiselles d'honneur chargées de couronner les vainqueurs des épreuves, si l'on interprète les anneaux qu'elles brandissent comme des couronnes stylisées. Il nous paraît néanmoins impossible de l'affirmer avec certitude, faute d'indice supplémentaire.

¹⁹³⁹ Cité dans *55^e fête fédérale de gymnastique Lausanne, 9-13 juillet 1909: Rapport du Jury et du comité central*, Lausanne : Impr. G. Vaney-Burnier, 1910, p. 31-32.

¹⁹⁴⁰ BAUDIN Henry, «Erich Hermès», *Pages d'art: revue mensuelle suisse illustrée*, février 1917, p. 78, article signalé par Laurent Langer, historien de l'art, que nous remercions ici.

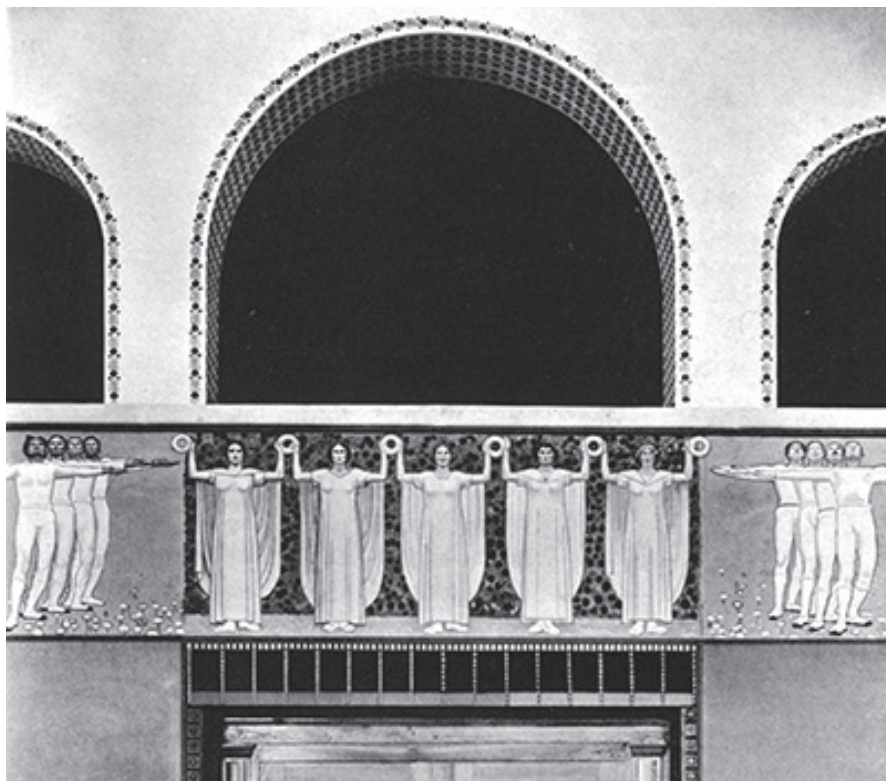


Fig. 8-31: Genève, salle de gymnastique des Pâquis, détail de la frise d'Erich Hermès.

Un décor si élaboré ne semble pas avoir été la norme dans les salles de gymnastique; nous en avons identifié néanmoins deux autres exemples: premièrement, la salle de gymnastique et de spectacle de l'école Saint-Jean à Genève. Selon l'image publiée par Baudin, le décor consiste ici uniquement en motifs non-figuratifs, géométriques et végétaux¹⁹⁴¹, ce qui ne permet guère de rapprochements avec les deux décors réalisés par Hermès. L'autre exemple, plus ancien, est la peinture murale, aujourd'hui disparue, de la salle de la rue des Vieux-Grenadiers. Œuvre d'Albert Silvestre (1869-1954), elle avait une forte connotation patriotique, puisqu'elle représentait une figure allégorique de l'Helvétie

¹⁹⁴¹ BAUDIN Henry, *Les nouvelles constructions scolaires...*, p. 231.

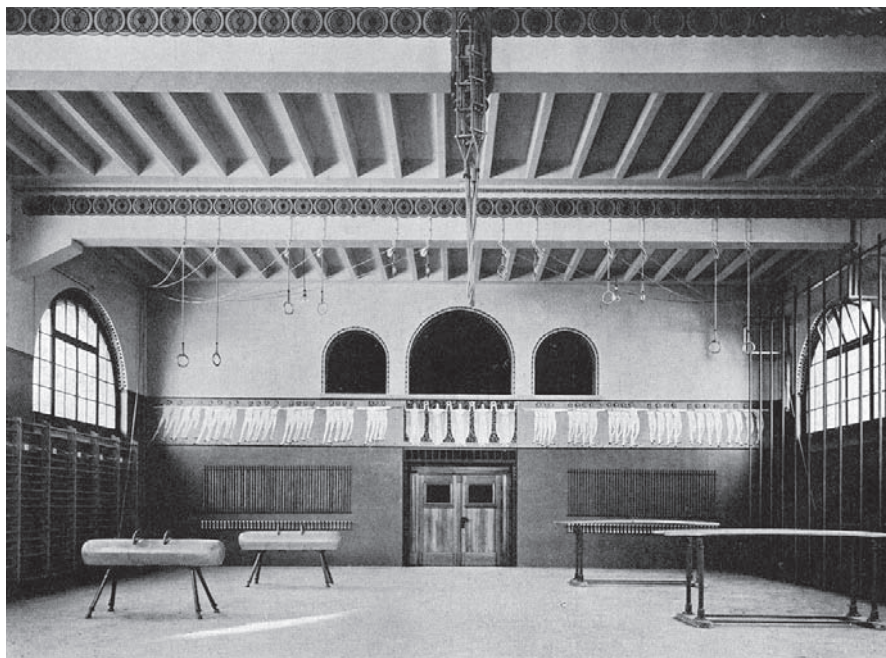


Fig. 8-32 : Genève, salle de gymnastique des Pâquis.

couronnant un gymnaste, entourée par divers drapeaux, écussons et devise¹⁹⁴². Ces décorations, exceptionnelles dans le cadre des locaux de gymnastique, s'avèrent beaucoup plus courantes dans d'autres espaces scolaires : salles de classe évidemment, mais aussi couloirs, cages d'escalier, etc. Elles touchent d'autres types d'aménagement (serrurerie, ferronnerie) que les seuls murs ou encadrements de fenêtre et s'inscrivent dans un mouvement destiné à éveiller et à former le sens esthétique des enfants¹⁹⁴³. Cette « *pédagogie esthétique qui entend susciter la régénération morale* »¹⁹⁴⁴ découle du concept plus large d'un *Art pour tous* apparu à la fin du XIX^e siècle, dans la lignée des idées de William Morris (1834-1896)¹⁹⁴⁵, qui présuppose un lien entre le beau et la formation morale. L'idée du rôle positif

¹⁹⁴² RIPOLL David, « Histoire »..., p. 16.

¹⁹⁴³ Entre autres : PYTHON Frédéric, « Décors scolaires », in DAVE Lüthi (dir.), *Lausanne – les écoles...*, p. 124-127 ; MOREND Chloé, « Pédagogie et architecture : l'âge heureux du *Heimatstil*. L'exemple de l'Éducateur », *Monuments vaudois*, 2, 2011, p. 53-59.

¹⁹⁴⁴ PYTHON Frédéric, « Décors scolaires »..., p. 126.

¹⁹⁴⁵ CHOLLET Nathalie, « Intérieur des édifices *Heimatstil*, une ornementation "pour tous" », in CRETAZ-STÜRZEL Elisabeth (dir.), *Heimatstil : Reformarchitektur in der Schweiz 1896-1914*, Frauenfeld : Verlag Huber, 2005, vol. 2, p. 119.

que ce lien pourrait jouer dans le développement des enfants, tout particulièrement des classes populaires, trouve un fervent partisan en la personne d'Henry Baudin. Celui-ci consacre un chapitre entier de son premier ouvrage sur l'architecture scolaire à la «*décoration intérieure*» et à nouveau un certain nombre de pages dans son second volume¹⁹⁴⁶. Selon lui l'école peut contribuer de deux manières à cet apprentissage de la beauté, tout d'abord par l'enseignement qui y est donné, puis par l'influence du milieu même dans lequel évoluent les enfants, à travers «*l'ornementation et la décoration de l'école*»¹⁹⁴⁷. Il souligne à plusieurs reprises que «*la décoration ne doit pas seulement se borner à embellir les vestibules, escaliers et classes, mais encore les réfectoires, salles de gymnastique, douches, cuisines, en un mot tous les locaux accessoires*»¹⁹⁴⁸. Il propose différents types de motifs ou de sujets de décoration, entre autres des œuvres d'artistes suisses, choisies parmi celles qui glorifient la nature, le travail et la force virile ; une œuvre forte comme le «*Cortège des Lutteurs*» de Hodler constitue, par la beauté de l'idée et par l'harmonie et la puissance de l'expression, un enseignement permanent d'une vaste portée esthétique et morale¹⁹⁴⁹.

Les décors réalisés par Hermès dans les deux salles genevoises s'insèrent parfaitement dans le programme de Baudin. Hermès a sans doute fait le choix de ne pas mettre en scène des enfants lors d'activités ou de jeux, ou encore des scènes tirées de contes et de légendes, comme Georges Guibentif (1873-1942), autre artiste genevois ayant décoré plusieurs bâtiments scolaires¹⁹⁵⁰. Le cadre même de la salle de gymnastique, lieu de pratique d'une discipline scolaire qui se veut patriotique, et son double usage, par le public scolaire et les sociétés de gymnastique, appellent sans doute un programme plus viril et nationaliste que remplissent parfaitement les gymnastes mis en scène par Hermès. C'est donc dans un mouvement d'embellissement de l'espace scolaire, combiné avec l'objectif patriotique de l'école primaire d'alors, que s'inscrivent les décors des salles de gymnastique d'Onex et des Pâquis.

La diversité en termes d'emplacement, de dimension, de matériau ou encore de style architectural des salles de gymnastique construites tout au long du XIX^e et au début du XX^e siècle illustre bien les recherches pour définir la position, réelle et symbolique, et les besoins de cette discipline scolaire si particulière. À nouveau, la situation varie du tout au tout selon les lieux, et le fossé entre contexte urbain et rural est notamment visible.

¹⁹⁴⁶ BAUDIN Henry, *Les constructions scolaires...*, chapitre VIII, p. 280-314 ; *Les nouvelles constructions scolaires...*, p. 91-122.

¹⁹⁴⁷ BAUDIN Henry, *Les constructions scolaires...*, p. 283.

¹⁹⁴⁸ BAUDIN Henry, *Les constructions scolaires...*, p. 301.

¹⁹⁴⁹ BAUDIN Henry, *Les constructions scolaires...*, p. 304, 306.

¹⁹⁵⁰ Décors de l'école Hugo-de-Senger, de la Roseraie et de Carl-Vogt entre 1904 et 1909, [Ville de Genève], *École de la Roseraie*, Genève: Ville de Genève, [1999], p. 19 ; BAUDIN Henry, *Les constructions scolaires...*, p. 298-299.

8.3 Genre et espace

Nous avons vu, au cours de ce livre, que l'existence d'infrastructures adéquates est un élément crucial pour assurer la pérennité d'un enseignement régulier d'éducation physique. Un local fermé est particulièrement utile pour l'enseignement aux écoliers lorsque les conditions atmosphériques sont difficiles, mais en ce qui concerne l'enseignement aux écolières il est tout simplement obligatoire et ce quelle que soit la saison.

Comme le rappelle Rogers dans un article historiographique, la question du « *sexe de l'espace* » remonte aux toutes premières recherches sur l'histoire des femmes puisque l'idée de séparation entre sphère publique masculine et privée féminine est une des grilles d'analyse utilisées dans nombre d'études pionnières¹⁹⁵¹. De cette notion de sphère, quelque peu abstraite, on est passé au questionnement des « *espaces matériels et conceptuels* »¹⁹⁵² dans une perspective de genre. Dans la continuité des travaux de Foucault, Vertinsky postule que le gymnase, tout comme l'école ou la prison, se développe « *dans le contexte d'une disciplinarisation spatiale et d'une fonctionnalisation de la vie sociale* »¹⁹⁵³. Il s'agit au final d'un lieu spécifique, destiné à des pratiques spécifiques, dans lequel les corps peuvent être disciplinés et normalisés. C'est cette idée d'un espace concret, ici les lieux de pratique de la gymnastique, à la fois objet et lieu de définition ou de négociation de pouvoir et d'identité de genre, que nous souhaitons questionner.

Nous avons mentionné à plusieurs reprises qu'à l'origine la pratique de la gymnastique, en Allemagne et en Suisse du moins, se fait en plein air. Cette habitude est perpétuée par les sociétés de gymnastique, qui s'entraînent ou concourent sur des installations de plein air, devant de simples badauds, dans le premier cas, ou devant un public parfois payant, dans le second. De même, les cours de gymnastique ont lieu en plein air lorsque les conditions le permettent, même si un local fermé existe. C'est le cas à Genève, avant et dans les premières années qui suivent la construction de la première école de gymnastique, et en ville de Fribourg où, tout au long du XIX^e siècle, coexistent un emplacement en plein air et un local, entretenus par les autorités communales et cantonales à l'intention des élèves des écoles primaires et du Collège Saint-Michel. Dans cette même ville, à la fin de chaque année scolaire, les écoliers primaires

¹⁹⁵¹ ROGERS Rebecca, « Le sexe de l'espace : réflexions sur l'histoire des femmes aux XVIII^e et XIX^e siècles dans quelques travaux américains, anglais et français », in WAQUET Jean-Claude, GOERG Odile, ROGERS Rebecca (éd.), *Les espaces de l'historien*, Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, 2000, p. 181-202.

¹⁹⁵² ROGERS Rebecca, « Le sexe de l'espace... », p. 182.

¹⁹⁵³ VERTINSKY Patricia, « Géométries du pouvoir dans les espaces et les lieux sportifs : les paradoxes de la différence et de l'exclusion », in TERRET Thierry, ZANCARINI-FOURNEL Michelle (éd.), *Le genre du sport. CLIO, Histoire, Femmes et Société*, 23, 2006, p. 75.

participent à un concours de gymnastique en plein air et en public, récompensé par des prix. Naturellement, la pratique de la gymnastique en extérieur est surtout la norme dans nombre de localités romandes dépourvues de local. Le développement d'infrastructures fermées ne fait pas disparaître cette pratique, bien au contraire, puisque dans la continuation du mouvement hygiéniste de la seconde moitié du XIX^e siècle apparaissent d'autres courants prônant la pratique des exercices physiques en plein air, puis au soleil¹⁹⁵⁴.

Si l'on observe ces pratiques au prisme du genre, on distingue deux aspects à investiguer de plus près. Tout d'abord, le lieu où se pratique l'éducation physique, puis les personnes qui sont présentes sans directement participer à l'enseignement, par exemple parent, enseignant-e ou autre.

L'absence de différence fondamentale entre méthode et exercices de gymnastique féminine et masculine laisse présupposer que les infrastructures mises en place pour l'enseignement à une des deux catégories de sexe peuvent aussi être utilisées pour l'autre. Cette hypothèse ne s'avère que partiellement correcte : jusqu'au début du XX^e siècle, les garçons sont les seuls à pratiquer couramment la gymnastique en plein air et donc à utiliser les engins installés dans le préau ou à proximité des écoles. Il est ici ou là fait mention de jeunes filles recevant leurs cours de gymnastique à l'extérieur, comme à Morat dans les années 1840¹⁹⁵⁵, mais cela reste extrêmement rare. Un local fermé avec un minimum de confort est généralement une condition *sine qua non* pour l'enseignement aux écolières. Par exemple, un local chauffé semble, dans un premier temps du moins, être un luxe plutôt réservé aux jeunes filles¹⁹⁵⁶, les jeunes gens étant jugés aptes à supporter des conditions climatiques plus rigoureuses, comme le montre le cas de Neuchâtel :

« Mr le Professeur Junod a demandé que la salle de gymnastique du collège des garçons, fut [sic] chauffée, attribuant à la crudité de l'école l'indisposition prolongée qui l'a obligé de suspendre ses leçons. Le Conseil municipal est disposé à croire que les exercices de gymnastique peuvent suppléer au chauffage proprement dit qui serait plutôt antihygiénique et il désire connaître à ce sujet l'opinion de la Commission. La Commission est disposée à croire que les leçons ne se donnant pas facilement dans une salle très froide, cette température qui rend les engins d'un abord et d'un usage difficile, oblige les élèves à se trop vêtir pour les exercices et est pénible à supporter pour le professeur. Il suffirait simplement de tempérer l'air, ce qui semble facile à obtenir et Mrs les docteurs Guillaume, Pury et Roulet sont chargés d'examiner

¹⁹⁵⁴ Cf. chap. 5.2.

¹⁹⁵⁵ FLÜCKIGER Ernst, *Die Stadtschulen von Murten...*, p. 154.

¹⁹⁵⁶ La salle du Strambino à Fribourg est expressément chauffée pour les leçons aux élèves de l'école secondaire de jeunes filles. AVF, Protocoles du Conseil communal, vol. 77, séance du 19 novembre 1879, p. 337.

cette affaire dans ce sens et d'exprimer directement leur sentiment au Conseil municipal. »¹⁹⁵⁷

Afin de répondre à la demande d'A. Junod, il est décidé d'installer un fourneau pour « *adoucir la température du local* », un chauffage complet étant impossible en raison de son volume et de la nécessité de poser un plafond¹⁹⁵⁸. Si aucun local convenable n'est disponible pour une raison ou une autre, l'enseignement aux filles peut tout simplement être suspendu. Par exemple à Yverdon, le hangar pour la gymnastique, installé à proximité du château en 1873, n'offre qu'un confort tout relatif¹⁹⁵⁹ qui pousse la commission scolaire du lieu à décider à l'hiver 1888 que :

*« Vu les inconvénients pour les élèves de toutes nos écoles du froid souvent rigoureux qui règne dans le local de gymnastique et l'impossibilité de chauffer celui-ci, il est statué qu'à partir de 3 degrés au-dessous de zéro, les leçons ne se donneront pas pour les classes de filles. Les garçons remplaceront la leçon dans le local par le patinage ou une promenade lorsque le temps le permettra : si cette sortie est impossible la leçon n'aura pas lieu. »*¹⁹⁶⁰

Cette nécessité de disposer d'un local convenable pour l'enseignement de la gymnastique féminine, évoquée à travers différents exemples locaux, est corroborée par des déclarations de spécialistes. Wilhelm Jenny, fondateur de la société bâloise des maîtres de gymnastique (1859), président de la SSMG (1882) et spécialiste de la gymnastique féminine qu'il enseigne à l'école supérieure de jeunes filles de Bâle pendant plusieurs décennies, déclare aux débuts des années 1880 : « *« Da wo geschlossene und heizbare Räumlichkeiten mit gedieltem Boden » vorhanden seien, « könne sofort das Mädchenturnen begonnen werden, wo dagegen nur offene Turnplätze im Freien vorhanden seien, da sei die Sache kaum mit Erfolg durchzuführen. »* »¹⁹⁶¹

Une décennie plus tard, le Dr Hyppolite Yersin, auteur d'un article programmatique sur la gymnastique féminine, rédigé à l'occasion d'une réunion annuelle de la SSMG, déclare : « *Quant à la question des locaux propres aux leçons des*

¹⁹⁵⁷ AVN, Procès-verbaux de la Commission d'éducation, séance du 1^{er} décembre 1869.

¹⁹⁵⁸ AVN, Procès-verbaux de la Commission d'éducation, séance du 11 décembre 1869.

¹⁹⁵⁹ Au début de l'hiver 1875, la proposition du professeur de gymnastique, Albert Gelzer, de chauffer le tout nouveau hangar de gymnastique pour les leçons est repoussée par la commission des écoles du lieu. AVY, CN 207/4, Registre de la Commission d'inspection des Écoles, séance du 17 décembre 1875.

¹⁹⁶⁰ AVY, CN 207/5, Registre de la Commission d'inspection des Écoles, séance du 13 janvier 1888.

¹⁹⁶¹ « *Où il existe des salles fermées et chauffées, pourvues d'un sol planchéifié, la gymnastique des filles pourrait commencer immédiatement ; où, en revanche, seules des places de gymnastiques en plein air sont disponibles, la chose ne saurait être couronnée de succès.* » Traduit librement par nous ; extrait d'un discours intitulé « *Das Mädchenturnen in der allgemeinen Volksschule* » publié sous forme de brochure en 1882 cité dans MÜLLER J[ohann] J[akob], *Geschichte des Schweiz. Turnlehrervereins 1858-1908...*, 1910, p. 36.

jeunes filles, il suffirait peut-être d'aménager un peu plus confortablement et hygiéniquement ceux que nous possédons, y instituer des vestiaires et un système de chauffage et d'aération convenable.»¹⁹⁶²

Ces exemples montrent que les jeunes filles sont plus limitées en termes d'activités et de lieux de pratique possibles, alors que les garçons sont davantage soumis à des environnements physiquement plus éprouvants. Cependant, des indices nous font douter que la question de l'espace adéquat pour la pratique de la gymnastique féminine se réduise à l'existence d'un local bien aménagé et chauffé.

Souvenons-nous des exemples de l'école secondaire de jeunes filles de Genève et de l'École normale de Lausanne, au milieu du XIX^e siècle, précédemment évoqués. Dans le premier cas, deux éléments nous semblent devoir être relevés : lors des cours donnés par un homme, une surveillante doit être présente ; lorsque les cours se déplacent de la salle de gymnastique, située à une certaine distance, à un local de l'école secondaire, la participation des élèves augmente légèrement. Dans le cas de l'École normale de Lausanne, aucune présence masculine n'est admise dans le local de gymnastique pendant les cours de gymnastique aux futures institutrices.

À Fribourg, la construction de la nouvelle salle des Grand'Places soulève, en 1895, la question du lieu où doivent se dérouler les cours de gymnastique des élèves de l'école secondaire des jeunes filles. La réponse finalement donnée à cette question n'est pas nécessairement celle que l'on aurait attendue et met au jour certains enjeux, sans que nous puissions forcément en évaluer toutes les implications, qui étaient notre hypothèse.

«Mr Quartenoud, Directeur de l'École secondaire des jeunes filles [...] répond, par lettre du 17 courant, que la grande salle de l'École primaire convient parfaitement pour la majeure partie des exercices donnés aux jeunes personnes et qu'on les envoie exceptionnellement à la halle de gymnastique lorsque le professeur le juge à propos. Il tient beaucoup, pour faire taire les objections des parents, à conserver le huis clos ; il voudrait essayer de donner quelques leçons aux Grand'Places, tout en continuant à utiliser le local actuel, lorsque les circonstances le demanderont, afin que l'on puisse dire que la halle des Grand'Places est devenue le local des leçons de gymnastique pour les jeunes filles de l'École secondaire. Cette disposition lui semble devoir être prise pour sauvegarder à la fois la discipline de l'école et le cours de gymnastique, dont il a toujours été partisan.

¹⁹⁶² YERSIN [Louis-Hyppolite], «De l'utilité de la gymnastique aux jeunes filles», *Le Gymnaste suisse*, 1893, p. 90.

*Par ces considérations et sur le rapport de la Commission des Écoles, qui appuie la manière de voir de Mr le chanoine Quartenoud, le Conseil se prononce pour le maintien du statu quo.»*¹⁹⁶³

L'article 5 du règlement de la nouvelle salle adopté à la même période fournit, selon nous, un élément supplémentaire pour comprendre la situation, puisqu'il précise que «*pendant les cours, aucune personne étrangère aux exercices ne peut stationner dans la salle. La tribune seule est accessible aux spectateurs*»¹⁹⁶⁴. Il est ici clairement établi qu'un public extérieur peut potentiellement assister, depuis la tribune, aux cours donnés aux élèves des écoles. Cela nous amène à émettre l'hypothèse que finalement, la qualité primordiale attendue de l'espace dans lequel les filles exécutent leurs exercices de gymnastique est de les cacher à toute présence ou regard extérieur au cadre scolaire. Cette supposition est indirectement confirmée par cet extrait d'un article allemand consacré à la gymnastique féminine au Danemark, repris dans un périodique de gymnastique suisse en 1888 :

*«Dans certains autres pays on trouverait inconvenant de demander à des demoiselles bien élevées de se présenter en costume de gymnastique devant un public dont le sexe masculin n'est pas exclu, d'y faire des exercices de grimper, des sauts, des renversements au reck! Ici dans le nord [Danemark], Dieu merci, on pense plus librement et plus raisonnablement.»*¹⁹⁶⁵

Ce serait donc plus précisément aux regards masculins que les jeunes filles devraient échapper. L'exemple des tout premiers cours de gymnastique introduits à l'École normale des filles de Lausanne, plus ancien puisqu'il remonte à 1847, va dans ce sens car même le concierge de l'École de gymnastique ne pouvait accéder à la salle durant les leçons aux futures institutrices. Dans une lettre de 1894, Joséphine Messerli-Humbert, maîtresse provisoire de gymnastique aux écoles primaires de Lausanne, explique l'intérêt d'engager une femme, en l'occurrence elle-même, comme professeure de gymnastique pour les jeunes filles, en mettant en avant les avantages de la non-mixité durant les cours d'éducation physique :

«Il faut aussi considérer qu'il n'est pas aisé, pour un professeur homme d'enseigner à des Jeunes Filles d'un certain développement physique et sans costume spécial, la plupart des exercices libres et aux engins, qui leur seraient nécessaires, il existe forcément une certaine contrainte, une certaine réserve entre maître et élèves qui nuit au bon enseignement de la Gymnastique et qui n'a plus de raison d'être avec un professeur dame. –

¹⁹⁶³ AVF, Protocoles du Conseil communal, vol. 92, séance du 24 décembre 1895, p. 532.

¹⁹⁶⁴ ADEVF, Procès-verbaux de la Commission des Écoles, séance du 17 mai 1897, p. 89.

¹⁹⁶⁵ «Gymnastique des jeunes filles», *Le Gymnaste suisse* 29, 1888, p. 224, article repris du *Berliner Tagblatt*.

La salle de Gymnastique étant le seul endroit où la Jeune Fille puisse exercer rationnellement le corps, se livrer à une joyeuse vivacité et aux exercices bruyants, soit librement, soit aux engins, qui lui sont physiquement nécessaires, il ne faut pas que l'étiquette et l'exigence des convenances viennent la poursuivre jusque-là. »¹⁹⁶⁶

Le repli dans un local fermé protégé de tout regard masculin, y compris d'un professeur, serait donc la condition pour libérer les corps des écolières. Voilà un constat quelque peu paradoxal, qui rejoint en partie celui que fait Vertinsky dans son étude sur les infrastructures sportives de l'Université de Colombie britannique au milieu du xx^e siècle: une stricte ségrégation des espaces entre hommes et femmes permet l'obtention d'une certaine autonomie de pratique pour les étudiantes qui se retrouvent exclusivement entre femmes¹⁹⁶⁷.

Cette tendance à séparer les espaces de pratique selon la catégorie de sexe des élèves qui les utilisent se concrétise, mais extrêmement rarement, sous la forme de deux salles de gymnastique, chacune spécifiquement attribuée à une catégorie de sexe. Nous en avons identifié avec certitude trois exemples, construits à très peu d'années d'intervalle: les écoles primaires de Beaulieu (1891) et de la Croix d'Ouchy (1894) à Lausanne, œuvres des architectes Louis Bezencenet et Alexandre Girardet, et le collège industriel du Sentier¹⁹⁶⁸, sur la commune du Chenit (VD), édifié en 1893 selon les plans d'un autre architecte lausannois, Francis Isoz (1856-1910). La période chronologique très restreinte (début de la décennie 1890) durant laquelle ces rares exemples de locaux de gymnastique sexués ont été édifiés coïncide avec l'introduction dans la législation scolaire vaudoise de l'obligation d'enseigner la gymnastique aux écolières; au niveau national, elle correspond au début du processus de création d'une gymnastique féminine spécifique, que ses promoteurs proclament fondamentalement distincte de la discipline masculine afin d'en assurer le succès. Ce processus de féminisation reste extrêmement superficiel et ne nécessite *a priori* pas la mise sur pied d'infrastructures spécifiques pour la pratique de l'éducation physique féminine. Cette réalité, combinée avec des aspects d'ordre pratique et financier, explique sans doute l'abandon de cette pratique. Il serait néanmoins intéressant de pouvoir comparer l'équipement des salles selon la catégorie d'élèves à laquelle elles sont destinées, mais nous ne pouvons le faire faute de source. Les seules informations relatives à des équipements intérieurs différenciés selon le sexe des élèves concernent les engins pour la gymnastique suédoise, introduits précocement dans plusieurs salles réservées aux filles dans les cantons de Genève et de Neuchâtel. À Genève, après la réforme de l'enseignement de la gymnastique féminine en 1893 et l'introduction généralisée de la méthode suédoise

¹⁹⁶⁶ AVL, Fonds de la Direction des Écoles, C32 n°37 C n° 1832, lettre du 13 avril 1894 de Mme Messerli à la Commission des écoles de Lausanne.

¹⁹⁶⁷ VERTINSKY Patricia, « Géométrie du pouvoir dans les espaces et les lieux sportifs: les paradoxes de la différence et de l'exclusion »...

¹⁹⁶⁸ HELLER Geneviève, FOrNET Marianne, *La Cage dorée...*, p. 58-59.



Fig. 8-33 : Genève, salle de gymnastique de l'école de Malagnou, s. d.

dans les classes de filles de la ville, la salle de l'école de Malagnou¹⁹⁶⁹ (fig. 8-33) est équipée d'«une installation conforme à cette méthode», au plus tard en 1895¹⁹⁷⁰. Il est intéressant de constater que cette salle n'est, pour un temps du moins, plus prêtée aux sociétés masculines de gymnastique qui la sollicitent, sous prétexte qu'elle est destinée aux filles¹⁹⁷¹. Cette politique ne semble pas durer: en effet lors du cours normal de gymnastique organisé en 1904 à Genève, le directeur Charles Bornand en demande spécifiquement l'usage, puisqu'elle possède «*tous les appareils suédois*», et se le voit accorder¹⁹⁷². À La Chaux-de-Fonds, des espaliers sont installés spécialement pour les

¹⁹⁶⁹ Actuelle rue Ferdinand Hodler.

¹⁹⁷⁰ AEG, Terrasière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.1, lettre du 3 octobre 1900 du Dr Alcide Jentzer à Georges Favon, chef du DIP.

¹⁹⁷¹ AEG, Terrasière, Fonds SG DIP, 1988 va 22.18.1, registre de copies de lettre de B. David, inspecteur de gymnastique, N° 139, lettre du 20 octobre [18]93 de Jean-Baptiste David à M. Schaad, président de la section fédérale de gymnastique du Grütli à Genève.

¹⁹⁷² AEG, Terrasière, Fonds SG DIP, 1985 va 5 carton 5.3.1, lettre du 2 juin 1904 de Charles Bornand, maître de gymnastique, à Alfred Vincent, chef du DIP.

jeunes filles dans une des halles de gymnastique en 1897¹⁹⁷³. Nous supposons que cette exception suédoise ne perdure pas au-delà de la Première Guerre mondiale, puisque les exercices aux engins suédois font leur entrée dans la troisième édition du manuel fédéral de gymnastique destiné aux garçons (1912 pour la version allemande, 1914 pour la française).

Pour en revenir au questionnement relatif au public éventuel, nous avons identifié un contexte particulier dans lequel les écolières pratiquent la gymnastique devant un public à majorité masculine, et même uniquement masculin au début: il s'agit des réunions annuelles de la SSMG. Les deux principaux objectifs de cette société, fondée en 1858 par une dizaine d'individus, essentiellement des enseignants de gymnastique, sont le développement de la gymnastique scolaire suisse et la formation des maîtres de gymnastique¹⁹⁷⁴. Les moyens définis dans les statuts de la SSMG pour atteindre ce double objectif sont des communications sur la gymnastique scolaire et des démonstrations pratiques lors des réunions bisannuelles, puis annuelles (dès 1868) de la société. La première présentation pratique de gymnastique est réalisée en 1859 à Bâle¹⁹⁷⁵. Au début, ce sont uniquement des classes de garçons qui réalisent ces prestations. Lors de la réunion de printemps 1864, seize jeunes filles présentent, pour la première fois, une série d'exercices d'ordre, libres et avec canne, sous la direction de Wilhelm Jenny, professeur de gymnastique à l'école secondaire des jeunes filles de Bâle¹⁹⁷⁶. En octobre 1892, la SSMG se réunit pour la première fois en Suisse romande à Lausanne. À cette occasion, trois classes de filles et sept classes de garçons font une démonstration. Les jeunes filles exécutent des exercices d'ordre, libres ou avec petits engins (cerceaux et massues), alors que les jeunes gens proposent une plus large palette d'activités: les incontournables exercices d'ordre et avec cannes mais aussi, aux barres parallèles, au cheval d'arçons, au reck, à l'extenseur et, plus original, le football et la boxe française¹⁹⁷⁷. Quelques mois plus tôt, la réunion de la Société pédagogique romande à La Chaux-de-Fonds s'achève avec une exhibition de gymnastique scolaire suivie par près de 150 personnes. Celles-ci y voient «*manœuvrer une classe de jeunes garçons; chacun admire l'ordre avec lequel les commandements sont exécutés. Puis vient une classe de jeunes filles; succès plus considérable encore, quelle grâce et quelle harmonie dans les marches, les pas de danse et autres. Tout se fait en chantant ce qui ne contribue pas peu à charmer et dames et messieurs.*»¹⁹⁷⁸

Dans les années qui suivent, les réunions de la SSMG en Suisse romande et au Tessin deviennent plus courantes: Neuchâtel en 1895, Montreux en 1898, Locarno

¹⁹⁷³ ADECF, Procès-verbaux du Comité des études, séance du 8 et du 24 septembre 1897, p. 32-33, 36.

¹⁹⁷⁴ MÜLLER J[ohann] J[akob], *Geschichte des Schweiz. Turnlehrervereins...*, p. 10.

¹⁹⁷⁵ MÜLLER J[ohann] J[akob], *Geschichte des Schweiz. Turnlehrervereins...*, p. 13.

¹⁹⁷⁶ MÜLLER J[ohann] J[akob], *Geschichte des Schweiz. Turnlehrervereins...*, p. 32.

¹⁹⁷⁷ «Les maîtres de gymnastique de Lausanne à leurs collègues suisses et étrangers», *Monatsblätter für das Schulturnen*, 3, 1892, p. 75-76.

¹⁹⁷⁸ *Compte rendu du douzième congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande à La Chaux-de-Fonds les dimanche 17, lundi 18 et mardi 19 juillet 1892*, La Chaux-de-Fonds: Impr. du National suisse, 1892, p. 26.

en 1900, Fribourg en 1901, etc., et offrent l'opportunité de démonstration tant de classes de filles que de garçons (sauf à Montreux où seules deux classes de garçons se présentent au public)¹⁹⁷⁹. La réunion de Fribourg marque une autre étape puisqu'elle permet de voir des jeunes filles pratiquer en public des exercices de suspension aux anneaux en plus des habituels exercices de marches, avec cannes ou des rondes¹⁹⁸⁰. Selon le maître de gymnastique fribourgeois, Sterroz, la réunion de 1906 à Baden (AG) est l'occasion d'une autre première, pas entièrement convaincante si l'on en croit son rapport :

« Pour la première de ces réunions, les jeunes filles travaillaient en plein air. Elles étaient vives, adroites et joyeuses. Elles ont vaillamment soutenu les efforts, trop masculins, imposés. Aucune, cependant, ne paraissait fatiguée. La valeur, le but et les résultats des exercices aux engins pour les jeunes filles sont très discutables. – Je ne suis pas d'avis, je ne conseillerais jamais, de faire faire, au reck, des balancements aussi élevés que ceux exécutés dans cette leçon. – Ils exigent des précautions, un développement et des mesures de prudence qu'il ne faut ni oublier, ni méconnaître. Non seulement ils sont violents mais dangereux pour des jeunes filles. – Pourquoi vouloir heurter l'opinion publique. [sic] »¹⁹⁸¹

La critique de Sterroz porte plus sur le choix des exercices exécutés par les jeunes filles et les efforts qu'ils demandent que sur la pratique en plein air, mais son inquiétude repose également sur l'impression négative que la pratique de tels exercices par des femmes peut induire auprès du public. En effet, même si la majorité des spectateurs et spectatrices de ces exhibitions sont des maître-sse-s de gymnastique, celles-ci ne leur sont pas réservées et attirent généralement d'autres personnes intéressées par le sujet ou simplement par le spectacle. L'année suivante lors de la réunion de La Chaux-de-Fonds, c'est un groupe d'institutrices de Zurich, soit des femmes adultes, qui rencontre un succès certain en faisant une démonstration¹⁹⁸². Citons encore, même si le contexte est différent, la participation de la section de gymnastique féminine de Gênes à la fête fédérale de gymnastique en 1909 à Lausanne, dont les prestations publiques font l'objet de mentions dans la presse¹⁹⁸³. L'année suivante, le premier congrès suisse d'éducation physique féminine, qui se déroule à Lugano, est un mélange de fête de gymnastique, y compris des concours, et d'exhibitions. Il voit donc des classes de jeunes filles et des

¹⁹⁷⁹ « Programme de travail des classes », *Monatsblätter für das Schulturnen*, 9, 1898, p. 132.

¹⁹⁸⁰ « Die Schweizerische Turnlehreversammlung in Freiburg », *Monatsblätter für das Schulturnen*, 12, 1901, p. 146-147.

¹⁹⁸¹ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1906-1919 », « Compte rendu de la réunion annuelle de la Société suisse des maîtres de gymnastique les 6/7 octobre 1906 à Baden », par Guillaume Sterroz.

¹⁹⁸² AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1906-1919 », « Compte rendu de la réunion annuelle de la Société suisse des maîtres de gymnastique à La Chaux-de-Fonds les 5 et 6 octobre 1907 », par Guillaume Starroz.

¹⁹⁸³ « La société de gymnastique des dames de Gênes à la Fête fédérale de Lausanne », *Bulletin mensuel de la Bourgeoise, Section de la Société fédérale de gymnastique Lausanne*, 2, 1909, p. 185-186; « Fête fédérale de gymnastique », *Gazette de Lausanne*, 12 juillet 1909, p. 1, entre autres.

sections de gymnastique de dames pratiquer des exercices généraux en plein air devant un nombreux public mixte¹⁹⁸⁴. Le maître de gymnastique neuchâtelois Matthey-Gentil, qui copréside cette première fête de gymnastique féminine, reste néanmoins conscient des contraintes spécifiques qui pèsent sur les femmes et souhaite qu'elles continuent d'être respectées à l'avenir, afin de garantir le succès de ce type de manifestations :

« Dans les futurs concours on fera bien, je crois, de suivre l'exemple donné à Lugano, c'est à dire [sic] éliminer du programme tout ce qui peut choquer l'œil ou les sentiments du public. Il faudra être très prudents [sic] dans le choix des jeux et des exercices à exécuter. Je ne veux pas dire que [sic] il faut en faire abstraction, non ! mais il faut laisser de côté tout ce qui est un peu excentrique, s'il [sic] l'on veut faire une rapide propagande. »¹⁹⁸⁵

Ces divers événements laissent percevoir une évolution et une ouverture vers l'extérieur possible pour l'ensemble des femmes pratiquant la gymnastique. Cette tendance à laisser sortir les jeunes filles et les jeunes femmes est également valable pour les écolières, comme le prouve le premier manuel suisse de gymnastique pour les filles, publié en 1916, qui recommande de « *recourir le plus fréquemment possible, même en hiver* »¹⁹⁸⁶ aux leçons en plein air et de ne pas hésiter à partir en excursion. Ce dernier type d'activité est en effet l'occasion d'éveiller le goût de la nature, l'amour de la patrie et, plus prosaïquement, de pratiquer des jeux ; les auteurs précisent qu'« [o]n ne devra toutefois se livrer à ces jeux que lorsque les élèves n'auront pas à redouter d'être dérangées par des tiers »¹⁹⁸⁷, ce qui rappelle que l'ensemble des contraintes n'a pas totalement disparu.

Ces exemples de sortie du huis clos des salles de gymnastique illustrent cependant un processus qui aboutira dans la seconde moitié du siècle. En effet, en ce début de xx^e siècle, ces pratiques ne peuvent encore exister que dans des contextes particulièrement progressistes en matière d'activité physique féminine, comme les réunions de la SSMG, ou dans des espaces clairement délimités, physiquement et symboliquement, comme les plages ou les cures d'air¹⁹⁸⁸. De plus, elles sont loin d'être toujours accueillies favorablement en dehors de ces espaces circonscrits, comme l'illustre l'exemple fribourgeois de 1913.

Nous avons précédemment vu que même si la gymnastique ne fait pas partie des branches obligatoires pour les écolières fribourgeoises, Sterroz inclut en 1911 un programme de gymnastique à leur intention dans le programme bisannuel destiné jusqu'alors aux seuls garçons. La même année, il englobe des classes de filles

¹⁹⁸⁴ GAMBAZZI Felice, *Primo congresso svizzero di educazione fisica femminile...*

¹⁹⁸⁵ MATTHEY-GENTIL Ulisse [sic], « Rapport sur le concours de gymnastique féminine de Lugano en mai 1910 », in GAMBAZZI Felice..., p. 20.

¹⁹⁸⁶ Manuel suisse 1916, p. 4.

¹⁹⁸⁷ Manuel suisse 1916, p. 228.

¹⁹⁸⁸ Cf. chap. 5.2.

dans ses tournées d'inspection¹⁹⁸⁹. En ce qui concerne ces classes, les inspections se font sur une base volontaire, faute de cadre légal contraignant. L'initiative de Sterroz rencontre un relatif succès puisqu'« en 1911, 64 écoles de filles comptant 1 474 élèves (1912, 92 écoles et 2 369 élèves)¹⁹⁹⁰ se sont présentées aux visites qui ont été organisées »¹⁹⁹¹. Fin 1913, l'annonce de la prochaine tournée d'inspection déclenche des réactions virulentes de la part des commissions scolaires de trois localités que nous avons évoquées plus haut.

La commission scolaire de Farvagny annonce par courrier qu'elle n'autorise ni l'inspection, ni les leçons de gymnastique à ses classes de jeunes filles, n'y voyant

*« aucune utilité, mais beaucoup d'inconvenance, par suite du manque de local ad hoc ou de salle de gymnastique, comme aussi du costume villageois de nos fillettes qui ne se prête pas à ces exercices. Nous ajoutons qu'il nous répugnerait d'imposer des leçons à nos religieuses si dévouées à nos écoles. Dès lors, aussi longtemps que n'aurons pas un local privé où ces leçons pourront se donner sans préjudice pour la bienséance, nous ne les autoriserons pas dans notre localité. Nous nous permettons donc, Monsieur l'Inspecteur, de vous prévenir que nous avons demandé à la Sœur de l'école des filles de ne pas se présenter avec ses fillettes, sur la place publique jeudi matin pour l'examen demandé par le professeur de gymnastique, Mr Sterroz, et nous vous prions de le prévenir de notre décision. »*¹⁹⁹²

L'absence de « place fermée propice » et l'inutilité de la gymnastique à la campagne sont également avancées comme arguments pour justifier l'opposition de la commission scolaire de Grandvillard à la pratique de la gymnastique féminine. Celle-ci précise qu'« il n'est pas convenable pour la Rde Sœur ainsi que pour les jeunes filles de gesticuler sur une place publique »¹⁹⁹³. E. Bise, curé et président de la commission scolaire de Vuisternens-en-Ogoz, adresse non pas un mais deux courriers au sujet de la gymnastique féminine et de son inspection. Il s'indigne du fait que ses « fillettes [soient] convoquées pour jeudi à une inspection de gymnastique, à Farvagny, tout comme des soldats à une revue militaire. Il n'y manquera que les canons et le tambour. »¹⁹⁹⁴ Pour le curé, des leçons de « bonne tenue » sont largement suffisantes

¹⁹⁸⁹ Cf. chap. 4.3.

¹⁹⁹⁰ À titre de comparaison : au total 11 371 filles fréquentent l'école primaire dans le canton de Fribourg en 1912, FR CR CE 1912, p. 20.

¹⁹⁹¹ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1906-1919 », lettre du 31 mars 1913 de Guillaume Sterroz, maître de gymnastique, à Georges Python, chef de la DIP, souligné par l'auteur.

¹⁹⁹² AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1906-1919 », lettre du 20 septembre 1913 de la Commission scolaire de Farvagny à Risser, inspecteur scolaire du IV arrondissement, souligné par les auteurs.

¹⁹⁹³ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1906-1919 », lettre du 23 octobre 1913 de la Commission scolaire de Grandvillard à Guillaume Sterroz, maître de gymnastique.

¹⁹⁹⁴ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1906-1919 », lettre du 21 septembre 1913 d'E. Bise, curé et président de la Commission scolaire de Vuisternens-en-Ogoz, à Risser, inspecteur scolaire du IV arrondissement.

comme exercices corporels pour les jeunes filles. Elles devraient être données par une institutrice, dans la salle d'école ou un local ad hoc, afin de respecter la bienséance. Le curé refuse donc «*que l'on fasse courir les enfants dans un autre village pour une sorte de revue militaire, comme s'il s'agissait d'amazones*»¹⁹⁹⁵.

L'image des jeunes filles transformées en amazones est très forte, puisque celles-ci sont réputées être de redoutables guerrières, vivant dans une société où les hommes n'ont ni pouvoir, ni statut. Les amazones incarnent un modèle de femmes transgressif et complètement opposé à celui prôné en ce début de xx^e siècle. Ces opinions, même si elles ne représentent pas celles de la majorité, puisque les inspections se déroulent sans histoire dans nombre de communes fribourgeoises, permettent néanmoins de mettre au jour la relation fondamentalement différente des garçons et des filles à l'espace public et par conséquent au plein air. Nous en concluons que la limite à la sortie des écolières des salles pour pratiquer la gymnastique n'est pas posée, comme l'on pourrait s'y attendre, par les capacités physiques des pratiquantes, mais par les sentiments de la spectatrice ou du spectateur non averti, ou encore par le regard inopportun de passant-e-s.

8.4 Conclusion

L'approche matérielle de l'histoire de l'éducation physique retenue dans ce chapitre a permis de dévoiler ou de confirmer plusieurs phénomènes. Premièrement, l'intégration de la gymnastique dans l'espace et le temps scolaire s'illustre par l'évolution des infrastructures aménagées pour son enseignement ainsi que de leur emplacement. Parallèlement, on observe une augmentation de l'investissement financier et symbolique, puisque, de légers et utilitaires, les bâtiments pour la gymnastique deviennent pérennes et esthétiques, participant à la construction d'un espace scolaire spécifique qui dépasse le simple bâtiment d'école. Tâtonnements et essais caractérisent l'essor de ces nouvelles infrastructures, et de nouvelles connaissances, tant architecturales qu'hygiéniques, sont développées pour garantir que ces constructions répondent de façon optimale aux besoins de la population scolaire qui les fréquentent. Au tournant du xx^e siècle, les salles de gymnastique sont devenues incontournables lors de la réalisation de nouveaux établissements scolaires dans le contexte urbain. Le traitement différencié dont elles peuvent faire l'objet – à distance, en annexe ou intégré à un espace scolaire unique – montre bien, selon nous, la position particulière et peut-être encore quelque peu ambivalente, occupée par l'éducation physique au sein des programmes scolaires : une branche assimilée, mais qui reste profondément différente des autres disciplines scolaires en termes de conditions d'enseignement.

¹⁹⁹⁵ AEF, DIP Gymnastique 1223, carton « 1906-1919 », lettre du 4 octobre 1913 d'E. Bise, curé et président de la Commission scolaire de Vuisternens-en-Ogoz, à Georges Python, chef de la DIP.

Ce phénomène, mis en regard avec l'absence persistante d'installations dans le contexte rural, souligne le fossé subsistant entre les villes et les campagnes en matière de concrétisation de l'enseignement de la gymnastique. Constat qui nous amène à confirmer le rôle décisif que joue l'existence d'infrastructures pour l'essor de la pratique féminine de la gymnastique. Paradoxalement, les salles cachent les écolières pour mieux leur offrir un espace de relative liberté. Hors de ces lieux protégés, les corps des filles et des jeunes filles se trouvent exposés aux regards, tout particulièrement masculins, et ne peuvent se permettre des pratiques considérées comme transgressives. Des rondes et des pas de danse exécutés par des écolières en public sont acceptables, mais les limites à ne pas franchir sont vite atteintes. Elles sont définies non pas par les aptitudes physiques des filles et des jeunes femmes, mais par les normes sociales dominantes qui régulent les comportements féminins dans l'espace public et concernent aussi bien les écolières que leur enseignante.

Enfin, nous souhaitons souligner que cette approche matérielle mériterait d'être prolongée par une recherche sur l'aménagement intérieur des salles et plus particulièrement sur les engins, afin de mieux cerner le processus de création d'un nouveau marché, celui du sport et de ses équipements, encore peu exploré pour cette période¹⁹⁹⁶, mais qui va connaître l'expansion et le succès que l'on sait tout au long du XX^e siècle.

¹⁹⁹⁶ JAMAIN-SAMSON Sandrine, TERRET Thierry, «Fabricants, détaillants et vendeurs: l'économie du costume de sport à la Belle Époque», *Staps*, 83, 2009, p. 55-67.

Conclusion générale

Au terme de cette étude, nous nous proposons de conclure sous la forme de cinq synthèses thématiques qui reprennent les aspects de l'histoire de l'éducation physique que nous ambitionnions de mettre au jour. Dans un premier temps, nous nous intéresserons au processus d'introduction de l'enseignement de la gymnastique dans les lois, mais aussi dans les différents types d'écoles et contextes, afin de mieux appréhender le mouvement de diffusion et de démocratisation de cette discipline scolaire. Dans un deuxième temps, nous reviendrons sur les acteurs et actrices, tant collectifs qu'individuels croisés au fil des pages. Dans une perspective d'analyse discursive, nous nous pencherons ensuite sur les objectifs assignés à l'éducation physique, puis sur le mécanisme de création d'une éducation physique spécifique à l'intention des filles et des jeunes femmes et les raisons qui sous-tendent cette création. Finalement, nous évaluerons l'avancement de l'institutionnalisation et de la disciplinarisation de l'éducation physique dans l'immédiat après Première Guerre mondiale.

Introduire l'éducation physique...

Nous avons, tout au long de ce livre, prêté une attention toute particulière aux cas locaux et cantonaux, ainsi qu'aux différents niveaux où se prennent les décisions et se discutent les politiques et les mises en œuvre. Cet angle d'approche nous a permis de mettre en évidence des réalités contrastées. Il nous paraît indispensable de revenir plus longuement sur ces différences et décalages, mais aussi sur les similitudes constatées. Pour cela, nous privilégierons une analyse synthétique en termes de différences de genre, de classe et de contexte.

... dans la pratique et dans les lois

Observer l'ensemble des essais d'introduction de la gymnastique puis des législations, cantonales ou fédérales, qui ont intégré cette discipline de manière facultative ou obligatoire dans les cantons romands étudiés, met en évidence le (parfois long) processus ayant mené à la concrétisation de l'enseignement de l'éducation physique dans tous les établissements publics d'instruction.

Sans tenir compte des décalages chronologiques entre les différents cantons, on observe que l'introduction de la gymnastique se fait toujours du niveau secondaire au niveau primaire, à titre facultatif ou non, dans l'un ou l'autre établissement. Constatation déjà faite par l'historienne Heller pour le cas vaudois, qui ajoute que l'implantation de certaines matières, ou services proposés aux élèves, concerne d'abord les écoles secondaires, s'il s'agit de domaines relevant de la culture ou d'un savoir particulier comme la gymnastique, les cours d'instruction civique, les courses d'école et la natation par exemple¹⁹⁹⁷. Les services qui relèvent de l'assistance, de la santé et de l'hygiène concernent d'abord les enfants fréquentant les classes primaires avant d'être étendus à l'ensemble de la population scolaire, ce que nos recherches sur d'autres contextes cantonaux ont confirmé. Dans le cas qui nous intéresse ici, soit l'éducation physique, la distinction par ordre d'enseignement se combine avec celle du genre, mais la première reste prépondérante. En d'autres termes, la gymnastique est proposée en général aux élèves garçons, puis filles, du secondaire, avant d'être offerte à certains écoliers du primaire. Les écolières du primaire sont la dernière tranche de la population scolaire à être concernée par cet enseignement et cela quel que soit le lieu.

En ce qui concerne la natation, cette combinaison classe sociale et genre se vérifie uniquement à Genève, où garçons et filles se voient offrir cet apprentissage. Dans les cas lausannois et neuchâtelois, nous avons mis en évidence une inversion entre ordre d'enseignement et genre, le second prenant le pas sur le premier. Cela s'exprime par la mise à l'écart des écolières, tant du secondaire que du primaire, de toute forme d'apprentissage de la natation dans le cadre scolaire. Cela ne signifie pas que cette possibilité n'est pas discutée par les autorités scolaires mais plutôt que sa concrétisation est présentée comme trop complexe, même si les raisons précises ne sont pas explicitées.

Les différences entre cantons sont plus importantes en ce qui concerne l'adoption des textes instituant l'introduction de l'éducation physique. L'exemple genevois montre une loi unique qui introduit l'obligation de la gymnastique pour l'ensemble des classes primaires et secondaires en 1872, alors que cet enseignement est déjà offert facultativement depuis plusieurs décennies dans

¹⁹⁹⁷ HELLER Geneviève, « *Tiens-toi droit!* »..., p. 280.

les établissements secondaires. Ajoutons que c'est cette même loi qui prescrit l'instruction obligatoire pour tous les enfants de six à treize ans. Dans le canton de Neuchâtel, la gymnastique est successivement introduite obligatoirement au niveau secondaire, lors de la création des écoles industrielles en 1853, puis au niveau primaire en 1872, sans que ne soit faite, à ces occasions, de distinction entre les deux catégories de sexe. Dans le cas vaudois, la législation ne suit pas le schéma décrit précédemment puisque dans le processus législatif, le genre semble avoir plus d'impact que l'ordre d'enseignement: la gymnastique est introduite obligatoirement au Collège cantonal en 1837, puis dans les autres écoles secondaires de garçons en 1846, facultativement dans les écoles primaires de garçons en 1865. En ce qui concerne les filles, il faut attendre la fin du XIX^e siècle (1889) pour l'inscription de l'obligation de la gymnastique dans les lois. Le cas fribourgeois est plus complexe en raison des deux changements de régime politique qui se produisent au milieu du siècle et bouleversent profondément le système cantonal d'instruction publique. L'arrivée au pouvoir des radicaux fin 1847 signifie une rupture de l'organisation scolaire. Concernant la gymnastique, elle est introduite comme discipline obligatoire dans les écoles secondaires de filles et de garçons. Le retour aux affaires des conservateurs en 1857 marque l'abandon de l'obligation d'instruction et la diminution des branches d'enseignement dont la gymnastique fait les frais. Au début des années 1870, l'introduction de la gymnastique est discutée dans le cadre des débats sur la nouvelle loi sur l'Instruction publique et est finalement inscrite comme obligatoire pour les garçons de plus dix ans dans la loi de novembre 1874, dont l'adoption coïncide chronologiquement avec celle de l'obligation sur le plan fédéral. L'introduction de l'obligation légale d'enseigner l'éducation physique aux filles ne se réalisera qu'au XX^e siècle, comme dans le canton du Valais.

Dans les cas neuchâtelois et genevois, l'ordre d'enseignement, secondaire ou primaire, est déterminant lors de l'introduction de la gymnastique comme branche obligatoire d'enseignement dans les textes législatifs. Concernant les cantons de Vaud et de Fribourg, c'est la catégorie de sexe qui semble primordiale lors de l'adoption de l'obligation légale. Difficile d'identifier avec certitude les raisons à l'origine de cette disparité. Nous émettons l'hypothèse d'une différence induite en partie par le caractère à prédominance rurale des cantons de Vaud et de Fribourg, face aux cantons plus précocement industrialisés de Genève et de Neuchâtel, accentuée dans le cas de Fribourg par la confession catholique dominante et par le fait que l'instruction des filles et des jeunes femmes (tout particulièrement l'enseignement secondaire) est largement déléguée aux congrégations religieuses.

... dans les villes et les campagnes

L'hypothèse d'une perception fondamentalement différente de l'éducation physique en termes d'objectifs entre les contextes urbain et rural mériterait de faire l'objet d'une étude plus approfondie à l'occasion. Cependant, les constatations générales faites dans cet ouvrage permettent d'ores et déjà de confirmer des processus de mise en œuvre de l'enseignement de la gymnastique contrastés et décalés selon le contexte.

Hormis les enjeux de genre et de classe, l'autre facteur primordial influant l'introduction précoce ou différée de l'enseignement de gymnastique semble en effet être le milieu, urbain ou rural, dans lequel celle-ci s'inscrit. L'importance de certains freins spécifiques au contexte rural, comme des infrastructures dont les coûts dépassent les capacités financières des communes ou l'organisation du temps scolaire, qui s'accorde aux besoins des travaux agricoles ou de l'alpage, est indéniable et a été largement confirmée dans cette étude ; cependant il nous semble y avoir un autre obstacle moins matériel ou organisationnel à cette introduction.

Les débuts de la gymnastique dans des établissements publics d'instruction ont lieu dans des contextes urbains, comme nous l'avons illustré avec les exemples de Berne, Lausanne et Genève. La gymnastique, destinée tout particulièrement aux jeunes hommes, est alors présentée comme un dérivatif aux intenses efforts intellectuels induits par les études ou encore aux longues heures passées immobiles sur les bancs d'école. De plus, les conditions de vie dans les villes du début du XIX^e siècle sont, à juste titre, qualifiées de malsaines et potentiellement dangereuses pour la santé des habitant-e-s et notamment des enfants. Cette vision négative, tout comme celle idyllique de la vie à la campagne loin des dangers moraux et sanitaires de la ville, contribue selon nous à renforcer l'idée de l'inutilité de pratiquer la gymnastique dans les écoles de campagne. Enfin, la gymnastique et ses combinaisons de mouvements, avec ou sans engins, paraissent bien artificielles par rapport aux mouvements naturels induits par les différentes tâches et travaux agricoles auxquels participent les jeunes campagnard-e-s dès leur plus jeune âge.

Les premières tentatives systématiques d'introduction de la gymnastique dans le milieu rural sont clairement marquées par l'intervention de l'État fédéral après 1874. Ces démarches s'inscrivent dans un contexte particulier, puisque c'est la raison militaire qui est principalement évoquée pour justifier l'intervention de la Confédération dans les affaires scolaires cantonales. L'argument militaire est d'ailleurs sans doute plus porteur dans le contexte rural où la justification hygiénique ne paraît a priori pas pertinente. Il faut peut-être trouver ici une explication partielle au désintérêt prolongé des autorités scolaires des communes rurales pour l'enseignement de la gymnastique féminine, considéré comme inutile en plus d'être socialement inconvenant. À cet argument s'ajoute un aspect

purement organisationnel pour les classes rurales, généralement mixtes dans les cantons protestants : la gymnastique est enseignée aux écoliers par un instituteur pendant que les écolières suivent leur cours d'économie domestique ou de couture donnée par une enseignante.

Dans le contexte urbain, nous avons mis en évidence le fait que la justification militaire n'est pas décisive dans les efforts de mise en œuvre d'un enseignement généralisé de la gymnastique. Les avantages hygiéniques et moraux y sont au contraire déterminants et présentés comme largement supérieurs à l'étroit intérêt militaire.

Le tableau du peintre bernois Albert Anker intitulé *Turnstunde in Ins* (« Leçon de gymnastique à Anet »), réalisé en 1879, nous semble bien résumer la perception rurale de la gymnastique (fig. C-1). Devant le bâtiment scolaire, les garçons, alignés sur deux rangs, comme une armée miniature, font face à leur instituteur. Ils exécutent un exercice de marche, au rythme des battements de mains de l'enseignant. Il s'agit clairement d'un des exercices de marche inspirés de l'école du soldat, qui se trouvent à profusion dans le premier manuel fédéral de gymnastique. Les écoliers et leur enseignant constituent le motif central du tableau. Autour d'eux s'organisent différents espaces et groupes. Un public enfantin mixte a pris place devant le bâtiment scolaire, le long ou sur les engins de gymnastique. À droite, deux fillettes, dont l'une tourne le dos au groupe de gymnastes, sont en train d'accomplir des travaux à l'aiguille. Au premier plan à gauche, nous notons la présence d'une jeune fille plus âgée, qui prend soin d'un bébé. Elle nous tourne le dos tout en regardant l'exercice de gymnastique réalisé par le groupe d'écoliers. À gauche, un duo composé d'un garçonnet et d'une fillette semble revenir d'une session de glanage. Au premier plan, deux hommes adultes, allant ou revenant des champs, se sont arrêtés pour contempler la scène, sans doute attirés par son côté pittoresque. Les figures féminines, toutes juvéniles, sont représentées accomplissant des tâches considérées comme typiquement féminines – travaux à l'aiguille, soin aux enfants et glanage¹⁹⁹⁸ –, ou alors elles contemplant le spectacle qu'offrent les jeunes gymnastes. Certaines figures masculines, les plus jeunes, sont aussi spectatrices, alors que les deux adultes au premier plan sont rattachées aux travaux agricoles. L'artiste présente la leçon de gymnastique comme une préparation militaire pour les garçons dont les écolières sont exclues, et il renvoie clairement celles-ci à des tâches traditionnellement assignées aux femmes comme les travaux de couture ou les soins aux enfants.

Cette différence de conception entre contexte rural et urbain persiste au début du xx^e siècle, même si elle prend d'autres formes. Le souci croissant d'améliorer la santé des jeunes générations, avec la lutte emblématique contre la tuberculose, voit naître de nouvelles formes de prises en charge des corps juvéniles que nous avons largement explorées, cures d'air, écoles de plein air, etc., où la gymnastique

¹⁹⁹⁸ Le glanage est traditionnellement une activité enfantine et/ou féminine.



Fig. C-1: Turnstunde in Ins (1879), Albert Anker, collection privée.

respiratoire occupe une place de choix. À de très rares exceptions, ces nouvelles offres hygiéniques s'adressent uniquement aux enfants et adolescent-e-s des plus grandes localités.

Ces différents éléments et constats permettent d'esquisser un mouvement de démocratisation, compris ici au sens très large d'accès de tous les enfants à l'éducation physique, quels que soient leur origine socio-économique, leur appartenance de sexe ou leur lieu de scolarisation, qui s'inscrit dans une durée longue, couvrant la majeure partie du XIX^e et du XX^e siècle. À la période où s'achève cette étude, soit l'immédiat après Première Guerre mondiale, l'enseignement de l'éducation physique ne concerne pas l'ensemble de la population enfantine et adolescente. Les écolières des classes primaires situées dans les campagnes n'y ont que rarement accès et cet état de fait persistera dans certains cas après la Seconde Guerre mondiale; il en est de même pour les adolescent-e-s qui quittent précocement l'école pour entrer en apprentissage ou encore les jeunes hommes et femmes, âgés de plus de quinze ou seize ans, fréquentant les établissements secondaires et supérieurs d'éducation (gymnase, collège, école supérieure, université).

Aujourd'hui encore, tous les écoliers et écolières n'ont pas accès aux mêmes apprentissages de techniques corporelles, l'enseignement de la natation reste par exemple une offre réservée aux élèves des localités d'une certaine importance et possédant les infrastructures adéquates.

De la multiplicité des actrices et des acteurs

L'utilisation de la prosopographie et, de manière plus générale, l'étude des actrices et acteurs individuels du champ de la gymnastique scolaire se sont avérées des approches extrêmement riches. L'identification d'un certain nombre d'individus cumulant des fonctions dans les établissements scolaires, les sociétés de gymnastique locales et participant activement aux travaux des associations et des instances de niveau cantonal ou national nous a permis de mieux appréhender les frontières et les enjeux du domaine de l'éducation physique. Nos analyses ont aussi mis en évidence le grand nombre d'acteurs, collectifs, à l'intérieur ou à l'extérieur au champ scolaire, qui interviennent au fil de l'institutionnalisation de l'éducation physique. Les relations entre ceux-ci se tissent, évoluent et se reconfigurent, selon qu'ils coopèrent, se retrouvent en concurrence ou s'opposent. Elles constituent un réseau dense, dont les nœuds sont formés par un certain nombre d'individus qui, d'une part, agissent dans plusieurs espaces à la fois et, d'autre part, voient leur position se modifier au fil du temps. Les bases sont donc posées pour une étude des réseaux encore à faire, intégrant une dimension chronologique et dépassant les frontières linguistiques.

Le lien entre gymnastique de société et gymnastique scolaire est un exemple particulièrement éclairant. Presque symbiotiques au départ, les deux mouvances s'éloignent au fur et à mesure que l'éducation physique s'autonomise. Seuls lieux pouvant fournir des compétences dans le domaine de l'éducation physique à l'origine, les sociétés de gymnastique se voient petit à petit dépossédées de cette exclusivité, que ce soit au profit des professeur-e-s d'éducation physique, des médecins, des philanthropes ou des représentant-e-s de la mouvance sportive. La prise en charge grandissante des enfants par l'État et l'école contraint désormais les sociétés de gymnastique locales à négocier auprès de ces instances leur possible d'intervention sur les corps des enfants d'âge scolaire. Désormais celle-ci se fera en dehors du temps scolaire et aux conditions imposées par les autorités scolaires. De même au niveau national, la SFG voit sa position dominante être remise en cause dès la fin du XIX^e siècle, avant de se retrouver presque reléguée au rang d'acteurs parmi d'autres et de devoir trouver de nouvelles niches pour son action. Dépossédée de l'organisation des cours normaux de gymnastique pour garçons en faveur de la SSMG, elle va par exemple investir de nouveaux domaines comme l'instruction préparatoire, quitte à collaborer avec d'autres acteurs, comme les sociétés de sous-officiers et d'officiers, ou encore appuyer le développement des sections enfantines des sociétés de gymnastique dont le succès et l'expansion vont aller grandissants au fil du XX^e siècle.

Nous avons porté un intérêt tout particulier aux enseignant-e-s de gymnastique. Durant les deux premiers tiers du XIX^e siècle, un nombre restreint d'individus, actifs dans les milieux de la gymnastique de société, occupent les premiers postes

de maîtres de gymnastique. Les plus réputés et motivés d'entre eux se caractérisent par une grande mobilité au sein de l'espace helvétique, voire au-delà, n'hésitant pas à se déplacer en fonction des postes disponibles. Parmi eux se trouvent les premiers auteurs ou traducteurs de manuels de gymnastique et/ou les fondateurs de la SSMG, qui d'âlemanique, va s'épanouir au niveau national à la fin du XIX^e siècle.

Au début du XX^e siècle, les professeurs de gymnastique ont investi les positions clés : direction des cours normaux, postes dans les écoles normales, à la CFG, dans les comités de rédaction des manuels fédéraux de gymnastique, etc. Organisés en association, ils utilisent tous les moyens à disposition pour faire reconnaître leurs qualifications, ainsi que la spécificité du champ de la gymnastique scolaire. Les premières maîtresses de gymnastique, quant à elles, prennent part aux formations normales en tant que participantes et rejoignent la SSMG comme membres, mais restent minoritaires et souvent isolées, à l'exception de cas spécifiques comme Genève ou La Chaux-de-Fonds, où leur nombre leur permet un début d'organisation. Cependant, la majorité des réseaux et des lieux de sociabilité, comme la SFG, la CFG, les sociétés cantonales et locales de gymnastique leur restent inaccessibles. Seule une autonomisation complète du domaine de la gymnastique féminine aurait permis aux femmes d'occuper les postes organisationnels et décisionnels, ce qui ne s'est pas produit en Suisse, à l'exception de cas isolés comme Genève.

À l'aube du XX^e siècle, le processus de professionnalisation des enseignant-e-s d'éducation physique n'en est encore qu'à ses débuts, faute de programmes qualifiants ou de diplôme reconnu dans l'ensemble des cantons étudiés. Il se poursuivra au-delà de la Seconde Guerre mondiale, avec la création des premiers lieux de formation qualifiante en Suisse romande. Il serait intéressant d'envisager à l'avenir une comparaison entre Suisse âlemanique, romande et italienne, le rythme de professionnalisation semblant varier d'une région à l'autre du pays.

Des conceptions et des objectifs multiples

Dans la conclusion de son ouvrage de référence sur l'histoire de l'éducation physique en Suisse, Bussard revient sur les différentes phases et fonctions que celle-ci connaît : militaire, patriotique, hygiénique et éducative¹⁹⁹⁹. Nous sommes globalement d'accord avec cette séquence même si nos recherches permettent de la compléter et nous pousseraient à parler de sédimentation²⁰⁰⁰ plutôt que de séquence, un nouvel objectif venant se superposer au précédent plutôt que le remplacer.

¹⁹⁹⁹ BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse...*, p. 310.

²⁰⁰⁰ Le terme nous a été proposé par le Prof. ém. Bernard Schneuwly (UNIGE), que nous remercions ici.

De plus, la préparation militaire n'est selon nous pas la première fonction qui est attribuée à l'éducation physique. Nous avons mis en évidence les tentatives d'introduction de cette discipline, antérieures à l'intervention de la Confédération. Ces essais, qu'ils se déroulent à Genève, à Lausanne ou à La Chaux-de-Fonds, s'inscrivent clairement dans le sillage des Lumières. La gymnastique fait partie, avec l'escrime ou l'équitation, de l'éducation idéale des jeunes hommes des classes favorisées telle qu'elle est conçue à l'époque, mais c'est surtout un outil pour développer et cultiver le corps des individus, dans un souci de fournir une éducation globale, prenant en charge toutes ses dimensions. De cette conception humaniste de l'individu comme être physique, intellectuel et moral, découle l'idée d'une éducation qui doit tendre à un certain équilibre. De plus, la gymnastique peut et doit servir de traitement curatif ou, à défaut, palliatif aux désordres et fatigues induits par les études et les conditions de vie urbaine. Cette hypothèse d'une phase antérieure à la gymnastique militaire nous paraît étayée par l'ouverture précoce, en théorie du moins, de l'enseignement à un public féminin. Cette phase «prémilitaire» se manifeste dans d'autres contextes que le cas suisse. Ainsi Trangbæk signale qu'au Danemark, la gymnastique est introduite comme branche obligatoire dans les écoles primaires de filles et de garçons en 1814, avant d'être retirée des programmes des premières (1828) en raison de l'évolution de la discipline vers une préparation militaire²⁰⁰¹.

Cette conception de la gymnastique comme partie indispensable d'une éducation complète persiste tout au long du XIX^e siècle malgré l'entrée en force de la gymnastique comme préparation militaire dans les classes de garçons. Cela explique selon nous l'adhésion presque unanime des membres du corps enseignant romand à l'introduction de la gymnastique comme discipline scolaire obligatoire, alors qu'ils s'opposent à toute idée de militarisation de l'éducation et de transformation des écoles en casernes. Nous ne nions cependant pas l'objectif militaire et surtout patriotique que sous-tend l'obligation introduite par la Confédération dans une période de constitution et de montée en puissance des États-nations. La gymnastique, tout comme la géographie ou l'histoire nationale, est présentée comme participant à la formation des jeunes générations dans le cadre scolaire et au développement de leur amour pour la patrie, objectif auquel adhère le corps enseignant.

Les filles et les jeunes femmes sont exclues de toute pratique à connotation militaire, ce qui explique sans doute que l'éducation physique féminine prenne son envol en s'enracinant dans un discours hygiénique et médical. Portée par les mouvements hygiénistes et eugéniques du tournant du XX^e siècle, cette tendance va infiltrer à son tour la pratique masculine, sans pour autant faire disparaître

²⁰⁰¹ TRANGBÆK Else, «“Purity of Heart and Strength of Will” The Role of Female Teachers in the Modern Sport Movement», in TRANGBÆK Else, KRÜGER Arnd (éd.), *Gender & Sport from European Perspectives*, Copenhague : CESH, 1999, p. 47.

l'argument militaire. Ce dernier est d'ailleurs réactivé durant la Première Guerre mondiale²⁰⁰², même si la forme qu'il prend diffère de celle des années 1870. Désormais il s'agit de fournir à la patrie des jeunes gens en pleine possession de leurs capacités physiques afin de pouvoir rapidement en faire des soldats, alors que précédemment, l'objectif était d'initier les adolescents à l'école du soldat dans le cadre scolaire. Ajoutons encore, avant de conclure sur cet aspect militaire de la gymnastique, que celui-ci concerne aussi les filles et les femmes si on l'interprète dans un sens large, puisque la patrie attend d'elles qu'elles mettent au monde et élèvent suffisamment d'enfants en bonne santé pour fournir de nombreux soldats garants de l'indépendance de la Nation.

Cette observation de l'évolution de l'éducation physique sur un siècle nous amène à un autre constat : l'augmentation des attentes concernant sa pratique. À ses débuts, la gymnastique a pour but de guérir ou de pallier un éventuel déséquilibre produit par une vie intellectuelle trop intense ou un environnement de vie malsain. Il s'agit donc de lutter contre la détérioration de la condition de l'individu et de lui permettre un retour à l'état considéré comme normal. Un siècle plus tard, l'éducation physique est bien plus ambitieuse, tout particulièrement en ce qui concerne les garçons, puisqu'elle est censée optimiser le potentiel de ses pratiquants. Concernant les filles, nous avons mis en évidence une ambiguïté entre la gymnastique destinée soit à lutter contre les méfaits induits par leurs conditions de vie, soit à compenser leur fragilité naturelle. Pour les garçons, il est clair que le rôle de l'éducation physique ne consiste plus simplement à compenser les effets de pratiques jugées pernicieuses, mais de permettre un développement optimal des corps et des esprits afin de fournir à la société des adultes aptes à servir, productifs sur le marché du travail et intégrés socialement. Cet objectif se retrouve dans les discours relatifs à l'éducation physique pour les filles, destinées à devenir des mères en bonne santé et des épouses en mesure d'assurer la paix du foyer. Nous pouvons ici lire l'influence prépondérante des discours eugéniques, mais aussi et toujours un certain désir de discipliner les classes laborieuses, déjà présent au XIX^e siècle dans les discours relatifs à l'instruction populaire en général. Cette évolution peut aussi être reliée à celle plus globale du statut et de la vision de l'enfance. La formation intellectuelle, morale et physique des enfants devient un enjeu que se disputent l'École, l'armée, les médecins, les philanthropes, les sociétés de gymnastique et de sports, etc. Ceux-ci collaborent, s'opposent parfois, mais toujours est-il qu'ils investissent des moyens sans précédents dans l'enfance et la jeunesse et attendent en retour des résultats proportionnels à ces investissements.

²⁰⁰² Comme il le sera durant les années 1930 et 1940.

De l'obligation de créer une éducation physique sexuée

Pour que les filles et les femmes puissent pratiquer la gymnastique, celle-ci doit remplir des attentes contradictoires. D'un côté l'éducation physique féminine doit se distancier de la pratique masculine, afin de respecter et de confirmer la norme sociale qui soutient que les femmes sont fondamentalement différentes des hommes. De l'autre, elle doit se rattacher à la pratique socialement acceptée et dont l'utilité est reconnue qu'est la gymnastique neutre ou universelle. Or celle-ci ne se présente pas comme sexuée même si elle concerne l'autre catégorie de sexe que sont les hommes. Il ne s'agit donc pas de créer deux éducations physiques sexuées, mais une seule, la féminine. Il paraît en effet clair dans les discours et les représentations que seules les femmes sont définies par leur catégorie de sexe.

Pour satisfaire cette double attente, une série de tactiques va être mise en œuvre au niveau des pratiques et des discours. Les schémas discursifs soumis à analyse dans le chapitre 7.2 ont révélé la même ambiguïté, soit un courant postulant des besoins similaires chez les hommes et les femmes en matière d'éducation physique et un autre étayant la différence naturelle incommensurable entre corps féminins et masculins, les deux arguments se côtoyant sans aucun complexe dans les textes en faveur de l'éducation physique féminine.

Au niveau des pratiques, un double mécanisme est utilisé. D'un côté, les pratiques des jeunes filles et des femmes sont limitées en termes de niveau de difficulté, comme l'a montré l'analyse des manuels de gymnastique dans le chapitre 7.1, et en fonction des contraintes sociales et matérielles (espace, chap. 8.3; habillement, chap. 4.4). De l'autre, des exercices spécifiques leur sont proposés de manière à développer des pseudo qualités féminines naturelles comme la grâce et l'élégance. L'interdiction de pratiquer les exercices les plus difficiles techniquement ou physiquement a le double effet de convaincre les jeunes filles et les femmes de leur infériorité physique tout en les empêchant de mettre à l'épreuve leurs limites individuelles et leur potentiel personnel. Ce mécanisme n'est pas propre au champ de l'éducation physique et se retrouve dans celui des pratiques puis des compétitions sportives, où les épreuves et les disciplines auxquelles les femmes peuvent accéder restent étroitement contrôlées jusque dans les toutes dernières décennies du xx^e siècle.

Les attentes sexuées, même si elles sont moins explicites, concernent aussi la catégorie des jeunes hommes. Elles évoluent vers la performance et le dépassement de soi, soit à l'opposé des pratiques féminines clairement limitées et limitatives. L'influence de la pratique sportive et de son esprit de compétition individuelle se fait clairement sentir au tournant du xx^e siècle. Des exploits physiques vérifiables et quantifiables sont dès lors attendus des adolescents. Alors que les jeunes femmes sont interdites de prouesses physiques, les jeunes gens y sont contraints

ou, à défaut d'y arriver, doivent y aspirer, comme l'illustre l'exemple des examens physiques de recrues (chap. 2.3).

L'impulsion donnée à l'éducation physique féminine au tournant du xx^e siècle lui permet certes de se développer et de trouver une certaine légitimité, mais toujours en lien avec la discipline de référence qu'est la gymnastique masculine soi-disant neutre. La concrétisation de l'éducation physique féminine en tant que sous-champ de la gymnastique permet son investissement par certaines femmes, mais celles-ci, ayant largement intégré la vision dominante de l'altérité et de la fragilité féminine, ne remettent pas fondamentalement en cause les pratiques, d'autant qu'elles se retrouvent en compétition avec des hommes qui, dans l'ensemble, ne semblent pas vouloir leur laisser l'exclusivité du nouveau domaine. En Suisse, celui-ci échoue à s'émanciper, reste sous la tutelle des maîtres de gymnastique et conserve comme référence la gymnastique masculine. Cette émancipation est sans doute impossible en réalité. Même dans des pays comme la Suède ou le Danemark, où l'éducation physique des femmes et celle des hommes se sont développées de manière distincte, la première étant la chasse gardée des enseignantes et la seconde des enseignants, l'évolution ne s'est pas faite de manière totalement indépendante selon nous. Pour préserver la différence et le caractère spécifique d'une éducation physique sexuée, chacune des disciplines doit connaître les particularités de l'autre afin de se singulariser et de s'en distancier. Dans ce processus, éducation physique féminine et masculine ne sont pas à égalité, la seconde restant la discipline de référence, dont la première doit se distinguer. Cette hypothèse s'est confirmée lors de l'unification des deux disciplines dans les années 1970, en Suisse, comme ailleurs, puisque le modèle de l'éducation physique masculine a été largement conservé au détriment des pratiques spécifiques développées dans le sous-champ de l'éducation physique féminine²⁰⁰³.

Enfin, il faut noter que selon le contexte ou le public, le genre peut être en quelque sorte neutralisé. Par exemple, les pratiques destinées aux plus jeunes, filles ou garçons, échappent aux contraintes de genre. Les enseignant-e-s, les médecins et les auteurs de manuels et de programmes semblent tous s'accorder sur l'idée que les enfants âgés de moins de dix ou douze ans doivent pratiquer une seule et même gymnastique quel que soit leur sexe. L'enfance paraît avoir ses propres besoins en matière d'exercice physique, totalement indépendants de la catégorie de sexe. Ces besoins de mouvement, de jeu et de liberté doivent seuls guider le choix des exercices pour les enfants de cette tranche d'âge. La socialisation sexuée commence dès la naissance, filles et garçons apprenant dès leur plus jeune âge à quelle catégorie de sexe ils ou elles appartiennent et ce que cela implique en termes de comportements. Il est intéressant que les corps infantiles et immatures

²⁰⁰³ L'exemple de la Suède est traité en profondeur dans BARBRO Carli, *The Making and Breaking of a Female Culture: The History of Swedish Physical Education "in a Different Voice"*, Göteborg: Acta Universitatis Gothoburgensis, 2004, p. 198-209.

échappent un temps à ces contraintes dans le cadre de la gymnastique scolaire, même si nous avons vu que les enfants sont rattrapés par leur appartenance de sexe avant d'avoir atteint la puberté.

Il en est de même, dans une certaine mesure, lorsque les exercices corporels sont pratiqués dans un but prophylactique. Ce constat s'avère surprenant puisque, traditionnellement, l'investissement en faveur de la santé des filles était moindre qu'en faveur de celle des garçons. Cette tendance vers une plus grande égalité de traitement entre garçons et filles est un phénomène que l'on retrouve dans la prise en charge de la santé des écoliers et écolières par l'école comme le confirme Droux²⁰⁰⁴. Toutefois, comme nous l'avons vu avec l'exemple de la natation et des bains (chap. 5.1), cela reste dans le domaine limité de l'hygiène et ne s'étend pas aux techniques corporelles nécessaires à la pratique de la natation.

Institutionnalisation et disciplinarisation de l'éducation physique

L'histoire ou plutôt les histoires de l'éducation physique scolaire que nous avons relatées ici, confirment le constat d'Eichenberger²⁰⁰⁵ sur la lenteur d'un processus d'institutionnalisation qui s'étale sur plus d'un siècle et dont les législations fédérales de 1874 et 1907 ne sont que des jalons parmi d'autres, signalant une certaine reconnaissance de la discipline. Selon nous, si l'on souhaitait absolument utiliser un jalon de niveau national pour marquer l'aboutissement du processus, il faudrait choisir celui de 1970-1972, fixant l'inscription de l'égalité de traitement au niveau national entre éducation physique pour les filles et pour les garçons. Cependant, notre travail a surtout vérifié l'hypothèse selon laquelle dates et mouvements d'institutionnalisation de l'éducation physique scolaire varient fortement d'un canton à l'autre, le processus pouvant connaître des phases de stagnation ou de régression.

Les approches thématiques pour lesquelles nous avons opté permettent d'affiner la compréhension du processus d'intégration de l'éducation physique et les multiples niveaux que celui-ci investit. L'inscription de l'obligation dans la loi par exemple n'est qu'une étape parmi d'autres de l'institutionnalisation de la discipline, comme nous avons pu l'observer tout au long de cet ouvrage. L'étude des infrastructures menée dans le chapitre 8 s'est avérée extraordinairement fructueuse, démontrant s'il le fallait encore, l'intérêt de l'histoire matérielle.

²⁰⁰⁴ DROUX Joëlle, « Santé en tout genre : aperçu sur les déterminants historiques de la santé des filles et des garçons en occident », in DAFFLON NOVELLE Anne (dir.), *Filles-garçons. Socialisation différenciée ?*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 183-184, 193-196.

²⁰⁰⁵ EICHENBERGER LUTZ, « Mise en place et développement des institutions du sport suisse (XIX^e et XX^e siècles) », in JACCOUD Christophe, BUSSET Thomas (dir.), *Sports en formes...*, p. 83.

L'évolution et le développement des infrastructures nécessaires à l'enseignement de l'éducation physique, qui débouchent sur la construction systématique de salle de gymnastique devenue un élément incontournable de l'espace scolaire, se sont avérés des indicateurs sûrs de l'intégration de la gymnastique parmi les autres branches scolaires. À un moindre niveau, l'étude menée dans le chapitre 4.4 sur l'adoption de vêtements et de chaussures spécifiques pour la pratique de la gymnastique souligne un autre aspect de cette intégration.

L'investissement dans la préparation normale des enseignant-e-s, tout comme l'inscription de cette discipline au programme du brevet d'aptitude à l'enseignement, est un indice significatif de l'intérêt témoigné par les autorités scolaires, locales ou cantonales, pour cette discipline. L'évolution de la place accordée à l'éducation physique dans les écoles normales (chap. 6.1) reflète bien le passage d'une discipline empirique pratiquée, dans un premier temps, sans aucune idée de progression ou de méthodes, à un apprentissage, théorique et pratique, basé sur des connaissances qui se veulent scientifiques et ajustables aux besoins des pratiquant-e-s.

L'étude approfondie, déjà évoquée, des profils et des parcours des professeur-e-s d'éducation physique, mais aussi la manière dont ils s'organisent pour faire reconnaître leurs qualifications spécifiques et, dans le même temps, la spécificité du champ de la gymnastique scolaire, où eux seuls devraient être habilités à intervenir, participent au processus d'institutionnalisation et de disciplinarisation.

Malgré ce développement, le processus de disciplinarisation de l'éducation physique est encore loin d'être achevé dans l'entre-deux-guerres. Par disciplinarisation nous entendons la définition adoptée par Hofstetter, Schnewly et consorts dans le cadre de leurs travaux sur l'histoire des sciences de l'éducation, soit la constitution d'un champ disciplinaire (ici les sciences du mouvement et du sport pour reprendre une terminologie suisse) qui se caractérise par quatre dimensions principales: une institutionnalisation et une professionnalisation de la recherche; la constitution de réseaux de communication; la production scientifique de connaissances; la socialisation et la formation de la relève²⁰⁰⁶. Pendant la plus grande partie du xx^e siècle, l'éducation physique est avant tout un champ constitué de professionnels, qui assurent leur propre relève, sans véritables savoirs et productions scientifiques propres. L'étude de l'évolution qui aboutit, dans les dernières décennies du xx^e siècle, à la création d'instituts et de chaires universitaires de sciences du sport et du mouvement en Suisse romande reste donc encore à faire.

²⁰⁰⁶ HOFSTETTER Rita, SCHNEUWLY Bernard, «Introduction générale», in HOFSTETTER Rita, SCHNEUWLY Bernard, avec la collaboration de Valérie Lussi, Marco Cicchini, Lucien Criblez, Martina Späni, *Émergence des sciences de l'éducation en Suisse à la croisée de traditions académiques contrastées (fin du 19^e - première moitié du 20^e siècle)*, Berne: Peter Lang, 2007, p. 6-7.

Annexes

Annexe 2-1 : Enseignement de la gymnastique masculine au niveau cantonal et national entre 1881 et 1900²⁰⁰⁷

FR	Garçons de 10 à 15 ans qui suivent l'instruction de la gymnastique (Tous degrés et écoles confondus)									
	toute l'année		une partie de l'année		pas encore		dispensés médical.		total	
1881	890	16%	4 412	78 %	374	6%			5 676	100 %
1885	650	12%	4 438	85 %	165	3%			5 253	100 %
1890	507	10%	4 673	90 %	0	0%			5 180	100 %
1895	84	1,5%	5 231	97%	36	0,5%	47	1%	5 398	100 %
1900	2 132	35%	3 569	59%	261	4%	92	2%	6 054	100 %

VD	Garçons de 10 à 15 ans qui suivent l'instruction de la gymnastique (Tous degrés et écoles confondus)									
	toute l'année		une partie de l'année		pas encore		dispensés médical.		total	
1881	1 203*	22 %	194*	4 %	4 024*	74 %			5 421*	100 %
1885	6 000	54 %	3 700	33 %	1 500	13 %			11 200	100 %
1890	9 000	60 %	5 500	37 %	378	3 %			14 878	100 %
1895	12500	80 %	2 900	19 %	200	1 %	n.r.		15 600	100 %
1900	12 665	81,5 %	1 730	11 %	1 058	7 %	60	0,5%	15 513	100 %

* seulement I^{er} arrondissement scolaire + écoles communales supérieures n.r. non renseigné

²⁰⁰⁷ Sources: Rapport DMF 1881, 1885, 1890, 1895, 1900. Les données chiffrées sur l'enseignement de la gymnastique n'apparaissent qu'entre 1881 et 1900.

HISTOIRE SOCIALE ET GENRÉE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE EN SUISSE ROMANDE

NE	Garçons de 10 à 15 ans qui suivent l'instruction de la gymnastique (Tous degrés et écoles confondus)									
	toute l'année		une partie de l'année		pas encore		dispensés médical.		total	
1881	2 401	68 %	792	22 %	334	10 %			3 527	100 %
1885	6 224	89 %	626	9 %	158	2 %			7 008	100 %
1890	5 000	87,5 %	690	12 %	24	0,5 %			5 714	100 %
1895	5 402	87 %	689	11 %	63	1 %	57	1 %	6 211	100 %
1900	5 585	99,5 %	0	0 %	24	0,5 %	0	0 %	5 609	100 %

GE	Garçons de 10 à 15 ans qui suivent l'instruction de la gymnastique (Tous degrés et écoles confondus)									
	toute l'année		une partie de l'année		pas encore		dispensés médical.		total	
1881	n.r.		n.r.		n.r.				n.r.	
1885	2 352	66 %	981	28 %	218	6 %			3 551	100 %
1890	2 766**	94 %	0**	0 %	166**	6 %			2 932**	100 %
1895	2 003**	67 %	845**	28 %	125**	4 %	29**	1 %	3 002**	100 %
1900	5 629***	94,5 %	0***	0 %	286***	5 %	20***	0,5 %	5 935***	100 %

** écoles publiques *** étrangers non compris n.r. non renseigné

CH	Garçons de 10 à 15 ans qui suivent l'instruction de la gymnastique (Tous degrés et écoles confondus)									
	toute l'année		une partie de l'année		pas encore		dispensés médical.		total	
1881	n.r.		n.r.		n.r.				n.r.	
1885	48 904	33 %	79 301	54 %	18 926	13 %			147 131	100 %
1890	53 157	34 %	84 464	54 %	19 531	12 %			157 152	100 %
1895	62 869*	39 %	84 849	52 %	12 796*	8 %	1 151*	1 %	161 665*	100 %
1900	79 863*	51 %	68 448*	44 %	5 764*	4 %	1 924*	1 %	155 999*	100 %

* sans le canton du Valais

Annexe 2-2 : Enseignement de la gymnastique masculine au niveau cantonal et national entre 1881 et 1900²⁰⁰⁸

FR	Écoles primaires		Écoles secondaires		VD	Écoles primaires		Écoles secondaires	
	≥60 h	<60 h	≥60 h	<60 h		≥60 h	<60 h	≥60 h	<60 h
1885	18	243	4	4	1885	210	350	3	0
1890	24	224	4	4	1890	332	246	18	2
1895	14	239	0	7	1895	215	173	22	0
1900	50	197	2	5	1900	386	260	24	0

NE	Écoles primaires		Écoles secondaires		GE	Écoles primaires		Écoles secondaires	
	≥60 h	<60 h	≥60 h	<60 h		≥60 h	<60 h	≥60 h	<60 h
1885	238	37	7	0	1885	8	39	3	9
1890	183	47	9	0	1890	15*	35*	3*	8*
1895	188	47	9	0	1895	25*	29*	9*	5*
1900	178	42	9	0	1900	29	25	2	9

* écoles publiques

²⁰⁰⁸ Sources : Rapports DMF 1885, 1890, 1895, 1900.

Annexe 2-3 : Préparation corporelle des recrues en fonction de leur degré d'instruction²⁰⁰⁹

	Degré d'instruction		I. Aucun exercice corporel méthodique	II. Seulement leçons de gym à l'école	III. Membre société gym / sport ou élèves cours IP	Total des recrues	Recrues aptes	Recrues ajournées	Recrues réformées
1906	écoles primaires	n	5 624	8 992	4 246	18862	9 944	2 429	6 489
		%	30	48	22	100	53	13	34
	écoles moy + sec	n	645	3 860	3 169	7 674	4 612	1 065	1 997
		%	9	50	41	100	60	14	26
1907	écoles primaires	n	5 667	8 411	4 437	18515	11 142	1899	5 474
		%	31	45	24	100	60	10	30
	écoles moy + sec	n	575	4 040	3 385	8 000	5 362	878	1 760
		%	7	51	42	100	67	11	22
1908	écoles primaires	n	5 529	8 563	4 894	18986	12 322	2 011	4 653
		%	29	45	26	100	65	11	24
	écoles moy + sec	n	665	4 070	3 759	8 494	6 041	951	1 502
		%	8	48	44	100	71	11	18
1909	écoles primaires	n	5 692	7 582	4 409	17683	12 162	1 936	3 585
		%	32	43	25	100	69	11	20
	écoles moy + sec	n	739	3 797	3 662	8 198	6 066	806	1 326
		%	9	46	45	100	74	10	16
1910	écoles primaires	n	5 489	8 264	5 500	19253	13 149	2 062	4 042
		%	28	43	29	100	68	11	21
	écoles moy + sec	n	526	3 984	3 924	8 434	6 311	871	1 252
		%	6	47	47	100	75	10	15

²⁰⁰⁹ Sources : Rapports du BFS sur les examens d'aptitudes physiques des recrues parus dans le *Journal de statistique suisse* (cf. bibliographie).

ANNEXES

	Degré d'instruction		I. Aucun exercice corporel méthodique	II. Seulement leçons de gym à l'école	III. Membre société gym / sport ou élèves cours IP	Total des recrues	Recrues aptes	Recrues ajournées	Recrues réformées
1911	écoles primaires	n	5 189	7 876	5 548	18613	13 569	2 172	2 872
		%	28	42	30	100	73	12	15
	écoles moy + sec	n	660	4 140	4 030	8 830	6 945	925	960
		%	7	47	46	100	79	10	11
1912	écoles primaires	n	4 977	8 233	5 794	19004	14 788	2 071	2 145
		%	26	43	31	100	78	11	11
	écoles moy + sec	n	525	4 198	4 225	8 948	7 363	932	653
		%	6	47	47	100	82	11	7

Annexe 3-1 : Législations cantonales relatives à la gymnastique féminine dans les écoles primaires et secondaires en 1907 (hors écoles normales et sections pédagogiques)²⁰¹⁰

	Écoles primaires	Complément / remarques	Écoles secondaires ou de district	Complément / remarques
ZH	Gym obligatoire	Plan d'étude (1905): «Les exercices doivent être modifiés pour les filles»	Gym obligatoire	Plan d'étude (1905): «Les exercices doivent être modifiés pour les filles»
BE	Les communes peuvent rendre cet enseignement obligatoire si elles le souhaitent		Gym obligatoire selon loi sur les écoles secondaires (1856)	
LU	Les communes peuvent introduire la gym fém. comme matière facultative	Seulement si du personnel qualifié est disponible	Loi scolaire (1879) spécifie que les filles sont dispensées de gym	
UR	Aucun texte légal		Aucun texte légal	

²⁰¹⁰ SPÜHLER J[ohannes], «Ergebnisse der Erhebung über den Stand des Mädchenturnens in der schweizerischen Schulen», *Annales de la Société suisse d'hygiène scolaire*, 10, 1909, p. 75-79; adapté de l'allemand par nous, *complété par nous.

HISTOIRE SOCIALE ET GENRÉE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE EN SUISSE ROMANDE

	Écoles primaires	Complément / remarques	Écoles secondaires ou de district	Complément / remarques
SZ	Aucun texte légal		Aucun texte légal	
OW	Aucun texte légal		Aucun texte légal	
NW	Aucun texte légal		Aucun texte légal	
GL	La gym fait partie des branches obligatoires dans la loi scolaire	Dans les faits, on considère que cette obligation ne concerne que les garçons	Aucun texte légal	
ZG	Aucun texte légal		Aucun texte légal	
FR	Plan d'étude (1899) prévoit la gym pour garçons et filles de 7-9 ans		Un enseignement de gym est offert dans les écoles secondaires tant publiques que privées	Cet enseignement ne s'appuie sur aucun texte légal*
SO	Gym prévue tant pour les filles que pour les garçons dans le plan d'étude (1904)	Il est précisé que certains exercices de gym peuvent être pratiqués en commun par garçons et filles et d'autres séparément (engins)	Le plan d'étude des écoles de district (1905) prévoit la gym au programme	Seul un programme détaillé à l'intention des garçons est prévu; cet enseignement est donc plus considéré comme destiné aux garçons qu'aux filles
BS	Pas de disposition légale concernant les quatre premières années scolaires		Gym prévue au plan d'études des écoles de filles et des écoles secondaires de filles	
BL	Aucun texte légal	Le projet de loi scolaire du 13.6.08 prévoit de laisser la possibilité aux communes de rendre cet enseignement obligatoire	Aucun texte légal	Le projet de loi scolaire du 13.6.08 prévoit de laisser la possibilité aux communes de rendre cet enseignement obligatoire
SH	L'ancien plan d'étude prévoyait que les écolières puissent être dispensées de la gym en faveur des leçons d'ouvrage (?) (<i>Arbeitsunterricht</i>). Le nouveau plan d'étude provisoire ne dit rien au sujet de la gym des filles	La gym continue à être donnée dans les écoles comme précédemment	Le plan d'étude prévoit que les écolières puissent être dispensées de la gym en faveur des leçons d'ouvrage (?) (<i>Arbeitsunterricht</i>)	
AR	Aucun texte légal		Aucun texte légal	
AI	Aucun texte légal		Aucun texte légal	
SG	Loi scolaire (1862) prévoit les exercices corporels pour garçons et filles	Les filles peuvent être dispensées de la gym si celle-ci ne peut être donnée dans un cours séparé et selon un programme spécial	Gym obligatoire dans la loi scolaire (1862), sans mention particulière pour la gym féminine	
GR	Aucun texte légal		Aucun texte légal	
AG	Loi scolaire (1865) prévoit les exercices corporels pour garçons et filles	Dans les faits, la gym fém. est pratiquée seulement dans les localités les plus importantes	Gym obligatoire dans la loi scolaire (1865) et la matière pour les filles décrite en détail dans le plan d'étude (1902)	

	Écoles primaires	Complément / remarques	Écoles secondaires ou de district	Complément / remarques
TG	Gym obligatoire dans la loi scolaire (1875)		Gym obligatoire dans la loi sur les écoles secondaires (1861)	Une circulaire (1894) précise que si l'école a deux enseignants, les cours de gym sont donnés séparément, s'il y a un seul enseignant ou un nombre insuffisant d'écôlières : cours mixtes et filles dispensées des exercices inadaptes
TI	Gym obligatoire dans le plan d'étude de 1894, sans mention particulière pour la gym féminine		Plan d'étude de la <i>Scuole maggiore maschile e femminile</i> (1865) prévoit que la matière soit adaptée pour les filles	
VD	Gym obligatoire selon la loi scolaire (1906)	Le plan d'étude (1899) prévoit un enseignement mixte pour les deux premières années puis la séparation par sexe	Gym obligatoire dans la loi scolaire (1892), sans mention particulière pour la gym fém.	
VS	Gym obligatoire pour garçons et filles dans la loi scolaire (1907)		Aucun texte légal	
NE	Gym obligatoire dans la loi scolaire (1889) sans mention particulière pour la gym fém.		Gym obligatoire dans le programme d'enseignement des écoles secondaires	
GE	Gym obligatoire selon la loi dès la première année		Gym durant les premières années de l'école secondaire de jeunes filles	

Annexes 7-1 : Corpus de manuels analysés (*manuels mixtes)

*ALLEMAND F[ritz], *Divertissements gymnastiques de l'enfance : jeux et ronde pour les écoles, les jardins d'enfants, les salles d'asile et les familles*, Lausanne : Imer & Payot, 1882.
Remarque : 2^e édition publiée en 1892.

*BALLET J[oséphine], *Jeux et rondes populaires pour petits et grands*, Genève : Froreisen, 1910.

BALSIGER Ed[uard], *Cours pratique de gymnastique élémentaire pour garçons : guide pour l'application de « l'école fédérale de gymnastique »*, traduit en français sur la deuxième édition par M[ar]c Senglet, maître de gymnastique à Genève, Zurich : Orell Fussli & Comp, 1889.

BANDI Hans, *Exercices au Reck groupés en degrés à l'usage des sociétés de gymnastique: Guide pour maîtres de gymnastique, moniteurs généraux, de groupes ou de classes*, traduit par A. Michel, Berne: Iseli, 1904.

BANDI Hans, *Exercices aux barres parallèles groupés en degrés à l'usage des sociétés de gymnastique: Guide pour maîtres de gymnastique, moniteurs généraux, de groupes ou de classes*, Berne: Iseli, 1904.

BOLLINGER-AUER J[akob], *Manuel de gymnastique pour l'enseignement dans les écoles de jeunes filles*, traduit et complété par Ulysse Matthey-Gentil, Neuchâtel: Borel, 1896.

BOLLINGER-AUER J[akob], *La gymnastique des jeunes filles. Exercices libres, exercices avec haltères et exercices de cannes*, traduit librement sur la deuxième édition par Auguste Jaquet, Zurich: Orell Füssli, 1897.

DAVID J[ean]-B[aptiste], *Gymnastique élémentaire à l'usage des garçons* [Manuel approuvé par le Département de l'Instruction publique du canton de Genève], Genève: Impr. Carey frères, 1867.

*HARTMANN Ernest, *Programme de gymnastique des classes primaires*, Lausanne: Impr. Charles Pache, 1896.

HARTMANN Ernest, *Gymnastique féminine, l'influence de la gymnastique sur la constitution physique de la jeune fille et de la femme*, Lausanne: Rouge, 1913.

HARTMANN Ernest, *Guide pratique pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de jeunes filles*, Lausanne: Impr. Geneux & Amstutz, 1914.

*JEANNERET Lucien, MESSERLI Francis-Marius, *Éducation physique de l'Enfant. Résumé des principes généraux et programme schématique de cure de soleil et de gymnastique spéciale institué pour l'« Œuvre de la Cure de soleil préventive » (Vidy-Plage) et pour les Classes d'enfants délicats du « Service auxiliaire scolaire » de Lausanne*, Lausanne: Th. Sack, 1917, 2^e édition complétée. Remarque: 1^{re} édition parue en 1916.

JUNOD Alfred, *Manuel de gymnastique pratique à l'usage des écoles*, Paris & Neuchâtel: Delagrave & J. Sandoz, 1869.

*[JUNOD Alfred] *Enseignement de la gymnastique: écoles primaires: programme pour l'année 1872-1873*, Neuchâtel: [s.n.], 1872.

JUNOD [Alfred], SENGLET [Marc-François], *Gymnastique populaire raisonnée: à l'usage des écoles primaires, secondaires & supérieures ainsi que pour tous*

les âges, Paris & Neuchâtel & Bruxelles: Sandoz et Fischbacher & J. Sandoz & F. Claassen, 1873.

*JUNOD A[lfred], *Gymnastique pour tout le monde: exercices libres et préliminaires*, Genève: R. Burkhardt, 1885.

*LIEDBECK C[arl]-H[arald], *Manuel de gymnastique suédoise à l'usage des écoles primaires*, traduit de la 2^e édition suédoise par le Dr Jentzer et Stina Béronius, Genève & Paris: Stapelmohr & C. Delagrave, [1895]. Remarque: 2^e édition en 1901 et 3^e édition en 1905.

*LIEDBECK C[arl]-H[arald], *Extrait du Manuel de gymnastique suédoise à l'usage des écoles primaires*, traduit de la 2^e édition suédoise par le Dr Jentzer et Stina Béronius, préface de Ulysse Matthey-Gentil, Genève: Stapelmohr, [1898].

Manuel fédéral 1878/83: *École de gymnastique pour l'instruction militaire préparatoire de la jeunesse suisse dès l'âge de 10 à 20 ans*, Berne: E.-F. Haller-Goldschach, 1883.

Manuel fédéral 1898/99: *Manuel de gymnastique pour l'instruction militaire préparatoire de la jeunesse suisse de 10 à 16 ans. Approuvé par le Conseil fédéral le 6 mai 1898*, Lausanne: Impr. Lucien Vincent, 1899.

Manuel fédéral 1912/14: *Manuel fédéral pour l'enseignement obligatoire de la gymnastique dans les écoles suisses*, Berne: Commissariat central des guerres, 1914.

Manuel suisse 1916: *Manuel fédéral pour l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles*, Zurich: Direction de l'instruction publique, 1916.

*NIGGELER Johannes, *Manuel de gymnastique pour les écoles de garçons et de filles*, traduit par J. L. Lochmann et F. Dufresne, Vevey: Impr. Loertscher, 1866.

*NIGGELER J[ohannes], *Guide pour les exercices de gymnastique avec la barre de fer*, traduction de H. Gobat, Zurich & Berne: F. Schulthess & Huber et Cie, 1880.

Programme d'enseignement de la gymnastique pour les classes de garçons des écoles primaires du canton de Berne pendant les années 1909 et 1910, Lyss: Herli & Hegi, [1909].

**Programme d'exercices gymnastiques pour les écoles du canton de Berne*, Delémont: Impr. Boechat, 1893.

*REISSER Gustave, MICHEL Adolphe, *Programme de gymnastique pour enfants de 7 à 10 ans (garçons et filles)*, Lausanne: Impr. J. Couchoud, 1899.

*[STERROZ Guillaume], *Programme pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles du Canton de Fribourg*, Fribourg: Direction de l'instruction publique, 1913.

THORIN John, *Leçons-types pour l'enseignement de la gymnastique aux garçons de l'école primaire et de la classe complémentaire du canton de Genève*, Genève: Impr. H. Jarrys, 1913.

*THORIN John, *Plans de leçons (sans engins) pour l'enseignement des exercices physiques dans les classes mixtes (filles et garçons) des Écoles primaires rurales du Canton de Genève et à l'usage des classes de garçons des écoles primaires (ville et banlieue) pour les leçons en plein air*, Genève: Impr. Eug. Meyer, 1918.

*THORIN John, *La culture physique son but et son application*, Lausanne, Genève: Payot, 1919.

*VILLARD H[enri], *Manuel de gymnastique à l'usage des Écoles de garçons & de filles*, Lausanne: Impr. Jaquenod & Cie, 1869.

WILHELMI Ferdinand, *Terminologie pour servir de guide de gymnastique*, Vevey: Impr. Recordon, 1860.

Annexe 8-1 : Installations et équipement pour l'enseignement de la gymnastique entre 1881 et 1900 ²⁰¹¹

FR	A. Les communes scolaires possèdent (écoles primaires)										B. Écoles secondaires et écoles moyennes							
	Place gym suf.	Place gym insuf.	Aucune place gym	Engins prescrits	Partie engins prescrits	Aucun engin suf.	Local gym suf.	Local gym insuf.	Aucun local	Place gym suf.	Place gym insuf.	Aucune place gym	Engins prescrits	Partie engins prescrits	Aucun engin suf.	Local gym suf.	Local gym insuf.	Aucun local
1881	135	11		127	9	10	4	142		6	1		6	1	-	4	3	
1885	180	5	3	145	40	3	5	-	183	8	-	-	7	1	-	4	-	4
1890	162	67	-	43	109	77	5	-	224	8	-	-	7	1	-	4	-	4
1895	105	63	58	16	157	53	4	-	222	5	1	1	3	2	2	2	-	5
1900	93	65	81	16	160	63	9	-	230	5	2	-	2	5	-	4	-	3

VD	A. Les communes scolaires possèdent (écoles primaires)										B. Écoles secondaires et écoles moyennes							
	Place gym suf.	Place gym insuf.	Aucune place gym	Engins prescrits	Partie engins prescrits	Aucun engin suf.	Local gym suf.	Local gym insuf.	Aucun local	Place gym suf.	Place gym insuf.	Aucune place gym	Engins prescrits	Partie engins prescrits	Aucun engin suf.	Local gym suf.	Local gym insuf.	Aucun local
1881	41	192		11	10	212	14	219		9	8		9	-	8	9	8	
1885	247	28	113	77	118	193	76	23	289	3	-	-	3	-	-	3	-	-
1890	358	-	30	266	92	30	103	-	285	20	-	-	19	1	-	19	1	-
1895	336	11	41	110	241	37	93	20	275	22	-	-	21	1	-	22	-	-
1900	295	17	76	125	170	83	95	8	285	24	-	-	24	-	-	24	-	-

²⁰¹¹ Sources : Rapport DMF 1881, 1885, 1890, 1895, 1900.

NE	A. Les communes scolaires possèdent (écoles primaires)										B. Écoles secondaires et écoles moyennes							
	Place gym suf.	Place gym insuf.	Aucune place gym	Engins prescrits	Partie engins prescrits	Aucun engin	Local gym suf.	Local gym insuf.	Aucun local	Place gym suf.	Place gym insuf.	Aucune place gym	Engins prescrits	Partie engins prescrits	Aucun engin	Local gym suf.	Local gym insuf.	Aucun local
1881	41	24	24	10	21	34	17	48		6	1		4	3	-	6	1	
1885	59	3	3	42	22	1	18	3	44	7	-	-	7	-	-	6	1	-
1890	64	1	2	47	19	1	26	2	39	9	-	-	9	-	-	7	2	-
1895	60	6	2	40	24	4	32	2	34	9	-	-	9	-	-	8	1	-
1900	57	5	3	34	23	8	32	3	30	9	-	-	9	-	-	8	-	1

GE	A. Les communes scolaires possèdent (écoles primaires)										B. Écoles secondaires et écoles moyennes							
	Place gym suf.	Place gym insuf.	Aucune place gym	Engins prescrits	Partie engins prescrits	Aucun engin	Local gym suf.	Local gym insuf.	Aucun local	Place de gym suf.	Place de gym insuf.	Aucune place de gym	Engins prescrits	Partie engins prescrits	Aucun engin	Local gym suf.	Local gym insuf.	Aucun local
1881	18	28	28	12	15	19	5	41		7	5		4	3	5	3	9	
1885	20	20	7	18	17	12	8	-	39	7	-	5	5	3	4	3	-	9
1890	34	13	3	23	21	6	10	6	34	7	-	4	5	1	5	3	1	7
1895	45	8	1	23	27	4	19	6	29	10	4	-	9	5	-	8	1	5
1900	44	10	-	29	22	3	23	13	18	7	2	2	7	2	2	4	4	3

Annexe 8-2 : Échantillon de salles de gymnastique (88) construites entre 1833 et 1920 soumis à analyse

	Nom	Ville/adresse	Construction école	Construction salle de gym	Dimensions en mètres	Sources
FR	Salle de gym des Grand'Places	Fribourg	1895	1895	23 x 14	AVF, protocole Conseil communal 1894
GE	École de gymnastique	Genève	1833	1833	80 x 40 pieds = env. 25 x 12,5	Ripoll
GE	École de gymnastique, Bvd. Jaques-Dalcroze	Genève	1864	1864		Ripoll
GE	Salle école primaire rue Bautre	Genève	1864	1882		Ripoll
GE	Salle de gymnastique	Carouge	1865	1865		Ripoll
GE	Salle école primaire rue Ferd. Hodler	Genève	1872	1882		Ripoll
GE	École primaire garçons Cromptettes	Genève	1901	1901	19 x 9,4	Baudin 1907 p. 445-447, INSA
GE	École primaire des Casemates	Genève	1902	1902		Ripoll
GE	Salle de gym, rue des Vieux-Grenadiers	Genève	1903	1903	32 x 15	Ripoll
GE	École primaire	Chêne-Bourg	1904	1904		Baudin 1907, p. 451 ; INSA
GE	Quai du midi, École primaire, filles et garçons	Genève	1905	1905		Baudin 1907 p. 447 ; INSA
GE	Roseraie école infantine et primaire, garçons et filles	Genève	1907	1907	15,1 x 9,6 ; hauteur : 6	Baudin 1907 p. 450
GE	Salle de gymnastique Collège (remplace celle de 1864)	Genève	1908	1908		Ripoll
GE	Annexe à l'école	Onex	1908	1908		Ripoll ; INSA ; Baudin 1917, p. 237
GE	École primaire	Sécheron	1911	1911		Ripoll

HISTOIRE SOCIALE ET GENRÉE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE EN SUISSE ROMANDE

	Nom	Ville/adresse	Construction école	Construction salle de gym	Dimensions en mètres	Sources
GE	École de Saint-Jean école primaire garçons et filles	Genève	1915	1915	19 x 12,25; hauteur : 7	Baudin 1917, p. 228; INSA
GE	École primaire filles et garçons	Cointrin	1917	1917		Baudin 1917, p. 240
GE	École primaire du Mail	Genève	1918	1918		INSA
GE	ESSJF rue Voltaire	Genève	1918	1918	20 x 10; hauteur : 7	Baudin 1917, p. 222; INSA
NE	École primaire filles et garçons (mixtes)	Auvernier	1904	1904		Baudin 1907 p. 466; <i>Histoire IP NE 1914</i>
NE	École	Bevaix	1894	1894	12 x 6,95	AEN, MCE, 1892; <i>Histoire IP NE</i>
NE	École	Bôle	1892	1892	6,3 x 18,6	AEN, MCE, 1891; <i>Histoire IP NE</i>
NE	École	Boudevilliers	1891	1891	10 x 6; hauteur : 3	<i>Annuaire de l'enseignement primaire...</i> , p. 83-85
NE	École	Boudry	1897	1897	19,5 x 12,5; hauteur : 7	AEN, MCE, 1895-1896; <i>Histoire IP NE 1914</i>
NE	École + salle de gym Derrière la Cour	Buttes	1898	1898		<i>Histoire IP NE 1914</i> , p. 226-227
NE	Salle de gymnastique + salle jeux nationaux	Cernier		1896	18 x 13; hauteur : 5,5 + 9,95 x 7,05; hauteur : 3	AEN, MCE, 1895; <i>Histoire IP NE 1914</i>
NE	Collège de la Promenade	Chaux-de-Fonds	1891	1891	12,6 x 8	AEN, MCE, 1892; INSA; <i>Histoire IP NE 1914</i>
NE	Collège de l'Ouest	Chaux-de-Fonds	1900	1900	2 salles de gym: 12 x 15	Baudin 1907 p. 467; INSA
NE	Collège industriel	Chaux-de-Fonds rue du progrès	1876	1876		Archives + INSA; <i>Histoire IP NE 1914</i> , p. 230-231
NE	Nouveau-Collège	Chaux-de-Fonds rue Numa-Droz	1860	1879		INSA + archives

ANNEXES

	Nom	Ville/adresse	Construction école	Construction salle de gym	Dimensions en mètres	Sources
NE	Collège des Crêtets	Chaux-de-Fonds, rue de Beau-Site	1907	1907		INSA ; <i>Histoire IP NE 1914</i> , p. 232-233
NE	École + salle de gymnastique	Coffrane	1843	1896		<i>Histoire IP NE 1914</i> , p. 226-227
NE	Collège des Vernes	Colombier	1906	1906		<i>Histoire IP NE 1914</i> , p. 224-225
NE	Salle de gym La Croix	Corcelles-Cormondrèche		1899		<i>Histoire IP NE 1914</i> , p. 224-225
NE	Salle de gymnastique	Dombresson	1912	1912		AEN, MCE, 1912 ; <i>Histoire IP NE 1914</i>
NE	Salle de gymnastique	Fleurier		1888/1896 ?	20 x 12 ; hauteur : 6	AEN, MCE, 1895 ; <i>Histoire IP NE 1914</i> , p. 226-227
NE	École	Fontaines	1895	1895	19,2 x 6,1 ; hauteur : 2,8	AEN, MCE, 1892 ; <i>Histoire IP NE 1914</i>
NE	École	Fontainemlon	1895	1895	10,85 x 7,9	AEN, MCE, 1894 ; <i>Histoire IP NE 1914</i>
NE	École + salle de gymnastique	Geneveys-sur-Coffrane	1907	1907		<i>Histoire IP NE 1914</i> , p. 226-227
NE	École	Hautes-Geneveys	1896	1896	9,5 x 6	AEN, MCE, 1894 ; <i>Histoire IP NE 1914</i>
NE	Salle de conférences + salle de gymnastique	Le Landeron-Combes		Avant 1914		<i>Histoire IP NE 1914</i> , p. 224-225
NE	Salle de gymnastique	Le Locle	1885	1885	22,65 x 10 ; hauteur : plus de 7	INSA ; AEN, MCE 1888, 1896
NE	Salle de gymnastique	Le Locle	1896	1896	26 x 10 ; hauteur : 7	INSA ; AEN, MCE 1888, 1896 ; <i>Histoire IP NE 1914</i>
NE	Collège des Terreaux	Neuchâtel	1853	1853		INSA + plaquette + archives
NE	Collège de la promenade (Nouveau collège)	Neuchâtel	1868	1868	24 x 12	INSA ; rapport Lsne

HISTOIRE SOCIALE ET GENRÉE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE EN SUISSE ROMANDE

	Nom	Ville/adresse	Construction école	Construction salle de gym	Dimensions en mètres	Sources
NE	Collège des Terreaux Annexe	Neuchâtel	1891	1891	25 x 14,35; hauteur : 7,7	INSA + plaquette, AEN, MCE 1892
NE	Collège de Vauseyon	Neuchâtel	1907	1953		INSA
NE	Collège de la Maladière	Neuchâtel	1914	1914		INSA ; <i>Histoire IP NE 1914</i>
NE	Collège des Parcs	Neuchâtel	1914	1914		INSA ; <i>Histoire IP NE 1914</i>
NE	Collège de Serrières	Neuchâtel, Serrières	1893	1893/1918	10,9 x 8,9; hauteur : 4,1	INSA ; <i>Annuaire de l'enseignement primaire...</i> , p. 89-90
NE	Salle de gymnastique	Noiraigue	1893	1893	13 x 9; hauteur : 6,5	AEN, MCE, 1892; <i>Histoire IP NE 1914</i>
NE	École + salle de gymnastique	Môtiers	1899	1899		<i>Histoire IP NE 1914</i> , p. 226-227
NE	Collège +Salle de gymnastique - grande salle	Peseux	1914	1914		AEN, MCE, 1916; <i>Histoire IP NE 1914</i> p. 224-225
NE	Salle de gymnastique	Les Ponts-de-Martel	1881	1881	10 x 11,7	AEN, MCE, 1878-1881 ; <i>Histoire IP NE 1914</i> , p. 230-231
NE	École	Rochefort	1895	1895		AEN, MCE, 1891; <i>Histoire IP NE 1914</i>
NE	École	Saint-Aubin-Sauges	1893	1893	13,15 x 5,65	AEN, MCE, 1892; <i>Histoire IP NE 1914</i>
NE	Salle de gymnastique	Saint-Sulpice		1899		<i>Histoire IP NE 1914</i> , p. 226-227
NE	École	Travers	1912	1912		AEN, MCE, 1911-1914; <i>Histoire IP NE 1914</i>
VD	École de gymnastique	Lausanne	1837	1837		VE CR CE 1861
VD	Collège et école moyenne / Ancien collège des garçons	Vevey	1838	1865	14 x 17; hauteur : 4,5	Plaquette 150 ans Vevey ancienne, p. 13; <i>Cage dorée</i>

ANNEXES

	Nom	Ville/adresse	Construction école	Construction salle de gym	Dimensions en mètres	Sources
VD	Salle de gymnastique annexe du Château	Yverdon	1873	1873	18 x 12	ACV, KXIII 215/2, questionnaire rempli par la direction du Collège d'Yverdon au DIPC vaudois 1886
VD	Saint-Roch	Lausanne	1874	1883	352 m ²	INSA ; rapport Lsne
VD	Collège de Plan (commune de Corsier ; échoit à Vevey en 1892) 1876 école	Vevey-Corsier	1876	1876		INSA
VD	Salle de gymnastique du Bugnon	Lausanne	1876	1876	420 m ²	Rapport Lsne
VD	Collège des jeunes filles/collège du Clos actuel	Vevey	1877	1877		INSA, <i>Cage dorée</i>
VD	Collège de l'Auberson	Ste-Croix	1886	1886		<i>Cage dorée</i>
VD	École Villamont-dessus	Lausanne	1887	1887	163 m ²	Rapport Lsne
VD	École secondaire filles	Lausanne	1888	1888	2 salles	INSA ; <i>Cage dorée</i>
VD	École primaire Beaulieu	Lausanne	1891	1891	2 salles, 163 m ² chacune	<i>Cage dorée</i> p. 71 ; Lüthi ; rapport Lsne
VD	Collège industriel	Sentier, commune du Chenit	1893	1893	2 salles	<i>Cage dorée</i> , p. 58
VD	Collège de la poste	Sainte-Croix	1893	1894		Plaquette collège Sainte-Croix
VD	École primaire de la Croix d'Ouchy	Lausanne	1894	1894	2 salles, 191 m ² chacune	INSA ; Lüthi ; rapport Lsne
VD	Collège de Montreux	Montreux	1897	1897	25 x 10 ; hauteur : 6	<i>Cage dorée</i> ; INSA ; <i>Annuaire de l'enseignement primaire...</i> , p. 79
VD	Collège (secondaire) filles et garçons	Yverdon	1897	1897		Baudin 1907, p. 516
VD	École	Grandcour	1903	1903		<i>Cage dorée</i> , p. 182

HISTOIRE SOCIALE ET GENRÉE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE EN SUISSE ROMANDE

	Nom	Ville/adresse	Construction école	Construction salle de gym	Dimensions en mètres	Sources
VD	École primaire	Paudex	1903	1903	9,8 x 6,7	Baudin 1907 p. 506; <i>Cage dorée</i> , p. 79
VD	École primaire	Tour-de-Peilz	1905	1905	20 x 10,1	Baudin 1907 p. 507; <i>Cage dorée</i> , p. 78
VD	Prélaz	Lausanne	1907	1907	29 x 13	Baudin 1907 p. 494; <i>Cage dorée</i> ; Lüthi
VD	École primaire	Chexbres	1907	1907	11,6 x 6,4	Baudin 1907 p. 500
VD	École primaire garçons	Nyon	1908	1908	22,5 x 10	Baudin 1907 p. 502; Baudin 1917 p. 80, <i>Cage dorée</i>
VD	Collège de la Veveyse	Vevey	1909	1909	23,85 x 12,7	Baudin 1907 p. 512, plaquette 100e, INSA
VD	Montriond	Lausanne	1914	1914	23 x 11,7; hauteur: 6,8	Baudin 1917, p. 390; <i>Cage dorée</i> ; Lüthi
VD	Collège primaire	Vallorbe	1915	1915		<i>Cage dorée</i>
VD	École primaire	Château-d'Oex	1917	1917	19,5 x 11,5; hauteur: 6,75	Baudin 1917, p. 398
VD	École enfantine et primaire	Mies	1917	1917	11,7 x 8; hauteur: 4	Baudin 1917, p. 400
VD	École primaire	Pully	1917	1917	20 x 11; hauteur: 5,5	Baudin 1917, p. 403
VD	Saint-Martin/Couvaloup	Lausanne		1906		INSA; AVL
VD	Salle de gymnastique	Vers-chez-les Blancs		1902	216 m ²	Rapport Lsne

Annexe 8-3 : Détails de la décoration de la salle de gymnastique d'Onex²⁰¹² (GE), par Erich Hermès



²⁰¹² Manquent les panneaux présentant le «gisant», l'architecte Maurice Brailard et l'artiste Erich Hermès.



Notices biographiques

BALLET, Joséphine (1860?-1931), née Guibentif

Enseignante à l'école primaire du Grand-Saconnex (GE), puis aux Pâquis. Son mari, Joseph, lui aussi instituteur, meurt de la tuberculose après quelques mois de mariage.

Première maîtresse spéciale et première inspectrice de gymnastique à Genève. Fait plusieurs séjours en Suède pour se former. Auteure de *Jeux et rondes populaires pour petits et grands*, Genève: Froreisen, 1910.

Membre de la Commission scolaire. Créatrice de la Société féminine d'éducation physique. Après l'abandon de son poste d'inspectrice, elle se consacre aux enfants «anormaux» et à l'enseignement dans les «classes spéciales», pour lequel elle rédige plusieurs livres de lecture (*Livre bleu, Livre vert...*).

M.F., «Mme J. Ballet», *Le mouvement féministe*, 7 février 1931.

BOLLINGER-Auer, Jakob (1849-1918)

École normale de Kreuzlingen (1864-1866). À Bâle, il est éducateur à l'orphelinat (1866-1875), maître de gymnastique, de chant et d'autres branches à l'école secondaire de jeunes filles (1875-1881), puis à la *Töchterschule* (1881-1916). Promoteur de la culture physique des filles, il dirige de nombreux cours de formation à la demande de la Société suisse des maîtres de gymnastique. Il préside celle-ci en 1892 et de 1897 à 1900. Rédacteur en chef des *Monatsblätter für das Schulturnen* de 1892 à 1900. Membre du parti libéral, il siège au Grand Conseil de Bâle-Ville de 1883 à 1892 et de 1905 à 1918.

EICHENBERGER Lutz, «Bollinger, Jakob», in *e-DHS*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F13983.php>

BRUN-Pamblanc, Louis (1856-1925)

Maître de gymnastique dans plusieurs établissements scolaires lausannois : École supérieure de jeunes filles (1885-1912), École Vinet (1891-?), pour les élèves filles à l'École normale (1887-1913).

Membre de la société Lausanne-Bourgeoise, dont il est moniteur-chef (1877-1883), puis des Amis-gymnastes, toujours à Lausanne. Membre honoraire Amis-gymnastes (1889).

Propriétaire d'une salle de gymnastique et d'escrime à l'avenue du Théâtre à Lausanne (1888-1924).

Fonctions au sein de la SCVG : codirecteur des exercices de la fête cantonale de 1881 avec Lochmann ; membre du jury lors de fêtes cantonales (1883, 1885, 1887, 1890, 1893, 1896), directeur du cours cantonal de moniteurs entre 1883 et 1886. Membre CC ; Membre honoraire de la SCVG (1886).

Publication : *Danse, Bon Ton et Callisthénie*, Lausanne : Imprimerie Lucien Vincent, 1906.

«Décès [Louis Brun]», *Le Pied-Noir: organe mensuel de la Société fédérale de gymnastique Section: Amis Gymnastes Lausanne*, 3, septembre 1925, p. 1-2.

BUBLOZ-Courvoisier, Gustave-Émile (1869-1933)

Instituteur, puis maître de gymnastique aux écoles primaires (?-1918), à l'École de Commerce (1903-1911), au Gymnase et École supérieure de jeunes filles (1910-1925) à La Chaux-de-Fonds ; instructeur du corps des cadets.

Corédacteur du premier manuel fédéral de gymnastique pour les jeunes filles (1916) ; rédacteur francophone des *Monatsblätter für das Schulturnen* ; membre de la SSMG ; membre de la CFG (1912-1921) ; membre honoraire de la SFG ; président de la Caisse suisse de secours aux gymnastes

À La Chaux-de-Fonds : Société de gymnastique L'Abeille : membre dès 1898, membre honoraire ; Société de gymnastique d'Hommes : membre honoraire (1918) ; Société féminine de gymnastique : fondateur, moniteur et membre d'honneur ; Société de chant l'« Union chorale » : membre d'honneur.

Associations professionnelles : Syndicat patronal des Producteurs de la Montre : secrétaire général (1919?-1933) ; Association des industries neuchâteloises : membre.

P. Z., «Ceux qui s'en vont – Gustave Bubloz», *L'Abeille: organe officiel de la société fédérale de gymnastique «l'Abeille» et de ses sous-sections*, novembre-décembre 1933, p. 11,13. *L'Impartial*, 23 septembre 1933, p. 9

CHAPPUIS, Léon (1879?-1936)

Études à l'École normale d'Hauterive (FR). Il travaille quelques années à la Fabrique d'engrais chimique, puis est nommé contrôleur des routes pour le district de la Sarine. Maître de gymnastique à l'école secondaire professionnelle de garçons à Fribourg (1919-1936).

Cofondateur de la société de gymnastique Freiburgia.

«M. Léon Chappuis», *La Liberté*, 28 septembre 1936

CLIAS, Phokion Heinrich (1782-1854)

Orphelin élevé en Hollande. Premières leçons de gymnastique dans ce pays et en Allemagne. Maître de gymnastique à Gottstatt près de Bienne dès 1810, puis au gymnase et à l'orphelinat de Berne ainsi qu'à l'institut Fellenberg à Hofwil. Il fonde en 1821 un établissement de bains et de natation à Berne, au Marzili. La même année, il est appelé en Angleterre pour enseigner dans les écoles de l'armée et de la marine royales. De retour en Suisse en 1824, il est député au Grand Conseil bernois (1832-1835). Actif en France dans les années 1840, il revient vivre en Suisse (Genève) en 1848.

GmÜR Thomas, «Clias, Phokion Heinrich», in *e-DHS*, consulté le 8 août 2016 sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F14009.php>

COTTIER-Fatio, Jules (1871-1949)

Typographe de formation. Maître de gymnastique aux Écoles primaires de la Ville de Lausanne, tout d'abord en remplacement de Henri Fatio (1895-1896), puis comme maître spécial dès 1898.

Il donne bénévolement des cours de natation aux élèves-garçons des premières classes primaires dès 1900. Il enseigne à l'École ménagère de Lausanne (~1908), ainsi qu'à l'École supérieure de commerce (dès 1906).

Il est porteur du brevet de capacité pour l'enseignement de la gymnastique délivré par le canton de Neuchâtel (avant 1899), ainsi que du brevet spécial vaudois (1911).

Membre des Amis-gymnastes de Lausanne, où il occupe les postes de sous-moniteur (1893, 1897) et de moniteur des pupilles (garçons âgés de moins de seize ans).

Fonctions au sein de la SCVG: membre du jury lors d'une fête cantonale (1902). Il est nommé membre honoraire de la SCVG (1905), puis vétéran cantonal (1922). Jules Cottier est issu d'une famille de gymnastes, puisque ses deux frères, François et Louis, sont aussi membres des Amis-gymnastes.

CZÁKA Véronique, *Éducation physique et genre...*

DAGUET-Favrot, Alexandre (1816-1894)

Études à Fribourg. Disciple du père Girard, à qui il consacre une étude, sollicité ou rejeté en raison de ses opinions radicales, Daguet est successivement professeur à l'école moyenne de Fribourg (1837-1843), directeur de l'école normale des instituteurs à Porrentruy (1843-1848), de l'école cantonale de Fribourg (1848-1856), de l'école secondaire des filles à Fribourg (dès 1857), puis, de 1866 à sa mort, professeur d'histoire et d'archéologie à l'académie de Neuchâtel.

Rédacteur de *L'Éducateur* et auteur d'un manuel d'éducation. Correspondant de la plupart des journaux politiques romands.

Chevalier de Saints-Maurice-et-Lazare. Docteur *honoris causa* de l'Université de Berne.

NOIRJEAN François, «Daguet, Alexandre», in *e-DHS* <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F9015.php>

DAVID-Couturier, Jean-Baptiste (1840-1911)

Maître de gymnastique aux écoles et Collège de Carouge (GE) (1860-1897), inspecteur de gymnastique pour les écoles primaires et les écoles secondaires rurales du canton de Genève (1881-1911).

Auteur d'un manuel de gymnastique (*cf.* bibliographie)

Journal de Genève, 27 janvier 1897, 10 mai 1911

DUFRESNE, Samuel Frédéric Louis dit Fritz (1837 ?-1892)

Maître de gymnastique aux écoles de Vevey (1861-1890). Fondateur et rédacteur du *Gymnaste*. Moniteur, président et honoraire de la Société de gymnastique de Vevey. Membre d'honneur de la SFG.

Gazette de Lausanne, 26 avril 1892, p. 3.

DURUZ, Lina (?-?)

Maîtresse provisoire de gymnastique aux Écoles primaires de Lausanne (1915-1920). Candidate malheureuse lors du concours de 1912 pour le poste à l'École supérieure de jeunes filles, puis en 1916, pour le poste aux Écoles primaires. Elle est porteuse du brevet spécial vaudois pour l'enseignement de la gymnastique (1911).

Fille de John, gymnaste accompli, et nièce d'Oscar, maître de gymnastique.

CZÁKA Véronique, *Éducation physique et genre...*

DURUZ, Oscar (1866-1929)

Après avoir été, dans un premier temps, assistant de Henri Villard, Oscar Duruz le remplace après son départ : enseignement aux élèves-régents à l'École normale (1889-1922) et à l'École industrielle (qui deviendra Collège scientifique) entre 1892 et 1922.

Il est moniteur de la Société de gymnastique de l'École normale et instructeur chef du Corps cantonal des Cadets pendant plusieurs années. Il est porteur du diplôme de moniteur décerné par la SCVG (1899) et d'un diplôme fédéral (?) en 1890.

Il participe à la rédaction du manuel fédéral de 1912.

En 1884, il quitte la Société de gym Lausanne-Bourgeoise, dont il est membre depuis l'âge de quinze ans, pour participer à la fondation de la Société des Amis-gymnastes, dont il devient le premier moniteur (1884-1891, 1892, 1893-1897, 1906). Il est l'instigateur du groupe des pupilles dans cette même société (1885), groupe qu'il dirige jusqu'en 1889 ; membre d'honneur de la section (1891).

Au niveau national, il est membre du jury à diverses fêtes intercantionales et fédérales. Il reçoit le titre de vétéran fédéral et est nommé membre honoraire de la SFG en 1921.

Divers : typographe de formation, il a le grade de major de bataillon. Engagé dans le corps de sapeurs-pompiers de Lausanne, il obtient le grade de major, puis devient commandant du corps de Renens.

Parallèlement à son enseignement, il s'occupe de vente d'engins et de matériel de gymnastique.

«Le major Oscar Duruz», *La Tribune de Lausanne*, 25 septembre 1929, p. 2.

FATIO-Hennard, Henri-Benjamin-Charles (1855-1915)

Premier maître spécial de gymnastique aux Écoles primaires de Lausanne (1884-1915). Membre de la Commission scolaire de la ville de Lausanne (1899), il démissionne dès février 1900 pour éviter des conflits d'intérêts au moment de la nomination de Cottier au poste de maître de gymnastique.

Il est membre de la Société Lausanne-Bourgeoise (dès 1873), dont il est président en 1892, puis membre honoraire (1886).

Fonctions au sein de la SCVG : membre du jury lors de fêtes cantonales (1890, 1893, 1896), membre de diverses commissions temporaires au sein de la SCVG ; membre honoraire (1893).

Divers : il s'occupe de la commercialisation d'engins de gymnastique et fournit parfois directement les salles de gymnastique des écoles de la ville (1894). Il donne des cours privés en plus de son enseignement (1888).

Pacifiste (membre de la Société vaudoise de la Paix).

H. A., «†Henri Fatio», *Bulletin mensuel de la Bourgeoise, Section de la Société fédérale de gymnastique Lausanne*, 9, 1916, p. 7-8.

FLATT-Halter, Robert (1863-1955)

Études à l'École polytechnique fédérale de Zurich, diplôme d'enseignement spécialisé de mathématiques et de physique (1885), doctorat à l'Université de Zurich (1889), habilitation en mathématiques (1892). Professeur (1896-1924) et recteur (dès 1903) de l'école réale supérieure de Bâle. Professeur de méthodologie de l'enseignement des mathématiques et des sciences naturelles (1899-1926) et responsable de la formation des maîtres de gymnastique (1922-1937) à l'Université de Bâle. Il soutint les mouvements pour la jeunesse, le sport et la marche, ainsi que les services universitaires de sport et de gymnastique. Membre de la CFG (1900-1932), qu'il présida (1913-1932); membre honoraire de la SFG (1921).

EICHENBERGER Lutz, «Flatt, Robert», *e-DHS*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F14036.php>

GALLEY-Zellweger, Léon (1848-1922)

Maître de gymnastique aux écoles de la ville de Fribourg (1871-1877; 1887-1922).

Maître de gymnastique à «La Gauloise» à Reims (F), puis à Arras.

Fondateur et propriétaire des Bains du Boulevard, en ville de Fribourg.

Membre, moniteur, puis président de la Société de gymnastique Fribourg Ancienne.

Auteur (*cf.* bibliographie).

Membre et président de la société d'aviculture locale.

«M. Léon Galley», *Nouvelles étrennes fribourgeoises*, 56, 1923, p. 95-97.

GELZER, Albert (1841 ?-1926)

Horloger de formation.

Maître de gymnastique aux écoles d'Yverdon (1870-1877), puis à Lucerne.

Membre de la CFG (1898-1911).

Maître de gymnastique aux écoles de recrues pour instituteurs francophones et directeur de cours normaux.

Membre honoraire de la Section Lausanne-Bourgeoise (1897), de la SCVG (1877) et de la SFG.

AVY, Registre de la commission des écoles

GOBAT, Henri (1853-1921)

Études à l'École normale de Grandchamp, près de Boudry (NE). Enseignant dans un orphelinat de garçons à Boudry pendant un an, puis maître dans un pensionnat de garçon à Seeheim (Grand-Duché de Bade), puis à Genève (pensionnat Wisard). Il obtient son brevet pour l'enseignement secondaire à vingt ans. Maître à l'école secondaire de Corgémont (BE) (1874-1891). Inspecteur des écoles primaires du XI^e arrondissement (Delémont, Moutier et Franches Montagnes) de 1891 à sa mort.

Membre de la rédaction de *L'Éducateur* dès 1873, membre fondateur de la revue *Jeune citoyen* (1884). Auteur de nombreux manuels.

ROCHAT A., «Henri Gobat», *L'Éducateur*, 57, 1921, p. 225-229.

GUIGNARD, Louise (1819-1890)

Maîtresse d'étude et maîtresse d'ouvrages du sexe à l'École normale des filles de Lausanne (1846-1887).

Elle enseigne la gymnastique aux filles de l'École normale (1849; 1851-1887) et de manière temporaire à l'École supérieure de jeunes filles de Lausanne (1852, 1870). Durant ses premières années d'enseignement à l'École normale, elle est dirigée par Reignier, professeur de gymnastique pour les garçons.

Sœur de François Guignard (1817-1890), maître de français à l'École normale (1858-1887).

«Chronique lausannoise», *L'Estafette*, 11 septembre 1888, p. 4; *La Revue*, 24 mai 1890, p. 2.

GUILLAUME, Louis (1833-1924)

Études de médecine à Bâle, Zurich, Vienne, Paris, Londres (1854-1856). Médecin à Neuchâtel en 1856. Directeur du pénitencier de Neuchâtel (1870-1889). Directeur du Bureau fédéral des statistiques à Berne (1889-1913), il crée l'*Annuaire statistique de la Suisse*. Conseiller général (législatif) radical de Neuchâtel (1856-1860), député au Grand Conseil (1873-1889, président 1880). Il organise la police sanitaire, préside la commission cantonale de santé et est l'initiateur, et le premier professeur, d'une chaire d'hygiène à l'Académie. En 1872, délégué au congrès international d'hygiène à Londres et au premier congrès pénitentiaire international. Promoteur de réformes pénales (libération et condamnation conditionnelles).

JEANNIN-JAQUET Isabelle, «Louis Guillaume», DHS <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F14395.php>

HÄNGÄRTNER-Frari, Johannes dit parfois Jean (1830-1886)

École normale à Münchenbuchsee, où enseigne Johannes Niggeler. Instituteur à Aegerten (BE), puis maître de gymnastique à Fribourg (1851-1856) et à La Chaux-de-Fonds (1857-1863) où il succède à Niggeler, au gymnase et à l'école réale de Zurich (1863) où il succède aussi à Niggeler, puis enseigne à l'École normale de Küsnacht (ZH). Inspecteur cantonal de gymnastique.

Président du comité technique de la SFG (1874-1875), puis du comité central (1876-1879). Il est aussi directeur des cours de moniteurs de la SFG. À Zurich, il préside la Société de gymnastique des hommes ainsi que celle des instituteurs (jusqu'en 1886), ainsi que la Société cantonale (1864-1886).

Président de la SSMG (1885-1886). Membre honoraire de la SFG (1859).

EGG J[ohann] J[akob], *Johannes Hängärtner*, Zurich: Juchli & Beck, 1897; WEIBEL Andrea, «Hängärtner, Johannes», *DHS*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F14178.php>

HARTMANN-Bahon, Ernest (1860-1938)

Apprentissage dans la petite mécanique. Maître spécial de gymnastique aux écoles primaires lausannoises (1895-1912), puis dans les établissements secondaires féminins lausannois: École supérieure de jeunes filles (1913-1921) et École normale (1913-1923). Il est le premier inspecteur de gymnastique du canton de Vaud (1921-1923). Il fonde en 1926 deux prix Ernest Hartmann pour la gymnastique à l'École normale (un pour les garçons et un pour les filles).

En 1895, il suit le cours normal pour les maîtres et les maîtresses de gymnastique des écoles de filles organisé par la SSMG, où il obtient le premier rang avec les meilleures notes à l'issue du cours. Brevet neuchâtelois pour l'enseignement de la gymnastique (1897), diplôme de moniteur décerné par la SCVG (1899). Il suit un cours supérieur de culture physique à l'Université de Paris auprès de Demeny (1913).

Il participe à la rédaction du manuel fédéral pour garçons de 1912. Il s'occupe de l'édition française en collaboration avec U. Matthey-Gentil et A. Michel.

Membre de la Société de gymnastique de Sainte-Croix dès l'âge de seize ans, puis membre de la section Genève-ville (1885-1890), président de l'Association cantonale genevoise de gymnastique (1887-1890). Membre de la section Lausanne-Bourgeoise, dès 1895; honoraire. Il y fonde une éphémère sous-section féminine, en 1909, dont il est le moniteur.

Premier président de l'Union romande de gymnastique (1918-1921).

SFG: Membre de la CT de la SFG (1901-1911) qu'il préside (1907-1908); membre du CC (1911-?), qu'il préside (1916-1918). Membre honoraire de la SFG (1909). Codirecteur du cours normal de gymnastique pour garçons organisé par la SFG pour la Suisse romande (1901, 1904).

CFG: Membre de la Commission fédérale de gymnastique entre 1913 et 1919, en tant que représentant de la SFG.

SSMG: Membre du CC et de la CT; codirecteur de neuf cours normaux de gymnastique pour garçons et de sept cours pour filles.

Membre du CC de l'Association suisse de gymnastique féminine (1916-1924); directeur de huit cours de moniteurs et monitrices pour sociétés de gymnastique de dames (dès 1915).

Membre fondateur de l'Association cantonale vaudoise de gymnastique féminine (1924) et premier président (1924-1936). En 1925, il lance *L'éducation physique et sportive féminine: bulletin des Sociétés féminines de gymnastique et sports de la Suisse romande*, dont il est rédacteur durant six ans.

Membre d'honneur de la Fédération belge de gymnastique (1904); Palmes d'officier d'Académie et Rosette d'officier d'instruction publique (France).

Nombreuses publications (cf. Bibliographie).

«Premiers présidents de l'Union romande», *Gymnaste suisse*, 1922; «L'ancien rédacteur Ernest Hartmann», *L'éducation physique et sportive féminine*, 1931, p. 21-22.

HUGUENIN, Alphonse (1878-1946)

Maître de gymnastique aux écoles d'Yverdon (1904-1915), où il succède à son père, Ulysse. Nommé aux écoles primaires de Lausanne (après une candidature malheureuse en 1899), où il succède à Fatio (1915-1923), puis à l'École normale (garçons/filles) de Lausanne (1921/1924-1943). Parallèlement à sa carrière dans les écoles publiques, maître de gymnastique à l'école catholique de Lausanne pendant trente ans.

Porteur du brevet spécial vaudois pour l'enseignement de la gymnastique (1913).

Association vaudoise des maîtres de gymnastique: membre d'honneur.

Membre de la section de gymnastique d'Yverdon-Ancienne, dont il fut moniteur et président (1898).

SFG: au niveau national, il est membre de la CT de la SFG (1929-1932); membre honoraire (1933).

SSMG: membre de la CT.

CFG: membre (1922-1945), membre du comité de rédaction du manuel fédéral pour les garçons de 1927.

Fédération internationale de gymnastique: président de la CT jusqu'à son décès.

Organisateur des cours d'Instruction militaire préparatoire (IP) dans le canton de Vaud (1918-1931). Brillante carrière militaire: lieutenant (1899), 1^{er} lieutenant (1903), capitaine (1907), major (1914), puis lieutenant-colonel (1921).

Directeur de cours d'instruction pour les sapeurs-pompiers vaudois.

Décoration: Ordre du Lion blanc (Tchécoslovaquie); Chevalier de la Légion d'honneur (France, 1937).

ROCHAT P.-E., « †Alphonse Huguenin », *Éducateur et bulletin corporatif*, 82, 1946, p. 460-461 ; « †Alphonse Huguenin », *Feuille d'avis de Lausanne*, 16 mai 1946, p. 8 ; « Yverdon », *Gymnaste vaudois*, 2, 1914, p. 24.

JACCOTTET, Paul (1848-1896)

Directeur de la Caisse populaire d'épargne et de crédit, membre du Conseil communal de Lausanne, député radical au Grand Conseil vaudois.

Moniteur puis président de la section de gymnastique Bourgeoise de Lausanne.

SCVG : président CC 1891-1896.

Premier membre romand de la CFG (1884-1896) et de ce fait sensibilisé à la problématique de l'éducation physique scolaire.

« M. Paul Jaccottet », *Gazette de Lausanne*, 28 avril 1896, p. 2.

JEANNERET-Ladanyi, Dr Lucien (1887-1922)

Études de médecine à Lausanne, doctorat à l'Université de Bâle où il occupe le poste de chef de clinique de l'Hôpital des enfants, pédiatre, spécialiste de la tuberculose ; ouvre son cabinet de pédiatrie à Lausanne (1915).

Créateur de l'Œuvre de Vidy-Plage et de la classe d'enfants délicats (1915).

Membre de la Société de gymnastique Lausanne-Bourgeoise (dès 1915) et du Cercle des sports de Lausanne ; vice-président de la Section vaudoise de l'Association suisse pour l'éducation physique « Pro Corpore ».

Membre de la Ligue vaudoise contre la tuberculose, de la Société vaudoise de médecine, de la Société vaudoise des sciences naturelles, directeur du secrétariat de district de Pro Juventute (1915-1919).

Député au Grand Conseil vaudois sur la liste radicale-démocratique (1917-1921), il dépose, sans succès, une motion demandant la création d'une école d'éducation physique à l'Université de Lausanne.

Fondateur et rédacteur, avec Dr Messerli, de la *Gazette d'hygiène et de médecine*, revue de vulgarisation médicale (dès 1916). Auteur, entre autres, de *La tuberculose de l'enfant : traitement de ses formes médicales et chirurgicales par la tuberculine*, Paris : J.-B. Baillière, 1915.

Lieutenant, puis capitaine à l'armée.

DR M[ESSERLI] F.-M., « †Le Docteur Lucien Jeanneret », *Bulletin mensuel de la Bourgeoise, Section de la Société fédérale de gymnastique Lausanne*, 15, 1922, p. 42-43 ; A.T., « Le Dr Lucien Jeanneret », *Feuille d'Avis de Lausanne*, 10 février 1922.

JENTZER, Alcide Dr (1845-1907)

Études de médecine (Allemagne, Suisse, France, Autriche, Suède).

Plusieurs séjours en Suède, où il s'initie au message et à la gymnastique.

Promoteur de la gymnastique suédoise à Genève; fondateur de l'Institut central de gymnastique suédoise, à Genève.

Médecin-chef de la maternité de Genève (1899-1907); professeur d'obstétrique et de gynécologie, à l'Université de Genève.

Ses deux filles, Ketty et Marcelle, sont des maîtresses de gymnastique diplômées de l'Institut central de gymnastique de Stockholm.

Traducteur du manuel de gymnastique suédoise de Liedbeck.

Chevalier de l'ordre de Wasa (Suède) en 1897; officier de la Légion d'honneur (F).

Membre de la Société de Belles-Lettres, de la Société de gynécologie et d'obstétrique de la Suisse romande.

L'Éducateur, 43, 1907, p. 120-121; *Journal de Genève*, 27 janvier 1907, p. 6.

JUNOD-Petitpierre, Jean-Alfred (?-?)

Fils de Charles, maître de gymnastique et ancien élève de Clias.

Maître de gymnastique aux écoles et au Collège (1863-1876) de Neuchâtel; s'installe à Genève dans un second temps.

Auteur de nombreux manuels de gymnastique (*cf.* bibliographie).

AEN, Manuel du Conseil d'État

LATOURE, Léon (1853-1920)

Instituteur pendant quinze ans, puis inspecteur des écoles primaires du canton de Neuchâtel (1887-1920); membre de la Société pédagogique neuchâteloise, membre du comité central (1879-1880), puis président (1885-1886); président de la Société pédagogique romande (1890-1892; 1902-1904), puis président d'honneur (1914); président de la Commission de lecture de la Suisse romande et du comité de rédaction du *Jeune Citoyen*. Enseigne quelque temps la pédagogie à l'École normale cantonale.

Membre du mouvement mutualiste, il est président de la Société fraternelle de prévoyance du canton de Neuchâtel pendant vingt-cinq ans et président de la Fédération des sociétés de secours mutuels de la Suisse romande.

Artisan de la création de la Caisse cantonale de remplacement, pour maladie, du corps enseignant primaire.

Membre des autorités communales de son village (Cormondèche).

H.-L.G., « † Léon Latour, inspecteur scolaire », *L'Éducateur*, 56, 1920, p. 212-214.

LOCHMANN, Jean-Louis (1812-1889)

Maître spécial de gymnastique au Collège de Morges, puis à l'École supérieure de jeunes filles de Lausanne (1871-1885). Parallèlement, il est chargé de l'inspection de l'enseignement de la gymnastique dans les classes primaires lausannoises (1875-1884).

Membre de la Société de gymnastique de Morges, puis de la Lausanne-Bourgeoise. Fonctions au sein de la SCVG: membre du jury de la première fête cantonale de gymnastique (Morges, 1860), puis d'autres fêtes cantonales (1862, 1864, 1868, 1870, 1872, président en 1874, 1876, 1878, 1880, 1884). Il dirige à plusieurs reprises des courses et des exercices préliminaires lors d'événements cantonaux, ainsi que des cours cantonaux de moniteurs. Il compose les exercices obligatoires pour les fêtes cantonales de 1874, 1878 et 1881. Il est chargé de l'inspection des sections de la SCVG (1863, 1871, 1873, 1874). Vice-président du CT (1860, 1864-1866). Membre honoraire cantonal (1862); membre honoraire fédéral (1861).

Allemand d'origine, il traduit avec Fritz Dufresne le manuel de Niggeler (1866). Il s'occupe de la traduction française du premier manuel fédéral de gymnastique (1878), avec Hängartner et Gelzer.

Bourgeois d'honneur de la ville de Morges (1883). Après sa retraite de l'enseignement, il retourne à Morges où il devient Conseiller municipal, puis membre du Grand Conseil.

CZÁKA Véronique, *Éducation physique et genre...*

MATTHEY-Gentil, Ulysse (1855-1938)

Maître de gymnastique aux écoles du Locle (1897-1893), puis aux écoles primaires et secondaires de Neuchâtel (1893-1906) et à l'École normale cantonale (1894-1928).

En 1895, il effectue un voyage d'étude, subventionné par le Canton et la Confédération, en compagnie d'Adolphe Michel, en Allemagne, au Danemark et en Suède.

Membre de la société de gymnastique du Local, de Neuchâtel Ancienne, du Vignoble neuchâtelois.

1^{er} à la Fête fédérale de Saint-Gall en 1878.

SFG: membre du Comité technique et du Comité central (1880-1888), membre honoraire fédéral (1899).

Membre de la CFG (1898-1911).

Il participe à la rédaction de la deuxième et de la troisième édition du manuel fédéral et s'occupe de leur traduction française avec Adolphe Michel.

Premier lieutenant (1882), major (1890), lieutenant-colonel d'infanterie (1905).

Traducteur du manuel de gymnastique pour filles de Bollinger-Auer (*Cf.* bibliographie).

Feuille d'Avis de Neuchâtel, 24-25 septembre 1938; *Bulletin de l'Ancienne* [Neuchâtel], 1938, p. 6-7.

MESSERLI-Widmer, Francis-Marius (1888-1975)

De 1906 à 1917, études de médecine à Lausanne (doctorat en 1913), stages à Lausanne, Paris et Londres. Professeur de gymnastique, initiateur, avec Lucien Jeanneret de L'Œuvre de Vidy-Plage (mouvement favorisant le sport et le grand air, 1915), médecin-chef des services d'hygiène de Lausanne (1917-1953), médecin-délégué de l'État de Vaud et privat-docent à la faculté de médecine de Lausanne (1918-1958), il est un grand promoteur du sport et du mouvement olympique. Il fonde le Comité olympique suisse (1912), dont il est le secrétaire jusqu'en 1937. Chef de mission lors de plusieurs Jeux olympiques (entre 1920 et 1936). Directeur de l'Institut olympique de Lausanne et du Bureau international de pédagogie sportive (1937). Exécuteur testamentaire de Pierre de Coubertin. Historiographe du CIO (1946). Officier de la Légion d'honneur (1949).

BUSSARD Jean-Claude, «Messerli, Francis-Marius», *DHS*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16311.php>

MESSERLI, Joséphine, née Humbert (parfois orthographié Imbert)

Brevets français pour l'enseignement primaire et pour l'enseignement de la gymnastique. Maîtresse provisoire de gymnastique aux Écoles primaires de Lausanne de 1893 à mars 1895, elle enseigne aux classes de garçons les plus jeunes et à la majorité des classes de jeunes filles. Elle ne peut se présenter au concours pour le poste de maître spécial en 1895, car elle a accouché le mois précédent. À la fin de son engagement aux Écoles primaires, J. Messerli fait appel à un avocat, André Schnetzler, pour essayer d'obtenir un supplément de traitement. Les années suivantes, elle donne des leçons privées et enseigne au Collège Vinet (?) pour gagner sa vie. En 1897, elle apparaît de plus comme maîtresse de pension dans l'*Indicateur vaudois*, sans plus de détails. Nous perdons sa trace, suite à sa disparition de l'*Indicateur vaudois*.

CZÁKA Véronique, *Éducation physique et genre...*

MICHEL-Naz, Adolphe (1862-1939)

Maître spécial de gymnastique au Collège cantonal (1889-1925), au Collège Galliard (1891-1897), au Collège industriel mixte de Cully (dès 1909) et à l'École cantonale d'agriculture. Instructeur du corps de cadets du Collège pendant plusieurs années.

En 1895, il effectue un voyage d'étude, subventionné par le Canton et la Confédération, en compagnie d'Ulysse Matthey-Gentil, en Allemagne, au Danemark et en Suède.

Il fait partie en 1896 de la commission chargée de la mise en place d'un brevet pour l'enseignement de la gymnastique dans le canton de Vaud. Il est lui-même porteur du brevet neuchâtelois pour l'enseignement de la gymnastique obtenu en 1883.

Il participe à la rédaction de la deuxième et de la troisième édition du manuel fédéral et s'occupe de leur traduction française avec Ulysse Matthey-Gentil.

C'est sous sa direction que la section Lausanne-Bourgeoise, obtient la première couronne fédérale à Bâle en 1886, et la première couronne internationale, à Paris en 1889. Il est moniteur-chef (1883 et 1889), puis président (1890-1891). Résultats marquants obtenus lors de fêtes gymnastiques: fêtes cantonales: 7^e au concours artistique (1881), 4^e à l'artistique juste derrière Hartmann et 9^e aux nationaux (1883), 1^{er} à l'artistique devant Hartmann (1885); couronné fédéral en 1884 à l'artistique.

Fonctions au sein de la SCVG: membre de la première commission technique cantonale nommée en 1888. Il dirige la course cantonale de 1889 et est président du jury de la fête cantonale de Lausanne (1893). Président du CT de la SVG (1903-1905). Délégué fédéral (1907). Membre d'honneur (1893).

Au niveau national, il dirige des cours fédéraux pour moniteurs et maîtres de gymnastique masculine, puis féminine (1898, 1903, 1908). Président de la commission technique de la SFG en 1897. Membre de la Commission fédérale de gymnastique (1898-1912), il fait partie des inspecteurs chargés de contrôler l'enseignement de la gymnastique dans les Écoles normales de garçons (1894-1896; 1900-1902). Membre honoraire fédéral 1901.

CZÁKA Véronique, *Éducation physique et genre...*

MICHEL, Niklaus (1850-1930)

Brevet d'instituteur à Münchenbuchsee (BE). Instituteur à Berthoud dès 1871, appelé comme maître de gymnastique et de natation ainsi qu'instructeur des cadets à Winterthur (ZH) en 1876. Membre du comité central de la SFG (1881-1887). Il développe les cours de moniteur de la SFG en 1894 et dirige le premier cours pour moniteurs sociétés de dames en 1906. Il a déjà dirigé le premier cours de maître de gymnastique pour garçons, organisé par la SFG (1883), et pour filles, organisé par la SSMG (1891). Longtemps membre du comité de la SSMG (président, 1901-1904). Membre de la CFG (1906-1921).

Source principale: EICHENBERGER Lutz, «Michel, Nicklaus», in *e-DHS*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16314.php>

MULLER, Charles Abraham (1875-1924)

Pasteur (Ferney, Bulle, Cologny, Pâquis) jusqu'en 1921, puis directeur de l'Office cantonal de chômage, juge de paix et président du tribunal de police de 1922 à son décès.

Membre du club alpin suisse, de la société de gymnastique de Genève-ville, de la société de gymnastique d'hommes, vice-président du comité d'organisation de la Fête fédérale de gymnastique de 1925 au moment de son décès.

Un des premiers initiateurs de cures de bains et de soleil à Genève en 1916.

«Charles Muller», *Journal de Genève*, 15 décembre 1924, p. 3; «Charles Muller», *Journal de Genève*, 18 décembre 1924, p. 4.

NIGGELER-Maurer, Johannes (1816-1887)

Brevet d'instituteur à l'École normale de Berne (1836), élève d'Adolf Spiess. Il milite pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles et la formation d'enseignants spécialisés dans ce domaine. Maître d'éducation physique à l'École normale de Münchenbuchsee dès 1844 et instituteur de ce village en 1845, il est licencié par les nouvelles autorités cantonales conservatrices en 1852. Il est appelé à enseigner la gymnastique dans les écoles de La Chaux-de-Fonds et du Locle (1852-1857). De 1857 à 1863, il enseigne l'éducation physique à l'école cantonale de Zurich et à l'École normale de Küssnacht (ZH), introduisant dans cette discipline des examens annuels et, pour la première fois, des notes. De retour dans le canton de Berne en 1863, il enseigne à l'école cantonale jusqu'en 1877 et à l'Université jusqu'en 1885, tout en étant inspecteur de la gymnastique pour les écoles secondaires et, dès 1878, pour les écoles primaires, gymnases et écoles normales. Il promeut et fonde les sociétés de gymnastique du canton (1842) et de la ville (1873) de Berne, la SSMG (1858), la Société de gymnastique masculine de Zurich (1858). Il organise des fêtes de gymnastique pour la jeunesse et d'autres manifestations sportives. Fondateur et rédacteur (1858-1886) de la *Schweizerische Turnzeitung* (organe de la SFG); président du comité central de la SFG (1870-1875); membre de la CFG dès la création de celle-ci et jusqu'à son décès (1875-1886).

Source principale: GERBER Hans-Dieter, «Niggeler, Johannes», *DHS*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16337.php> (notice remaniée et complétée par nous).

PYTHON-de Wuilleret, Georges (1856-1927)

Études secondaires à Schwytz et à Fribourg, école de droit de Fribourg. Stage à l'étude de son futur beau-père, patente d'avocat en 1879. Professeur à l'école de droit de Fribourg (1883-1886). Député conservateur catholique au Grand Conseil fribourgeois (1881-1921). Président du tribunal de la Sarine (1883-1886). Conseiller national (1884-1893). Conseiller d'État (Instruction publique, 1886-1927). Conseiller aux États (1896-1920, président en 1915). Président central de la Société des étudiants suisses (1879-1880).

Il fonde l'Université de Fribourg en 1889.

BUGNARD Pierre-Philippe, «Python, Georges», *DHS*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F3943.php> (notice raccourcie par nous).

REISSER, Gustave (1869-1948)

Entre au service du DIPC vaudois, service sanitaire en 1891 ; nommé secrétaire en 1893 et premier secrétaire en 1921, poste qu'il occupe jusqu'à sa retraite en 1934. Inspecteur « officieux » de gymnastique dans les années 1900-1910 avant la création officielle du poste.

Moniteur-chef des Amis-gymnastes Lausanne (1892). Moniteur de la Société de gymnastique d'hommes de Lausanne (1906-1911). Membre honoraire cantonal (1903).

Maître de gymnastique au Collège et à l'École supérieure d'Aubonne de 1894 à 1926. Membre de l'Association vaudoise des maîtres de gymnastique, président de la Commission technique (1926), honoraire (1935).

Dès son introduction en 1911, président du jury chargé d'examiner les candidats au brevet pour l'enseignement de la gymnastique.

Expert aux examens physiques de recrues.

Auteur avec Adolphe Michel d'un manuel de gymnastique.

«Gustave Reisser», *Gazette de Lausanne*, 31 décembre 1948.

ROCHAT-Vernet, Léon (†1896)

Maître de gymnastique au Collège classique cantonal (1874-1889), au Collège Galliard. En 1885, il est candidat au poste de maître de gymnastique à l'École supérieure de jeunes filles, mais Brun lui est préféré. En 1895, il est candidat au poste de maître spécial aux Écoles primaires, mais c'est Hartmann qui est choisi.

En 1892, membre de la commission chargée d'étudier les moyens d'étendre l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles et de favoriser la création de sociétés féminines.

Il est membre de la section Lausanne-Bourgeoise dès 1866 et occupe le poste de moniteur-chef entre 1871 et 1873.

CZÁKA Véronique, *Éducation physique et genre...*

ROSENBERG, Christian (1797-1865)

Originaire de Bavière. Maître de gymnastique à l'école de gymnastique (1823-1849) et d'allemand (1845-1862) au Collège de Genève.

GE, CR CE

SENGLET, Marc (?-1908)

Maître de gymnastique à l'école secondaire et supérieure de jeunes filles de Genève (1865-1908).

Membre de la Société de gymnastique de Genève (dès 1855), président (1864-1868).

Couronnes fédérales : 4^e à Aarau et à Soleure, 3^e à Genève (1867).

SFG : membre du CC, vice-président (1874-1875 ; 1878-1880) ; membre du jury des fêtes fédérales entre 1868 et 1888.

«Nécrologie», *Bulletin mensuel de la Bourgeoise, Section de la Société fédérale de gymnastique Lausanne*, 1, 1908, p. 71.

SPIESS-Buri, Adolf (1810-1858)

Il fréquente d'abord l'institut fondé par son père à Offenbach-sur-le-Main (1816-1828) dans lequel la gymnastique était pratiquée quotidiennement. Il s'imprègne fortement des idées de Friedrich Ludwig Jahn. Il étudie ensuite la théologie à Giessen et à Halle (1828-1832). La gymnastique étant interdite dans la quasi-totalité des États allemands, ses sociétés étant considérées comme des foyers d'activité nationaliste, il devient précepteur à Assenheim (1832) avant d'émigrer en Suisse. Maître de dessin, d'histoire et d'éducation physique à Berthoud, où enseigne Friedrich Froebel (1833), il donne également des cours de gymnastique à l'École normale de Münchenbuchsee (dès 1835), au gymnase et à l'orphelinat (1844), puis à l'école de jeunes filles (1845) de Bâle. De retour en Allemagne, il est maître d'éducation physique à Darmstadt (1848-1855) où il est à l'origine de la construction de la première salle de gymnastique scolaire du pays (1852). Ses ouvrages constituent un jalon capital pour la gymnastique scolaire en Suisse et en Allemagne. Sa méthode s'adresse aux élèves des deux sexes, privilégiant l'apprentissage de l'obéissance et de la discipline.

BUSSARD Jean-Claude, «Spiess, Adolf», *DHS*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F49184.php>

SPÜHLER-Müller, puis -Ochsner, Johannes (1855-1931)

École normale à Küsnacht (ZH). Instituteur à Unterstrass (1875), maître secondaire à Hottingen (ZH, 1882). Directeur de la formation en éducation physique des futures institutrices à l'école supérieure de jeunes filles de Zurich (1895-1911). Membre du Grand Conseil de la ville de Zurich et député au Grand Conseil zurichois. Rédacteur en chef du *Schweizerische Turnzeitung - Gymnaste suisse* (1888-1909), organe de la SFG. Président de la Société cantonale de gymnastique. Responsable technique de la fête fédérale de gymnastique de Berne (1906). Membre du comité central de la SFG (1907-1912). Président de la SSMG (?) et membre de la Commission fédérale de gymnastique (1909-1912). Président de la Commission de rédaction du manuel fédéral de gymnastique pour garçons de 1912 et de celle pour le manuel de gymnastique pour les filles de 1916.

BUSSARD Jean-Claude, «Spühler, Johannes», e-*DHS*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F49183.php>

(notice remaniée et complétée par nous).

STAPFER-Vincens, Philipp Albert (1766-1840)

Formation théologique et philologique à l'Académie de Berne, études à Göttingen (1789-1790), voyage aux Pays-Bas et à Londres (1790-1791), retour par Paris. Professeur de langue et de philosophie à l'Institut politique de Berne, il reprend en 1797 la direction de cet établissement qui prépare les fils de patriciens à la carrière publique. Il enseigne aussi à l'Académie, comme remplaçant, puis successeur (1796) de son oncle Johann.

Sous la République helvétique, il fait partie de l'élite qui entreprend de démocratiser et renouveler la Suisse au niveau politique et institutionnel. Unitaire modéré, il est nommé ministre des Arts et des Sciences par le Directoire en 1798. Il soutient l'idée d'une nation helvétique et souligne le rôle de la Suisse comme médiatrice entre les différentes cultures linguistiques. Il propose donc de créer un bureau de la culture nationale, une bibliothèque et des archives nationales, ainsi que divers musées. Jusqu'à son retrait (1800), il jette en outre les bases d'un nouveau système d'instruction publique. Pour élaborer son projet de loi scolaire suisse, s'appliquant de l'école primaire jusqu'à une future université nationale, il lance des enquêtes et consulte des pédagogues de renom tels que Grégoire Girard, Heinrich Zschokke et Johann Heinrich Pestalozzi. Ses idées et projets innovateurs ne sont cependant pas réalisés. Comme ministre des Cultes, il plaide pour une Église d'État éclairée, capable de dépasser les tensions entre Église et État, tout en préservant la substance religieuse. Mais là aussi, il se retrouve entre deux feux. De 1800 jusqu'à la fin de l'Helvétique (1803), il est ministre de Suisse à Paris. Il y exerce le rôle de conseiller et de coordinateur

pour la Consulta (Constituante pour la République helvétique, 1802-03), et Napoléon Bonaparte le nomme président de la Commission de liquidation de la République helvétique.

ROHR Adolf, «Stapfer, Philipp Albert», *e-DHS*, consulté le 29 juin 2016, sur <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/009078/2012-02-28/>; Fankhauser Andreas, «Consulta», *e-DHS*, consulté le 24 août 2020, sur <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/010078/2005-01-19/>

STERROZ-Muller, Guillaume (1855-1925)

Maître de gymnastique au Collège Saint-Michel (1881-1918) et aux écoles de la ville de Fribourg (1877-1887), à l'École normale d'Hauterive (1895-1922). Il enseigne dans diverses écoles privées (Institut des Ursulines, de la Providence, du Sacré-Cœur).

Homme de confiance de Python en matière d'éducation physique (années 1890-1910).

Membre de la SSMG; membre de la Société de gymnastique Fribourg Ancienne, puis fondateur et moniteur de la Société de gymnastique Freiburgia.

Bulletin Pédagogique, 54, n° 1, 1925, p. 14-15.

THORIN, John Ignace (1875-1933)

Successesseur de David au poste d'inspecteur de gymnastique des écoles primaires et des écoles secondaires rurales à Genève (1911-1933); directeur de cours normaux de gymnastique; maître de gymnastique à l'école supérieure de commerce (dès 1920).

Membre et moniteur de la section de gymnastique de Carouge, idem à la Société de gymnastique de Plainpalais (1900). Membre du CC et CT de l'Association cantonale genevoise de gymnastique. Membre honoraire cantonal et fédéral. Auteur de plusieurs publications sur la gymnastique (*cf.* bibliographie), contributeur dans les revues spécialisées (*Gymnaste suisse...*).

Journal de Genève, 6 & 9 décembre 1933.

VALENCIEN, Eugénie (?-?)

Enseignante de niveau enfantin; maîtresse spéciale de gymnastique aux écoles primaires de filles de Genève (1901), puis à l'école secondaire et supérieure de jeunes filles (1909-1938); successeure de Joséphine Ballet au poste d'inspectrice de gymnastique (1911-1938).

Membre de la section genevoise du Club suisse des femmes alpinistes.

Journal de Genève, 26 janvier 1938.

VILLARD, Henri (?-?)

Enseignant de gymnastique pour les garçons à l'École normale (1863-1891?) et à l'École moyenne industrielle (1863-1896). Villard se présente pour le poste à l'École supérieure de jeunes filles en 1870, mais est écarté au profit de Louise Guignard.

Porteur du brevet pour l'enseignement primaire de l'École normale.

Moniteur à la section Lausanne-Bourgeoise (1862).

Fonctions au sein de la SCVG: membre du jury lors de fêtes cantonales (1860, 1862, 1868). Membre honoraire cantonal (1865).

Divers: Henri Villard et son frère sont propriétaires d'un local de gymnastique, au Valentin, équipé d'engins où les élèves de l'École normale et ceux de l'École industrielle viennent pour leurs leçons de gymnastique.

Publications: Cf. bibliographie.

CZÁKA Véronique, *Éducation physique et genre...*

VINCENT, Lucien (1843-1910)

Maître-Imprimeur.

Membre de la Société de gymnastique Lausanne-Bourgeoise (dès 1859).

SCVG: président du CC (1863-1865; 1874), honoraire (1866); honoraire SFG (1869).

Membre de la Commission scolaire de la ville de Lausanne (1884-1910), où il intervient régulièrement en tant qu'expert du domaine de la gymnastique.

Membre du Conseil communal de Lausanne (1869-1910) qu'il préside deux fois (1886; 1901); député libéral au Grand Conseil vaudois (1874-1910).

«Nos cinq jubilaires», *Bulletin mensuel de la Bourgeoise, Section de la Société fédérale de gymnastique Lausanne*, 2, 1909, p. 234-235; Ed. G., «Lucien Vincent», 3, 1910, p. 153-154; «Les obsèques de Lucien Vincent», *La Gazette de Lausanne*, 11 août 1910.

WELTI-Gross, Emil (1825-1899)

École cantonale d'Aarau (1840-1844), études de droit à Iéna et Berlin (1844-1847). Renonçant à une carrière universitaire, il obtient le brevet argovien d'avocat en 1847. Président du tribunal de district de Zurzach (1852). Conseiller d'État argovien (1856-1866, landamman en 1858, 1862 et 1866). Chef du Département de justice (1856-1862), il mène à bien l'introduction du nouveau Code pénal et du Code de procédure pénale, ainsi que la construction du pénitencier de Lenzbourg. Directeur de l'instruction publique (1863-1866), il influence de façon déterminante la révision de la loi scolaire. Il représente de 1857 à 1866 son canton au Conseil des États, qu'il préside en 1860 et 1866. Il

œuvre comme commissaire fédéral à Genève lors de l'affaire de Savoie en 1860 et lors des troubles de 1864. Colonel fédéral en 1866, docteur *honoris causa* de l'Université de Zurich en 1866 pour ses travaux en histoire du droit.

Au Conseil fédéral, dont il fait partie de 1867 à 1891, il occupe une place dominante. Il est président de la Confédération en 1869, 1872, 1876, 1880, 1884 et 1891. Jusqu'en 1875, il dirige la plupart du temps le Département militaire. Sa principale mission consiste à transformer une armée composée de contingents cantonaux en une armée fédérale, unifiée sur le plan de l'armement et de la formation. En lien avec la question militaire, il travaille à la révision de la Constitution fédérale de 1848 dans le sens d'un renforcement du pouvoir fédéral et il est considéré comme le père spirituel de la révision de 1872. Si la Constitution de 1874 ne remplit que partiellement ses desiderata, elle correspondait néanmoins à sa conception d'un droit unifié.

STAEHELIN Heinrich, «Welti, Emil», *DHS*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F3813.php>

(notice raccourcie par nous).

WILHELMI, Friedrich, dit Ferdinand (1826-1909)

Il quitte son pays natal, l'Allemagne, suite à la révolution de 1848. Maître de gymnastique à Vevey de 1855 à 1861, date à laquelle il retourne dans sa ville natale (Neustadt). Il y poursuit sa carrière de professeur de gymnastique.

Fondateur de la Société de gymnastique de Vevey [-Ancienne] en 1855 et à l'origine de la création de la Société cantonale vaudoise de gymnastique. Actif au niveau de la SFG et des fêtes fédérales de gymnastique. Auteur d'une *Terminologie* de gymnastique (cf. bibliographie).

Fédération suisse de gymnastique Vevey-Ancienne, *1855-2005, 150 ans de gymnastique*, Vevey, 2006, p. 6.

YERSIN, Dr Louis-Hyppolite (1854?-1909)

Médecin au Pont (Lac de Joux-VD). Il utilise des exercices gymnastiques dans sa pratique médicale.

Gymnaste, auteur d'une communication sur l'utilité de la gymnastique pour les jeunes filles, présentée à la SSMG en 1892.

«Nécrologie», *Gazette de Lausanne*, 13 décembre 1909.

Bibliographie

SOURCES MANUSCRITES

Archives fédérales, Berne

- Département militaire :

E 27 8394 Turnschule für den militärischen Vorunterricht der schweiz. Jugend v. 10.-15. Jahre

E 27 8395 Schweiz. Turnschule für den obligatorischen Turnunterricht

E 27 8463 Inspektion des Turnunterrichts in den Lehrerbildungsanstalten

E 27 8464 Turnunterricht in den Lehrerbildungsanstalten: Eidg. Seminarturnlehre-Kurse und -Konferenzen

E 27 8555 Missionen und Studienreisen

- Département de l'Intérieur :

E 80 544 Schweiz. Gesellschaft für Schulgesundheitspflege

Canton de Fribourg

- Archives de l'État de Fribourg :

- Fonds DIP, 1223 (4 cartons « gymnastique »)

- Rapports annuels des préfets [préfet de la Broye] 1861, 1865-1869; 1880; 1882-1884; 1886-1890; 1918 [collection incomplète]

- Archives de la ville de Fribourg :

- Protocoles du Conseil communal, 1860-1920

- Direction des écoles de la ville de Fribourg :

- Protocoles de la Commission des écoles, 1875-1920

- Archives de la commune d'Estavayer-le-Lac :
 - Protocoles de la Commission scolaire, 1893-1920
 - Procès-verbaux Conseil communal, 1870-1920

Canton de Genève

- Archives d'État de Genève :
 - Cj 1 Copies de lettres du DIP pour les affaires fédérales
 - R.C. 320, 335, 341 Registre du Conseil d'État 1817, 1825, 1828
 - R.C.R. 6 Registres du Conseil représentatif séances 1823
 - R.C.R. 8 Registres du Conseil représentatif séances 1827-1828
 - R.C.R. 18 Registres du Conseil représentatif: propositions individuelles 1820-1841
 - R.C.R. 21 Registres du Conseil représentatif: réponses aux propositions individuelles 1821-1841
 - Instruction publique:
 - U 4 Registre de la commission de gymnastique commencé le 27 juin 1843
 - O 1 Dossier gymnastique
- Archives d'État de Genève, Terrassière :
 - Fonds du Secrétariat général du DIP :
 - 1988 va 22, 22.15.9 Lois, règlements arrêtés
 - 1985 va 5, 5.3.1 secrétariat général 1900/09
 - 1985 va 5, 5.3.28 Enseignement primaire 1910
 - 1985 va 5, 5.3.33 Enseignement primaire 1911
 - 1985 va 5, 5.3.40 Enseignement primaire 1912
 - 1985 va 5, 5.3.47-48 Enseignement primaire 1913
 - 1985 va 5, 5.3.57-58 Enseignement primaire 1914
 - 1985 va 5, 5.3.64, Organisation générale 1915
 - 1985 va 5, 5.3.65-66 Enseignement primaire 1915
 - 1985 va 5, 5.3.68 Enseignement secondaire 1915
 - 1985 va 5, 5.3.71-72 Organisation générale 1916
 - 1985 va 5, 5.3.73 Enseignement primaire 1916
 - 1985 va 5, 5.3.82 Enseignement primaire 1917
 - 1985 va 5, 5.3.89-91 Organisation générale 1918
 - 1985 va 5, 5.3.92 Enseignement primaire 1918
 - 1985 va 5, 5.3.98-99 Enseignement primaire 1919
 - 1985 va 5, 5.3.101 Enseignement secondaire 1919
 - 1985 va 5, 5.3.105-107 Enseignement primaire 1920

Canton de Neuchâtel

- Archives de l'État de Neuchâtel :
 - CP 33/232-307 Manuels du Conseil d'État, 1857-1920

BIBLIOGRAPHIE

- Fonds DIP :
 - C 74 562 Enseignement secondaire: commission consultative pour l'enseignement secondaire (plumitif), 1881-1925
 - C 74 572-573 Maîtres secondaires : états de service, 1890-1904
 - C 74 606 Plumitif de la Commission d'État des Écoles industrielles 1854-1881
 - C 74 609-612 États de service des professeurs et maîtres spéciaux aux écoles professionnelles, 1897-1917
 - C 76 349-350 Procès-verbaux de la Commission d'État, 1867-1920
 - C 76 361-363 Procès-verbaux de la Commission d'examen des candidats au brevet de capacité 1850-1899
 - C 77 130-148 Circulaires 1848-1931
- Archives de la Ville de Neuchâtel :
 - Manuel/Procès-verbaux de la Commission d'éducation, 1860-1920
 - Procès-verbaux du bureau de la Commission d'éducation, 1893-1920
- Direction de l'école obligatoire de La Chaux-de-Fonds
 - Procès-verbaux du Comité des études, 1864-1920
 - Procès-verbaux de la Commission d'Éducation de La Chaux-de-Fonds, 1860-1920

Canton de Vaud

- Archives cantonales vaudoises :
 - Fonds DIPC
 - K XIII 79 Collège cantonal: affaires militaires (1808-1852)
 - K XIII 215 Enseignement de la gymnastique, 1845-1894
 - K XIII 231 Manuels scolaires et matériel pédagogique
 - K XIII 274 Fournitures scolaires
 - K XIII 373 14 Répertoire des brevets spéciaux
 - Fonds privé Société cantonale vaudoise de gymnastique
 - PP 468 30 Lettre manuscrite de G. Lecoultré et rapport de la Commission d'étude ad hoc (1894). Lettre du président de la Commission technique au Comité cantonal
 - PP 468 34-54 Rapport de gestion du comité cantonal, 1858-1923
 - PP 468 65 Procès-verbaux des Assemblées de Délégués cantonaux, 1911-1918
 - PP 468 125-135 Procès-verbaux [des séances du comité cantonal], 1858-1901
- Archives de la Ville de Lausanne :
 - RF 19/6-11, Procès-verbaux de la Commission des écoles, 1867-1925
 - Fonds de la Direction des écoles :
 - C32, 37, série C, n° 1832, Écoles primaire 1882-1899
 - C32, n° 2, série C, n° 1797, 1895
 - C32, n° 3, série C, n° 1798, 1896
- Archives communales de Montreux :
 - PA 4-9 Inspection des écoles et Commission scolaire, procès-verbaux, 1871-1920

- Archives communales de Vevey :
 - Registre de la Commission des écoles, 1859-1920
 - Registre de la Municipalité de Vevey, 1854-1918.
 - 83.10 Écoles secondaires rapports annuels, 1890-1907
- Archives de la ville d'Yverdon-les-Bains :
 - Protocole de la Commission des Écoles d'Yverdon, 1856-1920
 - Rapports annuels du Directeur du Collège d'Yverdon..., 1869-1910; puis Collège - École Supérieure: Rapports annuels, 1911-1920.
 - AH 54 Société de gymnastique

SOURCES IMPRIMÉES

Publications en série

Bulletin des séances du Grand Conseil du canton de Fribourg, 1848

Bulletin officiel des séances du Conseil communal de Lausanne, 1906

Catalogue des élèves qui ont fréquenté l'école d'Hauterive pendant l'année..., 1859-1920

Collège [sic] de La Chaux-de-Fonds, *Rapport général du Comité des études adopté par la Commission d'Éducation...*, 1858-1897

Commune de La Chaux-de-Fonds, *Rapport du Conseil communal au Conseil général sur la gestion et la comptabilité de l'exercice...*, 1894-1920

Compte rendu par le Conseil d'État du Canton de Vaud sur l'administration pendant l'année..., 1833-1920 abrégé: VD, CR CE

DIPC, *Annuaire de l'Instruction publique dans le Canton de Vaud*

Écoles communales de Neuchâtel, *Programmes d'enseignement et horaires des classes primaires...*, 1900-1901, 1908-1909, 1909-1910

Écoles communales de Neuchâtel, *Rapport sur l'année scolaire...*, 1892-1895, 1898-1900, 1903-1921

Compte rendu de l'administration du Conseil d'État du canton de Fribourg, 1860-1920 abrégé: FR, CR CE

Compte rendu de l'administration du Conseil d'État pendant l'année..., 1832-1920 abrégé: GE, CR CE

Gymnase cantonal de Neuchâtel, *Programme des cours de la Section pédagogique ou École normale...*, 1900-1918 [collection incomplète]

Gymnase cantonal de Neuchâtel, puis École normale cantonale dès 1906, *Programme des cours*, 1874-1918

Rapport de gestion de la Municipalité de Lausanne au Conseil communal, 1860-1920

Mémorial des séances du Conseil municipal de la ville de Genève, 1906

Mémorial des séances du Conseil représentatif [Genève], 1829, 1830, 1836

Ville de Genève, *Compte rendu de l'administration municipale pendant l'année...*, 1907

Rapports du Conseil d'État au Grand Conseil sur sa gestion et l'exécution des lois pendant l'année..., 1860-1920
abrégé : NE, CR CE

Rapport du Gymnase et de l'École supérieure des jeunes filles de La Chaux-de-Fonds sur l'exercice scolaire..., 1900-1921

Presse

Conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Feuille d'Avis de Lausanne

Feuille d'Avis de Neuchâtel

Gazette de Lausanne

Journal de Genève

L'Impartial

La Liberté

La Revue

La Tribune de Lausanne

Le Grutli

Nouvelliste vaudois et journal national suisse

Périodiques dépouillés

Jahrbuch der Schweizerischen Gesellschaft für Schulgesundheitspflege = Annales de la Société suisse d'hygiène scolaire, 1900-1920

Annuaire de l'enseignement primaire pour la Suisse romande, publié par Julien Gern, instituteur à Fontaines, 1898-1899

Annuaire de l'instruction publique en Suisse, 1910-1921

Annuaire statistique de la Suisse

Bulletin de la société médicale de la Suisse romande puis Revue médicale de la Suisse romande dès 1881, 1867-1920

Bulletin de la Société pédagogique genevoise, 1893-1919

Bulletin mensuel de la Bourgeoise, Section de la Société fédérale de gymnastique Lausanne, 1908-1926

Bulletin mensuel du Département de l'instruction publique [neuchâtelois], 1899-1941

Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation..., 1872-1920, 1925

Feuille fédérale

Gazette d'hygiène et de médecine de la Suisse romande, 1916-1920

Jahrbuch des Unterrichtswesens in der Schweiz, 1887-1912

L'Abeille, 1924-1940

L'Ami des instituteurs, 1893-1897

L'Éducateur: organe de la Société pédagogique romande, 1865-1920

La Gymnastique, 1881-1887

Le Gym des montagnes, 1916-1940

Le gym genevois: organe de la section fédérale de gymnastique «Genève-ville», de la société de gymnastique d'hommes et de leurs sous-sections 1910-1920

Le gymnaste neuchâtelois, 1920-1921

Le Gymnaste suisse (La Gymnastique et Le Gymnaste réunis), 1888-1909

Le Gymnaste suisse, organe officiel de la société de gymnastique suisse, 1922, 1926, 1933, 1938, 1939, 1946

Le Gymnaste vaudois, 1913-1920

Le Gymnaste, 1859-1887

Le Pied-noir, organe mensuel de la Société fédérale de gymnastique Section: amis Gymnastes Lausanne, 1923-1930

Monatsblätter für das Schulturnen, puis *Monatsblätter für die physische Erziehung* dès 1916, 1890-1920

Nouvelles étrennes fribourgeoises, 1873-1923

Revue militaire suisse, 1860-1920

Revue suisse romande d'hygiène scolaire et de protection de l'enfance [Supplément de *L'Éducateur*], 1913-1919

Schweizerische Blätter für Schulgesundheitspflege und Kinderschutz = Feuilles suisses d'hygiène scolaire et revue de la protection de l'enfance, 1903-1912

Schweizerische Turnzeitung = Gymnaste suisse, 1910-1920

Autres sources imprimées

55^e fête fédérale de gymnastique Lausanne, 9-13 juillet 1909: *Rapport du Jury et du Comité central*, Lausanne: Impr. G. Vaney-Burnier, 1910.

ALLEMAND F[ritz], *Divertissements gymnastiques de l'enfance: jeux et ronde pour les écoles, les jardins d'enfants, les salles d'asile et les familles*, Lausanne: Imer & Payot, 1882.

AMOROS [Francisco], *Nouveau manuel complet d'éducation physique, gymnastique et morale*, Paris: Librairie encyclopédique de Roret, 1848.

B[ONARD] A[lbert], «Gymnastique féminine», *La Patrie suisse*, 22, 1915, p. 264.

BALLET [Joséphine], *De la gymnastique suédoise: son introduction en Suisse, organisation et programme de cet enseignement à l'École primaire* [travail présenté à l'exposition de Genève 1896], [Genève]: Impr. J. Studer, 1896.

BALLET [Joséphine], *Jeux et rondes populaires pour petits et grands*, Genève: Froreisen, 1910.

BALSIGER Eduard, *Cours pratique de gymnastique élémentaire pour garçons: guide pour l'application de «l'école fédérale de gymnastique»*, Zurich: Orell Fussli & Comp., 1889.

BIBLIOGRAPHIE

- BANDI Jean [Hans], *Exercices aux barres parallèles groupés en degrés à l'usage des sociétés de gymnastique: Guide pour maîtres de gymnastique, moniteurs généraux, de groupes ou de classes*, Berne: Iseli, 1904.
- BANDI Jean [Hans], *Exercices au Reck groupés en degrés à l'usage des sociétés de gymnastique. Guide pour maîtres de gymnastique, moniteurs généraux, de groupes ou de classes*, Berne: Iseli, 1904.
- «Bâtiment scolaire de Colombier», *Bulletin technique de la Suisse romande*, 31, 1905, p. 119-121.
- BAUDIN Henry, «Erich Hermès», *Pages d'art: revue mensuelle suisse illustrée*, février 1917, p. 57-84.
- BAUDIN Henry, *Les constructions scolaires en Suisse*, Genève: Éditions d'art et d'architecture, 1907.
- BAUDIN Henry, *Les nouvelles constructions scolaires en Suisse*, Genève: Éditions d'art et d'architecture, 1917.
- BFS, «Rapport sur l'examen de la capacité physique des jeunes gens astreints au recrutement en 1905», *Journal de statistique suisse*, 42, 1906, p. 285-290.
- BFS, «Résultats de l'examen de capacité physique des recrues en automne 1906», *Journal de statistique suisse*, 44, 1908, p. 261-275.
- BFS, «Résultats de l'examen des aptitudes physiques des recrues en automne 1907», *Journal de statistique suisse*, 45, 1909, p. 730-750.
- BFS, «Résultats de l'examen des aptitudes physiques des recrues en automne 1908», *Journal de statistique suisse*, 46, 1910, p. 319-338.
- BFS, «Résultats de l'examen des aptitudes physiques des recrues en automne 1909», *Journal de statistique suisse*, 46, 1910, p. 517-545.
- BFS, «Résultats de l'examen des aptitudes physiques des recrues en automne 1910», *Journal de statistique suisse*, 47, 1911, p. : 585-605.
- BFS, «Résultats de l'examen des aptitudes physiques des recrues en automne 1911», *Journal de statistique suisse*, 49, 1913, p. 103-212.
- BFS, «Résultats de l'examen des aptitudes physiques des recrues en automne 1912», *Journal de statistique suisse*, 50, 1914, p. 64-82.
- BOLLINGER-AUER Jakob, *Handbuch für den Turnunterricht in Mädchenschule*, Zurich: Orell Füssli, 1890.
- BOLLINGER-AUER Jakob, *Manuel de gymnastique pour l'enseignement dans les écoles de jeunes filles*, traduit et complété par Ulysse Matthey-Gentil, Neuchâtel: Borel, 1896.
- BOLLINGER-AUER Jakob, *La gymnastique des jeunes filles. Exercices libres, exercices avec haltères et exercices de cannes*, traduit librement sur la deuxième édition par Auguste Jaquet, Zurich: Orell Füssli, 1897.
- [CLIAS Phokion-Heinrich], *Kalistenie oder Übungen zur Schönheit und Kraft für Mädchen*, Berne: C. A. Jenni, 1829.
- CLIAS P[hokion]-H[einrich], *Traité élémentaire de gymnastique rationnelle, hygiénique et orthopédique*, Genève: Joël Cherbuliez, 1853, 6^e édition.

- Collège classique cantonal Lausanne (éd.), *Quatrième centenaire 1537-1937*, Lausanne: La Concorde, 1937.
- Compte rendu du douzième congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande à La Chaux-de-Fonds les dimanche 17, lundi 18 et mardi 19 juillet 1892, La Chaux-de-Fonds: Impr. du National suisse, 1892.
- CORNAZ-VULLIET C[harles], *Nos corps de Cadets*, Lausanne: S. Henchoz éd., 1904.
- DAVID J[ean]-B[aptiste], *Gymnastique élémentaire à l'usage des garçons*, Genève: Impr. Carey frères, 1867.
- DIP (éd.), *Histoire du Collège de Genève*, Genève: Impr. Wyss & Duchêne, 1896.
- DIP (éd.), *L'hygiène scolaire dans le canton de Neuchâtel*, Neuchâtel: L.-A. Borel, 1906.
- DIP (éd.), *L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire à Genève: recueil de monographies*, Genève: Impr. Atar, 1914.
- DUSTOUR Justin, *Notice historique sur la section de Genève de la société fédérale de gymnastique 1843-1893*, Genève: Georg & Cie, 1893.
- FOREL Auguste, *L'Ordre des Bons Templiers. (Independent Order of Good Templars). Un réformateur social*, Bâle: F. Reinhardt, [s. d.].
- GALLEY Léon, *Terminologie gymnastique*, Arras: Impr. de Vve E. Bradier, s. d.
- [GALLEY Léon], *Histoire de la société fédérale de gymnastique L'Ancienne de Fribourg de 1848 à 1898*, Fribourg: Impr. Delaspre & Fils, 1898.
- GALLEY Léon, *Traité des exercices de natation à l'usage des écoles*, Bâle: Impr. M. Werner-Riehm, 1898.
- GAMBAZZI Felice, *Primo Congresso Svizzero di Educazione fisica femminile indetto dalla società luganese per l'educazione fisica femminile, Lugano, 21-22 Maggio 1910*, Lugano: C. Traversa, 1910.
- GAUTHEY F[rançois]-F[rédéric], *Influences des exercices corporels dans l'enseignement primaire [extrait de l'ouvrage, Education]*, Lausanne: Impr. Lucien Vincent, 1863.
- GUERNE Eugène «Seconde question: l'enseignement de la gymnastique est-il nécessaire dans les villes et dans les campagnes?», in *Rapports sur les trois questions mises à l'étude par le Comité central des instituteurs de la Suisse romande*, Genève: Impr. Taponnier & Studer, 1872, p. 51-87.
- GUILLAUME Louis, *Hygiène scolaire: considérations sur l'état hygiénique des écoles publiques présentées aux autorités scolaires, aux instituteurs et aux parents*, Genève & Paris: J. Cherbuliez, 1864.
- HARTMANN Ernest, *Programme de gymnastique des classes primaires*, Lausanne: Impr. Charles Pache, 1896.
- HARTMANN E[rnest], *L'éducation préparatoire des futurs soldats en vue de l'examen de leurs capacités physiques*, Lausanne: Impr. James Regamey, 1905.
- HARTMANN Ernest, *Gymnastique féminine, l'influence de la gymnastique sur la constitution physique de la jeune fille et de la femme*, Lausanne: Rouge, 1913.
- HARTMANN E[rnest], *Guide pratique pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de jeunes filles*, Lausanne: Impr. Geneux & Amstutz, 1914.

BIBLIOGRAPHIE

- HARTMANN Ernest, *Des moyens de propagande pour le développement plus intense des exercices physiques en vue de la défense nationale: rapport présenté à l'assemblée des délégués fédéraux de Zurich, les 20 et 21 février 1915*, Lausanne: Impr. Geneux & Amstutz, 1915.
- HARTMANN Ernest, *Culture physique féminine: quelques conseils*, Lausanne: Impr. T. Geneux, [1922].
- Histoire de la société cantonale vaudoise de gymnastique 1858-1908*, Yverdon: Impr. E. L'Eplattenier, 1908.
- JAQUET F.-A., «L'éducation physique de la jeunesse», *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, 108, t. 32, 1903, p. 5-26, 349-364, 521-558.
- JEANNERET Lucien, *Comment protéger l'enfance contre la tuberculose: la cure de soleil préventive, la gymnastique respiratoire*, Paris & Lausanne: O. Doin & fils éditeurs & Impr. E. Toso & Co, 1915, 3^e édition revue et augmentée.
- JEANNERET Lucien, MESSERLI Francis, *Résumé des principes généraux et programme schématique de cure de soleil et de gymnastique spéciale*, Lausanne: Th. Sack, 1916.
- JEANNERET Lucien, MESSERLI Francis-Marius, *Éducation physique de l'Enfant. Résumé des principes généraux et programme schématique de cure de soleil et de gymnastique spéciale institué pour l'«Euvre de la Cure de soleil préventive» (Vidy-Plage) et pour les Classes d'enfants délicats du «Service auxiliaire scolaire» de Lausanne*, Lausanne: Th. Sack, 1917 (2^e éd.).
- JENTZER Alcide, *Quelques réflexions sur la gymnastique suédoise présentées à la réunion des maîtres de gymnastique de la Suisse à Neuchâtel, le 5 octobre 1895*, Genève: Stapelmohr, 1895.
- JENTZER A[lcide], BOURCART M[aurice], *Gymnastique gynécologique et traitement manuel des maladies de l'utérus et de ses annexes: méthode de Thure-Brandt*, Genève: H. Georg, 1891.
- JUNOD Alfred, *Manuel de gymnastique pratique à l'usage des écoles*, Paris & Neuchâtel: Delagrave & J. Sandoz, 1869.
- JUNOD Alfred, *Manuel de gymnastique pratique à l'usage des sociétés suisses et des écoles secondaires et supérieures*, Neuchâtel: Impr. G. Montandon, 1869.
- [JUNOD Alfred], *Enseignement de la gymnastique: écoles primaires: programme pour l'année 1872-1873*, Neuchâtel: [s. n.], 1872.
- JUNOD A[lfred], *Gymnastique pour tout le monde: exercices libres et préliminaires*, Genève: R. Burkhardt, 1885.
- JUNOD [Alfred], SENGLET [Marc-François], *Gymnastique populaire raisonnée: à l'usage des écoles primaires, secondaires & supérieures ainsi que pour tous les âges*, Paris & Neuchâtel & Bruxelles: Sandoz et Fischbacher & J. Sandoz & F. Claassen, 1873.
- KINKELIN Hermann, *Statistik des Unterrichtswesens in der Schweiz im Jahre 1871. Zweiter Theil: Statistik der Primarschulen und Ergänzungen zum ersten Theil*, Bâle & Genève & Lyon: H. Georg Verlag, 1875.
- KNOBEL Frid., «Johann Konrad Auer», *Schweizerische pädagogische Zeitschrift*, 23, 1913, p. 137-153.

- «Le collège du chemin des Asters, à Genève», *Bulletin technique de la Suisse romande*, 38, 1912, p. 10-11.
- Le Collège et l'École supérieure de Montreux*, [Montreux]: Société de l'imprimerie et lithographie de Montreux, 1922.
- Les nouveaux édifices scolaires de Peseux*, Neuchâtel: Impr. Attinger frères, 1916.
- LIEDBECK C[arl] H[arald], *Manuel de gymnastique suédoise à l'usage des écoles primaires*, traduit sur la seconde édition suédoise par M. le Dr Jentzer et Mlle Stina Béronius, Genève, Paris: Stapelmohr, 1895.
- LIEDBECK C[arl] H[arald], *Extrait du Manuel de gymnastique suédoise à l'usage des écoles primaires*, traduit de la seconde édition suédoise par M. le Dr Jentzer et Mlle Stina Béronius, préf. de M. Ulysse Matthey-Gentil, Genève: Stapelmohr, [1898].
- LUGINBÜHL Rodolphe, *Philippe-Albert Stapfer ancien ministre des arts et sciences et ministre plénipotentiaire de la République helvétique 1766-1840*, Paris: Librairie Fischbacher, 1888.
- Manuel fédéral 1878/83: *École de gymnastique pour l'instruction militaire préparatoire de la jeunesse suisse dès l'âge de 10 à 20 ans*, Fribourg: Galley, 1883.
- Manuel fédéral 1898/99: *Manuel de gymnastique pour l'instruction militaire préparatoire de la jeunesse suisse de 10 à 16 ans. Approuvé par le Conseil fédéral le 6 mai 1898*, Lausanne: Imprimerie Lucien Vincent, 1899.
- Manuel fédéral 1912/14: *Manuel fédéral pour l'enseignement obligatoire de la gymnastique dans les écoles suisses*, Berne: Commissariat central des guerres, 1914.
- Manuel pour l'enseignement de la gymnastique aux troupes fédérales*, Winterthour: Bleuler-Hausheer, 1862.
- Manuel suisse 1916: *Manuel fédéral pour l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles*, Zurich: Direction de l'instruction publique, 1916.
- Manuel suisse 1930: *Manuel suisse pour l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles*, Zurich: Direction de l'instruction publique, 2^e édition, 1930.
- MARTI Ad[olphe], *École de la Forêt: notice*, Carouge: Impr. J. Moret, [1929].
- MATTHEY-GENTIL Ulysse, *Les buts actuels de l'éducation physique: rapport présenté à la réunion annuelle de la société suisse des maîtres de gymnastique à Porrentruy en 1905*, [Zurich: Orell Füssli], 1905.
- MATTHEY-GENTIL Ulisse [sic], «Rapport sur le concours de gymnastique féminine de Lugano en mai 1910», in GAMBAZZI Felice, *Primo congresso svizzero di educazione fisica femminile indetto dalla Società luganese per l'educazione fisica femminile: Lugano, 21-22 Maggio 1910*, Lugano: Tip. Carlo Traversa, 1910, p. 18-20.
- MAYOR Henri, JAYET Lucien, GUEX François, *Notice historique sur les écoles normales du canton de Vaud des origines à 1895*, Lausanne: Impr. Victor Fatio, 1896.
- MICHEL Ad[olphe], *Rapport présenté au Département de l'Instruction publique du Canton de Vaud, par M. Ad. Michel, maître de gymnastique, après son voyage d'études fait en Allemagne, dans le Danemark et en Suède, en Avril et en Mai 1895*, Lausanne: Impr. Charles Pache, 1895.

BIBLIOGRAPHIE

- MICHEL Adolphe, *Le développement physique à l'école: rapport présenté à l'Assemblée générale des maîtres secondaires*, Lausanne: Impr. Charles Pache, 1896.
- MULLER Charles, *Un essai*, Genève: Impr. & lith. Sonor S. A., [1916].
- MÜLLER J[ohannes] J[akob], *Geschichte der Schweizer. Turnlehrervereins 1858-1908*, Zurich: Orell Füssli, 1910.
- NIGGELER J[ohannes], *Un mot sur la nécessité de la gymnastique dans l'enseignement de la jeunesse*, La Chaux-de-Fonds: Impr. du National suisse, 1857.
- NIGGELER J[ohannes], *Manuel de gymnastique pour les écoles de garçons et de filles*, traduit par J. L. Lochmann et F. Dufresne, Vevey, 1866.
- NIGGELER J[ohannes], *Histoire de la société fédérale de gymnastique*, Bienne: Impr. A. Schuler, 1882.
- «Organisation des öffentlichen Schulwesens in den Kantonen», *Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen*, 18, 1932, p. 14-214.
- PAYOT Édouard, KOHLER André, *Histoire du collège cantonal de Lausanne*, Lausanne: Impr. J. Couchoud & Cie, 1896.
- Petit guide de l'enseignement antituberculeux à l'usage du corps enseignant primaire du Canton de Vaud*, Lausanne: Impr. La Concorde, 1917.
- Programme d'exercices gymnastique pour les écoles du canton de Berne*, Delémont: Impr. Boéchat, 1893.
- [QUARTIER-LA-TENTE Édouard et al.], *Histoire de l'instruction publique dans le canton de Neuchâtel, de l'origine à nos jours*, Neuchâtel: Attinger Frères, 1914.
- QUINCHE C. «Histoire de la société de gymnastique "Ancienne" de Neuchâtel», *Bulletin de la Société fédérale de gymnastique Ancienne Neuchâtel*, décembre 1937, p. 11-16.
- Recueil des procès-verbaux de l'Assemblée nationale de Genève, depuis l'ouverture de ses séances, le 25 Février 1793, l'an 2me de l'égalité*, Genève: Pellet, 1794, vol. 3.
- REISSER Gustave, MICHEL Adolphe, *Programme de gymnastique pour enfants de 7 à 10 ans (garçons et filles)*, Lausanne: Impr. J. Couchoud, 1899.
- ROLLIER [Auguste], *L'école au soleil*. Paris & Lausanne: Baillière et fils & Constant Tarin, [1915].
- SCHOLDER Charles, WEITH Auguste, COMBE Adolphe, *Les déviations de la colonne vertébrale dans les écoles de Lausanne*, Zurich: Zürcher et Furrer, 1901.
- Société fédérale de gymnastique, Section des Amis Gymnastes (Pieds noirs) Lausanne, *XXV^e anniversaire 1884-1909*, Lausanne: Impr. A. Petter, 1909.
- Société fédérale de gymnastique, *Souvenir du centenaire: aperçu historique des années 1907-1932: Société fédérale de gymnastique (1832-1932)*, Lausanne: Impr. T. Geneux, 1932.
- [STERROZ Guillaume], *Gymnastique scolaire: programme pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles du canton de Fribourg*, Fribourg: Impr. Saint-Paul, 1913.
- THORIN John, *Leçons-types pour l'enseignement de la gymnastique aux garçons de l'école primaire et de la classe complémentaire du canton de Genève*, Genève: Impr. H. Jarrys, 1913.

THORIN John, *Plans de leçons (sans engins) pour l'enseignement des exercices physiques dans les classes mixtes (filles et garçons) des Écoles primaires rurales du Canton de Genève et à l'usage des classes de garçons des écoles primaires (ville et banlieue) pour les leçons en plein air*, Genève: Impr. Eug. Meyer, 1918.

THORIN John, *La culture physique son but et son application*, Lausanne & Genève: Payot, 1919.

VILLARD H[enri], *Quelques mots sur la gymnastique considérée dans ses diverses applications, à la pédagogie, à l'art militaire, à l'hygiène, à l'orthopédie, etc., etc.*, Lausanne: Impr. L. Vincent, 1866.

VILLARD H[enri], *Manuel de gymnastique à l'usage des Écoles de garçons & de filles*, Lausanne: Impr. Jaquenod & Cie, 1869.

WILHELMI Ferdinand, *Terminologie d'après l'école moderne de gymnastique pour servir de guide de gymnastique*, Vevey: Impr. Ch.-F. Recordon, 1860.

YERSIN [Louis-Hyppolite], *De l'utilité de la gymnastique aux jeunes filles*, Bâle: Impr. M. Werner-Riehm, 1893.

WALTHARD Karl-M., «Pierre-Marie Besse», *Actes de la Société helvétique des sciences naturelles*, 128, 1948, p. 313-317.

LITTÉRATURE SECONDAIRE

Ouvrages de référence

BFS - Bureau fédéral de statistique, *Recensement fédéral de la population, 1^{er} décembre 1950. Vol. : 1: Population résidente des communes: 1850-1950*, Berne, Eidgenössisches Statistisches Amt, 1951.

e-DHS - Dictionnaire historique de la Suisse (2002-2014), version électronique sur <https://hls-dhs-dss.ch/fr/>

LAROUSSE Pierre (dir.), *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, 1866-1877, version électronique sur <https://gallica.bnf.fr>

LITTRÉ Émile, *Dictionnaire de la langue française*, Paris: Louis Hachette, 1873-1874, version électronique sur <http://www.littre.org>

Deutsche Biographie, version électronique sur <https://www.deutsche-biographie.de/>

Ouvrages et articles

1851-1951 Centenaire de la Société fédérale de Gymnastique Sainte-Croix, Sainte-Croix, [1951].

1898-1998: le Centre scolaire des Terreaux fête ses deux collèges centenaires, celui des Terreaux... et celui des Sablons, Chaumont: O. Attinger, [1998].

BIBLIOGRAPHIE

- ACETI Monica, JACCOUD Christophe, *Sportives dans leur genre ? Permanences et variations des constructions genrées dans les activités sportives et de loisirs*, Berne : Peter Lang, 2012.
- ALTERMATT Urs, *Le catholicisme au défi de la modernité : l'histoire sociale des catholiques suisses aux XIX^e et XX^e siècles*, Lausanne : Payot, 1994.
- ANDREY Georges *et al.*, *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne : Payot, 1986, 2^e éd.
- ANDRIEU Gilbert, «La gymnastique commerciale», in ARNAUD Pierre (dir.), *Les athlètes de la République : gymnastique, sport et idéologie républicaine 1870/1914*, Paris : L'Harmattan, 1997 (1987), p. 163-177.
- ASHE Kathleen, *The Jesuit Academy (Pensionnat) of Saint-Michel in Fribourg 1827-1847*, Fribourg : Éditions universitaires, 1971.
- Association valaisanne de gymnastique / Walliser Turnverband, *1899-1999 100 ans*, Sion : Impr. Gessler, 1999.
- BALLIF Laurent, *Les bains publics de Vevey : cent ans de Bains Payes*, Yens-sur-Morges : Cabédita, 1997.
- BALLIF Laurent, « Histoire de la Fédération suisse de natation », *Revue historique vaudoise*, 116, 2008, p. 73-89.
- BANCEL Nicolas, GAYMAN Jean-Marc, *Du guerrier à l'athlète : éléments d'histoire des pratiques corporelles*, Paris : PUF, 2002.
- BARD Christine, *Une histoire politique du pantalon*, Paris : Seuil, 2010.
- BARRAS Jean-Marie, *Au temps de l'École normale : d'Hauterive à Fribourg : chronique, contexte et témoignages*, Avry-sur-Matran : J.-M. Barras, 2005.
- BARRELET Jean-Marc, *Histoire du canton de Neuchâtel. T. 3 : La création d'une république : de la Révolution de 1848 à nos jours*, Neuchâtel : Alphil, 2011.
- BENEY Eddy, *Histoire de l'éducation physique scolaire en Valais de 1874 à 1942*, Institut d'éducation physique et de sport de l'Université de Berne, travail pour l'obtention du diplôme II de maître d'éducation physique, 1984.
- BERENI Laure *et al.*, *Introduction aux Gender Studies : Manuel des études sur le genre*, Bruxelles : De Boeck, 2008.
- BERG Päivi, LAHELMA Elina, « Gendering processes in the field of physical education », *Gender and Education*, 22, 2010, p. 31-46, consulté le 22 septembre 2013, sur <http://dx.doi.org/10.1080/09540250902748184>
- BIAUDET Jean-Charles (dir.), *Histoire de Lausanne*, Lausanne : Payot, 1982.
- BOSSON Alain, « La mortalité infantile et la prévention en milieu scolaire dans le canton de Fribourg (1900-1950) : stratégies et actions médicales », *Bulletin de la Société fribourgeoise des sciences naturelles*, 90, 2001, p. 110-114.
- BOSSON Alain, « Santé et médecine en ville de Fribourg, de 1800 à nos jours », in PYTHON Francis (dir.), *Fribourg une ville aux XIX^e et XX^e siècles*, Fribourg : Éditions La Sarine, 2007, p. 205-216.
- BOSSON Alain, *Docteur ! Dictionnaire biographique des médecins fribourgeois (1311-1960)*, Société cantonale d'histoire de Fribourg, 2009.

- BRIGGS Jeanne, *Un toit pour l'école : évolution de l'architecture scolaire de la Réforme à nos jours dans le canton de Genève*, mémoire de licence, Université de Genève, 2004.
- BRODARD François-Xavier, *Chronique de l'école secondaire de la Broye 1859-1959*, s. l., n. d.
- BRONISLAW Baczko (éd.), *Une éducation pour la démocratie : textes et projets de l'époque révolutionnaire*, Genève : Droz, 2000, 2^e éd.
- BURGENER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, La Chaux-de-Fonds : chez l'auteur, 2 vol., 1952.
- BURGENER Louis, «1940, un référendum surprenant», *Revue suisse d'histoire*, 19, 1969, p. 182-186.
- BURGENER Louis, *L'éducation corporelle selon Rousseau et Pestalozzi*, Paris : librairie philosophique J. Vrin, 1973.
- BURGENER Louis W., «L'examen physique des conscrits suisses (1900-1950)», in BURGENER Louis *et al.* (éd.), *Sport und Kultur = Sports et civilisations : vol. 3, Freiburg-Fribourg 1981*, Berne : Peter Lang, 1985, p. 38-42.
- BURGENER Louis, «Les cadets en Suisse», *Revue militaire suisse*, 131, 1986, p. 574-581.
- BURGENER Louis, «L'introduction de la gymnastique suédoise en Suisse», in BURGENER Louis, KIPFER Kurt, SCHEIDEGGER Gerhard, PFÄNDLER Otto (éd.), *Sport und Kultur = Sports et civilisations Bern 1983/B*, vol. 7, Berne : Peter Lang, 1986, p. 47-62.
- BUSSARD Jean-Claude, *1830-1930 : Un siècle d'éducation physique à l'école fribourgeoise*, Université de Fribourg, mémoire de licence, 1988.
- BUSSARD Jean-Claude, «Les exercices physiques au Pensionnat jésuite de St-Michel à Fribourg (1827-1847) : Éducation physique ou récréation?», *Schweizer Beiträge zur Sportgeschichte = Contribution suisse à l'histoire des sports*, 2, 1990, p. 56-61.
- BUSSARD Jean-Claude, «Rôles et finalités de l'éducation physique dans les manuels suisses (1876-1996)», in RENÉ Bernard Xavier (dir.), *A quoi sert l'éducation physique et sportive ?*, Paris : Éditions Revue EPS, 1997, p. 284-290.
- BUSSARD Jean-Claude, «Les manuels fédéraux et l'institutionnalisation de l'éducation physique», in JACCOUD Christophe, BUSSET Thomas (dir.), *Sports en formes. Acteurs, contextes et dynamiques d'institutionnalisation*, Lausanne : Antipodes, 2001, p. 51-61.
- BUSSARD Jean-Claude, «Gymnastique scolaire et représentation du corps féminin : les manuels suisses d'éducation physique du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle», in GUIDO Laurent, HAVER Gianni (dir.), *Images de la femme sportive aux XIX^e et XX^e siècles*, Genève : Georg, 2003, p. 187-203.
- BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité (1800-1930)*, Paris : L'Harmattan, 2007.
- BÜTIKOFER Anna, «Das Projekt einer nationalen Schulgesetzgebung in der Helvetischen Republik (1798-1803)», in CRIBLEZ Lucien (éd.), *Bildungsraum Schweiz : historische Entwicklung und aktuelle Herausforderungen*, Berne : Haupt, 2008, p. 33-55.
- CACOUAULT-BITAUD Marlaine, «La féminisation d'une profession est-elle le signe d'une baisse de prestige?», *Travail, genre et sociétés*, 1, 2001, p. 91-115.
- CARLI Barbro, *The Making and Breaking of a Female Culture: The History of Swedish Physical Education «in a Different Voice»*, Göteborg : Acta Universitatis Gothoburgensis, 2004.

BIBLIOGRAPHIE

- CDIP (éd.), *Enquête 2014-2015: informations générales sur les systèmes éducatifs cantonaux* [document électronique]. Consulté le 6 août 2016 sur <http://www.ides.ch/dyn/16272.php>
- CHALINE Jean-Pierre, «Une Europe transformée», in BARDET Jean-Pierre, DUPÂQUIER Jacques (dir.), *Histoire des populations de l'Europe. Tome II: La révolution démographique 1750-1914*, [Paris]: Fayard, 1998, p. 19-36.
- CHAPONNIÈRE Martine, *Devenir ou redevenir femme: l'éducation des femmes et le mouvement féministe en Suisse, du début du siècle à nos jours*, Genève: Société d'histoire et d'archéologie, 1992.
- CHÂTELET Anne-Marie, *Le souffle du plein air: histoire d'un projet pédagogique et architectural novateur (1904-1952)*, Genève: Metis Presses, 2011.
- CHOLLET Nathalie, «Intérieur des édifices Heimatstil, une ornementation "pour tous"», in CRETZAZ-STÜRZEL Elisabeth (dir.), *Heimatstil: Reformarchitektur in der Schweiz 1896-1914*, Frauenfeld: Verlag Huber, 2005, vol. 2, p. 118-121.
- CLÉMENT Yves, *Les Cadets de Vevey: un patrimoine social et culturel plus que centenaire*, Vevey: Association des anciens Cadets de Vevey, 2001.
- COCKBURN Claudia, CLARKE Gill, «"Everybody's looking at you!" Girls negotiating the "feminist deficit" they incur in physical education», *Women's Studies International Forum*, 25, 2002, p. 651-665.
- Collège de la Veveysse, 1909-2009: un alerte centenaire*, Vevey: Ville de Vevey, Direction de l'éducation, 2009.
- CONNELL Robert W., *Masculinities*, Cambridge: Polity Press, 2005.
- CONNELL Robert W., MESSERSCHMIDT James W., «Hegemonic masculinity. Rethinking the concept», *Gender and Society*, 6, 2005, p. 829-859.
- COUCHOT-SCHIEUX Sigolène, DERIAZ Daniel, «Égalité en classes mixtes en éducation physique: quels arrangements pour les enseignant-e-s?», *Formation et pratiques d'enseignement en questions: La revue des Hautes écoles pédagogiques et institutions assimilées de Suisse romande et du Tessin*, 16, 2013, p. 111-127.
- COUTAZ Gilbert, «Le centenaire du Service médical des écoles de la Ville de Lausanne», in *Médecine scolaire et Service médical des écoles de la Ville de Lausanne*, Lausanne: Service médical des écoles, 1983, p. 5-20.
- CRIBLEZ Lucien, «L'article sur la formation de la Constitution fédérale de 1874», in HOFSTETTER Rita, MAGNIN Charles, CRIBLEZ Lucien, JENZER Claude (éd.), *Une école pour la démocratie: naissance et développement de l'école primaire publique en Suisse au 19^e siècle*, Berne: Peter Lang, 1999, p. 263-286.
- CRIBLEZ Lucien, «Das Lehrerseminar – Zur Entwicklung eines Lehrerbildungskonzeptes», in CRIBLEZ Lucien, HOFSTETTER Rita (dir.), avec la collaboration de Danièle Périsset Bagnoud, *La formation des enseignant(e)s primaires: histoire et réformes actuelles*, Berne: Peter Lang, 2000, p. 299-338.
- CRIBLEZ Lucien (éd.), *Bildungsraum Schweiz: historische Entwicklung und aktuelle Herausforderungen*, Berne: Haupt, 2008.
- CRIBLEZ Lucien, HOFSTETTER Rita, PÉRISSET BAGNOUD Danièle, «En guise d'introduction: la formation des enseignants primaires en mutation», in CRIBLEZ Lucien,

- HOFSTETTER Rita (dir.), avec la collaboration de Danièle Périsset Bagnoud, *La formation des enseignant(e)s primaire: histoire et réformes actuelles*, Berne: Peter Lang, 2000, p. 29-54.
- CRIBLEZ Lucien, HOFSTETTER Rita (dir.), avec la collaboration de Danièle Périsset Bagnoud, *La formation des enseignant(e)s primaire: histoire et réformes actuelles*, Berne: Peter Lang, 2000.
- CZÁKA Véronique, *Éducation physique et genre: développement des gymnastiques scolaires masculines et féminines à Lausanne (1870-1914)*, mémoire de DEA en études genre, Universités de Lausanne et de Genève, 2004.
- CZÁKA Véronique, «Le bon genre en gymnastique. Le corps enseignant à Lausanne (1870-1914)», *Revue historique vaudoise*, 112, 2004, p. 11-28.
- CZÁKA Véronique, «Images et mises en scène des corps en gymnastique au début du 20^e siècle», *Mémoire vive*, 2008, p. 50-57.
- CZÁKA Véronique, «Société de gymnastique, éducation physique et politique: Contribution aux débuts de l'histoire de la gymnastique dans le Canton de Vaud», *Revue historique vaudoise*, 117, 2008, p. 24-40.
- CZÁKA Véronique, «Qui peut enseigner la gym à l'école? Profils et formations des enseignant-e-s de gymnastique en Suisse romande du milieu du 19^e siècle aux années 1920», in *Actualité de la Recherche en Éducation et Formation (AREF)*, 13-16 septembre 2010, Université de Genève, 2011 (article électronique) <https://plone2.unige.ch/aref2010/communications-orales/premiers-auteurs-enc/Qui%20peut%20enseigner%20la%20gym.pdf/view>
- CZÁKA Véronique, «Le prof de gym peut-il être une femme? Parcours d'enseignant.e.s romands, 1860-1920», in ACETI Monica, JACCOUD Christophe (éd.), *Sportives dans leur genre? Permanences et variations des constructions genrées dans les activités sportives et de loisirs*, Berne: Peter Lang, 2012, p. 113-126.
- CZÁKA Véronique, «Corps et genre: analyse historique de manuels suisses d'éducation physique», in COLLET Isabelle, DAYER Caroline (éd.), *Former envers et contre le genre*, Bruxelles: De Boeck, 2014, p. 109-126.
- CZÁKA Véronique, FREYMOND Mathilde, LUSSI BORER Valérie, «“A Necropolis of Numbers”: data production in Switzerland's decentralised education system», in LAWN Martin, LUSSI BORER Valérie (éd.), *Governing Education Systems by Shaping Data*. [special issue] *European Educational Research Journal*, 12, 2013, p. 99-112.
- DROUX Joëlle, «Santé en tout genre: aperçu sur les déterminants historiques de la santé des filles et des garçons en occident», in DAFFLON NOVELLE Anne, *Filles-garçons: socialisation différenciée?*, Grenoble: Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 181-202.
- DROUX Joëlle, avec la collaboration de Martine Ruchat, *Enfances en difficultés. De l'enfance abandonnée à l'action éducative (Genève 1892-2012)*, Genève: Éditions FOJ/SRO Kundig, 2012.
- DE LA ROCHEBROCHARD Élise, «Les âges de la puberté des filles et des garçons en France. Mesures à partir d'une enquête sur la sexualité des adolescents», *Population*, 54, 1999, p. 954-955.

BIBLIOGRAPHIE

- DEFRANCE Jacques, *L'excellence corporelle: la formation des activités physiques et sportives modernes 1770-1914*, Rennes: Presses universitaires de Rennes 2, 1987.
- DEFRANCE Jacques, JOSELEAU Yves, «Phokion-Heinrich Clias (1782-1854)», in ARNAUD Pierre (dir.), *Le Corps en mouvement: précurseurs et pionniers de l'éducation physique*, Toulouse: Privat, 1981.
- DETREZ Christine, *La construction sociale du corps*, Paris: Seuil, 2002.
- DOMARD Jean, «Phokion-Heinrich Clias (1782-1854) Callisthénie ou somascétique naturelle appropriée à l'éducation physique des jeunes filles. Un texte sans précédent?», in VIGARELLO Georges (dir.), *Anthologie commentée des textes historiques de l'éducation physique et du corps*, Paris: Éditions Revue EPS, p. 56-58.
- DOTTRENS Robert, «Les études pédagogiques à Genève», *Annuaire de l'instruction publique*, 24, 1933, p. 40-84.
- DRÉVILLON Hervé, «Des virilités guerrières à la masculinité militaire (France, XVII^e-XVIII^e siècles)», in SOHN Anne-Marie (dir.), *Une histoire sans les hommes est-elle possible? Genre et masculinités*, Lyon: ENS éditions, 2013, p. 245-263.
- DUFOUR Alfred, *Histoire de Genève*, Paris: PUF, 1997.
- DUPÂQUIER Jacques, «Introduction», in BARDET Jean-Pierre, DUPÂQUIER Jaques (dir.), *Histoire des populations de l'Europe. Tome II: La révolution démographique 1750-1914*, [Paris]: Fayard, 1998, p. 7-17.
- EICHENBERGER Lutz, *Die Eidgenössische Sportschule Magglingen 1944-1994*, Macolin, 1994.
- EICHENBERGER Lutz, *Die Eidgenössische Sportkommission 1874-1997. Ein Beitrag zur Sportpolitik des Bundes*, Thoune: Ott Verlag + Druck, [1999].
- EICHENBERGER Lutz, «Mise en place et développement des institutions du sport suisse (XIX^e et XX^e siècles)», in JACCOUD Christophe, BUSSET Thomas (dir.), *Sports en formes. Acteurs, contextes et dynamiques d'institutionnalisation. Actes de la journée d'études «L'institutionnalisation du sport» organisée à Neuchâtel le 18 février 2000 par le centre international du sport et le comité «Sociologie du sport» de la Société suisse de sociologie*, Lausanne: Antipodes, 2001, p. 79-92.
- EL-WAKIL Leïla, «Art vs décor dans la salle Hermès-Braillard d'Onex», *Patrimoine et architecture*, 4, mars 1998, p. 28-31.
- ESSEN Mineke van, «Pas de débat, pas de problème? La mixité en éducation physique dans l'enseignement secondaire aux Pays-Bas au XX^e siècle», in ROGERS Rebecca (dir.), *La mixité dans l'éducation. Enjeux passés et présents*, Lyon: ENS éditions, 2004, p. 131-146.
- EVARD Maurice, «La République et l'école primaire: la formation des maîtres et la mise en place de l'école normale dans la seconde moitié du XIX^e siècle», *Musée neuchâtelois*, 6, 1994, p. 121-132.
- FAGRELL Brigitta, LARSSON Håkan, REDELIUS Karin, «The game within the game: girls' underperforming in Physical Education», *Gender and Education*, 24, 2012, p. 101-118.
- FAURE Olivier, «Vingt ans d'histoire de la santé», *Revue historique vaudoise*, 103, 1995, p. 315-327.

- FAUSTO-STERLING Anne, *Sexing the body: gender politics and the construction of sexuality*, New York : Basic Books, 2000, traduit en français sous le titre de : *Corps en tous genres : la dualité des sexes à l'épreuve de la science*, Paris : La Découverte, 2012.
- Fédération suisse de gymnastique Amis-Gymnastes Yverdon-les-Bains, 1901-2001 *Un siècle de gymnastique*, Yverdon-les-Bains, 2001.
- Fédération suisse de gymnastique Vevey-Ancienne, 1855-2005 *150 ans de gymnastique*, Vevey, 2006.
- FLÜCKIGER Ernst, *Die Stadschulen von Murten*, Morat, 1950.
- FREVERT Ute, «Citoyenneté, identités de genre et service militaire en Allemagne (xix^e-xx^e siècle)», *Clio, femmes, genre, histoire*, 20, 2004, p. 71-96, version électronique consultée le 11 mai 2015, sur <http://clio.revue.org/1420>
- GARDEY Delphine, LÖWY Ilana (dir.), *Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin*, Paris : Éditions des archives contemporaines, 2000.
- GASSER Bernard, «L'historique», in GASSER Bernard, MURITH-DESCLOUX Christine, MURITH Jean, SCHNETZER Patrick, *Jolimont 1849-1999: l'histoire d'une école*, Fribourg : Fragnière SA, 1999, p. 15-221.
- GASSER Bernard, MURITH-DESCLOUX Christine, MURITH Jean, SCHNETZER Patrick, *Jolimont 1849-1999: l'histoire d'une école*, Fribourg : Fragnière SA, 1999.
- GEX Nicolas, «Entre face à face et lutte de façade : l'opposition à Fribourg (1879-1906)», in PYTHON Francis (dir.), *Fribourg : une ville aux xix^e et xx^e siècles*, Fribourg : Éditions La Sarine, 2007, p. 61-71.
- GIULIANI Markus, «*Starke Jugend – Freies Volk*» *Bundesstaatliche Körpererziehung und gesellschaftliche Funktion von Sport in der Schweiz (1918-1947)*, Berne : Peter Lang, 2001.
- GLEYSE Jacques, BUI-XUÂN Gilles, PIGEASSOU Charles, «Demenj et Taylor: étude comparée de deux discours de la deuxième révolution industrielle», *Sport History Review*, 30, 1999, p. 165-185.
- GRUNER Erich, *Die Arbeiter in der Schweiz im 19. Jahrhundert: soziale Lage, Organisation, Verhältnis zu Arbeitgeber und Staat*, Berne : Francke Verlag, 1968.
- GUIDO Laurent, HAVER Gianni (dir.), *Images de la femme sportive aux xix^e et xx^e siècles*, Genève : Georg, 2003.
- HASLER Véronique, «Émile Kunz ou la physiothérapie "synthèse des branches paramédicales, éducatives et sportives" (1948-1986)», in QUIN Grégory, BOHUON Anaïs, *Les liaisons dangereuses de la médecine et du sport*, Paris : Éditions Glyphe, 2015, p. 265-288.
- HELLER Geneviève, «*Propre en ordre*» *Habitation et vie domestique 1850-1930: l'exemple vaudois*, Lausanne : Éditions d'En bas, 1979.
- HELLER Geneviève, «*Tiens-toi droit!*» *L'enfant à l'école au 19^e siècle: espace, morale et santé. L'exemple vaudois*, Lausanne : Éditions d'En bas, 1988.
- HELLER Geneviève, *Charlotte Olivier: la lutte contre la tuberculose dans le canton de Vaud*, Lausanne : Éditions d'En bas, 1992.

BIBLIOGRAPHIE

- HELLER Geneviève, «La cure intensive d'hygiène en Suisse: les écoles de plein air au début du XX^e siècle», in CHÂTELET Anne-Marie, LERCH Dominique, NOËL Jean-Luc, *L'école de plein air: une expérience pédagogique et architecturale dans l'Europe du XX^e siècle*, Paris: Éditions recherches, 2003, p. 211-221.
- HELLER Geneviève, FARNET Marianne, *La Cage dorée: de la chambre d'école au groupe scolaire: deux siècles d'architecture vaudoise*, Chapelle-sur-Moudon: Éditions Ketty & Alexandre, 1997.
- HENRY Philippe, *Histoire du canton de Neuchâtel. T. 2: Le temps de la monarchie. Politique, religion et société de la Réforme à la Révolution de 1848*, Neuchâtel: Alphil, 2011.
- HERZOG Eva, «Frisch, frank, fröhlich, frau». *Frauenturnen im Kanton Basel-Landschaft. Ein Beitrag zur Sozialgeschichte des Breitensports*, Liestal: Verlag des Kantons Basel-Landschaft, 1995.
- HESSE Carla, «Lire Rousseau sous la Révolution française», *Lumières*, 15, 2010, p. 17-32.
- HEYWOOD Colin, *A History of Childhood: Children and Childhood in the West from Medieval to Modern Times*, Cambridge: Polity, 2001.
- Histoire de la Société de gymnastique d'hommes de Lausanne de 1871 à 1971*, Lausanne: J. Bron, 1971.
- HOFSTETTER Rita, *Les lumières de la démocratie: Histoire de l'école primaire publique à Genève au XIX^e siècle*, Berne: Peter Lang, 1998.
- HOFSTETTER Rita, «Laïcité, gratuité, obligation et démocratie; les ambitions unificatrices et égalisatrices de l'État enseignant: l'exemple genevois 1798-1886», in HOFSTETTER Rita, MAGNIN Charles, CRIBLEZ Lucien, JENZER Carlo, *Une école pour la démocratie: naissance et développement de l'école primaire publique en Suisse au 19^e siècle*, Berne: Peter Lang, 1999, p. 151-170.
- HOFSTETTER Rita, «La transformation de l'enfant en écolier (du 19^e au milieu du 20^e siècle): les "eurékas" des sciences de l'homme naissantes, entre scientisme et romantisme: un "naturalisme" de l'enfance», *Paedagogica Historica*, 48, 2012, p. 31-50.
- HOFSTETTER Rita, MAGNIN Charles, CRIBLEZ Lucien, JENZER Claude (éd.), *Une école pour la démocratie: naissance et développement de l'école primaire publique en Suisse au 19^e siècle*, Berne: Peter Lang, 1999.
- HOFSTETTER Rita, RATCLIFF Marc, SCHNEUWLY Bernard, *Cent ans de vie 1912-2012*, Chêne-Bourg: Éditions Médecine et Hygiène Georg, 2012.
- HOFSTETTER Rita, SCHNEUWLY Bernard, «L'universitarisation de la formation des enseignants et l'émergence des sciences de l'éducation (1870-1933): l'exception genevoise?», in CRIBLEZ Lucien, HOFSTETTER Rita (dir.), avec la collaboration de Danièle Périsset Bagnoud, *La formation des enseignant(e)s primaires: histoire et réformes actuelles*, Berne: Peter Lang, 2000, p. 267-298.
- HOFSTETTER Rita, SCHNEUWLY Bernard, «Introduction générale», in HOFSTETTER Rita, SCHNEUWLY Bernard, avec la collaboration de Valérie Lussi, Marco Cicchini, Lucien Criblez, Martina Späni, *Émergence des sciences de l'éducation en Suisse à la croisée de traditions académiques contrastées (fin du 19^e - première moitié du 20^e siècle)*, Berne: Peter Lang, 2007, p. 1-27.

- HOTZ Arthur, *Die Turnlehrer-Ausbildung in der Schweiz 1874-1922*, mémoire de licence, [s. l.] 1969.
- HOTZ Arturo (éd.), *125 anni al servizio dell'educazione fisica nella scuola / 125 ans au service de l'éducation physique scolaire / 125 Jahre im Dienste des Schulturnens 1858-1983 (Sporterziehung in der Schule 1983, 3/4)*, Stäfa: Th. Gut & Co, 1983.
- HÜGI Florence, «Eau oubliée, souviens-toi», *L'Express*, 13 février 2004, p. 5.
- HUMAIR Cédric, *1848 Naissance de la Suisse moderne*, Lausanne: Antipodes & Société d'histoire de la Suisse romande, 2009.
- JAMAIN Sandrine, BAZOGE Natalia, «Le paradoxe du maillot de bain d'avant-guerre, entre pudeur et émancipation», in MUNOZ Laurence (éd.), *Usages corporels et pratiques sportives aquatiques du XVIII^e au XX^e siècle*, Paris: L'Harmattan, 2008, tome II, p. 141-152.
- JAMAIN-SAMSON Sandrine, TERRET Thierry, «Fabricants, détaillants et vendeurs: l'économie du costume de sport à la Belle Époque», *Staps*, 83, 2009, p. 55-67.
- JEANNERET Anne-Françoise, «Introduction», in Université de Neuchâtel (éd.), *Histoire de l'Université de Neuchâtel. Tome 2: La seconde Académie 1866-1919*, Hauterive: Gilles Attinger, 1994, p. 7-27.
- JORLAND Gérard, *Une société à soigner: hygiène et salubrité publique en France au XIX^e siècle*, Paris: Gallimard, 2010.
- JOST Hans Ulrich, «Sociabilité, faits associatifs et vie politique en Suisse au 19^e siècle», in JOST Hans Ulrich, TANNER Albert (éd.), *Geselligkeit, Sozietäten und Vereine / Sociabilité et faits associatifs*, Zurich: Chronos, 1991 (Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte Heft 9), p. 7-29.
- JUNKER Almut, STILLE Eva, *Zur Geschichte der Unterwäsche*, Francfort-sur-le-Main: Historisches Museum Frankfurt, 1988.
- KABA Mariama, *Malades incurables, vieillards infirmes et enfants difformes: Histoire sociale et médicale du corps handicapé en Suisse romande (XIX^e-début XX^e siècle)*, thèse de doctorat, Université de Lausanne, 2011.
- KEATS-ROHAN Katharine S. B., «Biography, Identity, and Names: Understanding the Pursuit of the Individual in Prosopography», in KEATS-ROHAN Katharine S. B. (éd.), *Prosopography, Approaches and Applications: a Handbook*, University of Oxford: 2007, p. 139-181.
- KERN Stefan, *Turnen für das Vaterland und die Gesundheit: der Eidgenössische Turnverein und seine Ansichten vom Schulturnen, dem freiwilligen Vorunterricht und dem Vereinsturnen 1900-1930*, [Munich]: Grin Verlag, 2009.
- KLEISLI Eva, *L'éducation féminine et la gymnastique à Fribourg entre 1848 et 1930*, mémoire de licence, Université de Fribourg (Suisse), 1994.
- LAQUEUR Thomas, *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, traduit de l'anglais par M. Gautier, Paris: Gallimard, 1992 (édition originale en anglais, 1990).
- LE CŒUR Marc, «Couvert, découvert, redécouvert... L'invention du gymnase scolaire en France (1818-1872)», *Histoire de l'éducation*, 102, 2004, p. 109-135, version électronique de l'article consultée le 3 mars 2013, sur <http://histoire-education.revues.org/705>

- Le livre du jubilé 1877-1927: histoire des cinquante premières années de la Croix-Bleue*, Lausanne: agence de la Croix-Bleue, [1927].
- «Le mouvement féministe du début du siècle à la première guerre mondiale», in Commission fédérale pour les questions féminines (éd.), *Femmes Pouvoir Histoire: événements de l'histoire des femmes et de l'égalité des sexes en suisse de 1848 à 1998. Partie I*, 1998.
- LE NAOUR Jean-Yves, VALENTI Catherine, «Du sang et des femmes. Histoire médicale de la menstruation à la Belle Époque», *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 14, 2001, p. 207-229, consulté le 20 septembre 2015 sur <http://clio.revues.org/114>.
- LEONARD Fred Eugen, MACKENZIE Robert Tait, *A guide to the history of physical education*, Philadelphie: Lea & Febiger, 1927, 2^e édition revue.
- LESCAZE Bernard, *Genève, sa vie et ses monnaies aux siècles passées*, Genève: Crédit suisse, 1981.
- LESCAZE Bernard, *Au bonheur de l'eau: histoire de Genève-Plage*, Genève: Slatkine, 2007.
- LJUNGGREN Jens, «The Masculine Road through Modernity: Ling Gymnastics and Male Socialisation in Nineteenth-Century Sweden», in MANGAN James A. (éd.), *Making European Masculinities: Sport, Europe, Gender*, Londres: Frank Cass Publishers, 2000, p. 86-111.
- LOVE Christopher, «State Schools, Swimming and Physical Training», *The International Journal of the History of Sport*, 24, 2007, p. 654-666.
- LUNDEVALL Suzanne, «From Ling Gymnastics to Sport Science: the Swedish School of Sport and Health Sciences, GIH, from 1813 to 2013», *The international Journal of the History of Sport*, 32/6, 2015, p. 789-799, consulté le 1^{er} juillet 2015 sur <http://dx.doi.org/10.1080/09523367.2015.1023191>
- LUSSI BORER Valérie, *Formations à l'enseignement et sciences de l'éducation: analyse comparée des sites universitaires de Suisse romande (fin du 19^e – première moitié du 20^e siècle)*, thèse de doctorat, Université de Genève, 2008.
- LUSTENBERGER Walter, *Les examens pédagogiques des recrues: une contribution à l'histoire de l'école en Suisse*, Coire, Zurich: Ruegger, 1997.
- LÜTHI Dave (dir.), *Lausanne – les écoles*, Berne: Société d'histoire de l'art en Suisse, 2012.
- MALINA Robert M., «Secular trends in growth, maturation and physical performance: A review» *Przeгляд Antropologiczny – Anthropological Review*, 67, 2004, p. 3-31, consulté le 20 septembre 2015 sur <http://www.staff.amu.edu.pl/~anthro/pdf/paar/vol067/01malina.pdf>
- MANIDI Marie-José, *Nos mères et nos grands-mères allaient à la gym: mais qu'y faisaient-elles? = Unsere Mütter und Grossmütter gingen zum Turnen: was machten sie doch? Association suisse de gymnastique féminine*, Lausanne: Éditions réalités sociales, 2002.
- MARIANI Francesca, PILOTTO Andrea, «Entre histoire et sciences sociales: la biographie dans l'étude des élites cantonales et nationales», in KAENEL Philippe, MEIZOZ Jérôme, ROSSET François, VALSANGIACOMO Nelly (éd.), «*La vie et l'œuvre*»? *Recherches sur le biographique. Actes du colloque de relève organisé à l'Université de Lausanne les 8-9 novembre 2007 par la formation doctorale interdisciplinaire*, Université de Lausanne, 2008, p. 27-36.

- MARTIN Jean-François, *Histoire illustrée de la gymnastique vaudoise: 1858-2008*, [Le Mont-sur-Lausanne]: ACVG, 2008.
- MCINTOSH P[eter] C[hisholm], «Therapeutic exercise in Scandinavia», in DIXON J. G., MCINTOSH P. C., MUNROW A. D., WILLETTS R. F., *Landmarks in the History of Physical Education*, Londres: Routledge, 2007 (1^{re} éd. 1957), p. 81-106.
- MEUNIER René, «Histoire d'une profession: du moniteur militaire au professeur de gymnastique», in HISPA, *VII^e congrès international, Paris 28 mars–2 avril 1978. T. 1: communications en français*, INEP, p. 271-279.
- MICHON Robert, «Esquisse d'une histoire sociale de la formation des enseignants en E.P.S.», in ARNAUD Pierre, CLÉMENT Jean-Paul, HERR Michel, *Éducation physique et Sport en France 1920-1980*, Clermont-Ferrand: Association francophones pour la recherche sur les A.P., 1989, p. 199-211.
- MOREND Chloé, «1900-1920 Les écoles *Heimatstil*: entre patriotisme et hygiénisme», in LÜTHI Dave (dir.), *Lausanne – les écoles*, Berne: Société d'histoire de l'art en Suisse, 2012, p. 60-69.
- MOREND Chloé, «Collège de Prélaz», in LÜTHI Dave (dir.), *Lausanne – les écoles*, Berne: Société d'histoire de l'art en Suisse, 2012, p. 202-205.
- MOREND Chloé, «Pédagogie et architecture: l'âge heureux du *Heimatstil*. L'exemple de l'Éducateur», *Monuments vaudois*, 2, 2011, p. 53-59.
- MOSSE George L., *L'image de l'homme: l'invention de la virilité moderne*, Paris: Éditions Abbeville, 1997 (1996 pour l'original en anglais).
- «Mots, concepts, usages», in SOHN Anne-Marie (dir.), *Une histoire sans les hommes est-elle possible? Genre et masculinités*, Lyon: ENS éditions, 2013, p. 29-31.
- MOUCHET Jean-Pierre. *L'école secondaire de Boudry-Cortailod Grandchamp 1876-1967*, Boudry: La Baconnière, 1967.
- MURITH Jean-Denis, ROSSETTI Georges, *Le Collège Saint-Michel*, Fribourg: Éditions Saint-Paul, 1980.
- MURITH-DESCLOUX Christine, MURITH Jean, «Deuxième partie: les comptes rendus annuels, miroirs des directions», in GASSER Bernard, MURITH-DESCLOUX Christine, MURITH Jean, SCHNETZER Patrick, *Jolimont 1849-1999: l'histoire d'une école*, Fribourg: Fragnière SA, 1999, p. 239-241.
- MÜTZENBERG Gabriel, *Genève 1830: Restauration de l'école*, Lausanne: Éditions du Grand-Pont, 1974.
- NAUL Roland, «Zur Geschichte der Schulturnkleidung: von Leinenhemd und Wäscherrock, deutschen Turnhosen und amerikanischen Trikots», in *Sportswear: zur Geschichte und Entwicklung der Sportkleidung: eine Ausstellung des Deutschen Textilmuseums Krefeld*, Krefeld: Deutsches Textilmuseum, 1992, p. 18-23.
- NEGRONI Barbara de, «Éducation privée et éducation publique: la politique du précepteur et la pédagogie du législateur», in THIÉRY Robert (éd.), *Rousseau, l'Émile et la Révolution. Actes du colloque international de Montmorency*, Paris: Universitas, 1992, p. 119-134.
- NEUENSCHWANDER FEIHL Joëlle, «Vevey». In *Inventaire suisse d'architecture 1850-1920: villes, volume 9*, Zurich: Orell Füssli, 2003, p. 423-520.

BIBLIOGRAPHIE

- NEUENSCHWANDER FEIHL Joëlle, BARBEY Gilles, GERMANN Georg, GUBLER Jacques, «Lausanne», in *Inventaire suisse d'architecture 1850-1920: villes, volume 5*, Zurich: Orell Füssli, 1990, p. 225-383.
- NICOD Françoise, «Lausanne capitale (1803-1845)», in BIAUDET Jean-Charles (dir.), *Histoire de Lausanne*, Lausanne: Payot, 1982, p. 259-302.
- Notice historique sur la gymnastique à Genève: centenaire de l'Association genevoise de gymnastique: cinquantenaire de l'Association genevoise de gymnastique féminine: Association genevoise de gymnastique, 1873-1973: Association genevoise de gymnastique féminine, 1923-1973*, [S.l.]: [s.n.], [1973].
- NYDEGGER François, BALMER Jean-Pierre, BRULHART Armand, *Genève-les-Bains: histoire des bains à Genève, de l'Antiquité aux Bains des Pâquis*, Genève: AUBP, 1996.
- OSTERWALDER Fritz, «Schule denken: Schule als linear gegliederte, staatliche und öffentliche Institution», in BADERTSCHER Hans, GRUNDER Hans-Ulrich (éd.), *Geschichte der Erziehung und Schule in der Schweiz im 19. und 20. Jahrhundert*, Berne: Haupt, 1997, p. 237-277.
- PALANDELLA Liliane, *Vive le parascolaire! Entre l'école et la famille à Genève depuis 1886*, Genève: GIAP, 2006.
- PELLEGRIN Nicole, «Le genre et l'habit. Figures du transvestisme féminin sous l'Ancien Régime», *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 10, 1999, article électronique consulté le 12 mars 2016 sur <http://clio.revues.org/252>
- PÉRISSET BAGNOUD Danièle, «Les sciences de l'enfance dans les formations à l'enseignement: des Écoles normales aux Hautes écoles pédagogiques, l'histoire d'une discrétion certaine. Le cas du Valais (Suisse)», Communication faite au 21^e congrès d'ISCHE, 22-28 août 2010, Amsterdam [non publiée].
- PERLER ANTILLE Laurence, *En tout bain... tout honneur: les Bains de la Motta, théâtre de l'évolution des mentalités en ville de Fribourg 1866-1945*, mémoire de licence, Université de Fribourg, 2004.
- PERNET Pascal, *Prière de ne pas cracher! La lutte contre la tuberculose dans le canton de Fribourg (1900-1973)*, Fribourg: ASTP – aux sources du temps présent, 2014.
- PERROUX Olivier, *Histoire de Genève. T. 3: De la création du canton en 1814 à nos jours*, Neuchâtel: Alphil, 2014.
- PEYRE Évelyne, «Le squelette a-t-il un sexe?», in PEYRE Évelyne, WIELS Joëlle (dir.), *Mon corps a-t-il un sexe? Sur le genre, dialogues entre biologie et sciences sociales*, Paris: La Découverte, 2015, p. 105-119.
- PEYRE Évelyne, WIELS Joëlle (dir.), *Mon corps a-t-il un sexe? Sur le genre, dialogues entre biologie et sciences sociales*, Paris: La Découverte, 2015.
- PFISTER Gertrud, «Vom langen Rock zum Bodystocking – Die Turn- und Sportkleidung der Mädchen und Frauen». In *Sportswear. Zur Geschichte und Entwicklung der Sportkleidung. Eine Ausstellung des Deutschen Textilmuseums Krefeld*, Krefeld: Deutsches Textilmuseum, 1992, p. 24-29.
- PFISTER Gertrud, «Physical Education – From Male Domain to a Female Profession. The Controversy over Women as Physical Educators in Germany (1880-1914)», in TRANGBÆCK Else, KRÜGER Arnd (éd.), *Gender & Sport from European Perspectives*, Copenhagen: CESH, 1999, p. 69-82.

- PFISTER Gertrud, «Breaking Bounds: Alice Profé, Radical and Emancipationist», *The International Journal of the History of Sport*, 18, 2001, p. 98-118.
- PFISTER Gertrud, «Cultural confrontations: German *Turnen*, Swedish Gymnastics and English Sport – European diversity in physical activities from a historical perspective», *Culture, Sport, Society: Cultures, Commerce, Media, Politics*, 6/1, 2003, p. 61-91, consulté le 30 juin 2015 sur <http://dx.doi.org/10.1080/14610980312331271489>
- PFISTER Gertrud, «Die Entwicklung des Mädchenturnens und des Turnlehrerinnenberufes (1880-1920)», in DITHMAR Reinhard, SCHULTZ Hans-Dietrich, *Schule und Unterricht im Kaiserreich*, Ludwigsfelder Verlaghaus, 2006, p. 265-295.
- PHILIPONA ROMANENS Anne, «Épanouissement des corps et préparation militaire: l'enseignement postsecondaire de la gymnastique», in *Fribourg et l'État fédéral: intégration politique et sociale 1848-1998. Colloque interdisciplinaire 17-18 avril 1998*, [Fribourg], Fribourg: Éditions universitaires, 1999, p. 229-241.
- PIGUET Claire, [Catalogue du canton de Neuchâtel], in CRETZAZ-STÜRZEL Elisabeth (dir.), *Heimatstil: Reformarchitektur in der Schweiz 1896-1914*, Frauenfeld: Verlag Huber, 2005, vol. 2, p. 181-204.
- PIGUET Claire, «Heimatstil et art nouveau à Neuchâtel: des frères ennemis en quête de renouveau artistique», *Revue historique neuchâteloise: Musée neuchâtelois*, 143, 2006, p. 111-138.
- PIGUET Claire, AUBERT Natacha, «Du clocheton d'école à la tour scolaire: la construction du collège des Vernes à Colombier (1901-1908)», *Revue historique neuchâteloise: Musée neuchâtelois*, 145, 2008, p. 165-193.
- PIGUET Claire, BARBEY Gilles, «Neuchâtel», in *Inventaire suisse d'architecture, 1850-1920: villes, vol. 7*, Zurich: Orell Füssli, 2000, p. 139-275.
- POULSEN Anne Lykke, «Female Physical Education Teachers in Copenhagen, 1900-1940: A Collective Biography», *The International Journal of the Sport History*, 21, 2004, p. 16-33.
- PRAZ Anne-Françoise, *De l'enfant utile à l'enfant précieux: filles et garçons dans les cantons de Vaud et Fribourg (1860-1930)*, Lausanne: Antipodes, 2005.
- PRAZ Anne-Françoise, «Infant mortality and religious culture: A comparative approach of two Swiss states (1860-1930)», in BELLAMY Pierre, MONTPETIT Guarin (éd.), *Religion: Beliefs, theories and societal effects*, New York: Nova Science Publishers, 2012, p. 1-31, consulté sur <http://doc.rero.ch/record/29624>
- PUIG DE LA BELLACASA Maria, «Les corps des pratiques: politiques féministes et (re) construction de "la nature"», in ROUCH Hélène, DORLIN Elsa, FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL Dominique (dir.), *Le corps, entre sexe et genre*, Paris: L'Harmattan, 2005, p. 13-38.
- PYTHON Frédéric, «Décors scolaires», in LÜTHI Dave (dir.), *Lausanne – les écoles*, Berne: Société d'histoire de l'art en Suisse, 2012, p. 124-127.
- RAEMY Daniel de, AUDERSET Patrick, *Histoire d'Yverdon. Tome 3: de la Révolution vaudoise à nos jours*, Yverdon-les-Bains: Schaer libraire et éditeur, 1999.
- RAUCH André, «Le défi sportif et l'expérience de la virilité», in CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges (dir.), *L'histoire de la virilité. T 2: Le triomphe de la virilité – le XIX^e siècle*, Paris: Seuil, 2011, p. 255-303.

BIBLIOGRAPHIE

- REMUND Adrien, «Croissance urbains et durée des épisodes migratoires: l'exemple de Genève au 19^e siècle», *Revue Quetelet / Quetelet Journal*, 1, 2013, p. 33-49, consulté le 1^{er} mars 2016 sur <https://www.uclouvain.be/cps/ucldoc/demo/documents/RQVol1n1avril2013Remund.pdf>
- RIPOLL David, «Histoire», in Ville de Genève (éd.), *Salle de gymnastique, Vieux-Grenadiers 15*, Genève: Impr. genevoise S.A., [2001], p. 12-19.
- RIPOLL David, «Une architecture pour la forme: les salles de gymnastique à Genève (1830-1914)», *Monuments vaudois*, 2, 2011, p. 60-70.
- ROGERS Rebecca, «Le professeur a-t-il un sexe ? Les débats autour de la présence d'hommes dans l'enseignement secondaire féminin, 1840-1880», *Clio. Histoire, femmes et société*, 4, 1996 [article électronique: <http://clio.revues.org/idenx455.html>].
- ROGERS Rebecca, «Le sexe de l'espace: réflexions sur l'histoire des femmes aux XVIII^e et XIX^e siècles dans quelques travaux américains, anglais et français», in WAQUET Jean-Claude, GOERG Odile, ROGERS Rebecca (éd.), *Les espaces de l'historien*, Strasbourg: Presses universitaires de Strasbourg, 2000, p. 181-202.
- ROGERS Rebecca, «Les enseignantes religieuses et laïques au XIX^e siècle: vocation ou activité professionnelle», in CAUSER Jean-Yves, PFEFFERKORN Roland & WOHL Bernard (dir.), *Métiers, identités professionnelles et genre* (p. 33-50), Paris: L'Harmattan, 2007.
- ROYNETTE Odile, «Bons pour le service» *l'expérience de la caserne en France à la fin du XIX^e siècle*, Paris: Belin, 2000.
- ROYNETTE Odile, «La construction du masculin de la fin du 19^e siècle aux années 1930», *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 75, 2002, p. 85-96.
- RUCHAT Martine, «Jean Dupertuis (1886-1951). Le Bureau international des écoles plein air en Suisse romande (1920-1926)», in CHÂTELET Anne-Marie, CLERC Dominique, NOËL Jean-Luc (éd.), *L'école de plein air: une expérience pédagogique et architecturale dans l'Europe du XX^e siècle*, Paris: Éditions recherches, 2003, p. 261-269.
- RUFFIEUX Roland «La Suisse des Radicaux», in ANDREY Georges *et al.*, *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne: Payot, 1986, 2^e édition, p. 7-90.
- SANDIN Bengt, «Education», in HEYWOOD Colin (éd.), *A Cultural History of Childhood and Family. Vol. 5: In the Age of Empire*, Oxford & New York: Berg, 2010, p. 91-110.
- SFG, *150 ans: 1832-1982*. [Sion]: SFG, 1981.
- Société cantonale vaudoise de gymnastique, *1858-1958 plaquette souvenir du 100^e anniversaire de la société cantonale vaudoise de gymnastique*, Lausanne: Impr. L. Couchoud, 1958.
- Société fédérale de gymnastique Section Eaux-Vives, *Un Siècle au service du sport 1884-1984*, consulté le 13 mai 2016 sur <http://www.fsg-eaux-vives.ch/>
- Société fédérale de gymnastique Section Lausanne-Bourgeoise *1845-1945*, Lausanne: Impr. Vaudoise, 1945.
- Société fédérale de gymnastique, Yverdon-Ancienne, *150^e anniversaire Yverdon-Ancienne: 1850-2000*, Grandson: Impr. Cavin, 2000.
- SOHN Anne-Marie, «Sois un homme!» *La construction de la masculinité au XIX^e siècle*, Paris: Seuil, 2009.

- STREIT Pierre, *Histoire militaire de la Suisse*, Gollion: Infolio, 2006.
- STRUPLER Ernst, *Die Anfänge der modernen Leibesübungen in der Schweiz bis 1833*, Winterthur: Verlag P. G. Keller, 1955.
- SUSANNE Charles *et al.*, « Changements séculaires de la croissance et du développement en Europe », *Anthropo*, 0, 2001, p. 71-90, consulté le 20 septembre 2015 sur www.didac.ehu.es/antropo/Volumen00.htm
- SZERDAHELYI Loïc, « Les enseignant-e-s d'EP, éléments pour un histoire sociale et sexuée depuis la fin du XIX^e siècle », in OTTOGALLI-MAZZACAVALLLO Cécile, LIOTARD Philippe (dir.), *L'éducation du corps à l'école: mouvements, normes et pédagogies, 1881-2011*, Clapiers: AFRAPS, 2012, 2^e édition, p. 63-74.
- TERRET Thierry *et al.* (dir.), *Sport et genre*, Paris: L'Harmattan, 2005, 4 vol.
- TERRET Thierry, « Des palmes pour l'école: histoire de la natation scolaire », in NOURRISSON Didier (dir.), *Éducation à la santé XIX^e-XX^e siècle*, Rennes: Éditions ENSEF, 2002, p. 117-128.
- TILLIER Annick, « Un âge critique. La ménopause sous le regard des médecins des XVIII^e et XIX^e siècles », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 21, 2005, p. 269-280, consulté le 20 septembre 2015 sur <http://clio.revues.org/1471>
- TRANGBÆK Else, « "Purity of Heart and Strength of Will" The Role of Female Teachers in the Modern Sport Movement », in TRANGBÆCK Else, KRÜGER Arnd (éd.), *Gender & Sport from European Perspectives*, Copenhagen: CESH, 1999, p. 43-67.
- TRANGBÆK Else, « Danemark », in RIORDAN James, KRÜGER Arnd, TERRET Thierry (éd.), *Histoire du sport en Europe*, Paris: L'Harmattan, 2004, p. 147-176.
- TRJET Maximilian, SCHILDKNECHT Peter (éd.), *Die Eidgenössischen Turnfeste 1832-2002: Streiflichter auf ein antonales Ereignis = Les fêtes fédérale de gymnastique 1832-2002: Coup d'œil sur un événement national*, Olten: Weltbild Verlag, 2002.
- TUTTLE Carolyn, « Economy », in HEYWOOD Colin (éd.), *A Cultural History of Childhood and Family. Vol. 5: In the Age of Empire*, Oxford, New York: Berg, 2010, p. 55-72.
- ULMANN Jacques, *De la gymnastique aux sports modernes: histoire des doctrines de l'éducation physique*, Paris: Vrin, 1997, 3^e éd.
- Université de Lausanne, Centre de formation des maîtres d'éducation physique, *40^{ème} anniversaire, 1942-1982*, Lausanne: Centre de formation des maîtres d'éducation physique, 1982.
- VALLOTTON François, *L'édition romande et ses acteurs 1850-1920*, Genève: Slatkine, 2001.
- VAUCHER Marc, « Créer, organiser, durer » *Naissance et développement de l'Union des Femmes de Lausanne (1896-1916)*, mémoire de licence, Université de Lausanne, 2003.
- VAUCHER Matthieu, « Une école sans murs à Lausanne » (1907-2014) *Analyse des discours de légitimation d'une expérience de plein air*, mémoire de maîtrise, Université de Genève, 2014.
- VELEZ Anne, « La Belle Époque des premières nageuses », in MUNOZ Laurence (éd.), *Usages corporels et pratiques sportives aquatiques du XVIII^e au XX^e siècle*, tome 2, Paris: L'Harmattan, 2008, p. 153-164.

BIBLIOGRAPHIE

- VERNEX J.-C., «Les débuts de la natation dans les lacs de Savoie et de Suisse voisine : l'émergence d'une nouvelle territorialité de l'eau», in *Actes du 116^e congrès national des sociétés savantes (Chambéry, 1991). Section d'histoire moderne et contemporaine. Jeux et sports dans l'histoire tome II: pratiques sportives*, Paris: Éditions du CTHS, 1992, p. 303-310.
- VERTINSKY Patricia A., *The Eternally Wounded Woman. Women, Doctors, and Exercise in the Late Nineteenth Century*, Urbana & Chicago: University of Illinois Press, 1994 (1989).
- VERTINSKY Patricia, «Géométries du pouvoir dans les espaces et les lieux sportifs : les paradoxes de la différence et de l'exclusion», in TERRET Thierry, ZANCARINI-FOURNEL Michelle (éd.), *Le genre du sport. CLIO, Histoire, Femmes et Société*, 23, 2006, p. 75-91.
- Vevey, *Jeunes Patriotes, 1886-1986, centième anniversaire*, Vevey: Impr. Mingard et Lüthi, 1986.
- VIGARELLO Georges, *Le corps redressé: histoire d'un pouvoir pédagogique*, Paris: A. Colin, 2001 (1978).
- VIGNERON Cécile, «Les inégalités de réussite en EPS entre filles et garçons : déterminisme biologique ou fabrication scolaire?», *Revue française de pédagogie*, 154, 2006, p. 111-124.
- VILLARET Sylvain, *Naturisme et éducation corporelle: des projets réformistes aux prises en compte politiques et éducatives (XIX^e-milieu XX^e siècles)*, Paris: L'Harmattan, 2005.
- VILLARET Sylvain, DELAPLACE Jean-Michel, «La Méthode Naturelle de Georges Hébert ou "l'école naturiste" en éducation physique (1900-1939)», *Staps*, 63, 2003, p. 29-44.
- [Ville de Genève], *École de la Roseraie*, Genève: Ville de Genève, [1999].
- VIÑAO FRAGO Antonio, «L'espace et le temps scolaires comme objets d'histoire», *Histoire de l'éducation*, 78, 1998, p. 89-108.
- VOLET-JEANNERET Helena, «Notes sur les premières étudiantes suisses à l'Université de Lausanne (1890-1914)», *Revue historique vaudoise*, 96, 1988, p. 81-95.
- WALTER François, *Histoire de la Suisse. T.3: Le temps des révolutions (1750-1830)*, Neuchâtel: Alphil, 2013, 3^e éd.
- WEBER Marie-Thérèse, «L'école fribourgeoise: application des principes de gratuité, d'obligation et de laïcité», in HOFSTETTER Rita, MAGNIN Charles, CRIBLEZ Lucien, JENZER Carlo, *Une école pour la démocratie: naissance et développement de l'école primaire publique en Suisse au 19^e siècle*, Berne: Peter Lang, 1999, p. 171-186.
- WECK Hervé de, «Le système de milice en Suisse (1815-1990), efficacité et crédibilité. Un facteur d'évolution dans la politique intérieure et extérieure», in JAUFFRET Jean-Charles (dir.), *Le devoir de défense en Europe aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris: Economica, 2002, p. 53-68.
- WILDT Klemens Carl, *Daten zur Sportgeschichte. Teil II: Europa von 1750 bis 1894*, Schorndorf bei Stuttgart: Verlag K. Hofmann, 1972.
- WIND Regula, *Reine Töchter - starke Mütter: die katholische Turnerinnenbewegung der Schweiz zwischen 1931 und 1973*, Fribourg: Academic Press Fribourg, 2008.

- WISARD François, *L'université vaudoise d'une guerre à l'autre*, Lausanne: Payot, 1998.
- WITORSKI Richard, «La professionnalisation», *Savoirs*, 17, 2008, p. 9-36.
- WÜST Marie-Claude, «Vie et histoire de la "Revue militaire suisse" de 1856 à 2001: 1. De 1856 à 1914», article électronique, consulté le 12 février 2013, sur <http://www.revuemilitairesuisse.ch/historique>
- ZEMP Elisabeth, DRATVA Julia, «Santé sexuelle: variabilités en Suisse et en Europe», *Revue médicale Suisse*, 2010, p. 1433-1437.
- ZOSSO André, *Anfänge des Schulturnens im Kanton Freiburg*, Travail de diplôme, Université de Berne, 1984.
- ZOTTOS Éléonore, *Santé jeunesse! Histoire de la médecine scolaire à Genève 1884-2004*, Genève: Service de santé de la jeunesse, 2004.

Index des noms de personnes

A

Allemand 430
Anex 333, 334, 335, 336, 337
Auckenthaler 328

B

Baatard 188, 189
Bachelard 81
Balck 194, 195
Ballet 190, 191, 194, 196, 197, 199, 200, 210, 211, 248, 249, 250, 259, 296, 298, 300, 301, 379, 384, 385, 393, 416, 430, 431, 437, 441
Balsiger 130
Basedow 39
Baudin 475, 502, 503, 505
Béguin 263
Bellamy 57
Berchtold 71
Béronius 188, 190, 198, 436, 541, 584, 611
Berthier 264
Besse 335, 336, 339
Bezencenet 490
Bille 185, 397
Bischoff 50
Bise 243
Blanchard 400
Blanck 341
Blaser 185

Bollinger-Auer 198, 206, 207, 208, 209, 210, 249, 363, 374, 375, 376, 399, 419, 421, 425, 426, 427, 581
Bontems 99
Bornand 453, 512
Bory, Ed. 406
Bourcart 188, 190
Braillard 499, 500
Branting 48
Brasey 373
Brissard 335
Bron 486
Brügger 164
Brülhart 485
Brun 223, 247, 293, 389, 390, 391, 407
Bubloz 203, 205, 206, 211, 220, 354, 367, 374, 375, 449, 455, 457, 554
Buchet 406
Butini 55

C

Caillat 237
Candolle 55, 58, 59, 60
Champrenaud 337
Chappuis 339, 380
Châtelain 288
Châtelanat 224
Chaudet 154, 456
Chuard 165

Clerc, E. 203, 411
 Clias 45, 49, 50, 51, 52, 60, 67, 68, 83, 84,
 86, 92, 275, 278, 279, 296, 421, 466, 591
 Collins 406
 Colomb 115
 Combe 223, 247
 Condorcet 40
 Cottier 293, 398, 405

D

Daffner 296
 Daguet 27, 73, 88, 110, 111, 112
 David 76, 81, 188, 189, 190, 200, 201, 258,
 465, 512, 571
 Decoppet 400
 Delafontaine 72
 Demeny 87, 132, 191, 192, 211, 333, 379,
 386, 441, 452, 453, 455, 456, 592
 Dentz 335
 Desbonnet 333, 391
 Diday 180, 181
 Drivet 334
 Dubois, L.-A. 395, 396, 413
 Dubois, P. 185
 Ducommun 361
 Ducotterd 88, 91, 92
 Ducrest 276
 Dufresne 79, 86, 87, 116, 117, 120, 121,
 122, 277, 541, 564, 585
 Dunand 386, 406
 Dupain de St-André 442
 Duruz, L. 405, 409, 410
 Duruz, O. 295, 410, 557

E

Eberhardt 339, 340, 341
 Ekelöf 188
 Emery 338
 Eytel 80

F

Fasel 83
 Fatio 223, 247, 361, 409, 410, 414
 Fellenberg 45, 49
 Flatt 202, 203
 Fonjallaz 165

Fournier 55, 99
 Fraisse 485
 Fricker 207, 208
 Frischknecht 172

G

Galley 87, 130, 131, 237, 239, 240, 279,
 281, 282, 283, 284, 293, 372, 375, 385, 400,
 410, 584
 Gaud 180, 187, 363, 414
 Gauthey 80, 81
 Gelzer 130, 212, 369, 374, 375, 387, 508,
 564
 Girard 114
 Girardet 490
 Glasson 71
 Gobat 130, 141, 146, 154, 158, 419, 434, 541
 Godet 220
 Graber 171
 Guex 361
 Guibentif 505
 Guignard 72, 384, 393, 409, 559, 572
 Guillaume, L. 89, 90, 279, 287, 484
 GutsMuths 39, 44, 46, 47
 Guyot 394, 436

H

Hängärtner 76, 79, 84, 405
 Hartmann 131, 132, 142, 143, 144, 160,
 164, 165, 172, 251, 252, 269, 293, 355, 363,
 372, 375, 376, 384, 386, 398, 403, 406, 410,
 419, 425, 426, 428, 444, 445, 446, 450, 454,
 486, 560
 Hébert 332
 Heckel 332
 Helfer 76
 Hermès 499, 500, 501, 502, 503, 505
 Hodler 501
 Hornung-Stoessel 385
 Huguenin 166, 375, 384, 410, 562
 Hunziker 406

I

Ischer 263
 Iselin 405
 Isoz 511

J

Jaccottet 122, 181, 399
 Jahn 46, 48, 50, 51, 52, 56, 92, 192, 569
 Jaquet, F.-A. 449, 451
 Jeanneret 323, 325, 326, 327, 329, 330, 331, 337, 380, 403, 404, 405, 425, 436, 565
 Jenny 405, 508, 513
 Jentzer, A. 188, 189, 190, 191, 192, 194, 197, 198, 248, 249, 267, 425, 435, 512
 Jentzer, K. 304, 386, 393
 Jentzer, M. 385, 386
 Joël 222, 223, 425
 Joly 81
 Jotterand 340
 Junod, A. 423, 428, 434, 508
 Junod, C. 67, 84, 275

K

Kneipp 333

L

Lacombe 52, 53, 83
 Lagrange 211
 Lance 341, 342
 Latour 156, 157, 185, 219
 Lebet 436
 Lepelletier 40
 Liedbeck 188, 198, 248, 267, 435, 437, 465
 Ling 47, 48, 92, 186, 194, 195, 196, 197, 198, 595
 Lochmann 79, 80, 86, 87, 121, 377, 541, 585

M

Macherel 283
 Malche 265
 Matthey, A. 384, 385, 410
 Matthey-Gentil 87, 130, 132, 158, 159, 183, 185, 192, 194, 196, 197, 198, 212, 249, 252, 253, 372, 374, 375, 376, 384, 385, 387, 394, 396, 397, 400, 410, 421, 427, 436, 450, 451, 452, 455, 456, 457, 515, 540, 541, 560, 564, 565, 566, 581, 584
 Maul 84, 105, 193, 209, 405
 Mayor 336

Mégard 336

Menu 340
 Messerli, F. 326, 328, 329, 330, 331, 339, 363, 380, 403, 405, 425, 441, 446, 447
 Messerli-Humbert 384, 385, 392, 407, 409, 410, 412, 414, 415, 510
 Michel, A. 132, 135, 136, 180, 182, 191, 192, 194, 196, 197, 212, 249, 269, 344, 353, 361, 374, 376, 378, 387, 398, 399, 400, 401, 431, 438, 455, 540, 560
 Michel, N. 172, 206, 208, 209, 211, 414, 415, 454
 Moenig 379
 Montmollin 222
 Moret 165, 166, 313, 584
 Moschell 115, 116
 Mosso 211
 Muller 331, 332, 333, 334, 335
 Müller 141, 249
 Mussard 341

N

Naine 170
 Niggeler 78, 79, 80, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 104, 105, 113, 122, 183, 267, 359, 405, 419, 426, 427, 429, 434, 452, 500, 560, 564, 567

O

Ochs 44
 Olivier, E. 330

P

Pâris 450
 Payot 117
 Pelletier 100, 111, 112, 263
 Pellis 54
 Perriard 238
 Perusset 343
 Pestalozzi 45, 49, 98, 275, 469, 486, 570, 588
 Philippe 211, 455
 Picco 279, 280
 Pittard 340
 Prat 66

- Prevost-Vieusseux 99
 Priessnitz 332
 Profé 444
 Puerari 58
 Pury 289
 Python 137, 157, 162, 167, 168, 169, 227,
 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 279,
 281, 282, 338, 339, 343, 372, 373, 465, 504,
 516, 517, 592
- R**
- Reigner 72
 Reisser 131, 269, 374, 375, 376, 378, 400,
 401, 405, 424, 431, 438
 Reuter 288
 Reymond 186, 187, 188, 190, 192, 361,
 362
 Richard 138, 190
 Richème 291, 389, 391
 Richème, A. 289
 Richème, E. 386
 Rikli 333
 Rilliet 56, 57, 58, 63
 Risse 243
 Ritzchel 340
 Robert, C. 290, 291
 Robert, M. 290, 291
 Robespierre 40
 Rochat 121, 180, 181, 405
 Rochette 340
 Rollier 331, 333
 Rosenberg 55, 56, 60, 62, 83
 Rosier 265
 Rousseau 39, 45, 80, 89, 98, 393, 588, 593,
 596
 Rousset 336
 Roux 362
 Ruchet 399, 400
 Rudolf 122, 130, 192
 Rueg 263
- S**
- Salquin 130
 Scheibler 405
 Schenk 141
 Schmuziger 202
- Schnetzler 486
 Seidel 341
 Senglet, M. 130, 222, 407, 423
 Senglet, R. 192, 361
 Sick 385, 388
 Sigg 188, 189
 Silvestre 503
 Simonin 59, 60
 Spiess 46, 84, 85, 192
 Sprecher 164
 Spühler, J. 202, 204, 205, 206, 208, 211,
 267
 Spühler, R. 172, 211
 Stapfer 43, 44, 275, 584
 Steiger 203
 Sterroz 137, 152, 157, 158, 159, 160, 167,
 168, 169, 237, 240, 241, 242, 243, 244, 245,
 267, 282, 338, 339, 343, 372, 425, 432, 433,
 465, 514, 515, 516
 Sträuli 105
 Sturzeneger 105
 Sullivan 391
- T**
- Talleyrand 40
 Thorin 131, 164, 172, 263, 264, 265, 302,
 336, 337, 339, 343, 374, 375, 376, 378, 380,
 423, 425, 435, 436, 466
 Tissié 87, 211
 Törngren 194, 198
- V**
- Valencien 212, 265, 296, 302, 393, 406
 Vauthier 188, 190
 Vieth 39, 44
 Vignier 265
 Villard 84, 88, 90, 104, 105, 240, 267, 419,
 425, 429, 572
 Villars 354
 Vincent 121, 293, 414, 415
 Virieux 400
 Vollmar 84
 Volmar 276, 386
 Von der Aa 405
 Vuilleumier 224

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

W

Wäffler 359
Weber-Bauler 335
Weber, J. 84
Weber, W. 178
Weilenmann 50
Weith 343
Welti 106, 107, 109, 110, 114, 115, 120,
129
Werthmann-Cartier 402
Wilhelmi 46, 79, 84, 86, 87, 276, 405

Woelfli 143, 329, 330

Wyss 361

Y

Yersin 179, 180, 181, 447, 508, 509

Z

Zander 187

Zbinden 375, 394

Zutter 391

Crédits iconographiques

1898-1998: *le Centre scolaire des Terreaux fête ses deux collèges centenaires, celui des Terreaux... et celui des Sablons*, Chaumont: O. Attinger, [1998].

Fig. 4-7; 4-9

Archives communales de Vevey

Fig. 8-3

Archives Genève-Plage

Fig. 5-10; 5-28

ASSOCIATION SUISSE CONTRE LA TUBERCULOSE (éd.), *La lutte contre la tuberculose en Suisse*, Lausanne: Impr. La Concorde, [1924].

Fig. 5-15

BALLET Joséphine, *Jeux et rondes populaires pour petits et grands*, Genève: Froreisen, 1910.

Fig. 7-1

BAUDIN Henry, *Les constructions scolaires en Suisse*, Genève: Éditons d'art et d'architecture, 1907.

Fig. 8-5; 8-7; 8-8; 8-13; 8-26

BAUDIN Henry, *Les nouvelles constructions scolaires en Suisse*, Genève: Éditons d'art et d'architecture, 1917.

Fig. 8-9; 8-10; 8-11; 8-12; 8-30; 8-31; 8-32

Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg. Collection de cartes postales

Fig. 8-2

Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg. Fonds Albert Ramstein

Fig. 8-1

Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg. Fonds Ernest et Alfred Lorson
Fig. 4-3; 4-4

Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg. Fonds Prosper Paul Macherel
Fig. 5-3 haut, bas

Bibliothèque de Genève
Fig. 1-2; 4-15; 5-8; 5-9; 5-16; 5-18; 8-17; 8-29; 8-33

BOLLINGER-AUER J[akob], *La gymnastique des jeunes filles. Exercices libres, exercices avec haltères et exercices de cannes, traduit librement sur la deuxième édition par Auguste Jaquet*, Zurich: Orell Füssli, 1897.

Fig. 4-6 gauche, milieu, droite

Collection du Musée historique Lausanne
Fig. 4-1; 4-19; 5-23; 8-4; 8-14; 8-18; 8-19; 8-25

DIP (éd.), *L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire à Genève: recueil de monographies*, Genève: Impr. Atar, 1914.

Fig. 4-10; 4-11; 4-12 gauche, droite; 4-13; 4-17; 4-18; 5-11

DIP (éd.), *L'hygiène scolaire dans le canton de Neuchâtel*, Neuchâtel: L.-A. Borel, 1906.

Fig. 4-2

DMF, «Instructions relatives à la construction des engins de gymnastique pour l'instruction militaire préparatoire des I^{er} et II^e degrés» du 22 septembre 1899.

Fig. 8-15

GALLEY Léon, *Traité des exercices de natation à l'usage des écoles*, Bâle: Impr. M. Werner-Riehm, 1898.

Fig. 5-1 gauche, droite

HARTMANN Ernest, *Gymnastique féminine, l'influence de la gymnastique sur la constitution physique de la jeune fille et de la femme*, Lausanne: Rouge, 1913.

Fig. 4-8 gauche, droite

JEANNERET Lucien, *Comment protéger l'enfance contre la tuberculose: la cure de soleil préventive, la gymnastique respiratoire*, Paris & Lausanne: O. Doin & fils éditeurs & Impr. E. Toso et Co, 1915, 3^e édition revue et augmentée.

Fig. 5-24; 5-25

Journal de Genève

Fig. 3-1 (4 janvier 1891); 3-2 (19 septembre 1893); 3-5 (13 juillet 1896)

Journal de statistique suisse

Fig. 2-4 (1906, p. 286); 2-5 (1909, p. 750)

La Patrie suisse, 22, 1915, p. 264; cliché précédemment publié dans CZÁKA Véronique, «Le bon genre en gymnastique. Le corps enseignant à Lausanne (1870-1914)», *Revue historique vaudoise*, 112, 2004.

Fig. 4-14

Lausanne-plaisirs

Fig. 6-15 (10 février 1912)

L'École industrielle cantonale: notice historique, Lausanne: A. Borgeaud, Impr. Payot & Cie, 1902.

Fig. 4-16; 5-7

L'éducation en Suisse, Genève: 1910, 6^e éd.

Fig. 6-16

Les nouveaux édifices scolaires de Peseux, Neuchâtel: Impr. Attinger frères, 1916.

Fig. 8-27; 8-28

LIEDBECK C[arl] H[arald], *Manuel de gymnastique suédoise à l'usage des écoles primaires*, traduit sur la seconde édition suédoise par M. le Dr Jentzer et Mlle Stina Béronius, Genève & Paris: Stapelmohr, 1895.

Fig. 3-3; 5-2

Manuel fédéral pour l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles, Zurich: Direction de l'instruction publique, 1916.

Fig. 7-2 gauche; 7-3 gauche

Manuel fédéral pour l'enseignement obligatoire de la gymnastique dans les écoles suisses, Berne: Commissariat central des guerres, 1914.

Fig. 7-2 droite; 7-3 droite

Monatsblätter für das Schulturnen

Fig. 2-9 (1909, p. 837)

MULLER Charles, *Un essai*, Genève: Impr. & lith. Sonor S.A., [1916].

Fig. 5-27

Musée d'art et d'histoire, Neuchâtel (Suisse)

Fig. 5-4; 5-5; 5-6

Musée historique de Vevey

Fig. 2-2; 8-6

Musée historique Lausanne/IHM, tous droits réservés

Fig. 5-12; 5-19 gauche, droite; 5-20; 5-26

Petit guide de l'enseignement antituberculeux à l'usage du corps enseignant primaire du Canton de Vaud, Lausanne: Impr. La Concorde, 1917.

Fig. 5-21; 5-22

[QUARTIER-LA-TENTE Édouard *et al.*] (éd.), *Histoire de l'instruction publique dans le canton de Neuchâtel de l'origine à nos jours*, Neuchâtel: Attinger, 1914.

Fig. 5-13; 5-14; 8-20; 8-22; 8-21; 8-22; 8-23; 8-24

ROLLIER [Auguste], *L'école au soleil*, Paris & Lausanne: Baillière et fils & Constant Tarin, [1915].

Fig. 5-17

Société fédérale de gymnastique, *XXII^e cours normal de gymnastique donné à Neuchâtel du 10 au 29 juillet 1905*, s.l., [1905].

Fig. 6-5

STRUPLER Ernst, *Die Anfänge der modernen Leibesübungen in der Schweiz bis 1833*, Winterthour: P. G. Keller, 1955.

Fig. 1-1

Ville de Genève / Claudio Merlini

Fig. 8-16

Ville d'Onex / Pierre Olivier

Annexe 8-3

Wikimedia Commons

Fig. 3-4; C-1

Table des matières

REMERCIEMENTS	9
LISTE DES ABRÉVIATIONS	11
INTRODUCTION	15
État de la recherche	16
Contexte, problématique et hypothèses	21
Terminologie et rédaction épïcène.	26
Limites spatiales	27
Bornes chronologiques et structure de l'étude	32
Sources	33
CHAPITRE 1 FORMER DES ÊTRES HUMAINS COMPLETS	37
1.1 Projets des Lumières et de la Révolution	38
Sur le (futur) territoire helvétique	41
Modèles étrangers: « <i>Turnen</i> » allemand, gymnastique suédoise et sport britannique	46
1.2 Prémices de la gymnastique scolaire.	49
Premières écoles de gymnastique romandes	51
Débuts de l'éducation physique dans le canton de Fribourg et la principauté de Neuchâtel	64
1.3 Impulsion et extension sous le régime radical	68
Développement des établissements du secondaire	70
Et les élèves du niveau primaire?	75

Qui sont les premiers enseignant-e-s de gymnastique?	82
Objectifs et publics-cibles de l'éducation physique	85
1.4 Conclusion	92
CHAPITRE 2 LA GYMNASTIQUE MASCULINE	
COMME PRÉPARATION MILITAIRE	95
2.1 La préparation militaire des futurs citoyens-soldats	96
Exercices militaires et corps de cadets	96
La Confédération entre en scène	106
2.2 Concrétiser la gymnastique sous l'œil de la Confédération	119
La difficile mise en œuvre des ordonnances et programmes fédéraux	119
Surveiller, rapporter et inspecter	132
2.3 Évaluer et améliorer l'impact de la gymnastique sur le(s) corps de la Nation	140
Examiner les aptitudes physiques des conscrits	141
Instruction préparatoire au service militaire	160
2.4 Conclusion	173
CHAPITRE 3 DE LA NÉCESSITÉ DE CRÉER UNE GYMNASTIQUE FÉMININE	177
3.1 La jeunesse féminine au cœur des préoccupations	178
3.2 La gymnastique suédoise, LA méthode adaptée aux corps féminins?	186
3.3 Une école de gymnastique suisse pour les filles	201
3.4 Conclusion	212
CHAPITRE 4 CONCURRENCES ET ENJEUX AUTOUR DES CORPS JUVÉNILES	215
4.1 Prise en charge des corps et de la santé des élèves	216
4.2 Concurrence autour des pratiques corporelles des écoliers	228
4.3 La gymnastique féminine fribourgeoise entre enjeux politiques et moraux	237
4.4 Du vêtement au mouvement	244
4.5 Un enseignement mixte d'éducation physique est-il possible?	263
4.6 Conclusion	270
CHAPITRE 5 AIR, EAU, SOLEIL ET EXERCICES PHYSIQUES	273
5.1 Enseigner la natation	274
Aux prémices de l'enseignement de la natation	274
L'essor de la natation scolaire... et sportive	279
Conclusion	305

TABLE DES MATIÈRES

5.2 Innovations hygiéniques (para)scolaires	306
Écoles en plein air	306
Cures d’air et de soleil	321
5.3 Conclusion	346
CHAPITRE 6 ENSEIGNER LA GYMNASTIQUE	349
6.1 Former le corps enseignant primaire	351
La gymnastique dans la formation normale des futurs enseignant-e-s	353
La Confédération et la préparation des (futurs) instituteurs	356
Cours normaux organisés par la SFG et la SSMG	359
Autres cours normaux	377
6.2 Devenir professeur-e de gymnastique	382
Profils et parcours de professeur-e-s de gymnastique romands	384
Éléments de professionnalisation.	393
Quel est le bon genre du prof de gym ?	406
6.3 Conclusion	416
CHAPITRE 7 DISCOURS ET PROGRAMMES À L’AUNE DU GENRE	419
7.1 Créer des éducations physiques sexuées à travers les manuels	420
Les exercices et les engins de gymnastique ont-ils un sexe ?	422
Sauter loin ou gracieusement, il faut choisir	424
Manuels mixtes = pratiques identiques ?	427
Le jeu de l’imitation ou comment reproduire la division sexuée du travail	438
7.2 Comment les discours construisent le genre	440
Démontrer l’utilité et l’innocuité de la gymnastique des filles: un exercice périlleux ?	441
L’éducation physique comme remède à (presque) tous les maux.	449
Quelle Femme et quel Homme veut-on façonner ?	453
7.3 Conclusion	458
CHAPITRE 8 ESPACES ET INFRASTRUCTURES	461
8.1 Infrastructures insuffisantes ou absentes	462
8.2 Des salles de gymnastique	466
Espace et emplacement	467
Normes, modèles et dimensions	482
Architecture, matériaux et décoration intérieure	488

8.3 Genre et espace	506
8.4 Conclusion	517
CONCLUSION GÉNÉRALE	519
Introduire l'éducation physique	519
... dans la pratique et dans les lois	520
... dans les villes et les campagnes	522
De la multiplicité des actrices et des acteurs	525
Des conceptions et des objectifs multiples	526
De l'obligation de créer une éducation physique sexuée	529
Institutionnalisation et disciplinarisation de l'éducation physique	531
ANNEXES	533
NOTICES BIOGRAPHIQUES	553
BIBLIOGRAPHIE	575
INDEX DES NOMS DE PERSONNES	603
CRÉDITS ICONOGRAPHIQUES	609

Achevé d'imprimer en novembre 2021

pour le compte des Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

Qui n'a pas de souvenirs de cours de gymnastique ou de natation suivis à l'école? Discipline scolaire, appréciée par certains élèves, crainte par d'autres, l'éducation physique a un statut à part dans les programmes et une histoire toute aussi particulière.

Dans un pays où l'instruction est un domaine de compétence cantonal, l'éducation physique est la seule branche scolaire dépendant directement de la Confédération depuis 1874. Cette mainmise fédérale, qui concerna longtemps les seuls garçons, a eu pour effet de laisser dans l'ombre l'histoire des pratiques des écolières ou encore les débuts antérieurs et souvent sans lien avec la préparation militaire de cet enseignement dans certains cantons ou communes.

Tiré d'une thèse de doctorat, ce livre explore la construction, l'intégration scolaire, la démocratisation et les objectifs de l'éducation physique, les enjeux de genre et de matérialité spécifiques à cet enseignement, ainsi que les débuts de la professionnalisation des enseignant-e-s spécialisés dans quatre cantons (FR, GE, NE, VD) et plusieurs localités de Suisse romande. Il retrace l'histoire de l'éducation physique, du début du xix^e siècle, alors que cette pratique est réservée à la jeunesse masculine aisée des villes fréquentant collèges ou académies, au début du xx^e siècle, période où on essaie d'étendre les cours de gymnastique et leurs bienfaits à toute la population scolaire, indépendamment de la classe sociale ou du sexe.



© François Genilloud

Véronique Czaka est historienne indépendante, spécialiste de l'histoire de l'éducation et de la jeunesse. Elle a étudié l'histoire à l'Université de Lausanne, où elle a été ensuite assistante tout en continuant sa formation en études genre. Elle a travaillé comme assistante puis collaboratrice scientifique FNS au sein de l'équipe de recherche en histoire sociale de l'éducation (ERHISE) de l'Université de Genève. Son doctorat, soutenu à l'Université de Lausanne, porte sur l'histoire de l'éducation physique dans une perspective d'histoire sociale et de genre. Ses recherches actuelles s'intéressent à l'histoire des politiques de l'enfance et de la jeunesse en Suisse romande au xx^e siècle.

ISBN : 978-2-88930-332-8



9 782889 303328